



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

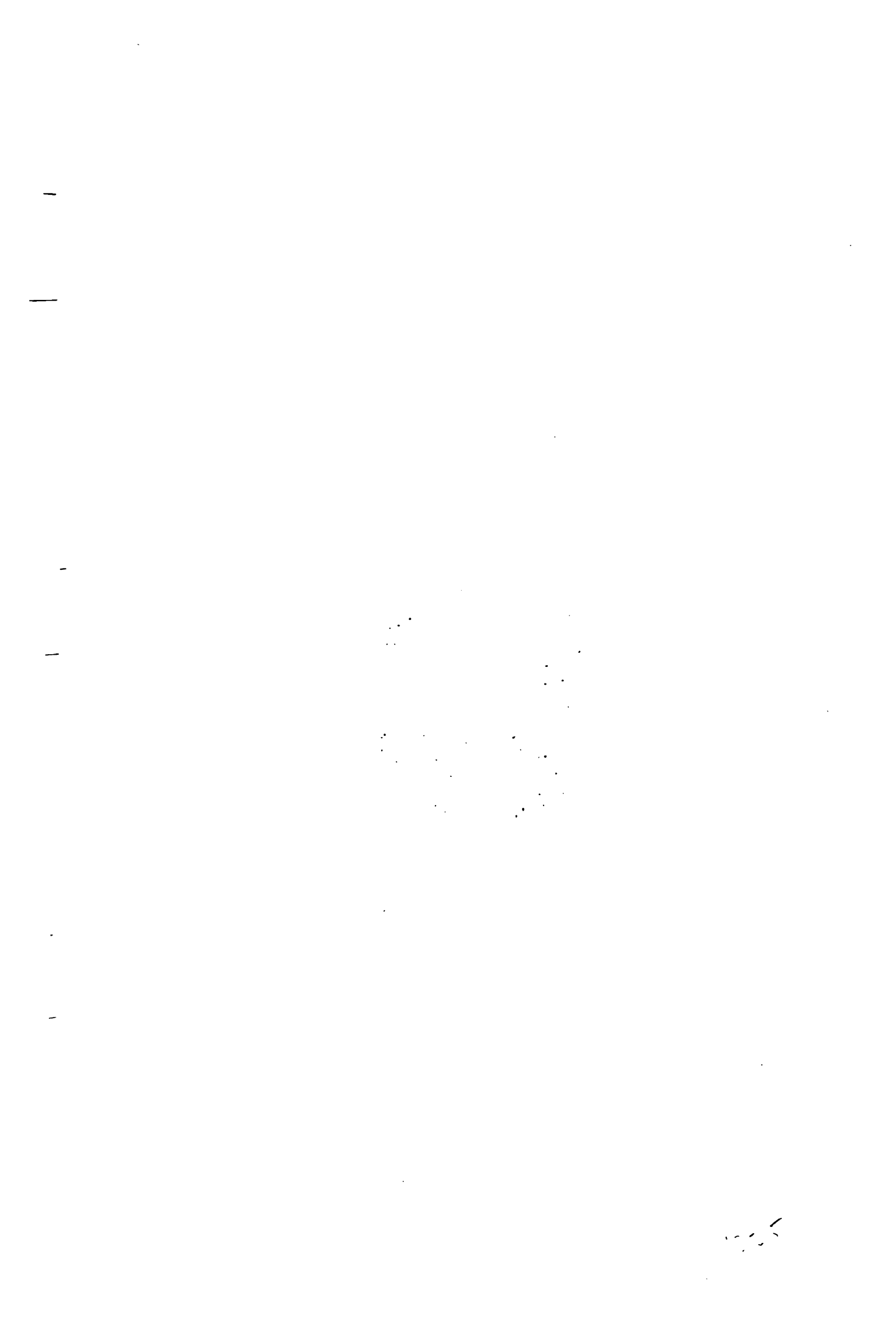
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>







11

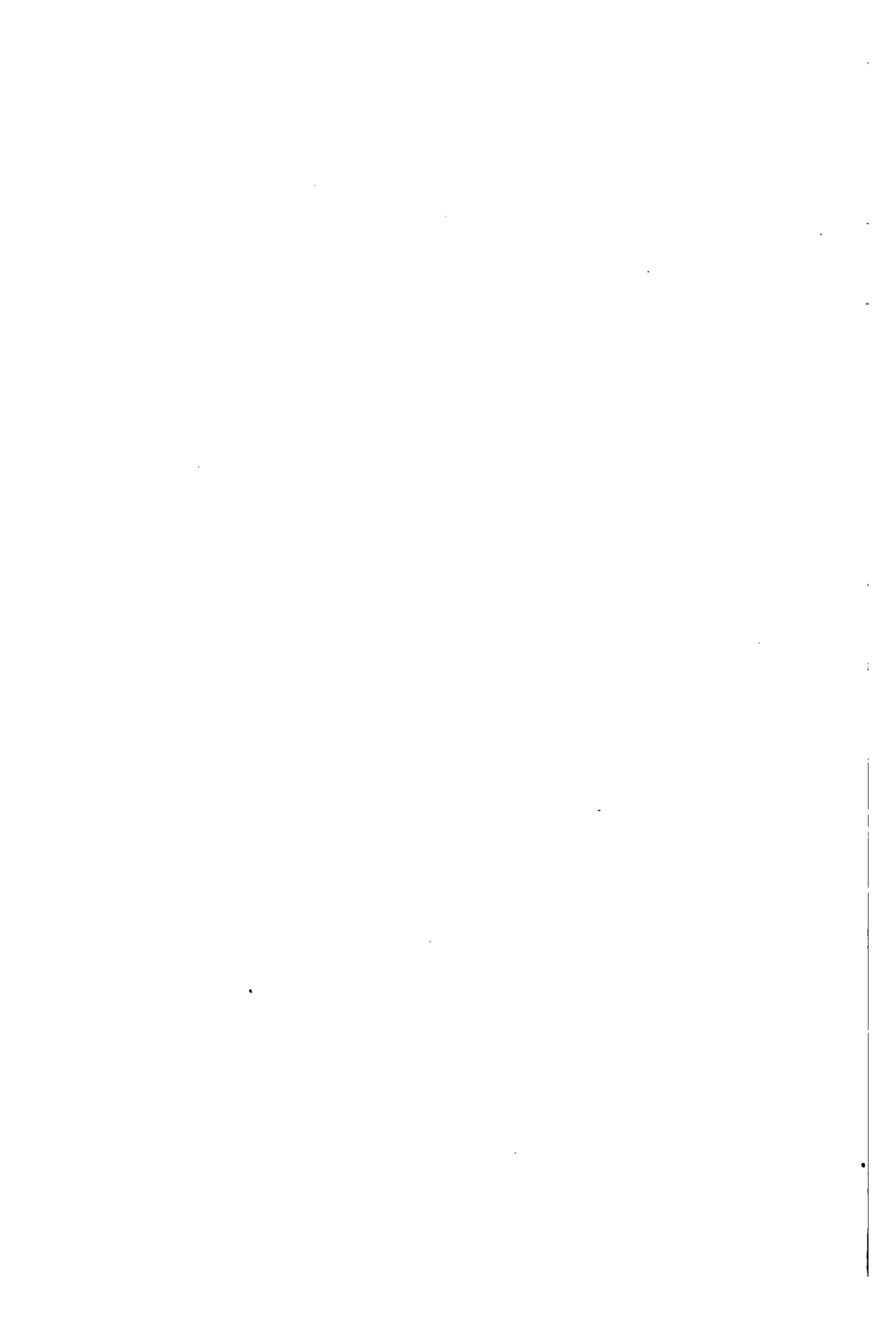
1

1

1

1

1



1

1

1

1

1

1

1

1

1

1



—

Hommage de l'auteur à  
Monsieur Fayet.  
Octobre 1902.  
Duvioz

HISTOIRE  
DU  
XVI<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT  
DE PARIS



HISTOIRE  
DU  
XVI<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT  
DE PARIS

PAR  
*Auguste*  
A. DONIOL

ANCIEN CONSEILLER D'ÉTAT  
INSPECTEUR GÉNÉRAL DES PONTS ET CHAUSSÉES EN RETRAITE  
MEMBRE DU CONSEIL DE L'ORDRE DE LA LÉGION D'HONNEUR  
ET DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU VIEUX-PARIS  
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE D'AUTEUIL ET DE PASSY

~~~~~  
Cet ouvrage est édité au profit de l'Union d'Assistance  
du XVI<sup>e</sup> Arrondissement.

~~~~~  
PARIS  
LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>ie</sup>  
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

—  
1902  
Droits de traduction et de reproduction réservés.

DC  
752  
A16  
D72

## INTRODUCTION

---

Il s'est formé à Paris, dans ces dernières années, plusieurs sociétés d'histoire locale, dont chacune étudie le passé de son quartier ; on s'y réunit pour s'occuper ensemble de la conservation des monuments et des souvenirs de son arrondissement, pour étudier les moyens d'en embellir l'aspect et pour recueillir des détails sur la biographie de ceux qui l'ont illustré. La première en date de ces sociétés est celle du *Vieux-Montmartre* (XVIII<sup>e</sup> arrondissement), qui a été constituée en novembre 1886. La seconde est la *Société historique d'Auteuil et de Passy* (XVI<sup>e</sup> arrondissement), qui a été (1) fondée en 1892. La Société de la *Montagne-Sainte-Genève* et de ses abords (V<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> arrondissements) a été autorisée le 30 novembre 1896, et la *Société historique du VI<sup>e</sup> arrondissement*, le 25 mai 1898. Des sociétés analogues ont été également instituées pour le VIII<sup>e</sup> et ensuite pour le IV<sup>e</sup> arrondissement (*La Cité*) : les travaux de ces sociétés fourniront, sans doute, une contribution utile à l'histoire de notre cher et grand Paris.

Les quartiers du centre remontent à une haute antiquité. Le XVI<sup>e</sup> arrondissement est beaucoup plus moderne : il se prête donc fort peu aux recherches archéologiques ; mais les membres de la Société historique d'Auteuil et de Passy ont recueilli des souvenirs fort intéressants, parce que cet arrondissement, qui était autrefois un lieu de villégiature pour les Parisiens, a été habité par beaucoup de poètes, d'écrivains et d'artistes.

(1) La Société historique d'Auteuil et de Passy a son siège social à la Mairie du XVI<sup>e</sup> arrondissement ; le Secrétaire général de cette Société dirige la publication du Bulletin trimestriel, qui est adressé à chacun des membres.

Je dois témoigner ma gratitude aux membres de cette Société dont j'ai utilisé les communications. Les auteurs de plusieurs articles qui ont successivement paru dans le *Bulletin* (1) de la Société historique d'Auteuil et de Passy ont bien voulu m'autoriser à les réimprimer comme annexes de mon travail. Pour d'autres articles de ce *Bulletin*, où l'on trouvera des détails sur les sujets pour lesquels je n'ai donné qu'un simple résumé sommaire, j'ai soin d'indiquer, en note, le nom de l'auteur, ainsi que le volume et la page du *Bulletin*, afin qu'on puisse s'y référer.

Le moment m'a paru favorable pour écrire une histoire des voies du XVI<sup>e</sup> arrondissement (dont la longueur dépasse 95 kilomètres), parce que le percement des grandes rues et avenues qui en ont transformé l'aspect est assez récent pour qu'on puisse être bien renseigné sur les détails de leur exécution. Des ingénieurs (2), qui ont projeté et dirigé ces travaux, ont eu l'obligeance de me communiquer à ce sujet des indications qui m'ont été fort utiles.

Enfin, j'ai trouvé beaucoup de documents aux archives de la Seine (3), où M. l'archiviste Lucien Lazard, membre correspondant de la Société historique d'Auteuil et de Passy, reçoit avec une grande affabilité les travailleurs et sait parfaitement les guider dans leurs recherches.

J'ai divisé mon *Histoire du XVI<sup>e</sup> arrondissement* en six parties :

- 1° Le passé d'Auteuil, de Chaillot et de Passy ;
- 2° L'histoire des quartiers de Chaillot, de la Muette et de la Porte-Dauphine (anciens territoires de Chaillot et de Passy) ;
- 3° L'histoire du quartier d'Auteuil ;
- 4° Observations sur la situation et l'avenir du XVI<sup>e</sup> arrondissement ;
- 5° Annexes reproduisant divers articles insérés dans le *Bulletin de la Société historique d'Auteuil et de Passy*, ainsi que la copie d'actes concernant le XVI<sup>e</sup> arrondissement ;
- 6° Index alphabétique des voies publiques et privées et des principaux monuments et établissements du XVI<sup>e</sup> arrondissement, avec indication des anciens noms et des principales dimensions de ces voies ; index alphabétique des personnes dont les noms sont cités dans ce volume ; table des illustrations et table des matières.

(1) Le Bulletin cité dans les notes de cet ouvrage est toujours le *Bulletin de la Société historique d'Auteuil et de Passy*.

(2) Je dois particulièrement remercier M. l'Inspecteur général des Ponts et Chaussées Boreux, directeur des services techniques de la voie publique et de l'éclairage ; M. l'Ingénieur en chef Bechmann, directeur du service technique des eaux et de l'assainissement ; M. l'Ingénieur en chef Babinet, qui a été longtemps chargé des services de voirie des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> arrondissements, et son successeur, M. l'Ingénieur Bret, pour les renseignements qu'ils ont bien voulu me donner. Je dois également remercier les membres de la Société historique d'Auteuil et de Passy, dont les intéressantes recherches m'ont documenté sur le passé et l'histoire de ces deux anciennes communes suburbaines.

(3) On trouve, aux archives de la Seine, les délibérations des Conseils municipaux d'Auteuil et de Passy.

Il arrive fréquemment qu'une rue ou un personnage soient mentionnés plusieurs fois, tant dans mon texte que dans les annexes; en consultant les index alphabétiques, on verra les numéros de toutes les pages où sont données des indications sur ces rues ou ces personnages (1).

Enfin, on trouvera dans ce volume : 1° un extrait du plan de Paris dressé par Roussel en 1731 ; 2° un plan d'Auteuil, Passy et Chaillot en 1859, c'est-à-dire immédiatement avant l'annexion; 3° un plan à l'échelle de 1/5000°, indiquant toutes les voies existant en 1901 dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement, et le tracé des lignes concédées pour le métropolitain de Paris.

Comme j'ai eu à citer beaucoup de dates et de faits, il peut s'être glissé quelques erreurs ou omissions dans mes indications, et si des lecteurs croient devoir proposer des modifications ou additions, je leur serai reconnaissant de vouloir bien me les signaler.

Paris, le 4 octobre 1902.

A. DONIOL.

(Villa de la Tour, XVI<sup>e</sup> arr.).

(1) Les index alphabétiques ont été établis de manière que le lecteur désirant se renseigner sur une voie publique, ou une voie privée, ou un personnage cité, puisse trouver les articles qui s'y rapportent aussi facilement que dans un dictionnaire.

---





# HISTOIRE DU XVI<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

---

## Le passé d'Auteuil, de Chaillot et de Passy.

Tout le XVI<sup>e</sup> arrondissement de Paris était occupé, pendant les premiers siècles de notre ère, par la vaste forêt de Rouvray ou du Rouveret (1), qui couvrait la boucle de la Seine et la partie occidentale de Paris-rive-droite ; elle s'étendait anciennement jusqu'à peu de distance de la butte Montmartre et, le long de la Seine, jusqu'après du Pont-Neuf. Cette forêt, dont le bois de Boulogne, le parc des Princes et celui de Saint-Ouen constituent des restes considérablement modifiés, est dénommée dans un édit du roi Louis XI du 10 juillet 1469 : « Bois du village de Boulogne ».

Ce n'est que vers le VI<sup>e</sup> ou le VII<sup>e</sup> siècle que les habitants de Paris et ceux de Saint-Cloud commencèrent à défricher la rive droite de la boucle de la Seine, abattant des arbres de la forêt de Rouvray au fur et à mesure de l'augmentation de la population et mettant le sol en culture ; ils transformèrent ainsi peu à peu le coteau boisé qui bordait le fleuve en champs cultivés et en vignes : ce fut l'origine du village de Nigeon (en latin : *Nimio*) ; il appartenait au commencement du VII<sup>e</sup> siècle à Bertram, évêque du Mans, qui le possédait tant par une donation du roi Clotaire II que par suite de diverses acquisitions. Ce prélat, qui mourut en 623, légua par testament le village de Nigeon à l'évêque de Paris, qui était alors un des suffragants de l'archevêque de Sens.

Le centre de cet antique village se trouvait aux alentours du Trocadéro. Les habitants de Nigeon (2) se répandirent peu à peu des deux côtés de la colline de Passy : les uns se dirigèrent vers l'occident et y bâtirent Auteuil (3) ;

(1) Voir l'article sur la forêt de Rouvray, par M. Gaston Duchesne, p. 170 du II<sup>e</sup> volume, et p. 8 du III<sup>e</sup> volume du *Bulletin de la Société historique d'Auteuil et de Passy*.

(2) Voir les indications données sur le village de Nigeon dans l'article de M. le Dr Paul Raymond, intitulé : « De l'importance des fouilles sur le sol de Passy », p. 91 du I<sup>er</sup> volume du *Bulletin*.

(3) Auteuil fut nommé d'abord : « Authueil », et en latin : « Altarium ». — Pour l'étymologie du nom d'Auteuil, voir la communication sur « les divers Auteuil », p. 6 du I<sup>er</sup> volume du *Bulletin* ; — et aux annexes (p. 233), l'article de M. Tabariès de Grandsaignes, intitulé : « Deux cents ans de querelles sur un nom. »

les autres s'établirent plus près de Paris et créèrent ainsi le village de Chail, qui est devenu Chaillot et fut réuni au domaine du roi (1).

Le premier document qui parle de l'église de Chaillot est une bulle du pape Urbain II, de l'an 1097, où elle est dénommée « ecclesia Colloio » (2). Il résulte de cette bulle que l'église de Chaillot était sous la dépendance du prieur de Saint-Martin-des-Champs, à qui la nomination du curé de Chaillot appartient jusqu'à la Révolution. Des documents postérieurs désignent Chaillot sous le nom de « Chailloel » (3).

Les chanoines de Sainte-Geneviève devinrent propriétaires, en 1110, de tous les biens possédés alors à Auteuil, soit comme fiefs, soit de quelque autre manière, par les religieux de l'abbaye du Bec, près de Rouen, qui reçurent, en échange, plusieurs domaines à Vernon (4). L'acte d'échange, qui comporte la cession des serfs et des serves, cens, vignes et terres arables, avec les droits de justice et toutes les prestations, a été conclu sous le règne et avec la confirmation de Louis VI, roi des Français, et de Henri I<sup>er</sup>, roi des Anglais et duc de Normandie. C'est à la suite de cet acte que les abbés de Sainte-Geneviève sont devenus les seigneurs d'Auteuil et y ont exercé, pendant plus de six siècles, les droits de haute, moyenne et basse justice. Ils avaient les prérogatives d'un évêque et ne dépendaient que du Saint-Siège : toutefois, l'abbé était tenu, lors de sa nomination, de prêter serment au roi pour le temporel.

C'est en 1192 qu'Auteuil fut érigé en paroisse par Maurice de Sully, évêque de Paris (5) et fondateur de la cathédrale de Notre-Dame; Boulogne et Passy dépendaient alors d'Auteuil; le territoire du XVI<sup>e</sup> arrondissement ne comprenait donc, au XIII<sup>e</sup> siècle, que deux paroisses : celle de Chaillot, qui était la plus ancienne, et celle d'Auteuil.

L'abbesse de Montmartre, Jeanne de Repentie, ayant donné cinq arpents de terre pour la construction d'une église aux Menuls ou Muns (village qui avait alors cinquante feux et est devenu Boulogne-sur-Seine), la première pierre de cet édifice fut posée en 1319 par le roi Philippe-le-Long. La séparation juridique de la paroisse de Boulogne de celle d'Auteuil fut prononcée en juillet 1330 par Hugues de Besançon, évêque de Paris (6), qui détacha d'Auteuil tout le territoire situé au sud-ouest du bois de Boulogne actuel.

(1) Plusieurs auteurs ont prétendu que le mot de Chaillot signifiait « abattis de bois ou défrichement de bois ». Il paraît probable qu'il est simplement un diminutif du mot Chail, ou Chal, qui veut dire, en langue celtique, forêt ou bois, le village ayant été fondé par ceux qui défrichèrent progressivement cette partie de la forêt de Rouvray. — Voir aux annexes (p. 233) une coutume de l'ancien village de Chaillot, mentionnée dans le dictionnaire administratif et historique des rues de Paris, par F. Lazard. Beaucoup d'indications ont été empruntées à M. F. Lazard.

(2) La bulle dit que cette église est sise à « Colloellum ».

(3) Ou « Chailloel ». — En 1393, le duc d'Orléans expédiait des lettres à Challuyau-lès-Paris.

(4) Voir aux annexes l'article de M. Antoine Guillois, intitulé : « La vieille église d'Auteuil » et renfermant des détails sur l'installation des Génovéfains à Auteuil (p. 237); — la liste de curés et de seigneurs, ainsi que (p. 244) l'article intitulé : « Les abbés de Sainte-Geneviève, seigneurs d'Auteuil », par M. Léopold Mar; — (p. 252) l'article de M. Tabariès de Grandsaignes sur la charte primordiale d'Auteuil.

(5) Voir à la Bibliothèque de la Ville de Paris, rue Sévigné, l'histoire de la ville et du diocèse de Paris, par l'abbé Lebœuf (édition Cocheris, t. IV, p. 69). — L'église d'Auteuil est la plus ancienne de celles qui ont été fondées par la collégiale de Saint-Germain-l'Auxerrois et qu'elle appelait ses filles.

(6) Voir l'ouvrage de l'abbé Lebœuf, rectifications et additions de Fernand Bournon

L'existence du village des Menuls en 1119 est signalée dans la chronique de Saint-Denis.

Dès le <sup>xiii</sup> siècle, les ducs de Bretagne possédaient un domaine situé entre Chaillot et Passy et appelé « le manoir de Nigeon » ; Guy de Bretagne, duc de Penthièvre, y mourut en 1321. C'est ce domaine que la reine Anne de Bretagne (1) donna, en 1493, aux religieux minimes, dont l'ordre fut fondé en Italie par François-de-Paule. Appelé en France par Louis XI, il y amena son petit-neveu André d'Alesso, premier protecteur en France de cet ordre. Louis XI appelait toujours François-de-Paule *bonhomme* : de là vint le nom de



Eglise et couvent des Bonshommes.  
(Archives de la Société.)

*Bonshommes*, donné depuis aux Minimes, ainsi qu'à leur couvent (2). En 1496, la reine Anne fit, en outre, don à ces religieux d'un second hôtel qui était contigu au premier et qu'elle avait acheté à Jean de Cerisi, bailli de Montfort-l'Amaury, avec la chapelle voisine, dédiée à Notre-Dame de toutes les grâces : cette construction se trouvait sur les terrains des rues Le Nôtre et Chardin. Le couvent des Bonshommes (3) occupait l'emplacement compris entre la rue Beethoven, la rue Le Nôtre et le boulevard Delessert ; ses dépendances étaient fort étendues. Il fut supprimé en 1790, et la chapelle fut détruite en 1792.

(série i ; — 8<sup>e</sup>, — n<sup>o</sup> 7) ; et voir aux annexes (p. 496), l'article de M. Henri de Forges de Montagnac sur le démembrement de la paroisse d'Authueil.

(1) Voir pp. 180 à 184, du 1<sup>er</sup> volume, l'article de M. Léopold Mar intitulé : « Sur Chaillot » ; p. 58 du 1<sup>er</sup> volume, une note du même auteur intitulée : « Une statue miraculeuse de la Vierge à Passy » ; pp. 305 à 307 du III<sup>e</sup> volume, les articles du même auteur intitulés : « Le couvent des Bonshommes en 1770 » et « Une épave du couvent des Bonshommes ».

(2) Il était désigné, pendant le règne de François I<sup>er</sup>, sous le nom de « Couvent de Nigeon ».

(3) Pour l'apothicairerie du couvent des Bonshommes, voir, à la page 216 du second volume, l'article de M. Léopold Mar, intitulé : « Passy sans pharmaciens ».

C'est de Chaillot qu'Henri IV dirigea le siège de Paris. Parmi les seigneurs de Chaillot (1), les plus célèbres sont l'historien Philippe de Commines, qui eut, de 1474 au 16 août 1509 (date de sa mort), cette seigneurie, dont Louis XI lui avait fait don, et François, baron de Bassompierre, maréchal de France, qui

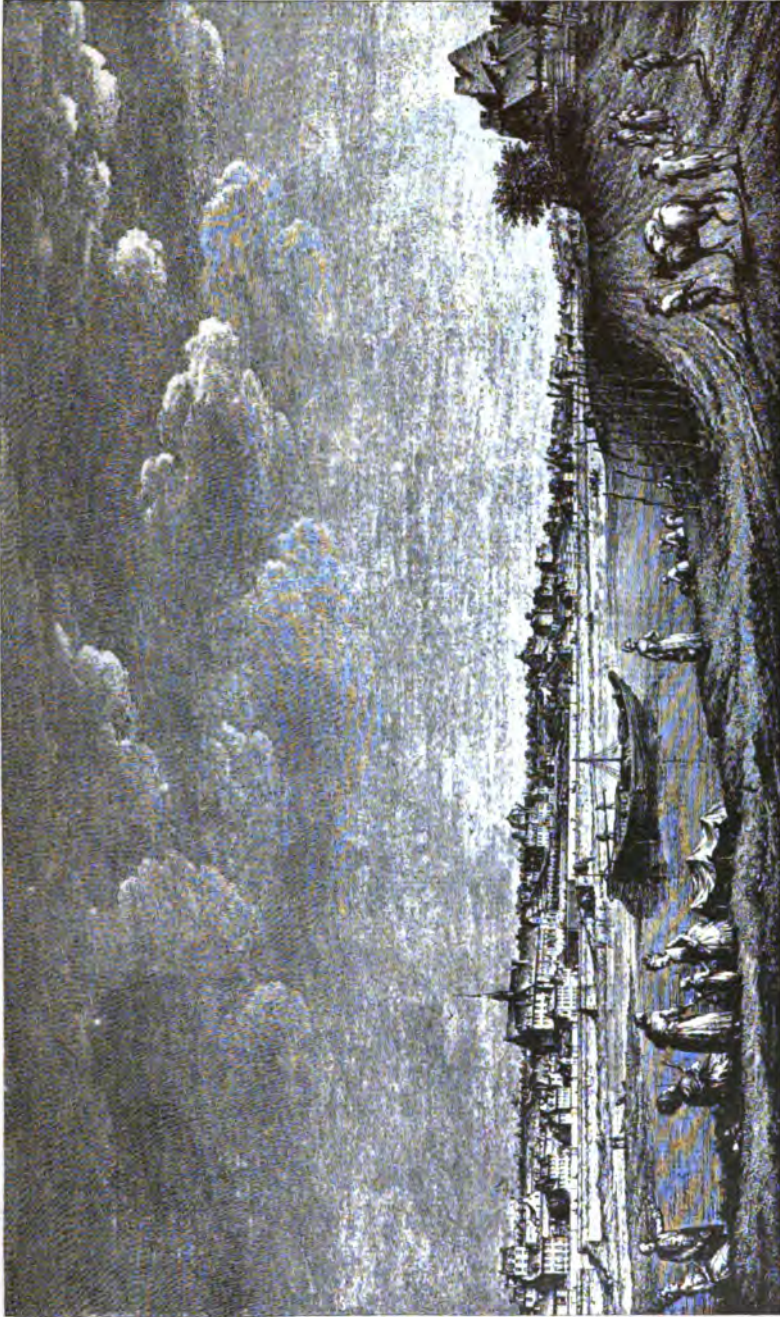


Philippe de Commines  
(Collection de M. Em. Potin.)

fut seigneur de Chaillot depuis le 12 janvier 1630 jusqu'à sa mort en 1646. Bassompierre servit en 1603 dans l'armée impériale contre les Turcs ; il devint colonel général et grand maître de l'artillerie en 1617, maréchal de France en 1622, ambassadeur de France en Espagne et en Suisse. Il avait été compagnon de soupers et de galanterie avec Henri IV, était brave, spirituel, excellent général et ardent au plaisir. Ayant été accusé de comploter contre le cardinal de Richelieu, il fut enfermé, le 25 février 1634, à la Bastille, où il resta jus-

(1) Voir aux annexes (p. 247 ss.) les notes de M. Léopold Mar sur les seigneurs de Chaillot, Auteuil et Passy, avec listes chronologiques de seigneurs, de curés et de maires.

qu'en 1643. Il raconte, dans ses mémoires, l'usage qu'il fit de son château de Chaillot, pendant cette longue captivité : suivant les habitudes d'hospitalité



VUE DE CHAILLOT,  
près du château de Champ de Mars.

A P D R

(Collection de M. Em. Polin.)

Les Femmes

N° 29

Les Femmes de Paris

de Paris

Les Femmes de Paris

des grands seigneurs de cette époque, il le prêta d'abord à sa belle-sœur et ensuite à la duchesse de Nemours. Un jour que le cardinal revenait de

Charonne et passait près de la Bastille, il envoya demander au prisonnier de lui prêter le château de Chaillot, où il avait déjà logé en 1629 pendant que le roi (1) habitait le château de Madrid. Sur la demande de Bassompierre, la duchesse de Nemours se hâta de quitter le château de Chaillot, où le cardinal demeura pendant plus de six semaines. N'est-il pas singulier qu'il ait ainsi



CATHERINE DE MEDICIS.

*Reine de France.*

(Collection de M. Em. Potin.)

demandé à son prisonnier de lui céder sa maison de plaisance? L'année d'après, le château de Chaillot fut occupé par le chancelier Séguier (2). Bassompierre fut rendu à la liberté le jour même des funérailles du grand ministre; il disait à cette occasion : « Je suis entré à la Bastille pour le service de Monsieur le Cardinal; j'en sors également pour son service. »

(1) Ces faits sont relatés dans un ouvrage intitulé : « Le palais du Trocadéro », et imprimé en 1878 par l'éditeur Morel et C<sup>ie</sup>, 13, rue Bonaparte.

(2) Voir aux annexes (p. 253) l'article de M. Léopold Mar sur Philippe de Commines et le maréchal de Bassompierre.

Le maréchal de Bassompierre (1579-1646) fut le dernier seigneur laïque de Chaillot ; après lui, ce furent les dames du monastère de la Visitation qui détinrent la seigneurie et ses droits jusqu'à la Révolution.

Sous Louis XIV, un arrêt du conseil du roi, de juillet 1639, érigea Chaillot en faubourg de Paris, sous le nom de « faubourg de la Conférence » (1). Cette faveur fut accordée à Chaillot dans le but d'y augmenter le produit des impôts, par suite du changement des tailles en droits d'entrée : toutefois, les règlements de la ville de Paris n'étaient pas tous applicables à Chaillot.

En 1784, les fermiers généraux obtinrent de Calonne, ministre de Louis XVI, l'autorisation de construire un mur d'enceinte (2) autour de Paris, afin d'empêcher la contrebande et de mieux assurer la perception des droits d'octroi. La plus grande partie de Chaillot fut comprise dans cette enceinte et dépendit, en conséquence, du 1<sup>er</sup> arrondissement (aujourd'hui le VIII<sup>e</sup>) ; le surplus de Chaillot (c'est-à-dire la partie située au delà du mur d'enceinte et bordée par des boulevards extérieurs) fut réuni à la commune de Passy (3).

Le château seigneurial de Chaillot était un édifice commencé en 1576 par la reine Catherine de Médicis. Henri IV et Marie de Médicis ayant renoncé à la succession de Catherine, la liquidation fut très longue. Le président Janin et Bassompierre agrandirent le château, qui était construit à mi-côte, avec pavillon central.

Bassompierre étant mort en 1646 sans héritiers directs, le domaine passa dans les mains du comte Tillière, fut vendu ensuite par autorité royale et acheté en 1631 par Henriette-Marie de France, fille de Henri IV, et veuve de Charles I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre, décapité en 1649 ; cette princesse y établit, en 1652, le couvent des dames de la Visitation-Sainte-Marie. L'architecte Mansard accola au château un portique formant cloître et construisit une chapelle, dans laquelle Bossuet prononça, le 16 novembre 1669, l'oraison funèbre d'Henriette de France, qui avait été si malheureuse, bien qu'elle fût fille, femme et mère de rois.

Le monastère royal de la Visitation est surtout célèbre (4) par les deux retraits qu'y fit Mlle de la Vallière, la première en 1671, et la seconde trois ans après, cédant la place à Mme de Montespan ; elle quitta la Visitation, en avril 1674, pour entrer aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques, sous le nom de sœur Louise de la Miséricorde.

On peut citer, parmi les pensionnaires du très aristocratique couvent de la Visitation, la fille du duc de Mortemart, gouverneur de Paris, sœur aînée de Mme de Montespan ; la fille du duc de Lorges ; Marie Mancini, nièce du cardinal Mazarin, qui avait eu l'ambition d'épouser Louis XIV ; la fille de M. de Harlay, premier président du Parlement de Paris. M<sup>me</sup> de Motteville, auteur de mémoires sur Anne d'Autriche et la Fronde, morte en 1689, eut dans ses dernières années un pied-à-terre au couvent de la Visitation. Marie

(1) Ce nom provenait des conférences tenues à l'île des Faisans pour faire la paix avec l'Espagne et le projet de mariage de Louis XIV.

(2) On disait à cette occasion : le mur murant Paris rend Paris murmurant.

(3) Voir aux annexes (p. 256) l'article de M. Antoine Guillois, intitulé : « Paris depuis ses origines jusqu'à nos jours ».

(4) Voir aux annexes (p. 260) l'article de M. Léopold Mar sur le monastère royal de la Visitation de Chaillot ; et l'article (p. 257) de M. Edmond Wahl intitulé : « Souvenirs anglais sur Chaillot et le bois de Boulogne ».



d'Este, seconde femme de Jacques II, roi d'Angleterre, s'y retira souvent, de 1688 à 1718.

Les bâtiments de la Visitation furent considérablement augmentés en 1704. La nouvelle chapelle de ce monastère, inaugurée le 29 janvier 1706, se trou-



Collection de M. Em. Potin.)

vait sur l'emplacement actuellement occupé par le bassin du jardin du Trocadéro; en le construisant, on a trouvé beaucoup d'ossements féminins, parce que le cimetière où on enterrait les visitandines était situé autour de cette chapelle.

Quelques mois avant le 14 juillet 1790, le couvent de la Visitation fut supprimé et les religieuses dispersées. Pendant la Terreur, les tombes royales furent violées et les œuvres d'art enlevées. Les bâtiments du monastère fu-

rent employés à divers usages pour le service de la nation et ils ne furent entièrement démolis que sous Napoléon I<sup>er</sup>, pour donner place à la construction, alors projetée, du palais du roi de Rome.

L'emplacement compris entre le monastère royal de la Visitation et le Cours-la-Reine était occupé par l'immense prairie de la Savonnerie, qui fut, sous Louis XIV, transformée en une pépinière dont les sujets allaient peupler les parcs royaux, ainsi que les promenades publiques; c'est sur cette prairie domaniale qu'Henri IV avait fait établir, vers 1605, la manufacture royale de la Savonnerie (1), pour y fabriquer des tapis dans le genre de ceux du Levant. Elle avait son entrée au n° 25 du quai de Chaillot et se trouvait sur l'emplacement qu'occupe actuellement la Manutention militaire. On y conduisait fréquemment Louis XIII, dans son enfance (2).

La reine Marie de Médicis avait établi à la Savonnerie un hôpital d'orphelins qui y étaient « alimentez, entretenus et instruits » et employés au tissage de la toile.

Dans le *Journal de voyages de deux jeunes Hollandais à Paris en 1656-1658* (H. Champion, 1900), il est dit que ces deux jeunes gens, nommés MM. de Villiers, visitèrent un atelier de tapisserie dont le « maistre » Dupont leur montra des portraits qu'ils prirent « de prime abord pour des tableaux de véritable peinture », mais qu'en s'approchant, ils reconnurent faits « de laine ». Ils ajoutent :

« Le père de cet excellent ouvrier en apporta le secret de Perse, où il avait passé quelques années, et ce fut lui qui en établit la facture de la Savonnerie, où quantité de petits enfants sont entretenus avec un insigne avantage du public, parce qu'outre qu'on les empêche de gueuser, on fait fleurir un art qui n'est guère connu en Europe qu'en cet endroit. »

La Savonnerie, qui a été manufacture royale avant celle des Gobelins, fut réorganisée par Colbert en 1663 et reconstituée par le duc d'Antin en 1713; elle acquit une réputation européenne par la perfection de ses ouvrages et on y a encore exécuté, sous le premier Empire, de très belles tapisseries. Elle a quitté Chaillot en 1825, époque à laquelle elle a été réunie à la manufacture des Gobelins.

Le monastère royal de la Visitation et ses dépendances s'étendaient entre le quai de la Seine et la barrière Sainte-Marie (place du Trocadéro). Il était borné d'un côté par le couvent des Minimes, ou Bonshommes, de l'autre côté par la ruelle d'Hérivault, correspondant à la partie basse de la rue de Magdebourg, qui le faisait communiquer avec le quai, et par la ruelle Sainte-Marie, aboutissant à la rue des Batailles (aujourd'hui avenue d'Iéna). Le mur d'enceinte de Paris séparait les dépendances du couvent de la Visitation de celles du couvent des Bonshommes; ces dernières s'étendaient sur environ le tiers des jardins du Trocadéro; le reste de l'emplacement occupé actuellement par ce jardin était compris dans l'enceinte du monastère de la Visita-

(1) Voir aux annexes (p. 273) l'article de M. le comte Fernand de l'Eglise, sur la manufacture des tapis de la Savonnerie, ainsi que l'article de M. Antoine Guillois intitulé : « Paris depuis ses origines jusqu'à nos jours ». Voir également, dans le 3<sup>me</sup> volume du Bulletin, l'article de M. Henri Maistre, intitulé : « Chaillot et le bois de Boulogne en 1660 », pp. 277 et 278; ainsi que l'article, du même auteur, intitulé : « Les manufactures de Chaillot en l'an IX » (pp. 279 et 280).

(2) Voir aux annexes (p. 277) l'article de M. Léopold Mar, intitulé : « Louis XIII au XVI<sup>e</sup> arrondissement. »

tion, dont les dépendances renfermaient tout l'espace compris entre le quai de la Seine, la rue de la Montagne (aujourd'hui rue Beethoven) et la rue Vineuse. Sur le territoire d'Auteuil, les terrains compris entre la route de Versailles (longeant la Seine) et les hauteurs étaient occupés par quelques



Paris et environs, par N. de Fer, géographe de Sa Majesté catholique.  
Avec privilège du Roy. — 1717.  
(Collection de M. Ém. Potin.)

vignes et par les dépendances de la maison seigneuriale des abbés de Sainte-Geneviève.

On voit qu'aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, les rives de la Seine entre le Cours-la-Reine et le Point-du-Jour, où se trouvent actuellement des quartiers élégants, appartenaient, dans presque toute leur étendue, à quatre établissements : la Savonnerie, le monastère de la Visitation, le couvent des Bonshommes et l'abbaye de Sainte-Geneviève.

Le village de Passy (1), qui est mentionné, pour la première fois, dans une charte de mai 1250, et fut érigé en seigneurie au xv<sup>e</sup> siècle, n'a été, pendant plus de cinq cents ans, qu'un hameau dépendant de la paroisse d'Auteuil et habité par quelques vigneron et cultivateurs. Au xvii<sup>e</sup> siècle, comme on ne pouvait se rendre de Passy à l'église d'Auteuil qu'en faisant un long trajet par de mauvais chemins, Claude Chahu, seigneur de Passy, fit ériger, en 1666, une chapelle (2), sous le vocable de Notre-Dame-de-Grâce, qui est devenue l'église de Passy; cette succursale était desservie par la congrégation de Saint-Paul, dite des Barnabites. Grâce aux dons et à la persistance de Mme Christine de Heurles, veuve de Claude Chahu, le village de Passy fut érigé en paroisse par lettres-patentes de Louis XIV, en date du 16 mai 1672.

L'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy fut desservie par trois religieux barnabites de 1672 à 1736; par quatre, de 1736 jusqu'à la Terreur, et, depuis, par des prêtres du clergé séculier. La liste chronologique des curés de Passy, par M. Léopold Mar, se trouve ci-après aux annexes (p. 248).

Dès le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, les médecins conseillèrent aux Parisiens de séjourner pendant l'été à Passy, pour y prendre les eaux minérales (3), qui faisaient alors concurrence à celles de Forges; elles ont dû, avec la salubrité de l'air (4) et le voisinage du bois de Boulogne, déterminer beaucoup de citadins à venir, pendant la belle saison, à Passy, où l'établissement thermal était situé entre la rue Raynouard et le quai de la Seine, sur des terrains qui avaient été primitivement cultivés en vignes et où se trouvaient plusieurs sources, ce qui avait fait donner à ce lieu, en latin, le nom de *Fontanitum*. C'est vers 1657 que la Faculté de médecine commença à s'occuper de la vertu curative de ces eaux; elles tombèrent en discrédit dans les dernières années du xvii<sup>e</sup> siècle; mais, vers 1720, l'abbé Le Ragois les remit à la mode; on y établit des jardins et des salons qui étaient fréquentés par des personnes de toute condition et firent de ces eaux un lieu de plaisir. Elles furent l'objet de rapports favorables à l'Académie des sciences en 1670 et 1671; les médecins déclaraient qu'elles étaient ferrugineuses, sulfureuses et balsamiques et

(1) Pour l'étymologie attribuée au nom de Passy, voir aux annexes (p. 279) un extrait des documents déposés en 1892 par M. Antoine Guillois sur le bureau de la Société historique d'Auteuil et de Passy. Il résulte d'un article de M. Tabariès de Grandsaignes, p. 164 du IV<sup>e</sup> tome du *Bulletin*, que Passy est désigné en latin, sur d'anciens actes, par le mot *Passiacum* et que cette désinence en *acum* était généralement ajoutée, à l'époque gallo-romaine et dans les premiers siècles du moyen âge, au nom du propriétaire pour désigner un domaine rural; telle est l'origine des noms de lieu terminés en *ac* dans le midi de la France (langue d'oc) et en *y* dans les pays de langue d'oïl.

(2) Voir aux annexes (p. 280) l'article de M. Léopold Mar sur la fondation de la paroisse de Passy. Voir également, pp. 112 à 116 du premier volume du *Bulletin*, l'article de M. le Dr Paul Raymond, intitulé: « Documents sur Claude Chahu, Christine de Heurles et la seigneurie de Passy. » Voir aux annexes (p. 496) l'article de M. de Forges de Montagnac sur le démembrement de la paroisse d'Auteuil.

(3) Voir pp. 236 à 238 du I<sup>er</sup> volume: « Les amusements des eaux de Passy », par M. Léopold Mar, et pp. 10 à 12 du IV<sup>e</sup> volume du *Bulletin*, l'article du même auteur, intitulé: « Curieux litige entre l'abbé Le Ragois et le sieur Guichon ». Voir également « Les origines des eaux de Passy et d'Auteuil », par M. le Dr Paul Raymond, pp. 52 à 55 du I<sup>er</sup> volume; et un extrait des observations faites, en l'Académie des sciences, sur les eaux minérales de plusieurs provinces de France, par M. Berrus, pp. 247 et 248 du II<sup>e</sup> volume du *Bulletin*.

(4) *Le Moniteur* du 9 mai 1832 constate que la première épidémie de choléra, qui avait occasionné une très grande mortalité à Paris, n'avait fait qu'un très petit nombre de victimes à Passy et à Auteuil. La même constatation ressort d'une carte statistique de l'époque, que possèdent les archives de la Société historique.

les considéraient comme un remède contre la stérilité des femmes. Elles jouirent d'une grande vogue pendant la plus grande partie du xviii<sup>e</sup> siècle ; il était de bon ton d'y aller. Laveillard, directeur des eaux, partit en 1785, pour suivre Franklin en Amérique, et, l'établissement ayant alors changé de propriétaire, l'entrée des jardins fut interdite au public ; les eaux perdirent leur célébrité ; elles étaient cependant encore fréquentées sous le premier Empire, car on lit dans *le Moniteur* du 20 juin 1806 l'annonce suivante : « Le public est prévenu que l'on continue toujours la distribution des nouvelles eaux minérales de Passy, qu'on peut les prendre tous les matins dans l'endroit même où jaillissent les sources d'où on les tire, et qu'un jardin, qui n'est à l'usage que des buveurs d'eau, leur offre une promenade agréable et contribue à les rendre plus efficaces. » Les sources ont été englobées dans la propriété de M. Benjamin Delessert, et leur débit s'est trouvé beaucoup diminué par suite des fouilles exécutées pour établir les fondations des maisons du voisinage.

La situation de Passy et d'Auteuil entre Paris et Versailles, au milieu de collines boisées du haut desquelles on a de très belles vues, a beaucoup facilité l'établissement, pendant le xviii<sup>e</sup> siècle, de maisons de plaisance avec parcs et jardins dans cette région : les châteaux qui s'y trouvaient, auprès de ceux de la cour, ont été fréquemment habités par des personnages de marque, appartenant à l'aristocratie, à la littérature, aux beaux-arts et à la finance. Dans l'histoire de chaque rue, je me suis attaché à rappeler les principaux personnages qui y ont séjourné autrefois. Pour Passy, les deux résidences les plus importantes (1) étaient, au xviii<sup>e</sup> siècle, son château seigneurial et le château de la Muette.

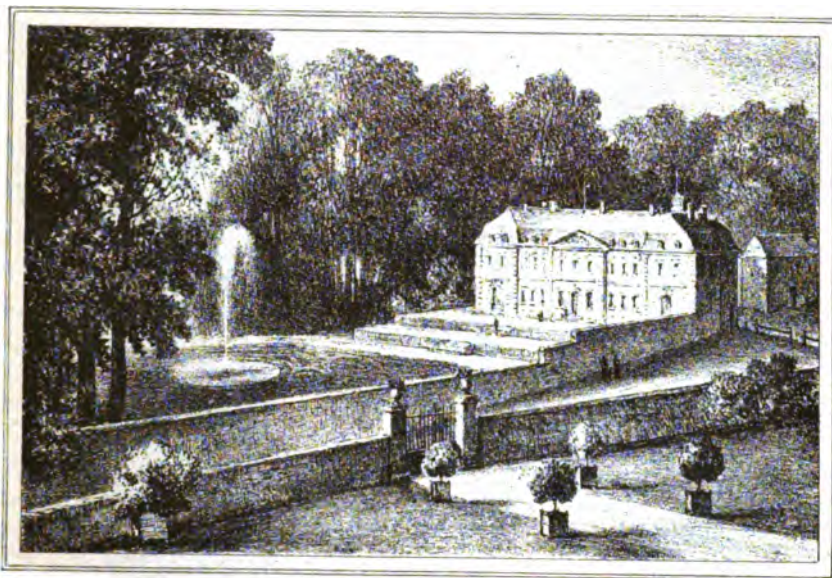
Déjà célèbres sous la seigneurie de M<sup>me</sup> Chahu, le château et le parc de Passy avaient une certaine importance. Samuel Bernard (1631-1739), riche banquier qui s'était enrichi sous le ministère Chamillard et avait amassé, dit-on, une fortune de plus de trente millions, dépensa 300.000 livres pour embellir cette propriété et y installa son ancienne maîtresse, Mme de Fontaine (2). Bernard de Rieux, fils de Samuel Bernard, et son petit-fils, Bernard de Boulainvilliers, eurent ensuite le château seigneurial de Passy, qui, vers le milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, était très luxueux et renfermait beaucoup d'objets d'art, une chapelle et un théâtre. Le parc avait plus de 8 hectares ; on y voyait une orangerie, des serres en cristal, des volières en filigrane d'or, des grottes tapissées de verdure, des berceaux où le fruit était suspendu (3) dans des treillages d'acajou ou de bois de rose, plusieurs terrasses et beaucoup de statues. Il était situé en amphithéâtre sur la hauteur occupée actuellement par la rue de Boulainvilliers ; les jardins s'étendaient jusqu'à la route de Versailles. La rue Raynouard séparait le parc du potager, qui était pourvu de deux bassins et avait une superficie de plus de 4 hectares.

(1) En ce qui concerne Auteuil, on peut se reporter aux pages relatives à l'histoire du quartier d'Auteuil, pour le château du Coq, la maison de Mme Helvétius, celle de Boileau la maison seigneuriale des abbés de Sainte-Geneviève et le château des Boufflers.

(2) Samuel Bernard maria une des filles de Mme de Fontaine au fermier général Dupin ; elle devint célèbre par son esprit et sa beauté ; son fils, Dupin de Francueil, également fermier général, épousa Marie-Aurore, fille naturelle du maréchal de Saxe et veuve du comte de Horn ; de ce mariage naquit Maurice Dupin, père de Mme George Sand.

(3) Voir l'ouvrage de Capelguc, intitulé : « Mesdemoiselles de Nesles et la jeunesse de Louis XV », Paris, Amyot, 1864.

L'époque la plus brillante du château seigneurial de Passy fut celle du séjour de M. de la Pouplinière (1), fermier général, à qui le marquis de Boulainvilliers avait cédé à vie ce château en 1747; il y recevait des dames dignes du pinceau de Watteau, des écrivains et des artistes; pour avoir son orchestre constamment à sa disposition, il logeait tous ses musiciens au château. On peut citer, parmi ses hôtes, Jean-Jacques Rousseau, le maréchal de Richelieu, Marmontel, Rameau, Gossec, La Condamine, le peintre pastelliste La Tour, Mme de Genlis.



Champs de

Lith de Thierry frères.

### ANCIEN CHATEAU DE BOULAINVILLIERS .

(Château seigneurial de Passy.)

(Archives de la Société.)

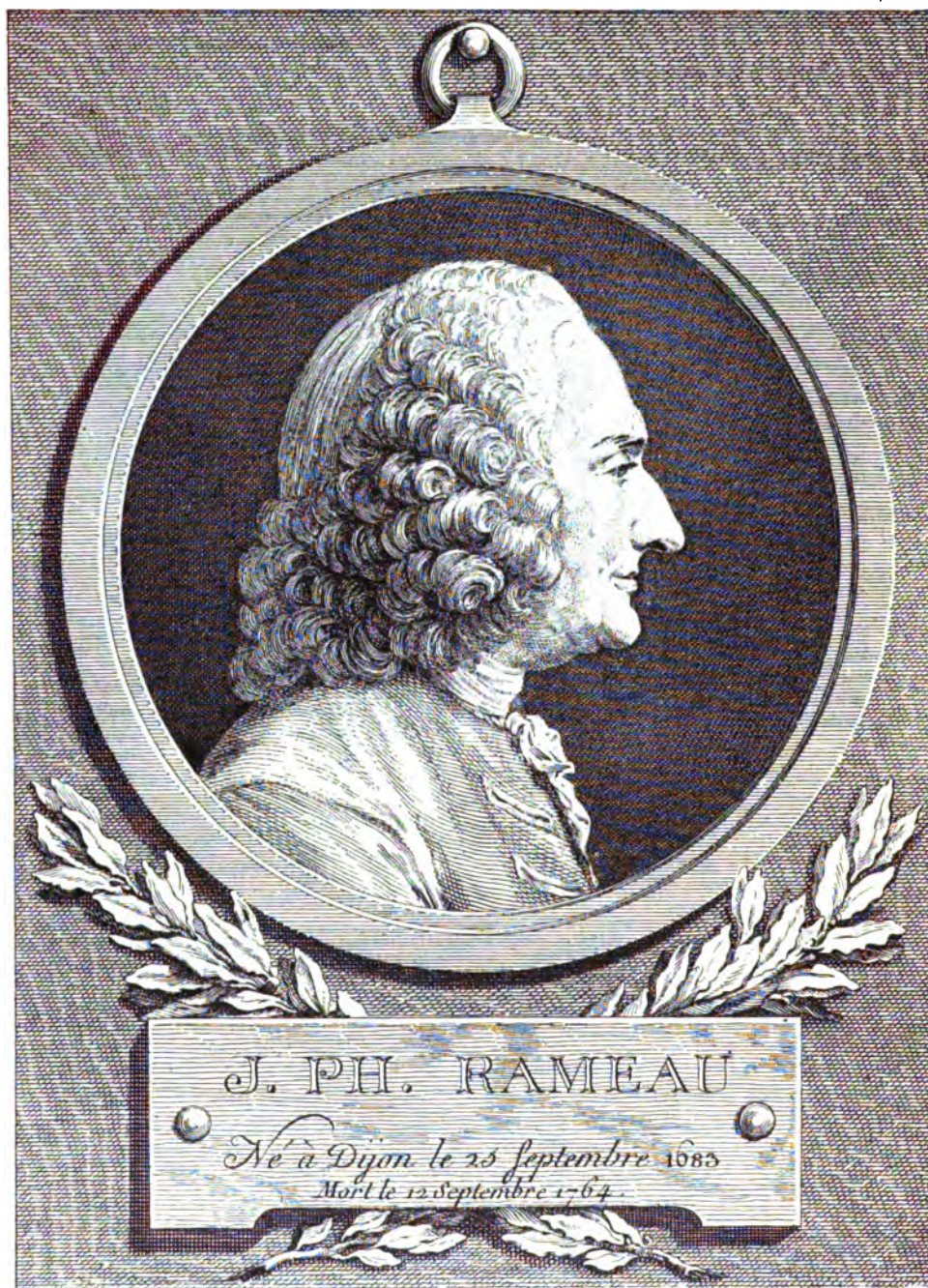
Louis-Philippe Rameau (1683-1764) était fils d'un organiste de Dijon et fut lui-même organiste pendant la première partie de sa carrière; il tint l'orgue à Lille, puis à Clermont, et ne commença à composer qu'à l'âge de quarante ans. Il publia, en 1722, son *Traité d'harmonie*; il fit représenter, en 1739, l'opéra de *Dardanus*, qui établit sa réputation, à laquelle avait également contribué son drame lyrique de *Castor et Pollux* (1737). De 1748 à 1751, il fit de fréquents et longs séjours au château seigneurial de Passy, où il dirigeait les concerts du fermier général La Pouplinière. Il avait été créé par Louis XV chevalier de Saint-Michel (2) et compositeur du cabinet du roi.

(1) Voir aux annexes (p. 284) l'article intitulé : « Le château seigneurial de Passy sous le règne de M. de la Pouplinière », par M. Léopold Mar; également aux annexes (p. 287) l'article du même auteur intitulé : « La Tour à Passy et à Auteuil »; p. 288, la note sur « Jean-Jacques à la fête de Passy »; ainsi que l'article (p. 288) de M. Edmond Wahl sur Mme de Genlis.

Voir également ci-après les détails donnés sur ce château dans la notice concernant la rue de Boulainvilliers, p. 103.

(2) Voir l'article de M. Emile Potin sur Rameau (p. 90 du IV<sup>e</sup> volume du *Bulletin*).

Le dernier châtelain de Passy, Anne-Gabriel-Henri, marquis de Boulain-



(Collection de M. Em. Potin.)

villiers, seigneur de Saint-Saire, de Passy-lez-Paris et de Saint-Pol-de-

Gresoles, prévôt de la ville, prévôté et vicomté de Paris (1724-1793), mourut en prison, pendant la Terreur. Après sa mort, M. Cabal, ancien notaire de Paris, devint propriétaire du château de Passy et de ses principales dépendances ; en 1826, il vendit ce domaine à des spéculateurs qui établirent, dans le parc et le potager, un nouveau quartier occupant aujourd'hui une partie de la rue de Boulaivilliers et de ses abords.

Le *château de la Muette* n'était, dans l'origine, qu'une maison bâtie dans le bois de Boulogne, soit pour y garder les mues des cerfs, soit pour y mettre des oiseaux de fauconnerie quand ils sont en mues ; on peut supposer que le château doit son nom à cette circonstance ; toutefois, d'autres étymologies (1) ont été indiquées. Cette maison devint un rendez-vous de chasse sous le règne de Charles IX ; elle fut donnée, le 27 mars 1613, au dauphin (Louis XIII), à l'occasion de la déclaration de sa majorité, par la reine Marguerite de Valois, première femme de Henri IV. Fleuriau d'Armenonville (2), directeur des finances, donna une fête très brillante au duc et à la duchesse de Bourgogne, le 6 septembre 1707, à ce château dont le roi lui donna la jouissance, en érigeant pour lui une nouvelle capitainerie du bois de Boulogne. En 1716, Fleuriau d'Armenonville céda la Muette au Régent sur sa demande ; il fut installé au château de Madrid et reçut, en outre, un brevet de quatre cent mille livres. Le Régent embellit le château, qui devint la résidence favorite de sa fille, la duchesse de Berry : elle occupait à Paris le Luxembourg. En mai 1717, le tsar Pierre le Grand fut l'hôte de la duchesse de Berry à la Muette. Après la mort de sa fille, le Régent céda le château à son pupille Louis XV (3), alors âgé de neuf ans, qui y vint souvent pendant sa minorité et y fit plusieurs séjours au commencement de son règne, avec la cour. C'est à la Muette que le lieutenant général, devenu plus tard le maréchal de Richelieu, organisa une entrevue de la comtesse de Mailly avec Louis XV, alors âgé de vingt-deux ans. Plus tard, la marquise de Pompadour quitta sa résidence de Bellevue pour venir séjourner à la Muette, où elle fit peindre par Oudry les dessus des portes de la salle à manger ; le vestibule était orné de tableaux de Van der Meulen. Après la mort de la marquise (4), survenue à Versailles le

(1) Voir aux annexes (p. 313) des observations de M. Emile Potin au sujet de l'étymologie du mot « Muette ».

(2) Voir aux annexes les articles suivants : (p. IV 295) celui de M. le comte Fernand de l'Église sur le Château de la Muette ; (p. 300) l'article de M. Léopold Mar, intitulé : « Les quatre gouverneurs du château royal de la Muette » ; (p. 299) de M. le comte F. de l'Église « La mort de la duchesse de Berry à la Muette » ; (p. 310) « Un extrait des *Confessions* de Jean-Jacques Rousseau » ; et (p. 303) une note de M. Léopold Mar, indiquant les personnages qui ont résidé à la Muette. Voir également l'article de M. Louis de Méric, intitulé : « Personnel des châteaux royaux sous Louis XV, pp. 151 à 155 du second volume du Bulletin.

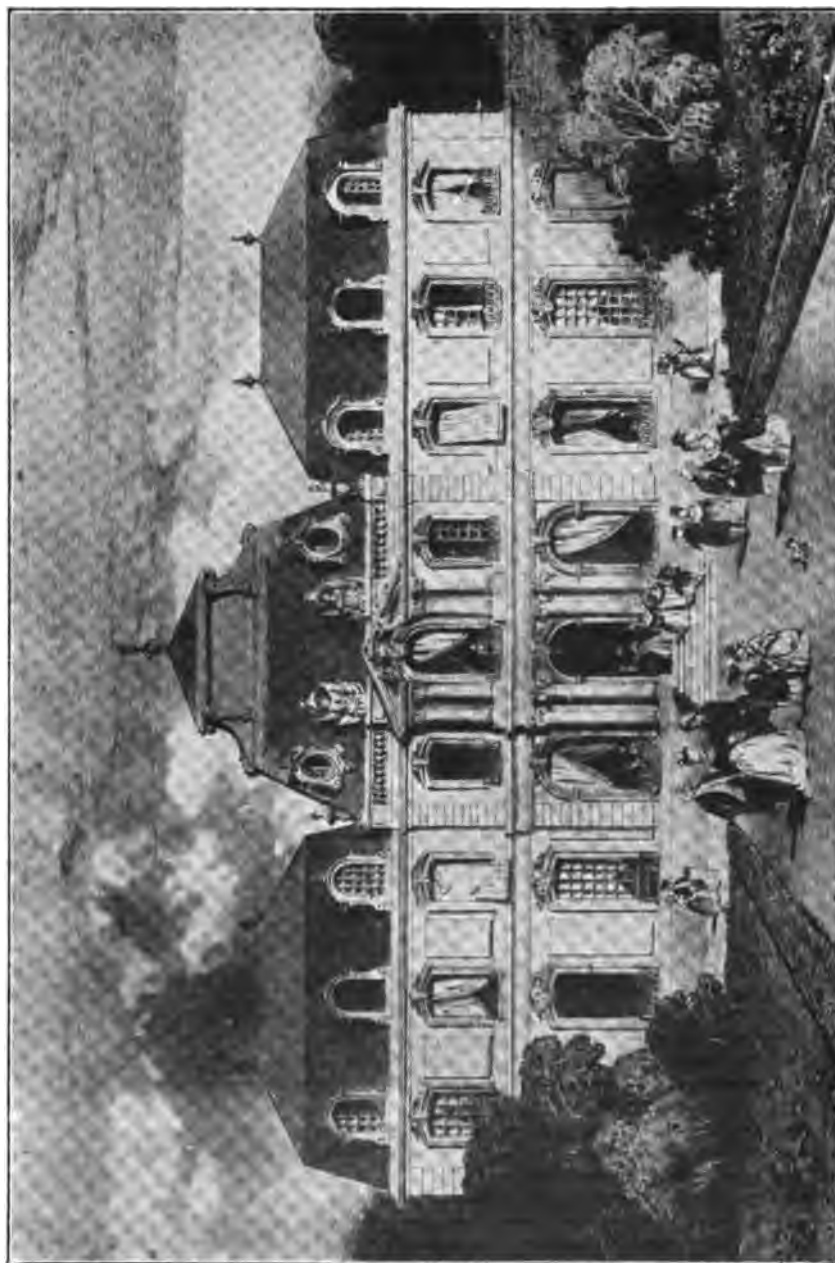
(3) Voir aux annexes (p. 304) les deux notes de M. Léopold Mar, intitulées : « La Biche du Roi », et « Projet de reconstruction du château de la Muette ».

(4) Le maréchal duc de Soubise, qui fut gouverneur du château de la Muette pendant dix-sept ans, était très protégé par la marquise de Pompadour, même après avoir perdu la bataille de Rosbach contre le roi de Prusse, ce qui inspira les vers suivants :

En vain vous vous flattez, obligeante marquise,  
De mettre en beaux draps blancs le général Soubise ;  
Vous ne pouvez laver, à force de crédit,  
La tache qu'à son front imprima sa disgrâce ;  
Et quoi que votre faveur fasse,  
En tout temps on dira ce qu'à présent l'on dit :  
« Que si Pompadour le blanchit,  
Le roi de Prusse le repasse. »



13 avril 1764, Louis XV ne vint plus à la Muette qu'incognito, sous le titre de comte de Gonesse, avec le maréchal de Richelieu et quelques autres confi-



Le château de la Muette, sous Louis XV.  
(Archives de la Société.)

dents, pour s'y livrer à ses goûts dépravés avec plus de liberté qu'il n'en avait à Versailles. Il fit rebâtir le château et construire aux abords, pour les gens de service, plusieurs maisons en face desquelles on voyait le parterre de l'escarpolette ; de l'autre côté du château se trouvaient la laiterie et la pompe ;

au nord-est s'étendaient les autres dépendances : ferme, orangerie, faisanderie, etc.

C'est au château de la Muette que Marie-Antoinette passa la journée du 15 mai 1770, précédant celle de la célébration solennelle de son mariage avec le dauphin, petit-fils de Louis XV. C'est également à la Muette qu'elle résida généralement (1) avant de devenir reine de France, et c'est à ce château qu'elle reçut, avec Louis XVI, le 5 juin 1774, les grands corps de l'État venant présenter leurs compliments de condoléance sur la mort de Louis XV et de félicitations sur l'avènement au trône des nouveaux souverains. Les 7, 8 et 9 juin, toutes les personnes présentées à la cour eurent l'honneur de faire leurs révérences de deuil à Leurs Majestés et à la famille royale. J'emprunte à une communication de M. Ch. Chandebois (2) l'anecdote suivante au sujet de ces révérences :

Les plus vieilles comme les plus jeunes dames accoururent à la Muette pour ce jour de réception générale, et les révérences profondes de certaines douairières, coiffées de petits bonnets noirs à grands papillons, prêtaient à rire. La reine, qui avait beaucoup de respect pour les convenances, s'efforçait de ne pas commettre la faute grave de perdre le maintien qu'elle devait observer ; une plaisanterie indiscreète d'une des dames du palais lui en donna cependant le tort apparent. La marquise de Clermont-Tonnerre, fatiguée de la longueur de la séance, et forcée par les devoirs de sa charge de se tenir debout derrière la reine, trouva plus commode de s'asseoir à terre sur le parquet, en se cachant derrière les robes à panier de la reine et des dames du palais ; de là, elle tirait les jupes de ces dames. Le contraste des espiègleries de M<sup>me</sup> de Clermont-Tonnerre avec le sérieux de la représentation qui régnait dans la chambre de la reine déconcerta Sa Majesté plusieurs fois ; elle portait son éventail devant son visage pour cacher un sourire involontaire ; l'aréopage sévère des douairières déclara que la reine n'aimait que la jeunesse, qu'elle avait manqué à toutes les bienséances et, le lendemain, on faisait une chanson dont le refrain était :

Petite reine de vingt ans,  
Vous qui traitez si mal les gens,  
Vous repasserez la barrière.

Louis XVI signa au château de la Muette plusieurs édits, notamment celui par lequel il renonçait au droit de joyeux avènement (3).

Le premier voyage d'un ballon libre et portant des voyageurs (4) a eu pour point de départ, le 21 novembre 1783, le jardin de la Muette ; le ballon, du système des frères Montgolfier, inventeurs de l'aérostation, était monté par le marquis d'Arlandes et Pilâtre de Rozier ; le trajet, qui était de 8 kilo-

(1) Voir la correspondance entre l'Impératrice Marie-Thérèse et son ambassadeur, le comte Mercy d'Argenteau (d'après Alfred Darnelle et Geffroy Didot, 1774), qui était chargé de conseiller la jeune dauphine et de rendre compte à sa mère de ses conversations, de ses relations et de toutes ses actions.

(2) Voir aux annexes (p. 304) l'article de M. Ch. Chandebois, intitulé : « Cérémonies de révérences de deuil à la Muette ».

(3) Voir aux annexes (p. 305) l'article de M. Léopold Mar, intitulé : « L'édit de la Muette et les différents séjours de la cour de Louis XVI au château de ce nom ».

(4) Voir également aux annexes (p. 308) l'article de M. Léopold Mar, intitulé : « Le premier voyage aérien, 21 novembre 1783 ».

mètres, fut fait en dix-sept minutes ; les voyageurs s'étaient élevés à la hauteur de 950 mètres.



*En présence de M. le Dauphin  
dans le Jardin de la Muette,  
de M. Montgolfier,  
et M. Pilâtre du Rosier, le 21<sup>re</sup> 1783.  
Vue de la Terrasse de M. Franklin à Paris.*

(Collection de M. Chandebois.)

Les mécaniciens anglais Miln père et fils, ayant, en 1785, offert au gouvernement français de naturaliser une nouvelle manière de carder et de filer

le coton, obtinrent, pour l'encouragement de cet établissement, une subvention de 60.000 francs, un traitement annuel de 6.000 francs, un local gratuit dans le château de la Muette, alors assez délaissé (et où ils eurent à payer un loyer à dater de 1791) et enfin, une prime de 1.200 francs par chaque assortiment de machines qu'ils justifieraient avoir fourni en France à des fabricants. Miln et ses fils furent arrêtés le 15 octobre 1793.

En 1788, Louis XVI, désirant alléger les dépenses, fit de grandes réformes dans sa maison et ordonna la vente de plusieurs châteaux ; la Muette fut comprise dans cette dernière disposition ; cependant elle ne fut pas vendue à cette époque, mais, dès lors, elle cessa d'être une résidence royale.

En 1790, c'est dans le jardin de la Muette que fut servi le grand banquet donné par la Ville de Paris aux députés des corps de l'armée et des communes de France ; plusieurs milliers de fédérés prirent part à ce banquet.

Le château de la Muette fut mis en vente par décret du 26 mai 1791 (1) ; le conseil général de la commune de Passy, comprenant l'avantage qu'il y avait à conserver cette belle propriété sur son territoire, arrêta, le 29 mai, qu'il présenterait une soumission pour l'acquérir ; mais le manque de fonds ne permit pas de réaliser cette opération. La propriété fut morcelée ; une partie fut aliénée et l'autre resta propriété de l'État, puis de la Couronne jusqu'au commencement du règne de Louis XVIII, époque à laquelle elle fut définitivement distraite de la liste civile. Talleyrand avait loué à l'État le château de la Petite-Muette et l'a habité sous le Directoire.

Le château et le parc de la Muette furent achetés en 1820, pour 275.000 fr., par Sébastien Érard, qui, né le 5 avril 1752, fonda sa fabrique de pianos en 1780, fut nommé le 27 octobre 1810 facteur de pianos et de harpes de Leurs Majestés impériales et royales et reçut, le 29 décembre 1815, le brevet de facteur de pianos et de harpes de la cour. Sébastien Érard offrit au roi de reprendre, pour le prix d'achat qu'il avait payé, cette ancienne maison royale de plaisance ; mais Louis XVIII ne crut pas devoir profiter de cette offre.

C'est au château de la Muette que Sébastien Érard mourut, le 5 avril 1831 ; il y avait réuni une magnifique collection de tableaux, qui fut vendue en août 1832. Les docteurs Pravaz et Guérin furent autorisés, en 1835, à établir à la Muette un institut orthopédique.

Depuis la mort de Sébastien Érard, le château de la Muette n'a pas cessé d'appartenir à sa famille, qui a tenu à conserver cette habitation, où l'accueil bienveillant de la dernière reine de France avait contribué à décider de sa fortune. Le légataire universel de Sébastien Érard était son neveu, Pierre Érard, qui fut nommé officier de la Légion d'honneur en 1851, à la suite de l'Exposition universelle de Londres, où il avait obtenu l'unique « Council medal », décernée à l'industrie des instruments de musique. Il mourut à Paris, le 5 août 1855, et, après sa mort, sa veuve se fixa tout à fait à la Muette ; n'ayant pas eu d'enfant, elle fit donation de cette propriété à sa nièce, dont le mari, M. le comte de Franqueville, membre de l'Institut, habite encore aujourd'hui le château.

Le parc, qui n'occupe qu'une partie de l'ancien domaine royal de la

(1) Voir aux annexes (p. 309) la note de M. Léopold Mar, concernant la vente de biens nationaux dans la région de Passy.

Muette, est très vaste, quoiqu'il ait été diminué par suite de l'exécution de divers travaux de voirie, notamment des chemins de fer de l'Ouest.

Lord Ranelagh, pair d'Irlande, était un grand amateur de musique ; il fit construire dans son parc de Chelsea, près de Londres, une rotonde où chaque jour un orchestre venait jouer ; la haute société anglaise fréquentait ces concerts. Après la mort de lord Ranelagh, vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, une compagnie acheta son parc et y continua la musique, en faisant payer aux auditeurs un droit d'entrée de 3 shellings ; on installa des fêtes publiques et des bals dans ce jardin, qui conserva longtemps le nom de son ancien propriétaire et a été remplacé par Cremorn-Gardens. En 1772, Morisan et Tardé, artificiers du roi, qui avaient été donner des fêtes en Angleterre et y avaient vu le *Ranelagh* anglais, conçurent l'idée de fonder un établissement semblable auprès de Paris. Ils obtinrent du maréchal prince de Soubise, gouverneur du château de la Muette (1) et grand écuyer du bois de Boulogne (dont Morisan était le subordonné, puisqu'il était garde de la porte de Passy), la concession d'une grande pelouse, située dans le bois de Boulogne, où l'on dansait quelquefois en plein air, sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui notre Ranelagh. La première salle fut ouverte le lundi 25 juillet 1774, sous le nom de petit Ranelagh ; en 1779, on ajouta une seconde salle, plus aérée et plus vaste, et, depuis lors, ce local servit de réunion quelquefois à la cour et souvent au Paris qui s'amuse. En 1783, cent gentilshommes, payant chacun une cotisation de 72 francs par an, louèrent à Morisan son jardin pour y donner, chaque semaine, un bal champêtre où leurs invités étaient seuls admis. La reine Marie-Antoinette et le comte d'Artois (qui régna plus tard sous le nom de Charles X) ne dédaignèrent pas de venir danser au Ranelagh.

En 1784, Audinot installa (2), auprès de l'établissement du Ranelagh, son théâtre des « Petits Comédiens de Bois » (3).

La Révolution interrompit ces fêtes ; le peuple envahit les salons et les bosquets et vint y danser la carmagnole ; Morisan, qui n'encaissait plus que de très maigres recettes, dut faire démolir, en 1793, ses légères constructions, afin d'en vendre les matériaux. Mais il refit de bonnes affaires sous le Directoire ; le célèbre danseur Trémitz amena au Ranelagh, reconstruit en 1796, ses cohortes de muscadins et de merveilleuses. Sous l'Empire, Morisan donna avec succès des fêtes militaires et mourut au bon moment ; car, peu de jours après sa mort, les Cosaques vinrent bivouaquer sur ses pelouses, et ses bâtiments furent convertis en hôpital militaire. L'ennemi parti, une société de jeunes élégants réorganisa au Ranelagh des fêtes aristocratiques, qui étaient données le jeudi et le samedi ; la duchesse de Berry y vint fréquemment. Le bal du Ranelagh était dirigé, sous la Restauration, par Mabile, qui créa ensuite le bal du jardin Mabile, à l'allée des Veuves (aujourd'hui avenue Montaigne).

Le 21 août 1830, on donna au Ranelagh un grand bal dont le produit était destiné à soulager les veuves, les blessés et les orphelins des 27, 28 et 29 juillet 1830 : la souscription était fixée à trois francs pour un cavalier et à deux francs pour une dame. Après la révolution de 1830, le Ranelagh rede-

(1) Voir aux annexes (p. 310) une communication de M. Ant. Guillois à la Société historique d'Auteuil et de Passy ; on y trouve un historique du bal du Ranelagh.

(2) Voir aux annexes (p. 314) une note concernant le théâtre d'Audinot.

(3) Voir, pour le bal du Ranelagh, un article de M. Ch. de Boigne, extrait du *Constitutionnel*, tome IV, pp. 94 et 95 du VI<sup>e</sup> volume du *Bulletin*.

vint bal public et théâtre forain. Le glacier Herny, gendre de Morisan, fit exécuter, en 1834, de nouveaux bâtiments décorés avec goût, sous la direction de M. Peyre, architecte du gouvernement; les fêtes du Ranelagh eurent de nouveau une grande vogue, principalement en 1844 et 1846. L'établissement du Ranelagh a disparu en 1858, lors de l'exécution des grandes avenues qui ont transformé Passy (1).

Une grande partie des anciennes maisons de Paris a été bâtie avec des pierres extraites du sous-sol de la capitale. Ce mode de procéder était très commode à l'époque où l'imperfection des moyens de transport s'opposait à



LE RANELAGH

(Collection de M. Chandebois.)

l'utilisation de carrières lointaines; mais il a présenté l'inconvénient de créer, au-dessous d'une partie de la grande ville, des vides qui peuvent occasionner des effondrements: c'est pour prévenir des accidents de ce genre, sous les voies publiques, que le service de l'inspection générale des carrières (2) a été créé en 1777. Beaucoup de pierres à bâtir ont été extraites des carrières souterraines ouvertes dans le calcaire grossier, au-dessous d'une partie des quartiers de Chaillot et de Passy; cette exploitation a été fort active pendant les xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles et pendant le commencement du xix<sup>e</sup> siècle. L'exploitation des carrières souterraines a été interdite dans l'intérieur de Paris, par le

(1) Les dernières constructions principales devaient se trouver sur l'emplacement du 26 actuel de l'avenue Raphaël, appartenant à M. Berrus.

Le bal du Ranelagh eut une grande vogue sous la direction de M. Herny; on y rencontrait le Tout-Paris de l'époque et beaucoup de personnages; un des habitués de ce bal était le prince de Syracuse, nommé vice-roi de Sicile par son frère le roi de Naples Ferdinand II, lors de son avènement au trône (8 novembre 1830).

(2) Mon article intitulé: « Les carrières souterraines et le sous-sol du XVI<sup>e</sup> arrondissement », et inséré dans le *Bulletin*, est reproduit aux annexes (p. 315); on y trouvera également (p. 314) l'article de M. Léopold Mar, intitulé: « Passy et Chaillot souterrains ».

- décret du 22 mai 1813 ; la même mesure a été appliquée en 1860 à la zone annexée, comprenant le XVI<sup>e</sup> arrondissement, où le nombre des rues ayant leur sol sous-miné est de quarante et une ; la longueur des galeries souterraines d'inspection s'y élève à 6.419 mètres.

L'ancien mur d'enceinte de Paris, construit sur la demande des fermiers généraux en vue de soumettre tous les consommateurs au paiement des droits d'entrée, fut exécuté, de 1784 à 1786, sous la direction de l'architecte Ledoux. Cinq barrières (1) faisaient alors communiquer Passy avec Paris. Après l'achèvement de ce mur d'enceinte, la partie de Chaillot qui se trouvait en dedans de ce mur était définitivement réunie à Paris, et la paroisse de Passy était limitée par la Seine, par le mur d'enceinte (chemin de ronde de Sainte-Marie, boulevards extérieurs de Longchamp et de Passy, place de l'Etoile), par la paroisse d'Auteuil, par la partie de la grande route de Paris à Cherbourg qui forme actuellement l'avenue de la Grande-Armée, et enfin par une ligne prolongeant la rue de Longchamp et par une autre ligne traversant le bois de Boulogne sur l'emplacement qui est occupé aujourd'hui par les lacs. La paroisse d'Auteuil avait toujours été, depuis 1672, séparée de celle de Passy par le chemin des Tombereaux (aujourd'hui rue de l'Assomption) ; vers Billancourt, elle était limitée par la grande route de Paris à Versailles et par un sentier, qui est devenu actuellement l'avenue Victor-Hugo de Boulogne.

Les droits seigneuriaux ont été exercés jusqu'à la fin du règne de Louis XVI par les abbés de Sainte-Geneviève à Auteuil, par les seigneurs à Passy et par le prévôt des dames du monastère royal de la Visitation sur leurs domaines. A partir de 1787, Auteuil et Passy dépendirent pendant quelque temps (2) de l'arrondissement de Bourg-la-Reine, département de Corbeil. La loi du 22 décembre 1789 fit de Boulogne, Auteuil et Passy des communes du département de Paris, arrondissement de Saint-Denis ; ces trois communes formaient alors un canton dont Passy a été le chef-lieu depuis 1790 jusqu'en l'an VIII. A l'époque où l'on créa les sous-préfectures, en remaniant les cantons, les communes d'Auteuil et de Passy furent placées par la loi du 13 décembre 1799 dans le canton de Neuilly (arrondissement de Saint-Denis).

Enfin, la loi du 16 juin 1859 a annexé à la Ville de Paris (3) la partie des territoires d'Auteuil et de Passy située à l'intérieur de l'enceinte fortifiée et a réuni le surplus à la commune de Boulogne-sur-Seine. Le décret du 1<sup>er</sup> novembre de la même année a constitué le XVI<sup>e</sup> arrondissement, et l'annexion a été effectivement réalisée le 1<sup>er</sup> janvier 1860. L'ancien faubourg de Chaillot (partie comprise à l'intérieur du mur d'enceinte et limitée par la voie nommée actuellement avenue Marceau) a fait partie du I<sup>er</sup> arrondissement de Paris jusqu'au 31 décembre 1859, date où l'ancien I<sup>er</sup> est devenu le VIII<sup>e</sup>, en même temps qu'il perdait, à l'ouest, Chaillot rattaché au XVI<sup>e</sup> et, à l'est, le quartier des Tuileries et du Louvre, annexes au I<sup>er</sup> arrondissement actuel.

(1) Voir aux annexes (p. 324) l'article de M. Léopold Mar, intitulé : « Nos anciennes barrières ».

(2) Voir l'ouvrage de M. Fernand Bournon sur l'Assemblée provinciale de l'Île-de-France (départements de Saint-Germain et de Corbeil), de 1787 à 1790.

(3) Voir aux annexes (p. 332), un extrait de la loi du 16 juin 1859 et l'indication des limites des quatre quartiers du XVI<sup>e</sup> arrondissement.

Le XVI<sup>e</sup> arrondissement de Paris, dont la superficie est de 709 hectares (1), est divisé en quatre quartiers : Auteuil-Point-du-Jour, la Muette, la Porte-Dauphine et Chaillot. Ce dernier, qui avait été d'abord nommé quartier des Bassins, a reçu sa dénomination actuelle (2) par décret du 20 avril 1896, pour rappeler le souvenir d'une localité importante ; en réalité, l'ancien village de Chaillot, dont dépendait la plus grande partie du quartier actuel de Chaillot, comprenait, en outre, une partie du quartier des Champs-Élysées.

Les limites du XVI<sup>e</sup> arrondissement sont : l'axe de l'avenue de la Grande-Armée, qui le sépare du XVII<sup>e</sup> ; celui de l'avenue Marceau, qui le sépare du VIII<sup>e</sup>, la Seine, qui le sépare du VII<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup>, enfin le bois de Boulogne, dont il est séparé par les fortifications. Ses principaux monuments sont : l'Arc de l'Etoile, le palais du Trocadéro, la Mairie, les quatre églises paroissiales et quelques belles chapelles, les ponts sur la Seine, le lycée Janson-de-Sailly, le musée Guimet, le musée Galliéra. Il ouvre neuf portes sur les fortifications : Billancourt, Point-du-Jour, Saint-Cloud, Molitor, Auteuil, Passy, Muette, Dauphine et Maillot. Il est desservi par sept gares des chemins de fer de l'Ouest (porte Maillot, avenue du Bois-de-Boulogne, avenue Henri-Martin, Passy, Auteuil, Point-du-Jour et Boulainvilliers), et par huit stations du chemin de fer métropolitain (porte Maillot, rue d'Obliqado, Etoile, place du Trocadéro, rue Boissière, avenue Kléber, place Victor-Hugo et porte Dauphine).

La population de Passy était, en 1793, de 2.500 âmes en hiver (3.500 pendant sept mois de la belle saison) ; en 1800, elle avait diminué et n'était plus que de 1 800 ; elle était de 2.300 en 1807, de 3.034 en 1820, de 3.528 en 1829, de 4.200 en 1831, de 5.702 en 1836, de 6.704 en 1841, de 8.657 en 1846, de 10.375 en 1848, et enfin de 17.494 âmes en 1856, date du dernier recensement avant l'annexion.

Dans ces dernières années, la population de l'ancien Paris est restée à peu près stationnaire, tandis que celle de la zone annexée s'est accrue de plus de six cent mille âmes ; cette progression paraît devoir continuer, car la zone annexée renferme encore beaucoup de terrains non bâtis.

Le tableau ci-après donne, pour chacun des quatre quartiers du XVI<sup>e</sup> arrondissement, les résultats des deux derniers recensements, pour la population de fait :

QUARTIERS	RECENSEMENT DE	
	1896	1901
Auteuil . . . . .	22 071	29 134
La Muette . . . . .	26.961	30.043
Porte-Dauphine . . . . .	21.043	24 319
Chaillot . . . . .	31.502	33.591
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>401.577</b>	<b>417.087</b>

(1) La largeur extrême du XVI<sup>e</sup> arrondissement est de 1.450 mètres, du Trocadéro à la Porte Maillot ; sa plus grande longueur, de 4.850 mètres, de la Porte du Point-du-Jour à la Porte Maillot, et sa largeur la plus minime, de 350 mètres, de la Porte de Saint-Cloud à la Porte de Billancourt.

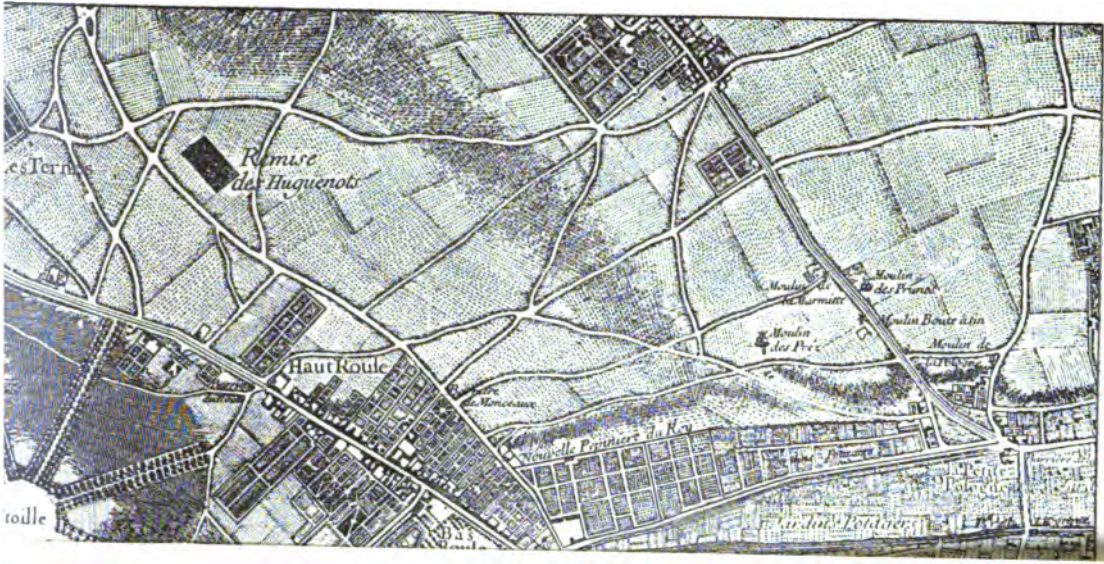
(2) Voir aux annexes (p. 333) le décret du 20 avril 1896 et le rapport qui le précède.



La population du XVI<sup>e</sup> arrondissement s'était accrue d'environ 17.000 âmes de 1891 à 1896; on voit que de 1896 à 1901, elle s'est augmentée d'environ 15.500 âmes, ce qui correspond à un accroissement continu de trois et demi pour cent par an. De 1896 à 1901, la population des dix premiers arrondissements, c'est-à-dire du centre de Paris, n'a augmenté que de 1.686 habitants, tandis que, dans le même laps de temps, la population de la périphérie s'est accrue de 124.315 habitants.

Le loyer moyen, qui n'est que de 571 francs pour l'ensemble de la ville de Paris, en 1901, dépasse 2.000 francs pour le quartier de Chaillot, 1900 francs pour celui de la Porte-Dauphine, 1.100 francs pour celui de la Muette, et 600 francs pour celui d'Auteuil.







## II. — Histoire des quartiers de Chaillot, de la Muette et de la Porte-Dauphine (Anciens territoires de Chaillot et de Passy).

Pour donner quelques indications historiques sur les rues qui ont été successivement établies sur le territoire de l'ancienne commune de Passy, je les classerai, autant que possible, suivant l'ordre chronologique de leur ouverture, totale ou partielle. Je commencerai donc par énumérer celles qui ont été percées avant le XIX<sup>e</sup> siècle (1); elles sont marquées sur le plan dessiné en 1731 par Roussel, dont un extrait se trouve ci-contre, ou sur le plan publié en 1800 par Picquet.

### RUES QUI EXISTAIENT AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

Ces anciennes voies pourraient être divisées en deux catégories, dont la première comprendrait les rues bâties avant le XIX<sup>e</sup> siècle (telles que la rue de Chaillot, la rue de Passy, etc.) et la seconde les routes et chemins qui étaient dès cette époque livrés à la circulation publique, mais n'étaient bordés en 1800 que de quelques maisons isolées, et ont été peu à peu transformés en rues (par exemple la rue de la Tour, la rue de Longchamp, etc.). Toutefois, je ne considère pas, dans cet ouvrage, comme rues existant au XVIII<sup>e</sup> siècle, celles qui ont remplacé d'anciens chemins plus ou moins étroits et sinueux, mais pour lesquelles le premier classement ou le premier titre établissant leur reconnaissance comme rues est postérieur à l'année 1800; elles seront énumérées ci-après, suivant l'ordre chronologique de leur classement et comme ne datant que du XIX<sup>e</sup> siècle.

La *rue de Chaillot* existe depuis plus de douze cents ans; elle dépend du VIII<sup>e</sup> et du XVI<sup>e</sup> arrondissement; je n'ai à m'occuper ici que de la partie située sur le XVI<sup>e</sup>, qui est assez courte, mais comprend l'église *Saint-Pierre de*

(1) J'ai divisé ce travail en trois parties : 1<sup>o</sup> les rues qui existaient à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ; 2<sup>o</sup> celles qui ont été ouvertes pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle ; 3<sup>o</sup> celles qui ont été ouvertes de 1850 à 1901.

*Chaillot* (1), mentionnée, comme il a été rappelé ci-dessus, dans une bulle pontificale de l'an 1097.

L'église actuelle a été rebâtie d'abord vers la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, puis en 1740 ; elle se compose d'une nef terminée par un chœur, avec bas-côtés, mais sans transept ; la façade de l'édifice, sur la rue de Chaillot, n'offre de remarquable que sa vieille tour, d'ailleurs peu élevée. La grosse cloche, posée en 1777 dans le clocher, eut pour parrain et marraine Louis XVI et Marie-Antoinette ; elle fut nommée Louise-Antoinette et fut bénie par le futur cardinal Dominique de La Rochefoucauld, alors archevêque de Rouen. Une nouvelle reconstruction de l'édifice eut lieu en 1785 et 1786.

Sous la Révolution, l'église de Saint-Pierre de Chaillot, conservée d'abord comme paroisse (2), en vertu de la loi du 4 avril 1791, fut fermée en 1793, mise en vente, adjugée le 24 août 1796. Rendue au culte le 29 avril 1803, elle devint alors troisième succursale de la paroisse de la Madeleine. Le curé racheta l'immeuble et le légua par testament à une dame, qui le vendit, à la date du 24 septembre 1821, à la Ville de Paris, moyennant la somme principale de 38.000 francs et une rente perpétuelle sur l'État de 530 francs au nom et au profit de la fabrique de l'église de Chaillot, pour l'acquittement de divers services dont l'édifice se trouvait grevé.

L'église suffisait à l'ancien village de Chaillot, mais elle n'était pas appropriée aux besoins d'un vaste et riche quartier de Paris. Reconnaisant cette insuffisance, l'administration municipale, sous le second empire, avait réservé, sur l'emplacement des anciens réservoirs de la pompe à feu de Chaillot, avec façade sur l'avenue d'Iéna, un terrain de 5.040 mètres carrés, où l'on aurait pu ériger une construction devant remplacer l'église actuelle. La réalisation de ce projet fut ajournée, parce qu'on prétendit que cet emplacement, actuellement occupé par la place des États-Unis, était trop éloigné du centre de la paroisse. Les événements de 1870-1871 firent abandonner ce projet. On s'occupa ensuite de projeter une nouvelle église sur un terrain voisin de celui où on a construit le musée Galliéra ; mais les négociations entamées pour l'acquisition du terrain nécessaire ne purent aboutir. Il fallut donc se borner à améliorer sur place l'église de Saint-Pierre de Chaillot, dont la cure avait, dès 1866, pris rang de première classe. L'hôtel de M. de Tubiny, contigu à l'église, fut acheté ; sur son emplacement, on établit le presbytère, et M. l'architecte Paul Marbeau érigea une chapelle qui est dédiée à Notre-Dame des Victoires et qui communique avec l'église. Les extensions et améliorations exécutées dans ces dernières années à Saint-Pierre de Chaillot ont donné des résultats très satisfaisants.

La rue de Chaillot (3) avait conservé dans toute son étendue, jusque vers 1865, son ancienne physionomie de grande rue d'un village formant faubourg de Paris ; elle avait alors une longueur de près de 900 mètres, entre les Champs-Élysées et la rue de la Croix-Boissière ; mais, par suite des nombreux percements (avenue et place d'Iéna, rue Pierre-Charron, etc.) exécutés dans ce

(1) La superficie sous-minée au-dessous de la chapelle annexe de Saint-Pierre de Chaillot (sise avenue Marceau) est de 140 mètres carrés. La distance du sol au ciel de la carrière est de 12 m. 50 ; la hauteur de la galerie d'exploitation est de 5 mètres. La consolidation a été opérée par colonnes de béton, piliers maçonnés et remblais bourrés.

(2) Voir aux annexes : p. 334, l'article intitulé : « Une émeute à Saint-Pierre-de-Chaillot ».

(3) On trouvait, en 1849, à la rue de Chaillot des institutions (Bousquet au n° 15 et Bigot au n° 21) dont les élèves suivaient les cours du lycée Bonaparte.

quartier, conformément aux décrets rendus sous le second empire, elle a perdu 200 mètres de longueur et beaucoup d'anciennes maisons ont été reconstruites (1).

La moindre largeur de la rue de Chaillot, qui avait été fixée à 11 mètres



### BARRAS.

(Collection de M. Émile Potin.)

par l'ordonnance royale du 11 décembre 1845, a été portée à 12 mètres par les décrets du 6 mars 1858 et du 3 juin 1884.

Il existait en 1867, à la jonction de la rue Morny (actuellement rue Pierre-Charron) et de la rue de Chaillot, un espace triangulaire qui n'était pas assez

(1) Voir dans l'histoire du quartier d'Auteuil les indications données sur Sainte-Périne, qui se trouvait autrefois rue de Chaillot, près de l'emplacement actuellement occupé par l'avenue Marceau, et qui, par suite du percement de cette avenue, a été transférée à Auteuil.

vaste pour qu'on pût y élever des constructions ; en 1868, il a été converti en un plateau planté, moyennant une dépense de 5.000 francs.

Vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, il y avait rue de Chaillot un certain nombre de ces immeubles galants qu'on a appelés *petites maisons* (1).

Barras, ancien membre du Directoire, eut, sous la Restauration, son hôtel au n° 76 ancien de la rue de Chaillot et y mourut en 1829.

Les renseignements sur l'ancienne *rue des Batailles* se trouvent aux alinéas concernant l'avenue d'Iéna.

La *rue de Passy* est aussi ancienne que ce centre de population et en a toujours été la voie principale. Elle se terminait autrefois par une grille, à la hauteur de son intersection avec la rue de la Pompe ; elle portait le nom de Grande-Rue ou de « rue qui conduit au bois de Boulogne ». Elle prit, en 1793, la dénomination de « rue Marat » ; mais peu de temps après, le nom de Grande-Rue lui fut restitué. Elle ne pouvait pas le conserver après l'annexion, parce que la dénomination de Grande-Rue s'appliquait à la rue la plus importante de la plupart des communes annexées ; l'arrêté préfectoral du 26 février 1867 lui a donné son nom actuel de rue de Passy.

Cette rue est très commerçante ; sa largeur minima a été fixée à 10 mètres par l'ordonnance royale du 22 décembre 1838, et cette même ordonnance l'a classée comme route départementale n° 2 de Paris à Saint-Cloud (2). Elle était, avec les rues de l'Annonciation, Bois-le-Vent et Raynouard, la seule rue de Passy qui fût pavée il y a un siècle. Le pavage en pierre de la rue de Passy a été converti en pavage en bois entre le boulevard Delessert et la rue Jean-Bologne, de juillet à octobre 1897, entre les rues Jean-Bologne et de la Pompe, de juillet à septembre 1898. Les becs à incandescence y ont été installés en avril 1900.

L'*impasse des Carrières*, dont la moindre largeur n'est que de 2 mètres, est fort ancienne ; elle a son entrée sur la rue de Passy, entre les n°s 24 et 26. Jusqu'à l'année 1816, le numérotage des maisons de Passy commençait à la première maison de droite, en venant de Paris, et se continuait sans interruption, 1, 2, 3, 4, etc. ; arrivé à la dernière maison de droite, on continuait le numérotage en revenant sur ses pas, par le côté gauche. Ce ne fut qu'en 1806 à Paris et en 1816 à Passy qu'on commença à appliquer le système de numérotage actuellement en vigueur : numéros impairs à gauche et numéros pairs à droite. En indiquant, d'après les intéressantes communications faites par M. Léopold Mar à la Société historique d'Auteuil et de Passy, les demeures historiques (3) du XVI<sup>e</sup> arrondissement, je donne autant que possible les numéros actuels des maisons.

Au n° 58 de la rue de Passy, on remarque une porte d'entrée, cintrée à deux battants, avec applique et heurtoir de l'époque de Louis XV ; l'ornementation du haut est en fer forgé, encadré de petites boiseries sculptées.

En entrant dans la cour du n° 84, on voit la grande façade Louis XV de l'ancien cabinet de physique du roi.

(1) V. le volume de M. Gaston Capon, pp. 119 à 124. La grande rue de Passy et la rue Raynouard eurent aussi quelques *petites maisons* (pp. 125, ss.). — Paris, Daragon, éd., 1902.

(2) En 1851, la commune de Passy a contribué aux dépenses de rectification de cette route départementale pour 100.000 francs, dont 60.000 provenant de souscriptions de particuliers et le surplus d'impositions extraordinaires.

(3) Je n'ai cru devoir mentionner ici que les maisons ayant été habitées par des personnages actuellement décédés.

On peut citer comme maisons historiques de la rue de Passy : le n° 7, que le général Moreau habita en 1797 et 1798 ; le n° 12, occupé à partir de 1861 par l'écrivain socialiste Proudhon, qui y mourut en 1865 (il avait été élu représentant du peuple en 1848) ; l'ancien n° 58, habité sous Louis XVI par Mme de Genlis (1), gouvernante des enfants du duc d'Orléans (Philippe-Égalité) ; le n° 55, où le compositeur Gossé, dit Gossec, ancien directeur de l'Opéra, membre



*M<sup>me</sup> Carmouche. (Dessiné par Delpech)*  
*Théâtre des Variétés.*

*Vignon.*

*Lith. de Demanne.*

(Collection de M. Ém. Potin.)

de l'Institut, mort en 1829, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans, a passé les six ou sept dernières années de sa vie ; la maison n° 63, qu'a habitée, pendant les sept dernières années de sa vie, le célèbre chansonnier Gustave Nadaud (2),

(1) Voir aux annexes (p. 288) la biographie de Mme de Genlis, par M. Edmond Wahl.

(2) Voir la conférence de M. Léo Claretie sur Gustave Nadaud, pp. 227 à 234 du 1<sup>er</sup> volume du Bulletin ; voir également aux annexes (p. 444) le monument et l'œuvre de Nadaud.



mort le 28 avril 1893. Mme Maria Favart occupait un pavillon rue de Passy, n<sup>o</sup> 76-78, en 1881, époque à laquelle elle donna sa démission de sociétaire de la Comédie-Française. Au n<sup>o</sup> 80 se trouve l'hôtel qui a été habité jusqu'en 1787 par la présidente de Bandeville (1) ; il a été occupé, sous le règne de Louis-Philippe, par le chimiste Orfila, qui a lutté contre Raspail dans le procès de Mme Lafarge. Le compositeur Piccinni habita et mourut dans une maison de la rue de Passy ; Jenny Vertpré (Mme Carmouche), actrice du Gymnase, habita vers 1850 la maison n<sup>o</sup> 84, à l'angle de la rue de la Pompe, où était installé, au xviii<sup>e</sup> siècle, le cabinet de physique du château de la Muette ; Louis XV y venait pour assister (2) aux expériences de l'abbé Nollet. Le cabinet de physique du roi fut réuni, en 1790, à l'Observatoire de Paris.

Sur le côté pair de la rue de Passy, on voyait autrefois deux grands hôtels qui ont disparu. L'emplacement compris entre l'angle de la rue Gavarni et le n<sup>o</sup> 18 était occupé par l'hôtel de la Folie, où résidait, vers 1761, Mlle de Romans (3), maîtresse de Louis XV ; cet hôtel, dont le prince Paul Demidoff était propriétaire vers 1868-1869, a été habité par Arsène Houssaye et par Jules Janin ; il a été démoli en 1890. A la hauteur du n<sup>o</sup> 70 se trouvait l'hôtel de l'amiral d'Estaing, guillotiné en 1794 ; il a été démoli pour le percement de la rue Guichard, vers 1854 ; quelques détails seront donnés à ce sujet dans l'histoire du quartier de Passy qui a été construit, sous le second empire, sur l'emplacement de l'ancien parc Guichard.

Une école communale de garçons et de filles et une école maternelle sont établies au n<sup>o</sup> 29 de la rue de Passy ; c'est M. François Delessert qui a donné à la commune l'immeuble dans lequel ces écoles sont établies ; cette donation a été acceptée par délibération du conseil municipal du 10 octobre 1849. Cette école a 303 élèves.

La rue de Passy est comprise, comme beaucoup d'autres rues du XVI<sup>e</sup> arrondissement, dans la zone des anciennes carrières calcaires (4), dont plusieurs sont encore utilisées aujourd'hui comme caves.

La *place de Passy*, qui a 30 mètres sur 34 et où se croisent actuellement les rues de Passy, de l'Annonciation, Bois-le-Vent, Duban et Vital, ne date que de 1836. Antérieurement, il n'existait en cet endroit qu'un passage faisant communiquer la Grande-Rue (rue de Passy) avec la rue de l'Église (rue de l'Annonciation). La maison située à l'angle de la place et de la rue de Passy, et qui pendant longtemps a servi de mairie (rue de Passy, 67), était alors presque isolée, ayant devant elle (5) un horizon de feuillage et de verdure ; cette maison eut pour hôtes J.-Jacques Rousseau et plus récemment Quillet, l'auteur des *Chroniques de Passy*.

(1) Voir aux annexes (p. 334) l'article de M. Léopold Mar sur l'hôtel de la Présidente de Bandeville.

(2) Voir aux annexes (p. 335) l'article de M. Léopold Mar sur le cabinet de physique du Roi et une lettre écrite au sujet de ce cabinet en 1784.

(3) Voir aux annexes (p. 338) l'article de M. Léopold Mar sur l'hôtel de la Folie. Ce nom provenait du lieu dit « La Folie », situé vers l'emplacement des rues Gavarni et Claude-Chahu.

(4) La partie sous-minée de la rue de Passy a été consolidée par le service de l'inspection générale des carrières, sur une longueur de 45 mètres, entre l'origine et la maison n<sup>o</sup> 6, de 38 mètres sous la place de Passy, et de 67 mètres entre les n<sup>os</sup> 31 et 68.

(5) Quand la mairie fut transférée avenue Henri-Martin, cette maison fut exhaussée et entièrement remaniée par M. Robert, son propriétaire. Voir la note de M. A. Dauvergne, p. 258 du III<sup>e</sup> volume du Bulletin.

Par délibération du 21 décembre 1834, le conseil municipal de Passy, considérant que le local loué par la Mairie était insuffisant et qu'il y avait lieu d'acquérir une maison commune (1), autorisa l'acquisition à M. et à Mme Créciat de leur propriété, grande rue de Passy, 67, pour y installer la mairie, avec toutes ses dépendances, et y créer une place publique.

M. et Mme Créciat se mirent d'accord avec le maire de Passy pour fixer à 55.000 francs le prix d'achat des terrains (bâtimens et jardins), qui ont servi à établir la mairie et la place, mais sous la condition que la mutation de propriété serait faite à très bref délai. Comme ils ne voulaient pas attendre, pour le paiement, l'accomplissement des formalités permettant à la commune de faire face à la dépense, M. Possoz, maire de Passy, leur versa de ses deniers 40.000 francs ; M. Anceaume, adjoint, et M. Coade, conseiller municipal, payèrent également de leurs deniers, mais sous la garantie personnelle de M. Possoz, le surplus, soit 15.000 francs, le 1<sup>er</sup> mars 1835. En vertu d'une ordonnance royale du 25 du même mois, l'acquisition faite par M. Possoz et consorts fut réalisée, les 4 et 10 mai suivants, au nom de la commune de Passy, par contrat notarié. Les frais d'actes d'acquisition se sont élevés à 3.852 francs, et les frais d'appropriation de l'immeuble à 8.197 francs ; la dépense totale a été couverte de la manière suivante :

Part à la charge de la commune de Passy et acquittée par cette commune au moyen d'une contribution extraordinaire. . . . .	20.000 fr.
Subvention accordée par l'administration du département de la Seine sur les fonds d'octroi de banlieue. . . . .	20.000 »
Produit de la revente à M. Morison d'une partie de l'immeuble. . . . .	15.000 »
Souscription de divers particuliers, notamment : 2.500 fr. fournis par la famille Delessert, 2.000 fr. par M. Possoz, 1.000 fr. par M. Fulchiron, 100 fr. chacun par M. le comte Portalis, M. le comte de Las Cases et M. Guichard de Marceil, etc. . . . .	12.049 »
Total. . . . .	67.049 fr.

L'examen du registre des délibérations municipales montre que le projet de pavage et de cailloutage de la nouvelle place publique a été approuvé le 8 août 1835, que les fonds nécessaires pour l'installation des services de mairie ont été votés le 8 novembre de la même année et que la mairie a été installée le 1<sup>er</sup> janvier 1836.

La nouvelle place ayant 34 mètres de largeur, prit d'abord le nom de « place d'Armes », et ensuite celui de « place de la Mairie », parce qu'elle bordait un des côtés de la mairie de Passy. En 1848, on l'appela « place Béranger », en souvenir du long séjour que l'illustre chansonnier avait fait à Passy ; mais peu de temps après, on lui rendit le nom de « place de la Mairie », qu'elle ne pouvait pas conserver quand il fut décidé que la mairie du XVI<sup>e</sup> arrondissement serait établie à l'avenue Henri-Martin. Sa dénomination actuelle lui a été donnée par l'arrêté préfectoral du 26 février 1867.

La maison n<sup>o</sup> 2 de la place de Passy, où se trouve actuellement une succursale du Crédit lyonnais, formait, en 1827, le café-restaurant du Midi, avec

(1) La mairie de Passy avait été installée jusqu'alors dans des locaux loués par la commune, rue Franklin, n<sup>o</sup> 3 ; cette maison appartenait au maire et ancien notaire, M. Augé de Fleury.

jardins et bosquets; le premier étage de cette maison était occupé, dès 1863, par le cercle de Passy, qui n'existe plus depuis longtemps.

Le 8 août 1826, le conseil municipal de Passy accepta la proposition du sieur Bénit, demeurant rue de l'Église (Annonciation), n° 15, consistant à établir un marché sur un terrain dont il était propriétaire, rue Neuve-de-l'Église (Jean-Bologne). Un marché forain se tint ensuite périodiquement sur la place de Passy. Le premier acte concernant le marché couvert actuel consiste en une délibération municipale du 5 juillet 1853, demandant l'établissement d'un marché devant contenir 133 places et être établi auprès de la place de la Mairie. Les travaux de première construction du *marché de Passy*, qui appartient à la ville et est régi par elle, furent achevés le 25 novembre 1855; mais ce marché fut ouvert dès le 4 avril 1854. En vue de l'agrandir, la commune de Passy acheta à Mme Delahoussaye, le 10 août 1857, un terrain en partie couvert de bâtiments, pour 36.657 francs, y compris 4.657 francs de frais. Malgré cette extension, le marché était encore encaissé par des propriétés privées et avait besoin d'être aéré. En 1873, époque à laquelle les travaux de la nouvelle mairie de l'avenue Henri-Martin étaient poussés avec activité, il fut décidé que les terrains sur lesquels s'élevaient les constructions affectées aux divers services municipaux de l'arrondissement seraient aliénés, mais sous la réserve que l'emplacement occupé par la justice de paix et par le bureau de bienfaisance ne serait pas compris dans cette aliénation, et qu'il serait utilisé, pour agrandir encore le marché; il a ainsi obtenu une façade sur la petite place qui le sépare de la rue Bois-le-Vent.

La *rue Beethoven* se nommait autrefois rue de la Montagne, nom parfaitement justifié par son excessive déclivité. Elle avait son origine à la route de Versailles (quai de Passy), dans le voisinage de la Seine et auprès de la barrière des Bonshommes, qui était une des entrées de Paris; cette entrée s'est appelée aussi barrière de la Conférence (1), puis barrière de Passy. Après avoir formé un coude très prononcé et longé le mur de clôture de l'ancien couvent des Bonshommes, la rue de la Montagne aboutissait au carrefour de Passy où convergent les rues Raynouard, de Passy, de la Tour, Vineuse, Franklin et deux voies modernes (boulevard Delessert et rue Alboni). Ce carrefour s'est appelé autrefois la Croix-Vineuse et le carrefour de la Montagne; il constituait l'entrée de Passy et on y voyait avant la Révolution la potence seigneuriale. Quillet dit, dans ses *Chroniques de Passy*, qu'il y avait un second pilori, placé au bas de la rue de la Montagne, à l'encoignure du quai.

La rue Beethoven a fait partie de la route départementale n° 2, de Paris à Saint-Cloud; elle n'avait que trois ou quatre maisons au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle et elle ne forme plus aujourd'hui qu'une impasse, aboutissant d'un côté à la route de Versailles (quai Debilly et quai de Passy), et de l'autre à des escaliers, parce qu'une section, comprenant tous les numéros pairs du n° 12 au n° 26, a été supprimée pour l'alignement du boulevard Delessert, dont l'exécution a permis de faire communiquer la rue de Passy avec le centre de Paris par des pentes admissibles. La partie la plus élevée de la rue Beethoven a été démolie en 1893, pour la construction du large escalier constituant la rue Alboni.

La raffinerie de sucre de MM. Delessert avait une entrée au n° 2 de la rue

(1) La barrière de Passy était un reculement de la barrière de la Conférence, située précédemment auprès de la pompe à feu de Chaillot.

Beethoven; elle a été achetée par la Ville de Paris, au prix de 1.400.000 francs (contrat du 8 septembre 1862).

La maison portant le n° 90, qui date de la Renaissance, conserve encore quelques restes de la censive, habitation du censier (1), où les habitants venaient payer les impôts dus au seigneur de Passy.

En 1827, la montée rapide de la rue Beethoven causa probablement la mort du fils du compositeur Piccinni, rival de Glück : musicien comme son père, il venait donner des leçons de son art, deux fois par semaine, à Passy; un jour, au moment d'atteindre péniblement le sommet de la montagne, il fut frappé d'une apoplexie foudroyante. Comme son père, il fut enterré à Passy, non pas auprès de lui, à la rue Lekain, où on n'inhumait plus, mais dans le nouveau cimetière de la rue des Réservoirs.

La rue Beethoven a reçu sa dénomination actuelle, par décret du 24 août 1864, en l'honneur du célèbre compositeur allemand Louis von Beethoven (1770-1827), qui étonnait, dès l'âge de douze ans, ses auditeurs, par la merveilleuse perfection avec laquelle il exécutait les préludes et les fugues de Sébastien Bach. A Vienne, il se présenta, en 1790, à Mozart, qui, prenant la plume, écrivit un sujet de fugue, hérissé de difficultés. Beethoven développa ce thème avec tant d'originalité et d'invention que Mozart, émerveillé, s'écria : « Ce jeune homme sera bientôt le plus grand génie musical de l'Europe. » Son opéra de *Fidelio*, son oratorio du *Christ au jardin des Oliviers* et surtout ses sonates et ses symphonies, notamment la *Symphonie pastorale* et la *Symphonie héroïque*, ont réalisé la prophétie de Mozart. Beethoven fut de bonne heure affligé d'une surdité qui le rendit morose. Des monuments lui ont été élevés à Bonn, sa ville natale, et à Vienne, sa patrie adoptive.

La rue *Raynouard* est fort ancienne : elle figure comme entièrement bâtie sur le plan de Roussel en 1731 ; elle a porté successivement divers noms. Comme elle était autrefois la rue la plus importante de Passy, elle s'est appelée originairement rue Haute, et Grande-Rue ; quand elle fut détrônée, comme importance, par la rue de Passy, dénommée Grand-Rue (parce qu'elle était dès lors le centre du commerce dans ce quartier), la rue Raynouard fut nommée « ancienne Grande-Rue », ou « vieille rue de Passy », ou « rue Vieille » ; elle est désignée sous le nom de « rue Haute » dans des actes de 1691 et de 1711. Le terrier de 1726 l'appelle « rue qui conduit du monastère des Pères Minimes à la maison de la seigneurie de Passy » ; on l'appelait aussi « rue qui conduit à la seigneuriale », parce qu'en effet, en la suivant jusqu'auprès de son intersection avec la rue des Vignes, on se trouvait devant une des grilles du parc du château seigneurial de Passy, dont le bâtiment principal était à mi-côte de la rue actuelle de Boulainvilliers. On lui donna ensuite le nom de « rue des Francs-Bourgeois », dû peut-être à ce que la grande vogue des eaux minérales, dont l'établissement se trouvait entre cette rue et la Seine, avait décidé beaucoup de personnes aisées à venir s'y fixer. Vers 1770, elle prit le nom de rue « Basse », qu'elle conserva très longtemps et qui était en contradiction avec celui de « rue Haute », qu'elle portait autrefois. En vue d'expliquer cette contradiction, je ferai observer que la rue Raynouard est à une grande hauteur au-dessus de la Seine (2), mais qu'elle est basse si

(1) Voir aux annexes (p. 341) l'article de M. Léopold Mar, intitulé « Un coin du vieux Passy ».

(2) Pour certaines maisons, l'entrée sur la rue Raynouard est à la hauteur du troisième étage, de l'autre côté.

on la compare à l'emplacement de l'ancien château seigneurial et surtout aux parties culminantes de Passy, qui se trouvent entre la rue de la Tour et l'avenue Henri-Martin.

Le nom actuel de la rue Raynouard (précédemment rue Basse), lui a été donné par le décret du 27 février 1867, en l'honneur de François-Just-Marie



(Collection de M. Chandebois.)

Raynouard, litterateur et philologue, né en 1731 et mort au n<sup>o</sup> 20 ancien, 38 actuel de cette rue. Après avoir été avocat à Draguignan et au parlement d'Aix, il fut nommé en 1791 député suppléant à l'Assemblée législative; arrêté en 1793, il ne recouvra la liberté qu'après la chute de Robespierre. Sa tragédie des *Templiers* fut représentée le 24 juillet 1805 au théâtre du palais de Saint-Cloud; la première représentation avait été donnée avec un immense succès,

le 14 mai, sur la scène du Théâtre-Français. Il entra en 1807 à l'Académie française, dont il devint, en 1817, le secrétaire perpétuel. On peut citer, parmi les ouvrages qu'il a laissés : *Monuments relatifs à la condamnation des chevaliers du Temple*, *Choix de poésies originales des Troubadours*, *Histoire du droit municipal en France sous la domination romaine et sous les trois dynasties*.

La circulation n'était pas toujours très commode au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle ; un arrêté du 9 thermidor an XI, renouvelé en vertu d'une délibération du conseil municipal de Passy du 3 mai 1819, interdisait aux voitures attelées de plus d'un cheval de suivre la rue Basse (rue Raynouard), parce que le passage des rouliers pourrait nuire à la solidité des maisons établies au-dessus d'anciennes carrières (1).

Il résulte d'une délibération du conseil municipal de Passy du 3 mai 1827, que MM. Roëhn et C<sup>ie</sup>, propriétaires de l'ancien château seigneurial de Passy (château de Boulainvilliers), ayant exposé qu'on ne pouvait sans danger laisser plus longtemps dans son état actuel la partie de la rue située aux abords de la rue projetée du Ranelagh, parce que la pente y était très rapide et fort inégale, offrirent, pour l'adoucissement de cette pente, une souscription de 450 francs, à laquelle vinrent se joindre d'autres offres de fonds de concours, notamment celle de M. Fulchiron, montant à 200 francs. La commune accepta ces offres et se chargea de faire niveler la rue Basse entre la rue des Vignes et la propriété de Mme Grével. En outre, on réalisa un accord entre les propriétaires pour rectifier, entre le rond-point de Boulainvilliers et la rue des Vignes, la rue Basse, qui décrivait une courbe assez prononcée devant les dépendances du château de Boulainvilliers. Le projet de nivellement de la rue Basse aux abords de la rue du Roc (rue Berton) a été crédité par une délibération municipale du 3 mai 1828. Celle du 19 décembre 1832 a autorisé le maire à réaliser devant notaire l'échange de terrains convenu avec MM. Roëhn et C<sup>ie</sup> pour redressement et élargissement de la rue Basse. En 1834, des trottoirs ont été construits dans cette rue par la commune, les propriétaires riverains s'étant engagés à payer les trois-septièmes de la dépense. Enfin, la construction du chemin de grande communication de Montrouge à Neuilly (route de transit), entraînant un surbaissement du sol de la rue de Boulainvilliers, la commune de Passy exécuta à ses frais, en 1841, un nouveau nivellement de l'extrémité de la rue Basse, aboutissant au rond-point de Boulainvilliers.

La moindre largeur de la rue Raynouard a été fixée à 8 mètres par l'arrêté préfectoral du 16 février 1856 ; elle est donc assez étroite et elle est aujourd'hui peu passagère ; mais les maisons situées sur le côté impair ont de belles vues sur la vallée de la Seine et sur les coteaux de Meudon ; comme elle conduisait au château seigneurial de Passy, on y avait établi, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, des hôtels importants. Le duc de Lauzun, si célèbre par ses aventures avec la grande Mademoiselle, aventures dont les suites (2) lui valurent un

(1) La partie sous-minée du sol de la rue Raynouard a été consolidée sur une longueur de 40 mètres près le carrefour de Passy et de 185 mètres entre les n<sup>os</sup> 14 et 59, de 1810 à 1813. Dix-neuf maisons situées entre le commencement de la rue Raynouard (au carrefour de Passy) et la rue Singer accèdent, chacune par un escalier, à une ancienne carrière servant de cave.

(2) Voir la « Notice sur le duc de Lauzun » par M. Gobé, pp. 251 et 252 du III<sup>e</sup> volume du *Bulletin*, et, aux annexes (p. 343), la note sur « Lauzun à Passy », par M. Léopold Mar.

internement de dix ans dans la forteresse de Pignerol, où il se rencontra avec Fouquet, l'ancien surintendant des finances, était rentré en grâce auprès de Louis XIV, parce qu'il avait réussi, non sans péril, à ramener d'Angleterre, en 1688, la reine et le jeune prince de Galles, que Jacques II lui avait confiés. Deux ans après la mort de la grande Mademoiselle, c'est-à-dire en 1695, époque à laquelle il avait soixante-trois ans, il épousa la fille cadette du maréchal de Lorges, sœur de la duchesse de Saint-Simon, qui avait alors un peu moins de quinze ans. Peu de temps après, il acheta ou se fit construire, dans les jardins des propriétés portant les n<sup>os</sup> 11 et 13, un hôtel dont il ne reste aujourd'hui que les soubassements dans la propriété Delessert ; il conserva cet hôtel jusqu'à sa mort, survenue en 1723, et fut inhumé dans le couvent des Petits-Augustins, aujourd'hui l'École des Beaux-Arts. Cet hôtel de Passy fit l'objet d'un acte de donation réciproque de M. et de M<sup>me</sup> de Lauzun, qui porte la date du 6 novembre 1711. C'est dans cet hôtel que s'établirent, en juillet 1719, le duc de Saint-Simon (1) et la duchesse, qui était dame d'honneur de la duchesse de Berry, pour se rapprocher du château de la Muette, où résidait alors le Régent, qui se tenait auprès de sa fille mourante.

Le baron Benjamin Delessert, banquier philanthrope fondateur de la caisse d'épargne, et ses deux frères, François Delessert, banquier également, et Gabriel Delessert, maire de Passy, de 1830 à 1834, puis préfet de police du 10 septembre 1836 au 24 février 1848, eurent, depuis 1800, des hôtels de plaisance, dont les vastes jardins dominant la Seine et qui occupent les premiers numéros impairs de la rue Raynouard (2). Ces hôtels, depuis le n<sup>o</sup> 11, ont été ensuite habités par les membres ou descendants de cette famille, qui a rendu de grands services à Passy, y a répandu beaucoup de bienfaits et y a, pendant de longues années, pourvu seule aux dépenses des écoles publiques. Une délibération du conseil municipal du 3 novembre 1836 constate que la commune continue à être affranchie des dépenses annuelles des écoles des deux sexes, grâce à la munificence du baron Benjamin Delessert.

C'est au n<sup>o</sup> 21 (ancien 66) de la rue Raynouard que La Tour d'Auvergne (3) a résidé de 1796 à 1800 ; il y recevait souvent ses amis, les généraux Desaix, Lecourbe, Kléber et Moreau. Sur le rapport de Carnot, ministre de la Guerre, le premier consul décerna à La Tour d'Auvergne (1743-1800) le titre de « premier grenadier de la République ». On sait que, de 1800 à 1809, tous les jours, à l'appel de son nom, le plus ancien caporal de la 46<sup>e</sup> demi-brigade répondait : « Mort au champ d'honneur ! » La Société historique d'Auteuil et de Passy a demandé qu'une inscription soit apposée sur la maison que La Tour d'Auvergne a habitée.

Le chansonnier Béranger demeura, de 1833 à 1835, dans la mansarde de la maison qui suit le presbytère (n<sup>o</sup> 22 ancien, 42 actuel). L'auteur dramatique Picard passa la plus grande partie de ses dernières années rue Raynouard, au coin de la rue de l'Annonciation, et c'est là qu'il mourut en 1828.

(1) Voir aux annexes (p. 343) la note sur « Saint-Simon à Passy ».

(2) Voir aux annexes (p. 343) la biographie intitulée « Les Delessert », par M. Léopold Mar.

(3) Voir aux annexes (p. 356) l'article de M. Léopold Mar intitulé : « La Tour d'Auvergne à Passy ». Voir également le procès-verbal d'apposition et de levée des scellés par le juge de paix à la maison de La Tour d'Auvergne, rue Basse, 66, le 18 messidor an VIII et le 4 brumaire an IX (pp. 85 et 86 du IV<sup>e</sup> volume du *Bulletin*).

L'abbé Raynal, littérateur et philosophe, habitait, en 1791, rue Raynouard, près de la rue de l'Annonciation; il mourut en 1796, à l'âge de 84 ans, rue des Batailles, n° 1, chez un ami qu'il était venu voir.

L'abbé Prévost, l'auteur de *Manon Lescaut*, a habité, lui aussi, la rue Ray-



*Designé à Paris d'après nature et gravé à Berlin par G.F. Schmidt Graveur du Roy, en 1765.*

(Collection de M. Ém. Potin.)

nouard, près de la rue de l'Annonciation; comme vers la fin de sa vie, il avait été nommé, en 1735, aumônier du prince de Conti: « Monsieur l'abbé, lui dit alors le prince, vous voulez être mon aumônier; fort bien! mais je n'entends pas de messe. » — « Et moi, Monseigneur, lui répondit l'abbé, je n'en dis pas. »



Mlle Louise Contat, célèbre actrice de la Comédie-Française, demeura, vers 1791-1793, au n° 27 ancien, 47 actuel, presque vis-à-vis de la rue de l'Annonciation. C'est dans un pavillon situé au fond du jardin de cet immeuble que Balzac (1) a séjourné, de 1844 à 1847, après avoir vendu les Jardies et avant de s'installer à la Folie-Beaujon ; il y a composé *Modeste Mignon*, *Honorine*, *Esther*, *Ève et David*, *le cousin Pons*, *Vautrin*.

Quatremère de Quincy, littérateur et archéologue, a habité, de 1802 à 1815, le n° 31 ancien, 51 ou 53 actuel. Le vaudevilliste Dumersan a occupé, de 1820 à 1835, le 44 ancien, 62 actuel ; le vaudevilliste Brazier demeura avec lui jusqu'à 1825.

Benjamin Franklin, ministre plénipotentiaire des États-Unis, habita souvent, de 1777 à 1785, un pavillon de l'ancien hôtel de Valentinois (2), dont l'emplacement est actuellement occupé par la chapelle de l'institution des Frères des écoles chrétiennes, n° 66 actuel de la rue Raynouard, à l'angle de la rue Singer ; c'est au n° 62 de la rue Raynouard que Franklin fit la première expérience de paratonnerre. Une plaque commémorative (3) a été placée, le dimanche 8 mars 1896, par la Société historique d'Auteuil et de Passy, sur le mur de la chapelle des Frères, pour rappeler à la fois le séjour de Franklin à Passy et la pose du premier paratonnerre.

C'est au n° 68 de la rue Raynouard que se trouve la grande entrée du pensionnat des Frères des écoles chrétiennes à Passy. Leur pensionnat principal à Paris avait été ouvert d'abord en 1837, au n° 165 de la rue du Faubourg-Saint-Martin, dans des locaux où le petit noviciat avait été établi en 1835. La communauté acheta en juin 1838, à M. Briant, les deux pavillons et une partie des jardins d'un ancien hôtel de Passy, qui avait successivement appartenu au duc d'Aumont, au marquis de Ségur, au comte de Valentinois, dont il avait conservé le nom, au prince de Condé et enfin à M. Briant. Les travaux d'appropriation furent aussitôt entrepris, et c'est le 8 avril 1839 que le pensionnat fut définitivement transféré de Paris à Passy ; il prospéra rapidement dans ce local vaste et salubre, où les constructions furent successivement augmentées : le nombre des élèves, qui n'était que de 28 en 1839, s'élevait à 600 en 1855, 700 en 1864 et 850 en 1899. Il comprend non seulement l'enseignement primaire supérieur, mais encore l'enseignement secondaire spécial et moderne, ainsi que des classes commerciales. Beaucoup d'élèves de cet établissement ont été reçus au baccalauréat de l'enseignement secondaire spécial, au baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne et à l'École centrale des arts et manufactures.

(1) Voir au tome III du *Bulletin*, pages 154 à 158, l'article de M. Henri de Forges de Montagnac, intitulé : « Honoré de Balzac ; notes biographiques ; son séjour à Passy » ; aux annexes (p. 362), la note intitulée : « Une visite à la maison de Balzac, rue Raynouard, 47, à Passy » ; et la note de M. L. Mar sur « les demeures de Balzac », p. 360.

(2) Voir au second volume du *Bulletin*, pages 95 à 103, le compte rendu, par M. Émile Potin, de la cérémonie de la pose et de l'inauguration de la plaque commémorative de Franklin.

(3) D'après une note de M. de Riancey, Franklin aurait habité non le grand hôtel de Valentinois, où résidait son propriétaire, M. Le Ray de Chaumont, et qui est actuellement occupé par la maison des Frères, mais le petit hôtel de Valentinois, qui est habité par les sœurs de la Charité, chargées des œuvres de la paroisse, et qui dépend de la cure de Passy. M. de Riancey a eu pendant deux ans (1846-1847) un appartement dans cette maison, qui faisait autrefois partie de l'ancien enclos de Valentinois. Comme on le verra plus loin, l'hôtel de Valentinois avait son entrée au n° 9 de la rue de l'Annonciation.

L'architecte Robert de Cotte et son fils, tous deux premiers architectes du roi, eurent un hôtel important dans la rue Raynouard, à l'angle de la rue des Vignes, depuis 1720 environ ; Robert de Cotte y mourut en 1735, et son fils en 1767.

Aux nos 73 et 75 actuels se trouvait autrefois la maison des gardes, que le fabuliste Florian habitait accidentellement, quand la princesse de Lamballe séjournait à Passy, dans sa maison de plaisance de la rue Berton, ou lorsque



S. Meunier del.

(Robert de Cotte.)

le duc de Penthièvre habitait le château de M. de Boulainvilliers, que ce dernier lui avait cédé à vie (1).

J'ai rappelé ci-dessus le séjour de Franklin à Passy, rue Raynouard : c'est pour en conserver le souvenir qu'un arrêté du conseil général de la commune de Passy, en date du 3 septembre 1791, a donné le nom de *rue Franklin* à une rue du voisinage, qui s'appelait « rue Neuve-des-Minimes », et occupait l'emplacement d'un ancien chemin, marqué sur le plan de Verniquet (1789), ainsi

(1) La famille Glachant, qui s'est illustrée dans l'Université, a habité la rue Basse, ainsi que les peintres François Desportes et Noël Hallé.

Eugène Manuel a demeuré au n° 6 de la rue Raynouard.

que sur celui de Roussel (1731), et reliant le carrefour de la Montagne (carrefour de Passy) à la barrière Sainte-Marie, nommée plus tard barrière Franklin (place du Trocadéro).

Benjamin Franklin (1706-1790) était imprimeur à Philadelphie en 1729 et publia *le Bonhomme Richard* en 1732; député de la Pensylvanie au Congrès, il s'y déclara en faveur de l'indépendance des États-Unis; chargé de solliciter l'appui de la France, il obtint de Louis XVI un traité d'alliance en 1778 et fut en 1783 un des signataires du traité de paix de Paris, consacrant l'indépendance de sa patrie. Il mourut président de l'État de Pensylvanie; on prit le deuil pendant un mois aux États-Unis d'Amérique et pendant trois jours en France (1).

En 1790, la largeur de la rue Franklin a été fixée à 11<sup>m</sup>,70; la commune y a établi des trottoirs en 1844. Cette rue fut classée comme annexe de la route départementale n° 2, de Paris à Saint-Cloud; à son origine, le sol a été abaissé en 1849, lorsqu'on a opéré le raccordement du débouché de la nouvelle direction de cette route avec les diverses voies aboutissant au carrefour de la Montagne (carrefour de Passy); elle a été remise en état de viabilité, aux frais du département de la Seine, en 1853. La Ville de Paris y a installé des becs à incandescence en 1900 (2).

Le général Faron habitait le n° 25 de la rue Franklin et y est mort le 21 novembre 1881, à l'âge de soixante et un ans. La mairie de Passy a été pendant plus de trente ans au n° 3 de la rue Franklin; une délibération du conseil municipal du 25 avril 1828 autorise, moyennant un loyer annuel de 800 francs, la location de trois pièces de plus dans cette maison, dont M. Augé de Fleury, maire de Passy, était propriétaire et où étaient installés les services de la mairie. Le peintre Debucourt a demeuré rue Franklin.

Joseph-François Michaud, auteur de *l'Histoire des Croisades*, membre de l'Académie française en 1813 et de celle des inscriptions et belles-lettres en 1837, né en 1767, fut un des fondateurs de *la Biographie universelle* et du journal *la Quotidienne*. Sa santé étant devenue précaire, il vint se fixer, en 1832, avec son jeune ami et collaborateur Poujoulat, à Passy; il y habitait une modeste maison avec jardin au n° 18 actuel de la rue Franklin; il y mourut en 1839. De nombreux amis, parmi lesquels Châteaubriand, assistèrent à ses obsèques; *la Quotidienne* ouvrit une souscription pour lui élever le monument qui se trouve au cimetière de Passy.

H. de Riancey, député et publiciste, a habité, vers 1857-1858, le n° 20 de cette rue.

Sous le second Empire, on avait projeté de remplacer la rue Franklin par une large avenue, débouchant sur la place du Trocadéro; mais ce projet n'a pas été réalisé.

La rue Vineuse, qui forme un coude à la hauteur du n° 25, a été percée, avec une largeur de 9<sup>m</sup>,60, vers la fin du xviii<sup>e</sup> siècle; elle tire son nom d'anciennes vignes qui appartenaient au couvent des Minimes ou

(1) Voir l'article de M. Edmond Wahl intitulé: « Beaumarchais chez Franklin à Passy », 3 décembre 1777 (p. 87 du IV<sup>e</sup> volume du *Bulletin*).

(2) L'acquisition par expropriation de l'immeuble sis rue Franklin, n° 2, à l'angle de cette rue avec le boulevard Delessert, sera nécessaire pour l'exécution de la partie du métropolitain comprise entre la place du Trocadéro et la gare de Lyon.

Bonshommes. Autrefois, Chaillot, Passy et Auteuil avaient beaucoup de vignes (1).

Béranger vint en 1841 demeurer chez son amie, M<sup>me</sup> Béga, au n° 19 de la rue Vineuse; il y resta sept ou huit ans. Le regretté président de la Société historique d'Auteuil et de Passy, M. Eugène Manuel, a fait le récit d'une visite de Michelet au célèbre chansonnier, rue Vineuse (2).

Le maréchal de Mac-Mahon, le général F. Douay et leurs états-majors descendirent, le 22 mai 1871, dans la maison n° 49 de cette rue.

La rue de l'Annonciation (3) va de la rue de Passy à la rue Raynouard et passe devant l'entrée principale de l'église de Passy. Elle s'appela rue du Moulin, rue des Tierrées, puis rue de la Paroisse jusqu'à la Révolution, qui lui imposa, en 1793, le nom de « rue de la Raison ». Quand les églises furent rendues au culte, elle devint la « rue de l'Église », nom qu'elle conserva jusqu'au décret du 26 février 1867, qui lui a donné sa dénomination actuelle.

Le chansonnier vaudevilliste Brazier acheta en 1825 la maison n° 4 et y mourut en 1835; cette maison a été habitée par l'éditeur Curmer vers 1856-1858.

Le duc d'Aumont, lieutenant général et célèbre amateur, eut sous Louis XV, à l'emplacement du n° 9, une propriété s'étendant jusqu'au delà de la rue Singer actuelle; il la céda au comte de Valentinois, prince de Monaco. En 1814, le prince de Condé et son fils, le duc de Bourbon, vinrent habiter cet hôtel pendant quelque temps.

L'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy a d'abord été une simple chapelle, bâtie par Claude Chahu, conseiller du roi en ses conseils, trésorier général des finances et seigneur de Passy; la construction de cette chapelle était fort avancée quand fut rendu le décret de Mgr Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris, en date du 28 décembre 1666, dont voici un court extrait :

« Nous étant apparu par le rapport de notre vicaire général que les habitants de Passy ne peuvent aller sans beaucoup d'incommodité à leur paroisse d'Authueil, pour y recevoir les sacrements et assister à l'office divin, à cause de la distance et de la difficulté des lieux, avons érigé et érigeons par ces présentes une église succursale audit Passy, dépendante et aide de la paroisse d'Authueil et, à cet effet, avons permis et permettons d'achever la chapelle encommencée de bâtir et sera la dite église succursale sous l'invocation de Notre-Dame de Grâce, de laquelle la principale fête se fera, chaque année, le jour de l'Annonciation de la Vierge. »

Six années après, le 16 mai 1672, grâce aux démarches persistantes de la

(1) Voir page 138 du II<sup>e</sup> volume du *Bulletin*, l'article de M. Léopold Mar, intitulé: « Comme quoi il en cuisait de voler le verjus à Passy, au XIV<sup>e</sup> siècle ».

(2) Voir aux annexes (p. 497) l'article intitulé: « Michelet chez Béranger à Passy ». Béranger quittant Paris pour venir s'établir à Passy, qui était alors un lieu de villégiature, disait :

Puissé-je ici vieillir exempt d'orage,  
Et de l'oubli près de subir le poids,  
Comme l'oiseau dormir dans le feuillage,  
Au bruit mourant des échos de ma voix.

(3) Sous le sol de la rue de l'Annonciation, les vides des anciennes carrières ont été consolidés sur une longueur de 22 mètres devant le n° 8, de 12 mètres devant le n° 30 et de 41 mètres devant les n° 4 et 25 et entre les n° 23 et 26. Devant le n° 31, la distance du sol au ciel de la carrière est de 7 mètres, et la hauteur des galeries d'exploitation est de 1<sup>m</sup>,50.

veuve (1) de Claude Chahu, cette succursale était érigée en église paroissiale; cette concession contribua à l'augmentation de la population de Passy. En 1673, la veuve de Claude Chahu fit l'acquisition d'une maison (2) pour l'établissement du presbytère.

On reconnut, avant la fin du gouvernement de la Restauration, la nécessité d'agrandir l'église de Passy. Le devis, dressé le 5 mars 1828 et montant à 47.000 francs, décrivait les travaux à faire de la manière suivante : « L'objet des travaux est l'agrandissement de l'église, la restauration des bâtiments actuels et la construction d'une sacristie. L'église actuelle sera prolongée en forme de croix, de manière que la partie ancienne sera destinée entièrement à former la nef principale et les deux nefs latérales; la partie à construire contiendra le transept, le chœur, le sanctuaire et les deux chapelles à droite et à gauche du maître-autel, à l'extrémité des nefs latérales; une de ces chapelles sera consacrée à la Vierge, l'autre à la communion. »

Des subventions furent accordées par le ministère de la Justice et des Cultes et des souscriptions particulières furent recueillies; il n'en était pas moins très difficile d'arriver à réunir les fonds nécessaires. Le conseil municipal de Passy demandait, par délibération du 15 octobre 1830, que les 20.000 francs alloués par le conseil général pour l'agrandissement de l'église fussent consacrés à la construction d'une mairie. Il consentait, le 9 mai 1831, à payer les 68 francs de frais occasionnés par l'adjudication des travaux d'agrandissement de l'église; mais, à la date du 8 novembre 1835, il refusait de faire concourir la commune aux dépenses d'agrandissement de l'église et se bornait à recommander au ministre des Cultes la demande de M. l'abbé Gary (curé depuis la fin de 1830 jusqu'à novembre 1835), qui offrait de subvenir à une partie de la dépense. Le conseil municipal de Passy montra ensuite des dispositions beaucoup plus favorables : il approuva le 9 mai 1845 un projet de M. l'architecte Debressenne (agrandissement et consolidation de l'église, etc.) montant à 70.000 francs, accepta la coopération de 10.000 francs offerte par la fabrique, vota 25.000 francs comme part contributive de la commune et demanda au préfet d'accorder 35.000 francs sur les fonds d'octroi de banlieue. Les travaux, exécutés de 1846 à 1849, sous la direction de M. Debressenne, doublèrent la longueur de l'église. La pose de la principale pierre du clocher eut lieu le 3 novembre 1846; le procès-verbal transcrit sur parchemin, avec le sceau de la mairie, et renfermant quelques pièces de monnaie à l'effigie du roi Louis-Philippe, fut déposé dans une boîte de plomb.

Le conseil municipal de Passy déclara, le 11 mars 1848, que les travaux supplémentaires de l'église devaient être reconnus dette communale. Par lettre en date du 4 octobre de la même année, le maire de Passy fit connaître au préfet de la Seine que les travaux d'agrandissement de l'église étaient terminés et lui proposa d'approuver le montant des dépenses, fixé à 82.530 francs; cette approbation fut accordée, sur l'avis du conseil des bâtiments civils.

De 1856 à 1859, M. l'architecte Debressenne fut chargé de diriger de nou-

(1) Voir aux annexes (p. 280) l'article de M. Léopold Mar intitulé : « Fondation de la paroisse de Passy ».

(2) Voir aux annexes (p. 362) l'article de M. Léopold Mar intitulé : « Pourquoi le presbytère de Notre-Dame-de-Grâce fut acquis à bon compte ».

veaux travaux pour l'église de Passy; son devis montait à la somme de 77.000 francs : agrandissement des chapelles de la sainte Vierge et de saint Augustin, réparation du chœur à poser sur bitume, stucage, peintures, calorifère, etc. Une partie des dépenses d'amélioration de l'église de Passy fut couverte par une souscription volontaire à laquelle prit part le célèbre chansonnier Béranger, qui habita Passy et qui avait spécifié que c'était pour la salle de catéchisme des enfants qu'il souscrivait. Le conseil municipal accorda un secours de 7.000 francs pour les vitraux et l'ornementation des chapelles agrandies.

Vers 1872, on a réparé le portail de l'église; on a travaillé à la sacristie, à la chapelle au-dessus et à celle de saint Joseph ou des mariages. De 1890 à 1892, on a installé une conduite d'eau, un poste d'incendie, transformé des lustres au gaz, établi des tribunes devant le grand orgue et au-dessus des deux chapelles des bas-côtés (ce qui a augmenté de 238 le nombre des places de l'église), agrandi la chapelle de la sainte Vierge et le caveau mortuaire, établi un chœur dans une construction édifée sur le jardin et réalisé divers aménagements : sacristie et cabinets pour le curé et pour les vicaires, le tout d'après les plans et devis de M. Train, architecte de la ville.

En 1902, on a établi de nouvelles orgues et transféré le maître-autel à la place de l'orgue d'accompagnement (1).

On peut citer comme ayant été enterrés dans l'église de Passy : l'abbé d'Estrades (2), fils du maréchal de ce nom, ambassadeur à Venise en 1675 et à Turin en 1679, mort en 1715 à Passy, où il habitait depuis cinq ans; l'abbé Le Ragois, précepteur du duc du Maine et confesseur de Mme de Maintenon, mort en 1730; les abbés Boucheron, mort le 22 juin 1674; Fleuret, mort le 9 février 1730; Locatelli, qui fut curé de Passy de 1852 à 1879 et mourut le 14 mai 1879; Guiral, qui fut curé de Passy de 1879 à 1886 et mourut en août 1886. M. l'abbé Chauvet, qui fut le premier curé séculier de Passy et qui administra la paroisse de 1791 à 1827, fut enterré dans le cimetière de Passy, et non dans l'église.

La *rue Jean-Bologne* a été ouverte sur l'emplacement du premier presbytère de la cure de Passy, établi par la dame Chahu, et d'une partie du jardin de ce presbytère, qui avait été déclaré propriété nationale et acquis par la commune de Passy. On lui donna d'abord le nom de « rue Neuve-de-l'Église, parce qu'elle longe un des côtés de cet édifice.

M. Renaut, propriétaire rue Neuve-de-l'Église, fut autorisé, le 31 mars 1826, à y exercer le commerce de marchand de bois, sous la condition de paver à ses frais cette rue, depuis sa propriété jusqu'à la Grande-Rue de Passy, la commune prenant à sa charge le surplus du pavage de la rue Neuve-de-l'Église.

Une délibération municipale du 28 septembre 1827 constate que le presbytère est dans un tel état de dégradation qu'il est devenu inhabitable, et autorise le maire à louer à Mme Schalcher, principale locataire, une maison rue de l'Église (aujourd'hui rue de l'Annonciation), attenante à l'église, pour y

(1) M. l'abbé Douvain, vicaire général honoraire de Bordeaux, chanoine honoraire de Vannes, de Dijon et de Bayeux, qui est, depuis 1886, curé de Notre-Dame-de-Grâce de Passy, a bien voulu me documenter sur l'histoire de son église.

(2) Cette liste a été communiquée par M. Léopold Mar à la Société historique d'Auteuil et de Passy.

loger M. l'abbé Delaplanche, qui fut curé de Passy de 1827 à octobre 1830. Une ordonnance royale du 18 septembre 1843 autorisa la commune de Passy à acquérir une maison et dépendances, destinée à être réunie au presbytère, pour servir de logement aux ecclésiastiques attachés à la paroisse. Cette maison, qui fut achetée à la dame Meslier, était attenante au presbytère et en avait fait partie autrefois : son achat donnait au terrain du presbytère sur la rue une largeur égale à celle du jardin. Un crédit de 8.505 francs avait d'ailleurs été voté, le 1<sup>er</sup> février 1843, pour réparer le presbytère.

La largeur de la rue Neuve-de-l'Église a été fixée à 8 mètres par arrêté du 16 février 1836. La construction des trottoirs y a été autorisée par délibérations municipales des 4 août et 4 novembre 1847. La dénomination actuelle lui a été donnée par décret du 24 août 1864, en l'honneur du sculpteur et architecte Jean Bologne, né à Douai en 1524 et mort à Florence en 1608. Elève de Michel-Ange, il a fait les figures et les ornements en bronze de la place Majeure, à Florence; *le Mercure volant*, à Rome; *l'Amour et Psyché*, à Versailles, il a composé le cheval de bronze supportant la statue d'Henri IV sur le Pont-Neuf.

La *rue Bois-le-Vent*, qui va de la place de Passy à la rue Mozart, faisait autrefois partie de la rue de l'Église (aujourd'hui rue de l'Annonciation); cette dernière rue se prolongeait alors (1) jusqu'à « la Chaise » (aujourd'hui boulevard Beauséjour) et se trouva divisée en deux tronçons quand on créa, en 1835, la place de la Mairie; c'est à cette époque qu'on donna le nom de « Bois-le-Vent » au tronçon de l'ancienne rue de l'Église, se dirigeant vers le bois de Boulogne. Ce nom est attribué à ce que la rue bordait un chantier de bois sous le vent, ou, suivant une autre version, à ce que le vent venait par elle du bois de Boulogne. La délibération municipale du 1<sup>er</sup> février 1844 porte que des maisons d'habitation viennent d'être construites sur le côté sud de la rue Bois-le-Vent, où il n'y avait précédemment que des murs de jardins, et que les propriétaires de ces nouvelles maisons s'étant conformés à l'alignement, il y a lieu d'exécuter de ce côté des caniveaux pavés, pour l'établissement desquels le conseil vote un crédit de 1.339 francs. D'ailleurs, la rue Bois-le-vent ne comprenait alors que la partie enclavée entre la place de Passy et la rue de Boulainvilliers; la section qui s'étend de la rue de Boulainvilliers à la rue Mozart s'est appelée d'abord rue des Vignes et n'a été réunie à la rue Bois-le-Vent qu'en 1877.

Le surbaissement de la rue de Boulainvilliers, opéré lors de l'établissement du chemin de grande communication de Montrouge à Neuilly, par le pont de Grenelle, imposa à la commune de Passy les frais d'un nouveau nivellement, en 1840, pour la rue Bois-le-Vent et la rue des Vignes : le déblai atteignait 2 mètres à la rencontre de cette rue et du nouveau chemin (route de transit).

La *rue des Vignes* a remplacé le chemin des Vignes, qui reliait la rue Raynourd à l'entrée de la Muette; ce nom rappelle l'époque où on cultivait la vigne sur le coteau de Passy. Un décret du 10 février 1875 avait donné à cette rue le nom de « rue Houdon »; mais comme il existait à Paris une rue

(1) C'est dans cette partie de la rue Bois-le-Vent, vis-à-vis de la Muette, que se trouvait la maison Pastoret, où le poète André Chénier fut arrêté le 6 janvier 1794 (voir aux annexes (p. 362), l'article de M. Léopold Mar sur l'arrestation d'André Chénier à Passy).

portant le même nom, l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> février 1877 a rétabli l'ancien



G. Staal del.

Imp. de Courcier aux — Paris

Ferd. Delaunoy scul.

### LA PRINCESSE DE LAMBALLE

(Collection de M. Ém. Potin.)

nom de la rue des Vignes, après que l'autre rue portant également ce nom fut réunie, comme il a été dit ci-dessus, à la rue Bois-le-Vent. M. Leblanc,



vice-président du conseil général des ponts et chaussées, a habité le n° 65 de la rue des Vignes. Mlle Emilia Bigottini, qui s'était fait applaudir à l'Opéra de 1802 à 1822, vécut longtemps en son hôtel de la rue des Vignes et fit beaucoup de bien aux pauvres de Passy.

Le passage des Eaux (1) est étroit et coudé, à pente très rapide ; un escalier de 114 marches irrégulières y permet la circulation entre la rue Raynouard et le quai de Passy. Il figure comme rue sur le plan de 1731 et tire son nom du voisinage des eaux minérales ferrugineuses de Passy. C'est une voie privée qui s'est nommée d'abord « la ruelle des Eaux » et ensuite le « passage des Anciennes-Eaux ».

Un décret du 2 octobre 1865 a réuni sous la seule dénomination de *rue Berton* deux rues qui figurent sur le plan de 1731, savoir : la rue de Seine (prenant naissance au quai, devant son nom au voisinage du fleuve, et dont la direction est perpendiculaire à celle de la rue Raynouard) et la rue du Roc, en équerre et débouchant sur la rue Raynouard ; cet ancien nom de rue du Roc est attribué à ce qu'un gros bloc de pierre se trouvait dans cette section, ou à ce qu'elle aboutissait au point culminant de la montagne, ou roc. La dénomination actuelle a été donnée en mémoire du compositeur Henri-Montan Berton (1766-1844), qui entra, comme violon, à l'Opéra, à quinze ans, fut nommé professeur d'harmonie au Conservatoire, lors de sa création en 1795, dirigea l'Opéra italien de 1807 à 1809 et fut nommé membre de l'Institut en 1815. Le père de Berton, qui avait été également compositeur, fut surintendant de la musique du roi.

Le côté gauche de cette ancienne rue de Seine était occupé par une propriété de Marie-Thérèse-Louise de Savoie-Carignan, princesse de Lamballe, amie de Marie-Antoinette et une des plus déplorables victimes des massacres de septembre 1792. Cette belle propriété avait d'abord appartenu à Geneviève-Marie de Durfort de Lorges, fille du maréchal de Lorges, belle-sœur du duc de Saint-Simon et veuve, depuis 1723, du célèbre duc de Lauzun. Après elle, le domaine fut acquis, le 9 septembre 1734, par la marquise de Saissac, fille de Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes. Vint ensuite la nièce par alliance de la précédente propriétaire, la comtesse d'Egmont-Pignatelli, belle-sœur du maréchal de Richelieu ; de son premier mariage elle avait eu, en 1748, Louis-Joseph-Charles-Amable d'Albert qui, devenu duc de Luynes et de Chevreuse, et pair de France, entra en possession de la propriété le 18 mai 1773 et la vendit, le 1<sup>er</sup> février 1783, à la princesse de Lamballe, veuve du fils du duc de Penthièvre, avec lequel elle pouvait communiquer aisément, puisqu'il habitait le château seigneurial de Passy, dont le parc avait une issue sur la rue Raynouard, à peu de distance de la rue Berton.

Le lendemain de la mort de la princesse de Lamballe, c'est-à-dire le 4 septembre 1792, on apposa sur sa maison de Passy les scellés, qui ne furent levés que le 3 avril 1793. La propriété, d'abord saisie et vendue comme bien d'émigrés, fut, après l'accord survenu en mai 1796 entre la République française et le roi de Sardaigne, remise le 12 janvier 1797 à Charles-Emanuel de Savoie-Carignan, neveu et héritier de la princesse de Lamballe. Ne pouvant pas habiter ce domaine, il s'en défit le 8 août suivant en faveur du citoyen Joseph Baguenault et de sa femme, dans la famille desquels il resta

(1) Voir aux annexes (p. 364) l'article de M. Léopold Mar intitulé : « Le passage des Eaux ».

jusque vers 1845. La propriété avait autrefois, du côté des numéros pairs de la rue Berton, quelques dépendances qui furent acquises par la famille Delessert pour la régularisation de ses terrains.

Depuis cette époque, la propriété de la princesse de Lamballe (1) a été constamment occupée par une maison de santé pour aliénés. Le docteur Esprit Blanche y transféra en 1846 la maison de santé qu'il avait sur les hauteurs de Montmartre et en partagea la direction médicale avec son fils aîné, le célèbre docteur Emile Blanche. Il mourut dans cette maison le 3 novembre 1852. Son fils, le docteur Émile Blanche, conserva la direction de la maison jusqu'en 1872, époque à laquelle il la céda au docteur Meuriot, récemment décédé. Après avoir quitté la direction de la maison de santé de la rue Berton, le docteur Émile Blanche se retira en son hôtel de la rue des Fontis, n° 19 (actuellement dénommée rue du docteur Blanche); il y resta pendant les vingt dernières années de sa vie (2) et y mourut le 17 août 1893.

La rue Guillou, dont le côté droit est bordé par les jardins de la maison de santé du docteur Blanche, est fort ancienne et porte un nom de propriétaire. Sa largeur a été fixée à 8<sup>m</sup>,30 par arrêté du 16 février 1856.

Le côté gauche de la rue Guillou est très voisin de la voie ferrée, ouverte à l'exploitation en même temps que l'Exposition universelle de 1900 (chemin de fer de Courcelles aux Invalides). L'établissement du pont sur lequel ce chemin de fer traverse la Seine a nécessité un abaissement du quai de Passy, au droit des rues Guillou et du Ranelagh, qui a été réalisé d'octobre 1899 à novembre 1900; on a exécuté également (3) en 1900 la mise en état de viabilité de la rue Guillou (suppression du caniveau central, établissement de chaussée empierrée et de trottoirs).

La grande route n° 10 de Paris à Bayonne par Versailles, Tours et Bordeaux est dénommée quai Debilly entre le pont de l'Alma et la rue Beethoven, et quai de Passy entre la rue Beethoven et le pont de Grenelle. C'est en 1572 qu'on a commencé la construction du quai Debilly et il prit alors le nom de quai des Bonshommes, parce qu'il longeait, dans une partie de son étendue, les dépendances de leur couvent; on le désigna ensuite sous les noms de chemin de Paris à Versailles, quai de la Savonnerie (4), quai de Chaillot. L'article 2 du décret du 13 janvier 1807, daté de Varsovie, est ainsi conçu : « Le quai sur lequel le pont d'Éna doit s'appuyer du côté de Chaillot et qui doit être élargi et refait dans une nouvelle direction s'appellera, dans la partie comprise entre la pompe à feu (5) et la barrière, quai Debilly, du nom du général (6). »

Le pont d'Éna (7) réunit le quai Debilly au quai d'Orsay, dans l'axe du

(1) Les indications données sur la propriété de la princesse de Lamballe ont été communiquées à la Société historique par M. Léopold Mar.

(2) Voir ci-après les renseignements donnés dans la notice concernant la rue du Docteur-Blanche, qui appartient au quartier d'Auteuil.

(3) Les travaux ont été exécutés sous la direction de M. l'inspecteur général Boreux, de M. l'ingénieur Bret et de M. le conducteur Germain.

(4) Voir ci-dessus les indications données sur l'ancienne manufacture royale de tapis de la Savonnerie (genre perse et turc).

(5) La pompe à feu sera mentionnée dans la notice concernant l'avenue du Trocadéro.

(6) Le nom du général Debilly, tué à la bataille d'Éna, s'écrivait en un seul mot; cependant, on a écrit souvent le nom du quai en deux mots: « de Billy ».

(7) Mon article sur « la Seine entre le pont d'Éna et le viaduc d'Auteuil » est reproduit à la fin de ce livre, aux annexes (p. 365).

Champ de Mars et du palais du Trocadéro; il appartient aux VII<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> arrondissements. Sa construction vis-à-vis de l'École militaire a été autorisée par le décret du 27 mars 1806; il devait d'abord s'appeler « pont du Champ-de-Mars » et être construit en fer et fonte : la majorité du conseil général des ponts et chaussées donna heureusement la préférence à l'établissement d'un pont en pierre de cinq arches de 28 mètres. Par un décret daté de Varsovie, le 13 janvier 1807, Napoléon I<sup>er</sup> lui donna le nom de pont d'Iéna, en mémoire de la bataille gagnée le 14 octobre 1806 par l'armée française (maréchal Davoust, duc d'Auerstaëdt) sur les Prussiens; le projet d'exécution, dressé par l'ingénieur en chef des ponts et chaussées Lamandé, dont le nom a été donné à une des rues de Paris, a été approuvé par décret du 27 juillet 1808; la dépense du pont et des quais voisins, montant à environ 6 millions, a été entièrement supportée par l'État; les travaux, commencés en 1808, ont été terminés en 1813. Le mur du quai Debilly avait été reporté dans le lit de la Seine, et ce quai élargi aux dépens de la rive opposée.

On lit dans l'ouvrage publié par M. Brugère, en 1823;

« Le pont de l'École militaire semblait devoir être à l'abri de tout événement, d'après la capitulation de Paris; mais le nom d'Iéna qu'il portait alors, en mémoire d'une victoire remportée par les Français, suggéra à l'armée prussienne le projet de détruire ce beau pont. En conséquence, des ouvriers mineurs, commandés par un officier, s'occupèrent à miner la partie inférieure des piles. Les procédés employés exigèrent heureusement un temps assez long, dont on profita pour faire des représentations qui furent écoutées et le pont fut sauvé. Des incrustements exécutés avec un grand soin ont fait disparaître jusqu'aux moindres traces de cette tentative. »

On a attribué la conservation de ce monument à l'énergie du roi Louis XVIII et à l'intervention de l'empereur de Russie Alexandre I<sup>er</sup> (1); une ordonnance royale de 1814 lui attribua le nom de « pont des Invalides », et Louis XVIII fit effacer les aigles sculptées sur les tympanes du pont, au-dessus des piles; elles furent remplacées par des L adossées et surmontées de couronnes. Après la révolution de 1830, le pont reprit son nom d'Iéna; en 1852, Napoléon III fit disparaître les L, auxquelles furent substituées des aigles sculptées par Barye, et, l'année suivante, on plaça sur les quatre piédestaux des extrémités du pont les quatre statues de cavaliers tenant des chevaux en main; le projet de ces groupes équestres, montant à 110.000 francs, avait été approuvé en 1849.

Chaque culée a 15 mètres d'épaisseur; la largeur entre les parapets est de 13<sup>m</sup>,70, chiffre qui me paraît insuffisant: cette exigüité a causé quelques accidents les jours de grandes fêtes. L'élargissement du pont d'Iéna, effectué pour les besoins de l'Exposition universelle de 1900, n'avait qu'un caractère essentiellement provisoire; des considérations esthétiques s'opposaient au maintien de cet élargissement (2).

La passerelle Debilly, construite pour les besoins de l'Exposition universelle a son axe à 480 mètres de distance de celui du pont d'Iéna. Elle

(1) Voir aux annexes (p. 370) l'article de M. Léopold Mar intitulé: « Par qui le pont d'Iéna fut sauvé en 1814 ».

(2) Le pont d'Iéna figure parmi les monuments artistiques sur lesquels l'affichage est interdit, même en temps d'élections. Les passerelles en bois élargissant les trottoirs pour piétons de chaque côté du pont ont été maintenues jusqu'à présent.

a 120 mètres de longueur et est supportée par deux fermes en arcs équilibrés ; sa largeur est de 8 mètres. Les frais de construction se sont élevés à 280.000 francs. La Ville de Paris a obtenu de l'Exposition la cession de cette passerelle, qu'elle se propose de conserver pour l'affecter au service du public.

La moindre largeur du quai Debilly a été fixée à 17<sup>m</sup>,70 par une décision ministérielle du 13 fructidor an VIII (signée Lucien Bonaparte) et à 27 mètres par une ordonnance royale du 27 septembre 1826. C'est au quai Debilly, près de la pompe à feu de Chaillot, que l'Américain Robert Fulton avait amarré le bateau à vapeur qu'il avait inventé. *Le Moniteur* du 26 thermidor an XI (14 août 1803) en donne la description suivante :

« C'est un bateau d'une apparence bizarre, puisqu'il est armé de deux grandes roues posées sur un essieu, comme pour un chariot, et que, derrière ces roues, est une espèce de grand poêle, avec un tuyau que l'on dit être une petite pompe à feu destinée à mouvoir les roues, armées de volants ou rames plates, et le bateau. »

Fulton fit avec succès, le 9 août 1803, des expériences de vitesse, sur la Seine, entre la pompe à feu de Chaillot et la barrière des Bonshommes. Le recueil polytechnique des Ponts et Chaussées (page 32 du VI<sup>e</sup> cahier de l'an XI) rend compte de ces essais dans les termes suivants : «..... Aidé seulement de trois personnes, Fulton mit en mouvement son bateau et deux autres attachés derrière..... En remontant le long du quai, sa vitesse contre le courant de la Seine nous parut égale à celle d'un piéton pressé, c'est-à-dire de 2.400 toises par heure ; en descendant, elle fut bien plus considérable. Il monta et descendit quatre fois, depuis les Bonshommes jusque vers la pompe de Chaillot. Il manœuvra à droite et à gauche avec facilité. L'un des batelets vint prendre au quai plusieurs savants et commissaires de l'Institut, parmi lesquels les citoyens Bossut, Carnot, Volney, Prony, etc. Sans doute ils feront un rapport qui donnera à cette découverte tout l'éclat qu'elle mérite. »

Il est bien regrettable qu'on n'ait donné en France, à cette époque, aucune suite à ces expériences. Fulton retourna aux États-Unis et y transporta la nouvelle industrie des bateaux à vapeur qu'il venait d'expérimenter à Chaillot (1).

On peut voir, dans le jardin d'un hôtel du quai Debilly, près de la Manutention, un cèdre ; c'est tout ce qui reste d'une propriété qui était connue sous le nom de *maison du cèdre* ; elle a été occupée par Mme de Pompadour, lors de la construction de l'École militaire, puis quelques années plus tard par Sophie Arnould (1740-1802), cantatrice de l'Opéra, célèbre par son esprit frondeur et libertin. Le pavillon de cette propriété, qui était la retraite favorite de Sophie Arnould, au temps des fêtes galantes du XVIII<sup>e</sup> siècle, a été démoli en 1865, par suite des travaux exécutés pour le percement des avenues de l'Alma et du Trocadéro. Sophie Arnould eut du comte de Lauraguais trois enfants, dont l'un, Dioville comte de Brancas, colonel du 11<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, fut tué au combat de l'île de Lobau. Ayant quitté le théâtre en 1778, elle se retira à Clichy, puis à Luzarches (2), où elle

(1) Les premiers essais de fonctionnement d'un bateau à vapeur, avec roues à aubes avaient été faits, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, par le marquis Claude de Jouffroy d'Abbans.

(2) Voir aux annexes (p. 371) l'article de M. Chandehoï sur Sophie Arnould.

devint suspecte comme ayant été autrefois l'amie d'aristocrates. Des agents du comité révolutionnaire étant venus faire une visite domiciliaire dans sa modeste demeure : « Mes amis, leur dit-elle, j'ai toujours été une citoyenne très active et je connais par cœur les droits de l'homme. » En continuant leurs perquisitions, ils s'arrêtèrent devant un buste du compositeur Gluck : « C'est Marat, le père du peuple », leur déclara Sophie, et ils furent très satisfaits de ces réponses. Dans ses dernières années, elle obtint de François de Neufchâteau un logement à l'hôtel d'Angiviller, près du Louvre. Comme le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois lui promettait le pardon : « Je suis comme Madeleine, dit-elle, beaucoup de péchés me seront remis, parce que j'ai beaucoup aimé. »

Georges Cadoudal a habité le n° 10 ancien du quai Debilly, de la fin de 1803 au commencement de février 1804, à l'époque où il cherchait à renverser le gouvernement consulaire ; il y reçut le général Moreau et y cacha le comte Armand de Polignac ; le général Pichegru, qui conspirait contre Bonaparte avec Georges Cadoudal, resta avec lui dans cette maison du 22 ou 23 janvier au 2 ou 3 février 1804.

La *rue Gaston-de-Saint-Paul* est une voie privée, qui va du quai Debilly à l'avenue du Trocadéro ; elle doit son nom au propriétaire qui l'a fait ouvrir.

La Manutention (subsistances militaires), comprise entre le quai Debilly, la rue de la Manutention, l'avenue du Trocadéro et la rue Gaston-de-Saint-Paul, occupe une partie de l'emplacement de l'ancienne manufacture royale de tapis de la Savonnerie. C'est en 1836 qu'on a construit la première partie des bâtiments de la Manutention ; le maréchal Maison, alors ministre de la Guerre, venait souvent visiter les travaux : cet établissement était alors organisé de manière à produire 140.000 quintaux de farine par an et à contenir les approvisionnements nécessaires pour nourrir 40.000 hommes pendant trois mois. D'autres bâtiments ont été construits en 1840(1).

Le *quai de Passy* est planté d'arbres, comme le quai Debilly. L'ordonnance royale du 3 juillet 1842 en a fixé la moindre largeur à 20 mètres. Par délibération du 10 août 1844, le conseil municipal de Passy a accordé une subvention de 33.000 francs aux travaux d'amélioration de ce quai.

L'abbé Le Ragois, dont le nom est lié à l'histoire des eaux minérales de Passy, a habité de 1717 à 1730 une maison correspondant probablement au n° 32 du quai de Passy ; il fut le confesseur de Mme de Maintenon et le précepteur du duc du Maine ; il découvrit dans son jardin deux nouvelles sources ferrugineuses, en 1719.

C'est sur le quai de Passy, au bas de la rue Beethoven, que se trouvait la *barrière de Passy* (précédemment des Bonshommes), et c'est à cette barrière (2) que Bailly, maire de Paris, et Lafayette, commandant de la milice parisienne, vinrent recevoir, le 17 juillet 1789, Louis XVI venant de Versailles. Cette barrière a été démolie en 1867.

La ruelle Saint-Pol, ou du Fief-Saint-Pol, perdit son nom sous la Révolution, quand on supprima toutes les appellations qui rappelaient la féoda-

(1) Voir l'article de M. le commandant Dubois, intitulé : « Incendie de la Manutention militaire du quai de Billy, 1855 », p. 69 à 72 du II<sup>e</sup> volume du *Bulletin*.

(2) Voir aux annexes (p. 324) l'article de M. Léopold Mar, intitulé : « Nos Anciennes Barrières ».

lité. Le fief Saint-Pol appartenait aux seigneurs de Passy, qui le mentionnent dans l'énumération de leurs titres. Cette ruelle, qui partait du château seigneurial, aboutissait aux « terres fortes d'Auteuil » (terres argileuses). Le 1<sup>er</sup> décembre 1792, elle prit le nom de « rue des Fortes-Terres », puis celui de rue de la Glacière, en raison d'une grande glacière qui avait été installée à son extrémité. En 1836, on voyait encore, à l'endroit où la rue des Fortes-Terres débouchait sur le chemin des Tombereaux (aujourd'hui rue de l'Assomption) : à gauche, le saut-de-loup qui séparait des champs le jardin du château de la Tuilerie, et, à droite, la glacière, abritée contre le soleil par des marronniers. Un décret du 24 août 1864 a donné à cette rue le nom du sculpteur Augustin Pajou (1730-1809), grand prix en 1748, membre de l'Académie royale de peinture et de sculpture en 1760 et membre de l'Institut lors de sa formation. Cette voie, dont l'aspect a été considérablement modifiée par les nouvelles constructions, va de la rue Mozart à la rue de l'Assomption, en croisant la rue du Ranelagh, et a pris le nom de *rue Davioud*, en mémoire de l'architecte Gabriel-Jean-Antoine Davioud (1823-1881). En 1897, la rue Davioud a été mise en état de viabilité entre les n<sup>os</sup> 17 et 21. On a commencé en avril 1901 les travaux d'élargissement de la rue Davioud entre la rue Mozart et le n<sup>o</sup> 13, ainsi que le nivellement de ladite rue Davioud ; ce nivellement était motivé par l'ouverture d'une voie nouvelle, qui sera mentionnée dans l'alinéa suivant et qui fait communiquer la rue Davioud avec la nouvelle voie percée entre la rue du Ranelagh et la rue des Bauches. La largeur de la rue Davioud, qui avait été fixée à 8 mètres par l'arrêté du 16 février 1856, a été portée à 12 mètres par le décret du 29 mai 1867, en raison du percement de la rue Mozart.

La *rue Pajou*, dénommée d'abord impasse Pajou par arrêté préfectoral du 10 novembre 1873, n'allait autrefois que de la rue des Vignes à la rue des Bauches et se trouve prolongée par la voie nouvelle ouverte en 1901 entre la rue des Bauches et la rue du Ranelagh. L'impasse Pajou était le restant de l'ancien sentier du Calvaire, classé comme chemin public rural le 5 octobre 1857. Ce chemin partait de la rue de la Glacière et arrivait au lieu dit « la Chaise » (boulevard Beauséjour) ; une grande partie de son étendue a été supprimée : 1<sup>o</sup> par le prolongement de la rue du Ranelagh, au delà de la rue Davioud ; 2<sup>o</sup> par le percement de la rue Mozart.

La rue de l'Assomption (autrefois chemin des Tombereaux) sépare le territoire de Passy de celui d'Auteuil ; la notice sur cette rue est donnée dans la partie de cet ouvrage qui est consacrée à l'histoire des rues d'Auteuil.

La *rue de la Pompe* (1) doit son nom à la pompe qui alimentait le château de la Muette. Elle a d'abord consisté en une ruelle qu'on avait pratiquée le long des murs de ce château ; elle aboutissait à une porte du bois de Boulogne, située alors auprès du point actuel d'intersection de la rue de Passy et de la chaussée de la Muette. Cette ruelle, que l'on appela d'abord « le nou-

(1) La hauteur des galeries d'exploitation des anciennes carrières situées sous le sol de la rue de la Pompe est de 2<sup>m</sup>,43 devant le n<sup>o</sup> 24, de 2<sup>m</sup>,30 à l'angle de la rue de la Tour et de 5 mètres à l'angle de la villa Herran. La distance du sol au ciel de la carrière est de 5<sup>m</sup>,26 au puits de service, devant le n<sup>o</sup> 24, de 3<sup>m</sup>,95 à l'angle de la rue de la Tour et de 8<sup>m</sup>,55 près de la villa Herran.

veau chemin », fut transformée en rue (1) dans les dernières années du xviii<sup>e</sup> siècle, et, comme la pompe qui fournissait de l'eau au château se trouvait près de l'emplacement de la nouvelle voie, on lui donna le nom de rue de la Pompe. En 1800, cette rue ne donnait accès à des maisons que dans la



De Koning, komende met zijn Gezin, te Parijs, verzeld door meer dan dertig duifend zielen, den 6den van Wijnmaand 1789.

Rentrée du roi Louis XVI à Paris.

(Collection de M. Ém. Poin.)

partie comprise entre son origine et son point actuel d'intersection avec la rue de la Tour ; à partir de ce point, la rue de la Pompe était continuée par un chemin tortueux, qui traversait la plaine de Passy dans toute son étendue et venait déboucher près de la porte Maillot, sur l'avenue de Neuilly (aujourd'hui

(1) C'est en 1819 que le conseil municipal de Passy vota un premier crédit pour exécution d'empièvements à la rue de la Pompe.

avenue de la Grande-Armée). Vers 1825, la société qui avait entrepris la transformation de la plaine de Passy en un nouveau quartier, élargit et redressa ce chemin, qui prit, lui aussi, la dénomination de rue de la Pompe.

La route de Montrouge à Neuilly, comprenant, dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement, le pont de Grenelle, la rue Boulainvilliers et la rue de la Pompe, a été classée comme chemin vicinal de grande communication le 4 septembre 1839, et comme route départementale n<sup>o</sup> 10 le 23 juillet 1851.

La rue de la Pompe s'arrête actuellement à l'avenue du Bois-de-Boulogne, le décret du 10 août 1868 ayant donné à la partie de cette rue qui s'étendait entre l'avenue du Bois-de-Boulogne et l'avenue de la Grande-Armée le nom de *rue Duret*, en mémoire du statuaire Francisque-Joseph Duret (1804-1865), élève de Bosio, qui a concouru à l'achèvement du palais du Louvre et fut nommé, en 1843, membre de l'Académie des Beaux-Arts.

Au n<sup>o</sup> 20 de la rue Duret se trouve la *cité Félix*, voie privée, qui n'a que 3<sup>m</sup>,75 de largeur et a été ainsi nommée, parce que Félix est le prénom de M. Guépin, qui a fait construire cette cité.

L'arrêté préfectoral du 8 novembre 1840, qui incorporait la rue de la Pompe au chemin de Montrouge à Neuilly, avait fixé pour cette rue une moindre largeur de 12 mètres, maintenue par le décret du 12 mai 1882, sauf en ce qui concerne la section comprise entre l'avenue du Trocadéro (Henri-Martin) et la rue de Longchamp, section pour laquelle le décret fixe la largeur à 15 mètres; ce décret porte, en outre, que les parties de l'immeuble n<sup>o</sup> 2 comprises dans le tracé de la voie publique ne pourront être occupées par la Ville qu'après acquisition amiable ou expropriation, et non par application de la servitude de reculement.

On remarque d'élégantes loggias à la façade de la maison de rapport qui porte le n<sup>o</sup> 7 sur la rue de la Pompe et qui a été construite récemment par M. l'architecte G. Debrie (1).

L'auteur dramatique F. Ponsard (1814-1867), qui fut élu académicien en 1855 et à qui on doit : *Lucrèce* (1843), *Agnès de Méranie* (1846), *Horace et Lydie*, *Charlotte Corday* (1850), *l'Honneur et l'Argent* (1853), *le Lion amoureux* (1866), a passé les dernières années de sa vie à Passy (2); il y mourut, à l'hôtel portant le n<sup>o</sup> 9 de la rue de la Pompe, assisté des bons soins du critique Jules Janin (3), qui avait un pied-à-terre à Passy dès 1843 et demeura dans son chalet, portant le n<sup>o</sup> 11, depuis 1856 jusqu'à sa mort, survenue en 1874.

« Cher petit bas-bleu à talons rouges, écrivait un jour Jules Janin à la

(1) Cet architecte a été primé, au concours de façades, pour sa maison de la rue du Roi-de-Sicile.

(2) Ponsard fut toujours malheureux au jeu : il perdait aux dominos avec Jules Janin, au lansquenet chez Augier. Etant allé retrouver à Spa, en 1853, M. et Mme J. Janin, il voulut voir si sa mauvaise chance l'avait abandonné et y perdit tous les droits d'auteur qu'il avait gagnés à l'Odéon. Pour le séjour de Ponsard à Passy, voir dans le *Bulletin* l'article de M. Léopold Mar, intitulé : « Ponsard à Passy », p. 61 à 63 du IV<sup>e</sup> volume.

(3) Voir aux annexes (p. 373) la *Conférence* faite par M. Antoine Guillois sur Jules Janin à une soirée littéraire donnée, à la mairie du XVI<sup>e</sup> arrondissement, par la Société historique d'Auteuil et de Passy. — Voir également la communication de M. Ch. Chandebois : « Vers écrits par Jules Janin au bas d'une photographie du chalet », p. 150 et 151, et l'article de M. Louis Aigoïn, intitulé : « Jules Janin et Félix Arvers », p. 151 et 152 du III<sup>e</sup> volume du *Bulletin*.



comtesse de Mouzay, je fixe désormais ma tente à Passy; car, de cette colline charmante, il me semble qu'on peut mieux ouvrir ses ailes vers l'infini. »

Jules Janin avait fait inscrire au nord de la façade de sa demeure ces deux vers de Clément Marot, l'un de ses poètes favoris :

« Que le ciel nous préserve en ce bas monde, icy,  
De faim, d'un importun, de froid et de soucy. »

Cette propriété, qui avait 1.100 mètres de superficie, était placée au milieu des arbres de la Petite-Muette ; Jules Janin l'affectionnait beaucoup et y avait réuni un grand nombre de livres rares, que sa veuve donna à l'Institut, à la condition que la salle qui contiendrait cette bibliothèque porterait le nom de son mari.

Le chemin de fer de Courcelles au Champ de Mars a été construit en souterrain près de cette propriété ; le chalet de Jules Janin, habité après lui par le colonel Mannheim, a été démoli en 1898 ; on vient d'exécuter une nouvelle rue, établie au-dessus du souterrain du chemin de fer ; elle va de la rue Gustave-Nadaud à la chaussée de la Muette, coupe la propriété habitée autrefois par Jules Janin et sera probablement dénommée *rue Ponsard*.

Le compositeur Rossini a habité, vers 1857, l'ancien n° 24 de la rue de la Pompe. Don Carlos, prétendant à la couronne d'Espagne, et sa première femme, la duchesse de Madrid, occupèrent, de 1877 à 1881, un hôtel sur l'emplacement duquel la rue de Siam a été percée. Cet hôtel avait été habité, à partir de 1825, par le comte de Las Cases, auteur du *Mémorial de Sainte-Hélène*, qui y mourut en 1842, à l'âge de soixante-quatorze ans, après avoir eu la satisfaction de voir rendre à la France les cendres de Napoléon I<sup>er</sup>, à qui il avait donné tant de preuves de dévouement. Son fils, le marquis de Las Cases, né en 1800, qui avait eu, pendant quelque temps, l'honneur de servir de jeune secrétaire à l'empereur à Sainte-Hélène et qui y avait ensuite accompagné le prince de Joinville, quand il vint y prendre les cendres de Napoléon, fut conseiller d'État, député et sénateur du second Empire ; il habitait également rue de la Pompe, vers le n° 47, une maison attenante au jardin de l'hôtel de son père ; il y mourut en 1854.

Le graveur Bertinot, membre de l'Institut, habitait au n° 35, en 1856-1859. Une chapelle ayant son entrée sur la rue de la Pompe a été reconstruite, en 1898-1899, par les Carmes, dans l'îlot compris entre la rue de Siam et la rue de la Tour. Ces religieux, n'ayant pas cru devoir demander au gouvernement d'autoriser leur congrégation, ont quitté la France en 1901, et leur chapelle est actuellement fermée. Adolphe Crémieux, avocat et homme politique, vint habiter en 1873 au n° 75, à l'angle de l'avenue Henri-Martin, et y mourut en 1880. La mairie du XVI<sup>e</sup> arrondissement, qui s'élève à l'autre angle de l'avenue Henri-Martin, fut inaugurée officiellement le 21 avril 1877 ; mais les bureaux y étaient déjà installés depuis quelques années.

C'est sur la rue de la Pompe que le lycée Janson-de-Sailly (1) a son entrée principale. Sa création a été décidée par décret du 30 décembre 1876 ; la première pierre a été posée, le 15 octobre 1881, par le ministre Jules Ferry ; Victor Hugo assistait à cette cérémonie. La construction a été dirigée par

(1) Voir aux annexes (p. 380) l'article de M. Antoine Guillois, intitulé : « Quelques Mots sur le lycée Janson-de-Sailly ».

l'architecte Laisné, et les cours ont commencé dans les bâtiments. encore



*J. Ponsard*

(Collection de M. Ém. Potin.)

inachevés, le 10 octobre 1884; les travaux ont été terminés en avril 1885.  
Ce lycée, qui est très bien agencé, conformément à toutes les règles de

l'hygiène, est le plus vaste de France : il occupe une surface de 32.774 mètres carrés, dont 11.000 mètres bâtis, et le reste consacré à des cours plantées et à des jardins. Le terrain a été acheté au prix de trois millions, grâce à un legs fait à l'Université par Janson de Sailly, beau-frère de l'orateur A. Berryer. L'État a fait élever à ses frais les constructions, qui ont coûté environ neuf millions.



Jules Janin.

(Collection de M. Chandebois.)

Les élèves forment, d'après leur âge, quatre divisions qui ont chacune leur cour de récréation, leurs salles d'études et de classes, leur réfectoire et leurs dortoirs particuliers. L'infirmerie se trouve dans un bâtiment isolé et elle a, dans ses dépendances, un petit jardin pour les convalescents.

M. Kortz a été proviseur du lycée depuis sa fondation jusqu'au 13 septembre 1891, époque à laquelle il fut remplacé par M. Fourteau. Cet établis-

sement n'a besoin de recourir à aucune subvention : son budget de dépenses comprend environ 1.400.000 francs, équilibré par des recettes dont le montant s'élève à la même somme.

Beaucoup de belles habitations ont été construites à Passy, depuis que le lycée Janson y a été fondé ; le voisinage du bois de Boulogne attire et retient les familles ; la population aisée s'accroît très rapidement, ce qui favorise la prospérité du lycée, où le nombre des élèves augmente chaque année. Il n'était que de 458, en 1884, année de la fondation et est, en 1901, de 1853, dont 800 pour l'enseignement classique, 400 pour l'enseignement moderne, et le surplus réparti entre les classes élémentaires et primaires. L'augmentation porte principalement sur le nombre des élèves externes, qui était de 233 en 1884 et s'élève, en 1901, à 1.377. Pour être en mesure de satisfaire aux demandes de nouvelles admissions, il faudrait créer un lycée d'externes à Auteuil.

Le nombre des élèves reçus chaque année au baccalauréat est en moyenne de 200. Depuis dix ans, 800 élèves ont été reçus aux écoles du gouvernement (polytechnique, normale, Saint-Cyr, navale, centrale, institut agronomique et écoles supérieures du commerce). En douze ans, le lycée Janson a obtenu huit fois le prix du Lendit de Paris, fondé en 1889 par le président Carnot.

La *Chaussée de la Muette* prolonge la rue de Passy jusqu'aux pelouses du Ranelagh, en passant devant l'entrée principale du château (1) dont elle porte le nom. C'était autrefois un chemin compris dans l'enceinte du bois de Boulogne : une partie avec grille, située à l'extrémité de la grande rue de Passy (2) et à la naissance de la rue de la Pompe, donnait entrée au bois ; plus tard, cette porte fut transférée à l'endroit où se trouve aujourd'hui la station de Passy ; enfin, elle fut supprimée lors de l'annexion, en 1860.

Le décret du 11 décembre 1811 classa la chaussée de la Muette comme route départementale n° 2, de Paris à Saint-Cloud, et fixa sa moindre largeur à 14 m. 50 ; elle s'étendait alors jusqu'à la porte de la Muette. La partie retranchée de l'avenue de la Muette a reçu, en 1865, les noms d'avenue Prudhon et avenue Raphaël.

Ce n'est qu'en 1860 qu'on a achevé la chaussée de la Muette, qui est plantée d'arbres ; elle n'est bordée de maisons que dans les parties comprises entre la rue Mozart et la rue Largillière d'un côté, entre la rue de la Pompe et le château de la Muette de l'autre côté, le surplus étant occupé par les pelouses du Ranelagh. Jenny Vertpré (Mme Carmuche), actrice du Gymnase, habita longtemps le n° 8 de la chaussée de la Muette, avant 1857.

La station de Passy (*chemin de fer de Paris à Auteuil*) a son entrée sur la chaussée de la Muette. Le 30 septembre 1896, la compagnie du chemin de fer (3) fit abattre, sur une longueur de 160 mètres, la palissade séparant la promenade du Ranelagh du trottoir de la station de Passy, afin d'établir le pavillon de réception où le tsar Nicolas II et la tsarine débarquèrent le 6 octobre 1896, pour faire leur entrée triomphale à Paris par le Ranelagh, les

(1) Voir ci-dessus, et aux annexes, p. 295, les indications données sur l'histoire du château de la Muette.

(2) C'est sans doute pour ce motif que la rue de Passy se termine encore aujourd'hui au point où commence la rue de la Pompe.

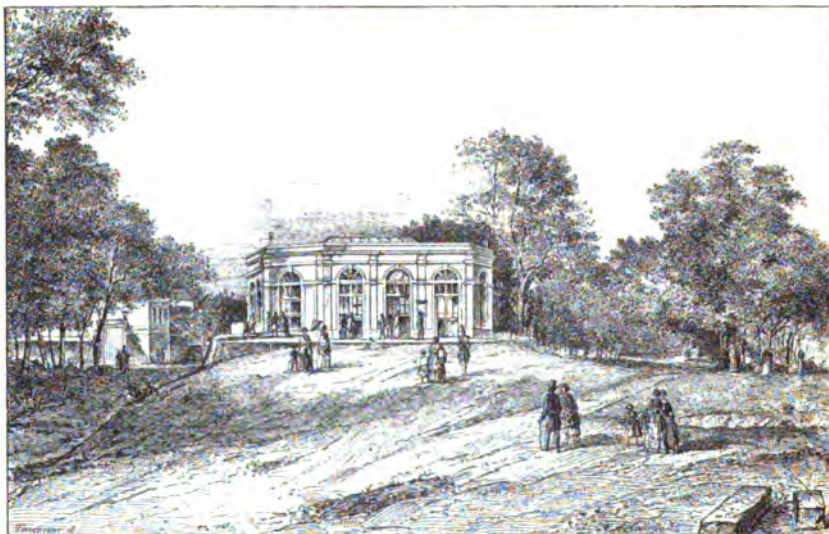
(3) Voir pages 176 à 180 du II<sup>e</sup> volume du *Bulletin*, l'article de M. Emile Potin, intitulé : « Le Tsar Nicolas II et la Tsarine à Paris », et, aux annexes (p. 381), un extrait du journal *le Gaulois*, du 13 septembre 1901.

avenues Prudhon et Raphaël, le bois de Boulogne et l'avenue des Champs-Élysées.

Comme c'est par Passy que cette entrée a eu lieu, la Société historique d'Auteuil et de Passy, qui veille à la conservation des souvenirs historiques du XVI<sup>e</sup> arrondissement, a formé le projet d'ériger au Ranelagh un monument commémoratif de l'arrivée de l'empereur et de l'impératrice de Russie à Paris. Le projet de ce monument a été établi par l'éminent statuaire M. Gustave Michel, qui est vice-président de cette Société et lui prête son concours avec le plus grand désintéressement.

Ce monument ne peut être élevé que sur des terrains appartenant à la ville; l'autorisation du conseil municipal de Paris est donc nécessaire. Dans la séance du conseil du 21 avril 1898, M. Le Breton, rapporteur de la 3<sup>e</sup> commission, a proposé d'émettre un avis favorable à la demande de la Société, étant entendu qu'on adopterait l'emplacement admis par le service d'architecture de la ville (1) et que la 4<sup>e</sup> commission serait appelée à statuer sur l'esthétique du monument, avant son exécution. Ces conclusions furent adoptées; mais le conseil décida, le 26 avril 1898, qu'il n'y avait pas lieu de concéder un terrain et qu'il apposerait lui-même une plaque commémorative.

Néanmoins, la Société n'a pas abandonné son projet; elle ne l'a jamais perdu de vue; elle continue ses démarches et elle espère que le conseil municipal lui accordera bientôt un emplacement pour l'érection du monument projeté.



Embarcadere de Passy.

(Collection de M. Chandebois.)

Les renseignements concernant l'avenue de la Petite-Muette seront donnés ci-après, en parlant de la rue Gustave-Nadaud, qui l'a remplacée.

La partie de la *rue de la Tour* qui est comprise entre la rue de Passy et la

(1) A la pelouse angulaire qui se trouve au croisement de la chaussée de la Muette et de l'avenue Prudhon.

rue de la Pompe était autrefois un simple chemin qui était tracé à travers champs, s'étendait depuis le clos des pères Minimes (vulgairement Bons-hommes) jusque vis-à-vis du mur du château royal de la Muette, et s'appelait



Pavillon où le tsar Nicolas II et la tsarine ont débarqué le 6 octobre 1896.

(Archives de la Société.)

le « chemin des Moines », probablement parce que c'était celui que prenaient les Minimes pour aller à la plaine de Passy ou au bois de Boulogne. A la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, le chemin des Moines fut élargi à trente pieds (9 m. 75), en vue de former une rue que l'on désigna d'abord sous le nom de « rue du Moulin-de-la-Tour », à cause d'un moulin banal qu'on avait établi sur l'ancienne tour qu'on voit encore aujourd'hui dans le jardin de la maison portant le

n° 86. Cette tour, qui a servi autrefois de prison, a été restaurée en 1897 (1) ; il n'est nullement certain qu'elle soit un vestige du château que Philippe le Bel (2) a occupé à Passy. Ce moulin ayant été démoli, on donna à la voie qui nous occupe le nom de « rue de la Tour », qui était plus simple et présentait l'avantage d'éviter une demi-similitude avec la rue voisine (aujourd'hui rue Scheffer), qui s'appelait alors rue des Moulins.

Les délibérations du conseil municipal de Passy montrent que la viabilité de la rue de la Tour laissait beaucoup à désirer pendant les quarante premières années du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est en 1819 que ce conseil vota un premier crédit pour l'exécution d'un empiérement à la rue de la Tour. Le puisard qui avait été établi au point bas, c'est-à-dire à la jonction de la rue de la Tour et de la rue de la Pompe, ne pouvait pas absorber toutes les eaux, lors des grandes pluies ; elles inondaient les caves et les rez-de-chaussée du quartier et interceptaient la circulation. Il est dit, dans la délibération municipale du 31 mars 1826, que le conseil, considérant que la rue du Moulin-de-la-Tour a acquis de l'importance par les constructions qu'on y a faites récemment, qu'elle n'est praticable pour aucune espèce de voitures, surtout à la fin de l'automne et pendant l'hiver, que l'écoulement des eaux ménagères des maisons y est une cause perpétuelle de dégradations, mais que la commune n'est pas en état de supporter les frais d'un pavage, alloue un crédit de mille francs par an pour réparation et entretien. Cependant les dégradations occasionnées par les transports que nécessitait l'exploitation des carrières souterraines obligèrent le conseil à voter des crédits spéciaux : il approuva, le 2 mai 1828, un projet de cailloutage de la rue de la Tour (3) et, le 10 août 1844, il autorisa la construction de trottoirs et de caniveaux pavés sur une partie de cette rue, savoir : du côté des numéros pairs, depuis la rue des Tournelles (rue Louis-David) jusqu'à la rue de la Pompe, et, du côté des numéros impairs, depuis l'extrémité de la propriété Guichard (dans le voisinage de l'angle de la rue Desbordes-Valmore) jusqu'à la rue de la Pompe.

Vers 1840, la rue de la Tour, qui, jusqu'alors, n'allait pas au delà de la rue de la Pompe, fut prolongée jusqu'à l'avenue de Saint-Cloud (extrémité de l'avenue Victor-Hugo, aujourd'hui englobée dans l'avenue Henri-Martin). Le cadastre de 1840 n'indique que trois maisons construites sur ce prolongement. Enfin, vers 1858, la ville de Paris continua la rue de la Tour sur des terrains retranchés du bois de Boulogne, jusqu'à la rue Militaire (boulevard Lannes). Sur cette partie, qui n'a été classée que par le décret du 14 mai 1883, une zone de servitude *non ædificandi*, ne permettant de construire qu'à 10 mètres de l'alignement des clôtures, a été établie du côté des numéros impairs, sur 43 mètres de longueur au delà de l'avenue Henri-Martin.

(1) Voir aux annexes (p. 382) l'article intitulé : « La Tour de la rue de la Tour, n° 86 », par M. Léopold Mar. Un édit signé par Philippe-le-Bel en 1312 est daté de Passy.

(2) Cette tour avait déjà subi, sous le premier Empire, une restauration complète, qui lui a fait perdre son cachet primitif ; du haut de la plate-forme, on a une très belle vue. Un dessin de cette tour a été donné dans *l'Illustration* (numéro du 2 septembre 1899).

(3) On doit supposer que les dénominations inscrites dans les délibérations municipales sont exactes ; on pourrait donc conclure de celles qui viennent d'être citées que l'appellation de « rue de la Tour » a été adoptée entre 1826 et 1828.

Jusqu'en 1896, la rue de la Tour (1) s'étendait du carrefour de Passy au



La tour de la rue de la Tour.  
(Archives de la Société.)

(1) La longueur des parties sous-minées du sol de la rue de la Tour qui ont été consolidées de 1806 à 1809 et en 1886, entre le carrefour de Passy et le n° 119, s'élève à 444 mètres. La distance du sol au ciel de la carrière est de 3<sup>m</sup>,65 à l'escalier placé à



boulevard Lannes ; la partie de cette rue comprise entre l'avenue Henri-Martin et le boulevard Lannes a reçu, en 1896, le nom de *rue Adolphe-Yvon*, en mémoire du peintre Adolphe Yvon (1817-1893), qui y a eu son atelier pendant les vingt-cinq dernières années de sa vie. Il était élève de Paul Delaroche, a fait des tableaux d'histoire, quelques belles toiles religieuses et des portraits. Il fut le seul artiste attaché officiellement à l'expédition de Crimée ; il exposa, au salon de 1857, *la Prise de Malakoff*, tableau qui avait été commandé pour les galeries de Versailles et qui valut à son auteur la médaille d'honneur. La maison d'Adolphe Yvon, qui porte le n° 16, est décorée au sommet, au-dessus du second étage, d'un médaillon qui représente Michel-Ange et au-dessus duquel est un bas-relief composé d'une palette, avec appuie-main, entourée de palmes et de lauriers. Deux grandes frises émaillées, surmontées d'un cartouche sculpté, accompagnent le médaillon, à droite et à gauche, et deux bustes à l'antique, placés aux angles du bâtiment, en complètent la décoration.

Le théâtre Rossini avait été établi au coin de la rue de la Tour et de la rue des Sablons (aujourd'hui rue Cortambert) ; il fut inauguré le 26 mars 1867 ; on y jouait des drames, des comédies et des vaudevilles ; il a cessé d'exister en 1876.

Le comte Portalis, homme d'État et ancien ministre, mourut, en 1858, dans sa propriété du n° 62 ancien de la rue de la Tour (78 actuel), qu'il habitait depuis longtemps. La rue des Sablons (rue Cortambert) a été ouverte sur le milieu du parc de cette propriété. Le docteur Ed. Bamberger, député de Metz, puis de la Seine après 1870, habite encore la maison n° 78.

Mme Montigny, dite Rose Chéri (1), célèbre actrice et femme du directeur du théâtre du Gymnase, mourut, en 1861, au n° 75, dans l'hôtel qu'elle habitait depuis plusieurs années avec son mari, qui y mourut également en 1880. Le général Jomini demeurait rue de la Tour en 1864 (2).

Villemain, homme de lettres et ancien ministre de l'Instruction publique, mort en 1870, avait habité, pendant bien des étés, l'hôtel du n° 86, où se trouve la tour ; cet immeuble est occupé par une institution de jeunes filles.

Le célèbre chanteur Duprez (1806-1896) s'est éteint dans la maison n° 119 de la rue de la Tour, qu'il habitait depuis cinq ans.

Mme Claude Vignon (Mme Rouvier), romancier et sculpteur, fit construire en 1866 un hôtel, au n° 152 de la rue de la Tour, qu'elle habita jusqu'à sa mort, en 1888. Cet hôtel se trouve dans la partie qui est actuellement nommée « rue Adolphe-Yvon » et porte le n° 6 de cette dernière rue ; il avait été endommagé pendant le siège de Paris (3). On voit sur la façade de cet hôtel un grand et

l'angle de la rue de Passy, 11<sup>m</sup>,65 à l'angle de la rue Cortambert, 8<sup>m</sup>,45 au puits de service près de la rue Desbordes-Valmore, 8<sup>m</sup>,15 à l'angle de la rue Eugène-Delacroix. La hauteur des galeries d'exploitation est de 1<sup>m</sup>,95 près de la rue de Passy, 4 mètres près de la rue Cortambert, 2<sup>m</sup>,95 près de la rue Desbordes-Valmore, 4 mètres près de la rue Eugène-Delacroix.

(1) Voir aux annexes (p. 383) l'article de M. Léopold Mar, intitulé : « Rose Chéri, M. Montigny ».

(2) La Société historique d'Auteuil et de Passy a demandé que le nom du poète Eugène Manuel, son ancien président, soit donné à la partie de la rue de la Tour comprise entre la rue de la Pompe et l'avenue Henri-Martin.

(3) Voir aux annexes (p. 385) l'article intitulé : « Les Ruines de 1870-1871 au Point-du-Jour, à Auteuil, à Passy et au Trocadéro ».

beau bas-relief, qui a été exécuté entre les deux fenêtres du premier étage, par Mme Claude Vignon ; c'est une imitation du bas-relief qui orne l'attique de la fontaine Saint-Michel.

Le comte Xavier de Montépin, né en 1824, fut d'abord journaliste ; il fonda en 1848 *le Canard*, qui fut supprimé, puis *le Lampion*, où Villemessant, le futur directeur du *Figaro*, écrivait des nouvelles à la main. *Les Filles de plâtre* commencèrent sa célébrité en 1855 ; il a tiré de son roman *la Porteuse de pain*, un mélodrame qui eut un succès colossal. Jamais homme n'a écrit autant de volumes : il en a publié plus de cinq cents ; ses romans-feuilletons eurent un grand succès. Un incendie détruisit en 1881 son hôtel et ses précieuses collections ; il avait fait reconstruire, rue Adolphe-Yvon n° 12, son hôtel et y mourut en 1902.

La *villa Guibert*, récemment établie, a son entrée au n° 83 de la rue de la Tour. (Pour M. Guibert, voir p. 124.)

La *rue Eugène-Delacroix* et la partie de la *rue Decamps* comprise entre l'avenue Henri-Martin et le rond-point de Longchamp occupent l'emplacement d'un chemin qui figure sur les plans de 1731, sous le nom de chemin de Versailles. Ce chemin, qui traversait la plaine de Passy, prit le nom de chemin ou rue de la Croix, parce qu'une croix avait été plantée à l'angle de la rue de Longchamp. Le 14 mars 1825, le conseil municipal de Passy, délibérant, en exécution de la loi sur les chemins vicinaux, sur la reconnaissance et la fixation de la largeur des rues destinées à remplacer d'anciens chemins, demanda que la rue de la Croix fût classée comme chemin vicinal. Le tableau joint à cette délibération porte qu'une largeur légale de 10 mètres est proposée pour la rue projetée ; qu'elle ira de la rue de Longchamp à la rue du Moulin-de-la-Tour (rue de la Tour), qu'elle remplacera le chemin de la Croix, ayant 7 mètres de largeur, et que ce chemin tire son nom d'une croix qui existait autrefois à sa jonction avec la rue du Moulin-de-la-Tour et qui a été détruite pendant la Révolution. La rue de la Croix fut, en effet, classée comme chemin vicinal par l'arrêté préfectoral du 6 juillet 1825.

L'élargissement de la rue de la Croix à 10 mètres ne fut réalisé qu'en 1848 ; on exécuta à la même époque une rectification de cette rue, pour la faire aboutir au point d'intersection de la rue de la Pompe et de la rue de la Tour (section comprise actuellement entre cette rue et l'avenue Henri-Martin). C'est en 1853 et 1854 qu'on régularisa l'échange entre la commune de Passy et la Société Malézieux, pour la substitution de la rue de la Croix et de plusieurs autres rues à d'anciens chemins.

Le décret du 24 août 1864 a donné le nom de *rue Decamps* à cette rue de la Croix, en mémoire du peintre Alexandre-Gabriel Decamps (1803-1868), dont la veuve habita longtemps cette rue et mourut, en 1888, dans la maison n° 2 de la rue Largillière. Decamps a emprunté les sujets de plusieurs de ses tableaux aux mœurs orientales (*Paysages d'Anatolie, Anes d'Orient, Café turc, Grand Bazar, Halte de cavaliers arabes*) ; il a peint aussi des tableaux d'histoire (*Moïse sauvé des eaux, Défaite des Cimbres*) et des scènes où figurent des animaux de toutes sortes : *Singes experts* (satire du jury de l'Académie de peinture), *le Singe au miroir, Singes boulangers*, etc. Il a obtenu une première médaille en 1834. Il est mort à Fontainebleau d'une chute de cheval.

Bressant, excellent acteur du Théâtre-Français, habitait la rue Decamps, au n° 11 ancien, vers 1857-1860.

Les trottoirs réglementaires ont été construits, en 1899, à la rue Decamps (1) des n<sup>os</sup> 1 à 5 et des n<sup>os</sup> 6 à 10. Le convertissement en pavage en bois a été opéré, éga-



*Decamps*

(Collection de M. Chandebois.)

lement en 1899, pour la partie de cette rue comprise entre le rond-point de Long-

(1) Il s'est produit autrefois de nombreux fontis (éboulements occasionnés par les excavations des anciennes carrières) dans la partie de la rue Decamps située entre le

champ et le n° 6. L'école communale de garçons de la rue Decamps a 348 élèves.

Avant 1868, la rue *Eugène-Delacroix* (1), qui a son origine actuelle à la rue Decamps (autrefois, rue de la Croix), se nommait « rue du Chemin-de-la-Croix », puis « rue de la Croix ». On peut donc accuser l'administration d'avoir fait un jeu de mots, quand elle a donné à cette rue le nom du peintre Ferdinand-Victor-Eugène Delacroix (1790-1863), qui était un grand artiste, mais qu'aucun lien ne rattachait à Passy. Il est vrai que des noms de peintres, de sculpteurs et d'écrivains ont été donnés ainsi à beaucoup de rues du XVI<sup>e</sup> arrondissement, sans qu'ils y aient jamais séjourné. Eugène Delacroix entra à dix-huit ans dans l'atelier de Pierre Guérin, qui avait déjà pour élèves Géricault et Ary Scheffer. M. Thiers disait, dans *le Constitutionnel*, de son premier tableau (*Dante et Virgile*, salon de 1822): « Je ne sais quel souvenir de grands artistes me saisit à l'aspect de ce tableau ; j'y retrouve cette puissance sauvage, ardente, mais naturelle, qui cède sans effort à son propre entraînement. » Eugène Delacroix peut être considéré comme le chef de l'École romantique en peinture ; il a obtenu la médaille d'honneur en 1855 et fut élu, en 1857, membre de l'Institut. On peut citer parmi ses œuvres : *la Mort du doge Marino Faliero*, *le Combat du giaour et du pacha*, *Justinien au Conseil d'État*, *les Massacres de Scio*, *la Mort de l'évêque de Liège*, *Faust*, *Médée*, *la Liberté sur les barricades*, *l'Entrée des Croisés à Constantinople*, *Orphée*, *le Plafond de la galerie d'Apollon*, diverses salles de la Chambre des députés.

Beauvallet, acteur du Théâtre-Français et auteur dramatique, s'était retiré au n° 5 de la rue Eugène-Delacroix ; il y mourut en 1873, dans les bras de son ami Souchier (2).

La villa *Souchier*, dont l'entrée se trouve au n° 5 de la rue Eugène-Delacroix, doit son nom à son fondateur et a été établie à la même époque que la villa de la Tour, mentionnée ci-après ; elle ne peut être habitée que bourgeoisement ; on ne peut y exercer aucun commerce, ni aucune industrie.

La rue *Scheffer* figure au plan de 1731, comme chemin prenant naissance, à la rue Vineuse et s'arrêtant au chemin des Bornes (devenu depuis rue des Sablons, puis rue Cortambert) ; il desservait un premier moulin, situé près de la rue Vineuse, et conduisait à deux autres moulins, dont l'un (le moulin Leclerc) était situé en face de la rue Bellini, qui n'existait même pas à l'état de chemin à cette époque. Par suite d'élargissements successifs, ce chemin fut transformé en rue, sous la dénomination de « rue des Moulins », qui a été conservée jusqu'après l'annexion ; ces moulins à vent, qui n'existent plus, étaient bien placés, puisqu'ils se trouvaient sur la partie culminante de Passy. La rue des Moulins, pour laquelle des travaux d'assainissement avaient été approuvés par le conseil municipal le 8 août 1840, fut classée comme chemin vicinal par arrêté préfectoral du 26 décembre 1846. La Société Malézieux, qui avait succédé à celle dite de la plaine de Passy, entreprit, en 1848, de prolonger, sur des terrains qui lui appartenaient, la rue Scheffer depuis la

n° 48 et la rue de la Tour ; la voie sous-minée y a été consolidée sur 75 mètres de longueur. Vis-à-vis du n° 48, la distance du sol au ciel de la carrière est de 8<sup>m,10</sup> et la hauteur de la galerie d'exploitation est de 4 mètres.

(1) Le sol de la rue Eugène-Delacroix a été consolidé, sur 28 mètres de longueur, entre les n° 12 et 16.

(2) La largeur de la rue Eugène-Delacroix a été fixée à 8 mètres par l'arrêté préfectoral du 16 février 1856.

rue des Bornes (rue Cortambert) jusque vers la rue de la Pompe. Ce prolongement a été remis à la commune de Passy le 6 mars 1833; d'ailleurs, l'extrémité de ce prolongement s'est trouvée supprimée par suite du percement de l'avenue Henri-Martin et a été incorporée dans le sol de cette avenue ou dans le périmètre de plusieurs propriétés riveraines.

La largeur de la rue des Moulins a été fixée à 8 mètres par arrêté du 16 février 1856. Le décret du 24 août 1864 a donné à cette rue le nom de rue Scheffer, en l'honneur du peintre Ary Scheffer (1793-1853), qui a commencé à exposer au salon de 1812 et a composé en 1819 *le Dévouement des six bourgeois de Calais* (salle des Conférences de la Chambre des députés). On lui doit beaucoup de belles toiles empruntées aux sujets religieux ou aux créations des grands poètes; il a fait les portraits de La Fayette, Talleyrand, Lamartine, Béranger et de la reine Amélie; il a été professeur des enfants de Louis-Philippe, particulièrement de la princesse Marie, qui lui a légué ses œuvres d'art.

Le chansonnier Béranger habita pendant quelque temps le n° 4 de la rue Scheffer, à l'angle de la rue Vineuse; il quitta cette maison en 1850. La maison n° 61, à l'angle de l'avenue Henri-Martin, a été occupée par le général Borgnis-Desbordes, qui a commandé en chef au Tonkin.

M. Prévost de Longpérier, conservateur des médailles au musée du Louvre, membre de l'Institut, est mort à l'âge de 65 ans, le 15 janvier 1882, en son hôtel de la rue Scheffer, n° 47.

Au n° 51 de la rue Scheffer se trouve la *villa Scheffer*, qui a été fondée par MM. Dorimieux et Collongettes et ouverte le 14 mai 1888. Elle ne peut être habitée que bourgeoisement, à l'exclusion de tout commerce, atelier, magasin, fabrique, industrie, dépôt de marchandises ou hôtel meublé. Les ateliers d'artistes ne sont pas compris dans l'exclusion qui précède, non plus que les écuries et remises pour l'usage personnel des propriétaires et locataires d'immeubles faisant partie de la villa. Aucune enseigne ou annonce commerciale ou industrielle ne peut être mise sur aucune des constructions.

Il est question de prolonger la rue Scheffer jusqu'à la rue Franklin.

La *rue Louis-David* va de la rue Scheffer à la rue de la Tour; elle a été percée autrefois sur les « champniers des hautes et des basses Tournelles », ainsi nommé parce qu'il avait été établi au lieu dit canton des Tournelles, mentionné dans le bail d'une maison de Passy (1) passé le 12 avril 1570 (minutes d'Ancelet Fanin). Elle se nommait jusqu'après l'annexion « rue des Tournelles ». Le 14 mars 1825, le conseil municipal de Passy demanda que la largeur légale de cette rue (2) fût portée de 5 à 10 mètres. Elle a d'abord été nommée « rue David », en l'honneur du peintre Louis David (1748-1825), surnommé le Corneille de la peinture. Son parrain était Sedaine, secrétaire de l'Académie d'architecture. David alla à Rome comme grand prix et eut logement au Louvre de 1781 à 1805. Député de Paris à la Convention, il avait voté la mort du roi Louis XVI, fut exilé en 1815 et mourut à Bruxelles. Il fit renaitre le goût des beautés antiques et des sujets classiques et eut pour élèves Gérard, Girodet et Gros. Il a peint *les Horaces* (1786), *le Serment du*

(1) Voir l'article de M. l'abbé Beurlier, intitulé : « Notes relatives à l'histoire d'Auteuil, de Passy, de Chaillot et de Boulogne », pp. 310 à 322 du III<sup>e</sup> volume du *Bulletin*.

(2) A l'angle de la rue de la Tour et de la rue Louis-David, la distance du sol au ciel de la carrière est de 11<sup>m</sup>,85; la hauteur de la galerie d'exploitation est de 2<sup>m</sup>,85.

*Jeu de Paume* (1792), *la Mort de Socrate* (1787), *Brutus*, *l'Enlèvement des Sabines*, *le Couronnement de l'empereur Napoléon I<sup>er</sup>*, *la Distribution des aigles*, *Léonidas aux Thermopyles*, un portrait de *Mme Récamier*, etc.

Un arrêté du 3 mars 1881 a remplacé le nom de « rue David » par celui de « rue Louis-David », en vue d'éviter des confusions avec la rue Félicien-David, qui se trouve à Auteuil.

Henry de Riancey, avocat, membre de l'Assemblée législative de 1849 et publiciste, qui resta toujours fidèle à sa foi religieuse et à sa foi monarchique (1), eut son hôtel au n° 6 de la rue Louis-David et y mourut le 9 mars 1870. Il avait demeuré précédemment rue de Passy (à la hauteur de la rue Guichard), rue des Artistes (aujourd'hui rue Gavarni) et rue Franklin.

La *rue Pétrarque*, où était autrefois le moulin Leclère, forme un double retour d'équerre et se compose de deux parties : la première, qui est ancienne, constituait l'impasse des Moulins, aboutissant à la rue des Moulins (rue Scheffer) ; l'autre partie, communiquant avec la rue des Réservoirs, n'a été classée qu'en 1863. La dénomination actuelle a été donnée par décret du 24 août 1864, en l'honneur du poète italien Pétrarque (1304-1374), qui passa une partie de sa vie à la cour des papes d'Avignon ; ses odes et sonnets, inspirés en grande partie par sa passion pour Laure de Noves, sont remarquables par leur délicatesse de sentiments ; il donna de la pureté, de l'éléance et de la fixité à la langue italienne.

La *rue des Réservoirs* tire son nom des petits réservoirs de Passy auxquels elle donne accès et qui alimentent (2) en eau de Seine, pour le service public, une partie du XVI<sup>e</sup> arrondissement. Elle se continuait autrefois, sous la même dénomination de rue des Réservoirs, jusqu'à la rue des Moulins (aujourd'hui rue Scheffer) ; cette section porte actuellement le nom de rue Pétrarque. C'est au n° 2 de la rue des Réservoirs que se trouve l'entrée du *cimetière de Passy*, séparé de la place du Trocadéro et de l'avenue Henri-Martin par des murs de soutènement.

En 1826, en travaillant aux fondations de la maison de Passy qui est située à l'angle des rues Raynouard et Berton, on mit à jour quelques cercueils en pierre et plâtre contenant des ossements desséchés, ce qui semble établir qu'il y a eu là autrefois un lieu d'inhumation pour Passy. L'usage des cercueils en pierre et plâtre n'ayant guère dépassé le xiv<sup>e</sup> siècle, il est permis de supposer que cette partie du territoire était déjà habitée avant cette époque.

Vers le xvi<sup>e</sup> siècle, le cimetière de Passy fut établi sur un emplacement situé à l'angle de la rue de l'Annonciation et de la rue Lekain, côté des numéros impairs ; ce qui reste de cet ancien cimetière paroissial, où fut enterré le compositeur Nicolo Piccinni, ainsi que plusieurs membres de la famille Delessert, se trouve aux n°s 3 et 5 de la rue Lekain, entre cette rue et la rue de l'Annonciation. Quand ce cimetière fut désaffecté, au commencement du xix<sup>e</sup> siècle, les terrains qu'il occupait furent vendus et ensuite recouverts de constructions ou traversés par des rues ; toutefois un terrain de 50 mètres carrés, où se trouvait la tombe d'Étienne Delessert, banquier et phi-

(1) Voir aux annexes (p. 390) l'article de M. Léopold Mar, intitulé : « *Ex libris et fers à dorer des bibliophiles de notre région* ».

(2) Mon article intitulé : « *Le Service des eaux dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement* » est reproduit aux annexes (p. 395). La désaffectation des petits réservoirs de Passy a été prononcée par arrêté préfectoral du 16 mai 1900.

lanthrope, fut racheté par la famille Delessert et constitue un ancien cimetière qui est situé, comme il a été dit ci-dessus, entre la rue de l'Annonciation et la rue Lekain et où ne peuvent entrer que les membres de la famille Delessert. La plaque funéraire de Piccinni, en marbre noir, est encastrée près de la porte d'entrée, dans le mur de la maison qui fait l'angle de la rue de l'Annonciation et de la rue Lekain. Nicolas Piccinni, né à Bari (Italie), en 1728, est mort à Passy le 17 floréal an VIII (17 mai 1800) ; la ville de Bari a réclamé ses cendres en 1888 ; mais il n'a pas été possible de donner satisfaction à cette demande, parce que ces cendres se trouvent au-dessous de maisons bâties.

Le cimetière actuel de Passy date du commencement du xvii<sup>e</sup> siècle. Par délibération du 25 pluviôse an X (4 février 1802), le conseil municipal de Passy, considérant que le cimetière de la rue Lekain est environné d'habitations et que, dans un intérêt de salubrité, il y a lieu de le déplacer, accepta la donation offerte, le 11 messidor an IX, par le citoyen Claude Bonneau, d'un terrain de 8 ares et 57 centiares, au bord du nouveau boulevard de Passy, demanda que le citoyen Dussault, maire de Passy, fût autorisé par les consuls à y établir un nouveau cimetière et autorisa la mise en adjudication des travaux de murs de clôture et de pose d'une porte d'entrée.

Les crédits nécessaires pour des agrandissements successifs de ce cimetière ont été accordés par de nombreuses délibérations municipales, parmi lesquelles on peut citer celles du 3 mai 1810, du 27 mars 1828, des 2 mai et 13 juin 1833, des 10 août 1844, 2 août 1845 et 4 août 1847.

Le prix d'une concession perpétuelle de 2 mètres carrés avait été fixé à 220 francs en 1806. La délibération municipale du 27 octobre 1834 a augmenté les tarifs d'un quart pour le droit des pauvres ; elle a, en conséquence, fixé à 275 francs le prix d'une concession de 2 mètres carrés et elle a établi, pour les concessions dépassant 2 mètres carrés, des tarifs croissant progressivement, savoir : 275 francs pour les deux premiers mètres carrés, 250 francs (200 pour la commune et 50 pour les pauvres) pour le troisième mètre, 375 francs pour le quatrième mètre, 500 pour le cinquième, 625 pour le sixième, et ainsi de suite en augmentant chaque mètre en sus de 100 francs pour la commune et d'un quart pour les pauvres. En outre, les concessionnaires faisaient généralement un don à la commune. Pour le cimetière de Passy, comme pour les autres cimetières compris dans l'enceinte de Paris, on n'accorde plus de nouvelles concessions de terrains.

Parmi les personnages enterrés au cimetière de Passy, on peut citer Raynouard en 1836, Michaud en 1839, le comte de Las Cases (1) en 1842, le docteur Esprit Blanche en 1852 et son fils Antoine-Émile Blanche en 1893, Beauvallet en 1873 (tous ces noms ont été mentionnés plus haut), Jolin, dit Gil-Pérès (acteur du théâtre du Palais-Royal) en 1882, Eugène Cortambert en 1881 et son fils Richard Cortambert en 1884 (tous deux géographes distingués), le peintre réaliste Édouard Manet en 1883, le jurisconsulte Faustin Hélie (dont le nom a été donné à une rue de Passy), en 1884, le célèbre collectionneur Frédéric Spitzer, la veuve de Carnot (2), président de la République,

(1) Son fils, le marquis de Las Cases, a été également inhumé au cimetière de Passy en 1854.

(2) Voir aux annexes (p. 404) un extrait du discours prononcé à l'Académie des sciences morales et politiques, consacré à la mémoire de Mme Carnot.

en 1897, qui a tenu à avoir une tombe très simple, Sophie Croizette (Mme Stern), l'astronome Hervé Faye, le conseiller d'État Demagny.

Un des plus beaux monuments du cimetière de Passy est le tombeau, de style russe, élevé pour une illustre jeune fille, Marie Bashkirtseff (1), qui est morte à vingt-trois ans et s'était déjà fait apprécier comme écrivain et comme peintre; elle n'avait vécu que pour l'art et les lettres et elle avait formulé ses volontés dernières en ces termes: « Je veux dormir mon dernier sommeil dans le cimetière de Passy. »

Le corps de Mlle Jane Henriot, pensionnaire de la Comédie-Française, morte dans l'incendie de ce théâtre, a été transféré, le 27 juin 1900, au cimetière de Passy.

La *rue Boissière*, qui va actuellement de la place d'Iéna à la place Victor-Hugo, doit être divisée, au point de vue de son histoire, en deux parties tout à fait distinctes: 1° celle comprise entre la place d'Iéna et l'avenue Kléber, et qui faisait partie de l'ancien Paris (quartier de Chaillot); 2° celle comprise entre l'avenue Kléber et l'avenue Victor-Hugo, laquelle, à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle et pendant les 59 premières années du xix<sup>e</sup>, se trouvait sur le territoire de la commune de Passy.

*Première partie* (ancienne rue de la Croix-Boissière).—Un arrêté préfectoral du 2 avril 1868 a réuni la rue Boissière et la rue de la Croix-Boissière sous le nom de rue Boissière. On appelait *boissières* les croix auxquelles il était d'usage d'attacher du buis, le jour des Rameaux; on voit encore figurer la croix-boissière sur des plans de Paris datant du xviii<sup>e</sup> siècle. La rue de la Croix-Boissière, inscrite comme simple chemin sur le plan de Roussel (1731), fut tracée vers 1780; elle commençait alors au chemin de Longchamp et aboutissait à la campagne. Sa moindre largeur fut fixée à 7 mètres, le 17 août 1818, pour la partie comprise entre les rues de Longchamp et de Lubeck; elle fut portée à 12 mètres, pour toute l'étendue de la rue de la Croix-Boissière, le 17 août 1840. Le décret du 17 septembre 1864 déclara d'utilité publique l'élargissement à 16 mètres de la rue de la Croix-Boissière et le redressement de cette voie entre la rue de Lubeck et le carrefour formé par la rencontre de l'avenue de l'Empereur (aujourd'hui du Trocadéro) avec l'avenue d'Iéna; ce décret, qui a été immédiatement exécuté, comportait la suppression de la partie de la rue de la Croix-Boissière comprise entre les rues de Lubeck et de Longchamp.

*Deuxième partie* (rue Boissière *extra muros*).—Par délibération du 14 mars 1825, le conseil municipal de Passy demanda que le chemin de la Boissière, ayant une largeur de 6 mètres et bordé de quelques constructions, entre le boulevard extérieur de Longchamp (2) (avenue Kléber) et la rue du Bel-Air (rue Lauriston), fût prolongé jusqu'au grand rond-point de la plaine (place Victor-Hugo), avec moindre largeur de 10 mètres. Ce projet fut réalisé promp-

(1) Voir la biographie de Marie Bashkirtseff, par Mme la comtesse de Mouzay, pp. 223 à 225 du III<sup>e</sup> volume du *Bulletin*.

(2) Avant l'annexion, le mur d'enceinte de Paris était, du côté de Passy, bordé extérieurement par le boulevard de Longchamp entre le rond-point (place du Trocadéro) et la rue de Longchamp, ensuite par le boulevard de Passy, qui s'étendait de la rue de Longchamp à la place de l'Etoile. Le boulevard de Longchamp est remplacé par l'avenue Kléber; le boulevard de Passy a été supprimé pour la formation d'une partie de cette avenue et des rues La Pérouse et Dumont-d'Urville.



tement, et la nouvelle rue prit le nom de rue Boissière, diminutif de celui de la voie (rue de la Croix-Boissière), qui était située à l'intérieur du mur d'enceinte de Paris et dont elle formait le prolongement sur le territoire de Passy.

Lors de l'ouverture de l'avenue du Roi-de-Rome (aujourd'hui Kléber), le raccordement de la rue Boissière avec cette avenue a été opéré au moyen d'une pente de 6 centimètres par mètre, sans donner lieu à aucune indemnité en faveur des riverains, parce qu'alors aucune construction n'existait encore sur la partie de la rue Boissière abaissée en vue de ce raccordement.

En 1897, le pavage en pierre de la rue Boissière a été converti en pavage en bois. Cette rue est desservie par une station du chemin de fer métropolitain (1) établie, en 1899, sous l'avenue Kléber.

L'avenue de *Boulaivilliers*, qui existait au xviii<sup>e</sup> siècle, est mentionnée ci-après dans l'histoire de la rue de Boulaivilliers.

Le territoire du XVI<sup>e</sup> arrondissement est limité par deux lignes droites qui se croisent au centre de l'arc de triomphe de l'Étoile, savoir : l'axe de l'avenue Marceau et celui de la grande route n° 13 de Paris à Cherbourg (avenue de la Grande-Armée); il comprend ainsi plus du tiers de la superficie de la *place de l'Étoile*.

Cette magnifique place, dont le sol est plus élevé que tous les terrains environnants, a été d'abord un simple rond-point, où divers chemins venaient aboutir à la grande route de la haute Normandie. Au commencement du second Empire, elle se trouvait encore en dehors de l'enceinte de Paris, sur les territoires de Passy et de Neuilly.

L'avenue des Champs-Élysées, plantée en 1670, s'arrêtait alors à la grande rue de Chaillot (2). En 1729, la place de l'Étoile, nommée autrefois « l'Étoile de Chaillot », formait un octogone inscrit dans un cercle de 50 toises de rayon. Le public parisien et les étrangers avaient déjà adopté la promenade des Champs-Élysées. En 1762, le marquis de Marigny (3) et de Ménars, frère de la marquise de Pompadour, surintendant des beaux-arts et des bâtiments du roi, prolongea l'avenue des Champs-Élysées jusqu'à la porte Maillot à travers la butte de l'Étoile, qui fut aplanie. En 1774, Louis XVI fit abaisser de 16 pieds la butte de l'Étoile, et élargir l'avenue droite allant du jardin des Tuileries au pont que l'ingénieur des ponts et chaussées Perronnet venait de construire à Neuilly; les terres provenant de l'abaissement de la butte de l'Étoile servirent à surélever la partie des Champs-Élysées où se trouvait la grille de Chaillot et à régulariser la pente; ces travaux furent dirigés par Perronnet; en outre, il continua l'avenue jusqu'à Courbevoie, ce qui compléta l'entrée triomphale de Paris; la place de l'Étoile, vers laquelle convergeaient alors quatre avenues, fut agrandie; on en changea la forme octogonale: elle devint circulaire avec un diamètre de 120 toises (arrêt du Conseil du Roi du 21 août 1777) et on l'entoura d'amphithéâtres gazonnés, formant le promenoir de Chaillot, qui a été concédé à la ville de Paris par les lois du 19 juillet 1852 et du 22 juin 1854.

(1) Voir ci-après les indications données au sujet du chemin de fer métropolitain de Paris.

(2) La barrière de l'Étoile était un reculement de la barrière des Champs-Élysées, qui limitait autrefois Paris à la hauteur des rues de Chaillot et de Berri.

(3) Louis XV avait érigé la terre de Marigny en marquisat pour le frère de Mme de Pompadour et lui avait donné la direction générale des jardins du roi.

L'*Arc de triomphe de l'Étoile* a été projeté par les architectes Chalgrin et Raymond, membres de l'Institut; Raymond ayant donné sa démission, Chalgrin resta seul chargé de l'exécution de ce monument, élevé à la gloire des armées françaises; les travaux en furent commencés en mai 1806, et la première pierre fut posée solennellement le 15 août de la même année.

Quand Napoléon I<sup>er</sup> et Marie-Louise se rendirent de Saint-Cloud aux Tuileries (1), pour la célébration de leur mariage, l'arc de triomphe ne s'élevait encore qu'à la hauteur de la corniche du piédestal; mais Chalgrin avait fait exécuter, au moyen d'une charpente recouverte de toiles, le simulacre de l'ensemble de l'édifice sous lequel le cortège impérial passa, le 1<sup>er</sup> avril 1810.

Un journal du 26 mars disait: « Dès ce jour, il n'y a pas une fenêtre, depuis la porte Maillot jusqu'à la place de la Concorde, qui ne soit retenue ou louée cinq ou six louis au moins, pour assister à l'entrée dans Paris de l'empereur et de l'impératrice Marie-Louise. La plus petite chambre chez les restaurateurs ayant vue sur la route que doit suivre le cortège ne s'obtient pas à moins de 5 ou 600 francs. » — Les choses n'ont pas changé.

Chalgrin étant mort en 1823, les travaux furent continués par son élève Goust et par Huyot; ils furent achevés, de 1832 à 1836, par l'architecte Blouet, membre de l'Institut, qui était né à Passy en 1795 et mourut en 1853. — (V. aux *Annexes*, p. 404.)

Le 29 juillet 1836, on inaugura solennellement l'arc de triomphe et on a compté que le 1<sup>er</sup> août de la même année, 58.000 personnes étaient venues contempler ce monument, dont la construction a coûté 9.631.115 francs. Sa hauteur est de 49<sup>m</sup>,48, sa largeur de 44<sup>m</sup>,82 et son épaisseur de 22<sup>m</sup>,21; le grand arc a 14<sup>m</sup>,62 de largeur. Ce monument appartient à trois arrondissements: le VIII<sup>e</sup>, le XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup>.

Le diamètre de la place de l'Étoile est de 240<sup>m</sup>,86; cette place a été le théâtre de toutes les grandes solennités nationales. J'ai assisté, le 15 décembre 1840, au retour des cendres de l'empereur; l'affluence était énorme, bien que le froid fût très rigoureux.

Le 31 mai 1885, le cercueil de Victor Hugo, qui était mort le 22 mai, fut exposé sous l'arc de triomphe de l'Étoile. Un gigantesque cénotaphe, qui se dressait sous la voûte de cet arc et avait 22 mètres, était du plus grandiose effet; un immense voile de crêpe partait du sommet du monument. Pendant toute la journée, une foule immense défila devant le cénotaphe. La nuit, une double haie de cuirassiers portait des torches dont la lueur se mêlait à celle de 36 lampadaires à flammes vertes. La cérémonie des obsèques, qui eut lieu le 1<sup>er</sup> juin (2), attira un tel concours d'admirateurs du grand poète que Floquet s'écria: « Ce ne sont pas des funérailles, c'est une apothéose. »

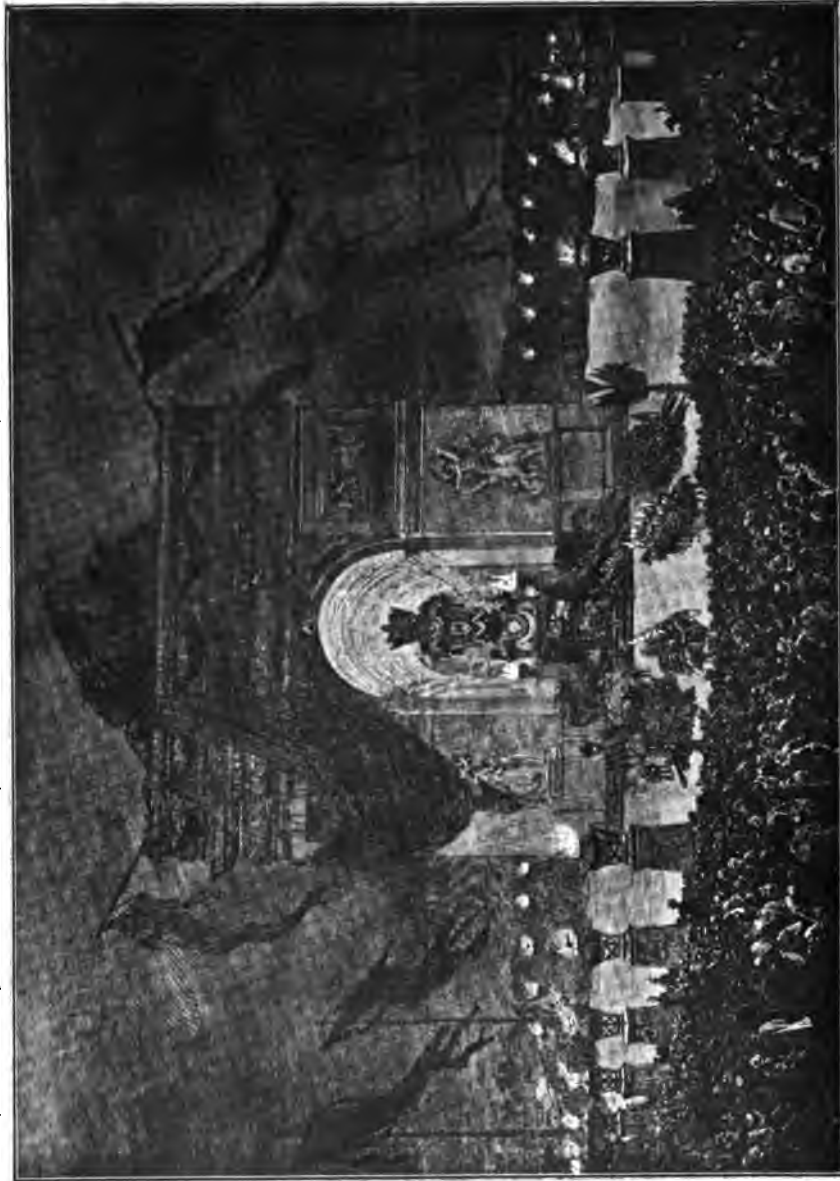
A la cérémonie du centenaire de Victor Hugo, qui a été célébré au Panthéon, dans la matinée du 26 février 1902, avec une grande pompe officielle, M. Gabriel Hanotaux, directeur de l'Académie Française, a terminé son discours par les paroles suivantes:

« Il mourut. Un frisson, une rumeur immense coururent de proche en

(1) Voir aux annexes (p. 324) l'article de M. Léopold Mar, intitulé: « Nos Anciennes Barrières ».

(2) Victor Hugo avait voulu le corbillard des pauvres; mais le Parlement vota en son honneur des funérailles nationales.

proche dans la ville, dans le pays et dans le monde tout entier. L'univers se leva, tendant vers lui des palmes. L'arc de triomphe se revêtit d'un voile noir. Les poètes veillèrent son corps couché sous le portique. Les cuirassiers tenaient des torches allumées. Et quand le jour des funérailles se leva, quand



L'exposition du corps de Victor Hugo dans la nuit du 31 mai au 1<sup>er</sup> juin 1885.  
(Archives de la Société.)

les torches se furent éteintes, quand, derrière le corbillard des pauvres (1), une foule telle qu'il l'eût aimée se fut rangée et que la ville entière se fut

(1) Voir le *Bulletin* 38-39 de la *Société historique*, tome IV, entièrement consacré à Victor Hugo, notamment pages 129 et 132.



**VICTOR HUGO**  
**Par Gustave Michel.**  
(Archives de la Société.)

remplie d'un tumulte où le deuil de la mort se confondait avec la joie de l'Immortalité, alors lui, tumultueux encore et déjà légendaire, il traversa Paris à la tête du cortège prodigieux qui rejoignait la colline de Napoléon à la colline de Clovis et il fit rouvrir devant lui les portes du Panthéon, pour y ramener la gloire. »

La place de l'Étoile n'était encore bordée, en 1854, que de chétives constructions, principalement occupées, comme sur les autres boulevards extérieurs, en dehors des barrières, par des débits de vins. La transformation de cette place est due au décret du 13 août 1854, qui en a fixé la belle ordonnance et les alignements, avec constructions symétriques, grilles en fer et fonte, suivant un type obligatoire, séparées des constructions par des jardins d'agrément. Ces grilles reposent sur un socle bas en pierres de taille et les bâtiments ne peuvent être élevés qu'à 16 mètres en arrière. Les splendides hôtels qui bordent ainsi la place ont été construits en 1868 et 1869 ; ils ne peuvent avoir d'entrée que sur les avenues rayonnant vers la place et sur la rue circulaire, nommée rue de Tilsit d'un côté de la place, et rue de Presbourg de l'autre (1).

En avril 1900, la place de l'Étoile a été munie de candélabres électriques.

Le *chemin de fer métropolitain* de Paris dessert souterrainement la place de l'Étoile : cinq branches, dont quatre en exploitation et une actuellement ouverte jusqu'à la place d'Anvers (IX<sup>e</sup> arrondissement), ont cette station pour point de départ.

L'insuffisance des moyens de transport dans Paris commandait l'exécution de ce métropolitain ; les omnibus et tramways circulant à fleur de sol et forcément limités par cela même dans leur capacité de transport et dans leur vitesse, parce qu'ils ont à croiser dans les rues beaucoup d'autres véhicules, ne permettent ni d'effectuer des trajets un peu longs avec la rapidité désirable, ni de transporter à la fois de très grandes masses de voyageurs.

Il est donc logique de recourir pour les longs trajets et pour les directions importantes à un moyen de locomotion plus puissant, c'est-à-dire à un chemin de fer métropolitain, établi sur des lignes entièrement isolées de la voie publique et se prêtant à la réalisation, entre deux stations consécutives, d'une grande vitesse. Les progrès récents de l'industrie électrique appliquée aux transports fournissent la solution la plus satisfaisante de ce problème. La transmission de l'énergie électrique à distance autorise, en effet, la substitution aux pesantes locomotives d'un matériel beaucoup moins lourd, capable de circuler sur des courbes de très petits rayons, tels que ceux qu'on est obligé d'admettre sur le métropolitain d'une capitale. En outre, ce système se prête bien à l'organisation de trains extrêmement fréquents.

Les lignes du métropolitain de Paris exploitées entièrement en 1901 sont celles de la porte de Vincennes à la porte Maillot, de l'Étoile au Trocadéro et à la porte Dauphine. Cette section du métropolitain, qui n'est que la huitième partie du réseau actuellement concédé, représente une longueur d'environ 14 kilomètres. Elle est totalement souterraine, mais éclairée à la lumière électrique ; elle ne présente donc pas, pour les voyageurs, les mêmes

(1) Voir aux annexes (p. 406) des extraits des mémoires du baron Haussmann, communiqués par M. Emile Potin ; voir, également, aux annexes (p. 413), la loi du 22 juin 1854 et le décret du 13 août de la même année, concernant la place de l'Étoile et l'avenue du Bois-de-Boulogne.

inconvenients que les tunnels de chemins de fer, qui sont fréquemment obstrués par la vapeur et surtout par la fumée des locomotives, ce qui empêche de les éclairer d'une manière efficace. Les voitures sont munies de portes à coulisses. Les murs des stations, où la durée de chaque arrêt ne doit pas dépasser trente secondes, sont revêtus de carreaux en grès cérames blancs. Le souterrain est relativement chaud en hiver et frais en été ; les trottoirs des stations sont à peu près de plain-pied avec le plancher des wagons.

C'est pendant l'Exposition universelle, le 19 juillet 1900, qu'on a ouvert à la circulation publique la première section du métropolitain, c'est-à-dire celle qui va de la porte de Vincennes à la porte Maillot, ainsi que les stations intermédiaires de l'Alma, Marbeuf, Champs-Élysées, Concorde, Tuileries, Palais-Royal, Louvre, Châtelet, Hôtel-de-ville, Saint-Paul, Bastille, gare de Lyon, Reuilly et place de la Nation. Peu de temps après, on a ouvert les stations d'Obligado et de l'Étoile. L'embranchement de la place de l'Étoile au Trocadéro (avec les deux stations de l'avenue Kléber et de la rue Boissière) a été inauguré le 2 octobre 1900, et celui de la place de l'Étoile à la porte Dauphine (avec une station à la place Victor-Hugo) a commencé le service public le 13 décembre de la même année. La construction a coûté environ trois millions par kilomètre. Les entrées des gares du métropolitain ont été construites et décorées par M. l'architecte Guimard.

La traction électrique assure un mouvement doux, et les trains, composés chacun d'une voiture motrice et de voitures d'attelage, se suivent de très près. La voiture motrice prend, au moyen de flotteurs flexibles, le courant sur un rail latéral à la voie et le transmet aux machines dynamos placées sous les essieux ; toutes les voitures renferment des lampes électriques.

Le régime du métropolitain consiste en une association entre la Ville de Paris, qui construit le réseau à ses frais, et la compagnie concessionnaire, qui arme ce réseau et l'exploite. Le tarif des voyageurs pour un trajet quelconque sur les diverses lignes du métropolitain est fixé à 25 centimes en première classe et à 15 en seconde. La part de la ville consiste dans le prélèvement de 5 centimes par billet de 2<sup>e</sup> classe et de 10 centimes par billet de 1<sup>re</sup> classe.

Avant l'ouverture de ce chemin de fer, on prétendait que la clientèle parisienne ne se résignerait pas à descendre dans des souterrains pour faire une course en ville. Mais le public a accueilli, au contraire, avec une grande faveur, ce nouveau mode de transport, grâce à la vitesse et à la multiplicité des trains et au prix peu élevé qu'on lui demande ; le métropolitain, dont la création fait honneur à MM. E. Empain, A. Berthelot et Bienvenüe, permet d'aller en quelques minutes d'une extrémité de Paris au Louvre ou au Palais-Royal. Le nombre des voyageurs transportés a dépassé 4.400.000 en avril 1901. Les intéressés demandent que de nouvelles lignes soient concédées, pour desservir leurs quartiers. Le conseil municipal a approuvé, le 13 juillet 1900, le projet de construction du métropolitain entre l'Étoile et la place de la Nation, par les boulevards extérieurs de la ligne droite. L'exécution de cette ligne sera en souterrain et, pour partie, en viaduc ; la dépense de construction est évaluée à environ 2.700.000 francs par kilomètre. Parmi les autres lignes concédées, il y en a deux qui emprunteront le sol du XVI<sup>e</sup> arrondissement, savoir :

1<sup>o</sup> La ligne des boulevards extérieurs de la rive gauche, qui part de la place du Trocadéro, passe sous la rue Franklin, entraînera l'expropriation de la

maison sise rue Franklin n° 2 et boulevard Delessert, débouche dans la rue Alboni, vers le milieu de laquelle elle se trouvera à ciel ouvert, pour traverser la Seine sur l'emplacement de la passerelle de Passy ; elle aura, rue Alboni, une station nommée « quai de Passy » ; les travaux ont été commencés en 1902 ;

2° la ligne Auteuil-Opéra, partant de la porte Molitor, récemment ouverte entre Auteuil (boulevard Exelmans) et Boulogne, passera sous la rue Molitor, traversant une première fois la Seine en aval du pont Mirabeau, desservant Grenelle et l'esplanade des Invalides, traversant une seconde fois la Seine et passant sous la place de la Concorde, la rue Royale et le boulevard de la Madeleine, pour aboutir à l'Opéra. Cette ligne aura dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement trois stations (boulevard Exelmans, rue Chardon-Lagache, et avenue de Versailles, près du pont Mirabeau). Il faudrait obtenir la concession d'une autre ligne, pour relier Auteuil aux quartiers du centre, par la rive droite de la Seine.

L'*avenue de la Grande-Armée*, dont l'axe séparait, avant l'annexion, le territoire de Passy de celui de Neuilly, a reçu, sous le règne de Louis XVI, comme il a été dit ci-dessus, sa largeur actuelle, qui est de 70 mètres. Elle s'est nommée d'abord « avenue de Neuilly » ; on l'a appelée ensuite avenue de la Porte-Maillot, parce qu'elle est suivie par les nombreux promeneurs se rendant au bois de Boulogne, dont cette porte était l'entrée la plus fréquentée avant le percement de l'avenue du Bois-de-Boulogne. On a exécuté, en 1840, d'importants travaux d'embellissement à l'avenue des Champs-Élysées, entre le rond-point et la barrière de l'Étoile, ainsi qu'à l'avenue de Neuilly (avenue de la Grande-Armée), entre la barrière de l'Étoile et la porte Maillot. Le décret du 2 mars 1864 a assigné à l'avenue de la Grande-Armée sa dénomination actuelle, parce qu'elle prend naissance à l'arc de triomphe élevé à la gloire de la grande armée du premier Empire. C'est en 1840 qu'on a effectué la réfection des trottoirs et des chaussées de cette avenue, qui a été munie de candélabres à gaz en 1844.

Jacquemart, graveur à l'eau-forte, a habité la maison n° 23, depuis 1873 jusqu'à sa mort, survenue en 1880. L'hôtel du ministre de la république de Salvador se trouve au n° 27 de l'avenue de la Grande-Armée, dont le côté droit (numéros pairs) dépend du XVII<sup>e</sup> arrondissement.

---

## Rues ouvertes pendant les cinquante premières années du XIX<sup>e</sup> siècle, dans les quartiers de Chaillot, de la Muette et de la Porte-Dauphine.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, aucun nom de rue n'était indiqué sur les murs de Passy, et ce n'est qu'en 1816 qu'on se décida à y poser des plaques indicatrices à l'encoignure de chaque rue. Quant à l'éclairage de nuit, il fut complètement inconnu jusqu'à la fin de l'année 1791 ; alors seulement, un premier réverbère à l'huile fut suspendu devant le corps de garde de la milice nationale. L'éclairage général de la commune ne fut installé qu'en 1825, toujours au moyen de réverbères à réflecteurs. Ces réverbères, qui, en 1825, étaient au nombre de vingt, n'étaient pas allumés pendant la période de la pleine lune.

Il y eut peu d'opérations de voirie à Chaillot, Passy et Auteuil pendant les guerres de la Révolution et du premier Empire. On ne relève à ce sujet dans les délibérations du conseil municipal de Passy, en ce qui concerne le quartier de la Muette, que la demande de prolongement de l'ancienne rue des Carrières ; ce prolongement, qui paraît avoir été terminé vers 1808, constitue actuellement la partie de la rue Vital comprise entre la rue de la Tour et la rue Nicolo (1). Du reste, le budget de la commune de Passy était modeste à cette époque : en 1806, les recettes de la commune s'élevèrent à 2.047 fr. 80 et les dépenses à 2.045 fr. 52. Il n'y avait alors qu'un seul réverbère à Passy.

La *rue Bizet* doit être divisée, au point de vue de son histoire, en deux parties, dont la première forme la section comprise actuellement entre l'avenue Marceau et la rue de Chaillot, la seconde, la section comprise entre la rue de Chaillot et l'avenue d'Iéna (2).

*Première partie.* — Elle remplace un ancien chemin qui figure au plan de Jouvin de Rochefort (dressé en 1672), allant du quai de Seine à la rue de Chaillot et portant le nom de « ruelle des Tourniquets ». Elle a été classée comme « rue des Blanchisseuses » par une décision ministérielle du 13 fructidor an VIII, fixant sa moindre largeur à 10 mètres ; cependant, elle n'a constitué jusqu'en 1826 qu'une ruelle tortueuse et assez étroite, ayant une largeur

(1) Voir ci-après les indications données au sujet de l'ancienne rue des Carrières.

(2) La longueur de voie sous-minée est de 15 mètres devant le n° 19 de la rue Bizet et de 81 mètres entre le n° 23 et l'avenue d'Iéna. La distance du sol au ciel de la carrière est de 8 m. 30 ; la hauteur de la galerie d'exploitation est de 3 m. 50, devant le n° 6.



moyenne de 4 mètres. A cette époque, M. Bizet, propriétaire des terrains environnants, proposa d'en rectifier la direction, ce qui lui fut accordé par une ordonnance royale du 9 août 1826. Lors du percement de l'avenue Joséphine (avenue Marceau), la partie de la rue Bizet qui commençait au quai Debilly se trouva supprimée.

*Deuxième partie.* — Elle a été ouverte, en prolongement de la première, en vertu d'un traité passé, le 2 juillet 1866, entre la Ville et la Société Thome et C<sup>o</sup>. Elle a été classée par le décret du 12 février 1883, fixant à 12 mètres la moindre largeur de cette partie.

L'arrêté du 26 février 1867 a donné aux deux parties de cette rue le nom de Bizet, c'est-à-dire celui du propriétaire à qui était due la rectification de la première partie.

L'église grecque qui se trouve aux n<sup>os</sup> 7 et 9 de la rue Bizet a été construite, sous la direction de M. l'architecte Vaudremer, membre de l'Institut, aux frais de feu M. Demetrius Stefanovich Schilizzi, qui en a fait don au gouvernement hellénique, sous la condition qu'elle serait consacrée au culte de la religion orthodoxe grecque et mise à la disposition de la colonie hellénique de Paris. Ce bel édifice a coûté environ 1.650.000 francs (achat de terrain et construction). Les peintures des icones et les décorations du plafond sont dues au peintre Charles Lameire. L'église a été inaugurée en décembre 1895 ; elle appartient au gouvernement hellénique ; mais les frais d'entretien sont supportés par la colonie hellénique de Paris.

L'hôtel du ministre du royaume de Roumanie se trouve actuellement au n<sup>o</sup> 25 de la rue Bizet.

La *rue de Longchamp* (1) occupe l'emplacement rectifié d'un ancien chemin que les Parisiens prenaient pour aller en pèlerinage, puis en promenade, pour suivre la mode, à l'abbaye de Longchamp, particulièrement du mercredi au vendredi saint (1) ; c'est sur les terrains qui dépendaient autrefois de cette abbaye qu'ont lieu les courses de Longchamp et la revue du 14 juillet.

La partie de cette rue comprise entre la place d'Iéna et l'avenue Kléber avait autrefois dépendu de Chaillot (fief de Longchamp) et fut renfermée dans Paris, lors de la construction du mur d'enceinte, sous le règne de Louis XVI ; cette première partie fut classée par la décision ministérielle du 3 vendémiaire an X, qui lui assigna une moindre largeur de 11<sup>m</sup>,70.

La seconde partie, comprise entre l'avenue Kléber et la rue Spontini, a été jusqu'en 1884 séparée de la partie de la rue de Longchamp située au delà de la rue de la Faisanderie par un flot de maisons qui s'étendait entre les rues Spontini et de la Faisanderie. Par délibération du 16 octobre 1829, le conseil municipal de Passy, considérant que cette section est dégradée par les charrois (2) des exploitants de carrières, que la situation est surtout intolé-

(1) Voir aux annexes (p. 414), pour l'origine et l'étymologie du mot « Longchamp », l'article sur Longchamp de M. le comte Fernand de l'Eglise.

(2) En 1834, 1889 et 1890, la partie sous-minée du sol de la rue de Longchamp a été consolidée sur 97 mètres de longueur entre les n<sup>os</sup> 15 et 35, sur 187 mètres entre l'avenue Kléber et la rue Lauriston et sur 60 mètres entre les rues Spontini et de la Faisanderie. La distance du sol au ciel de la carrière est de 6 mètres à la place d'Iéna, de 12<sup>m</sup>,30 à l'angle de la rue de Lubeck, de 19<sup>m</sup>,54 à l'angle de l'avenue Malakoff et de 9<sup>m</sup>,50 entre les rues Spontini et de la Faisanderie. La hauteur des galeries d'exploitation est de 2<sup>m</sup>,50 au premier point, de 1<sup>m</sup>,84 au second, de 1<sup>m</sup>,75 au troisième, de 1<sup>m</sup>,55 au quatrième et de 4<sup>m</sup>,20 au cinquième.

rable au point de jonction avec l'avenue de Saint-Denis (avenue Malakoff), que la profondeur des ornières s'élève à 1 mètre et qu'elles sont continuellement remplies par les eaux pluviales, demande que le préfet de la Seine mette les carriers en demeure de fournir immédiatement les matériaux nécessaires à la réparation, la Société des terrains de Passy ayant offert de se charger de la main-d'œuvre. Cette Société redressa, en 1834, et élargit à 11<sup>m</sup>, 70 la partie de la rue de Longchamp comprise entre l'avenue Kléber et la rue Spontini.

La section comprise entre les rues Spontini et de la Faisanderie a été ouverte, en 1884, en vertu d'un contrat entre la Ville de Paris et les propriétaires intéressés. Enfin, la partie comprise entre la rue de la Faisanderie et le boulevard Lannes avait été ouverte par la Ville de Paris, sur 12 mètres de largeur et 150 mètres de longueur, et d'abord comme voie privée sur des terrains retranchés du bois de Boulogne.

Un arrêté préfectoral du 10 novembre 1873 a maintenu le nom de rue de Longchamp pour les parties comprises entre l'avenue d'Iéna et la rue Spontini, ainsi qu'entre la rue de la Faisanderie et le boulevard Lannes. L'exécution, en 1884, de la section comprise entre les rues Spontini et de la Faisanderie a établi la continuité de la rue de Longchamp depuis la place d'Iéna jusqu'à ce boulevard.

Le pavage en pierre a été converti en pavage en bois de mars à juin 1900, dans la partie de la rue de Longchamp comprise entre la place d'Iéna et la rue du Bouquet-de-Longchamp. Au n° 154 de la rue de Longchamp, près de l'angle de la rue de la Faisanderie, on voit un hôtel de style Renaissance, qui a été élevé en 1881 par M. l'architecte Brière ; il se compose d'un rez-de-chaussée à trois fenêtres, avec porte cintrée à deux vantaux ; d'un premier étage à trois croisées, celle du milieu à meneaux ; et d'un second étage à balustrade de pierre formant balcon devant, trois fenêtres à frontons se détachant en relief sur un haut toit à lucarnes. Rue de Longchamp, n° 137, rue de Lota, n° 2, se trouve un hôtel du style Louis XIII, avec avance en encorbellement au premier étage (MM. P. Dureau et Orième, architectes, 1894). L'hôtel contigu (M. F. Delmas, architecte, 1894) possède un haut pignon, étagé à la mode flamande.

La *rue de la Manutention* occupe une partie de la rue « Basse-Saint-Pierre », qui portait ce nom à raison de sa proximité de l'église et qui allait du quai Debilly à la rue de Chaillot. Sa largeur avait été fixée à 7 mètres par une décision ministérielle du 15 vendémiaire an IX et à 14 mètres par une décision de fructidor an XII ; le décret du 23 novembre 1849 prescrit une moindre largeur de 12 mètres. En 1864, la rue Basse-Saint-Pierre, qui se terminait encore alors à la rue de Chaillot, en formant un coude, avait 369 mètres de longueur ; mais le décret du 17 septembre 1864 supprima la partie comprise entre l'avenue du Trocadéro et la rue de Chaillot ; quant à la section comprise entre le quai Debilly et l'avenue du Trocadéro, elle fut régularisée à la suite d'une convention entre l'État et la Ville et forme la rue de la Manutention, ainsi dénommée par l'arrêté préfectoral du 26 février 1867, parce qu'elle longe le bâtiment des subsistances militaires ; son accès à l'avenue du Trocadéro a lieu par un escalier de soixante-quatorze marches.

La rue Basse-Saint-Pierre a vu la demeure de Mlle Dumesnil (tragédienne morte en 1803), de A.-L. de Gontaut-Biron, duc de Lauzun (mort en

1793) et, en 1796-1797, de Tallien (président de la Convention, puis du conseil des Cinq-Cents), et de Mme Tallien, née Cabarrus.

La *rue de Magdebourg* (1) peut être divisée, au point de vue de son histoire, en trois parties comprises : la première, entre le quai Debilly et l'avenue d'Iéna, la seconde, entre l'avenue d'Iéna et celle du Trocadéro, et la troisième entre l'avenue du Trocadéro et l'avenue Kléber.

La première partie allait du quai à la rue des Batailles (aujourd'hui avenue d'Iéna); le plan de Verniquet (1789) l'indique sous le nom de « ruelle d'Hérivault » (Étienne Hérivault était procureur fiscal en la prévôté de Passy). Elle a été classée comme rue par une décision ministérielle du 7 fructidor an XII. En 1806, elle a reçu le nom de rue de Magdebourg, en mémoire de la prise de cette ville par les Français, le 8 novembre de la même année. Sa largeur, qui avait été fixée à 7 mètres par la décision ministérielle du 7 fructidor an XII, a été portée à 11<sup>m</sup>,50 par le décret du 23 novembre 1849.

La seconde partie a été d'abord un chemin qui figure sur le plan de Verniquet (1791) sans dénomination; on lui donna le nom de « rue Sainte-Marie », parce que le chemin que remplaçait cette rue longeait le mur du jardin du monastère de la Visitation-Sainte-Marie. La largeur de cette section avait été fixée à 10 mètres par la décision ministérielle du 23 frimaire an VIII; le décret du 17 septembre 1864 a déclaré d'utilité publique l'élargissement à 12 mètres et, pour réaliser cette disposition, un autre décret du 24 du même mois a sanctionné le traité passé entre la Ville et la Société Thome et C<sup>ie</sup>. L'arrêté préfectoral du 2 avril 1868 a réuni la rue Sainte-Marie, qui prolongeait en ligne droite la rue de Magdebourg, à cette dernière rue, sous la même dénomination.

Le décret du 17 septembre 1864 a ordonné le prolongement, avec 12 mètres de largeur, de la rue Sainte-Marie (aujourd'hui rue de Magdebourg) jusqu'à l'avenue du Roi-de-Rome (avenue Kléber); ce prolongement, exécuté au moyen du traité passé par la Ville avec la Société Thome et C<sup>ie</sup>, et ci-dessus visé, a reçu, par arrêté du 20 juillet 1868, le nom de rue de Magdebourg.

En 1789, la partie de la *rue de Lubeck* comprise entre la rue Boissière et la rue de Longchamp existait à l'état de sentier. En 1864, la rue de Lubeck commençait à la rue de la Croix-Boissière (rue Boissière) et se terminait à l'ancien boulevard de Longchamp (avenue Kléber), près de la place du Trocadéro; elle avait alors 592 mètres de longueur et se composait de deux parties. La première, comprise entre la rue de la Croix-Boissière (rue Boissière) et la rue de Longchamp, avait remplacé un chemin étroit et sinueux, indiqué sans dénomination sur le plan de Verniquet (1791). La seconde partie était comprise entre la rue de Longchamp et l'ancien boulevard de Longchamp, au point où se trouvait la barrière Sainte-Marie (la section comprise entre cette barrière et la rue de Magdebourg s'est trouvée ultérieurement supprimée); en vertu d'une décision ministérielle du 19 juillet 1806, cette seconde partie fut ouverte, vers 1807, sur des terrains qui avaient dépendu autrefois du monastère de la Visitation-Sainte-Marie, et sa largeur fixée à

(1) Le sol de cette rue a été consolidé, en 1887 et 1888, sur une longueur de 110 mètres entre les avenues d'Iéna et du Trocadéro. La distance du sol au ciel de la carrière est de 5<sup>m</sup>,60 près l'avenue d'Iéna, de 8<sup>m</sup>,08 à l'angle de l'avenue du Trocadéro, et de 15<sup>m</sup>,51 à l'angle de l'avenue Kléber. La hauteur des galeries d'exploitation est de 2 mètres au premier point, de 3 mètres au second et de 2 mètres au troisième.

13<sup>m</sup>,64. On lui donna, ainsi qu'à la première partie, dont elle formait un prolongement, le nom de rue de Lubeck, pour rappeler la victoire remportée, les 6 et 7 septembre 1806, par les Français sur les Prussiens, commandés par Blücher.

Par suite du percement de l'avenue Kléber et de l'avenue d'Iéna, la fraction de la rue de Lubeck comprise entre la rue de Magdebourg et l'ancien boulevard de Longchamp a été supprimée et son emplacement se trouve confondu dans la place du Trocadéro et dans la partie de l'avenue qui s'étend de cette place à la rue de Magdebourg ; il ne restait donc plus de la rue de Lubeck que le tronçon compris entre la rue de Magdebourg et la rue Boissière.

Le décret du 17 septembre 1864 a prescrit le redressement et l'élargissement à 13 mètres de la rue de Lubeck, ainsi que son prolongement jusqu'à l'avenue des Champs-Élysées ; un autre décret du 24 du même mois (1) a sanctionné le traité passé entre la Ville et la Société Thome pour l'exécution de ces dispositions. En vertu d'un décret du 2 mars 1867, la partie de ce prolongement comprise entre la rue Boissière et la place d'Iéna a reçu le nom de rue de Lubeck, et la section comprise entre la place d'Iéna et l'avenue des Champs-Élysées a été dénommée rue de Bassano. Par suite de ces diverses transformations, la rue de Lubeck n'a plus aujourd'hui que 490 mètres de longueur. L'hôtel du ministre du royaume du Portugal est situé au n° 38 de cette rue, où se trouve, au n° 4, l'institution des dames de l'Assomption, édifiée par MM. Revoil et Moret, avec façade romane à trois étages, garnie de fenêtres géminées.

La *rue Kepler*, qui n'a que 108 mètres de longueur, est la partie restante d'une ruelle de 240 mètres de longueur, qui fut tracée en 1792 de la rue de Chaillot à la rue du Chemin-de-Versailles (aujourd'hui rue Galilée) et porta d'abord le nom d'« Hébert », ensuite celui de « Sainte-Périne » (en raison du voisinage de l'abbaye du même nom, établie alors rue de Chaillot) qui fut dénommée « Sainte-Geneviève » en 1806, parce que les bâtiments de ladite abbaye avaient été précédemment occupés par les chanoinesses Augustines, dites de Sainte-Geneviève. La rue Sainte-Geneviève a été classée par une décision ministérielle du 2 août 1816, qui lui a assigné une largeur de 8 mètres, portée à 10 mètres par un arrêté du président du conseil des ministres, chef du pouvoir exécutif, en date du 17 août 1848.

La partie de la rue Sainte-Geneviève comprise entre la rue de Chaillot et l'impasse des Jardins (aujourd'hui rue de Bassano) a été supprimée vers 1864, et son emplacement est entré dans celui de l'avenue Joséphine (aujourd'hui avenue Marceau) et de la rue de Bassano. Le nom de rue Kepler a été donné à la partie restante, par le décret du 24 août 1864, en l'honneur de l'illustre astronome Jean Kepler (1571-1630), à qui on doit les lois du mouvement des astres. Il alla, en 1600, se fixer auprès de Tycho-Brahé à Uranienbourg, pour faire des observations astronomiques, le remplaça ensuite à Prague comme astronome de la cour, obtint de Rodolphe le titre de mathématicien de l'empereur d'Allemagne avec un traitement, fut professeur à Lintz et mourut à Ratisbonne. Il établit le système de Copernic sur des bases solides et découvrit en 1618, après de longues recherches, les trois lois qui portent son nom

(1) La Société Thome et C<sup>e</sup> était rémunérée de ses travaux par une subvention municipale de 375 francs par mètre superficiel de terrain livré à la voie publique.

et qui définissent les mouvements des corps célestes. Il ne laissa que vingt-deux écus, deux habits et une seule chemise.

La *rue du Bouquet-de-Longchamp* doit son nom à un ancien bouquet d'arbres qui existait au village de Longchamp, territoire de Longchamp. Le plan de Verniquet (1789) l'indique sans dénomination. Sa largeur a été fixée à 8 mètres par une décision ministérielle du 18 juin 1817, et à 10 mètres par un décret du 17 août 1848.

Le sol de la *rue Bellini* a été abandonné à la commune de Passy par M. Joyeux, son propriétaire, suivant acte du 11 juin 1823. Elle a été tracée, au canton de la Planchette, sur l'emplacement d'un chantier dit de la Planchette ou de la Marbrière. Elle avait en 1825 une largeur de 5<sup>m</sup>,66 et a porté longtemps le nom de « rue de la Planchette ». Sa largeur a été fixée à 7 mètres par arrêté du 16 février 1856. Le décret du 24 août 1864 a donné le nom de Bellini à la rue de la Planchette, en mémoire du compositeur Vincent Bellini, né à Catane le 1<sup>er</sup> novembre 1802 et mort prématurément, le 23 septembre 1835, à Puteaux, après avoir fait représenter à Paris les opéras de *Norma*, la *Somnambula*, *I. Puritani*.

Par délibération du 14 mars 1825, le conseil municipal de Passy demanda que le chemin de la Pelouse, ayant précédemment de 6 à 10 mètres de largeur fût classé avec moindre largeur de 10 mètres. La rue fut, en effet, percée, avec 10 mètres de largeur, en 1825, sur une partie du promenoir de Chaillot, ou pelouse de l'Étoile, et fut nommée « rue Neuve-de-la-Pelouse ». Cette rue, qui va de la rue Chalgrin à l'avenue de la Grande-Armée, n'a été achevée qu'en 1860; elle est desservie par une station du chemin de fer métropolitain. Le décret du 10 août 1868 l'a dénommée *rue d'Obligado*, en mémoire de la victoire remportée, le 20 novembre 1845, par la flotte anglo-française, sur les Argentins. L'ordonnance royale du 15 février 1846, qui a élevé le capitaine de vaisseau Tréhouart au grade de contre-amiral, sur le rapport de l'amiral commandant la station navale du Brésil et de la Plata, signale les actions d'éclat accomplies par le capitaine de vaisseau Tréhouart dans l'attaque du barrage et des batteries d'Obligado (Parana).

Quoique la *rue Chalgrin* ne soit pas très longue, son histoire est fort compliquée; elle se compose actuellement de deux parties formant équerre; celle qui va du coude à la rue Le Sueur s'est appelée « rue des Bouchers », et celle qui va du coude à l'avenue de la Grande Armée se nommait précédemment « rue de Bellevue ».

La première partie, aboutissant à la rue Le Sueur, est le restant de l'ancien chemin des Bouchers, qui allait autrefois jusqu'à la rue de Villejust et dont une partie assez étendue a été supprimée par suite du percement de l'avenue du Bois-de-Boulogne; celle que l'on a conservée avait été classée, comme « rue des Bouchers », avec moindre largeur de 8 mètres, par l'arrêté préfectoral du 16 février 1856. Un décret du 9 septembre 1861 a approuvé le redressement de cette rue des Bouchers et a autorisé la Ville à accepter la proposition qui lui avait été faite par le comte de Clermont-Tonnerre et M. Bigé de supporter tous les frais d'expropriation et de leur concéder, en retour, la partie supprimée de la rue des Bouchers, qu'ils ont réunie à leurs propriétés, en avançant leurs clôtures jusqu'à l'alignement du prolongement de la rue Saint-Ange (aujourd'hui rue Le Sueur).

La seconde partie de la rue Chalgrin, prenant aujourd'hui naissance à

l'avenue du Bois-de-Boulogne et formant un coude avec la première partie, est ce qui reste d'une rue qui commençait à la rue du Bel-Air (rue Lauriston), traversait l'avenue Victor-Hugo et avait été ouverte en 1825, avec une largeur de 8 mètres, sur les terrains de la plaine de Passy; sa situation lui avait fait donner le nom de « rue de Bellevue »; des travaux d'assainissement et d'amélioration y ont été exécutés conformément aux délibérations du conseil municipal de Passy en date du 1<sup>er</sup> août 1839 et du 10 novembre 1845. Elle fut coupée par le percement de l'avenue du Bois-de-Boulogne, et, à la suite de ces travaux, la partie de la rue du Bel-Air comprise entre la rue Lauriston et l'avenue Victor-Hugo reçut la dénomination de « rue de Traktir ».

La dénomination actuelle de la rue Chalgrin lui a été donnée par le décret du 2 octobre 1865, en l'honneur de Jean-François-Thérèse Chalgrin (1739-1811), qui obtint le grand prix d'architecture en 1758, acheva l'église Saint-Sulpice, fit construire celle de Saint-Philippe-du-Roule, fut nommé membre de l'Institut en 1799 et chargé de l'érection de l'arc de triomphe de l'Étoile.

C'est à la hauteur de la rue Chalgrin que la Ville a fait construire, avenue du Bois-de-Boulogne, le monument de l'inspecteur général des ponts et chaussées Alphand, qui a tant contribué à l'embellissement de Paris et à la transformation du XVI<sup>e</sup> arrondissement; sa statue (1) est entourée de celles de quatre collaborateurs: M. Huet, inspecteur général des ponts et chaussées en retraite; M. Bouvard, directeur des services d'architecture de la ville; M. Roll, peintre, et M. Dalou, sculpteur. Ce monument, élevé en l'honneur de l'organisateur des Expositions universelles de 1867, 1878 et 1889, a été inauguré avant l'ouverture de l'Exposition universelle de 1900, le 14 décembre 1899.

La rue de *Traktir* faisait autrefois partie de la rue de Bellevue, ouverte en 1825, comme il a été dit ci-dessus. Le décret du 2 octobre 1865 a donné le nom de Traktir à la partie de la rue de Bellevue comprise entre la rue de Lauriston et l'avenue du Bois-de-Boulogne; l'autre partie de la rue de Bellevue porte actuellement le nom de rue Chalgrin; enfin, un décret du 15 juin 1875 a déclassé et supprimé la partie de la rue de Traktir comprise entre la rue Lauriston et l'avenue Victor-Hugo; l'emplacement que cette partie occupait a été vendu à un propriétaire riverain.

Traktir est le nom d'un pont sur la Tchernaiâ (rivière qui se jette dans la baie de Sébastopol), auprès duquel l'armée franco-sarde remporta une victoire sur les Russes le 16 août 1855.

La rue de Saïgon a été percée, en 1824 ou 1825, sur une partie du promenoir de Chaillot, ou pelouse de l'Étoile, avec une largeur de 10 mètres, et prit d'abord le nom de « rue de la Pelouse ». Le nivellement général de cette rue fut autorisé par une délibération du conseil municipal de Passy du 10 avril 1831. Sa dénomination actuelle lui a été donnée par le décret du 10 août 1868, en mémoire de la prise de Saïgon, capitale de la Cochinchine, le 17 février 1859. La rue de Saïgon a été munie, en 1899, de trottoirs réglementaires.

Le plan extrait de l'atlas des environs de Paris, dressé par l'ex-bénédictin

(1) Voir aux annexes (p. 416) l'article de M. le comte Fernand de l'Église, sur l'inauguration du monument Alphand. — L'affichage est interdit, même en temps d'élections, sur ce monument.

Coutous, revu et publié en 1800 par Ch. Picquet, montre que toute la plaine de Passy, entre la rue de la Tour, la rue Lauriston, la lisière du bois de Boulogne, l'avenue de la Grande-Armée et le mur d'enceinte de Paris, ne formait, à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, qu'une vaste étendue de cultures et de vignes, coupée par des excavations provenant de carrières et de trous à sable. Cette situation ne s'est pas modifiée pendant les premières années du xix<sup>e</sup> siècle, parce que les capitaux étaient peu abondants ou timides ; d'autre part, la spéculation ne s'était pas encore emparée de cette question. Mais l'accroissement de Passy fut considérable, à partir de 1824, par suite des percements de rues et des constructions qui eurent lieu dans cette plaine. La création du nouveau quartier, qui fut nommé d'abord « Élysée-Charles X », est due principalement à la Société des terrains de la plaine de Passy, qui était devenue propriétaire d'une grande partie des terrains compris entre l'avenue de Neuilly (avenue de la Grande-Armée), le boulevard extérieur (avenue Kléber), la rue du Petit-Parc (rue Spontini) et le village de Passy. Cette Société entreprit, à partir de 1823, la transformation d'anciens chemins, généralement étroits et sinueux, en rues suffisamment larges. Elle dressa un plan général d'alignement des rues projetées, et ce plan fut approuvé en principe par le conseil municipal de Passy, en 1823.

Il fut convenu que la commune de Passy abandonnerait des terrains à la Société, en échange du sol des nouvelles rues que cette Société devait remettre à la commune. Ce contrat d'échange de terrains fut approuvé par une ordonnance royale du 1<sup>er</sup> mai 1832, mais suscita entre la commune et la Société de nombreuses difficultés, notamment au sujet des conditions dans lesquelles les nouvelles chaussées devaient être entretenues. Ces difficultés ne furent définitivement réglées qu'en 1836, après une nouvelle enquête. Le plus important de ces contrats d'échange est celui par lequel la Société des terrains de la plaine de Passy a remis à la commune les voies suivantes, après leur achèvement : avenue Dauphine (avenue Bugeaud), rue des Bassins (rue Copernic), rue Boissière, rue Saint-André (rue Cimarosa), rue du Bel-Air (rue Lauriston), rue et rond-point de Longchamp, rue du Petit-Parc (rue Spontini), rue Perier (rue Pergolèse), rue des Sablons, rue Mesnil et rue de la Pelouse (rue de Saïgon), en tout 3 hectares 83 ares et 3 centiares.

La Société (1) était devenue propriétaire de beaucoup de terrains dans la plaine de Passy, et c'est surtout à elle qu'est due la transformation de cette plaine en un quartier élégant.

La partie de la *rue Le Sueur* qui est comprise entre l'avenue de la Grande-Armée et le croisement avec la rue Chalgrin, a été ouverte en 1825, avec une largeur de 10 mètres. Cette section, qui prenait naissance à la rue des Bouchers (rue Chalgrin), dut son premier nom de « rue Saint-Ange » au banquier Boscheron Saint-Ange, l'un des principaux actionnaires de la Société des terrains de la plaine de Passy. L'ouverture de la partie de la rue Le Sueur, qui, sur une faible longueur, se trouve comprise entre la rue Chalgrin et l'avenue du Bois-de-Boulogne, a été autorisée par le décret du 9 septembre 1861 et promptement réalisée, après l'achat des terrains nécessaires

(1) La Société des terrains de la plaine de Passy était composée, en 1831, de MM. Capron, Constantin, Bigé, Brack, Dosne (beau-père de M. Thiers), Picot, Minguet (banquier), Cominet (syndic des courtiers de commerce), Didier et Cosnard (ancien notaire à Passy).

à Mme Brossard d'Inval. La rue Saint-Ange a été dénommée rue Le Sueur par le décret du 24 août 1864, en l'honneur du compositeur de musique Jean-François Le Sueur (1760-1837), qui obtint au concours, en 1786, la maîtrise de Notre-Dame de Paris et fit représenter à l'Opéra, en 1804, la tragédie lyrique intitulée *Ossian ou les Bardes* ; Napoléon lui fit remettre, par le général Duroc, la croix de chevalier de la Légion d'honneur et une tabatière d'or avec cette inscription : « L'Empereur des Français à l'auteur des *Bardes* (1). »

La maison n° 6 de la rue Le Sueur a été habitée, en 1871-1873, par le général Chanzy ; c'est de là qu'il partit, en juin 1873, pour aller occuper le poste de gouverneur général de l'Algérie. La maison n° 7 a été occupée par l'architecte Léon Vaudoyer, en 1864-1872.

Le *rond-point de Longchamp* a d'abord été un carrefour irrégulier, formé par le croisement des chemins de Longchamp, des Sablons, des Belles-Feuilles et de la Croix (rue Decamps) ; sa forme actuelle, avec rayon de 25 mètres, lui a été donnée en 1825 par la Société des terrains de la plaine de Passy ; il tire son nom de la rue qui le traverse ; ses alignements ont été maintenus par l'arrêté préfectoral du 16 février 1856. Le pavage en bois y a été établi en 1898.

Le développement des constructions a été favorisé par l'établissement de trois routes, dont la construction a été commencée à la même époque, vers 1825 ou 1826, et qu'on appelle aujourd'hui l'avenue Victor-Hugo, l'avenue Malakoff et l'avenue Bugeaud.

L'arrêté préfectoral du 9 mars 1826 autorisa la Société des terrains de la plaine de Passy à ouvrir une nouvelle communication entre Paris et Saint-Cloud, reliant, par une ligne droite, la place de l'Étoile aux abords de la porte de la Muette. La Société fit ouvrir, avec une largeur de 23<sup>m</sup>,30, cette route, qui est devenue l'avenue Victor-Hugo, et qui s'appela d'abord « avenue Charles-X », du nom du roi régnant. Quand Charles X suivit, pour la première fois, cette route, le 22 mai 1826, en se rendant de Paris à Saint-Cloud, il adressa une allocution (2) aux conseillers municipaux et habitants de Passy. Après la Révolution de 1830, on appela cette voie « avenue de Saint-Cloud », parce qu'elle permet d'aller de Paris à Saint-Cloud en traversant le bois de Boulogne. Le raccordement de cette avenue avec la grande route n° 13 de Paris à Cherbourg (avenue de la Grande-Armée) fut terminé en 1829.

Après avoir achevé le cailloutis des trois avenues : celle de Saint-Cloud (Victor-Hugo), celle de Saint-Denis (Malakoff) et l'avenue Dauphine (Bugeaud), la Société des terrains de la plaine de Passy demanda que la commune fût chargée de l'entretien de ces chaussées. Mais le conseil municipal de Passy déclara, par délibération du 27 août 1833, que l'échange relatif aux routes et chemins de la plaine de Passy ne devrait être approuvé qu'après que la Société, propriétaire de ce quartier, se serait engagée à continuer l'entretien de ces routes et chemins, savoir : 1° des avenues de Saint-Cloud et de Saint-Denis, tant qu'elles ne seraient pas reconnues routes départe-

(1) Le nom de Le Sueur avait été précédemment illustré par le peintre Eustache Le Sueur (1616-1655), qui a peint la vie de saint Bruno, en 22 tableaux, pour le couvent des Chartreux, la vie de saint Martin et celle de saint Benoît.

(2) Voir aux annexes (p. 416) une citation des *Chroniques de Passy*, par Quillet, donnant un extrait d'un discours de Charles X.



mentales ; 2<sup>o</sup> et des autres routes et chemins, jusqu'à ce que la commune puisse trouver, dans l'accroissement de population de ce quartier, des avantages qui en balancent les charges.

En raison de ces litiges, l'entretien de l'avenue de Saint-Cloud était fort négligé ; à son croisement avec la rue de Longchamp, cette avenue était souvent sillonnée de profondes ornières, provenant de la circulation des voitures de carriers. L'ordonnance royale du 5 septembre 1839 remédia à cette situation en classant l'avenue de Saint-Cloud comme route départementale n<sup>o</sup> 64 de Paris à Saint-Cloud par la plaine de Passy. Ce classement, qui était sollicité depuis 1826 par la commune, mettait l'entretien de la chaussée à la charge du département de la Seine. Cependant, il laissait encore à désirer, car, dans sa délibération du 1<sup>er</sup> février 1844, le conseil municipal de Passy demande qu'on répare le cailloutis, dont il signale le mauvais état, qu'on rétablisse la circulation, alors interrompue depuis le chemin de grande communication (rue de la Pompe) jusqu'à la porte du bois de Boulogne, qu'un trottoir soit construit au rond-point et que la circulation des voitures non suspendues soit interdite sur la route départementale.

Le décret du 2 mars 1864 a donné à l'avenue de Saint-Cloud le nom d'« avenue d'Eylau » (1), en mémoire de la victoire remportée le 7 février 1807 sur les armées russes et prussiennes. Lors du percement de l'avenue de l'Empereur, l'extrémité de l'avenue d'Eylau (Victor-Hugo), qui se terminait précédemment à la porte de la Muette, a été incorporée dans l'avenue de l'Empereur (avenue Henri-Martin).

La dénomination actuelle de l'avenue Victor-Hugo lui a été donnée par arrêté du 2 mai 1881 pour la partie de l'avenue d'Eylau comprise entre le rond-point et l'avenue Henri-Martin, et par arrêté du 9 décembre 1885 pour la partie comprise entre le rond-point et la place de l'Étoile, en l'honneur de l'illustre poète Victor Hugo (1802-1885), dont l'hôtel, qu'il a habité depuis 1878 jusqu'à sa mort, porte actuellement le n<sup>o</sup> 124. Son acte de décès, dressé par M. Marmottan, maire du XVI<sup>e</sup> arrondissement, sur la déclaration de Léopold-Armand comte Hugo, son neveu, et du député Lockroy, son ami, porte que Victor-Marie Hugo, membre de l'Académie française, sénateur de la Seine, né à Besançon, fils du général Joseph-Léopold-Sigisbert Hugo, veuf de Adèle-Julie Foucher, est mort en son domicile, avenue Victor-Hugo, 50, le 22 mai 1885, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

*Le Supplément du Petit Journal* (1<sup>er</sup> mars 1885) contient un article sur Victor Hugo (2).

Le dimanche 27 février 1881, eut lieu, devant la maison de Victor Hugo, à l'occasion de son entrée dans sa quatre-vingtième année (on sait qu'il était né en 1802) une manifestation de nombreuses délégations, qui ont défilé devant l'hôtel habité par le grand poète, pour lui offrir des fleurs et des couronnes (3).

(1) Ce nom d'Eylau a été maintenu pour la *villa d'Eylau*, voie privée de 65 mètres de longueur, située avenue Victor-Hugo, 42.

(2) Voir *Bulletin de la Société historique d'Auteuil et de Passy*, t. IV, pp. 104 et suiv.

(3) La première délégation introduite dans la maison du poète était une députation de petits garçons et de petites filles, précédée d'une bannière bleue et rose sur laquelle on lisait : « L'art d'être grand-père. »

La famille Lockroy a dans son hôtel, qui porte actuellement le n<sup>o</sup> 140 de l'avenue Victor-Hugo, reconstitué la salle à manger et le salon, tels qu'ils existaient dans la maison habitée par Victor-Hugo au n<sup>o</sup> 124 (ancien 50) et avec les mêmes meubles.

On remarquera que le nom de Victor Hugo a été donné, de son vivant, à l'avenue qu'il habitait, ce qui constitue une distinction tout à fait exceptionnelle.

Sur la partie de l'avenue comprise entre la place de l'Étoile et le rond-point, se trouvait une butte formant une montée et une descente très préjudiciables à la circulation. Pour faire disparaître cette butte, la Ville a commencé par opérer l'abaissement partiel de l'avenue du côté des numéros pairs, où les habitations étaient alors peu nombreuses; le règlement des indemnités dues aux propriétaires de ces maisons, qui devaient se mettre au niveau de la nouvelle chaussée, s'opéra aisément. Mais on laissa, au contraire, subsister provisoirement, à l'ancien niveau, une rue haute de l'autre côté de l'avenue, qui présentait une suite presque continue de maisons relativement anciennes et généralement assez médiocres. Cette rue parallèle, d'une largeur d'environ 8 mètres, atteignait, en son point culminant, 7 à 8 mètres de surélévation au-dessus du sol de l'avenue rectifiée (avec laquelle elle communiquait par plusieurs escaliers) et se prolongeait vers Passy, jusqu'au point où son niveau se confondait avec celui de l'avenue rectifiée.

Les maisons des numéros impairs se trouvaient ainsi dans une situation précaire et fâcheuse, à laquelle il a été remédié de la manière suivante: la Ville a repris, en 1873, le long des numéros impairs, les travaux d'abaissement des chaussées hautes, qui avaient été commencés (1) en 1865; elle les a presque achevés de 1888 à 1892; ils ont été faits par tronçons successifs, au fur et à mesure de l'avancement des constructions, et ont donné lieu à une dépense de 1.468.121 francs. Ils ont été terminés (2) en 1899; l'avenue est aujourd'hui bordée de maisons neuves, des deux côtés, la régularisation de la pente de l'avenue Victor-Hugo y facilite le passage des voitures, qui sont fort nombreuses, surtout les jours de courses d'Auteuil, et permet d'apercevoir de l'avenue Henri-Martin l'arc de triomphe, placé à 1.800 mètres de distance.

En 1898 et 1899, le pavage en pierre de l'avenue a été converti en pavage en bois, entre la place Victor-Hugo et la rue de Longchamp.

Le n° 6 de l'avenue était habité pendant l'été par Augustine Brohan, sociétaire du Théâtre-Français, en 1855-1860; et le n° 28 par le docteur Andral, en 1856-1858. L'hôtel du ministre de Vénézuéla se trouve au n° 15 de l'avenue Victor-Hugo.

Le philosophe Strada, poète et peintre, auteur de *l'Épopée humaine*, est mort en 1902, en l'hôtel qu'il occupait entre l'avenue Victor-Hugo et l'avenue Henri-Martin et où il avait installé un musée; il a légué ses œuvres à la France.

Le rond-point ou *place Victor-Hugo*, dont les alignements ont été fixés par ordonnance royale du 7 mai 1840, occupe un cercle de 100 mètres de diamètre. Cette place a été créée en 1825 ou 1826 par la Société des terrains de la plaine de Passy; elle s'est appelée d'abord « rond-point Charles-X », en 1830 « rond-point de Saint-Cloud », puis « rond-point des Bassins », « rond-

(1) A l'avenue Victor-Hugo, les travaux de 1865 ont été dirigés par M. l'ingénieur Darcel et M. le conducteur Selheimer; ceux de 1873, par M. l'ingénieur Rousseau et M. le conducteur Léon; ceux de 1888 à 1892, par M. l'ingénieur Babinet et M. le conducteur Lepeltier.

(2) Sous la direction de M. l'inspecteur général Boreux, de M. l'ingénieur Bret et de M. le conducteur Chevallier.

point de la Plaine », et ensuite place de l'Hippodrome ». Elle a reçu le nom de « place d'Eylau » par arrêté du 19 août 1864, et celui de « place Victor-Hugo » par arrêté du 9 décembre 1885. Elle a été plantée et remise en bon état, en 1865, moyennant une dépense de 32.000 francs.

Le conseil d'administration de la Société des terrains de Passy décida, en 1837, la construction d'un bassin-fontaine pour décorer la partie centrale de cette place, qui portait alors le nom de « rond point de la Plaine ». Un contrat fut passé, à cet effet, avec la compagnie des eaux d'Auteuil, et l'architecte Heudebert fut chargé de diriger les travaux, qui furent immédiatement entrepris et bientôt terminés. Le bassin était en pierre, avait 20 mètres de diamètre et renfermait un second bassin concentrique, également en pierre, au milieu duquel s'élevait un socle octogone en fonte, supportant deux vasques superposées de même métal (1); l'eau s'échappait du sommet de l'édicule et retombait en cascade dans le bassin (V. p. 93).

La fontaine fut ensuite supprimée, les deux bassins ayant été remplis de terre et garnis d'arbustes et de fleurs.

On a inauguré le 26 février 1902, pour le centenaire de Victor Hugo, le monument (2) élevé au grand poète par le sculpteur Barrias. La cérémonie était présidée par M. Loubet, président de la République, ayant à sa droite M. Dausset, président du conseil municipal, et, à sa gauche, M. de Selves, préfet de la Seine. Les membres de la famille de Victor Hugo avaient été placés dans une tribune spéciale. Des discours ont été prononcés par M. Paul Meurice, président du comité du monument, par M. Dausset et par M. de Selves (3).

Une station du chemin de fer métropolitain (ligne de l'Étoile à la porte Dauphine) est établie sous la place Victor-Hugo, au débouché de l'avenue Malakoff.

Un hôtel bâti à la place Victor-Hugo, entre la rue Boissière et l'avenue Malakoff, a été occupé pendant plusieurs années par l'ambassade de Chine (4).

Le premier hippodrome fut ouvert, le 4 juillet 1845, au rond-point de l'Étoile; les travaux exécutés pendant les premières années du second Empire, pour l'embellissement de cette place et de ses abords, obligèrent M. Arnaud, directeur de cet hippodrome, à le déplacer; il le transporta sur un terrain domanial, avec entrée sur la place aujourd'hui nommée place Victor-Hugo, près l'aboutissement de l'avenue Bugeaud; on dépensa plus de 250.000 francs pour l'installation de ce théâtre (5), qui a peu duré.

(1) Ces indications ont été communiquées à la Société historique d'Auteuil et de Passy par M. de Forges de Montagnac.

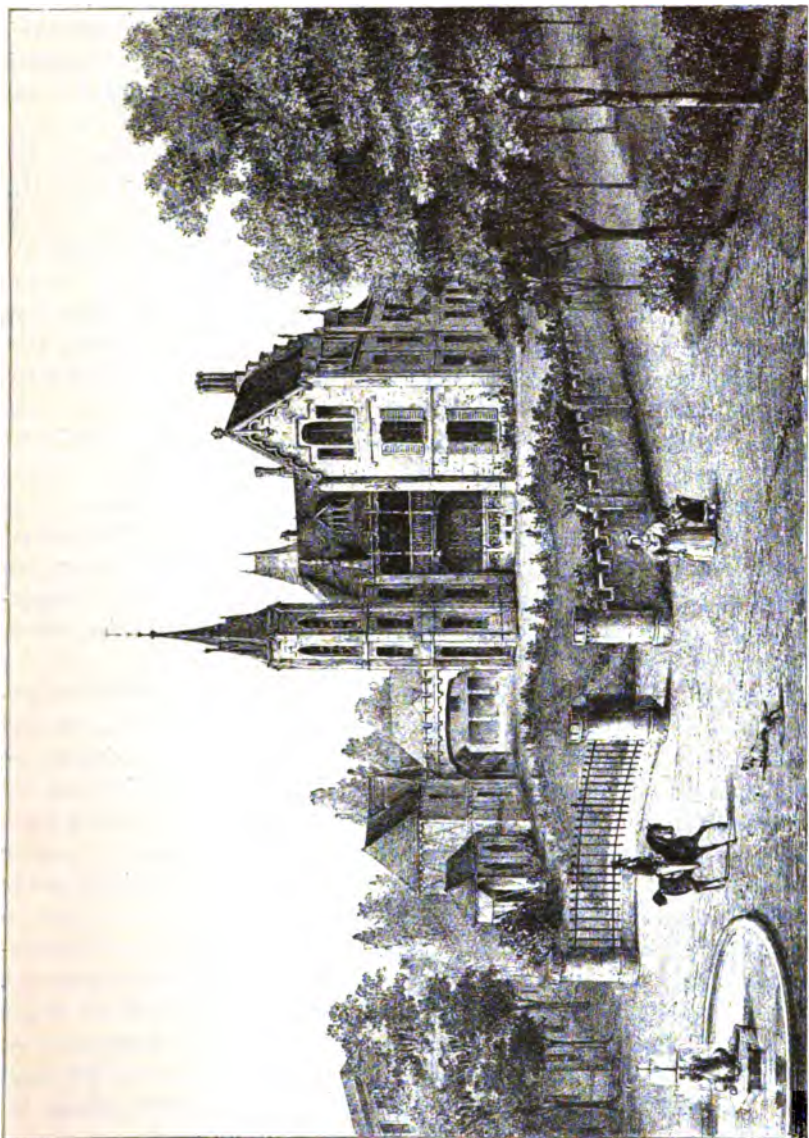
(2) Victor Hugo y est représenté assis sur un rocher. Quatre figures sont disposées au-dessous de lui : à sa droite, la Poésie dramatique; à sa gauche, la Poésie lyrique, figure ailée qui lui offre une lyre; derrière, l'Épopée, sonnant de la trompette, plane au-dessus d'un trophée d'armes et de drapeaux, ayant assise à côté d'elle la Poésie satirique, qui tient un fouet et montre du geste le Poète justicier. Les quatre faces du piédestal sont décorées de bas-reliefs en bronze, rappelant quelques-unes des grandes œuvres de Victor Hugo. — V. *Bull. de la Soc. hist.*, numéro consacré à Victor Hugo.

(3) L'œuvre de Barrias a coûté 150 000 francs. Le président du comité du monument était Paul Meurice, le vice-président Emile Augier, les membres Bonnat, Anatole de la Forge et Auguste Vitu.

(4) Cet hôtel avait un mur de clôture à créneaux, avec tourelles aux angles (V. p. 93).

(5) Le conseil municipal de Passy avait consenti à remplacer pour cet hippodrome, en 1846, la taxe des pauvres par une annuité fixe de 6.000 francs; elle fut réduite à 3.000 francs en 1848 et fixée, en 1849, à 3 p. 100 de la recette brute pour les deux cents premiers mille francs de recette, et à 5 p. 100 sur l'excédent.

L'église *Saint-Honoré-d'Eylau*, qui n'était d'abord qu'une chapelle succursale de la paroisse de Passy, a sa principale entrée sur la place Victor-Hugo; elle est établie entre la rue Mesnil et l'avenue Victor-Hugo. La délibération du conseil municipal de Passy du 10 novembre 1851 porte que le développement acquis récemment par le quartier de la Plaine a fait reconnaître la



**Castel** Construit dans la Plaine de Passy  
*Sur les plans de M. Duclos et M. Huet*  
 (Collection de M. Ém. Potin.)

nécessité d'y élever une chapelle; elle autorisa l'achat, à raison de 15 fr. 13 le mètre carré, du terrain nécessaire à l'établissement d'une chapelle au rond-point de la Plaine. Le conseil de fabrique s'était engagé, le 8 août 1852, à payer le mobilier de la chapelle (la dépense initiale pour ce mobilier a été de 5.400 francs). Par acte du 10 décembre 1852, le maire de Passy acheta, au

prix de 17.947 francs, les terrains nécessaires pour permettre l'érection, au rond-point, d'une chapelle de secours et d'écoles. Le décret du 31 mai 1854 autorisa la commune de Passy à contracter, pour faire face aux frais de construction de ces bâtiments, un emprunt de 100.000 francs, remboursable en cinq ans, et à s'imposer, pendant cinq ans, 20 centimes additionnels. En outre, l'État fournissait une subvention de 2.000 francs et le département des fonds de concours s'élevant à 7.000 francs. La dépense de première construction, pour la chapelle et les écoles, s'est élevée à 149.304 francs, y compris l'achat des terrains, mais non compris les intérêts de l'emprunt. Les travaux furent exécutés de 1853 à 1856, sous la direction de M. l'architecte Debressenne.

La chapelle fut consacrée, le 25 mars 1857, sous le vocable de chapelle du Sacré-Cœur, par M. l'abbé Locatelli, alors curé de Passy, qui y installa M. l'abbé Dorveau comme vicaire.

Par décret du 15 août 1862 et par ordonnance archiépiscopale du 27 du même mois, la chapelle fut érigée en église sous le vocable de Saint-Honoré et avec la délimitation de paroisse qui existe encore aujourd'hui. Elle fut inaugurée, le 1<sup>er</sup> septembre 1862, par Mgr le cardinal Morlot, archevêque de Paris. L'édifice était devenu la propriété de la Ville de Paris, en vertu de l'article 9 de la loi d'annexion du 16 juin 1859.

Cette église fut pillée le 15 avril 1871, par un détachement du 42<sup>e</sup> bataillon des fédérés de la Commune, et le presbytère fut alors transformé, pendant quelques jours, en caserne.

En 1883 et 1884, des travaux d'amélioration, consistant en agrandissement de la nef et adjonction d'annexes, ont été exécutés sous la direction de MM. les architectes Rousseau et Train ; l'église, dont le curé était alors Monsieur Sisson, fut bénie par Mgr Guibert, archevêque de Paris, le 10 février 1884, en présence du duc de Nemours.

Malgré ces agrandissements, l'église Saint-Honoré-d'Eylau (1) était insuffisante pour les besoins d'une population de plus de 30.000 âmes. Aussi M. l'abbé Marbeau, curé de cette paroisse, fit-il construire dans le voisinage de l'église, au n° 66 de l'avenue Malakoff, une vaste chapelle dont les bâtiments ont été exécutés de 1896 à 1897, par M. Paul Marbeau, et qui est connue sous le titre de Notre-Dame de la Cité paroissiale. Elle est, en effet, comme le centre d'une cité comprenant, avec la crypte et les annexes, sur divers points de la paroisse, chapelle des catéchismes, salle pour les œuvres, écoles libres, patronages, ouvroir, crèche, école maternelle, asile de vieillards, fourneau populaire, etc. Cette chapelle, qui a 60 mètres de longueur sur 27 mètres de largeur, est surtout remarquable par les dispositions pratiques et utilitaires de sa construction et de son agencement : à l'intérieur, l'emploi du fer a permis de diminuer l'épaisseur des colonnes, de sorte que les fidèles peuvent de tous les points voir les cérémonies liturgiques ; les cinq nefs peuvent, selon les besoins, constituer des centres séparés ou n'en former qu'un seul.

L'avenue Malakoff se nommait précédemment « avenue de Saint-Denis » ; la plus grande partie de cette avenue a été ouverte en 1826, avec une largeur de 23<sup>m</sup>,30, par la Société des terrains de la plaine de Passy ; le surplus, du côté

(1) Cette église n'a qu'une nef terminée par un chœur et deux chapelles latérales formant transept.

de la porte de Neuilly, fut exécuté peu de temps après. Elle établissait une communication entre Passy et Saint-Denis, par la route de la Révolte ; elle fut classée comme route départementale n° 9 par l'ordonnance royale du 28 août 1840.

Elle a reçu, par décret du 24 août 1864, son nom actuel, qu'elle doit à la prise du bastion Malakoff par l'armée française placée sous les ordres du maréchal Pélissier ; ce fait d'armes décida de la prise de Sébastopol, le 8 septembre 1855. Aimable-Jean-Jacques Pélissier, né en 1794, capitaine dans la garde royale en 1827, chef d'escadrons à la prise d'Alger en 1830, colonel en 1843, commandait l'aile gauche à la bataille d'Isly, fut nommé maréchal de camp en 1846, général de division et gouverneur général de l'Algérie en 1850 et commandant en chef de l'armée d'Orient en 1855. La prise de Sébastopol lui valut le bâton de maréchal de France, le titre de duc de Malakoff et une dotation de 100.000 francs.

Les travaux d'abaissement et d'achèvement (1) de cette avenue ont été exécutés, pour la partie voisine du Trocadéro, en 1877-1878, et pour le surplus en 1888 et 1889.

L'avenue Malakoff a été pourvue, en 1897, de trottoirs réglementaires entre la place Victor-Hugo et l'avenue du Bois-de-Boulogne ; des becs à incandescence y ont été installés en janvier 1900.

Le baron de Pontalba, qui avait été page de Napoléon I<sup>er</sup> et aide de camp du maréchal Ney, a demeuré au n° 38 de l'avenue de Saint-Denis. La maison construite au n° 81 de l'avenue par M. l'architecte Le Voisvenel a été primée par la Ville de Paris au concours de façades de 1900.

La partie de l'avenue *Bugeaud* comprise entre la place Victor-Hugo et la rue Spontini a été ouverte en 1826, avec une largeur de 15 mètres ; la seconde partie, qui s'étendait autrefois jusqu'au bois de Boulogne, fut percée peu de temps après, sur les terrains du parc de la Faisanderie. La nouvelle voie reçut le nom d'« avenue Dauphine », en l'honneur de la duchesse d'Angoulême, dauphine de France. La seconde partie de cette avenue a été remaniée lors du percement de l'avenue du Bois-de-Boulogne.

Le décret du 24 août 1864 a donné à l'avenue Dauphine sa dénomination actuelle, en l'honneur de Thomas-Robert Bugeaud de la Piconnerie, duc d'Isly (1784-1849), qui s'engagea dans les vélites en 1804, au camp de Boulogne, fit les campagnes du premier Empire, se retira dans son pays (Dordogne), à Exideuil, pendant la Restauration, fut nommé maréchal de camp et élu député, réprima à Paris, en 1832 et 1834, les insurrections républicaines, gagna sur les Marocains la bataille d'Isly, ce qui lui valut le titre de duc, et eut un rôle prépondérant dans la conquête et la colonisation de l'Algérie, dont il fut gouverneur général. Il était très aimé des soldats et favorisait l'agriculture ; sa devise : *Ense et aratro*, explique les efforts de toute sa vie.

Le pavage en bois a été établi, en 1899, sur la partie de l'avenue Bugeaud

(1) Les travaux de 1877-1878 ont été exécutés, à l'avenue Malakoff, sous la direction de M. l'ingénieur Bartet et de M. le conducteur Léon ; ceux de 1888-1889, sous la direction de M. l'ingénieur Babinet et de M. le conducteur Lepeltier.

La voie sous-minée a été consolidée sur une longueur de 332 mètres, entre la place du Trocadéro et la rue Saint-Didier. La distance du sol au ciel de la carrière est de 16<sup>m</sup>,25 devant le n° 5, de 19<sup>m</sup>,54 au puits de service à l'angle de la rue de Longchamp, et de 21<sup>m</sup>,50 à l'angle de la rue Saint-Didier. La hauteur des galeries d'exploitation est de 1<sup>m</sup>,90 au premier point, de 1<sup>m</sup>,55 au second et de 1<sup>m</sup>,75 au troisième.

comprise entre les rues Spontini et de la Faisanderie. Le chemin de fer métropolitain passe sous l'avenue Bugeaud, où se trouve une de ses stations terminus, celle de la porte Dauphine.

La *rue Lauriston* (1) a été établie, en 1826, par la Société des terrains de la plaine de Passy, sur l'emplacement du chemin du Bel-Air (ancien chemin de Versailles, allant du chemin de Longchamp à la barrière de l'Étoile), qui avait en 1825 une largeur moyenne de 7 mètres. Cette nouvelle rue, ouverte avec une largeur de 9<sup>m</sup>,73, s'appela « rue Neuve-du-Bel-Air », puis « rue du Bel-Air » et « rue des Peupliers ». Le décret du 24 août 1864 a donné à cette rue sa dénomination actuelle, en l'honneur de Jacques Alexandre-Bernard Law, marquis de Lauriston (1768-1828), petit-fils du financier Law (2). Il entra, en 1784, à l'École militaire, où il se lia avec Bonaparte; nommé lieutenant en 1785 et capitaine en 1791, il refusa d'émigrer et fut chef de brigade dans l'artillerie à cheval en 1795; aide de camp du premier consul, il fut nommé général en 1800 et porta à Londres la ratification du traité d'Amiens. Général de division en 1804, commandant de l'artillerie de la garde à la bataille de Wagram, il dirigea l'arrière-garde de l'armée française pendant la retraite de Russie, fut fait prisonnier à la bataille de Leipsick et rentra en France à la paix. Il fut nommé par le roi Louis XVIII pair de France et capitaine des mousquetaires gris en 1813, ministre de la maison du roi en 1820, maréchal de France en 1823. Le maréchal de Lauriston était un des principaux actionnaires de la Société des terrains de la plaine de Passy.

En 1848, on exécuta des travaux de remise en état de viabilité de la rue du Bel-Air (Lauriston), entre la rue de Longchamp et la rue Boissière, pour occuper les ouvriers sans travail.

La *rue du Dôme*, qui a une largeur d'environ 9<sup>m</sup>,85, a été ouverte en 1825, comme voie privée, sur les terrains de la Pelouse; elle a été classée comme voie publique par l'arrêté préfectoral du 3 octobre 1855 et elle communique par un escalier avec l'avenue Victor-Hugo. Son nom paraît dû à ce qu'elle se trouve dans une situation culminante d'où on peut voir le dôme des Invalides.

La *rue Cimarosa* a été ouverte à 8 mètres de largeur, en 1825, et fut nommée, à cette époque, « rue Saint-André », prénom d'un des actionnaires de la Société des terrains de la plaine de Passy. La délibération municipale du 24 août 1856 a crédité les travaux nécessaires pour remettre en bon état de viabilité cette rue, dont la largeur a été portée à 12 mètres, par arrêté préfectoral du 18 juin 1866. Sa dénomination actuelle lui a été donnée par le décret du 24 août 1864, en l'honneur de Dominique Cimarosa (1754-1801), qui a composé plus de 120 opéras italiens, sérieux ou bouffons, parmi lesquels on peut citer : le *Directeur dans l'embarras* (*Impresario in angustia*) et le *Mariage secret* (*Il Matrimonio segreto*). Un médaillon, qui reproduit les traits de Cimarosa et qui rappelle les dates de sa naissance et de sa mort, a été placé dans la façade de la maison située à l'angle de la rue de ce nom et de l'avenue Kléber.

La *rue Copernic*, qui va de l'avenue Kléber à la place Victor-Hugo, a été ouverte, en 1825, avec une largeur de 12 mètres; elle prit le nom de « rue

(1) De 1887 à 1889, le sol a été consolidé sur une longueur de 117 mètres, entre les nos 117 et 127; devant le n° 116, la distance du sol au ciel de la carrière est de 11<sup>m</sup>,65 et la hauteur de la galerie de 5<sup>m</sup>,60.

(2) Voir aux annexes (p. 417) l'article intitulé : « La fille de Law au rond-point de l'Étoile ».

des Bassins », parce que les bassins et réservoirs, qui servent à l'alimentation d'eau de la ville, sont établis le long de cette rue. Celle qui avait reçu également, dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement, le nom de rue des Bassins et qui porte, depuis le 8 août 1895, le nom de « *rue Auguste-Vacquerie* », se trouve dans le voisinage, mais sur un autre emplacement : entre la rue Newton et la rue Dumont-d'Urville.

La dénomination de rue Copernic a été donnée par le décret du 24 août 1864, en l'honneur de Copernic (1473-1543), mathématicien et astronome, auteur de la théorie du système planétaire; il publia son ouvrage sur ce système à Nuremberg, en 1543.

Le pavillon de l'ingénieur en chef du service technique des eaux et de l'assainissement de la ville de Paris a été établi en 1901 au n<sup>o</sup> 34 de la rue Copernic, dans les dépendances du nouveau bassin des grands réservoirs de Passy.

La *rue de Villejust* a été ouverte, en 1825, sur des terrains dont la plus grande partie avait été cédée à la Société des terrains de la plaine de Passy, par M. l'avocat Pauquet de Villejust (mort à Paris en 1839). Elle s'étendait d'abord de la rue du Bel-Air (Lauriston) à l'avenue de Saint-Denis (Malakoff); le percement de la section de la rue de Villejust située entre l'avenue Kléber et la rue Lauriston a été déclaré d'utilité publique, par décret du 20 juillet 1877.

Cette rue a été coupée en deux parties par le percement de l'avenue du Bois-de-Boulogne, et le décret du 10 août 1868 a donné le nom de *rue Piccinni* à la partie comprise entre cette avenue du Bois-de-Boulogne et l'avenue Malakoff, en l'honneur du compositeur italien Nicolas-Marcellin-Antoine-Jacques Piccinni (1728-1800), qui habita Passy, et dont la pierre tombale se trouvait à l'ancien cimetière de Passy, rue Lekain. Il fut appelé en France, en 1776, par Marie-Antoinette, pour lui donner des leçons de musique; il fit représenter plus de cent opéras dont Marmontel était souvent le parolier; il fut le rival de Gluck : la querelle des piccinnistes et des glückistes fit beaucoup de bruit au XVIII<sup>e</sup> siècle.

A l'époque où la rue Piccinni faisait partie de la rue de Villejust, les alignements y furent réglés par l'arrêté préfectoral du 3 octobre 1855, qui maintint une moindre largeur de 10 mètres.

La *rue Pauquet* se divise, au point de vue de son histoire, en deux parties : la plus ancienne est celle qui est comprise entre la rue Dumont-d'Urville et l'avenue Kléber; elle fut ouverte en 1825, avec une largeur de 12 mètres, et doit son nom à M. l'avocat Pauquet de Villejust, qui avait coopéré à la création de cette rue Pauquet et de la rue de Villejust. La première rue Pauquet s'étendait originellement jusqu'à la rue de Lauriston; mais, lorsque le boulevard de Passy fut rectifié et devint l'avenue Kléber, la section comprise entre l'avenue Kléber et la rue Lauriston fut supprimée, et le surplus de la rue Pauquet fut élargi.

La partie de la rue Pauquet comprise entre les rues de Chaillot et Dumont-d'Urville fut ouverte à 12 mètres de largeur, suivant l'ordonnance royale du 18 mars 1836, sur des terrains appartenant à MM. Dumoustier, Laurent et Grassal (1); elle prit le nom de « *rue Pauquet-de-Villejust* ».

(1) Voir aux annexes (p. 417) les règlements de voirie limitant à 12 mètres la hauteur des maisons (rues Pauquet, Newton et des Bassins).



L'arrêté préfectoral du 2 avril 1868 a réuni la rue Pauquet-de-Villejust et la rue Pauquet sous cette dernière dénomination.

Émile de Girardin, publiciste, habita la maison n° 38, en 1864-1870. Ra-



Vedele del

Lith. de Langlois

*Piccini.*  
né à Paris le 17<sup>e</sup> mai à Paris le 17 Floréal an 8

(Collection de M. Chandebois.)

navalo, ex-reine de Madagascar, fut logée rue Pauquet par le gouvernement français, en juin 1901.

La rue des Belles-Feuilles va du rond-point de Longchamp à l'avenue Bugeaud ; ce nom ne s'est appliqué d'abord qu'à la partie comprise entre le rond-point de Longchamp et l'avenue Victor-Hugo ; la section comprise

entre l'avenue Victor-Hugo et l'avenue Bugeaud a porté, pendant longtemps, le nom de « rue des Biches ». L'arrêté préfectoral du 2 avril 1868 a réuni, sous le nom de rue des Belles-Feuilles, ces deux rues, qui ont été ouvertes vers 1825, avec une largeur de 10 mètres, sur des terrains de la plaine de Passy, à travers les lieux dits « les Belles-Feuilles » et « les Biches ». Le pavage en bois a été établi en 1899, entre l'avenue Victor-Hugo et les n<sup>os</sup> 17, 19.

La *fondation Thiers*, destinée à faciliter les études, à Paris, de quelques jeunes gens possédant une instruction supérieure, se trouve à l'angle de la rue des Belles-Feuilles et de l'avenue Bugeaud. Dans les derniers jours de sa douloureuse maladie, Mme Thiers appela auprès d'elle sa sœur, Mlle Dosne, et M. Mignet. Elle leur exprima le désir que sa fortune, dont elle laissait la jouissance à sa sœur, fût, après celle-ci, employée à la fondation d'une école qui serait destinée à rappeler le souvenir des grands travaux de M. Thiers et où des jeunes gens, déjà distingués par leur savoir et leur esprit, seraient admis pour compléter leur instruction et se perfectionner dans l'étude des hautes sciences, de la philosophie et de l'histoire. La date fixée par Mme Thiers pour l'accomplissement de son désir a été devancée par Mlle Dosne, qui a tenu à réaliser elle-même la pensée de sa sœur. Par un acte passé le 17 décembre 1892, elle donnait à la « fondation Thiers » l'hôtel qu'elle faisait construire depuis 1890, sur les plans de M. Aldroff, au rond-point Bugeaud, et elle y joignait des valeurs dont le revenu était calculé pour subvenir largement aux besoins de la maison. Il fut décidé que quinze jeunes gens (docteurs, licenciés ou lauréats de l'Institut) y seraient entretenus, chacun, pendant trois années consécutives; chacun d'eux peut se consacrer librement à telle étude qui le séduit; les candidats sont présentés par les directeurs des établissements scientifiques. Cette fondation, reconnue comme établissement d'utilité publique le 29 avril 1893, s'est ouverte à ses premiers pensionnaires le 1<sup>er</sup> mai de la même année. Elle a été dirigée d'abord par M. Hauréau et ensuite par M. Jules Girard (1); en 1899, les membres du conseil d'administration étaient MM. Gréard, Aucoc, Picot, Croiset et le directeur; MM. Barthélemy-Saint-Hilaire, Léon Say et Bardoux, tous les trois anciens ministres, avaient précédemment été membres de ce conseil.

La partie de la *rue Saint-Didier* comprise entre l'avenue Malakoff et l'avenue Victor-Hugo a été construite en 1825, avec une largeur de 10 mètres, par la Société des terrains de la plaine de Passy, dont M. de Saint-Didier était un des principaux actionnaires; cette largeur légale de 10 mètres a été confirmée par l'arrêté d'alignements du 3 octobre 1855.

La section de la rue Saint-Didier, qui se trouve comprise entre les avenues Kléber et Malakoff, a été également construite, vers 1825, par la même Société, mais avec une largeur de 9<sup>m</sup>,75 (maintenue par le décret du 12 juin 1883). Cette section porta d'abord le nom de « rue du Télégraphe », parce qu'elle traversait un emplacement sur lequel un télégraphe aérien avait été établi. L'arrêté préfectoral du 2 avril 1868 a réuni la rue du Télégraphe à la rue Saint-Didier, sous cette dernière dénomination, afin d'éviter une confu-

1 M. Jules Girard, directeur de la fondation Thiers, est mort le 31 mars 1902.

sion avec une autre rue du Télégraphe existant dans le XX<sup>e</sup> arrondissement, près de l'ancien télégraphe aérien de Belleville.

Au n° 60 de la rue Saint-Didier, se trouve la salle Humbert de Romans, qui a été construite sur les plans de M. l'architecte Hector Guimard, n'a pas moins de douze cents mètres carrés et possède une très bonne acoustique ; elle est garnie en bois d'acajou et contient un orgue monumental ; elle est utilisée pour des auditions musicales et pour des réunions (1).

C'est rue Saint-Didier que le Père Didon a fait construire les écoles Saint-Dominique et Lacordaire (2).

Le *marché Saint-Didier* est établi à l'angle de la rue Saint-Didier et de la rue Mesnil ; il a été construit en exécution d'un traité conclu, le 12 décembre 1865, entre la ville de Paris et MM. Ferrere et C<sup>ie</sup>, banquiers, pour la concession de seize marchés qui devaient être installés dans un délai de dix-huit mois et parmi lesquels figurait le marché Saint-Didier, prévu pour 105 places, sur une superficie de 1.015 mètres carrés. Le marché a été ouvert le 1<sup>er</sup> août 1867. Son rendement a été de 23.500 francs en 1901.

Léon Gambetta, membre du gouvernement de la Défense nationale et ancien président du conseil des ministres, a habité, pendant les dernières années de sa vie, la maison n° 57 de la rue Saint-Didier.

En 1825, un simple chemin longeait, d'un côté, le mur de la Faisanderie, appelée aussi « le Petit-Parc » (propriété qui dépendait autrefois du château de la Muette et a appartenu ensuite au ministre Casimir-Perier), et, de l'autre côté, les terrains de la plaine de Passy. A cette époque, la Société des terrains de la plaine de Passy transforma ce chemin en une rue de 10 mètres de largeur, qui prit le nom de « rue du Petit-Parc ». Jusqu'après l'annexion, elle s'étendait, sous ce nom, de l'avenue de la Grande-Armée à la rue de la Tour. Le décret du 2 octobre 1865 a substitué, au nom de la rue du Petit-Parc : 1<sup>o</sup> celui de *rue Pergolèse*, pour la partie comprise entre l'avenue de la Grande-Armée et l'avenue de l'Impératrice (avenue du Bois-de-Boulogne) ; 2<sup>o</sup> celui de *rue Spontini* (3), au surplus de la rue du Petit-Parc.

Gaspard-Luigi-Pacifico, comte Spontini de San Andrea (1774-1851), vint en France en 1803, donna des leçons de chant à l'impératrice Joséphine et fit représenter les opéras de *la Vestale*, en 1807, et de *Fernand Cortez*, en 1809. En 1811, il épousa la nièce de Sébastien Érard et habita souvent, depuis 1820, le château de la Muette, où sa veuve mourut le 1<sup>er</sup> octobre 1878, dans sa quatre-vingt troisième année.

La *villa Spontini* a son entrée au n° 37 de la rue Spontini, vis-à-vis l'aboutissement de la rue du Général-Appert.

Le compositeur napolitain Pergolèse (1710-1736) fit faire de grands progrès à l'art musical ; il a composé l'opéra bouffe *Serva padrona*, et est connu

(1) La salle Humbert de Romans, dont la fondation est due à l'initiative du P. Lavy, a été inaugurée en novembre 1901.

(2) La voie sous-minée a été consolidée, de 1881 à 1897, sur 318 mètres de longueur, depuis l'avenue Kléber jusqu'à 80 mètres au delà de l'avenue Malakoff. Près de cette dernière avenue, la distance du sol au ciel de la carrière est de 23<sup>m</sup>,30, et la hauteur de la galerie d'exploitation est de 2 mètres.

(3) La rue Spontini ne va plus jusqu'à la rue de la Tour ; la section comprise entre la rue de la Tour et l'avenue Henri-Martin se nomme « rue Mignard », et celle comprise entre l'avenue Henri-Martin et l'avenue Victor-Hugo a été incorporée au square Lamartine. Voir ci-après les indications (p. 144) données au sujet de la rue Mignard.

surtout pour son *Stabat*; il mourut à Pouzzol d'une phtisie pulmonaire.

Le ministre Casimir Périer, propriétaire du parc de la Faisanderie, fit rectifier le tracé de la rue du Petit-Parc (aujourd'hui rue Pergolèse) entre l'avenue de la Porte-Maillot (Grande-Armée) et l'avenue Dauphine (Bugeaud). C'est sans doute pour ce motif que cette section porta, pendant un certain nombre d'années, le nom de « rue Périer » ; mais le nom de rue du Petit-Parc finit par prévaloir jusqu'au décret précité de 1865. Après avoir été officier du génie, banquier et président de la Chambre des députés, Casimir Périer (1777-1832) a été un chef de cabinet très énergique; c'est sous son ministère que les Français prirent Anvers et Ancône.

Jacquemart, graveur à l'eau-forte, a demeuré rue Pergolèse, au n° 56, en 1866, et au n° 1, en 1867-1872 (1).

La rue du Petit-Parc était en si mauvais état en 1848 que la circulation y était interceptée; elle fut réparée à cette époque, ainsi qu'en 1856. En 1881, la partie de la rue Spontini située entre l'avenue Henri-Martin et la rue de la Tour a reçu le nom de « rue Mignard ». Le pavage en pierre de la rue Pergolèse a été converti en pavage en bois en 1899 entre l'avenue du Bois-de-Boulogne et la rue Weber; en 1900, entre l'avenue Malakoff et l'avenue de la Grande-Armée.

La rue *Dosne* est une voie privée qui date de 1827 et doit son nom à la famille Dosne, propriétaire de cette rue, qui forme équerre et a une largeur de 10 mètres. M. Dosne a été agent de change, puis receveur général des finances du Nord; il était le beau-père de M. Thiers et est mort en 1849.

La rue *Picot* prolonge la rue Dosne et va de l'avenue Bugeaud à l'avenue du Bois-de-Boulogne; elle fut ouverte vers 1827, avec une largeur de 10 mètres, sur des terrains appartenant à M. Picot, avoué à Paris (1768-1859), un des actionnaires de la Société des terrains de la plaine de Passy. Cette rue débouchait autrefois dans la « rue *Andréine* », qui a été supprimée pour livrer passage à l'avenue du Bois-de-Boulogne.

Une ordonnance royale du 27 septembre 1825 a autorisé l'établissement du pont de Grenelle (2), qui est divisé en deux parties par l'île des Cygnes (3), séparant la gare de Grenelle du bras droit de la Seine; cette île appartient au XV<sup>e</sup> arrondissement. Autrefois, ce bras droit de la Seine, suivi aujourd'hui par la navigation et servant de port à Passy, était si peu profond qu'il était traversé à gué par les animaux qu'on menait paître dans l'ancienne île. Les travées métalliques qui ont remplacé, en 1875, l'ancien pont en charpente, ont été exécutées dans les ateliers de la maison Cail. Le passage spécial conduisant aux pontons des bateaux à vapeur (station du pont de Grenelle) a été élargi en 1898 (4).

La rue de *Boulainvilliers* tire son nom du marquis de Boulainvilliers, prévôt de Paris sous Louis XV et Louis XVI et dernier seigneur de Passy. Il était petit-fils du célèbre financier Samuel Bernard et mourut en prison, en

(1) Pendant la durée de l'Exposition Universelle de 1889, on a donné rue Pergolèse des représentations à la Plaza de Toros, salle construite par M. l'architecte Pierre Botrel.

(2) Mon article intitulé : « La Seine entre le pont d'Iéna et le viaduc du Point-du-Jour » est reproduit aux annexes (p. 365).

(3) Voir aux annexes (p. 418), l'article de M. Léopold Mar, intitulé : « Comment de Paris on venait jadis à Passy ».

(4) La voie qui mène au pont est aujourd'hui une rue bordée de hautes maisons, et dénommée *chaussée du pont de Grenelle*; un escalier descend au bas quai et aux pontons.

1793, pendant la Terreur. Après sa mort, M. Cabal-Castel, ancien notaire de Paris, devint propriétaire de l'ancien château seigneurial de Passy et le vendit, en 1826, à des spéculateurs, qui établirent, dans le potager et le parc, un nouveau quartier.

La partie de la rue de Boulainvilliers qui se trouve entre le quai de Passy (près du pont de Grenelle) et le carrefour où aboutissent les rues de Boulainvilliers, La Fontaine et Raynouard, existait au XVIII<sup>e</sup> siècle et était dénommée, avant l'annexion, « *avenue de Boulainvilliers* » ; cette partie forme limite entre le quartier de la Muette (Passy) et celui d'Auteuil. La plus grande partie du restant de cette rue (c'est-à-dire la section comprise entre le carrefour précité et la partie supérieure, qui est voisine de la rue de Passy) a été percée, vers 1828, sur les dépendances de l'ancien château seigneurial de Passy (château de Boulainvilliers). Le surplus, c'est-à-dire la partie supérieure de la rue de Boulainvilliers, jusqu'à la rue de Passy, a été ouvert par voie d'expropriation, sur des terrains appartenant à M. Singer, pour l'exécution du chemin vicinal de grande communication de Montrouge à Passy, reliant, par le pont de Grenelle, la rive gauche de la Seine (Montrouge, Vaugirard et Grenelle) à la rive droite (Auteuil, Passy et Neuilly) ; ce chemin a ensuite été classé comme route départementale n° 10.

Le *chemin de fer de Paris à Auteuil*, exploité par la Compagnie de l'Ouest, est très utile pour Passy et Auteuil, puisqu'il les met en communication avec la gare Saint-Lazare, c'est-à-dire avec le centre des affaires. L'importance de ce chemin de fer a été considérablement augmentée par l'exécution du doublement des voies entre la station de Courcelles et celle de l'avenue Henri-Martin (permettant d'avoir des trains assez fréquents pour transporter, au besoin, plus de 15.000 voyageurs en une heure), ainsi que par la construction de la ligne reliant la station de l'avenue Henri-Martin à celles du Champ de Mars et des Invalides ; cette nouvelle ligne n'a qu'une station intermédiaire, celle de la rue de Boulainvilliers.

Ces travaux (1), qui ont été exécutés sans entraver un seul jour la circulation de la ligne d'Auteuil et sans occasionner aucun accident, présentaient de graves difficultés, car on ne disposait que d'un temps très court pour les achever avant l'ouverture de l'Exposition universelle de 1900. Il a fallu percer dans des bancs d'argile pour les souterrains de la ligne aboutissant au Champ de Mars, qui traverse le bras navigable de la Seine au moyen d'une travée métallique de 85 mètres de portée ; enfin, les trains sont si fréquents sur la ligne d'Auteuil que les changements de voie ne pouvaient y être posés qu'entre une heure et trois heures du matin. La ligne a été mise en exploitation, le 12 avril 1900, entre le chemin de fer d'Auteuil (avenue Henri-Martin) et la station du Champ de Mars, et, le 15 du même mois, entre le Champ de Mars et les Invalides. La station de Boulainvilliers a été ouverte le 5 juin 1900 (2).

(1) Ces travaux ont été exécutés sous la direction de MM. les ingénieurs en chef des ponts et chaussées Ed. Widmer, ingénieur en chef de la construction de la Compagnie, des chemins de fer de l'Ouest ; Bonnet, adjoint au directeur de cette Compagnie, et Rabut, ingénieur principal de la première circonscription.

(2) Le chemin de fer reliant directement la gare des Invalides à Versailles, ouvert d'abord entre les Invalides et le Val-Fleury, a été livré, dans toute son étendue, à l'exploitation, après que les difficultés du percement du tunnel sous le bois de Meudon ont été vaincues, le 1<sup>er</sup> juin 1902.

C'est à l'angle de la rue de Boulainvilliers et de la rue de La Fontaine que se trouvait la maison d'arrêt de la garde nationale, au n° 15 de la rue de Boulainvilliers. L'Institution Saint-André, pour jeunes demoiselles, s'y est installée en 1874 et n'y est restée que pendant quinze mois. L'emplacement de l'ancienne maison d'arrêt de la garde nationale fait actuellement partie du magasin d'éclairage de la ville de Paris.

On peut citer, parmi les hôtes du château de Boulainvilliers :

M. et Mme Claude Chahu, fondateurs de la paroisse de Passy ;

Bernard de Rieux, second fils du banquier Samuel Bernard et président de la seconde chambre des enquêtes au Parlement de Paris, qui eut le château seigneurial depuis 1739 et mourut le 13 décembre 1745 ;

Bernard de Boulainvilliers, fils du précédent, prévôt de Paris, qui eut le château de son père depuis la fin de 1743 et le céda à vie d'abord à M. de la Pouplinière et plus tard au duc de Penthièvre ;

Le Riche de la Pouplinière, fermier général, qui eut la jouissance du château depuis 1747 jusqu'à sa mort, survenue en 1762 ;

Le compositeur Rameau, qui demeura pendant quelques années chez M. de la Pouplinière, vers 1748-1753 ;

Marmontel, qui demeura chez M. de la Pouplinière, de mai 1749 à février 1753 ;

Le compositeur Gossec, qui demeura depuis 1751 chez M. de la Pouplinière, comme directeur de son orchestre ;

Mme de Genlis et sa mère, qui demeurèrent en 1759, pendant six mois, chez M. de la Pouplinière ;

La comtesse de Lamothe, aventurière compromise dans l'*affaire du Collier*, née en 1756, et recueillie enfant, vers 1763, par la marquise de Boulainvilliers, en son château de Passy, où elle fut élevée ;

Le duc de Penthièvre, à qui M. de Boulainvilliers avait cédé à vie son château ; il fut l'unique descendant du comte de Toulouse, l'un des fils légitimés de Louis XIV et de Mme de Montespan ; son fils épousa la princesse de Lamballe ; la fille du duc de Penthièvre était la mère du roi Louis-Philippe. Tout en cédant à vie le château de Passy, le marquis de Boulainvilliers gardait pour lui les droits seigneuriaux ;

Enfin, Jean-Pierre-Clariss de Florian, qui s'est illustré comme fabuliste. Il était entré comme page, en 1758, chez le duc de Penthièvre, fut lieutenant-colonel de dragons dans le régiment de Royal-Penthièvre et membre de l'Académie française ; il suivait partout le duc comme secrétaire de ses commandements, fut arrêté en 1793 et mourut dans une petite maison de Sceaux le 13 septembre 1794. Son tombeau est visité chaque année par la Société littéraire des *Rosati*, qui vient rendre un poétique hommage à sa mémoire. Pendant son séjour à Passy, Florian a habité fréquemment la maison des Gardes, comme cela a été dit ci-dessus, à propos de la rue Raynouard.

Lepeintre, acteur des Variétés, se retira à la rue de Boulainvilliers de 1833 ou 1834 à 1844 ou 1845.

Le hameau ou *cité de Boulainvilliers* a entrée sur la rue de Boulainvilliers et sur la rue du Ranelagh. Cette cité fut créée par la Société Roëhn et C<sup>ie</sup>, vers 1838, sur une partie des dépendances de l'ancien château de Boulainvilliers ; elle se compose de maisons d'agrément entourées de jardins ombragés. Le chanteur Chollet l'a habitée vers 1850-1855 ; Bouffé, acteur du Gym-

nase, se retira, en 1831, au n° 9 et y était encore en 1838. Edmond Got (1822-1901), qui y occupait, depuis 1872, le n° 11, se plaisait à y recevoir ses anciens élèves et ses amis. Il y est mort le 20 mars 1901. Il était entré en 1844 à la Comédie-Française, où il resta pendant plus de cinquante ans; il avait été admis au sociétariat dès 1850 et devint, en 1873, après le départ de Régnier, le doyen de la maison de Molière, où il avait acquis une grande autorité. Il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1881, comme professeur au Conservatoire, et avec cette particularité qu'il était le premier comédien décoré dans l'exercice de son art : jusqu'alors, un sociétaire du Théâtre-Français, bien qu'il fût, en outre, professeur au Conservatoire, n'avait été décoré qu'en prenant sa retraite. C'est Edmond Got qui eut l'initiative de la comédie moderne, telle qu'elle est jouée aujourd'hui, c'est-à-dire en s'attachant à l'interpréter avec naturel et simplicité; il s'adonnait entièrement au personnage qu'il avait à représenter.

La partie de la *rue du Ranelagh* (1) comprise entre le quai de Passy et la rue de Boulainvilliers a été percée vers 1824, avec une largeur de 11<sup>m</sup>, 70. Elle fut ainsi nommée parce qu'elle devait conduire au Ranelagh; quelques années après 1824, elle fut continuée, avec la même largeur, jusqu'au chemin de la Briquetterie (aujourd'hui supprimé), sur des terrains appartenant à la Société Roëhn et C<sup>ie</sup>. Par délibération du 24 mai 1831, le conseil municipal de Passy approuva le tracé présenté par cette Société pour la rue du Ranelagh, devant établir une communication directe entre le pont de Grenelle et le bois de Boulogne; cependant, ce ne fut qu'en 1854 que la rue du Ranelagh, absorbant la sente de la Chenille, fut prolongée jusqu'à la rue de la Glacière (rue Davioud), au delà de laquelle la sente du Calvaire se trouvait maintenue. L'ouverture du surplus de la rue du Ranelagh a été autorisée par les décrets d'utilité publique du 29 mai 1867 pour le prolongement entre la rue Davioud et la rue Mozart (section remplaçant la sente du Calvaire), et du 14 juillet 1877 pour la partie comprise entre la rue Mozart et le boulevard Beauséjour (2).

Marguerite-Joséphine-Georges Weimer, actrice qui s'est rendue célèbre sous le nom de Mademoiselle Georges, est morte à soixante-dix-huit ans, le 12 janvier 1867, dans la maison qu'elle habitait, rue du Ranelagh, 31.

Henri Martin, auteur de l'*Histoire de France*, a habité, de 1865 à 1878, l'ancien n° 74 de la rue du Ranelagh.

On remarque, au n° 101 de la rue du Ranelagh, à l'entrée de l'avenue des Chalets, un hôtel Renaissance, construit par M. Sauvan; au n° 109, un autre hôtel, édifié en 1881 par M. A. de Chièvres, surmonté ultérieurement par des ateliers; au n° 94, un hôtel ogival en pierres et briques, avec tourelle octogonale en saillie et gargouilles originales; il est précédé d'une porte d'entrée à peintures ornementées, placée au milieu d'un mur à créneaux.

La partie de la *rue Galilée* comprise entre l'avenue des Champs-Élysées et l'avenue Marceau, dépend du VIII<sup>e</sup> arrondissement; le surplus de cette rue, c'est-à-dire la plus grande partie de sa longueur, appartient au XVI<sup>e</sup> arrondissement. La section comprise entre la rue de Juigné (place des États-Unis) et la rue Vernet (VIII<sup>e</sup> arrondissement) remplace un chemin tortueux, qui était marqué

(1) Voir ci-après (p. 201), dans l'historique de la rue de l'Assomption, des indications sur le lycée Molière, dont les entrées se trouvent au 38 de la rue de l'Assomption et au 71 de la rue du Ranelagh.

(2) L'école communale de garçons de la rue du Ranelagh avait 231 élèves en 1901.

sur le plan de 1731 comme chemin de Versailles, et sur le plan de Verniquet (1791) sans dénomination ; il dépendait de la terre et seigneurie de Chaillot. Cette rue s'est d'abord appelée « rue du Chemin-de-Versailles » ; une ordonnance royale du 6 avril 1832 lui a assigné une moindre largeur de 13 mètres. Elle prit, en 1849, le nom de « rue du Banquet », pour rappeler le souvenir du fameux banquet de la Réforme, qui servit de prélude à la révolution de février 1848. En 1852, on lui rendit son nom de rue du Chemin-de-Versailles.

Le décret du 16 novembre 1853 prescrivit le prolongement de la rue du Chemin-de-Versailles, à travers le promenoir de Chaillot, depuis la rue Vernet jusqu'à l'avenue des Champs-Élysées. Le décret d'utilité publique du 17 septembre 1864 prescrivit le prolongement de la rue Galilée depuis la rue de Juigné (place des États-Unis) jusqu'à l'avenue Kléber, et le décret du 24 du même mois sanctionna le traité passé entre la Ville et la Société Thome et C<sup>ie</sup> pour l'exécution de ce prolongement.

Le décret du 24 août 1864 a donné à la rue Galilée sa dénomination actuelle, en l'honneur de Galileo Galilei, ou Galilée (1564-1642), que les Médecins nommèrent, quand il n'avait que vingt-quatre ans, professeur de mathématiques à l'Université de Pise. La hardiesse de ses idées en physique l'obligea à quitter cette ville en 1592 ; il alla à Padoue, où il professa pendant vingt ans. Il fut persécuté, à la fin de sa vie, pour avoir publié en Italie un ouvrage où il exposait, d'après Copernic, le mouvement de la terre et l'immobilité du soleil. On lui doit la découverte des lois de la pesanteur et l'invention ou le perfectionnement du télescope, du thermomètre, du pendule et de la balance hydrostatique (1).

L'intrépide aéronaute brésilien Auguste Severo, qui, en 1902, a perdu la vie en faisant une ascension dans son ballon dirigeable *Pax*, habitait la rue Galilée.

La rue *Mesnil* a été ouverte en 1834, avec une largeur de 10 mètres, sur des terrains de la plaine de Passy, appartenant à M. Mesnil.

La rue *des Sablons* n'allait primitivement que du rond-point de Longchamp à la rue Saint-Didier ; elle paraît avoir été ainsi dénommée en souvenir d'une carrière à sable, à l'époque où la plaine de Passy commença d'être mise en valeur. Cette rue peut se diviser, au point de vue de son histoire, en quatre parties :

1° Celle comprise entre la rue Saint-Didier et le rond-point de Longchamp, qui conserve encore aujourd'hui le nom de rue des Sablons, a été percée vers 1834, avec une largeur de 10 mètres ;

2° La section allant du rond-point de Longchamp à la rue Scheffer correspond à l'ancienne « rue des Bornes », remplaçant le chemin des Bornes, dont le nom était dû aux bornes qui, sur ce point, indiquaient les limites des dépendances du couvent des Bonshommes. Il résulte de la délibération du conseil municipal de Passy, en date du 14 mars 1825, qu'à cette époque, le chemin des Bornes n'avait que 2 mètres de largeur, qu'il avait son origine à la rue des Moulins (rue Scheffer) et se terminait à l'embranchement des chemins de la Croix (rue Decamps) et de Longchamp. Ce chemin fut classé vicinal par arrêté du 6 juillet 1825 ; vers 1848, il fut élargi à 11 mètres et transformé ainsi en une rue qui prit le nom de rue des Bornes. La remise

(1) On a donné, dans cette région, des noms d'astronomes à plusieurs rues (Galilée, Newton, Copernic, Keppler, Euler).



du sol de la rue des Bornes à la commune de Passy par la Société Malézieux, qui avait succédé à la Société des terrains de la plaine de Passy, a été approuvée par les délibérations municipales des 6 mars 1853 et 5 février 1854. L'arrêté du 2 avril 1868 a réuni la rue des Bornes à la rue des Sablons ;

3<sup>e</sup> La partie comprise entre la rue de la Tour et la place Possoz, qui fut ouverte avec une largeur de 10 mètres, par suite du lotissement du parc Guichard, et fut nommée « rue Saint-Hippolyte », en l'honneur du curé de Passy, l'abbé Hippolyte Locatelli. L'arrêté du 3 septembre 1869 a réuni la rue Saint-Hippolyte à la rue des Sablons ;

4<sup>e</sup> La section s'étendant de la rue Scheffer à la rue de la Tour, ouverte en vertu du décret du 2 mars 1863, qui porte : « La Ville est autorisée à accepter l'offre faite par les sieurs Harold, Ernest, et Jules Portalis, qui s'engagent à ouvrir, à travers les terrains dont ils sont propriétaires, entre la rue des Moulins (Scheffer) et la rue de la Tour, une rue de 12 mètres, destinée à former le prolongement de la rue Saint-Hippolyte et de la rue des Bornes, à la charge par la Ville de leur payer 40.000 francs. » Ce prolongement fut immédiatement exécuté et prit d'abord le nom de rue Saint-Hippolyte.

Pendant vingt-deux ans, à partir de 1869, la rue des Sablons s'est étendue du rond-point de Longchamp à la place Possoz ; mais le décret du 24 avril 1891 a donné le nom de *rue Cortambert* à la partie de la rue des Sablons qui était comprise entre l'avenue Henri-Martin et la place Possoz (1), en l'honneur d'Eugène Cortambert (1805-1884), qui habitait Passy et y mourut ; il s'est rendu célèbre comme géographe et a publié beaucoup d'ouvrages classiques ; il a professé au lycée Charlemagne (2) et a, le premier, tracé sur le tableau noir le dessin des diverses contrées du globe, à mesure qu'il les décrivait à ses auditeurs ; il a été président de la Société de géographie de Paris et de la Société de géographie commerciale ; il a su rendre attrayante l'étude de la géographie. Mme Cortambert a écrit sur le langage des fleurs, sous le pseudonyme de Charlotte de Latour, un livre qui a eu beaucoup de succès et dont la 6<sup>e</sup> édition a paru en 1844. Richard Cortambert, fils d'Eugène, a publié, lui aussi, des ouvrages intéressants sur la géographie.

Le XVI<sup>e</sup> arrondissement constitue une des huit paroisses qui forment la circonscription consistoriale de l'église protestante réformée de Paris, telle qu'elle a été organisée par le décret du 25 mars 1882. La paroisse protestante de Passy (3) est desservie par un pasteur titulaire et deux pasteurs auxiliaires. Le temple est situé rue Cortambert, n<sup>o</sup> 19, sur un terrain appartenant au conseil presbytéral. Le culte réformé est célébré en cet endroit depuis 1880 ; mais, pendant une dizaine d'années, le temple n'était qu'une modeste construction en bois et fer. Comme elle était devenue insuffisante par suite du développement de la population, elle a été remplacée, en 1890-1891, par un édifice en pierre, qui contient 500 places environ. Le nouveau bâtiment a été construit, sur les plans de feu M. l'architecte Aubert, au moyen de fonds

(1) La voie sous-minée a été consolidée sur 92 mètres de longueur, près de l'angle de la rue de la Tour et de la rue Cortambert.

(2) Voir la biographie des géographes Eugène et Richard Cortambert par leur fils et petit-fils, p. 22 et 23 du IV<sup>e</sup> volume du *Bulletin*.

(3) Cette paroisse est administrée par un conseil presbytéral, qui comprend, outre le pasteur titulaire, cinq membres laïques ; les deux pasteurs auxiliaires y siègent avec voix consultative.

provenant exclusivement de souscriptions volontaires ; il a été inauguré le dimanche 13 novembre 1891.

Au n° 20 de la rue Cortambert se trouve la chapelle de Notre-Dame-du-Très-Saint-Sacrement, achevée en 1900, dans le style gothique, par MM. les architectes Coulomb et Chauvet. Elle est desservie par la congrégation des servantes du Très-Saint-Sacrement (1).

On voit au n° 43 de la rue Cortambert un hôtel du style semi-gothique fleuri, en pierres et briques, édifié par M. Sauvan. Le général du Barail, avant d'être ministre de la Guerre, avait habité la maison qui a été remplacée par cet hôtel.

Ponsard, poète et auteur dramatique, habita de 1866 à 1867 le n° 60 de la rue Cortambert.

L'illustre astronome Faye, doyen de l'Académie des Sciences, ancien ministre, membre du bureau des Longitudes, inspecteur général honoraire de l'enseignement supérieur, habitait le n° 39 de la rue Cortambert et y est mort en 1902.

La *rue Gavarni*, qui est coudée, va de la rue de Passy à la rue de la Tour ; elle fut percée en 1835, avec une largeur de 9 mètres, sur des terrains appartenant à M. Deyeux, et prit le nom de « rue des Artistes ». Le décret du 10 février 1873 lui a donné sa dénomination actuelle, en l'honneur de Sulpice-Guillaume Chevalier, dit Paul Gavarni (1801-1866), qui passa plusieurs années à Tarbes, au cadastre, fit ses premiers dessins dans les Pyrénées et emprunta son nom de guerre à la cascade de Gavarnie (2). Il fut le collaborateur d'Émile de Girardin au journal *la Mode* et alimenta *le Charivari* pendant plusieurs années. Sainte-Beuve a fait de lui le portrait suivant : « Tout ce qui a passé ou défilé sous nos yeux depuis trente-cinq ans en fait de mœurs, de costumes, de figures élégantes, de plaisirs et de repentirs, tous les masques et les dessous de masques, les carnivals et leurs lendemains, les théâtres et leurs coulisses, les amours et leurs revers, les malices d'enfants petits ou grands, les diableries féminines ou parisiennes, il a tout dit, tout montré et d'une façon si légère, si piquante, si parlante que ceux même qui ne sont d'aucun métier ni d'aucun art, qui n'ont que la curiosité du passant, rien que pour s'être arrêtés à regarder aux vitrines, ou sur le marbre d'une table de café, quelques-unes de ces milliers d'images qu'il laissait s'envoler chaque jour, en ont emporté en eux le trait et retenu à jamais la spirituelle et mordante légende. »

Le gouvernement du roi Louis-Philippe, qui s'attacha à donner une vive impulsion à tous les travaux publics, voulut doter la banlieue de Paris de moyens de communication ne forçant pas à traverser la ville pour aller d'une commune à l'autre. Les routes départementales ainsi créées (indépendamment de la route départementale n° 2, qui empruntait la rue de Passy, et dont le classement date du premier Empire) sont les suivantes :

La route départementale n° 9, qui suivait l'avenue de Saint-Denis (avenue Malakoff) ;

(1) Cette congrégation a pour objet l'adoration perpétuelle du très saint sacrement exposé, et les œuvres eucharistiques ; elle a été fondée en 1856 par le père Eymard ; sa maison mère est au n° 23 de l'avenue Friedland.

(2) Voir aux annexes (p. 419) l'article de M. Léopold Mar, intitulé : « Gavarni, garde national ».



*Garanni.*

(Collection de M. Émile Potin.)

La route départementale n° 10, à laquelle étaient incorporés le pont de Grenelle, la rue de Boulainvilliers et la rue de la Pompe;

Et la route départementale n° 64 (avenue Victor-Hugo).

Le classement de ces voies exonérait la commune des frais qu'impose leur entretien, et il dispensait le public d'avoir affaire à l'octroi de Paris (ce qui avait fait donner à ces routes le nom de routes de transit). Ces avantages n'existent plus depuis l'annexion; mais ces mesures n'en ont pas moins procuré des améliorations durables, car l'ouverture, la régularisation ou l'élargissement de ces routes facilitèrent la circulation, permirent une augmentation notable des constructions de maisons particulières en bordure de ces voies et déterminèrent, dans leur voisinage, le percement de plusieurs rues nouvelles.

La *rue Singer* a été ouverte en 1836, avec une largeur de 9<sup>m</sup>,75, sur des terrains provenant des dépendances de l'ancien château de Boulainvilliers et de l'ancien hôtel de Valentinois; ils appartenaient à M. David Singer (1778-1846), qui avait acquis dans l'industrie du coton une certaine fortune et en légua une grande partie à des établissements charitables. Parmi les nombreuses dispositions testamentaires de ce philanthrope, on peut citer deux legs de 300 francs de rente chacun aux ministres de la Guerre et de la Marine, « pour un prix annuel et perpétuel qui sera attribué au simple soldat et au simple matelot qui l'aura le mieux mérité par sa bonne conduite et l'ancienneté de ses services ».

Les travaux d'assainissement de la rue Singer ont été autorisés, le 22 mars 1848, par le conseil municipal de Passy.

Benjamin Franklin habita souvent, de 1777 à 1785, un pavillon dépendant de l'ancien hôtel de Valentinois, dont l'emplacement est actuellement occupé par la chapelle de l'Institution des frères de la doctrine chrétienne (n° 1 de la rue Singer). Le duc d'Aumont a habité Passy à l'emplacement de la rue Singer, n° 2. Le juriconsulte Faustin-Hélie, dont le nom a été donné à une des rues de Passy, a habité, de 1871 à 1879, le n° 13; il avait occupé précédemment, de 1859 à 1871, le n° 3 bis de l'avenue Saint-Philibert, qui va de la rue Singer à la rue des Vignes. Eugène Scribe demeura pendant quelques mois, vers 1849, au n° 40 de la rue Singer.

Des règles spéciales ont été édictées par l'ordonnance royale (1) du 18 mars 1836 pour la *rue Newton*, la rue Pauquet et la rue des Bassins (aujourd'hui *rue Auguste-Vacquerie*). En vertu de cette ordonnance, MM. Dumoustier, Laurent et Grassal obtinrent l'autorisation d'ouvrir sur leurs terrains ces trois rues, chacune de 12 mètres de largeur, à la charge par eux de livrer sans indemnité, à la Ville de Paris, le sol occupé par les nouvelles voies publiques, de supporter les frais de pavage et d'éclairage desdites rues, d'y établir des trottoirs en pierre dure, de la forme et de la largeur déterminées par l'autorité municipale, de pourvoir à l'écoulement souterrain ou à ciel ouvert des eaux pluviales et ménagères, et de ne pouvoir élever les constructions riveraines au delà de la hauteur de 12 mètres. Le décret du 8 août 1895 a donné à la rue des Bassins le nom de rue Auguste-Vacquerie.

Carnot, président de la République, habitait le n° 29 de la rue des Bassins, avant le 2 décembre 1887, jour de son installation au palais de l'Élysée.

(1). Voir aux annexes (p. 417) une copie de cette ordonnance.

La partie de la *rue Nicolo* qui est comprise entre la rue de Passy et la rue Vital figure sur le plan de Passy, publié en 1860 par M. Th. Lefèvre, sous le nom de « rue des Carrières », qu'elle a conservé jusqu'au décret du 2 octobre 1865. Le surplus de la rue Nicolo, c'est-à-dire la partie comprise entre la rue Vital et la rue de la Pompe, a été ouvert, en 1854, avec une largeur de 10 mètres, et a reçu le nom de « rue Saint-Pierre ». La section mentionnée ci-dessus, de la rue des Carrières, a été réunie par le décret du 2 octobre 1865 à la rue Saint-Pierre, sous l'unique dénomination de rue Nicolo, en l'honneur de Nicolas Isouard, dit Nicolo (1775-1818), qui a composé, pour l'Opéra-Comique, vingt-neuf pièces, entre autres *Joconde*.

Cette première section de la rue des Carrières (comprise entre les rues de Passy et Vital, actuellement incorporée à la rue Nicolo) avait remplacé le chemin du même nom qui conduisait, de la grande rue de Passy aux massifs des carrières. Il est dit, dans une délibération municipale du 25 pluviôse an XIII (14 février 1805), qu'antérieurement à 1776, cette ruelle n'avait qu'une largeur de 5 pieds 10 pouces ; que, sur le rapport des voyers de l'ancienne justice de Passy (canton de la Folie), le marquis de Boulainvilliers, dernier seigneur de Passy, fit rendre par son prévôt, en 1777, une ordonnance portant la largeur à 24 pieds (7<sup>m</sup>, 76) ; et que c'est à cette époque que cette voie reçut le nom de « rue Boulainvilliers ». Ce nom fut supprimé par un arrêté du conseil général de la commune de Passy, en date du 3 septembre 1791, qui remplaça le nom de rue Boulainvilliers par celui de rue des Carrières.

Sous le premier Empire, le conseil municipal de Passy insista, à diverses reprises, en faveur de l'achèvement du prolongement de la rue des Carrières et arriva à le réaliser. Ce qu'on appelait le prolongement de la rue des Carrières, c'était une voie formant un angle presque droit avec la première partie de ladite rue, aboutissant à la rue du Moulin-de-la-Tour (rue de la Tour) et constituant actuellement la partie de la rue Vital comprise entre la rue de la Tour et la rue Nicolo. La rue des Carrières formait ainsi un coude très prononcé et occupait, au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, des emplacements appartenant aujourd'hui à la rue Nicolo et à la rue Vital, à l'époque où ces deux rues n'existaient pas encore ; d'ailleurs, la rue des Carrières a conservé son nom pendant plus de soixante-dix ans, et n'a été réunie aux rues Nicolo et Vital que longtemps après leur percement.

La comtesse de Castiglione, célèbre par sa beauté sous le second Empire, a habité le n° 51 de la rue Nicolo de 1859 environ à 1870 ; elle est morte à Paris, le 10 avril 1901 (1).

L'hôtel portant le n° 38 sur la rue Nicolo a été reconstruit par Mme de Monchicourt à la suite du succès obtenu en Belgique par *l'Hérodiade*, de Massenet, dont son fils, M. Milliet Monchicourt, avait fait le livret.

La première partie de la *rue Vital*, comprise entre la rue de la Tour et la rue Nicolo, a été longtemps, comme il est dit ci-dessus, une partie de la rue des Carrières, dont la plus grande fraction avait pris, en 1865, le nom de rue Nicolo. Cette partie de la rue des Carrières, ayant une largeur de 8 mètres, a été réunie à la rue Vital par l'arrêté préfectoral du 2 avril 1868.

La seconde partie de la rue Vital, comprise entre la rue Nicolo et la rue

(1) Voir, p. 276 et 277 du III<sup>e</sup> volume du *Bulletin*, l'article de M. Léopold Mar sur la comtesse de Castiglione.

de Passy, a été ouverte, en 1839, avec 10 mètres de largeur, sur des terrains appartenant à M. Vital et à ses frais. Cette voie, qui mettait en communication le centre de la rue de Passy avec le quartier des Tournelles (rue Louis-David), la rue de la Tour et les rues nouvelles de la plaine de Passy, reçut, conformément à la demande formulée par le conseil municipal dans sa délibération du 2 mai 1842, le nom de M. Vital, qui fut adjoint au maire de Passy de 1837 à 1848, fut réintégré en 1852 et nommé, lors de l'annexion, vice-président du bureau de bienfaisance ; il mourut le 15 juillet 1881, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, dans la maison n° 43 de la rue Vital.

La maison n° 38 de la rue Vital porte cette inscription : « L'historien Henri Martin, né à Saint-Quentin le 21 février 1810, est mort dans cette maison le 24 mars 1884. » Il l'habitait depuis 1878. Levasseur, chanteur de l'Opéra, a demeuré au n° 8 ancien (33 actuel), de 1856 à 1857, et Ponchard, chanteur de l'Opéra-Comique, au n° 44, où il mourut en 1866.

Jenny Vertpré, actrice du Gymnase et femme du vaudevilliste Carmouche, vint demeurer, vers 1857, au n° 15 de la rue Nicolo, et y mourut en 1866. Eugène Cortambert demeurait au 26, et son fils, Richard Cortambert, au 25 de cette rue.

La rue *Lekain* fut ouverte, en 1839, avec une largeur de 8 mètres, sur un terrain appartenant à M. Singer. Elle prit d'abord le nom de « rue de la Fontaine », à raison d'une fontaine établie à l'angle de la rue Singer. Le décret du 24 août 1864 lui donna sa dénomination actuelle, en l'honneur du tragédien Henri-Louis Caïn, dit Lekain (1729-1778), à qui on doit plusieurs réformes importantes pour la mise en scène, notamment en ce qui concerne le costume : avant lui, on jouait les personnages antiques avec des habits du jour. Il commença par monter, avec d'autres jeunes gens, une association pour jouer la comédie dans des maisons bourgeoises ; il fut remarqué par Voltaire, qui le fit jouer sur un théâtre qu'il avait établi dans la rue Traversière-Saint-Honoré (rue Molière), pour la représentation de ses pièces. Grâce à sa protection, il débuta à la Comédie-Française en 1750 et joua, devant la Cour, le rôle d'Orosmane ; à la fin de cette représentation, Louis XV dit aux courtisans qui l'entouraient : « Lekain m'a fait pleurer, moi qui ne pleure guère. » Il fut ensuite admis au nombre des comédiens du roi et on composa pour lui cette épitaphe : « Ci-gît Lekain, Melpomène avec lui. »

Le n° 3 de la rue Lekain contient la tombe du compositeur Piccinni ; ce terrain faisait partie de l'ancien cimetière paroissial (1) de Passy.

La rue *Talma* a été ouverte en 1839, avec une largeur de 8 mètres, sur des terrains provenant des dépendances de l'ancien château seigneurial de Boulainvilliers. Elle reçut d'abord le nom de « rue Neuve-Bois-le-Vent », parce qu'elle débouche sur la rue Bois-le-Vent. Le décret du 21 août 1864 lui a donné sa dénomination actuelle, en l'honneur du tragédien François-Joseph Talma (1763-1826) ; élève de Molé, de Dugazon et de Fleury, il débuta en 1787 à la Comédie-Française et atteignit la perfection dans son art ; Napoléon I<sup>er</sup> l'aimait beaucoup.

La rue de la *Faisanderie* (2) tire son nom de l'ancienne faisanderie du

(1) Voir ci-dessus, p. 72, les indications données au sujet des cimetières de Passy.

(2) La voie sous-minée a été consolidée en 1886, sur 29 mètres de longueur à partir de l'angle de la rue de Longchamp, vers la rue Bénouville ; la distance du sol au ciel de la carrière est de 8 mètres, et la hauteur de la galerie d'exploitation est de 4<sup>m</sup>,20.

château royal de la Muette, qui s'étendait entre le bois de Boulogne et la rue Spontini et avait été vendue comme bien national ; les trois quarts de cette propriété, dénommée aussi « le Petit-Parc », furent achetés au domaine de l'État, en l'an VI, par M. de Saint-Simon, et, l'autre quart, par M. Béhague. En 1818, ces acquéreurs vendirent la propriété au roi Louis XVIII, qui céda le Petit-Parc et des terrains dans la plaine de Passy à M. Casimir Périer (qui fut ministre sous le gouvernement de Juillet) pour 60.000 francs ; ces terrains valent aujourd'hui des millions.

La rue de la Faisanderie a remplacé la principale avenue du Petit-Parc, qui fut transformée en une rue de 12 mètres de largeur, vers 1840, c'est-à-dire environ quinze ans après la création de la rue du Petit-Parc (aujourd'hui rues Spontini et Pergolèse). Elle ne s'étendait primitivement qu'entre l'avenue Bugeaud et la rue de Longchamp ; elle s'appelait alors « rue de la Vieille-Faisanderie ». Elle a été ensuite prolongée d'abord jusqu'à la rue du Puits-Artésien (rue Dufrénoy) et vers 1858 jusqu'à l'avenue d'Eylau (avenue Victor-Hugo). M. de Chabrol avait fait réparer, en 1856, la rue de la Faisanderie, dont la mise en état de bonne viabilité fut achevée en 1860. Des becs à incandescence y ont été installés en 1899.

Le général Iung habitait le 23 *bis* de la rue de la Faisanderie. L'hôtel du ministre de la principauté de Monaco se trouve au n° 27 de cette rue, qui renferme beaucoup de beaux hôtels. Au n° 23, à la maison de santé du docteur Lochard, on voit une grande grille ajourée, en fer forgé, du style Louis XV. Au n° 42 est un petit hôtel gothique, construit en 1881 par M. Brière. Au n° 64 se trouve un hôtel monumental, élevé par M. Dumoulin pour M. Lauerre ; il est du style Louis XIV et à trois étages, garnis chacun de trois fenêtres. Celles du milieu sont couronnées par un fronton triangulaire, reposant sur deux pilastres qui encadrent ces fenêtres superposées et accompagnées de balustrades, de cartouches et de deux statues d'enfants. L'hôtel portant le n° 68 *bis* est du style gothique fleuri ; il a, au premier étage, une balustrade sculptée à jour, bordant une terrasse ; une autre balustrade, semblable à la première, forme couronnement au-dessus des fenêtres du premier étage, qui se trouve en retraite de la terrasse.

L'enceinte fortifiée de Paris a été construite en 1841 et 1842 ; elle était bordée intérieurement par la rue Militaire, qui a fait l'objet d'une remise conditionnelle à la Ville de Paris par le génie, approuvée par la décision ministérielle du 28 juillet 1859.

La rue Militaire est remplacée par le *boulevard Lannes*, entre la porte Maillot et la porte de la Muette, et par le *boulevard Suchet*, entre la porte de la Muette et la porte d'Auteuil. Le boulevard Lannes a été dévié, en 1899, entre les avenues de la Grande-Armée et du Bois-de-Boulogne, en vue de permettre l'exécution des travaux de doublement des voies sur le *chemin de fer de Courcelles aux Invalides* (Compagnie de l'Ouest).

Une zone de servitude *non ædificandi*, sur une largeur de 5 mètres en arrière de l'alignement des clôtures, a été imposée (1) pour les boulevards Lannes et Suchet, aux propriétaires acquéreurs de terrains provenant du bois de Boulogne ; ils sont, en outre, tenus d'établir des clôtures suivant le

(1) Voir aux annexes (p. 420) un extrait du contrat de vente des terrains pour les boulevards Lannes et Suchet.

type réglementaire, avec interdiction d'exercer aucun genre de commerce ou d'industrie.

La largeur du boulevard Lannes a été fixée à 12 mètres par le décret du 9 septembre 1861 ; celui du 2 mars 1864 lui a donné sa dénomination, en l'honneur de Jean Lannes, duc de Montebello (1769-1809) ; général de brigade en 1797, il se couvrit de gloire à la bataille d'Arcole, accompagna le général Bonaparte en Égypte, commanda la garde consulaire, gagna la bataille de Montebello en 1800, fut nommé maréchal de France et duc à la proclamation de l'Empire, se distingua aux batailles d'Austerlitz, Iéna, Eylau et Friedland et fut blessé mortellement à la bataille d'Essling.

Le boulevard Suchet a 14 mètres de largeur ; sa dénomination lui a été donnée par le décret du 2 mars 1864, en l'honneur de Louis-Gabriel Suchet, maréchal et duc d'Albuféra (1772-1826) ; volontaire en 1791, capitaine en 1798, général de division en 1805, il commanda l'armée française en Espagne, de 1808 à 1812 ; il fut nommé maréchal en 1810 et duc en 1812, après la conquête du royaume de Valence. Il se fit remarquer par sa modération et son équité ; Napoléon disait de lui : « Si j'avais eu, en Espagne, deux maréchaux comme Suchet, non seulement j'aurais conquis la Péninsule, mais je l'aurais conservée. » Suchet fut créé pair de France par le roi Louis XVIII.

L'amiral Jauréguiberry a habité le n° 45 du boulevard Suchet.

La suppression de l'enceinte fortifiée de Paris entre la Seine et la porte de Pantin est, depuis longtemps, décidée en principe ; mais la question financière n'a pas reçu encore de solution. L'exécution est subordonnée à une entente à établir sur la fixation de l'indemnité à payer à l'État, pour la cession des terrains qui dépendent de cette partie des fortifications et qui seraient occupés par des boulevards, des rues et des constructions particulières. Pour la partie comprise entre la Seine (Point-du-Jour) et Pantin, l'estimation des terrains, faite par l'administration des domaines, montait à 130 millions, chiffre qui sera probablement réduit. La Ville de Paris aurait à dépenser une cinquantaine de millions pour travaux de voirie. La réalisation de ce programme entraînera la création de nouveaux quartiers, ce qui favorisera l'accroissement de la population dans la région de l'ouest ; mais cette opération demandera probablement beaucoup de temps, car le prix des terrains serait avili, si on voulait les vendre tous en même temps.

La *cité des Belles-Feuilles*, dont l'entrée se trouve près de l'intersection de la rue des Belles-Feuilles avec la rue Mérimée, a été fondée en 1840, par M. Tamiset, propriétaire.

La *rue des Marronniers* a été ouverte en 1842 sur l'emplacement d'une allée de marronniers, qui ornait le parc de l'ancien château de Boulainvilliers ; pendant plusieurs années après sa création, ce n'était qu'une impasse aboutissant à la rue du Ranelagh. Pour remédier à cette situation, le conseil municipal de Passy a décidé, par délibération en date du 13 juillet 1847, que la rue des Marronniers serait prolongée jusqu'à la rue de Boulainvilliers, sous la condition que les propriétaires intéressés verseraient les subventions offertes par eux pour ce travail ; la délibération du 10 février 1849 autorisa le maire à acheter à M. Morel et à M. et Mme Heurtaut le terrain nécessaire pour réaliser ce prolongement.

L'*avenue Saint-Philibert* est une voie privée, qui est fermée, pendant la



nuit, par des grilles à ses deux extrémités et qui prolonge la rue Lekain (autrefois rue de la Fontaine); c'est sans doute pour ce motif qu'elle est désignée sous le nom de rue de la Fontaine sur le plan cadastral de 1859. Cette avenue a été ouverte en 1846 sur des terrains appartenant à MM. Messier et Amovet et provenant des dépendances de l'ancien château de Boulainvilliers. Elle porte le prénom du propriétaire, M. Boullée, ancien magistrat, qui l'a achevée.

L'impasse ou *passage Cothenet*, qui a 5<sup>m</sup>,60 de largeur, est une voie privée, allant de la rue de la Faisanderie au boulevard Flandrin; elle a été créée en 1846 par M. Cothenet, propriétaire.

La rue Benjamin-Delessert, qui a été ouverte en 1847, est incorporée au boulevard Delessert; les indications concernant cette rue seront données ci-après, en parlant dudit boulevard (voir page 137).

Par délibération du 14 mars 1823, le conseil municipal de Passy avait demandé que le sentier, ayant alors 2 mètres de largeur et allant de la barrière Sainte-Marie (place du Trocadéro) au chemin de la Croix (rue Decamps), fût remplacé par une rue de 10 mètres de largeur et que cette rue fût dénommée « rue Blanche », comme traversant l'ancien canton dit « l'Arpent-Blanc ». Ce vœu n'a été réalisé qu'en 1848, époque à laquelle la « rue Blanche » fut ouverte, avec une largeur de 10 mètres, entre les abords du boulevard de Longchamp et la rue Decamps. Par délibération du 18 juillet 1847, le conseil municipal de Passy avait approuvé le projet d'ouverture de la rue Blanche, la faisant déboucher sur le boulevard extérieur de Longchamp, en face de la barrière Sainte-Marie, par le passage déjà ouvert alors au public sous le nom d'impasse Triboulet. La partie de la rue Blanche la plus voisine du boulevard de Longchamp a été supprimée pour la formation de la place du Trocadéro. La remise de la rue Blanche, par la Société Malézieux, à la commune de Passy a été approuvée en 1854. En 1862, M. Herran prolongea la rue Blanche, comme voie privée de 12 mètres de largeur, entre la rue Decamps et la rue Herran.

Le décret du 24 août 1864 a donné le nom de *rue Greuze* (1) à la rue Blanche, en l'honneur du peintre Jean-Baptiste Greuze (1723-1805), qui se forma presque seul, se plaisait à peindre des scènes intimes et sut se former un genre très brillant par la naïve simplicité et la grâce infinie qu'il prêtait à ses personnages. Il a laissé beaucoup de tableaux célèbres : *l'Accordée de village*, *la Cruche cassée*, *le Père de famille expliquant la Bible à ses enfants*, *la Jeune Fille qui pleure son oiseau-mort*. Comme son ami Vernet lui reprochait de ne solliciter ni récompense ni distinction, il lui répondit : « Que veux-tu, j'ai le talent facile, mais le jarret trop raide; je suis un homme d'autrefois : je ne m'incline que devant Dieu et devant les femmes. »

La *rue Leroux* a été ouverte en 1848 sur des terrains de la plaine de Passy, appartenant aux héritiers de M. Leroux, ancien agent de change, qui avait été un des principaux actionnaires de la Société des terrains de la plaine de Passy et qui mourut en 1843. Elle a porté précédemment le nom de « *rue Debelleyme* » et fut ainsi classée par le décret du 31 octobre 1863. Elle a été

(1) La consolidation du sol sous-miné a été exécutée sur 7 mètres de longueur en 1890 et 1893; la distance du sol au ciel de la carrière est de 22<sup>m</sup>,60, vers la cité Greuze, et la hauteur de la galerie d'exploitation est de 1<sup>m</sup>,90.

coupée en deux parties par le percement de l'avenue du Bois-de-Boulogne. La section comprise entre l'avenue Victor-Hugo et l'avenue du Bois-de-Boulogne a conservé le nom de rue Leroux, et le décret du 11 septembre 1888 a donné le nom de *rue Laurent-Pichat* à la partie comprise entre l'avenue du Bois-de-Boulogne et la rue Pergolèse, en l'honneur de l'écrivain Laurent Pichat (1823-1886).

La *rue Duban* a été ouverte en 1848 sur des terrains appartenant à Mme de la Houssaye et provenant des dépendances de l'ancien château seigneurial de Passy. Elle reçut d'abord la dénomination de « *rue du Marché* », parce que le marché de Passy borde un de ses côtés. Le décret du 10 février 1875 lui avait donné le nom de « *rue de Bouillé* », en l'honneur de M. de Bouillé (1768-1800), l'ancien gouverneur de la Martinique, qui se signala, dans la guerre de l'indépendance américaine, par la prise de la Dominique et de Saint-Christophe, fut nommé lieutenant-général en 1784 et général en chef de l'armée de la Meuse en 1790. L'arrêté préfectoral du 16 août 1879 a donné à cette rue sa dénomination actuelle en l'honneur de Félix Louis-Jacques Duban (1797-1870), premier grand prix d'architecture en 1823, membre de l'Institut et président du conseil général des bâtiments civils, auteur de divers ouvrages d'archéologie, ainsi que de la restauration du Palais de l'École des Beaux-Arts (1832-1838), du château de Dampierre, appartenant au duc de Luynes, de l'hôtel Molé, qui est devenu le ministère des Travaux publics, de la Sainte-Chapelle, du château de Blois et d'une partie des travaux du Louvre, c'est-à-dire de ceux qui furent exécutés de 1849 à 1851 : galerie d'Apollon, façades regardant la Seine et le jardin de l'Infante. On lui doit les figures adossées aux pilastres qui supportent la balustrade circulaire du tombeau de Napoléon I<sup>er</sup> aux Invalides, le tombeau de Paul Delaroche, le monument funéraire de François Arago et le monument érigé à l'École des Beaux-Arts en l'honneur du peintre Ingres. Duban a passé les dernières années de sa vie à Passy, dans l'hôtel qu'il avait fait construire rue Desbordes-Valmore, n° 11 bis (1).

Gouzay, directeur du personnel au ministère des Travaux publics, demeurait au n° 2 de la rue Duban et y est mort.

La partie de la *rue Léonard-de-Vinci* comprise entre la rue Leroux et la rue de Villejust fut ouverte, en 1848, comme voie privée et avec une largeur de 10 mètres, sur des terrains appartenant aux héritiers de M. Leroux, ancien agent de change. On l'appela « *rue Christine* », prénom d'une petite-fille de M. Leroux. Elle a été classée comme voie publique par le décret du 27 janvier 1866, qui en a fixé les alignements. Le décret du 10 août 1868 lui a donné le nom de Léonard de Vinci, né au château de Vinci, près Florence, en 1452. Ludovic Sforza le logea dans son palais et le nomma directeur de l'Académie de peinture et d'architecture de Milan. Il habita ensuite Florence et Rome et vint enfin se fixer en France, où François I<sup>er</sup> le combla de bienfaits. Il mourut près d'Amboise en 1589, et on prétend que ce fut entre les bras du roi. Il a peint à fresque *la Sainte Cène*, dans le réfectoire du couvent des dominicains, à Milan. Le musée du Louvre a de lui neuf tableaux, entre autres les portraits de Charles VIII et de Léda del Giocondo (*la Joconde*).

La *rue Pierre-Charron* n'appartient au XVI<sup>e</sup> arrondissement que sur une

(1) Voir la biographie de Duban par M. Ducreuzet et l'article de Mme Chocho-d-Lavergne, pp. 123 à 126 du III<sup>e</sup> volume du *Bulletin*.

faible partie de sa longueur, entre l'avenue Marceau et la place d'Iéna. Elle se nommait, en 1849, « rue de l'Union », et formait le prolongement de la « rue d'Angoulême-Saint-Honoré » (aujourd'hui rue de la Boétie), qui avait été concédée par lettres patentes au comte d'Artois et dont les alignements avaient été fixés, le 24 novembre 1778, par le bureau de la Ville. Le décret du 17 septembre 1864 prescrivit l'élargissement de cette rue à 20 mètres et d'autres travaux d'amélioration du quartier de Chaillot (rue de Lubeck, rue de Magdebourg, etc.). Le traité passé entre la Ville et la Société Thome et C<sup>ie</sup>, pour l'exécution de ces travaux, fut approuvé le 17 mai 1864. Le décret du 2 octobre 1865 donna à la voie élargie le nom de « rue Morny ». Enfin, le décret du 25 janvier 1879 lui assigna sa dénomination actuelle, en l'honneur de Pierre Charron (1541-1603), fils d'un libraire de Paris qui eut vingt-cinq enfants; il fut d'abord avocat, puis entra dans les ordres; ce moraliste a reproduit, dans son *Traité de la Sagesse*, les idées de Montaigne, dont il était l'ami (1).

En 1898, le pavage en pierre de la partie de la rue Pierre-Charron comprise entre la place d'Iéna et la rue Brignole a été converti en pavage en bois.

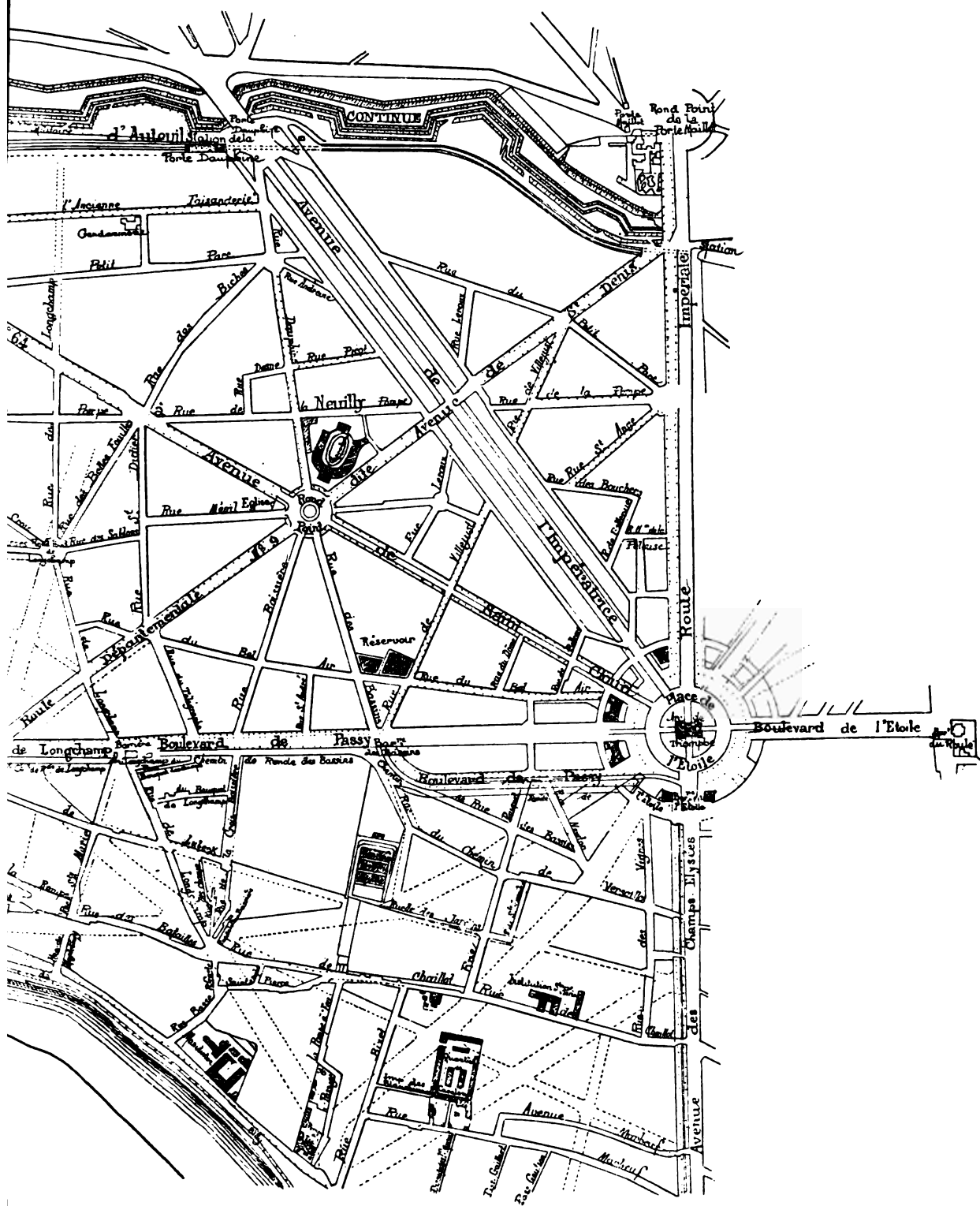
L'hôtel du ministre de la république du Chili se trouve aux n<sup>os</sup> 18 et 20, celui du ministre du royaume de Danemark au n<sup>o</sup> 27 de la rue Pierre-Charron.

La *villa Aimée* est une voie privée qui a été fondée, en 1850, par M. Bar, au n<sup>o</sup> 29 de la rue de la Tour; sa moindre largeur est de 5 mètres.

Le propriétaire d'une voie privée peut lui donner un nom de fantaisie : l'administration ne prescrit de changer ce nom que dans le cas où il serait de nature à créer des confusions et à faciliter des erreurs.

(1) On a adopté, pour une partie de ce quartier, des noms de moralistes : rue de la Boétie, avenue Montaigne, rue Pierre-Charron.

La longueur de la voie sous-minée, rue Pierre-Charron, entre la place d'Iéna et le n<sup>o</sup> 12, est de 169 mètres; il s'est produit de nombreux fontis. A l'angle de la rue de Lubeck la distance du sol au ciel de la carrière est de 4<sup>m</sup>,50; la hauteur de la galerie d'exploitation est de 2<sup>m</sup>,60.









## **Rues ouvertes de 1851 à 1901, dans les quartiers de Chaillot, de la Muette et de la Porte-Dauphine.**

L'établissement de nombreuses lignes de chemins de fer aboutissant à Paris devait donner aux travaux de percement de rues nouvelles une impulsion très vive, par suite de l'accroissement de la population, de la circulation publique et du mouvement des affaires. Mais, comme les événements de 1848 apportèrent un arrêt brusque au développement des travaux, ce n'est qu'en 1852 que commence l'ère de la transformation radicale de Passy et d'Auteuil, due principalement à la direction du baron Haussmann, préfet de la Seine, et de l'inspecteur général des ponts et chaussées Alphand, qui a tracé d'une manière magistrale les grandes avenues du XVI<sup>e</sup> arrondissement (1).

Dès le commencement de cette période, la situation de cet arrondissement s'est trouvée heureusement modifiée par l'ouverture du chemin de fer d'Auteuil et par les embellissements du bois de Boulogne.

Le *boulevard Beauséjour*, qu'on avait proposé de dénommer « boulevard Alphand », parce qu'Alphand l'a habité pendant plus de trente ans, longe le chemin de fer d'Auteuil depuis la chaussée de la Muette (station de Passy) jusqu'à la rue de l'Assomption (limite de Passy et d'Auteuil). Ce boulevard a remplacé un chemin de ronde du bois de Boulogne, que le plan cadastral de 1847 indiquait encore sous le nom de « route de ronde à Auteuil ». Autrefois, quand on entrait dans le bois de Boulogne par la grille de Passy, on voyait à gauche le parc de Beauséjour renfermant, au milieu de beaux arbres séculaires et de vastes pelouses, des chalets, cottages et pavillons isolés, construits sur l'emplacement d'anciennes écuries du roi (2). Le Père Lachaise, célèbre jésuite, avant-dernier confesseur de Louis XIV, y eut un pied-à-terre. On y avait établi ensuite une hôtellerie. Mme Récamier habita, sous le premier Empire,

(1) Voir aux pp. 406 et s. des annexes les extraits des *Mémoires* du baron Haussmann, communiqués par M. Emile Potin. *Le Supplément du Petit Journal* (13 juillet 1884) contient un article sur M. Alphand.

(2) Laurent de Jussieu y planta un arbre de Judée, Chateaubriand y travailla à ses mémoires; J.-J. Ampère y résidait en même temps que la princesse de Liéven: Rossini y donna ses premières soirées musicales; l'éditeur Heugel aimait à y réunir les célébrités artistiques.



un pavillon dépendant du château de la Muette et situé dans le parc de Beauséjour ; elle y recevait Chateaubriand. Rossini eut, vers 1829, une habitation de plaisance au rond-point du parc de Beauséjour ; c'est à Passy qu'il a composé en partie *Guillaume Tell*. La princesse de Talleyrand, la princesse



Alphand.

de Liéven, la marquise d'Aguesseau ont occupé des pavillons de ce parc, qui avait une superficie de 2 hectares 59 ares et 19 centiares, et qui était limité par le chemin de ronde dénommé actuellement boulevard Beauséjour, par le sentier du Calvaire et diverses propriétés. Il a été coupé par le percement de la rue Mozart.

Par délibération du 28 janvier 1853, le conseil municipal de Paris demanda que la mise en état de viabilité du boulevard Beauséjour fût à la charge de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Saint-Germain (aujourd'hui Compagnie des chemins de fer de l'Ouest), concessionnaire de la *ligne de Paris*

à *Auteuil*, en vertu du décret du 18 août 1852. Cette délibération fut approuvée par une décision du ministre des Travaux publics du 18 mars de la même année. En 1856, la Ville a vendu aux riverains du boulevard Beauséjour une zone de terrains situés au-devant de leurs immeubles, avec obligation de se clore au moyen de grilles d'un modèle déterminé et de cultiver cette zone en jardins d'agrément.

Alphand, directeur général des travaux de Paris, habita depuis 1854 le premier chalet à gauche de la *villa Beauséjour*, qui a son entrée au n° 7 du boulevard portant le même nom; il mourut, le 6 décembre 1891, dans cette propriété, qui est occupée encore aujourd'hui par sa famille.

Pendant plusieurs siècles, le *bois de Boulogne* (1) a été aménagé, de même que les autres forêts de la couronne, avec de larges avenues et ronds-points ou étoiles, comme on en rencontre dans tous les bois ayant également dépendu des chasses du roi. La loi du 8 juillet 1852 céda à la Ville de Paris le bois de Boulogne, sous la condition de consacrer au moins deux millions à l'embellir, le Gouvernement désirant y remplacer les allées poudreuses de l'ancienne forêt par des jardins anglais. Les dépenses d'aménagement du bois se sont élevées à 16.206.252 francs; mais la Ville a vendu pour 10.401.484 francs

(1) Voir dans le *Bulletin de la Société historique* les articles suivants, de M. Léopold Mar : « Trois Rencontres au bois de Boulogne », p. 177 du I<sup>er</sup> volume; — au III<sup>e</sup> volume : « Un Souper du Régent à Bagatelle », pp. 68 et 69; — « Les Emaux du château de Madrid », pp. 71 et 72; — et « Une Grande Chasse au bois de Boulogne », p. 168;

« Le Château de Madrid », par M. le comte Fernand de l'Eglise, pp. 129 à 133 du II<sup>e</sup> volume;

« Les Souvenirs anglais sur le bois de Boulogne », par M. Edmond Wahl, pp. 64 à 66 du III<sup>e</sup> volume;

« Les Fêtes de nuit au bois de Boulogne », par M. Charles Alphand, petit-fils du directeur des travaux de Paris, p. 164 du III<sup>e</sup> volume;

« Le Troubadour Catelan », par M. Antoine Guillois, pp. 200 et 201 du I<sup>er</sup> volume;

Anciennes inscriptions de la pyramide Catelan, p. 20 du III<sup>e</sup> volume;

Poésie de Mistral sur le troubadour, p. 21 du III<sup>e</sup> volume;

Observations sur la sécurité au bois de Boulogne, pp. 187 et 206 du III<sup>e</sup> volume;

« Les trois Chênes du bois de Boulogne », par M. Tabariès de Grandsaignes, p. 112 du II<sup>e</sup> volume;

« La Forêt de Rouvray », par M. Gaston Duchesne, pp. 170 du II<sup>e</sup> et 8 du III<sup>e</sup> volume;

« Le Bois de Boulogne pendant la Révolution », par Mme Chochod-Lavergne, pp. 21 à 25; — « La Comédie à Bagatelle », par M. le Dr Chassagne, avec une note de Mme Chochod-Lavergne, pp. 226 et 227; — « Tué par les fauves », de M. Gaston Duchesne, p. 199; — et « Anecdote sur Bagatelle », par M. Léna, p. 227 du III<sup>e</sup> volume.

Voir également l'article publié par M. Brau de Saint-Pol Lias dans *le Monde moderne* de juillet 1899, et un article du *Petit Journal* du 17 juillet 1895.

La monographie du bois de Boulogne pourra faire l'objet d'un ouvrage spécial; je me bornerai donc ici à ajouter aux indications données ci-dessus la liste suivante de livres publiés au sujet du bois de Boulogne :

Lettre de saint Vincent de Paul au cardinal de Larochehoucauld, sur l'état de dépravation de l'abbaye de Longchamp. En latin, avec la traduction française et des notes par l'abbé Jean de Labourderie, Paris, Montardier, 1827;

*Vie de Mme Isabelle, sœur de saint Louis*, fondatrice de l'abbaye de Longchamp, par Daniello, Paris, 1840;

*Le bois de Boulogne*, précis historique et littéraire, par Mme Emilia Tetsatme, Paris, imp. A. Delcambre, 1854;

*Notice pittoresque et historique sur le bois de Boulogne et ses environs*, par G. D., chef de bureau à la préfecture de la Seine, Paris, A. Fontaine, 1855;

*Le bois de Boulogne architectural*, avec dessins, par Th. Nequer, Paris, Coudrier, 1860;

*Paris-guide*, par les principaux écrivains et artistes de la France, Paris, Librairie internationale, 1867 (voir l'article d'Amédée Achard sur les Champs-Élysées, le bois de Boulogne, Auteuil et Passy), t. II, pp. 1228 à 1250.

de terrains et a reçu de l'État une subvention de 2.110.313 francs, ce qui a réduit la dépense à sa charge au chiffre de 3.694.455 francs.

Les travaux de transformation du bois de Boulogne ont été commencés par l'architecte Hittorf, membre de l'Institut, avec le concours du jardinier Varé. Ils ont été repris et achevés par Alphand, qui est l'auteur du plan de transformation effectivement réalisé et qui a été heureusement secondé par le jardinier paysagiste Barillet-Deschamps (1).

Le projet dressé, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, pour l'éclairage électrique du bois de Boulogne, supposait qu'il serait exécuté successivement en trois lots : 1<sup>o</sup> allée des fortifications entre les portes Maillot et Dauphine et parcours de la porte Dauphine à Suresnes ; 2<sup>o</sup> allées du tour du lac ; routes de Saint-Cloud, de la Muette à Neuilly, des lacs à Passy ; 3<sup>o</sup> avenue de l'Hippodrome et partie de l'avenue de la Reine-Marguerite.

Il est bien regrettable que la situation des crédits n'ait pas encore permis de réaliser ce projet.

La rénovation des principaux quartiers de Paris, notamment du XVI<sup>e</sup> arrondissement, par Alphand, est basée sur ce qu'au lieu de procéder à des percements de rues isolément, comme on l'avait fait jusqu'alors, il a arrêté, d'après des vues d'ensemble, le tracé de larges avenues et de nouveaux boulevards.

La première avenue ainsi créée fut celle du *Bois-de-Boulogne*. Le décret du 2 mars 1864 lui avait donné officiellement le nom d'« avenue de l'Impératrice », qu'elle avait déjà reçu en fait, depuis sa création. Un arrêté du maire de Paris, du 12 septembre 1870, la dénomma « avenue Urich » (nom du général qui commandait Strasbourg pendant le siège de cette ville). Elle a reçu, par décret du 10 février 1875, sa dénomination actuelle.

En vue de faciliter les relations entre le centre de Paris et le bois de Boulogne, le gouvernement décida, par décret du 31 mars 1854, la rectification et l'élargissement de la route départementale n<sup>o</sup> 4 entre les abords de la place de l'Étoile (2) et la porte Dauphine, ainsi que, par décret du 13 août de la même année, l'ouverture de la nouvelle voie (3) sur une longueur de 90 mètres

(1) L'ouvrage qui a été publié sur la généralité de Paris (divisée en ses vingt-deux élections), le 4 septembre 1708, et dont un résumé a été communiqué à la Société historique par son secrétaire général, M. Emile Potin, indique pour le bois de Boulogne une superficie, « tant en bois planté que places vuides ou remplies de bâtiments », qui équivaut à 678 hectares. Il est dit dans cet ouvrage que le bois est « renfermé de murailles », que les religieuses de Longchamp y possédaient anciennement 80 hectares, qui ont été réunis au corps du bois par arrêt du conseil du 18 mai 1679 et qu'un arrêt du même conseil du 29 avril 1689 a ordonné que, pour indemniser les religieuses de cette réunion et pour leur racheter leurs droits d'usage et de pâturage, il leur serait fait fonds annuellement de 2.400 livres.

La superficie du bois de Boulogne est actuellement de 848 hectares, dont 376 en forêt, 193 en gazons, jardins et maisons, 129 en routes et sentiers, 121 en concessions diverses et 29 en eaux. La longueur des routes, allées et sentiers est de 160 kilomètres, et celle des ruisseaux de 12 kilomètres. L'alimentation des lacs et des cascades consomme environ 800 mètres cubes d'eau par jour.

Les locations, concessions et recettes diverses procurent un revenu annuel d'environ 600.000 francs, un peu supérieur aux dépenses annuelles d'entretien.

Voir à la page 9 du III<sup>e</sup> volume du *Bulletin* une note de M. Tabariès de Grandsaignes sur d'anciens plans du bois de Boulogne.

(2) Pour la place de l'Étoile, voir page 76.

(3) Les travaux d'ouverture de l'avenue du Bois-de-Boulogne ont été commencés par le service des routes départementales de la Seine ; ils ont été continués et terminés par

à partir de la place de l'Étoile, qui se trouvait alors en dehors de l'enceinte de Paris. On a créé ainsi une grande voie dont la largeur est de 40 mètres au débouché de la place de l'Étoile, sur une longueur de 90 mètres ; au-delà et jusqu'à la porte Dauphine, la largeur est de 120 mètres (1). Une zone de servitude *non ædificandi* est réservée sur 10 mètres de largeur, de chaque côté de l'avenue, sur les terrains qui avaient été expropriés par la Ville ; aucun genre de commerce ou d'industrie ne peut y être exercé (2). L'ouverture de l'avenue du Bois-de-Boulogne était comprise dans les travaux à faire suivant le traité conclu le 18 mai 1858 entre l'État et la Ville de Paris, en vue de la réalisation d'une série d'opérations de voirie. Les dépenses d'établissement de cette avenue se sont élevées à 542.991 francs, dont moitié à la charge du département de la Seine, attendu que l'avenue se trouvait alors en dehors du mur d'enceinte de Paris et faisait partie de la route départementale n° 4 ; en outre, la Ville de Paris a dépensé une somme de 105.000 francs pour l'élargissement du pont du chemin de fer d'Auteuil, les semis et plantations de l'avenue et le drainage de l'allée des cavaliers.

Le percement de l'avenue du Bois-de-Boulogne a supprimé la *rue Andréine*, la *rue des Vernis* et une partie de la rue de la Pelouse. Il a coupé les rues de Bellevue (rues Chalgrin et de Traktir), des Bouchers (Chalgrin), de Villejust, Leroux, l'avenue de Saint-Denis (avenue Malakoff), les rues du Petit-Parc (Spontini et Pergolèse), de la Pompe, Picot, de la Faisanderie et l'avenue Bugeaud.

Le n° 27 de l'avenue du Bois-de-Boulogne a été habité par l'économiste Michel Chevalier, de 1862 à 1879, et le n° 64, près la villa Saïd, par Jean-Hippolyte-Auguste Delaunay de Villemessant (ce dernier nom était celui de sa mère), qui a fondé *le Figaro* et plusieurs autres journaux, est né en 1812 et mourut en 1879, à sa villa de Monte-Carlo ; il avait habité, en 1853, une villa de la rue Boileau et conserva sa maison de l'avenue du Bois-de-Boulogne depuis 1872 jusqu'à sa mort ; il a été inhumé au cimetière d'Auteuil (3).

C'est à l'avenue du Bois-de-Boulogne que se trouve l'hôtel qui a été légué par le Dr Evans à la ville de Philadelphie et qui a été loué et aménagé par l'État pour y loger des souverains pendant l'Exposition universelle de 1900 ; c'est en sortant en voiture de cet hôtel que le shah de Perse a failli être victime d'un attentat.

Le public sera bientôt admis à visiter, au n° 59 de l'avenue du Bois-de-Boulogne, les magnifiques collections de l'hôtel où le célèbre auteur dramatique Dennery est mort à l'âge de quatre-vingt-sept ans et où Mme Dennery avait rassemblé un très grand nombre d'objets d'art japonais ; ce musée, dont M. Deshayes est l'érudit et aimable conservateur, permettra d'apprécier non seulement les arts, mais encore l'histoire du Japon.

le service des promenades et plantations de Paris, sous la direction d'Alphand, de MM. Fontaine et Darcel, ingénieurs des ponts et chaussées, et de M. Lalo, conducteur chef de section.

(1) Cette largeur de 120 mètres comprend une chaussée centrale de 16 mètres, deux allées latérales de 12 mètres chacune, deux larges zones gazonnées et plantées d'arbustes, enfin deux chaussées ayant chacune 9 mètres de largeur et longeant les grilles des propriétés riveraines.

(2) Voir aux annexes (pp. 413 et s.) la loi du 22 juin 1854 et le décret du 13 août de la même année concernant la place de l'Étoile et l'avenue du Bois-de-Boulogne.

(3) Voir les pages 93 et 94 du tome IV du *Bulletin*.

A l'angle de l'avenue du Bois-de-Boulogne, de la rue Duret et de l'avenue Malakoff, n° 124, l'architecte Sanson a élevé un palais pour le comte Boni de Castellane (1). Il se compose d'un grand corps de logis principal à un étage sur rez-de chaussée et de deux ailes semblables, en retour d'équerre, le tout garni de hautes fenêtres cintrées, reliées entre elles par des pilastres de marbre rose. Une balustrade court tout au long de l'entablement du bâtiment.

On voit au n° 30, à l'angle des rues Lesueur et Chalgrin, un hôtel d'un bel aspect ; au n° 32, un hôtel Renaissance, édifié en 1884 et riche d'ornementations ; et, au n° 54, un grand hôtel, avec large perron tournant et riche balustrade en pierre ; un fronton cintré couronne le milieu du bâtiment. L'hôtel du ministre de la république de Saint-Marin se trouve au n° 44 de l'avenue du Bois-de-Boulogne.

La *rue de Presbourg* constitue une partie de la rue circulaire, créée pour donner des accès aux hôtels de la place de l'Étoile, conformément au décret du 13 août 1854, qui a réglé la belle ordonnance de cette place et de ses abords ; ce décret a assigné à cette rue une largeur de 21 mètres ; elle a été tracée avec des rayons de 160<sup>m</sup>,43 et de 172<sup>m</sup>,42. Le décret du 2 mars 1864 lui a donné sa dénomination actuelle, en mémoire de Presbourg, ancienne capitale de la Hongrie, où fut signé, le 26 décembre 1805, le traité cédant Venise et une partie du Tyrol à la France et érigeant la Bavière et le Wurtemberg en royaumes.

Georges V, dernier roi de Hanovre, né en 1819, à qui son infortune (conquête de son royaume par la Prusse) noblement supportée et son infirmité (il était devenu aveugle) avaient concilié l'estime et l'affection de l'Europe, est mort le 12 juin 1878 dans l'hôtel n° 7 de la rue de Presbourg. L'ambassade de Turquie se trouve dans cette rue, au n° 10. Coquelin aîné, l'acteur célèbre, demeure au n° 6.

Parmi les grands percements qui ont été exécutés dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement, sous le second Empire, celui de l'avenue du Bois-de-Boulogne est le seul qui ait été terminé avant l'annexion des communes suburbaines, prononcée par la loi du 16 juin 1859. Les avenues portant actuellement les noms de Marceau, Trocadéro, Henri-Martin, Iéna et Kléber ont été décrétées en 1858. Pour suivre l'ordre chronologique, je ne parlerai de ces avenues qu'après avoir mentionné les rues ouvertes de 1854 à 1858.

La *villa Saïd*, impasse ayant son entrée n° 56 de l'avenue du Bois-de-Boulogne, et barrée, à l'autre extrémité, par le chemin de fer d'Auteuil, a été fondée en 1854, avec une largeur de 7<sup>m</sup>,50, par M. Hardon, un des entrepreneurs des travaux de construction du canal de Suez. Le nom de cette villa, qui est plantée d'arbres, rappelle celui de Port-Saïd, par lequel le canal de Suez débouche sur la Méditerranée, ou celui de Saïd Pacha (1822-1863), khédivé d'Égypte (Saïd est le nom que les Arabes donnent à la Haute-Égypte). Paul Dalloz, directeur du *Moniteur universel*, du *Monde illustré*, etc., mourut en 1887, dans son hôtel de la villa Saïd, n° 1. Anatole France, de l'Académie française, demeure au n° 6.

La *villa Dupont*, ainsi dénommée par l'arrêté du 1<sup>r</sup> février 1877, est une voie privée, en impasse, qui aboutit à la rue Pergolèse et a été créée en 1854,

(1) Mine la comtesse Boni de Castellane a donné un million pour l'édification de l'hôtel de la Charité, rue Pierre-Charron (VIII<sup>e</sup> arrondissement).

sous le nom de cité Dupont, avec une largeur de 4 mètres, par M. Dupont, propriétaire des terrains.

La *rue Marbeau*, qui est voisine de la villa Dupont et aboutit également à la rue Pergolèse, a été ouverte, en 1854, par M. Dupont, sur des terrains ayant appartenu à M. Marbeau, trésorier général honoraire des Invalides et père du fondateur des crèches.

La *villa du Redan*, qui débouche sur l'avenue Malakoff, près des fortifications, est une voie privée, de 6<sup>m</sup>,30 de largeur, fondée en 1854 par M. Cessard, propriétaire des terrains, qui, à l'occasion du mariage de l'impératrice, lui donna le nom de « *villa Eugénie* ». L'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> février 1877 lui a donné sa dénomination actuelle, en raison du voisinage du redan de la porte Maillot.

Le *boulevard Émile-Augier* doit son nom au membre de l'Académie française (1820-1889), auteur de tant de pièces de théâtre qui ont eu le plus grand succès. Comme il était très modeste, il disait : « Je suis né en 1820 et, depuis, il ne m'est rien arrivé. » La partie de ce boulevard qui se trouve auprès du château de la Muette a été exécutée en 1854 et est restée fort longtemps à l'état d'amorce, n'ayant que 250 mètres de longueur. L'achèvement de ce boulevard a coïncidé avec celui de la ligne de chemin de fer qu'il suit parallèlement. On avait d'ailleurs réuni, en 1896, au boulevard Émile-Augier, le « boulevard Flandrin prolongé », qui formait impasse sur une longueur de 50 mètres, à partir de l'avenue Henri-Martin, à gauche du chemin de fer. Ces deux tronçons ont été réunis grâce aux travaux (1) exécutés de décembre 1898 à juillet 1900; maintenant, le boulevard Émile-Augier constitue une voie continue, longeant le chemin de fer d'Auteuil depuis la chaussée de la Muette jusqu'à l'avenue Henri-Martin.

La *rue Rude* a été ouverte en 1854, lors du percement de l'avenue du Bois-de-Boulogne, sur des terrains appartenant à la Ville et provenant de l'ancien promenoir ou pelouse de l'Étoile. On l'a d'abord appelée « rue Neuve ». Le décret du 2 mars 1867 lui a donné sa dénomination actuelle en l'honneur du sculpteur François Rude (1784-1855), grand prix de Rome en 1808. Il avait commencé par être poëlier-fumiste; on lui doit le *Jeune Pêcheur napolitain*, la statue en bronze de Godefroi Cavaignac au cimetière Montmartre et le fameux bas-relief de l'arc de l'Étoile, intitulé *le Départ*, ou *la Marseillaise conduisant les soldats français au combat*. Un autographe de Rude porte : « Je crois cette fois avoir réussi, car il y a là dedans quelque chose qui me fait passer à moi-même chaud et froid dans l'âme : nos guerriers courent à la défense de la patrie et non à la gloire. »

Le vice-amiral comte d'Estaing (2), né en 1729, avait rue de Passy un hôtel, qui était surtout remarquable par l'étendue et la beauté de son parc. Il s'illustra par ses campagnes de 1778 et 1780, battit la flotte anglaise près Sainte-Lucie et prit la Grenade; il fut exécuté sous la Terreur, le 28 avril 1794.

Le parc de l'hôtel d'Estaing (3), qui a été nommé ensuite parc *Guichard*,

(1) Ces travaux de voirie ont été dirigés par M. l'inspecteur général Boreux et par MM. les ingénieurs Babinet et Bret.

(2) Voir aux annexes (p. 420) l'article de M. Antoine Guillois, intitulé : « L'Amiral d'Estaing à Passy et à Sainte-Pélagie ».

(3) M. de Riancey a occupé le premier étage de l'hôtel d'Estaing, depuis 1848 jusqu'à sa démolition.

avait une superficie de 22 arpents et s'étendait depuis la rue Desbordes-Valmore jusqu'à la rue de Passy ; il possédait de beaux mouvements de terrain et un délicieux pavillon Louis XV. Cette vaste propriété passa entre les mains de M. Guichard, ancien avocat à la Cour de cassation et aux conseils du roi, avocat de la liste civile sous la Restauration et auteur de plusieurs ouvrages très estimés.

On avait établi, vers la fin du gouvernement du roi Louis-Philippe, les plans des rues à percer dans le parc Guichard, pour vendre avantageusement les



Faustin-Hélie.

(Collection de M. Chandebois.)

terrains ; mais M. Guichard tenait à ce que, de son vivant, sa propriété, qu'il habitait, fût conservée. Il mourut à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, et son fils céda, en 1854, le parc Guichard à une compagnie qui était représentée par M. Guibert, propriétaire, demeurant rue de la Tour, n° 63, alors membre du conseil municipal de Passy ; il fit percer à travers le parc Guichard, indépendamment de la place Possoz, six rues de 10 mètres de largeur, savoir : la *rue Guichard*, la *rue Saint-Hippolyte* (aujourd'hui Cortambert), la *rue Sainte-Claire* (rue Faustin-Hélie), la *rue Saint-Georges* (rue Delaroche), la *rue Saint-Pierre* (rue Nicolo) et la *rue Notre-Dame* (rue Desbordes-Valmore). La réception de ces nouvelles voies, d'abord ajournée par suite d'un vote du 17 février 1856, fut prononcée par une délibération du conseil municipal de Passy

en date du 5 décembre 1838. Il résulte de cette délibération, pour laquelle M. Guibert s'était abstenu de voter, que les rues du parc Guichard avaient été dès 1834 assainies par des égouts, qu'elles étaient nivelées avec les rues adjacentes, garnies de caniveaux pavés, trottoirs et appareils d'éclairage. En conséquence, ces rues, établies par la Société civile formée entre MM. Guichard, Guibert et Lesar, ont été remises à la commune de Passy, pour être entretenues par elle, et classées comme voies publiques.

La « rue Sainte-Claire » avait été ainsi nommée parce que Mme Ohnet, dont le mari était l'architecte de la compagnie du parc Guichard, portait le prénom de Claire. Le décret du 3 décembre 1885 a donné à cette rue le nom du jurisconsulte *Faustin Hélie* (1799-1884), qui a habité la rue Singer de 1859 à 1879, et ensuite l'hôtel n° 48 de la rue Desbordes-Valmore jusqu'à sa mort, survenue en 1884. Faustin Hélie a été président de la Cour de cassation ; sa théorie du Code pénal et son traité d'Instruction criminelle font autorité.

La *rue Delaroche* (nommée précédemment « rue Saint-Georges », en raison du prénom d'un des cointéressés de M. Guibert) a reçu son nom, le 24 août 1864, en l'honneur du peintre Hippolyte, dit Paul Delaroche (1797-1856), membre de l'Institut, qui a décoré l'hémicycle du palais des Beaux-Arts.

La *rue Desbordes-Valmore* (1), nommée précédemment rue Notre-Dame, parce que l'église de Passy a été consacrée sous le vocable de Notre-Dame-de-Grâce, a été ouverte, comme les rues précédentes, en 1854, sur les terrains de l'ancien parc Guichard. Elle a reçu son nom actuel, par décret du 24 août 1864, en l'honneur de Marceline Desbordes, dame Valmore (1786-1859), qui a publié des romances, contes en vers, élégies et autres poésies, *A celles qui pleurent, la Veillée*, etc. — Il résulte de conventions acceptées par les propriétaires qu'une servitude *non altius tollendi* limite, sauf pour les maisons d'angle, la hauteur des constructions sur le côté droit de la rue Desbordes-Valmore, entre les rues de la Tour et Nicolo, ce qui conservera aux numéros pairs de cette section leur caractère d'élégants petits hôtels.

La *place Possoz*, qui a 45 mètres sur 35, doit son nom à Jean-Frédéric Possoz (1797-1875), qui a été maire de Passy sous la monarchie de Juillet (2), ainsi que pendant les premières années de l'empire jusqu'à l'annexion. Il résulte d'une lettre de M. Guibert, administrateur de la Société des terrains de l'ancien parc Guichard, que cette Société avait résolu de donner à cette place le nom du maire Possoz, sans l'en prévenir. M. Possoz, dernier maire de Passy, s'y était fixé en 1827 ; il fut maire de 1834 à 1848 et membre du conseil général de la Seine pendant le même temps ; réintégré comme conseiller général en 1849 et comme maire de Passy en 1852, il fut, jusqu'en 1870, le doyen du conseil général de la Seine.

On voit, sur deux côtés de la place Possoz (d'une part, entre les rues Cortambert et Delaroche ; d'autre part, entre les rues Faustin-Hélie et Guichard), des parties non bâties qui constituent des amorces de la voie projetée pour relier directement la place du Trocadéro à la rue Mozart et à la chaussée de la Muette ; cette voie, projetée dès le second Empire, n'a pas été exécutée.

1) La voie sous-minée a été consolidée en 1856, sur 56 mètres de longueur ; devant le n° 6, la distance du sol au ciel de la carrière est de 8<sup>m</sup>,30 et la hauteur de la galerie d'exploitation est de 3<sup>m</sup>,50.

2) Voir aux annexes (pp. 421 et 423) les biographies de MM. Possoz et Dauvergne, maires de Passy.



Le *boulevard Flandrin*, dans l'axe duquel passe le chemin de fer, s'est d'abord nommé « boulevard latéral au *chemin de fer d'Auteuil* » ; il se compose, en effet, depuis la station de l'avenue Henri-Martin jusqu'à la rue Dufrenoy, de deux voies séparées l'une de l'autre par la voie ferrée ; la largeur entre les constructions et la clôture du chemin de fer est de 12 mètres. La partie comprise entre la rue de la Tour et la rue du Puits-Artésien (rue Dufrenoy) a été ouverte par la Ville de Paris, en 1856, sur des terrains désaffectés du bois de Boulogne. Le côté pair a été ensuite continué depuis la rue du Puits-Artésien jusqu'à la rue de Longchamp prolongée, sur un terrain appartenant à M. Théry, au moyen d'un échange fait entre ce propriétaire et la Ville, en 1857. Le prolongement entre la rue de Longchamp et la rue du Général-Appert (1) a été exécuté, par les propriétaires riverains, comme voie privée. Du côté de la porte Dauphine, le boulevard Flandrin avait été ouvert dès la création de la station du chemin de fer, dénommée station du Bois-de-Boulogne ; mais le boulevard est resté fort longtemps en lacune, aux abords de l'impasse Cothenet, ce qui réduisait également ces deux sections du côté pair du boulevard Flandrin à l'état d'impasses. Il sera bientôt achevé, puisque le conseil municipal de Paris a, par délibération du 11 avril 1900, autorisé le préfet de la Seine à acquérir, moyennant 100.000 francs, la partie de l'immeuble sis impasse Cothenet, n° 12 bis, d'une superficie de 486 mètres carrés, nécessaire pour compléter, sur ce point, l'ouverture du boulevard Flandrin.

Le nom actuel de ce boulevard lui a été donné par décret du 2 octobre 1865, en l'honneur d'Hippolyte Flandrin (1809-1864), peintre d'histoire, élève d'Ingres, grand prix de Rome en 1832. On lui doit la vaste frise de Saint-Vincent-de-Paul, les peintures murales du château du duc de Luynes, à Dampierre, et de l'église Saint-Germain-des-Prés. Un monument lui a été élevé dans cette église : « A Hippolyte Flandrin, ses amis, ses élèves, ses admirateurs ; — enlevé prématurément aux arts qu'il honorait par son caractère et son talent. »

Les glacières du bois de Boulogne sont établies sur le côté impair du boulevard Flandrin, près de l'angle de la rue Dufrenoy. Barthélemy Saint-Hilaire (1805-1895), philosophe et helléniste (2), traducteur d'Aristote et de l'*Illiade*, secrétaire général de la présidence de M. Thiers, sénateur, que la Société historique d'Auteuil et de Passy s'honorait de compter parmi ses membres, habitait, au boulevard Flandrin, l'hôtel portant le n° 14.

Un décret du 3 novembre 1856 autorisa la Ville de Paris à acquérir de MM. Théry et Duval la propriété d'une partie du chemin ouvert par eux sur leurs terrains pour établir une communication entre l'avenue d'Eylau (avenue Victor-Hugo) et le boulevard latéral au chemin de fer d'Auteuil. Cette acquisition fut faite en 1857, par contrat notarié des 10 et 20 mars ; la nouvelle voie, ayant 12 mètres de largeur, fut nommée « *rue du Puits-Artésien* », à cause du voisinage du puits artésien, foré de 1855 à 1863, au square Lamartine. Vers 1860, cette rue fut prolongée par la Ville jusqu'au boulevard Lannes.

(1) La partie du boulevard Flandrin située aux abords de la rue du Général-Appert a été mise en état de viabilité en 1897. La longueur de la voie sous-minée est de 14 mètres. Près l'avenue du bois de Boulogne, la distance du sol au ciel de la carrière est de 11<sup>m</sup>,50 ; la hauteur de la galerie d'exploitation est de 4 mètres.

(2) Voir aux annexes une notice historique sur Barthélemy Saint-Hilaire, p. 424.

Le décret du 27 février 1867 a donné à la rue du Puits-Artésien sa dénomination actuelle de *rue Dufrénoy*, en l'honneur de Pierre-Armand Dufrénoy (1792-1857), inspecteur général des mines, qui a fait avec Élie de Beaumont, de 1823 à 1841, la carte géologique de la France. Le doublement des voies du chemin de fer a exigé la reconstruction du pont Dufrénoy, achevée de février à août 1900.

La *rue des Bauches* était autrefois un sentier qui traversait le lieu dit « les Bauches » ; il résulte des délibérations du conseil municipal de Passy, en date des 10 novembre 1843 et 11 décembre 1846, que ce sentier avait alors 2<sup>m</sup>,75 de largeur, que c'était une voie privée fournie par les propriétaires riverains dans l'intérêt de l'exploitation de leurs terres qui, encore à cette époque, n'étaient pas bâties ; le conseil municipal estimait que ce sentier n'avait aucun caractère d'utilité communale. Il a été successivement élargi, au moyen d'abandons de terrains consentis par les propriétaires riverains. L'arrêté du 16 février 1856 a fixé pour cette rue une largeur légale de 8 mètres.

L'*avenue Montespan*, qui va de l'avenue Victor-Hugo à la rue de la Pompe, a été formée, en 1856, par Arsène Houssaye ; c'est une voie privée de 7<sup>m</sup>,50 de largeur, fermée pendant la nuit à ses deux extrémités par des grilles. Le nom de cette avenue rappelle celui de Françoise-Athénaïs de Rochechouart, qui épousa, en 1663, Henri-Louis de Pardaillan, marquis de Montespan. Arsène Houssaye, à qui sa *galerie de portraits du XVIII<sup>e</sup> siècle* a valu la décoration, en 1846, a été administrateur de la Comédie-Française de 1849 à 1856. Il a publié beaucoup d'ouvrages, dont plusieurs se ressentent de sa prédilection pour l'époque de Louis XIV et de Louis XV, pour ses arts, ses mœurs et sa littérature, et rappellent, avec beaucoup d'esprit, d'ailleurs, les grâces raffinées de ce temps.

La *rue Bénouville*, qui s'est d'abord appelée « rue Chabrol », a été ouverte en 1856, avec une largeur de 10 mètres, sur des terrains appartenant à M. Chabrol, architecte du Palais-Royal, mort en 1873, et à M. Marbeau, fondateur et président jusqu'à sa mort de la Société des crèches (1). Les alignements de cette rue ont été fixés par arrêté du 16 décembre 1856. Elle a reçu sa dénomination actuelle, par décret du 10 février 1875, en l'honneur du peintre François-Léon Bénouville (1823-1859), qui obtint le grand prix à l'École des Beaux-Arts, sur ce sujet : *Jésus dans le Prétoire*, et exposa, en 1853, une grande toile : *Saint François-d'Assise mourant*, qui a été achetée par le musée du Luxembourg. Rue de Bénouville se trouve, depuis 23 ans, un cirque où M. Molier, un maître en dressage et en haute école, donne tous les ans, sur invitations, une représentation d'amateurs du grand monde.

Sur la rive droite, la moitié du pont de l'Alma appartient, du côté d'amont, au VIII<sup>e</sup>, et l'autre moitié, du côté d'aval, au XVI<sup>e</sup> arrondissement. Le décret du 6 décembre 1854 a décidé, en mémoire de la victoire remportée le 20 septembre de la même année (2) par l'armée d'Orient, en Crimée, la construction

(1) M. Marbeau avait acheté, en 1844, son immeuble, qui tenait d'un côté à la rue de la Faisanderie (163<sup>m</sup>,55), de l'autre à la rue du Petit-Parc, actuellement Spontini (152 mètres) à gauche, à l'emplacement de la rue Chabrol, actuellement Bénouville (104<sup>m</sup>,60), et, à droite, à l'emplacement de la rue de Longchamp prolongée.

(2) L'Alma est un fleuve de Crimée qui se jette dans la mer Noire, entre Sébastopol et Eupatoria ; la victoire fut remportée, près de ce fleuve, par le maréchal de Saint-Arnaud et lord Raglan, à la tête des armées française et anglaise, sur une armée russe, commandée par le prince Mentschikoff.

avait une superficie de 22 arpents et s'étendait depuis la rue Desbordes-Valmore jusqu'à la rue de Passy ; il possédait de beaux mouvements de terrain et un délicieux pavillon Louis XV. Cette vaste propriété passa entre les mains de M. Guichard, ancien avocat à la Cour de cassation et aux conseils du roi, avocat de la liste civile sous la Restauration et auteur de plusieurs ouvrages très estimés.

On avait établi, vers la fin du gouvernement du roi Louis-Philippe, les plans des rues à percer dans le parc Guichard, pour vendre avantageusement les



Faustin-Hélie.

(Collection de M. Chandebois.)

terrains ; mais M. Guichard tenait à ce que, de son vivant, sa propriété, qu'il habitait, fût conservée. Il mourut à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, et son fils céda, en 1834, le parc Guichard à une compagnie qui était représentée par M. Guibert, propriétaire, demeurant rue de la Tour, n° 63, alors membre du conseil municipal de Passy ; il fit percer à travers le parc Guichard, indépendamment de la place Possoz, six rues de 40 mètres de largeur, savoir : la *rue Guichard*, la *rue Saint-Hippolyte* (aujourd'hui Cortambert), la *rue Sainte-Claire* (rue Faustin-Hélie), la *rue Saint-Georges* (rue Delaroche), la *rue Saint-Pierre* (rue Nicolo) et la *rue Notre-Dame* (rue Desbordes-Valmore). La réception de ces nouvelles voies, d'abord ajournée par suite d'un vote du 17 février 1836, fut prononcée par une délibération du conseil municipal de Passy

teur exceptionnelle des eaux pendant l'hiver de 1854 à 1855 fit obstacle à l'achèvement du pont de l'Alma dans le délai fixé. La circulation y fut établie provisoirement le 15 août 1855 ; mais des mouvements survenus au décentrement retardèrent l'ouverture définitive du pont jusqu'au 2 avril 1856, jour où il livra passage au cortège impérial, qui se rendait au Champ de Mars pour la remise des drapeaux aux régiments revenus de la campagne de Crimée. Toutefois, le pont de l'Alma ne fut entièrement achevé qu'en 1857.

Il se compose de trois arches elliptiques ; celles de rive ont 38<sup>m</sup>,50 et celle du milieu 45 mètres d'ouverture. La longueur est de 153 mètres et la largeur de 20 mètres : la chaussée est de 12 mètres et les deux trottoirs font 4 mètres chacun. La dépense du pont proprement dit, qui a été partagée par moitié entre l'État et la Ville de Paris, s'est élevée à 1.620.000 francs.

Les quatre statues qui décorent les avant-becs et arrière-becs du pont sont en pierre dure de Chérences et ont coûté 110.000 francs. Chacune d'elles représente un militaire des corps de l'armée de ligne ayant pris part à la campagne de Crimée. Les statues des avant-becs (un zouave et un soldat de l'infanterie de ligne) sont dues à Diéboldt ; les deux autres (un artilleur et un chasseur à pied) sont d'Arnaud.

Le décret du 6 mars 1858 a déclaré d'utilité publique l'ouverture des voies suivantes :

1° Un boulevard de 40 mètres de largeur, devant partir du quai Debilly, dans l'axe du pont de l'Alma, pour aboutir à l'avenue des Champs-Élysées (ce boulevard est l'avenue de l'Alma) ;

2° Un boulevard de 40 mètres de largeur, devant commencer audit quai, presque en face ledit pont, et devant aboutir à la place de l'Étoile (c'est l'avenue Marceau) ;

3° Un boulevard de 40 mètres de largeur, partant du même point et se dirigeant sur la barrière Sainte-Marie (c'est l'avenue du Trocadéro) ;

4° Un boulevard de 40 mètres de largeur, partant de la place de l'Étoile, pour aboutir au quinconce placé vis-à-vis du pont d'Iéna (c'est l'avenue d'Iéna) ;

5° Et des amorces des voies secondaires, traversant ces boulevards ou y aboutissant, ces amorces devant être ouvertes sur toute l'étendue des propriétés situées à l'intersection des voies principales et des voies secondaires.

Le même décret a autorisé l'ouverture, dans la commune de Passy, d'un boulevard de 40 mètres de largeur, devant prolonger le boulevard ci-dessus décrit sous le n° 3 jusqu'à la porte de la Muette (c'est l'avenue Henri-Martin), et d'un boulevard formant rectification de celui de Passy et se prolongeant jusqu'à la rencontre du boulevard de Longchamp (c'est l'avenue Kléber).

L'ouverture de l'avenue de l'Alma a coûté 12.489.284 francs, d'où il faut déduire 1.103.504 francs de recettes provenant de revente de terrains et vente de matériaux, ce qui fait ressortir une dépense nette de 11.385.780 francs. Je ne donnerai pas d'autres indications sur l'avenue de l'Alma, parce qu'elle se trouve entièrement sur le VIII<sup>e</sup> arrondissement ; mais la *place de l'Alma* appartient en partie au XVI<sup>e</sup>. Elle a été déclarée d'utilité publique par le décret précité du 14 mars 1858, comme conséquence des alignements indiqués sur les plans joints à ce décret ; elle a été terminée en 1864, c'est-à-dire avant l'achèvement de l'avenue de l'Alma ; cependant, les plaques indiquant le nom

de cette place n'ont été posées qu'en 1871 ; elle dessert des courants multiples de circulation.

Les *avenues du Trocadéro et Henri-Martin*, qui sont séparées par la place du Trocadéro, n'en formaient autrefois qu'une seule, dénommée « avenue de l'Empereur » ; elles ont été exécutées (1) de 1862 à 1868, sous la direction d'Alphand ; les travaux ont été terminés d'abord entre la porte de la Muette et la place du Trocadéro, ensuite entre cette place et le quai Debilly.

Le décret du 6 mars 1858 n'avait pas tardé à être exécuté sur le territoire de Passy (avenue Henri-Martin) ; mais six ans après la promulgation de ce décret, les travaux considérables qu'exigeait l'ouverture du boulevard entre la place du Trocadéro et le quai Debilly étaient encore peu avancés. Le décret du 2 mars 1854 donna au nouveau boulevard le nom d'« avenue de l'Empereur », et deux décrets des 17 février et 24 septembre 1864 approuvèrent les traités passés entre la Ville de Paris et la Société Thome et C<sup>ie</sup>. La dépense totale pour les opérations de voirie auxquelles s'appliquait ce traité, et parmi lesquelles figurait l'achèvement de l'avenue du Trocadéro, s'est élevée à 19.810.149 francs ; mais la revente des terrains et matériaux avait produit, au 1<sup>er</sup> janvier 1870, une recette de 2.647.572 francs, et il restait encore à cette époque des terrains à aliéner.

En 1866, les déblais de l'avenue du Trocadéro, à qui ce nom a été donné par un arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> février 1877, que le décret du 10 novembre suivant a confirmé, étaient poussés avec la plus grande activité ; on ne les interrompait même pas pendant la nuit : c'était le moment qu'on choisissait, par mesure de précaution, pour faire jouer la mine. Aux abords du quai Debilly, il a fallu exécuter un remblai dont la hauteur maxima est de 11 mètres. Dans cette partie du tracé, qui domine la Manutention des vivres militaires, construite sur l'emplacement de l'ancienne manufacture royale de tapis de la Savonnerie (2), il n'existe de maisons que sur le côté nord ; le côté le plus voisin de la Seine n'est pas bâti et forme une terrasse laissant la vue s'étendre au-dessus des immeubles situés au pied et n'ayant pas d'accès sur l'avenue ; il a donc fallu la maintenir par un grand mur de soutènement de 360 mètres de longueur, fondé sur un banc d'argile.

L'avenue Henri-Martin, qui s'est nommée d'abord « avenue de l'Empereur », puis, de 1877 à 1883, « avenue du Trocadéro », a reçu, par décret du 3 décembre 1883, sa dénomination actuelle en l'honneur d'Henri Martin (1810-1883), qui a été maire du XVI<sup>e</sup> arrondissement et a publié l'*Histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'à 1789*, ouvrage couronné par l'Académie française. Cette avenue a été exécutée en déblai du côté de la place du Trocadéro et en remblai du côté du bois de Boulogne. La hauteur du mur de soutènement du cimetière de Passy montre que les déblais ont été considérables ; leur hauteur a atteint 10 mètres. On les a utilisés pour remblayer

(1) Les travaux d'ouverture des avenues du Trocadéro, Henri-Martin, d'Iéna et Marceau ont été exécutés sous les ordres de M. l'ingénieur Darcel, avec le concours de MM. les conducteurs des ponts et chaussées Lalo, pour l'avenue Henri-Martin, et Selheimer, pour les trois autres avenues.

Le sol sous-miné de l'avenue du Trocadéro a été consolidé, en 1887, sur 270 mètres de longueur, entre les n<sup>os</sup> 23 et 44 ; à l'angle de la rue de Magdebourg, la distance du sol au ciel de la carrière est de 8<sup>m</sup>,08, et la hauteur de la galerie d'exploitation est de 3 mètres.

(2) Voir ci-dessus (pp. 53 et 83) pour la manufacture de la Savonnerie et pour la Manutention.

les terrains de la Muette, situés entre le square Lamartine et le bois de Boulogne, qui appartenaient à la Ville de Paris; on les a vendus, avec la condition de bâtir dans un délai déterminé. La rue de la Pompe a été traversée à niveau et on n'a établi sur l'avenue Henri-Martin que trois pentes, dont l'une



Portrait d'Henri Martin.  
(Collection de M. Émile Potin.)

règne depuis la place du Trocadéro jusqu'à la rue de la Pompe, l'autre depuis la rue de la Pompe jusqu'au square Lamartine et la troisième entre ce square et la porte de la Muette.

La station de l'avenue Henri-Martin (1) (bifurcation de la ligne d'Auteuil et de celle des Invalides) et la mairie du XVI<sup>e</sup> arrondissement(2) ont leur entrée sur l'avenue Henri-Martin, au long de laquelle une servitude *non ædificandi* a été réservée de chaque côté, conformément aux conclusions prises au nom de

(1) Cette station se nommait précédemment « station de l'avenue du Trocadéro » ; ce nom était bien justifié, à l'époque où l'avenue du Trocadéro s'étendait jusqu'auprès de la porte de la Muette; mais, ensuite, l'avenue du Trocadéro a été dénommée, dans la partie voisine de la station, avenue Henri-Martin. D'ailleurs il convenait d'éviter une confusion avec la station du métropolitain établie à la place du Trocadéro. On a donc donné à la station du Trocadéro, en 1900, le nom d'Henri-Martin.

(2) Voir page 187, note 3, les indications données sur la construction et l'inauguration de la mairie du XVI<sup>e</sup> arrondissement.

la Ville de Paris (1) devant le jury d'expropriation, dont la décision a été rendue le 14 juillet 1860 : aucune construction ne peut être élevée dans une zone de 10 mètres en arrière de l'alignement des clôtures ; cette zone devra toujours être cultivée en parterres d'agrément, de niveau avec l'avenue ; toutes les grilles de clôture sont du modèle réglementaire ; la façade principale des maisons est parallèle à l'axe de l'avenue ; elles doivent être habitées bourgeoisement et, en conséquence, aucun genre de commerce ou d'industrie ne peut y être exercé.

La largeur de l'avenue Henri-Martin est de 40 mètres, savoir : deux trottoirs de 6 mètres chacun, deux voies carrossables ayant chacune 9 mètres et, dans la partie centrale, une allée cavalière de 10 mètres ; la distance entre les façades des maisons de cette avenue est de 60 mètres.

La construction de l'avenue de l'Empereur (avenues du Trocadéro et Henri-Martin) a entraîné la suppression d'une partie du passage de la Pompe-à-Feu, des rues Basse-Saint-Pierre, Gasté, de Longchamp, de Lubeck, Greuze, Scheffer, de la totalité de la *rue Virgile*. L'extrémité de l'avenue d'Eylau (avenue Victor-Hugo) a été absorbée par l'avenue Henri-Martin depuis la rue de la Tour, d'un côté, et le boulevard Flandrin, de l'autre, jusqu'aux boulevards Lannes et Suchet.

Il a fallu élargir le pont qui faisait passer le chemin de fer d'Auteuil sous l'avenue d'Eylau (avenue Victor-Hugo) ; cet élargissement a été exécuté en 1860 par la Compagnie du chemin de fer, à qui la Ville a remboursé la dépense de ce travail, montant à 21.000 francs.

Les travaux de viabilité de l'avenue Henri-Martin, aux abords de la station du chemin de fer, nécessités par l'établissement de la ligne de Courcelles aux Invalides, ont été exécutés de juin 1898 à septembre 1900. Les becs à incandescence ont été installés en mai 1900 sur l'avenue du Trocadéro, entre la place du Trocadéro et la place d'Iéna.

La pompe à feu (2) de Chaillot se trouve entre la place d'Iéna, le quai Debilly et l'origine de l'avenue du Trocadéro. Le service devant être transféré à Auteuil, la *rue Villebois-Mareuil* sera établie sur une partie de l'emplacement des bâtiments de la pompe à feu de Chaillot, qui a été désaffectée par arrêté du 16 mai 1900 ; les travaux à faire pour la nouvelle usine élévatoire d'Auteuil (avenue de Versailles, 77) ont été adjugés le 26 mai 1900.

En l'an IX, on avait établi dans l'enceinte de la pompe à feu (nos 6 et 7 du quai de Chaillot) des ateliers où étaient employés plus de quatre-vingts ouvriers forgerons, fondeurs, etc., pour y fabriquer de l'artillerie de terre et de mer de tout calibre.

Le *dépôt des phares* et le laboratoire d'essais de l'École des ponts et chaussées occupent actuellement l'espace compris entre l'avenue du Trocadéro, l'avenue d'Iéna et la rue de Magdebourg ; l'entrée principale est sur l'avenue du Trocadéro. Après avoir occupé, de 1834 à 1848, un immeuble situé rue Notre-Dame-des-Champs et loué par l'État, le dépôt des phares fut établi, en 1849, conjointement avec le laboratoire d'essais de l'École des ponts et

(1) Voir aux annexes (p. 426) les règlements spéciaux applicables à l'avenue Henri-Martin.

(2) Voir aux annexes (p. 426 et s.) l'article de M. Léopold Mar, intitulé : « L'Ancienne Pompe à feu de Chaillot ». — Mon article sur le service des eaux dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement, qui donne aussi des indications sur l'histoire de la pompe à feu, est également reproduit aux annexes (p. 395).

chaussées, sur des terrains appartenant à l'État et situés au coin du quai Debilly et de la rue de Magdebourg (1).

Lorsqu'à l'occasion de l'Exposition universelle de 1867, la Ville de Paris entreprit d'aménager les pentes du Trocadéro, elle entra en pourparlers avec l'État, qui, suivant traité du 6 décembre 1866, consentit à abandonner les terrains du quai Debilly; il fut décidé que le dépôt des phares et le laboratoire de l'École des ponts et chaussées seraient installés dans le terrain triangulaire compris entre la rue de Magdebourg, l'avenue du Trocadéro et l'avenue d'Iéna. La portion de ce terrain joignant la rue de Magdebourg, et mesurant 4.763 mètres carrés, fut affectée au dépôt des phares; celle située près de l'angle de l'avenue d'Iéna et de l'avenue du Trocadéro fut affectée au laboratoire d'essais de l'École des ponts et chaussées. Pendant la construction des bâtiments actuels du dépôt des phares, de 1867 à 1869, ce dépôt fut installé provisoirement dans un immeuble, aujourd'hui disparu, qui était situé rue des Batailles, laquelle n'existe plus et a été remplacée par l'avenue d'Iéna. On voit que c'est depuis 1869 que le dépôt des phares est installé à son emplacement actuel.

La façade sur la rue de Magdebourg est surmontée d'une tour carrée, avec plate-forme permettant l'installation d'un feu qui, les jours de fête publique, projette des rayons lumineux jusqu'à Montmartre et au square des Buttes-Chaumont, d'une part, et de l'autre jusque sur les coteaux de Meudon et de Bellevue.

Un projet de loi a été déposé en 1901 par le ministre des Finances, en vue d'aliéner les terrains occupés par le laboratoire de l'École des ponts et chaussées, ainsi qu'une bande des terrains du dépôt des phares en bordure sur l'avenue d'Iéna; mais les bâtiments de ce dépôt en façade sur l'avenue du Trocadéro et sur la rue de Magdebourg ne seraient pas touchés.

En 1811, Napoléon I<sup>er</sup> voulut établir au Trocadéro un palais (2) pour son héritier, le roi de Rome. Les plans furent dressés par les architectes Fontaine et Percier et les fouilles commencées; mais la chute de l'Empire fit abandonner l'entreprise, et cette région, qui avait été occupée autrefois par les dépendances du couvent des Bonshommes et du monastère royal de la Visitation, redevint un désert escarpé et servit, sur divers points, de réceptacle aux immondices de Paris. En 1823, le conseil municipal de Passy avait proposé d'améliorer la demi-lune existant en face de la barrière Sainte-Marie (au point où se trouve actuellement la place du Trocadéro) en y créant une place de 50 mètres de rayon.

Le gouvernement de la Restauration avait décidé que l'emplacement du palais du roi de Rome serait affecté à la construction d'une caserne, dont la première pierre fut posée par le dauphin et la dauphine le 31 août 1826,

(1) La superficie sous-minée est de 4.700 mètres carrés sous le dépôt des phares et de 880 mètres carrés sous le dépôt de l'École des ponts et chaussées. A l'angle de l'avenue du Trocadéro et de la rue de Magdebourg, la distance du sol au ciel de la carrière est de 8<sup>m</sup>,8, et la hauteur de la galerie d'exploitation de 1<sup>m</sup>,70. A l'avenue d'Iéna, devant le dépôt, la distance du sol au ciel de la carrière est de 4<sup>m</sup>,24, et la hauteur de la galerie d'exploitation de 1<sup>m</sup>,28.

(2) Voir aux annexes (p. 430) l'article de M. Antoine Guillois, intitulé : « Le Palais du roi de Rome ». — Voir également l'extrait du discours de M. Lanier : « A travers le Trocadéro », pp. 217 à 222 du 1<sup>er</sup> volume du *Bulletin*. Les archives de la Société possèdent des vues du palais projeté, ainsi que les portraits de Fontaine et de Percier.



troisième anniversaire de la prise, par le duc d'Angoulême, d'un fort de Cadix appelé Trocadéro, dont la reddition avait terminé heureusement la guerre d'Espagne. La caserne n'était pas encore bâtie en 1830 ; mais le nom de Trocadéro, qui avait été donné à ce coteau de Chaillot, à la suite du fait d'armes du 31 août 1823, fut maintenu par les gouvernements suivants.

Pendant bien des années on ne vit sur cet emplacement que des ruines (1) (fondations du palais du roi de Rome et bâtiments inachevés d'une caserne). Mais comme ce plateau domine le Champ de Mars et a une très belle vue sur les coteaux de Meudon et de Sèvres, il importait de comprendre la mise en état de viabilité de cette partie de Chaillot et de Passy dans le plan d'amélioration des quartiers de l'ouest de Paris, et cet embellissement a été réalisé à l'occasion de l'Exposition universelle de 1867. Le projet primitif consistait à créer une vaste place, descendant en pente douce vers la Seine, et dont la partie culminante aurait été terminée par un demi-cercle sur lequel auraient débouché neuf avenues ou boulevards desservant Chaillot et Passy. Ce projet fut modifié en cours d'exécution et les pentes disposées de manière à constituer un vaste amphithéâtre où la population pourrait se grouper pour voir les illuminations du Champ de Mars ; des pelouses entourées de parterres furent établies pour dégager la vue ; la dépense s'éleva à 3.228.240 francs, dont environ 2 millions et demi pour les terrassements.

L'aspect a été complètement modifié en 1878 par la construction du *palais du Trocadéro*, à l'occasion de la troisième Exposition universelle de Paris. A cette époque, l'escalier monumental qui donnait accès à la place dut être supprimé et la place elle-même a reçu des modifications importantes. En vue d'assurer le dégagement des abords de l'Exposition, un square fut établi, moyennant une dépense de 714.000 francs, auprès de la rue Franklin.

Le projet du palais du Trocadéro, dressé par MM. les architectes Davioud et Bourdais, fut approuvé le 15 juin 1876. La période effective des travaux de construction, exécutés sous la direction de ces deux architectes, n'a duré que pendant dix-huit mois, ce qui porte à une moyenne de plus de 300.000 francs la dépense mensuelle, soit à près de 20.000 francs la dépense de chaque journée de travail pour l'érection de ce monument : il a donc été exécuté avec une vitesse vraiment remarquable ; il fut inauguré le 1<sup>er</sup> mai 1878.

Les galeries du palais du Trocadéro sont surtout consacrées à l'art décoratif du passé. La salle des Fêtes, qui peut contenir cinq mille spectateurs, est fréquemment utilisée pour des concerts et des réunions ; on y a célébré, en 1894, le centenaire de l'École polytechnique. Le tableau suivant montre que le palais du Trocadéro est, de tous les monuments de Paris (bâtiments de l'État ou églises paroissiales), celui dont le sommet au-dessus du niveau de la mer est le plus élevé.

(1) Ce quartier fut même peu sûr durant un certain nombre d'années.

NOMS DES ÉDIFICES	ALTITUDE du sol de la voie publique au pied de l'édifice (au-dessus du niveau de la mer)	HAUTEUR DU SOMMET DE L'ÉDIFICE au-dessus du	
		sol de la voie publique	niveau de la mer
	mètres	mètres	mètres
Colonne Vendôme .....	34 »	44 »	78 »
Opéra .....	36 04	47 »	83 04
Tour Saint-Jacques.....	36 »	54 »	90 »
Saint-Vincent-de-Paul .....	52 30	46 »	98 30
Notre-Dame-de-Paris (tours) .....	35 10	66 »	101 10
Saint-Sulpice (tours) .....	36 »	70 »	106 »
Arc de l'Étoile .....	58 »	49 48	107 48
Val-de-Grâce .....	52 »	64 »	116 »
Sainte-Clotilde.....	34 19	96 »	130 19
Notre-Dame-de-Paris (flèche).....	35 10	100 »	135 10
Panthéon .....	58 23	78 »	136 23
Dôme des Invalides.....	38 59	100 70	139 29
Trocadéro.....	61 50	82 50	144 »

Après la remise par l'État des terrains qui avaient été occupés par l'Exposition de 1878 au Trocadéro, la Ville de Paris fit exécuter sur cet emplacement une promenade publique en 1879-1880 ; la dépense nécessitée par ces travaux, comprenant la création d'un parc de 20 hectares, a été de 661.000 francs.

La *place* du Trocadéro (1), occupant un cercle de 125 mètres de rayon, est établie au-dessus d'anciennes carrières (2), dont les vides souterrains ont rendu les fondations du palais très coûteuses. La dénomination actuelle de cette place, où se trouve une station du chemin de fer métropolitain (3), a été donnée, par arrêté du 1<sup>er</sup> février 1877, en mémoire de la prise du fort du Trocadéro sur les Espagnols le 31 août 1823 ; elle s'était appelée d'abord « place du Roi-de-Rome ».

Pendant la durée de l'Exposition universelle de 1900, le parc du Trocadéro a été occupé par l'exposition coloniale, où l'on a vu beaucoup de constructions originales, mais établies très légèrement et, par conséquent, éphémères. Il est néanmoins question d'y conserver le bouddha de la pagode cambodgienne, renfermant des moulages très curieux de la civilisation Khmer. Le bassin central de la place a été occupé par le pavillon de Madagascar. Ce bassin était précédemment orné d'un jet d'eau, qui jouait rarement, parce que son fonctionnement consommait une quantité d'eau énorme. L'aquarium du Trocadéro est dirigé par M. Juillard.

On a élevé, au long de l'avenue Henri-Martin et auprès du cimetière de Passy, plusieurs maisons de rapport, dont la construction, dirigée par M. l'architecte Vaudremer, a exigé l'établissement de divers grands murs

(1) Voir aux annexes (pp. 433 et 436) les règlements spéciaux applicables à la place du Trocadéro, ainsi que l'article de M. Léopold Mar, intitulé : « Au Trocadéro, 31 août 1826 ».

(2) La superficie sous-minée s'élève à environ 2.400 mètres carrés ; à l'angle de l'avenue Malakoff, la distance du sol au ciel de la carrière est de 15<sup>m</sup>,50, et la hauteur de la galerie d'exploitation est de 1<sup>m</sup>,80.

Mon article sur « Les Carrières et le Sous-Sol du XVI<sup>e</sup> arrondissement », renfermant un plan de la partie centrale des fondations du Trocadéro, est reproduit aux annexes (p. 315).

(3) Pour le métropolitain de Paris, voir pp. 78 et ss. et 226.

de soutènement. Parmi ces maisons, celle qui est le plus rapprochée du cimetière doit être mentionnée comme ayant une façade originale : elle est en brique, avec bow-windows et pans de bois apparents ; elle est surmontée de six fenêtres à pignons en bois, faisant saillie sur la toiture.

Au n° 43 de l'avenue Henri-Martin se trouve un bel hôtel faisant l'angle de la rue Cortambert. On peut citer, en outre, l'hôtel gothique situé à l'angle de l'avenue Henri-Martin et de la rue Greuze.

L'aménagement du bois de Boulogne et des autres promenades de Paris fit reconnaître la nécessité, pour le service municipal, de disposer d'un éta-



Le chalet de Lamartine.  
(Collection de M. Chandebouis.)

blissement horticole, devant fournir par multiplication toutes les plantes destinées aux garnitures du bois de Boulogne, des jardins publics et des squares de Paris ; ces plantes ont besoin d'être conservées à l'abri pendant l'hiver. Il fut donc décidé, en 1854, d'installer une pépinière, dite le *Fleuriste* de la Ville, dans les terrains du clos Georges, détaché du bois le Boulogne et remis à la Ville en même temps que ce bois. C'est dans ce but que le Fleuriste de la Muette fut installé près du n° 109 de l'avenue Henri-Martin. Alphand présenta, en 1858, un projet montant à 230.000 francs pour travaux complémentaires de premier établissement (serres, orangerie, bureaux, etc.) et à 37.000 francs pour dépenses annuelles ; ce projet, qui fut réalisé vers 1863, procura de notables agrandissements au Fleuriste, dont la superficie fut portée à 4.400 mètres carrés. En mai 1883, l'exposition des azalées fut visitée par plus de seize mille personnes. Le Fleuriste de la Muette et ses serres ont été transportés en 1898 au Parc des Princes, sur le territoire de

Boulogne, près de la porte d'Auteuil, et on a établi, sur l'emplacement du Fleuriste, plusieurs rues qui seront mentionnées ci-après.

Le décret du 27 août 1839 avait autorisé la Ville de Paris à concéder viagèrement, à titre gratuit et honorifique, à M. et à Mme de Lamartine, ainsi qu'à leur nièce, Mlle Valentine, chanoinesse de Cessiat (1), pour leur habitation personnelle, un chalet avec un beau jardin, situé dans les dépendances du bois de Boulogne, et occupant l'espace compris entre les numéros actuels 107 et 113 de l'avenue Henri-Martin. L'entrée était au n° 133 de l'avenue de l'Empereur (vers le n° 143 de l'ancienne avenue du Trocadéro et le n° 111 de l'avenue Henri-Martin), près du parc du château de la Muette. La chanoinesse de Cessiat céda à la Ville, en août 1879, le droit de jouissance qu'elle possédait en vertu de ce décret, moyennant le paiement d'une rente viagère annuelle de 12.000 francs. Il résulte d'un procès-verbal d'adjudication dressé le 21 octobre 1879 par M<sup>e</sup> Delapalme, notaire, que la propriété connue sous le nom de villa Lamartine (2) a été vendue par la Ville à M. Beure pour 478.000 francs ; on y a bâti trois somptueux hôtels.

L'acte de décès de Marie-Louis-Alphonse de Lamartine, signé par le vicomte de la Guéronnière et par le baron de Chamboran, porte qu'il est mort à l'âge de soixante-dix-huit ans, le 28 février 1869, au n° 133 de l'avenue de l'Empereur (aujourd'hui avenue Henri-Martin).

Presque vis-à-vis de l'emplacement du chalet où l'illustre poète a passé les dix dernières années de sa vie, se trouve le *square Lamartine*, où sa statue en bronze a été érigée (3) ; elle fut inaugurée le 7 juillet 1886. Ce square, qui a 40 mètres de largeur sur 105 de longueur, a été établi en 1863. L'arrêté du 8 juillet 1881 lui avait attribué le nom de « place Victor-Hugo » ; celui du 8 juillet 1886 lui a donné sa dénomination actuelle en l'honneur de Lamartine (1790-1869).

Mme Flobert, vice-présidente de la 2<sup>e</sup> section de la Société historique d'Auteuil et de Passy, a proposé, le 12 mai 1899, la suppression des ifs qui donnaient au square Lamartine un aspect un peu funèbre et leur remplacement par des parterres de fleurs. Cette demande a été transmise à la municipalité par le secrétaire général de la Société historique d'Auteuil et de Passy et favorablement accueillie ; on a remplacé les massifs d'ifs par des parterres de fleurs, en ne laissant subsister qu'un if à chaque extrémité de ces parterres.

C'est au centre du square Lamartine que se trouve l'orifice du *puits artésien* (4), masqué par des massifs d'arbustes. Ce puits a été creusé de 1853 à

(1) Mlle de Cessiat, qu'on appelait aussi Mlle Valentine de Lamartine, était fille d'une sœur du poète ; elle renonça au mariage pour être l'appui et la consolation de la vieillesse de Lamartine, qui la fit nommer chanoinesse d'un chapitre noble de Bavière. Son corps repose dans le caveau de famille de Saint-Point.

(2) Voir p. 116 à 118 du II<sup>e</sup> volume du *Bulletin* l'article intitulé : « Le Chalet de Lamartine à Passy » et un extrait de l'étude consacrée à Mlle Valentine de Lamartine par Mme Emile Ollivier, dans les numéros du *Correspondant* des 25 novembre et 20 décembre 1895.

(3) Voir aux annexes (p. 437) les vers prononcés par M. Clovis Hugues à l'inauguration de la statue de Lamartine.

(4) Voir aux annexes (p. 438) l'article de M. Léopold Mar, intitulé : « Le Puits artésien de Passy ». On trouvera aussi aux annexes (p. 395) des indications sur ce puits, dans mon article sur « le Service des eaux à Passy », ainsi que dans l'extrait des mémoires du baron Haussmann communiqué par M. Emile Potin (p. 406).



*alpb de Lemantiny*

(Collection de M. Chandebois.)

1861 ; ses eaux concourent à l'alimentation des rivières et lacs du bois de Boulogne.

Le côté impair de l'*avenue Marceau*, nommée précédemment « avenue Joséphine », appartient au XVI<sup>e</sup> et le côté pair au VIII<sup>e</sup> arrondissement. Le territoire de l'ancienne commune de Passy comprenait le côté pair au delà de la rue de Presbourg, jusqu'à la place de l'Étoile. Le percement de cette avenue, autorisé par le décret du 13 août 1854 pour la section comprise entre la place de l'Étoile et la rue de Presbourg, et par le décret du 6 mars 1858, pour la partie comprise entre la rue de Presbourg et la place de l'Alma, fut immédiatement commencé, mais n'était pas encore terminé en 1864 (1).

Le décret du 27 janvier 1864 approuva le traité conclu entre la Ville de Paris et la Société Thome et C<sup>ie</sup>, par lequel cette Société s'engageait à exécuter : 1<sup>o</sup> l'ouverture de l'avenue n<sup>o</sup> 1 (Alma) ; 2<sup>o</sup> l'achèvement de l'avenue Joséphine (Marceau) entre la rue de Chaillot et le carrefour de l'avenue de l'Empereur (Trocadéro) ; 3<sup>o</sup> l'amorce de cette dernière avenue, depuis son point de départ au quai Debilly jusqu'au pan coupé sur le passage de la pompe à feu.

Sur l'emplacement de l'Institution Sainte-Périne-de-Chaillot, qui a été transférée à Auteuil (2), on a percé, en 1865, une partie de l'avenue Joséphine (Marceau) et de la rue Bassano, ainsi que les rues Christophe-Colomb, Euler et Magellan. En outre, l'expropriation des terrains occupés par cette Institution a permis d'élargir la rue de Chaillot.

La construction de l'avenue Marceau a supprimé : 1<sup>o</sup> une partie de la rue Bizet ; 2<sup>o</sup> l'impasse des Blanchisseuses ; 3<sup>o</sup> une partie de la ruelle Sainte-Geneviève (rue Keppler) ; 4<sup>o</sup> une partie de la rue Newton (3).

Le nom d'avenue Joséphine avait été donné à cette voie, par décret du 2 mars 1867, en l'honneur de l'impératrice Joséphine. Sa dénomination actuelle lui a été attribuée, par décret du 16 août 1879, en l'honneur de François-Séverin des Gravières Marceau (1769-1796), fils d'un procureur au bailliage de Chartres. Élu, en 1791, commandant du second bataillon des volontaires d'Eure-et-Loir, il était général à vingt-quatre ans, commanda l'aile droite de l'armée française à Fleurus, reçut en 1796 le commandement de la première division de l'armée de Sambre-et-Meuse et fut tué, à Altenkirchen, à vingt-six ans et demi. La ville de Chartres lui a élevé, en 1851, une statue en bronze, qui est de Préault ; le musée de cette ville possède le beau tableau de Bouchot : *Les Funérailles de Marceau*.

La *rue des Batailles*, qui est remplacée par l'avenue d'Iéna, existait depuis fort longtemps à Chaillot ; Henri IV et Gabrielle d'Estrées y demeurèrent en 1593, avant l'entrée du roi à Paris. William Pitt, premier comte de Chatam, et Mme d'Épinay y ont logé. Le comte Treilhard, ministre sous le premier Empire, y a séjourné sous le Directoire ; le comte Regnaud de Saint-Jean-

(1) Le nivellement de l'avenue Marceau a été fixé par arrêté du 12 décembre 1860 pour la partie comprise entre la place de l'Étoile et la rue de Chaillot, par arrêté du 29 juin 1865 pour la partie comprise entre la rue de Chaillot et la place de l'Alma.

(2) Voir page 216 les indications données sur l'institution de Sainte-Périne.

(3) La longueur sous-minée de l'avenue Marceau, entre la rue Pierre-Charron et la rue de Chaillot, est de 65 mètres ; devant le n<sup>o</sup> 33, la distance du sol au ciel de la carrière est de 12<sup>m</sup>,65 ; la hauteur de la galerie d'exploitation est de 1<sup>m</sup>,80. La consolidation a été opérée au moyen de piliers maçonnés et de remblais bourrés.

d'Angély, vers 1812-1815; Honoré de Balzac, vers 1832-1835 (sur l'emplacement du n° 12 de l'avenue d'Iéna), (ancien 13 de la rue des Batailles); Jules Sandeau, avant 1844.

Au n° 10 de cette avenue se trouve l'hôtel de style Louis XIV que le prince Roland Bonaparte a fait construire par M. Genty.

Le ministre du Royaume-Uni de Suède et de Norvège demeure au n° 58, et le ministre de l'empire du Japon, au n° 75 de l'avenue Marceau.

Le 12 novembre 1848, on a livré à la circulation une nouvelle barrière, dite des Batailles, pour relier directement Chaillot à Passy. Les omnibus circulant entre Passy et la place du Carrousel pouvaient économiser huit à dix minutes pour leur trajet en prenant la nouvelle route, qui suivait la rue des Batailles et, après avoir franchi le mur d'enceinte, aboutissait au carrefour de Passy.

Le décret du 6 mars 1858, qui a déclaré d'utilité publique l'ouverture de l'*avenue d'Iéna*, nommée d'abord « boulevard n° 4 de Chaillot », avait assigné à cette avenue une largeur de 40 mètres; mais le plan d'alignements joint au décret n'indiquait qu'une largeur de 36 mètres, dimension qui a été effectivement suivie en exécution (1).

Les travaux furent commencés dès 1858, et leur exécution exigea plusieurs années. Le décret du 2 mars 1864 donna à cette voie, quand elle n'était pas encore terminée, le nom d'avenue d'Iéna, en mémoire de la victoire remportée par l'armée française sur les Prussiens le 14 octobre 1806. Un décret du 24 septembre 1864 approuva le traité passé entre la Ville de Paris et la Société Thome et C<sup>ie</sup> pour l'achèvement de l'avenue d'Iéna, dont le percement a coûté 13.466.281 francs; la revente des terrains et des matériaux ayant procuré une recette de 993.610 francs, la dépense nette ressort à 12.472.671 francs.

L'avenue d'Iéna a remplacé l'ancienne rue des Batailles entre le boulevard Delessert et la place d'Iéna; elle a absorbé l'*impasse de la Croix-Boissière* et une partie de la rue Newton. Le duc de Vivonne, frère de M. de Montespan, mourut en sa maison de Chaillot le 15 septembre 1688.

Bailly habitait pendant l'été une maison de campagne qu'il avait achetée vers 1758, quand il n'avait encore que vingt-deux ans. Le 13 juillet 1789, au lendemain de la prise de la Bastille, il avait été nommé maire de Paris et était rentré fort tard à sa maison de Chaillot. Le curé de Saint-Pierre, escorté de ses marguilliers, se rendit chez Bailly, qu'il connaissait depuis longtemps, pour le féliciter et pour lui annoncer qu'il venait d'être nommé marguillier d'honneur de la paroisse: « Je suis touché de votre démarche, lui répondit Bailly; mais je ne puis accepter ce titre, n'en ayant jamais rempli les fonctions effectives; d'ailleurs, la Constitution proscriit toutes ces places d'honneur, incompatibles avec l'égalité. »

Jules Grévy, ancien président de la République, habita son hôtel de l'avenue d'Iéna depuis le 2 décembre 1887 jusqu'à sa mort, survenue en 1891.

(1) Pour l'avenue d'Iéna, la longueur de la voie sous-minée est de 178 mètres entre la place des Etats-Unis et la place d'Iéna et de 159 mètres entre cette dernière place et la rue de Magdebourg. Quelques fontis, dont un venu à jour en 1797. La consolidation a été opérée au moyen de piliers maçonnés et de remblais bourrés. Près la place des Etats-Unis, la distance du sol au ciel de la carrière est de 16<sup>m</sup>,50; la hauteur de la galerie d'exploitation est de 4 mètres.

L'hôtel du ministre de la République de l'Équateur est au n° 44 de l'avenue d'Iéna.

La *place d'Iéna*, qui a 70 mètres de largeur, comprend deux grandes faces rectilignes ; elle a été formée en même temps que l'avenue d'Iéna et en vertu du même décret du 6 mars 1838 ; elle est restée longtemps sans dénomination ; son nom lui a été donné par un décret du 10 décembre 1878. Le 3 juillet 1900 a eu lieu, sur la place d'Iéna, la cérémonie d'inauguration de la statue en bronze de Washington (1), offerte à la France par un comité de dames des États-Unis ; elle est l'œuvre de deux artistes américains : David French et Edward Potter. Des candélabres ont été installés sur cette place en février 1900. Michel Perret (1813-1900) occupait l'hôtel n° 7 de la place d'Iéna (2). L'hôtel du ministre du royaume de Perse se trouve au n° 1 de cette place.

Le *musée Guimet*, qui constitue un établissement unique en Europe au point de vue de l'histoire comparée des religions, particulièrement de celles de l'Asie, occupe un espace compris entre la rue Boissière, l'avenue et la place d'Iéna. A la suite de ses voyages et missions scientifiques, M. Guimet a rassemblé à grands frais, dans ce musée, qui a d'abord été établi à Lyon, beaucoup d'antiquités et de curiosités hindoues, thibétaines, chinoises, japonaises, égyptiennes, alexandrines, grecques, romaines, gauloises, etc., d'objets de céramique japonaise et 13.000 volumes, tant imprimés que manuscrits. Cet établissement était connu, à Lyon, sous le nom de Musée Guimet dès 1879.

C'est en 1882 que M. Guimet prit la résolution de transférer son musée à Paris. Ce projet a été réalisé grâce à sa tenace persévérance, à ses libéralités, à son désintéressement, ainsi qu'au zèle et au dévouement infatigable de M. Xavier Charmes, alors directeur du secrétariat au ministère de l'Instruction publique. La première idée de M. Guimet avait été d'offrir son musée à la Ville de Paris ; mais ses amis et M. Xavier Charmes lui représentèrent que, par son but même, ce musée devait plutôt relever du ministère de l'Instruction publique, d'autant plus que c'était ce ministère qui avait confié à M. Guimet les missions scientifiques au cours desquelles il avait commencé à réunir, en Asie, les images de divinités, les livres et manuscrits religieux, les objets sacrés de l'Inde védique, de l'Inde brahmanique, du bouddhisme chinois et japonais, en ayant soin de s'en faire expliquer le sens par des indigènes.

Le 9 janvier 1883, M. Guimet offrit de céder à l'Etat, sous certaines conditions, toutes ses collections, vitrines, etc. M. René Goblet, ministre de l'Instruction publique déposa, le 1<sup>er</sup> juillet 1885, sur le bureau de la Chambre des députés, un projet de loi approuvant une convention aux termes de laquelle M. Guimet s'engageait à céder à l'État toutes ses collections et à faire construire à ses frais et risques, sur un terrain à céder par la Ville, un palais dont la dépense était évaluée à 1.590.000 francs, moyennant le paiement en trois annuités d'une subvention de 780.000 francs, sous la condition qu'un crédit

(1) Sur le piédestal de cette statue équestre est gravée l'inscription suivante : « Offert par les femmes des États-Unis en souvenir de l'amitié et de l'aide fraternelle prêtées par la France lors des guerres de l'Indépendance. »

(2) Voir à la p. 207 du III<sup>e</sup> volume un article nécrologique sur Michel Perret.



annuel de 45.000 francs serait ouvert par l'État pour l'entretien du musée, que M. Guimet en serait le directeur à vie et, qu'après lui, le directeur serait choisi par le ministre de l'Instruction publique, sur une proposition des corps savants ressortissant à son ministère. Ces dispositions furent approuvées par une loi du 8 août 1885.

M. Guimet avait exprimé le désir que l'emplacement du palais fût choisi de manière à avoir les dégagements nécessaires sur une grande voie et à se trouver à proximité des musées modernes (Trocadéro, musée Galliéra, grandes collections des ponts et chaussées). On pouvait satisfaire à ces conditions en achetant un terrain d'environ 4.000 mètres carrés, à l'angle de l'avenue d'Iéna et de la rue Boissière ; mais les ventes faites auprès de cet emplacement en 1884 et 1885 faisaient ressortir un prix, par mètre carré, de 400 francs, impliquant une dépense de 1.600.000 francs, que la Ville trouvait trop élevée. Cette difficulté fut aplanie à la suite de négociations avec les propriétaires, MM. Grienenger et d'Erlanger, qui offrirent de céder le terrain pour 1 million ; ce prix fut accepté, le 15 décembre 1885, par le conseil municipal de Paris.

Le palais a été construit sous la direction de M. l'architecte Terrier, et les collections y ont été installées en 1888 ; M. Guimet est encore actuellement le directeur du musée, qui a pour conservateur M. de Milloué et pour conservateur adjoint M. Deshayes. *Les Annales* et *la Revue de l'histoire des religions* donnent un exposé très complet de toutes les religions orientales.

Lors de la construction du mur d'enceinte de Paris, sous Louis XVI, ce mur fut bordé à l'extérieur par de larges boulevards qu'on appelait « boulevards extérieurs ». La commune de Passy payait des participations pour l'entretien des boulevards extérieurs de Passy et de Longchamp, qui était fait par les soins de la Ville de Paris : ces deux boulevards ont été supprimés par suite de la construction de l'avenue Kléber.

L'utilisation de ces boulevards extérieurs était tout indiquée dans le programme des travaux d'embellissement de l'ouest du nouveau Paris. En effet, en prolongeant la ligne qui passait par la barrière Sainte-Marie (place du Trocadéro) et par la barrière du Roule, on obtient l'alignement droit qui forme l'axe des deux avenues actuelles Kléber et Wagram, s'étend sur plus de 2.800 mètres de longueur et croise perpendiculairement, sous l'arc de triomphe de l'Étoile, l'axe des magistrales avenues des Champs-Élysées et de la Grande-Armée.

L'ouverture de la partie de l'avenue Kléber comprise entre la place de l'Étoile et la rue Pauquet a été autorisée par le décret du 13 août 1854, qui a réglé tout ce qui concerne cette place et ses abords. Le surplus de l'avenue occupe l'emplacement de l'ancien *boulevard extérieur de Passy*, entre la rue Pauquet et la rue de Longchamp et celui de l'ancien *boulevard extérieur de Longchamp*, entre la rue de Longchamp et la place du Trocadéro. L'ancien *boulevard extérieur de Passy*, qui s'étendait de la barrière de Neuilly (place de l'Étoile) à la barrière de Longchamp, n'était pas en ligne droite dans toute son étendue : à 400 mètres environ de distance de l'Étoile, il s'infléchissait suivant une courbe qui raccordait les deux alignements du boulevard. Cette courbe ne pouvait pas être maintenue dans le plan d'embellissement des abords de la place de l'Étoile ; on forma donc l'avenue Kléber en rectifiant

l'ancien boulevard de Passy, suivant le tracé approuvé par le décret du 6 mars 1858. Elle fut complètement terminée en 1863; le décret du 2 mars 1864 la dénomma « avenue du Roi-de-Rome », parce qu'elle va de la place de l'Étoile à la place du Trocadéro et que c'est sur cette dernière place que le palais du roi de Rome avait été projeté sous le premier Empire. La dépense totale pour la construction de cette avenue s'est élevée à 10.935.222 francs, et la revente de terrains et de matériaux a produit 1.318.732 francs; la dépense nette a donc été de 9.616.490 francs.

Dans son parcours, cette avenue a supprimé : 1° la *rue Guerlain*; 2° une partie du chemin de ronde de Longchamp, entre la rue de Longchamp et la place du Trocadéro; 3° une partie du chemin de ronde de l'Étoile, entre les rues de Longchamp et du Belloy. Sur la partie supprimée du boulevard extérieur, on a construit la *rue de Lapérouse* et une partie de la *rue Dumont-d'Urville*.

Le décret du 16 août 1879 a donné à cette voie le nom d'avenue Kléber (1), en l'honneur de Jean-Baptiste Kléber (1754-1800) qui, après avoir servi huit ans dans l'armée autrichienne comme officier, fut élu, en 1790, chef d'un bataillon de volontaires de l'Alsace, sa patrie; il se distingua au siège de Mayence, servit ensuite un an en Vendée, acquit la réputation d'un général habile à l'armée de Sambre-et-Meuse, dans les campagnes de 1794 à 1796, fut mis ensuite en demi-solde et habita Chaillot en 1796 et 1797. Le général Bonaparte lui confia le commandement de l'armée d'Égypte, quand il revint en France. Il fut poignardé par un fanatique, Suleyman-el-Halebi, jeune homme de vingt-quatre ans, et inhumé, avec toute la pompe militaire, dans un des bastions d'Ibrahim-Bey. La ville de Strasbourg a élevé à Kléber une statue de bronze en 1840.

La reine d'Espagne Isabelle II, grand'mère du roi Alphonse XIII, habite depuis 1868, quand elle est à Paris, l'hôtel monumental qui avait appartenu d'abord au comte Basilewski et qui est actuellement nommé le palais de Castille; il est situé au n° 19 de l'avenue Kléber, à l'angle de la rue Pauquet. La reine Isabelle a fait apposer, sur les deux principales grilles d'entrée, un Y sur fond d'azur, dans un écusson accolé à celui des armes de France, le tout dans un petit cartouche timbré d'une couronne royale.

L'ambassade des États-Unis d'Amérique se trouve au n° 18, la légation du Guatemala aux n° 55 et 57, celle de la République Argentine au n° 87, et celle de la principauté de Bulgarie au n° 94 de l'avenue Kléber. Le n° 92 de cette avenue est occupé par un hôtel de style Renaissance, avec tourelle à deux étages, en saillie sur la rue Saint-Didier, n° 2, où se trouve l'entrée.

Cette avenue est desservie par quatre stations du métropolitain (Étoile, avenue Kléber, rue Boissière et place du Trocadéro). Les becs à incandescence installés sur la partie de l'avenue Kléber comprise entre la rue Galilée et la place du Trocadéro, ne datent que de 1900. Sur le trottoir, à la hauteur du n° 79, se trouve un kiosque en fer pour la descente dans les carrières de Passy;

(1) Les travaux de l'avenue Kléber ont été exécutés, sous la direction d'Alphand, par M. Darcel, ingénieur des ponts et chaussées, avec le concours de M. le conducteur Selheimer.

La voie sous-minée a été consolidée sur 304 mètres de longueur entre la place du Trocadéro et la rue Saint-Didier. La distance du sol au ciel de la carrière est de 15<sup>m</sup>,20, et la hauteur de la galerie d'exploitation de 1<sup>m</sup>,75, au puits de service placé au n° 106.

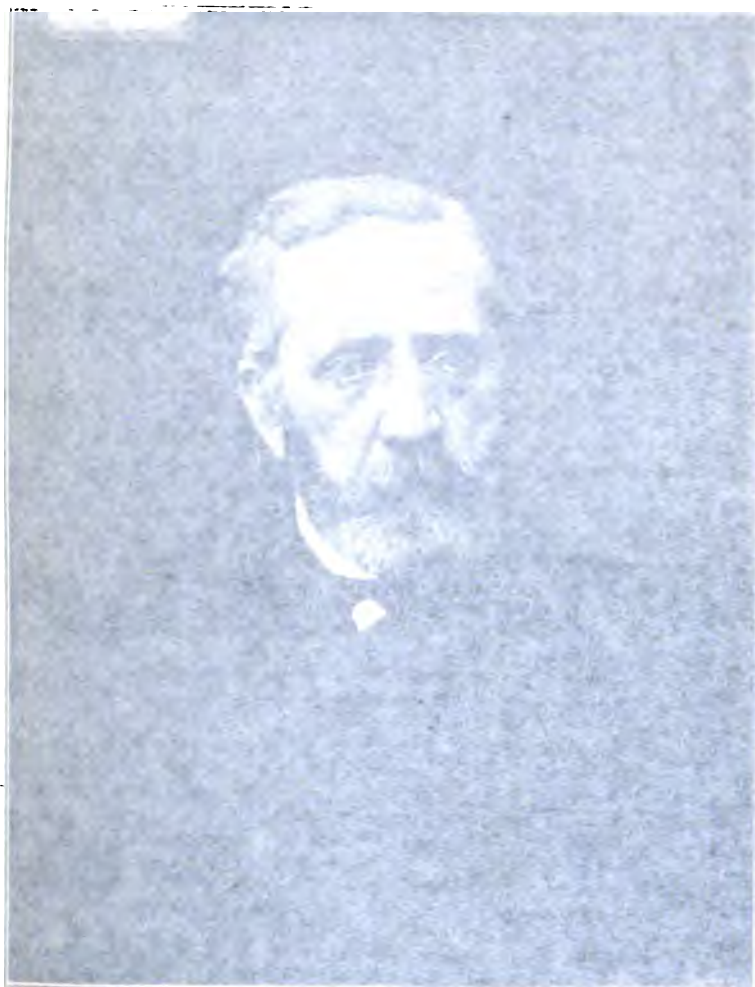
on y accède par un escalier de quatre-vingt-quatre marches, construit en 1786 dans les dépendances de l'ancienne barrière de Longchamp.

Les deux faisceaux d'avenues, rayonnant les unes de la place de l'Étoile et les autres de la place du Trocadéro, ont coupé les quartiers de Chaillot et de Passy de manière à modifier notablement le relief assez tourmenté de ces deux quartiers. Pour les nouvelles avenues qui pouvaient être tracées en ligne droite et sans franchir des crêtes trop élevées (comme les avenues Kléber, Victor-Hugo, Henri-Martin), on a suivi le principe du point visuel, afin d'avoir de longues perspectives; c'est ainsi qu'on est arrivé à faire voir l'arc de l'Étoile de l'avenue Henri-Martin. Mais le percement de l'avenue Kléber et de l'avenue Henri-Martin et l'abaissement de l'avenue Victor-Hugo isolaient, comme par des fossés, tout l'îlot qui se trouve compris entre ces trois avenues et qui est plus élevé que les grandes voies qui l'entourent. Pour remédier à cet inconvénient, M. l'ingénieur Darcel a étudié, dès 1861, pour le raccordement des rues avec les nouvelles avenues, un projet de nivellement général, qu'il importait d'exécuter promptement : car plus on aurait retardé l'exécution de ce travail et plus il serait devenu onéreux, en raison des constructions nouvelles à acquérir et par suite de l'élévation progressive du prix des terrains. On a admis une pente rapide (7 centimètres par mètre) pour la *rue Lauriston*, en vue d'en assurer la communication avec la rue circulaire et la place de l'Étoile. Il a fallu également admettre des pentes fortes pour raccorder la *rue des Sablons* et la *rue Cortambert* avec l'avenue Henri-Martin. L'ouverture de l'avenue du Roi-de-Rome (Kléber) avait exigé un déblai de 1<sup>m</sup>,70 au débouché de la rue du Télégraphe (*Saint-Didier*), et cette différence de niveau avait été rachetée provisoirement par un escalier qui supprimait l'accès des voitures ; en 1863, le raccordement fut établi au moyen d'une pente de 4 centimètres et demi par mètre, sur environ 65 mètres de longueur, les constructions préexistantes s'opposant à l'établissement d'une pente uniforme, qui n'aurait été que de 2 centimètres par mètre. Comme la profondeur des déblais dépassait 9 mètres à l'intersection de la *rue de Villejust* avec l'avenue Kléber, il a fallu admettre une pente de 7 centimètres et demi par mètre pour le raccordement de cette rue.

La *rue Mignard* (1) formait autrefois l'extrémité de la rue Spontini ; cette extrémité, voisine de la rue de la Tour, avait été ouverte en 1838, avec une largeur de 10 mètres, par la Ville de Paris ; elle avait d'abord porté le nom de « rue Neuve-du-Puits-Artésien ». L'arrêté du 6 mai 1881 a donné le nom de rue Mignard à la partie comprise entre l'avenue du Trocadéro et la rue de la Tour. La rue de Siam ayant été ouverte en 1884, le décret du 25 février 1886 a complété la rue Mignard, en classant la partie comprise entre la rue de la Tour et la rue de Siam.

Pierre Mignard (1612-1693), auteur des fresques de la coupole du Val-de-Grâce, a peint des tableaux d'histoire et plus de cent trente portraits, entre autres ceux de Mlle de la Vallière, de Mme de Montespan, de Mme de Sévigné, de La Bruyère, de Mme de Maintenon. Ses tableaux étaient si soignés qu'on a depuis nommé *mignardise* le défaut des ouvrages dans lesquels le

(1) La rue Mignard renferme, devant le n° 6, une ancienne carrière ; la distance du sol au ciel de cette carrière est de 4 mètres, et la hauteur de la galerie d'exploitation est de 2<sup>m</sup>,60 ; la voie sous-minée a été consolidée sur une longueur de 30 mètres.



F. S. MANLEY



soin est poussé à l'excès et qui paraissent peu naturels. Après avoir fait neuf fois le portrait de Louis XIV, il avait l'honneur de le voir encore poser devant lui, pour une dixième toile. Louis XIV lui dit : « Mignard, vous me trouvez vieilli. » — « Sire, répondit l'artiste, je vois quelques lauriers de plus sur le front de Votre Majesté », et, le jour même, il était nommé directeur de l'Académie de peinture.

C'est rue Mignard, n° 11, à l'angle de la rue de la Tour, qu'habitait le poète Eugène Manuel, inspecteur général de l'Université. Pour honorer sa mémoire, la Société historique d'Auteuil et de Passy, dont il avait été le président pendant huit ans, a fait apposer sur sa maison une plaque qui a été inaugurée le dimanche 27 octobre 1901. De nombreux et beaux discours ont été prononcés, par ses amis et ses admirateurs, le 4 juin 1901, jour de ses obsèques, et le 27 octobre 1901, jour où la plaque commémorative a été posée sur sa maison, sous la présidence de M. l'inspecteur général Adrien Dupuy, délégué par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, pour présider cette cérémonie. On pourra lire ces discours aux pages 42 à 52 du IV<sup>e</sup> volume du *Bulletin*, avec le compte rendu des obsèques de M. Eugène Manuel, à qui sont dus le développement et la prospérité de la Société historique d'Auteuil et de Passy. Elle a demandé que son nom soit donné à une des rues du XVI<sup>e</sup> arrondissement (1).

L'*impasse de Malakoff*, qui a son entrée au n° 161 de l'avenue Malakoff, a une largeur de 5 mètres. Elle a été créée, en 1858, par la Compagnie du chemin de fer sur des terrains ayant appartenu à M. Cassard. Elle a reçu sa dénomination en 1864.

La *rue Dumont-d'Urville* a été ouverte en 1860 sur l'emplacement de deux anciennes voies, créées à l'époque de l'établissement du mur d'enceinte de Paris sous Louis XVI (chemin de ronde de l'Étoile et une partie du boulevard de Passy). La largeur légale, qui avait été fixée à 11<sup>m</sup>,69 par arrêté du 17 août 1848, a été portée à 12 mètres lors de l'ouverture de l'avenue Kléber, l'alignement étant maintenu du côté des numéros pairs. Le décret du 2 mars 1864 a donné à cette rue sa dénomination actuelle, en l'honneur du célèbre navigateur Jules-Sébastien-César Dumont-d'Urville (1790-1842), qui a publié ses voyages autour du monde et ses études sur la Polynésie ; il a découvert plusieurs terres dans l'océan glacial antarctique ; il fut chargé en 1830 de conduire Charles X en Angleterre, fut nommé contre-amiral en 1841 et périt dans la catastrophe du 8 mai 1842 (chemin de fer de Versailles, rive gauche). Le général Boulanger, qui fut ministre de la Guerre, a habité le n° 11 bis de la rue Dumont-d'Urville en 1888-1889.

Rue Dumont-d'Urville n° 1 et rue de Belloy n° 2 on voit un hôtel du style Renaissance, qui a été construit en 1883 ; au second étage et faisant face à la place des États-Unis, s'avance une tourelle en encorbellement. A l'encoignure de la rue Dumont-d'Urville et de l'avenue d'Iéna se trouve un hôtel qui a été construit en 1867 et où demeurait le maréchal Bazaine lorsqu'il fut arrêté.

La *rue Lapérouse* a été ouverte en 1860, avec 12 mètres de largeur, par la Ville de Paris, sur l'emplacement d'une partie de l'ancien boulevard de Passy ; elle n'existait antérieurement que du côté des numéros impairs, dont les

(1) Voir aux annexes (p. 499) le discours par M. Dupuy (le 27 octobre 1901). On trouvera également aux annexes (p. 440) celui que j'ai prononcé aux obsèques du regretté M. Manuel.

alignements ont été fixés par une ordonnance du bureau des finances du 16 janvier 1789. Sa dénomination lui a été donnée par le décret du 2 mars 1864, en l'honneur de Jean-François de Galaup de Lapérouse (1741-1788), enseigne en 1764, lieutenant de vaisseau en 1775, capitaine de vaisseau en 1780; il s'illustra en Amérique dans la guerre contre les Anglais, sous les ordres de l'amiral d'Estaing; il partit de Brest en 1785, avec *la Boussole* et *l'Astrolabe*, pour un voyage de circumnavigation, découvrit au Kamtschatka le détroit qui porte son nom et arriva à Botany-Bay en 1788; on n'eut plus ensuite de ses nouvelles. En 1827, le capitaine anglais Dillon découvrit les débris de son navire et, l'année suivante, Dumont-d'Urville trouva des indices certains de son dernier séjour à l'île de Vanikoro (Océanie), où il avait perdu la vie, et y fit élever un monument funéraire. Émile de Girardin, publiciste, a habité le n° 27 de la rue Lapérouse de 1877 à 1881, date de sa mort.

La *rue Herran*, qui longe le lycée Janson-de-Sailly et a 12 mètres de largeur, est une voie privée, ouverte en 1862 par M. Herran, qui a été successivement en Espagne, en Angleterre et en France, ministre des républiques américaines de Honduras, Salvador et Costa-Rica.

La *rue du Général-Appert* est une voie privée; elle fut ouverte en 1864, avec une largeur de 12 mètres, sur des terrains appartenant à M. l'ingénieur Philipps, qui, à l'époque où elle était encore à l'état d'impasse, la nomma « rue Appert », parce que la première maison y fut construite par le général Appert (1817-1891). Ce général servit longtemps en Afrique, fut nommé général de brigade le 14 juillet 1870, commanda la place de Versailles en 1871 et une division d'infanterie, à Orléans, en 1875. Il fut ensuite envoyé à Saint-Pétersbourg, où il était très apprécié par le tsar, ce qui lui permit de rendre de grands services à la France. C'est sur la demande des habitants que la dénomination de « rue Appert » a été remplacée, le 10 avril 1893, par celle de « rue du Général-Appert ». Le prolongement de cette rue a été ouvert d'août 1897 à avril 1898, entre les rues de la Faisanderie et Spontini; tous les frais de cette ouverture (viabilité complète et éclairage) ont été payés par M. de Rothschild.

La Ville de Paris décida de ne pas aliéner les *pelouses du Ranelagh* et de les aménager pour en faire une promenade publique. Par délibération du 6 décembre 1857, le conseil municipal de Passy accorda à la Ville de Paris une subvention de 1.000 francs, pour établissement de bancs sur ces pelouses. Elles sont actuellement desservies par les *avenues Ingres, Prudhon, du Ranelagh* et *Raphaël*, dont les riverains sont astreints, dans l'intérêt de l'embellissement du quartier, à certaines servitudes (1), en vertu du cahier des charges régissant la vente aux enchères du 4 décembre 1858. Cette adjudication comprenait 44.756 mètres carrés, qui ont été vendus pour 1.351.000 francs. A l'époque où elle a eu lieu, la situation des pelouses du Ranelagh laissait encore beaucoup à désirer; elles étaient envahies par des haies et des broussailles; des chemins de piétons y étaient tracés dans tous les sens. Les ingénieurs de la Ville dressèrent, en 1859, un projet montant à 155.000 francs pour niveler le sol, le semer à nouveau, y tracer les chemins longeant le parc de la Muette et le chemin de fer d'Auteuil, terminer les nouvelles avenues

(1) Voir aux annexes (page 441) les règlements spéciaux qui régissent les abords du Ranelagh (contrat de vente des terrains bordant les avenues Ingres, Prudhon et Raphaël).

et les raccorder avec le boulevard Suchet et la chaussée de la Muette. Tous



Le Monument de La Fontaine.  
(Archives de la Société).

ces terrains avaient été retranchés du bois de Boulogne lors de l'établissement des fortifications de Paris et cédés alors à la Ville (1).

(1) Les avenues Raphaël, Prudhon et Ingres ont été ouvertes en 1860, sous la direction d'Alphand et sous les ordres de M. l'ingénieur Darcel et de M. le conducteur Seilheimer.



Dans ce joli coin de verdure se trouve le monument élevé à La Fontaine, grâce à une souscription qui avait été ouverte sous les auspices de M. Marmottan, maire du XVI<sup>e</sup> arrondissement ; la moitié des fonds a été fournie par Passy et Auteuil. Le groupe est dû au statuaire Dumilâtre et a été fondu par M.M. Thiébaud ; M. l'architecte Frantz Jourdain est l'auteur du piédestal.



ROSSINI.

(Collection de M. Em. Potin.)

M. Sully Prudhomme, qui occupe, à l'Académie française, le fauteuil de La Fontaine, a prononcé un discours très applaudi à l'inauguration du monument, qui a eu lieu le 26 juillet 1891. On peut le trouver aux archives de la Société.

L'*avenue Raphaël*, précédemment « boulevard du Ranelagh », doit son nom à l'illustre peintre italien Raphaël Sanzio (1483-1520) ; élève du Pérugin, il composa, à dix-huit ans, *le Mariage de la Vierge*, peignit ensuite à Florence *la Belle Jardinière*, puis fut appelé à Rome par Bramante, architecte du pape

Jules II, qui le chargea de peindre les salles du Vatican (fresques de *l'École d'Athènes*, de *la Dispute des Docteurs*, de *la Bataille d'Ostie*, de *l'Incendie de Borgo-Vecchio*). Les ouvrages de Raphaël sont si connus qu'il paraît inutile de les énumérer ici.

Cuvillier-Fleury, ancien précepteur du duc d'Aumale, mourut en 1887 à l'hôtel n° 4 de l'avenue Raphaël, qu'il habitait depuis plus de vingt ans (1).

L'avenue Raphaël renferme beaucoup de jolis hôtels et de coquettes villas s'épanouissant au milieu de la verdure. On peut citer : au n° 16, un hôtel gothique à pignon central, et, au n° 8, une villa qui est une des premières construites dans l'avenue Raphaël et dont la façade est formée de briques de différents tons, avec application de faïences émaillées de couleurs variées ; en avant et à gauche, accolée à la façade principale, s'avance une véranda pentagonale surmontée d'une terrasse et, sur le côté, toujours à gauche du bâtiment principal, s'élève une tour octogonale également en briques et faïences polychromes (2), couronnée par une autre terrasse en saillie.

L'*avenue Prudhon*, qui constituait précédemment une partie de la chaussée de la Muette, a reçu sa dénomination actuelle par décret du 2 octobre 1865, en mémoire du peintre Prudhon (1760-1823), à qui on doit : *le Crime poursuivi par la Justice et la Vengeance célestes*, *le Christ mourant sur la croix*.

Le célèbre compositeur Gioacchino-Antonio Rossini, qui avait demeuré pendant quelque temps à la rue de la Pompe, habita, à partir de 1857, une villa qu'il avait fait construire sur un terrain qui lui avait été gracieusement concédé par la Ville de Paris, près de la porte de Passy, entre le chemin de fer d'Auteuil et le boulevard Suchet (n° 3 de l'*avenue Ingres*) ; il mourut dans cette villa, le 13 novembre 1868, à l'âge de soixante-seize ans.

Au n° 4 de l'avenue Ingres, vis-à-vis de l'ancienne maison de Rossini, se trouve un hôtel qui a été construit par M. Allouard, et dont une reproduction a été donnée par M. César Daly, dans son ouvrage intitulé : *De l'architecture privée au XIX<sup>e</sup> siècle*.

On voit, au n° 1 de l'*avenue Ingres*, un hôtel de style Renaissance, présentant deux riches façades : l'une, sur l'avenue, est masquée par les arbres ; pour bien juger l'autre, qui domine la voie ferrée, il convient de la regarder du boulevard Beauséjour. Des mosaïques sur fond d'or sont incrustées dans les tympans des hauts pignons qui surmontent les fenêtres.

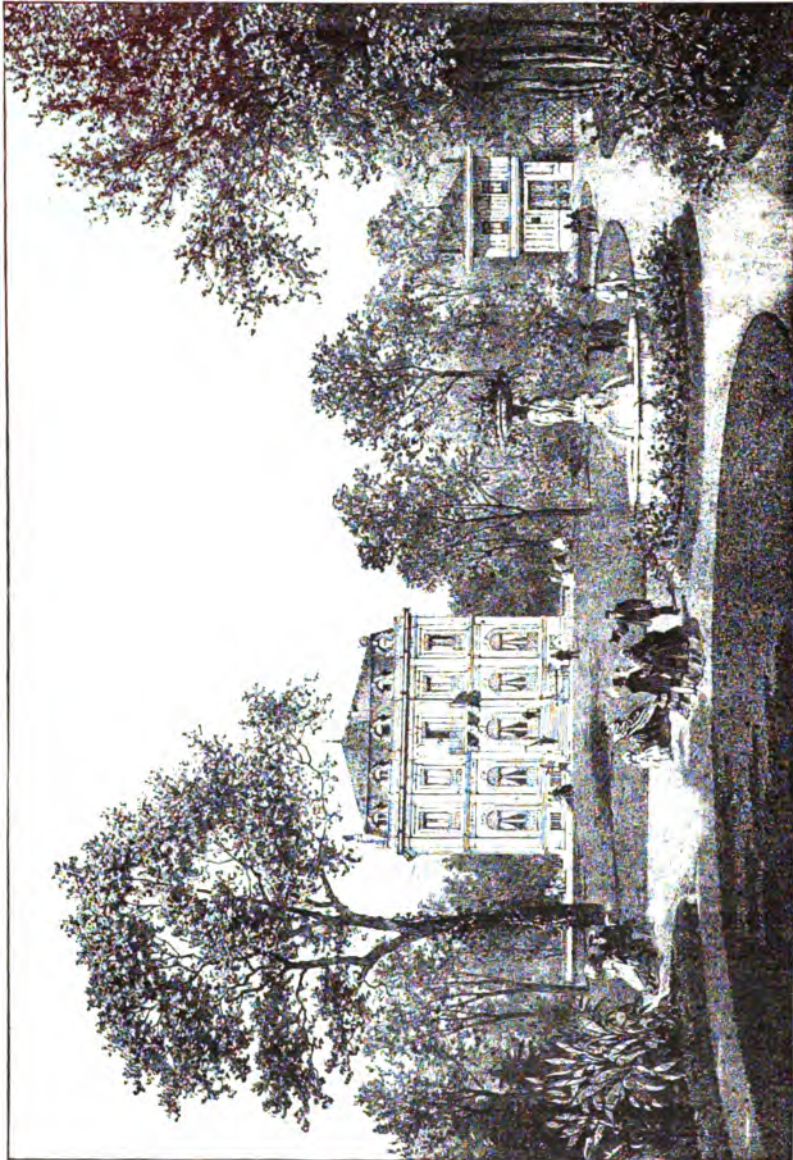
L'avenue Ingres, qui s'est nommée d'abord « boulevard Rossini », a reçu sa dénomination actuelle, par décret du 24 août 1864, en mémoire du peintre Jean-Auguste-Dominique Ingres (1780-1867), élève de David, grand prix de Rome en 1801. Il peut être considéré comme un maître classique et comme le représentant du dessin correct et de la peinture sobre, toujours empreinte d'un idéalisme élevé. A l'Exposition universelle de 1855, un salon fut exclusivement réservé à ses œuvres. Il fut nommé sénateur en 1862 et ensuite directeur de la villa Médicis. Plusieurs hôtels de l'avenue Ingres avaient été endommagés par les obus en 1871.

(1) Cuvillier-Fleury, avant de devenir le principal rédacteur du *Journal des Débats* et un des grands électeurs de l'Académie française, avait été précepteur du duc d'Orléans, fils aîné du roi Louis-Philippe.

(2) Diverses indications sur les hôtels et villas ont été extraites d'une communication faite par M. Léopold Mar à la Société historique d'Auteuil et de Passy, sur les belles façades du XVI<sup>e</sup> arrondissement.

Les avenues Ingres, Prudhon et Raphaël ont été munies de becs à incandescence en mai 1900.

L'ouverture de la partie de la *rue de Freycinet* comprise entre l'avenue de l'Empereur (Trocadéro) et la rue Morny (Pierre-Charron) a été déclarée



VILLA BOSSINI  
A PASTY  
(Archives de la Société.)

d'utilité publique par le décret du 17 septembre 1864, fixant à 12 mètres la largeur de cette rue; elle remplaçait le *passage de la Pompe-à-Feu*, qui avait été formé à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, était coudé, commençait au quai Debilly et finissait à la rue de Chaillot. Un autre décret du 24 du même mois sanctionna le traité passé entre la Ville et la Société Thome et C<sup>ie</sup> pour l'exécution de la nouvelle voie.

La déclaration d'utilité publique pour l'ouverture de la partie de la *rue de Freycinet* comprise entre la rue Pierre-Charron et l'avenue d'Iéna a été prononcée par le décret du 2 mars 1867. La Ville a utilisé des terrains provenant des anciens réservoirs de Chaillot, pour l'ouverture de cette section, qui a également une largeur de 12 mètres et dont les travaux ont été exécutés par la Société Thome et C<sup>ie</sup>, suivant un traité passé le 2 juillet 1866 entre la Ville et cette Société. L'*impasse des Réservoirs* s'est trouvée confondue dans le tracé de cette seconde section.

Le décret du 2 mars 1867 a donné à la rue de Freycinet (1), dans tout son parcours, cette dénomination, en l'honneur du navigateur Louis-Claude De Saulces de Freycinet (1779-1842), qui a découvert des terres australes; il fut nommé capitaine de vaisseau en 1820 et entra à l'Académie des sciences en 1825. La légation du royaume de Serbie se trouve au n° 9 de la rue de Freycinet.

La *rue de Bassano* appartient au XVI<sup>e</sup> arrondissement entre l'avenue d'Iéna et l'avenue Marceau, au VIII<sup>e</sup>, entre l'avenue Marceau et l'avenue des Champs-Élysées. Cette rue peut être considérée comme faisant suite à la rue de Lubeck, dont elle est séparée par la place d'Iéna. Le décret du 17 septembre 1864 avait autorisé le prolongement de la rue de Lubeck depuis la rue Boissière jusqu'à l'avenue des Champs-Élysées; les travaux furent exécutés par la Société Thome et C<sup>ie</sup>, et le décret du 2 mars 1867 a donné à ce prolongement, entre la place d'Iéna et l'avenue des Champs-Élysées, le nom de rue de Bassano. Ce percement, pour lequel on a adopté la largeur de 13 mètres, a englobé (2) la *ruelle des Jardins*, qui existait en 1730 et allait de la rue Kepler à l'*impasse des Réservoirs*, supprimée, comme il a été dit ci-dessus, par suite de la création de la rue de Freycinet (3). On remarque, au n° 48 de la rue de Bassano, un bel hôtel qu'habite l'illustre peintre Bonnat, membre de l'Institut et professeur à l'École des Beaux-Arts.

Hugues-Bernard Maret, duc de Bassano (1763-1834), fut un des fondateurs du Club des *Feuillants*; il a été ministre des relations extérieures en 1811, pair de France en 1831 et ministre de l'Intérieur en 1834.

La *rue Hamelin* (4), qui va de la rue de Lubeck à l'avenue Kléber, se trouve à la hauteur de l'ancienne barrière des Bassins, point où le mur d'enceinte décrivait un arc de cercle ayant pour effet de faire abandonner au *boulevard*

(1) Sous le trottoir de la rue de Freycinet se trouve un escalier circulaire de 14<sup>m</sup>,55 de profondeur (63 marches), construit en 1784, dans l'enceinte des réservoirs de la pompe à feu de Chaillot, pour desservir les réseaux de l'inspection générale des carrières. La longueur de la voie sous-minée, rue de Freycinet est de 99 mètres, outre l'avenue d'Iéna et la rue de Chaillot; il s'y est produit quelques fontis, dont 3 venus à jour en 1807 et 1812. La hauteur du sol au ciel de la carrière est de 11<sup>m</sup>,07; la hauteur de la galerie d'exploitation est de 3<sup>m</sup>,46.

(2) Sur le VIII<sup>e</sup> arrondissement, le percement de la rue de Bassano a supprimé, entre la rue Vernet et l'avenue des Champs-Élysées, la *rue du Château-des-Fleurs*, qui avait été créée en vertu d'un arrêté du conseil du roi du 21 août 1777 et qui servait de limite orientale au promenoir de Chaillot.

(3) La longueur des voies sous-minées est de 42 mètres, devant les n° 6, 8, 10 et 12 de la rue de Bassano; une carrière isolée s'y étend sous les propriétés des n° pairs seulement. Entre les rues Pauquet et Bizet, la distance du sol au ciel de la carrière est de 19<sup>m</sup>,95; la hauteur de la galerie d'exploitation est de 6<sup>m</sup>,50.

(4) La longueur de la voie sous-minée est de 42 mètres sous la rue Hamelin, à l'origine de la rue de Lubeck. La consolidation a été faite par remblais bourrés sur 20 mètres de longueur. La distance du sol au ciel de la carrière est de 13<sup>m</sup>,70, et la hauteur de la galerie d'exploitation est de 4<sup>m</sup>,20.

*de Passy* (ancien boulevard extérieur) la direction de l'avenue Kléber et de lui faire suivre celle de la rue Dumont-d'Urville. Elle a été ouverte avec une largeur de 12 mètres, en vertu du décret du 17 septembre 1864 ; un autre décret, du 24 du même mois, a sanctionné le traité passé entre la Ville et la Société Thome et C<sup>ie</sup>, pour l'exécution du percement de cette rue, qui a reçu son nom, par décret du 2 mars 1867, en l'honneur de l'amiral Ferdinand-Alphonse Hamelin (1796-1864), neveu du contre-amiral Hamelin, mort en 1839. Il fut embarqué à onze ans sur la frégate *la Vénus*, commandée par son oncle ; il prit part, à quatorze ans, en qualité d'aspirant, à la bataille du Grand-Port, que Duperré livra à la flotte anglaise et qui nous rendit l'Île-de-France ; il fut nommé enseigne en 1812, lieutenant de vaisseau en 1821, capitaine de vaisseau en 1836, contre-amiral en 1842, vice-amiral en 1848. Pendant la guerre de Crimée, il commanda la flotte française dans la mer Noire ; il fut nommé amiral en 1854, ministre de la Marine en 1855 et grand chancelier de la Légion d'honneur en 1860.

En septembre 1897, le pavage en pierre de la rue Hamelin a été converti en pavage en bois (1).

La *rue de Belloy* a été ouverte à 12 mètres de largeur, en 1866, tant sur l'emplacement des anciens réservoirs de Chaillot que de divers immeubles acquis par la Ville (traité passé le 2 juillet 1866 avec la Société Thome et C<sup>ie</sup>). Le nivellement a été fixé par l'arrêté du 7 novembre 1866 ; mais le classement de cette rue comme voie publique n'a été prononcé que par le décret du 25 juin 1883, modifiant les alignements.

Le décret du 10 août 1868 a donné à cette rue sa dénomination en l'honneur de Jean-Baptiste de Belloy (1709-1808), qui remplaça l'illustre évêque Belzunce, à Marseille, en 1756, fut nommé archevêque de Paris en 1802 et cardinal en 1803.

La *rue de Juigné*, longeant le terrain qui avait d'abord été réservé en vue de la construction d'une nouvelle église à Chaillot et qui forme aujourd'hui la *place des États-Unis*, a été ouverte en 1866 par la Ville, sur l'emplacement tant des anciens réservoirs de Chaillot que de divers immeubles acquis conformément à un traité passé entre la Ville et la Société Thome et C<sup>ie</sup>. Le décret du 10 août 1868 avait donné à cette rue sa dénomination en l'honneur d'Antoine-Éléonore-Léon Leclerc de Juigné (1728-1811), évêque de Châlons en 1764, archevêque de Paris en 1781, qui fut député aux États généraux, s'expatria et ne revint qu'en 1802 en France, où il passa ses dernières années dans la retraite. La rue de Juigné ne porte plus ce nom actuellement, parce qu'elle fait partie de la *place des États-Unis*, qui a été créée également en 1866 par la Ville, s'était d'abord appelée « place Galilée », avait reçu, par décret du 10 février 1875, le nom de « place de Bitche », en mémoire de l'héroïque défense de cette place pendant la guerre de 1870-1871, a été classée et alignée par le décret du 25 juin 1883, et a reçu sa dénomination actuelle, par décret du 16 août 1881, en l'honneur de la grande république américaine. La place des États-Unis, qui a 60 mètres sur 55, est ornée d'une statue de Washington et La Fayette et renferme un jardin anglais. En 1897, le pavage en pierres de la place des États-Unis a été converti en pavage en bois.

Le décret du 2 mars 1867 a donné le nom de *Mozart* à l'avenue devant être ouverte entre la chaussée de la Muette et la rue de la Fontaine. Le décret du

(1) En 1902, l'école municipale de garçons de la rue Hamelin avait 242 élèves.

29 mai suivant a déclaré d'utilité publique l'ouverture de cette voie, en spécifiant qu'elle aurait 20 mètres de largeur ; qu'elle partirait du carrefour formé à Auteuil par la rencontre des rues Poussin, des Vignes (Pierre-Guérin), de la Fontaine (La Fontaine) et de Magenta (Pierre-Guérin) ; enfin qu'elle aboutirait au point de jonction des rues de la Pompe et de Boulainvilliers, avec formation d'un carrefour de dégagement à l'intersection de ces deux dernières rues avec la rue de Passy.

Le percement de cette rue Mozart a été immédiatement commencé ; mais on n'a exécuté, sous le second Empire, que la partie comprise entre la rue Bois-le-Vent et la rue de l'Assomption (1). On a ouvert, en 1876 et 1877, la section qui s'étend de la rue de l'Assomption à la rue Ribéra, ainsi qu'une amorce près de la rue La Fontaine ; on a fait, en 1881, la partie qui s'étend entre la rue Ribéra et la rue La Fontaine ; enfin on a mis en état de viabilité, de juin 1895 à février 1897, la section comprise entre la chaussée de la Muette et la rue Bois-le-Vent.

On a donc mis près de trente ans à percer la rue Mozart (qui dessert Auteuil et Passy), ce qui tient à ce que les travaux ont été interrompus fréquemment, et l'on peut dire que les prévisions n'ont pas encore été complètement réalisées, car les ingénieurs de la Ville avaient projeté primitivement de prolonger la rue Mozart jusqu'à la place du Trocadéro, afin de relier directement cette place avec Auteuil. On n'a pas exécuté jusqu'ici ce prolongement, qui devait avoir 20 mètres de largeur, comme la rue Mozart ; plus on attendra, et plus la dépense s'accroîtra, en raison des constructions qui s'élèvent sur le tracé. On peut diviser ce prolongement en deux sections : la première aboutirait à la place Possoz, où l'emplacement de la voie projetée est indiqué par deux amorces ; la seconde section couperait la rue Vital près de son intersection avec la rue Nicolo, la rue de la Tour entre la rue Bellini et la rue Louis-David, la rue Scheffer à son intersection avec la rue Bellini ; elle traverserait la rue Pétrarque et, ce qui constitue une grave difficulté, le cimetière de Passy, pour rejoindre la place du Trocadéro, entre l'avenue Henri-Martin et la rue Franklin, au point où le mur du cimetière de Passy a été reconstruit, en 1900, avec une forme à arcades, qui diffère de celle adoptée pour les autres parties de ce mur de soutènement.

La dépense totale faite de 1867 à 1897, pour l'ouverture de la rue Mozart, s'est élevée à 2.472.655 francs ; la vente des terrains et des matériaux de démolition ayant procuré une recette d'environ 750.000 francs, le sacrifice de la Ville de Paris pour la création de cette voie peut être évalué à 1.700.000 francs.

Le compositeur Jean-Chrysostome-Wolfgang-Amédée Mozart (1756-1791) fut présenté à l'empereur d'Allemagne François I<sup>er</sup> à l'âge de six ans ; il composait déjà alors des pièces de clavecin et jouait à livre ouvert ; il n'avait pas encore huit ans quand il touchait l'orgue à Versailles ; il fut présenté l'année suivante à la cour d'Angleterre. Il composait de mémoire, sans le secours du piano, et jetait rapidement ses idées sur le papier ; il est l'auteur de *Don Juan*, des *Noces de Figaro*, de la *Flûte enchantée*, d'une célèbre messe de *requiem* et de beaucoup de symphonies.

(1) Les travaux de la rue Mozart ont été dirigés de 1866 à 1868 par M. l'ingénieur Ernest Rousseau et M. le conducteur Mahieu ; en 1876 et 1878, par M. l'ingénieur Bartet et M. le conducteur Lomprez ; en 1881, par M. l'ingénieur Choquet et M. le conducteur Roty ; en 1896, par M. l'ingénieur Babinet et M. le conducteur Chevallier.

Le décret du 21 novembre 1901 a modifié les alignements à l'angle de la rue Mozart et de la chaussée de la Muette.

L'*impasse Mozart*, qui a son entrée au n° 36 de la rue Mozart, à peu de distance de la rue du Ranelagh, n'a qu'une largeur de 1<sup>m</sup>,25 sur une longueur de 28 mètres et était précédemment nommée « *impasse de la Chaise* ». C'est le restant d'une ancienne sente, dite de la Chaise, qui avait été classée comme chemin public rural par arrêté du 3 octobre 1857 ; elle commençait à la rue de la Glacière (ensuite rue Davioud) et arrivait au lieu dit La Chaise (Beauséjour). Une grande partie de son étendue s'est trouvée supprimée par suite du percement de la rue Mozart. Le nom d'impasse Mozart a été substitué à celui d'impasse de la Chaise par l'arrêté du 3 septembre 1869.

Le décret du 2 mars 1867 a donné le nom de *rue Largillière* à la voie à ouvrir entre la rue Mozart et le boulevard Beauséjour ; un autre décret du 29 mai de la même année a déclaré d'utilité publique l'ouverture de cette rue, qui a été immédiatement exécutée : 1° sur un emplacement appartenant à la Ville et précédemment occupé par le service municipal des promenades et plantations ; 2° sur des terrains appartenant à la Société Heugel et C<sup>ie</sup>.

Nicolas Largillière (1656-1746) fut d'abord attaché, en Angleterre, à la personne du roi Charles II ; la protection de Van der Meulen, peintre historiographe de Louis XIV, lui procura des commandes de portraits en France ; Charles Le Brun le prit en amitié. La vérité du coloris, la fraîcheur du ton et la légèreté de touche de Largillière le firent surnommer le Van Dyck français. Il entra, en 1686, à l'Académie de peinture, dont il devint ensuite chancelier. On lui doit un *ex-voto* qui décore l'église Saint-Étienne-du-Mont, *le Repos*, donné à Louis XIV par la Ville de Paris, en 1687, et *le Mariage du duc de Bourgogne* en 1697 ; il a fait 1.500 portraits.

Au n° 4 de la rue Largillière, à l'angle de la chaussée de la Muette, se trouve l'habitation que s'était fait construire M. l'architecte Lheureux, mort récemment ; il a dirigé l'agrandissement de l'École de droit, avec nouvelle façade sur la rue Saint-Jacques. Si on entre dans cette maison, on voit du jardin une construction originale : trois corps de bâtiment reliés à gauche par une tour à deux étages, qui sert d'escalier et à laquelle s'adosse une rotonde. La description de cette habitation se trouve à la page 821 de l'*Encyclopédie d'architecture*, publiée par Mme veuve Morel et C<sup>ie</sup>.

La *villa Herran*, qui a son entrée rue de la Pompe, au n° 85, a été formée en 1867 par M. Herran (1).

La *villa de Longchamp* a son entrée sur la rue de Longchamp, entre le n° 36 et le n° 38, près de l'avenue Kléber ; c'est une voie privée qui n'a que 2<sup>m</sup>,50 de largeur et qui constitue une rectification d'un ancien chemin de Chaillot, qui était dénommé « ruelle du Bouquet-des-Champs », était coudé et avait une largeur variant entre 1 mètre et 3<sup>m</sup>,50. Cette rectification avait été dénommée *rue Rigaud* (2) par le décret du 27 février 1867. Les propriétaires lui ont donné, en 1887, le nom de villa de Longchamp.

(1) Voir p. 146 pour la rue Herran. La longueur de la voie sous-minée est de 20 mètres à partir de la rue de la Pompe ; la distance du sol au ciel de la carrière est de 8<sup>m</sup>,55, et la hauteur de la galerie d'exploitation est de 5 mètres. Quelques fontis s'étaient manifestés ; la villa Herran a été consolidée par les propriétaires de cette voie privée.

(2) Hyacinthe-François-Honoré Rigaud (1659-1743) a été directeur de l'Académie de peinture en 1735 ; le Louvre a de lui *le Martyre de saint André*, les portraits de Lebrun et de Mignard.

La *rue Nitot* a été ouverte sur une propriété de la famille Nitot. Le terrain de 75.000 mètres carrés, clos de murs, compris entre la rue de Chaillot et l'ancien mur d'enceinte, avait été acheté en 1810 par M. Nitot, un des bijoutiers fournisseurs de Napoléon I<sup>er</sup> (1) et était connu sous le nom de clos Nitot. Un banquet réformiste y fut donné en 1848. Le décret du 13 mars 1869 a autorisé le colonel Nitot, le comte Treilhard, conseiller d'État, le sénateur Boittelle et le baron d'Erlanger, alors propriétaires du clos Nitot, à ouvrir sur leurs terrains et suivant les alignements fixés par ledit décret, une rue de 12 mètres, destinée à faire communiquer la rue de Lubeck avec la place Galilée (place des États-Unis), à charge par eux d'abandonner gratuitement à la Ville de Paris le sol de la rue projetée et de se soumettre aux autres conditions énoncées dans leurs soumissions de fin 1866 et du 8 novembre 1868. L'arrêté du 20 juillet 1868 avait donné à cette nouvelle voie le nom de rue Nitot.

Le percement de la *rue Le Nôtre*, avec une largeur de 15 mètres, est indiqué sur le plan annexé à la loi du 28 avril 1869, approuvant la convention passée entre l'État et la Ville de Paris pour la place du Roi-de-Rome (place du Trocadéro) et ses abords. Cette rue a une pente très rapide ; le décret du 10 novembre 1877 lui a donné sa dénomination en l'honneur d'André Le Nôtre, architecte et dessinateur de jardins (1613-1700), fils d'un surintendant des Tuileries. Ayant succédé à son père, il fit planter la grande allée des Tuileries, dessina pour Fouquet le parc du château de Vaux, créa l'immense parc de Versailles et les jardins de Trianon, ceux de Chantilly, Saint-Cloud, Meudon et Sceaux, ainsi que la terrasse de Saint-Germain, les canaux du parc de Fontainebleau et la promenade d'Amiens. Louis XIV lui conféra le cordon de Saint-Michel et voulut lui donner des armoiries : « Des armoiries, répondit Le Nôtre, j'ai déjà les miennes : trois limaçons couronnés d'une feuille de chou. »

La *rue Théry* est une voie privée, ouverte en 1869, avec une largeur de 12 mètres, sur des terrains appartenant à M. Théry, fabricant de chocolat.

La *rue Debrousse* a été ouverte, comme voie privée, en 1869, avec une largeur de 12 mètres, par la Société Latessieur de Launay, dont un des principaux actionnaires était M. François-Hubert Debrousse (1817-1878), qui a construit plusieurs chemins de fer (ligne de Picardie et Flandres, Compagnie franco-algérienne). Le décret du 29 novembre 1901 a classé la rue Debrousse au nombre des voies publiques et en a fixé les alignements.

La *rue Foucault* a été ouverte, vers 1874, par la Ville de Paris, avec 12 mètres de largeur ; le nivellement y a été fixé par l'arrêté du 13 octobre 1874 et elle a été classée au nombre des voies publiques par le décret du 7 juillet 1884, qui en a fixé les alignements. Sa dénomination lui a été donnée par le décret du 10 novembre 1877, en mémoire de Jean-Bernard-Léon Foucault (1819-1868), physicien et membre de l'Académie des Sciences. La hauteur des maisons de la rue Foucault est limitée à 14<sup>m</sup>,30.

Foucault a fait, de 1850 à 1852, des expériences qui ont été fort remarquées et qui rendaient visible le mouvement de rotation de la terre. Si on fait osciller un pendule, il se déplace dans un même plan vertical ; il se meut donc dans un plan invariable, pendant que la terre tourne. Pour l'observateur

(1) Voir p. 442 l'article de M. Émile Potin intitulé : « Une Rue de Chaillot ».



placé sur la terre, c'est le plan d'oscillation du pendule qui paraît se déplacer d'orient en occident, c'est-à-dire en sens inverse du mouvement de la terre. Comme le disait Foucault, dans son feuilleton scientifique du *Journal des Débats*, « le mouvement apparent du pendule révèle au spectateur le mouvement réel du globe qu'il habite ». Le pendule de Foucault était constitué par un fil d'acier d'environ 70 mètres de longueur, fixé par un bout au sommet de la voûte intérieure de la coupole du Panthéon et portant, à l'autre extrémité, une boule de plomb d'environ 30 kilogrammes, traversée par une tige de cuivre et munie d'un style d'acier. En raison de sa grande longueur, le pendule mettait 16 secondes à revenir au point d'où il était parti ; la terre continuant pendant ce temps à tourner, le pendule répondait à une autre division du cercle, de 8 mètres de circonférence, au-dessus duquel il oscillait, et chaque oscillation double du pendule correspondait à un déplacement d'environ 2 millimètres et demi. Pour manifester ce déplacement, on avait garni le pourtour du cercle d'une couronne de sable, posée sur le dallage du monument, à l'intérieur d'une balustrade circulaire qui en séparait le public ; une brèche était pratiquée dans cette couronne de sable par une pointe fixée à la boule du pendule. Les expériences du pendule de Foucault seront refaites au Panthéon en 1902, sous la direction de M. Camille Flammarion, secrétaire général de la Société astronomique de France, directeur de l'observatoire de Juvisy, auteur de *la Pluralité des mondes habités*, et de M. Berget, directeur du laboratoire de M. Lippmann à la Sorbonne. L'appareil sera installé sous la coupole par les soins de M. Nénot, architecte de la Sorbonne. Le fil d'acier, qui aura un diamètre de 72 centièmes de millimètre, sera retenu au repos par un fil de chanvre qu'on enflammera pour le rompre et mettre l'appareil en mouvement.

La villa de la Tour a été formée, à partir de 1874, par M. Souchier, propriétaire des terrains qui appartenaient depuis longtemps à sa famille ; il était maire de Chantilly à l'époque de son décès, survenu en 1891. Pendant la nuit, cette villa est fermée par des grilles ; elle appartient actuellement aux propriétaires des neuf maisons qui y ont été construites. Elle forme un coude et n'avait primitivement d'entrée que sur la rue de la Tour, au n° 96 bis ; mais M. Souchier lui a donné ensuite une seconde entrée sur la rue Eugène-Delacroix, en autorisant la construction de deux maisons en façade sur cette rue, sous la condition de laisser un passage libre d'une largeur de 4 mètres ; cette largeur est celle qui existe entre les clôtures des diverses maisons de la villa ; mais les actes de propriété interdisent d'élever des constructions sur les jardinets, de sorte que la distance minima entre les façades des maisons (excepté les deux qui donnent sur la rue Eugène-Delacroix) est de 9<sup>m</sup>,67 sur la partie perpendiculaire à cette rue Eugène-Delacroix, et de 10 mètres sur la partie perpendiculaire à la rue de la Tour. Il résulte des actes de propriété que la villa doit être habitée bourgeoisement ou par des personnes y établissant seulement leurs bureaux ; — que les murs sont mitoyens jusqu'à la hauteur des constructions pour les parties construites, et jusqu'à la hauteur d'héberge pour les parties non construites ; — que les propriétaires ont à leur charge les gages du concierge de la villa, l'entretien du pavillon qui lui sert de logement, celui des grilles, de l'égout commun, des trottoirs et des pavages. Il était stipulé, en outre, qu'en cas de décès de M. Souchier, comme dans le cas où il ne serait plus propriétaire d'un seul terrain de la villa, l'adminis-

tration de ladite villa passerait entre les mains d'un syndicat des propriétaires. Cette éventualité s'étant réalisée, un acte constitutif de syndicat a été enregistré le 1<sup>er</sup> octobre 1895 ; les propriétaires syndiqués ont établi entre eux, par un acte que l'auteur a rédigé en 1899, des servitudes réciproques, ayant pour but de limiter les saillies permises sur les façades et, pour mieux assurer l'aérage, d'adopter pour la hauteur des bâtiments des maxima un peu inférieurs à ceux qui résultent des règlements de voirie en vigueur à Paris.

La *rue Fresnel* a été ouverte en 1876 par la Ville de Paris, avec une largeur de 12 mètres ; le décret du 10 novembre 1877 en a fixé les alignements et lui a donné le nom d'Augustin-Jean Fresnel (1788-1827), qui entra, à seize ans et demi, à l'École polytechnique et fut nommé ingénieur des ponts et chaussées. Il commença en 1816 ses études sur la lumière, qu'il n'a plus interrompues jusqu'à sa mort ; il fut élu, à l'unanimité, membre de l'Académie des Sciences en 1823. Il est l'inventeur des phares lenticulaires et a fondé ainsi, avec l'opticien Soleil, une industrie nouvelle, demeurée depuis essentiellement française ; ces appareils lenticulaires ont été successivement adoptés pour l'éclairage des côtes du monde entier.

Le coude et surtout les déclivités excessives de la rue Beethoven rendaient extrêmement difficiles les communications entre Passy et le quai de la Seine. Le conseil municipal de Passy émit, le 7 août 1842, un vœu en faveur de l'adoption du projet qui avait été présenté, le 13 mars de la même année, par M. le baron Benjamin Delessert, en vue de diminuer les pentes et de permettre un meilleur accès de la montagne de Passy. Ce projet fut modifié par les ingénieurs des ponts et chaussées et présenté par eux sous le titre de « rectification de la route départementale n° 2 de Paris à Saint-Cloud » ; on sait que cette route empruntait la rue Beethoven et la rue de Passy. Le projet ainsi modifié fut approuvé par une délibération, en date du 30 juin 1844, du conseil municipal de Passy, qui accorda, le 2 août 1845, une subvention de 40.000 francs, à laquelle M. le baron Benjamin Delessert (1) ajouta un don de 50.000 francs. Cette rectification fut autorisée par l'ordonnance royale du 4 juin 1846 et exécutée, en 1847, sur des terrains qui avaient dépendu originairement du couvent des Bonshommes. Elle forma la *rue Benjamin-Delessert*, qui constituait un prolongement de la rue des Batailles (actuellement avenue d'Iéna).

L'aménagement du parc du Trocadéro entraînait l'ouverture d'une large voie pour relier directement la rue de Passy au centre de Paris ; il suffisait pour cela de prolonger le débouché offert par l'avenue d'Iéna. Un décret du 17 mai 1876 prescrivit donc l'ouverture d'un boulevard de 30 mètres de largeur, pour remplacer la rue Benjamin-Delessert et une partie de la rue Beethoven. Ce boulevard (2), qui supprimait la rue Benjamin-Delessert, en l'élargissant et en la transformant, devait d'abord se nommer « boulevard Benjamin-Delessert » ; mais on décida ensuite qu'il porterait simplement le nom de « *boulevard Delessert* », afin de rappeler les services rendus non seulement par Benjamin Delessert, mais encore par Gabriel Delessert et par

(1) Voir aux annexes (p. 343) la biographie de Delessert, par M. Léopold Mar.

(2) Voir dans la *Revue bleue* du 30 avril 1892, page 555, un article de M. Léo Claretie mentionnant les relations de Jean-Jacques Rousseau avec la famille de Lessert (ancienne orthographe du nom des Delessert).

tous les autres membres de cette famille qui, originaire de Lyon, s'était fixée, dès le xviii<sup>e</sup> siècle, à Passy.

Les travaux du boulevard Delessert (1), qui ont été terminés au commencement de 1877, ont donné lieu à une dépense de 1.691.479 francs.

La plantation du boulevard Delessert a présenté des difficultés particulières : du côté des numéros pairs, elle est faite dans un banc de roche calcaire et y a exigé l'ouverture d'une tranchée de 3 mètres de largeur sur 1 mètre de profondeur, destinée à être remplie de terre végétale; du côté des numéros impairs, les arbres ont été plantés dans le remblai du boulevard, mais également dans une fouille continue de 3 mètres de largeur, parce que les déblais, plus ou moins rocheux ou calcaires, qui formaient ce remblai, étaient peu favorables à la végétation (2). Le boulevard Delessert a été muni, en 1900, de becs à incandescence.

Une avenue devant relier la place du Trocadéro à la porte Dauphine et porter le nom d' « avenue du Prince-Impérial » avait été projetée sous le second Empire (décret du 29 mai 1866). C'est seulement en 1877 qu'une amorce de cette voie a été exécutée sur une longueur de 97 mètres à partir de la place du Trocadéro, et avec une largeur de 36 mètres. La partie comprise entre l'extrémité de cette amorce et le rond-point de Longchamp a été construite en 1887 et 1888 avec une largeur (3) de 16 mètres et moyennant une dépense de 339.193 francs. L'arrêté du 9 décembre 1885 a donné à cette voie le nom d'*avenue d'Eylau* (qui avait été précédemment attribué à l'avenue Victor-Hugo), en mémoire de la victoire remportée le 7 février 1807 par la Grande Armée sur les Russes et les Prussiens, qui perdirent 20.000 hommes, 18 drapeaux et 16 canons.

L'ambassade de Siam a quitté, en mai 1900, le n° 14 de la rue Pierre-Charron et a été transférée avenue d'Eylau, n° 14, dans un hôtel construit exprès pour elle.

*L'impasse des Prêtres* est une voie privée, située avenue d'Eylau, 37.

La *rue Chardin* a été construite, en 1876, par la Ville de Paris, avec une largeur de 12 mètres. Elle a reçu ce nom, par arrêté du 10 novembre 1877, en l'honneur de Jean Baptiste-Siméon Chardin (1699-1779), membre de l'Académie de peinture à 28 ans, qui passe pour un modèle de grâce simple, d'observation naïve et de fine bonhomie; il est l'auteur du *Benedicite*, que possède le Louvre, et de divers tableaux représentant des scènes d'intérieur, curieuses pour l'histoire du costume de la classe moyenne au xviii<sup>e</sup> siècle.

La *passerelle de Passy*, ou « pont de Passy », se trouve dans le prolongement de l'axe du boulevard de Grenelle et franchit les deux bras de la Seine, séparés par l'île des Cygnes. Elle eut, tout d'abord, pour objet de remplacer, dans l'intérêt des piétons, le pont d'Iéna, affecté exclusivement à l'usage des personnes qui visitaient l'Exposition universelle de 1878 et elle a été conservée, après la clôture de cette Exposition, parce que l'expérience avait démontré qu'elle était fort utile pour la circulation du public (4). La faible altitude

(1) Ces travaux ont été dirigés par M. l'ingénieur Bartet et M. le conducteur Lomprez.

(2) Les travaux ont été dirigés par M. Rousseau, alors ingénieur et depuis inspecteur général des ponts et chaussées.

(3) Les travaux ont été dirigés par M. l'ingénieur Babinet et M. le conducteur Lepeltier.

(4) Mon article sur « la Seine entre le pont d'Iéna et le viaduc d'Autueil », donnant des indications sur la passerelle de Passy, est reproduit aux annexes, p. 365.

des quais, aux abords de cet ouvrage, n'a pas permis de le rendre accessible aux voitures ; il ne constitue donc qu'un simple passage pour piétons, ayant 6<sup>m</sup>,50 de largeur entre les garde-corps et une longueur totale de 249 mètres. Cette passerelle, à laquelle on accède par des escaliers de treize marches, a été livrée (1) à la circulation le 14 avril 1878 et a coûté 420.000 francs. Cet ouvrage sera remanié prochainement, en vue de livrer passage aux trains de la ligne circulaire du chemin de fer métropolitain de Paris, sur un pont monumental, pour la travée métallique duquel un concours a été ouvert entre les constructeurs, conformément à une délibération du conseil municipal en date du 26 janvier 1902.

La rue *Galliéra* et la rue de *Brignole*, ayant 12 mètres de largeur, ont été ouvertes, en 1878 et 1879, par Mme la duchesse de Galliéra et classées par le décret du 30 août 1879, portant que tous les frais de mise en état de viabilité seront acquittés par la dame Marie Brignole-Salle, duchesse de Galliéra, veuve de Raphaël de Ferrari, duc de Galliéra, conformément aux clauses et conditions d'un acte notarié, reçu par M<sup>e</sup> Delapalme, notaire à Paris, le 31 octobre 1878. Suivant cet acte, la duchesse céda gratuitement à la Ville partie d'un terrain de 17.600 mètres carrés, situé entre l'avenue du Trocadéro, la rue de Morny (actuellement Pierre-Charron) et la rue de Freycinet, pour l'ouverture de deux rues nouvelles (Brignole et Galliéra), l'établissement d'un square et la construction d'un musée public, à édifier aux frais de la duchesse, qui y placerait des statues, des tableaux et autres objets d'art qu'elle avait alors l'intention de léguer à la Ville.

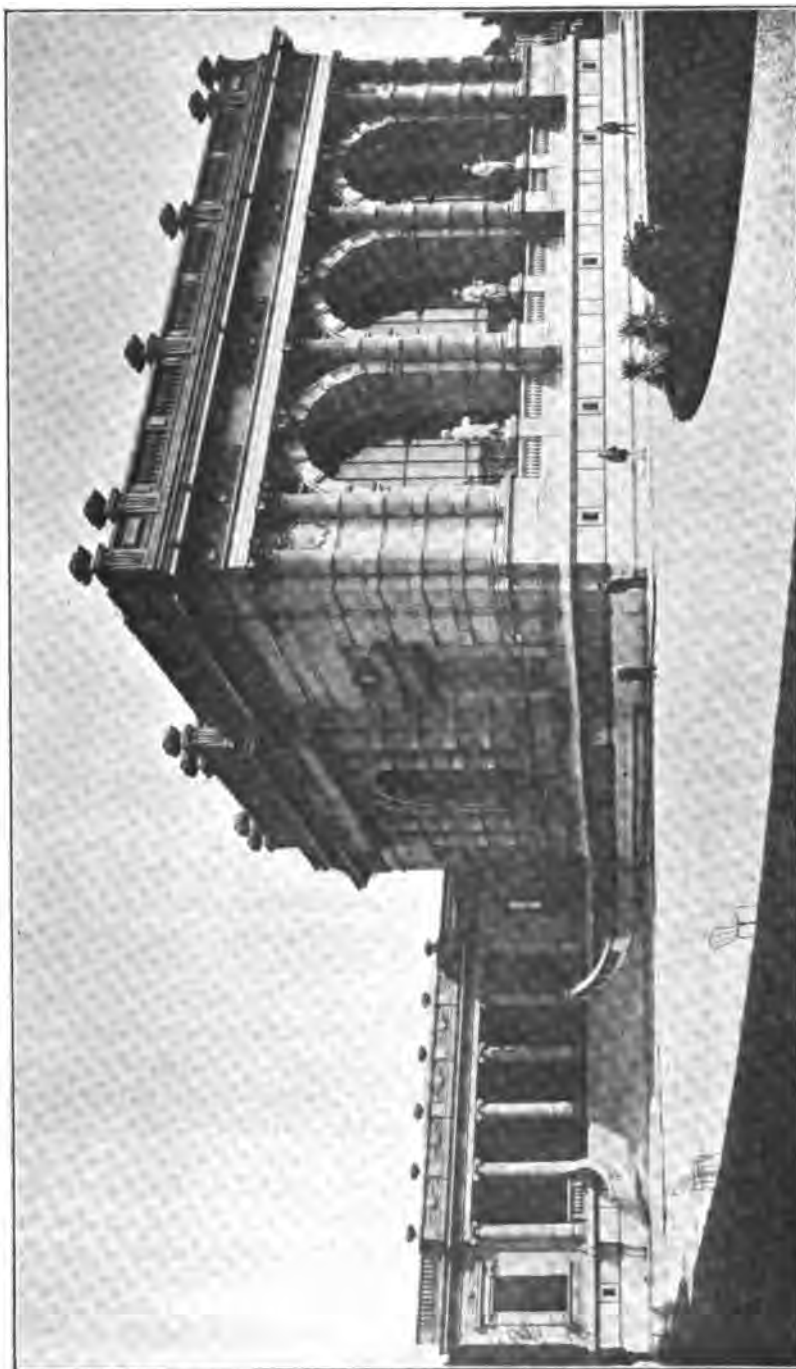
Le musée *Galliéra* est compris entre les rues Pierre-Charron (où se trouve l'entrée principale), Brignole, Galliéra et l'avenue du Trocadéro, qui donne accès au square dont le frais décor encadre si bien ce monument princier (2) ; la superficie du musée et du square est d'environ 9.800 mètres carrés. Le musée est devenu propriété municipale à la date du 1<sup>er</sup> juillet 1894 ; l'ouverture a eu lieu en avril 1895.

De son vivant, la duchesse de Galliéra, qui a attaché son nom à tant d'œuvres artistiques ou charitables, avait formé le projet de léguer à la Ville de Paris sa galerie de tableaux. Mais au cours des travaux, la Ville ayant laïcisé ses écoles, cette décision fit revenir la duchesse sur sa détermination et, ne pouvant retirer la donation en tant que monument, elle conserva du moins la propriété de ses tableaux, dont la collection est restée dans son palais de Gènes. La Ville se trouvant, dès lors, dans l'obligation de garnir le musée, dut en changer la destination. Elle y fit placer des tapisseries anciennes qui proviennent de Beauvais, Aubusson, Lille, Bruxelles et Turin, et dont la valeur est estimée à 2 millions et demi. C'est au musée Galliéra que le président de la République Félix Faure inaugura l'exposition de portraits de femmes et de dentelles organisée par la crèche du XVI<sup>e</sup> arrondissement. L'exposition des œuvres de Corot, faite à l'occasion de son centenaire, s'y tint également. On y a installé des statues achetées aux différents salons, des émaux, des grès, des porcelaines, etc.

(1) Cet ouvrage a été dirigé par M. l'inspecteur général Huet et M. l'ingénieur Bartet ; la partie métallique a été exécutée par la maison Cail.

(2) Voir à la page 97 du 1<sup>er</sup> volume du *Bulletin* un extrait du journal *l'Éclair*, du 11 janvier 1893, sur le musée Galliéra. Divers détails rapportés ici sur ce musée sont extraits d'une description qui en a été donnée dans le *Magasin pittoresque*.

Par délibération du 30 novembre 1900, le conseil municipal de Paris a



Musée Galliera.

décidé, sur la proposition de M. le conseiller Quentin-Bauchart, président de la commission du Musée, que « des expositions périodiques d'art industriel

auront lieu au musée Galliéra ; elles comprendront les travaux des meilleurs élèves des écoles professionnelles de la Ville de Paris et aussi les œuvres d'art produites dans les sections du meuble, du métal et autres, par les ouvriers de nos faubourgs ». Il se fabrique, en effet, à Paris, notamment au faubourg Saint-Antoine et au Marais, des œuvres de premier ordre qu'il est utile de faire connaître. La transformation officielle du musée Galliéra en un musée d'art industriel moderne (1) a eu lieu le 22 juin 1901. Les premiers objets exposés comprenaient des bronzes, des étains, des céramiques, etc. On n'admet que les œuvres seules des ouvriers mêmes, et non les produits mis en vente par les maisons de commerce. Le conseil municipal de Paris a voulu ainsi réhabiliter l'art industriel et démontrer la parfaite compatibilité du beau et de l'utile, de la valeur économique d'un objet et de son intérêt esthétique. On créera chaque année, au musée Galliéra, des expositions se rattachant chacune à une branche plus particulière de l'art industriel : on y a fait en 1902 une exposition de reliures d'art modernes, qui a eu le plus grand succès.

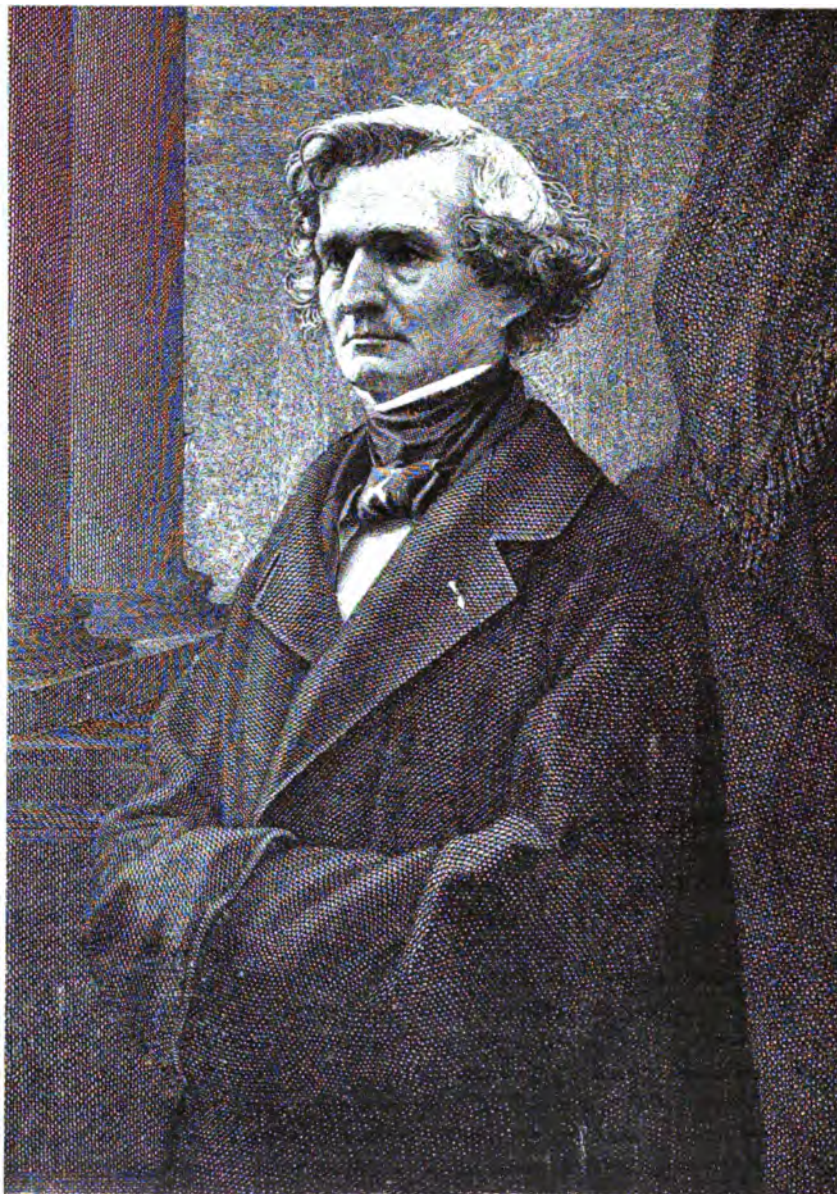
Les recherches sont facilitées avec beaucoup de compétence et d'amabilité par M. Formentin, nommé conservateur du musée sur la demande expresse de M. Philippe Ferrari, fils de la duchesse de Galliéra. Il était tout désigné pour ces délicates fonctions.

Le palais a été élevé sous la direction de M. Léon Ginain, de l'Institut, architecte de la Ville, qui s'est inspiré des styles italien, grec et arabe, ainsi que du palais de Gênes. Les constructions, commencées le 28 mai 1879, ont été terminées le 27 février 1894. La duchesse de Galliéra est décédée le 6 décembre 1888 ; elle n'a donc pas vu l'achèvement du monument, qui lui a coûté 6 millions 500.000 francs. Les fondations ont 20 mètres de profondeur. De la porte monumentale, qui donne accès à la rue Pierre-Charron, deux larges portiques soutenus par vingt-six colonnes forment une enceinte demi-circulaire ; des balustrades à l'italienne couronnent la ligne de faite. La façade méridionale qui regarde la Seine est percée de trois larges fenêtres cintrées occupant tout l'édifice principal, dans lequel se trouve la galerie. En pénétrant par le square, on voit trois statues représentant l'architecture au centre, la sculpture à droite et la peinture à gauche ; ces trois statues, dues à MM. Chapu, Thomas et Cavelier, sont séparées par six colonnes corinthiennes. La porte en acajou qui sépare le vestibule de la grande salle centrale est sculptée d'une manière très remarquable et a coûté 9.000 francs.

La rue Berlioz est une voie privée, qui va de la rue Pergolèse à la cité du Redan, et se trouve à peu de distance de l'avenue Malakoff ; cette rue a été ouverte en 1879, avec une largeur de 10 mètres, par MM. Romain, Boulanger, Morel, Philippon et Durst-Wild, qui lui donnèrent le nom de Louis-Hector Berlioz (1803-1869), critique musical et compositeur, membre de l'Institut. Dans sa jeunesse, Berlioz avait abandonné la médecine pour s'adonner à la musique. Ce fut la cause d'une lutte avec sa famille, et il se vit obligé, pour se créer des ressources, de donner des leçons de flûte et de guitare, instruments auxquels il est resté constamment fidèle et dont il s'est uniquement servi en composant. Il est l'auteur de la *Damnation de Faust*, des *Troyens* et de beaucoup d'autres œuvres originales.

(1) Voir le *Bulletin municipal officiel* du 26 juin 1901.

Les bâtiments de la Petite-Muette (1) ont été séparés du château et du



VICTOR BEULIOZ

(Collection de M. Ém. Potin.)

grand parc par suite de la construction du chemin de fer d'Auteuil ; l'« avenue

(1) Voir aux annexes (p. 443) une note sur la démolition de la Petite-Muette.

de la Petite-Muette » était une voie privée, formée, lors de l'établissement de ce chemin de fer, pour desservir les propriétés résultant du morcellement de la Petite-Muette, et pour leur donner un débouché sur la rue de la Pompe. Ce qui restait des bâtiments de la Petite-Muette fut démoli en 1891. La *rue Gustave-Nadaud*, qui va de la rue de la Pompe au boulevard Émile-Augier, a absorbé la plus grande partie de l'ancienne avenue de la Petite-Muette ; le surplus a été annexé au boulevard Émile-Augier par l'arrêté préfectoral du 28 décembre 1894. Le décret du 8 janvier 1895 a donné à la nouvelle rue, conformément à la demande présentée par la Société historique d'Auteuil et de Passy, le nom du célèbre chansonnier Gustave Nadaud (1820-1893), qui habitait, dans le voisinage, le n° 63 de la rue de Passy ; Roubaix, sa ville natale, lui a élevé un monument (1). La rue Gustave-Nadaud est traversée souterrainement par le chemin de fer de Courcelles aux Invalides.

A droite du *chemin de fer d'Auteuil* et parallèlement au boulevard Émile-Augier, on avait amorcé, auprès de l'avenue Henri-Martin, sur une longueur de 53 mètres, un boulevard, qui a été achevé de décembre 1898 à juillet 1900, en même temps qu'on élargissait la plate-forme du chemin de fer, pour y porter le nombre des voies de deux à quatre. Cette voie a été dénommée, en 1893, boulevard *Jules-Sandeau*, en l'honneur de Jules Sandeau (1811-1883), membre de l'Académie française. Cet auteur a donné au Théâtre-Français, en 1831, *Mademoiselle de la Seiglière*, et, en 1854, avec Émile Augier, *le Gendre de Monsieur Poirier* ; plus tard, *Jean de Thommeray*.

C'est aussi de décembre 1898 à juillet 1900 qu'on a percé et mis en état de viabilité les rues destinées à desservir le nouveau quartier devant être bâti sur l'emplacement de l'ancien *Fleuriste* de la Muette, savoir :

La *rue Guy-de-Maupassant*, prolongeant la rue de Siam jusqu'au boulevard Émile-Augier ; la *rue Edmond-About*, prolongeant la rue Mignard, également jusqu'au boulevard Émile-Augier ; la *rue Octave-Feuillet* (2), longeant le parc de la Muette depuis l'avenue Henri-Martin jusqu'au pont par-dessus le chemin de fer ; elle établit une communication avec le boulevard Émile-Augier ; la *rue Eugène-Labiche* et la *rue de Franqueville*, qui vont de la rue Octave-Feuillet au boulevard Jules-Sandeau (3).

Les noms de ces dernières rues ont été donnés en l'honneur de M. le comte de Franqueville, propriétaire du château de la Muette ; d'Edmond About (1828-1885), qui a été directeur du journal *le XIX<sup>e</sup> Siècle* jusqu'à sa mort, survenue peu de temps après son élection et avant sa réception à l'Académie française ; de l'auteur dramatique Eugène Labiche (1815-1888), à qui on doit tant de pièces spirituelles ; du célèbre romancier Octave Feuillet (1821-1890) ;

(1) Voir aux annexes (p. 444) l'article sur le monument de Gustave Nadaud, ainsi que l'article intitulé : « L'Œuvre de Nadaud », par M. Émile Potin. Voir également la conférence de M. Léo Claretie sur Gustave Nadaud, pp. 227 à 234 du 1<sup>er</sup> volume du *Bulletin*, et les articles publiés le 29 avril 1893 dans *le Petit Journal* et, le lendemain, dans *l'Estafette*.

(2) L'hôtel construit à la rue Octave-Feuillet par M. l'architecte Arnoud a été primé par la Ville au concours de façades de 1900. Il est dit, dans le rapport du jury, que cet hôtel est très harmonieux dans l'ensemble de ses proportions, la silhouette de sa toiture et la forme de ses baies ; que sa grande lucarne centrale, très puissante, couronne bien tout le motif du milieu, qui est légèrement en encorbellement ; enfin, que l'ensemble forme une excellente façade d'hôtel particulier, d'un aspect noble et confortable.

(3) Ces travaux de voirie ont été exécutés sous la direction de M. l'inspecteur général Boreux et de MM. les ingénieurs Babinet et Bret.



membre de l'Académie française ; et, enfin, du romancier Henri-René-Albert-Guy de Maupassant (1830-1893).

On peut encore citer les rues suivantes comme ayant été percées pendant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle à Passy :

La *rue Crevaux*, ouverte entre l'avenue du Bois-de-Boulogne et l'avenue Bugeaud, et classée par le décret du 16 janvier 1882, portant que la dépense des travaux de viabilité, d'éclairage et de conduite d'eau pour cette voie sera supportée par la Société foncière lyonnaise, conformément à l'engagement souscrit en son nom le 22 janvier 1881. La dénomination de cette rue lui a été donnée par arrêté du 28 août 1882, en l'honneur du docteur Crevaux (1858-1881), explorateur massacré, sur un affluent du Paraguay, par les Indiens Tobas ; le récit de ses quatre voyages a paru dans *le Tour du Monde*. La municipalité de Buenos-Ayres a voté une allocation de 4.000 francs pour élever à Crevaux un monument dans le cimetière du Nord. La *rue Gustave-Courbet*, de 12 mètres de largeur, a été ainsi dénommée par décret du 3 décembre 1883, en l'honneur du peintre Gustave Courbet (1819-1877), chef de l'École de peinture réaliste. Elle a été classée et alignée par le décret du 25 octobre 1887 ; elle a été ouverte en 1882 par la Compagnie foncière de France. La *rue de l'Amiral-Courbet*, voie privée de 12 mètres de largeur, allant de l'avenue Victor-Hugo, n° 100, à la rue de la Pompe, n° 150 ; elle a été ainsi nommée en l'honneur du vice-amiral Amédée-Anatole-Prosper Courbet (1827-1888), qui s'est illustré par ses campagnes en Extrême-Orient. La *rue Bugeaud* est une voie privée, qui va de la rue de l'Amiral-Courbet à l'avenue Bugeaud. La *rue Léonce-Reynaud*, ouverte en 1884, a été classée et alignée, avec moindre largeur de 12 mètres, par le décret du 31 octobre 1893. Son nom lui a été attribué, par le décret du 3 décembre 1883, en l'honneur de Léonce Reynaud (1803-1886), inspecteur général des ponts et chaussées et professeur d'architecture, qui a construit un grand nombre de phares sur les côtes de France et dirigé pendant 32 ans le service des phares, dont le dépôt est placé dans le voisinage et a son entrée principale sur l'avenue du Trocadéro. La *rue de Sfax*, qui porte un nom tunisien, s'était appelée, pendant quelque temps, « *rue Vaudoyer* » ; elle a reçu sa dénomination actuelle par arrêté préfectoral du 27 février 1886 ; elle a été classée, alignée et nivelée par arrêté du 10 janvier 1891 ; elle a reçu le nom d'une ville de Tunisie, prise par les troupes françaises le 16 décembre 1883.

La *villa Spontini*, située rue Spontini, 37, est une voie privée qui a été ouverte en 1884. La *rue du Bois-de-Boulogne*, voie privée, a été ouverte, en 1888, par M. Gateau ; lorsque cette rue sera classée, son sol devra être cédé gratuitement à la Ville. Le *square du Bois-de-Boulogne*, voie privée, a été fondé par MM. Bechet, Dethomas et C<sup>ie</sup>, Courbec et Godard ; il a été ouvert, le 6 mars 1863 ; suivant le décret du 13 août 1854, il ne peut y être exercé aucun commerce ni aucune industrie, si ce n'est en vertu d'une autorisation du préfet de la Seine, qui en détermine les conditions, et ces autorisations sont toujours révocables. La *villa Michon*, voie privée, a été ouverte en 1890 par M. Michon ; l'hôtel du ministre du royaume des Pays-Bas se trouve au n° 6 de la villa Michon (entrée par la rue Boissière, 29). La *rue Léo-Delibes* a été construite en 1891 par la Société civile des terrains de l'avenue Kléber, qui a cédé gratuitement le sol de cette rue à la Ville. Elle a été classée comme voie publique par le décret du 10 juin 1893. Elle a été ainsi nommée en l'hon-

neur de Clément-Philibert-Léo Delibes (1831-1891), membre de l'Institut; ce compositeur a donné à l'Opéra divers ouvrages, notamment le ballet de *Sylvia* et celui de *Coppélia*. La *rue de Sontay* s'appelait précédemment « rue Lefuel »; l'arrêté du 20 février 1886 lui a donné le nom d'une ville du Tonkin, prise par les troupes françaises le 16 décembre 1883. La *rue Weber*, précédemment « *rue Nilson* », a reçu par décret du 11 mars 1886 sa dénomination actuelle en l'honneur du célèbre compositeur Charles-Marie-Weber (1786-1826), auteur du *Freyschütz* et d'*Obéron*. La *rue Yvon-de-Villarceau* porte le nom de l'astronome (1813-1883). La *rue de Siam*, construite en 1884 par une Compagnie d'assurances, a reçu ce nom parce que l'ambassade du royaume de Siam y était autrefois établie; elle a été bâtie sur l'emplacement d'un hôtel qui a appartenu au comte de Las Cases, auteur du *Mémorial de Sainte-Hélène*, et qui a été ensuite occupé, après la dernière guerre carliste, par Don Carlos, duc de Madrid, prétendant au trône d'Espagne.

La *rue de Lola*, qui commence rue de Longchamp, 137, et finit en impasse, est une voie privée, ouverte en 1894 par MM. Dehaynin et Gubbay. La maison construite au n° 8 de la rue de Lola, sous la direction de M. l'architecte Bouweuz van den Goyen, a été primée par la Ville de Paris au concours de façades de 1899.

La *rue Alboni* a été exécutée en 1893 et 1894, par la Ville de Paris, sur les terrains de M. Hottinguer; le sol a été cédé gratuitement. Elle offre de larges escaliers qui permettent de se rendre du carrefour de Passy au quai et ont été bordés de plantations d'arbustes en 1898. Les décrets des 8 mai et 10 août 1896 ont donné à cette rue sa dénomination en l'honneur de Marietta Alboni (1824-1894), devenue ensuite comtesse Pépoli, puis Mme Ritzer. Elle fut élève de Rossini; sa voix de contralto a eu le plus grand succès à Paris et à Londres à partir de 1847. Elle a fait des legs importants à l'Assistance publique. Une société a élevé, en 1899-1900, sur les collines qui s'étendent de chaque côté de la rue Alboni, entre Passy et le quai, de grandes constructions entourées de jardins. D'abord affectées à l'établissement de vastes hôtels, à prix fixe par semaine, pendant la durée de l'Exposition universelle de 1900, elles sont actuellement converties en maisons de rapport. La rue Alboni, dont la largeur est de 15 mètres, a été munie, en 1900, de becs à incandescence. On construit actuellement la ligne circulaire du métropolitain, partant de la place du Trocadéro, pour desservir des boulevards de la rive gauche; cette ligne sera en souterrain sous la rue Franklin et sous la partie supérieure de la rue Alboni; elle sera ensuite à ciel ouvert pour franchir la Seine sur le pont de Passy; une station dénommée « Quai de Passy » sera établie vers le milieu des escaliers de la rue Alboni; le préfet de la Seine a approuvé en 1902 le projet de ce pont qui comportera une partie centrale pour le métropolitain et deux parties latérales, dont une pour les piétons et l'autre pour les voitures.

L'*avenue Jules-Janin*, qui a ses accès sur la rue de la Pompe, est une voie privée de 7 mètres de largeur, ouverte vers 1884 (1); un décret du 8 janvier 1897 a classé le débouché de cette avenue sur la rue de la Pompe. L'*avenue des Chalets* est une voie privée de 6 mètres de largeur, établie entre la rue du Ranelagh et la rue de l'Assomption. La *rue Mérimée* est une voie privée,

(1) Voir ci-dessus les indications données sur le critique Jules Janin (1804-1874).

de 8 mètres de largeur, qui doit son nom à Prosper Mérimée (1803-1870), membre de l'Académie française et auteur d'œuvres charmantes. Elle va du n° 61 de la rue des Belles-Feuilles au n° 22 de la *rue de Pomereu*, voie privée qui a été ouverte vers 1884, avec une largeur de 12 mètres, sur les terrains appartenant à M. de Pomereu. La rue de Pomereu, qui part du n° 134 de la rue de Longchamp, s'est arrêtée longtemps à la rue Mérimée; de juin 1899 à janvier 1900, elle a été prolongée sur les terrains de M. Ménier, jusqu'à la rue des Belles-Feuilles. La *rue Lalo*, qui doit son nom au compositeur français Lalo (1830-1892), auteur de nombreuses symphonies et du délicat opéra-comique *le Roi d'Ys*, est une voie privée de 12 mètres de largeur, qui va de la rue Pergolèse au boulevard Lannes. Elle a été ouverte sur l'emplacement de la *gran plaza de Toros*, théâtre construit par M. l'architecte Botrel, où des représentations de combats de taureaux avaient été organisées pendant l'Exposition universelle de 1889. Le pont Lalo, construit en même temps que le chemin de fer de Courcelles aux Invalides, a remplacé une passerelle en bois, qui ne servait qu'au passage des piétons.

Le nom de *Claude Chahu*, trésorier général des finances, seigneur de Passy et fondateur de l'église Notre-Dame-de-Grâce, a été donné par décret du 8 janvier 1893, sur la demande de la Société historique d'Auteuil et de Passy, à la rue qui va de la rue de Passy à la rue Gavarni. Elle avait été ouverte, comme voie privée, en 1891, par MM. Talamon et Guillemard; elle a été classée au nombre des voies publiques par le décret du 20 décembre 1901.

De mars à juin 1900, on a ouvert sur les terrains de M. Meyer, entre la rue de la Tour et la rue Claude-Chahu, une voie nouvelle dont la largeur est de 12 mètres; elle a été classée au nombre des voies publiques par le décret du 20 décembre 1901 et sera probablement dénommée rue « Francisque-Sarcey ».

On a commencé en 1900 et terminé en 1901 les travaux de percement : 1° au compte de M. Fouquiau, d'une rue nouvelle de 12 mètres de largeur, entre la rue des Bauches et la rue du Ranelagh; 2° au compte de M. Blanc, d'une voie de 14 mètres de largeur à établir entre cette rue nouvelle et la rue Davioud. C'est celle-ci qui recevra probablement le nom d'Eugène Manuel, le regretté président de la Société historique d'Auteuil et de Passy.

Comme rues percées ou admises en 1901, on peut citer : 1° la *rue de Villebois-Mareuil*, qui est projetée sur l'emplacement de la pompe à feu de Chaillot, et qui doit son nom au vaillant colonel, mort en combattant pour les Boers; elle ira de l'avenue du Trocadéro au quai de Billy et aura 15 mètres de largeur; 2° la voie nouvelle, ouverte sur les terrains de M. Georges Ville, entre l'avenue Victor Hugo et la rue de Villejust; 3° la rue projetée par la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest (1), entre la rue Gustave-Nadaud et la chaussée de la Muette, au-dessus du souterrain construit, entre les stations de l'avenue Henri-Martin et de Boulaivilliers, pour l'établissement du chemin de fer de Courcelles aux Invalides.

De nouvelles rues, dues à l'initiative privée, seront prochainement ouvertes.

(1) M. Caplain, conseiller municipal, a demandé que le nom de Ponsard soit donné à cette nouvelle rue, parce qu'elle coupe le jardin de la maison où le poète Ponsard est mort.

### III. — Histoire des rues, boulevards et avenues d'Auteuil.

Pendant plusieurs siècles, Auteuil n'a été qu'un village, composé de quelques maisons groupées autour de l'église et de la maison seigneuriale des abbés de Sainte-Geneviève, ou au Point-du-Jour ; mais, dès le règne de Louis XIV, sa situation sur un coteau dont le pied est baigné par la Seine et le sommet couronné par les ombrages du bois de Boulogne, près de la route de Paris à Versailles, qui était alors constamment sillonnée par les carrosses se rendant à la Cour, y attirait les amateurs de villégiature et beaucoup de personnages célèbres. Ce n'est cependant que dans ces dernières années que la population d'Auteuil est devenue très importante. En 1672, en effet, on ne comptait sur son territoire que 70 feux, comprenant 20 veuves et 13 ménages qui vivaient des charités de la paroisse. La population de la commune d'Auteuil, y compris le hameau du Point-du-Jour, était de 1.077 habitants en 1800, 1.163 en 1817, 2.759 en 1831 et 6.270 d'après le recensement de 1856, c'est-à-dire peu de temps avant l'annexion, tandis qu'en 1901 le quartier d'Auteuil, dont le territoire est beaucoup moins vaste que celui de l'ancienne commune, renfermait 29.134 habitants. C'est pendant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle qu'on a exécuté la plus grande partie des travaux de voirie d'Auteuil (1).

Pour donner une monographie sommaire des voies publiques et privées d'Auteuil, je les diviserai en trois catégories : 1<sup>o</sup> celles qui existaient, à l'état de rues, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle ; — 2<sup>o</sup> celles qui ont été établies depuis 1800 jusqu'à l'annexion ; — 3<sup>o</sup> celles qui ne datent que des quarante dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle.

#### RUES D'AUTEUIL QUI EXISTAIENT EN 1800

Ces rues ne sont qu'au nombre de onze, savoir : la Grande-Rue (actuellement rue d'Auteuil et rue Rémusat), la rue La Fontaine (dont l'ancienne

(1) La superficie de la commune d'Auteuil était de 489 hectares, et sa population de 3.236 habitants en 1836, 3.609 en 1841, 3.559 en 1846, 4.185 en 1851, 22.492 en 1896. La longueur totale des cent rues existant, en 1900, à Auteuil, est d'environ 30 kilomètres.

extrémité, c'est-à-dire la partie la plus voisine de la Seine, forme aujourd'hui la rue Gros), la rue de Seine (actuellement rue Wilhem), la rue des Garennes (actuellement rue Boileau), la rue et la place des Perchamps, la rue Verderet, une partie de l'ancienne rue de la Municipalité (actuellement rue Chardon-Lagache), la rue du Buis, une partie de la rue Ribéra et l'avenue de Versailles. Je n'ai pas compris dans cette énumération la rue de l'Assomption, qui forme, avec la partie basse de la rue de Boulainvilliers, la limite entre Auteuil et Passy. On voit, sur les anciens plans, outre ces rues, plusieurs chemins publics, qui ont été ensuite convertis en rues.

La *rue d'Auteuil* occupe la plus grande partie de l'ancienne Grande-Rue, qui était au xvi<sup>e</sup> siècle la seule rue d'Auteuil, commençait à la route de Versailles et se terminait à la porte du bois de Boulogne. L'arrêté préfectoral du 20 juillet 1868 a réuni, sous le nom de rue d'Auteuil, la section comprise entre le bois et la rue Boileau à la partie de l'ancienne rue Molière, qui s'étendait de la rue Boileau à la place de l'Église (1). En 1898, on a établi un pavage en bois à la rue d'Auteuil, entre le boulevard Montmorency et la rue Désaugiers, en même temps que les rails étaient posés pour le petit tramway remplaçant l'omnibus jaune d'Auteuil à Saint-Sulpice.

L'extrémité de la Grande-Rue, du côté gauche en allant vers le bois de Boulogne (aux environs des n<sup>os</sup> 63 à 73 de la rue d'Auteuil), était bordée autrefois par le château du Coq, construit par le cardinal de Richelieu et légué par lui au domaine de la Couronne en même temps que le palais Cardinal. Ce château, dont les fenêtres avaient vue sur la plaine du Point-du-Jour, composée alors de champs cultivés et de quelques vigues, a été habité par Louis XV pendant son enfance ; il y est revenu à diverses reprises. Cette propriété a été ensuite occupée par Mme Élisabeth, sœur de Louis XVI, par le chancelier Pasquier, président de la Chambre des Pairs sous Louis-Philippe, et par le ministre Guizot. Le parc, qui avait une grande profondeur, a été coupé lors du percement de la rue d'Erlanger.

Outre le château du Coq, il y avait à Auteuil, au xviii<sup>e</sup> siècle, deux grandes propriétés : le parc et le château des Boufflers, qui se trouvaient vis-à-vis du château du Coq, sur le côté droit et à l'extrémité de la Grande Rue (comme il sera dit ci après, au sujet de la villa Montmorency, qui occupe une partie de l'emplacement de l'ancien parc des Boufflers) — et la propriété des abbés de Sainte-Geneviève, seigneurs d'Auteuil (2).

Cette propriété des Génovéfains s'étendait, au sud de l'église, jusqu'à la route de Versailles, sur l'emplacement occupé actuellement par la maison de retraite Chardon-Lagache, l'institution de Sainte-Périne et leurs abords. Elle fut vendue sous la Révolution, lors de la suppression des maisons religieuses, comme bien national, pour 27.000 livres. La maison élevée sur l'emplacement de l'hôtel seigneurial des abbés de Sainte-Geneviève fut achetée, sous le premier Empire, par Cretet (3), ministre de l'Intérieur. Le baron François

(1) La moindre largeur de la rue d'Auteuil a été fixée à 12 mètres par l'ordonnance royale du 12 mai 1830 pour la section qui s'étend du bois de Boulogne à la rue La Fontaine, et par l'arrêté préfectoral du 16 juillet 1859 pour la partie comprise entre la rue Boileau et la place de l'Église. Les alignements ont été modifiés par un décret du 12 juin 1883.

(2) Voir aux annexes (p. 445) l'article de M Antoine Guillois, intitulé : *Auteuil au xviii<sup>e</sup> siècle*.

(3) Emmanuel Cretet, ministre de l'Intérieur, qui fut inhumé solennellement au Panthéon, est mort à Auteuil, le 23 novembre 1809, dans l'ancienne maison seigneuriale des abbés de Sainte-Geneviève.

Gérard (1) l'acheta vers 1812 aux héritiers Cretet et la posséda jusqu'à sa mort, en 1837 ; la propriété fut conservée par sa veuve, qui y mourut en 1848 et qui en avait loué une partie au ministre Guizot. Ce vaste domaine appartient ensuite à la famille d'Aubusson de la Feuillade, qui le céda en 1858 ; on y a transféré l'institution de Sainte-Périne.

La maison n° 59 de la rue d'Auteuil, qui est située sur le côté gauche de cette rue, entre les rues Michel-Ange et d'Erlanger, et qui avait été construite



Cabanis.

(Collection de M. Ém. Potin.)

au commencement du règne de Louis XV sur des terrains dépendant de la seigneurie d'Auteuil, était au xviii<sup>e</sup> siècle contiguë au château royal du Coq. En 1772, cette maison et son parc furent achetés pour 30.000 livres au peintre pastelliste Quentin de la Tour par une femme généreuse et charmante, qui l'illustra en y faisant un très long séjour, Mme Helvétius, dite Notre-Dame d'Auteuil, dont notre collègue M. Antoine Guillois a fait connaître le *Salon*, dans un ouvrage couronné par l'Académie française (1). Toute l'aristocratie de l'intelligence, toute la société philosophique du xviii<sup>e</sup> siècle et toute la

(1) Voir aux annexes (pp. 245 et 448) les articles de M. Léopold Mar : *les abbés de Sainte-Geneviève, seigneurs d'Auteuil : François Gérard*.

(2) *Le Salon de Mme Helvétius*, par Antoine Guillois, librairie Calmann-Lévy, 1894. Cet ouvrage est mentionné dans le rapport qui a été inséré à la page 212 du 1<sup>er</sup> volume du *Bulletin* et dont un extrait est reproduit aux annexes (p. 451).

phalange des idéologues s'y réunissaient. On peut citer parmi les hôtes de Mme Helvétius (1) : son fils adoptif, le sénateur Cabanis (1757-1808), littérateur et philosophe, Franklin (1706-1790), Diderot (1713-1784), le ministre Turgot (1727-1781), l'abbé Morellet (1727-1819), Chamfort (1741-1794), le baron d'Holbach (1723-1789), le poète Roucher (1743-1794), le marquis de Condorcet (2) (1743-1794), l'idéologue Destutt de Tracy (1754-1836).

Le général Bonaparte vint à Auteuil visiter Mme Helvétius quelque temps avant le 18 brumaire ; en se promenant dans son jardin avec lui, elle lui dit : « Général, si l'on savait tout ce qu'il peut tenir de bonheur dans un arpent de terre, on songerait moins à conquérir le monde. »

La maison de Mme Helvétius fut occupée de 1808 à 1814 par Rumford (3), qui avait épousé, en 1803, la veuve de l'illustre Lavoisier et, dans les dernières années du second Empire, par le prince Pierre Bonaparte ; c'est là qu'eut lieu, le 12 janvier 1870, une altercation entre le prince et deux publicistes : M. Ulrich de Fonvielle et Victor Noir ; ce dernier fut tué d'un coup de pistolet tiré par le prince.

En 1871, les fédérés de la commune avaient établi leur état-major dans cette maison, qui fut incendiée (4). Elle a été reconstruite et est occupée actuellement par une école normale israélite, où l'on reçoit les meilleurs élèves d'écoles d'Orient et d'Afrique (5) ; ils y passent quatre ans pour perfectionner leur instruction.

La propriété qui porte les n<sup>os</sup> 43 à 47 de la rue d'Auteuil est un des derniers vestiges complets de l'architecture du xviii<sup>e</sup> siècle dans ce quartier : au milieu du bâtiment principal à deux étages, un large porche d'entrée, en avant-corps, à quatre pilastres, supporte une terrasse à balustrade ; une autre balustrade en pierre, également en avant-corps, règne tout au long du rez-de-chaussée. Deux grands pendentifs sculptés d'instruments de musique accompagnent à droite et à gauche un bas-relief placé au milieu du bâtiment et représentant trois amours. Le dessous des fenêtres du second étage est orné de guirlandes de fleurs. Les pavillons latéraux en équerre sont du même style que le corps de logis principal, mais ont été rajoutés après coup. Cette maison a été habitée par Mlle Antier, actrice qui s'était rendue célèbre par ses bons mots ; elle a été occupée ensuite, de 1740 à 1767, par les demoiselles de Verrières, amies du maréchal de Saxe et du poète Colardeau ; elles y recevaient la Ville et la Cour et y donnaient des fêtes qui avaient beaucoup d'éclat.

Condorcet a habité la rue d'Auteuil. Le docteur Chardon-Lagache et Samson, célèbre acteur de la Comédie française, ont habité le n<sup>o</sup> 16 de la rue d'Au-

(1) Voir aux annexes (pp. 451 et s.) l'article de M. Antoine Guillois sur le monument de Mme Helvétius ; son article intitulé : *Madame de Condorcet à Auteuil*, son article sur Volney, et son article intitulé : *Turgot à Auteuil*.

Voir également l'article de M. René Acolas sur le Salon de Mme Helvétius, p. 174 du I<sup>er</sup> volume du *Bulletin*.

(2) Voir à la page 83 du IV<sup>e</sup> volume du *Bulletin* l'acte de notoriété dressé par le juge de paix, le 21 pluviôse an III, à la requête de la veuve de Condorcet, pour rectifier son acte de décès.

(3) Le physicien et philanthrope américain Rumford est mort à Auteuil, le 22 août 1814, dans l'ancienne maison de Mme Helvétius.

(4) Voir aux annexes (p. 385) l'article de M. Émile Potin sur les ruines de 1870-1871.

(5) Voir aux annexes (pp. 445 et 458) l'article déjà mentionné de M. Antoine Guillois sur *Auteuil au xviii<sup>e</sup> siècle*, et l'article du même auteur sur la promenade historique de la Société d'Auteuil et de Passy.

teuil, de 1867 à 1871 ; cette maison, occupée actuellement par le pensionnat de Mlles Bouré, se trouve presque vis-à-vis de l'entrée de l'école Jean-Baptiste-Say. Samson est le premier comédien qui ait reçu la croix de la Légion d'honneur : Napoléon I<sup>er</sup> n'avait pas accordé cette distinction à Talma, qu'il honorait cependant de son amitié, et qui avait joué souvent devant un par-



Condorcet.  
(Collection de M. Ém. Potin.)

terre de rois : c'est, d'ailleurs, comme professeur au Conservatoire, et non comme artiste du Théâtre-Français, que Samson a été décoré en 1864.

Le château et le parc du grand manufacturier Ternaux-Rousseau, sur lesquels des indications plus détaillées seront données ci-après, au sujet de l'historique de la rue Molitor, ont été utilisés, de 1852 à 1870, pour l'institution Notre-Dame d'Auteuil, fondée par l'abbé Lévêque. En 1871, M. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris et alors directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'Instruction publique, fut visiter cette propriété et reconnut qu'elle réunissait toutes les conditions favorables pour un groupe



scolaire. Elle est actuellement occupée par plusieurs établissements, notamment par l'école *Jean-Baptiste-Say* (1), nommée d'abord : « École municipale supérieure ».

Cette école a son entrée principale au n° 11 *bis* de la rue d'Auteuil, dans un renfoncement formant une petite place; elle a, sur la rue Chardon-Lagache, au n° 8, une façade et une seconde entrée, qui ont été inaugurées, le 30 mars 1900, par M. Leygues, ministre de l'Instruction publique, M. de Selves, préfet de la Seine et le conseil municipal de Paris. Le principal pavillon, à peine modifié, de l'ancien château Ternaux, forme aujourd'hui la partie centrale de l'école Jean-Baptiste-Say, qui était originairement réunie à l'école normale, le tout constituant un groupe unique, qui fut inauguré le 28 octobre 1872 par Jules Simon, alors ministre de l'Instruction publique, et était d'abord placé sous une seule direction. En 1875, l'école municipale supérieure a été séparée de l'école normale (2) et rattachée au système des autres écoles du même degré; elle a pris, le 10 juin 1876, le nom d'école Jean-Baptiste-Say et a, depuis 1882, une existence tout à fait indépendante. Elle a reçu, de 1882 à 1897, plusieurs agrandissements qui ont porté sa superficie à 16.893 mètres carrés; de nouveaux bâtiments ont été élevés, sous la direction de M. l'architecte Salard (3). On peut citer parmi ces acquisitions celle de la maison sise à l'angle des rues Chardon-Lagache et du Buis, habitée jadis par feu M. Hauréau, premier directeur de la Fondation Thiers; une partie sert d'infirmerie et l'autre partie de logement à l'économe. L'école Jean-Baptiste-Say donne une instruction intermédiaire entre celle de l'enseignement primaire et celle des lycées ou collèges. Les jeunes gens s'y préparent (2) aux carrières du commerce et de l'industrie, ou aux examens du baccalauréat moderne, des écoles d'arts et métiers et d'autres écoles du Gouvernement.

La maison n° 2 de la rue d'Auteuil, située à l'angle de cette rue et de la rue Théophile-Gautier, porte l'inscription suivante : « Ici s'élevait une maison de campagne habitée par Molière vers 1667. » Malgré le caractère officiel de cette plaque, on n'est pas fixé d'une manière parfaitement certaine sur l'emplacement qu'occupait la maison habitée de 1667 à 1673 par Molière (5) à Auteuil. Certains prétendent qu'il correspond à celui du n° 29 de la rue Rémusat (qui était le n° 1 de l'ancienne rue Molière) et que la maison située presque en face (et habitée ensuite par Mme Récamier, puis par l'abbé de Genoude, publiciste) aurait été occupée, comme maison

(1) Voir l'article de M. Émile Potin sur l'école Jean-Baptiste-Say, qui est reproduit aux annexes (p. 462).

(2) L'école normale d'Auteuil, qui s'étend de la rue Boileau à la rue Molitor, sera mentionnée ci-après dans l'histoire de la rue Boileau.

(3) Le nombre des élèves de l'école Jean-Baptiste-Say n'était encore que de 240 en janvier 1879. Il est actuellement de quinze cents.

(4) Pendant la période décennale de 1888 à 1898, 333 élèves de l'école J.-B.-Say ont réussi dans le concours d'admission aux écoles et 623 dans les examens; 96 sont entrés dans les administrations publiques, 362 dans les administrations privées et 688 dans le commerce.

(5) Voir pour le séjour à Auteuil des poètes du xvii<sup>e</sup> siècle les articles de M. Antoine Guillois sur la Champmeslé à Auteuil et sur la maison de Boileau, reproduits (pp. 463 et s., 468, 471) aux annexes; l'article de M. Mareuse sur la maison de Molière à Auteuil (p. 88 du 1<sup>er</sup> volume); les communications de M. Émile Saint-Lanne (pp. 89 à 91 du 1<sup>er</sup> volume) et aux annexes (pp. 467, 468, 472); les notes sur le pavillon de Molière, ainsi que les articles de M. Émile Potin sur Boileau; les documents inédits sur Jean Racine (p. 24 du 1<sup>er</sup> volume) et le tableau généalogique de la famille Racine, page 469.

de plaisance, par le grand poète tragique (1) Jean Racine (1639-1699), et serait celle où il a composé *les Plaideurs*. Il est assez difficile de préciser aujourd'hui les demeures de Molière et de Racine à Auteuil, parce qu'ils y



Molière, par Coypel.  
(Collection de M. Ém. Potin.

furent locataires et non propriétaires : on n'a donc pas retrouvé, comme pour Boileau, leurs noms dans les actes de vente figurant aux archives des notaires. Un extrait du bail de location signé par Molière se trouve cependant à la

(1) L'acte de mariage de Jean-Baptiste Racine, conseiller du Roy, trésorier de France en la généralité de Moulins, a été inscrit sur les registres de Saint-Séverin le 1<sup>er</sup> juin 1677.

page 164 de *Paris-Atlas* (1). Molière était à sa maison d'Auteuil, le 26 juillet 1672, quand il signa son bail pour la maison de la rue de Richelieu, où il devait mourir quelques mois après.

Autrefois, la Grande-Rue d'Auteuil traversait tout le village, depuis son entrée jusqu'au bois de Boulogne. Sous la première République, M. Benoit, second maire d'Auteuil, qui avait donné le nom de d'Aguesseau à la place substituée à l'ancien cimetière, attenant à l'église, proposa de ne laisser le nom de Grande-Rue qu'à la partie la plus large de cette voie, c'est-à-dire à la section comprise entre le bois de Boulogne et la rue Boileau; afin d'honorer la mémoire de Molière, il demanda que son nom fût attribué à la partie alors sinueuse de la Grande-Rue, située entre la route de Versailles et la rue Boileau. Ces dispositions, qui entraînaient un changement de numérotage pour les maisons, furent approuvées le 18 prairial an IX par le sous-préfet de Franciade (nom que portait alors la ville de Saint-Denis) et, le 17 fructidor de la même année, par un arrêté du préfet de la Seine, Frochot, portant que la Grande-Rue d'Auteuil serait divisée en deux parties; que la première commencerait à l'entrée du village, finirait à la rue Boileau et porterait le nom de rue Molière; enfin, que la seconde partie continuerait à porter le nom de Grande-Rue, depuis la rue Boileau jusqu'à la porte du bois de Boulogne.

La rue Molière (aujourd'hui remplacée par une partie de la rue d'Auteuil et par la rue Rémusat) occupait l'emplacement d'un chemin qui paraît avoir été établi de temps immémorial; mais la partie voisine de la route de Versailles n'était pas encore bâtie en 1800: toute la région voisine de la Seine était alors occupée par la saussaie d'Auteuil. Ce chemin avait été amélioré en 1704; mais son élargissement ne fut terminé qu'en 1805, à la suite d'un traité passé entre la commune d'Auteuil et le sénateur Antoine-César de Choiseul, comte de Praslin.

Un décret du 27 février 1867 donna le nom de rue Molière à une rue de l'ancien Paris, qui avait été précédemment dénommée rue Traversière-Saint-Honoré, et ensuite rue de la Fontaine-Molière, fontaine érigée non loin de la maison où Jean-Baptiste Poquelin, dit Molière, est mort à 51 ans. Comme il est de principe, pour éviter des confusions, que deux rues de Paris ne portent pas le même nom, un décret du 20 juillet 1868 fit disparaître dans notre arrondissement le nom de Molière, en décidant que la Grande-Rue et notre rue Molière seraient réunies sous le nom de rue d'Auteuil.

La place située devant l'église a conservé le nom de place d'Aguesseau depuis le commencement du xix<sup>e</sup> siècle jusqu'au décret du 26 février 1867, qui l'a dénommée *place d'Auteuil*. Elle a été habitée, de 1727 à 1751, par le chancelier d'Aguesseau, chez qui Louis Racine faisait de fréquents séjours; avant 1784, par le poète tragique Ducis (1738-1816), qui remplaça Voltaire à l'Académie française, en 1778, et qui a popularisé en France l'œuvre de Shakespeare; ensuite par Victor de Tracy, fils de l'idéologue Destutt de Tracy; par le colonel Coutelle, premier aérostatier de l'armée, qui rendit à Fleurus, avec son ballon, de grands services à l'armée française et qui légua une partie de ses biens aux pauvres d'Auteuil.

En 1753, Louis XV ordonna l'érection, en face de la porte de l'église d'Au-

(1) Ouvrage de M. Bournon, publié en 1900 par la librairie Larousse, 58, rue des Écoles.

teuil, d'une pyramide destinée à abriter les corps du chancelier Henri-François d'Aguesseau (1), né en 1668 et mort en février 1751, et de son épouse, Anne Lefèvre d'Ormesson, décédée en 1735. D'Aguesseau avait d'abord été



*Gouard pinx.*

*C. D. Pradier del. 1844*

**JEAN FRANÇOIS DUCIS,**

*Membre de l'Institut Impérial de France.*

Né à Versailles le 22 Août 1753.

(Collection de M. Ém. Potin.)

(1) Voir aux annexes (p. 469) la notice sur d'Aguesseau, par M. de Forges de Montagnac.

Anne Lefèvre d'Ormesson, épouse du chancelier d'Aguesseau, est morte à Auteuil, le 1<sup>er</sup> décembre 1735, à l'âge de 57 ans.

inhumé, suivant son désir, auprès de sa femme, dans l'église même d'Auteuil. Le monument de 1753 consistait en une pyramide à base de marbre, couronnée par un globe d'or, surmonté d'une croix. La sépulture de d'Aguesseau fut violée en 1793 ; mais les ossements furent recueillis par M. Benoit, maire d'Auteuil, et le tombeau fut restauré le 30 frimaire an IX. Après l'achèvement des travaux de réfection de la pyramide, qui avait été renversée en 1793, une cérémonie publique eut lieu en présence du maire d'Auteuil et du petit-fils du chancelier d'Aguesseau. Dans son discours, le maire déclara que cette place prendrait désormais le nom de place d'Aguesseau. La pyramide, qui avait été entourée d'une grille aux frais de la commune, en mai 1828, est actuellement remplacée par une colonne surmontée d'une croix et dédiée au Christ sauveur. L'affichage est interdit même en temps d'élections, sur le monument d'Aguesseau.

La mairie d'Auteuil fut établie originairement sur cette place ; une délibération du conseil municipal d'Auteuil, en date du 17 thermidor an XII, approuva un projet de reconstruction de la maison commune à la place d'Aguesseau. Cette mairie fut transférée, en 1844, à la rue Boileau.

L'ancienne église d'Auteuil (1), dont le portail et la tour octogonale étaient du xiv<sup>e</sup> siècle, fut profanée le 16 novembre 1793, transformée en club, puis en grange et ensuite en fabrique de salpêtre. Elle fut rendue au culte en mai 1795. Comme cette église, dont la première pierre fut posée par le roi Philippe-le-Long, en 1319, était devenue absolument insuffisante pour les besoins de la population toujours croissante d'Auteuil, et que, d'ailleurs, elle menaçait ruine, M. l'abbé Lamazou (2), curé d'Auteuil, entreprit de la remplacer par un nouvel édifice. La reconstruction put être réalisée grâce à une transaction passée entre le conseil municipal de la commune et le curé de la paroisse. La première pierre de la nouvelle église fut posée le 1<sup>er</sup> juillet 1877 ; les travaux, entrepris immédiatement, sous la direction de M. l'architecte Vaudremer, furent terminés le 20 octobre 1892, jour où Mgr Richard, cardinal-archevêque de Paris, consacra la nouvelle église.

L'église Notre-Dame d'Auteuil affecte la forme d'une croix latine ; au tympan de la porte d'entrée, la *Vierge*, statue en pierre (Maniglier, 1882) ; au tympan de cette porte, un bas-relief en pierre (Maniglier, 1880), représente le Christ entouré des symboles des quatre évangélistes. Au-dessus du portail se dresse le clocher, dont la forme rappelle le dessin de la tiare pontificale. La nef et le chœur sont entourés d'un bas-côté, avec chapelles aux transepts et à l'abside ; le transept est à la hauteur du chœur. Cet édifice appartient au style roman byzantin ; il unit l'élégance à la simplicité et imite les anciennes basiliques chrétiennes. Quoique les dimensions en soient peu considérables, il présente les caractères d'un monument religieux complet, avec chapelle des catéchismes, crypte, sacristie et dépendances (3).

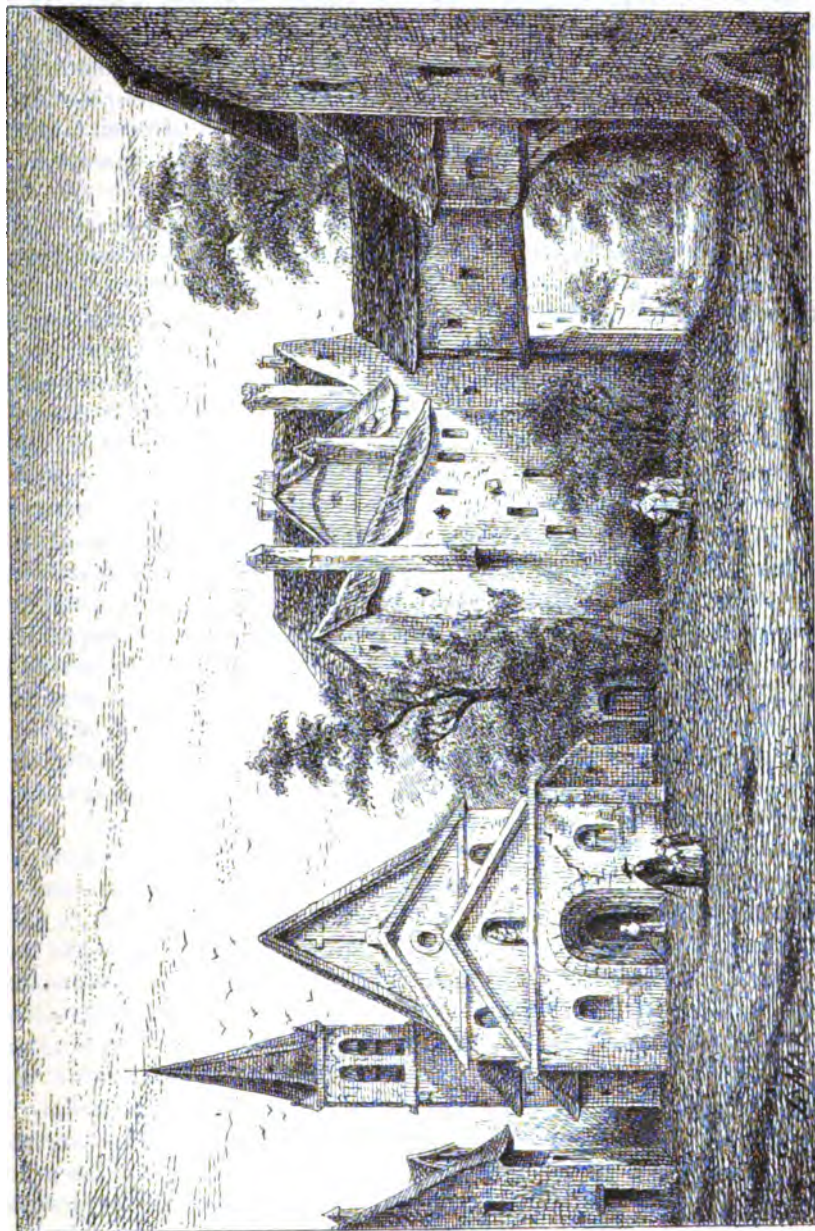
L'ancienne Grande-Rue était étroite et sinueuse auprès de la place d'Au-

(1) Voir aux annexes (p. 237) l'article de M. Antoine Guillois sur la vieille église d'Auteuil ; à la page 211 du I<sup>er</sup> volume du *Bulletin*, une communication de M. l'abbé Depontailier, et, à la page 192 du III<sup>e</sup> volume du *Bulletin*, les notes de M. l'abbé Beurlier sur la paroisse d'Auteuil.

(2) M. l'abbé Lamazou fut nommé évêque de Limoges avant l'achèvement de l'église d'Auteuil ; il mourut en 1883, évêque d'Amiens.

(3) La longueur de la nouvelle église d'Auteuil est de 64 mètres du porche à l'abside ; la largeur du transept est de 24 mètres.

teuil ; mais, lors de la reconstruction de l'église, on en a amélioré les abords et on a remplacé la courbe de l'ancienne Grande-Rue par deux voies larges et rectilignes : la première constitue l'extrémité de la rue Théophile-Gautier ;



Ancienne église d'Auteuil, vers 1840.  
(Dessin de M. Mar. — Archives de la Société.)

la seconde forme la partie de la *rue Rémusat* comprise entre la rue Théophile-Gautier et la rue François-Gérard. Cette rue Rémusat, qui remplace une partie de l'ancienne Grande-Rue (partie dénommée rue Molière depuis l'an IX jusqu'en 1868), a reçu son nom actuel par décret du 10 no-

vembre 1877, en mémoire de Charles-François-Marie, comte de Rémusat (1797-1875), homme politique et littérateur, fils d'un chambellan de Napoléon I<sup>er</sup>, qui fut préfet de la Haute-Garonne, et de Jeanne de Vergennes, amie intime de l'impératrice Joséphine. M. de Rémusat, parent de La Fayette et de Casimir Périer, représenta presque constamment, depuis octobre 1830, le département de la Haute-Garonne; il fut ministre de l'Intérieur le 1<sup>er</sup> mars 1840, ministre des Affaires étrangères le 2 août 1871 et membre de l'Institut. Il a publié de nombreux ouvrages. A la suite d'un traité passé avec M. Barraud, propriétaire riverain, un arrêté du 9 mars 1878 autorisa la rectification et l'élargissement à 20 mètres de la rue Rémusat; cette opération de voirie a coûté 43.500 francs.

L'ancien *sentier des Arches* a porté ensuite le nom de rue *Sainte-Geneviève*, parce qu'il conduisait à la maison seigneuriale de l'abbaye de ce nom. Dans sa séance du 29 pluviôse an II, le conseil de la commune d'Auteuil décida que cette voie serait appelée rue *de la Montagne*. Quelques années plus tard, on lui donna le nom de *rue de Seine* (1), à raison de sa proximité du fleuve. Cette voie publique, dont le tracé figure sur le plan de Roussel, publié en 1730, et qui forme aujourd'hui la *rue Wilhem*, partait de la place de l'église d'Auteuil, laissait sur sa gauche cette église et, sur sa droite, la vaste propriété des Génovéfains (dont la plus grande partie est occupée aujourd'hui par l'institution de Sainte-Périne), rencontrait la route de Versailles à environ 270 mètres à l'aval de la Grande-Rue et se prolongeait jusqu'au chemin de halage longeant la rive droite de la Seine. La dénomination actuelle de cette rue lui a été donnée par le décret du 24 août 1864, en mémoire de Guillaume-Louis Bocquillon, dit Wilhem (1781-1842), fondateur des écoles populaires de chant en France, qui fut chargé, en 1819, de créer l'enseignement de la musique et du chant dans les écoles mutuelles de la Ville de Paris et organisa, en 1833, les réunions périodiques des élèves de toutes les écoles, instruits séparément, en un seul chœur, qu'il désigna sous le nom d'orphéon, et où ils chantaient sans aucun accompagnement instrumental. La méthode d'enseignement de Wilhem ne tarda pas à se populariser en France et à l'étranger.

Un décret du 27 janvier 1876 déclara d'utilité publique l'élargissement à 12 mètres de la partie de la rue Wilhem (2) qui se trouve comprise entre les rues Mirabeau et Chardon-Lagache: ce travail a coûté 28.900 francs. Jusqu'à ces dernières années, la rue Wilhem suivait, entre l'avenue de Versailles et la rue Mirabeau, un tracé sinueux qui est occupé actuellement par la rue Narcisse-Diaz; un décret du 22 décembre 1890 a déclassé cet ancien tracé et l'a remplacé par un tronçon en ligne droite, prolongeant la partie de la rue Wilhem comprise entre la Seine et l'avenue de Versailles; la Ville de Paris arriva, en 1892, à terminer les acquisitions de terrains nécessaires pour réaliser cette opération de voirie; les terrassements et la mise en état de viabilité de cette section donnèrent lieu à une dépense de 70.650 francs. Enfin, par suite d'arrangements avec les propriétaires riverains, la partie de la rue Wilhem comprise entre le chemin de halage et l'avenue de Versailles a pu être établie à son niveau définitif et mise en état

(1) En 1838, il fallut dépenser 838 francs pour mettre en état de viabilité la rue de Seine.

(2) La largeur de la rue Wilhem avait été fixée à 6 mètres par l'arrêté du 13 février 1838.

de viabilité ; ces derniers travaux, autorisés par arrêté préfectoral du 9 février 1895, ont entraîné une dépense de 33.100 francs. La mise en état de viabilité de la rue Wilhem, entre le quai d'Auteuil et l'avenue de Versailles, a été achevée en septembre 1898.

La dénomination de la *rue Narcisse-Diaz*, qui remplace, comme cela vient d'être exposé dans l'alinéa précédent, une partie de l'ancienne rue Wilhem, lui a été donnée par le décret du 8 janvier 1895, en mémoire de Narcisse-Virgile Diaz de la Pena (1809-1876), né à Bordeaux, qui fut décoré en 1851, et envoya, à l'Exposition universelle de 1855, des tableaux très remarquables.

La *rue La Fontaine* peut être divisée, au point de vue de son histoire, en deux sections distinctes, savoir : la partie comprise entre la rue de Boulainvilliers et la rue Gros, qui se nommait autrefois rue de la Tuilerie, et la partie qui s'étend de la rue Gros à la rue d'Auteuil et qui faisait autrefois partie du chemin, puis de la rue de la Fontaine.

Ce chemin figure sur le plan de Roussel, et était aussi dénommé, en 1731, « chemin conduisant à Passy ». Il doit son nom de « chemin de la Fontaine » à une source, dont les eaux coulaient autrefois dans toute la longueur de cette voie publique. En 1766, le prévôt d'Auteuil ordonna aux propriétaires riverains de creuser à leurs frais un fossé de 3 pieds de largeur et 3 pieds de profondeur pour recueillir les eaux de la source, qui, en se répandant sur le chemin, le rendaient impraticable. En 1800, ce chemin n'était bâti qu'aux abords de la Grande-Rue ; le surplus constituait une voie publique qui n'avait qu'une faible largeur, n'était pas bordée de maisons, longeait le parc de Boufflers et se dirigeait vers la Seine en aboutissant à l'avenue de Versailles. Il est mentionné, dans un arrêté préfectoral du 8 mars 1825, sous le nom de rue des Deux-Fontaines et a fait ensuite partie de la route départementale n° 29.

L'ordonnance royale du 12 mai 1830 a fixé à 10 mètres la moindre largeur de la rue de la Fontaine ; une délibération municipale du 10 décembre de la même année constate que les propriétaires riverains avaient pris l'engagement de céder gratuitement les terrains nécessaires pour réaliser cette largeur de 10 mètres entre la rue des Perchamps et la prairie d'Auteuil ; cette cession n'avait d'ailleurs été consentie que sous la condition que l'administration ferait combler le fossé creusé en 1766, que le déversement des eaux ménagères rendait infect. L'arrêté du 16 avril 1837 a fixé une moindre largeur de 12 mètres, applicable à la partie comprise entre la rue de Boulainvilliers et la rue Gros. On a élargi successivement la rue de la Fontaine par voie d'alignements, et le conseil municipal d'Auteuil y a fait exécuter de nombreux travaux d'assainissement, de pavage et autres améliorations.

Un concours a été ouvert, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1898, par la Ville de Paris, entre architectes et propriétaires des maisons élevées pendant l'année. Le *castel Béranger*, construction fort originale qui a été élevée au n° 16 de la rue La Fontaine par M. l'architecte Hector Guimard, a été primé par le conseil municipal au concours de façades de 1898.

Le décret du 2 octobre 1865 a donné le nom de rue La Fontaine : 1° à la rue de la Tuilerie ; 2° à la partie de la rue de la Fontaine faisant suite à la précédente ; en vertu du même décret, la partie de l'ancienne rue de la Fontaine comprise entre l'avenue de Versailles et la rue de la Tuilerie a été nommée rue Gros.



La dénomination de « rue La Fontaine » a été ainsi substituée à celle de « rue de la Fontaine », en mémoire de l'illustre fabuliste Jean de La Fontaine (1621-1695), qui fut souvent, à Auteuil, le-commensal de Boileau et de qui Chamfort, qui, lui aussi, fréquentait beaucoup Auteuil, a dit : « Il offrit le singulier contraste d'un conteur trop libre et d'un excellent moraliste, reçut en partage l'esprit le plus fin qui fut jamais et devint en tout le modèle de la simplicité ; il posséda le génie de l'observation, même de la satire, et passa pour un bonhomme. Dérobant sous l'air d'une négligence quelquefois réelle les artifices de la composition la plus savante, il fit ressembler l'art au naturel.



JEAN DE LA FONTAINE.

(Collection de M. Chandebais.)

souvent même à l'instinct, et, cachant son génie par son génie même, il fut, dans le siècle des grands écrivains, sinon le premier, du moins le plus étonnant. »

Le décret du 30 novembre 1862, s'appliquant à tout un ensemble de travaux, avait déclaré d'utilité publique l'ouverture d'une rue E, d'une largeur de 20 mètres, formant la rectification du débouché de la rue de la Fontaine, du côté de la rue Molière, aujourd'hui rue d'Auteuil ; ce travail, qui n'a été réalisé qu'en 1872, a donné à la rue La Fontaine une largeur de 20 mètres entre la rue Pierre-Guérin et la rue d'Auteuil. On a construit en 1873, moyennant une dépense de 39.000 francs, les trottoirs réglementaires en bitume dans la partie de la rue La Fontaine comprise entre la rue Pierre-Guérin et la rue Gros. En 1899, on a fait le pavage en bois entre la rue Poussin et la rue d'Auteuil, ainsi que l'installation de becs à incandescence.

L'ancienne rue de la Tuilerie, qui passait entre le parc du château de la Tuilerie et son potager, avait d'abord fait partie de la rue Basse, aujourd'hui

rue Raynouard ; mais le décret du 2 octobre 1865 a réuni cette section à la rue La Fontaine, qui est devenue ainsi le prolongement, sur Auteuil, de la rue Raynouard ; actuellement, cette dernière rue se trouve, sous ce nom et dans toute son étendue, sur le territoire du quartier de Passy.

Le domaine de la Tuilerie remontait à une époque très reculée ; en effet, on voit figurer dans le compte des prévôts et baillis de France, en 1248, une recette de 50 sols provenant de la terre des Tuileries de Pacy (*sic*). En 1635, ce domaine était grevé d'un cens de 3 sols parisis envers l'abbaye de Sainte-Geneviève. Dans un document de 1719, on le désigne ainsi : « Maison et jardin entre Passy et Auteuil, appelé vulgairement les tuilleries de Passy, paroisse d'Auteuil. » Ce nom provenait, sans doute, de ce qu'une fabrique de tuiles était établie dans le voisinage.

Le château de la Tuilerie, rebâti, sous Louis XVI, par le marquis Latour du Pin-Gouvernet, avait été nommé d'abord le *château invisible*, parce qu'étant entouré d'arbres épais, il n'était aperçu d'aucun côté, bien qu'il jouit lui-même d'une vue fort étendue. Il devint ensuite la résidence de la comtesse de Brienne, qui s'était intéressée à Napoléon lorsqu'il était élève à l'École militaire ; le général Bonaparte s'y reposa à son retour d'Égypte ; il fut la demeure de Talleyrand, sous le Consulat, du général du génie Michaud d'Arçon, collaborateur de Carnot, et, en 1840, de Thiers, qui était président du conseil des ministres. Comme il n'était pas toujours d'accord avec le roi Louis-Philippe, les journaux de l'époque avaient imaginé ce jeu de mots : « La Tuilerie dit oui, mais les Tuileries disent non. » Le château de la Tuilerie, qui avait son entrée principale sur la rue du même nom, fut ensuite habité par la tragédienne Rachel, par le docteur Véron, auteur des *Mémoires d'un bourgeois de Paris* (1), et par Mme la comtesse de Montijo, mère de l'impératrice Eugénie, qui y fit construire une salle de spectacle, transformée ensuite en chapelle. Une partie de ce domaine fut aliénée en 1850 ; le château et la partie conservée du parc, ayant une superficie d'environ 45.000 mètres carrés, ont été acquis en 1855 de M. le comte Migeon, moyennant 430.000 francs, par la communauté religieuse de l'Assomption, qui vint s'y établir, après avoir quitté le n° 75 de la rue de Chaillot, sur l'emplacement de laquelle devaient être exécutés divers travaux de voirie. C'est donc du domaine de la Tuilerie que provient le beau parc des dames de l'Assomption (2).

Par acte daté du 15 prairial an XII, Mme de Vaudey, fille du général Michaud d'Arçon et propriétaire du château de la Tuilerie, céda gratuitement à la commune d'Auteuil 7 ares et 26 centiares pour élargir la sente de la Tuilerie, la prolonger jusqu'à la montagne de Boulainvilliers et convertir cette sente en chemin vicinal, pour faciliter les communications entre Auteuil et Passy. Un arrêté du 9 germinal an XII assigna à ce chemin une largeur de 8 mètres et 80 centimètres. Cette largeur fut portée à 10 mètres par l'ordonnance royale du 12 mai 1830. La commune d'Auteuil dut recourir à l'expropriation en 1838, pour acquérir les terrains nécessaires à l'achèvement de cette rue de la Tuilerie, dont la largeur a été portée à 12 mètres par l'arrêté

(1) Voir aux annexes (page 471) une note concernant la rue de la Tuilerie et, page 108 du second volume du *Bulletin*, un article de Mme Chochod-Lavergne sur le général d'Arçon.

(2) Voir ci-après, page 201, les indications données au sujet de la rue de l'Assomption.

du 16 avril 1857, et à 20 mètres (au moyen de nouveaux alignements du côté des numéros impairs) par le décret du 10 juillet 1882. Cette rue avait été munie de trottoirs exécutés de 1857 à 1859.

La partie de la rue La Fontaine qui formait autrefois la rue de la Tuilerie donne entrée au *hameau La Fontaine*, ainsi qu'au *hameau Béranger*, dont le chalet n° 3, d'abord transformé, puis actuellement entièrement démoli, a été habité (1) par le célèbre comédien Bouffé (1800-1888), qui eut beaucoup de succès au théâtre du Gymnase.

Au n° 40 de la rue La Fontaine se trouve l'*orphelinat de l'abbé Roussel*, fondé le 19 mars 1865 pour recueillir des enfants vagabonds, abandonnés ou maltraités et chercher à en faire d'honnêtes gens. Il comprend deux sections, dont la première est l'œuvre de la première communion, qui est destinée aux enfants de treize ans et au-dessus, n'ayant pas encore reçu l'instruction religieuse ; ils restent dans la maison pendant trois mois, pour y recevoir cette instruction. La seconde section est l'œuvre des apprentis et est composée d'orphelins auxquels on apprend différents métiers, tels que ceux de menuisier, de serrurier, de tailleur, de mouleur, de cordonnier, de relieur et surtout de typographe. Les frères de Saint-Vincent-de-Paul prirent possession de cette œuvre le 1<sup>er</sup> mai 1895. M. l'abbé Fontaine succéda, en 1896, à M. l'abbé Roussel (qui est mort le 11 janvier 1897) dans la direction de cette maison ; il y a fait construire des bâtiments pour dortoirs et ateliers (2). Une école professionnelle y a été inaugurée le 2 mai 1898. Le nombre des pupilles s'élevait à 800, au commencement du xx<sup>e</sup> siècle. M. le sénateur Roussel, membre de l'Institut, est vice-président de l'œuvre.

On a vu ci-dessus que la rue Gros a fait partie, jusqu'en 1863, de la rue La Fontaine (section comprise entre la rue de Boulainvilliers et la rue de la Tuilerie). Un élargissement à 20 mètres, au droit d'immeubles appartenant à la Ville, a été prescrit par le décret du 10 juillet 1882 pour cette rue, dont la mise en état de viabilité n'a été terminée qu'en 1899, époque à laquelle la largeur réglementaire de 20 mètres a été réalisée entre le n° 10 et la rue La Fontaine. La dénomination actuelle de cette rue lui a été donnée par le décret précité du 2 octobre 1863, en mémoire du baron Antoine-Jean Gros (1771-1835), peintre d'histoire, qui fut présenté au général Bonaparte, dès son entrée à Milan, par Mme Joséphine Bonaparte, s'illustra par le tableau du général au pont d'Arcole et fit la campagne d'Italie avec le grade d'inspecteur aux revues. Il peignit, en 1804, *les Pestiférés de Jaffa*, puis *Bonaparte aux Pyramides*, *le Lendemain d'Eylau*, *François I<sup>er</sup> et Charles-Quint visitant la basilique de Saint-Denis*. Il fut nommé membre de l'Institut en 1815 et professeur à l'École des Beaux-Arts en 1816. On lui doit la décoration de la coupole de Sainte-Geneviève (Panthéon). Le prix de ce travail avait été fixé à 50.000 francs ; quand il fut terminé, Charles X dit à l'artiste : « Les rois doivent donner plus qu'on ne promet en leur nom, surtout quand ils ont à récompenser des hommes de votre mérite : voici 100.000 francs et le titre de baron. »

(1) Voir l'article de M. le commandant Dubois sur la maison de Bouffé, page 231 du II<sup>e</sup> volume, ainsi que la page 106 du III<sup>e</sup> volume du *Bulletin*.

(2) M. l'abbé Beurlier, curé d'Auteuil, docteur ès-lettres et membre de la Société des Antiquaires de France, a bien voulu me communiquer des indications sur divers établissements religieux de sa paroisse.

La rue Boileau (1), ancien chemin puis rue des Garennes, a son origine à la rue d'Auteuil, au point où se trouvait autrefois, devant une maison dénommée de l'*Image Notre-Dame*, la jonction de la Grande-Rue et de la rue Molière (rues actuellement dénommées l'une et l'autre : rue d'Auteuil). Elle aboutit à l'avenue de Versailles. Le tracé de cette rue n'a donc pas été modifié; au xviii<sup>e</sup> siècle, elle n'était bordée de maisons que sur le côté droit et aux abords de la Grande-Rue; sur le côté gauche, c'est-à-dire le plus voisin de la Seine, elle servait de limite à la grande propriété des Génovéfains et, vers le Point-du-Jour, elle traversait des champs cultivés. Le plan fixant les alignements de la rue Boileau et lui assignant 8 mètres comme moindre largeur a été approuvé par arrêté du 27 septembre 1837. Des trottoirs, ayant coûté 8.942 francs, ont été construits en 1843 à la rue Boileau; en outre, des caniveaux y avaient été établis, moyennant une dépense de 2.648 francs, pour faciliter l'écoulement des eaux; cependant, la chaussée était si dégradée en 1853 que le maire d'Auteuil dut prendre un arrêté pour y interdire le passage des voitures non suspendues et attelées de plus d'un cheval; une somme de 10.000 francs fut consacrée, en 1856, à l'amélioration de la rue Boileau, où les constructions se développaient dès cette époque aux abords de l'avenue de Versailles. De nouveaux trottoirs ont été établis en 1858; l'égout de la rue Boileau, qui date de 1859, a coûté 60.882 francs. D'autres trottoirs réglementaires ont été établis rue Boileau, en 1899, entre les rues d'Auteuil et Molitor; en 1900, entre la rue Molitor et les n<sup>os</sup> 54-59. En avril 1899, la rue Boileau a été munie de candélabres avec becs à incandescence. Vers le milieu du xix<sup>e</sup> siècle, on a créé un ensemble de voies privées désigné sous le nom de *hameau Boileau* (2) et composé d'une vingtaine de petits hôtels entourés de jardins, pour la plupart habités par des bijoutiers de Paris, à l'origine.

La dénomination de rue des Garennes était due à ce qu'elle conduisait au lieu dit « les Garennes », dont le nom se trouve déjà mentionné dans des actes du xv<sup>e</sup> siècle (3). Un arrêté de la municipalité d'Auteuil, en date du 26 octobre 1792, porte : « Le nom de Boilot (*sic*) sera donné à la rue des Garennes, en mémoire du citoyen dont l'habitation était dans cette rue. » Cette dénomination, qui a été confirmée par le décret du 24 août 1864, rappelle le souvenir du séjour de plus de vingt ans que fit, pendant la belle saison, dans une maison située sur l'emplacement du n<sup>o</sup> 26 de cette rue (4), Boileau-Despréaux (1636-1711), auteur des *Satires*, de l'*Art poétique* et du *Lutrin*. Il avait acheté, en 1685, douze ans après la mort de Molière, cette mai-

(1) L'acte de décès de « Nicolas Boileau, escuyer, sieur Despréaux, l'un des quarante de l'Académie française », a été rédigé le 15 mars 1711, par M. de la Janire, curé de Saint-Jean-le-Rond, en présence de son frère Jacques Boileau, chanoine de la Sainte-Chapelle, et de son petit-neveu par alliance, Gilbert de Voisin, président de la deuxième Chambre des enquêtes du Parlement.

(2) Ce hameau comprend l'avenue Despréaux, dont l'entrée est au n<sup>o</sup> 38 de la rue Boileau et qui donne accès à l'avenue Molière, ainsi qu'aux *impasses Corneille, Racine et Voltaire*.

(3) Voir les notes historiques de M. l'abbé Beurlier (p. 311 du III<sup>e</sup> volume du *Bulletin*).

(4) Voir, pour le séjour de Boileau à Auteuil, l'article de M. Léopold Mar intitulé : *Fragment et correspondance de Boileau se rattachant à la maison d'Auteuil* (pp 87 à 90 du IV<sup>e</sup> volume du *Bulletin*, l'article de Mme Chochoù-Lavergne intitulé : *Réception de Boileau à l'Académie française* (p. 92 du IV<sup>e</sup> volume), les articles de M. Émile Saint-Lanne sur la maison de Boileau (p. 30 du I<sup>er</sup> volume); et aux annexes : (p. 471) l'article de M. Antoine

son au prix de 8.000 livres ; mais il y fit des embellissements et l'agrandit par des acquisitions de terrains. Il aimait à y recevoir Racine, M. et Mme Dacier, Chapelle, La Bruyère, le père Bourdaloue, l'abbé Loyseau, curé d'Auteuil et aumônier de Louis XIV, ainsi que ses autres amis. Il y reçut aussi des personnages, parmi lesquels on peut citer : d'Aguesseau, le duc de Bourbon, le prince de Conti, Lamoignon, de Pontchartrain. Pendant son séjour à Auteuil,



BOILEAU DESPRÉAUX.

(Collection de M. Ém. Potin.)

Boileau était constamment entouré de son fidèle jardinier Antoine, à qui il a dédié son épître XI ; il recevait souvent les enfants de Racine, qu'il promenait au bois de Boulogne et dans les sentes d'Auteuil. C'est de sa maison de campagne qu'il a daté beaucoup de lettres, pendant treize ans. A partir de 1700, le mauvais état de sa santé l'obligea à espacer d'abord ses

Guillois sur Boileau à Auteuil (p. 472) les notes de M. E. Potin sur Boileau ; l'article déjà cité de M. E. Potin intitulé : *la Maison de Boileau appréciée par Voltaire* (p. 467) ; l'article de M. Léopold Mar sur le jardinier de Boileau (p. 472) ; celui de M. Eugène Manuel intitulé : *Bossuet chez Boileau* (p. 473) ; l'article déjà cité de M. Antoine Guillois sur la maison de Boileau (p. 464) ainsi que les pages 78, 85 et 170 du 1<sup>er</sup> volume du *Bulletin* et la page 68 du IV<sup>e</sup> volume.

visites à Auteuil, et ensuite à ne presque plus venir à la campagne ; c'est sans doute le motif qui le détermina à vendre sa maison d'Auteuil, en 1709, à son ami Leverrier, qui avait fait graver, en 1704, le portrait du poète par Drevet et avait fait mettre, au bas, les vers suivants :

Au joug de la raison asservissant la rime,  
Et même en imitant, toujours original,  
J'ai su dans mes écrits, docte, enjoué, sublime,  
Rassembler en moi Perse, Horace et Junéval.

Boileau (1) sentant qu'il y avait de la vanité dans ce quatrain, répondit à Leverrier :

Oui, Le Verrier, c'est là mon fidèle portrait,  
Et le graveur en chaque trait  
A su très finement tracer sur mon visage  
De tout faux bel esprit l'ennemi redouté ;  
Mais dans les vers pompeux qu'au bas de cet ouvrage  
Tu me fais prononcer avec tant de fierté,  
D'un ami de la Vérité  
Qui peut reconnaître l'image ?

Louis XIV montrant des vers de sa composition à Boileau, lui demanda ce qu'il en pensait : « Sire, répondit-il, rien n'est impossible à Votre Majesté ; elle a voulu faire de mauvais vers et... elle a réussi. »

Boileau s'étant présenté au Trésor royal pour toucher sa pension, remit son ordonnance à un commis qui, y lisant ces mots : « La pension que nous avons accordée à Boileau, à cause de la satisfaction que ses ouvrages nous ont donnée, etc... », lui demanda de quelle nature étaient ses ouvrages : « De maçonnerie, répondit le poète, je suis architecte. »

De toutes les épigrammes, celle que Boileau estimait le plus était celle-ci :

Ci-gist ma femme ; ah ! qu'elle est bien,  
Pour son repos et pour le mien.

Introduit dans la salle de l'Opéra, à Versailles, Boileau dit à l'officier qui assignait les places : « Monsieur, mettez-moi dans un endroit où je n'entende que la musique ».

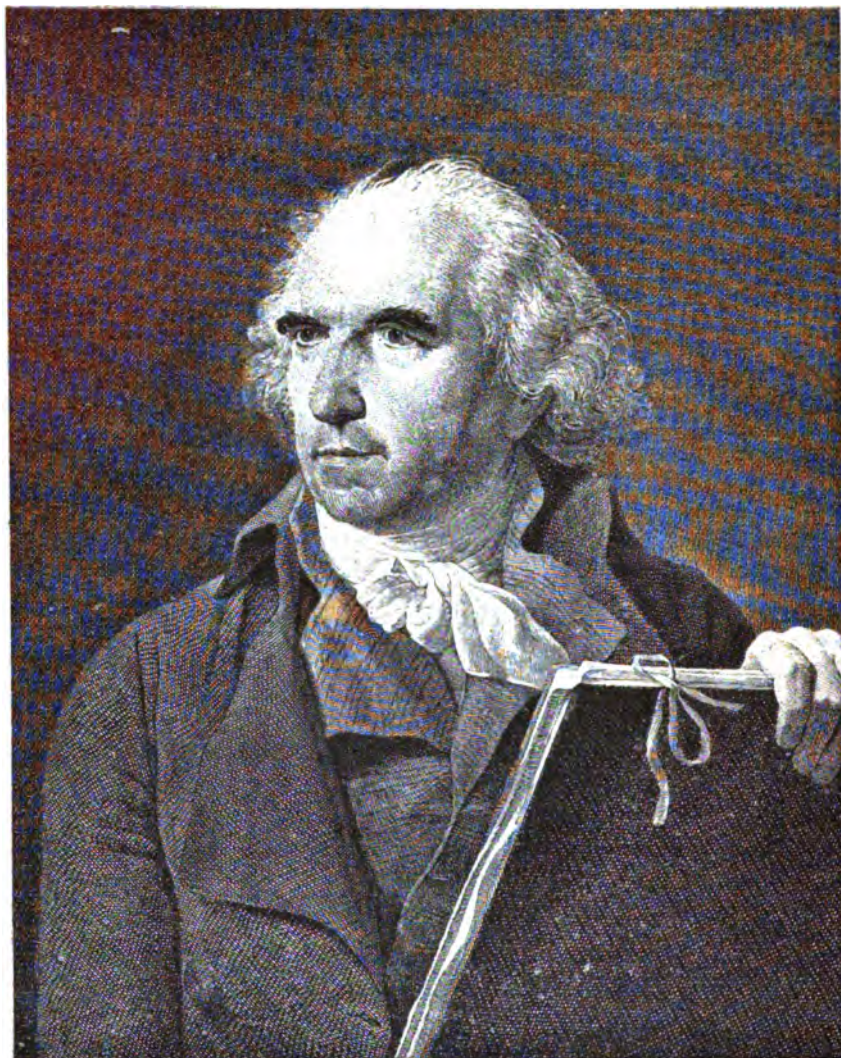
Après Leverrier, la maison de Boileau à Auteuil fut habitée par Gendron, médecin du Régent, par la femme du chancelier d'Aguesseau, par Chamfort en 1779, et ultérieurement par Caulaincourt, duc de Vicence.

Il y a quelques années, on pouvait voir encore, dans un jardin de la *villa Boileau* (rue Molitor, 18), un superbe marronnier, contemporain de Boileau ; il a été détruit par un coup de tonnerre ; il ne reste plus de cette époque qu'un orme gigantesque qui se trouve dans la propriété portant le n° 20 de la rue Molitor.

L'école municipale de la rue Boileau était fréquentée, au commencement

(1) Ces détails sur Boileau sont extraits d'une communication faite par M. Léopold Mar à la Société historique d'Auteuil et de Passy, et intitulée : « Anas concernant quelques célébrités du XVI<sup>e</sup> arrondissement. »

du xx<sup>e</sup> siècle, par deux cent quatre-vingt-six garçons. Elle a pour directeur M. Émile Langlois.



### HUBERT ROBERT, PEINTRE.

*Isabey, les crayons ont seu donner la vie* | *Robert, tes traits, ton art, ton âme, ton génie,*  
*À ce portrait que Mijon retrace sur l'airain,* | *Tout respire sous ce burin* L. D.

(Collection de M. Ém. Potin.) (1)

La mairie d'Auteuil, qui fut d'abord établie sur la place d'Aguesseau (aujourd'hui place d'Auteuil), avait été transférée, en 1844, dans la partie de

(1) D'après l'original, peint par Ingres.

la rue Boileau comprise entre le hameau Boileau et la rue Molitor (1); la maison utilisée pour cette destination était voisine de celle qui avait été habitée par Hubert Robert (2). Elle fut achetée par la commune d'Auteuil, en 1843, pour y installer la mairie, moyennant un prix principal de 36.000 francs (3).

Les parents d'Alfred de Musset, M. et Mme de Musset-Pathay, ont habité pendant quelques années, avec leurs trois enfants, une maison située rue Boileau et à peu de distance de la rue de Musset, entre un vaste jardin et une cour close par une grille; le poète s'y trouvait en 1828, à l'âge de dix-huit ans, après avoir obtenu le prix de philosophie au concours général, et c'est dans les bois (4) d'Auteuil qu'il a fait ses premiers vers.

L'*impasse Boileau*, dont la formation remonte au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle et dont l'entrée se trouve au n° 98 de la rue Boileau, a été ainsi dénommée par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> février 1877; on l'appelait précédemment « impasse des Pauvres »; sa moindre largeur est fixée à 5<sup>m</sup>,50.

A l'angle du boulevard Exelmans, n° 25, et de la rue Boileau, se trouvait la maison du célèbre statuaire Carpeaux (5); elle a été démolie en 1898.

Au n° 78 de la rue Boileau se trouvait la villa Bamboul, située entre cette rue et le boulevard Exelmans; elle avait été formée en 1863, sous le nom de villa Saint-Allais; le nom de fantaisie de « Bamboul » lui avait été donné par Mme Planteau, devenue propriétaire, en 1877, de cette voie privée, qui a été ensuite dénommée « villa Exelmans » et est actuellement remplacée par la rue *Blanchon* (rue Boileau, 76, et boulevard Exelmans, 35); ce nom est celui d'un directeur d'établissement médical, situé dans cette rue.

Au n° 34 de la rue Boileau, M. l'architecte H. Guimard a construit, en 1891, un hôtel orné de motifs en terre cuite et de faïences émaillées à riches dessins polychromes.

Les écoles normales du département de la Seine sont établies à Auteuil et à Batignolles; celle d'Auteuil, qui forme les instituteurs primaires, occupe un espace compris entre la rue Boileau, la rue Molitor et la rue Chardon-Lagache; elle est contiguë à l'école Jean-Baptiste-Say et elle a son école *annexe* rue Boileau n° 23. Ainsi que cela a été dit ci-dessus, page 172, les deux écoles étaient

(1) Voir l'article de M. Gabillot sur la maison d'Hubert Robert à Auteuil (p. 80 du II<sup>e</sup> volume du *Bulletin*).

(2) Voir aux annexes (p. 473) l'article de M. Antoine Guillois, rendant compte de l'ouvrage de M. Gabillot : *Hubert Robert et son temps*.

(3) Les travaux d'appropriation de la nouvelle mairie d'Auteuil furent adjugés le 3 octobre 1843; l'hôtel où elle avait été installée fut payé en plusieurs termes, dont le dernier a été soldé par la commune en juillet 1847.

Les mairies d'Auteuil et de Passy ont été supprimées par suite de l'annexion et remplacées par la mairie du XVI<sup>e</sup> arrondissement, qui est en façade sur l'avenue Henri-Martin et sur la rue de la Pompe. Le projet de cette nouvelle mairie, dressé par M. l'architecte Godheuf et montant à 2.346.762 francs, a été approuvé le 28 décembre 1866. Elle a été construite : 1<sup>o</sup> sur un terrain de 3.490 mètres carrés, acquis de M. de Las Cases, moyennant 261.783 francs, suivant acte passé par M<sup>e</sup> Delapalme, notaire; 2<sup>o</sup> sur un terrain de 48 mètres carrés, cédé par M. Cail, aux termes d'un acte d'échange passé par M<sup>e</sup> Ancy, notaire; 3<sup>o</sup> sur des terrains provenant des expropriations faites, suivant jugement du 22 mai 1860, pour le percement de l'avenue. Les travaux ont été commencés en 1867, interrompus par la guerre et repris en 1875; ils ont coûté 2.340.000 francs.

(4) Voir (p. 474) l'article de M. Émile Potin intitulé « *Un Ami d'Alfred de Musset* » et (p. 476) la communication faite par M. Antoine Guillois sur le même sujet. Voir également l'article de M. de Bussy intitulé : *La Muse au bois d'Auteuil*, page 172 du III<sup>e</sup> volume du *Bulletin*.

(5) Voir (p. 476) l'article de M. Émile Potin intitulé : *Auteuil qui s'en va*. Cet article est reproduit aux annexes.



d'abord réunies, ou plutôt juxtaposées dans les mêmes locaux et ont été inaugurées par Jules Simon, ministre de l'Instruction publique, le 28 octobre 1872, en présence de Léon Say, préfet de la Seine, et de M. Gréard, directeur de l'enseignement primaire. L'entrée des deux écoles était alors rue d'Auteuil, 11 bis, ou rue du Buis, 5. Elles occupaient une partie de l'ancienne propriété qui servit de résidence, au xviii<sup>e</sup> siècle, à plusieurs opulents fermiers généraux, fut possédée par Ternaux, le célèbre manufacturier qui introduisit en France la fabrication des châles cachemires, et fut ensuite occupée par l'ancienne institution Notre-Dame-d'Auteuil, fondée en 1852 par l'abbé Lévêque. Au 1<sup>er</sup> octobre 1876, l'école Jean-Baptiste-Say obtint son autonomie administrative, mais en gardant d'abord en commun avec l'école normale plusieurs bâtiments, notamment le gymnase. C'est le 8 octobre 1882 qu'on a ouvert la nouvelle école normale d'Auteuil, avec entrée rue Molitor; 10: la construction des nouveaux bâtiments a été dirigée par M. l'architecte Salleron.

De l'ancien parc Ternaux, jadis fort vaste, puisqu'il s'étendait jusqu'à la vieille rue Jouvenet, il ne reste plus qu'un lambeau, avec un beau cèdre, contigu aux constructions nouvelles de l'école normale, dont il forme le jardin botanique.

La rue des *Perchamps*, établissant une communication entre la grande rue (aujourd'hui rue d'Auteuil) et la rue La Fontaine, existe à l'état de chemin sur les plus anciens plans d'Auteuil. Le nom que porte cette rue est celui du lieu dit ou territoire dont elle fait partie; ce nom s'est écrit successivement de diverses façons : les Parchants, les Perchants-à-la-Croix en 1492, le Grand-Perchant, la place du Grand-Perchamp en 1773. Sur un plan du xvii<sup>e</sup> siècle, on voit : « Petit-Perchamp ou vidange de la ville », ce qui paraît indiquer que ce chemin était utilisé à cette époque pour la vidange des déchets, déblais et immondices. Les philologues ne se sont pas encore mis d'accord sur l'étymologie de ce nom de Perchamp : on a supposé qu'il signifiait champ d'un bleu vert, ou champ de l'égalité (1), en raison du voisinage de l'ancien cimetière attenant à l'église, ou champs égaux (2), provenant de coupes successives faites par les habitants dans les bois qui s'étendaient autrefois sur l'espace compris entre la rue La Fontaine et la rue Théophile-Gautier. En 1818, année où fut ordonné le numérotage de toutes les maisons d'Auteuil, on a dépensé 1.050 francs pour réparer le pavage de la rue des Perchamps. Une délibération du conseil municipal d'Auteuil en date du 14 décembre 1825 a approuvé un plan d'alignements, comportant l'élargissement de la rue à 6 mètres ; cette largeur a été, en effet, approuvée par arrêté préfectoral du 4 février 1826, mais elle a été portée à 8 mètres, par arrêté du 27 septembre 1837. Le tracé sinueux de la rue des Perchamps a été remplacé, auprès de la rue d'Auteuil, par un tronçon en ligne droite, avec une largeur de 12 mètres en prolongement de la direction générale de la rue des Perchamps ; ce travail, commencé en 1884, définitivement autorisé par le décret du 19 juillet 1890 et terminé en 1892, a coûté 28.270 francs. On a poursuivi l'amélioration de cette partie de la rue des Perchamps, en octobre 1893, en reconstruisant à l'alignement, à son débouché sur la rue d'Auteuil, une

(1) Voir aux annexes (p. 237) l'article, déjà cité, de M. Antoine Guillois, sur la vieille église d'Auteuil.

(2) Voir, à la page 152 du 1<sup>er</sup> volume du *Bulletin*, l'article de M. Émile Saint-Lanne sur les Perchamps.

maison qui continue à la diviser en deux branches, dont l'une fort étroite, très mal pavée et sans trottoirs. C'est un reste du XVIII<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle la rue des Perchamps était bordée de petites constructions, occupées par des vigneron et des blanchisseuses; on les a remplacées, sur la place des Perchamps et pour les numéros impairs de la partie comprise entre cette place et la rue d'Auteuil, par de grandes maisons modernes de rapport. Le surplus de la rue des Perchamps, resté sinueux, est un des rares, mais peu propres, vestiges du vieil Auteuil.

La largeur de la *place des Perchamps* a été fixée à 12 mètres par l'arrêté préfectoral du 27 septembre 1837.

La *rue Verderet*, qui n'a que 50 mètres de longueur, est fort ancienne; elle s'est appelée successivement Mérodée, Merderée en 1736, Merderet, enfin, d'une manière plus convenable, rue Verderet. Sa largeur avait été fixée à 8 mètres par arrêté du 27 septembre 1837; mais les maisons du côté gauche ont été démolies lors de la construction de la grande voie qui porte actuellement le nom de rue Chardon-Lagache; les alignements du côté pair ont été fixés par le décret du 20 septembre 1896.

La sente dite des Tas-de-Cailloux a été remplacée en 1779 par une rue appelée ensuite *rue de la Municipalité* et dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par la rue Chardon-Lagache; la partie de cette dernière rue qui se trouve comprise entre la rue Claude-Lorrain et la rue Jouvenet existait à l'état de rue dès 1779. Des renseignements au sujet de l'ancienne rue de la Municipalité sont donnés ci-après dans l'historique de la rue Chardon-Lagache.

La *rue du Buis* est également fort ancienne; elle occupe l'emplacement d'un ancien chemin qui existait dès 1753 au lieu dit « le Bouys »; elle finissait originellement à la rue Verderet et a été prolongée jusqu'à la rue de la Municipalité, lors de la construction de cette dernière rue entre la rue Jouvenet et la place de l'Église.

La partie de la *rue Ribéra* qui est comprise entre la rue La Fontaine et la rue Dangeau se nommait, au XVIII<sup>e</sup> siècle, rue de la Croix, en raison d'une croix de pierre qui y avait été posée, fut brisée en 1793 et remplacée plus tard par une croix de bois. La largeur a été fixée à 8 mètres par arrêté du 28 janvier 1828; le prolongement entre la rue Dangeau et la rue Mozart a été autorisé par décret du 29 mai 1867. La mise en état de viabilité de la rue Ribéra a été terminée en 1882 et a coûté 17.100 francs; la dénomination actuelle de cette rue lui a été donnée par décret du 11 septembre 1869, en mémoire du peintre espagnol Joseph Ribéra (1588-1636), surnommé l'Espagnol, qui vint tout jeune à Rome, y étudia d'abord à l'atelier du Caravage et se rendit ensuite à Parme auprès du Corrège; son génie sombre et hautain se plaisait surtout à représenter les supplices des martyrs.

Trois maisons, d'un style original, ont été construites en 1894 par M. l'architecte J. Boussard, aux nos 41, 42 et 45 de la rue Ribéra. Celle qui porte le n° 41 a quatre étages de loggias, supportées par des cariatides de femmes ou par des colonnes.

La route n° 10 de Paris à Bayonne par Versailles, Chartres et Bordeaux, était très fréquentée, dès le XVII<sup>e</sup> siècle, par les carrosses circulant entre Paris et Versailles; elle s'est nommée d'abord route de Versailles, puis sur notre territoire « chaussée d'Auteuil »; un arrêté du 1<sup>er</sup> février 1877 lui a

donné son nom actuel d'*avenue de Versailles* ; elle est plantée d'arbres. Les fourches patibulaires d'Auteuil étaient autrefois situées sur la route de Versailles (1). Le service des ponts et chaussées y a exécuté, en 1846, l'adoucissement de la côte du Point-du-Jour. On a réuni à cette avenue une petite fraction de la route de la Reine (conduisant à Boulogne) qui avait été coupée par les fortifications. Le décret du 10 octobre 1883 a fixé la moindre largeur à 25<sup>m</sup>,60.

Au n° 7 de l'avenue de Versailles se trouve l'atelier de l'Union d'assistance par le travail du XVI<sup>e</sup> arrondissement de Paris, ouvert en juillet 1896 ; cette union donne chaque année de l'ouvrage à quelques milliers d'indigents des deux sexes qui, sans cette ressource, seraient réduits à la mendicité. Elle a été présidée d'abord par Léon Say, ancien ministre des finances, et après sa mort par M. Jean-Casimir Périer, ancien président de la République ; elle l'est actuellement par M. Coulon, vice-président du Conseil d'État, membre de la Société historique d'Auteuil et de Passy.

Hippolyte-Guillaume-Sulpice Chevallier, dit Gavarni (1804-1866), célèbre dessinateur, aquarelliste et lithographe, a habité l'avenue de Versailles à partir de 1845 et s'était fixé en 1865 à la villa (2) de la Réunion. Son buste en bronze, par Puech, sera prochainement érigé place Saint-Georges.

Entre l'avenue de Versailles et la Seine, à l'aval du pont Mirabeau, se trouve la pompe à feu d'Auteuil (3). La loi du 10 avril 1904 y a autorisé la translation des services de l'ancienne pompe à feu de Chaillot, chargés de remonter les eaux de la Seine au réservoir d'où elles repartent pour être distribuées dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement.

L'éclairage électrique a été installé à l'avenue de Versailles, suivant l'autorisation donnée par l'arrêté préfectoral du 5 avril 1900.

L'école municipale de l'avenue de Versailles était fréquentée, au commencement du xx<sup>e</sup> siècle, par deux cent trente-six jeunes filles.

L'œuvre de l'hospitalité du travail se trouve au n° 52 de l'avenue de Versailles. Son but est de fournir aux personnes sans ouvrage un travail provisoire qui leur permet de vivre, sans avoir recours à l'aumône, en attendant le moment où elles pourront trouver un emploi. L'établissement ne les reçoit que pendant une période d'au plus 20 jours ; on y prend note de leurs aptitudes et on s'efforce de les placer.

(1) Voir une note de M. Antoine Guillois sur l'emplacement de la justice des Génovéfains à Auteuil ; elle se trouve dans un article déjà cité du même auteur.

(2) Voir aux annexes (pp. 478 et ss.) la note sur les demeures de Gavarni et l'article de M. Em. Potin : *Auteuil qui s'en va*, auquel il a été déjà renvoyé.

(3) Voir mon article sur le service des eaux dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement, ainsi que l'article de M. L. Mar sur l'ancienne pompe à feu de Chaillot ; ces deux articles, déjà cités, sont reproduits aux annexes (pp. 395 et 426).

## Histoire des rues établies à Auteuil depuis 1800 jusqu'à l'annexion.

Auteuil resta à peu près stationnaire pendant la Révolution et fit peu de progrès sous le premier Empire ; mais, après les guerres, les rues déjà bordées de propriétés se peuplèrent peu à peu, les champs disparurent sur divers points, et plusieurs voies publiques à l'état de chemins se transformèrent en rues.

En l'an X, le chemin du Point-du-Jour à Billancourt fut élargi, débarrassé des eaux stagnantes et forma la *rue de Billancourt*, classée sous ce nom par arrêté préfectoral du 25 prairial an X. Les alignements de cette rue ont été fixés par les arrêtés du 13 février 1838 et du 16 juillet 1835, portant la largeur légale de 8 à 10 mètres. En 1848, la commune d'Auteuil a fait exécuter des remblais sur la rue de Billancourt, pour donner de l'ouvrage aux ouvriers nécessaires (1). En raison de l'augmentation de la population aux abords de l'avenue de Versailles, les trottoirs de la rue de Billancourt furent mis en état de viabilité, suivant un arrêté du 17 août 1880, autorisant une dépense de 42.200 francs.

A partir de 1808, le conseil municipal, à raison du développement des constructions, s'occupa très activement des mesures à prendre pour améliorer et assainir les voies publiques, ainsi que pour élargir ou régulariser, par voie d'alignement, celles où habitait la partie la plus dense de la population.

La *rue Jouvenet* occupe l'emplacement d'un chemin très ancien et sinueux ; elle s'appelait précédemment rue de la Réunion et figure sous ce nom au cadastre de 1823 ; mais elle existait dès le commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, car l'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 1808, prescrivant l'ouverture d'une rue nouvelle, qui s'est appelée sous le premier Empire rue d'Iéna, porte qu'elle ira de la rue de la Municipalité à la rue de la Réunion (2). Dans sa séance du 5 août 1859, le conseil municipal proposa de lui donner le nom de M. Jehannot, ancien

(1) Sur la rue de Billancourt, la commune d'Auteuil a dépensé 669 francs en 1833 pour établissement de caniveaux, 7.160 francs en 1839 pour pavage de cette rue et de celle de la Demi-Lune, et 5.803 francs à la même époque pour travaux de nivellement et d'assainissement.

(2) Voir ci-après l'historique de la rue de Musset. Les alignements de la rue de la Réunion ont été fixés par l'arrêté préfectoral du 13 février 1838.

maire ; cette proposition n'a reçu aucune suite, et la dénomination actuelle de la rue Jouvenet lui a été donnée, par décret du 24 août 1864, en mémoire du peintre Jean Jouvenet (1644-1717), qui se fit connaître dès l'âge de dix-neuf ans par un tableau appelé « la Guérison du Paralytique », autrefois à la basilique de Notre-Dame de Paris. Il entra en 1675 à l'Académie de peinture, sur la présentation de Lebrun. On lui doit plusieurs tableaux qui ornent le musée du Louvre, ainsi que des peintures de la chapelle du château de Versailles. Devenu paralytique du côté droit, il s'exerça à peindre de la main gauche, et c'est de cette main gauche qu'il fit, pour le chœur de l'église de la Visitation, le tableau appelé *Magnificat*.

L'école municipale de la rue Jouvenet était fréquentée, au commencement du xx<sup>e</sup> siècle, par 274 jeunes filles.

L'*impasse Jouvenet*, qui débouche dans la rue Jouvenet à la hauteur de la rue Lancret et qui est aussi ancienne que ces deux rues, se nommait précédemment impasse de la Réunion et a reçu sa dénomination actuelle par arrêté du 27 mai 1881. Sa largeur a été fixée à 8 mètres par arrêté du 13 février 1838. Elle a à peine 30 mètres de longueur.

La *rue Lancret*, autrefois impasse ou passage des Miracles, est également fort ancienne (1) et a reçu sa dénomination actuelle, par décret du 24 août 1864, en mémoire du peintre Nicolas Lancret (1691-1743), qui fut condisciple et ami de Watteau dont il suivit les conseils et fut reçu en 1719 à l'Académie de peinture, sous le titre de « peintre des fêtes galantes ». On connaît de lui au moins 80 tableaux, reproduits fréquemment par la gravure ; beaucoup d'originaux sont au Louvre, à Dresde et dans les palais du roi de Prusse ; on a pu voir ces derniers à l'Exposition universelle de 1900 (pavillon allemand).

La *rue de Musset* s'est appelée d'abord rue d'Iéna, puis rue Benoit. Un arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> avril 1808 ordonna l'ouverture de la partie de cette rue comprise entre les voies qui portent actuellement les noms de rue Chardon-Lagache et de rue Jouvenet ; cette section a porté d'abord le nom de rue d'Iéna. Le docteur Lacroisade, qui avait succédé à M. Benoit comme maire d'Auteuil, demanda qu'il fût interdit de bâtir des maisons sur le tracé du prolongement de la rue d'Iéna, projeté vers la rue Boileau ; l'administration déclara, le 25 novembre 1814, qu'elle ne pouvait pas empêcher les propriétaires de bâtir, tant que ce prolongement n'aurait pas été régulièrement et définitivement autorisé. En 1816, après la mort de M. Benoit, qui fut maire d'Auteuil de 1793 à 1813, remplit ses fonctions avec beaucoup de zèle et fit exécuter divers travaux d'intérêt général, le nom de rue d'Iéna fut changé en celui de rue Benoit. La partie de la rue de Musset comprise entre les rues Chardon-Lagache et Jouvenet (ancienne rue d'Iéna) figure seule, sous le nom de rue Benoit, au plan cadastral de 1823. Le prolongement, entre la rue Jouvenet et la rue Boileau, qui avait été projeté avant la fin du premier Empire et fréquemment sollicité par la municipalité d'Auteuil, notamment par une délibération du 5 mai 1825, n'a été autorisé que par l'ordonnance royale du 23 décembre 1839, maintenant pour l'ensemble de la rue Benoit une largeur légale de 8 mètres. Ce n'est qu'en avril 1841 que M. Molin, alors maire d'Auteuil, a acheté les terrains nécessaires pour réaliser ce prolongement.

(1) Les alignements de la rue Lancret ont été fixés par arrêté du 27 septembre 1837, et ceux de la rue Jouvenet par arrêté du 13 février 1838.

ment ; une indemnité de 975 francs a été payée en 1842 pour ces terrains par la commune aux hoirs Reculé. Une somme de 19.100 francs a été dépensée en 1889 pour achever la mise en état de viabilité de la rue de Musset, ancienne rue Benoit, qui a reçu sa dénomination actuelle, par décret du 24 août 1864, en mémoire du poète Louis-Charles-Alfred de Musset (1810-1857), élu académicien en 1852 (1).

L'école municipale de la rue de Musset était fréquentée, au commencement du xx<sup>e</sup> siècle, par 359 garçons.

La rue *Pierre-Guérin* (2) a remplacé la sente des Vignes, qui est devenue ensuite la rue des Vignes. Cette sente réunissait, de même que la rue des Perchamps, la grande rue à la rue de la Fontaine, en longeant à gauche les murs du parc de Boufflers et à droite les nombreuses vignes qui recouvraient alors le coteau montant vers Passy : jusqu'en 1870, on voyait encore des vestiges de ce vignoble, ou tout au moins de nombreuses tonnelles dans de petits jardins, séparés par des treillages, sur les terrains situés entre les emplacements occupés actuellement par la rue Chardon-Lagache et la rue du Docteur-Blanche ; de nombreux sentiers bordés de haies serpentaient dans cette région.

La rue Pierre-Guérin se prolonge en impasse, sur une longueur de 90 mètres à partir de la rue de la Source ; le surplus de la longueur de cette rue peut être divisé, au point de vue historique, en deux sections distinctes, dont la première va de la place des Perchamps à la rue de la Source, et la seconde (qui constitue une sorte de prolongement de la rue Boileau) va de la rue d'Auteuil à la place des Perchamps.

La première section, qui remplace l'ancienne sente des Vignes, est de beaucoup la plus ancienne ; il résulte d'un alignement, délivré en 1810, que cette sente n'avait alors qu'une largeur de 2 mètres ; un arrêté de 1822 a fixé la largeur légale de ladite sente à 12 pieds. La municipalité d'Auteuil voulait délivrer les alignements de manière à donner à cette voie une largeur de 8 mètres, ce qui motiva des contestations avec les propriétaires riverains. Le préfet de la Seine fit observer que la conversion d'une sente en rue ne pouvait être légalement acquise que par l'approbation d'un plan général d'alignement. Il déclara que, par application de la loi du 28 février 1805, le classement de la sente en chemin vicinal ne permettrait pas de lui donner une largeur supérieure à 6 mètres ; enfin, que la largeur de 8 mètres, demandée par le conseil municipal d'Auteuil, ne pourrait être réalisée que si une ordonnance royale convertissait plus tard le chemin en rue. Conformément à une délibération prise le 23 août 1823 par le conseil municipal d'Auteuil, l'arrêté préfectoral du 8 mars 1825 classa et aligna le chemin vicinal, dit sentier des Vignes, avec une largeur de 6 mètres. L'arrêté du 27 septembre 1837 a donné au sentier des Vignes le nom de rue des Vignes, en lui assignant une largeur minimum de 8 mètres ; enfin, le nom de rue Magenta a été, comme on va le voir, donné à cette section, ainsi qu'à la seconde, pendant quelques années.

(1) Pour le séjour de Musset à Auteuil, voir ce qui a été dit ci-dessus, à la fin de l'histoire de la rue Boileau, page 187.

(2) Les alignements ont été réglés par l'arrêté du 8 mars 1825, pour la partie comprise entre la place des Perchamps et la rue de la Source, à 10 mètres de largeur par l'arrêté du 30 juin 1856 pour la partie comprise entre la place des Perchamps et la rue de la Source ; ces alignements ont été modifiés par le décret du 15 juin 1885.

L'ouverture de la seconde section, sous le nom de rue Neuve-Boileau, a été réalisée en 1856, à la suite de l'approbation donnée par délibération municipale en date du 1<sup>er</sup> février de la même année, à un projet d'échange de terrains entre la commune d'Auteuil et M. Boudon, cédant 1.200 mètres carrés pour ouvrir cette nouvelle rue, avec une largeur de 10 mètres. En vertu d'une délibération prise le 8 juin 1859 par le conseil municipal d'Auteuil, le nom de rue de Magenta a été donné non seulement à la rue Neuve-Boileau, mais encore à une partie de la rue des Vignes (1), en souvenir de la victoire remportée le 4 mai 1859 par les Français sur l'armée autrichienne. Le décret du 11 septembre 1869 a supprimé, à Auteuil, le nom de la rue des Vignes et celui de la rue de Magenta et a donné à cette voie sa dénomination actuelle, en mémoire du baron Pierre-Narcisse Guérin (1774-1833), peintre d'histoire, professeur à l'École des Beaux-Arts, qui fut nommé membre de l'Institut en 1813 et a été directeur de l'Académie de Rome de 1822 à 1829. — Des candélabres et becs à incandescence ont été installés, en décembre 1899, à la rue Pierre-Guérin.

Une ordonnance royale du 27 septembre 1823 a autorisé l'établissement du *pont de Grenelle* (2), qui est divisé en deux parties par l'île des Cygnes, séparant la gare de Grenelle du bras droit de la Seine, et qui donnait passage à la route départementale n° 10, reliant la rive gauche de la Seine (Montrouge, Vaugirard et Grenelle) à la rive droite (Auteuil, Passy et Neuilly). Les travées métalliques qui ont remplacé, en 1873, l'ancien pont en charpente, ont été exécutées dans les ateliers de la maison Cail. Le passage conduisant aux pontons des bateaux parisiens (station du pont de Grenelle) a été élargi en 1898. La *Chaussée du pont de Grenelle*, voie qui conduit au pont et accède à l'avenue de Versailles, est bordée de maisons de rapport.

La partie gauche de la section de la *rue de Boulainvilliers*, qui se trouve comprise entre les abords du pont de Grenelle et le carrefour où aboutissent les rues La Fontaine, de l'Assomption et Raynouard, dépend d'Auteuil ; le surplus de cette rue appartient à Passy. Elle doit son nom au château seigneurial de Boulainvilliers. La section de la rue de Boulainvilliers qui, dans le voisinage du pont de Grenelle, forme limite entre Passy et Auteuil, s'appelait autrefois avenue de Boulainvilliers et était empruntée par la route départementale n° 10 de Montrouge à Neuilly.

On peut citer, parmi les voies datant du premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, les rues Désaugiers, de la Source, Jasmin, Téniers, Van-Loo et le quai d'Auteuil.

La *rue Désaugiers* (3) est une voie minuscule qui va de la rue d'Auteuil à la rue du Buis ; elle s'est appelée d'abord rue des Bons-Enfants et a reçu sa dénomination actuelle par décret du 24 août 1864, en mémoire du chansonnier Marc-Antoine Madeleine Augier, dit des Augiers (1773-1827), dont la verve souple et féconde s'exhalait en joyeuses et bouffonnes chansons, parmi lesquelles on peut citer *Cadet Buteux, Monsieur et Madame Denis*. Il a com-

(1) Le 10 novembre 1856, le conseil municipal d'Auteuil a autorisé l'établissement d'une chaussée empierrée avec caniveaux et bordures de trottoirs dans la rue des Vignes.

(2) Voir ma note intitulée : « la Seine entre le pont d'Iéna et le viaduc d'Auteuil » ; elle est insérée aux annexes (p. 365).

(3) Les alignements ont été fixés pour la rue Désaugiers comme pour les rues Verdet et du Buis, dont elle est voisine, par l'arrêté du 27 septembre 1837.

posé beaucoup de pièces de théâtre, entre autres : *les Petites Danaïdes*, *la Chatte merveilleuse*, *M. Vautour*. Il dirigea le Caveau moderne et devint, en 1815, directeur du théâtre du Vaudeville. Nodier a dit de Désaugiers : « Malin sans méchanceté, il a fait rire aux dépens de tout et ne s'est jamais permis de faire rire aux dépens de personne. On ne saurait ni compter ses épigrammes, ni lui en reprocher une seule. Il a exercé la critique sans blesser et le pouvoir sans nuire. » Un buste lui a été élevé à Fréjus, sa ville natale.

La rue de la Source et la rue *Jasmin*, précédemment nommée rue de la Cure, sont à peu près parallèles et ont succédé à d'anciens chemins publics qui existaient au nord de la rue La Fontaine ; ces chemins étaient fort étroits. Le nom de rue de la Cure est attribué en raison de la vertu curative que possédaient les sources d'eaux minérales, découvertes dans les vignes d'Auteuil. Au-dessus des glaises, chargées de pyrites et de cristaux de gypse, qui constituent une partie du sous sol d'Auteuil et de Passy (1), il existe une nappe d'eau chargée de sulfate de chaux et de sels de fer ; c'est de cette nappe que provenaient les sources, traversant les sables ocreux qui surmontent l'argile. Une d'elles existait dans le parc de la villa Montmorency ; une autre portait le nom de source de la Vigne ou source Joseph et alimentait une fontaine dans la grande rue ; la source Quicherat, découverte en 1842, a été exploitée jusque vers 1894, au n° 4 de la rue de la Cure. Les tranchées exécutées pour la construction d'égouts et de maisons particulières ont à peu près complètement tari ces sources.

La rue de la Source a remplacé une sente dite des Vignes, pour laquelle le conseil municipal avait proposé, le 23 septembre 1822, d'approuver un plan d'alignements, avec 6 mètres de largeur ; cette voie est indiquée sur le cadastre de 1823. Le 10 octobre 1827, M. Evrard, alors maire d'Auteuil, demanda au préfet qu'elle fût convertie en une rue de 8 mètres de largeur, portant le nom de rue de la Source, afin que les constructions projetées par les riverains fussent bien alignées ; il a été donné satisfaction à cette demande par l'arrêté du 28 janvier 1828, classant la rue de la Source avec une moindre largeur de 8 mètres.

La mise en état de viabilité des parties de la rue de la Source comprises entre la rue Pierre-Guérin et la rue Raffet, ainsi qu'entre les rues Mozart et Ribéra, date de 1878 et 1879 et a coûté 33.000 francs (2). On a complété ce travail, en 1889, par la mise en état de viabilité de la partie de la rue de la Source située entre les rues Raffet et Mozart, moyennant une dépense de 23.250 francs.

Le prieuré des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, établi depuis 1893 rue Garancière, puis rue Vaneau, a été transféré, en 1895, au n° 3 de la rue de la Source, dans l'ancienne propriété de feu M. Perrichet. Les Bénédictins, n'ayant pas cru devoir demander au gouvernement d'autoriser leur congrégation, ont quitté, en 1901, la maison qu'ils occupaient à Auteuil.

L'ancienne rue de la Cure, dont l'assiette a été profondément modifiée par suite du percement de la rue Mozart, avait remplacé une partie de la sente de

(1) Voir, pour les eaux d'Auteuil, à la page 52 du 1<sup>er</sup> volume du *Bulletin*, l'article de M. le docteur Raymond sur les origines des eaux de Passy et d'Auteuil, et une note sur le service des eaux dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement, insérée aux annexes (p. 365).

(2) Ces travaux ont été exécutés sous la direction de M. de Fontange, ingénieur en chef, de M. Bartet, ingénieur, et de M. Lompres, conducteur des ponts et chaussées.





*Louis Michel Vanloo, Leuier, Chevalier de l'Ordre du Roi, Premier Peintre  
du Roi d'Espagne, ancien Recteur de l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture,  
Peint par lui même, en 1762 travaillant au portrait de feu son Père  
Jean Baptiste Vanloo, Peintre du Roi, Professeur en la même Académie.  
Gravé, en 1779 par Simon Charles Meyer Graveur du Roi ~*

(Collection de M. Ém. Potin.)

la Glacière, qui allait jusqu'à la rue Pajou. Cette ancienne rue de la Cure commençait à la rue de l'Assomption ; mais, en 1877, la partie comprise entre cette dernière rue et la rue Mozart a été supprimée et son emplacement vendu à un propriétaire. Un décret du 2 mai 1881 a fixé les dimensions, avec moindre largeur de 6 mètres, de la partie qui est située entre la rue Mozart et la rue de l'Yvette et qui, actuellement, porte seule le nom (1) de *rue de la Cure* ; les travaux autorisés par ce décret du 2 mai 1881 furent terminés en 1883 et ont coûté 119.000 francs. Une autre partie de l'ancienne rue de la Cure, comprise entre la rue de la Cure actuelle et la rue Jasmin actuelle, a été supprimée par décret du 8 novembre 1883, fixant une moindre largeur de 12 mètres pour la section de l'ancienne rue de la Cure comprise entre la rue Raffet et la rue de l'Yvette. Enfin, le décret du 3 décembre 1883 a donné à cette dernière section le nom de *rue Jasmin*, en mémoire du poète languedocien Jaquon Jasmin (1798-1864), qui a ressuscité la langue des troubadours et est resté toujours fidèle, malgré ses grands succès poétiques, à son état de perruquier, à Agen.

Par délibération en date du 7 mai 1809, le conseil municipal d'Auteuil demanda que le chemin du Bac, conduisant à la Seine, presque en face de la rue d'Iéna (récemment ouverte et actuellement nommée rue de Musset), fût rendu praticable aux voitures et que le passeur fût obligé de tenir constamment son bateau, à l'usage des passagers, devant ce chemin du Bac. Il figure au plan cadastral de 1823, sous le nom de rue du Bac (2). Le décret du 11 septembre 1869 donna à la rue du Bac, une des plus déclives de Paris, le nom de *rue Van-Loo*, en l'honneur d'une famille de peintres hollandais qui se fixèrent en France et dont le plus célèbre est Charles-André, dit Carle Vanloo (1705-1765) ; il fut chargé par le duc de Savoie de faire le portrait du prince de Carignan, qui devint son protecteur et lui paya son voyage et un long séjour en Italie. Il se fixa ensuite en France, où il obtint un fauteuil à l'Académie en 1731, le titre de premier peintre du roi et la direction de l'École de peinture. Il a fait les portraits de Louis XV, de Marie Leczinska, de Mme de Prie ; on cite parmi ses tableaux : *Diane et Endymion*, *Saint Pierre délivré de prison*, *Henri III recevant les chevaliers du Saint-Esprit*, *Henri III sur son lit de mort* (collection du marquis de Biencourt), *Charles IX* (château de Chambord). Les Van-Loo ont donné trois générations de peintres.

La *rue Téniers*, qui va, comme la rue Van-Loo, de l'avenue de Versailles au quai d'Auteuil, n'a qu'une largeur de 1<sup>m</sup>,93 ; c'est une voie non classée, appartenant à la Ville de Paris ; elle s'est nommée d'abord sente, puis rue de l'Égout, parce qu'elle prolonge un égout. Elle ne peut servir qu'aux piétons et on y descend par un escalier de l'avenue de Versailles. Elle a porté ensuite le nom de rue Callot et a reçu sa dénomination actuelle par décret du 11 septembre 1869, en mémoire de peintres célèbres : David Téniers, dit le vieux (1582-1649), qui a peint surtout des scènes villageoises, et son fils, David Téniers, dit le jeune (1610-1685), qui fut élève de Rubens, professeur de Don

(1) Il existe, en outre, rue Raffet, 13-15, une *ruelle de la Cure*, en prolongement de la rue Jasmin, qui était autrefois une partie de la rue de la Cure ; cette ruelle n'a que 1<sup>m</sup>,50 de largeur et 30 mètres de longueur.

(2) Le conseil municipal d'Auteuil a voté, le 8 février 1846, un crédit de 1.300 francs pour la construction d'un mur de soutènement. Les alignements de la rue Van-Loo ont été fixés par le décret du 4 février 1884, avec largeur de 8 mètres.

Juan d'Autriche, et a laissé un nombre énorme de tableaux, d'après lesquels on a fait beaucoup d'estampes. Téniers le jeune a porté jusqu'à la perfection le genre de son père : il peignait avec beaucoup de finesse et de vérité les mœurs rustiques, les scènes de cabaret et les kermesses flamandes. — Un unique et étroit trottoir a été établi à la rue Téniers en 1838.



Carle Van-Loo.

(Collection de M. Ém. Potin.)

Le *quai d'Auteuil* ne consistait originairement qu'en une servitude de passage, au long de la Seine, pour le halage des bateaux. Un décret spécial du 22 juillet 1863 a classé l'établissement du quai d'Auteuil entre le pont de Grenelle et les fortifications d'aval, sous la réserve que les expropriations seraient terminées dans un délai de trois ans ; mais cette condition n'a pas été remplie. Le Conseil d'État ayant décidé, par arrêt du 1<sup>er</sup> août 1890, qu'il résultait de l'inobservation de ce délai que le classement de 1863 n'était plus

valable, divers propriétaires, entre les rues Wilhem et Van-Loo, réunirent à leurs immeubles le sol de l'ancien chemin longeant la Seine, et le service de la navigation dut construire, sur le domaine public fluvial, un nouveau chemin de halage. En 1895, la situation a été améliorée à la suite de contrats passés entre l'administration et MM. Brionne et Magniez, propriétaires riverains. Un décret du 3 juin 1899 a classé, ou plutôt reclassé, sous le nom de quai d'Auteuil, la voie publique comprise entre les boulevards Exelmans et Murat, et déclaré d'utilité publique les travaux d'élargissement de cette voie, travaux estimés à 210.000 francs. L'éclairage a été installé, sur ce quai, en juin 1900.

L'avenue de Versailles a été mise en communication avec le quai d'Auteuil au moyen d'une voie de 12 mètres de largeur, ouverte aux abords du pont de Grenelle : ces travaux, autorisés par arrêté du 21 octobre 1897, ont coûté 12.000 francs. Une rampe d'accès au quai d'Auteuil, autorisée par arrêté du 18 juillet 1899, a été établie en aval du pont Mirabeau.

Enfin, on a construit récemment une rampe d'accès pour les voitures du quai aux abords du pont-viaduc d'Auteuil. Du côté amont de ce viaduc, on descend encore par un escalier au quai, près de la rue Van-Loo.

Sous le gouvernement de Juillet, plusieurs chemins qui existaient à Auteuil dès le XVIII<sup>e</sup> siècle et traversaient des champs cultivés ou des vignes, furent bordés de constructions et devinrent peu à peu de véritables rues.

La rue *Félicien-David* a été nommée successivement chemin et rue des Pâtures, chemin et rue de la Prairie, ensuite rue Cuissard, puis rue Hérold. Cet ancien chemin, qui n'était d'abord destiné qu'à la circulation des piétons, avait, en 1817, une largeur de neuf pieds (2<sup>m</sup>,92) et était bordé, de chaque côté, par une belle plantation de peupliers ; il traversait d'anciennes prairies communales d'Auteuil, qui ont été vendues successivement à divers particuliers, et il figure au cadastre de 1823 sous le nom de rue des Pâtures (1). La municipalité d'Auteuil ayant demandé que la largeur légale de ce chemin fût augmentée, M. de Rambuteau, préfet de la Seine, déclara, le 10 février 1834, que la commune n'avait droit qu'à une largeur de 2<sup>m</sup>,92 et qu'elle ne pourrait porter cette largeur à 6 mètres qu'en achetant aux propriétaires riverains les terrains nécessaires. Le tableau de classement des chemins vicinaux de la commune d'Auteuil, approuvé le 2 août 1837, comprend, sous le n<sup>o</sup> 3, un chemin dit « des Pâtures ou de la Prairie », avec une largeur légale de 6 mètres. Les alignements de cette voie publique ont été fixés par un arrêté du 13 février 1838, qui est encore aujourd'hui en vigueur, avec une moindre largeur de 8 mètres. Comme cette rue de la Prairie était fréquemment inondée, au point de devenir impraticable pour les voitures, on y fit exécuter des remblais en 1848, pour occuper les ouvriers sans travail ; la voie fut exhausée et améliorée de 1849 à 1852, moyennant une dépense de 27.121 francs.

Un arrêté du 6 avril 1857 donna à la rue de la Prairie, sur la demande de la municipalité d'Auteuil, le nom de rue Cuissard ; cette demande était fondée sur ce que M. Cuissard, ancien militaire décoré, membre du conseil municipal et propriétaire des terrains bordant les deux côtés de la rue, sur plus de la moitié de sa longueur, s'était mis volontairement à l'alignement, sans demander aucune indemnité à la commune, et avait ainsi porté de 2<sup>m</sup>,92 à

(1) Le nom de *rue des Pâtures* est actuellement donné à une rue faisant communiquer la rue Félicien-David avec l'avenue de Versailles.

8 mètres la largeur de la voie publique. — Un égout a été construit, en 1859, sous la rue Cuissard ; ce travail a coûté 20.426 francs.

Le chemin vicinal des Pâtures ou de la Prairie, qui avait son origine à la rue de Boulainvilliers, avait 600 mètres de longueur, tandis que la rue Félicien-David, qui commence à la rue Gros, n'en a que 450 : cela tient à ce que la partie comprise entre la rue Gros (alors rue de la Fontaine) et la rue de Boulainvilliers a été supprimée en 1861, époque à laquelle la Ville de Paris a établi sur cet emplacement, qui est riverain de la rue de Boulainvilliers, un dépôt de pavés et des magasins ; en vue de cette installation, elle avait acheté 8 ares et 63 centiares de terrains, pour 316.000 francs, à MM. Moity et Massot, par acte notarié du 3 juillet 1861.

Le décret du 24 août 1864 a remplacé le nom de rue Cuissard par celui de rue Hérold, en mémoire du célèbre compositeur Louis-Joseph-Ferdinand Hérold (1791-1833), élève de Méhul, qui a donné *Zampa*, en 1831, et *le Pré-aux-Clercs*, en 1832. Son nom a été attribué, par décret du 21 février 1881, à la rue d'Argout (précédemment rue des Vieux-Augustins), parce qu'il est né dans la maison portant le n° 10 de cette rue. Comme il est de principe que deux rues de Paris ne doivent pas porter le même nom, ce décret de 1881 a remplacé, à Auteuil, le nom d'Hérold par celui du compositeur Félicien-César David (1810-1876), qui alla avec les saint-simoniens en Orient. On lui offrit, au Caire, la place de professeur des beautés du harem, mais sous la condition qu'il se servirait des eunuques comme intermédiaires, c'est-à-dire que le professeur devait enseigner la musique aux eunuques, qui se chargeraient de transmettre ses sages et utiles conseils aux épouses du vice-roi. Félicien David refusa de donner ainsi des leçons par procuration ; à son retour à Paris, il écrivit *la Symphonie du Désert*, qui eut un grand succès et le mit hors de pair ; on lui doit, entre autres œuvres, les opéras de *Christophe-Colomb* et de *la Perle du Brésil*, ainsi que l'opéra-comique *Lalla-Rouck*.

Des becs à incandescence ont été installés, à la rue Félicien-David, en juillet 1900.

La rue François-Gérard se nommait précédemment rue des Planchettes ; elle a remplacé un chemin dont le tracé figure sur le plan de Roussel. Des trottoirs y ont été construits, en 1858 et 1859. L'arrêté du 27 septembre 1837 avait fixé la largeur légale de cette rue à 8 mètres ; mais le décret du 27 janvier 1876 a établi les alignements avec une moindre largeur de 12 mètres pour la partie comprise entre la rue d'Auteuil (aujourd'hui rue de Rémusat) et la rue de la Municipalité (aujourd'hui rue Chardon-Lagache). Par délibération du 17 décembre 1852, le conseil municipal d'Auteuil a demandé à l'unanimité que le nom de rue des Planchettes fût remplacé par celui de rue François-Gérard, comme témoignage de gratitude publique pour la mémoire du peintre d'histoire (1) qui avait résidé pendant plus de vingt-cinq ans à Auteuil ; cette nouvelle dénomination a été prescrite par le décret du 2 juin 1853. Le baron François-Pascal-Simon Gérard (1771-1837) fut élève de David, au milieu d'émules tels que Girodet et Gros ; il a fait les portraits des célébrités du commencement du XIX<sup>e</sup> siècle : le général Hoche, le maréchal Soult, Mme Récamier, Louis XVIII, le général Foy, Canova, Ducis,

(1) Voir, pour le séjour du baron François Gérard à Auteuil, l'article déjà cité de M. L. Mar sur François Gérard, qui est reproduit aux annexes (p. 448).

Mme de Staël, Mlle Mars, Talma ; aussi avait-il été surnommé le peintre des rois et le roi des peintres. On lui doit beaucoup de tableaux, notamment *Bélisaire*, *Psyché*, *la Bataille d'Austerlitz*, *l'Entrée d'Henri IV à Paris*. Sa maison de plaisance, à Auteuil, était située sur l'emplacement de l'hôtel seigneurial des Abbés de Sainte-Geneviève.

Samson, sociétaire de la Comédie-Française, a demeuré au n° 2 de la rue François-Gérard ; il eut le prix de comédie en 1812 et compta, parmi ses élèves, Mlle Rachel et les deux Brohan.

La *rue de l'Assomption*, précédemment chemin et rue des Tombereaux, sépare le territoire d'Auteuil de celui de Passy (1). Le nom du chemin des Tombereaux provient de ce qu'il servait de passage aux charrettes que l'on déchargeait aux fortes terres d'Auteuil. Il figure sur le plan de Roussel, auquel il est bien antérieur, puisqu'il a servi de limite à la paroisse de Passy, dès sa fondation, en 1672. Avant le XIX<sup>e</sup> siècle, il était renfermé entre deux murs, celui du parc de Boulainvilliers et celui des jardins du château de la Tuilerie, et, comme il était étroit, il se trouvait complètement ombragé par les branches des arbres de ces deux vastes propriétés. Il fut porté en tableau de classement des chemins vicinaux d'Auteuil, approuvé le 2 août 1837 comme chemin vicinal n° 1, de 850 mètres de longueur et 7 mètres de largeur légale, entre la demi-lune de Boulainvilliers et les murs du bois de Boulogne. Par délibération du 15 février 1854, le conseil municipal d'Auteuil a approuvé une offre des propriétaires riverains, consistant à fournir une souscription de 2.780 francs et à céder gratuitement les terrains nécessaires, sous la condition que la largeur serait fixée à 10 mètres ; l'arrêté du 6 juillet 1855 a effectivement porté la largeur légale de 7 à 10 mètres. Des travaux, adjugés en 1855 et terminés en 1857, rendirent la rue immédiatement praticable sur une largeur de 8 mètres, étant entendu qu'elle serait portée à 10 mètres par voie d'alignement, au fur et à mesure de l'érection de constructions par les riverains. Ces travaux ont coûté 9.600 francs ; une subvention départementale de 4.000 francs était venue s'ajouter aux fonds de concours donnés par les propriétaires riverains et le surplus de la dépense a été partagé également entre la commune d'Auteuil et celle de Passy.

Il a été dit ci-dessus, dans l'historique de la rue La Fontaine et du château de la Tuilerie, que ce dernier a été acheté, en 1835, par la communauté religieuse de l'Assomption. Cette belle propriété se trouve sur le côté gauche de la rue et, par conséquent, sur le territoire d'Auteuil ; elle renferme un très grand parc et sa superficie s'élève à 49.079 mètres carrés. C'est vers 1846 que Mlle Eugénie Meilleret de Brou a créé, avec Monseigneur Affre, archevêque de Paris, l'abbé Combalot et le Père d'Alzon, la congrégation des Augustines de l'Assomption, dont le nom a été donné, vers 1856, à la rue qui nous occupe. Cet ordre, dont la maison mère est au couvent d'Auteuil, a de nombreux établissements dans le monde entier ; la reine Mercédès, première femme du roi d'Espagne Alphonse XII, était une ancienne élève du couvent d'Auteuil.

Le monastère des dames de l'Assomption a été construit en 1856 et 1857, sous la direction de M. l'architecte Verdier. Le domaine de ce couvent a été mis en vente, à la requête du fisc, en 1901, pour refus par la congrégation

(1) Voir les indications données ci-dessus, dans l'historique de la rue La Fontaine, au sujet du château de la Tuilerie, page 181.

d'acquitter les droits d'accroissement. A la suite d'une première adjudication, il avait été adjugé pour 1.060.000 francs à M<sup>e</sup> Charveau, avoué ; mais une surenchère s'étant produite dans les délais légaux, le domaine a été remis en vente sur une mise à prix de 1.213.314 francs adjugé définitivement à M<sup>e</sup> Charveau pour 1.400.000 francs ; la congrégation continue à occuper l'immeuble.

Au 38 de la rue de l'Assomption se trouve l'entrée des élèves du lycée Molière, lycée de jeunes filles, qui n'admet que des externes et des demi-pensionnaires. Ce lycée, qui a son entrée principale rue du Ranelagh, n<sup>o</sup> 71, a été créé par décret du 6 août 1888 et inauguré le 8 octobre de la même année. Il est administré par l'État et s'étend sur une superficie de plus de 9.000 mètres carrés. Cet établissement renferme une classe enfantine pour les jeunes filles de six à sept ans, une classe élémentaire, trois classes préparatoires pour les jeunes filles de sept à douze ans et cinq classes d'enseignement secondaire. Le diplôme de fin d'études secondaires délivré par ce lycée permet aux jeunes filles qui en sont munies, soit de se présenter aux concours d'admission aux écoles normales de Sèvres et de Fontenay-aux-Roses, soit de se mettre en instance pour obtenir un emploi d'institutrice primaire ou de maîtresse répétitrice dans les lycées et collèges de jeunes filles.

La rue *Le Marois* est une partie de l'ancien chemin du vieux pont de Sèvres, converti ensuite en route départementale. Le décret du 24 août 1865 a donné à cette rue son nom en l'honneur de Jean-Léonor-François, comte Le Marois (1776-1836), qui fut élève de l'école de Mars en 1794, se distingua comme aide de camp du général Bonaparte à Lodi et à Roveredo et fut chargé de porter au Directoire les drapeaux conquis sur les Autrichiens à Arcole. Colonel à Marengo, général de brigade en 1802, il fut nommé général de division après la bataille d'Austerlitz ; il fit la campagne de Russie et défendit glorieusement Magdebourg.

La rue Le Marois a été munie, en 1899, de trottoirs réglementaires.

La rue *Claude-Lorrain*, précédemment allée du Cimetière, puis rue et avenue des Clos, figure au cadastre de 1823, pour la partie comprise entre la rue de la Municipalité (aujourd'hui rue Chardon-Lagache) et la rue Boileau partie dont la largeur légale a été fixée à 8 mètres par l'arrêté du 27 septembre 1837. Le conseil municipal d'Auteuil avait autorisé, le 27 octobre 1834, l'achat à M. Bernard de 4 ares et 75 centiares pour élargissement de la rue conduisant au cimetière. Le prolongement de la rue Claude-Lorrain, entre la rue Boileau et la rue Michel-Ange, a été autorisé par arrêté du 4 novembre 1869, et le classement de cette section, avec largeur légale de 12 mètres, a été prononcé par décret du 14 juillet 1877. Cette voie (1) a reçu sa dénomination actuelle par décret du 24 août 1864, en mémoire de Claude Gelée, surnommé le Lorrain (1600-1678), qui excella surtout dans les paysages et fit admirer la beauté de son coloris et la richesse de son style ; il passa la plus grande partie de sa vie à Rome, où il dirigea pendant plus de vingt ans une école d'où sont sortis des peintres distingués.

Le cimetière d'Auteuil, qui a été ouvert en 1800, fut agrandi en 1807, grâce à la générosité du sénateur Le Couteux de Canteleu ; de nouveaux agran-

(1) La cité ouvrière de la rue Claude-Lorrain a été visitée, en 1893, par M. Carnot, président de la République.

dissements ont été réalisés entre 1843 et 1847. Il s'étend à peu près parallèlement à la rue Michel-Ange et occupe l'angle compris entre cette rue et la rue Claude-Lorrain ; il a été ravagé par le bombardement de 1871. L'ordonnance royale du 10 mai 1845 a autorisé pour ce cimetière un agrandissement qui a été réalisé en 1846, moyennant une dépense de 16.000 francs. Depuis longtemps ce cimetière ne s'ouvre plus que pour les propriétaires de concessions perpétuelles.

Je me bornerai à signaler, parmi les tombes du cimetière d'Auteuil, celles de la comtesse Amélie de Boufflers, de Mme Helvétius, de la famille de Cabanis, de Rumford, de l'archéologue Barthélemy, auteur du *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce*, du peintre Hubert Robert, de l'abbé Lacrolle, curé d'Auteuil, victime de son dévouement pendant l'épidémie cholérique de 1832, du manufacturier Ternaux-Rousseau, du géomètre Legendre (1834) (1), du chef d'orchestre Musard, qui a été en 1848 maire d'Auteuil (1859), de Gavarni (1866), de Villemessant, fondateur du *Figaro* (1879), de Paul Dalloz, directeur du *Moniteur universel* (1887), du peintre Adolphe Yvon et du compositeur Gounod (1893) et de son beau-frère Zimmermann. On lit, sur les dalles tumulaires, d'autres noms illustres : Palikao, Goupil, Alphand, Benoit, maire, et Legonidec, curé d'Auteuil, Tarbé des Sablons, etc.

La rue *Gudin* se nommait autrefois rue de la Demi-Lune, parce qu'elle aboutissait à une demi-lune où débouchait également la rue de Billancourt ; elle faisait partie de la route départementale n° 1. Sa dénomination actuelle lui a été donnée par décret du 27 février 1867, en mémoire de Charles-Etienne-César, comte Gudin (1768-1812), condisciple de Napoléon I<sup>er</sup> à l'école militaire de Brienne, sous-lieutenant au régiment d'Artois en 1784, chef de bataillon en 1793, chef d'état-major de Gouvion-Saint-Cyr, général de brigade en 1799, tué au début de la campagne de Russie.

C'est en 1899 qu'on a établi les trottoirs réglementaires entre le n° 12 de la rue Gudin et l'avenue de Versailles.

L'ordonnance royale pour l'établissement de l'enceinte fortifiée de Paris fut signée le 10 septembre 1840 ; le 8 novembre de la même année, le Conseil municipal d'Auteuil présenta diverses objections contre ce projet, dont la réalisation devait rendre plus difficiles les communications avec le bois de Boulogne. La loi du 3 avril 1841 ouvrit pour cette opération un crédit de 140 millions, dont 35 à dépenser en 1841 et 20 en 1842. Les fortifications furent établies, vers le Point-du-Jour, sur des vignes ou des champs cultivés et, pour le surplus du territoire d'Auteuil, sur des terrains boisés. La remise conditionnelle de la rue Militaire, longeant intérieurement les fortifications, a été autorisée par la décision ministérielle du 28 juillet 1859 ; cette rue Militaire a été classée comme voie publique, avec moindre largeur de 14 mètres, par le décret du 9 septembre 1861. Celui du 2 mars 1864 a donné le nom de *boulevard Murat* à une partie de la rue Militaire jusqu'à la porte d'Auteuil et le nom de *boulevard Suchet* au surplus de la route Militaire, depuis la porte d'Auteuil jusqu'à la porte de Passy. Joachim Murat (1771-1815), beau-frère de Napoléon I<sup>er</sup>, dont il fut l'aide de camp en Italie et en Egypte, commanda la cavalerie de 1805 à 1808 et fut proclamé roi de Naples le 1<sup>er</sup> août 1808. Sa biographie est assez connue pour qu'il paraisse inutile de la résumer ici.

(1) Voir les communications de M. Léo Claretie à la page 8 du I<sup>er</sup> volume et la note sur la tombe du mathématicien Legendre, page 88 du II<sup>e</sup> volume du *Bulletin*.



Le décret du 23 septembre 1880 a autorisé le prolongement du boulevard Murat au delà de l'avenue de Versailles.

C'est par la porte du bord de l'eau et sur une indication donnée par M. Ducatel, piqueur des ponts et chaussées, que l'armée entra dans Paris, le 21 mai 1871.

Le *passage Murat*, qui va de la rue de Billancourt au boulevard Murat, est une voie privée, qui a été ouverte en 1881.

Les constructions furent interrompues à la suite des événements de 1848; mais elles prirent un grand essor à Auteuil, à la suite de la loi du 8 juillet 1852, qui a cédé à la ville de Paris le bois de Boulogne (1), et en a permis la transformation, et du décret du 18 août de la même année, qui a autorisé la création du chemin de fer de Paris à Auteuil, inauguré en septembre 1853.

La Compagnie concessionnaire de cette ligne (Compagnie du chemin de fer de Paris à Saint-Germain, remplacée ensuite par la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest) acheta pour 400.000 francs l'ancienne propriété de Montmorency-Boufflers, par actes notariés (étude Fould) de novembre et décembre 1852. Sur ces terrains, dont la superficie était de 13 hectares 67 ares et 47 centiares, la Compagnie du chemin de fer a établi la gare d'Auteuil et ses abords, la villa Montmorency, le boulevard de Montmorency et les trois rues du Débarcadère, des Arts et Montmorency; ces divers travaux, commencés en 1853, furent terminés en 1856. La Compagnie avait proposé à la commune d'Auteuil de recevoir au nombre de ses voies publiques la rue du Débarcadère (aujourd'hui rue Poussin), la rue des Arts (aujourd'hui rue Géricault) et la rue Montmorency (aujourd'hui rue Donizetti); mais l'accord n'ayant pas pu s'établir à ce sujet entre la Compagnie et la commune, ces trois rues n'ont été rangées parmi les voies publiques de Paris que par le décret du 23 mai 1863, approuvant le tableau des voies publiques du quartier d'Auteuil, comme suite à la délibération prise le 6 février de la même année et après l'annexion, par le conseil municipal de Paris.

Au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle, on voyait à l'extrémité de la Grande-Rue, tirant vers le bois de Boulogne, l'Ostel du Parc, qui était occupé en 1728 par l'abbé Rouillé; ce domaine a ensuite appartenu aux familles de Boufflers et de Montmorency; il occupait l'espace compris entre le bois de Boulogne, la Grande-Rue d'Auteuil, le chemin de la Fontaine et le chemin des Vignes. Il a été habité longtemps par la marquise de Boufflers, dont le salon était fort célèbre; elle est morte en 1787. Le 22 pluviôse an VIII, le domaine fut vendu par la citoyenne veuve Boufflers pour la somme de 65.185 francs; il appartient sous la Restauration à la duchesse de Montmorency (2).

La *villa Montmorency*, qui occupe une grande partie de l'ancien parc des Boufflers et renferme des maisons avec jardins, appartenant à divers propriétaires, est comprise entre le boulevard Montmorency, la rue Poussin et la rue Pierre-Guérin, avec entrée sur chacune de ces trois voies. Elle avait pour concierge en 1867 la fille du fameux ciseleur Gouthière. Elle renferme cinq voies privées, qui y ont été construites en 1854 par la Compagnie du chemin

(1) Voir, à la page 69 du premier volume du *Bulletin*, les documents communiqués par M. Émile Saint-Lanne.

(2) Voir (p. 480) l'article de M. Antoine Guillois intitulé : *les Boufflers à Auteuil*; il est reproduit aux annexes ainsi que le texte d'une lettre de la comtesse de Boufflers au poète Roucher, et une note sur la vente de la propriété de Boufflers.

de fer et qui portent les noms d'*avenue de Montmorency*, *avenue des Sycomores*, *avenue des Peupliers*, *avenue des Tilleuls* (1) et *avenue de Boufflers*. Ce dernier nom rappelle le souvenir du chevalier Stanislas-Jean de Boufflers (1738-1815), fils de la célèbre marquise, qui fut d'abord abbé, puis chevalier de Malte, se fit nommer gouverneur du Sénégal en 1785, membre de l'Académie française en 1788 et est surtout connu par ses poésies légères.

L'hôtel des frères Jules et Edmond de Goncourt, surnommé par eux le *grenier d'Auteuil*, était entre l'avenue des Sycomores et le boulevard de Montmorency, où il avait entrée au n° 67. Edmond de Goncourt est mort le 16 juillet 1896. Le prix de vente de cet hôtel, qui a été aliéné, en août 1901, doit être versé à l'Académie de Goncourt, qui fonctionnera dès que le décret de reconnaissance d'utilité publique, dont le projet est soumis à l'examen du Conseil d'Etat, aura été promulgué et aura accordé la personnalité civile à cette académie.

Le *boulevard de Montmorency* (2) doit son nom à la maréchale de Luxembourg-Montmorency, auparavant, marquise de Boufflers (1707-1787), mentionnée ci-dessus comme ayant été longtemps propriétaire du domaine. Les conditions d'exécution, avec largeur de 12 mètres et plantations d'arbres, ont été fixées par la décision du ministre des Travaux publics du 18 mars 1853, approuvant l'établissement de plusieurs voies latérales au chemin de fer d'Auteuil. La construction de ce boulevard a été faite sous la direction d'Eugène Flachet, ingénieur en chef de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Saint-Germain et sous la surveillance du service des promenades, à la tête duquel était Alphand.

Le décret du 24 août 1864 a donné à la rue des Arts le nom de *rue Géricault*, en mémoire du peintre Jean-Louis-André-Théodore Géricault (1794-1824), qui exposa en 1812 son *Chasseur de la garde impériale* en 1814 son *Cuirassier blessé* et en 1819 le *Radeau de la Méduse*. Il est mort prématurément d'une chute de cheval.

Le même décret a donné le nom de *rue Poussin* à la rue du Débarcadère (précédemment rue Neuve), également ouverte par la Compagnie du chemin de fer en 1853 et ayant 15 mètres de largeur. Nicolas Poussin (1594-1665) s'est distingué surtout dans le paysage historique ; il commença à Rome, en 1628, une suite de chefs-d'œuvre qui lui donnèrent une grande réputation ; il fut appelé à Paris vers 1640 par le cardinal de Richelieu et reçut, avec une pension de 3.000 francs, et un logement dans un pavillon, situé au milieu du jardin des Tuileries, le titre de premier peintre du roi avec la direction de tous les ouvrages de peinture et d'ornement des maisons royales. Il fut chargé de la décoration de la grande galerie du Louvre. Il retourna en septembre 1642 à Rome, où il mourut ; il y fut enterré dans l'église Sainte-Marie *in Lucina*.

La rue Poussin avait été détruite jusqu'au marché par le bombardement de 1871 (3).

La partie de la *rue Donizetti*, comprise entre la rue La Fontaine et la rue Poussin, a été ouverte en 1853 par la Compagnie du chemin de fer et à reçu

(1) La veuve du peintre Alphonse de Neuville s'est éteinte le 9 février 1901, au n° 10 de l'avenue des Tilleuls.

(2) Voir aux annexes (p. 490) le procès-verbal d'adjudication du 26 juillet 1856, imposant des règlements spéciaux pour le boulevard de Montmorency.

(3) Voir aux annexes (p. 385) l'article déjà cité sur les ruines de 1870-1871.

alors le nom de rue de Montmorency ; mais comme ce nom appartient à une rue du III<sup>e</sup> arrondissement de Paris, le décret du 24 août 1864 l'a dénommée rue Donizetti, en mémoire du compositeur de Bergame, Gaëtan Donizetti (1798-1848), qui fut professeur de contrepoint au conservatoire de Naples et maître de chapelle à la cour de Vienne ; il a composé plus de soixante opéras, parmi lesquels on distingue *Anna Bolena*, *l'Elisir d'Amor*, *Lucia de Lammermoor*, ainsi que l'opéra comique si populaire « *la Fille du Régiment* ». En 1872, la rue Donizetti a été prolongée jusqu'à la rue d'Auteuil ; elle a englobé la rue du Tour-de-la-Fontaine, dont l'élargissement a coûté 5.019 francs.

La rue Chanez occupe, avec la rue de Civry, à peu près l'emplacement d'un ancien chemin qui était voisin de la lisière du bois de Boulogne et qui allait, au sud de la commune de Boulogne, se raccorder avec la route de la Reine. Cet ancien chemin a été remplacé, un peu avant l'annexion, par une voie non classée et dénommée avenue de l'Alma, dont l'établissement près de la gare d'Auteuil avait été imposé par le domaine de l'État aux acquéreurs de terrains provenant du bois de Boulogne. La mise en état de viabilité de cette avenue a été terminée en 1869 ; le décret du 10 août 1868, l'avait dénommée rue Chanez, en mémoire du baron Jean-Baptiste-Victor Chanez, général de brigade (1746-1825).

La maison de Casimir Périer, qui se trouvait au n° 7 de la rue Chanez, au milieu d'un superbe jardin, a été détruite avec tout son mobilier par le bombardement de 1871.

La rue des Pâtures, qui va de l'avenue de Versailles à la rue Félicien-David, fut ouverte en vertu d'un arrêté préfectoral du 13 février 1854, qui a fixé les alignements de cette rue,

Le chemin de la Galiote n'était d'abord qu'un passage de 7 mètres de largeur et 18 mètres de longueur, qui faisait communiquer l'avenue de Versailles avec le chemin de halage. Son nom était parfaitement justifié, puisque les galiotes qui assuraient alors le transport par eau y avaient un débarcadère pour desservir Auteuil. La circulation sur ce chemin prit de l'importance à cause des chantiers de bois, charbons et autres matériaux qui s'établirent peu à peu entre le fleuve et l'avenue de Versailles. Sur la proposition présentée le 14 août 1855 par le conseil municipal d'Auteuil, un arrêté du sous-préfet de Saint-Denis, en date du 23 février 1856, fixa les alignements de la rue de la Galiote, avec moindre largeur de 12 mètres. Une délibération municipale du 13 novembre 1858 alloua une somme de 3.150 francs pour le pavage de cette rue. Lors de la construction du pont Mirabeau (1) en 1897, la Ville de Paris vendit à M. Briens le sol de l'ancienne rue de la Galiote, qui fut remplacée, en vertu du décret du 21 avril 1897, par une rue parallèle de 30 mètres de largeur et 40 mètres de longueur, située en prolongement du pont, c'est-à-dire un peu à l'amont de l'ancienne rue de la Galiote. Conformément à la demande de Mlle Madeleine Godard et au vœu précédemment émis par la Société historique d'Auteuil et de Passy, le décret du 29 juin 1897 a donné à cette nouvelle voie le nom de *rue Benjamin-Godard*, en mémoire du compositeur Paul-Louis-Benjamin Godard (1849-1895), d'abord violoniste du plus

(1) Voir ma note sur la Seine entre le pont d'Iéna et le viaduc d'Auteuil ; elle est reproduite aux annexes, page 365.

haut talent, puis auteur de symphonies et de concertos, enfin de *Jocelyn* et de *la Vivandière*, à l'Opéra-Comique.

Dans les premières années du second Empire, plusieurs grandes propriétés situées dans le voisinage de la rue La Fontaine et de la rue des Perchamps furent morcelées, ce qui permit à des particuliers d'aménager l'avenue Boudon et l'avenue Heymès.

Par une délibération du 6 novembre 1852, le conseil municipal d'Auteuil, sur la demande de MM. Sipièrre et Boudon, autorisa l'ouverture, entre la rue La Fontaine et la rue Rémusat, de deux nouvelles voies qui ne furent d'abord exécutées qu'incomplètement et formaient une équerre à laquelle on a donné le nom d'*avenue Boudon* ; la partie située entre la rue La Fontaine et la rue George-Sand existe encore aujourd'hui, sous le nom d'*avenue Boudon* ; c'est une voie privée de 9 mètres de largeur. La partie de l'*avenue Boudon* qui autrefois formait un coude et débouchait rue La Fontaine est actuellement incorporée dans la rue George-Sand.

L'*avenue Heymès* était une ancienne sente, qui n'avait dans l'origine que 1 mètre de largeur et figure sans dénomination sur le plan cadastral de 1842. Elle a été élargie à 4 mètres, vers 1850, par la veuve du général Heymès, qui avait fait les campagnes du premier Empire, est cité dans l'histoire de Thiers, fut nommé maréchal de camp en 1834, était aide de camp du roi Louis-Philippe et a été enterré au cimetière d'Auteuil. La propriété Heymès était située vis-à-vis de l'*avenue* du même nom, à la rue de la Source. Elle consistait en un parc très ombreux, avec de vieux arbres et un pavillon qui ne comprenait qu'un rez-de-chaussée et un étage. C'était une de ces fraîches et mystérieuses habitations cachées derrière les haies vertes de ce qu'on appelait alors le quartier des Vignes, où l'on se perdait dans des sentes étroites et sinueuses, bordées de grands arbres, de prairies et de quelques vestiges de vignobles.

L'*avenue Heymès*, qui était alors fermée par des barrières en bois, et où deux riverains seulement avaient des droits de passage, débouchait par le haut dans la rue de la Source jusqu'à l'exécution de la rue Mozart. La propriété Heymès a été acquise à l'amiable par la Ville de Paris en 1882. (Voir le *Bulletin municipal officiel* du 22 novembre 1883.)

La rue *George-Sand* (précédemment *avenue Boudon* entre cette rue et la rue La Fontaine, *avenue Heymès* entre les rues La Fontaine et Mozart) a été classée par le décret du 31 décembre 1880, qui en a autorisé l'ouverture entre la rue Chardon-Lagache et le coude formé alors par les deux sections de l'*avenue Boudon*. Le décret du 5 novembre 1883 a prescrit l'élargissement de l'*avenue Heymès* (qui a coûté 93.000 francs), l'a incorporée à la rue *George-Sand* et a classé cette dernière rue entre les rues La Fontaine et Mozart. Enfin, le décret du 11 mars 1886 lui a donné son nom en mémoire d'Aman-tine-Lucie-Aurore Dupin, dame Dudevant, arrière-petite-fille de Marie de Verrières, ci-dessus mentionnée comme ayant habité la rue d'Auteuil ; elle est née en 1804, a vécu jusqu'en 1876 et s'est illustrée comme écrivain sous le pseudonyme de George Sand. Son père avait habité Auteuil pendant la Révolution.

Antérieurement à l'annexion, Auteuil était surtout une réunion de maisons de plaisance fréquentées pendant la belle saison par la population parisienne ; le principal revenu de ces propriétés consistait dans le produit de

leur location comme maisons de campagne. Aussi, dès que fut posé le principe de l'annexion d'Auteuil à la Ville de Paris, divers propriétaires et négociants s'émurent-ils du dommage que pouvait leur causer la réalisation de cette mesure : pour les uns, c'était la menace de perdre les locations d'été; pour d'autres, c'était l'obligation de se déplacer ou de payer les droits d'octroi.



George Sand.

(Collection de M. Ém. Potin.)

La loi du 16 juin 1859 a porté les limites de Paris jusqu'au pied de l'enceinte fortifiée; elle a réuni à Boulogne les parties du territoire d'Auteuil qui se trouvaient au delà des fortifications. De toutes les communes annexées à la Ville de Paris, Auteuil était la seule qui ne fut pas contiguë à l'ancien mur d'enceinte, dont elle était séparée par le territoire de Passy.

La délibération du conseil municipal de Paris du 6 février 1863, qui a servi de base au décret de classement du 23 mai de la même année, énumère toutes les voies publiques d'Auteuil qui existaient à cette époque, et le tableau A

indique les voies à maintenir et dont le classement a été ainsi confirmé. Ce tableau A renferme toutes les rues d'Auteuil qui ont été mentionnées ci-dessus et, en outre, trois chemins : la sente de la Fontaine, le chemin des Fontis et la sente du Four, dont il sera parlé ci-après, leur sol ayant été ultérieurement incorporé aux rues Dangeau, Raffet, du Docteur-Blanche et de l'Yvette.

---

## **Rues, boulevards et avenues classés à Auteuil pendant les quarante dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle.**

Les parties bâties à Auteuil avant l'annexion se trouvaient principalement entre la rue d'Auteuil et la rue de l'Assomption, ou au Point-du-Jour. C'est surtout dans les quarante dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle que la construction des maisons a pris une grande extension dans toute l'étendue comprise entre l'enceinte fortifiée, la Seine et Passy. Ce mouvement a été favorisé par la réalisation de grandes opérations de voirie, dont la plus importante a été autorisée par le décret du 30 novembre 1862, à la suite duquel ont été percées les rues Chardon-Lagache, Mirabeau, Molitor, Michel-Ange et d'Erlanger. On a ainsi entamé, immédiatement après l'annexion de la commune d'Auteuil, un programme d'ensemble dont la réalisation par le service des ponts et chaussées, sous la direction du baron Haussmann et d'Alphand, a provoqué l'exécution à Auteuil de nouvelles rues, de 20 mètres de largeur, ayant ensemble une longueur de plus de 4 kilomètres.

Le baron Emile d'Erlanger, né à Francfort-sur-le-Mein en 1832, banquier et consul de Grèce à Paris, avait acheté de l'État de vastes terrains provenant de la réunion à Paris d'une partie du bois de Boulogne. Il constitua une société pour mettre en valeur ces terrains, qui étaient alors déserts, en friche et sillonnés d'ornières, et pour y fonder un nouveau quartier, en y établissant diverses rues, ainsi qu'une exposition universelle et permanente. Il offrait de céder gratuitement à la Ville 27.000 mètres carrés pour percer ou élargir les nouvelles voies, de les mettre à ses frais en état de viabilité et de céder les terrains nécessaires pour prolonger le passage des Clos jusqu'à la rue, alors projetée, qui porte actuellement le nom de Michel-Ange. Les projets présentés par le baron d'Erlanger furent modifiés par la Ville de Paris et, pour que ces modifications pussent être effectuées, il acheta, au prix de 974.600 francs, les propriétés Ozeune, Renneville et Prince Pierre Bonaparte ; il dépensa, en outre, 741.000 francs pour divers travaux de viabilité et de nivellement en faveur desquels une subvention municipale de 600.000 francs était accordée.

A la suite des traités passés les 7 février et 22 mai 1862 entre la Ville de Paris et M. d'Erlanger, le décret précité du 30 novembre de la même année autorisa l'ouverture des quatre voies suivantes :

Rue A, partant de l'avenue de Versailles au point où la rue Rémusat (alors

rue Molière) vient y aboutir, longeant la nouvelle maison de retraite de Sainte-Périne, puis coupant la rue Boileau à la hauteur de l'ancienne Mairie d'Auteuil, et rejoignant le boulevard Murat, après avoir passé sous le chemin de fer d'Auteuil ; cette rue A, qui s'est d'abord nommée nouvelle route d'Auteuil, puis boulevard d'Auteuil, porte actuellement le nom de rue Mirabeau entre l'avenue de Versailles et la rue Chardon-Lagache, le nom de rue Molitor entre la rue Chardon-Lagache et le boulevard Murat ;

Rue B, prolongeant l'ancienne rue de la Municipalité jusqu'à la place d'Auteuil et formant actuellement une partie de la rue Chardon-Lagache ;

Rue C, reliant le centre d'Auteuil à la porte de Saint-Cloud et actuellement nommée rue Michel-Ange ;

Rue D, correspondant à la partie de la rue d'Erlanger qui se trouve comprise entre la rue d'Auteuil et le boulevard Exelmans.

On n'exécuta d'abord que les travaux des rues C et D ; ces travaux (1), qui furent terminés en 1863, donnèrent lieu à une dépense de 780.824 francs.

Le décret du 2 mars 1864 a donné à la rue C le nom de *Michel-Ange*, en mémoire de Michel-Ange Buonarrotti (1475-1564), qui annonça dès l'enfance des dispositions extraordinaires pour les arts, fut d'abord protégé par Laurent de Médicis, qui le traita comme son fils, se fixa ensuite à Rome sous les papes Jules II et Léon X et jouit également de la faveur des papes Paul III et Jules III. On lui doit la statue de Moïse dans le mausolée de Jules II, le tableau du *Jugement dernier* dans la chapelle Sixtine et beaucoup d'autres œuvres grandioses, parmi lesquelles les statues de plusieurs Médicis, notamment *Il Pensieroso* (le Penseur), et *les Deux Gladiateurs* du Louvre. Il s'est imposé à l'admiration du monde comme sculpteur, comme peintre et comme architecte ; ce n'est qu'à l'âge de soixante-douze ans qu'il commença la construction de Saint-Pierre de Rome et il consacra dix-sept ans à ce travail. — La rue Michel-Ange a été plantée en 1877.

On remarque aux n<sup>os</sup> 25 et 27 de la rue Michel-Ange deux hôtels primitivement semblables, de style renaissance, construits en 1880 par M. Eugène Le Maire et tous deux précédés d'un perron à balustrades. Celui du 25 appartient à M. et Mme Emile Potin, et celui du 27, agrandi, à M. le docteur Salathé.

La partie de la *rue d'Erlanger* comprise entre la rue d'Auteuil et le boulevard Exelmans a été terminée en 1863. Le décret du 19 août 1864 porte : « La voie nouvelle ouverte parallèlement à la rue Michel-Ange sur les terrains de M. d'Erlanger conservera le nom de ce propriétaire, nom sous lequel elle est déjà connue. »

La maison de Ponson du Terrail (2), rue d'Erlanger n<sup>o</sup> 11, avait été endommagée par le bombardement de 1871.

L'arrêté du 4 novembre 1869 autorisa M. d'Erlanger à ouvrir la partie de la rue portant son nom, qui s'étend du boulevard Exelmans au boulevard Murat ; il fit promptement exécuter ce percement.

Le même arrêté autorisa M. d'Erlanger à faire ouvrir, sur des terrains dont il était propriétaire, la *rue de Varize*, divisée en deux branches, et la *rue de Civry*. Elles furent ainsi dénommées, par décret du 10 février 1875, en l'hon-

(1) Ces travaux ont été dirigés par l'ingénieur en chef de La Galisserie, l'ingénieur Bernard et le conducteur des ponts et chaussées Duperron.

(2) Voir aux annexes (p. 385) l'article de M. Et. Potin sur les ruines de 1870-1871.



neur de deux villages situés près de la ville de Châteaudun, illustrée par la défense héroïque du 18 octobre 1870. Les travaux (1) faits en exécution dudit arrêté du 4 novembre 1869, ainsi que pour l'achèvement de la rue Chanez, ont coûté 133.500 francs.

Au n° 23 de la rue de Varize, se trouve l'asile Schilizzi, tenu par les petites sœurs des pauvres ; il a été fondé par MM. Paul Stefanowich et Jean Schilizzi, au nom de leur frère, M. Demetri Schilizzi, banquier à Paris. Le terrain a été acheté en janvier 1896 et la construction commencée en février de la même année, sous la direction de l'architecte Vaudremer ; elle a été terminée le 22 mars 1897 ; les donateurs ont fourni tout le mobilier. S. E. le cardinal Richard, archevêque de Paris, a béni, le 3 juillet 1897, cet établissement, qui contient 250 vieillards : 125 hommes et 125 femmes. Il est uniquement entretenu par les quêtes que font chaque jour les petites sœurs des pauvres.

Un traité fut passé, le 13 août 1867, entre la Ville de Paris et M. Perri-chont, qui fut conseiller municipal d'Auteuil de 1886 à 1896, pour l'exécution des travaux d'achèvement de la rue Molitor, de la rue Mirabeau et de la partie de la rue Chardon-Lagache située entre la place d'Auteuil et la rue Jouvenet.

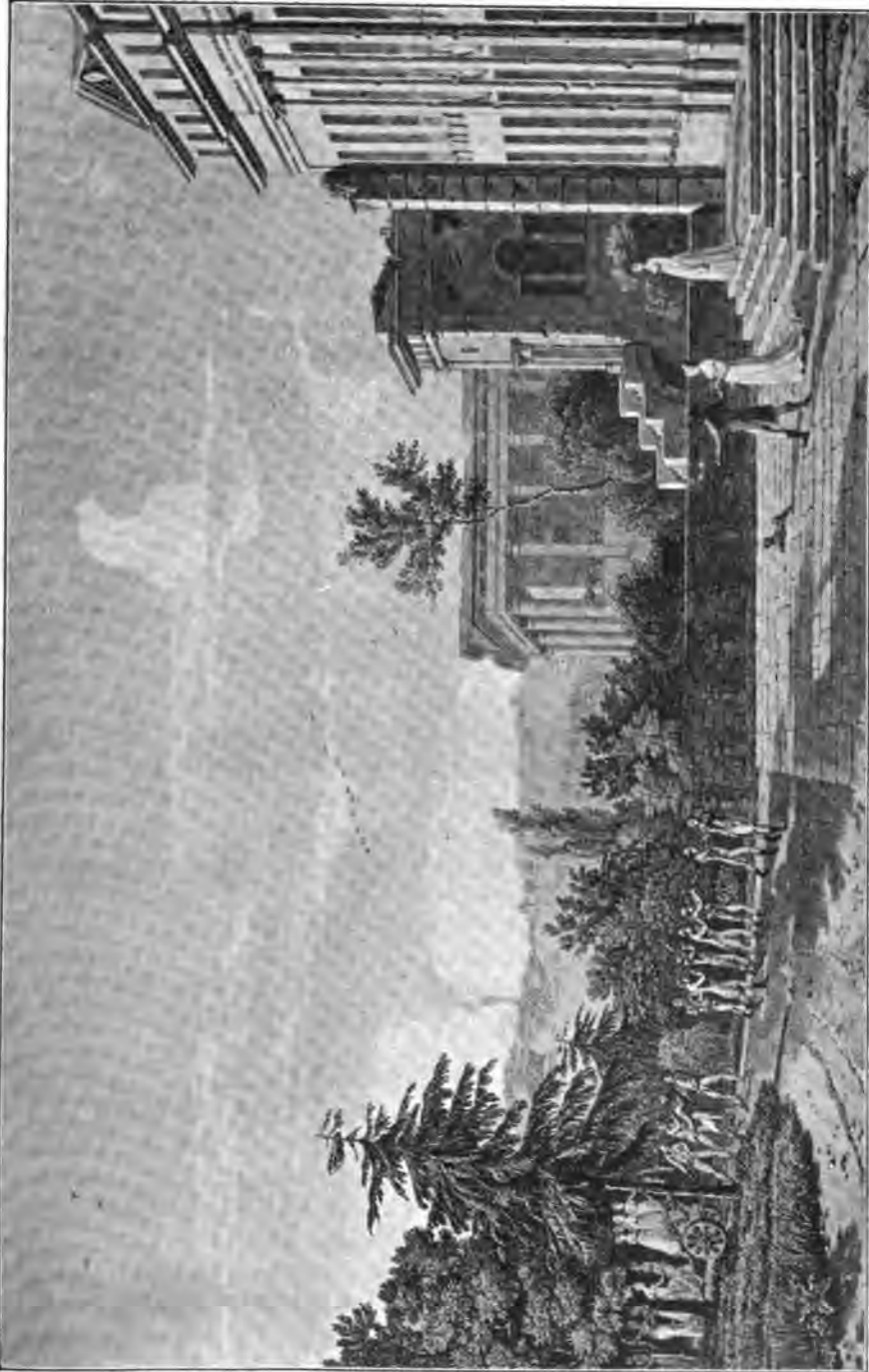
Les travaux de la rue Molitor furent terminés, en 1869, entre les rues Chardon-Lagache et Michel-Ange, ainsi qu'entre la rue d'Erlanger et le boulevard Murat.

L'Institution Notre-Dame-d'Auteuil, établie vers le milieu du xix<sup>e</sup> siècle pour l'éducation des jeunes gens et dirigée, avant 1860, par les abbés Lévêque et Poiloux, avait un vaste parc, ombragé de beaux arbres, qui s'étendait encore, en 1867, de la rue d'Auteuil à la rue Jouvenet, le long des propriétés bordant la rue Boileau, au sud-est. Ce parc occupait l'emplacement de l'ancien château de M. Ternaux (2), qui fut d'abord transformé en une grande teinturerie, rattachée à l'industrie des châles Ternaux (cachemires français). M. Lavessière, l'un des derniers propriétaires, morcela le parc ; les lots aboutissant sur la rue Boileau furent promptement vendus et bâtis. En 1852, M. Laveissière fils vendit la propriété à M. Lévêque, préfet des études de l'Institution Poiloux, de Vaugirard, qui y fonda l'Institution Notre-Dame-d'Auteuil, contenant alors près de 6 hectares. L'abbé Lévêque mourut en 1864 et, après lui, la prospérité de l'Institution déclina : la distribution des prix de 1870 fut la dernière. En 1868, ce beau parc ne contenait plus que 4 hectares, parce qu'il avait été coupé pour l'ouverture de la rue Molitor et séparé

(1) Ces travaux ont été dirigés par l'ingénieur Rousseau et par le conducteur des ponts et chaussées Lomprez.

(2) Cette propriété Ternaux était, au xvii<sup>e</sup> siècle, attenante au jardin de la maison seigneuriale des abbés de Sainte-Geneviève ; elle avait son entrée rue du Buis, près de la place de l'Église, et renfermait deux maisons contiguës. Elle appartint, de 1655 à 1659, à Michel de Verthamon, marquis de Mancœuvre, conseiller d'État, et à sa femme, fille d'Étienne d'Aligre, surintendant des finances, puis chancelier de France. Elle fut possédée, de 1659 à 1677, par Édouard Gayot, et achetée le 29 avril 1677 par Louis Prévot de Maze, gentilhomme de la maison du Roi, qui fit reconstruire le château et le céda à la marquise de Rénéel, qui mourut en 1719. Son fils, l'abbé de Rénéel, hérita de cette propriété ; M. Parent de Rosan croit qu'elle fut habitée par d'Aguesseau. Quatre ans après la mort de d'Aguesseau, en 1755, elle fut acquise moyennant 20.000 livres par la veuve du chevalier de Marigny ; elle la revendit en 1774 à Benoist Decon, ancien substitut du procureur général au grand conseil, qui s'en défit en 1777, moyennant 20.000 livres, en faveur d'Hébert, trésorier de l'argenterie du Roi, et de Bailleux, marchand de musique.

des maisons hospitalières voisines (Institution de Sainte-Périne et maison de



Façade sur le jardin, en 1800, de la propriété, 16, rue d'Auteuil.  
(Collection de M. Ém. Potin )

retraite Chardon-Lagache) par le prolongement de la rue de la Municipalité, actuellement nommée rue Chardon-Lagache.

En 1872, la Ville de Paris acheta le reste de ce parc, soit 32.339 mètres carrés, au prix de 835.000 francs et paya en plus les charges, pour y établir l'école Jean-Baptiste-Say (1) et l'école normale d'instituteurs. Des indications ont été données pages 172 et 187 au sujet de ces deux établissements : l'école normale a son entrée rue Molitor, n° 10.

Au n° 1 *bis* de la rue Molitor se trouve l'hôtel Delfaut, construit par M. l'architecte Hector Guimard ; la partie saillante en est terminée par un pignon garni de deux petites fenêtres jumelles cintrées, surmontant un arc surbaissé, qui encadre un bas-relief en faïence vernissée, dont le sujet principal est un coq gaulois ; au-dessous du bas-relief, la fenêtre rectangulaire du premier étage s'ouvre sur un balcon en fer d'un dessin original.

La dénomination de la rue Molitor lui a été donnée par le décret du 2 mars 1867, en mémoire de Gabriel-Jean-Joseph comte Molitor (1770-1849), général de brigade en 1799, gouverneur de Dalmatie en 1806 et de Poméranie en 1808, maréchal de France après la campagne d'Espagne en 1823, gouverneur général des Invalides en 1847 et grand chancelier de la Légion d'honneur en 1848.

La *villa Molitor* a été ouverte en 1873, par M. Paul Verhoeven, sur des terrains dont il était propriétaire, entre les n° 7 et 9, et aboutit au croisement des rues Chardon-Lagache et Jouvenet.

Le pavage en pierre a été converti en pavage en bois, rue Molitor, entre les rues Boileau et Chardon-Lagache en mars 1900. Puis le pavage en bois a été poursuivi jusqu'à la rue Michel-Ange, là où s'infléchit le tracé du tramway électrique à plots qui sort par la porte de Saint-Cloud, pour passer devant le cimetière de Billancourt et aboutir au pont de Billancourt. Des candélabres à incandescence ont été installés dans cette rue au mois de mai de la même année. En 1901, on a percé une porte dans les fortifications, en prolongement de la rue Molitor, pour la faire communiquer avec Boulogne et permettre l'établissement du tramway de Boulogne à Montreuil, dont le tracé primitif a été détourné dans la rue Michel-Ange. La création d'un nouveau bureau d'octroi à la porte Molitor a été autorisée le 28 novembre 1901.

La *rue Mirabeau*, séparant l'institution de Sainte-Périne de la maison de retraite Chardon-Lagache, a été terminée en 1869 dans toute sa longueur. Elle a été ainsi nommée, par décret du 2 mars 1867, en mémoire d'Henri-Gabriel Riquetti, comte de Mirabeau (1749-1791), orateur et homme politique, qui a exercé une influence prédominante sur les résolutions des États généraux de 1789, où il représentait le Tiers-État de la ville d'Aix.

On a commencé en 1894 et terminé en 1897 le *pont Mirabeau* (2), qui relie à Auteuil la grande artère qui fait communiquer le quai de Javel avec les entrepôts de Bercy et traverse les XV<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> arrondissements de Paris, sous les noms de rues de la Convention, d'Alésia et de Tolbiac.

La partie de la *rue Chardon-Lagache* qui s'étend de la rue Claude-Lorrain à la rue Jouvenet, remplace l'ancienne rue de la Municipalité, qui date du XVIII<sup>e</sup> siècle et figure au cadastre de 1823, mais était beaucoup moins large ; la

(1) Voir aux annexes (p. 462) l'article déjà cité de M. Émile Potin sur l'école J.-B.-Say.

(2) Voir aux annexes (p. 365) ma note sur la Seine entre le pont d'Iéna et le Point-du-Jour ; voir également aux annexes (p. 491) l'article de M. L. Mar intitulé : *Auteuil il y a deux cents ans*, et, p. 491 également, un article sur le pont Mirabeau.

rue Chardon-Lagache, en effet, a une largeur de 20 mètres, tandis que l'arrêté préfectoral du 27 septembre 1837 avait fixé une largeur de 8 mètres pour la rue de la Municipalité qui, jusqu'à l'annexion, se terminait en impasse, sans atteindre l'avenue de Versailles.

Dès que l'administration de l'assistance publique eut loué à la Ville de Paris les vastes terrains sur lesquels est établie l'institution de Sainte-Périne, elle proposa d'ouvrir un large boulevard entre l'extrémité de la rue de la Municipalité et la place de l'Église d'Auteuil et de donner à ce boulevard une largeur de 20 mètres ; par délibération du 11 septembre 1858, le conseil municipal d'Auteuil refusa de concourir à la dépense. Mais ce projet fut repris aussitôt après l'annexion, et le décret précité du 30 novembre 1862 prescrivit le percement d'une rue B, prolongeant la rue de la Municipalité, entre la rue Jouvenet et la place d'Auteuil ; toutefois ce prolongement, auquel l'arrêté du 26 février avait donné également le nom de rue de la Municipalité, ne fut réalisé qu'en 1869 ; ce travail, qui a été exécuté par M. Perrichont, a coûté 160.000 francs.

L'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> août 1879 a donné à la rue de la Municipalité le nom de rue du Point-du-Jour. L'utilité publique du percement de cette rue a été déclarée par le décret du 5 février 1889 pour la partie comprise entre la rue Jouvenet et le boulevard Exelmans, par le décret du 9 avril de la même année pour celle qui s'étend du boulevard Exelmans à l'avenue de Versailles. Le prolongement de la rue Chardon-Lagache jusqu'à l'avenue de Versailles, aux abords du chemin de fer, a été exécuté en 1892, moyennant une dépense de 11.000 francs.

La partie de la rue Chardon-Lagache comprise entre le boulevard Exelmans et la rue de Musset a été élargie et améliorée en 1896 ; cette opération a coûté 10.000 francs.

Des candélabres et becs à incandescence ont été installés à la rue Chardon-Lagache, en novembre 1899, entre la rue Jouvenet et le boulevard Exelmans, en juin 1900 entre les rues Jouvenet et d'Auteuil. C'est de 1900 que datent la mise en état de viabilité des terrains cédés à la voie publique par les héritiers Deschandeliers (n<sup>os</sup> 81-83, à l'angle du boulevard Exelmans), et le convertissement en bois du pavage en pierre devant l'École Jean-Baptiste-Say, concurremment avec le passage du tramway Boulogne-Montreuil.

Le nom de rue du Point-du-Jour, attribué en 1879 à cette belle voie, pouvait créer une confusion avec la rue du même nom, existant à Billancourt : aussi le décret du 8 janvier 1895 et l'arrêté préfectoral du 10 mars 1896 ont-ils donné à la rue qui nous occupe sa dénomination actuelle, en mémoire du philanthrope *Chardon-Lagache* (1806-1879), dont le père (1) avait exercé la médecine pendant plus de cinquante ans à Auteuil, où il était surnommé la médecin des pauvres. Il avait fait une grande fortune dans le commerce, s'occupait sans relâche d'œuvres philanthropiques et était membre du conseil général de l'assistance publique. Il passait la plus grande partie de l'année dans sa propriété, rue d'Auteuil, 16 (2), autrefois rue Molière, 26 ; son parc, qui aboutissait à la rue d'Auteuil, s'étendait jusqu'aux rues Théophile-Gautier et

(1) Voir aux annexes (p. 495) l'article de M. E. Potin sur Chardon-Lagache. Les archives de la Société historique possèdent une *Vie* de cet homme de bien.

(2) Ce n<sup>o</sup> 16 est aujourd'hui le pensionnat de Mlles Bouré,

George-Sand ; après la mort du fils de Chardon-Lagache, survenue en 1893, cette propriété, qui a été morcelée par des opérations de voirie, avait été achetée par le marquis de Casa-Riéra, qui avait reçu, dans son hôtel de la rue de Berri, 29, la reine Isabelle, au moment où elle quitta l'Espagne. C'est M. de Casa-Riéra qui a cédé ces terrains pour la viabilité des rues Mignet et Leconte-de-Lille ; c'est dans son parc que furent trouvées des pierres de l'ancienne église, réédifiées avec goût par M. Guimard dans la cour du presbytère.

La maison de retraite Chardon-Lagache, dont la grille se profile en pan coupé sur la place d'Auteuil, occupe tout l'îlot compris entre les rues Chardon-Lagache, Wilhem et Mirabeau. Elle a été créée, entre 1863 et 1865, par Chardon-Lagache, de concert avec sa femme et son fils, pour abriter des vieillards des deux sexes, ayant au moins 60 ans, qui, en dépit d'un long travail, n'ont pas pu réunir des ressources suffisantes pour vivre chez eux ; cette maison est aujourd'hui complètement administrée par l'Assistance publique.

L'Institution de Sainte-Périne occupe, avec la maison de retraite Chardon-Lagache, une grande partie du parc de l'ancienne propriété seigneuriale qui servait de maison de plaisance (1) aux abbés de Sainte-Geneviève. L'abbaye de Sainte-Périne, à laquelle cette Institution doit son nom, était d'abord à Compiègne ; elle fut transférée, sous Louis XIV, à la Villette. En 1746, cette abbaye, à laquelle s'était réunie la communauté des religieuses chanoinesses de l'ordre de Saint-Augustin (établie en 1638 à Nanterre), fut installée sur le côté droit de la rue de Chaillot ; elle portait aussi le nom de Notre-Dame-de-la-Paix. La maison de Sainte-Périne fut fermée sous la Révolution ; M. Duchayla y fonda, en 1806, avec la devise : *Otium cum dignitate*, un asile pour la vieillesse, qui avait pour présidente d'honneur l'impératrice Joséphine, et où les personnes des deux sexes, âgées ou infirmes, étaient admises moyennant une pension annuelle ou le versement d'un capital une fois payé. Un décret du 1<sup>er</sup> avril 1808 autorisa cet établissement, dont l'ordonnance royale du 8 février 1815 confia la direction à l'administration des hospices. L'ouverture de l'avenue Marceau entraîna l'expropriation des terrains occupés par cet asile : c'est alors que l'administration de l'Assistance publique installa cet établissement sur le vaste domaine d'Auteuil, qui fut agrandi, le 30 janvier 1850, par l'acquisition de terrains situés entre la rue de la Municipalité (aujourd'hui rue Chardon-Lagache) et l'avenue de Versailles. Le millésime de 1860 est inscrit sur la façade du bâtiment principal. Les pensionnaires de l'Institution de Sainte-Périne paient 1.400 fr. par an.

Mlle Scriwaneck, qui a eu autrefois de grands succès au théâtre du Palais-Royal, habite actuellement l'asile de Sainte-Périne, dont les pensionnaires ayant conservé des relations dans le monde des théâtres organisent, chaque année, cinq ou six fêtes intimes, avec le concours de leurs jeunes camarades, les artistes en activité de service.

L'Institution de Sainte-Périne a été ravagée (2), lors du siège de Paris, par les obus des armées allemandes.

(1) Voir aux annexes (p. 237) l'article de M. Antoine Guillois sur l'ancienne église d'Auteuil.

Les noms des différents propriétaires du domaine que les abbés de Sainte-Geneviève possédaient à Auteuil ont été indiqués ci-dessus dans l'histoire de la rue d'Auteuil.

(2) Voir à la page 280 du III<sup>e</sup> volume du *Bulletin* l'article de M. le docteur Raymond sur le bombardement de Saint-Périne.

L'expiration du bail, en 1905, pourra donner lieu à un lotissement du parc de Sainte-Périne; si cette éventualité devait se réaliser, il serait à désirer que des conditions fussent imposées aux acquéreurs, dans un intérêt esthétique, pour que le gracieux aspect de ce quartier ne soit pas compromis (1).

La fondation Rossini, établie en vertu du testament de ce grand compositeur, pour les chanteurs et musiciens français et italiens, vieux et sans fortune, se trouve auprès de la rue Wilhem, dans l'enclos de l'Institution de Sainte-Périne, avec entrée sur la rue Mirabeau. M<sup>lle</sup> Monrose, de l'Opéra-Comique, fille de l'ex-sociétaire du Théâtre-Français, est parmi les plus notables pensionnaires. Les artistes sont reçus gratuitement à la fondation Rossini.

On construira prochainement de nouveaux bâtiments annexes de la fondation Rossini sur un terrain de 500 mètres carrés, sis rue Wilhem, touchant l'Institution de Sainte-Périne et acheté par l'Assistance publique.

Le nombre de pensionnaires était, en 1901, de 239 à Sainte-Périne, 135 à la maison de retraite Chardon-Lagache et 47 à l'asile Rossini.

Au n° 41 de la rue Chardon-Lagache et à l'entrée de la villa de la Réunion, on voit une villa originale, construite en 1893 par M. l'architecte Hector Guimard, en pierres meulières et briques, avec faïences décoratives et toitures en grosses tuiles rondes vernissées; le cintre de la porte d'entrée est abrité par un large auvent angulaire à consoles obliques.

Gavarni est mort dans la maison qui occupait le n° 29 de la rue Chardon-Lagache, là où l'on voit actuellement trois hôtels modernes.

L'avenue de la *villa de la Réunion*, qui joint la rue Chardon-Lagache à l'avenue de Versailles, a été établie en 1856. Elle donne, au n° 18, accès à l'*avenue de l'Ermitage*, nom donné par le propriétaire, parce qu'elle conduisait à un kiosque dit l'Ermitage.

Le décret du 14 juin 1861 a déclaré d'utilité publique le prolongement du chemin de fer de ceinture depuis la gare d'Auteuil jusqu'à la ligne d'Orléans; le chemin de fer d'Auteuil au Point-du-Jour a été ouvert à l'exploitation le 25 février 1867. Le principal ouvrage d'art de ce chemin de fer est le long viaduc du Point-du-Jour (2), dont les 152 arches, de 5 mètres d'ouverture chacune, constituent une sorte de passage couvert. D'après le plan joint au décret du 14 juin 1861, deux voies de 16<sup>m</sup>,50 chacune de largeur étaient projetées de chaque côté du chemin de fer, entre la rue d'Auteuil et le quai de la Seine. En effet, une décision du ministre des Travaux publics, du 30 avril 1862, autorisa la création de deux voies latérales au chemin de fer, entre la rue d'Auteuil et l'avenue de Versailles; une décision semblable, du 24 juin 1863, décida le prolongement de ces deux voies entre l'avenue de Versailles et le quai d'Auteuil. Les travaux ont été dirigés par M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées Darcel et ont coûté 482.100 francs. La dénomination de *boulevard Exelmans* a été donnée à la voie de chaque côté du viaduc par décret du 2 mars 1867, en mémoire de Rémi-Joseph-Isidore,

(1) Voir dans les *Causeries de Bianchon*, par le docteur Maurice de Fleury, un joli chapitre sur Sainte-Périne.

(2) Voir aux annexes (p. 365) mon article sur « la Seine entre le pont d'Iéna et le viaduc d'Auteuil ».

comte Exelmans (1775-1852), qui fut aide de camp de Murat, colonel à Austerlitz, général de division en 1812, commanda la cavalerie à Waterloo, fut nommé pair de France en 1830, grand chancelier de la Légion d'honneur en 1850 et maréchal de France en 1851. Le statuaire Carpeaux (1) avait son atelier au n° 25 du boulevard Exelmans; le général vicomte de Montfort, beau-père de Carpeaux, demeurait au n° 2 du boulevard Exelmans et y mourut, le 20 mars 1883, à l'âge de soixante-seize ans.

Par actes des 18 septembre et 27 octobre 1866 (étude Delapalme), la Ville de Paris acheta pour 277.140 francs, à la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, 5.364 mètres carrés de terrains, provenant originellement du parc de Montmorency-Boufflers; ces terrains ont servi à élargir la rue d'Auteuil, à rectifier le débouché de la rue La Fontaine sur la rue d'Auteuil, à établir le marché (2) d'Auteuil, ainsi que les deux rues longeant les côtés latéraux de ce marché et servant à l'isoler. Ces deux rues ont été dénommées, par le décret du 2 mars 1867, *rue Girodet* et *rue Isabey*; après avoir été longtemps des voies privées appartenant à la Ville, elles ont été classées par le décret du 12 juin 1883 (3). La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest a payé la moitié des frais de mise en état de viabilité de la rue Girodet, qui est la plus voisine de la gare. Le marché d'Auteuil a été construit en 1866 et 1867 par la Compagnie générale des marchés, à qui la Ville de Paris avait, par traité du 12 décembre 1865, accordé une concession de cinquante ans, à dater de l'ouverture, pour sept marchés, parmi lesquels figurait celui d'Auteuil, comprenant 111 places; il avait été ouvert le 16 octobre 1867. Le terrain sur lequel il existait a été vendu, loti, bâti. Un marché forain l'a remplacé, qui se tient sur le terre-plein des rues Donizetti, La Fontaine et d'Auteuil.

Le peintre Anne-Louis Girodet (1767-1824) avait été adopté par le médecin Trioson, dont il joignit le nom au sien. Parmi les tableaux qu'on lui doit, on peut citer : *Joseph reconnu par ses frères*, qui lui valut le grand prix de Rome en 1789; *le Sommeil d'Endymion*, en 1791; *Hippocrate refusant les présents d'Artaxerxès*, toile magnifique faite en 1792 pour son tuteur, le docteur Trioson, qui en fit hommage à l'Académie de médecine de Paris; *Antiochus et Stratonice*, en 1793; *Fingal avec ses guerriers, dans leur séjour aérien*, en 1802; *la Scène du Déluge*, qui obtint le grand prix décennal en 1806. Il était, en outre, poète et a traduit *Anacréon et Lucain*.

Jean-Baptiste Isabey (1767-1855), peintre des cérémonies et du cabinet sous Napoléon I<sup>er</sup>, qui lui donna un appartement aux Tuileries, dessina *le Sacre*, fit tous les portraits de la famille impériale, notamment celui du général Bonaparte à la Malmaison. Sa collection de miniatures est un des monuments historiques de l'époque; on y voyait les portraits de la reine Marie-Antoi-

(1) Le décret du 17 juillet 1882 a fixé une largeur de 60 mètres pour le boulevard Exelmans, qui est planté d'arbres; les alignements et nivellement ont été établis, pour la partie comprise entre l'avenue de Versailles et la rue Chardon-Lagache, par le décret du 26 avril 1897.

(2) Le 18 août 1826, le conseil municipal avait émis un avis favorable à l'établissement d'un marché à Auteuil pour y vendre tous les jours des comestibles. Ce marché est actuellement démolí. Sur son emplacement une rue a été ouverte et des immeubles construits.

(3) Nous nous souvenons encore du joli chalet en briques et du grand jardin, avec un très beau rideau de peupliers, que la Compagnie de l'Ouest louait à des particuliers et que les modifications dont il est question ici ont fait disparaître.

nette et des ducs d'Angoulême et de Berry. Sous la Restauration, il devint directeur des décorations de l'Opéra, peintre du roi et administrateur des fêtes et spectacles de la Cour. Son fils, né en 1804, a envoyé des tableaux remarquables aux Expositions de 1824 à 1855.

Dès 1876, le service des ponts et chaussées étudia, en vue de la reconstruction de l'église d'Auteuil, tout un programme de travaux d'amélioration aux abords de cette église. Ce programme, qui a été sanctionné par le décret du 27 janvier 1876, comprenait l'élargissement de la rue Wilhem ci-dessus mentionnée, le percement de la rue Corot et l'ouverture ou achèvement, à 20 mètres de largeur, d'un prolongement de la rue de la Municipalité, entre la rue d'Auteuil et la rue François-Gérard ; cette dernière section s'est nommée d'abord rue de la Municipalité prolongée ; elle a fait ensuite partie de la rue du Point-du-Jour et se nomme, aujourd'hui, rue Théophile-Gautier. Ces derniers travaux (1), exécutés en 1876 et 1877, ont coûté 122.847 francs.

La *rue Corot*, qui est latérale à l'église, et renferme le presbytère, a été mise en état de viabilité en 1877, moyennant une dépense de 10.300 francs. Son nom lui a été donné par arrêté préfectoral du 4 février 1879, en mémoire du célèbre peintre paysagiste Jean-Baptiste-Camille Corot (1796-1875), qui avait obtenu, en 1855, la médaille de 1<sup>re</sup> classe ; Corot, homme excellent, a été surtout le peintre de Ville-d'Avray et des environs de Paris.

L'ouverture de la partie de la *rue Théophile-Gautier* qui est comprise entre la rue François-Gérard et la rue Gros, ainsi que l'élargissement de cette dernière rue au droit d'immeubles appartenant à la Ville, a été autorisée par le décret du 10 juillet 1882. Mais les démarches à faire pour l'acquisition des terrains ayant été très laborieuses, ces travaux ne purent être commencés qu'en 1885, année pendant laquelle on exécuta la première partie (2), comprise entre la rue François-Gérard et l'avenue Perrichont. Le dernier tronçon de la rue Théophile-Gautier, entre cette avenue et la rue Gros, donna lieu également à de très longues négociations avec les propriétaires de terrains, de sorte que la percée jusqu'à la rue Gros ne put être réalisée qu'en 1890. La dépense s'éleva (3), pour ce dernier tronçon, à 165.950 francs.

Le nom actuel de cette rue, dont la plus grande partie appartenait autrefois à la rue du Point-du-Jour, lui a été donné par le décret du 23 janvier 1892, en mémoire de Théophile Gautier (1811-1873), poète, publiciste, critique et littérateur, grand ami de Victor Hugo et de Gérard de Nerval. Il a passé quelques années de son enfance près du pont de Grenelle et a demeuré, dans sa jeunesse, rue Gros. Il s'est signalé par le culte de l'art, de la beauté et du romantisme ; son style original peut être considéré comme une eiselure littéraire.

Au n° 57 de la rue Théophile-Gautier se trouve un établissement d'instruction, dirigé par les Dominicains du Saint-Rosaire : le corps principal du bâtiment est l'ancien château des Choiseul-Praslin. C'est dans le salon du rez-de-chaussée de ce château que périt dans les flammes la princesse de

(1) Ces travaux ont été exécutés, sous la direction d'Alphand et de l'ingénieur en chef de Fontanges, par l'ingénieur Bartet et le conducteur des ponts et chaussées Lomprez.

(2) La direction de ces travaux a été confiée à l'ingénieur en chef Barabant, l'ingénieur Babinet et le conducteur des ponts et chaussées Navez.

(3) Ces travaux ont été faits sous la direction de l'ingénieur en chef de Tavernier, de l'ingénieur Babinet et du conducteur des ponts et chaussées Navez.



Carignan, dont la robe prit feu au moment où elle allait se rendre au bal. La maison fut ensuite occupée par une école ecclésiastique, dirigée par l'abbé Millot, puis par une Institution de jeunes filles dirigée par Mlles Suleau et Moitié, qui la cédèrent aux Dominicaines le 8 septembre 1890. Dans le jardin, on remarque un portique d'ordre ionique sur le fronton duquel on lit cette inscription : « Ici fut la maison de Molière. »

Le maire d'Auteuil écrivait, le 9 mars 1857, au sous-préfet de Saint-Denis que les 200.000 mètres carrés faisant suite au plateau de Passy et se trouvant placés entre le bois de Boulogne, le chemin de fer, la villa Montmorency et la rue de l'Assomption, qui ne renfermaient autrefois que des vignes, étaient occupés par des jardins enclos de haies et par des maisons de campagne, dont le seul inconvénient consistait dans la difficulté des communications, cette région n'étant desservie que par quatre sentiers ayant 2<sup>m</sup>,50 de largeur et dénommés : les Fontis, la Cure, le Four et la Petite-Fontaine. Le maire ajoutait que la valeur des terrains s'était élevée à 10 francs, qu'elle tendait à augmenter, qu'il était impossible de laisser ce quartier plein d'avenir dans la situation où il se trouvait et qu'il avait nommé une commission pour étudier le tracé de nouvelles rues, mais que cette opération rencontrait des difficultés sérieuses, parce que le plateau comprenait 677 parcelles, appartenant à plus de cent propriétaires. En vue de réaliser ce programme, le conseil municipal d'Auteuil projeta, le 22 août 1857, des alignements pour la sente du Four (aujourd'hui rue de l'Yvette), la sente de la Fontaine (aujourd'hui rue Raffet), la sente de la Petite-Fontaine (aujourd'hui rue Chamfort) et la sente des Fontis (aujourd'hui rue du Docteur-Blanche); mais ce n'est que bien des années après que ces sentes ont été effectivement transformées en rues.

L'ancienne sente du Four devait son nom à un four banal, dont il est fait mention dans des titres de 1225, 1250 et 1257. L'arrêté du 1<sup>er</sup> février 1877 a donné à cette voie le nom de *rue de l'Yvette*; elle a été élargie (1) de 1883 à 1885, près de son débouché sur la rue Mozart, moyennant une dépense de 52.250 francs.

La partie de la *rue Raffet* qui va de la rue de la Source à la rue du Docteur-Blanche remplace l'ancien sentier de la Fontaine. On commença en 1877 par améliorer les pentes et la viabilité de cette rue, entre celle des Fontis, (aujourd'hui rue du Docteur-Blanche) et celle de la Cure (aujourd'hui rue Jasmin), moyennant une dépense de 37.400 francs; ensuite on exécuta le prolongement de la rue Raffet entre celle des Fontis et le boulevard de Montmorency, opération qui a coûté 19.000 francs. Le nom de cette voie lui a été donné par le décret du 24 août 1864, en mémoire de Denis-Auguste-Marie Raffet (1804-1860), qui entra en 1827 dans l'atelier de Gros et plus tard dans celui de Charlet. C'était un dessinateur habile et charmant, un aquarelliste remarquable. On distingue parmi ses œuvres *l'Album du voyage du prince Demidoff en Crimée et en Asie-Mineure*, et *la Revue nocturne*, espèce de résurrection des soldats des armées de Napoléon I<sup>er</sup>, se pressant devant l'ombre du grand capitaine.

(1) Cet élargissement a été exécuté sous la direction de l'ingénieur en chef Barabant, des ingénieurs Chabert et Babinet, et du conducteur des ponts et chaussées Navez.

La *ruelle de la Cure* (voie privée) a son entrée entre les n<sup>os</sup> 13 et 15 de la rue Raffet.

La *rue du Docteur-Blanche* s'est nommée d'abord sente, puis rue des Fontis et occupe la partie haute du coteau d'Auteuil. Ce nom de Fontis (fondrières), qui a été appliqué souvent aux affaissements du sol provenant de l'exploitation de carrières souterraines, provenait ici des mouvements de terrain occasionnés par l'extraction d'argiles pour la fabrication des briques. Pour opérer un raccordement avec la rue Raffet, on amorça en 1877 la mise en état de viabilité de la rue des Fontis; moyennant une dépense de 37.400 francs. En vue de poursuivre l'œuvre ainsi commencée, un décret du 31 janvier 1884 autorisa l'élargissement de la rue des Fontis, la mise en état de viabilité fut complétée au prix d'une dépense de 10.400 francs pour la partie comprise entre les rues de l'Assomption et de l'Yvette, et d'une dépense de 29.000 francs pour la partie restante, c'est-à-dire pour celle comprise entre la rue de l'Assomption et le petit tronçon qui avait été déjà exécuté en 1877, en même temps que la rue Raffet.

La dénomination actuelle de cette rue lui a été donnée, par décret du 16 janvier 1894, en mémoire du médecin aliéniste Esprit Blanche (1796-1852), qui avait établi à Montmartre (1) une maison de fous et la dirigeait avec son fils le docteur Antoine-Émile Blanche, qui vint prendre en 1847 la direction de la maison de fous de la rue Berton à Passy et eut deux fils : l'aîné mourut jeune; le second est le peintre Jacques Blanche, qui habite l'hôtel n<sup>o</sup> 19 de la rue du Docteur-Blanche, où son père était venu se retirer et où il mourut le 17 août 1893. Le docteur Meuriot succéda au docteur Blanche comme directeur de la maison de santé de la rue Berton; il avait été reçu docteur en 1868 et est mort en mai 1901.

La *rue Dangeau* occupe une partie de l'emplacement d'une ancienne sente étroite et sinueuse, dite de la Petite-Fontaine, qui est marquée au cadastre de 1823. Son nom lui a été donné par le décret du 24 août 1864 en mémoire de Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau (1636-1720), favori de Louis XIV, qu'il accompagna dans toutes ses campagnes, en qualité de colonel aide-de-camp; il était académicien et ami de Boileau, qui lui dédia sa *Satire sur la noblesse*; il se servit de son crédit pour favoriser les gens de lettres. Dans son journal historique il a inscrit, jour par jour, de 1684 à 1720, tout ce qui se passait à la cour et dans la famille royale; il dit en mourant : « J'ai la conscience de n'avoir jamais écrit dans mon journal un seul mensonge. » C'est une des plus courtes, des plus étroites et des moins droites rues de Paris.

La *rue Chamfort* a remplacé une partie de l'ancienne sente de la Petite-Fontaine; le nom de rue Dangeau ayant été attribué à la voie qui va de la rue Ribéra à la rue Mozart, la rue très courte qui va de la rue Mozart à la rue de la Source se trouvait sans nom; sur la demande de notre collègue M. Antoine Guillois et la proposition de la Société historique (2), sa dénomination actuelle lui a été donnée par le décret du 8 janvier 1895 en mémoire du poète

(1) Voir les pages 199 du I<sup>er</sup> volume, 39 du II<sup>e</sup> et 283 du III<sup>e</sup> du *Bulletin de la Société historique d'Auteuil et de Passy*.

Voir ci-dessus les indications données au sujet de la maison de santé du docteur Blanche dans l'historique de la rue Berton.

(2) Voir les pages 44 et 55 du I<sup>er</sup> volume du *Bulletin*.

peintre *François Millet* (1815-1883), auteur de *l'Angelus*, des *Glaneuses*, etc.

C'est également en 1889 qu'on a ouvert *l'impasse Exelmans*, voie privée dont l'entrée se trouve au n° 5 du boulevard Exelmans.

La *rue Chapu* a été ouverte comme voie privée, entre l'avenue de Versailles et le boulevard Exelmans, en 1893, par M. Tassu, architecte et propriétaire, moyennant une dépense de 25.806 francs. Elle a été classée par décret du 29 juin 1897 et avait été nommée d'abord rue Nouvelle, puis rue Maxime; le décret précité lui a donné sa dénomination actuelle en mémoire du sculpteur Henri-Michel-Antoine Chapu (1833-1892), membre de l'Institut, auteur, entre autres œuvres, de cette immortelle statue, *la Jeunesse*, au tombeau d'Henri Regnault.

En 1894 et 1895, deux voies nouvelles, l'une de 12 et l'autre de 14 mètres de largeur, ont été ouvertes par M. le marquis de Casa-Riera, moyennant une dépense de 93.106 francs, entre les rues Théophile-Gautier, George-Sand et des Perchamps. Des décrets de 1896 ont donné à ces rues les noms de *Leconte-de-Lisle* et de *Mignet*. Le célèbre poète Charles-Marie-René Leconte de Lisle (1818-1894) était membre de l'Académie française. L'historien François-Auguste-Marie Mignet (1796-1884), ami de Thiers, remplaça, à la fin de 1836, Raynouard à l'Académie française et devint, l'année suivante, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques.

M. Huet a ouvert en 1894 la voie privée dite *rue des Grandes-Papeteries*, et M. Sénecal a établi en 1895, moyennant une dépense de 4.322 francs la voie privée dite *rue Pierre-Ducreux*. C'est également en 1895 qu'on a percé, moyennant une dépense de 19.941 francs une voie privée dite *villa-Mozart*, qui se trouve au n° 73 de la rue Mozart et se termine actuellement en impasse, mais doit aller jusqu'à la rue La Fontaine. Cette voie, qui a été établie par la Société des Immeubles de la rue La Fontaine, n'a actuellement que 58 et aura plus tard 354 mètres de longueur.

Une voie nouvelle, autorisée par arrêté préfectoral du 5 juillet 1898, a été ouverte en 1899, entre le boulevard Exelmans et la rue Daumier, au compte de M. Fournier, propriétaire; le décret du 23 avril 1900 a donné le nom de *rue Auguste-Maquet* à cette voie, qui est peu éloignée de la porte de Billancourt. Elle a été ouverte sur des remblais accumulés depuis quelques années et sous lesquels avait achevé de disparaître un très beau jardin, dont l'hôtel a été récemment démoli. Ce parc, qui avait le défaut d'être en contre-bas du boulevard Exelmans et exposé aux infiltrations de la Seine, lors des hautes eaux, avait été admirablement dessiné, vallonné et planté, avec grotte, rivière, ponts rustiques. Il appartenait à M<sup>me</sup> Cuvelier.

Une rue nouvelle va être percée également par M. Fournier entre la rue Auguste Maquet et le quai d'Auteuil.

On a décidé, en 1901, l'ouverture d'une nouvelle voie devant prolonger la rue Bosio, sous le nom de *rue de la Mission-Marchand*, et se trouver comprise entre la rue Pierre-Guérin et la rue de la Source. Le décret du 21 novembre 1901, qui a classé ce prolongement de la rue Bosio, lui a assigné une largeur de 12 mètres et en a fixé les alignements et le nivellement. Cette rue est ouverte sur partie du jardin ayant dépendu de l'hôtel de M. l'architecte Foulquier.

## IX. — Observations sur la situation et l'avenir du seizième arrondissement.

La population du XVI<sup>e</sup> arrondissement, qui était de 43.332 habitants en 1872, s'est élevée en 1901 à 117.087 âmes : elle a donc presque triplé pendant les trente dernières années, ce qui est d'autant plus remarquable que l'augmentation est principalement due à l'immigration d'une population fort aisée. Il y a tout lieu de croire qu'il ne s'agit pas ici d'une vogue passagère et que cette progression continuera ; car on a observé dans les grandes villes de l'Europe occidentale et de l'Europe centrale que la population jouissant de revenus d'une certaine importance, se porte de préférence vers les quartiers de l'ouest.

Cette tendance générale me paraît pouvoir être en partie attribuée à la prédominance, dans nos régions, des vents de l'ouest, qui apportent les émanations de la campagne sur les quartiers occidentaux et celles de la ville sur les parties situées dans la direction opposée. D'ailleurs, les vents du nord et de l'est étant beaucoup plus frais et moins fréquents que ceux qui viennent de l'Océan, c'est à l'est et surtout au nord des grandes villes qu'il est d'usage de cantonner les industries incommodes et insalubres qui ne peuvent être établies qu'après une autorisation administrative, et dont le voisinage est peu agréable, surtout pendant l'été.

Non seulement le XVI<sup>e</sup> arrondissement occupe l'extrémité occidentale de Paris rive droite, mais encore il se trouve dans une boucle de la Seine qui est voisine de très belles campagnes. On y a percé, à grands frais, des avenues larges et bien aérées ; le voisinage immédiat du bois de Boulogne y attirera toujours les amateurs de verdure et de promenade ; il est très salubre pour les enfants. A ces avantages généraux, le quartier de Passy joint celui de reposer sur un sol perméable, par conséquent facile à assécher, et plus élevé que la presque totalité de celui de notre grande capitale. Les jardins d'Auteuil, c'est maintenant Paris et c'est en même temps la campagne ; on n'y a pas, comme aux environs, dans la banlieue, le brouhaha de la circulation et l'encombrement des promeneurs du dimanche. Aussi, beaucoup de personnes désertent, quand elles le peuvent, les anciennes constructions des rues étroites du centre de la Ville, pour venir s'installer dans les maisons neuves qui ont été récemment bâties en grand nombre sur le sol du XVI<sup>e</sup> arrondissement et où elles trouvent des ascenseurs, des monte-charges, l'eau froide et l'eau chaude à tous

les étages, des bow-windows, salles de bains et galeries, de vastes salons, le chauffage à l'eau chaude, le téléphone, l'éclairage électrique, des vérandas, une distribution intelligente des appartements et toutes les installations du confortable moderne.

Les spéculations auxquelles donne lieu, depuis près de quatre-vingts ans, la mise en valeur des terrains du XVI<sup>e</sup> arrondissement y ont beaucoup réduit l'étendue des parcs et jardins. Il est regrettable et fâcheux, à ce point de vue, que le nombre des hautes maisons de rapport s'accroisse constamment ; mais il serait bien impossible d'arrêter ce courant. On devra, du moins, s'attacher à ce que les façades soient moins uniformes et à ce qu'elles présentent de l'élégance, une certaine originalité et des silhouettes artistiques. D'ailleurs, on conservera toujours l'avantage de la proximité du bois de Boulogne et, même dans les rues entièrement bâties, les vastes îlots qui les séparent ont généralement encore beaucoup d'arbres, ne fût-ce que ceux des larges et nombreuses avenues et d'un grand nombre d'établissements publics.

Enfin, Auteuil et Passy sont mis en relations avec la gare Saint-Lazare par des trains extrêmement fréquents ; l'extension et l'accélération des moyens de transport diminuent considérablement l'inconvénient résultant de ce que le XVI<sup>e</sup> arrondissement est éloigné du centre de Paris ; l'adoption de la traction mécanique pour les tramways a déjà réduit très sensiblement la durée des trajets. Une amélioration encore plus importante a été récemment obtenue pour les quartiers desservis par les premières lignes du chemin de fer métropolitain, qui facilite beaucoup les relations, grâce à la vitesse et à la multiplicité des trains. Quand les lignes métropolitaines auront reçu tous les développements dont elles sont susceptibles, les négociants et les hommes d'affaires prendront de plus en plus l'habitude d'imiter leurs collègues de Londres, en établissant leur domicile de famille en bon air et dans une demi-campagne, tout en conservant leurs bureaux dans la partie centrale de la ville. Le perfectionnement des moyens de transport (développement des voies ferrées, augmentation du nombre et de la rapidité des trains, abaissement des tarifs) abrège les distances et constitue un des principaux facteurs de la prospérité toujours croissante du XVI<sup>e</sup> arrondissement.

Parmi les lignes métropolitaines actuellement concédées, la seule qui intéresse le territoire du quartier d'Auteuil est celle qui partira de la porte Molitor, pour traverser la Seine à l'aval du pont Mirabeau ; mais elle est insuffisante pour bien desservir Auteuil, qu'elle ne fera communiquer qu'avec la rive gauche plus directement.

Il est indispensable qu'on facilite davantage les relations de Passy et d'Auteuil avec le centre de Paris en concédant une nouvelle ligne pour relier le quartier d'Auteuil au réseau métropolitain actuellement exploité dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement. La création de cette nouvelle ligne a été admise par une délibération du conseil municipal de Paris en date du 13 juillet 1901. Le tracé aurait son origine à la place du Trocadéro, en prolongement du tronçon qui s'y arrête actuellement ; il passerait sous l'avenue Henri-Martin, depuis cette place jusqu'auprès de la Mairie, ensuite sous la rue de la Pompe et la rue Mozart et aboutirait à la porte de Saint-Cloud. Entre la rue Mozart et cette porte, deux tracés sont proposés : on pourrait suivre soit la rue La Fontaine et la rue Michel-Ange, soit la rue Pierre-Guérin, la rue Boileau et l'avenue de Versailles. Ce dernier tracé, empruntant des rues plus étroites,

serait, sans doute, d'une réalisation moins aisée et plus coûteuse (expropriations, déplacements d'égoûts, etc.). Quoi qu'il en soit, cette ligne augmenterait le nombre des stations métropolitaines, non seulement à Auteuil, mais encore à Passy, et elle aurait une clientèle nombreuse. La population de ce quartier augmente, en effet, chaque année et a beaucoup de relations avec le centre de Paris ; l'affluence est énorme aux courses d'Auteuil, surtout pendant le printemps et l'été.

On voit déjà l'électricité briller à Paris dans divers quartiers, même excentriques, tandis qu'elle n'éclaire pas encore les grandes avenues de Passy. Il serait assurément désirable que l'éclairage électrique fût prochainement installé, non seulement dans le jardin des Tuileries, les Champs-Élysées et l'avenue de la Grande-Armée, mais encore sur les pelouses du Ranelagh, ainsi que sur toutes les grandes voies du XVI<sup>e</sup> arrondissement et du bois de Boulogne. Si ce bois était éclairé, au moins en partie, la sécurité y serait mieux assurée et l'on pourrait plus aisément y donner de belles fêtes ; la clientèle devenant plus nombreuse, la Ville verrait s'augmenter les redevances provenant des loyers des concessions qui lui donnent déjà de très belles recettes. Les propriétés privées augmentant de valeur, les revenus provenant des impositions en recevraient une certaine impulsion pour la Ville et pour l'État. Il conviendrait, en outre, d'augmenter au bois de Boulogne le nombre, trop restreint, des abris pour protéger les personnes en cas de pluie, et d'allouer des crédits annuels plus élevés de manière à permettre un entretien plus soigné des avenues et des pelouses, ainsi qu'un curage plus fréquent des lacs et des petites rivières. L'embellissement du bois de Boulogne n'intéresse pas seulement les habitants du XVI<sup>e</sup> arrondissement, puisque le chemin de fer de ceinture et les autres moyens de transport y amènent de nombreux promeneurs qui y viennent le dimanche de tous les quartiers de Paris, pendant la belle saison.

Il est à désirer que les parcs qui ornent encore aujourd'hui le XVI<sup>e</sup> arrondissement, notamment celui de la Muette, ne soient pas vendus à des sociétés qui y feraient construire des maisons de rapport. Si cette éventualité devait malheureusement se réaliser pour la Muette, il faudrait au moins que le projet de lotissement fût établi de manière à réserver de larges espaces où l'on conserverait les vieux arbres du parc. Cela serait même l'intérêt bien entendu de la spéculation, parce que ce serait de nature à attirer des locataires en état de payer des loyers élevés. Il conviendrait, en outre, d'imposer aux acquéreurs, par les contrats de vente, des servitudes analogues, pour les façades, à celles qui régissent l'avenue Henri-Martin, le boulevard Suchet et d'autres voies du XVI<sup>e</sup> arrondissement. Il importe, en effet, de ne pas dénaturer l'aspect du Ranelagh et de l'entrée du bois de Boulogne.

On devra étendre le plus possible l'établissement des pavages en bois et en asphalte. Le carrefour de Passy, situé à l'intersection des rues de Passy, Franklin, Vineuse, Raynouard et du boulevard Delessert, est trop étroit ; cet inconvénient s'est encore aggravé depuis que les tramways à air comprimé empruntent la rue Franklin et stationnent à la rencontre de cette rue avec le carrefour ; il serait urgent de l'élargir, et cette opération serait actuellement assez facile, puisque les maisons à rescinder n'ont qu'un seul étage.

Le lycée Janson-de-Sailly, où le nombre des élèves a atteint le chiffre de 1.853 en 1901, ne peut pas en recevoir un plus grand nombre ; pour être en

mesure de satisfaire aux nouvelles demandes d'admission, il serait utile d'établir à Auteuil un établissement d'enseignement secondaire organisé suivant les idées modernes. Dans le cas où l'Institution de Sainte-Périne serait désaffectée, une partie de l'emplacement de cette Institution pourrait être consacrée à cette fondation. Il serait, d'ailleurs, utile d'assurer, dans de bonnes conditions, le transport des élèves entre le domicile de leur famille et le lycée.

Les travaux de la ligne de Courcelles aux Invalides et de son souterrain étant entièrement terminés, on reprendra prochainement les constructions au-dessus de ce souterrain, notamment auprès de la rue Gustave-Nadaud et du carrefour formé par la rencontre des rues de Passy, de la Pompe, Boulainvilliers, Mozart et de la chaussée de la Muette. Ce travail sera facilité par le percement de la rue que la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest a ouverte entre la chaussée de la Muette et la rue Gustave-Nadaud.

Le prolongement de la rue Mozart, qui devait être dénommé « avenue de la Muette », est projeté depuis le second Empire ; pour le faciliter, on a ménagé des amorces à la place Possoz ; le point où il devait aboutir, sur la place du Trocadéro, est marqué par des arcades accolées au mur de soutènement du cimetière de Passy ; mais ce prolongement n'a pas encore été exécuté. Si l'opération de voirie qui consisterait à le réaliser jusqu'à la place du Trocadéro paraît trop coûteuse, on pourrait, du moins, prolonger la rue Mozart depuis la chaussée de la Muette jusqu'à la place Possoz, ce qui donnerait un débouché par la rue Cortambert et ferait disparaître le rétrécissement fâcheux que présente la rue de la Pompe près de sa jonction avec la rue de Passy ; malheureusement, ce travail entraînerait la démolition de la maison remarquable, dans laquelle le cabinet de physique du roi avait été établi au xviii<sup>e</sup> siècle.

C'est à la station de l'avenue Henri-Martin que se trouve la bifurcation de l'ancienne ligne (desservant Auteuil, le Point-du-Jour et la ceinture rive gauche) et de la ligne de Courcelles aux Invalides, qui a été inaugurée en 1900 ; elle établit une communication directe entre Passy et le Champ de Mars et permet, grâce au nouveau chemin de fer reliant la station des Invalides à celle de Viroflay, d'aller directement de l'avenue Henri-Martin à Versailles et sur les lignes du réseau de l'Ouest, sans avoir à faire, comme aujourd'hui, un détour par la gare Saint-Lazare. La station de l'avenue Henri-Martin ne pourra pas être concurrencée, dans notre région, pour le transport des voyageurs allant, par les véhicules des grands réseaux, de la rive droite au quai d'Orsay, attendu que des considérations d'esthétique, ainsi que l'énormité des dépenses qu'il faudrait faire, s'opposent à ce que la construction d'un pont de chemin de fer, pour le passage du matériel des grandes Compagnies, soit autorisé au-dessus de la Seine, entre la halle aux vins et le pont d'Iéna. Mais la station de l'avenue Henri-Martin ne prendra toute l'importance qu'on peut en attendre que si on réalise, ce qui est probable, la jonction des gares desservant à Paris les grands réseaux, notamment celle de la gare des Invalides (réseau de l'Ouest) avec la gare du quai d'Orsay (réseau d'Orléans).

Le déclassement des fronts ouest et nord de l'enceinte fortifiée de Paris, entraînant la suppression de cette enceinte entre la Seine et la porte de

Pantin, a été admis en principe par la loi du 17 février 1898 (1). Mais une opération aussi importante soulevait de grosses difficultés financières : la Ville de Paris aurait à dépenser une cinquantaine de millions pour l'exécution des travaux de voirie sur cette vaste zone ; l'administration des Domaines, qui offrait de céder à la Ville les terrains dépendant des fortifications, entre le Point-du-Jour et Pantin, estimait à 130 millions la valeur de ces terrains. La municipalité de Paris estimait cette évaluation beaucoup trop élevée. On peut, d'ailleurs, observer que le prix des terrains serait avili si on voulait les vendre tous en même temps aux spéculateurs disposés à y élever des constructions.

A la suite de longues négociations entre le ministre des Finances et la Ville de Paris, il a été reconnu d'un commun accord que la vente de l'intégralité des fronts ouest et nord de Paris, entre la Seine et Pantin, n'était pas opportune ; que la masse totale des terrains qui deviendraient ainsi disponibles, jointe à celle des zones de servitude militaire, serait trop considérable pour ne pas influer désavantageusement sur les prix ; qu'en outre, beaucoup de terrains situés dans des quartiers peu peuplés encore, n'ont aujourd'hui qu'une valeur insignifiante auprès de celle qu'ils sont appelés à prendre plus tard ; enfin qu'il convenait de limiter, quant à présent, l'opération à la seule fraction susceptible de prendre immédiatement une grande plus-value, c'est-à-dire à celle qui longe le bois de Boulogne, entre la porte d'Auteuil et la porte Maillot, et qui borde le XVI<sup>e</sup> arrondissement.

Il a paru préférable de ne projeter actuellement le remplacement de l'enceinte fortifiée par de nouveaux quartiers qu'entre la porte d'Auteuil et la porte Maillot, parce que c'est la section sur laquelle la vente des terrains sera le plus avantageuse et parce que les difficultés soulevées par un déplacement de l'octroi ne se présenteront point pour la partie qui longe le bois de Boulogne, puisque ce bois se trouve déjà compris à l'intérieur des barrières.

La Société des Amis des monuments parisiens, présidée par M. Normand, a émis le vœu que, lors de la création d'un Paris nouveau sur l'emplacement des remparts détruits, les pouvoirs publics veuillent bien témoigner de leur sollicitude pour la beauté de Paris. « Il importe, disait cette Société, qu'une ceinture de villas, et non de bâtisses de commerce ou de spéculation, borde les rues nouvelles et le bois de Boulogne ; qu'un fragment de l'enceinte soit conservé comme souvenir de Paris qui s'en va et comme élément pittoresque ; que suivant les vœux du congrès de l'art public, les rues soient coupées de jardins, de bancs artistiques, de refuges ayant un caractère décoratif ; enfin, que les intérêts de la spéculation ne soient pas seuls consultés et que les nouveaux quartiers à naître soient, pour Paris, une parure nouvelle. »

Satisfaction est donnée à ce vœu par le projet que M. Bouvard, directeur technique des services d'architecture, des promenades et des plantations, a dressé, avec l'assentiment de la commission du vieux Paris, pour l'établissement de nouveaux quartiers de luxe, sur l'emplacement des fortifications à démolir, entre la porte d'Auteuil et la porte Maillot. Cet éminent architecte s'est attaché à créer de larges avenues, des parcs et squares tout remplis d'arbres et de verdure, des voies spacieuses souvent obliques pour

(1) Voir les indications données à ce sujet page 113.



éviter l'uniformité et la banale symétrie. De belles perspectives seraient ménagées sur le bois de Boulogne, notamment en conservant toute la largeur de la porte Dauphine, de celle de Passy et de celle qui donne le point de vue de la porte de la Muette ; enfin, on n'admettrait que des façades élégantes et variées, les acquéreurs des terrains devant être soumis à des servitudes qui sont définies de la manière suivante dans la convention signée, le 14 février 1902, par M. Caillaux, ministre des Finances, et par M. de Selves, préfet de la Seine :

a) Il ne pourra être établie aucune construction sur les zones teintées en rouge clair au plan annexé ; elles seront plantées et maintenues en parterres d'agrément.

b) Ces terrains seront clos en façades par des grilles en fer d'un modèle et hauteur déterminés par l'administration municipale, sur socles en pierres de taille. La même grille devra être établie tant sur l'alignement de la voie publique que sur les lignes séparatives des propriétés dans la largeur de la zone cultivée en jardin. Ces grilles ne pourront être obstruées par aucun volet ou persienne ; elles devront être constamment entretenues en bon état de propreté. Les acquéreurs des terrains seront tenus d'établir lesdites grilles de clôture sur la voie publique dans un délai maximum d'un an, à l'exception du premier acquéreur de l'ensemble desdits terrains, tant qu'il ne les aura pas utilisés.

c) Il ne pourra être élevé en façade sur la zone *non ædificandi* que des maisons d'habitation bourgeoise ; en conséquence, aucun genre de commerce ou d'industrie ne pourra y être exercé à moins d'autorisation spéciale de la Ville de Paris.

d) Les façades principales des constructions seront établies parallèlement à la voie publique ; les parties latérales des bâtiments qui ne se relieraient pas entre eux devront recevoir une décoration analogue à celle de l'ensemble, mais sans obligation d'ouvertures, chaque propriétaire devant faire son affaire personnelle des dispositions à prendre avec ses voisins pour que la présente condition reçoive son exécution. Aucune des faces de ces constructions ne pourra présenter de mur nu, dit pignon séparatif, ni recevoir d'enseignes, réclames ou affiches. Pour garantir l'exécution des clauses qui précèdent, les propriétaires des terrains seront tenus (1) de soumettre à l'approbation de l'administration municipale, avant tout commencement d'exécution, les plans des constructions projetées.

Ces servitudes remplaceraient, pour les boulevards Lannes et Suchet, celles qui leur sont actuellement imposées ; la largeur de ces boulevards serait portée à 20 mètres. Un pont serait construit en prolongement de la rue Raffet.

La Ville de Paris deviendrait propriétaire de toutes les voies publiques à créer (dont la superficie est évaluée à environ 190.000 mètres carrés), ainsi que du sol des boulevards Lannes et Suchet. Le montant des dépenses de démolition, de nivellement et viabilité pour travaux à faire par la Ville, lui serait avancé par l'État jusqu'à concurrence de 8 millions ; ces avances, qui seraient remboursées ultérieurement, produiraient un intérêt de 3,25 p. 100, qui ne commencerait à courir que deux ans après la ratification de la convention. La Ville devrait achever les travaux dans un délai de dix-huit mois à dater de cette ratification.

Un projet de loi approuvant la convention passée entre l'État et la Ville de Paris, le 14 février 1902, a été déposé le 17 du même mois à la Chambre des députés par les ministres des Finances, de la Guerre et de l'Intérieur.

(1) La Société des Amis des monuments parisiens avait demandé qu'une servitude de hauteur (correspondant à trois étages au plus) fût imposée par la ville pour les maisons du nouveau quartier, afin qu'on ne pût pas y remplacer des hôtels élégants par de hautes maisons de rapport. Cette restriction n'a pas été admise.

# ANNEXES

REPRODUISANT DIVERS ARTICLES

INSÉRÉS DANS LE *BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE D'AUTEUIL ET DE PASSY*

AINSI QUE

LA COPIE D'ACTES CONCERNANT LE XVI<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT



# ANNEXES

REPRODUISANT DIVERS ARTICLES

INSÉRÉS DANS LE BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE D'AUTEUIL ET DE PASSY

AINSI QUE

LA COPIE D'ACTES CONCERNANT LE XVI<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

## UNE COUTUME DE L'ANCIEN VILLAGE DE CHAILLOT

F. Lazare, dans son *Dictionnaire administratif et historique des rues de Paris*, p. 216, cite une coutume de l'ancien village de Chaillot qui nous semble peu connue.

« Ce hameau, dit-il, faisait autrefois partie du « domaine du roi. Avant l'origine des affranchissements, c'est-à-dire au XII<sup>e</sup> siècle, il y régnait « une coutume, nommée *Béfert* ou *Béjeht*, qui « mérite d'être rapportée. La femme et les enfants, « contre l'usage ordinaire, suivaient le sort du « mari quant à la servitude; par exemple, une « femme de Chaillot, serve du roi par naissance, « qui épousait un homme serf de Sainte-Geneviève à Auteuil, devenait serve de l'abbaye de Sainte-Geneviève, ainsi que tous les enfants « qu'elle mettait au monde; et réciproquement, si « une femme d'Auteuil épousait un homme serf « du village de Chaillot, la femme et les enfants « devenaient esclaves du roi. »

## DEUX CENTS ANS DE QUERELLES SUR LE NOM D'AUTEUIL

Les mystères de la linguistique m'ont toujours inspiré une respectueuse surprise. Cette science donne, paraît-il, la clef de toutes les difficultés sur l'origine des noms d'hommes et des noms de lieux; l'humanité est replacée au bel âge qui précéda la tour de Babel; plus de confusion des langues; toutes celles-ci, grâce aux travaux accumulés d'érudits philologues, sont ramenées à trois grandes classes: celle des langues à flexion, qui nous intéresse particulièrement, se divise en deux

familles, dont l'une, la famille des langues aryennes ou indo-européennes, plus spéciale à l'Europe, engendre des groupes bien définis, se subdivisant en branches, en rameaux sur lesquels s'alignent les langues antiques et modernes, comme le latin et l'ancien gaulois, comme le français, le breton, l'anglais, l'allemand, etc. La signification des noms de Chandernagor (la « ville du bois de santal » ou la « ville de la lune », au choix); de Tombouctou (la « ville d'entre les dunes »), de Papetee (la « Petite-Eau », la « ville des ruisselets », notre chef-lieu de Tahiti, cette perle de l'Océanie), n'a plus de secrets pour nos savants et même pour nos étudiants: tout cela est admirable, surtout pour les profanes.

« Mais, me suis-je dit à moi-même, si, pour aborder ces belles et savantes études, je commençais par le nom du lieu que j'habite? Si je me rendais un compte exact de la signification du nom d'Auteuil, sur lequel il me semble avoir aperçu, de côté et d'autre, quelques indications un peu vagues et, autant qu'il m'en souvient, un peu contradictoires? »

Hélas! pour mon début dans la linguistique, je tombais sur une des questions les plus inextricables, auprès de laquelle les jungles de l'Inde, les marais du Bhar-el-Ghazal, les maquis même de la procédure pouvaient passer pour être d'une pénétration facile. N'importe; aiguillonné par la difficulté, me débattant au milieu des broussailles, recourant à l'assistance des savants de profession, j'espère m'être frayé un chemin à travers cette forêt vierge et je crois de mon devoir d'offrir à notre Société historique la primeur et le résumé de l'indigeste travail que je vais avoir la hardiesse de mettre prochainement au jour, en l'allégeant ici de presque tout le fatras de citations latines, celtiques et autres dont je me suis trouvé dans la nécessité de le charger.

Il y a déjà quelque deux cents ans que la discussion est ouverte; la difficulté de la clore tient aux causes suivantes:

D'abord, le nom d'Auteuil, malgré sa simplicité, sa bonhomie apparente, est d'une décomposition difficile : la première partie du mot, *au*, le préfixe, change notablement de forme, suivant qu'il est écrit en français ou en latin, et ces diverses formes paraissent rentrer tantôt dans le groupe italique, tantôt dans le groupe celtique, tantôt dans le groupe germanique ; la dernière partie du mot, *euil*, le suffixe, est une forme très répandue tant en français que dans les textes latins, mais généralement banale, non caractéristique et à cause de cela négligée. Puis, les études déjà faites péchaient un peu en ce que chacun des auteurs ne s'attachait guère qu'à une localité, celle de sa région, sans étudier à fond les autres localités du même nom.

Cependant les lieux portant le nom d'Auteuil, ou de son diminutif Antoillet, doivent avoir — on s'accorde à le reconnaître — une même origine linguistique. Voyons leur nombre et leur répartition en France.

Nous en rencontrons dix, tous dans le bassin de la Seine, sauf un seul, qui en est, d'ailleurs, très rapproché. Ce sont : Auteuil (Seine), Auteuil et Antoillet (Seine-et-Oise), Auteuil (Seine-et-Marne), Auteuil et Autheuil-en-Valois (Oise), Autheuil et Authouillet (Eure), Autheuil (Eure-et-Loir), Autheuil (Orne). Que le nom s'écrive sans *h* ou avec un *h* après le *t*, cela n'est d'aucune importance, comme le montre Littré à propos, par exemple, du mot français *Haut* et de ses formes berrichonne, latine, provençale, catalane, espagnole, italienne, etc.

Afin de me constituer une base d'opérations, j'ai commencé par récolter le plus grand nombre possible des formes les plus anciennes du nom qu'il s'agit d'étudier. Pour les communications de ce genre qui m'ont été faites, je dois des remerciements particuliers à M. l'abbé Porée en ce qui concerne l'Eure, à M. le comte de Dion pour ce qui se rapporte au département de Seine-et-Oise, à M. le vicomte de Caix de Saint-Aymour, très documenté sur le département de l'Oise, à M. H. Lecesne pour le département d'Eure-et-Loir, à M. Louis Duval, pour le département de l'Orne.

Ce que nous trouvons de plus ancien remonte au commencement du IX<sup>e</sup> siècle et se rencontre dans le *polyptique*, ou livre censier, de Saint-Germain-des-Prés, écrit par Irminon, qui fut à la tête de cette riche abbaye de l'an 800 à l'an 830 environ, et mis au jour, avec addition de très savants commentaires, par M. Benjamin Guérard et par M. Longnon. Parmi les dépendances de l'abbaye figurent des terres, des vignes, des maisons, des serfs, des fermiers vivant sur le territoire d'Auteuil (Seine-et-Oise, canton de Montfort-l'Amaury). Le nom de cette localité est toujours écrit *Altogilum* (ou *Altogilus*, au nominatif, suivant certaines personnes). Les formes du X<sup>e</sup> siècle manquent. Celles du XI<sup>e</sup> sont *Altolium*, *Altoilium*, *Altullium* pour Autheuil (Eure) et Auteuil (Oise). Au XII<sup>e</sup> siècle apparaît d'abord, en 1109, le nom de notre Auteuil parisien, dans la charte d'échange entre l'abbaye du Bec et le chapitre de Sainte-Geneviève ; le nom y est écrit *Altogilum* d'après l'abbé Lebeuf et Adrien Le Valois, *Altoilium* d'après M. de Lasteyrie. En 1177, ce même nom

s'écrit *Auteohum* ; puis il devint *Altoilium*, *Altoilium*, *Altolium*, *Autolium*, *Autheuil*, *Auteuil*.

Je vous fais grâce de nombreuses mentions, des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, concernant des localités homonymes de l'Oise, de Seine-et-Oise, de l'Eure, d'Eure-et-Loir, et je résume le tout de la manière suivante :

La forme *Alt* (*ogilum*, *oilum*, *olium*) est bien la plus ancienne de toutes ; exclusive, du IX<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle, elle se montre encore au XII<sup>e</sup>, concurrentement avec les formes françaises, *Alt* (*nil*, *eil*, *el*), plus fréquente que les notations *Aut* (*oilum*, *olium*), *Aut* (*ol*, *uil*), et elle persiste au XIII<sup>e</sup> siècle. Il paraît dès lors rationnel de conjecturer que le nom de nos localités situées dans des pays de langues d'oïl devait se prononcer originellement *Altoil*, *Altol* ou *Alteil*.

C'est le savant abbé Lebeuf qui, le premier, dans son *Histoire monumentale du diocèse de Paris* écrite il y a deux cents ans, a émis une opinion sur l'étymologie de notre Auteuil. S'attachant uniquement au préfixe *au* de la forme française et relativement moderne, il estimait qu'il signifiait *prairie* en langue celtique et que ce sens se justifiait par les prairies qui existaient ou qui avaient dû exister sur le territoire d'Auteuil, au long de la Seine. Les critiques ne manquèrent pas à cette interprétation. Si l'Auteuil ancien pouvait se faire remarquer par sa ceinture forestière, par ses vignes, par son coteau, il n'apparaît nullement, ni d'après les documents anciens, ni d'après les apparences actuelles, qu'il ait jamais été un pays de prairies. Les savants se sont fait un plaisir d'ajouter, pour faire un peu échec à l'abbé Lebeuf, que le mot auquel celui-ci donnait le sens de prairie était germanique et non celtique, et qu'il s'orthographiait *awe* ou *awe*, et non *au*. Ce qui est plus sérieux, c'est que ce malheureux préfixe n'est pas du tout celui que l'on rencontre dans les documents les plus anciens, où le nom commence par les lettres *Alt*.

L'intelligente imagination de plusieurs étymologistes s'est donné carrière sur cette dernière racine. Quelques-uns ont voulu y voir une réminiscence du mot latin *altare* (autel). « On prétend, dit M. de Feuarden dans son *Histoire d'Auteuil*, que les premiers habitants de ce village ayant groupé leurs maisons autour d'une chapelle ou collège que les Druides avaient autrefois fait construire dans la forêt de Rouvret et sur la partie la plus élevée, ce lieu fut appelé en latin *Altare* (autel). » Notre collègue, M. Guillois, dont la sagace érudition a éclairci tant de points de notre histoire locale, a écrit aussi dans notre *Bulletin* : « Auteuil, dont l'étymologie est due au collège des Druides qui, suivant la tradition ; s'étaient établis dans cette partie de la forêt de Rouvray. » Il a rappelé ensuite l'étymologie (proposée ailleurs) tirée du mot *Altus* (*locus*) qui, dit-il, « ne détruirait même pas la première interprétation, l'idée exprimée par *altus* s'appliquant aussi bien à ce qui est sacré qu'à ce qui est élevé : *altus*, *altar*. Les autels, dans le principe, étaient toujours sur les lieux élevés ».

Cette interprétation a malheureusement contre elle la linguistique, aussi bien que les notions les plus sérieuses de l'archéologie. Les Druides,

comme on le sait, ne connaissent pas les temples. Quant aux monuments mégalithiques (dolmens, menhirs, etc.), appelés à tort pierres druidiques, ils sont presque partout antérieurs au culte druidique; leur origine non celtique est, d'ailleurs, prouvée par ce fait qu'on les rencontre sur bien des points du globe où la race celte n'a pas habité. Au surplus, je ne connais aucun texte qui permette d'affirmer que, dans le voisinage immédiat de notre Auteuil, on ait constaté l'existence d'un monument mégalithique, de pierres druidiques. D'autre part, si une circonstance de cette nature avait donné naissance au nom d'Auteuil, ce nom serait fréquent en France, tandis que les Auteuils sont rares et circonscrits dans deux provinces. Enfin, les lieux qui tirent véritablement leur étymologie du mot autel (*altar, altare, altarium*) ne sont pas rares en France; mais ils se rattachent à une origine peu ancienne et au culte chrétien, comme l'a montré M. Cocheris dans son ouvrage sur *l'Origine et la formation des noms des lieux*.

Plusieurs écrivains, familiers avec la langue latine, ont fait dériver du mot latin *Altus* le préfixe *Alt* et, par suite, le nom d'Auteuil. Notre savant collègue, M. Fernand Bournon, a écrit dans ses *Additions et Corrections à l'abbé Lebeuf*: « Le centre de ce village a été de tout temps sur une hauteur, peu élevée, il est vrai, mais suffisante pour être à justifier une étymologie formée avec le mot *altus*. »

Nombre de personnes ont protesté contre cette interprétation. « Si, disent-elles, on aborde notre Auteuil en venant du Bois de Boulogne, on marche sur un plateau dépourvu de saillies; si l'on s'y dirige en descendant la Seine, on remarque bien les hauteurs de Chaillot et de Passy, mais on distingue à peine celle d'Auteuil. L'église, qui a toujours été le point central de l'agglomération, ne prend naissance qu'à une quinzaine de mètres au-dessus du niveau de la Seine, dont l'étiage lui-même se place à une bien faible altitude. »

Ces considérations ne permettent guère, en effet, de s'arrêter, comme étymologie, à l'idée de hauteur, à moins d'y joindre quelque correctif.

Le préfixe *Alt* se rencontrant aussi bien dans le groupe celtique que dans le groupe italique, plusieurs archéologues ont proposé le radical gaulois de préférence au radical latin; de ce nombre est M. Fernand Bournon qui a bien voulu, à ce sujet, me confirmer ce qu'il a inséré dans son article sur Auteuil, paru dans la *Grande Encyclopédie*. M. le baron de Coston, dans un livre *l'Étymologie des noms de lieux*, indique indifféremment l'une ou l'autre racine comme devant s'appliquer à Auteuil.

Mais on voit toujours se dresser l'objection tirée de la modeste élévation de notre Auteuil.

En somme, les partisans de la montagne et ceux de la prairie, ceux du haut et ceux du bas, paraîtraient un peu devoir être renvoyés dos à dos, à considérer spécialement notre Auteuil qui

n'avait mérité  
Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

Mais dans la querelle est intervenu un champion, muni d'armes toutes nouvelles et possesseur d'une

grande autorité: ce n'était rien moins que le très érudit celtisant, professeur et académicien, M. d'Arbois de Jubainville, qui, dans ses *Recherches sur l'origine de la propriété et des noms de lieux habités en France*, consacrant une étude toute spéciale au nom d'Auteuil, est venu déclarer ce qui suit:

« Auteuil vient d'*Auctus*, qui veut dire, en latin, « acheté aux enchères »; c'est le nom latin conservé à certains esclaves; on trouve six ou huit exemples de ce nom et de dérivés dans des inscriptions du midi de la France et de l'Italie et dans quelques autres documents; on rencontre aussi son application à un ou deux autres noms de lieux; il faut admettre que la lettre *c* d'*Auctus* est tombée dans le nom *Autoilum, Autolium, Auteuil*.

Malgré toute la déférence due à l'autorité de M. d'Arbois de Jubainville, un examen attentif ne permet vraiment pas de retenir cette solution.

D'une part, la qualification de *Auctus*, donnée ou plutôt laissée à un esclave, est rare; il convenait que chaque esclave romain reçût un nom ou un surnom spécial, comme en témoignent, d'ailleurs, à chaque pas, les écrits des prosateurs et des poètes latins; la récolte de M. d'Arbois de Jubainville en France et en Italie est bien maigre. Les localités pouvant dériver du nom d'homme *Auctus* devraient donc être fort rares; néanmoins, rien que dans le bassin de la Seine, nous trouvons une dizaine d'Auteuil ou Autheuil, que l'on voudrait rattacher à ce nom. De plus, on n'aurait pas de motif pour refuser d'appliquer ce nom d'homme à la plupart des 130 autres localités de France dont le nom commence également par les trois lettres *Aut*. Où cela conduirait-il?

D'autre part, la domination romaine s'étant surtout exercée dans le midi de la France (région dans laquelle M. d'Arbois de Jubainville a, d'ailleurs, relevé les inscriptions d'*Auctus* qu'il cite), c'est là principalement que devraient se trouver les noms de lieux dérivant de ce nom d'homme. Au contraire, on peut constater que sur les 140 localités de la France dont le nom commence par *Aut*, 40 seulement se trouvent au sud de la Loire, tandis que 100 se rencontrent au nord de ce fleuve; 30 seulement apparaissent au-dessous de la latitude Lyon, alors que 120 se placent au-dessus.

Enfin, ainsi que je crois l'avoir démontré d'abord, la base du raisonnement de l'éminent linguiste manque de solidité, puisque c'est la racine *alt* et non le radical *aut* qui se rencontrait primitivement dans *Altogilum, Altol*.

Voilà donc les partisans du nom servile aussi découragés que ceux de la prairie, de la hauteur et de l'autel.

Mais, au milieu de tout cela, que devient la finale *euil, ogilum*? On est bien d'accord sur ce point que la désinence latine *ogilum, oilum, oilium* correspond à la désinence française *oil, euil, lie*; mais c'est tout. Pour les uns, cette désinence n'a aucune signification; les autres lui en découvrent beaucoup trop. Ceux-là y voient les sens divers suivants, présentant un des plus merveilleux gâchis que l'on puisse rencontrer en philologie: cachette, lieu désert, caveau, demeure quelconque (l'abbé Garnier); montagne (Laroque);

tente de bergers (Lancelot); forêt, maison (Ade-lung); — ruisseau, idée de propriété (Mone).

Un savant, M. Houzé, non pas plus érudit, sans doute, que plusieurs de ses confrères, mais peut-être plus heureux que tous, a émis à ce sujet l'ingénieuse opinion que voici dans son *Étude sur la signification des noms de lieux de France*.

La désinence latine *ogilum, olum, olium* (qui correspond, on le reconnaît, à la désinence française *oil, euil, eil*) a, dans beaucoup de cas, un sens diminutif; *capreolus, fliolus, gladiolus, linteolum*, sont des diminutifs qui ont été traduits par chevreuil, filleul, glaiuel, linceul, et cette signification se rencontre pour les mêmes mots dans toutes les langues indo-latines: italien, espagnol, portugais, provençal, languedocien, etc. De nombreuses citations, de multiples exemples sont apportés par l'auteur à l'appui de sa thèse. Il ajoute que le radical *alt* est cité plusieurs fois sous forme substantive et avec la signification très nette de *colline* par un auteur de la plus haute et de la plus universelle autorité en ce qui concerne la langue celtique: Zeuss, dans sa *Grammatica Celtica*.

Conséquence: Auteuil veut dire colline, avec le sens diminutif, petite colline, collinette.

J'avoue que cette explication me satisfait; elle me paraît rationnelle et simple. Au point de vue de la linguistique, on ne peut méconnaître que, dans un certain nombre de cas, la désinence française *euil* a un sens diminutif.

Je vous prie de vouloir bien vous reporter, dans notre *Bulletin*, année 1898, page 48, à la gravure que notre excellent vice-président M. Mar a présentée, avec une note intéressante (comme tout ce qu'il publie) et qui est l'agrandissement, au quart environ, d'une vue perspective d'Auteuil (Seine), vers l'année 1700, tirée de la *Géométrie pratique* de Manesson Mallet. Elle confirme d'une manière sensible l'appréciation qui précède. La vue est prise de la rive de Grenelle; la Seine coule ensuite et montre son bord opposé; au delà apparaissent, successivement étagés, un chemin de halage, la route de Versailles, sillonnée par les carrosses, une voie pour piétons; plus loin la montée s'accroît, couverte de clos de vignes et d'arbres fruitiers, pour aboutir au plateau sur lequel se dressent l'église, la maison seigneuriale et un certain nombre d'autres habitations. Bien que la butte soutenant le vieil Auteuil ne s'élevât que d'une cinquantaine de pieds ou d'un quinzaine de mètres au-dessus du niveau de la Seine, cette saillie était fort sensible pour qui la regardait soit de la rive opposée, soit du lit du fleuve, soit même du bas de la rive droite, par contraste avec ce qui l'environnait, c'est-à-dire avec la dépression d'entre Auteuil et Passy, la plaine du Point-du-Jour et de Billancourt, et la vaste et plate étendue de Grenelle.

D'autre part, si le nom d'Auteuil ou d'Authueil doit représenter une même origine (petite colline, petite hauteur), contrôlons cette idée d'après la topographie de chaque lieu. Auteuil (Seine-et-Oise) se montre sur un coteau dominant un sous-affluent de la Maulde; Authueil (Eure-et-Loir) s'étend sur un plateau peu élevé au bas duquel coule le Loir; Authueil (Orne) apparaît sur le penchant

d'un coteau qui descend vers un affluent de l'Huisne; Authueil-en-Valois (Oise) se dresse sur une colline d'où sort un ruisseau qui se jette dans l'Oise; Auteuil (Oise) se place au pied et sur le penchant d'une colline; Authueil (Eure) s'allonge au bas d'une colline voisine de l'Eure.

Mais allons au-devant d'une objection. Comment se fait-il que tous les Auteuil ou Authueil se trouvent localisés dans l'Île-de-France et la Normandie? Comment le radical *alt* et la désinence *euil* ne se montrent-ils pas réunis ailleurs?

Non seulement parmi les cent trente autres localités dont le nom commence par *aut*, mais encore parmi les quinze ou vingt autres qui ont pour préfixe *alt*, disséminées dans toute la France, un certain nombre peuvent être considérées comme ayant, avec une désinence un peu différente, la même signification que celle attribuée par M. Houzé au nom d'Auteuil. Si, dans l'Île-de-France et la Normandie, le préfixe *alt* s'est adouci en *aut* et si le suffixe *euil* s'y rencontre plus fréquemment qu'ailleurs, c'est par suite d'une tendance générale des dialectes de ces provinces à supprimer les consonnes ou à les amollir en multipliant les voyelles.

Mais je m'aperçois qu'il est grand temps de terminer cette étude, bien peu récréative; ma seule justification serait d'avoir amené notre Société historique à partager ma manière de voir et à clore ainsi le temple de Janus en ce qui concerne cette toute petite, mais vieille, querelle entre savants, en attendant qu'au point de vue de toutes les controverses plus graves, de toutes les discussions plus irritantes, nous puissions aussi parvenir à le fermer (1).

#### TABARIÈS DE GRANDSAIGNES.

(1) M. Mar avait dessiné, pour son article « Auteuil il y a deux cents ans », partie d'une vue extraite de la *Géométrie pratique* (V. ici même, p. 492), dédiée au roy par Allain Manesson Mallet, à Paris, chez Anisson (1702), et M. Tabariès de Grand-saignes, dans une brochure tirée à part du présent article, a reproduit cette vue *in extenso*. L'ouvrage duquel elle a été tirée se compose de quatre volumes. Il est recherché pour ses dessins. Nous signalerons les suivants concernant notre région :

Tome I. — Plan du Cours de la Reyne.

Tome II. — Hauteuil (agrandi par M. Mar); les Bons Hommes de Passy; Chaillot (vue prise en amont).

Tome III. — Passy; Moulin de Javelle; Chaillot (vue prise en aval).

Tome IV. — Deux vues de Saint-Cloud prises du pont.

Dans le texte, peu de choses nous intéressent: la longueur du Cours la Reyne, de la porte du côté des Tuileries à celle du côté de Chaillot, était de 674 toises (1.313 mètres). Le rond ou cercle qui s'y rencontrait n'était pas au milieu, mais plus rapproché de Chaillot. Devant Auteuil, la largeur de la Seine avait 150 toises (302 mètres), celle du petit bras de la Seine entre la rive gauche et l'extrémité orientale de l'Île des Cygnes, 144 pieds (46 mètres). Enfin la fatière de la chapelle des Bons Hommes mesurait 26 toises (50 mètres).

(Note de M. Chandebois).

## LA VIEILLE ÉGLISE D'AUTEUIL

Aujourd'hui encore, dans quelques villages égarés de Bretagne, à la célébration des mariages chrétiens, les étrangers sont tout étonnés d'apercevoir, dans l'éclat brillant des toilettes rustiques et dans l'appareil joyeux des noces les plus modestes, au milieu même du chœur de l'église, un catafalque qui est là pour rappeler à tout le hameau la mémoire de ceux qui ont disparu ; de même ce matin, en écoutant la vieille cloche de l'église de Notre-Dame d'Auteuil qui célébrait la consécration définitive du temple nouveau qui doit remplacer l'ancien (1), ma pensée s'abandonnait au souvenir des sept ou huit siècles pendant lesquels l'antique clocher abrita nos aïeux.

Auteuil, dont l'étymologie est due au collège des Druides (2) qui, suivant la tradition, s'étaient établis dans cette partie de la forêt de Rouvray, fut érigé en paroisse, en 1192, par Maurice de Sully (3), premier fondateur de la métropole de Notre-Dame de Paris.

Le chapitre de la collégiale de Saint-Germain-l'Auxerrois exerçait sa juridiction ecclésiastique presque jusqu'à Saint-Cloud ; ce fut donc lui qui constitua la nouvelle paroisse. Celle-ci était fort étendue puisqu'elle tenait sous sa domination spirituelle tout le pays compris entre la Seine au sud et à l'ouest, les limites de la forêt de Rouvray au nord et la paroisse de Chaillot (4) à l'est. C'est ainsi que l'abbaye de Longchamp, qui sera fondée un siècle plus tard, dépendra d'Auteuil.

Le curé primitif était le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui désignait et déléguait pour remplir les fonctions curiales un vicaire perpétuel. Aussi, la collégiale exigeait-elle, en retour, comme marque de vassalité, une dime de vin qui lui était payée par les habitants d'Auteuil.

Cet état de choses dura jusqu'en 1745 ; à cette date, sous l'épiscopat de Mgr de Vintimille, le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois fut réuni à celui de l'église métropolitaine. Dès lors la

nomination du curé d'Auteuil appartient à l'archevêque de Paris.

Pendant ce temps-là, les Génovéfains, concessionnaires par échange des droits des moines de l'abbaye du Bec, en Normandie, devenaient seigneurs séculiers du territoire d'Auteuil. Ils n'y possédaient, au point de vue religieux qu'un simple prieuré ; mais ils étaient et ils restèrent jusqu'à la Révolution les maîtres du pays, y exerçant sans conteste les droits de haute, de moyenne et de basse justice. A ce titre, en 1247, ils affranchirent les serfs, et cette manumission fut confirmée par saint Louis, sous la condition que les affranchis défendraient les droits et les biens de l'abbaye quand ils seraient menacés (1). C'est ainsi qu'ils se chargèrent d'élever quelques-uns des enfants d'Auteuil ; ainsi qu'ils prirent leur part des calamités publiques en donnant volontairement, en 1272, cent livres pour les frais de la guerre de Philippe le Hardi contre le comte de Foix (2).

L'histoire de cette première période de la paroisse d'Auteuil est l'histoire de tout le moyen âge. Le curé est, pour ainsi dire, le mandataire de ses fidèles ; c'est lui qui achète, vend, échange au nom de la communauté et l'on retrouve le nom du curé Simon, qui vivait vers 1250, dans de nombreux actes, aujourd'hui déposés aux archives nationales.

Bientôt, ce sont les guerres continuelles, l'insurrection des grandes compagnies et la Jacquerie ; Auteuil, par sa proximité de Paris, a le triste honneur d'attirer sur lui les premiers coups (3).

En 1358, Charles le Mauvais, roi de Navarre, dans sa lutte contre le Dauphin (plus tard Charles V), incendie notre village et tue une partie de ses habitants (4).

(1) Les serfs d'Auteuil furent, ici, particulièrement heureux ; car, suivant un usage presque constant, les serfs devaient verser une certaine somme pour prix de leur liberté (V. de Ménonval, *Histoire de Paris*, I, 275). L'historien de l'abbaye de Saint-Denis, Dom Félibien, qui n'est pas suspect, dit (I, 153) : « Jamais un seigneur ne donnait la liberté à ces gens-là ni ne leur faisait la moindre grâce sans la faire bien acheter ; et les exemples de ceux qui l'ont fait par motif de charité sont bien rares. »

(2) En 1313, il y eut « ayde », payée par les Parisiens, pour la « Chevalerie » du fils aîné de Philippe le Bel, celui qui, un an plus tard, fut le roi Louis X le Hutin. La paroisse de Saint-Jacques-la-Boucherie donna, à cette occasion, 2,760 livres (c'est le maximum) ; puis venaient Saint-Germain-l'Auxerrois avec 2,361 livres et Saint-Eustache avec 1,500. Une quinzaine de paroisses dépassèrent le chiffre de 100 livres ; seize n'atteignirent pas cette somme. Auteuil, d'après ce criterium et bien que dans la banlieue, aurait donc été à cette époque une paroisse d'importance moyenne, marchant à côté de Saint-Benoît, de Saint-Germain-le-Viel et de Saint-Josse ; dépassant les Saints-Innocents, qui n'arrivaient qu'à 82 livres.

(3) En 1346, lorsque Edouard III d'Angleterre vint établir son quartier général à Poissy, les habitants des environs se réfugièrent à Paris. Du haut des tours de Notre-Dame, on distinguait pendant la nuit la place des bourgeois et des châteaux aux tourbillons de flammes qui s'en élevaient : Saint-Cloud, Boulogne, Vaugirard (V. de Ménonval, *Histoire de Paris*, I, 362). — Auteuil fut, dès cette première attaque, incendié.

(4) Les religieuses de Longchamp furent, en cette année 1358, tellement menacées et maltraitées qu'elles durent rentrer dans Paris, abandonnant leur couvent au pillage et à l'incendie.

(1) N'est-ce pas le cas de répéter l'inscription gravée sur l'une des pierres du collège de Navarre :

*Siste, domus, donec fluctus formica marinos  
Ebibat et totum lectulo perambulabat orbem !*

(2) Reste debout, maison, tant que la fourmi n'aura pas bu les flots de la mer, tant que la tortue n'aura pas fait le tour du monde !

(3) *Altare, Allarium, Allodium, Aultheuil*. Une autre étymologie voudrait faire venir Auteuil d'*Allus locus* (lieu haut) mais je la crois contredite par notre position topographique. Elle ne détruirait même pas la première interprétation, l'idée exprimée par *Allus* s'appliquant aussi bien à ce qui est sacré qu'à ce qui est élevé : *Allus, Allar*. Les autels dans le principe étaient toujours sur les lieux élevés, on en verra l'application plus loin pour Auteuil même.

(4) Maurice de Sully, évêque de Paris, de 1160 à 1196. L'évêché de Paris resta suffragant de l'évêché métropolitain de Sens jusqu'au 22 octobre 1622, époque où Paris devint le siège d'un archevêché. Ce ne fut d'ailleurs qu'au VIII<sup>e</sup> siècle que les évêchés métropolitains devinrent archevêchés.

(5) Nigeon, à cette époque.



Puis, après le traste de Brétigny, quand la guerre fut rallumée, le capitaine anglais Robert Knolles vint ravager et mettre Auteuil à feu et à sang. « pendant les uns et noyant les autres ».

En même temps que les Anglais, les Jacques et les brigands saccageaient le pays. Les habitants abandonnèrent la terre et une famine cruelle mit bientôt le comble au malheur de nos ancêtres. Après les victoires de du Guesclin, la culture et les défrichements recommencèrent ; mais les brigands étaient établis dans la forêt d'où ils ne devaient disparaître que sous Louis XI, et il en re-

d'erection avait stipulé que le desservant serait à la nomination du curé d'Auteuil et destituable à la volonté de celui-ci. Le vicaire devait prévenir son supérieur de tous les baptêmes, mariages, etc. Les habitants de Passy étaient obligés de faire leurs confessions et leurs communions pascales à la paroisse, et comme le jour de Pâques il n'y avait qu'une messe basse pour les infirmes et les vieillards, tous les autres habitants de la colline devaient venir à Auteuil à la grand'messe ; il en était de même le 15 août et le jour de la Dédicace de Notre-Dame d'Auteuil.



*Grand fleuve de la Seine. Vue de l'église d'Auteuil, à une lieue de Paris. Gravé par le sieur de la Roche.*

sulta pour Auteuil un premier démembrement de son territoire.

Boulogne (1) fut détaché de l'agglomération paroissiale (2).

Jusqu'à la Révolution, un double usage subsista dans les relations des deux communes, comme pour affirmer l'ancienne prédominance de la paroisse-mère. Tous les mardis de Pâques, le curé d'Auteuil, ancien métropolitain, allait célébrer la messe à Boulogne ; il y trouvait vingt écus sur l'autel. De leur côté, nos voisins venaient entendre à Auteuil la messe de minuit, et on leur préparait sur la place une feuillette de vin et cent bottes de paille pour éclairer leur retour.

En 1672, Passy fut, à son tour, séparé d'Auteuil.

Depuis le mois de décembre 1666, il y avait du côté de la Muette une chapelle ; mais le décret

Les habitants de Passy, qui se sont toujours montrés jaloux de leur autonomie, ne souffraient pas sans murmurer cette infériorité. Ils firent si bien, Mme Chahu à leur tête, qu'ils obtinrent à la fin leur érection en paroisse distincte. Le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois et le curé d'Auteuil avaient résisté le plus longtemps possible ; ils durent céder à la fin et le 18 mai 1672, Mgr de Harlay de Champvallon, archevêque de Paris, prononça la séparation.

Il avait fallu désintéresser Auteuil ; la transaction fut passée devant M<sup>e</sup> Grégoire, notaire royal, le 13 mai 1672. Le curé d'Auteuil conservait, du reste, le droit exclusif, qu'il exerça jusqu'à la Révolution, de célébrer, chaque année, à Passy, l'office de l'Annonciation, fête patronale de la nouvelle paroisse.

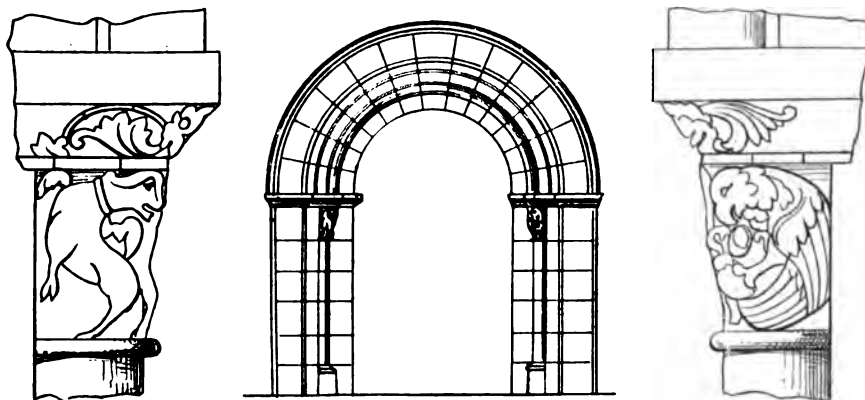
(1) Ou plutôt les Menus-les-Saint-Cloud, nom que porta d'abord Boulogne.

(2) Le premier dimanche de juillet 1373 et non 1376, comme le disent à tort presque tous les auteurs. Foulques de Chanaac, évêque de Paris, prononça la séparation des deux paroisses. Boulogne recut tout le terrain qui s'étendait de l'église de Longchamp à la métairie de Menicuria (aujourd'hui Billancourt) et du bois jusqu'à la Seine. Le premier curé de Boulogne s'appelait Pierre Danet.

La vieille église d'Auteuil, le monument le plus ancien de tous les environs du bois de Boulogne, s'élevait à l'extrémité de la rue du village, près de la Seine. Une estampe nous la montre, au milieu des tombes, plantée, devant sa façade, de quelques noyers que des enfants du pays sont en train de gauler. De nos jours, on y arrivait par une place que deux rangées de faux acacias om-

brageaient un peu. Dans l'axe du porche, le mo-

Un portail du XII<sup>e</sup> siècle (4) avait été caché



PORTE D'ENTRÉE

Echelle de 0,075<sup>e</sup> p Mètre

nument du chancelier d'Aguesseau rappelait seul le cimetière d'autrefois (1).

A droite de l'église et faisant pour ainsi dire corps avec elle se dressait le presbytère et à gauche l'ancienne mairie (2).

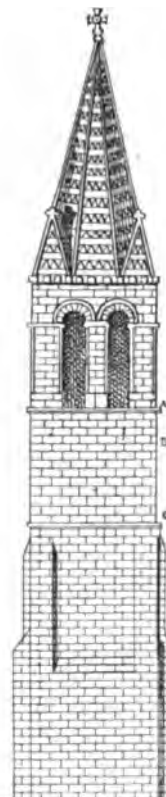
Sur un fond de verdure se détachait le clocher roman, à couronne pyramidale, qui était l'orgueil de notre vieille église (3).

(1) Ce monument, dont le plan avait été approuvé par le roi, qui donna le marbre (V. Du-laure, *Histoire des environs de Paris*) contenait les restes de Mme d'Aguesseau (qui mourut à Auteuil en 1725 et qui demanda à y être inhumée), et ceux du chancelier, mort le 9 février 1751, demandant lui aussi à reposer dans notre cimetière. La pyramide fut érigée en 1753. En 1793, ces tombes furent profanées et les cercueils de plomb furent ouverts. Les ossements, retrouvés par les soins du maire Benoit, furent remis dans un cercueil de bois sous le monument que le gouvernement consulaire fit réparer en l'an IX. Les deux inscriptions de 1753 y furent rétablies. On y ajouta celle-ci qui a bien le cachet de son époque : LA NATURE NE FAIT QUE PRÊTER LES GRANDS HOMMES A LA TERRE ; ILS S'ÉLÈVENT, BRILLENT, DISPARAISSENT ; LEUR EXEMPLE ET LEURS OUVRAGES RESTENT.

Il y a une autre trace du cimetière ; c'est l'appellation de *rue des Perchamps* portée encore aujourd'hui par une des voies qui conduisent à l'église. Le chemin ou ruelle des Perchamps qui existe avec ce nom sur les plus anciens plans d'Auteuil se nommait ainsi du latin : *Pares Campi* (champs de l'égalité, — où tout le monde est égal). Ainsi, à Arles, cette promenade unique des *Alyscamps* (*Elysei Campi*) ; ainsi, dans plusieurs villes, le Champ de repos ou même simplement le Champ ; ainsi, à Boulogne-sur-Seine, la place de l'église s'appelant, il y a un siècle, place du P'archamp ou du P'airchamp.

(2) En 1877, l'ancien presbytère était devenu la *maison des pauvres* où étaient logés gratuitement quelques indigents ; et la mairie, transférée rue Boileau jusqu'en 1860, avait été transformée en un poste de pompiers. Mais, en 1800, la place avait l'air de la grande place d'un véritable village.

(3) Lors de la démolition, en 1877, deux clochets, le baptistère et la statue de la Vierge qui était dans la façade, furent transportés dans la propriété Chardon-Lagache.



Echelle de 0<sup>e</sup>01<sup>e</sup> p. Mètre

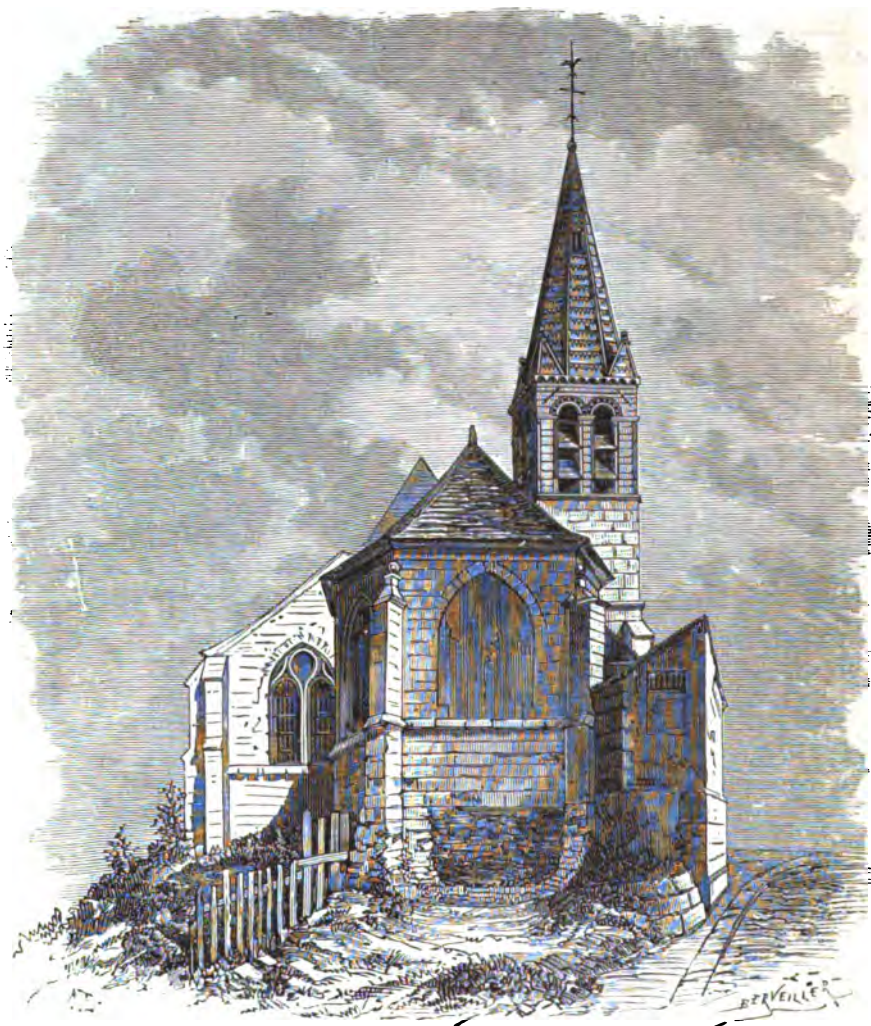
Clocher de l'ancienne église d'Auteuil.

(4) Le clocher était un peu plus ancien ; il remontait à la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, sans doute à cette époque de renaissance religieuse qui suivit l'an mille et de laquelle Rnoul Giaber

par un porche d'abord peu élevé, ainsi qu'on peut le voir sur l'estampe de 1675, puis par un véritable bâtiment qui le masquait en enlevant à la façade toute espèce de caractère.

Au xv<sup>e</sup> siècle, à droite de l'entrée, on construisit une chapelle seigneuriale qui était, de nos

En 1565, la grosse cloche était montée dans le clocher. Elle portait cette inscription (1) : « L'an 1565, nous fusmes faicte par tous les habitants d'Auteuil et fus nommée Marie, alors marguilliers Pierre Attray (2) et Estienne de Villiers. »



Ancienne église d'Auteuil.

jours, dédiée à la Vierge. Il y avait là un beau vitrail de Beauvais qui représentait une *Annonciation*, tandis qu'à la clé de la voûte étaient sculptées des armoiries qu'entourait une gracieuse guirlande gothique taillée à jour.

a écrit : « On eût dit que le monde entier, d'un commun accord, avait secoué les haillons de son antiquité pour revêtir une blanche robe d'églises ».

Au xvii<sup>e</sup> siècle, l'église fut agrandie ; on plaça dans le chœur quelques stalles en bois sculpté d'un

(1) Ecrite au milieu d'une guirlande de fleurs de lys que coupent un crucifix, une vierge et la nef de la ville de Paris. Cette cloche a été descendue de la tour de l'ancienne église le 15 août 1880 et placée dans le clocher de l'église nouvelle le 25 octobre 1884.

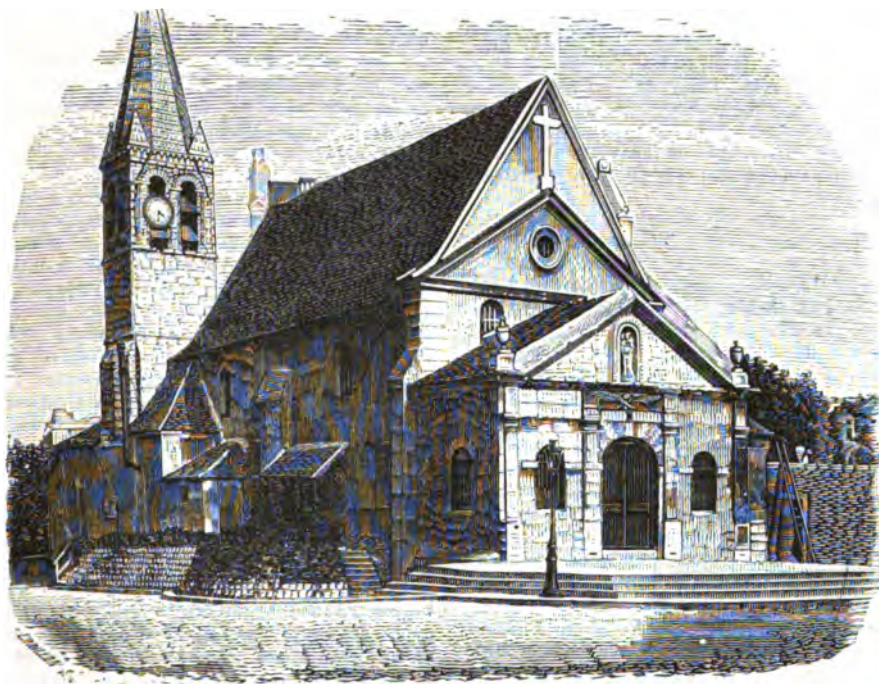
(2) Et non Athar, comme disent certains documents.

joli travail. Les Génovéfains couvrirent les murs de tableaux dont quelques-uns, qui rappelaient la vie de saint Jean-Baptiste, étaient dus au pinceau de ces moines artistes; peu à peu l'église se meubla et s'embellit; deux chapelles furent construites, l'une dédiée à saint Jean-Baptiste et l'autre à sainte Geneviève. Cette dernière avait été fondée en 1658 par Nicolas Fillon, bourgeois de Paris, avec adjonction d'un chapelain attiré tenant école pour les garçons d'Auteuil et de Passy qui, chaque soir, après la classe, allaient chanter à l'église le salut de la Sainte Vierge.

Puis, ce fut la création d'une maîtrise dirigée

a consacré vingt lignes de latin à la mémoire du docteur de la Faculté de Montpellier, au médecin ordinaire du régent, etc., etc. Il lui aurait suffi de dire que Gendron était l'ami des pauvres, qu'il les soignait gratuitement et que, souvent même, il les aidait de sa bourse; c'est là une tradition généreuse qui s'est conservée, presque sans interruption, chez quelques-uns des médecins d'Auteuil.

Dans ce siècle, un bas-relief en marbre blanc fut mis à l'entrée de la nef pour rappeler la perte prématurée et irréparable de Mme Rousseau-Ternaux, bienfaitrice des pauvres. Ce monument, le seul qui ait été replacé dans la nouvelle église,



L'ancienne église d'Auteuil au XVII<sup>e</sup> siècle.

par un prêtre auxiliaire qui touchait 300 livres par an; c'était la générosité un peu forcée à laquelle on avait taxé Claude Chahu et sa femme, Christine de Heurles, les deux fondateurs de la paroisse de Passy.

Auteuil comptait alors environ cinq cents âmes.

Mais les siècles marchent et la mort fait son œuvre. Les murs et le sol de l'église en témoignent. Dans le chœur, voici la tombe du comte de Saisseval, maître de camp de cavalerie, ci-devant gardien des gendarmes, écossais, etc., décédé le 29 août 1661; dans la nef, c'est la pierre d'Antoine-Nicolas de Nicolai, premier président de la Chambre des comptes de Paris, mort à Auteuil le 15 juin 1731; cette longue épitaphe est celle de Claude Deshais-Gendron, l'acquéreur de la maison de Boileau, l'hôte de Voltaire quand celui-ci viendra en pèlerinage à la demeure du grand critique. Lebeau, secrétaire de l'Académie des inscriptions,

est relégué, loin des regards et de la lumière, dans une dépendance de la crypte, en face d'une œuvre admirable du grand Carpeaux, la *Mater Dolorosa* (1).

Le 16 novembre 1793, le curé, M. Le Vachalde, fut insulté et outragé en conduisant un enterrement. Le lendemain, l'église fut profanée et pillée; les tableaux, les ornements, les statues et les livres, qui composaient la bibliothèque des Génovéfains, furent brûlés sur la place même. De 1793 à 1795, le temple catholique devint un club, puis

(1) Si l'architecture du monument de Mme Rousseau-Ternaux n'a pas permis de placer ce beau marbre dans l'église nouvelle elle-même, il ne saurait en être de même pour la *Mater dolorosa*. M. le curé d'Auteuil, qui s'intéresse avec tant de zèle à tout ce qui concerne sa paroisse, a bien voulu me faire espérer que prochainement cette œuvre serait placée dans l'église.

une fabrique de salpêtre et enfin un grenier à fourrage.

Quant aux travaux entrepris depuis le commencement de ce siècle, ils n'ont eu qu'un caractère d'utilité pratique et ils ont été tellement éphémères qu'il est inutile d'en parler.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1877, la première pierre de la nouvelle église était posée (1).

On trouva dans les fouilles, jusque sous les fondations de l'ancien clocher, des squelettes superposés qui prouvaient qu'avant le XI<sup>e</sup> siècle il y avait eu déjà un cimetière et par conséquent une chapelle en cet endroit.

Notre illustre confrère, M. Vaudremer, qui a construit la nouvelle église, me disait ce matin qu'il avait songé à conserver hors œuvre notre vieux clocher. Des différences de niveau et le mauvais état des constructions l'obligèrent à renoncer à ce projet; mais il voulut, du moins, en garder comme un souvenir, et c'est ainsi que la nouvelle flèche, dans quelques-uns des détails de sa partie inférieure, rappelle notre vieille tour d'autrefois.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, le voisin le plus rapproché de l'église, c'est Molière. Son passage à Auteuil est resté légendaire parmi nous.

Quand il mourut, le 17 février 1673, à dix heures du soir, le curé de Saint-Eustache, sa paroisse de Paris, refusa à ses restes mortels la sépulture ecclésiastique. Le 20 février, la veuve du grand comique adressait une requête inutile à l'archevêque de Paris. C'est alors qu'accompagnée du curé d'Auteuil, M. Loyseau, qui comptait peut-être sur son titre d'aumônier du roi, elle courut à Versailles se jeter aux pieds de Louis XIV. Malheureusement, le bon curé saisit l'occasion pour se justifier lui-même du soupçon de jansénisme. Le roi le fit taire, puis il congédia brusquement les deux solliciteurs; il écrivit toutefois à l'archevêque, Mgr de Harlay de Champvallon, pour le prier de trouver un moyen terme. On se décida à accorder aux restes de Molière *un peu de terre*, mais le corps ne put passer par l'église. Le 21 février, au soir, le cercueil, accompagné de deux ecclésiastiques, fut porté au cimetière Saint-Joseph, rue Montmartre, où deux cents personnes le suivirent, chacun tenant à la main un flambeau. Il n'y eut aucun chant.

(1) Il vient de paraître une petite notice fort intéressante sur la nouvelle église d'Auteuil, sur la marche des travaux, leur prix, les particularités de la construction, etc. Bien que cette brochure ne porte pas de nom d'auteur, on peut, je crois, l'attribuer à notre distingué confrère, M. Barthélemy Reynaud. C'est ainsi que cette solennité du 20 octobre 1872 aura inspiré deux études différentes sur l'église d'Auteuil. La Consécration d'une église est une cérémonie mystique, fort rare de nos jours, qui rappelle les fêtes qui avaient lieu aux premiers temps de l'Eglise, dans les catacombes de la Rome ancienne, où l'on consacrait pour le sacrifice de la messe les tombeaux des Martyrs. — A propos de la nouvelle église d'Auteuil, je signalerai une modification que l'on y a fait subir pour la première fois, je crois, aux armes de la ville de Paris, en remplaçant les fleurs de lys par des étoiles.

Le jour même, un attroupement, animé d'intentions hostiles, s'était formé sous les fenêtres de Molière et, pour le dissiper, il fallut jeter à la foule des pièces de monnaie.

Boileau, dans son *éptre à Racine*, a rendu immortelle l'intervention du curé d'Auteuil :

Avant qu'un peu de terre obtenue par prière  
Pour jamais sous la tombe eût enterré Molière...

Le curé Loyseau, tout janséniste qu'il pouvait être, n'en était pas moins adoré de la population et lorsque, en 1698, la Champmeslé, qui était venue prendre l'air à Auteuil, dans la maison d'un maître à danser, s'y trouva subitement et gravement malade, ce fut encore lui, bien vieux, qui l'assista à ses derniers moments. Longtemps, elle avait refusé sa visite; enfin, elle renonça à la comédie et se montra très repentante de sa vie passée. Tous ces détails, Boileau les tenait du curé d'Auteuil et il les transmettait à Racine qui, tout entier alors aux doctrines de Port-Royal, ne s'en montrait pas autrement touché, ni affecté.

Un autre voisin de l'église, le chancelier d'Aguesseau, se signalait à peu près à la même époque par son attitude dans la lutte religieuse qui menaçait de diviser la France. En 1713, ce fut d'Auteuil qu'il partit pour aller s'opposer, à Versailles, à l'enregistrement de la bulle *Unigenitus*. Mme d'Aguesseau lui avait dit : Mon ami, allez; oubliez devant le roi femme et enfants; perdez tout, hors l'honneur. » Et comme, en arrivant à la cour, le nonce Quirini lui disait : « C'est ainsi qu'on forge des armes contre Rome. — Non, Monsieur, répondait d'Aguesseau; ce ne sont pas des armes, mais des boucliers. »

C'était l'époque aussi où le P. Bourdaloue venait souvent à Auteuil, chez Boileau, avec lequel, malgré une vieille amitié, il était souvent en désaccord (1).

Dans la seconde moitié du siècle dernier, l'église d'Auteuil se ressentit de l'influence irréligieuse des temps. Sans parler de Louis XV, qui, enfant, avait assisté plusieurs fois aux offices de la paroisse et qui, presque vieillard, y était revenu passer une partie de l'été de 1764, un souvenir plus profane encore se rattache aux murs de la vieille église : le poète Colardeau, hôte habituel des demoiselles de Verrières, a raconté quelles étaient ses distractions quand il les accompagnait à l'office :

Je sais très à propos porter une bougie.  
Présenter une main ou bien donner un bras;  
J'accompagne à la messe et j'y rime tout bas  
Du saint du jour le roman ou la vie.

Ces vers, faits à l'église, existent encore et se

(1) Auteuil paraît avoir été un centre janséniste : Boileau, Racine, Loyseau, d'Aguesseau, les Génovéfains. Mais il rachète son jansénisme par l'abri qu'il a offert à toutes nos gloires littéraires. Puisque nous parlons d'églises, qu'il me soit permis de rappeler qu'à l'entrée de la crypte de Saint-Sernin, de Toulouse, où reposent de nombreux martyrs, on peut lire :

*Nullus in toto orbe sanctorum hic locus.*

En changeant un seul mot on aurait la devise d'Auteuil :

*Nullus in toto orbe litterariorum hic locus.*

trouvent aujourd'hui dans la collection d'un lettré délicat (1) ; ils sont impossibles à reproduire à cause de leur impiété et de leur crudité.

Il y avait encore autour de l'église et tout près les maisons de Legendre, de Destutt de Tracy et, de nos jours, celle du peintre François Gérard. Thomas et Ducis demeurèrent dans l'ancien presbytère, qui touchait à l'église et qui, vendu en 1793 comme bien national, fut habité depuis par le colonel Coutelle qui, le premier, en 1794, s'éleva dans un aérostat militaire aux plaines de Fleurus.

La nouvelle maison curiale, rétablie en 1876, fut construite sur l'emplacement ancien des parcs de MM. de Praslin, Destutt de Tracy et Legendre.

Quant à l'antique château seigneurial (2), il servait aux abbés de Sainte-Geneviève de maison de plaisance et recevait tous les mercredis la visite des novices qui y venaient en promenade.

Quelques coutumes bizarres ont longtemps subsisté dans l'ancienne paroisse d'Auteuil. C'est là que fut conservé le plus longtemps l'usage de prendre, sous forme de droit, le chaperon du marié et le voile de l'épouse.

Tous les ans, le premier vendredi de mai, on faisait sur le territoire de la commune une procession pour les biens de la terre, qu'il ne faut pas confondre avec la procession des Rogations et qui s'appelait *procession des petites bêtes*, parce qu'elle avait pour but d'obtenir la destruction des insectes nuisibles à la culture. On se rendait ainsi jusqu'à la chapelle Sainte-Madeleine, qui remontait au XIII<sup>e</sup> siècle (3), et jusqu'à la croix de fer, qui se dressait à mi-côte, à peu près au croisement actuel des rues Mozart et Ribéra ; cette dernière voie s'appelait, il y a encore trente ans, rue de la Croix, et c'est là, d'après une tradition ancienne, que les Druides avaient placé leurs pierres consacrées (4).

(1) M. Gaston Maugras.

(2) Il s'élevait là où est aujourd'hui la maison de retraite Chardon-Lagache.

(3) Le nécrologe de l'abbaye de Sainte-Geneviève, au second jour des Ides de Décembre, dit : « *Obiit Amelina familiaris nostra, quæ dedit nobis octo libras de quibus constructa est Capella Altolio.* »

Huit livres! moins de 200 francs. La chapelle devait être bien petite!

Il y avait aussi dans la rue des Garennes (aujourd'hui rue Boileau) une rue des Processions, dont le nom semble indiquer que le cortège sacré passait par là.

(4) M. de Ménorval, notre savant confrère, dans le tome I de son *Histoire de Paris*, p. 18, constate qu'à l'époque gauloise nos ancêtres plaçaient fréquemment auprès des collèges druidiques des pâturages pour les chevaux. Il cite, comme exemple, les prairies de Vaugirard, de Grenelle et de Vauvert (depuis, le Pré-aux-Clercs). Or, nous trouvons dans les anciennes cartes d'Auteuil que le bas de la rue Ribéra, vers le 70 actuel de la rue La Fontaine, est toujours indiqué comme lieu dit : le pré aux chevaux, ce qui tendrait à prouver qu'Auteuil était bien habité par les Gaulois cent ans environ avant notre ère et que le collège des Druides qui avait fait de la forêt de Rouvray un sanctuaire et un lieu de pèlerinage (V. Ménorval, I, p. 16 et note) devait avoir à Auteuil des pierres consacrées.

Les vignes d'Auteuil, qui avaient alors une réputation européenne, appartenaient pour moitié à la paroisse et pour moitié aux Génovéfains.

Le vin de la paroisse était attribué aux chanoines de Notre-Dame de Paris, qui en gratifiaient leur église afin qu'il fût fait, le jour de leur anniversaire, après leur mort, un repas à quatre services. Celui des Génovéfains était vendu à des évêques, et, parfois, transporté jusqu'en Danemark.

La fête paroissiale, qui avait lieu le 15 août et les dimanches suivants, se tenait sur la place de l'église et à l'entrée du bois de Boulogne. C'est dans cette dernière partie seulement qu'on dansait puisqu'autour de l'église s'élevait le cimetière.

J'en aurai fini avec ces usages particuliers quand j'aurai dit que quelques habitants étaient tenus de fournir chaque année une certaine quantité de paille pour mettre sous les pieds des femmes, à l'église, à la messe de minuit (1).

L'histoire n'a enregistré que quelques-uns des noms des prêtres qui ont dirigé la paroisse d'Auteuil avant la Révolution. En dehors des curés Simon, Loyseau et Le Vachalde dont j'ai parlé, je n'ai retrouvé, parmi les inscriptions de l'ancien cimetière, que ces noms :

Pierre Carbonnier, curé mort en 1725 ;

Jacques Piquet, curé, mort en 1761 ;

Jacques Férey, vicaire, mort en 1736 ;

Julien Cabart de Danneville, vicaire, mort en 1775.

Après 1789, pendant quelque temps, la paroisse d'Auteuil eut à sa tête, comme curé constitutionnel, l'abbé Lefèvre-Laroche, le commensal de Mme Helvétius. L'abbé Laroche, connu sous ce seul nom dans tous les mémoires du XVIII<sup>e</sup> siècle, se faisait appeler, lorsqu'il était notre pasteur, l'abbé Lefebvre. Il rendit, pendant la Révolution, de grands services. Ce fut lui qui, le 13 juillet 1789, présida à la distribution des poudres saisies au port Saint-Nicolas et qui, les 5 et 6 octobre, courut le risque d'être massacré en voulant empêcher la populace de brûler les papiers de l'Hôtel de Ville de Paris. En 1791, puis en 1799, il fit partie de l'administration du département de Paris ; appelé, après le 18 brumaire, au corps législatif, il en sortit en 1803. C'est lui qui, en 1800, rendit les derniers devoirs à Mme Helvétius.

Parmi ses successeurs, je trouve M. Lacrole, qui enterra Cabanis (2), et qui mourut après trente ans d'exercice, victime de son dévouement à ses paroissiens pendant la cruelle épidémie de 1832 ; et M. l'abbé Legonidec (1845-1858), dont les travaux sont restés chers à tous ceux qui se sont occupés des lettres bretonnes.

Enfin, je ne saurais non plus oublier aujourd'hui le souvenir de Mgr Lamazou qui, de 1874 à 1881, a dirigé la paroisse et qui peut être regardé comme le véritable fondateur du nouveau temple.

(1) V. un manuscrit du XIII<sup>e</sup> siècle, sur Auteuil, à la bibliothèque Sainte-Geneviève.

(2) Cabanis était mort en Seine-et-Oise ; il fut ramené à Auteuil, où il y eut une première cérémonie avant celle du Panthéon.

L'Église catholique a la pieuse coutume d'unir tous les jours le culte des morts à la prière des vivants ; j'ai pensé qu'en lui empruntant cet usage, il pouvait être intéressant, Messieurs, d'évoquer devant vous, pendant quelques instants, le souvenir de cette vieille église qui, à son jour, a vu s'incliner sous ses voûtes des orateurs illustres comme Bourdaloue, des magistrats courageux comme d'Aguesseau et des poètes immortels comme Boileau, Racine et Molière.

Auteuil, le 20 octobre 1892.

ANTOINE GUILLOIS.

## LES ABBÉS DE SAINTE-GENEVIÈVE

SEIGNEURS D'AUTEUIL

En donnant, dans le numéro du 30 juin 1893, des listes chronologiques de dignitaires civils et ecclésiastiques d'Auteuil, Passy et Chaillot, nous n'avions pas cru devoir parler des seigneurs d'Auteuil, qui depuis 1162 ne furent autres que les abbés de Sainte-Geneviève, pensant que la liste complète et chronologique de ces abbés devait être facile à trouver pour qui désirerait la connaître.

Cependant, Jacques du Breul, dans son livre du *Théâtre des antiquités de Paris*, tout en s'étendant longuement sur l'histoire de l'abbaye de Sainte-Geneviève, ne donne pas, comme on disait alors, le *Catalogue* de ses abbés. L'abbé Lebœuf, dans son *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, se contente d'indiquer, comme sources à explorer, quelques manuscrits de la bibliothèque Sainte-Geneviève et la *Gallia christiana*. Nous avons donc pensé qu'il serait intéressant, sinon très utile, d'établir, d'une façon simple et claire, cette liste des 63 seigneurs d'Auteuil, et pour cela nous avons compulsé les ouvrages mentionnés par l'abbé Lebœuf et surtout la *Gallia christiana*, plus la *France pontificale* de Fisquet, qui rectifie et complète la *Gallia christiana*.

Voici le résumé de nos recherches, précédé de quelques détails sur la seigneurie et les seigneurs d'Auteuil.

En vertu d'un échange qui fut fait, en 1110, entre les chanoines séculiers de Sainte-Geneviève et les religieux de l'abbaye du Bec-Hellouin, près de Rouen, ces derniers cédèrent aux Génovéfains tout ce qu'ils possédaient à Auteuil et à Paris, et reçurent d'eux, en échange, des domaines près de Vernon, entre autres le bourg de Gamilly. Quand les chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin s'établirent à Sainte-Geneviève en 1148, un des chanoines séculiers, Simon de Saint-Denis, jouissait en prébende de la terre d'Auteuil ; en 1162, sur le point de mourir, il en fit don aux chanoines réguliers, leur cédant tous ses biens et particulièrement un grand pré situé à Auteuil, sur le versant de la côte qui descend à la Seine.

C'est là que fut installée l'habitation seigneuriale. Le territoire de la seigneurie d'Auteuil s'accrut en peu de temps ; il comprenait au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, en dehors de son enclos, du côté de Saint-Cloud, 22 arpents de vigne pour la façon desquels les habitants d'Auteuil devaient des corvées. L'abbaye possédait alors des *hommes de corps*, des serfs attachés à son domaine, qui se rachetèrent et furent mis en liberté sous le règne de Saint-Louis, en 1247.

Depuis 1168, l'abbaye de Sainte-Geneviève eut la singulière prérogative de ne relever que du saint-siège ; mais l'abbé était tenu néanmoins, lors de sa nomination, de prêter serment au roi, pour le temporel. En 1227, il fut autorisé par le pape, lui et ses successeurs, à porter les habits pontificaux, la mitre, la crosse et le grand anneau pastoral ; il avait le droit de lancer des monitoires comme les évêques ; et dans les processions de la chasse de Sainte-Geneviève, pour obtenir beau temps ou pluie, ou la fin de quelque calamité, il avait la droite sur l'évêque de Paris et sur son chapitre et bénissait le peuple comme le prélat. Il était également autorisé par le saint-siège à connaître et juger toutes les causes, tant ecclésiastiques que civiles, et constituait alors un ecclésiastique pour son vice-gérant. Les actes, citations, enquêtes, procès, sentences, étaient rédigés par un greffier également nommé par l'abbé, et, s'il y avait contestation, on pouvait en appeler trois fois devant des juges ecclésiastiques choisis par ledit abbé (1). Faute d'entente, l'affaire allait, en dernier ressort, en cour de Rome.

Sur ses terres et seigneuries, qui devinrent considérables, l'abbé avait droit de censive et de haute, moyenne et basse justice. Une des peines principales qu'il pouvait prononcer était celle de l'*Echelle*. On attachait le condamné sur une échelle, de manière à faire passer ses pieds et ses mains dans un ais percé de trous. Il y avait aussi l'*Enfoussement* : le coupable restait exposé, la moitié du corps en terre, pendant un temps déterminé. Nous voyons même dans un manuscrit, conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève, qu'en 1295 Guérin des Andelys fit enterrer vivo la larronnesse Marie de Romainville sous les fourches patibulaires d'Auteuil (2) et qu'en 1302, Jean de Roissi fit subir la même peine à Amelotte de Christeuil pour avoir volé une cotte et quelques bijoux. Ces peines barbares, infligées surtout au moyen âge, le furent encore quelquefois à l'époque de la Renaissance ; mais, depuis lors, les abbés de Sainte-Geneviève n'usèrent de leur pouvoir qu'avec la plus grande modération (3).

La maison seigneuriale d'Auteuil, séjour privilégié des abbés de Sainte-Geneviève, était située près du côté méridional de l'ancienne église, sur

(1) Les Bonshommes de Passy devaient faire juger leurs causes par la Chambre apostolique de Sainte-Geneviève.

(2) Les fourches patibulaires d'Auteuil étaient situées sur la route de Versailles, probablement au rond-point de la barrière actuelle.

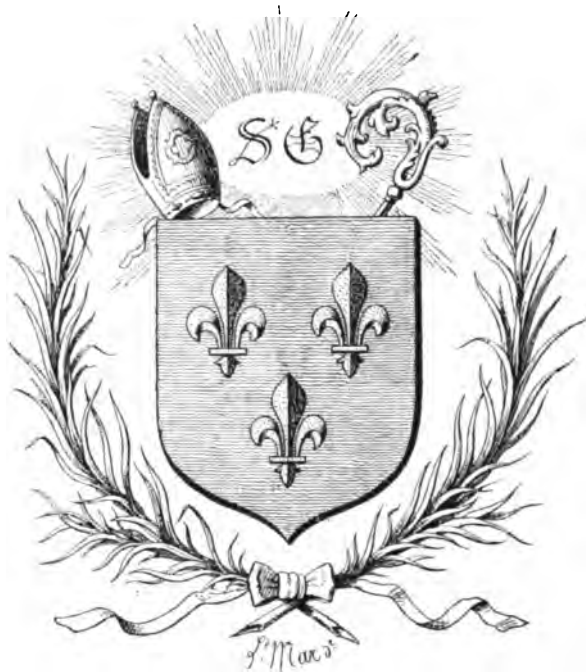
(3) Il y avait d'autres coutumes et redevances assez bizarres que notre collègue, M. Antoine Guillois, a mentionnées dans son intéressant article, qui précède, sur la vieille église d'Auteuil.

l'emplacement actuel de la rue Wilhem et de l'établissement Chardon-Lagache. Elle fut agrandie successivement par Philippe Cousin à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, par Guillaume Le Duc au commencement du xvi<sup>e</sup>, et au xvii<sup>e</sup> par le cardinal de La Rochefoucauld. Les terrains qui, à l'est, allaient à peu près jusqu'à la Seine, s'étendirent, à l'ouest, jusqu'à la rue Boileau. Lors de la suppression des maisons religieuses sous la Révolution, les propriétés des Génovéfains à Auteuil, déclarées biens nationaux, furent vendues 27.000 livres. La maison seigneuriale appartient,

LISTE DES ABBÉS DE SAINTE-GENEVIÈVE,  
SEIGNEURS D'AUTEUIL

1162-1790

1<sup>er</sup> EUDES ou ODON. Fut abbé du 24 août 1148 à 1154 environ, époque à laquelle il démissionna. Eudes, l'ami de Guillaume de Champeaux et



Armes de l'Abbaye royale de Sainte-Geneviève.

sous le premier Empire, au ministre de l'Intérieur Crétet, puis fut achetée vers 1812 par le peintre François Gérard, qui la posséda jusqu'à 1837, date de sa mort. Sa veuve la conserva et y mourut le 1<sup>er</sup> décembre 1848. Après elle, la maison passa au neveu et seul héritier de François Gérard, qui la revendit vers 1850 à Mme la comtesse d'Aubusson de la Feuillade, laquelle mourut peu de temps après, en 1856. Enfin, en 1858, les deux filles de Mme d'Aubusson de la Feuillade la cédèrent à la ville de Paris, désireuse de transférer sur son emplacement l'établissement de Sainte-Périne-de-Chaillot, qui allait être démoli.

l'antagoniste d'Abélard, était prieur de l'abbaye Saint-Victor, quand il fut choisi pour réformer celle de Sainte-Geneviève. Son œuvre achevée, il retourna à Saint-Victor, où il mourut en 1173. Eudes ne fut pas seigneur d'Auteuil, comme on le verra plus loin ; nous ne le citons que pour compléter la liste des abbés réguliers.

En 1165, il fut choisi pour être parrain de Philippe-Auguste, avec Ernise, abbé de Saint-Victor, et Hugues, abbé de Saint-Germain-des-Prés.

2<sup>o</sup> AUBERT ou ALBERT. De 1154 à 1163. Mourut en 1177.

Fut le premier seigneur, d'Auteuil, depuis la donation de Simon de Saint-Denis, en 1162.

3<sup>o</sup> DE GARIN. Elu en 1163 pour remplacer Aubert, fut contraint de démissionner quelques années après, à la suite de démêlés scandaleux.



4° HUGUES. Abbé de 1167 ou 1168 à 1175 environ, date où il permuta.

5° ETIENNE dit DE TOURNAI, né à Orléans en 1135. Abbé de 1176 environ à 1193. Nommé évêque de Tournai en 1192, ne fut sacré qu'en 1193. Mourut en 1203.

Cet éminent abbé rétablit l'ordre dans la communauté et fut choisi, en 1187, par Philippe-Auguste, pour être parrain de son fils aîné, qui devint le roi Louis VIII. Il a écrit un certain nombre d'ouvrages estimés de son temps.

6° JEAN DE TOUCY. De 1193 jusque vers 1222, date présumée de sa mort.

7° GALON. D'avril 1222 à mars 1223, date de sa mort.

8° F. HERBERT. De 1223 à 1240, date de sa mort.

D'après le *Théâtre des Antiquités de Paris*, de J. du Breul, et la *Gallia christiana*, Herbert fut le premier abbé de Sainte-Geneviève autorisé par le pape en 1227 à porter les habits pontificaux, la mitre, la crosse et l'anneau pastoral.

9° ROBERT DE LA FERTÉ-MILON. De 1240 à 1246 environ.

Ce fut lui qui fit faire la magnifique chaise de Sainte-Geneviève, en vermeil doré, pour laquelle on avait employé 493 marcs d'argent et 8 marcs d'or.

10° THIBAUD. De juin 1246 environ au 6 décembre 1265. Mourut à Rome le 9 mai 1266.

D'après l'abbé Lebeuf, en désaccord sur cela avec J. du Breul et la *Gallia christiana*, Thibaud aurait été le premier abbé de Sainte-Geneviève autorisé à porter les habits pontificaux (?).

11° Eudes II ou Odon. De 1266 au 13 novembre 1275, date de sa mort.

12° ARNOUL, de Romainville. Flut au mois de novembre 1275, démissionna en 1280 ou 1281. Mourut le 10 octobre 1286.

13° GUILLAUME, d'Auxerre. Abbé du 26 mars 1282 au 18 avril 1284, date de sa mort.

14° GUERIN, des Andelys. De 1284 au commencement de 1296, date où il permuta. Mourut le 22 février de cette même année.

15° JEAN DE VIC. De 1296 au 25 août 1298, date de sa mort.

16° JEAN DE ROISSI (en Paris). De 1298 à 1307, date de sa mort.

17° JEAN, de Saint-Léu-Taverny. De la fin de 1308 au 17 juillet 1334, date de sa mort.

18° JEAN, de Borest près Senlis. De 1334 à 1344, date de sa mort.

19° ROBERT DE LA GARENNE. Issu d'une famille noble de Toulouse. Abbé depuis 1344, l'était encore en 1347.

20° JEAN DE VIRY. Était abbé en 1349. Mourut le 26 janvier 1358.

21° JEAN ARDENNE. Abbé depuis 1358, le fut jusqu'au 23 mai 1363, date de sa mort.

21 bis BERNARD, de la Rochelle. Fut élu après la mort de Jean d'Ardenne, mais mourut en 1364, avant d'avoir été intronisé.

22° JEAN DE BASSEMAIN. De 1363 au 27 octobre 1388, date de sa mort.

23° ETIENNE DE LA PIERRE, du Bourbonnais. De la fin de 1388 à 1405, date de sa mort.

24° FRANÇOIS, de Nyons. De 1406 à la fin de 1444, date de sa mort.

25° RAOUL MARESCHAL, de Franchose en Bourbonnais. De la fin de 1414 au 5 août 1426, date de sa mort. Ce Franchose en Bourbonnais pourrait bien être Franchesse, dans le département de l'Allier (?).

26° ROBERT MICHON, de Marisy-Sainte-Geneviève, près la Ferté-Milon. Du 25 novembre 1426 au 14 octobre 1432, date de sa mort.

27° PIERRE CAILLOU ou CAILLON. De 1432 ou 1433 au 27 août 1466, date de sa mort. Devenu infirme, avait remis ses pouvoirs en 1449 à Jean Bouvier, mais conserva son titre d'abbé.

28° JEAN BOUVIER. De 1466 jusque vers 1472, date de sa démission. Mourut le 17 novembre 1479.

29° PHILIPPE LANGLOIS, dit l'Anglais. Succéda à Jean Bouvier vers 1472 et démissionna le 23 juillet 1488.

30° PHILIPPE COUSIN. D'août 1488 à 1517. Permuta alors pour le prieuré de Saint-Eloi-de-Roissi-en-Parisis, dont était supérieur Guillaume le Duc, qui suit. Mourut le 17 avril 1524.

Philippe Cousin avait agrandi et embelli la maison seigneuriale d'Auteuil.

31° GUILLAUME LE DUC, dit de Roissi. De 1517, époque où il avait permuté avec Philippe Cousin, à 1534, année où il donna sa démission. Mourut le 3 juillet 1537.

Guillaume le Duc avait continué les agrandissements de la maison seigneuriale d'Auteuil. En 1520, il avait été nommé évêque *in partibus* de Bellina, dans la Mauritanie Césarienne.

32° PHILIPPE LE BEL, de Luzarches. Du commencement de 1534 à la fin de 1557, époque où il démissionna à cause de ses infirmités. Mourut le 3 juillet 1558.

33° FR.-JOSEPH FOULON, de Paris. De la fin de 1557 à mars 1607. Mourut au mois d'août suivant. S'était adjoint le jeune Benjamin de Brichanteau en 1602.

Joseph Foulon avait puissamment contribué dès 1592 à la réduction de Paris en 1594; aussi Henri IV, reconnaissant, voulut-il l'avoir comme assistant à son abjuration et à son mariage avec Marie de Médicis.

34° BENJAMIN DE BRICHANTEAU, fils du marquis de Nangis. Né en 1585. Adjoint à Joseph Foulon dès 1602, fut élu abbé le 31 mars 1607, c'est-à-dire à peine âgé de vingt-deux ans. Quelques années après devint évêque et duc de Laon, mais conserva la direction de Sainte-Geneviève jusqu'à sa mort, arrivée le 13 juillet 1619.

35° et 36° FRANÇOIS DE LA ROCHEFOUCAULT, d'abord évêque de Clermont et de Senlis, puis cardinal et grand aumônier de France, fut nommé exceptionnellement, par le roi, abbé commendataire de Sainte-Geneviève, après la mort de Benjamin de Brichanteau, réforma complètement l'abbaye, créa la bibliothèque en 1624 (1) et agrandit la maison seigneuriale d'Auteuil. Il

(1) Une inscription, placée dans le vestibule de la nouvelle Bibliothèque Sainte-Geneviève, rappelle ce fait. Avant 1624, l'abbaye ne possédait que quelques manuscrits; en 1630, le cardinal de la Rochefoucauld fit don de ses livres aux Genvévois, et, depuis, cette bibliothèque s'est accrue successivement, grâce aux libéralités de généreux donateurs.

mourut en 1645. En 1634, il s'était adjoint CHARLES FAURE avec le titre de supérieur coadjuteur, et général de toute la congrégation de France. Il fut alors décidé qu'à l'avenir les abbés seraient élus pour trois ans et seraient rééligibles. Charles Faure, né à Louveciennes en 1594, fut réélu en 1637 et exerça jusqu'au mois d'octobre 1640.

#### SUITE DES ABBÉS TRIENNAUX, RÉÉLIGIBLES

37° FRANÇOIS BOULARD, né à Senlis en 1605. Abbé du 31 octobre 1640 à la fin de 1643.

38° CHARLES FAURE. Elu pour la 3<sup>e</sup> fois à la fin de 1643, mourut le 4 novembre 1644.

39° FRANÇOIS BLANCHARD, d'Amiens. De la fin de 1644 à septembre 1650.

40° ANTOINE SCONIN, né à la Ferté-Milon en 1608. Abbé du 14 septembre 1650 à septembre 1653. Fut alors envoyé à Uzès (Gard) comme chanoine du chapitre de cette ville ; c'est là qu'il enseigna la théologie à Racine, dont il était l'oncle maternel, en 1661 et 1662. A. Sconin mourut à Uzès le 10 janvier 1689.

41° FRANÇOIS BLANCHARD, d'Amiens. Abbé de nouveau, du 12 septembre 1653 au 14 septembre 1665.

42° FRANÇOIS BOULARD. Abbé de nouveau, du 22 septembre 1665 au 9 janvier 1667, date de sa mort.

43° FRANÇOIS BLANCHARD. Abbé de nouveau, de septembre 1667 à 1675, date de sa mort.

44° PAUL BEURRIER, né à Chartres en 1608. Abbé du 17 septembre 1675 à septembre 1681. Mourut le 25 janvier 1688.

45° ERARD FLORIOT, né à Hullyécourt, près Tulle, en 1622. Abbé du 15 septembre 1681 au 14 janvier 1685, date de sa mort.

46° ANTOINE WATRÉE, né en 1611. Abbé de janvier 1685 au 21 juillet 1688, date de sa mort.

47° FRANÇOIS MORIN, de Langeac. Elu le 14 septembre 1688, fut abbé jusqu'à septembre 1691. Mourut le 16 novembre suivant.

48° JEAN DE MONTENAY, né à Caen en 1634. Abbé du 20 septembre 1691 à septembre 1697.

49° JEAN-BAPTISTE CHAUBERT, né à Beaugency en 1643. Abbé du 12 septembre 1697 au 3 mai 1703, date de sa mort.

50° JEAN DE MONTENAY. Abbé de nouveau, du 10 septembre 1703 à septembre 1706. Mourut le 10 juin 1707.

51° CLAUDE PARIS, né à Châlons-sur-Marne en 1636. Abbé du 9 septembre 1706 à septembre 1709. Mourut le 15 juillet 1711.

52° JEAN PAULINIER, né à Pézenas en 1616. Abbé du 12 septembre 1709 à février 1715.

53° GABRIEL DE RIBEROLLES, né à Paris en 1617. Abbé du 12 février 1715 à septembre 1721.

54° JEAN PAULINIER. Abbé de nouveau, de septembre 1721 au 6 mars 1727.

55° GABRIEL DE RIBEROLLES. Abbé de nouveau, du 11 septembre 1727 à septembre 1733, date de sa démission. Mourut le 3 novembre suivant.

56° PIERRE SUTAINÉ, de Reims. De septembre 1733 à septembre 1739.

57° FRANÇOIS PATOT, d'Angers. De septembre 1739 à septembre 1751.

58° DUCHÈNE. De septembre 1751 à septembre 1754.

59° CHAUBERT. Du 12 septembre 1754 à septembre 1766. Ce fut lui qui bénit, le 1<sup>er</sup> août 1758, le terrain où on allait élever la nouvelle église Sainte-Geneviève (actuellement le Panthéon).

60° N. DELORME. De septembre 1766 à septembre 1769.

61° ETIENNE VIALLET. De septembre 1769 à septembre 1772.

62° RAYMOND RIVOIRE. De septembre 1772 à septembre 1778.

63° ANDRÉ GUILLAUME DE GÉRY, né à Reims en 1727. Abbé de septembre 1778 à septembre 1784.

64<sup>e</sup> et dernier. CLAUDE ROUSSELET, né à Troyes en 1730. Abbé de septembre 1784 à 1790. Vers 1802, Mgr de Belloy, archevêque de Paris, le nomma chanoine titulaire de Notre-Dame et lui donna, quelques années après, le titre d'archiprêtre, garde de la nouvelle église Sainte-Geneviève (le Panthéon). C. Rousselet mourut à Paris le 17 janvier 1808.

De cette longue suite de seigneurs d'Auteuil, il ressort que les plus marquants furent, par ordre de date : Etienne de Tournai, cet éminent abbé qui devint évêque et eut l'honneur d'être choisi par Philippe-Auguste pour être parrain de son fils aîné, le futur roi Louis VIII ; Pierre Caillon, abbé pendant trente-quatre ans ; Philippe Cousin, qui régla l'abbaye pendant vingt-neuf ans, agrandit et embellit considérablement la maison seigneuriale d'Auteuil ; Guillaume le Duc, qui continua chez nous l'œuvre de Ph. Cousin, son prédécesseur, et devint évêque *in partibus* ; Joseph Foulon, qui administra pendant près de cinquante ans — le plus long règne des seigneurs d'Auteuil — et devint le protégé de Henri IV, reconnaissant du service qu'il lui avait rendu en contribuant puissamment à la soumission de Paris en 1594 ; le célèbre cardinal François de la Rochefoucauld et son associé Ch. Faure, qui réorganisèrent complètement l'abbaye après la mauvaise gestion du trop jeune Benjamin de Brichanteau, coadjuteur de Joseph Foulon dès l'âge de seize ans, élu abbé à vingt-deux ans et sacré évêque peu de temps après ; enfin, Antoine Sconin, qui nous intéresse à double titre, comme seigneur d'Auteuil et comme oncle maternel et professeur de théologie de celui qui devait être notre hôte quelques années plus tard, l'illustre Racine.

LEOPOLD MAR.

#### AUTEUIL

##### LISTE DES CURÉS QUI ONT ADMINISTRÉ LA PAROISSE

L'église N.-D. d'Auteuil, érigée en paroisse par Maurice de Sully, 70<sup>e</sup> évêque de Paris, en 1192, releva de Saint-Germain-l'Auxerrois jusqu'à 1745, puis de l'archevêché de Paris. (D'après les alma-

nachs royaux, impériaux et nationaux, et les renseignements donnés par M. l'abbé Caron, vicaire-général de l'archevêché, à M. Fernand de l'Église, membre de la Société historique d'Auteuil-Passy.)

SIMON était curé vers 1250.

LOISEAU (François), conseiller et aumônier du Roi. Curé en 1667, l'était encore en 1698.

CARBONNIER (Pierre) fut curé jusqu'à 1723. Mourut en 1725.

PIQUET (Jacques-Georges), de 1723 à 1761, date de sa mort.

BARRÉ (Joseph), de 1761 à 1785.

VASCALDE (Jean-André), de 1785 au 16 novembre 1793. Revint le 18 mai 1795.

LEFEBVRE-LAROCHE, sous le seul nom de Lefebvre, curé constitutionnel, du 16 novembre 1793 au 18 mai 1795.

VASCALDE (Jean-André), du 18 mai 1795 à 1809.

LACROË (E.-G.), de 1809 à 1832, époque où il mourut du choléra, victime de son dévouement. Fut inhumé au cimetière d'Auteuil.

DE FISCAT, de 1832 à 1835.

PUEX, de 1835 à 1845.

LE GONDEC DE Kerdaniel (Pierre-Xavier), de 1845 au 14 février 1858, date de sa mort.

Eudes, de 1858 à 1867.

CATHÉLIN, de 1867 à 1870. Devint curé de Saint-Philippe-du-Roule.

JOIRON, du 13 juin 1870 à mai 1872. Devint curé de Saint-Ferdinand-des-Ternes.

HUGONY, de mai 1872 à 1874.

LAMAZOU, de 1874 à 1881. Fit construire l'église actuelle. Devint évêque de Limoges. Mort en 1883.

QUINARD, du 30 juin 1881 au 27 mai 1886, date de sa mort.

DEPONTAILLIER (Léon), curé depuis le 14 août 1886 (1).

#### LISTE DES MAIRES QUI ONT ADMINISTRÉ LA COMMUNE

Depuis l'établissement de cette magistrature (décret de l'Assemblée nationale du 14 décembre 1789), jusqu'à l'annexion (d'après les Almanachs nationaux, impériaux et royaux) (2).

GILLET (Jean-Claude), de 1790 à 1793.

BENOIT (Pierre-Antoine), de 1793 à 1812, d'abord sous le titre d'*agent municipal*. Inhumé au cimetière d'Auteuil.

LA CROISADE (DE), de 1812 à 1817.

EVARD, de 1817 à 1829.

PITOLET, de 1829 à 1831.

BRECHEMIN, en 1831 à 1833.

AUVILLAIN (Jean-François), de 1834 à 1838. Mourut en 1843 et fut inhumé au cimetière d'Auteuil.

MOLIN, de 1838 ou 1839 à 1848.

MUSARD (Philippe), célèbre chef d'orchestre et compositeur, en 1848-1851. Mourut en 1859 et fut inhumé au cimetière d'Auteuil.

(1) M. Depontaillier a été remplacé par M. l'abbé Beurlier.

(2) Les almanachs étant préparés d'avance, je crois que les dates de nomination non précisées peuvent être reportées à l'année précédente.

JEHÉNOT (Antoine), de 1852 au 1<sup>er</sup> janvier 1860, date de l'annexion. Inhumé au cimetière d'Auteuil.

#### PASSY

#### LISTE DES CURÉS QUI ONT ADMINISTRÉ LA PAROISSE

Erigée définitivement en paroisse distincte et indépendante le 18 mai 1672, cette église fut desservie jusqu'à la Révolution par des Barnabites du prieuré de Saint-Éloi de Paris (sis devant le Palais de Justice), d'abord au nombre de trois jusqu'à 1736, puis par quatre, et relevait de Saint-Germain-l'Auxerrois.

(D'après les archives du chapitre général de l'ordre des Barnabites, conservées à Rome, et d'après celles de l'église de Passy.)

BOUCHERON (Don Hyacinthe-François), né à Montargis. Entra en possession de la cure le 22 juin 1672 et, frappé de paralysie, fut forcé de se retirer en 1674. Mourut le 22 juin de la même année et fut inhumé dans le chœur de l'église, au-dessous de la lampe.

FAUCONNIER (Don Marcel), né à Paris. Curé de juin 1674 à 1677. Mourut à la maison de Paris, au mois d'octobre 1692.

DESPÉRIIS (Don Simon), né à Dax. Curé de juillet 1677 à juillet 1697. Est appelé Despériers dans les *Acta* et Desprières dans le catalogue des religieux Barnabites. Mourut à Dax, le 24 juillet 1709.

FLEURET (Don Alexis), né à Soissons. Curé du 12 juillet 1697 au 13 décembre 1728, époque où, vu son grand âge, il renonça à la cure. Louis XV en étant informé, ordonna au cardinal de Fleury, le 22 décembre suivant, de mande aux Barnabites de Paris qu'il lui serait agréable qu'ils voulussent bien nommer Don Duché, attaché à la paroisse de Passy, et qui venait parfois lui dire la messe à la chapelle du château de la Muette. — Don Fleuret mourut le 9 février 1730, et fut inhumé au milieu du chœur de l'église.

DUCHÉ DE LA VERRIÈRE (Don César-Victor), ci-dessus mentionné. Curé du 9 janvier 1729 au 6 février 1735, date de sa démission.

JU (Don Fulgence), né à Paris. Curé du 11 février 1735 à mai 1758, date de sa mort.

DANDICHON (Don Louis). Élu curé le 14 juillet 1758, resta onze mois, puis donna sa démission.

Le BRUN (Don Alexis), né à Pau. Curé du 9 mai 1759 à septembre 1772, date de sa mort.

NOGUÈRES (Don Clément), né à Pau. Curé du 29 janvier 1773 à 1791, date de sa mort.

CHAUVET (Pierre-Antoine), d'abord en religion Don Stanislas Chauvet. Né à Soissons. Assermenté, remplit les fonctions curiales depuis le 11 décembre 1791, quitta le presbytère sous la Terreur, du 22 mars 1794 au 11 octobre 1795 et conserva la cure de Passy jusqu'au 8 juin 1827, date de sa mort. Avait alors 88 ans. Fut inhumé au cimetière de Passy.

DELAPLANCHE, de 1827 à octobre 1830.

GARY (C.), vicaire desservant, d'octobre 1830 à la fin de novembre 1835.

LEVÉ (J.-B.), curé de Chaillot, administrateur du 5 décembre 1835 au 25 janvier 1836.

JOUSSELIN (Antoine-Eloi), de fin janvier 1836 à septembre 1842. Devint curé de Sainte-Elisabeth.

SOLACROUX (François), de septembre 1842 à janvier 1846. Devint curé de Saint-Laurent.

CORBIÈRE (Prosper-Honoré) d'avril 1846 à la fin de décembre 1851. Se retira à Auteuil, où il mourut le 6 janvier 1865.

LOCATELLI (Hippolyte-Adrien-Simon), de janvier 1852 au 14 mai 1879, date de sa mort. Fut inhumé au cimetière de Passy.

GUIRAL (Jean-Marie), du 7 juillet 1879 à août 1886, date de sa mort. Fut inhumé au cimetière de Passy.

DOUVAIN (Damase), curé actuel, depuis août 1886.

#### LISTE DES SEIGNEURS (1)

(D'après l'*Histoire de la Ville et de tout le diocèse de Paris*, par l'abbé Lebœuf, d'après des actes conservés à l'Hôtel-Dieu de Paris et les manuscrits des Barnabites possédés par l'église de Passy.)

PAILLARD (Jeanne de), dame de Passy, Espigneul et Espignolet-sur-Seine. Vivait en 1416.

Le fief retourna au roi Louis XI, qui, le 2 janvier 1468, le donna à Jean de la Driesche.

LA DRIESCHE (Jean de), président de la Chambre des Comptes. Était encore seigneur à Passy en 1475.

SPIFAME (Jean), secrétaire du roi, seigneur de Passy à la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

(Cité dans l'*Histoire généalogique*, du père Anselme, dans les *Chroniques de Passy*, de Quillet, mais non par l'abbé Lebœuf.)

PETIT (Jean).

DANÈS (Pierre), avocat au parlement.

MACHECO (Mathieu), huissier au parlement, vers 1515-1530. Mourut en 1532.

CERLIEU (Jean).

Du PRÉ (Nicolas), maître des requêtes, seigneur de Passy en 1558. (Est cité par Dom Lobineau; mais le fait n'est pas très certain, dit l'abbé Lebœuf.)

HENRI DE SAVOIE, conseiller général et surintendant des finances du duc d'Anjou. En 1572, etc.

MACHECO (Mathieu), chanoine de Paris, mort en 1592.

ARGENTIÈRE (N... de) seigneur jusqu'à 1658.

CHAHU (Claude), conseiller du roi en ses conseils, trésorier général de France et général de ses finances en la généralité de Paris. Seigneur de 1658 au 2 janvier 1670, date de sa mort. Sa veuve, Christine Chrestienne de Heurles, fondatrice de la paroisse de Passy, conserva la seigneurie, quoique retirée à Paris depuis 1673,

(1) Ils eurent longtemps le titre de « seigneurs hauts, moyens et bas justiciers de la terre et seigneurie de Passy, du fief Saint-Pol, qui était situé à Passy et devait se trouver entre le château seigneurial et Auteuil. La rue Pajou actuelle (précédemment rue de la Glacière) s'appelait avant la Révolution, rue ou ruelle Saint-Pol et devait y conduire,

mourut en son hôtel de la rue Saint-Honoré, près des Jacobins, le 19 novembre 1683, et fut inhumé dans l'église du couvent des Jacobins.

LA BRIFFE (Armand de), Seigneur de 1684 à 1700, date de sa mort. La Dame de la Briffe, femme d'une grande piété, mourut à son château de Passy le 28 mai 1686. Quelques temps après, M. de La Briffe se remaria. Il était maître des requêtes au Parlement de Paris, et devint procureur général. Pierre-Armand de LA BRIFFE, son fils aîné fut seigneur après lui.

ORCEAU, possédait la seigneurie en 1711-1713, etc.

D'ORSIGNY, acheta la seigneurie de Passy aux héritiers d'Orceau, et la revendit presque aussitôt.

Mme Veuve DE FONTAINE (née Marie-Armande CARTON), fille aînée du célèbre acteur et auteur comique Dancourt (Florent CARTON, dit). Acquit la seigneurie du sieur d'Orsigny, le 8 juin 1720. Elle la possédait encore en juillet 1736. Née vers 1685, elle fut actrice pendant quelques années, dans sa jeunesse, épousa M. de Fontaine, ancien commissaire de marine et des galères de France



Armes du Marquis de Boulainvilliers.

D'azur à l'ancre d'argent. Senestrée en chef d'une étoile de même, éblouissante ou rayonnée d'or. Son père, Bernard de Rieux, avait les mêmes armes.

et mourut en février 1740, d'un cancer au sein. La seigneurie passa à Bernard de Rieux, sans que nous puissions préciser la date, qui se trouve entre 1736 et 1739.

BERNARD DE RIEUX (Gabriel), second fils du célèbre banquier Samuel Bernard, conseiller au Parlement de Paris et président de la 2<sup>e</sup> Chambre des Enquêtes. Était déjà seigneur en mars 1739 et le fut jusqu'au 13 décembre 1745, date de sa mort.

Une note inscrite au Journal des Barnabites de Passy dit : « Le 29 mars 1739, jour de Pâques, Bernard de Rieux, seigneur de Passy, est entre dans notre église alors qu'on chantait Tierce ; notre curé Don T. Jü est allé le recevoir avec l'aspersoir, puis l'a conduit au chœur à la stalle des Seigneurs » ; cela ressemble fort à une introduction ou réception de bienvenue.

BOULAINVILLIERS (Anne-Gabriel-Henri BERNARD, marquis de), fils du précédent. Prévot de Paris sous Louis XV et Louis XVI, seigneur depuis la fin de l'année 1745. Cèda vers 1747 son château à vie (mais non ses droits) au fermier général Le Riche de la Pouplinière. Après la mort de ce dernier (5 décembre 1762), il reentra en possession de

son château et, plus tard, le céda de nouveau à vie au duc de Penthièvre. M. de **Boulainvilliers**, d'après certains biographes, mourut en prison en 1793 ou 1794 ; d'après d'autres, il vivait encore en 1804. Après lui, le château fut acheté par M. Cabal-Castel, ancien notaire de Paris, qui le revendit en 1826 à des spéculateurs qui le démolirent et créèrent alors le quartier Boulainvilliers.

#### LISTE DES MAIRES QUI ONT ADMINISTRÉ LA COMMUNE.

Depuis l'établissement de cette magistrature (décret de l'Assemblée nationale du 14 décembre 1789) jusqu'à l'annexion (d'après les almanachs nationaux, impériaux et royaux, l'annuaire de Passy de Lefeuve, etc.)

**LE VEILLARD** (Louis-Guillaume), ancien directeur et propriétaire des eaux minérales de Passy, écuyer, doyen des gentilshommes servants du Roi et ancien syndic municipal. Elu le 1<sup>er</sup> février 1790, fut guillotiné en 1791.

**Le D<sup>r</sup> DUSSAULT**, de 1791 à 1793.

**DEVÈZE** (Pierre), maître charpentier, de 1793 à mars 1795.

**DUSSAULT**, renommé le 14 mars 1795 sous le titre d'*agent municipal*, reprit le titre de *maire* en 1800 et administra jusqu'à janvier 1808.

**AMAVET** (Jean-Blaise), ancien capitaine d'infanterie. De janvier 1808 à août 1815. Fut inhumé au cimetière de Passy.

**AUGÉ DE FLEURY** (Josué-Alexis), notaire à Passy. D'août 1815 à août 1830. Fut inhumé au cimetière de Passy.

**DELESSERT** (Gabriel), d'août 1830 au 14 février 1834.

**POSSOZ** (Jean-Frédéric), d'avril 1834 au 14 mars 1848.

**TARD** (Amédée), de mars à mai 1848. (Maire un peu fantaisiste qui se laissait voir, coiffé du bonnet phrygien et chaussé de gros sabots, garnis de paille plus ou moins fraîche.)

**DAUVERGNE** (François-Fortuné), du 24 mai 1848 à mai 1852. Fut inhumé au cimetière de Passy.

**POSSOZ** (Jean-Frédéric), deuxième fois, du 24 juin 1852 au 1<sup>er</sup> janvier 1860, date de l'annexion. Fut inhumé au cimetière de Passy.

#### CHAILLOT

##### LISTE DE SEIGNEURS AYANT EXERCÉ LA HAUTE, MOYENNE ET BASSE JUSTICE.

(D'après l'*Histoire de la Ville et de tout le Diocèse de Paris*, par l'abbé Lebœuf.)

**ARRODE** (Jean), seigneur à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

**ARRODE** (Nicolas), mort en 1316.

**MICHEL** (Jacques), écuyer à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Vivait encore en 1400.

**BACHELIER** (Arnaud), neveu et successeur du précédent, seigneur jusqu'à 1438.

**ROUSSEL** (Henri), avocat au parlement, seigneur depuis 1438, vivait encore en 1445.

#### VACANCE DE SEIGNEURIE

**GUI DE LÉVIS**, seigneur depuis 1450. Après lui, le fief revient à Louis XI, qui, en 1474, le donne à Philippe de Commines.

**COMMINES** (Philippe de), célèbre historien, de 1474 à 1509, date de sa mort.



Armes de Philippe de Commines.

De gueules au chevron d'or, accompagné de trois coquilles d'argent.

**THUMERY** (Jean de), était seigneur en 1524.

**CRESSÉ** (Simon), général de la Cour des monnaies, du 29 décembre 1576 à 1580, date de sa mort.

**LE TONNELIER DE BRETEUIL** (Jean), tuteur et curateur des enfants mineurs de Simon Cressé, et **BARDON** (Mathieu), avocat du parlement, seigneur, du chef de sa femme (seigneurs intérimaires).

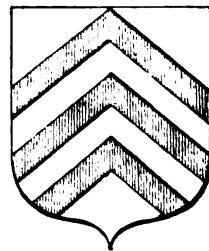
**CRESSÉ** (Philippe), fils de Simon Cressé, en 1583-1588 (1).

**GILLES DE FRESNOY**, seigneur jusqu'à 1594.

**GRIFFON** (Jean), seigneur depuis 1594.

**Mme DE CASTILLE**, fille du président **JEANNIN**. Jusqu'au 12 janvier 1630.

**BASSOMPIÈRE** (François de), maréchal de France,



Armes du Maréchal de Bassompierre.

D'argent, à trois chevrons de gueules.

seigneur de 1630 au 12 octobre 1646, jour où il mourut d'une attaque d'apoplexie. Fut inhumé à Chaillot.

**RELIGIEUSES DE LA VISITATION SAINTE-MARIE** de Chaillot (Les) eurent la haute justice depuis le

(1) Notons en passant que la mère de Molière s'appelait Marie Cressé, et son grand-père maternel Louis Cressé. Descendaient-ils des seigneurs de Chaillot?

12 mai 1651, puis les justices subalternes, depuis 1686 et 1693; les ont eues sans doute jusqu'à la Révolution. Un prévôt, choisi par elles, exerçait en leur nom.

#### MAIRES DU XVI<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

DEPUIS L'ANNEXION DE PASSY ET D'AUTEUIL A PARIS.

BONNEMAINS (Henri-Pierre-Edouard, baron de), de 1860 à septembre 1870.

HENRI-MARTIN (Bon-Louis), historien, de septembre 1870 à 1871.

GINOD (Gustave), de 1871 à 1879.

HENRI-MARTIN (Bon-Louis), deuxième fois, de 1883 au 14 décembre 1883, date de sa mort.

MARMOTTAN (le docteur Henri-Joseph), maire actuel, succéda à Henri-Martin.

LÉOPOLD-MAR.

#### NOTES COMPLÉMENTAIRES

SUR LES SEIGNEURIES DE PASSY ET DE CHAILLOT

Dans la liste ci-dessus donnée des seigneurs de Passy, nous avons d'abord omis de nommer M. d'Argentières, qui fut seigneur jusqu'au 16 février 1658, époque où — malgré son nom, qui semblait prédestiné — se trouvant dans une situation des plus obérées, il céda son château et ses droits seigneuriaux à Claude Chahu, en échange de 2.900 livres de rente.

En 1684, l'Hôtel-Dieu de Paris, qui avait hérité en grande partie des biens de la veuve de Claude Chahu, revendit la seigneurie à M<sup>e</sup> Jean Arnauld de la Briffe, alors maître des requêtes au Parlement de Paris, sur lequel nous avons peu de renseignements. Nous avons dit, sans plus de détails, que sa première femme, dame d'une grande piété, dont notre église s'était heureusement ressentie, était morte en son château de Passy, le 28 mai 1686. Nous ignorions alors qu'elle était Marthe-Agnès Potier de Novion, fille de Nicolas Potier de Novion, célèbre premier président au Parlement de Paris et membre de l'Académie française. Un de ses frères, André, avait été également président au Parlement de Paris, et Jacques, un de ses autres frères, était devenu évêque de Sisteron en 1674, puis d'Evreux en 1684. On voit qu'elle était bien apparentée.

M. J.-A. de la Briffe se remaria quelque temps après avec Mlle Bonne Barillon d'Amoncourt. Une lacune existant au journal des Barnabites de Passy, nous n'avons pu suivre M. de la Briffe au delà de la fin de 1692; mais grâce aux *Mémoires* de Saint-Simon, nous savons aujourd'hui que M. de la Briffe, brillant maître des requêtes, était procureur général moins brillant depuis 1694 (1), et qu'il mou-

rut seigneur de Passy à la fin de l'année 1700, après une longue maladie aggravée par le chagrin et les dégoûts qu'il avait éprouvés dans sa charge, par le fait du premier président Achille de Harlay, à l'esprit fin, mais des plus mordants.

En même temps que seigneur de Passy, M. de la Briffe était marquis de Ferrières (Seine-et-Marne) et en possédait le château, qui, de nos jours, s'est beaucoup embelli depuis qu'il appartient aux barons de Rothschild.

Après la mort de M. de la Briffe, ce fut le fils aîné de son premier mariage, Pierre Arnauld de la Briffe, également marquis de Ferrières, né en juillet 1678, qui eut la seigneurie de Passy. Il épousa Françoise Brunet de Rancy, devint conseiller d'Etat et maître des requêtes, puis intendant de Bourgogne, Bresse, Bugey et pays de Gex, et mourut à Dijon, le 7 avril 1740 (1). Il n'avait pas conservé longtemps la seigneurie de Passy, car, d'après un acte notarié de 1711, que nous a gracieusement communiqué notre collègue M. Barre, nous voyons qu'à cette date c'était Orceau qui en était titulaire. Cet acte dit que, le 5 février 1711, Pierre Orceau, écuyer, conseiller, secrétaire du Roy, maison, couronne de France, et de ses finances, seigneur de Passy, vendit à très haute et très puissante dame Olympe de Brouilly de Pienne, épouse du duc d'Aumont, pair de France et premier gentilhomme de la chambre du Roy, la partie supérieure d'une maison sise en face de la propriété de ladite dame (emplacement de la rue Singer, n<sup>o</sup> 2), et qui masquait une partie de la belle vue qu'elle avait devant elle. Cette maison, dont elle n'achetait l'étage supérieur que pour le démolir, donnait d'un côté sur la rue Raynouard, appelée alors *ancienne Grande-Rue* ou *rue Haute*, et, de l'autre, avait en contre-bas un rez-de-chaussée contenant un des pressoirs à vin de la seigneurie, qui devait rester intact, et donnait sur la rue Berton, qu'on nommait alors *rue de la Roche*.

Cette servitude de non-surélévation existe toujours pour la petite propriété susdite, ce qui a permis aux différents locataires, qui se sont succédés dans la maison d'angle de la rue Singer, n<sup>o</sup> 2 (entre autres à la comtesse de Gresse-Labeyrie, à l'éditeur de livres de luxe J.-G.-D. Armengaud, et depuis longtemps à M. Marin, l'éminent et sympathique directeur général (2) des chemins de fer de l'Ouest), de jouir d'une vue aussi belle qu'étendue.

Quant au pressoir à vin de la seigneurie, qui devait rester à perpétuité dans la petite maison d'en face, il dut émigrer sous la Révolution, car depuis on n'en a pas plus entendu parler que des vignes qui l'alimentaient, et qui se sont contentées de laisser leur nom à une rue du voisinage.

On se rappelle encore que nous nous sommes étendu assez longuement sur le séjour que fit, pendant une quinzaine d'années, M. de la Pouplinière

(1) Nous devons les renseignements qui précèdent à l'obligeance de M. le marquis de La Briffe, propriétaire du château de Neuville, près Houdan, et descendant en ligne directe de nos deux seigneurs de Passy.

(2) C'est M. de Larminat qui est actuellement directeur de la Compagnie de l'Ouest; M. Marin est ingénieur en chef, conseil de cette Compagnie.

(1) Ici, Saint-Simon commet une erreur de date: dans un acte notarié du 7 février 1691 que possède notre collègue, M. Barre, il est déjà qualifié de procureur général; il l'était, en effet, depuis 1689.

au château seigneurial de Passy, que lui avait cédé à vie M. de Boulainvilliers, sur les fêtes qu'y donna ce fermier général, sur l'orchestre qu'il y entretenait, sur la généreuse hospitalité qu'il y avait donnée à Rameau, à Gossec et à Marmontel, et surtout sur sa célèbre infortune conjugale de 1748, qui, bien dûment constatée, avait amené une séparation définitive d'avec sa femme, petite-fille de l'auteur comique Dancourt. Une malheureuse expérience ne guérit pas toujours les hommes, et notre fastueux Turcaret, en dépit de ses soixante-cinq ans, et sa première femme étant morte, avait, en 1760, convolé en secondes noces avec une jeune fille de vingt et un ans, dont nous ignorions le nom. C'était une demoiselle de Gondran, issue d'une famille du Languedoc. Elle était jeune, belle et courtisée, et son mari ne fut guère plus heureux avec elle qu'il ne l'avait été avec sa devancière. Comme dit La Fontaine :

Il avait pris sur ses vieux ans  
Femme jeune en toute manière,  
Il prit aussi soucis cuisants,  
Car l'un sans l'autre ne va guère.

M. de la Pouplinière mourut le 5 décembre 1762, après avoir fait son testament à Passy même, le 1<sup>er</sup> novembre précédent, ne se doutant nullement qu'il allait laisser sa nouvelle épouse dans une position des plus *intéressantes*. Jugez-en ! un mois seulement après sa mort, sa veuve, plus ou moins désolée, mit au monde un fils dont on lui disputa la paternité ; de là, procès retentissant et long, qui, néanmoins, se termina par la reconnaissance juridique des droits de l'enfant. C'est alors qu'un mauvais plaisant proposa pour la tombe de la Pouplinière, en faisant allusion à ses prétentions littéraires, cette épitaphe que nous croyons devoir transcrire de nouveau :

Pour être auteur, ci-gît qui paya bien :  
C'est la coutume.  
L'ouvrage seul qui ne lui coûta rien,  
C'est son posthume.

Enfin, dans notre article sur Bassompierre, seigneur de Chaillot depuis 1630, nous n'avions pas suffisamment noté qu'avant lui c'était Mme de Castille, fille du célèbre président Jeannin, qui détenait la seigneurie de Chaillot avec les droits de justice y afferant ; il est probable qu'elle l'avait eue de son père, qui lui avait donné tous ses biens, à la condition toutefois que s'il lui venait des enfants mâles, ils porteraient le nom de Jeannin et non celui de Castille (1). Ce M. Pierre de Castille, qui avait adjoint plus ou moins indûment à son nom la particule *de*, n'était, dit-on, qu'un ancien marchand de la rue Saint-Denis, pour lequel son beau-père avait obtenu différentes missions et même la charge de contrôleur général des finances.

M. et Mme de Castille habitaient déjà Chaillot en 1618 ; Héroard, dans son *Journal*, cite, à la date du 18 janvier de cette année, une visite que leur fit le jeune Louis XIII. Peut-être possédaient-ils déjà la seigneurie, et nous ne serions pas très étonnés d'apprendre un jour que le président Jean-

nin en ait été titulaire avant eux. Ce qui est certain c'est qu'il eut une maison importante à Chaillot.

L. MAR.

TEXTE DE

### LA CHARTE PRIMORDIALE D'AUTEUIL

DONT L'ORIGINAL SE TROUVE AUX ARCHIVES D'AUTEUIL

« Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il !

« Que tous présents et à venir sachent quel échange fut fait et de quelle manière entre les chanoines des saints Apôtres Pierre et Paul et de sainte Geneviève l'illustre vierge, et entre les moines du monastère de Sainte-Marie-du-Bec.

« Donc Etienne doyen et toute la réunion des chanoines de la susdite église ont concédé au monastère de Sainte-Marie-du-Bec et aux moines qui y servent Dieu tout ce qu'ils avaient et tout ce que d'autres tenaient d'eux, soit comme fief, soit de quelque autre manière, à Vernon-le-Château et au hameau de Gamilly et aussi tout ce qui a pu leur être enlevé auxdits lieux par violence ou par fraude, pour le posséder de droit à perpétuité. Semblablement Guillaume abbé et toute la congrégation du monastère du Bec ont concédé à l'église de Sainte-Geneviève et aux chanoines qui y servent Dieu tout ce qu'ils avaient et tout ce que d'autres tenaient d'eux, soit comme fief, soit de quelque autre manière au hameau d'Auteuil (*apud Altoitum Villam*) et en la ville de Paris, en serfs et serves, en cens, en vignes et terre arable, avec les droits de justice et toutes les prestations qu'ils y avaient, et aussi tout ce qui a pu leur être enlevé auxdits lieux par violence ou par fraude pour le posséder de droit à perpétuité.

« Les présents ont fait l'objet d'un acte public au chapitre de Sainte-Geneviève l'an mil cent neuf de l'Incarnation du Seigneur, le iv des ides de janvier, sous le règne et avec la confirmation de Louis roi des Français, l'an deuxième de son règne, et de Henri roi des Anglais et duc des Normands, l'an dixième de son règne. Présents : Etienne, doyen ; Bernard, préchantre ; Gislebert, trésorier ; Clair, prêtre ; Widon, prêtre ; Landric, Ursion, Robert, diacres ; Frédéric, Albert, Henri, sous-diacres ; Gérold, Odon, Alberic, novices, avec les autres chanoines. Des moines : Bosen, prêtre ; Baudoin, de Tournai ; Rodulf, cellierier ; Richard, sous-diacre. Témoins pour les chanoines : Henri l'ainé ; Baudoin, cellierier, sur-nommé Rustique ; Landric, camérier ; Germain, comptable ; Etienne, boulanger ; Belot, fils de Rainard ; Etienne Bidun. Témoins pour les moines : Guillaume, de Malleville ; Guillaume de Bec-Richard ; Heldegard de Gournay.

« Ensuite, le xvii des calendes de février de la susdite année, les présentes ont été rapportées et confirmées dans le chapitre de Sainte-Marie-

(1) Pour tourner la difficulté, ils prirent le nom de Jeannin de Castille.

« du-Bec. Présents dudit monastère : Guillaume, « abbé ; Baldric, prieur ; Roger, préchantre ; « Sefred, trésorier ; Rodulf, camérier ; avec les « autres moines, et des chanoines : Clair, prêtre ; « et Gislebert, trésorier. Témoins pour les moines : « Gausfrid, prêtre ; Hugo, prêtre ; Guillaume, cha- « pelain ; Robert, mareschal ; Roger, cuisinier ; « Odon, cuisinier ; Gerulf, forestier ; Guillaume « de Saint-Sidoine ; Aitard, fils de Robert. Pour « les clercs : Mainard et Belot. »

M. Robert de Lasteyrie, qui a donné le texte latin de ce document dans le cartulaire général de Paris, estime, pour divers motifs, que l'on doit considérer la pièce comme datant plus probablement de janvier 1110 (n. st.) que de l'année 1109. Nous nous proposons de rechercher si le cartulaire de l'abbaye du Bec ne fournirait pas d'actes encore plus anciens se rapportant à Auteuil.

E. TABARIÈS DE GRANDSAIGNES.

PHILIPPE DE COMMINES  
ET LE  
MARÉCHAL DE BASSOMPIERRE  
SEIGNEURS DE CHAILLOT

Dans la liste des seigneurs de Chaillot, il en est deux tout à fait remarquables : Philippe de Commines, le célèbre historien, et le fastueux et original maréchal de Bassompierre. Malheureusement, on ne trouve guère de détails sur Philippe de Commines en tant que seigneur de Chaillot ; il parle peu de lui dans ses *Mémoires*.

Né en 1445 au château de Commines, à 13 kilomètres de Lille, il fut élevé à la cour de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et devint le compagnon des plaisirs de Charles le Téméraire. En 1472, il quitta le service de la maison de Bourgogne pour s'attacher à Louis XI, qui l'en récompensa en le nommant conseiller, chambellan, prince de Talmont, seigneur d'Argenton, etc., et lui donna en 1474 la seigneurie de Chaillot, qui devait être alors de bien peu d'importance. Après la mort de Louis XI en 1483, la régente Anne de Beaujeu, sachant que Commines avait pris part au complot des princes, le fit arrêter et emprisonner pendant trois années, sur lesquelles il passa huit mois à Loches, enfermé dans une cage de fer. Charles VIII, malgré les services que lui avait rendus Commines, se montra peu reconnaissant, et Louis XII encore moins ; aussi Commines, délaissé, se décida-t-il à occuper ses loisirs forcés en se faisant l'historien impartial des faits dont il avait été témoin, ce qui lui mérita le titre de *nouveau Tacite*. C'est peut-être alors qu'il joignit cette belle devise à ses armes : *Qui non laboreat, non manducet*. Philippe de Commines conserva la seigneurie de Chaillot jusqu'à sa mort, arrivée le 16 août 1500, en son château d'Argenton. Son

corps fut transporté à Paris, dans une chapelle du couvent des Grands-Augustins, et le monument sur lequel il était représenté ainsi que sa femme, Hélène de Chambes Montsoreau, sauvé sous la Révolution par Alexandre Lenoir, se voit actuellement au musée du Louvre.

François de Bassompierre, sur lequel nous sommes beaucoup plus renseignés, naquit au château d'Harouel, en Lorraine, le 12 avril 1579, jour de Pâques fleuries, arriva à Paris en octobre 1598 et obtint peu de temps après ses entrées à la cour. Son éducation avait été très soignée, il avait étudié avec beaucoup de succès la philosophie, le droit, la médecine et même l'art de la guerre, malgré le dire de Tallemant des Réaux, qui prétend qu'il *la savait comme un homme qui n'en a jamais ouï parler*. Toujours est-il qu'il était brave. Outre les langues anciennes, Bassompierre savait au moins trois langues vivantes, le français, l'allemand et l'italien, et devait être bibliophile, car il s'était fait faire un *Ex libris* — chose peu commune alors — dont on conserve un exemplaire au cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale. Ajoutez à ces qualités qu'il était beau de visage et de prestance, très libéral, même envers ses gens, fort galant avec les dames, qui l'en récompensaient ; enfin, type parfait du gentilhomme d'alors ; il fut un des seigneurs les plus brillants de la cour de Henri IV et de Louis XIII et l'homme de son temps qui eut le plus de brillant et de vivacité dans l'esprit. Sa réputation était telle qu'on avait fini par appeler partout des *Bassompierre* les gens de bonne mine et de bonne tenue.

Bon chien chasse de race ; aussi Tallemant des Réaux dit-il de lui : « *Il avait de qui tenir pour aimer les femmes et dire de bons mots, car son père s'en mêlait.* » Parmi les trop nombreuses aventures galantes qu'on lui attribue, nous n'en retiendrons qu'une, qui lui suscita bien des désagréments : ce fut sa liaison, dès 1608, avec Marie-Charlotte de Balzac d'Entragues, sœur de la marquise de Verneuil. Un fils naquit de cette union le 17 août 1610. Quelques années après, Bassompierre eut un instant la velléité de se rendre aux sollicitations de M<sup>lle</sup> d'Entragues, qui voulait l'amener à l'épouser ; un premier ban fut publié le 3 avril 1615 à l'église Saint-Paul, et le 22 mai suivant, leur fils, Louis de Bassompierre, âgé de cinq ans (1), fut baptisé dans la même église et inscrit en toutes lettres sur les registres de cette paroisse,  *fils de Messire François de Bassompierre, etc., présent ; et de dame Marie-Charlotte de Balsac (sic) sa femme*. — Que se passa-t-il depuis ? On l'ignore. Bassompierre craignit-il d'aliéner sa liberté ? C'est probable ; aussi rétracta-t-il son commencement d'engagement ; de là procès sur procès qui durèrent huit ans. Cité devant l'official de Paris, il fut condamné à épouser M<sup>lle</sup> d'Entragues, mais ne se soumit pas. La cause fut alors renvoyée au Parle-

(1) Louis de Bassompierre entra dans les ordres, devint évêque de Saintes le 6 décembre 1648, puis aumônier de Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV, et mourut dans son diocèse le 1<sup>er</sup> juillet 1676. La *Gallia christiana* en fait un grand éloge.



ment de Rouen. Peu sûr du succès et pour solliciter ses juges, Bassompierre s'y fit suivre de deux cents de ses amis qui l'accompagnèrent chez tous les conseillers du Parlement, ce qui amena des rixes dans les rues avec les partisans de M<sup>lle</sup> d'Entragues. Enfin les juges, effrayés et circonvenus par les intrigues de la reine mère (Marie de Médicis), qui avait pris parti pour Bassompierre, donnèrent gain de cause à ce dernier ; mais, malgré cet arrêt, M<sup>lle</sup> d'Entragues persista jusqu'à sa mort à porter le nom de M<sup>me</sup> la maréchale de Bassompierre. « *J'aime autant, puis-*

*maison dite Beauregard, sise à Chaillot, joignant le clos des Minimes de Nigeon, plus, la Haute Justice, appartenances et dépendances d'icelle et autres droits de juridiction, avec tous les meubles qui sont dans ladite maison, moyennant la somme de 80.425 livres 15 sols.* Bassompierre paya comptant 53.275 livres 15 sols et, pour les 27.650 livres restant, constitua à Charlotte Jeannin 4.696 livres 17 sols 6 deniers de rente.

Quand Anne d'Autriche apprit cette acquisition, elle lui dit : « Hé ! pourquoi avez-vous acheté



H. de Bassompierre

Bassompierre.

*qu'elle veut prendre un nom de guerre, disait ironiquement Bassompierre, qu'elle prenne celui-là qu'un autre.* »

Bassompierre se distingua dans la plupart des guerres que Henri IV et Louis XIII eurent à soutenir, fut nommé colonel des Suisses et de 500 reîtres en 1614 et maréchal de France en 1622. Depuis, il fut envoyé en ambassade extraordinaire en Espagne en 1621, en Suisse en 1625 et en Angleterre en 1626.

Nous voilà enfin arrivés au mois de janvier de l'année 1630, époque où il devint seigneur de Chaillot, par l'achat du château, qui se trouvait à peu près situé à la hauteur de la salle des fêtes du palais actuel du Trocadéro et avait été construit par Catherine de Médicis, puis avait passé, dit-on, à la maison de Grammont et appartenait alors à la fille du président Jeannin. Le contrat de vente et d'achat fut signé le 12 janvier entre dame Charlotte Jeannin (M<sup>me</sup> de Castille) et le maréchal de Bassompierre ; il porte : *Une grande*

*cette maison ? C'est un vide-bouteille.* — Madame, dit-il, je suis Allemand. — Mais ce n'est pas être à la campagne, c'est le faubourg de Paris. — Madame, j'aime tant Paris, que je n'en voudrais jamais sortir. — Mais cela n'est bon qu'à y mener des g... — Madame, j'y en mènerai. » Et il tint parole.

A peine devenu seigneur de Chaillot, il fut envoyé de nouveau en ambassade extraordinaire en Suisse, avec une provision du roi de 210.000 livres ; il s'y montra tout à fait gentilhomme bon enfant. Il avoue naïvement dans ses *Mémoires* qu'il se rendit plusieurs fois malade par suite de *débauches* ; mais une saignée, suivie d'une bonne purgation, le remettait sur pieds. Le jour de son audience de congé, les députés des treize cantons lui offrirent un festin d'adieu, puis lui firent la conduite. Au moment du départ, Bassompierre leur propose galement de boire le vin du coup de l'étrier. Ils envoient chercher leurs grands verres : « Non, non, dit notre ambassadeur, le vin de

*l'étrier doit se boire dans une botte.* » Et il se fait retirer une des siennes qu'on remplit de vin, il y boit treize bonnes gorgées à la prospérité des treize cantons, puis la passe tour à tour aux treize députés, qui la vident entièrement. Toutes les excentricités auxquelles s'était livré Bassompierre pendant ses quatre mois d'ambassade, et surtout la manière originale dont il avait fait ses adieux, excitèrent tellement l'enthousiasme des Suisses, qu'un monument populaire en consacra longtemps le souvenir : c'était l'enseigne d'un bottier, que l'on voyait encore à Berne au siècle dernier, et qui portait une immense botte à la Louis XIII avec cette inscription : *A la botte de Bassompierre.*

De retour à Chaillot, Bassompierre fit faire à sa maison des embellissements considérables et la décora de peintures tant soit peu légères. Quand, en 1652, les religieuses de la Visitation en prirent possession, ces peintures existaient encore ; mais l'innocence et la modestie de ces pieuses filles les empêchèrent d'y voir ce qu'elles avaient de répréhensible, et ce ne fut que plus tard qu'on se décida à les couvrir ou à les effacer.

Ce fut probablement au moment de l'acquisition de son château et de sa seigneurie de Chaillot, que, pour en rendre l'accès plus facile et plus agréable, Bassompierre fit construire à ses frais un parapet en pierres de taille tout au long du Cours-la-Reine, pour le préserver des crues de la Seine, ainsi qu'un pont de pierre sur le fossé de la ville.

Le 15 novembre 1630, Bassompierre perdit dignement la crémaillère dans sa nouvelle demeure, en compagnie de son beau-frère, le brave maréchal d'Épinay de Saint-Luc, et du maréchal Charles de Créquy, duc de Lesdiguières, accompagné de son fils aîné François de Créquy, comte de Sault. On aurait pu appeler ce dîner, *le dîner des maréchaux présents et futurs*, car le comte de Sault devint lui-même maréchal de France en 1668.

Bassompierre ne faisait pas assez fi de la bonne chère, aussi à cette époque était-il devenu déjà quelque peu obèse. M. de La Rochefoucauld, le rencontrant un jour, dans un certain état d'ébriété, lui dit : *« Vous voilà gros, gras, gris. — Et vous, lui répondit-il, vous voilà teint, peint, feint. »* La Rochefoucauld avait peint sa barbe.

Ce pauvre maréchal de Bassompierre n'était guère installé à Chaillot que depuis un an, quand, le 25 février 1634, le cardinal de Richelieu, auquel il portait ombrage, le fit arrêter et conduire à la Bastille (1). A la nouvelle de son arrestation, la princesse de Conti, Louise-Marguerite de Lorraine, avec laquelle on prétendait qu'il était marié secrètement (2), mourut de saisissement et de douleur, et un journal de la cour affirme que Bassompierre fut fort regretté dans Paris, à cause de la candeur de son bon naturel. C'est à sa longue détention que nous devons ses *Mémoires*, dans lesquels il nous apprend qu'avant son entrée

dans la forteresse, il avait brûlé 6.000 lettres d'amour, pour ne pas compromettre les femmes qui les lui avaient écrites. Pour occuper les loisirs de sa captivité, non seulement il écrivait, mais il lisait beaucoup. Un jour Malleville, son secrétaire (1), étonné, le surprit lisant l'Écriture Sainte : *« Que cherchez-vous donc dans ce livre, monseigneur ? »* Et Bassompierre regardant la porte : *« Je cherche, dit-il, un passage... que je voudrais bien trouver. »* Plusieurs fois pendant sa détention, Bassompierre, un peu malgré lui sans doute, consentit à prêter son château de Chaillot à Richelieu, qui n'en fut guère reconnaissant, car notre malheureux prisonnier ne partit de la Bastille que le 19 janvier 1643, après la mort du cardinal.

Enfin dans l'arrière-saison  
La fortune d'Armand (2) s'accorde avec la mienne,  
France ! je sors de ma prison  
Quand son âme sort de la sienne.

Tel est le quatrain que Pierre Maynard met dans la bouche de Bassompierre délivré, et dont le troisième vers contient l'anagramme de son nom, à une lettre près.

Une des premières visites de Bassompierre fut pour Louis XIII, qui, le trouvant vieilli, lui demanda son âge. *« Cinquante ans, sire. — Comment, cinquante ans ! — Oui, sire, je retranche les douze années passées à la Bastille, puisque je ne les ai pas employées au service de Votre Majesté. »* Ces douze années d'inaction avaient considérablement augmenté son embonpoint, si bien que, lorsqu'il reparut à la cour d'Anne d'Autriche, la reine lui dit en plaisantant : *« Maréchal, quand donc accoucherez-vous ? — Madame, répondit-il, quand j'aurai trouvé une sage... femme. »* Elle lui proposa d'être gouverneur du jeune Louis XIV ; il déclina cet honneur, s'en excusant sur son âge, mais reprit sa charge de colonel des Suisses et sut bientôt rétablir ses affaires, qui avaient été un moment en fort mauvais état.

Il avait alors soixante-quatre ans, était encore agréable et de bonne mine, et, comme on vient de le voir, toujours lanceur de pointes et de quolibets. Malgré son obésité, sa santé était excellente, mais il ne la ménageait pas assez, aimait trop le bien vivre et le bon vin, même le claret de sa seigneurie de Chaillot, alors assez estimé. Les melons et les pêches pavies étaient son régal favori ; il en abusait.

Quand Marie-Louise de Gonzague, fille du duc de Nevers, épousa, en 1646, Ladislas IV, roi de Pologne, celui-ci envoya en ambassade, pour la célébration du mariage par procuration, un certain nombre de seigneurs polonais. Ces riches personnalités, logés au Palais-Royal, mangeaient le plus gloutonnement et le plus malproprement du monde, ce qui excitait fort la curiosité des Parisiens ; ajoutez à cela que plusieurs d'entre eux eurent la malencontreuse idée de s'affubler à la française et de se couvrir de perruques qui achevaient de les rendre grotesques. Leur originalité

(1) Il avait alors 1.600.000 francs de dettes.

(2) Bassompierre avait un fils de Marguerite de Lorraine, veuve du prince de Conti, et qui mourut peu de temps après lui.

(1) Claude de Malleville devint un des quarante de l'Académie française.

(2) Prénom du cardinal de Richelieu.

plut naturellement à Bassompierre, qui tint à les recevoir et à les traiter en grand seigneur dans son château de Chaillot. « *Le régal fut fort honnête, rien ne manquait au festin*, on y but même plus que de raison : *egregie* », dit Tallemant des Reaux.

Cette réception à Chaillot dut être une des dernières. Bassompierre étant allé voir le maréchal de Vitry, son ancien compagnon de détention, à son château de Coubert, près de Provins, y fut frappé pendant son sommeil d'une attaque d'apoplexie, le 12 novembre 1646 (1). Sa mort avait été si douce, qu'on le trouva le matin dans la posture où il avait l'habitude de dormir, une main sous le chevet de son lit à l'endroit de sa tête, et les genoux légèrement relevés. Son corps gros et gras, ballotté par les ornières de la route, fut ramené en assez mauvais état à Chaillot, où, suivant son désir, il fut inhumé.

Il y avait alors à Chaillot, et depuis fort longtemps, une chapelle *seigneuriale*, qui fut agrandie et érigée en paroisse sous le vocable de Saint-Pierre, en 1659, quand cette commune devint faubourg de Paris (2) ; ce fut probablement dans cette chapelle ou dans son caveau que fut inhumé Bassompierre.

Au résumé, sous un tel seigneur, fastueux mais généreux, juste et bon pour les humbles, et de plus gai et bon enfant, ce qui ne gâte rien, les habitants de Chaillot ne durent pas être trop malheureux ni subir bien rigoureusement les droits de haute, moyenne et basse justice dévolus à un tel seigneur et maître, qui certainement n'en abusa pas et dut être fort regretté de ses administrés.

LÉOPOLD MAR.

## PARIS DEPUIS SES ORIGINES

JUSQU'À NOS JOURS

Notre savant collègue M. E. de Ménéval vient de donner au public le troisième volume de son *Histoire monumentale de Paris depuis ses origines jusqu'à nos jours*.

J'ai déjà eu l'honneur d'entretenir la Société des deux premiers tomes de cette publication.

En avançant, à la suite de M. de Ménéval, dans cette étude historique, l'intérêt, loin de diminuer, s'accroît, s'il est possible, de toute la curiosité qu'éveillent des événements plus modernes et dont nous saisissons mieux les ramifications avec l'histoire que nous vivons nous-mêmes aujourd'hui.

Ce volume commence à l'avènement de Henri IV et va jusqu'à la mort de Louis XIV, en 1715. C'est une des périodes les plus glorieuses de notre histoire : celle où la monarchie atteint son apogée, où la France devint vraiment la grande nation ; celle aussi où Paris, s'embellissant de monuments

grandioses, s'est enrichi de ces chefs-d'œuvre qui font encore l'admiration de tous les artistes.

Siècle illustre entre tous, où les hommes d'État s'appelaient Sully, Richelieu, Mazarin, Colbert et Louvois ; où deux grands rois, Henri IV et Louis XIV, malgré leurs fautes et leurs crimes, honoraient les fleurs de lys de France ; où les poètes se nommaient Corneille, Racine, Molière ; où la chaire des Églises résonnait des accents de Bourdaloue et des Bossuet ; où les arts comptaient une pléiade incomparable de peintres et de sculpteurs nés sur le sol de la France !

Mais, dans l'histoire des peuples comme dans la vie des individus, les jours heureux sont précédés et suivis de deuils et de misères. Après les gloires du grand siècle, voici les morts répétées dans la famille royale, les défaites, les ruines, la famine.

Avant les années heureuses du règne de Henri IV, il y avait eu ces longs mois où le roi légitime avait été obligé de conquérir son royaume sur ces ligueurs trop souvent unis à l'étranger.

À tous ces moments de la vie nationale, Paris a la part prépondérante qu'il a toujours eue dans notre histoire. Il faut lire, dans l'ouvrage de M. de Ménéval, cette relation du siège de Paris en 1590 (1) où, le roi étant à Chaillot, nous voyons se dérouler devant nous un spectacle que nos yeux, hélas ! ont pu contempler il n'y a pas trente ans.

Déjà, on mangeait les chevaux, les chiens, les rats ; une bouillie épaisse remplaçait le pain. Les vieillards comme les enfants à la mamelle mouraient d'inanition. On formait les projets les plus extravagants ; et, quand on vit que la cité allait se rendre, il y eut, à cette date aussi, des Français qui proposèrent de brûler l'Hôtel de Ville et le Parlement !

Si j'ai insisté sur cette partie du livre de M. de Ménéval, c'est que, pour notre génération, elle est presque encore d'actualité ; c'est aussi parce qu'elle montre bien ce que furent des Parisiens à toutes les époques de leur histoire.

Tout le reste n'est pas moins attachant : entrées solennelles des rois, fêtes populaires, mœurs et usages de la bourgeoisie et du clergé, intérieurs des grands seigneurs, toute la vie de la Cité pendant près de cent cinquante ans se déroule ainsi devant nous dans un décor mouvant et curieux.

Aussi, ce gros volume, qu'on ouvrirait avec crainte, si l'on n'avait l'expérience de ses aînés, se ferme-t-il en laissant le regret qu'il soit si tôt fini.

Antoine GUILLOIS.

Voici maintenant, textuellement reproduits et parfois légèrement rectifiés dans des notes, les passages de *Paris depuis ses origines jusqu'à nos jours* (t. III) qui intéressent l'histoire de nos quartiers :

(1) À ce propos, il réfute cette légende d'Henri IV, faisant passer de la nourriture aux Parisiens. La vérité est que les officiers et les soldats de l'armée royale trouvaient ainsi un moyen de se procurer l'argent qu'ils ne recevaient pas du roi, dont les caisses étaient vides.

Que d'erreurs sont ainsi relevées et détruites à chaque page de ce volume !

(1) Son père était mort de la même façon.

(2) L'église Saint-Pierre-de-Chaillot a subi bien des modifications, mais n'a pas changé de place.

P. 7 et 8. — Le 24 août 1588, pour fêter dignement l'anniversaire de la Saint-Barthélemy, huit liqueurs et ligueuses s'embarquèrent sur la galliote, à Passy; on les vit débarquer au bas de Saint-Cloud, gravir la côte et, arrivés devant l'église, s'étendre à terre afin de racler le sol de leur langue sur le lieu du supplice et de rapporter avec eux quelques parcelles des cendres du saint martyr. A leur retour, la Seine, subitement agitée, se souleva, engloutit la barque, « et tous furent noyés près du couvent des Bonshommes », sans que les reliques qu'ils rapportaient de leur saint aient eu la vertu de sauver un seul d'eux du naufrage.

P. 279 et note. — Le village de Chaillot, favorisé par la présence de la reine d'Angleterre, Henriette, qui y avait fondé en 1651 un couvent de filles de la *Visitation*, dans l'ancienne maison de Bassompierre, fut érigé en faubourg par arrêt du Conseil de juillet 1659.

Note. — Chaillot fut érigé en faubourg sous le nom de faubourg de la Conférence, dans le but d'augmenter ses revenus par le changement des tailles en droits d'entrée. Les ouvriers et marchands de Chaillot furent déclarés exempts des lettres de maîtrise malgré les poursuites qu'avaient voulu exercer contre eux les gardes-jurés des communautés d'arts et métiers de Paris. L'église date du XII<sup>e</sup> siècle, mais elle a été complètement reconstruite au XVII<sup>e</sup>, puis au XVIII<sup>e</sup>. Sur le maître-autel, on voyait un *saint Pierre déliuré de ses liens par un ange*.

P. 284 et note. — *Abbaye de Sainte-Geneviève*, rue de Chaillot. Les chanoinesses de Sainte-Geneviève, établies à Nanterre, furent transférées à Chaillot en 1659. Elles appartenaient à l'ordre de Saint-Augustin.

Note. — Cette abbaye de la rue de Chaillot est très connue sous le nom de *Sainte-Périne*, qu'elle doit à des religieuses de la Villette qui y virent en 1746. Supprimée en 1792, elle devint, en 1800 (1), une maison de saut payante pour les deux sexes. Atteinte par les percements de voies nouvelles, elle a été transférée, en 1865 (2), rue Mirabeau (3), à Auteuil.

P. 285 et note. — Il y avait au bas de Chaillot, au lieu dit *la Savonnerie*, un petit hospice d'enfants construit par Marie de Médicis; la chapelle était sous le vocable de Saint-Nicolas. Le nom de la Savonnerie est resté célèbre par la manufacture de tapis de Perse que Henri IV établit en cet endroit. Elle fut réunie aux Gobelins en 1828. La Manutention militaire occupe aujourd'hui l'emplacement de la Savonnerie.

P. 308 et 309. — Au mois d'août 1651, le sieur de Monbrun-Souscarrière fit voir au roi et à son frère, « en la rivière de Seine, au-dessous de Nigeon et Chaillot, une espèce de ballet de tritons et sirènes par des hommes ayant tout

le bas du corps dans des figures de queues de poisson soutenues par deux vessies, en sorte que ces personnages ne montrent que leur haut, qui est de figure humaine. »

Un spectacle plus curieux avait intéressé « force gens de la Cour », le lundi 15 mai (1651) : une course entre le prince d'Harcourt et le duc de Joyeuse, « sur chevaux nourris depuis trois semaines au village de Boulogne ainsi que l'on nourrit les chevaux de course en Angleterre, de pain fait avec anis et faverolles et, les deux derniers jours, de deux ou trois cents œufs frais. Ils menèrent leur course de la barrière de la *Meute* ou *Muette*, sur le chemin de Saint-Cloud, en revenant par le château de Madrid. Le prince d'Harcourt, vêtu d'un habit fait exprès et très étroit, un bonnet en tête juste et ses cheveux dedans, ayant trois livres de p'omb en sa poche pour peser autant que le maître d'Académie, le Plessis du Vernet, qui courait en place du duc de Joyeuse. Au tournant de Madrid, le Plessis prit le devant et, arrivant cent pas avant l'autre à la barrière de la Meute, gagna le prix ».

P. 479. — (Lors de la seconde dispersion de Port-Royal, en août 1664, une religieuse janséniste fut envoyée à Chaillot.) La supérieure de Chaillot, la mère de La Fayette, combla d'égards celle qu'on lui imposa.

P. 502, note 3. — L'historien Mézeray avait une maison de campagne à Chaillot.

P. 550, note. — Molière était à sa maison d'Auteuil, le 26 juillet 1672, lorsqu'il signa le bail de la maison de la rue de Richelieu, où il devait mourir six mois plus tard.

P. 529, note. — Marie de Champmeslé mourut le 15 mai 1698, à Auteuil, dans le voisinage de Boileau, et fut inhumée le 17 mai à Saint-Sulpice.

De plus, je dois signaler, dans le plan joint à l'ouvrage de M. de Ménorval, quelques erreurs de position, relatives : 1<sup>o</sup> à la Savonnerie, qui était à gauche du ruisseau (qui se jetait près du pont de l'Alma actuel), et non à droite; 2<sup>o</sup> aux Filles Sainte-Marie et aux Bonshommes, qui étaient aux pieds de Chaillot et de Passy, et non aux pieds d'Auteuil; et 3<sup>o</sup> enfin, à l'église N.-D. d'Auteuil (n<sup>o</sup> 15 du plan), qui était beaucoup plus rapprochée de la rivière que le plan ne l'indique.

Mais ce sont là des erreurs tout à fait insignifiantes, et je m'excuse de terminer ainsi par une critique, quelque minime qu'elle soit, l'analyse d'un livre qui procurera à ses lecteurs tant de moments précieux et charmants.

Antoine GUILLOIS.

## SOUVENIRS ANGLAIS

SUR CHAILLOT ET LE BOIS DE BOULOGNE

### LES BONNES HOMMES LA FAMILLE DES STUARTS

John Evelyn, Esq., auteur de plusieurs ouvrages sur des sujets variés : *La Navigation et*

(1) En 1800, sous l'influence de Joséphine Bonaparte. Parmi les premiers souscripteurs figurent « le Premier Consul » et « Madame Bonaparte ». Nous sommes donc avant l'Empire.

(2) La date de 1860 est inscrite au fronton du bâtiment principal.

(3) L'entrée principale est rue Chardon-Lagache, n<sup>o</sup> 11; cette voie, en 1860, s'appelait rue de la Municipalité.

*le Commerce; Sylva; les Mystères révélés du cabinet de toilette des dames, etc.*, grand voyageur, amateur d'objets d'art, esprit curieux qui savait regarder et ne ressemblait pas à ceux de ses compatriotes dont souvent les caravanes bariolées parcourent Paris pour vérifier leur Murray ou leur Baedeker, consignait dans un journal, régulièrement tenu durant quatre-vingt-deux ans (de 1624 à 1706), ses observations et ses souvenirs. Il décrivait les monuments visités, les choses dignes de remarque, en Angleterre, en Italie, en France; il racontait ses promenades, parlait des personnes qu'il avait rencontrées, et quelques-unes de ses notes concernent notre arrondissement.

#### REVUE AU BOIS

Le 12 avril 1644, Evelyn prend une voiture pour assister à une revue générale de tous les gendarmes de la ville, au bois de Boulogne, devant Leurs Majestés et les grands; vingt mille hommes de troupe et encore plus de spectateurs. Les soldats y firent tous leurs exercices et étant mis, cavalerie et infanterie, en plusieurs formations et figures, représentèrent une bataille.

Dans sa gazette rimée, Loret, dix ans après (10 janvier 1654) nous décrit une autre de ces revues où les gardes,

La plupart ayant bonne trogne  
Allèrent au bois de Boulogne,  
Où ce vaillant et brave corps,  
Des plus complets et des plus forts,  
Fit selon l'art et la milice  
Admirablement l'exercice.

Le roi parut en habit riche et pompeux, mieux paré encore par cette jeune ardeur guerrière qu'on voyait sortir de ses yeux.

Le 27 février 1644, revenant de Saint-Germain à Paris, Evelyn passe par Madrid, puis il va aux « Bonnes Hommes », dont il admire la chapelle et la Bibliothèque.

#### MADRID

Le 23 avril 1650, il décrit Madrid, les terrasses et les galeries, l'une au-dessus de l'autre jusqu'au toit, et les matériaux qui sont tous de terre peinte comme de la porcelaine de Chine, dont les couleurs semblent très fraîches et sont très fragiles. Il y a des statues et des reliefs de cette poterie, des cheminées et des colonnes au dedans et au dehors. Sous la chapelle est une cheminée au milieu d'une pièce, près de la salle des gardes. La maison est fortifiée par un fossé profond et a une vue admirable sur le bois de Boulogne et la rivière. Pauvre Madrid! Evelyn ne le reconnaît aujourd'hui que par ce reverbère qui porte l'inscription: *Château de Madrid. Appartements meublés.*

#### LES « BONNES HOMMES »

Le 23 janvier 1651, Evelyn va revoir les *Bonnes Hommes* qu'il décrit: Un couvent qui a un beau cloître où sont peintes les vies des hermites; le jardin sur un rocher avec plusieurs des-

centes, une belle vigne et une gentille vue sur la cité. On y élevait en ce moment dans la chapelle un magnifique autel, 24 janvier.

Le lendemain, journée bien remplie: après avoir vu un dromadaire, une très monstrueuse bête qui ressemble beaucoup au chameau, mais plus grosse, et un saltimbanque, Evelyn fait une visite au frère Nicolas, que, sans lui, nous ne connaîtrions pas, et ce serait dommage. Il est le médecin, l'apothicaire, le chimiste du couvent. M. Anatole France en pourrait faire un joli conte de frère Nicolas, qui a guéri M. Senétan d'une maladie mortelle, et, en reconnaissance de cette guérison, M. Senétan fait bâtir un autel monumental qui coûtera 37.500 francs. Frère Nicolas conduit Evelyn dans son laboratoire, où il a une rare collection de remèdes spagyriques. Il est peintre aussi, peintre sur boltes; au lieu d'y écrire les noms des drogues, il y représente, ainsi que sur les pots, les figures des drogues et des simples. Il montre à Evelyn comme grande curiosité un peu de mercure, d'antimoine.

Guy Patin, partisan de la purge et de la saignée, n'aimait pas les « moines froquez et défroquez, charlatans, chimistes, soufleurs, apothicaires et *tanquam asini exultantes intersimios* », qui admettaient l'antimoine. « Jamais, dit-il, 6 mai 1650, tête encapuchonnée ne fut propre à notre métier. » Guy Patin se trompait, frère Nicolas y était propre, et, grâce à lui, le couvent avait son autel.

#### LA VISITATION DE SAINTE-MARIE

Chose étrange, Evelyn, qui avait des sympathies pour Charles I<sup>er</sup>, qui vit souvent Henriette de France, ne dit rien sur le séjour que fit cette reine à Chaillot, ni sur le couvent qu'elle y fonda, et où vint faire des retraites, plus tard, cette autre reine d'Angleterre exilée, Marie de Modène, la femme de Jacques II. Elle légua au monastère, en souvenir d'elle et de son mari, une verge ou discipline dont Macaulay (Hist., chap. vi) raconte ainsi l'histoire:

A son avènement au trône, le roi, déjà remarqué, mais resté fidèle à sa maîtresse Catherine Sedley, forma de bonnes résolutions, parla en public contre la licence du temps, annonça à la reine qu'il ne verrait plus jamais Mrs Sedley. Il manqua à ses promesses et alors eurent lieu des scènes curieuses. La reine pleura, et les courtisans, qui assistaient à ses repas, virent remporter les plats sans qu'elle y eût touché. Les larmes ruisselaient sur ses joues en présence des ministres et des ambassadeurs. Evelyn fut à deux de ces dîners. « Laissez-moi me cacher dans un couvent, dit-elle au roi. Vous êtes prêt à hasarder votre royaume pour l'amour de votre salut, et pourtant vous perdez votre salut pour l'amour de cette créature. » La reine, raconte Burnet, assembla dans son appartement tous les prêtres qui avaient l'oreille de Jacques. Le roi fut appelé, et tous les Pères se jetèrent à ses pieds pendant que la reine éclatait en plaintes (1). Jacques II pendant quelque

(1) D'après Macaulay, le Père Pêtre, jésuite se jeta seul aux genoux du roi.

temps continua à vivre mal ; mais souvent il était bourrelé de remords, et, dans ses heures de repentir, il faisait sévèrement pénitence. Il vengeait sur ses royales épaules les injures faites à la reine, il se frappait de cette discipline que la reine garda et laissa au couvent de Chaillot, dont Ma-caulay cite les manuscrits parmi ses sources.

## LA PRINCESSE D'ANGLETERRE

Par quel bizarre enchantement, écrit Hamilton dans une lettre à la princesse d'Angleterre, fille de Marie de Modène,

Par quel bizarre enchantement  
La maison de feu Bassompierre,  
Cet homme jadis si galant,  
Est-elle aujourd'hui le couvent  
Qui reçoit tout ce que la terre  
A de plus digne et de plus grand (1).

Malgré la piété de la reine, la vie n'était pas austère à Chaillot. Hamilton, dans une épître en vers, feint que les sœurs de Saint-Dominique de Poissy reprochent aux filles de Sainte-Marie de Chaillot de retenir parmi elles, au milieu des plaisirs, leurs hôtes royales (p. 349) :

Chez vous tout conspire à leur plaire,  
Amusements et soins divers  
S'offrent en prose comme en vers.

Les amusements sont des énigmes ; on compose des devises. Les vers sont faits par des courtisans rimeurs de vètilles, et aussi par les religieuses pour la fête de la princesse, par sœur Gabrielle, sœur Charlotte.

Ma sœur Madeline-Marie,  
De qui l'autre nom va devant.

Hamilton veut dire qu'elle s'appelait Marie-Madeleine.

Hamilton avait écrit des couplets pour le même jour ; le 2<sup>e</sup> finit ainsi, p. 418 :

Chantons, nymphes de cette cour,  
Dans nos chants célébrons ce jour  
Sans cesse,  
A ces mots B... prit son ton  
Et fit, touchant comme Apollon  
Sa lyre,  
Les couplets de chansons  
Que je vais dire.

Suit la mention : couplets de Mlle B... l'aînée. Qui est Mlle B... ?

Dans l'épître des *Œuvres*, de Poissy, citant les religieuses poètes, Hamilton avait dit :

.... Ma sœur Bullion,  
Dont je ne dirai pas le nom,  
Fait de vers une kyrielle  
Qui seraient dignes d'Apollon.

Pourquoi ne pas dire son nom ? Serait-ce parce qu'il la faudrait nommer Mlle Bullion l'aînée et la faire paraître un peu plus âgée au moins que la cadette, qui était au couvent aussi ? Bullion l'aînée, autant dire la vieille.

Il faut citer ces vers dont l'auteur a été, par Hamilton, deux fois comparée à Apollon, une fois

à cause de la rime, et la seconde peut-être aussi (p. 419) :

AIR : *Climat doux et paisible.*

Ornements de votre âge,  
Objet de nos chants,  
Recevez l'hommage  
De notre humble encens.  
Ce jour vous vit naître  
Chaque autre a vu croître  
Vos attraits charmants.

Sans la princesse, Mlle Bullion se déplaît au couvent :

Sans vous la tristesse  
Y règne sans cesse :  
Tout est ennuyeux.

Mais quand la princesse est là, Mlle Bullion chante ; les forêts, les campagnes et les ruisseaux la voient dire aux oiseaux :

Hôtes de nos bois, tour à tour  
Célébrez ce jour ;  
Tout vous répondra  
O gai lan la !

Mlle Bullion trouve naturel que son nom appelle à la rime Apollon. Pour elle-même et pour Hamilton, elle y met sans modestie l'Hélicon.

Nous qui savons la route  
De l'Hélicon,  
Nous qu'ici l'on écoute,  
Tendre Hamilton,  
Chantons vous et moi tour à tour  
Ce célèbre jour ;  
Tout nous répondra :  
O gai lan la !

## LE PRÉTENDANT ET SES MINISTRES FEMELLES

En 1742, la princesse d'Angleterre mourut de la petite vérole. « Tous ceux qui connurent cette jeune dame, dit un ennemi de la famille Stuart, l'évêque Burnet (*Hist. de mon temps*, p. 294, vol. 6, éd. La Haye, 1735), la regardaient comme une personne accomplie. Son frère, le prétendant, tomba malade de la même maladie, dont il échappa. Ceux-là mêmes qui ne parlaient du frère qu'avec peu d'estime faisait de la sœur un cas singulier. Il perdit en elle un grand appui qu'elle lui procurait de toutes les personnes qui l'approchaient. » — L'histoire du frère est, elle aussi, liée à celle de Chaillot et du bois.

En 1746, Bolingbroke, chancelier du prétendant réfugié en Lorraine, était à Paris, chargé de solliciter la cour de France en faveur de son maître. Il était en relations avec une foule de Jacobites qui complotaient, se murmuraient à l'oreille des secrets d'Etat, se montraient des lettres encourageantes de leurs amis.

La grande roue de la machine, dit Bolingbroke dans ses *Mémoires secrets* (Londres, 1754, p. 30, 2<sup>e</sup> partie) était une nommée Olive Trant. Elle habitait dans une petite maison du bois de Boulogne, près de Madrid. Elle avait rendu des services au régent. Elle avait ramené d'Angleterre une jeune personne que Bolingbroke n'avait pas connue, qui sans doute était fort belle. Elle fit par ce moyen la cour au régent. Le duc d'Ormond, le vainqueur de Vigo, ancien vice-roi d'Irlande,

(1) *Œuvres*, p. 162, vol. 3, éd. Paris, 1865.

sortait souvent de Paris avec un grand air de mystère. Bolingbroke, avec qui il demeurait, se demandait si ces excursions avaient pour objet les affaires ou les plaisirs, et soupçonnait qu'il y avait des unes et des autres. Ormond allait au bois chez Mme Trant. Il y avait chez elle une demoiselle de Chanssery qui l'assistait dans ses démarches. Celle-ci avait été fille d'honneur de Madame. Ces deux dames, avec l'abbé de Tésu, secrétaire du régent, avec une espèce de fou, ancien intendant de Normandie, et plusieurs autres politiques de bas ordre formaient ce que Bolingbroke appelle la Junte du bois de Boulogne, qui négociait avec le régent, avec l'ambassadeur d'Angleterre, avec les Highlanders d'Ecosse, envahissait en imagination la Grande-Bretagne, et couronnait dans Westminster l'héritier légitime du trône. Mme Trant reçut aussi Bolingbroke. A ce grand personnage qui s'était mis sous sa direction, au comte de Bolingbroke, pair d'Angleterre, ancien secrétaire d'Etat, ancien ministre des affaires étrangères, signataire du traité d'Utrecht, écrivain distingué et philosophe de valeur, cette aventurière remit un billet signé du régent, écrit en apparence à une dame, mais réellement adressé au comte de Mar, qui plus tard leva en faveur du prétendant l'étendard de la révolte. De Mme Trant dépendit l'expédition du chevalier de Saint-Georges, la vie de milliers de braves gens. De sa maison du bois elle tenait les fils d'une conspiration en Angleterre et de toutes les intrigues jacobines en France, jusqu'à ce que le régent finit par trouver qu'elle l'excédait, lui rompa la tête et l'ennuyait à la mort. Il reprocha à Bolingbroke d'avoir traité avec elle. Il désavoua toutes les cabales et les coteries. Il n'avait jamais eu l'intention de soutenir le prétendant, mais ces intrigantes l'avaient forcé par leurs importunités à paraître s'intéresser à la fortune du chevalier, pour leur donner l'air d'avoir du crédit. Peut-être aussi était-il indécis, voulait-il ménager le prétendant et tenir toujours l'Angleterre embarrassée. Il aurait pu empêcher la seconde expédition du chevalier qui, avant son départ, était resté quelque temps à Chaillot dans une maison de M. de Lauzun. Lord Stairs, l'ambassadeur anglais en France, apprit où il était et somma le gouverneur français de l'arrêter. Mais le régent était décidé à ne pas savoir où se cachait le prince, et la police avait la mission, que, dit-on, elle reçoit parfois, de ne pas le chercher et de ne pas le trouver. (V. Jobez, *La France sous Louis XV*, vol. I, p. 522, éd. 1864.)

Le chevalier se plaisait sans doute à Chaillot. Thackeray fait dire de lui par un de ses personnages, dans *Henri Esmond*, qu'il y avait une demeure où il s'enterrait des semaines entières et avec toutes sortes de personnes de mauvaise compagnie.

Ceux qui parlaient mal du prince avaient raison. Il ne valait pas qu'on se sacrifiât pour lui. Il avoua lui-même à Bolingbroke qu'à la mort de la reine Anne il avait fait quelques mouvements comme si son dessein eût été de s'embarquer pour l'Angleterre ; mais il n'avait pas envie d'y aller alors. La cour de France se fit un mérite de l'avoir empêché ; c'était une farce jouée de concert pour soutenir la réputation de son caractère.

Il laissa ses partisans l'attendre et s'exposer pour lui. Le mensonge lui coûtait peu. Quand il revint d'Ecosse à Saint-Germain, après sa malheureuse expédition, on le pressa de retourner en Lorraine. La France ne pouvait pas lui donner d'asile. Il n'était pas pressé ; il voulait voir le régent. Il sollicita une entrevue. Elle fut refusée. Alors il déclara à Bolingbroke qu'il partait, ses malles étaient faites. Il envoya dire aux ministres du régent qu'il était parti. Mais, au lieu de prendre la poste, il alla à la petite maison du bois de Boulogne ou demeuraient ses ministres femelles, comme les appelle Bolingbroke. Il y resta quelque temps à se cacher. Il y vit des ambassadeurs, ceux d'Espagne et de Suède.

Bolingbroke recevait pendant ce temps des lettres censées écrites par le prétendant en route et, sachant très bien à quoi s'en tenir, faisait semblant d'être dupe. Il renvoya par Ormond les papiers et les lettres qui lui furent redemandés, et déclara qu'il ne voulait plus rien avoir à démêler avec le prince. Il eût aussi bien fait de commencer par là. On l'accusa de négligence, de trahison et d'incapacité.

Thackeray fait sur le chevalier de Saint-Georges cette réflexion : C'est pour des mortels comme ceux-ci que les nations souffrent, que les partis luttent, que les soldats combattent et versent leur sang. Des têtes courageuses tombèrent, et Nithsdale en fuite, et Derwentwater sur l'échafaud, tandis que l'insoucieux ingrat, pour qui ils risquaient et perdaient tout, s'enivrait en mauvaiso compagnie dans sa petite maison de Chaillot.

Mme Trant, qui avait annoncé souvent qu'elle entrerait aux Carmélites, se reprit au monde par la politique et épousa un cadet de grande maison.

EDMOND WAHL.

#### LE MONASTÈRE ROYAL

#### DE LA VISITATION DE CHAILLOT

1651-1791

#### EMPLACEMENT DU TROCADÉRO

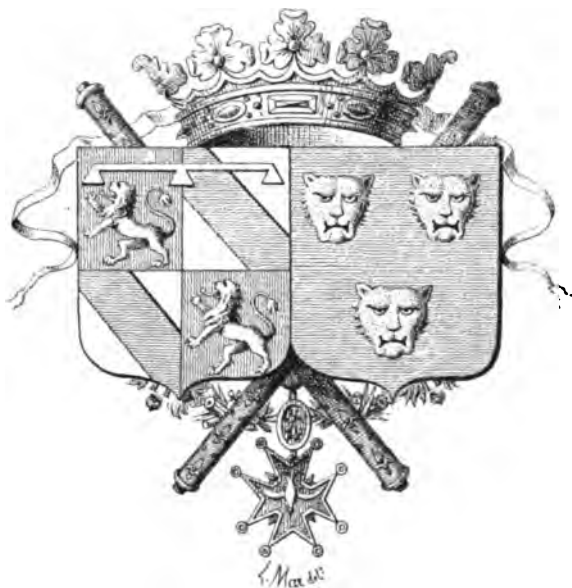
*Monographie lue au Congrès des Sociétés Savantes le 8 avril 1896.*

Sur le penchant du coteau qui forme aujourd'hui le Trocadéro, Catherine de Médicis s'était fait élever une riche maison de plaisance, qu'après elle on nomma la maison de Grammont. En janvier 1630, le maréchal de Bassompierre, seigneur de Chaillot, l'acquit de la fille du président Jeannin et l'embellit considérablement. Cinq ans après sa mort, le 12 mai 1651, les héritiers du maréchal la revendirent à Henriette de France, troisième fille de Henri IV, veuve de Charles I<sup>er</sup> d'Angleterre, qui désirait y établir des religieuses

de la Visitation de Sainte-Marie (1). L'autorisation nécessaire pour l'établissement de ce couvent de fondation royale, donnée le 28 juin 1651, ne fut enregistrée au Parlement que le 19 janvier 1652. Henriette de France fit alors approprier cette maison à sa nouvelle destination, et telle elle resta jusque vers 1700, époque où la plupart des bâtiments, ainsi que l'église, furent reconstruits, cette dernière sur les dessins de Gabriel, aux frais du maréchal de Lorges et de son beau-père, Nicolas de Frémont, garde du trésor royal. L'intérieur de la nouvelle église, de forme octogonale, ne fut terminé qu'en 1760 : elle était très richement décorée, et l'on admirait fort sa grande porte, chef-d'œuvre de serrurerie ; mais Germain

l'ordre de la Visitation ne seront pas inutiles avant d'arriver à la partie exclusivement historique de notre couvent.

Fondé en 1610 à Annecy, par saint François de Sales et M<sup>me</sup> de Chantal, cet ordre ne fut à l'origine qu'un refuge pour des veuves et des femmes malades qui ne faisaient que des vœux simples et se dévouaient au soulagement des pauvres malades. Plus tard, saint François de Sales érigea cette congrégation en ordre monastique et affranchit les nouvelles religieuses des austérités ordinaires du cloître, les dispensant des jeûnes rigoureux et des offices nocturnes. L'ordre se composait de trois sortes de religieuses : les *choristes*, les *associées* et les *sœurs converses*



Armes du Maréchal de Lorges et de Geneviève de Frémont, sa femme (1).

Brice, dans sa *Description de la Ville de Paris*, n'est pas tendre pour son architecture extérieure. « Le dessin en est agréable, dit-il, sans être d'un goût délicat ni étudié ; on s'aperçoit trop que les principales parties ont été copiées sur quelques édifices de Paris. Le comble qui le couvre est pitoyable et choque la vue, n'ayant aucun rapport avec le reste. Quelques critiques ont justement comparé la forme de cette construction à un panier à mouches. » L'enclos du monastère descendait jusqu'au chemin de Versailles et était, au sud-ouest, séparé du couvent des Bonshommes par un double mur de clôture (2).

Quelques notes sur l'origine et les règles de

(1) C'est ce qui explique pourquoi les religieuses furent pendant quelque temps appelées populairement : les *Filles de Bassompierre*.

(2) L'ancienne rue, ruelle et barrière Sainte-Marie, qui avoisinaient le Trocadéro, tiraient leurs noms du monastère des Filles de Sainte-Marie ou de la Visitation.

ou domestiques. Les choristes avaient seules le droit de chanter l'office au chœur ; les associées et les sœurs converses n'étaient pas tenues d'assister aux offices, mais, en compensation, devaient dire un certain nombre de *Pater* et d'*Ave*. Les sœurs converses s'occupaient, comme dans toutes les maisons religieuses, de la cuisine et des travaux du ménage. Le silence devait être rigoureusement observé depuis le premier coup de Matines jusqu'à Primes du jour suivant, depuis la récréation du matin jusqu'à Vêpres, ainsi qu'au dîner et au souper. La supérieure était nommée pour trois ans, et son mandat pouvait être renouvelé. Le costume était noir, et se composait d'une robe en forme de sac, avec cordelière à la ceinture, d'un voile d'étamine noire non doublée, d'un bandeau noir sur le front et d'une barbette de toile blanche sans plis, avec une croix d'argent

(1) Sculptées sur le fronton de l'église du monastère de la Visitation de Chaillot.



suspendue au cou et retombant sur la poitrine. Les sœurs converses portaient un voile blanc. Les armoiries de la congrégation se composaient d'un cœur percé de deux flèches, sur lequel étaient les monogrammes de Jésus et de Marie ; il était surmonté d'une croix, et le tout était enfermé dans une couronne d'épines. Depuis 1665, les Visitandines célébraient solennellement, au 29 janvier, saint François de Sales leur fondateur, et, depuis 1767,

justice en leur nom tenait ses audiences tous les samedis à 3 heures, dans un vieux bâtiment, qu'on appelait les *prisons de Chaillot*, et qui était situé sur le bord de la Seine, près du mur de clôture du couvent. Il prenait le titre assez compliqué de *prévôt royal, juge civil, criminel et de police, commissaire enquêteur* et examinateur aux inventaires de la prévôté de Chaillot, faubourg de la Conférence.



Henr. de France

Henriette de France, d'après Van Dick.

au 21 août, sainte Jeanne Chantal, leur fondatrice.

Voyons maintenant quels furent les droits de propriété et les droits seigneuriaux des religieuses de la Visitation de Chaillot. En septembre 1656, elles obtinrent du roi l'amortissement complet de leur propriété, dite château de Chaillot, de la maison du jardinier, du jardin et bois clos de murs, avec la confirmation du droit de haute justice (1), sans être tenues, pour ce, de payer finances, mais seulement le prévôt, qu'elles désigneraient pour exercer en leur nom, en mai 1686. Elles obtinrent la moyenne justice en 1693. Le 22 août de cette dernière année, on enregistra au Parlement des lettres patentes du roi en leur faveur, portant union du fief, dit de Longchamp, sis à Chaillot, et de ses dépendances, à celui de Chaillot. Une des petites îles, dont, plus tard, fut formée en partie la grande île des Cygnes, leur appartient également (2). Le prévôt exerçant la

HENRIETTE DE FRANCE

M<sup>lle</sup> DE LA FAYETTE

LOUISE DE BAVIÈRE

(1631-1669)

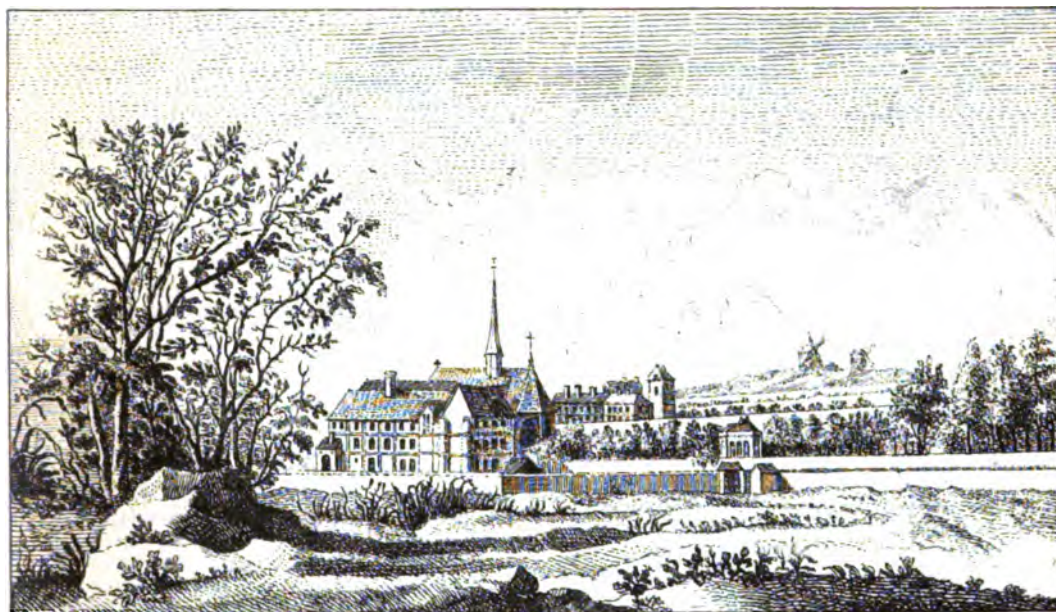
Maintenant que nous connaissons les origines de l'ordre, son but, ses principales règles, les droits de propriété et de seigneurie du couvent de Chaillot, arrivons à sa partie historique, dont le plus grand intérêt se trouve peut-être au début, mais dont la suite cependant nous laissera encore beaucoup à glaner. Nous l'avons dit, ce fut Henriette de France qui en fut la fondatrice en 1651. Réfugiée en France en 1654, la *reine malheureuse*, ainsi qu'elle s'appelait elle-même, avait eu à subir toutes les vicissitudes des troubles de la Fronde, et souvent même s'était vue réduite à manquer des choses les plus nécessaires. M<sup>me</sup> de Motteville rapporte dans ses *Mémoires* que, le 14 juillet 1648, Henriette de France la recevant dans une mauvaise chambre du couvent des Carmélites, ou elle s'était retirée pour quelques jours,

(1) Ce droit leur avait été accordé dès 1653.

(2) C'est cette île, située vis-à-vis du couvent de la Visitation, qu'on appelait, je crois, l'île de Longchamp.

lui montra une petite coupe d'or dans laquelle elle buvait, et lui jura qu'elle n'avait d'or, de quelque manière que ce pût être, que celui-là. Elle ajouta qu'aussitôt après le départ du prince de Galles (Charles II), elle s'était vue abandonnée de tous ses gens, qu'elle ne pouvait payer. Et le cardinal de Retz, confirmant cette misère, dit : « Cinq ou six jours devant que le roi sortit de Paris (6 janvier 1649), j'allai chez la reine d'Angleterre (au Louvre) que je trouvai dans la chambre de madame sa fille, qui a été, depuis, Madame d'Orléans. Elle me dit d'abord : *Vous voyez, ie viens tenir*

plus encore par l'amitié qu'elle avait pour la mère Lhuillier et pour la mère Angélique, qui l'avaient aidée dans l'établissement de cette maison et en furent les premières supérieures. Cette mère Angélique n'était autre que M<sup>lle</sup> Louise-Angélique Motier de La Fayette, belle-sœur de M<sup>me</sup> de La Fayette (si connue par ses écrits), nièce de l'évêque de Limoges, premier aumônier d'Anne d'Autriche, et parents du célèbre père Joseph, l'*émittance grise*. Née vers 1620, elle avait été fille d'honneur d'Anne d'Autriche, avait inspiré au froid Louis XIII une véritable passion qui, néan-



*Dessiné d'après un tableau par S. Leclerc.*

Le couvent des Bonshommes, vers 1760.

(Collection de M. Ém. Potin.)

*compagnie à Henriette, la pauvre enfant n'a pu se lever aujourd'hui faute de feu.* Le vrai était qu'il y avait six mois que Mazarin n'avait fait payer la reine de sa pension, que les marchands ne voulaient plus fournir et qu'il n'y avait pas un morceau de bois dans la maison. » Heureusement, cette détresse ne fut que passagère ; le cardinal de Retz, ému, exagéra la honte de cet abandon devant le Parlement, qui envoya 40.000 livres. Le 19 du mois suivant, la malheureuse reine recevait l'horrible nouvelle de l'exécution de son mari, dont elle porta le deuil toute sa vie. Après tant d'épreuves subies avec le plus grand courage, la religion seule pouvait lui offrir quelque consolation ; aussi prit-elle, peu de temps après, la résolution d'aller ensevelir sa douleur dans son monastère de la Visitation de Chaillot. Elle y avait été attirée par la beauté du lieu et

moins, fut toujours innocente, et s'était retirée en 1637 (1) au couvent des filles de la Visitation de la rue Saint-Antoine, avant de venir à celui de Chaillot, où elle mourut supérieure réélue au mois de janvier 1665. « C'était, — dit M<sup>me</sup> de Motteville, — une belle brune, aimable et fière tout ensemble, ayant beaucoup de douceur et en même temps beaucoup de fierté dans l'esprit (2). »

Henriette de France à Chaillot sut faire un saint usage de ses maux, donnant à la communauté

(1) Le cardinal de Richelieu, jaloux de la bienveillance que lui accordait le roi, contribua quelque peu à lui faire quitter la cour, et envoya en exil à Quimper, dans cette même année 1637, le père Caussin, confesseur du roi et directeur de Mlle de La Fayette.

(2) Il existe un assez bon portrait de Mlle de La Fayette dans la suite de Montcornet ; c'est une pièce très rare.

l'exemple de toutes les vertus. Elle s'occupa d'élever pieusement ses enfants et, surtout, de dompter par l'humilité chrétienne l'orgueil de sa jeune fille, Henriette d'Angleterre (1), qu'elle obligea plusieurs fois à servir les religieuses et les pauvres. Bossuet dit aussi : « Henriette de France étant à Sainte-Marie de Chaillot, où elle a pratiqué beaucoup de vertus, nous l'avons vue prendre sans répugnance et sans chagrin le soin de sa dépense, qui a été en certains temps fort petite ; elle en faisait les comptes et s'occupait à cela dans un esprit de pénitence et d'humilité. » Et Tallemant des Réaux, dans ses *Historiettes*, raconte que faute d'une chaise honnête la veuve de Charles I<sup>er</sup> ne put assister d'une façon décente aux processions du Jubilé de 1655.

En 1658, elle eut le bonheur de recevoir au couvent de Chaillot sa nièce nouvellement convertie, la princesse Louise-Marie, palatine de Bavière (2), fille du roi de Bohême et petite-fille de Jacques I<sup>er</sup> d'Angleterre ; elle l'y traita comme sa propre fille. Louise y demeura une année entière, et y édifica par ses vertus toute la communauté. Oubliant le prestige de son rang, elle ne dédaignait pas d'aller avec les simples religieuses soigner les bestiaux et faner les foins du couvent (3). En 1659, Henriette de France eut une autre joie : elle reçut à Chaillot le bref de la béatification de saint François de Sales, le fondateur de l'ordre, qui devait être canonisé le 19 avril 1665. On a raison de dire qu'un bonheur ne vient jamais seul, car après la mort de Cromwell, Charles II Stuart ayant pu remonter sur le trône de son père, Henriette rentra triomphante dans cette même Angleterre, dont elle s'était échappée avec tant de peine seize ans auparavant. Elle ne revint en France qu'en 1665, et, après quatre nouvelles années passées dans l'asile de paix qu'elle avait fondé, dans cette humble maison qu'elle aimait, dit Bossuet, plus que ses palais, elle mourut presque subitement le 10 septembre 1669, dans une propriété qu'elle avait à Colombes et où elle allait passer les plus beaux jours de l'été. Déjà malade, une dose trop forte d'opium qu'elle prit la plongea dans un sommeil dont elle ne se réveilla plus. Quarante jours après, le 16 novembre, le duc d'Orléans, son gendre (Monsieur), et la princesse Henriette, sa fille (Madame), lui firent faire un service solennel dans l'église du couvent de Sainte-Marie de Chaillot, où son cœur et ses entrailles venaient d'être déposés. Bossuet, pour lors évêque nommé de Condom, prononça son oraison funèbre en présence des principaux personnages de la cour, retraçant en termes magnifiques la triste destinée de cette malheureuse princesse.

(1) Épousa plus tard Philippe d'Orléans, frère unique de Louis XIV, qui fut assez froid pour elle. Elle expira en quelques heures au château de Saint-Cloud, le 13 juin 1670 ; elle ne survécut donc que neuf mois à sa mère.

(2) Sa sœur cadette devint la seconde femme du duc d'Orléans et fut mère du régent.

(3) A sa sortie de Chaillot, elle alla prendre l'habit à l'abbaye de Maubuisson, en devint abbesse en 1664 et y mourut le 11 février 1709, âgée de quatre-vingt-six ans. Depuis son arrivée en France, Louis XIV lui faisait servir une pension de 12.000 écus.

Voici le portrait que M<sup>me</sup> de Motteville a tracé d'Henriette de France dans ses *Mémoires* :

« Quand elle arriva en France, en 1644, elle était défigurée par la grandeur de ses maladies et de ses malheurs, et n'avait guère de marques de sa beauté passée. Elle avait de beaux yeux, un teint admirable et le nez bien fait. Il y avait dans son visage quelque chose de si agréable, qu'elle se faisait aimer de tout le monde ; mais elle était maigre et petite, elle avait même la taille gâtée, et sa bouche, qui naturellement n'était pas belle, par la maigreur de son visage, était devenue grande. Comme sa beauté n'avait duré que l'espace d'un matin et l'avait quittée avant son midi, elle avait accoutumé de maintenir que les femmes ne peuvent plus être belles, passé vingt-deux ans. Elle avait infiniment d'esprit, mais de cet esprit brillant et enjoué qui plaît aux spectateurs. Elle était agréable dans la société, honnête, douce et facile, vivant sans nulle façon avec ceux qui avaient l'honneur de l'approcher, et était naturellement libérale. »

#### LA DUCHESSE DE NEMOURS ET SES FILLES (1652-1668)

Les guerres de la Fronde étant terminées, il y eut à la fin de juillet 1652, entre François de Vendôme, duc de Beaufort, le célèbre *Roi des Halles*, et son beau-frère, Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, une querelle à propos du combat de Jargeau. Elle se renouvela pour une question de préséance, au conseil de Monsieur (Gaston d'Orléans), et prit un caractère tellement violent, que le duc de Nemours provoqua son beau-frère en duel, et malgré les résistances naturelles de ce dernier, il fallut, le mardi 30 juillet, aller sur le terrain choisi, au Marché aux chevaux (emplacement des rues Louis-le-Grand, d'Antin et Gaillon).

Le duc de Nemours, qui n'avait que vingt-huit ans, fut tué raide d'un coup de pistolet à la tête, et, par contre-coup, son témoin, M. de Villars, tua celui du duc de Beaufort, M. d'Héricourt, lieutenant de ses gardes. A la suite de cet horrible duel, dans lequel son propre frère avait tué son mari, la duchesse de Nemours (Elisabeth de Vendôme), petite-fille de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, vint, dans son désespoir, chercher un refuge à la Visitation de Chaillot. Elle y amena ses deux filles, qui y demeurèrent pendant de longues années et n'en sortirent, l'aînée, Marie-Jeanne-Baptiste, qu'en 1665, pour devenir duchesse de Savoie, et la seconde, Louise-Marie-Françoise-Elisabeth, dite M<sup>lle</sup> d'Aumale, en 1666, pour épouser Alphonse VI, roi à demi idiot du Portugal, puis, en 1668, dom Pedro de Bragance, frère d'Alphonse et roi à sa place. La duchesse de Nemours, morte en 1664, avait été inhumée, suivant son désir, dans le cloître du couvent de la Visitation de la rue Saint-Antoine.

M<sup>lle</sup> DE LA MOTTE-ARGENCOURT  
MARIE MANCINI  
(1657-1659)

C'est bien avec intention que nous réunissons, un peu tardivement peut-être, les noms de ces deux jeunes filles aimées de Louis XIV, et dont nous n'avons pas voulu parler plus tôt pour ne pas interrompre le récit du séjour d'Henriette de France à Chaillot.

Donc, au commencement de l'année 1657, Anne d'Autriche avait pris depuis peu comme fille d'honneur M<sup>lle</sup> de La Motte-Argencourt (1). Sa beauté n'était pas éclatante, ni son esprit fort extraordinaire, dit M<sup>me</sup> de Motteville, mais elle était aimable. Ses yeux bleus, surmontés de sourcils noirs et de cheveux blonds, lui donnaient en même temps un air de douceur et de vivacité si agréable, qu'il était difficile de se défendre de ses charmes; aussi le jeune Louis XIV s'y laissa-t-il prendre et finit-il par lui déclarer sa passion. M<sup>lle</sup> de La Motte repoussa les propositions peu mesurées du roi; puis, voyant qu'il s'éloignait d'elle, s'éprit violemment du marquis de Richelieu, marié à la fille aînée de M<sup>me</sup> de Beauvais (2), première femme de chambre et favorite d'Anne d'Autriche. La marquise de Richelieu, jalouse à bon droit, incita sa mère à faire éloigner de la cour M<sup>lle</sup> de La Motte, et on l'envoya au couvent de la Visitation de Chaillot, où, quoiqu'elle ne s'y fût pas retirée de son plein gré, désabusée des vanités de la cour, elle resta volontairement, sans être religieuse, après avoir donné à cette maison vingt mille écus que lui avait remis le roi, et s'y créa une vie fort tranquille et fort heureuse. Vers 1700, les bâtiments du couvent tombant en ruine, ce fut elle qui fit les plans des nouvelles constructions, à l'exception de l'église, qui fut confiée à l'architecte Gabriel. M<sup>lle</sup> de La Motte mourut à Chaillot le 25 octobre 1709.

Marie Mancini, la meilleure des nièces de Mazarin, née en 1639, demeura pendant deux ans comme pensionnaire, avec sa sœur Hortense, au couvent des filles de Sainte-Marie de Chaillot, et y resta jusqu'au commencement de l'année 1657. Le cardinal la fit venir alors à la cour. Son esprit, sa grâce, ses manières enjouées faisaient oublier son manque de beauté, et Louis XIV, qui s'enflammait alors si facilement, en devint passionnément amoureux, beaucoup plus même qu'il ne l'avait été déjà de sa sœur Olympe Mancini, devenue comtesse de Soissons. Marie Mancini répondit à cette passion, espérant toujours que le roi l'épouserait. Fort jalouse, et craignant de laisser échapper sa conquête, elle ne quittait pas le roi, qu'elle suivait partout et allait jusqu'à l'obsession. Mazarin, voulant anéantir les folles espérances de sa nièce, prit la résolution de l'éloigner et de l'envoyer pour quelque temps au couvent de

Brouage, près de la Rochelle. La séparation des deux jeunes amants, à la fin de 1659, fut des plus pénibles. « *Vous pleurez, dit Marie au roi, vous êtes le maître, vous m'aimez... et je pars!* » Dix-huit mois après, le 11 avril 1661, on lui fit épouser solennellement par procuration, dans la chapelle de la reine, au Louvre, en présence de toute la cour, le prince Colonna, grand connétable de Naples (1), et, depuis, elle eut une vie des plus aventureuses, dont le récit ne serait pas ici à sa place. Ce que nous tenons à noter cependant, c'est qu'en 1705, s'étant avisée de quitter l'Italie pour venir voir sa famille, on ne lui accorda cette faveur qu'à la condition qu'elle ne mettrait pas les pieds à Paris et encore moins à la cour. Elle vint alors s'installer à Passy, dans une petite maison appartenant à son frère, le duc de Nevers; mais, comme elle ne connaissait plus personne en dehors de sa famille, l'ennui la prit, et elle s'en retourna peu de temps après à Rome.

LES FILLES DE MADAME DE BEAUVAIS  
ET DE LA MARQUISE DE RICHELIEU

(1652 à 1709)

La trop célèbre M<sup>me</sup> de Beauvais, qu'on appelait aussi familièrement *la Beauvais*, cette créature insinuante, première femme de chambre et favorite d'Anne d'Autriche, qui ne l'appelait que *Cataut* (abréviation de son nom de Catherine); cette femme laide, désagréable, sans attraits, dont les mœurs furent loin d'être pures, avait cru devoir confier à notre maison naissante sa fille aînée, Anne-Jeanne-Baptiste, qui n'avait pas la moindre vocation religieuse. Aussi, comme *les verrous et les grilles ne sont pas un garant de la vertu des filles*, Anne s'empressa-t-elle de se faire enlever par le marquis de Richelieu (Jean-Baptiste-Amador Vignerot), qui l'épousa à Saint-Eustache le 12 novembre 1652. Le marquis avait dix-sept ans, la mariée quinze ans et treize jours; elle était filleule d'Anne d'Autriche et de Gaston d'Orléans (2). Sa vie fut courte; elle mourut au Louvre le 29 avril 1663, juste un an après son mari, et fut inhumée dans la chapelle de la Sorbonne, lieu de sépulture des Richelieu. On attribua la mort prématurée des deux jeunes époux à de trop fortes doses de vin d'émétique (ou antimoine) que leur avait administrées Guénault (et non Guénaud), ce premier médecin de la reine Marie-Thérèse, qui ne faisait ses visites qu'à cheval, et dont Boileau a dit dans sa sixième satire :

Guénaud sur son cheval en passant m'éclabousse  
et dans sa quatrième (ce qui est plus grave) :

..... Combien dans un printemps  
Guénaud et l'antimoine ont fait mourir de gens!

(1) Le roi lui fit de magnifiques présents, mais la vit partir sans émotion, ne se souvenant plus du feu passager qu'elle avait autrefois allumé dans son cœur (*Mémoires de l'abbé de Choisy*).

(2) Ni sa mère, ni les parents du marquis de Richelieu ne voulurent assister à ce mariage.

(1) Ne pas confondre avec Mlle de La Motte-Houdancourt, ce qui a lieu assez souvent.

(2) Voir l'article qui suit.

Le marquis et la marquise de Richelieu laissaient cinq enfants : Armand-Jean, duc de Richelieu, qui fut général des galères et père du célèbre maréchal de Richelieu ; Louis-Armand, marquis de Richelieu, dont l'article suit ; et trois filles, Marie-Françoise, Elisabeth et Marie-Marthe, qu'on s'empressa, quand elles furent en âge, d'envoyer au couvent des Visitandines de Chaillot, pour y être élevées sous les yeux de leur tante, sœur Claire-Angélique de Beauvais, dont nous parlerons plus longuement tout à l'heure, et qui, entraînée par son zèle, eut le tort de contraindre ses nièces à prendre l'habit, malgré le peu de désir qu'elles en avaient. Marie-Françoise devint religieuse à Chelles, puis prieure de l'abbaye de Crécy-en-Brie ; Elisabeth quitta l'habit et se maria en 1696 avec un substitut du procureur général du Parlement de Paris ; la troisième, Marie-Marthe, devint abbesse de Saint-Rémi-des-Landes, dans la Manche.

Passons à la tante, à la deuxième fille de M<sup>me</sup> de Beauvais, Claire-Angélique. Première femme de chambre en survivance d'Anne d'Autriche, elle était bien faite, agréable et de beaucoup d'esprit, eut toujours une conduite irréprochable ; aussi la reine la traitait-elle comme sa fille et son amie, et lui accordait-elle une si grande confiance qu'elle l'avait chargée de la distribution de ses aumônes. Le jour même de la mort d'Anne d'Autriche (20 janvier 1666), Claire-Angélique, qui depuis quelque temps aspirait à la vie religieuse, se retira à Sainte-Marie de Chaillot, où elle avait été élevée, prit d'abord le petit habit des Visitandines, c'est-à-dire des pensionnaires, qu'elle changea en 1668 contre celui des professes, et prononça ses vœux le 12 août entre les mains d'Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris (1), en présence de la reine d'Angleterre (Henriette de France), du duc d'Orléans et des plus grands personnages de la cour. Ce fut Bossuet qui prononça le sermon de profession, intitulé dans ses œuvres : *Sermon pour la profession d'une demoiselle que la reine mère avait tendrement aimée* (2). Sœur Claire-Angélique de Beauvais, jusque-là bienfaitrice séculière, devint le modèle des religieuses ; aussi fut-elle, en novembre 1692, une des trois sœurs visitandines choisies par Louis XIV et M<sup>me</sup> de Maintenon pour organiser, avec la mère Priolo, supérieure du couvent de Chaillot, la maison naissante de Saint-Cyr. Enfin, après de longues résistances inspirées par sa modestie, elle fut, à son tour, élue supérieure le 29 mars 1695, réélue le 15 mai 1698 et en 1701, puis le 9 novembre 1706, et mourut dans son couvent, le 23 novembre 1709, âgée de soixante et onze ans.

Pour en finir, ou à peu près, avec les enfants et petits-enfants de M<sup>me</sup> de Beauvais qui ont eu quelques attaches à notre arrondissement, disons qu'un de ses quatre fils, Louis, qui se faisait appeler le baron de Beauvais et qui mourut d'apoplexie en août 1697, fort regretté de Louis XIV, était gouverneur des châteaux et maisons royales

de Madrid et de la Muette, et capitaine des chasses du bois de Boulogne. Une chanson du recueil de Maurepas le qualifie ironiquement de *garde des perdrix*. Le 26 août 1685, il avait eu une fille qui, deux jours après, fut baptisée à l'église de Passy, ce qui peut faire supposer qu'il habitait la Muette (1).

RICHELIEU (LOUIS-ARMAND DE VIGNEROT, 2<sup>e</sup> MARQUIS DE) ET MARIE-CHARLOTTE DE MAZARIN.

(1680 ? 1730)

Ce second fils du marquis de Richelieu et de la fille aînée de M<sup>me</sup> de Beauvais suivit le mauvais exemple de son père, et enleva du couvent de la Visitation de Chaillot, où elle avait été placée comme pensionnaire, Marie-Charlotte de Mazarin, fille du duc de Mazarin, grand maître de l'artillerie (2), et d'Hortense Mancini, nièce du cardinal. Ce deuxième marquis de Richelieu était né en 1654, et la fille d'Hortense Mancini en 1662 ; l'enlèvement dut donc avoir lieu vers 1680. Louis-Armand, personnage débauché et même crapuleux, fut, en punition de son rapt, exilé assez longtemps hors de France, épousa, forcément sans doute, Marie-Charlotte, et, après avoir été mestre de camp d'un régiment de cavalerie, devint gouverneur de la Fère et mourut en 1730. Sa femme, *belle comme le jour*, dit Saint-Simon, *s'est rendue célèbre par ses désordres et les courses de sa vie errante. Elle s'enivrait dans la perfection*, et mourut à Dieppe en 1729.

M<sup>lle</sup> DE LA VALLIÈRE

(1671-1674)

Les deux retraites de M<sup>lle</sup> de La Vallière au couvent de la Visitation de Chaillot ont été différemment racontées par M<sup>me</sup> de Sévigné et plus tard par Saint-Simon. M<sup>me</sup> de La Fayette, beaucoup plus explicite, nous semble devoir être beaucoup mieux renseignée, et voici ce qu'elle dit : « Au mois de février 1671, après une brouille avec le roi, M<sup>lle</sup> de La Vallière se croyant perdue, la tête lui tourna. Elle sortit le matin des Tuileries et s'en alla comme une insensée dans un petit couvent obscur qui était à Chaillot. Louis XIV, qui l'aimait passionnément, à la nouvelle de cette fuite, fut extrêmement troublé et fit si bien qu'il finit par savoir où était La Vallière : il y alla à toute bride, lui quatrième ; il la trouva dans le parloir du dehors de ce couvent, on n'avait pas voulu la recevoir au dedans. Elle était couchée à terre, éplorée et hors d'elle-même. Le roi demeura seul avec elle et, après une longue conversation,

(1) Voir le *Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire*, par A. Jal (article Beauvais).

(2) Drôle d'original que ce duc de Mazarin, qui, trouvant ses filles trop belles, et craignant qu'elles n'en tirassent vanité, eut un moment la velléité de leur faire arracher des dents de devant pour les enlaidir.

(1) Ancien précepteur de Louis XIV, membre de l'Académie française, auteur d'une *Vie de Henri IV*, souvent réimprimée.

(2) Voir les *Chefs-d'œuvre oratoires* de Bossuet, édition Lefèvre, 1844, t. IV, p. 543 à 561.

l'obligea à revenir, et envoya chercher un carrosse pour la ramener. » Tout fut oublié, et la belle à scrupules, qu'on appelait aussi la pécheresse vertueuse, reprit sa position habituelle à la cour. Mais en 1674 (elle avait alors trente ans) elle prit irrévocablement le parti de quitter la cour pour entrer en religion, et, dans les premiers jours d'avril, elle annonça sa résolution au roi, qui la vit partir d'un œil sec. Le couvent de la Visitation de Chaillot la reçut pour la seconde fois; elle y resta jusqu'au 20 avril, jour où, après s'être jetée aux pieds de la reine (1) et lui avoir demandé pardon de l'avoir offensée, elle courut se jeter dans le carrosse qui la conduisit au couvent des Carmélites de la rue Saint-Jacques (2). Elle y prit l'habit sous le nom de sœur Louise de la Miséricorde, et y mourut en 1710, après trente-six ans d'une vie exemplaire (3). Au moment de son entrée en religion, M<sup>me</sup> de Sévigné avait fait d'elle ce curieux éloge : *C'était une petite violette qui se cachait sous l'herbe et qui était honteuse d'être maitresse, d'être mère, d'être duchesse; jamais il n'y en aura sur ce moule-là.*

M<sup>me</sup> DE MOTTEVILLE

(1666-1689)

Après la mort d'Anne d'Autriche (1666), M<sup>me</sup> de Motteville (Françoise Bertaut), sa confidente intime et son amie la plus fidèle, vint se retirer au couvent de la Visitation de Chaillot, pour lequel elle avait beaucoup obtenu de la générosité de la reine mère (4). De puissants motifs lui avaient fait choisir cette maison; elle y retrouvait la reine d'Angleterre, Henriette de France, qui lui avait toujours témoigné la confiance la plus absolue et à laquelle elle avait suggéré l'établissement du nouveau monastère. D'autre part, sa sœur cadette, Madeleine-Eugénie Bertaut, qu'on avait surnommée *Socratine*, à cause de sagesse, avait quitté la cour le 14 août 1650 pour entrer au couvent des Filles de Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine, puis était venue à celui de Chaillot dès sa fondation et y avait fait profession. Animée par l'exemple de sa sœur, M<sup>me</sup> de Motteville avait pris le parti de s'y retirer le plus fréquemment possible, mais néanmoins sans contracter aucun engagement. Malgré le titre mérité de *bienfaitrice séculière* que lui avait donné les religieuses, ne voulant pas être à leur charge, elle leur avait fait don d'une certaine somme d'argent et s'était, en outre, engagée à leur servir une pension viagère qu'elle payait toujours très exactement.

Elle écrivit, dans le calme de la retraite qu'elle avait adoptée, plusieurs traités sur la religion et

s'occupa surtout à revoir et à retoucher ses *Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche*, ouvrage certainement inférieur par le style aux mémoires du cardinal de Retz, mais aussi intéressant par le fond, pour qui veut bien connaître l'histoire des troubles de la Fronde et de la jeunesse de Louis XIV. M<sup>me</sup> de Motteville mourut le 29 décembre 1689, âgée d'environ soixante-huit ans. Sa sœur était morte supérieure du monastère, en 1673.

## MARIE D'ESTE, REINE D'ANGLETERRE

(1688-1718)

Marie-Béatrix-Éléonore d'Este, fille du duc de Modène et seconde femme du malheureux Jacques II, roi d'Angleterre, avait été forcée de se réfugier en France avec son fils Edouard, dit le *Prétendant*, dans les derniers jours de l'année 1688, et son mari était venu la rejoindre peu de temps après. La pieuse reine dépossédée quittait régulièrement le château de Saint-Germain pour venir passer les jours de grandes fêtes religieuses au monastère de Chaillot; elle y arrivait l'avant-veille, souvent avec la princesse Louise, sa fille, et n'en repartait que quelques jours après (1). Antoine Hamilton, dans une de ses lettres moitié prose, moitié vers familiers, adressée vers 1706 à la jeune princesse d'Angleterre qui séjournait alors avec sa mère au couvent de Chaillot, lui dit :

Par quel bizarre enchantement  
La maison de feu Bassompierre,  
Cet homme jadis si galant,  
Est-elle aujourd'hui le couvent  
Qui reçoit tout ce que la terre  
A de plus digne et de plus grand, etc.

Et dans une autre éptre adressée aux religieuses à propos d'une fête qu'elles avaient donnée à la reine et à sa fille, on voit que quelques-unes d'entre elles tournaient les vers de circonstance très agréablement, notamment Anne-Séraphique de Bullion et Marie-Thérèse de Bullion, sa sœur, toutes deux filles du prévôt de Paris et sœurs de la duchesse d'Uzès; sœur Gabrielle, sœur Anne-Charlotte Bochart de Saron,

Sœur Jeanne-Françoise (2) en un mot,  
De ses chansons, par l'harmonie,  
Ferait croire que le génie  
De feu Voiture est à Chaillot.

Pour chanter lesdites chansons, il y avait alors les admirables voix de sœur A. Séraphique de Bullion et de sœur Marie-Madeleine. Un peu plus loin, Hamilton, badinant et passant en revue ce que l'on voyait du couvent, recommande aux jeunes Visitandines de détourner leurs yeux du Cours la Reine,

Où le beau monde se promène  
Et souvent sur ses pas entraîne

(1) Marie-Thérèse venait souvent à la Visitation de Chaillot, pour y pleurer, loin des regards de la cour, les froideurs et les infidélités de Louis XIV.

(2) Voir *les Reines du Monde*, article La Vallière, par Arsène Houssaye.

(3) La règle austère qui régissait les Carmélites lui avait fait préférer cet ordre à tout autre.

(4) Anne d'Autriche s'était retirée de temps en temps à la Visitation de Chaillot pour oublier les tracasseries et les soucis de la régence.

(1) Jacques II fit d'assez nombreuses visites aux Visitandines de Chaillot.

(2) Jeanne-Françoise Le Vayer, fille d'un maître des requêtes, intendant du Bourbonnais, et savant écrivain jurisconsulte.

De ces vilains petits amours  
 Qui séduisent la gent mondaine.  
 Vous qui voyez ces tendres lieux,  
 Nos sœurs, détournez-en les yeux,  
 Détournez aussi la prunelle,  
 D'un certain moulin de Javelle.  
 Car bien souvent l'esprit malin  
 Sous l'ombre d'une matelotte  
 Se fourrant dans cette gargotte,  
 Qui porte le nom de Moulin,  
 Mène la sagesse bon train  
 Et met la raison en compote.

Quand à l'hôtel des Invalides,

*Doré jusques aux pyramides,*

il leur permet de le regarder autant qu'elles le voudront, sans le moindre inconvénient; elles n'y verront pas de

*... blondins perfides  
 Dont l'aspect est souvent fatal,*

mais des

*Gents éclopés, couverts de rides,  
 Qu'on peut lorgner sans aucun mal.*

Laissons Hamilton et ses vers libres, dont nous avons peut-être abusé, et revenons sérieusement à Marie d'Este, qui combla le couvent de ses bienfaits. Vers 1713, elle fit faire pour l'église trois tableaux importants qui étaient fort appréciés des connaisseurs: les deux premiers étaient des apothéoses de Jacques II, son mari, et de la princesse Louise, sa fille; le troisième la représentait elle-même en prière. Nous ignorons ce que sont devenues ces peintures intéressantes. A l'époque dont nous parlons, qui fut la plus prospère pour le couvent, les œuvres d'art n'y manquaient pas; la supérieure, dans une de ses lettres circulaires, dit qu'elles ont tellement de statues qu'elles sont forcées d'en orner les jardins (1).

Marie d'Este mourut à Saint-Germain le 7 mai 1718; le lendemain, la duchesse palatine d'Orléans écrivait dans sa *Correspondance*: « La bonne et pieuse reine d'Angleterre n'est plus. Assurément elle doit être au ciel. Elle ne gardait pas un liard pour elle, elle donnait tout aux pauvres; elle n'a jamais tenu un propos méchant sur qui que ce soit, et, si l'on se mettait à l'entretenir sur le prochain, elle disait: *Si c'est du mal de quelqu'un, je vous prie, ne le dites pas.* Elle était polie et agréable quoique loin d'être belle, et elle était toujours gaie. » Saint-Simon en fait également le plus grand éloge et reconnaît qu'elle eut toutes les vertus qui font les saintes. Le 9 mai, à onze heures et demie du soir, son corps, suivant son désir, fut apporté et inhumé dans son cher couvent de Chaillot, où reposait déjà, depuis 1704, le cœur de son mari et, depuis 1712, celui de sa fille Louise-Marie d'Angleterre (2).

(1) Quelques années plus tard, le célèbre Res-tout leur fit pour leur chapelle de Saint-François de Sales un très beau tableau représentant Mme de Chantal et ses religieuses invoquant ce saint.

(2) Les corps des Stuarts, des deux frères Charles II et Jacques II, rois d'Angleterre, et de Louise-Marie, fille de Jacques II, avaient été inhumés dans la chapelle des Bénédictins anglais, rue Saint-Jacques, n° 269.

## AFFAIRE P. MANIS

(1716-1718)

Nous voici arrivés à une époque désastreuse où tous les moyens semblaient bons pour pressurer la bourse des pauvres habitants taillables, et voici ce qui arriva à Chaillot. Par un arrêt du Conseil d'Etat du roi, daté du 14 juillet 1716, un fermier général du nom de P. Manis avait été autorisé à faire poser des barrières pour fermer le bourg de Chaillot, dit alors faubourg de la Conférence, et à y établir des bureaux d'octroi pour percevoir les différents droits d'entrée. Mais les habitants, *ahuris*, et les religieuses de la Visitation, Dames du lieu, firent opposition aux prétentions de P. Manis et prouvèrent que Chaillot, quoique faubourg de Paris sous le nom de faubourg de la Conférence depuis 1659, ne devait payer de droit que sur le vin, et non d'autres entrées comme les autres faubourgs, parce qu'en somme cet impôt n'était qu'une commutation de 4.000 livres annuelles de taille dont on avait cru pouvoir charger ce village en 1650; mais, comme on n'arrivait pas à pouvoir y lever cette somme, le Conseil, en 1659, avait changé ladite taille en impôt, tant sur le *vin du cru* (1) que sur les vins venant du dehors, ce qui avait fort bien réussi, puisque, dès le début, il avait rapporté, par année, au moins 8.000 livres. De plus, par un autre arrêt de son Conseil du 18 octobre 1707, Louis XIV avait formellement déclaré qu'en érigeant le village de Chaillot en faubourg de Paris, il n'avait pas prétendu augmenter les charges de ses habitants. Pour toutes ces excellentes raisons, les Dames de la Visitation et les habitants de Chaillot, *désahuris*, eurent gain de cause, et, le 7 mai 1718, un arrêt contradictoire du Conseil du roi fut rendu contre le traitant P. Manis (2).

## LA PRINCESSE RAGOTZKY

(1717-1722)

Vers 1717, la princesse Ragotzky (Charlotte-Amélie), vint s'établir dans notre couvent, où elle mourut le 18 février 1722, âgée de quarante-trois ans, et c'est là qu'elle fut inhumée. Fille du landgrave de Hesse Rhinfels Wanfried, elle avait épousé, en septembre 1694, le célèbre Ragotzky (François-Léopold), qui s'était mis à la tête des Hongrois soulevés contre l'empereur d'Allemagne, avait été enfermé à Neustadt au mois d'avril 1701, et avait pu, grâce à sa femme, s'évader de prison le 7 novembre suivant, déguisé en dragon. La princesse Ragotzky qui se trouvait alors à Vienne, avait été, pour ce fait, enfermée dans un couvent, où elle était restée jusqu'à 1705. Après avoir vécu pendant quelque temps à Varsovie, Ragotzky fut proclamé prince de Transylvanie en 1704 et

(1) Le cru royal de Chaillot fut longtemps estimé. (Voir *Notre-Dame-de-Paris*, de Victor Hugo, l. I, § 3.)

(2) A cette époque, la population de Chaillot n'était guère que de 225 feux.

de nouveau en 1707 ; les Hongrois voulurent même l'élire roi. Proscrit en 1714, après la paix de Nagy-Caroly, il vint en 1713 se réfugier en France avec sa femme, sous le nom de comte de Saroz, vécut beaucoup à la cour de Louis XIV, qui le prit en affection, lui donna 600.000 livres sur l'Hôtel de Ville, plus 6.000 livres par mois. Avec 30.000 livres par an que lui assura l'Espagne (1), il arrivait à plus de 100.000 livres de rente. Après la mort de Louis XIV, il alla vivre pieusement chez les Camaldules de Grosbois, et en 1717, éloigné de France sur la demande de l'empereur d'Allemagne, il se réfugia à Rodosto en Turquie, où il mourut en 1733, âgé d'environ 56 ans. Avant sa retraite au couvent de Chaillot, sa femme avait eu une conduite peu régulière ; Ragotzky ne permettait pas, néanmoins, qu'on dit du mal de la princesse, rappelant qu'elle lui avait sauvé la vie et l'avait fait évader de prison, et qu'après cela il ne lui était plus permis, à lui, peut-être le plus heureux des trois, de s'informer de ses actions.

#### LA VEUVE DU RÉGENT (1735-1749)

En 1735, la veuve du régent se réfugia chez les dames de la Visitation de Chaillot ; elle avait son pavillon particulier, adossé au mur de clôture du couvent. Née en 1677, Françoise-Marie de Bourbon, dite *M<sup>lle</sup> de Blois*, était fille légitimée de Louis XIV et de *M<sup>me</sup> de Montespan*. Douée d'infiniment d'esprit, mais d'un orgueil excessif, *petite fille de France jusque sur sa chaise percée*, dit crûment Saint-Simon, tenace à l'extrême dans ses volontés, paresseuse à l'excès et très superstitieuse, on la disait néanmoins vertueuse ; mais il faut reconnaître que sa vertu peu aimable n'avait pas eu le don de retenir son trop volage mari, qui, pour cause, l'avait surnommée *M<sup>me</sup> Lucifer*. C'est peut-être ici le cas de dire, en modifiant légèrement le proverbe, que, *quand M<sup>me</sup> Lucifer devint vieille, elle se fit ermite*, car *M<sup>me</sup> d'Orléans* était bien proche de la soixantaine quand elle rechercha le voisinage de nos pieuses Visitandines, auxquelles, malgré son caractère bizarre, elle fit beaucoup de bien. Elle passa de vie à trépas le 1<sup>er</sup> février 1749.

Ici semble devoir s'arrêter la liste des personnages marquants, reines, princesses, duchesse et autres dames ou filles nobles, qui vinrent se réfugier au couvent aristocratique de la Visitation de Chaillot.

Vers le milieu du règne de Louis XV, la maison semble périliter, et nous ne trouvons plus rien de particulièrement intéressant à signaler pour son histoire. Comme personnel, au temps de sa prospérité, elle comptait en moyenne trente religieuses professes, cinq à six sœurs converses,

(1) Ragotzky était depuis longtemps membre de la Toison d'or.

deux ou trois novices, deux aspirantes, deux sœurs tourières et une vingtaine de pensionnaires.

La communauté, qui avait trois autres maisons à Paris, fut supprimée en 1794, et une partie de ses biens fut vendue. Les bâtiments du couvent, devenus propriété particulière, furent démolis en 1810, et sur leur emplacement on creusa les fondations du palais du roi de Rome, palais destiné au fils de l'empereur, mais que les événements politiques ne permirent pas de continuer ; l'emplacement du palais du roi de Rome, demeuré à l'état de terrain vague et complètement bouleversé, fut longtemps désigné sous le nom de *rampes de Chaillot*. Louis XVIII projeta d'y élever un monument grandiose en souvenir de la prise du fort du Trocadéro par son neveu le duc d'Angoulême. La butte en prit le nom, mais le monument ne s'éleva pas. Ce ne fut qu'à l'approche de l'Exposition universelle de 1867 qu'on se décida enfin à aplanir le sommet du coteau et à niveler les pentes, pour construire l'escalier gigantesque que nous avons vu jusqu'à l'approche de l'exposition de 1878, exposition qui nous a enfin valu le palais actuel et ses verdoyants et pittoresques abords.

#### JOURNAL DU MONASTÈRE ROYAL DE LA VISITATION DE CHAILLOT

Note. — Sous cette rubrique, nous classons chronologiquement les principaux faits, parmi lesquels on en trouvera un assez grand nombre qui n'ont pu trouver place dans nos pages précédentes (1).

1651 (12 mai). — Henriette de France achète le château de Chaillot aux héritiers du maréchal de Bassompierre, pour y établir un nouveau monastère de la Visitation des Filles Sainte-Marie. Quand les sœurs vinrent dans la maison, elles la trouvèrent remplie de peintures profanes ; mais leur naïveté et leur modestie les empêchèrent d'y voir ce qu'elles avaient d'inconvenant. Ce ne fut que quelque temps après qu'on se décida à les couvrir ou à les faire disparaître.

1652 (19 janvier). — L'autorisation de l'établissement du monastère est enregistrée au Parlement de Paris.

1652. — Les batailles de la fin de la Fronde obligent nos premières visitandines à se retirer dans la ville ; on en laisse trois pour garder la maison.

1652. — La duchesse de Nemours, petite-fille de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, se retire avec ses deux filles, à la Visitation de Chaillot, après la mort tragique de son mari.

1652 (fin). — Le marquis de Richelieu enlève la fille aînée de *M<sup>me</sup> de Beauvais*, première femme de chambre et confidente d'Anne d'Autriche.

1656 (septembre). — Les visitandines de Chaillot obtiennent du roi l'amortissement complet de leur propriété et la confirmation du droit de haute justice qui leur avait été accordé dès 1653.

1657 (janvier). — Marie et Hortense Mancini,



nièces de Mazarin, quittent la Visitation de Chaillot, où elles avaient été pensionnaires pendant deux ans, pour rentrer à la cour.

1657. — Mort de Marguerite-Thérèse Ranchin, veuve Vanel, qui avait fait à ses frais transformer en chapelle de la Vierge un pavillon situé au bas du jardin, à plus de cent marches au-dessous des bâtiments du couvent. La veuve Vanel, qui n'avait été que novice, reçut le voile le jour de sa mort.

1658. — Séjour pendant un an, au monastère de Chaillot, de la princesse Louise, palatine de Bavière, nièce de Henriette de France.

1659. — Henriette de France reçoit le bref de la béatification de saint François de Sales.

1659 (22 juin). — Mort, à l'âge de trente-six ans, de sœur Marie-Christine-Emmanuelle de Mortemart, fille de Gabriel de Rochechouart, duc de Mortemart, gouverneur de Paris, et sœur aînée de M<sup>me</sup> de Montespan, de M<sup>me</sup> de Thianges et de la célèbre abbesse générale de l'abbaye et ordre de Fontevraud.

1661 (fin). — Prise d'habit de Jeanne-Thérèse-Angélique de Mesmes, fille d'Antoine de Mesmes, ancien prévôt des marchands et président à mortier ; en présence de trois reines : Anne d'Autriche, Henriette de France et Marie-Thérèse. Sœur J.-T.-A. de Mesmes mourut à Chaillot, le 18 janvier 1709, âgée de soixante-trois ans.

1665 (janvier). — Mort de M<sup>lle</sup> de La Fayette, supérieure, belle-sœur de la comtesse de La Fayette, si connue par ses écrits.

1666 (20 janvier). — Le jour même de la mort d'Anne d'Autriche, M<sup>lle</sup> Claire-Angélique de Beauvais, première femme de chambre en survivance et amie de la reine défunte, se retire à la Visitation de Chaillot, où trois fois elle fut élue supérieure, et mourut le 23 novembre 1709, âgée de soixante et onze ans.

1666. — M<sup>me</sup> de Motteville, confidente intime d'Anne d'Autriche et auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire de cette reine*, se retire à la Visitation de Chaillot, dont elle est nommée *bienfaitrice séculière*.

1669 (10 septembre). — Mort d'Henriette de France, fondatrice du monastère où elle avait souvent vécu depuis 1653 environ.

1669 (16 novembre). — Bossuet vient prononcer la magnifique oraison funèbre d'Henriette de France, en présence des principaux personnages de la cour.

1671 (février). — M<sup>lle</sup> de La Vallière se réfugie au monastère de Chaillot ; Louis XIV vient l'y chercher et l'oblige à revenir à la cour.

1674 (avril). — M<sup>lle</sup> de La Vallière se retire pour la seconde fois à la Visitation de Chaillot, d'où elle part le 20 avril, pour entrer aux Carmélites de la rue Saint-Jacques.

1678 (fin février). — La duchesse de Noailles, mère du futur cardinal archevêque de Paris et ancienne dame d'atour d'Anne d'Autriche, se retire au couvent de Chaillot, après la mort de son mari, et y reste pendant quelque temps.

1680 (29 janvier). — La reine Marie-Thérèse visite le monastère et assiste aux offices de la fête de saint François de Sales.

1680. — Le second marquis de Richelieu, suivant le mauvais exemple de son père, enlève

la fille d'Hortense Mancini, nièce de Mazarin.

1684 (21 novembre, fête de la Présentation).

— Bourdaloue vient prêcher.

1686 (mai). — Les visitandines de Chaillot obtiennent le droit de moyenne justice.

1686 (30 décembre). — Bourdaloue prononce, en présence de François de Harlay de Champvallon, archevêque de Paris, le sermon de profession de M<sup>lle</sup> Marie-Gabrielle de Frémont, fille du bienfaiteur du couvent, garde du trésor royal. Sœur M. G. de Frémont mourut à Chaillot le 22 décembre 1743.

1689 (26 février). — Jacques II devant partir le surlendemain, pour tenter de reconquérir son royaume, vient faire ses adieux aux religieuses de la Visitation de Chaillot.

1689 à 1718. — Marie d'Este, reine d'Angleterre, femme de Jacques II, fit dans cet espace de temps de nombreuses retraites au monastère de Chaillot, qu'elle combla de bienfaits.

1689. — Marie d'Este remet le voile à M<sup>lle</sup> Marie-Béatrice de Lévis, qui mourut à Chaillot le 7 février 1720.

1691 (20 février). — Bourdaloue fait un sermon de profession pour une jeune fille noble, à laquelle Marie d'Este remet le voile (1).

1692 (24 novembre). — La mère Priolo, supérieure, les sœurs Claire-Angélique de Beauvais, Marie-Constance Gobert et Marie-Elisabeth Lamoine sont appelées à Saint-Cyr par Louis XIV et M<sup>me</sup> de Maintenon pour organiser cette maison naissante. M<sup>me</sup> de Maintenon vient elle-même les prendre en carrosse au couvent de Chaillot. La mère Priolo, fille du diplomate et lettré de ce nom, resta seize mois à Saint-Cyr.

1693 (22 août). — Les visitandines obtiennent le droit de basse justice et l'union du fief dit de Longchamp à celui de Chaillot.

1694 (fin mars). — M<sup>me</sup> de Maintenon, reconnaissante, ramène elle-même de Saint-Cyr la mère Priolo et la sœur Claire-Angélique de Beauvais.

1695. — La princesse Conti, petite-fille du grand Condé, remet le voile à une jeune fille noble. Dom Thomas de Champigny, supérieur des barnabites de Passy, prononce le sermon de vêtiture. Il est bon de rappeler, à cette occasion, que les barnabites de la paroisse de Passy venaient souvent officier chez les visitandines de Chaillot.

1696 (fin août). — Bourdaloue vient prononcer le sermon de profession de M<sup>lle</sup> Marie-Charlotte Chassepot de Beaumont, fille d'un conseiller à la Grand'Chambre du Parlement de Paris ; ce fut encore la reine d'Angleterre, Marie d'Este, qui remit le voile. Sœur M.-C. de Beaumont mourut à Chaillot au mois d'août 1721.

1698. — Mort de Louise-Antoinette Colbert, supérieure, sœur du célèbre ministre.

1698. — Il y eut à la Visitation de Chaillot, dans le courant de cette année, une cérémonie des plus touchantes. M<sup>sr</sup> Gabriel de la Roquette, évêque d'Autun, y donna solennellement la con-

(1) On trouve ce sermon dans les œuvres complètes de Bourdaloue, mais sans le nom de la jeune professe.

firmation à près de deux cents soldats de l'hôtel royal des Invalides (1).

1700 (commencement de l'année). — Mme de Maintenon ramène elle-même les deux religieuses, Marie-Constance Gobert et Marie-Elisabeth Lemoine, qui étaient restées plus de sept ans à Saint-Cyr pour l'organisation de cette maison.

1700 (15 août, fête de l'Assomption). — Bourdaloue vient prêcher.

1700 (20 novembre, veille de la Présentation). — Massillon vient prêcher.

1700. — Mlle Magne Nompar de Caumont La Force, la plus jeune des filles du duc de La Force, rentre au couvent de Chaillot où elle avait été élevée et s'y fait religieuse. Ses deux sœurs, Charlotte et Suzanne, y avaient été élevées également ; Charlotte était alors religieuse à Evreux, et Suzanne à Saint-Denis.

1702 (19 septembre). — Service extrasolennel en musique pour l'anniversaire de la mort de Jacques II, célébré par le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, en présence de plus de vingt-cinq archevêques et évêques, de la maison de Louis XIV, et de celle de Marie d'Este, veuve de Jacques II.

1702 (17 novembre). — Le corps du maréchal de Lorges, mort à Paris le 22 octobre, est apporté des caveaux de Saint-Roch au monastère de la Visitation de Chaillot pour y être inhumé. Il avait été bienfaiteur du couvent, où sa fille était alors aspirante religieuse, avait contribué avec son beau-père Nicolas de Frémont, garde du trésor royal, à l'érection de la nouvelle église ; aussi les religieuses firent-elles sculpter ses armes et celles de sa femme dans le fronton du principal portail. Le maréchal de Lorges était neveu de Turenne, et beau-père de Saint-Simon et du duc de Lauzun. Son cœur avait été donné aux Bénédictines de Conflans, près Paris.

1703. — Des voleurs pénétrèrent de nuit dans le couvent, mais ne trouvèrent à emporter que huit cuillers d'argent, oubliées au réfectoire. *Voleurs volés!*

1703 (1<sup>er</sup> mars). — Bourdaloue fait le sermon de profession de Mlle Louise-Gabrielle de Durfort de Lorges, fille du maréchal et belle-sœur de Saint-Simon et du duc de Lauzun. La reine Marie d'Este lui remet le voile.

1703 (17 novembre). — M<sup>sr</sup> A. Anselme prononce l'oraison funèbre du maréchal de Lorges.

1706 (29 janvier, fête de saint François de Sales). — On célèbre la messe pour la première fois dans la nouvelle église à peine terminée. Le soir, aux vêpres, Massillon vient prêcher.

1709 (dimanche des Rogations). — Prise de voile de Marie-Paule de Douglas, fille orpheline de lord Dumbarton, noble d'Ecosse, qui avait suivi Jacques II en France. Sœur M. P. de Douglas mourut à Chaillot le 17 octobre 1710, à peine âgée de vingt ans.

1709 (fin). — La princesse de Condé, Anne de Bavière, dite la *princesse Palatine*, mère de la duchesse du Maine, étant devenue veuve, vient

choisir un appartement dans le couvent, pour s'y retirer de temps en temps. Mourut en 1723.

1710 (14 juin, veille de la Sainte-Trinité). — Bossuet dit la messe, en présence de Marie d'Este et de la princesse Louise, sa fille, pour la célébration solennelle du centenaire de la fondation de l'Ordre. D'autres cérémonies eurent lieu les jours suivants.

1714 (18 avril). — Mort, à l'âge de 70 ans, de sœur Marie-Françoise de Harlay, fille du célèbre premier président Achille de Harlay et d'Anne Madeleine de Lamoignon.

1717. — La princesse Ragotzky se retire au monastère de la Visitation de Chaillot, où elle meurt le 18 février 1722.

1718 (fin). — Louise-Françoise de Bourbon, fille du duc du Maine, âgée de onze ans, entre comme pensionnaire à la Visitation de Chaillot, où elle reste quatre ans et demi. Le duc et la duchesse du Maine firent beaucoup de bien au couvent.

1721 (fin novembre). — Le fameux Cartouche, mis à la question, avoue qu'il est entré dans l'église du couvent avec l'intention d'y voler la lampe du chœur, mais qu'au moment d'accomplir son sacrilège, il en a été empêché par une puissance invisible et s'est senti saisi d'un tremblement général.

1722 (17 juin). — Mme de Ventadour, gouvernante des Enfants de France, vient au couvent de la Visitation avec l'infante d'Espagne, Marie-Anne-Victoire, alors âgée de cinq ans, et accordée de Louis XV. La supérieure offre à la reine de France en perspective un enfant Jésus en cire. « *Maman, dépêchons-nous*, dit la fillette pressée à Mme de Ventadour, en pensant à Louis XV, *mon mari m'attend* (1). »

1723 (9 octobre). — Mort de sœur-Thérèse-Séraphique de Bullion, fille de Ch.-Denis de Bullion, prévôt de la ville, prévôté et vicomté de Paris, et sœur de la duchesse d'Uzès. Elle était entrée dans la maison vers 1695, à l'âge de neuf ans, et avait pris l'habit vers 1704.

1727 (9 septembre). — On apporte le corps de la maréchale de Lorges, et on l'inhume auprès de celui de son mari.

1728 (6 juin). — Mort de Louise-Henriette de Bullion-Montlouet, religieuse, âgée de soixante-douze ans et professe depuis cinquante-cinq ans. Était fille de François de Bullion, président au Parlement de Paris et surintendant des finances.

1735. — La veuve du régent se retire à la Visitation de Chaillot, mais dans un pavillon à part, attenant au mur de clôture. Elle y fait de fréquents séjours et, malgré ses bizarreries de caractère, sait être généreuse pour le couvent.

1739 (17 janvier). — Un ouragan épouvantable enlève presque toutes les toitures des bâtiments, brise les vitres et endommage fortement les murs de clôture. Les dégâts sont estimés à plus de 7.000 livres.

1763 (23 décembre). — Mort de Louise-Ga-

(1) En 1678, l'église de l'hôtel royal des Invalides n'était pas terminée et ne le fut guère que vers 1706 ; la cérémonie dont nous parlons n'aurait donc pu s'y célébrer.

(1) Le 5 avril 1725, sous prétexte d'une trop grande différence d'âge avec Louis XV, la jeune infante fut renvoyée à son père Philippe V, et, dans le courant de la même année, le roi épousa Marie Leczinska.

brielle de Durfort de Lorges, fille du maréchal de Lorges. Elle avait été supérieure pendant vingt-quatre ans.

1767 (17 février). — Mort de Marie-Thérèse de Bullion, religieuse, fille de Ch.-Denis de Bullion, prévôt de la ville, prévôt et vicomte de Paris, et sœur de la duchesse d'Uzès.

#### LISTE DES SUPÉRIEURES

L'élection était triennale et renouvelable, et se faisait généralement le jour de l'Ascension.

Hélène-Angélique Lhuillier. De 1651 au 25 mars 1655, jour de sa mort; avait été supérieure au couvent de la rue Saint-Antoine, avant de venir à Chaillot.

Louise-Angélique Motier de la Fayette. De 1655 à 1661.

Marie-Elisabeth de la Sourdière. De 1661 à 1664.

Louise-Angélique Motier de La Fayette, réélue en 1664, mourut en janvier 1665.

Anne-Marie Bolain. De 1665 à 1671.

Madeleine-Eugénie Bertaut, sœur de Mme de Motteville. De 1671 à 1673, date de sa mort.

Françoise-Angélique Priolo. De 1673 à 1679. Était l'aînée des trois filles du savant Priolo qui avait rempli diverses missions et écrit en latin une histoire de France allant de 1644 à 1664.

Louise-Antoinette Colbert, sœur du célèbre ministre. De 1679 à 1682. Mourut en 1698.

Françoise-Angélique Priolo (3<sup>e</sup> fois). De 1682 à 1685.

Marie-Louise Croysset. De 1685 à 1691.

Françoise-Angélique Priolo (4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> fois). De 1691 à 1695. Pendant ce temps passa seize mois à Saint-Cyr pour organiser cette maison naissante, et fut alors remplacée par Anne-Elisabeth Moulle. La mère Priolo mourut le 31 mars 1710.

Claire-Angélique de Beauvais. Du 29 mars 1695 à 1703.

Marie-Constance Gobert. De 1703 au 27 octobre 1706, date de sa mort.

Claire-Angélique de Beauvais, réélue pour la 4<sup>e</sup> fois le 9 novembre 1706, mourut supérieure le 28 mars 1709.

Anne-Elisabeth Moulle (2<sup>e</sup> fois). De 1709 à 1715. Mourut le 4 novembre 1719.

Anne-Charlotte Bochart de Saron. De l'Ascension de 1715 au 16 mai 1718.

Catherine-Emmanuelle de Richebourg. De l'Ascension de 1718 à 1720.

Anne-Charlotte Bochart de Saron (2<sup>e</sup> fois). De 1720 à juillet 1723.

Jeanne-Françoise Le Vayer. De juillet 1723 au 3 juin 1725, date de sa mort. Née en 1683, elle était fille d'un maître des requêtes, intendant du Bourbonnais, et, de plus, savant écrivain juriconsulte.

Anne-Charlotte Bochart de Saron (3<sup>e</sup> fois). De juin 1725 à 1728. Mourut le 31 juillet 1729.

Catherine-Emmanuelle de Richebourg (2<sup>e</sup> fois). De juin 1728 à 1731. Mourut le 7 juin 1738.

Louise-Gabrielle de Durfort de Lorges, fille du maréchal. De 1731 à 1737.

Marie-Séraphine Damiette. De 1737 à 1740.

Louise-Gabrielle de Durfort de Lorges (2<sup>e</sup> fois). De 1740 à 1746.

Marie-Séraphine Damiette (2<sup>e</sup> fois). De 1746 à 1749.

Louise-Gabrielle de Durfort de Lorges (3<sup>e</sup> fois). De 1749 à 1755.

Marie-Séraphine Damiette (3<sup>e</sup> fois). De 1755 à 1758.

Louise-Gabrielle de Durfort de Lorges (4<sup>e</sup> fois). De 1758 au 23 décembre 1763, jour de sa mort. Avait été vingt-quatre ans supérieure.

Marie-Séraphine Damiette (4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> fois). De la fin de 1763 à l'Ascension de 1770. Mourut le 8 août 1770, âgée de soixante-huit ans.

Anne-Madeleine Chalmette. De 1770 à 1776.

Marie-Gabrielle Roslin. Supérieure de 1776 à 1779, au moins.

#### PRINCIPALES INHUMATIONS (1)

Les cœurs des Stuarts étaient déposés sur la tribune du chœur de l'église, et le caveau mortuaire des autres personnages et des religieuses était sous l'église.

*Note.* — Le recueil des *Lettres circulaires* de la Visitation de Chaillot, qui possède la Bibliothèque Nationale, s'arrêtant à 1779, et les différentes maisons de la Visitation auxquelles je me suis adressé n'en possédant pas également de postérieures à cette date, il m'a été impossible d'établir la liste des supérieures des onze dernières années.

Marie-Christine-Emmanuelle de Mortemart, religieuse. 22 juin 1659. Fille de Gabriel de Rochecouart, duc de Mortemart, gouverneur de Paris, et sœur aînée de Mme de Montespan, de Mme de Thianges et de l'abbesse générale de Fontevraud. Mme Cognet, première femme de chambre et amie de la reine d'Angleterre, Henriette de France. 30 juin 1659.

Henriette de France, fille de Henri IV et veuve de Charles I<sup>er</sup> d'Angleterre. Fondatrice du monastère, 16 novembre 1669. Son cœur et ses entrailles.

Charles II, Stuart, roi d'Angleterre, fils aîné de la précédente. 1685. Son cœur.

Louise-Antoinette Colbert, supérieure. Sœur du célèbre ministre. 1698.

Jacques II, roi d'Angleterre, 1701. Son cœur.

Gui-Aldonce de Durfort, duc de Lorges, maréchal de France et neveu de Turenne. 17 novembre 1702. — Sa femme, Geneviève de Frémont fut inhumée auprès de lui le 9 septembre 1727. — Leur fille, Louise-Gabrielle de Durfort de Lorges, qui avait été supérieure du couvent pendant vingt-quatre ans, fut mise auprès d'eux, le 24 décembre 1763.

Geneviève Durand, femme de Nicolas de Frémont, garde du trésor royal. 19 août 1763. Son cœur. Était la mère de la maréchale de Lorges et contribua, ainsi que son mari, à la reconstruction de l'église. — Sa seconde fille, Marie-Gabrielle

(1) Nous croyons devoir republier cette liste, sans laquelle notre monographie serait incomplète.

de Frémont, religieuse du couvent, y avait été inhumée le 22 décembre 1743.

Jeanne-Thérèse-Angélique de Mesmes, religieuse, fille d'Henri-Antoine de Mesmes, ancien prévôt des marchands et président à mortier. 18 janvier 1709.

Louise-Marie Stuart, fille de Jacques II et de Marie d'Este. 1712. Son cœur.

Marie-Françoise de Harlay, religieuse. Fille d'Achille de Harlay, célèbre premier président au Parlement de Paris. 18 avril 1714.

Marie d'Este, reine d'Angleterre, seconde

à laquelle elle succédait. Pendant longtemps il n'y eut entre le Cours la Reine et les buttes qui se trouvaient à l'entrée de Passy, et qui sont devenues le Trocadéro, que la manufacture de la Savonnerie, une verrerie et l'hôpital dont nous parlons plus loin.

Lorsque Henri IV établit à Paris et dans quelques autres villes des manufactures de tapisserie, il anoblit les directeurs étrangers de ces manufactures et les exempta des droits d'aubaine, eux et tous les ouvriers qui viendraient du dehors travailler sous leurs ordres. Une bonne partie du



La Savonnerie au XVII<sup>e</sup> siècle.  
(Archives de la Société.)

femme de Jacques II. 9 mai 1718. Son corps, à part son cœur et une partie de ses entrailles.

Charlotte-Amélie Ragotzky (princesse). 18 février 1722.

Anne-Thérèse-Séraphique de Bullion, religieuse, fille de Ch. Denis de Bullion, prévôt de la ville, prévôté et vicomté de Paris. 9 octobre 1723.

Marie-Thérèse de Bullion, religieuse, sœur de la précédente. 17 février 1767.

Louise-Henriette de Bullion-Montlouet, religieuse, fille de François de Bullion-Montlouet, président au Parlement de Paris et surintendant des finances. Mourut le 6 juin 1728, à soixante-douze ans, professe depuis cinquante-cinq ans.

LÉOPOLD MAR.

#### LA MANUFACTURE DE TAPIS DE LA SAVONNERIE

C'est sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la Manutention militaire, quai Debilly, que fut établie au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, vers 1607, la célèbre manufacture de tapis appelée la Savonnerie. Ce nom lui venait d'une fabrique de savon

personnel de la Savonnerie, qui fabriquait des tapis à l'imitation de ceux de Perse et de Turquie, durent bénéficier de cette prérogative.

La Savonnerie était le but d'une des promenades favorites de Louis XIII enfant; on l'y conduisait soit en carrosse, soit en bateau.

Pierre Dupont fut le premier directeur de la manufacture de la Savonnerie. En 1663, le fameux Colbert, le Mécène de son siècle, l'ami de tous les arts, organisa cette fabrique d'une façon toute particulière; par la suite, elle fut négligée, mais, sur la fin de 1743, de Pardaillan, duc d'Antin, en fit réparer les bâtiments et lui rendit toute sa splendeur et toute son activité.

Pierre Dupont a écrit dans son livre de la *Stromatourgie ou de l'Excellence de la manufacture des tapis dits de Turquie* (1632) un récit complet de la fondation de cet établissement.

Nous ne pouvons mieux faire que de laisser à celui-là même qui provoqua cette fondation le soin d'exposer, dans un langage pittoresque et animé, l'origine et les premiers développements de la Savonnerie.

« S'étant adonné à l'illuminure, feu madame de Chasteauneuf (que Dieu absolve), comme elle estoit dame très vertueuse et adonnée du tout à la piété et dévotion, prit le dit Dupont à son service pour luy faire quelques paires d'heures d'illuminure et autres ouvrages.

« De quoy, s'estant fidèlement acquité, il fit

voir aussi à la dite dame, quelque temps après (comme à la plus curieuse de Paris), quelques eschantillons de toutes sortes d'ouvrages de Turquie faits d'or, d'argent, de soye et laine, lesquels comme chose non encore veüe, elle présenta à la Roynne mère qui les fit voir tout à l'heure au feu Roy : lequel peu de jours après, allant voir les peintures de sa gallerie et de sa sale des anti-ques que feu M. Bunel son peintre faisait alors, et

des logis de dessous sa gallerie avec un atelier à costé pour ledit Dupont : pour estre comme une pépinière d'ouvriers de la dite manufacture, ce fut en l'an 1604. Auquel lieu il a toujours fait sa demeure depuis le temps et y a instruit plusieurs apprentits, suivant le commandement qu'il en avoit reçu de Sa Majesté ainsi qu'il fait encore à présent.

« Or le feu Roy venant un jour voir un em-



De Pardaillan, duc d'Antin.

(D'après une reproduction photographique faite par l'auteur.)

entrant en la maison du dit Bunel, vit un tonds de chaise fait d'ouvrage de Turquie, que le dit Dupont y avoit laissé et se resouenant de ce que feu Madame de Chasteauneuf en avoit rapporté à la Roynne commanda à feu M. de Fourcy, intendant de ses bastimens et manufactures, de faire venir ledit Dupont en sa présence, ce qu'il fit le lendemain en la gallerie haute.

« Venu donc ledit Dupont, il présenta à Sa Majesté un quarreau fait de soye et or, avec une chaire faite de laine dudit ouvrage de Turquie que Sa Majesté eut très agréable et commanda sur l'heure au dit sieur de Fourcy de faire bastir un

meublement qui se faisoit alors pour son service qui estoit d'or et de soye et qui est aujourd'hui dans l'hostel du Luxembourg, promist, en la présence de beaucoup de Seigneurs, d'establi la dite manufacture par toute la France, ainsi qu'il avoit fait celle des tapisseries de Flandres, de l'or de Milan, des estoifes de draps d'or et de soye et d'autres, affin (comme il disoit) d'empescher le transport de l'or et de l'argent qui se fait hors du pays par le trafic continuel des dites estoifes et par ainsi enrichir la patrie et faire travailler une infinité de fainéans et de vagabonds.

« Mais la mort funeste de ce grand Monarque

ayant donné fin à ses braves et généreux desseins arrêta par [le] mesme moyen ledit Dupont en ses entreprises. Toutefois, sçachant que les Roys ne meurent point, il s'adressa au Roy à présent régnant en l'année 1626 venant veoir les ouvrages qui se faisoient pour Sa Majesté, et luy fit entendre quelle avoit esté la délibération du feu Roy pour l'establissement de ladite manufacture luy en proposant les moyens faciles par la méthode d'enseigner audit ait les enfans qui demeuroient dans les hospitaux et les filles pareillement en plusieurs autres ouvrages, ce que ledit Dupont promettoit et promet encore faire.

« Auquel Sa Majesté commanda d'en adresser la Requête à son Conseil, afin d'y estre mesmement pourveu. Ce qu'ayant délibéré faire ledit Dupont et jugeant qu'il ne pourroit exécuter luy seul une charge si onéreuse n'ayant encore aucun de ses enfans en aage compétant pour luy ayder : s'associa un qui avoit esté son apprenty nommé Lourdét avec lequel et conjointement il présenta la dite Requête au Conseil.

« Et pour parvenir à cest effect, ledit Dupont et Lourdét allèrent trouver M. de Fourcy qui avoit la charge de feu son père, lequel les présenta à M. Auberg, conseiller d'Etat, avec la dite requête pour en faire son rapport au dit Conseil. Ce qu'il fit et a fait depuis avec tant de probité et d'équité et avec tant de circonspection au bien public de la patrie qu'il s'est montré un rempart tellement inexpugnable contre les orages de l'envie et de la mesdisance de quelques-uns qu'il en a obtenu les articles et arrests survenus par sa seule diligence ainsi qu'ils se peuvent icy voir avec la suite d'une infinité de traverses qu'ils ont rencontrés en quelques endroits. »

Pierre Dupont et Simon Lourdét sont, en effet, les premiers fondateurs de la Savonnerie; mais bénéficiant de l'antériorité du brevet, Dupont doit en être considéré comme le premier directeur.

La Savonnerie étoit une de ces manufactures que le roi Henri IV avoit fondées pour affranchir le royaume de l'industrie étrangère qui tendait à l'envahir. Mais la mort du bon roi la fit abandonner.

Marie de Médicis, pour utiliser le local qui avoit été loué à un sieur Isaac-Martin Maunoir, y établit un hôpital d'orphelins et enfans abandonnés, comme en témoignait publiquement une plaque de marbre placée sur la porte de la chapelle et portant l'inscription suivante :

LA TRÈS AUGUSTE MARIE DE MÉDICIS  
MÈRE DE LOUIS XIII  
POUR AVOIR PAR SA CHARITABLE MUNIFICENCE  
DES COURONNES AU CIEL COMME EN LA TERRE  
PAR SES MÉRITES  
A ESTABLÍ CE LIEU DE CHARITÉ POUR Y ÊTRE REÇEUS  
ALIMENTEZ, ENTRETEHUS ET INSTRUITZ  
LES ENFANTS TIREZ DES HÔPITAUX DES PAUVRES  
ENFERMEZ  
LE TOUT A LA GLOIRE DE DIEU L'AN DE GRACE 1615

Le brevet de fondation de l'établissement stipule en effet que les enfans y seront instruits en la crainte de Dieu et à faire plusieurs ouvrages de toile et autres.

Sous la direction habile de Simon Lourdét, les

ouvriers de la Savonnerie ne tardèrent pas à acquérir une grande habileté à leurs ouvrages. En 1659, Lourdét reçut la commande de deux tapis pour la Reine et en 1665 un tapis pour la galerie d'Apollon. Trois ans après, Philippe Lourdét, qui avoit succédé à son père, faisait commencer l'exécution du célèbre tapis de la grande galerie du Louvre. Ce tapis, qui ne fut achevé que vers la fin du règne de Louis XIV, se composoit de 92 pièces variées, comprenant : médaillons, armoiries, trophées, paysages, fleurs, de 7 aunes et demie de longueur sur 4 à 5 de largeur chacune et formant dans l'ensemble une vaste composition générale.

Philippe Lourdét mourut en 1671. Sa veuve,



Armes du duc d'Antin.

(Dessin de M. Mar.)

Jeanne Haffrey, lui succéda avec le titre de « Tapisserie et directeur de la Manufacture de la Savonnerie ». Louis Dupont, qui avoit hérité des privilèges de son père, s'installa à la Savonnerie et travailla dans des ateliers distincts de ceux de la veuve Lourdét. A la mort de la veuve Lourdét, survenue en 1713, un nommé Sauvain dirigea pendant un an son atelier; puis Louis Dupont réunit sous sa main tous les services et resta l'unique directeur. En 1721, Jacques de Nourville succéda à Dupont. Sous cette direction, la Savonnerie reçut de nombreuses commandes et produisit comme œuvres principales un tapis pour la chambre du roi (1724), un tapis pour la salle du trône à Versailles (1726), un tapis pour le salon de la Muette (1733), etc.

En 1743, Duvivier succéda comme entrepreneur à de Nourville. La manufacture exécuta à cette époque des tapis pour Trianon et Choisy, dont Gravelot, Chevillar et Terrier avaiient fourni les modèles, pour la marquise de Pompadour un meuble fort important composé de 2 canapés de 14 pieds de long, 8 fauteuils et 1 écran d'après les dessins de Chevillar.

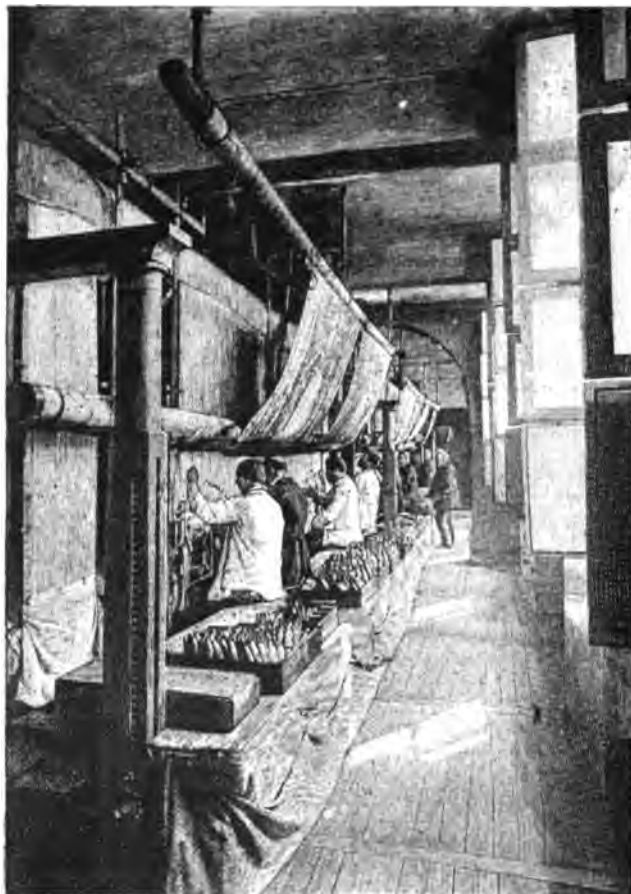
Il fut question à un moment de transporter la Savonnerie près des Gobelins; mais le directeur des bâtiments du roi objecta d'une manière assez plausible que, changer pour changer, il vaudrait mieux établir les Gobelins près de la Savonnerie, car, disait-il, si les Gobelins étoient situés dans un quartier moins perdu, ils seraient visités par

les gens qualifiés et opulents qui sont sans cesse sur la route de Paris à Versailles.

La Savonnerie resta donc à Chaillot comme auparavant. Il paraît, cependant, certain que, dès 1728, elle avait cessé de s'administrer elle-même. Elle n'eut plus de directeur propre, et le directeur des Gobelins en reçut la direction.

En résumé, la Savonnerie, depuis sa fondation jusqu'à la Révolution, a tenu dans l'industrie

cutés de 1804 à 1814. Le tapis du grand cabinet de l'empereur, allégorie des cohortes de la Légion d'honneur, dont quelques fragments décorent aujourd'hui le palais de la grande chancellerie, le tapis de la chambre de l'impératrice à Saint-Cloud, le tapis de la salle dite des Enfants de France, aux Tuileries, qui fut achevé sous la Restauration, le tapis de la chapelle des Tuileries, furent au nombre de ces ouvrages.



Atelier de la Savonnerie à la Manufacture des Gobelins.

(Reproduction photographique de l'auteur.)

nationale une place très honorable, mais de second ordre au point de vue de l'importance de la production. Grâce aux documents des Archives nationales, on a pu faire le compte général de cette production, de 1743 à 1766; il s'élève à 4.061.274 livres.

Le Consulat ramena un peu d'activité dans la manufacture, et l'Empire lui rendit toute sa prospérité du xviii<sup>e</sup> siècle par des commandes multiples et par l'octroi d'un budget régulier et considérable. Percier, Ventame et Lagrenée fournirent les modèles des grands ouvrages qui y furent exé-

Le 15 février 1826, la manufacture royale de la Savonnerie quittait les vieux bâtiments de Chaillot, où elle avait été établie. Elle avait été réunie par ordonnance du roi en date du 4 mai 1825 à la manufacture des Gobelins, où elle devint un simple atelier spécial sous une direction unique. A partir de ce moment, l'histoire de la Savonnerie se confond avec celle des Gobelins et n'a plus d'intérêt pour nous, puisque cette manufacture est transférée dans un autre quartier, le XIII<sup>e</sup> arrondissement, dont nous n'avons pas à nous occuper. Nous ne devons point pour cela mépriser la Savon-

nerie, qui complète si heureusement la manufacture nationale de tapisseries et qui a produit tant de vermeilles. Sa disparition, si jamais elle avait lieu, serait un désastre artistique pour notre pays.

La gravure qui précède reproduit l'atelier de la Savonnerie (1889) à la manufacture des Gobelins, dont il forme une division spéciale.

C<sup>e</sup> FERNAND DE L'ÉGLISE DE FERRIER DE FÉLIX.

### LOUIS XIII AU XVI<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Jean Héroard, médecin ordinaire, conseiller et secrétaire de Henri IV, puis premier médecin du dauphin (Louis XIII), a noté jour par jour les moindres faits et gestes de ce dernier et auguste client, depuis le jour de sa naissance, 27 septembre 1601, jusqu'au mois de janvier 1628. Dans le



Louis XIII en 1623.

(Portrait par Sébastien Leclerc, d'après une médaille du temps.)

grand nombre de menus détails relatés à son *Journal*, on en trouve d'assez intéressants. On y apprend entre autres choses — fait précieux pour l'histoire! — que notre petit dauphin n'aimait pas l'ail, contrairement à son père, qui en abusait; qu'il était bien souvent fouetté et refouetté, même par le bon roi Henri; c'était alors la correction à la mode, correction que le petit prince, fort volontaire et fort colère, ne méritait que trop souvent. Ce qu'on y apprend surtout, c'est qu'il aimait à venir se promener et chasser dans notre région, et voici, classées chronologiquement, le détail des diverses visites qu'il nous fit.

Le samedi 28 août 1604, le dauphin couche à Saint-Cloud; le lendemain il est ramené en litière à Paris. Le fils de Sully, accompagné de soixante

chevaux, vient au-devant de lui à Chaillot. Henri IV, qui était alors à Fontainebleau, avait envoyé l'ordre à Sully de faire traverser Paris à son fils pour satisfaire la curiosité des Parisiens.

*Mercredi 10 septembre 1608.* — Le dauphin arrive à Chaillot, dans la maison de Mme la comtesse de Guichen (la belle *Corisande*, ancienne maîtresse de son père, où la reine Marguerite vient le voir. Il reste dans cette maison jusqu'au vendredi 12. Le jeudi 11, il était sorti par le parc, avait poussé jusqu'au couvent des Bonshommes, y était entré par la grande porte et, après avoir visité le cloître et la bibliothèque, y avait entendu la messe. Au moment de sortir, les Pères lui avaient offert deux plats de prunes et un de leur pain.

*Mercredi 25 mars 1609.* — Le dauphin est mené au parc du château de Madrid, qui appartenait alors à la reine Marguerite, première femme de son père. Il y goûte chez le concierge, puis se rend à l'abbaye de Longchamp.

*Vendredi 11 septembre 1609.* — Le dauphin, d'après l'ordre du roi, est mené à Chaillot pour y voir son frère le duc d'Anjou (1) et Mesdames ses sœurs, qui y étaient arrivées la veille. Il goûte avec eux. Henri IV et Marie de Médicis viennent les rejoindre. Mais la petite fête de famille ne fut pas complète, le jeune duc d'Orléans (2) ayant dû rester à Saint-Germain, retenu par un flux de ventre.

*Vendredi 20 novembre 1609.* — Le dauphin va courir un loup dans la garene du château de Madrid.

*Jeudi 14 janvier 1610.* — Le dauphin va chasser dans le parc du château de Madrid et, monté sur sa petite haquenée baie, court deux lièvres. La pluie et la grêle surviennent; il galoppe pour gagner le château, mais y arrive tellement trempé qu'il lui faut changer de chemise. L'orage passé, il remonte à cheval et goûte, toujours à cheval, d'une petite tarte de massépain et de marrons rôtis dont il avait garni sa pochette à son départ de Paris.

*Samedi 24 avril 1610.* — Le dauphin est mené en carrosse à la manufacture de tapis de la savonnerie (3). La concierge lui dit maladroitement qu'il n'est pas grand pour son âge et que son fils à elle est plus grand que lui. Il sort tout en colère, murmurant longtemps de la remarque de cette femme. De là, il se rend à Auteuil au jardin de l'abbé de Sainte-Geneviève, monte à cheval et y court la poste, M. de Rissay faisant le postillon. Puis il y goûte.

*Mardi 4 mai 1610.* — Va à cheval chasser dans le parc du château de Madrid.

*Lundi 11 mai 1610.* — Sans rancune du propos de la concierge, il retourne à la Savonnerie.

Trois jours après, le 14 mai, son père est assassiné, et le voilà roi (4).

*Jeudi 10 juin 1610.* — Le temps étant très

(1) Gaston de France, troisième fils de Henri IV, qui par la mort de son frère le duc d'Orléans hérita du titre de duc d'Orléans.

(2) Deuxième fils de Henri IV, qui mourut en 1611.

(3) Ancienne savonnerie qui, en 1604, avait été transformée en manufacture de tapis à la turque et se trouvait sur l'emplacement actuel de la Manufacture, au quai de Billy. — V. article précédent.

(4) Louis XIII mourut également un 14 mai (1643).



chaud, Louis, XIII s'embarque le soir et va jusqu'à la Savonnerie. A 9 heures, il est également ramené par eau.

*Mardi 22 juin 1610.* — Louis XIII se rend en carrosse à la Savonnerie et s'y fait peser. Poids de Sa Majesté : 53 livres.

*Jeudi 15 juillet 1610.* — Mené en carrosse au château de Madrid, il y chasse le lièvre et l'oisean.

*Dimanche 15 août 1610, fête de l'Assomption.* — Louis XIII est mené en bateau jusqu'à Chaillot, et ramené au Louvre dans son petit carrosse découvert, traîné par six bidets.

*Samedi 18 et mercredi 22 septembre 1610.* — Il est mené en bateau couvert jusqu'au couvent des Bonshommes.

*Mercredi 15 décembre 1610.* — Louis XIII est conduit en carrosse au bois de Boulogne pour chasser le loup. Il en prend deux. Ramené à cheval, et tout joyeux de sa capture, il se met à jaser avec toutes les personnes qu'il rencontre, leur demande qui elles sont, où elles vont, etc., comme faisait son père.

*Jeudi 23 décembre 1610.* — Chasse deux loups au bois du château de Madrid et vole une corneille.

*Jeudi 1<sup>er</sup> mai 1614.* — Va entendre les vêpres au couvent des Bonshommes, puis se rend à Auteuil, au jardin de M. Brouay; il y pêche dans son petit vivier et déniche des merles.

*Mercredi 28 mai 1614.* — Va entendre la messe au couvent des Bonshommes, et de là se rend à Saint-Cloud; revient par le bois de Boulogne, où il chasse à l'arquebuse, tue quelques oiseaux, entre autre un loriot et une orfraie.

*27 octobre 1614.* — Louis XIII est déclaré majeur.

*Vendredi 19 décembre 1614.* — Louis XIII se rend à Auteuil pour visiter une maison qu'il désire acheter; il y joue longtemps, puis va se promener au parc du château de Madrid.

*Mardi 21 avril 1617.* — A une heure et demie, Louis XIII monte en carrosse et se rend au couvent des Bonshommes, où il fait conduire de petites pièces de canon pour tirer aux corneilles. Cette nouvelle sorte de chasse lui réussit un peu; il en tue une.

*Samedi 15 juillet 1617.* — Après avoir donné audience aux ambassadeurs de Venise et de Savoie, Louis XIII se rend au couvent des Bonshommes où il goûte, boit du vin clair (1) et de l'eau dans son chapeau, et fait boire ainsi M. de Guise et autres.

*Mardi 25 juillet 1617.* — Louis XIII se dirige vers le couvent des Bonshommes et, pour la première fois depuis qu'il est roi, se baigne à la rivière, ce qui lui réussit assez mal, car il en revient enrôlé.

*Jeudi 18 janvier 1618.* — Louis XIII sort de Paris par la Porte-Neuve (2), va à pied jusqu'à Chaillot, faisant mener son petit canon par ses

petits gardes suisses. Il se rend chez M. de Castille, qui lui fait faire une collation et lui donne des petits canons de fer, fabriqués en Suisse. Le lendemain, il va visiter entièrement le château de Madrid, pour y faire choix d'un logement où il vient s'installer le mardi suivant. De là, le jeudi 25 janvier, il va se promener dans le bois jusqu'au pavillon de la Muette, tenant un émerillon sur le poing; le lundi 29, reçoit les Notables qu'il avait fait venir de Rouen, où ils étaient assemblés, et leur donne brusquement leur congé, sans que l'édit qui devait répondre à leurs cahiers eût été rendu. Le mercredi 31, il va visiter la Volerie (4) de Longchamp.

*Mardi 23 juin 1620.* — Il se rend à pied des Tuileries à l'île qui se trouve vis-à-vis du couvent des Bonshommes, et y tue à l'arquebuse une grande quantité de gibier. Mis en goût, il y revient deux jours après, passe à Grenelle, revient pour passer l'eau, fait dételier d'un chariot un cheval aveugle, l'attache à son petit bateau qu'il faisait toujours porter dans une charrette, se met dedans, le fait tirer par le cheval en amont de la rivière; mais cet animal, se sentant battu aux jambes, se met à courir et à s'écarter, si bien que le bateau se fût renversé, si le sieur de Réaux, lieutenant des gardes du corps, ne se fût empressé de couper la corde.

*Dimanche 28 juin 1620.* — Va tirer de l'arquebuse dans l'île Maquerelle (ancienne île des Cygnes).

*Mardi 30 juin 1620.* — Retourne à l'île Maquerelle et s'y baigne (cette fois, sans s'enrouer).

*Lundi 31 mai 1627.* — Va souper à Auteuil.

*Mercredi 16 juin 1627.* — Retourne à Auteuil, où il dine chez M. Coquet, commissaire général de sa maison.

— Ici s'arrête, pour nos recherches locales, le journal d'Héroard. Ce fidèle serviteur du roi tomba malade au camp devant la Rochelle, et y mourut le 8 février 1628, âgé de soixante-dix-huit ans. De tout ceci, il ressort que le jeune Louis XIII avait une passion réelle pour la chasse et qu'à cette époque, les loups, les orfraies, les lièvres, les corneilles, les loriots étaient en assez grand nombre au bois de Boulogne, ce qui explique la prédilection du jeune prince pour cette promenade. Loups et orfraies ont, par bonheur, complètement disparu du bois. On aurait peut-être quelque peine à y rencontrer de vrais lièvres; mais les fameux *conils*, c'est-à-dire les lapins, qui osaient s'aventurer alors, et pour leur malheur, jusqu'à Chaillot, y sont encore en assez grand nombre. Le gibier, comme on l'a vu, ne manquait pas non plus dans l'ancienne île des Cygnes, ainsi que dans celle qui se trouvait vis-à-vis du couvent des Bonshommes. On a dû remarquer que, dans le récit des pérégrinations du jeune roi, il n'est nullement parlé de Passy; c'est qu'alors ce village n'était qu'à l'état embryonnaire, tandis que ses voisins, Auteuil et Chaillot, avaient déjà une certaine importance.

(1) Ce vin clair devait probablement provenir des coteaux de la rue Vincuse, appartenant alors aux Bonshommes.

(2) Porte flanquée d'une haute tour, qui séparait le Louvre des Tuileries à la hauteur du guichet du Carrousel.

(4) Lieu où on mettait les oiseaux de proie dressés pour l'espèce de chasse qu'on appelait alors la *Volerie*. Le duc de Luynes, favori de Louis XIII, excellait à dresser ces oiseaux.

Terminons par quelques notes complémentaires sur Louis XIII, qui nous le feront peut-être encore mieux connaître que les faits au jour le jour racontés un peu sèchement par Héroard. Disons d'abord que la confiance dans l'astrologie judiciaire était tellement grande au moment de sa naissance, qu'il dut, dit-on, son surnom de *Juste au hasard* qui l'avait fait naître sous le signe de la Balance — *Se non è vero, è bene trovato*. — Quant à nous, nous attribuons plutôt l'origine de ce surnom à sa grande dévotion. Louis XIII était fort adroit de ses mains. « *On ne saurait*, dit Tallemant des Réaux, *compter tous les beaux métiers qu'il apprit, outre tous ceux qui concernent la chasse ; car il savait faire des canons de cuir, des lacets, des filets, des arquebuses, de la monnaie. — Il était bon confiturier, bon jardinier ; il fit venir des pois verts de primeur, qu'il envoya vendre au marché. Il rasait bien et, un jour, il coupa la barbe à tous ses officiers. Il composait en musique et peignait un peu. Son dernier métier fut de faire des châssis avec son favori, le duc de Luynes.* » A noter aussi son goût pour les échecs, goût tellement prononcé qu'il s'était fait, ou fait faire un échiquier spécial qui lui permettait d'y jouer, même en carrosse, sans redouter les mouvements du véhicule. Enfin, comme dit une de ses épitaphes de fantaisie :

Il eut cent vertus de valets,  
Et pas une de maître.

LEOPOLD MAR.

DOCUMENTS DÉPOSÉS DANS LES ARCHIVES  
DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE  
D'AUTEUIL ET DE PASSY

A la distribution des prix du petit lycée Janson-de-Sailly, le 28 juillet 1892, M. Perrens, membre de l'Institut, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique, a prononcé, comme président de cette solennité, quelques paroles qu'il nous appartient de signaler. Pressentant la voie dans laquelle la *Société historique* s'engage de plus en plus chaque jour, il a invité ses jeunes auditeurs à lire avec intelligence les plaques bleues des rues de notre quartier pour y suivre tout un cours d'histoire, de littérature et de beaux-arts. Après avoir parlé de Passy, il a célébré Auteuil « peuplé de grands noms et de grands souvenirs ». Tout au plus me permettrai-je de formuler une seule réserve. M. Perrens approuve trop, à mon sens, — et je ne serai pas le seul, je crois, de cet avis, parmi les membres de la Société, — il excuse trop l'habitude que l'on a prise de remplacer de nos jours tous les anciens noms par des appellations nouvelles. Il a fait avec esprit le procès du Paris antédiluvien de sa jeunesse, — c'est lui qui parle — mais j'avoue qu'il ne m'a pas convaincu quand il a plaidé ces vieilles dénominations si pittoresques et si colorées, qui avaient leur charme, et dont le

moindre mérite était de rappeler à tous un passé disparu.

Prenant Paris dans sa constitution topographique, M. de Ménorval, dans son ouvrage *Paris depuis ses origines jusqu'à nos jours*, est appelé à parler du ruisseau qui prend sa source au bas des hauteurs de Ménilmontant, passe au nord des grands boulevards, irrigue les cultures maraîchères des faubourgs Saint-Martin, Saint-Denis, Montmartre, Saint-Honoré et vient se jeter dans la Seine au bas de Chaillot. Au XVII<sup>e</sup> siècle, ce cours d'eau s'appelle le ruisseau des Porcherons ; en 1737 et 1750, revêtu de murs et voûté, il devient le grand égout. C'est sur ses bords, aux Porcherons, que Rampeau tenait, vers 1760, le cabaret de la *Grand-Pinte*.

Pour les temps préhistoriques, à l'époque de l'âge de pierre, notre savant confrère signale la découverte, à l'île des Cygnes, d'une barque monoxile, c'est-à-dire creusée dans un seul tronc d'arbre.

Puis, lorsqu'il parle de l'étymologie du nom d'un quartier voisin, le Gros-Caillois, qui, d'après Jaillot, viendrait d'une borne servant de limite entre les seigneuries de Saint-Germain-des-Près et de Sainte-Geneviève, dont nous dépendions, M. de Ménorval dit que cette *Pierre levée* peut parfaitement avoir été une borne, après avoir été, dans le principe, un monument mégalithique.

Nous en sommes bientôt à l'histoire de la Gaule et, ainsi, à une question qui a déjà été soulevée parmi nous : je veux dire la lutte sous Paris de Labiénus et de Camulogène. Au mois de mai de l'année 52 avant Jésus-Christ, tandis que César était occupé sous Gergovie par Vercingétorix, Labiénus, son premier lieutenant, fut chargé de s'emparer de Lutèce et de battre le chef des Parisii, le Gaulois Camulogène. Arrêté au bout de cinq marches, à son départ de Sens pour Lutèce, par la rive gauche de l'Yonne et de la Seine, Labiénus dut, le sixième jour, rétrograder jusqu'à Melun. Là, après un jour de repos, et devenu maître d'un équipage de pont, il reprit la route de Paris, par la rive droite, cette fois. Le huitième jour, Labiénus était campé vers le Châtelet ; Camulogène, qui avait brûlé Lutèce et coupé les ponts, était en face de lui, de l'autre côté de la Seine, vers le Luxembourg. Pressé par les mauvaises nouvelles qui lui arrivent de César, Labiénus se décide à une action immédiate ; il feint de remonter la Seine vers Juvisy ou Corbeil, tandis que le gros de ses troupes descend jusqu'à Auteuil. (*V. plus loin p. 492.*)

Le neuvième jour, vers trois heures du matin, *sub luce*, les Romains passent le fleuve et, au point du jour, la bataille s'engage dans la plaine de Grenelle. Les Gaulois sont défaits et un instant poursuivis par la cavalerie romaine. Les troupes de Labiénus repassent la Seine sur le pont de bateaux d'Auteuil et reprennent par la rive droite la route de Sens. Camulogène avait été tué dès le début de l'action. M. de Ménorval voudrait lui voir élever une statue, dominant la Seine, à la pointe occidentale de l'île des Cygnes. La Société pourrait, lors de la construction prochaine du pont Mirabeau, reprendre l'idée de M. de Ménorval, en demandant que la statue du chef gaulois soit érigée sur ce point de notre territoire. Grâce au do-

cument nouveau que nous apporte M. de Ménorval, voici un chapitre romain à ajouter à l'histoire d'Auteuil. Puisse-t-il tenter un de nos confrères !

Nous passons vite sur l'étymologie que l'historien attribue à Passy. Pacciacus, dit-il, serait le domaine d'un Gallo-Romain, nommé Paccius. Il nous appartient de lui signaler, sans prendre parti, une autre étymologie : *Passus ad aquas*, puis Passy-les-Eaux, et aujourd'hui encore le passage des eaux.

Nous arrivons ainsi à cet aqueduc d'Auteuil qui fut coupé par les Normands, lors du fameux siège de 886. « Dès le milieu du III<sup>e</sup> siècle, dit M. de Ménorval, un aqueduc conduisait les sources d'Auteuil à quelque grand établissement thermal situé dans le profond déblai qu'occupe aujourd'hui le Jardin du Palais-Royal, au-dessous des rues de Richelieu, des Petits-Champs et des Bons-Enfants. »

J'aborde, enfin, la question de l'emplacement de la Justice des Génovéfains, seigneurs d'Auteuil, et c'est ici qu'éclate l'importance des sociétés historiques comme la nôtre qui, dès leurs premiers jours d'existence, peuvent apporter à des ouvrages aussi consciencieux que celui que j'étudie un supplément d'informations. M. de Ménorval rapporte qu'en 1295 le bailli de l'abbaye de Sainte-Geneviève condamna à être enterrée vive une femme accusée de vol, Marie de Romainville. Sept ans après, Amelotte de Christeuil subit la même peine pour avoir dérobé une cotte et quelques bijoux. Notre histoire locale nous apprend qu'Auteuil avait le triste privilège, dû sans doute à son éloignement de Paris, d'être le théâtre de ces cruelles exécutions. Les fourches d'Auteuil, d'après les anciennes cartes, étaient sur la route de Versailles, et c'est encore là qu'était la potence qui fut détruite lors de la Révolution. Quant à la justice de l'évêque de Paris, elle était à Saint-Cloud, Philippe-Auguste ayant défendu au prélat par l'accord de Melun (1222) de faire exécuter dans la banlieue même de Paris.

(Extrait de documents déposés en 1892 par M. Antoine Guillois sur le bureau de la Société historique d'Auteuil et de Passy.)

#### FONDATION DE LA PAROISSE DE PASSY

Etablissement des deux premières écoles.  
Revenus de la paroisse en 1757.

D'APRÈS LES DOCUMENTS OFFICIELS CONSERVÉS AUX ARCHIVES DE L'ÉGLISE DE PASSY, COMMUNIQUÉS PAR M. L'ABBÉ DOUVAIN, CURÉ ACTUEL (1).

Récemment, notre confrère, M. Emile Potin, proposait à notre Société d'émettre le vœu de dé-

(1) Quillet a fort bien résumé ces documents dans ses *Chroniques de Passy*, devenues très rares; mais j'espère qu'on ne sera pas fâché de les trouver ici, beaucoup plus au long, et d'autres en plus, tout à fait inédits.

baptiser la rue Gavarni actuelle, pour reporter ce nom à Auteuil, où il serait mieux à sa place, et de lui donner celui de Claude Chahu (1), le généreux seigneur de Passy qui, de ses deniers, fit élever, en 1666, l'église de ce lieu, la dota, fit faire tous les ornements nécessaires à la célébration du service divin et prodigua ses efforts pour la faire ériger en paroisse indépendante, efforts qui ne furent couronnés de succès qu'après sa mort, grâce à la ténacité de sa veuve, Christine Chrestienne de Heurles. C'est de cette époque, en effet (1672), que datent le rapide accroissement et la prospérité de Passy (2), qui, jusque-là, n'était véritablement qu'un village composé, pour la plus grande partie, de laboureurs, de vignerons, de tailleurs, de cabaretiers, et de *beaucoup de lapins*. C'est donc à juste titre qu'on peut considérer M. et Mme Chahu, comme les premiers bienfaiteurs et presque les fondateurs de cette commune.

Claude Chahu était conseiller du roi en ses conseils, trésorier de France et général de ses finances en la généralité de Paris. A quelle date devint-il seigneur du lieu ? on l'ignore; toujours est-il qu'il l'était sûrement en 1661, et probablement auparavant. Son château ou manoir seigneurial, dont on peut lire une élogieuse description dans la *Lettre poétique à M. des Voûteaux*, du Père Lemoine, de la Compagnie de Jésus, était situé sur l'emplacement de la rue Boulainvilliers actuelle; il fut entièrement reconstruit en 1678, et démolí en 1826 (3). Outre ce château, M. et Mme Chahu avaient hôtel à Paris, rue Saint-Honoré, sur le territoire de Saint-Roch, et non loin du couvent des Jacobins, auxquels ils avaient donné, pour une certaine fondation, 4.200 livres de rente, le 22 août 1661. Claude Chahu mourut le 2 janvier 1670. Sa veuve, Christine Chrestienne de Heurles, était fille de Philippe de Heurles, seigneur de Potronville, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, et de dame Anne de Vassault. Elle conserva encore quelques années la jouissance du château et de la seigneurie, et quand elle eut bien assuré la vitalité de la nouvelle paroisse et des écoles, céda ledit château et se retira définitivement, en 1673, en son hôtel de Paris, où elle était encore en 1681. Mme Chahu fut inhumée dans le chœur de l'église de Passy (4).

Passons maintenant à l'histoire assez mouvementée de l'établissement de cette église.

Vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, un seigneur de Passy avait fait élever une petite chapelle dédiée à

(1) Claude Chahu, car aucun des actes notariés que j'ai sous les yeux ne comprend la particule.

(2) La découverte de ses eaux minérales ne fut pas sans y contribuer un peu.

(3) Nous donnerons prochainement la liste des seigneurs de Passy qui l'occupèrent successivement, ainsi que celles des curés de cette localité, etc.

(4) Son portrait, peint en 1672, d'après nature, appartient à l'église de Passy et a été lithographié en 1836, pour être mis en tête des *Chroniques de Passy*, de Quillet. — C'est d'après cette lithographie assez mauvaise, mais ressemblante, que nous avons essayé de faire revivre la *Dame et fondatrice de Passy*.

Notre-Dame de Grâce, mais cette chapelle (en bois, dit-on) étant devenue insuffisante sous tous les rapports, le 23 novembre 1666, messire Claude Chahu et Chrestienne de Heurles s'engagèrent, par devant notaire, à faire élever à leurs frais un nouveau sanctuaire et à la doter de 166 livres 13 sols, 4 deniers de rente annuelle, pour la subsistance du prêtre qui la desservirait. Les habitants de Passy promirent, de leur côté, 150 livres par an, plus le logement et les meubles nécessaires au desservant qui, moyennant ces conditions, devait s'engager à dire quatre messes par semaine, y compris les fêtes et dimanches, à tenir l'école des garçons et à leur enseigner le catéchisme. Quant au casuel des

Claude Chahu ayant érigé ladite église de Passy en succursale pour le soulagement des dits habitants, ils avaient mis les choses en tel état par leurs soins, que le service divin s'y faisait avec toute la décence et l'édification qu'il se pouvait désirer, de sorte qu'ils avaient lieu d'espérer que ledit sieur curé de la paroisse d'Auteuil aurait sujet d'être satisfait de voir que Dieu en était glorifié et les peuples soigneusement assistés du spirituel ; mais que la jalousie des dits habitants d'Auteuil ayant suscité depuis deux ans plusieurs troubles et procès entre eux et lesdits habitants de Passy ; et les demandeurs voyant les peines qu'ils avaient d'aller aux fêtes principales en l'église d'Auteuil, à cause du mauvais chemin et



Christine de Heurles, dame Chahu.

baptêmes, mariages et enterrements, il devait revenir au curé d'Auteuil, la nouvelle église n'étant qu'une succursale de celle de ce village. Les travaux de construction de l'église, déjà commencés en 1666, durèrent peu, sans doute, car elle ne se composa d'abord que d'une nef et d'une aile gauche, conduisant à la chapelle de la Vierge. Les choses allèrent ainsi jusqu'à la mort de Claude Chahu ; mais nous voyons que, six mois après, il y eut instance entre Chrestienne de Heurles, sa veuve, demandant que l'église de Passy, succursale d'Auteuil, fût érigée en paroisse, d'une part, et François Loyseau, curé d'Auteuil, les doyens, chanoines et chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois, curés primitifs et présentateurs de ladite cure d'Auteuil, opposants à ladite érection, d'autre part. Dans la requête, présentée le 12 juillet 1670 à l'archevêque de Paris par la dame Chahu, les marguilliers et les habitants de Passy, il est dit que :

du débordement des eaux qui s'y rencontrent quelquefois, les querelles et les inimitiés que les habitants d'Auteuil et ledit curé exerçaient contre eux à cause des fonctions qui se doivent faire en la dite église succursale, et l'assujettissement qu'ils avaient d'aller prendre ledit curé à Auteuil pour les mariages, baptêmes et enterrements à faire au dit Passy, pour lui demander s'il en voulait venir faire les fonctions ; à quoi ne satisfaisant pas assez ponctuellement, les conviés s'en retournaient sans rien faire, en sorte que les enfants étaient en danger de mourir sans baptême, et les autres sans être administrés des sacrements.

Sur ce, les demandeurs offrent de doter la future paroisse d'un fonds suffisant pour la subsistance du curé, et d'indemniser le curé et la fabrique d'Auteuil.

L'archevêque de Paris fit faire une enquête *de commodo et incommodo*, assigna les parties à se

réunir le jeudi 24 juillet, à 9 heures du matin, dans l'église de Passy, pour être entendues contradictoirement, et, le 30 octobre suivant, autorisa l'érection de l'église *succursale en paroissiale*, à la condition expresse d'indemniser le curé et les marguilliers d'Auteuil, ainsi que le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois. De plus, le futur curé de Passy et ses successeurs ne devront prétendre en rien aux dîmes grosses et menues de leur village, et les demandeurs seront tenus d'entretenir l'église, chœur, nef et cloches de toutes réparations, et des livres, linges, calicots et ornements nécessaires au culte.

Mais le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois, très jaloux de ses droits, ne voulut pas se soumettre à la sentence de l'Official de Paris et en appela devant le Parlement comme d'*abus*. Le 17 janvier 1671, la Cour ayant dit qu'il n'y avait pas *abus*, condamna les appelants aux dépens et à l'amende simple. Enfin, le 17 avril suivant, il y eut transaction entre eux et la dame Chahu. Par décret du 18 mai 1676, l'archevêque de Paris érigea l'église succursale de Passy en paroissiale, sous le vocable de *Notre-Dame-de-Grâce*, devant être desservie à perpétuité par les religieux Barnabites du prieuré de Saint-Eloi de Paris, sis devant le Palais de justice. Le 4<sup>er</sup> juin suivant, accord entre les Barnabites et le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois qui se réserve, en qualité de curé primitif, d'officier à Passy, *si bon lui semble*, le 25 mars, jour de l'Annonciation, décrété fête patronale de la nouvelle paroisse (1), ainsi que la veille aux premières vêpres, sans toutefois rien prétendre aux offrandes et oblations. Le 13 avril 1672, toutes les parties se mettent d'accord; le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois, le curé d'Auteuil et ses marguilliers consentent définitivement à l'érection de l'église succursale de Passy en paroissiale, en la forme et manière que Mgr l'archevêque de Paris jugera la plus utile à l'église, à la charge de la conservation des droits du chapitre et de l'indemnité à la cure et fabrique d'Auteuil. Le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois continuera donc à toucher les dîmes grosses et menues, sans être obligé à l'entretien du chœur de l'église de Passy, ni à fournir les ornements et livres de ladite église, ni de contribuer, en aucun cas, à la portion congrue. Quant au curé d'Auteuil et à ses successeurs, ils seront indemnisés par une somme de 60 livres par an, et la fabrique, par 15 livres, qui leur seront payées par les seigneurs de Passy, sur les fonds et rentes dont ils ont doté ou doteront la cure... Le droit de nomination du curé est dévolu à Mme Chahu, fondatrice et patronne, et, perpétuellement, aux seigneurs de Passy, ses successeurs, qui l'indiqueront aux doyen, chanoines et chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois, lesquels seront obligés de le présenter à l'arche-

vêque de Paris, qui, seul, pourra lui accorder ou refuser l'institution. Le 29 avril 1672, M. de la Brunetière, grand vicaire de l'archevêque de Paris, est envoyé à Passy pour y faire une dernière enquête sur l'utilité de l'érection en paroisse, il la déclare, dans son procès-verbal, très utile et nécessaire: *Il faut même, dit-il, unir ladite cure à quelque communauté ecclésiastique, afin qu'elle soit mieux desservie (1) et que les principes de la religion chrétienne, qui y étaient fort mal pratiqués, à cause des débauches continuelles qui se font au dit lieu de Passy, y fussent rétablis, etc...*

Les 4 et 5 mai suivant a lieu, par devant notaire, la transaction de Mme Chahu avec les Barnabites; entre autres choses, il est dit dans l'acte que « la fondation, construction et dotation de l'église paroissiale à Passy a été faite en vue de la plus grande gloire de Dieu et pour la nécessité du salut des habitants du dit village, composé d'un grand nombre de manants, dans le voisinage et presque aux portes de la ville de Paris, lieu par conséquent fréquenté et rempli de beaucoup de cabarets. » Un peu plus loin, on ajoute que la dame Chahu a jeté les yeux sur la communauté des R. P. Barnabites « pour la bonne odeur qu'ils répandent, à cause de leur grande vertu et piété, tant en cette ville de Paris qu'en tous les autres lieux de leur établissement. » Par cet acte, Mme Chahu assure 8.000 livres pour la dotation de la cure, et donne la maison servant de presbytère (2). Comme fondatrice et patronne, elle se réserve, à l'église de Passy, les droits honorifiques, ainsi qu'à ses successeurs, les seigneurs du dit lieu, et, en cette qualité, « ils seront recommandés au prône, à perpétuité, pourront faire mettre litres et ceintures funèbres, tant dedans que dehors l'église, auront séance dans le chœur de ladite église, au lieu qu'ils jugeront le plus honorable, jouiront du droit de sépulture dans le susdit chœur, pour eux et leurs enfants, du droit de pain béni, du pas à la procession, etc., etc. »

Enfin, le 16 mai, sont données les lettres patentes du roi, datées du château de Saint-Germain-en-Laye, confirmant l'établissement définitif de la cure de Passy, signées de la reine Marie-Thérèse, de Colbert pour le Roi, et scellées du grand sceau de cire verte en lacs de soie rouge et verte. Ces lettres patentes furent enregistrées au Parlement de Paris le 21 juin 1672 et, dès le lendemain, les Barnabites entrèrent en possession de la cure.

Et le combat finit, faute de combattants.

Après bien des vicissitudes, il avait donc fallu près de deux ans à Chrestienne de Heurles pour arriver à l'érection définitive en paroisse, du village de Passy; mais cela ne suffisait pas à son zèle,

(1) Cette clause explique le nom de rue de l'Annonciation, donnée à la voie qui mène à l'église. Plus tard, cette fête patronale, qui était en même temps celle de la commune, fut reportée au premier dimanche de mai. Elle se tint longtemps autour du château seigneurial, le long de la rue Raynourd, puis sur les pelouses du Ranelagh, jusqu'à l'annexion.

(1) Ici M. de la Brunetière se plaint amèrement de la négligence des vicaires, qui, peu instruits et faiblement rétribués, abandonnaient leurs fonctions, et contribuaient par leur mauvais exemple, à la corruption des mœurs.

(2) C'est sur une partie de l'emplacement de ce premier presbytère et de son jardin qu'a été percée la rue Jean-Bologne.

elle voulut encore assurer l'établissement des écoles. Un nommé Savinien Legras, conseiller notaire et secrétaire du Roi, avait donné, avant 1667, une maison avec petit jardin pour y loger femme ou fille destinée à l'instruction des enfants du village; mais une partie du jardin ayant été prise pour la construction de l'église, on affecta cette maison au presbytère, et, quelques années après, par acte du 29 janvier 1673, la dame de Chahu donna à la *Communauté des manants et habitants du dit village*, pour y installer une nouvelle école de filles et garçons, une maison nouvellement construite entre cour et jardin, à elle appartenant, située dans la vieille rue, plus de *sept vingt dix livres* (sic) de rente pour aider à la subsistance de la maîtresse d'école, sans que cela puisse dispenser les parents des écolières et écoliers de payer la rétribution mensuelle. Les filles occupaient le rez-de-chaussée, le logement de la maîtresse était au premier, et le second étage, qui avait une entrée particulière et distincte, était affecté aux garçons, dont l'école, comme on l'a vu plus haut, devait être dirigée par un des prêtres Barnabites. Enfin, le même jour, Mme Chahu, moyennant un nouveau don de 1.200 livres de rente, fonda à l'église de Passy une messe de *Requiem* (1) :

Pour y être dite et célébrée tous les jours à perpétuité, savoir en été à quatre heures du matin, et en hiver à six heures, par le Révérend Père curé de ladite église, ou autre religieux d'icelle, par lui commis, pour le repos de l'âme de ladite dame fondatrice et de celle dudit défunt son mari. Laquelle messe sera tintée en forme de Passion, à trois reprises et différentes fois pour en avertir les habitants; en fin de chacune desquelles messes, sera chanté à haute voix un *De Profundis* à la même intention; et sera payée la dite messe à raison de 20 sols par jour, faisant 365 livres par an pour la rétribution d'icelle, à la charge de fournir, par le dit Révérend Père, le pain, vin et cire nécessaires pour la dite célébration, laquelle commencera du jour du décès de la dite dame Chahu, laquelle fonde aussi, en la dite église de Passy, deux services complets de trois grandes messes hautes, chacune avec *Recomandaces* (sic) et un *Libera* à la fin, et *Vigiles* à neuf leçons, la veille de chacun des dits deux services, lesquels seront dits et célébrés, l'un, le second jour de janvier de chacune année, qui est le jour du décès du dit sieur Chahu, et l'autre à pareil jour de celui du décès de la dite dame Chahu, à perpétuité aussi pour le repos de leurs âmes. Pour la célébration desquels deux services, les marguilliers de la dite église fourniront les ornements nécessaires et huit livres de cire jaune neuve, savoir : six cierges de demi-livre chacun sur l'autel, six autres cierges de pareil poids autour de la Représentation, trois devant la Vierge, et deux pour les acolytes. Et paieront au Père curé pour ses droits, assistances, messes de chacun service et vigiles, la somme de six livres, aux deux

Pères, pour leurs messes et assistances aussi de chacun service, 40 sols chacun; aux deux chapeliers, à chaque service, chacun 15 sols; à quatre enfants de chœur, chacun 5 sols pour chaque service; au bedeau, 20 sols pour chaque service. Et pour le pain, vin et offrande, 20 sols pour chacun service. A l'issue de chacun desquels deux services, les dits marguilliers seront obligés de distribuer aux pauvres du village du dit Passy, qui se trouveront à l'église, 60 sols, etc.

Les deux actes ci-dessus furent faits en présence : de la dame Chahu; de Dom François Hyacinthe Boucheron, curé; de Jean Morin et Nicolas Griminy, marguilliers; de Nicolas Charles, lieutenant de la prévôté de Passy; de Jean Lebert, procureur fiscal de la terre et seigneurie du dit lieu; de Charles Rozy, greffier et tabellion; d'Etienne Le Comte, maître tuilier, et de Pierre Lebert, vigneron, *tous manants et habitants du dit Passy, et représentant la plus grande et saine partie des habitants du dit lieu*.

Récapitulons, et surtout tenons bien compte de la plus-value qu'avait le capital à cette époque. Nous voyons donc que Claude Chahu et Chrestienne de Heurles, sa femme, avaient d'abord fait construire, en 1666, l'église de Passy de leurs propres deniers, l'avaient dotée de 166 livres, 13 sols, 4 deniers de rente annuelle et donné tous les ornements nécessaires au culte.

Les 4 et 5 mai 1672, Mme Chahu dote la cure de 8.000 livres et même de 8.600 livres, somme qu'elle versa aux Barnabites, le 16 décembre suivant, et leur fait don de la maison servant de presbytère. Le 29 janvier 1673, elle donne à la commune de Passy une maison nouvellement construite pour remplacer l'ancienne école de filles et garçons, plus une rente annuelle de *sept vingt dix livres* pour aider à la subsistance de la maîtresse d'école des filles, et, le même jour, en exécution du testament de son mari, elle laisse 1.200 livres de rentes à l'Œuvre et Fabrique de l'église, pour la fondation de messes et services à perpétuité. Enfin, le 7 juin 1681, nouveau et dernier don de 5.000 livres pour aider les Barnabites de Passy à l'achat d'une maison entre cour et jardin, ayant entrée dans la rue Raynouard actuelle, le jardin s'étendant jusqu'à l'église. Ce fut cette maison, payée 12.000 livres, qui remplaça et remplace encore aujourd'hui l'ancien presbytère, qui était devenu tout à fait insuffisant.

#### REVENUS DE L'ÉGLISE DE PASSY EN 1757

Reportons-nous maintenant à près d'un siècle plus tard, et voyons quels étaient alors les biens dépendant de la *cure royale* de Passy. En voici le résumé, dressé le 27 juin 1757, par Dom Couterot, supérieur Barnabite de la communauté du lieu.

	Livres.
1° Payé annuellement par la maison mère des Barnabites de Paris, pour la portion congrue . . . . .	300
2° Produit moyen du casuel de la cure.	700

(1) J'ai cru devoir citer au long les clauses de cette fondation, curieuses comme détails du temps.

3 <sup>o</sup> 500 livres de rentes au principal de 20.000 livres, sur l'Hôtel de Ville de Paris, et pour laquelle somme la dite communauté est chargée de dire tous les jours une messe basse à perpétuité (1).	500
4 <sup>o</sup> 504 livres payées annuellement par la fabrique de la paroisse, pour laquelle somme elle est tenue de faire 5 processions et 5 services, et de dire 66 saluts, 16 grandes messes et 362 messes basses. . . . .	504
5 <sup>o</sup> 126 livres, rapport annuel des confréries établies à Passy, pour laquelle somme la paroisse est tenue de dire 23 grandes messes, 24 saluts et 2 services. . . . .	126
6 <sup>o</sup> Produit du loyer d'une maison occupée par M. le curé de Saint-Jean-en-Grève, et pour laquelle il y a promesse de bail.	280
7 <sup>o</sup> Produit du loyer d'une maison occupée depuis 1752, par Mme Vve Caignard, bourgeoise de Paris. . . . .	120
8 <sup>o</sup> 120 livres, y compris 10 livres payées par la fabrique, produit du loyer de l'ancien presbytère, occupé par le sieur Bauchet, vitrier. . . . .	120
Total des revenus.	2.650

Sur laquelle somme sont à déduire les charges ci-après :

	Livres +
1 <sup>o</sup> 53 livres payées annuellement par les Barnabites de Passy, pour leur part des frais et charges de leur province. . .	53
2 <sup>o</sup> 50 livres par an au maître d'école de la paroisse . . . . .	50
3 <sup>o</sup> Entretien annuel de la lampe de l'église.	40
4 <sup>o</sup> Rente viagère payée à Mlle Marie-Madeleine Faguet, bourgeoise de Paris.	70
5 <sup>o</sup> Gages de deux domestiques, savoir un cuisinier et un jardinier, tenant lieu de frères lais. . . . .	240
6 <sup>o</sup> Moyenne annuelle de l'entretien et des réparations des jardins et maisons . .	450
Total des charges. . .	903

Il restait donc en tout, pour l'entretien de l'église et de quatre Pères Barnabites, 1.747 livres !... Certes, ce n'était pas cher, même en tenant compte de la plus-value de l'argent à cette époque. Avec l'équivalent de cette somme, que pourrait-on faire aujourd'hui ?...

LÉOPOLD MAR.

(1) Cette rente avait été constituée en 1736 par la marquise de Saissac, née d'Albert de Luynes, pour la nourriture et l'entretien d'un quatrième père Barnabite.

## LE CHATEAU SEIGNEURIAL DE PASSY

SOUS LE RÉGNE DE M. DE LA POUPLINIÈRE (1)

Vers 1747, le vertueux marquis de Boulaivilliers avait cédé à vie à M. de la Pouplinière, qui l'occupa une quinzaine d'années, son château seigneurial de Passy; et ce fut l'époque la plus brillante, l'âge d'or de ce joli séjour (2).

Alexandre-Jean-Joseph Le Riche de la Pouplinière, né à Paris en 1692, était fermier général depuis 1718 et encourageait les artistes et les gens de lettres avec une munificence vraiment royale. Il n'était pas lui-même sans prétendre à quelque talent, écrivit un roman, *Daira* (3), histoire orientale publiée en 1760, fit des chansons et un assez grand nombre de comédies pour son théâtre particulier et sema en outre une quantité de bons mots, qui, s'ils eussent été recueillis, eussent pu fournir la matière amusante d'un fort volume (4). Sa maison de Passy devint, suivant une expression enflée du temps, le « Temple des Muses et des Plaisirs ». Parmi les célébrités auxquelles il avait accordé la faveur d'un logement chez lui, nous rappellerons : Rameau, Gossec et Marmontel.

Le compositeur Rameau, grand, sec et maigre, faisait, dit Jean-Jacques dans ses *Confessions*, la pluie et le beau temps dans la maison de M. de la Pouplinière. — C'était dans l'hôtel de ce dernier, à Paris, qu'avait été exécuté pour la première fois, en 1733, le premier acte du premier opéra de Rameau, *Hippolyte et Aricie*, dont la musique d'un genre nouveau avait révolutionné Paris et Versailles. M. de La Pouplinière, qui n'était pas fâché d'avoir un tel maître sous la main, se l'était attaché, malgré son humeur peu facile. Il dut venir à Passy, en même temps que son Mécène, et y était encore en 1753. Jusqu'à l'arrivée de Gossec, en 1754, ce fut Rameau qui dirigea l'orchestre composé de musiciens que La Pouplinière entretenait et logeait chez lui pour les avoir constamment à sa disposition. Le château possédait une petite chapelle, et, les jours de fête, à la messe, Rameau se reposait en allant toucher l'orgue, fonction qu'il avait longtemps remplie à Lille, à Clermont-Fer-

(1) On écrit aussi Poplinière, Popelinière et Poupelinière, mais Pouplinière est plus correct.

(2) M. de Boulaivilliers, dont le château était situé au sommet de la rue Boulaivilliers actuelle, avait conservé son titre et ses droits de seigneur de Passy.

(3) (Note du secrétaire.) Nous n'avons pas lu *Daira*; M. Mar non plus, très probablement. Voltaire, qui s'y connaissait, assure que c'était une œuvre exécrable : « C'est, je vous jure, dit-il, un des plus absurdes ouvrages qu'on ait jamais écrit. Pour peu que l'auteur en fasse encore un de ce goût, il sera de l'Académie. »

(4) Exemple. Une femme qui cherchait à se faire remarquer s'approche un jour de M. de la Pouplinière, qu'on venait d'annoncer, et lui dit : « Il me semble, Monsieur, vous avoir vu quelque part. — C'est possible, Madame lui répliqua-t-il, j'y vais quelquefois. » — Ce mot a été repris par un de nos auteurs comiques dans une pièce du Palais-Royal : *Tricoche et Cacolet*.

rand et même à Paris. Plusieurs de ses opéras furent composés au moins en partie à Passy, tels : *Zaïs*, *Pygmalion*, *Nais*, *Zoroastre*, *la Guirlande*, *Acanthe* et *Céphise*, *Lisis* et *Délie* et *les Sybarites*, les quatre derniers en collaboration avec Marmontel, dont nous parlerons tout à l'heure.

Gossec, d'origine belge, n'avait que dix-huit ans quand il arriva à Paris, en 1751, et accepta aussitôt avec empressement la place de chef de musique que lui offrit chez lui M. de La Pouplinière. Le séjour qu'il y fit ne fut pas de longue durée, mais lui fut très profitable par les bons conseils qu'il reçut de Rameau, et ce ne fut pas sans regret qu'il dut abandonner cette position agréable pour devenir chef d'orchestre chez le prince de Conti (1).

Arrivons à Marmontel. Grâce à ses *Mémoires*, nous connaissons exactement la date de son installation définitive chez M. de La Pouplinière et celle de son départ. Il y entra après la première représentation de sa tragédie d'*Aristomène* (30 avril 1749), et en sortit après la première représentation de son *Egyptus* (5 février 1753). Les tragédies qu'il y composa, *Cléopâtre*, *les Héraclides* et *Egyptus* se ressentent de l'obscurcissement de ses facultés intellectuelles, qu'il attribue naïvement aux plaisirs immodérés de la table. Je m'étonnais, dit-il, que mes esprits ne fussent pas aussi purs, aussi libres que dans la rue des Maçons ou dans celle des Mathurins. — Ah ! c'est que le travail d'imagination ne peut pas être embarrassé par celui des organes. Les Muses, a-t-on dit, sont chastes, il aurait fallu ajouter qu'elles étaient sobres. » — Si son séjour de quatre années chez M. de La Pouplinière ne lui fut pas très favorable au point de vue littéraire, au moins aura-t-il été utile à nous-mêmes par les détails qu'il nous donne sur le passé et le présent intimes de ses hôtes. Pour le passé, le voici : M. de La Pouplinière vivait depuis douze ans avec une petite-fille de Dancourt (2), l'acteur et l'auteur comique bien connu, quand le cardinal Fleury, informé, l'obligea, sous menace de radiation de la liste des fermiers généraux, d'épouser la jeune *innocente* qu'il avait trompée. Cette *Mimi* Dancourt, comme on l'appelait alors (on lui avait conservé le surnom de sa mère) joignait, à une grande beauté, une intelligence rare, une mémoire prodigieuse et un tact exquis pour juger les œuvres littéraires et théâtrales. C'était plus qu'il n'en fallait pour faire rechercher la maison de son mari. « Cette maison,

dit le baron Grim, était le réceptacle d'une foule de gens de tous les états, tirés indistinctement de la bonne et mauvaise compagnie. Gens de la cour, gens du monde, gens de lettres, artistes, étrangers, acteurs, actrices, filles de joie, tout y était rassemblé. » Aussi lui donnait-on le nom de *Ménagerie*, et, au maître, celui de *Sultan*. Parmi les habitués notables de ses salons, se rencontraient Jean-Jacques Rousseau, Duclos, Raynard, Suard, La Condamine, Saurin, Darcet, Vaucanson, le peintre Carle Vanloo et la charmante cantatrice italienne, sa femme ; Chardin, le peintre de nature morte, le pastelliste La Tour et le sculpteur Pigalle, les écrivains anglais David Hume et Gibbon et la plupart des ambassadeurs étrangers. L'armée était représentée par les maréchaux de Saxe et de Lowendal et surtout, pour le malheur du ménage La Pouplinière, par le futur maréchal de Richelieu, l'homme le plus aimable, le plus libertin et le plus séduisant de son époque.

M. de La Pouplinière avait été déjà averti par des amis charitables des assiduités récompensées de Richelieu auprès de sa femme. Depuis lors, la vie en commun lui était devenue insupportable. « Il fallait voir à table, dit Marmontel, ces deux époux vis-à-vis l'un de l'autre ; la morne taciturnité du mari, la fière et froide indignation de la femme, le soin que prenaient leurs regards de s'éviter, et l'air terrible et sombre dont ils se rencontraient, surtout devant leurs gens, l'effort qu'ils faisaient sur eux-mêmes pour s'adresser quelques paroles et le ton sec et dur dont ils se répondaient. On a de la peine à concevoir comment deux êtres, aussi fortement aliénés, pouvaient habiter ensemble, mais elle était déterminée à ne pas quitter sa maison, et lui, aux yeux du monde et en bonne justice, n'avait pas droit de l'en chasser. » — La découverte, à l'automne de 1748, de la fameuse plaque tournante de la cheminée qui permettait à Richelieu de s'introduire de la maison vacante qu'il avait louée tout exprès, dans l'hôtel de M. de La Pouplinière, rue de Richelieu, vis-à-vis de la Bibliothèque (et non à Passy), fut enfin un motif plausible de la séparation qu'il désirait et il le saisit. Il faut encore lire, dans les *Mémoires* de Marmontel, comment cet époux malheureux fit constater, le 28 novembre, en présence de sa belle-mère, du commissaire du quartier, d'un architecte assisté d'un maître maçon, de son ami le mécanicien Vaucanson et de l'avocat Balot, sa découverte et sa disgrâce ; les détails en sont fort amusants. La perfection du travail de la plaque, de ses gonds invisibles, faisait l'admiration de Vaucanson qui, s'inquiétant fort peu de la situation critique de son ami (1), s'écriait : *Le beau travail ! l'excellent ouvrier !* et voulait à tout prix empêcher la destruction d'un tel chef-d'œuvre. Enfin, la séparation eut lieu. M. de La Pouplinière s'engagea à verser à sa femme une somme de 5.000 livres, une fois donnée, pour son ameublement, et une rente annuelle de 10.000 livres, sa vie durant (2).

(1) Un mauvais plaisant dit alors que La Pouplinière était bien heureux d'être fermier général, parce qu'on l'aurait fait payer aux barrières, comme *bête à cornes*.

(2) Voir les *Mémoires* de d'Argenson. Dans ceux de Marmontel, il est parlé d'une façon dubitative d'une rente approximative de 20.000 livres.

(1) Gossec qui avait débuté à Passy, vint en 1823 se retirer au n° 55 ancien de la rue de Passy, et c'est là qu'il mourut en 1829.

(2) Plusieurs biographes donnent pour femme à M. de La Pouplinière *Mimi* Dancourt, la seconde fille de Dancourt ; c'est une erreur. — Des deux filles de Dancourt, l'aînée avait épousé M. de Fontaine, commissaire et contrôleur de marine, qui acheta en 1720 la seigneurie de Passy, et mourut vers 1740 ; la cadette, *Mimi* Dancourt, née vers 1686, et comédienne jusqu'à 1728, se maria avec M. Deshayes, gentilhomme, fils d'un lieutenant général d'artillerie et vivait encore en 1763 ; il ne peut donc s'agir d'elle comme femme de La Pouplinière, mais de sa fille. Au reste, Marmontel, dans ses *Mémoires*, dit : « Il avait épousé Mlle Dancourt, fille d'une comédienne », et cette comédienne était bien *Mimi* Dancourt. Mme de La Pouplinière avait elle-même rempli des rôles de soubrette, dans sa première jeunesse.



Elle loua alors un appartement dans la rue Ventadour, et c'est là que, dans l'oubli, elle mourut d'un cancer au sein en 1752.

M. de La Pouplinière, assez vite consolé de ses déboires, avait repris son train de vie habituel, rouvert au printemps son salon de Passy, réinstallé son orchestre réputé le meilleur d'alors, et son théâtre sur lequel on ne jouait que des comédies de sa façon, et où brillait souvent un essaim de jolies danseuses de la Comédie Italienne, sous la conduite de Deshayes, excellent acteur comique, et compositeur de ballets.

il lui prit la fantaisie un peu tardive de se remarier. Cette union ne fut guère plus heureuse que la première.

Au mois de janvier 1762, nouvelle disgrâce. Il fut rayé de la liste des fermiers généraux, et, de chagrin, mourut à la fin de la même année, le 5 décembre (1).

Cinq jours après, Bachaumont écrivait ainsi son oraison funèbre : « Les Muses pleurent depuis quelques jours la mort d'un de leurs nourrissons et de leurs protecteurs en même temps. C'est M. de La Pouplinière. Son nom, à jamais fameux dans les



Le Riche de La Pouplinière.

Tous les ans, le jour de la fête de l'Annonciation, fête patronale de Passy, il mariait six filles pauvres de la localité, les habillait, les dotait d'un trousseau et d'une somme de 500 livres. Le soir, il y avait grand bal dans son parc, ouvert à tous les habitants de la commune ; c'était pour lui, tout compris, une dépense d'environ 6.000 livres.

Au résumé, ce riche financier, de bonne mine et de manières aimables, fit beaucoup de bien dans sa vie. Mme de Genlis (1), qui avait demeuré chez lui, avec sa mère, pendant toute la belle saison de 1759, fait de lui le plus grand éloge. En 1760,

fastes littéraires, va sans doute s'accroître par l'impression de ses ouvrages, qui sont en grand nombre (2). On ne doit jamais oublier sa munificence envers les artistes. Un orchestre entier se trouve dispersé par la perte de cet Apollon. » Et, trois semaines plus tard, il lui composait cette épitaphe :

(1) Il existe un portrait de M. de La Pouplinière, représenté assis, à mi-corps, effeuillant des roses sur une table. Cette pièce, très rare et de format in-folio, a été fort bien gravée par Balechou, d'après Viger, et c'est d'après elle qu'a été dessinée la reproduction que nous en donnons.

(2) L'espoir plus ou moins réel de Bachaumont ne se réalisa pas.

(1) Voir ci-après la biographie de Mme de Genlis par M. Wahl, (p. 288).

Sous ce tombeau, repose un financier;  
Il fut de son état l'honneur et la critique;  
Généreux, bienfaisant, mais toujours singulier,  
Il soulagea la misère publique.  
Passant, priez pour lui, car il fut le premier.

Un mois après sa mort, sa veuve accoucha d'un  
fils dont on lui disputa la paternité, ce qui donna  
lieu à un procès fameux et à cette nouvelle et très  
méchante épitaphe :

Pour être auteur, ci-gît qui paya bien :  
C'est la coutume,  
L'ouvrage seul qui ne lui coûta rien  
C'est son posthume.

Mais, malgré tout, les droits de l'enfant furent  
enfin reconnus juridiquement. Tout est bien, dit-on,  
qui finit bien (1).

LÉOPOLD MAR.

### LA TOUR A PASSY ET A AUTEUIL

Supposez-vous un instant en 1759. Vous de-  
meurez aux galeries du Louvre, logement n° 8.  
Comment vous y prendriez-vous pour vous rendre  
au château seigneurial de Passy, sans monter en  
voiture d'aucun genre, ni en bateau d'aucune  
espèce, ni à cheval, ni sur un âne ou un mulet,  
sans marcher ni nager? — Telle était l'amusante  
énigme que posait un jour le célèbre peintre pas-  
telliste La Tour, aux nombreux habitués des sal-  
ons de M. de La Pouplinière, dont il était l'un  
des hôtes les plus assidus, et qu'il disait avoir ré-  
solue. Et chacun de chercher, de se creuser la  
tête inutilement, et de donner enfin, comme on  
dit vulgairement, sa langue au chat. « Rien de  
plus simple cependant, dit La Tour : en quit-  
tant le Louvre, ne sachant pas nager, je me  
suis accroché à un bateau qui partait du port  
Saint-Nicolas, il m'a remorqué, et... me  
voici!

Cette gaminerie d'un jeune homme de cin-  
quante-cinq ans pourrait paraître invraisemblable  
si elle n'était racontée sérieusement par Mme de  
Genlis (qui en fut témoin auriculaire), au tome  
premier de ses volumineux *Mémoires*, et si nous  
ne connaissions maint autre trait d'originalité du  
grand artiste « tantôt bon, tantôt irritable et  
fantasque — disent les frères de Goncourt dans  
*l'Art du XVIII<sup>e</sup> siècle*, — plein de manies et ne  
faisant rien comme tout le monde ». Cette ap-  
préciation de son caractère est bien confirmée par  
un fait que cite *l'Almanach littéraire* de 1792,  
et, d'après lui, les frères de Goncourt. — En  
1752, Mme de Pompadour fait appeler La Tour à  
Versailles pour faire son portrait. « Dites à Ma-  
dame que je ne vais pas peindre en ville. »  
Pourtant, cédant à de nouvelles instances, il se  
décide à s'y rendre, mais il pose ses conditions :  
les séances ne devront être interrompues par per-

sonne, et il aura toute liberté de se mettre à son  
aise. Accordé! Il arrive, et, avec un sans-gêne  
incroyable, le voilà détachant les boucles de ses  
escarpins, ses jarretières, son col, sa perruque  
qu'il remplace par un petit bonnet de taffetas;  
puis il se met à l'œuvre. — A peine est-il ins-  
tallé en face de son modèle, que Louis XV entre.  
« Vous m'aviez promis, Madame, dit La Tour  
en ôtant son bonnet, que votre porte serait fer-  
mée. » Sur ce, le roi se met à rire et l'engage à  
continuer. « Impossible d'obéir à Votre Ma-  
jesté, réplique-t-il, je reviendrai quand Ma-  
dame sera seule. » Il se lève, emporte sa perruque  
et ses jarretières et va reconstruire sa toilette  
dans une pièce voisine, en murmurant plusieurs  
fois : « Je n'aime pas à être interrompu. »

Avec La Tour et ses fantaisies, on est tout dis-  
posé à faire l'école buissonnière et à s'écarter  
tant soit peu de son sujet, car ici il ne nous appar-  
tient guère que comme hôte de Passy et habitant  
d'Auteuil. Notre peintre connaissait bien le che-  
min de Passy, il était venu souvent au château  
seigneurial quand le président Bernard de Rieux  
en était possesseur; il avait fait de lui un superbe  
portrait en pied qui fit sensation au Salon de 1741,  
et dont les badauds admiraient surtout le cadre et la  
glace, qui n'avaient pas coûté moins de 1.200 livres :  
le fils de Samuel Bernard pouvait se payer pareille  
fantaisie. En 1742, ce fut au tour de Mme la pré-  
sidente de Rieux à poser; le portrait, en costume  
de bal, tenant un masque à la main, eut aussi  
les honneurs du Salon. J'aime à penser que le  
cadre fit dignement pendant à celui de son mari.  
Quand Bernard de Rieux mourut, en 1745, le  
château, comme on le sait, passa à son fils, le  
marquis de Boulainvilliers, qui le céda à vie au  
fermier général Le Riche de La Pouplinière. La  
Tour, nous l'avons dit au début, était un des hôtes  
habituels de M. de la Pouplinière et fit plusieurs  
beaux portraits du maître et de la maîtresse de  
la maison, personnages qui nous sont déjà connus  
et sur lesquels nous n'avons pas à revenir, en  
ayant parlé longuement à l'article précédent,  
intitulé : *Château seigneurial de Passy*. Le  
maître pastelliste, qui affectionnait nos parages,  
avait loué, vers 1750, une maison de campagne  
donnant sur l'emplacement du n° 59 actuel de la  
rue d'Auteuil, et suivie d'un parc de deux arpents  
au fond duquel s'élevait un petit pavillon dont la  
pièce principale, éclairée par un dôme, lui servait  
probablement d'atelier. Cette maison, dont il de-  
vint acquéreur en 1770, avait été construite au  
commencement du règne de Louis XV, sur des  
terrains qui dépendaient de la seigneurie de  
Passy (1). La Tour y reçut, dit-on, le maréchal  
de Saxe, dont il avait fait le beau portrait qui se  
voit actuellement au musée du Louvre, et Louis XV  
(un de ses modèles sans rancune) ne passait ja-  
mais dans le village sans envoyer demander des  
nouvelles de son peintre. Son peintre en titre,  
non seulement, en effet, il l'était depuis 1750,

(1) Principaux ouvrages consultés : *Mémoires de Marmontel*. *Mémoires secrets de Bachaumont*. *Mémoires du marquis d'Argenson*. *Journal historique de Barbier*. *Mémoires de Mme de Genlis*.

(1) Voir l'article : *Auteuil au dix-huitième siècle*, t. I, p. 120 du *Bulletin*, et le livre : *le Salon de Mme Helvétius; Cabanis et les Idéologues*, par M. Ant. Guillois, p. 29, auxquels nous empruntons les détails sur la maison de La Tour, et sur sa cession à Mme Helvétius, en 1772.

mais il était encore celui de toute la famille royale : la reine, le dauphin, la dauphine et leurs enfants, tous avaient posé devant lui. Et n'avait pas cet honneur qui voulait ! Quelque offre de rémunération qu'on lui fit, la célébrité du personnage ou le titre d'ami pesait avant tout dans le choix de ses modèles. C'est ainsi que les maréchaux de Belle-Isle, de Lowendal et de Saxe pour l'armée ; Voltaire, Rousseau, Fontenelle, Crébillon père, d'Alembert, Diderot, Helvétius, Duclos, Bachaumont, La Condamine, Buffon, pour les lettres ; les actrices Clairon, Favart, Adrienne Lecouvreur et Sophie Arnould ; les danseuses Mlle Salié et la Camargo, à ne citer que les plus célèbres, eurent leurs portraits de la main de ce *machiniste merveilleux, de ce grand magicien*, comme l'appelle Diderot ; aussi, un sixain à la mode du temps put-il dire, sans trop de flatterie :

Chéri des héros et des belles,  
De La Tour, tes touches fidèles  
Les reproduisent traits pour traits ;  
Et par une aimable imposture  
Tu séduis même la Nature  
Qui s'admire dans tes portraits.

S'il avait longtemps *séduit la nature*, la nature en 1772 commençait sans doute à ne plus le séduire, car, le 30 avril de cette année, il se décidait, moyennant 30.000 livres, à vendre sa propriété d'Auteuil à Mme Helvétius, et ce fut son ami, le notaire Laignedive, dont il avait fait un excellent portrait en 1764, qui fit le contrat de vente.

Né en 1704, La Tour commençait à se faire vieux ; néanmoins, jusqu'à 1784, occupa son logement des galeries du Louvre, ne voulut pas le quitter sans avoir assuré la fondation de trois prix pour les jeunes artistes, et se retira alors à Saint-Quentin, sa ville natale, où il mourut quatre ans après, à demi tombé en enfance (1), après y avoir laissé de nombreuses donations : en faveur d'une école gratuite de dessin qu'il avait fondée pour soixant-dix élèves, d'un Bureau de charité pour les artisans infirmes et pour les femmes pauvres également infirmes ou en couches. Il laissait en usufruit, au seul frère qui lui restait, les pastels, tableaux et objets d'art qui garnissaient sa maison et forment aujourd'hui la belle collection La Tour du musée de Saint-Quentin (2).

Bénis soient, quand même, les bourrus bien-faisants !

LÉOPOLD MAR.

(1) Dès 1769, Diderot lui prédit cette fin : « Je sortais du salon, dit-il, je suis entré chez La Tour, cet homme si singulier qui apprend le latin à soixante-cinq ans et qui abandonne l'art dans lequel il excelle pour s'enfoncer dans les profondeurs de la métaphysique, qui achèvera de lui déranger la tête. »

(2) Ce musée, pour ce qui nous intéresse particulièrement, possède les portraits de la présidente de Rieux et ceux de M. et de Mme de La Pouplinière, châtelain et châtelaines de Passy.

## JEAN-JACQUES A LA FÊTE DE PASSY

Jean-Jacques Rousseau, invité par M. et Mme de La Pouplinière à venir dîner au château seigneurial de Passy, s'y rendit. C'était le jour de l'Annonciation, fête patronale de la commune. Après dîner, on alla se promener à la fête, qui se tenait alors dans les jardins du château et vers le milieu de la rue Raynouard ; M. de La Pouplinière s'amusa à jeter de l'argent aux paysans et riait beaucoup de les voir se ruer les uns sur les autres pour le ramasser. Jean-Jacques profita du moment où toute la compagnie était occupée de ce spectacle, pour se dérober à la foule et chercher, suivant sa coutume, un lieu plus solitaire. Arrivé près de l'avenue qui, du château, conduisait à la route de Versailles, il voit une petite fille qui portait des pommes sur un éventaire et n'avait pas d'acheteur : « Combien vos pommes ? lui dit-il. — Six sous pour vous servir, mon bon monsieur. — Eh bien, ma chère enfant, je vous les achète toutes, à condition que vous irez les porter à ces petits savoyards que vous voyez à deux pas de nous. » — La jeune marchande ne demanda pas mieux et les petits garçons, qui ne s'attendaient pas à pareille aubaine, se mirent à croquer les pommes, en sautant de joie. Cette manière de faire des heureux valait bien celle du riche financier auquel Piron dit un jour : *Allez cuver votre or*.

(Extrait en partie des *Chroniques de Passy*, de Quillot, t. I, p. 125 et 126.)

## MADAME DE GENLIS

1746-1830 (1)

Mme de Genlis intéresse la Société historique pour les rapports qu'elle eut avec plusieurs personnages qui ont vécu dans notre domaine, avec Miranda qui la protégea dans sa fuite, quand elle émigra pour la seconde fois, avec la comtesse de la Motte, la célèbre héroïne du *Collier de la Reine*, qu'elle vit chez Mme de Boulaivilliers et dont elle fit nommer le frère commissaire de la marine, et surtout par différents séjours qu'elle fit à Passy (2). Elle habita aussi Chaillot. Elle fut enterrée au mont Valérien.

(1) SOURCES PRINCIPALES. — *Mémoires inédits de Mme la comtesse de Genlis sur le XVIII<sup>e</sup> siècle et sur la Révolution française, depuis 1756 jusqu'à nos jours*, 8 vol. in-8, Paris, 1825. — *Leçons d'une gouvernante à ses élèves ou fragments d'un journal qui a été fait pour l'éducation des enfants de M. le duc d'Orléans*, 1791, 2 vol. in-12. — *Les Souvenirs de Félicité L...*, 1807, in-12. — Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. III, pp. 19 à 37. — *Mme de Genlis, sa vie, son œuvre, sa mort, 1746-1830*, d'après des documents inédits, par Honoré Bonhomme, Paris, 1895, librairie des Bibliophiles, Jouaust, in-12. — *Mrs Kavanagh. French women of letters*, Tauchnitz, 1863. — M.-L. de Sévelinges, *Mme la comtesse de Genlis en miniature*, Paris, Dentu, 1826, in-8. — Cousin d'Avallon, *Genlisiana*, 1820, publié à la littérature politique, t. III, pp. 16 ss., avec cette devise : *Mulierem quis fortis inveniet*, etc.

(2) Hôtel de Genlis, n° 58 de la rue de Passy. Renseignement dû à M. Mar.

Il faut dire qu'elle intéresse aussi la plupart des autres Sociétés d'histoire parisienne nées et à naître, car elle passa dans beaucoup de quartiers et on lui demandait un jour très sérieusement : « Où logez-vous cette semaine, Madame (1) ? »

Suivons-la maintenant dans sa carrière aventureuse. Etudions son caractère par sa vie, par les sentiments qu'elle inspire aux autres et par ce qu'elle nous en dit elle-même. Malgré les documents, les jugements de ses contemporains et ses bavardages indiscrets, il restera un certain nombre de points obscurs.

#### LA MUSE ERRANTE (JULES JAKIN)

Elle s'appelait Félicité-Stéphanie Ducrest de Saint-Aubin. Mais on l'appela aussi comtesse de Bourbon-Lancy, Mme la chanoinesse à l'âge de sept ans, puis comtesse de Genlis, marquise de Sillery, puis citoyenne Genlis, Mme Bruslart. Elle eut plusieurs autres aliàs.

Elle naît à Champceri, près d'Autun. Elle réside à Cosne, à Saint-Aubin, dont son père est seigneur. Il se ruine, part pour Saint-Domingue. Mme Ducrest et sa fille, alors à Paris, rue Traversière, se réfugient chez M. de Chevilly, homme de robe. Mme Ducrest, sans domicile, recourt à celui de ses amis. Il le fallait bien. Les amis comprenaient cette nécessité. M. de Chevilly ayant été saisi par ses créanciers, nous trouvons la mère et la fille à Passy, chez La Pouplinière. Puis au couvent de Saint-Joseph, qu'habite Mme Duffand, leur parente, puis par-ci par-là dans Paris. M. le comte de Bruslart de Genlis, depuis marquis de Sillery, épouse Mlle Ducrest. Le mari rejoint son régiment, la femme entre dans un couvent. Elle le quitte, habite la Picardie, le château de Sillery; elle entre au Palais-Royal comme dame pour accompagner la duchesse de Chartres, en 1770; elle devient à trente et un ans gouvernante de Mlle de Valois, en 1781 gouverneur des princes; elle s'établit avec ses enfants et ses élèves au couvent de la rue de Bellechasse, réside de temps en temps à Saint-Leu, voyage en France, en Angleterre. Au début de la Révolution, elle demeure à Passy, émigre en Angleterre par-ci par-là, revient à Paris, part pour Tournai, Saint-Amand, pour la Suisse, à droite, à gauche, pour l'Allemagne, de côté et d'autre, rentre à Paris. Domiciles variés : rue d'Enfer, l'Arsenal, rue de Berri, *passim* dans Paris, puis Mantes, Chaillot, etc. Elle mourut près de Saint-Philippe-du-Roule, faubourg du Roule, n° 24.

#### INCIDENTS ET ACCIDENTS

De la naissance à la mort, que d'événements relatés par les *Mémoires*! Que Mme de Genlis se rend intéressante! Un gros bailli manque s'asseoir sur l'oreiller où elle est emmaillotée : c'était l'asphyxie certaine. A dix-huit mois on la repêche dans un étang; elle s'assied dans une cheminée et

garde deux marques de brûlure. Le grand prier qui la reçoit à sept ans chanoinesse, en lui coupant une mèche de cheveux lui enlève un bout d'oreille. Plus tard, elle est bien près d'être tuée d'une balle à ricochet par le duc d'Orléans qui, lui tournant le dos, s'exerce au pistolet. A Reggio, une folle, dont elle se débarrasse d'un coup de poing, veut l'étouffer. Elle a la vie dure, dit Carlyle, la vie d'un chat, de neuf chats; elle échappe à la strangulation, à l'immersion, à la combustion, à l'eau, au feu, au fer, au plomb. Un jour, dans sa chambre, rue de Vaugirard, elle voulut à tâtons prendre un petit meuble, elle se heurta contre une malle, fit la culbute, se cassa deux dents, se pocha un œil, se bossua le front, se débossua le nez. « J'avais, dit-elle, le nez légèrement retroussé; comme tous les nez de ce genre, il était joli, délicat, il a été très célébré en vers et en prose. Je l'avais conservé dans toute sa délicatesse. La petite bosse est maintenant enfoncée. »

#### L'AMOUR, CE NOM ME RESTA

Mme de Genlis fut-elle jolie? Peu importe aujourd'hui, dira-t-on. Il importe beaucoup. Ces charmes du nez, du visage et de la taille, ces agréments, dont elle nous entretient beaucoup, expliquent sa fatuité. Les vêtements, les artifices, les falbalas, les paillettes, les déguisements qu'on lui fit porter, préparent son naturel fardé, grîmé, les attitudes et les poses qu'elle prit dans la mascarade de son existence.

Toute petite, il ne suffit pas qu'on lui dise : tenez-vous droite, mademoiselle; ne louches pas, mademoiselle; fi! que c'est vilain. On lui emprisonne la taille dans une cuirasse lacée au crochet, les pieds dans des souliers de petite Chinoise, le cou dans un carcan de fer, on lui couvre la tête de trois ou quatre mille papillottes, les yeux de bésicles. Elle porte une aune et demie de paniers et sa largeur devient le double de sa hauteur.

Elle apparaît ensuite sous les traits de Cupidon dans un opéra-comique de sa mère. On la trouve si gentille qu'elle garde comme toilette ordinaire son attirail d'Amour, ses ailes bleues, son habit rose, son carquois, son arc pour aller à la messe le jour de la Fête-Dieu : Cupidon par de légers changements se métamorphose en ange.

Dans une fête de famille, elle représente l'Amitié en costume de Savoyarde? Pourquoi Savoyarde? Plus tard, elle personnifie Iphigénie en robe de lampas cerise et argent, fourrée de martre. Adolescente, vêtue en homme, elle saute les fossés. Jeune femme, elle joue la comédie chez M. de Caraman, en vestale, en sultane favorite. La sultane a quelque reproche à faire au maître de la maison; elle le pince, l'égratigne, lui donne des coups de pied dans les jambes, après quoi on se réconcilie.

#### MOINS JOLIE QU'ELLE NE SE CROIT (OPINION DES AUTRES FEMMES)

Sans travesti, comment la voit réellement ses contemporaines?

(1) Girault de Saint-Fargeau, *Quartiers de Paris*, p. 448.

(1) Abrégé des *Mémoires* (éd. Ollendorff, p. 11)

« Elle a une gaieté de jolies dents, » dit Mme de Cambi.

Mme de Boufflers : « Elle fait mentir le proverbe qui dit que les visages ronds n'ont pas de physionomie. »

troussé. Elle était mime et pouvait prendre des physionomies variées (1). »

Écoutons Mme Vigée-Lebrun (2) :

« Mme de Genlis était assez grande et très bien faite; elle n'a jamais dû être précisément jolie; elle



Madame de Genlis vers la fin de sa vie.

(D'après le portrait de M<sup>me</sup> Chéradame. — Collection de M. Émile Potin.)

Mme d'Abrantès trouve « qu'elle a une taille ravissante, aisée, ronde et même souple et gracieuse, mais l'air méchant, agité. Ses yeux taillés en amande racontaient tout autre chose que ce qui devrait animer un visage de jolie femme. Son nez ne se sauvait de la réputation de gros nez que parce qu'il pouvait prétendre à celle de nez re-

avait beaucoup de physionomie. Je pense que sa physionomie aurait pris difficilement l'expression

(1) Mme d'Abrantès, *les Salons sous l'Empire et la Restauration*. — *Passim*.

(2) Portraits à la plume, p. 277, à la suite des *Mémoires*, t. II.

de la bonté ; mais elle prenait toute autre expression avec une mobilité prodigieuse. »

Mme de Genlis tient à passer pour petite. « J'ai couché, dit-elle, dans un berceau d'enfant trop petit pour que mademoiselle (de Chartres) y pût dormir. » (12 juillet 1787.)

Mme d'Oberkirsh (*Mémoires*, t. II, p. 64) accorde à Mme de Genlis du charme, mais peu de naturel. « Elle pose sans cesse pour son portrait physique et moral. Un ridicule immense de cette femme masculine, c'est sa harpe, elle la porte partout avec elle ; elle en parle lorsqu'elle ne l'a point, elle joue sur une crouûte de pain, et elle s'exerce avec une ficelle. Quand on la regarde, elle arrondit les bras, pince la bouche, prend un air sentimental, un regard analogue et remue les doigts. Mon Dieu ! que le naturel est une belle chose. »

À la fin de sa vie, Mme de Genlis fit faire son portrait par Mme Chéradame : « Je suis représentée jusqu'aux genoux, écrivant pendant la nuit, ayant à côté de moi une lumière prête à s'éteindre, et m'arrêtant en voyant naître le jour. Je fis mettre sur la table, à côté de la lumière, un vase de fleurs et enfil un seul livre sur le revers duquel ce mot est écrit : Évangile. Il y a derrière moi une harpe dans l'ombre (1). »

#### CONQUÊTES ET TRIOMPHES

Nous abrègerons le long cortège de ceux qui ont succombé aux charmes de Mme de Genlis. Il faudrait avoir recours à des classifications de soupirants, tout un numérotage par chiffres et lettres de l'alphabet. Ce sont des hommes de lettres, des professeurs, des roturiers, des nobles, des étrangers qui tombent à ses pieds, s'engagent de désespoir, l'insultent après l'avoir adorée, en prennent la jaunisse. Elle eût pu épouser le baron d'Andlau (qui intéresse Auteuil), qui lui envoya son arbre généalogique. Il se rejeta sur Mme Ducrest et fit sa femme de celle qui eût pu être sa belle-mère. Mme de Genlis dit avoir dédaigné La Harpe, la fleur des pédants, qui l'aima pédamment, Marie-Joseph Chenier, Bernardin de Saint-Pierre. On lui attribue comme amants : Brissot, Pétion, Mirabeau cité par Sévelinges, conte à Sophie Monnier, lettre du 2 fév. 1780, ses relations avec Mme de Genlis et une longue entrevue en voiture.

Il convient d'insister sur trois soupirants, qui appartiennent à notre domaine.

#### LA POUPLINIÈRE

Parmi les personnes qui donnèrent l'hospitalité à Mme Ducrest et à sa fille, fut La Pouplinière. Elles arrivèrent à Passy le jour qu'on mariait six pauvres jeunes filles dotées par le financier. Mlle Ducrest prit part aux danses, aux galas, aux concerts et aux fêtes, joua de la harpe ; elle observa aussi ceux qu'elle voyait et les jugea. Dalemberbert a une figure ignoble, Sainte-Foix ressemble au crime, le poète Bertin au remords.

(1) *Mémoires*, p. 292. — Ollendorff, 1893.

La Pouplinière lui donna des professeurs de musique, de danse, de déclamation ; il soupire à la pensée qu'il a soixante-six ans et que cette jolie créature n'en a que treize (1759). On l'entend murmurer en la regardant et même dire tout haut : quel dommage !

Stéphanie Félicité, reconnaissante de cet hommage à ses yeux noirs, à son nez à la Roxelane, à ses talents, se disait aussi : quel dommage ! « Je compris fort bien à la fin ce mot si souvent répété et je fus fâchée moi-même de n'avoir pas trois ou quatre ans de plus, car je l'admirais tant que j'aurais été charmée de l'épouser (1). »

Plus tard, Mme de Genlis se montra ingrate, elle trouva que Voltaire se trompait en appelant un peu trop légèrement La Pouplinière : Mécène et protecteur des arts (2).

Le palais de Mécène était peuplé de filles de spectacle, de nymphes, de grâces et de bacchantes. C'était l'époque où Dubois-Crancé voyait La Pouplinière entouré de jolies duchesses. « Lui était seul dans son magnifique fauteuil et se plaignait d'avoir été changé en nourrice parce que, disait-il, il était fait pour être roi (3). » Marmontel dans ses *Mémoires* (4) laisse deviner, en termes trop clairs pour qu'il soit facile de les citer, quelques-unes des scènes dont la maison était le théâtre et cette soif de Tantale qu'avait le vieux La Pouplinière pour tous les plaisirs. On lit dans un livre de notre collègue, M. Lhomme (5) : « Mme de Genlis était pauvre, mais le financier La Pouplinière lui fit donner une excellente éducation. »

#### 3<sup>e</sup> CONTE DES MILLE ET UNE NUITS

##### LE MARIAGE DE Mlle DUCREST

Il y avait un jour un aga des janissaires très noble, très beau, très brave, qui s'appelait le comte de Genlis. Il était le prisonnier d'une fée malfaisante qui avait nom la perfide Albion. Il rencontra un autre captif qui regardait en soupirant un couvercle de boîte sur lequel était peinte une ravissante odalisque qui jouait de la harpe. Le comte admira le portrait, apprit qu'il était inférieur à l'original. Il crut ce que disait un père qui ne voyait à sa fille nul défaut. Il tomba amoureux du portrait sur la boîte ; il lut des lettres élogieuses pour le modèle ; une mère les avait écrites ; un père y ajoutait ses commentaires. Le captif était M. Ducrest, qui revenait de Saint-Domingue.

L'officier fut rendu à la liberté par l'intervention d'un génie, qui était son oncle le marquis de Puisieux, ministre des affaires étrangères. Il porta à Mme Ducrest les messages de son mari, à Mademoiselle son cœur à lui et sa main. Le mariage eut lieu. Il demeura secret, puis se découvrit. Ici ce n'est plus un conte d'Arabie, mais

(1) Pp. 13, 14. *Mémoires* (Ollendorff).

(2) *Souvenirs de Félicité L...*, p. 79.

(3) Disc. de Dubois-Crancé. Jung, vol. III, p. 115.

(4) P. 114, liv. IV, éd. 1819.

(5) *Les Femmes écrivains*, Bibl. lit. de la Famille, Librairie de l'Art, Paris.

un roman moderne. La riche et puissante famille fut au comble de la fureur jusqu'à ce que, n'ayant rien de mieux à faire, elle se résigna.

PHILIPPE-ÉGALITÉ  
PROMENADE A BAGATELLE

Mme d'Abrantès nous apprend que Mme de Genlis fit impression sur le duc de Chartres à l'Opéra, où elle dansait un quadrille. Chaque couple formait un proverbe. Le duc de Chartres et quelques-uns de ses amis mirent sous la peau d'un gros chat un petit Savoyard qui vint miauler au milieu des danseurs et fut écarté à coups de pied. Les miaulements se changèrent en pleurs. Les spectateurs s'élevèrent contre la cabale. C'est ce soir-là que le duc tomba amoureux de la comtesse. Elle était en paysanne, avec une robe de taffetas broché rose sur rose, le corset semblait à peine retenir une chemise de batiste. La tête était coiffée d'une rose au milieu d'une touffe de gaze d'argent et de petites plumes (1).

Quelles furent ensuite leurs relations ? Dans ses *Mémoires*, le comte de Clermont-Gallerande, cité par de Sévelinges (p. 198), affirme que Mme de Genlis fut la maîtresse du duc. Miss Burney, la romancière anglaise sur qui peut-être nous reviendrons, car elle aussi appartient à Passy, a des doutes. Elle trouve en Mme de Genlis la plus délicieuse et la plus accomplie Française qu'elle ait jamais rencontrée. Mais peut-on se lier avec elle ?

« Hélas ! dit miss Burney, que faire ? on s'élève contre elle avec tant d'universelle violence et j'ai si peu de preuves de son innocence, j'en suis intérieurement si peu convaincue par ce que j'observe de sa conduite, de ses manières et de sa conversation, que je n'ose me risquer à une correspondance avec elle. Mais si elle est l'amante du duc de Chartres, que de points obscurs ! Pourquoi ne reste-t-elle pas au Palais-Royal ? Le prince est jeune, il n'est pas fidèle, elle l'abandonne et s'enferme à faire des éducations (2). »

Mrs Pilkington (*Memoirs of celebrated female characters*, Londres, 1804) dit : « Il n'est pas aisé de supposer qu'une femme qui a peint la vertu sous des couleurs si aimables puisse en même temps marcher dans la voie du vice. »

Mme d'Oberkirsh se prononce : « Les intimités du duc de Chartres avec Mme de Genlis ne sont un secret pour personne et il ne s'en tient pas à elle seule. » — Mme d'Oberkirsh se souvient d'avoir dérangé à la Folie-Sainte-James, près de Bagatelle, un couple amoureux : c'étaient le duc d'Orléans et Mme de Genlis. « Ils étaient censés brouillés, par respect pour Mme la duchesse d'Orléans, qui l'avait obtenu à force de larmes, et ils furent bien contrariés de nous voir là. Son Altesse Sérénissime avait demandé le huis-clos du jardin. M. de Sainte-James le lui avait promis. Le concierge laissa entrer par erreur. Le prince nous salua assez poliment ; la dame prit un air superbe et

releva la tête en nous regardant fixement comme une impératrice. Je la revis le soir, je ne sais plus où, avec son éternelle harpe, qu'elle traînait partout à sa suite. Elle sembla ne point me reconnaître et sa hauteur ne s'abaissa pas devant ce souvenir (1). »

LES ENNEMIS DE MADAME DE GENLIS

Comment l'apprécieraient ceux de ses contemporains qui ne furent pas amoureux d'elle ?

En général, ils la détestèrent. Elle eut pour ennemis, tour à tour ou ensemble, les aristocrates, les républicains ; les jolies femmes, dont elle disait du mal ; les laides, qui n'aiment pas les jolies femmes ; les coquettes, qui l'appelaient prude ; les vertueuses, qui l'accusaient de légèreté. Elle eut aussi, parmi ses ennemis, ses anciens amis.

Sa tante, Mme de Montesson, ne l'aimait pas. Est-ce étonnant ? elle l'appelait sa *tantâtre*. Mme de Barbantane, comme elle dame du Palais-Royal, lui voulait mal de mort. Rien de surprenant ; elle disait : « Mme de Barbantane a un nez d'un rouge éclatant. » — Comment l'abbé Raynal lui eût-il voulu du bien ? elle le qualifiait de « vieux libertin apostat ». Elle insultait, on l'injurait.

Il courut sur elle, dans les salons, des énigmes en vers qu'on ne peut trop citer en entier.

Au physique je suis du genre féminin,  
Mais au moral je suis du genre masculin.

« Les œuvres de Genlis se vendent plus qu'elle ne vaut... » etc.

Aujourd'hui prude, hier galante,  
Tour à tour folle et docteur,  
Genlis, douce gouvernante,  
Deviendra dur gouverneur,  
Et, toujours femme charmante,  
Saura remplir son destin :  
On peut bien être pédante  
Sans cesser. . . . .

Mme d'Oberkirsh (2) l'appelle « une manière de vaniteuse, femme à sentences, femme qui quitte son grand habit pour les culottes d'un pédagogue ». Elle ajoute (3) : « Décidément ces jeunes princes d'Orléans ont un gouverneur un peu singulier. Il tient trop de la gouvernante et il n'oublie ses jupons que lorsqu'il devrait s'en souvenir. »

Quand elle entre dans certains salons, les hommes causent d'elle presque tout haut avec des rires malveillants (4). On la représente, en caricature, armée d'un sucre d'orge et d'une fêrule. Lacroix, familier du Palais-Royal, écrit sur elle :

Change donc, ma fille,  
Ta plume en aiguille,  
Brûle ton papier ;  
Il faut te resoudre  
À filer, à coudre ;  
C'est là ton métier.

Mme de Staël s'étonne que le vin de Sillery soit bon, portant le nom de la marquise. Il vaut mieux

(1) D'Abrantès, *Salons*, p. 444.

(2) Cité par miss Kavanagh, *English women of letters*, p. 48 (Tauchnitz).

(1) *Mém.*, t. II, p. 312.

(2) *Mémoires*, t. II, p. 61.

(3) *Id.*, p. 260.

(4) Mme d'Abrantès, *Salons*.





de la canaille, qu'ils enivraient de toutes les manières (5 oct. 1789). Dans une note du *Journal de l'éducation*, Mme de Genlis écrit : « Dans cette procédure (du Châtelet), des témoins prétendaient avoir entendu affirmer que je tenais à Passy des assemblées de députés, etc., tandis qu'il est de fait, et que des gens de M. de Boulainvilliers, restés dans cette maison, le concierge, sa femme, les frotteurs, ont déposé cette vérité, qui est que, pendant tout le temps que j'ai passé à Passy, je n'ai reçu de députés que M. d'Orléans et M. de Sillery, qui n'y est venu que trois ou quatre fois, et M. de la Touche, chancelier de M. d'Orléans. »

Mme de Genlis chargea les journaux de désavouer les propos attribués au duc de Chartres, qui aurait dit à M. de Barbantane à Versailles : « Il faut mettre les aristocrates à la lanterne. » Elle invoqua le témoignage de M. de Barbantane, qui dit n'avoir rien entendu, et de M. Le Brun, qui ne rougit pas de répondre qu'il ne voulait pas se faire imprimer.

#### SOUS L'EMPIRE ET LES RESTAURATIONS FIDÉLITÉ AUX PRINCIPES

Quels qu'aient été l'influence et le rôle de Mme de Genlis, elle ne semble pas avoir eu des principes politiques bien solides. Elle se fit faire un médaillon d'une pierre de la Bastille, elle dansa de joie dans les jardins du Palais-Royal pour célébrer la liberté conquise, elle envoya en don patriotique à Mme Pajou une toilette d'argent. Elle abhorra ensuite la Révolution et admira l'empereur, qui lui donna une pension et un logement à l'Arsenal. A la Restauration, elle offrit ses services à Louis XVIII, qui les refusa. De Sévelinges dit qu'elle se tourna du côté du duc d'Orléans et de la princesse Adélaïde, qui lui firent une pension et allèrent la voir ou la reçurent de temps en temps ; mais Sévelinges est égaré par la haine. Mme de Genlis se loue beaucoup de ses anciens élèves, envoie à Mme Adélaïde une descente de lit en plumes de paon (1) ; le duc d'Orléans lui présente la duchesse. « Cette princesse s'avança, elle me fit l'honneur de m'embrasser. Il y a deux choses, dit-elle, que j'aime passionnément : vos élèves et vos ouvrages. »

Mme de Genlis donne le nom des personnes qui viennent la voir. C'est, avec Mme Récamier, la maréchale Moreau, M. de Courchamp, M. Valéry, le chevalier d'Harmensen, Anatole de Montesquiou qui lui envoie des vers ; presque tous ont des places auprès du duc et de la duchesse d'Orléans, et Mme de Genlis ne parle pas d'eux pour se faire valoir. Elle ne mentionne pas leurs titres.

#### CHAILLOT

Le duc d'Orléans lui-même lui fait des politesses aimables, lui envoie du pain d'épices de Reims, une énorme provision. « Malgré ma tempérance naturelle, je n'ai pu résister à ce doux souvenir

(1) « J'aimais à penser, dit-elle, qu'elle foulerait aux pieds chaque jour le symbole et l'attribut de l'orgueil. »

de ma jeunesse ; j'avais dîné et j'ai mangé deux ou trois pains d'épice qui m'ont donné pendant plusieurs jours d'assez vives coliques ; mais je n'en suis pas moins reconnaissante — c'est gentil, cela — d'un envoi charmant qui m'a fait tant de plaisir. »

Mme de Genlis eut cette petite indisposition, 10, rue de Chaillot, dans la maison du Dr Canuet, que Ladvoat, le libraire, lui avait indiquée. Elle y passa quatre mois. Mme de Genlis décrit la maison. De Sévelinges lui fait un grief de ses détails inutiles ; nous ne l'imiterons pas. « La maison est dans l'enceinte de Paris, mais tellement à une de ses extrémités qu'on peut se croire à la campagne. Elle est agréablement située et composée de deux pavillons séparés par une jolie cour ombragée par des tilleuls. De là quelques marches conduisent à un jardin ravissant tout en arbres verts formant des allées découvertes et des berceaux... Mme de Choiseul se charge de mes promenades et vient me conduire au bois de Boulogne, à Passy et dans certains lieux déserts que je ne reconnais pas, parce que, depuis que je les ai parcourus, tout y est changé ; des grands arbres abattus, laissant à nu un terrain immense, permettent de découvrir le plus ravissant point de vue... Mme de Choiseul faisait arrêter la voiture et nous causions avec délices pendant plus de quatre heures (1). »

Mme de Genlis dit que la maison de santé est celle du Dr Canuet (avec un t). Mais l'Almanach des 25.000 adresses porte : Canuel, maison de santé, rue de Chaillot, 10. — Pour Canuet il donne : Canuet, Victor, médecin attaché à la maison de retraite de Sainte-Périne, etc., etc. — Mme de Genlis a dû confondre la fin des deux noms. Elle pouvait connaître le médecin de Sainte-Périne, où elle pensa un instant entrer avec son gendre Valence. De Sévelinges dit qu'elle renonça à ce projet parce qu'elle ne crut pas pouvoir rencontrer, parmi les vieillards galants de l'asile, un soupirant digne d'elle.

#### DERNIERS JOURS ET MORT DE MADAME DE GENLIS

Miss Opie, qui passe à Paris, nous donne quelques détails sur les derniers jours de Mme de Genlis (1) : « Nous allâmes voir la comtesse de Genlis ; elle nous reçut amicalement. C'est vraiment une jolie vieille femme de 87 ans (2), très simple. Pas de *smartness* ni d'affectation. Elle reçoit beaucoup de monde... »

Quelques semaines après, le journal de Miss Opie porte (31 décembre) : « M. Moreau vint m'annoncer que la pauvre Mme de Genlis fut le matin trouvée morte dans son lit. » — 2 janvier : « J'allai voir la pauvre Mme de Genlis dans son cercueil, par bonheur j'arrivai trop tard. Je fus présentée à quelques-uns de ses amis... Je promis d'aller à son enterrement. » Il eut lieu le 4 janvier. « J'allai avec les personnes en deuil assemblées pour les funérailles de la pauvre Mme de Genlis. Le maréchal Gérard me fut présenté. Le soir j'allai chez La Fayette comme d'habitude et fus présentée à beaucoup de monde. »

(1) P. 333 et suiv. *Mém.*, Ollendorff, 1893.

## ORAIISON FUNÈBRE

Dans un article nécrologique qui eût pu attendre quelques années, celui qu'on nomme souvent le *bon Jules Janin* appelle Mme de Genlis : femme errante, muse à pied, amphibie, tricoteuse de romans, qu'on croyait morte depuis cent ans, mais qui râlait encore dans la boutique de Ladvocat. Il la nomme aussi : paradoxe en jupons, vieille femme proluxe, sempiternelle, vieille barbouillée de tabac, fantôme en robe feuille morte, pédante au doigt taché d'encre, etc. ; et, dans un élan : « Fi ! s'écria-t-il, l'abominable odeur de vieille encre et de musc... Elle rendit dans un asthme suprême une âme éventée et un esprit de bois blanc. »

## MONT VALÉRIEN

Mme de Genlis fut enterrée au Mont Valérien, « cimetière de luxe et de rencontre, dit J. Janin, à côté de *La Contemporaine*, femme d'un autre temps, sa contemporaine ».

On lit dans le *Journal de Raikes* (1834-1847, London, 1856) : « L'une des tombes les plus négligées parmi les tombes ouvertes au Mont Valérien, quand on fit les fortifications de Paris, était celle de Mme de Genlis. »

Elle a écrit quatre-vingts ouvrages ; des histoires de la littérature française, qui se disent complètes, ne mentionnent pas son nom, — oubli mérité. Elle avait, en un style indifférent et pâle, mis la civilité non puérile, mais honnête, en proverbes, dialogues, comédies, drames, la piété en devises, l'histoire en roman, le roman en sermon, et la morale à toutes sauces bien fades.

EDMOND WAHL.

## LE CHATEAU DE LA MUETTE

On a donné plusieurs étymologies sur ce nom de Muette. Certains auteurs prétendent que ce nom vient de meute de chasse, parce que c'était un endroit où l'on réunissait tous les chiens de chasse que le roi avait à sa disposition quand il voulait chasser dans le bois de Boulogne. Il existait, en effet, autrefois, dans les forêts destinées aux chasses royales, des bâtiments que la tradition dit avoir servi à cet usage et que l'on appelait des *muettes*. D'autres prétendent que l'on avait donné ce nom à cette résidence parce que c'est là que nos rois venaient abriter leurs amours, le nom de Muette signifiant, dans ce cas : lieu discret, endroit où l'on n'est troublé par personne.

On a donné une explication plus récente et qui semble aussi vraisemblable que les deux premières : ce château n'était autrefois qu'une simple maison que les souverains avaient fait élever au milieu du bois de Boulogne pour y garder les *mues* des cerfs, c'est-à-dire les bois qu'ils perdent à l'automne,

et pour y mettre les faucons servant à la chasse lorsqu'ils étaient en *mue*. Or, on sait qu'en terme de fauconnerie on appelle ces sortes d'abris des *muettes*. De là le nom qui resta au petit château, d'abord simple rendez-vous de chasse, qui fut construit au XVII<sup>e</sup> siècle et qui devint une résidence royale au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle par les soins de Philippe d'Orléans.

Nous n'avons pas la prétention d'imposer l'une ou l'autre de ces étymologies ; nous laissons à de plus autorisés que nous le soin de faire un choix entre ces différentes définitions.

Quoi qu'il en soit, le château qui nous occupe est situé sur le territoire de Passy, à l'entrée même du bois de Boulogne, sur l'emplacement d'un ancien rendez-vous de chasse.

La Muette fit partie du domaine de Marguerite de Valois (1), reine de Navarre. Toutes les chroniques de l'époque ont parlé de la galanterie de cette princesse. Il est inutile de la rappeler ici ; nous nous contenterons seulement de citer un passage de Tallemant des Réaux concernant l'originalité de ses costumes, dont il dit :

« Elle faisait faire ses quarrures et ses corps de jupe beaucoup plus larges qu'il ne falloit, et les manches à proportion. »

« Pour se rendre plus belle de taille, elle faisoit mettre du fer blanc aux deux côtés de son corps pour élargir la quarrure. Il y avoit bien des portes où elle ne pouvoit passer. Elle avoit un moule un demi-pié plus haut que les autres et estoit coiffée de cheveux blancs, d'un blond de filasse blanchie sur l'herbe. Elle avoit été chauve de bonne heure. Pour cela elle avoit de grands valets de pié blancs que l'on tondait de temps en temps. »

Malgré toutes ses excentricités, elle ne dépassait jamais la mesure des convenances. Elle aimait s'entourer de savants et de lettrés, et rien ne lui était plus agréable à table que de les entendre discourir.

Lorsque le roi voulut dissoudre son mariage pour les beaux yeux de Mme de Beaufort, elle refusa toujours énergiquement, pensant que, si elle y consentait, ce serait porter atteinte à sa propre dignité et à l'honneur de la couronne ; mais elle avait assez de tact et de sens politique pour se plier aux nécessités d'Etat. Sa tendresse pour le jeune Dauphin, fils de Henri IV et de Marie de Médicis, le démontra bien. « Ah ! qu'il est beau ! » s'écria-t-elle, en le voyant lorsque Souvré, son gouverneur, et Pluvinel, premier écuyer, le lui présentèrent pour la première fois. « Ah ! qu'il est bien fait ! que le Chiron est heureux qui élève cet Achille ! »

A la mort de Henri IV, elle fit au jeune roi donation en règle de tous ses biens ; c'est ainsi que le 27 mars 1615, après la mort de cette princesse, le roi Louis XIII se trouva possesseur du rendez-vous de chasse de la Muette.

Catelan fut investi par le roi Louis XIV de la dignité de capitaine de la garenne du bois de Boulogne, et ce fut lui qui fit faire des constructions

(1) Il existe encore aujourd'hui une allée du bois de Boulogne qui porte le nom d'Allée de la Reine Marguerite.

importantes ; mais il vendit en 1702 sa charge au directeur des finances Fleuriau d'Armenonville. Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici ce qu'en dit Saint-Simon :

« C'étoit un homme léger, gracieux, respectueux quoique familier, toujours ouvert, toujours accessible, qu'on voyait peiné d'être obligé de refuser et ravi de pouvoir accorder, aimant le monde, la dépense et surtout la bonne compagnie, qui étoit toujours nombreuse chez lui. Il étoit frère très disproportionné d'âge de la femme de Pelletier, le ministre d'Etat, qui l'avoit fait intendant des finances pendant qu'il étoit contrôleur général.

« Outre cet accès à la faveur publique, Saint-Sulpice le portoit auprès de Mme de Maintenon à cause du supérieur de tous ses séminaires, qui étoit fils de Pelletier le ministre, et il avoit auprès du roi le crédit des Jésuites à cause du Père Fleuriau son père, qui l'étoit. »

Voici ce que dit Dangeau de la grande fête qui fut donnée à la Muette, le lundi 5 septembre 1707 : « Mgr le duc de Bourgogne et Mme la duchesse de Bourgogne allèrent se promener l'après-dinée au bois de Boulogne, à cheval, avec beaucoup de dames. Il y vint un nombre infini de carrosses de Paris pour voir la cavalcade. Dès que la nuit fut venue, ils entrèrent à la Meute chez M. d'Armenonville, où il y eut un souper magnifique, pendant lequel Mme d'Armenonville servit toujours Mme la duchesse de Bourgogne. Il y eut des haut-bois, on dansa fort. Il y eut une illumination dans la cour et dans les jardins et beaucoup de belles fusées ; la fête fut fort agréable et ils ne revinrent ici (1) qu'à deux heures du matin. »

Le roi érigea pour M. d'Armenonville une nouvelle capitainerie, car la première avait été supprimée au moment de la rentrée en grâce de M. Desmarests et de sa nomination au contrôle général des finances. Cette nouvelle érection donnait à M. d'Armenonville la jouissance du château de la Muette et d'une pension de 12.000 livres, plus la survivance pour son fils. Il lui conserva en outre son logement au palais de Versailles, mais sans autre fonction que celle de conseiller d'Etat.

Mme d'Armenonville mourut le 26 novembre 1716, à l'âge de cinquante-six ans, victime de l'épidémie de petite vérole qui sévissait cette année-là, et qui fit tant de ravages à Paris et aux environs.

Après la mort de Louis XIV, la duchesse de Berry, fille du régent, venait habiter la Muette, qu'elle souilla de ses scandaleuses débauches. Cette princesse mourut subitement à Passy en 1719. Sa devise, qu'elle mit si bien en pratique, était : Courte et bonne. La vie et la mort l'ont prise au mot.

On n'a de la duchesse de Berry qu'un mauvais portrait gravé pendant sa vie par Desrochers, et un dessin du Cabinet de Fontette qui est maintenant à la Bibliothèque Nationale.

Après la mort de sa fille, le régent donna la Muette à Louis XV, son pupille, âgé de neuf ans. Le comte de Rion, qui étoit alors gouverneur du château, fut remplacé par le marquis de Courtavel

de Pezé (1), qui eut la capitainerie des chasses du bois de Boulogne. Le château subit alors une grande transformation : on l'augmenta d'un étage, les jardins s'agrandirent aux dépens du bois de Boulogne et furent ornés de statues, les appartements reçurent une décoration plus luxueuse qu'auparavant : on y plaça des œuvres de Van der Meulen qui ne contribuèrent pas peu à son embellissement. Sous Louis XV, le château de la Muette fut encore le théâtre de l'inconduite de ce monarque efféminé. Le duc de Richelieu se chargea d'attirer l'attention du roi sur une dame du palais de la reine, la comtesse de Mailly, fille de Louis de Mailly, marquis de Nesle (2) et d'Armande-Félicie de la Porte-Mazarin. Louis XV avait alors vingt-deux ans : tout fier de sa conquête, ce fut dans un dîner à la Muette qu'il osa en parler pour la première fois ; il but à la santé de l'inconnue, puis après plusieurs discours, il cassa son verre et invita tous les convives à en faire autant. Le roi envoya ensuite M. le duc de Retz pour dire à la seconde table de boire également à la santé de la belle ; chacun chercha à deviner quelle pouvait être cette inconnue. Les uns pensèrent que c'étoit Mme la duchesse, d'autres Mlle de Beaujolais ; le surplus se déclara pour Mme de Lauragais, belle-fille du duc de Villars-Brancas (3). Enfin on apprit que le roi aimait secrètement la comtesse de Mailly ; mais cette passion ne devait pas durer longtemps. En effet, Mme de Vintimille remplaça bientôt Mme de Mailly, et elle réussit à dominer complètement Louis XV par son caractère atter, envieux, vindicatif, entreprenant, affamé de domination ; elle eût pris même un empire considérable sur le roi, si la mort ne l'eût arrêtée au début. Elle mourut en couches le 10 septembre 1741, non sans soupçon de poison, laissant un fils, le comte du Luc, qui ressemblait tellement au roi qu'on l'appela plus tard à la cour le  *demi-Louis*. Le roi fut très affligé de cette perte ; mais son émotion ne tarda pas à se calmer et l'ancienne favorite reprit tous ses droits. C'est à cette époque que le château de la Muette fut complètement restauré par Louis XV.

Après Mme de Mailly, ce fut Mme de Pompadour qui la remplaça, et se décida à quitter sa délicieuse résidence de Bellevue pour venir à la Muette. Chacune de ses visites étoit marquée par une libéralité artistique : c'est elle qui fit acheter

(1) C'est *Courtavel* (d'après des papiers de famille appartenant à l'auteur), et non *Courlavel*, comme l'ont appelé certains historiens.

(2) On sait que le titre de marquis de Nesle valait à la famille celui de : premier marquis de France.

(3) Cette famille de Brancas est issue de l'illustre maison des Brancaccio de Naples. Le premier qui vint se fixer en France est Ruffe de Brancas, chevalier comte d'Agnano au royaume de Naples, seigneur d'Oise et de Villoscès, diocèse de Digne et de Sisteron. Cette famille se partagea en plusieurs branches, celle des marquis de Combons, comtes de Rochefort, des barons de Villeneuve, des seigneurs d'Oise, ducs de Villars-Brancas, pairs de France. Elle a fourni à la France plusieurs personnages distingués, entre autres André, connu sous le nom d'*amiral de Villars* ; Louis de Brancas, marquis de Céreste, qui fut nommé maréchal de France en 1740 ; Louis-Léon, duc de Brancas-Lauragais, pair de France. Cette famille est éteinte aujourd'hui, et son nom, ses titres ont été transmis à la famille Hibon de Frohen (papiers de famille appartenant à l'auteur).

(1) A Versailles.

par le roi le tableau de la *Sainte Famille*, par Raphaël, qui fut aussitôt placé dans la chapelle du château et qui ne l'a quittée que pour aller au Musée du Louvre.

Quatre dessus de portes commandés à Oudry pour la salle à manger de la Muette figuraient à l'exposition de 1750. L'un d'eux, qui représente un combat de coqs, appartient également au Musée du Louvre.

Laissons à un écrivain du temps le soin de nous décrire le château de la Muette tel qu'il était en 1762 :

« Le vestibule est orné de deux tableaux de Van der Meulen qui représentent les sièges d'Orsoy et de Rees, et deux autres copies d'après lui : *Mons assiégé en 1691*, et *Namur assiégé en 1692*.

« On entre ensuite dans l'antichambre des seigneurs. Les dessus de porte, par Dumont, représentent la Générosité, l'Abondance, la Paix, la Victoire.

« La salle à manger est à droite. On y voit dix tableaux d'Oudry, dont quatre dessus de porte. Le premier représente deux coqs qui se battent ; le second, un chien qui se jette sur des canards dans des roseaux ; le troisième, une buse qui culbute un lièvre, et le quatrième est un renard sur un faisan. Dans deux autres, qui sont beaucoup plus grands, on voit deux chasses : l'une au loup, l'autre au sanglier. La chapelle terminée de ce côté-là ; à gauche est le salon.

« En sortant, un parterre de broderies se présente d'abord, suivi de deux boulingrins ornés de plates-bandes et de fleurs. Plus loin sont deux étoiles de gazon, dans le centre desquelles on voit deux figures de marbre ; l'une d'une chasserresse, et l'autre d'une nymphe, par Flamen. Ces deux pièces sont séparées par une allée d'arbres taillés en boules sortant de caisses de charmillles, et sont terminées par un grand tapis vert orné d'un groupe de pierre représentant Pluton qui enlève Proserpine lorsqu'elle va puiser de l'eau à la fontaine d'Aréthuse en Sicile. Une terrasse de forme circulaire qui donne sur la campagne fait la clôture du jardin.

« La gauche est occupée par la faisanderie (1) et le potager, et la droite par le parterre dit de l'Escarpolette, qui est renfermé et où se trouvent différents jeux ; au-dessus est un petit bois, suivi du jeu de l'anneau tournant, et de l'orangerie, du côté de laquelle on a fait un bâtiment assez considérable.

« Les deux statues de marbre placées contre les palissades du parterre sont : une *Chasserresse essayant une flèche*, par Poirier, et *Diane*, par Lemoyne. Cette dernière est près d'un joli bosquet décoré de deux figures de marbre : Clytie changée en tournesol, et une femme tenant un arrosoir, comme pour répandre de l'eau sur des fleurs que lui présente un Amour. »

Mme de Pompadour ne put résister au mal dont elle était atteinte ; elle mourut à Versailles le 15 avril 1764. Cette perte ne fit pas grand cha-

grin au roi, qui se contenta de dire, en voyant la voiture qui emportait par une pluie battante cette reine de la mode : « La marquise s'en va par un bien vilain temps », et ce fut tout. Ce trait seul suffirait à donner une idée du caractère de Louis XV. Dès lors, le roi ne fit que de très rares apparitions à la Muette. Ce château, qui n'avait servi que de retraite aux débauches des différents rois qui l'habitèrent, devint sous Louis XVI la demeure familiale par excellence dans laquelle le roi et sa famille se retirèrent de temps à autre, afin d'être à l'abri de l'étiquette fatigante de la cour et des sollicitations des courtisans. C'est à la Muette qu'il fit remise entière à ses sujets du don de joyeux avènement. Notre *Bulletin* a déjà donné les termes de cet acte mémorable.

C'est à la Muette également que Louis XVI reçut la corporation des marchands et des dames de la Halle. C'est encore dans le parc de la Muette que Pilâtre de Rozier fit sa première ascension aérostatique en présence de la famille royale. C'est de la Muette que Marie-Antoinette écrivait, à propos de la banqueroute du prince de Rohan-Guéméné, les deux lettres qui suivent (1) :

*Mercredi 2 octobre* (2). — « Ce jour, tout le monde ne parlait que de l'énorme banqueroute que venait d'ouvrir le prince de Rohan-Guéméné, grand chambellan de France, gendre du prince de Soubise et frère du cardinal de Rohan-Guéméné, évêque de Strasbourg et grand aumônier de France, banqueroute dans laquelle se trouvaient compris nombre de pauvres et de malheureux, qu'on faisait monter jusqu'à vingt, vingt-quatre millions ou plus, et à l'occasion de laquelle le roi venait d'accorder, quoique avec une sorte de répugnance (3), à ce prince, des lettres de surséance, en lui enjoignant toutefois, disait-on, de se défaire de sa charge, comme de son superbe équipage de chasse. Depuis un certain nombre d'années, M. de Rohan, qui avait fait des acquisitions considérables en fonds de terres, avait été autorisé par Sa Majesté à emprunter de fortes sommes, tant en rentes perpétuelles que viagères, à quoi il avait aisément réussi par l'entremise de plusieurs notaires et d'un sieur Marchand, son intendant, qui ne cessait de prôner le crédit immense et le bon état des affaires de son maître. On rapportait même que, tout nouvellement encore, le 8 septembre précédent, un sieur abbé de Vinoy avait prêté une somme de trente mille livres, et ce dernier trait, en compromettant furieusement le prince de Guéméné, déshonorait complètement celui à qui il avait accordé sa confiance. »

Cette lettre prouve combien la reine était encore attachée à la princesse de Guéméné, car elle intervint activement pour tirer son amie de l'embarras où la mettait cette banqueroute, dont l'importance fit scandale.

(1) Ces deux intéressants documents sont extraits du *Bulletin de la Société de l'Histoire de la Révolution française*.

(2) 1783.

(3) Le bruit, controuvé par le billet de la reine, avait été sans doute mis en circulation par la police sur l'ordre du ministère, afin d'éviter que le roi ne soit atteint par cette affaire (*Bulletin de l'Histoire de la Révolution*).

(1) La rue de la Faisanderie actuelle est ainsi appelée parce qu'elle occupe l'emplacement de la faisanderie du château.

La reine écrit ensuite au contrôleur général Joly de Fleury, pour le déterminer à venir au secours de la princesse. Cela résulte de la lettre suivante :

Dimanche, 29 septembre 1782.

« Le voyage de Marly est décidé, ma princesse, pour le 9 ou le 10 (1). Joubertout et Lassame disent que ma fille a eu la petite vérole trop forte pour la pouvoir mener dans le même air que son frère avant les six semaines; aussi elle ira tout droit à Marly, où elle restera tout le voyage, et, à la Toussaint, nous reviendrons tous (2); cela n'empêchera pas qu'une fois à Marly vous ne veniez la voir quand vous le voudrez, comme je verrai mon fils, et alors les sous-gouvernantes changeront par semaine comme à Versailles.

« Je crois que Mme de Soucy, la mère, aura besoin de repos. Je ne peux trop vous en dire du bien; elle a été parfaite, tant pour les attentions que pour la raison, auprès de ma fille. Pour la jeune Soucy, elle a été aussi fort bien (3).

« Les deux premières (4) sont des sujets rares à avoir près des enfants. Enfin, je ne finirais pas, si je voulais vous parler de tout le monde; oui, chacun en particulier mérite son éloge.

« On m'a dit hier que vous aviez la fièvre, ma princesse; je crains bien que l'humidité de Trianon, jointe aux chagrins, n'en soit la cause. Je verrai, si il est possible, M. de Fleury aujourd'hui et vous devez bien compter que je saisirai avec plaisir tous les moyens et possibilités qu'il me donnera pour vous rendre service.

« Comme nous n'allons pas à Versailles, vous êtes la maîtresse d'y revenir quand vous voudrez. Je serai bien aise d'y trouver mon fils le 9; car je compte y faire une course ce jour-là, et l'humidité pourra bien vous ramener plus tôt.

« Adieu, ma princesse; j'espère que vous aurez eu des nouvelles de M. de Montbazon encore hier. Je vous embrasse de tout mon cœur.

« Je suis charmée que Mme d'Aumale soit bien; je l'aurais bien regrettée, et ç'aurait été une véritable perte pour mes enfants. »

Malgré tout ce que fit la reine Marie-Antoinette pour sauver le prince et la princesse de Guéménée, elle dut les abandonner au moins publiquement et se séparer d'eux. Le 5 novembre, la *Gazette de France* annonça que, sur la démission de Mme de Guéménée, le roi avait disposé de sa charge en faveur de Mme de Polignac, qui lui en

avait fait ses remerciements le jour de la Toussaint.

Le château de la Muette pendant la crise révolutionnaire subit de graves mutilations. Le corps principal succomba sous le marteau des démolisseurs, et ses matériaux furent vendus à vil prix; mais la réprobation publique mit un terme à cette curée, et ce qui restait, c'est-à-dire deux gros pavillons et les bâtiments de service, furent loués par le fisc à des entrepreneurs de guinguettes et de bals publics.

Vers 1818, cette magnifique propriété fut achetée, au prix de 275.000 francs, par le célèbre fabricant de pianos Sébastien Erard, et aujourd'hui elle appartient à M. Franquel, comte de Franqueville, membre de l'Institut, qui a épousé une nièce de Mme Erard, Mlle Schœffer. Son salon est le rendez-vous de tout ce que Paris compte de notabilités politiques, littéraires et artistiques.

Pendant le siège de Paris, la Muette devint le quartier général de l'amiral Fleuriot de Langlé, qui commandait le XI<sup>e</sup> secteur, porte Dauphine au Point-du-Jour. L'amiral, entouré de ses officiers d'ordonnance : MM. Esnault-Pelterie, Deschars, le comte de Roys de Ledignan de Saint-Michel; Dombree, capitaine des mobiles d'Auvergne; de Vauvray, lieutenant au corps d'état-major; Clérel, de Torsiac de Boinel, etc., était au château de la Muette comme il eût été dans son manoir breton, et au milieu de son état-major comme au milieu de sa famille. Mais à l'heure du combat, une transfiguration s'opérait. Le marin succédait à l'homme du monde et la bonté faisait place à une indomptable énergie. M. de Langlé n'existait plus, il ne restait que l'amiral et son navire. Ce navire, c'était Paris (1).

Pendant les tristesses du siège de Paris, la Muette faillit recevoir le coup de grâce. En effet, le lundi 28 novembre 1870, à dix heures du soir, un incendie se déclara dans l'observatoire en planches qu'on avait construit au-dessus du château pour observer les mouvements de l'ennemi; mais les secours arrivèrent promptement, et en moins d'une heure on fut maître des flammes.

Après la guerre, Mme Erard rouvrit ses salons de la Muette qu'elle devait bientôt fermer par suite de deuils successifs.

Au mois d'octobre 1876, Mlle Schœffer perdait son beau-père; le 1<sup>er</sup> octobre 1878, la sœur d'Erard, la comtesse Spontini de San Andréa, veuve du célèbre compositeur, décédait également à la Muette, dans sa quatre-vingt-troisième année. Enfin Mme Erard, dont la charité était inépuisable, y mourut le 13 octobre 1889. Cette remarquable demeure avait été léguée par elle à sa nièce, qu'elle avait adoptée.

L'ancien château royal, les bâtiments plus modernes et l'immense parc constituent toujours une splendide propriété, où les hôtes actuels de la Muette peuvent encore emprunter au poète latin ses doux accents de grâce :

Deus nobis hæc otia fecit.

Comte F. DE L'ÉGLISE.

(1) *Le Château de la Muette*, par le baron de L.

(1) Ce voyage n'eut pas lieu; la cour resta à la Muette jusqu'à la fin d'octobre (*Bulletin de la Société de l'histoire de la Révolution*).

(2) La cour rentra à Versailles le 30 octobre (*ibid.*).

(3) Dans les célèbres instructions données le 25 juillet 1789 à Mme de Tourzel, la reine portait sur les deux sous-gouvernantes de ses enfants ce jugement : « Mme de Soucy, la mère, fort bonne femme, très instruite, exacte, mais de mauvais ton. La belle-fille, même ton, point d'esprit. Il y a déjà quelques années qu'elle n'est plus avec ma fille; avec un petit garçon, elle n'a point d'inconvénients; du reste, elle est très fidèle et même un peu sévère avec l'enfant. » (*Ibid.*)

(4) Les deux premières femmes de chambre de Madame, fille du roi, étaient, en 1782, Mmes Lemoine et de Fremenville. (*Almanach de Versailles Versailles*, Blaizot, 1782, in-32, p. 148.)

### MORT DE LA DUCHESSE DE BERRY A LA MUETTE

Mme la duchesse de Berry était à Meudon du lendemain de Pâques 10 avril d'où elle s'étoit fait transporter à la Muette le 14 mai, couchée dans un carrosse entre deux draps. Elle ne s'y trouva point soulagée. Le mal eut son cours, les accidents et les douleurs augmentèrent avec des intervalles courts et légers et la fièvre le plus ordinairement marquée et souvent forte. Des irrégularités de crainte et d'espérance se soutinrent jusqu'au commencement de juillet. Cet état où les temps de soulagement passaient si promptement et où la souffrance étoit si durable donna des trêves à l'ardeur [de] déclarer le mariage de Rion et engagea, outre la proximité du lieu, M. le duc d'Orléans à rapprocher ses visites et même Mme la duchesse d'Orléans et Madame aussi, laquelle passoit l'été à Saint-Cloud. Le mois de juillet devint plus menaçant par la suite continuelle des accidents et des douleurs et par beaucoup de fièvre. Ces maux augmentèrent tellement le 14 juillet qu'on commença tout de bon à tout craindre.

La nuit fut si orageuse qu'on envoya éveiller M. le duc d'Orléans au Palais-Royal. En même temps, Mme de Pons écrivit à Mme de Saint-Simon et la pressa d'aller s'établir à la Muette. On a vu qu'elle ne voyait Mme la duchesse de Berry que pour des cérémonies, et les soirs pour l'heure de sa cour, où elle ne soupoit presque jamais, et retenoit seulement les dames qui étoient choisies pour y souper, entre celles qui s'y trouvoient ou au jeu ou à voir jouer, ce qui étoit le temps de sa cour publique. Elle ne la suivoit guère chez le roi, ce qui étoit rare, et quoiqu'elle eût un logement à la Muette et n'y alloit point; c'étoit excès de complaisance si elle y couchoit une nuit, quoique la princesse et sa maison n'y fussent occupées que d'elle, et que ce fût une fête et toutes sortes de soins quand elle faisoit tant que d'y aller une fois, et rarement deux pendant tout le séjour qu'on y faisoit. Elle se rendit à l'avis de Mme de Pons et s'y en alla sur-le-champ pour y demeurer.

Elle trouva le danger grand. Il y eut une saignée faite au bras, puis au pied, ce même jour 15 juillet, et on envoya chercher un cordelier son confesseur. Mme la duchesse de Berry reçut ses sacrements à portes ouvertes et parla aux assistants sur sa vie et sur son état, mais en reine de l'une et de l'autre. Après que ce spectacle fut fini et qu'elle se fut renfermée avec ses familiers, elle s'applaudit avec eux de la fermeté qu'elle avoit montrée, et leur demanda si elle n'avoit pas bien parlé, et si ce n'étoit pas mourir avec grandeur et avec courage.

Un peu après, elle ne retint que Mme de Mouchy, lui indiqua clef et cassette et lui dit de lui apporter son baguier; il fut apporté et ouvert. Mme la duchesse de Berry lui en fit un présent après quantité d'autres; car outre ce qu'elle avoit eu souvent, il n'y avoit guère de jours depuis

qu'elle étoit malade qu'elle n'en tirât tout ce qu'elle pouvoit, souvent de l'argent et des pierreries; le moins étoit des bijoux. Ce baguier valoit seul plus de 200.000 écus. La Mouchy, tout avide qu'elle étoit, ne laissa pas d'en être étourdie. Elle sortit et le montra à son mari. C'étoit le soir, M. [le duc] et Mme la duchesse d'Orléans étoient partis. Le mari et la femme eurent peur d'être accusés de vol, tant leur réputation étoit bonne. Ils crurent donc en devoir dire quelque chose à ce qui leur étoit le moins opposé dans la maison, où ils étoient généralement haïs et méprisés.

De l'un à l'autre la chose fut bientôt sue et vint à Mme de Saint-Simon. Elle connoissoit ce baguier et en fut si étonnée, qu'elle crut en devoir informer M. le duc d'Orléans, à qui elle le manda sur-le-champ. L'état où étoit Mme la duchesse de Berry faisoit qu'on ne se couchoit guère à la Muette, où on se tenoit dans un salon. Mme de Mouchy voyant que l'affaire du baguier devenoit publique et réussissait mal, s'approcha fort embarrassée de Mme de Saint-Simon, lui conta comment cela s'étoit passé, tira le baguier de sa poche et le lui montra. Mme de Saint-Simon appela les dames les plus proches d'où elle étoit pour le voir aussi, et devant elle (car elle ne les avoit appelées que dans ce dessein) elle dit à Mme de Mouchy que c'étoit là un beau présent, mais qu'il étoit si beau qu'elle lui conseillait d'en aller rendre compte au plus tôt à M. le duc d'Orléans, et [de] le lui porter. Ce conseil, et donné en présence de témoins, embarrassa étrangement Mme de Mouchy, elle répondit néanmoins qu'elle le feroit et alla retrouver son mari avec qui elle monta dans sa chambre.

Le lendemain matin, ils furent ensemble au Palais-Royal et demandèrent à parler à M. le duc d'Orléans, qui, averti par Mme de Saint-Simon, les fit aussitôt entrer et sortir le peu qui étoit dans son cabinet, car il étoit fort matin. Mme de Mouchy, son mari présent, fit son compliment comme elle put. M. le duc d'Orléans, pour toute réponse, lui demanda où étoit le baguier. Elle le tira de sa poche et le lui présenta. M. le duc d'Orléans le prit, l'ouvrit, considéra bien si rien n'y manquoit, car il le connoissoit parfaitement, le referma, tira une clef de sa poche, l'enferma dans un tiroir de son bureau, puis les congédia par un signe de tête, sans dire un mot, ni eux non plus. Ils firent la révérence et se retirèrent également outrés et confus; oncques depuis ils ne reparurent à la Muette.

Je ne sais si l'absence de la Mouchy fit quelque impression heureuse sur Mme la duchesse de Berry; mais elle n'en parla jamais et, peu après, elle parut fort rentrée en elle-même et souhaita de recevoir encore une fois Notre-Seigneur. Elle le reçut, à ce qu'il parut, avec beaucoup de piété et tout différemment de la première fois. Ce fut l'abbé de Castries, son premier aumônier, nommé à l'archevêché de Tours, qui le fut après d'Albi, et enfin commandeur de l'ordre, qui le lui administra et qui le fut chercher à la paroisse de Passy et l'y reporta suivi de M. le duc d'Orléans et de M. le duc de Chartres. Cet abbé fit une exhortation courte, belle, touchante et tellement convenable qu'elle fut admirée de tout ce qui l'entendit.

Italie, le 23 novembre 1734, des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Guastalla, en combattant bravement contre les Autrichiens. — Sa nomination de chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit venait de lui être envoyée en récompense de sa belle conduite, et nul doute qu'il ne fût rapidement arrivé au commandement en chef des armées, nul plus que lui n'en ayant été reconnu digne. — Le marquis de Pezè avait obtenu beaucoup de la munificence royale pour l'église de Passy, qui, en reconnaissance, lui fit faire un service solennel le 5 janvier 1735.

A la mort du marquis de Pezè, ce fut son beau-frère, Henri-Camille, marquis de Béringhen, de Châteauneuf et d'Uxelles comte du Plessis-Bertrand, etc., qui obtint le gouvernement de la Muette, de Madrid et du bois de Boulogne. On a dit : *Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire!* S'il en était ainsi des hommes, le marquis de Béringhen serait un favorisé ; aussi a-t-on quelque peine à trouver sur lui des renseignements que l'on voudrait plus intéressants. Dans ses *Mémoires*, d'Argenson le traite de sot et de dépensier, tandis qu'au bas d'un assez joli portrait de lui, gravé en 1759 par Moitte d'après la Porte, on lit ces vers :

Zélé sujet, ami généreux et fidèle,  
Bienfaisant avec choix, simple avec dignité,  
Courtisan sans bassesse et grand sans vanité,  
La fortune l'a vu toujours au-dessus d'elle.

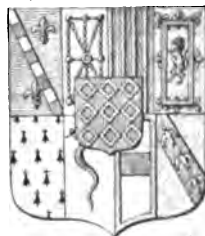
Mais quelle valeur ont les quatrains flatteurs mis au bas des portraits des grands ? L'image le représente assez bel homme, d'une corpulence moyenne ; mais l'expression du visage, des plus ordinaires, semble un peu confirmer la première partie du jugement de d'Argenson. Faute de mieux, rattrapons-nous donc par quelques détails de famille. Depuis Louis XIII, le titre de premier écuyer du roi s'était transmis chez les de Béringhen, et notre nouveau gouverneur le possédait depuis la fin de 1723, année de la mort de son père et de son frère aîné. Le 2 février 1734, il avait été promu chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit. Au mois de mars 1743, c'est-à-dire neuf ans après son installation à la Muette, il se décida enfin à prendre femme, en la personne d'Angélique Sophie d'Hautefort, veuve de M. de Lauzières, baron de Thémines et de Cardaillac. Mariage de raison probablement. H.-C. de Béringhen eut un frère, évêque du Puy, et deux sœurs successivement abbesse de Faremoutiers, au diocèse de Meaux. Son hôtel à Paris était situé rue Saint-Nicaise, à la place du Carrousel. Son père, qui avait été membre du conseil de Régence, directeur des Ponts et Chaussées et membre honoraire de l'Académie des inscriptions, grand amateur d'estampes et d'œuvres d'art, en avait fait un véritable musée ; mais, à sa mort, ces collections avaient été dispersées (1). Le château d'Armainvilliers, près de Tournan (Seine-et-Marne), fut aussi la propriété du père et du fils (2), sans doute grands amateurs de vo-

(1) Sa belle collection d'estampes alla à la Bibliothèque du Roi, aujourd'hui Bibliothèque Nationale.

(2) Au mois de mars 1762, Louis XV acheta au marquis de Béringhen le château d'Armainvil-

lailles, car la principale particularité de ce domaine consistait et consiste encore en une canardière située à l'extrémité d'un étang de 427 hectares, s'élevant de plus de 3 mètres au-dessus du château et dans laquelle les canards sauvages, attirés par les privés, s'abattaient alors en telle quantité que la chasse s'en faisait deux fois par jour, matin et soir, du 1<sup>er</sup> mars au 15 août. Notre troisième gouverneur avait en outre un château à Ivry-sur-Seine près Paris, qu'il avait orné des meilleurs tableaux de Lancret. Il mourut en 1770, après avoir régi la Muette pendant trente-six ans, et fut inhumé à Saint-Germain l'Auxerrois.

Si Béringhen eut peu d'histoire, son successeur



Armes du Marquis de Béringhen.



Armes du Maréchal de Soubise.

en eut peut-être trop. Ce fut le fameux prince de Soubise (Charles de Rohan-Rohan et de Ventadour). Né le 16 juillet 1715, la protection de Louis XV, dont il était *l'ami de cœur*, et surtout celle de Mme de Pompadour, à laquelle il se permettait d'offrir des bagues enrichies de diamants, l'avaient fait, plus que son mérite qui cependant était loin d'être nul, arriver aux plus hauts emplois. Duc et pair, avec le titre d'Altesse sérénissime depuis 1753 (1), gouverneur de Flandre depuis 1748, et du Hainaut depuis 1754, il fut fait maréchal de France le 19 octobre 1758, puis ministre de la guerre. Ses qualités militaires laissaient cependant à désirer ; mauvais tacticien, le soldat n'avait pas confiance en lui, surtout depuis ses mésaventures au début de la guerre de *Sept Ans*. Le 13 octobre 1757, il était entré à Gotha avec 8.000 hommes ; le général prussien Seidlitz, à la tête de 4.500 hommes seulement, le surprind au moment où il allait se mettre à une table splendidement servie, dans le château princier ; Soubise s'enfuit à la hâte, laissant les Prussiens manger son souper. Le 5 novembre suivant, il essayait l'ignominieuse défaite de Rosbach, son armée prenait lâchement la fuite, laissant 7.000 prisonniers entre les mains de Frédéric II, qui, de plus, trouva dans les bagages de Soubise des valets de cham-

liers, pour le donner au comte d'Eu. Il passa ensuite au duc de Penthièvre. Il est actuellement la propriété du baron Edmond de Rothschild, qui l'a complètement transformé.

(1) Il obtint ce titre à la suite du mariage de sa fille avec le prince de Condé, ce qui l'alliait à la famille royale.

bre, des cuisiniers, des acteurs, des perruquiers, des marchands de modes, des singes, et des perroquets, des parasols, des nécessaires de toilette, des manchettes brodées et jusqu'à des caisses d'eau de lavande et autres parfums. Une caricature d'alors le représente une lanterne à la main, baissé vers la terre, comme s'il cherchait un objet perdu. Au bas, ces vers :

« Soubise dit, la lanterne à la main :  
« J'ai beau chercher; où diable est mon armée ?  
« Elle était là pourtant hier matin ! »

Cependant, l'année suivante, mis à la tête d'une nouvelle armée, il obtint quelques succès à Sondershausen, à la bataille de Lutzelberg, qui lui valut son bâton de maréchal, et dans le landgraviat de Hesse. En 1762, il vainquit encore à Johannisberg, mais grâce surtout aux conseils du maréchal d'Estrées. Ce fut quelques années après la guerre de *Sept Ans*, en 1770, qu'il fut nommé gouverneur de la Muette, de Madrid et du bois de Boulogne. Le 30 décembre 1734, il avait épousé la fille du grand chambellan de France, Anne-Marie-Louise de Bouillon, qui n'avait guère que douze ans et mourut à Paris le 19 septembre 1739. Le 24 décembre 1745, il s'était remarié au château de Saverne avec Anne-Victoire-Marie-Christine de Hesse-Rheinfels, fille du prince héritaire de Hesse-Rheinfels. Je crois que c'est entre ces deux dates de mariage qu'il faut placer le duel bizarre qui eut lieu au bois de Boulogne pour ce *grand veau de Soubise* (1) entre la marquise de Nesles et la comtesse de Pognac et dans lequel cette dernière enleva un petit bout de l'oreille de son adversaire. Soubise passait pour être un des plus riches seigneurs de la noblesse française. En 1753, il avait donné en dot à sa fille 5 millions, rien qu'en biens fonds, sans compter ses nombreux bijoux. On connaît ses générosités pour la Guimard, première danseuse de l'Opéra, qu'il gratifia pendant longtemps de 72.000 livres de rentes. Son hôtel de Paris, rue de Paradis au Marais (actuellement palais des Archives), était un des plus somptueux de la capitale; son grand-père, vers 1706, avait consacré des sommes immenses à son embellissement, fait aménager la cour et construire le grand portique qui subsistent encore. Les appartements répondaient à la beauté du dehors, garnis qu'ils étaient de nombreuses statues et de peintures de Lemoine, Restout, Ilyacinthe Rigaud, Parrocel, Boucher, Carle Vanloo, etc. Vers 1773, Soubise s'était aussi rendu acquéreur du château de Saint-Ouen, près Paris.

Il serait injuste, en terminant cet article, de ne pas reconnaître les qualités de Soubise qui contre-balançaient ses défauts : il était affable, obligeant, généreux et inaccessible à la cupidité. A la mort de Louis XV, il fut le seul courtisan qui accompagna le corps de son protecteur à Saint-Denis; aussi, touché de cette marque de reconnaissance, Louis XVI lui conserva-t-il sa place au conseil et tous ses gouvernements. Le prince de

Soubise mourut à Paris, le 4 juillet 1787, en sa *petite maison* de la rue de l'Arcade, n° 22, et dut être inhumé dans la chapelle des religieux de la Merci, rue des Archives, au coin de la rue de Braque, où était la sépulture des membres de sa famille. Il avait eu le gouvernement de la Muette pendant dix-sept ans et ne fut pas remplacé; la famille royale ne venait plus au château, ou fort rarement, et la fonction de gouverneur n'était plus qu'une sinécure dispendieuse qu'on jugea utile de supprimer. Les temps devenaient mauvais, les économies s'imposaient, et, par un édit daté de 1788, Louis XVI ordonna la démolition ou la vente des châteaux de la Muette et de Madrid. On sait ce qu'il advint de ce dernier sous la Révolution : il fut, hélas ! entièrement rasé. Quant à la Muette, plus heureuse, elle ne le fut qu'en partie et a pu conserver jusqu'à nous son corps de bâtiment principal, remis intelligemment en état, dans ces dernières années, par son possesseur actuel, M. de Franqueville.

L. MAR.

#### CHAUSSÉE DE LA MUETTE A PASSY

Personnages qui y ont résidé :

N° 8. — JENNY-VERTPRÉ (Mme Carmouche), célèbre actrice du Gymnase, habita longtemps à ce numéro, avant 1857.

N° 16. — TALLEYRAND-PÉRIGORD, célèbre diplomate, habita sous le Directoire le château de la *Petite-Muette*.

N° 16. — SAND (Maurice), fils de George Sand, dessinateur et écrivain, mort en 1889, eut longtemps villa au n° 16 de la *Petite-Muette*, l'habita jusqu'à sa mort, mais mourut à Nohant. (Le n° 16 de la *Petite-Muette* est devenu le n° 3 de l'avenue de la *Petite-Muette*.)

N° 20. — ARMENONVILLE (Fleuriau d'), intendant des finances et garde des sceaux, acheta le château de la Muette en 1705, le céda onze ans après au régent PHILIPPE II, DUC D'ORLÉANS, qui le fit reconstruire et le donna à sa fille la DUCHESSE DE BERRY, qui y mourut en 1719.

N° 20. — CHATEAUXROUX (La duchesse de), maîtresse de Louis XV, mourut, dit-on, au château de la Muette, en 1744.

N° 20. — POMPADOUR (Mme de), maîtresse de Louis XV, habita quelquefois le château de la Muette.

N° 20. — SOUBISE (C. de Rohan-Rohan, prince de), maréchal de France et ministre d'Etat, eut logement au château de la Muette, comme gouverneur, de 1770 jusqu'à 1787, date de sa mort.

N° 20. — C'est au château de la Muette que descendit MARIE-ANTOINETTE, à son arrivée en France, en 1770.

N° 20. — POLIGNAC (La duchesse de), gouvernante des enfants de Louis XVI, passa souvent ses étés au château de la Muette, où séjournait quelquefois MARIE-ANTOINETTE.

(1) C'est à propos de ce duel que la duchesse palatine d'Orléans, dans ses Mémoires, lui applique ce joli surnom.



N<sup>o</sup> 20. — ROCHON (L'abbé), astronome et navigateur, membre de l'Académie des Sciences, puis de l'Institut, eut logement au château de la Muette, de 1774 à 1791 ou 1792.

N<sup>o</sup> 20. — LEROY (Jean-Baptiste), physicien, membre de l'Académie des Sciences, eut logement au château de la Muette vers la fin du règne de Louis XVI, comme garde du Cabinet de physique du roi, qui était au n<sup>o</sup> 84 actuel de la rue de Passy.

N<sup>o</sup> 20. — CORVETTO (L.-E., comte), ministre d'Etat, eut la jouissance de la Muette de 1818 à 1822, date de sa mort.

N<sup>o</sup> 20. — ÉRARD (Sébastien), célèbre facteur d'instruments de musique, acheta le château de la Muette en 1820, et y mourut en 1831. Ce château n'a pas cessé, depuis, d'appartenir à sa famille.

N<sup>o</sup> 20. — SPONTINI (G.-L.-P.), célèbre compositeur de musique et gendre de Sébastien-Érard, habita souvent le château de la Muette sous la Restauration, et jusqu'à 1840. Sa veuve y mourut en 1878.

N. B. — Le château de la Muette avait aussi appartenu au roi Charles IX, qui en fut le fondateur, à Marguerite, reine de Navarre, première femme de Henri IV (*la reine Margot*), qui l'offrit au dauphin (Louis XIII), et enfin à Louis XV et à Louis XVI.

#### LA BICHE DU ROI

A douze ans, Louis XV avait déjà des goûts prononcés pour la chasse, goûts que nous nous permettrons d'appeler cruels, d'après l'anecdote suivante que raconte Barbier en son *Journal*, à la date d'avril 1722 :

« Le roi avait une biche blanche qu'il avait « nourrie et élevée, laquelle ne mangeait que de « sa main et qui aimait fort le roi; il l'a fait « mener à la Muette, et il a dit qu'il voulait tuer « sa biche. Il l'a fait éloigner, et il l'a tirée et « blessée. La biche est accourue sur le roi et l'a « caressé, il l'a fait remettre au loin et l'a tirée « une seconde fois et tuée. On a trouvé cela bien « dur. On conte de lui quelques histoires pareilles, « sur des oiseaux qu'il a à Passy. »

#### PROJET DE RECONSTRUCTION DU CHATEAU DE LA MUETTE

De 1741 à 1747 environ, Louis XV avait considérablement agrandi le château de la Muette; mais, au mois de février 1753, il résolut, dit d'Argenson dans ses *Mémoires*, de le faire complètement abattre pour le réédifier plus grand et plus symétrique, avec façade regardant celui de Bellevue, qu'habitait Mme de Pompadour. Le roi

voulait pouvoir y loger toute sa famille quand il y séjournerait. Les devis furent dressés; cela devait coûter la bagatelle de deux millions. Mais, où trouver l'argent à cette époque malheureuse? Le contrôleur général des finances, Machault d'Arnouville, fit observer au roi qu'il était à bout d'expédients et ne savait plus où prendre de l'argent; mais Louis XV irrité lui dit qu'il fallait en trouver quand même, etc... lui tourna le dos.

Peu de temps après, commença la fameuse guerre de Sept ans, si désastreuse pour la France, et le projet de reconstruction du château de la Muette fut abandonné.

L. M.

#### CÉRÉMONIE DES RÉVÉRENCES DE DEUIL A LA MUETTE

1774 (1)

Louis XVI, à l'époque de la mort de son aïeul (2) commençait à être fort attaché à la reine (3). Les premiers temps d'un deuil si imposant ne permettant pas de prendre le délassement de la chasse, il lui proposa des promenades dans les jardins de Choisy : ils sortirent maritalement, le jeune monarque donnant le bras à la reine, accompagnés d'une suite nombreuse. L'influence de l'exemple sur l'esprit des courtisans produisit un si grand effet, qu'on eut le plaisir de voir, dès le lendemain, plusieurs époux très anciennement désunis, et pour de bonnes raisons, se promener sur la terrasse avec cette même intimité conjugale. Ils passaient ainsi des heures entières, bravant par flatterie l'insupportable ennui de leurs longs tête-à-tête.

Le dévouement de Mesdames (4) pour le roi leur père, pendant son affreuse maladie, avait produit sur leur santé l'effet généralement redouté. Le quatrième jour de leur arrivée à Choisy, les trois princesses furent saisies d'un violent mal de tête et d'un mal de cœur qui ne laissait aucun doute sur leur état. Il fallut faire promptement partir la jeune famille royale (5), et le château de la Muette, dans le bois de Boulogne, fut choisi pour la recevoir. Cette habitation, fort rapprochée de Paris, attira dans les environs une affluence de monde si considérable, que dès la pointe du jour la foule était déjà établie aux grilles du château. Les cris de *Vive le Roi!* qui commençaient à six heures du matin, n'étaient presque point interrompus jusqu'après le coucher du soleil. L'espérance qui nait d'un règne nouveau, la défaveur que le feu roi s'était attirée pendant les dernières années du sien, occasionnaient ces transports. Un bijoutier à la mode fit une grande fortune, en vendant des

(1) Extrait des *Mémoires* de Mme Campan.

(2) Louis XV mourut de la petite vérole, le 10 mai 1774, à Versailles.

(3) Cette intimité ne dura pas; ce ne fut que quelques années plus tard que Louis XVI devint moins indifférent aux charmes de la reine.

(4) Meses Adélaïde, Sophie et Victoire.

(5) Elle quitta Choisy le 18 mai.

tabatières de deuil où le portrait de la jeune reine, placé dans une boîte noire faite de chagrin, amenait le calembour suivant : *la consolation dans le chagrin.*

Jamais commencement de règne n'excita des témoignages d'amour et d'attachement plus unanimes. Il est à remarquer pourtant qu'au milieu de cette ivresse le parti antiautrichien ne perdait pas la jeune reine de vue, et guettait, avec la malicieuse envie de lui nuire, les fautes qui pourraient échapper à sa jeunesse et à son inexpérience.

On eut à recevoir (1) à la Muette les révérences de deuil de toutes les dames présentées à la cour ; aucune d'elles ne crut pouvoir se dispenser de rendre hommage aux nouveaux souverains.

Les plus vieilles comme les plus jeunes dames accoururent pour se présenter dans ce jour de réception générale ; les petits bonnets noirs à grands papillons, les vieilles têtes chancelantes, les révérences profondes et répondant au mouvement de la tête, rendirent, à la vérité, quelques vénérables douairières un peu grotesques ; mais la reine, qui avait beaucoup de dignité et de respect pour les convenances, ne commit pas la faute grave de perdre le maintien qu'elle devait observer.

Une plaisanterie indiscrete d'une des dames du palais lui en donna cependant le tort apparent. Mme la marquise de Clermont-Tonnerre, fatiguée de la longueur de cette séance, et forcée par les fonctions de sa charge de se tenir debout derrière la reine, trouva plus commode de s'asseoir à terre sur le parquet, en se cachant derrière l'espèce de muraille que formaient les paniers de la reine et des dames du palais. Là, voulant fixer l'attention et contre-faire la gaieté, elle tirait les jupes de ces dames, et faisait mille espiègeries. Le contraste de ces enfantillages avec le sérieux de la représentation qui régnait dans toute la chambre de la reine déconcerta Sa Majesté plusieurs fois : elle porta son éventail devant son visage pour cacher un sourire involontaire, et l'arçopage sévère des vieilles dames prononça que la jeune reine s'était moquée de toutes les personnes respectables qui s'étaient empressées de lui rendre leurs devoirs ; qu'elle n'aimait que la jeunesse, qu'elle avait manqué à toutes les bienséances ; et qu'aucune d'elles ne se présenterait plus à sa cour. Le titre de moqueuse lui fut généralement donné, et il n'en est point qui soit plus défavorablement accueilli dans le monde.

Le lendemain, il circula une chanson fort mé-

chante, et où le cachet du parti auquel on pouvait l'attribuer se faisait aisément remarquer. Je ne me rappelle que le refrain suivant :

Petite reine de vingt ans,  
Vous qui traitez si mal les gens,  
Vous repasserez la barrière  
Lairc, laire, laire, lanlaire, laire, lanla.

Les fautes des grands, ou celles que la méchanceté leur attribue, circulent avec la plus grande rapidité dans le monde, et s'y conservent comme une espèce de tradition historique que le provincial le plus obscur aime à répéter. Plus de quinze ans après cet événement, j'entendais raconter à de vieilles dames, au fond de l'Auvergne, tous les détails du jour des révérences pour le deuil du feu roi, où, disait-on, la reine avait indéemment éclaté de rire au nez des duchesses et des princesses sexagénaires qui avaient cru devoir paraître pour cette cérémonie.

## L'ÉDIT DE LA MUETTE

ET LES DIFFÉRENTS SÉJOURS DE LA COUR DE LOUIS XVI  
AU CHATEAU DE CE NOM

Un journal très répandu, tout en rendant hommage, il y a quelque temps, aux efforts et aux travaux historiques de notre Société, s'étonnait que nous n'eussions pas encore parlé du château de la Muette. Ou le critique bienveillant n'était pas en possession de tous nos bulletins, ou peut-être les aura-t-il parcourus un peu trop vivement ; sinon il y aurait trouvé d'abord l'étymologie du nom de la Muette, à la page 26 du tome I<sup>er</sup>, et un court résumé de son histoire à la page 111, puis la relation détaillée du premier voyage aérien, à la page 153, et enfin l'histoire des quatre principaux gouverneurs de ce château, à la page 189... La période historique la plus intéressante, il est vrai, mais aussi la plus délicate à raconter, serait celle des nombreux et scandaleux séjours qu'y fit Louis XV, sous le nom de *baron de Gonesse*, qu'il prenait alors par un reste de pudeur pour la majesté royale ; nous ne voulons pas l'entreprendre. Tout autres, heureusement, sont les souvenirs qu'y laissèrent Louis XVI et Marie-Antoinette, et c'est de leurs trop rares séjours au château de la Muette que nous aurons le plaisir de parler aujourd'hui.

On sait que c'est là que descendit la jeune dauphine Marie-Antoinette, à son arrivée en France, en attendant la célébration officielle de son mariage, qui eut lieu dans la chapelle du château de Versailles le 16 mai 1770. Quatre ans après, le 10 mai 1774, Louis XV mourait de la petite vérole, également au château de Versailles. Aussitôt la cour, voulant fuir l'air malsain de cette ville, partit pour Choisy. Trois des filles du feu roi, M<sup>mes</sup> Adélaïde, Victoire et Sophie, avaient soigné leur père sans crainte de la contagion, avec un dévouement véritablement admirable ; mais deux d'entre elles, M<sup>mes</sup> Adélaïde et Sophie, ayant gagné la maladie

(1) Mme Campan ne nous donne aucune date, mais Poucet de la Grave nous apprend que ces réceptions eurent lieu dans les premiers jours de juin :

• Le 5 juin, la Chambre des Comptes et la Cour des Monnaies eurent l'honneur de faire à Leurs Majestés leurs compliments de condoléance, sur la mort du roi Louis XV, et de félicitation sur leur avènement au trône.

• L'Université de Paris s'acquitta du même devoir, ainsi que l'Académie française ; le sieur Gresset, directeur de l'Académie, porta la parole.

• Les 7, 8 et 9, toutes les personnes présentées eurent l'honneur de faire leurs révérences à Leurs Majestés et à la famille royale.

— qui heureusement n'eut pas de suites fâcheuses — on crut prudent de les installer dans un pavillon isolé du château. Quelques jours après, le mal empira. Louis XVI prit alors la résolution de venir s'installer avec la cour au château de la Muette, et c'est de là que furent datés les premiers actes de son règne.

Le 18 mai, Marie-Antoinette écrit à sa sœur Marie-Christine, femme du gouverneur des Pays-Bas autrichiens : « Le roy a donné l'ordre de dresser « un Edit par lequel il fait remise du droit « de joyeux avènement, et je renonce pour ma « part au droit de ceinture de la reine; voilà, « j'espère, de quoi nous faire aimer; il est impossible d'être animé de meilleures intentions « que mon mari, il tâche de faire pour le mieux ; « il est préoccupé, à faire peur, étudie sans cesse « ce qu'il doit faire pour être digne de sa tâche et « améliorer, il travaille tant, qu'à peine si je le « vois. » Le 31 mai, elle lui écrit de nouveau : « L'Edit qui fait remise du droit de joyeux avènement, paroît ; le roy a voulu se donner le plaisir d'en rédiger lui-même le préambule, je « vous l'envoie. »

Il n'est pas sans intérêt pour nous de rappeler les termes mêmes de cet acte, qui, médité dans nos murs et baptisé de nom d'*Edit de la Muette*, eut, lors de son apparition, un retentissement considérable (1).

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut.

« Assis sur le trône où il a plu à Dieu de nous élever, nous espérons que sa bonté soutiendra notre jeunesse et nous guidera dans les moyens qui pourront rendre nos peuples heureux ; c'est notre premier désir, et, connaissant que cette félicité dépend principalement d'une sage administration des finances, parce que c'est elle qui détermine un des rapports les plus essentiels entre le souverain et ses sujets, c'est vers cette administration que se tourneront nos premiers soins et notre première étude. Nous étant fait rendre compte de l'état actuel des recettes et des dépenses, nous avons vu avec plaisir qu'il y avait des fonds certains pour le paiement des arrérages et intérêts promis et des remboursements annoncés ; et, considérant ces engagements comme une dette de l'Etat, et les créances qui les représentent comme une propriété au rang de toutes celles qui sont confiées à notre protection, nous croyons de notre premier devoir d'en assurer le paiement exact. Après avoir ainsi pourvu à la sûreté des créanciers de l'Etat et consacré les principes de justice qui feront la base de notre règne, nous devons nous occuper de soulager nos peuples du poids des impositions, mais nous ne pouvons y parvenir que par l'ordre et l'économie. Les fruits qui doivent en résulter ne sont pas l'ouvrage d'un moment, et nous aimons mieux jouir plus tard de la satisfaction de nos sujets que de les éblouir par des soulagements dont nous n'aurions pas assuré la stabilité. Il est des dépenses nécessaires qu'il faut concilier avec la sûreté de nos Etats ; il en est qui dérivent de libéralités susceptibles

peut-être de modération, mais qui ont acquis des droits dans l'ordre de la justice, par une longue possession, et qui dès lors ne présentent que des économies graduelles. Il est des dépenses qui tiennent à notre personne et au faste de notre cour, sur celles-là nous pourrions suivre le plus promptement les mouvements de notre cœur, et nous nous occupons déjà des moyens de les réduire aux bornes convenables. De tels sacrifices ne nous coûteront rien, dès qu'ils pourront tourner au soulagement de nos sujets ; leur bonheur sera notre gloire, et le bien que nous pourrions leur faire sera la plus douce récompense de nos soins et de nos travaux.

« Voulant que cet Edit, le premier émané de notre autorité, porte l'empreinte de ces dispositions et soit comme le gage de nos intentions, nous nous proposons de dispenser nos sujets du droit qui nous est dû à cause de notre avènement à la couronne ; c'est assez pour eux d'avoir à regretter un roi plein de bonté, éclairé par l'expérience d'un long règne, respecté dans l'Europe par sa modération, son amour pour la paix et sa fidélité dans les traités. A ces causes, etc.

« Donné à la Muette, 7 mai 1774. »

L'Edit de la Muette n'était que le prélude d'autres mesures nombreuses qui furent également datées du même lieu. D'après *le Mercure historique*, t. CLXXVI, p. 671, les extraordinaires, les menus, le grand commun, les gouverneurs des maisons royales, les spectacles de la cour, devaient être supprimés ; également la chasse du daim et du faucon. On se proposait aussi de faire une réforme importante aux grandes et aux petites Ecuries. Le roi ordonna qu'à l'avenir on ne servit qu'une seule table qui serait commune à Sa Majesté et à la reine, au comte et à la comtesse de Provence, au comte et à la comtesse d'Artois (1). Toutes ces réformes ou projets de réforme furent accueillis aux acclamations unanimes du royaume, et, par une sanglante épigramme contre son prédécesseur, peu regretté malgré le dire final de l'Edit de la Muette, on blâmait le langage de l'ordonnance, qui semblait consacrer ces droits, tout en s'abstenant de les appliquer ; ces prétendus droits, qui remontaient aux temps de la féodalité, n'étaient pas légaux, puisqu'ils n'avaient jamais été reconnus par les Parlements. Quant aux gens intéressés et mécontents de la cour, ils

(1) Ces repas de famille en commun existaient depuis la fin de 1773, et c'était Marie-Antoinette qui en avait pris l'initiative.

(2) Le duc de la Vauguyon, gouverneur des petits-fils de Louis XV, avait appelé ses élèves les quatre F : le Fin (le duc de Bourgogne) ; le Faible (Louis XVI) ; le Faux (Louis XVIII) ; Le Franc (Charles X).

(3) Voir la pièce in-4<sup>e</sup> gravée par Beaulé d'après Voysard, et intitulée : *Edit du Roy donné à la Muette en 1774*.

(1) Cet Edit fut enregistré le 30 mai au Parlement de Paris.

disaient ironiquement que Louis XVI agissait en bourgeois.

Mais, qu'était-ce que le droit de joyeux avènement ? qu'était-ce que le droit de ceinture de la reine ? Deux impôts qui se percevaient à l'avènement au trône de tout nouveau roi. Le premier consistait à confirmer, moyennant finance, les privilèges des villes, des communautés, des corporations de marchands et artisans, des anoblis, des légitimés et des naturalisés, en un mot, les immunités de tout genre. Avant Louis XVI, Louis XII avait été le seul qui eût renoncé à ce droit, ce qui lui valut peut-être un peu son surnom de *Père du peuple*. À l'avènement de Louis XV, en 1723, ce droit, affermé 23 millions, avait rapporté 41 millions à la compagnie qui avait fait cette fructueuse, mais peu honnête spéculation, et avait ainsi gagné près de 100 pour 100 (1). Le droit de ceinture de la reine, fort ancien également, se levait à Paris pour l'entretien de la maison de la reine; il fut, à l'origine, de 3 deniers prélevés par chaque muid de vin, puis étendu à d'autres denrées sous le nom de *taille du pain et du vin*. L'analogie qui exista au moyen âge entre une bourse et les premières ceintures qui en tinrent lieu, détermina sans doute, sans que nous puissions l'affirmer, la première appellation de cet impôt.

Ne quittons pas cette première installation de Louis XVI à la Muette sans noter que, le jour de la Fête-Dieu, il tint à assister aux cérémonies qui se faisaient à la paroisse, et qu'à cette occasion Dom Noguères, curé de Passy, vint lui présenter ses hommages et lui adressa dans l'église même un charmant discours de bienvenue.

C'est aussi, je crois, à ce premier séjour chez nous, qu'il faut rapporter l'anecdote suivante. Un jour, Louis XVI témoigna le désir d'aller faire une promenade du côté du couvent des Bonshommes; vite les courtisans firent prévenir une très jolie marchande de se trouver sur le passage du roi, l'assurant que sa fortune serait faite si elle parvenait à lui plaire. En passant, on fit remarquer à Louis XVI la beauté de cette femme. « *En effet, dit-il, elle est assez jolie; quelle profession exerce-t-elle?* » On lui répondit que c'était une marchande de Paris. « *En ce cas, reprit le jeune monarque, elle ferait mieux de rester à sa boutique que de venir perdre son temps à la promenade.* » Atterrés par cette réponse, les courtisans n'osèrent plus tenter d'autres scènes de corruption (2).

Rappelons encore que pendant les séjours de Louis XV à la Muette, les portes du bois étaient fermées; Louis XVI décida qu'à l'avenir elles resteraient toujours ouvertes, pour que chacun pût librement s'y promener. Marie-Antoinette s'y rendait sans garde, à pied ou à cheval; elle s'y laissait familièrement approcher, parlait à tous avec beaucoup d'affabilité et recevait elle-même les placets qu'on lui présentait; aussi le désir et la facilité de voir le nouveau roi et la nouvelle

reine attiraient-ils la foule de ce côté, il y avait procession continuelle de voitures. Après un séjour de cinq semaines, la cour s'en fut à Marly, puis à Compiègne, résidence de prédilection du roi. Elle ne revint qu'assez rarement au château de la Muette; cependant Louis XVI y descendait régulièrement tous les ans au mois de mai, pour aller de là passer la revue des gardes françaises et des gardes suisses à la plaine des Sablons.

Marie-Antoinette affectionnait le séjour de la Muette, et quand Morisan (1), le 25 juillet 1774, ouvrit le Ranelagh, elle se mit en tête des dames patronnesses sous les auspices desquelles l'établissement s'était fondé. Quelques années après, elle y reçut un jour un pauvre luthier de Strasbourg, qui, plus tard, enrichi par son génie, devait devenir, vers 1818, le propriétaire des restes du château. C'était Sébastien Erard, le célèbre facteur d'instruments de musique qui, le premier, avec la collaboration de son frère Jean-Baptiste avait fabriqué des pianos en France (2).

À l'occasion de la naissance de la dauphine Louis XVI avait donné cent mille livres pour marier cent jeunes filles pauvres; la cérémonie des cent mariages eut lieu à Notre-Dame le 8 février 1779, en présence du roi, de la reine et de la cour, qui étaient descendus à la Muette. La reine rentra au château de fort mauvaise humeur, froissée de l'accueil peu chaleureux qu'on lui avait fait sur son passage. Quant au pauvre comte d'Artois, à force de regarder à droite et à gauche la foule immense qui bordait les rues et les quais, il avait attrapé un torticolis des mieux conditionnés.

Vers le commencement du mois de mai 1780, la cour vint encore s'installer à la Muette, sur le désir de la reine, qui voulait avoir la facilité d'aller prendre elle-même des nouvelles de son amie la plus intime, M<sup>me</sup> Jules de Polignac, future gouvernante des enfants de France, et qui, pour faire ses couches, s'était établie à Passy. L'année suivante, au mois de septembre, et pour le même motif, nouveau séjour à la Muette. Pour ce dernier voyage, trente-deux dames et vingt-six seigneurs avaient été choisis pour accompagner la cour, sans compter les *polissons*, c'est-à-dire les courtisans désignés qui pouvaient venir rendre leurs devoirs à Sa Majesté. M<sup>me</sup> de Polignac, la cause de tout ce remue-ménage, était descendue, pour faire ses secondes couches, dans la maison de M. Le Ray de Chaumont, ancien directeur et intendant de l'hôtel des Invalides, rue de l'Annonciation, n° 9, à l'hôtel de Valentinois, où Marie-Antoinette la visita souvent. Le 21 novembre 1783, le château de la Muette reçut encore de nobles visiteurs, curieux d'assister au premier voyage aérien de Pilâtre de Rozier et du marquis d'Arlandes. La duchesse de Polignac y avait amené Mgr le Dauphin. Étaient présents: le duc de Chartres (Philippe-Egalité), le duc de Polignac, le comte de Polastron, le duc de Guines, Franklin et quelques membres de l'Académie des Sciences.

(1) Il est juste de dire que la perception n'en fut fixée qu'en 1744 et venait à peine d'être achevée à la mort de Louis XV.

(2) Tiré de la *Vie publique et privée de Louis XVI*, par M. A...

(1) Morisan était peintre décorateur et artificier du roi.

(2) Il mourut au château de la Muette, le 5 août 1831.

Enfin, aux mois d'avril et mai 1786, nous retrouvons encore Marie-Antoinette au château de la Muette ; elle y fait venir Sicardi, le célèbre miniaturiste, pour faire faire son portrait destiné à sa sœur la duchesse de Parme, et lui consacre quatre séances. Elle écrit à son autre sœur, Marie-Christine, qu'elle pense que ce portrait sera le dernier pour lequel elle posera véritablement. Pauvre reine ! le dernier fut fait, de souvenir, par un artiste qui avait pu la voir à la Conciergerie, au

sphérique, ce qui leur avait aussi fait donner le nom de *globes aérostatiques*. A la partie inférieure était une large ouverture sous laquelle se trouvait un réchaud à paille qui introduisait dans l'enveloppe de l'air raréfié par la chaleur et, par conséquent, beaucoup plus léger que l'air environnant.

Après quelques expériences couronnées de succès, le 15 octobre 1783, Pilâtre de Rozier, savant chimiste et physicien (1), et le marquis



Pilâtre de Rozier.

mois d'août 1793 (1). Deux mois après, elle était conduite au supplice, dans un misérable tombereau, sur la place de la Révolution.

### LE PREMIER VOYAGE AÉRIEN

(21 NOVEMBRE 1783)

De tous les faits historiques se rattachant au château de la Muette, il n'en est guère de plus intéressant au point de vue scientifique et qui ait produit une plus grande sensation à son époque, que celui du premier voyage tenté dans les airs au moyen d'un aérostat, dont l'invention toute récente était due aux frères Montgolfier.

Les premiers ballons, auxquels on avait donné le nom féminin des inventeurs, consistaient simplement en une enveloppe de toile, doublée de papier (2), ayant la forme d'un globe presque

d'Arlandes, gentilhomme languedocien, montèrent intrépidement, pour la première fois dans une nacelle suspendue au-dessous d'un ballon captif et s'élevèrent à plusieurs reprises à 100 mètres de hauteur. La réussite de cette tentative engagea d'Arlandes à essayer une épreuve beaucoup plus périlleuse, qui eut lieu le 21 novembre suivant, à Passy, dans le jardin du château de la Muette, en présence du dauphin et du savant Franklin, alors habitant de Passy, et voici, d'après une lettre qu'il adressa à son ami Faujas de Saint-Fond, les détails, fort intéressants pour nous, de ce premier voyage aérien.

L'aérostat (2), construit sous les yeux d'Etienne Montgolfier, chez son ami Réveillon, fabricant de papiers peints du faubourg Saint-Antoine (3), fut

(1) Pilâtre de Rozier avait ouvert un cours de physique, ou *Lycée*, très suivi, au Marais, vers 1778, et établi un musée spécial à la fin de 1781, dans sa demeure de la rue Sainte-Avoie.

(2) Avait 22 m. 73 cent. de hauteur ; 14 m. 62 cent. de diamètre, une capacité de 205 m. c. 647 décim. et pouvait enlever, outre son poids, 807 kilos environ. Sa surface était ornée de deux L. entrelacées (chiffres du Roi), de soleils, guirlandes, rosaces, draperies, etc.

(3) Sa demeure exacte était rue Saint-Maur, 31, à l'ancien hôtel de Tilon du Tillet. Première victime de la Révolution, son établissement fut pillé le 28 avril 1789.

(1) Le portrait dont nous parlons a été gravé, mais ne porte aucun nom d'artiste ; il y a seulement cette mention : *D'après nature. à la Conciergerie.*

(2) Les frères Montgolfier en avaient une fabrique importante à Annonay, dans l'Ardèche. On retrouve souvent leur filigrane dans les vieux et excellents papiers de cette époque.

apporté le 19 octobre dans le jardin de la Muette. D'Arlandes choisit l'emplacement qui lui parut le plus convenable, y mit immédiatement les ouvriers, et le surlendemain tout était prêt. Etienne Montgolfier, n'ayant pas jugé prudent de laisser partir seul le marquis d'Arlandes, lui avait proposé la veille de prendre Pilâtre de Rozier comme compagnon, ce qu'il avait accepté avec empressement.

Il est 1 heure 54 minutes ; tout est prêt ; le ballon s'élève majestueusement au milieu du silence anxieux du public et, quand il a dépassé les charmilles, fait un demi-tour sur lui-même, poussé par un vent nord-ouest.

« J'étais surpris, dit d'Arlandes, du silence et du peu de mouvement que notre départ avait occasionné sur les spectateurs ; je crus qu'étonnés et peut-être effrayés de ce nouveau spectacle, ils avaient besoin d'être rassurés. Je sauai du bras avec assez peu de succès ; mais, ayant tiré mon mouchoir, je l'agitai, et je m'aperçus alors d'un grand mouvement dans le jardin de la Muette. Il m'a semblé que tous les spectateurs qui étaient épars dans cette enceinte se réunissaient en une seule masse et que, par un mouvement involontaire, elle se portait, pour nous suivre, vers le mur, qu'elle semblait regarder comme le seul obstacle qui pût nous séparer. C'est dans ce moment que M. Pilâtre me dit : Vous ne faites rien et nous ne montons guère. — Pardon, lui répondis-je. Je mis une botte de paille, je remis un peu le feu, et je me retournai bien vite ; mais je ne pus retrouver la Muette. — Etonné, je jette un regard sur le cours de la rivière, je la suis de l'œil ; enfin j'aperçois (au loin) le confluent de l'Oise. Voilà donc Conflans ! Et, nommant les autres principaux coudes de la rivière par les noms des lieux les plus voisins, je dis : Poissy, Saint-Germain, Saint-Denis, Sèvres ! Donc je suis encore à Passy ou à Chaillot. — En effet, je regardai par l'intérieur de la machine et j'aperçus sous moi la Visitation de Chaillot (emplacement du Trocadéro). — M. Pilâtre me dit dans ce moment : Voilà la rivière, et nous baissons. — Eh bien, mon cher ami, du feu ! — Et nous travaillâmes. Mais, au lieu de traverser la rivière, comme semblait l'indiquer notre direction, qui nous portait sur les Invalides, nous longeâmes l'île des Cygnes, rentrâmes sur le lit principal de la rivière, et nous la remontâmes jusqu'au-dessus de la barrière de la Conférence. »

Ils montent, puis tout à coup se sentent secoués, la direction du mouvement est alors de haut en bas, c'est un nouveau courant qui heureusement les éloigne de la Seine ; les voici entre l'École militaire et les Invalides, qu'ils avaient déjà dépassés d'environ 800 mètres, puis au-dessus du couvent des Missions étrangères ; de là, ils se dirigent vers les tours de Saint-Sulpice. Un nouveau courant leur fait quitter cette direction pour les porter plus au sud, près du Luxembourg ; ils traversent l'ancien boulevard extérieur et, voyant enfin des terrains vides, s'écrient : « Pour le coup, pied à terre ! » Ils cessent leur feu et descendent à la Butte-aux-Cailles, près de la route

de Fontainebleau, entre le Moulin-des-Merveilles et le Moulin-Vieux.

Le voyage avait, en tout, duré 17 minutes. Nos intrépides voyageurs s'étaient élevés à la hauteur de 950 mètres, avaient traversé tout Paris et étaient descendus à 8 kilomètres environ de leur point de départ.

Dans l'ardeur des dernières manœuvres, Pilâtre avait retiré sa redingote et l'avait mise dans la nacelle. La populace était accourue, s'en était avidement saisie et se l'était partagée. La garde survint pour éviter au ballon le sort de la redingote ; en dix minutes il fut mis en sûreté, et, une heure après, remis chez Réveillon.

Mais Pilâtre de Rozier était toujours là, en chemise et en culotte courte ! D'Arlandes, craignant pour lui un refroidissement dangereux, le força à se retirer dans la première maison, escorté par le sergent de garde qui éloignait la foule. C'est alors qu'il rencontra le duc de Chartres (1). Celui-ci, depuis la Muette, avait suivi la Montgolfière dans son carrosse. Le jour baissait ; il se faisait tard ; enfin des voitures arrivèrent ; mais Pilâtre, affublé d'une affreuse redingote qu'on lui avait prêtée, se trouvait en trop piteux état pour rentrer à la Muette. D'Arlandes revint seul, désolé de quitter ainsi son brave compagnon (2). Ainsi finit cette journée mémorable, et la réussite de cette première expérience mit le sceau à la renommée des Montgolfier.

Quant à ce pauvre Pilâtre de Rozier, on sait que, moins de deux ans après, il voulut tenter de franchir la Manche en ballon. Le feu prit à son aérostat, et il périt à 5 kilomètres de Boulogne-sur-Mer, son point de départ, en face de la tour de Croy, près du village de Wimille, où il fut inhumé.

LEOPOLD MAR.

#### VENTE DES BIENS NATIONAUX DE NOTRE RÉGION SOUS LA RÉVOLUTION

En 1788, les économies s'imposant, Louis XVI ordonna, par un édit, la vente ou la démolition des châteaux de la Muette et de Madrid, dont l'entretien et la garde étaient fort coûteux. Ni la vente ni la démolition n'eurent lieu, peut-être faute d'acquéreurs acceptables ; seule une partie du parc de la Muette fut vendue en 1791, défrichée et convertie en carrière. Le 18 janvier 1793, une affiche in-folio, placardée en divers endroits et notamment dans notre région, pour l'adjudication définitive des biens nationaux, annonçait la vente de la maison possédée par les Minimes des Bonshommes de Passy, et des maisons de la Cure et de la Muette. Le couvent des Bons-

(1) Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, dit *Philippe-Egalité*, père du roi Louis-Philippe.

(2) La lettre du marquis d'Arlandes à Faujas de Saint-Fond a été donnée en entier dans le *Magasin pittoresque*, t. XV (1847), pp. 258 et 259.

hommes et ses dépendances, le tout d'une contenance de neuf arpents, ne furent vendus que 6.000 livres. De la Muette, on fit deux lots; l'un, comprenant le pavillon de gauche et les communs y attenants, fut adjugé à un particulier, et, faute d'acquéreur, le reste de l'habitation royale et une grande partie du parc restèrent propriété de l'Etat, qui, sous le Directoire, les loua à Talleyrand. Le 27 mars suivant, on mit en vente le domaine de Madrid, qui fut adjugé pour 648.201 livres en assignats, représentant 200.000 francs en argent. Le château seul avait coûté plus de sept millions de francs! Vers cette époque on démolit aussi l'abbaye de Longchamp; mais la ferme, d'une contenance de 174 arpents, et son moulin à vent furent cédés pour 90.000 livres.

Par contre, un décret de la Convention du 16 floréal an II (samedi 5 mai 1794, vieux style) le citoyen Casnot président — décida que les châteaux et jardins ci-devant royaux ou princiers de Versailles, Bellevue, Saint-Cloud, Monceau, le Raincy, Sceaux, l'Île-Adam, Vanves, ainsi que celui de Bagatelle au bois de Boulogne, ne seraient pas vendus, mais conservés et entretenus aux frais de la République, pour servir aux jouissances du peuple, ou former des établissements utiles à l'agriculture ou aux arts. Un peu plus tard, malgré ce décret, Bagatelle fut vendu comme domaine national, et ne reentra dans les possessions de la Couronne que sous Napoléon, qui l'acheta peu de temps avant la campagne de Russie.

LÉOPOLD MAR.

#### JEAN-JACQUES ROUSSEAU A PASSY ET AU BOIS DE BOULOGNE

Des relations existèrent entre J.-J. Rousseau et la famille Etienne Delessert, dont les descendants habitent encore à Passy.

Jean-Jacques, lorsqu'il venait à Passy, descendait chez ses amis, dans un pavillon qui existe encore aujourd'hui. Ce n'était pas seulement l'amitié qui l'attirait sur les bords de la Seine; ce n'était pas toujours non plus la botanique, bien qu'il ne pût trouver qu'à Auteuil la *Cameline amplexicaule* (*Myagrurn sativum* de Linné); c'étaient aussi et surtout les préoccupations de sa santé qui l'amènèrent dans notre cher quartier.

Dans l'été de 1750, Rousseau fut envoyé par son médecin aux eaux de Passy. « Le matin, dit-il dans ses *Confessions*, en me promenant et en prenant les eaux, je fis quelques manières de vers, à la hâte, et j'y adaptai des chants qui me vinrent. Je barbouillai le tout dans une espèce de salon voûté qui était au haut du jardin. Les trois morceaux que j'avais esquissés étaient le premier monologue : *J'ai perdu mon serviteur*; l'air du Devin : *L'amour croit s'il s'inquiète* et le dernier duo : *A jamais, Colin, je t'engage*. »

Longtemps après, au cours d'une de ses promenades d'herborisation dans le bois de Bou-

logne (1), Jean-Jacques fut le héros d'une aventure charmante que je ne résiste pas au désir de raconter d'après lui, bien que ses *Confessions* soient dans toutes les mains.

« Un dimanche, dit-il, nous étions allés, ma femme et moi, dîner à la porte Maillot. Après le dîner, nous traversâmes le bois de Boulogne jusqu'à la Muette. Là, nous nous assimes sur l'herbe, à l'ombre, en attendant que le soleil fût baissé pour nous en retourner ensuite tout doucement par Passy. Une vingtaine de petites filles, conduites par une manière de religieuse, vinrent les unes s'asseoir, les autres folâtrer autour de nous. Durant leurs jeux, vint à passer un oubliaeur avec son tambour et son tourniquet, qui cherchait pratique. » Jean-Jacques décida que chacune des fillettes tirerait à son tour, ce qui répandit dans la jeune troupe « une joie qui, seule, eût plus que payé sa bourse, quand il ne l'aurait toute employée qu'à cela ».

Bien plus, il voulut corriger les cruautés du sort et il dit « en secret, à l'oubliaeur, d'user de son adresse ordinaire, en sens contraire, en faisant tomber autant de bons lots qu'il pourrait. Au moyen de cette prévoyance, il y eut près d'une centaine d'oublies distribuées, quoique les jeunes filles ne tirassent chacune qu'une seule fois, car, là-dessus, je fus inexorable, ne voulant ni favoriser des abus, ni marquer des préférences, qui produiraient les mécontentements ». Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que tout Jean-Jacques est là, avec sa bonté et sa générosité instinctives et aussi avec son amour de la déclamation jusque dans les plus petites choses?

La religieuse fut invitée à tirer à son tour, puis l'on se sépara très contents les uns et les autres et « cet après-midi fut, dit Jean-Jacques, un de ceux de ma vie dont je me rappelle le souvenir avec le plus de satisfaction. La fête, au reste, ne fut pas ruineuse... Je suis revenu plusieurs autres fois à la même place, à la même heure, espérant y rencontrer encore la petite troupe, mais cela n'est pas arrivé. »

#### V

#### LE BAL DU RANELAGH

On vous a entretenus aussi, Messieurs, à la séance du 9 juin 1892, du bal du Cours, à Passy. J'ai eu la bonne fortune de retrouver quelques documents relatifs à ce bal et, parmi ceux-ci, le premier registre de ses recettes.

Morisan, qui, comme on vous l'a dit, en fut le premier fondateur, était garde de la porte de Passy, au bois de Boulogne. Il obtint du maréchal prince de Soubise, gouverneur du château de la Muette et grand écuyer du bois de Boulogne, la permission de faire enclore le terrain de danse. Une estampe de l'époque, de la série dite des

(1) Rousseau écrivait un jour à M. de Malesherbes :

« J'ai fait cet hiver une herborisation au bois de Boulogne et j'en ai rapporté quelques mousses. »

*Vues d'optique*, représente le bal du Ranelagh (1).

A droite de la grande allée, éclairée par des lanternes accrochées au tronc même des arbres, se trouvaient des petits salons à manger, couverts et fermés de trois côtés. A gauche, au milieu des statues, une rotonde reposant sur des colonnes de pierre. Les musiciens étaient au premier étage de la rotonde ; on circulait au-dessous. Des guirlandes de fleurs reliaient les colonnes entre elles.

L'ouverture eut lieu le lundi 25 juillet 1774 ; l'entrée coûtait 24 sous. La recette, dans les premiers temps, ne fut pas brillante ; certains soirs, elle descendit à 30 livres, à 7 livres 10 sous et même à 3 livres 12 sous. Mais lorsque Marie-Antoinette, qui affectionnait particulièrement la Muette, eut pris l'habitude de venir se mêler aux danses avec les dames de la Cour, la vogue du Ranelagh devint immense. Toutefois la reine, assez délicate de santé, n'osait pas toujours s'arrêter ainsi, le soir, dans un endroit découvert. Aussi Morisan fut-il autorisé à élever un comble couvert en ardoises au-dessus de l'aire du bal. De ce jour date la véritable prospérité du Ranelagh ; la reine vint plus souvent encore que par le passé. Le registre en fait foi : « 21 avril 1780, jour que la reine est venue avec la famille royale : 5 musiciens, 627 livres de recette et 10 louis de présence. »

En 1789, la Cour, bien entendu, abandonna les pelouses. Elle y fut remplacée, comme l'a dit M. Léo Claretie, par une société où l'on n'admettait que les gens distingués.

Puis, en 1792 et 1793, les habitués se recrutèrent dans le personnel ordinaire des clubs révolutionnaires. On chantait au Ranelagh le *ça ira* et l'on y dansait la carmagnole.

En 1794, on dut fermer le bal, faute de danseurs.

Sous le Directoire, les Muscadins y établirent leur quartier général ; ils y conspiraient, parait-il, car, un soir, la garde directoriale vint les assiéger dans le lieu même du bal. « Ce fut, dit un auteur anonyme, un sauve-qui-peut général. Les uns sautèrent par-dessus les haies, d'autres montèrent dans les arbres ; ceux-ci se réfugièrent dans les caves ; ceux-là furent faits prisonniers. Puis, on ramassa les blessés ; on emmena les valides et les vaincus eurent à subir, pour leur peine, quelques mois de prison. » L'établissement fut ravagé par les vainqueurs et fermé jusqu'au Consulat.

Musset a commis un léger anachronisme quand il parle de la valse :

... aux jours de Thermidor,  
Lorsqu'au bruit des canons dansait la République  
Et que la Tallien, soulevant sa tunique,  
Faisait de ses pieds nus craquer les anneaux d'or.

La valse n'était pas connue aux temps héroïques. Elle l'était à peine sous le Consulat, et Trémitz, le héros du Ranelagh en 1800, ne valsait pas encore. C'est à Passy que le brillant danseur adressa à l'un des assistants, qui se félicitait d'avoir pu

(1) C'est le nom d'un lord qui avait fait bâtir à Chelsea (Londres), près de l'endroit où est aujourd'hui Comorne-Garden, une rotonde où l'on donnait des concerts. Plus tard, il y eut des bals publics sur ce terrain.

l'admirer, ce mot resté célèbre : « Etiez-vous bien placé ? »

En 1814 et 1815, le Ranelagh fut occupé par les Russes et servit alternativement d'écurie, d'hôpital et de salle de correction.

Au début de la Restauration, la duchesse de Berry reprit la tradition de Marie-Antoinette, et le bal redevint le rendez-vous de la bonne société. Le règlement de 1820 montre quelles étaient les précautions prises pour assurer la bonne composition des danseurs. « Les abonnements, dit l'article premier, ne seront délivrés à des dames, qu'après l'information qui aura été faite par les commissaires. »

Par l'article 3, il était établi un comité de six commissaires représentant les dames abonnées, faisant les honneurs du bal, présidant au bon ordre, etc.

L'article 4 se préoccupait de l'expulsion possible (et elle eut lieu plusieurs fois) des « personnes qui pourraient déplaire à la société ».

Les hommes ne pouvaient pas garder leur chapeau sur la tête ; ils devaient porter l'habit noir et la cravate blanche.

Enfin, près du bal, était un petit théâtre sur lequel jouaient de jeunes élèves.

Dans ces conditions particulières de distinction et de décence, le bal jouissait d'un succès honnête et tranquille ; les dames de Passy se faisaient un plaisir de s'y abonner et je ne crois pas me tromper en disant que les grand'mères de beaucoup d'entre nous s'y amusèrent souvent.

En 1818, un ouragan d'une violence inouïe s'abattit sur Passy et sur les pelouses. La toiture fut enlevée, les pavillons renversés, cette année-là les recettes baissèrent.

Depuis 1825 jusqu'en 1870, le bal de Passy perdit son caractère aristocratique ; les héroïnes de Musset et les « dames de la nouvelle Athènes » remplacèrent les marquises et les bourgeoises de Passy. Les mercredis et samedis, les coupés, les fiacres et les *pareuses*, partis des rues Bréda, de Notre-Dame-de-Lorette et de la Rochefoucauld, venaient amener aux fêtes de nuit du Ranelagh les habitants de ces quartiers éloignés.

Maintenant, et depuis 1870, on ne danse plus sur les pelouses de Passy, on ne danse plus à Auteuil qui ne le cédait en rien à Passy, puisque, pour bien affirmer les goûts chorégraphiques des habitants, le conseil municipal de ce joli village avait choisi pour maire, avant l'annexion, l'illustre Musard.

## VI

### DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS A JEAN RACINE ET A SA FAMILLE

Jean Racine nous appartient doublement, puisque nous avons le plaisir de posséder parmi nous M. Louis Mirleau d'Illiers, son arrière-petit-fils. C'est à ce titre que j'ai voulu vous donner la primeur d'une notice publiée, il n'y a que quelques jours, par M. le vicomte de Grouchy, ancien ministre plénipotentiaire (1), qui a eu

(1) Paris, Téchener, 29 juin 1872



la bonne fortune de retrouver, dans les minutiers de quelques notaires parisiens, certains documents du plus haut intérêt pour l'histoire intime de Jean Racine et de ses descendants.

Mais, auparavant, je dirai un mot d'une pièce, donnée le 18 juin dernier, dans le journal *la Paix*; c'est un extrait du registre des sépultures de Port-Royal-des-Champs qui relate l'ensevelissement du poète. Ce document, reproduit par divers journaux de Paris et donné comme inédit, se trouve *in extenso* dans le *Dictionnaire critique* de Jal (Paris, Plon, 1867).

La notice de M. le vicomte de Grouchy comprend les documents suivants pour lesquels il n'a pas dressé de table récapitulative :

- Contrat de mariage de Racine suivi de l'état des biens des futurs (30 mai 1677);
- Vente du 12 août 1681;
- Bail de la maison de la rue de la Friperie (même date);
- Dot d'Anne Racine (15 décembre 1698);
- Contrat de mariage de Marie-Catherine Racine (5 janvier 1699);
- Inventaire des biens de Racine (14 mai 1699);
- Etat (ou catalogue) des livres après le décès de Racine;
- Vente, par sa veuve, de l'office de secrétaire du roi (5 juin 1699);
- Vente, par sa veuve, de l'office de trésorier de France (16 juillet 1699);
- Tutelle et avis de Racine;
- Liquidation et partage (dernier juillet 1699);
- Contrat de mariage de Marguerite Vitard;
- Constitution de rentes;
- Contrat de mariage de Louis Racine (1<sup>er</sup> avril 1728);
- Testament olographe de J.-B. Racine.

Pour ces deux dernières pièces, M. le vicomte de Grouchy déclare en devoir la communication à M. Louis Mirleau d'Illiers.

Négligeant le détail des stipulations financières portées au contrat de mariage de Racine avec Catherine de Romanet, nous remarquerons, dans cet acte, les signatures du grand Condé et de Louis de Bourbon; celles du premier président de Lamoignon, du ministre Colbert, du marquis de Seignelay, du duc d'Albert, et celle plus modeste, mais plus intéressante pour nous, de Nicolas Vitard, seigneur de Passy, avocat au parlement, cousin germain de Racine.

Le mariage (mai-juin 1677, l'année même où *Phèdre* fut représentée) coûta 6.000 livres.

Racine apportait son office de trésorier de France aux gages de 2.400 l. t. (capital 36.000 l.); 400 l. de rentes (8.000 l. en principal) dues par Nicolas Vitard; 666 l. de rentes sur l'Hôtel de Ville. « Le S<sup>r</sup> Racine jouit en plus de 1.500 l. de pension qu'il plaît au Roi lui donner et, pour le surplus, il est couché sur l'état de S. M. »

Il apportait aussi de l'argenterie, des tapisseries des Flandres et de Bergame, etc., un grand miroir et plusieurs tableaux valant 500 livres.

La fortune de Catherine de Romanet était sensiblement plus élevée que celle de son futur mari.

Le 12 août 1681, quatre ans après son mariage, Racine achetait à la veuve du conseiller Le

Mazier une maison sise rue de la Friperie, moyennant la somme de 18.400 livres.

En 1688, il avait prêté 22.000 fr. à Honoré d'Albert, duc de Chevreuse, et 13.000 l. à Boileau en 1689 et 1695.

A sa mort (21 avril 1699), Racine avait donc augmenté notablement sa fortune (1). Il avait maintenant un carrosse doublé de velours rouge, et une petite chaise roulante à 4 roues, et, pour traîner ces deux voitures, estimées 275 l., deux chevaux hongres, sous poil blanc, à courtes queues, vieux et caducs, prisés, avec leurs harnais, 36 livres!

Je passe sur le linge, les vêtements et l'argenterie pour arriver à la bibliothèque, où, parmi les auteurs anciens ou modernes, un seul manquait : Racine lui-même.

Les prix des ouvrages sont instructifs; car tandis que les œuvres d'Andilly sont estimées 50 l. et celles de Tillemont 40 l., Molière atteint péniblement 7 l. et les 11 volumes de Corneille arrivent tout juste à 3 livres!

Il y a, on le voit, dans cette brochure de 78 pages, bien des détails intéressants sur la vie et les habitudes de Racine; et l'on ne saurait assez remercier ces travailleurs désintéressés qui consacrent, à des œuvres en apparence aussi arides, les loisirs d'une retraite studieuse et honorée.

## VII

### RACINE ET SA FAMILLE A AUTEUIL

A l'occasion des lettres de Racine, adressées à son fils et dont quelques-unes sont datées d'Auteuil, il a été rappelé à la dernière séance que Louis Racine n'avait que sept ans à la mort de son père et qu'il était, dès lors, invraisemblable qu'une telle correspondance ait pu avoir lieu.

Ainsi présenté, le fait est indiscutable; mais il ne s'agit pas des lettres adressées à Louis Racine. L'auteur d'*Andromaque* avait un fils aîné, Jean-Baptiste, né en 1679, qui fut employé dans la diplomatie en Hollande du vivant même de son père et qui, à la mort de celui-ci, avait déjà vingt ans. Deux de ces lettres (1698), où il est question des derniers moments et de la mort de la Champmeslé, sont particulièrement intéressantes pour nous : « Je dois, dit Racine à son fils Jean-Baptiste, réparation à la mémoire de la Champmeslé qui mourut avec d'assez bons sentiments, après avoir renoncé à la comédie, très repentante de sa vie passée, mais surtout fort affligée de mourir; du moins, M. Despréaux me l'a dit ainsi, l'ayant appris du curé d'Auteuil qui l'assistait à sa mort, car elle est morte à Auteuil, dans la maison d'un maître à danser où elle était venue prendre l'air. »

Sainte-Beuve s'étonne, à juste titre, du ton de sécheresse de cette lettre. « On a besoin, dit-il, pour l'excuser, de croire que Racine voulait faire indirectement la leçon à son fils et condamner ses

(1) Suivant Mesnard, Mme Racine perdit sa fortune lors du système de Law.

propres erreurs dans la personne de celle qui en avait été l'objet. »

La famille de Racine, après la mort de celui-ci et après le départ même de Boileau, conserva à Auteuil de nombreuses relations. Louis Racine, parvenu à l'âge d'homme, venait faire de fréquents séjours chez d'Aguesseau. Le chancelier aimait le poète, mais il n'avait pas grande estime pour son esprit.

Ant. GUILLOIS.

## VIII

### ASPECT GÉNÉRAL, EN 1717, DE LA BOUCLE DE LA SEINE QUI RENFERME AUTEUIL ET PASSY

Notre premier *Bulletin* contient une note fort intéressante sur la Muette et sur *Pacy* (ou *Passy*). On y a annexé un plan du bois de Boulogne en 1705, par N. de Fer.

J'extrais d'un original que je possède du même géographe, d'un plan qui donne toute la banlieue de Paris, de Bourg la *Reyne* au Drancy et de Colombes à Champigny, ce qui concerne Auteuil, Passy, Chaillot et le bois de Boulogne.

Ce plan est daté de 1717 : il est donc plus récent de douze ans que celui qui a été communiqué par M. Saint-Lanne. (Une erreur dans la copie de la gravure a fait cliquer 1727. C'est bien 1717 qu'il faut lire. Ce plan a été reproduit p. 14.)

Comment se rendait-on, en 1717, de Paris à *Auteuil*?...

On pouvait, comme on le voit par le plan, sortir par le faubourg du Roule et gagner immédiatement la grande *Avenue Royale des Tuilleries*, en laissant à gauche les *Champs Élysées*. Ou bien on continuait le faubourg jusqu'au Roule même. De ce point, on obliquait à gauche par Chaillot (1), en passant au-dessus de l'abbaye des *Bons Hommes*, pour arriver à Passy. Du Roule, on pouvait encore gagner la grande étoile (2), le grand carrefour à huit branches de l'*Avenue Royale* et sans doute tomber par un chemin de champs sur Passy.

La voie la plus courte paraissait être la suivante :

Partir du Pont Royal, sur le quai, non loin de l'ancien emplacement de la Porte-Neuve, longer les *Tuilleries* sur un quai qui commençait à se construire au-dessus de la berge, sortir par la *Porte de la Conférence* et le pont du fossé des *Tuilleries*, et prendre le *Cours de la Reyne*. Après avoir dépassé la *Savonnerie* (3) et franchi le ruisseau venu d'au delà des Porcherons (4), on avait le choix, ou de monter par les *Bons Hommes* à Passy, ou de suivre la *Rivière de Seine* et de monter directement à Auteuil. Ces deux localités communiquaient sans doute entre elles au moins

par un chemin de champs au bord du coteau : le plan ne montre rien à cet égard.

Sur la rive gauche, Paris s'arrêtait bien avant le bac indiqué au plan. Ce bac, situé au bas de l'esplanade des Invalides, établissait la communication du faubourg du Gros-Cailou avec la rive droite. On peut reconnaître qu'il faisait face au rond-point et à la grande allée des Champs Élysées qui forment aujourd'hui l'avenue d'Antin, en amont de l'*Isle du Mas* ou de *Querelle* (1).

Le piéton qui continuait à se promener sur la rive gauche devait dépasser la plaine et le château de Grenelle, ainsi que quelques « lieux dits », en laissant à sa droite un îlot qui n'existe plus dans le lit du fleuve, pour retrouver un passage un peu au-dessus du moulin de *Javelle*, entre le pont Mirabeau et le viaduc actuel. S'il poussait plus loin encore sa promenade, dépassant une branche de la route de Vaugirard, traversant le ruisseau de *Clamar* et celui de Chalais-Medon, il lui fallait gagner le *Pont de Sève* pour communiquer de nouveau avec la rive droite. On peut s'en assurer sur la carte.

Mais nous voici arrivés à Passy par le *Cours de la Reyne*, et tout de suite le bois de Boulogne nous attire. Nous passons devant la *Muette*, dont l'orthographe, qui n'est point conforme à celle que donnait l'autre jour M. Claretie, appelle notre attention. J'ai recherché la raison de cette bizarrerie apparente, et voici une explication qui peut paraître suffisante.

Delort, en 1821, après avoir parlé du château de Madrid, ajoute :

« Il existe encore un autre petit château dans l'intérieur du bois de Boulogne. C'est celui de la Muette ou de la Meute, situé à l'entrée du bois du côté de Passy.

« Comme la première intention fut d'établir un simple rendez-vous de chasse (2), il est plus vraisemblable de croire qu'il faut dire *meute*, lieu où l'on renferme les chiens en attendant les chasseurs, que *muette*, qui désigne un lieu secret, fermé de bois de tous côtés. »

Les deux orthographe successives peuvent donc s'expliquer assez naturellement. De *Meute*, la corruption de l'usage et de mauvaises habitudes de langage ont insensiblement fait *Muete*, par la simple interversion d'une lettre. Ce dernier nom a paru plus gracieux : peut-être a-t-on fait quelque légende pour le justifier — légende que nous découvrirons un jour — et on a fini par lui donner un *t* de plus, sans doute une lettre de grande naturalisation.

Je n'insisterai pas davantage, afin de ne pas allonger cette communication. La comparaison, facile à faire, entre les deux plans de 1705 et de 1717, montrera combien noms, lieux, terrains su-

vert, partie en souterrain, les égouts de Paris. Il est à sec depuis longtemps, et son lit forme aujourd'hui la branche qui a une issue grillée au pont de l'Alma.

(1) Sur une carte de 1731, cette île ne s'appelle plus qu'*Ile Maquerelle* ; mais apparaît ce sous-titre : ou *dex Cignes*. On y met des dépôts de bois. Elle communique par le *Pont-Rouge* (en bois), jeté en travers du petit bras, avec le Gros-Cailou.

(2) La proximité du vaste château de Madrid justifie cette opinion.

(1) Une partie était faubourg de Paris depuis 1659 environ, sous le nom de *faubourg de la Conférence*. Mais le nom primitif a prévalu.

(2) Rond-point de l'Étoile actuel, emplacement de l'Arc de Triomphe.

(3) La fameuse fabrique de tapis, près de laquelle il y avait encore un hôpital en 1672.

(4) C'est l'antique ruisseau de Mémilmontant. Depuis Charles V ; il recueillait, partie à ciel ou-

bissent d'hésitations, de perturbations, de transformations en très peu d'années. On doit s'estimer heureux de s'y reconnaître après plus d'un siècle écoulé.

Emile POTIN.

#### AUDINOT AU RANELAGH

Audinot (Nicolas-Médard), qui avait été successivement perruquier, acteur de la Comédie Italienne, auteur (paroles et musique) du joli opéra-comique *le Tonnelier*, créateur d'un théâtre de marionnettes appelé le *Théâtre des petits comédiens de bois*, auxquels succédèrent de véritables enfants, vint en 1784 s'installer avec ses jeunes artistes près de l'établissement du Ranelagh. Il y donnait de petites pièces et d'intéressantes pantomimes dans sa salle des *Petits Comédiens de bois* et avait eu soin de conserver sur son rideau l'inscription *Sicut enfantes audi nos*, dont la fin était un assez mauvais rébus ou jeu de mots dont il était fier. En 1785, le privilège qu'il avait obtenu pour le Ranelagh lui fut retiré, et il rentra à son théâtre de l'Ambigu-Comique, au boulevard du Temple.

#### PASSY ET CHAILLOT SOUTERRAINS

On sait qu'une assez grande partie du sol de Passy, et surtout du Trocadéro et de la partie de Chaillot qui l'avoisine au nord, a été minée, principalement aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, par des exploitations de calcaire grossier ou pierre à bâtir, qui ne furent interdites qu'en 1813 par un arrêté, renouvelé en 1860 pour la zone annexée à Paris. Une autre formation, parmi celles qui constituent le terrain tertiaire, avait aussi été l'objet des exploitations souterraines de notre région, l'*argile plastique* ou glaise, qui fut exploitée de temps immémorial à Passy. Piganiol de la Force, dans sa *Description historique de la ville de Paris*, rapporte que les carriers de Passy vendaient autrefois en grande quantité, « à des apothicaires célèbres de Paris, qui en faisaient une espèce de vitriol pour guérir les fièvres intermittentes, » les pyrites qu'on trouve dans la glaise. Quant à la qualité de cette glaise elle-même, déponillée de ses fameux pyrites, ni maîtres-tuiliers (1) ni sculpteurs ne nous ont laissé de renseignements précis sur elle.

(1) La principale tuilerie de Passy était à peu près située sur l'emplacement des numéros 40 à 50 de la rue de l'Assomption, derrière le nouveau lycée de jeunes filles : aussi le château qui l'avoisinait (actuellement couvent de l'Assomption) portait-il le nom de château de la Tuilerie.

Le groupe de Passy-Chaillot (1), formé d'un grand nombre d'exploitations séparées, comprend environ 6.600 mètres de galeries d'inspection. Ces galeries sont subdivisées en galeries principales, complètement consolidées, et en galeries secondaires, dans lesquelles on n'a exécuté que des travaux de faible importance. Les galeries principales du groupe de Passy-Chaillot ont 3.782 mètres de développement. Le palais du Trocadéro repose en partie sur une ancienne carrière de pierre à bâtir, exploitée au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle. La consolidation de cette carrière a exigé des dépenses considérables qui ont dû s'élever certainement à plus de 300.000 francs. Sous chacun des points de la carrière correspondant aux points d'appui de l'édifice, on a élevé des maçonneries en moellons, hourdés de mortier de chaux hydraulique, de section variant suivant l'importance du point d'appui à consolider. En raison de la hauteur de l'exploitation, qui atteignait parfois 4 mètres, on a été conduit à donner à ces sections horizontales des dimensions considérables, dont la plus faible dépasse 3 mètres. Les quatre piliers qui supportent la tour de droite du palais ont un cube total de 800 mètres ! Par le fait du peu d'épaisseur du terrain de recouvrement, en certains endroits, on a été amené à asseoir les murs de fondation sur le sol même de la carrière. Les grosses conduites et le siphon de la cascade passent dans un grand tunnel, maçonné en briques et ciment, qui part de la façade du palais central et descend jusqu'au collecteur du pont de l'Alma, en traversant les remblais d'une ancienne carrière à ciel ouvert et l'emplacement des fouilles faites sous Napoléon I<sup>er</sup>, pour la construction du palais du roi de Rome. Ce tunnel communique avec les vides qui, après l'exécution des piliers de soutènement, n'ont pas été comblés. Deux escaliers, dont l'un est situé sous la salle des fêtes et l'autre dans le jardin, permettent l'accès des galeries. En raison de la déclivité du sol du Trocadéro, l'épaisseur des terrains de recouvrement est très variable. Elle est de 12 mètres environ près de l'avenue du Trocadéro, de 9 mètres sous la salle des Fêtes et de 6 mètres sous le jardin, près de l'escalier.

#### PRINCIPAUX ESCALIERS DÉTRUITS QUI CONDUISAIENT AUX CARRIÈRES

1<sup>o</sup> Ancienne *rue des Batailles*, à l'angle de la rue de Gasté (actuellement avenue du Trocadéro, devant la rue de la Manutention). — Entrée de plain-pied, avec descente en pente douce, dans les cavages de la place d'Iéna, construite en 1797 par l'inspection des carrières, et détruite lors du percement de l'avenue du Trocadéro.

2<sup>o</sup> *Rue de Lubeck*, 24. — Escalier droit, très ancien, situé dans les dépendances d'une propriété privée ; comblé vers 1840. Il donnait accès dans

(1) Tous les renseignements techniques qui suivent sont empruntés textuellement au livre publié l'année dernière sur les *Catacombes de Paris*, par M. Emile Gérard, conducteur de l'inspection générale des carrières de la Seine. — M. Chamuel, éditeur de l'ouvrage, rue de Trévise 29, a bien voulu autoriser la publication de ces extraits dans notre *Bulletin*.

es magnifiques carrières, presque entièrement remblayées maintenant, qui s'étendent au nord de la rue de Lubeck. Ces carrières ont 7 mètres de hauteur en certains endroits.

Il y avait, en outre, un grand nombre de bouches de cavage et d'escaliers de carrières-caves sur les pentes du Trocadéro, dans la rue des Batailles (avenue d'Iéna), dans la partie de la rue de Chaillot démolie pour le percement de la rue Pierre-Charon, rue de Longchamp dans la partie supprimée par le percement de la place d'Iéna, rue de la Tour, 120, et rue Pergolèse 38. Elles ont toutes été remblayées.

#### ESCALIERS ACTUELS DESSERVANT LES RÉSEAUX DE L'INSPECTION GÉNÉRALE

1° *Rue de Freycinet*. — Escalier circulaire sous trottoir, construit en 1784 dans l'enceinte des réservoirs de la pompe à feu de Chaillot. Profondeur 14<sup>m</sup>,55; 63 marches.

2° *Avenue Kléber*, sur le trottoir, devant le n° 73. — Escalier circulaire construit en 1786 dans les dépendances de l'ancienne barrière de Longchamp et recouvert actuellement d'un kiosque en fer. Profondeur 17<sup>m</sup>,50; 84 marches.

3° *Rue de la Tour*, 1. — Escalier circulaire construit en 1804. Profondeur 5<sup>m</sup>,82; 32 marches.

#### ESCALIERS NE DESSERVANT QUE DES RÉSEAUX ISOLÉS SOUS LES PROPRIÉTÉS DE LA VILLE ET DE L'ÉTAT

1° *Au Dépôt de l'École des Ponts et Chaussées*, avenues du Trocadéro et d'Iéna. — Deux escaliers, l'un droit et l'autre circulaire, donnent accès dans un petit réseau de vides, se ramifiant autrefois avec les carrières de Chaillot, mais isolé maintenant par des murs et des remblais qui le limitent au périmètre de la propriété.

2° *Jardin du Trocadéro*, près de l' Aquarium. — Escalier circulaire de 9<sup>m</sup>,65 de profondeur, construit en 1877, au moment de l'édification des bâtiments et du palais de l'Exposition universelle de 1878 : 50 marches.

3° *Palais du Trocadéro*, dans le sous-sol de la salle des Fêtes. — Escalier circulaire construit à la même époque que le précédent. Profondeur 11<sup>m</sup>,30; 59 marches. Les carrières situées sous le Trocadéro communiquaient autrefois avec celles de Chaillot; depuis 1878, elles forment un réseau isolé.

#### ESCALIERS CONSTRUITS PAR DES ADMINISTRATIONS PRIVÉES, OU PAR DES PARTICULIERS, POUR L'UTILISATION INDUSTRIELLE DES CARRIÈRES OU POUR LEUR SURVEILLANCE, ET NE DONNANT PAS ACCÈS DANS LES RÉSEAUX DE L'INSPECTION.

*Rue de Chaillot*. — Escalier droit, desservant une carrière-cave près de la rue de Freycinet.

*Boulevard Delessert*. — Entre les jardins du Trocadéro et l'entrée de Passy, dans le mur de soutènement qui forme l'alignement nord du boulevard, existe une entrée de carrière, de plain-pied avec la chaussée. Cette carrière fut aménagée

pendant l'Exposition universelle de 1878, par un limonadier qui avait mis comme enseigne à son établissement : *Café des Catacombes de Chaillot*.

*Rue de la Tour*. — Trois escaliers de carrières-caves près du carrefour de Passy, du côté des numéros pairs.

*Rue de Passy*. — Trente-deux propriétés situées dans toute l'étendue de la rue, ont chacune un escalier desservant des carrières-caves.

*Passage des Eaux*, près de la rue Raynouard. — Communication de plain-pied entre les caves d'une propriété particulière et d'une carrière isolée, ouverte autrefois à flanc de coteau.

*Rue Raynouard*. — Dix-neuf propriétés situées entre le commencement de cette rue et de la rue Singer ont chacune leur carrière-cave desservie par un escalier.

*Rue de l'Annonciation*. — Entre la rue Raynouard et la rue Duban, quatorze propriétés ont chacune un escalier droit, donnant accès dans des carrières isolées servant de caves aux maisons.

*Eglise Notre-Dame-de-Grâce*, rue de l'Annonciation. — Escalier donnant accès dans une carrière isolée, située sous l'église.

*Rue Lekain*, près de la rue de l'Annonciation. — Escalier de carrière-cave ordinaire.

*Chaussée de la Muette*, près de la rue de la Pompe. — Deux escaliers de carrières-caves.

*Rue de la Pompe*, entre la chaussée de la Muette et la rue de la Tour. — Quatre propriétés ont des escaliers de carrières-caves.

*Rue Decamps*, près de la rue de la Tour. — Escalier droit, donnant accès dans une carrière où habitait, il y a une trentaine d'années, une vieille dame, la mère Bontemps, surnommée la *mère aux chèvres*.

Pour extraits conformes :

LÉOPOLD MAR.

## LES CARRIÈRES ET LE SOUS-SOL

### DU XVI<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Le département de la Seine renferme beaucoup de matériaux de construction; on y trouve, à une faible profondeur, la pierre à bâtir, le sable et les substances minérales avec lesquelles on fabrique la chaux, le plâtre, les briques et les tuiles. Les gisements étant à proximité, leur exploitation a dû se développer en même temps que la construction des divers quartiers; l'exploitation des premières carrières sous le centre de la ville date de l'époque gallo-romaine; toutes les pierres qui ont été employées à Paris jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle proviennent du sol sur lequel la ville s'étend actuellement. Cette proximité et cette abondance des matériaux de construction sont de nature à faciliter l'accroissement d'un centre de population; elles ont donc favorisé autrefois l'agrandissement de Paris. Beaucoup de carrières de pierres à bâtir se sont épuisées; il est maintenant interdit d'exploiter les autres à l'intérieur de l'enceinte des forti-

fications, et beaucoup d'excavations sont restées vides après l'abandon des chantiers, ce qui peut occasionner des accidents.

On paraît n'avoir pas eu sujet de s'inquiéter, antérieurement à 1774, des inconvénients que peuvent présenter ces souterrains ; l'existence de beaucoup de carrières avait même été perdue de vue et on n'avait de connaissances précises que sur celles qui étaient restées accessibles, c'est-à-dire sur la moindre partie des anciennes exploitations qui, pendant plusieurs siècles, avaient été livrées, sans aucune surveillance, à l'activité plus ou moins grande des extracteurs. Mais un grand effondrement survint le 17 décembre 1774, et renversa une partie du pavé et des alentours de la route d'Orléans (aujourd'hui rue Denfert-Rochereau) ; l'attention fut ainsi appelée sur les périls résultant de la situation des anciennes carrières et sur la nécessité de prendre des mesures efficaces pour sauvegarder la sécurité publique.

Il fut procédé en 1776 à une visite générale et au lever des plans des excavations alors accessibles ; on reconnut qu'une grande partie du sol des quartiers méridionaux de Paris était presque entièrement sous-minée et que la stabilité des rues et celle des constructions publiques et privées de ces quartiers était compromise. Le 4 avril 1777, le jour même où une maison, voisine de l'endroit où s'était produit l'accident du 17 décembre 1774, était engloutie par suite d'un effondrement dans une excavation de 20 mètres de profondeur, le Conseil d'État institua une commission spéciale, chargée d'ordonner et de faire exécuter toutes les opérations que pouvait exiger l'état plus ou moins menaçant des anciennes exploitations. C'est sur la proposition de cette commission (composée de M. Lenoir, lieutenant général de police, et du comte d'Angiviller, directeur des bâtiments royaux) que fut créée l'inspection générale des carrières. Le décret du 18 novembre 1810 assura le recrutement parmi les ingénieurs au corps des mines des inspecteurs des carrières du département de la Seine ; c'est sous la direction de ces inspecteurs (1) qu'ont été exécutés les travaux de consolidation sous les rues et sous les établissements publics.

L'étude des carrières est subordonnée à celle de la nature géologique du sous-sol et de la série des divers terrains superposés, parmi lesquels figurent notamment ceux d'où l'on a extrait la pierre à bâtir. On dit qu'une couche géologiqueaffleure lorsqu'elle se montre immédiatement au-dessous du sol superficiel composé de terre végétale et de terrains de transport qui sont d'origine naturelle,

comme les anciennes alluvions, ou d'origine artificielle, comme les remblais.

La craie blanche, qui s'étend sous de vastes étendues de pays, constitue le fond du bassin de Paris, où son épaisseur dépasse 400 mètres ; elle règne à la base des coteaux d'Issy et de Meudon et sur une partie des territoires de Boulogne et de Billancourt ; à Bercy, la craie se trouve à 26 mètres au-dessous du lit de la Seine ; dans Paris, elle n'affleure qu'à l'extrémité sud-ouest de la ville, à Grenelle et au Point-du-Jour, vers l'altitude de 30 mètres au-dessus du niveau de la mer, c'est-à-dire à 3 mètres au-dessus du niveau normal des eaux de la Seine. Sur le XVI<sup>e</sup> arrondissement, elle se trouve au-dessous des terrains de transport, entre la fortification et la Seine, jusqu'aux abords du chemin de fer de ceinture. L'épaisseur des terrains de transport est variable ; elle s'élève à 40 mètres dans le fond de la vallée, à Grenelle près de la Seine ; à mesure qu'on s'éloigne du fleuve, elle diminue dans les quartiers dont le niveau s'élève graduellement. La différence de niveau entre le sol et la face supérieure de la craie est d'environ 7 mètres auprès du bastion 67 bis, placé entre la porte du Point-du-Jour et la porte Billancourt, et elle n'est que de 1<sup>m</sup>,40 au point du boulevard Suchet situé entre les bastions 63 et 64, vis-à-vis la rue de Civry. La surface de la craie n'est pas horizontale ; elle est inclinée du sud-ouest au nord-est et présente une différence de niveau de 133 mètres entre le Point-du-Jour et les Buttes-Chaumont, où sa face supérieure est à 103 mètres au-dessous du niveau de la mer.

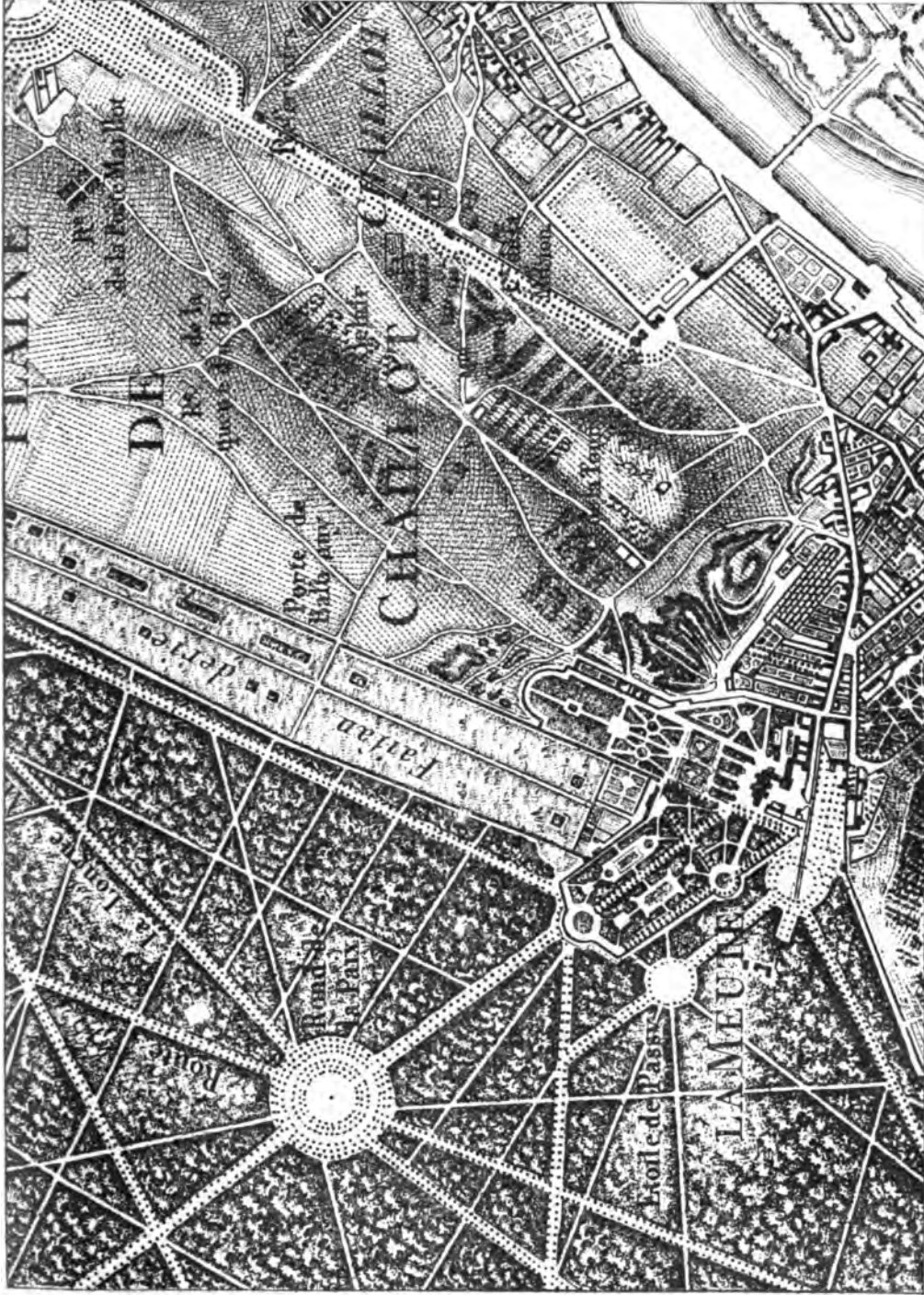
Les diverses couches superposées au-dessus de la craie (1) ont beaucoup moins d'épaisseur ; celle qui recouvre immédiatement la craie est composée d'argile plastique renfermant des pyrites qui ont été exploitées autrefois, comme l'indique M. Léopold Mar, dans sa note sur Passy et Chaillot souterrains (2). Cette argile plastique constitue le sous-sol d'une grande partie d'Auteuil, entre le chemin de fer de ceinture, la rue du Docteur-Blanche, la rue de l'Assomption et la Seine. La différence de niveau entre le sol et la face supérieure du banc d'argile est d'environ 12 mètres vis-à-vis de la maison de retraite Chardon-Lagache (3), 4 mètres à la rue de l'Assomption, vis-à-vis du lycée de jeunes filles, et 14 mètres à la rue Duban. Sur les territoires d'Auteuil et de Passy, où l'altitude ne dépasse pas 70 mètres, celle de la face supérieure de l'argile

(1) La craie appartient aux terrains secondaires ; les couches qui se trouvent placées au-dessus de la craie appartiennent aux terrains tertiaires ; enfin, les terrains de transport d'origine naturelle appartiennent aux terrains quaternaires.

(2) Voir p. 141 du 1<sup>er</sup> volume du *Bulletin* de notre Société, et l'extrait qui précède.

(3) Pour ce travail beaucoup d'emprunts ont été faits à l'ouvrage fort intéressant sur la topographie et la consolidation des carrières sous Paris, publié en 1885 (librairie Des Fossez, 13, rue Bonaparte, par M. Dunkel, chef de bureau de l'inspection générale des carrières de la Seine, ainsi qu'à la note rédigée en décembre 1895 par M. Keller, alors inspecteur général de ce service, pour servir d'introduction à la nomenclature des voies publiques sous-minées.

(1) Voici la liste de ces inspecteurs : MM. Guillaumot, de 1777 à 1807 ; Héricart de Thury, de 1809 à 1830 ; Trémery, de 1830 à 1841 ; Juncker, de 1841 à 1851 ; Lorieux, de 1851 à 1856 ; Blavier, de 1856 à 1858 ; de Hennezel, de 1858 à 1885 ; du Souich, de 1865 à 1866 ; de Fourcy, de 1866 à 1870 ; Jacquet, de 1870 à 1872 ; Descottes, de 1872 à 1875 ; Tournaire, de 1875 à 1878 ; Gentil, de 1878 à 1879 ; Roger, de 1879 à 1885 ; Keller, de 1885 à 1896 ; Wickersheimer, à partir de 1896. M. Guillaumot était l'architecte du palais de Versailles ; ses successeurs ont été des ingénieurs en chef des mines.



Environs de Paris en 1807.  
(Collection de M. Émile Potin.)

Agrandissement d'une partie de la carte; on y voit à ciel ouvert les carrières, plus tard recouvertes, de la rue de la Tour et des rues voisines.

plastique, dont l'inclinaison s'abaisse vers la Seine, varie entre 29 et 44 mètres (1).

Les eaux pluviales s'infiltrant dans le sol perméable, qui s'étend au-dessus du banc d'argile plastique, imbibent ce sol et y descendent peu à peu, jusqu'à ce qu'elles rencontrent l'argile, dont l'imperméabilité s'oppose à ce qu'elles pénètrent plus profondément dans la terre. C'est ainsi que se crée, dans l'espace limité au nord par la rue Leroux et au sud par les rues Poussin et La Fontaine, une nappe d'eau souterraine qui alimente des puits et des sources (2).

C'est au-dessus de l'argile plastique qu'on trouve le calcaire grossier dont les carrières de rive gauche et de rive droite ont fourni la presque totalité des pierres de taille et des moellons mis en œuvre dans les anciennes constructions de Paris, où ils ont été employés à peu près exclusivement jusqu'à l'époque où l'amélioration des voies de communication a permis d'utiliser des carrières plus éloignées de la capitale. Au XVI<sup>e</sup> arrondissement, le calcaire grossier affleure sur les flancs des coteaux de Chaillot et de Passy et sous la majeure partie du bois de Boulogne. Cet affleurement borde le chemin de fer de ceinture entre la porte d'Auteuil et la Muette; il n'occupe ensuite, sur les cartes géologiques, qu'une bande étroite qui s'étend d'abord à droite et à gauche de la rue du Ranelagh, et qui se retourne ensuite parallèlement à la Seine. Il plonge du sud-ouest vers le nord-est, comme la craie et l'argile plastique qui le supportent; dans les parties où il est recouvert par les nappes d'eau d'infiltration de la Seine, il ne pouvait pas être exploité; sa face supérieure ne se trouve qu'à 2 mètres au-dessous du sol, près de l'intersection de l'avenue de la Grande-Armée avec la ligne des fortifications. L'épaisseur du calcaire grossier atteint quelquefois 20 mètres; mais elle est généralement beaucoup plus faible.

La couche des marnes blanches ou caillasses, formée par un mélange intime de calcaires et d'argiles, repose directement sur le calcaire grossier; elle affleure sur la partie centrale du XVI<sup>e</sup> arrondissement et constitue la plus grande partie du sous-sol de Passy. Ces marnes ne seront susceptibles d'être utilisées que comme amendement; mais elles ne fournissent pas de matériaux de construction; aussi, elles n'ont pas été exploitées à Paris. Leur épaisseur dépasse 12 mètres sous le parc des Buttes-Chaumont; elle est plus faible et variable sous le XVI<sup>e</sup> arrondissement.

Pour réaliser le doublement des voies entre la station de Courcelles et celle du Trocadéro, la

(1) La face supérieure du banc d'argile se trouve à 40 m. 7 au-dessus du niveau de la mer sous la rue Duban et à 47 mètres au-dessous de ce niveau sous les Buttes-Chaumont, au point où l'altitude du sol s'élève à 83 mètres. L'épaisseur de la couche d'argile est d'environ 30 mètres au puits artésien de Grenelle, 6 mètres à celui de Passy et 50 mètres sous le parc des Buttes-Chaumont.

(2) Quand la nappe aquifère affleure à flanc de coteau, elle donne naissance à une source. Les puits sont convenablement alimentés lorsqu'ils aboutissent à cette nappe, au-dessus d'une partie concave du terrain imperméable.

Compagnie de l'Ouest a supprimé les talus en terre qui se trouvaient en bordure du chemin de fer de ceinture, en vue de les remplacer par des murs de soutènement, ce qui permettra de gagner un espace suffisant pour établir de chaque côté une voie de plus. Les terrains traversés sont marqués sur les cartes géologiques comme appartenant à la formation des marnes blanches; mais sous ces marnes et à une faible profondeur se trouve le calcaire grossier: aussi, quand on regardait de son wagon les travaux exécutés en 1897 par la Compagnie, auprès de la station du Trocadéro, on voyait que les déblais, quoique peu profonds, entament fréquemment le calcaire, et il est résulté de cette circonstance l'avantage que les fouilles ont procuré une forte quantité de moellons.

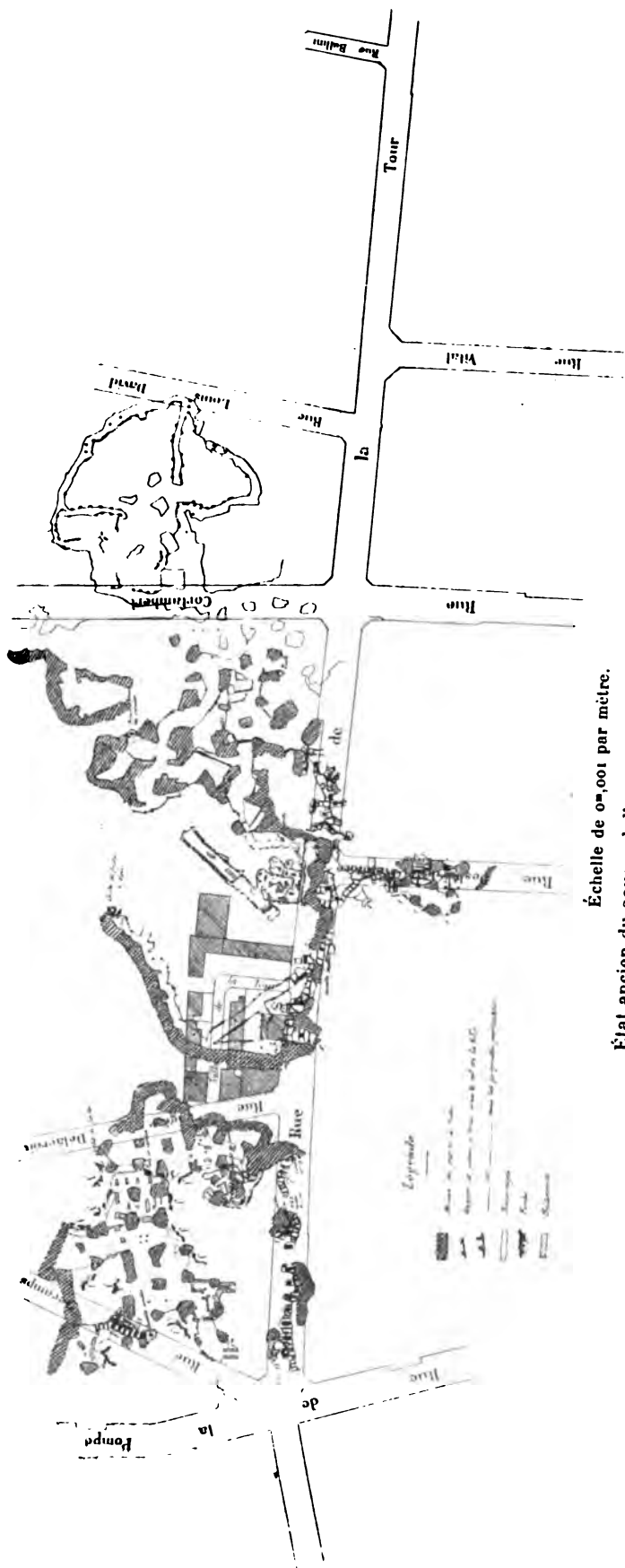
Les sables dits sables moyens de Beauchamp (1) reposent sur les marnes blanches; cette formation se compose d'épaisses couches de sable alternant avec des assises calcaires et des lits de marnes et contenant des rognons de grès. Ces sables, qui ont été exploités, sont l'origine de plusieurs dénominations: la rue des Sablons, la plaine des Sablons, où le roi passait des revues au xviii<sup>e</sup> siècle, le quartier de Neuilly appelé Sablonville. Les sables de Beauchamp affleurent, au nord, la partie centrale de la rue de la Tour, dans l'espace compris entre l'aboutissement de la rue Scheffer sur l'avenue Henri-Martin et les abords de la place du Trocadéro, au nord de laquelle ils se divisent en deux branches, dont l'une passe sous la place Victor-Hugo et se prolonge au delà de l'avenue de la Grande-Armée; l'autre passe sous la place des États-Unis et se prolonge au delà de l'avenue des Champs-Élysées.

Entre ces deux branches, on rencontre un îlot où le sous-sol est occupé par le travertin de Saint-Ouen, qui s'étend au-dessus de l'origine de l'avenue Henri-Martin et sous le cimetière de Passy. Le travertin, dont on retrouve un banc dans la région avoisinant la rue de Lubeck, se compose d'alternances calcaires et marneuses, d'origine lacustre, qui ne contiennent pas de matériaux de construction; l'épaisseur de ces bancs ne dépasse pas 7 mètres dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement et s'élève à 29 mètres sous le parc des Buttes-Chaumont.

L'épaisseur des couches géologiques varie beaucoup d'un lieu à l'autre; elles présentent même assez fréquemment des lacunes, c'est-à-dire qu'on ne retrouve pas partout le terrain qui, au point de vue géologique, succède immédiatement au précédent; mais l'ordre de superposition des couches reste toujours le même. On ne peut être parfaitement renseigné sur l'épaisseur et même sur l'existence de ces couches, en un point déterminé, qu'en y opérant des fouilles, ou des puits, ou des sondages.

Les vides existant au-dessous des voies publiques et des propriétés privées, dans une partie des quartiers de Chaillot et de Passy, proviennent exclusivement de l'exploitation de la pierre à

(1) Localité située près d'Herblay (Seine-et-Oise).



Échelle de 0<sup>m</sup>,001 par mètre.

État ancien du sous-sol d'une partie de la rue de la Tour.



bâti dans les carrières souterraines du calcaire grossier.

Comme ces vides, qui sont très considérables sous certains quartiers de la rive gauche de l'ancien Paris, peuvent occasionner des accidents graves, l'exploitation de carrières souterraines a été interdite, à l'intérieur de Paris, par le décret du 22 mai 1843. La même mesure a été appliquée en 1860 à la zone annexée ; mais au delà des fortifications, on continue à exploiter les carrières souterraines (1).

On pénétrait dans ces carrières par des puits, ou par des escaliers, ou par des bouches de caveage s'ouvrant de plein-pied à flanc de coteau ; on ne peut plus y accéder aujourd'hui que par des escaliers. On laissait généralement à la partie supérieure des galeries, ou ciels, un banc de roche intact, pour diminuer les risques d'éboulement. L'état dans lequel se trouvent les carrières aujourd'hui abandonnées varie suivant qu'on y a fait ou non des travaux de consolidation et suivant qu'elles ont été exploitées par la méthode des piliers tournés ou par la méthode des *hagues* et *bourrages*.

Dans la méthode par piliers tournés, qui était autrefois la plus usitée, on laissait en place une partie de la masse exploitable, pour soutenir le ciel de la carrière et les terres de recouvrement : les galeries étaient ouvertes successivement dans deux sens perpendiculaires l'un à l'autre, de telle sorte que ces recoupes laissaient en place des piliers tranchés sur leurs faces verticales. A Passy et à Chaillot, la roche qui forme le toit des exploitations est généralement assez dure, et il n'est pas rare que son épaisseur, qui est généralement de 0<sup>m</sup>,60 à 0<sup>m</sup>,80, s'élève à 1<sup>m</sup>,20. Si les bancs formant le ciel de la carrière sont solides ainsi que les piliers, et si la largeur des galeries n'est pas exagérée, les vides laissés par ce système d'exploitation peuvent se conserver indéfiniment. Mais les inconvénients sont très sérieux lorsque le ciel est en mauvais état ou les piliers insuffisants, car ils se dégradent de plus en plus ; la chute du ciel de la carrière entraîne la formation d'excavations en forme de dôme ou de cloche ; la cavité de cette cloche, dont les bords affectent une forme circulaire ou elliptique, s'agrandit et s'élève graduellement ; si son sommet s'approche assez de la surface du sol pour que la cohésion des terres ne suffise plus à les maintenir suspendues au-dessus du vide, il se forme un éboulement ; c'est aux accidents de ce genre qu'on donne le nom de *fontis* ; quand le sol s'écroule, on dit que le *fontis* vient à jour.

Dans l'autre méthode d'exploitation, on se proposait d'extraire la presque totalité des bancs de pierre. A cet effet, les déchets de l'exploitation, consistant dans les lits, déblais inutilisables et recoupes de blocs, étaient rassemblés en arrière des ouvriers, à une faible distance du front de taille ; ils servaient à former des remblais qu'on

élevait jusqu'au ciel des chantiers, pour le supporter. La quantité de ces déchets étant insuffisante pour qu'on pût remblayer toute la carrière, ou d'ailleurs des galeries de circulation devaient être en tout cas conservées, pour permettre le transport souterrain des pierres extraites ; on laissait des espaces vides à l'intérieur des remblais. Les parois de ces galeries étaient généralement soutenues par des murs à pierre sèche appelés *hagues* ; des piliers formés de moellons et nommés *bourrages* étaient disséminés dans les *hagues* et dans les remblais.

Les vides résultant du mode d'exploitation par *hagues* et *bourrages* peuvent amener des *fontis* ; car les remblais sont inégalement répartis et subissent des tassements inégaux ; il arrive assez fréquemment que le ciel de la carrière s'infléchisse ou se fissure, ce qui peut déterminer un effondrement. Toutefois, les *fontis* qui viennent à se produire au-dessus des espaces laissés vides au milieu des remblais ne constituent généralement que des accidents isolés et ayant un développement restreint, tandis que, dans une carrière à piliers tournés, l'affaissement d'un pilier est souvent accompagné ou suivi de l'écrasement des piliers voisins, ce qui occasionne un écroulement général du sol sous-miné.

Les infiltrations d'eau aggravent la situation : aussi, on a observé que les *fontis* sont plus fréquents après les grands orages, ou pendant les dégels, ou lorsque d'anciens égouts se sont disloqués et que l'eau qui s'en échappe a fait couler des terres rapportées.

La Ville de Paris a dépensé, depuis 1777, des sommes importantes (1) en vue de consolider le sol des rues, de manière qu'il ne soit plus exposé à s'effondrer et à ce que les conduites et les égouts ne subissent plus les avaries qui pouvaient autrefois résulter de l'éboulement des vides souterrains. Ces travaux, dirigés par le service de l'inspection générale des carrières de la Seine, consistent principalement à rechercher les *fontis*, à combler les vides avec des remblais bourrés et pilonnés et à ajouter au besoin des supports additionnels en maçonnerie, tels que murs, piliers ou voûtes, pour maintenir les portions du ciel de la carrière qui menacent de s'affaisser.

Pour prévenir tout risque d'effondrement provenant des vides des anciennes carrières sous Paris, il faudrait exécuter des travaux appropriés sur tous les points où les ciels et piliers sont en mauvais état, ou insuffisants ou fissurés : mais il est, en réalité, très difficile de faire des réparations sur la totalité des points qui auraient besoin d'être consolidés, parce que ces anciennes carrières sont peu accessibles. Leur ouverture est souvent fort ancienne ; celles de Chaillot et Passy figurent sur des plans de Paris datant du xvii<sup>e</sup> siècle. Les ordonnances de police relatives aux carrières sont toutes postérieures au xvi<sup>e</sup> siècle ;

(1) Le calcaire grossier ou pierre à bâtir, utilisé autrefois par les carriers de Passy et de Chaillot, est exploité, sur 1 à 2 mètres de hauteur, à Arcueil, Gentilly, Bagneux, Châtillon, Clamart, Issy, Vanves, Ivry, Vitry, Nanterre, Champigny, Colombes, Créteil, Saint-Maur et Villejuif.

(1) Les sommes dépensées chaque année par la Ville pour ces travaux de consolidation ont varié, suivant les époques, entre 70.000 et 400.000 francs. Le réseau des galeries souterraines d'inspection se développe à Paris sur environ 130 kilomètres, dont 95 sous les voies publiques et 44 sous les propriétés de l'Etat et de la Ville.

les contraventions n'étaient pas poursuivies, parce qu'elles étaient ignorées. Antérieurement à l'institution de l'inspection générale des carrières de la Seine, elles n'étaient l'objet d'aucune surveillance. Les exploitants pouvaient enlever la pierre souterrainement comme ils l'entendaient. Les carrières étaient ainsi exploitées sans aucune responsabilité, sans aucun lever de plan ni aucun contrôle administratif, ni aucune préoccupation des limites de propriété et à une époque où on ne prévoyait pas que des quartiers de Paris seraient bâtis au-dessus de ces excavations. Depuis leur abandon, elles ont quelquefois servi de décharges publiques, ce qui a entraîné le remblai d'une partie des vides ; les chemins de service ont été masqués ou rendus impraticables par suite des éboulements survenus depuis cet abandon, et c'est avec la pioche qu'il faut s'ouvrir dans ces ruines une voie permettant d'aller à la découverte des vides inconnus et qui ont déterminé un accident.

La superficie des régions de Paris qui ont été reconnues sous-minées, est de 771 hectares (1) ; mais la superficie où des carrières ont pu être exploitées à l'intérieur des fortifications s'élève à 3.140 hectares (soit environ les deux cinquièmes de la superficie totale de Paris), et on possède peu de renseignements sur les anciennes carrières situées sous des propriétés privées ; car celles où le sous-sol a été exploré expressément en vue des constructions à y élever sont peu nombreuses, et ce n'est que sous les rues et sous les établissements publics que le service de l'inspection des carrières a pu prendre l'initiative des travaux de consolidation à exécuter aux frais de la Ville.

Les édifices publics et particuliers construits à Paris avec les pierres extraites du calcaire grossier ont consommé une énorme quantité de moellons remplacée par des cavités dont quelques-unes constituaient un péril imminent pour les voies publiques situées au-dessus. Pour parer à ce danger, en ce qui concerne les rues, le service de l'inspection générale des carrières lève un plan aussi exact que possible des excavations ; il recherche, par des galeries percées à travers les remblais ou la masse de pierre, les anciennes exploitations inconnues dont les éboulements ou d'autres causes interdisent l'accès ; enfin, il consolide les vides de la manière suivante.

On construit des galeries murillées dans le sens longitudinal des rues (2) ; les vides qui existent à droite et à gauche de ces galeries sont bourrés, c'est-à-dire remplis de terres pilonnées ; ceux qu'on laisse subsister, pour permettre la circulation, sont soutenus de place en place au moyen de piliers en maçonnerie. Les voies les plus importantes ont généralement deux galeries murillées, une sur chaque côté ; les voies étroites n'en ont qu'une. Dans la traversée des fontis, on soutient les murailles au moyen de colonnes en béton.

(1) Dont 707 dans le calcaire grossier (pierre à bâtir) et 64 dans le gypse (pierre à plâtre).

(2) Voir, pour plus de détails, l'ouvrage de M. Gérard, intitulé : *Les Catacombes de Paris*, et édité en 1892 par la maison Chamuel, rue de Trévise, 29.

On assure la stabilité des égouts en les soutenant par une galerie maçonnerie.

Les piliers de maçonnerie ont reçu une inscription comprenant un numéro d'ordre, l'initiale de l'inspecteur général et l'année de la construction : c'est ainsi que l'indication 4. G. 1783 montre que le pilier sur lequel elle se trouve inscrite est le quatrième d'une série exécutée par ordre de M. Guillaumot, en 1783.

En ce qui concerne les propriétés privées, c'est aux propriétaires qu'il appartient d'exécuter à leurs frais les travaux de consolidation indispensables pour assurer la stabilité. Car la propriété de la surface implique celle du sous-sol, et les propriétaires sont tenus d'accepter la charge de ces travaux, tant à cause de l'intérêt direct qu'ils y ont pour la conservation de leurs maisons qu'à cause de la responsabilité qu'ils encourraient si, par le fait d'un affaissement du sol qu'ils auraient négligé de conjurer, des personnes étaient victimes d'accidents compromettant leur existence ou leurs biens.

En 1876 et 1877, six maisons de la rue de la Santé furent détériorées par des effondrements ; en mai 1879, trois maisons furent gravement menacées dans le passage Gourdon et, en avril 1880, un accident du même genre faillit engloutir les maisons portant les n<sup>os</sup> 79 et 81 du boulevard Saint-Michel.

A la suite de ces événements, il a été décidé que l'administration municipale, qui, jusqu'en 1884, ne s'était pas immiscée directement dans la consolidation des maisons particulières, ferait exécuter d'office les travaux commandés par la sécurité publique toutes les fois que le propriétaire, ayant reçu l'injonction de réaliser ces consolidations, ne les aurait pas effectuées dans le délai prescrit, les dépenses devant être ensuite recouvrées sur les parties responsables. Aux termes de l'arrêté préfectoral du 18 janvier 1884, toute demande de construction ou de surélévation de bâtiment, sur des terrains situés dans la zone des anciennes carrières de Paris, doit faire l'objet d'un examen spécial de la part du service des carrières de la Seine, chargé d'indiquer les mesures à prendre ou les travaux à exécuter pour assurer la solidité des fondations des constructions.

Jusqu'ici la Ville de Paris a supporté tous les frais de construction des piliers situés mi-partie sous les rues et mi-partie sous les murs de face des maisons. En assurant la stabilité des voies publiques, elle atténue les dangers pouvant résulter, pour les immeubles riverains, des vides qui existent dans les anciennes carrières ; mais ce danger n'est pas entièrement supprimé. On espère que les maisons ne sont plus exposées à s'effondrer ; si cependant les fondations n'étaient pas solides, il pourrait se produire des tassements inégaux et des lézardes dangereuses dans les maçonneries. Pour les hautes maisons, ainsi que les grands égouts dont la rupture aurait des conséquences désastreuses, il convient généralement de faire descendre les fondations jusqu'au sol des anciennes carrières ; quand il faut satisfaire à cette condition avant de construire une maison neuve, on creuse généralement des puits qui sont remplis de béton et reliés à leur partie supérieure

par des arcs en maçonnerie supportant les principaux murs.

S'il s'agit de consolider des maisons existantes, on creuse un puits d'environ 1<sup>m</sup>,20 de diamètre, pour pénétrer dans les excavations et en dresser le plan qui doit être levé avec une grande exactitude, afin de ne pas s'exposer à consolider à ses frais les propriétés voisines, pour faciliter les frègements de comptes de mitoyenneté, qui se ont en général de la même façon que ceux des constructions de la surface, et pour arrêter les dispositions à adopter en vue de la consolidation. Elles consistent le plus souvent à établir des piliers de soutènement en maçonnerie, placés sous les murs principaux ou à l'aplomb des points de charge du bâtiment et à remblayer les vides. La dépense à faire est très variable suivant les circonstances ; elle est par mètre carré et en moyenne de 25 francs, chiffre très inférieur à celui de la valeur qu'ont actuellement les terrains dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement.

Le réseau des galeries souterraines d'inspection se développait, en 1896, sur 6.419 mètres dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement ; la longueur des voies publiques sous-minées y était de 5.353 mètres dont 5.064 (1) consolidés. Ces chiffres ne comprennent pas les galeries existant sous les propriétés privées. En outre, on doit observer que d'anciennes carrières peuvent exister au-dessous des voies publiques sous lesquelles on n'en a pas encore constaté l'existence. Plus tard, il pourra être reconnu indispensable d'ajouter de nouveaux travaux de consolidation à ceux qui ont déjà été réalisés. Le nombre des rues du XVI<sup>e</sup> arrondissement désignées comme ayant leur sol sous-miné est de 41.

Le service de l'inspection des carrières (2) avait achevé en 1859 l'atlas des carrières souterraines, situées à l'intérieur de l'ancienne enceinte de Paris ; mais l'annexion des communes suburbaines, jusqu'aux fortifications, a nécessité l'addition d'une étendue considérable de régions sous-minées ; d'ailleurs, les recherches opérées chaque année augmentent le nombre des carrières anciennement reconnues. Le travail à faire est très

(1) M. Doniol a indiqué, en parlant des rues de Passy, la distance du sol au ciel de la carrière ainsi que la hauteur des galeries d'exploitation, sur les points où ces dimensions ont été relevées, et l'époque à laquelle les travaux de consolidation ont été exécutés.

(2) Les principales attributions du service de l'inspection générale des carrières de la Seine, en ce qui concerne les anciennes carrières sous Paris, sont les suivantes :

Consolidation de ces anciennes carrières sous le sol des voies publiques et des établissements publics, appartenant à l'Etat ou à la Ville — entretien des anciens travaux de consolidation exécutés par le service — détermination des précautions à observer dans la zone des anciennes carrières, lors du percement des nouvelles rues ou de l'établissement des nouveaux égouts, ou de la construction des maisons — contrôle des travaux de consolidation imposés aux propriétaires par l'arrêté préfectoral les autorisant à bâtir dans cette zone — exécution d'office, le cas échéant, des travaux à la charge des particuliers, dans les cas de péril imminent où la sécurité publique se trouve engagée — levés de plan et confection de l'atlas des carrières souterraines.

important pour terminer et compléter cet atlas (1), qui est en cours de publication et où une teinte spéciale indique les carrières à plusieurs étages : ces dernières, qui sont les plus dangereuses, sont assez nombreuses sur la rive gauche de la Seine ; on n'en rencontre pas dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement, où l'exploitation de la pierre à bâtir ne paraît avoir pris une grande extension qu'à dater du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Pour la construction du Trocadéro, en 1877 et 1878, il a fallu consolider une superficie de près de deux hectares (17.800 mètres carrés) par massifs de maçonnerie sous le palais et par remblais bourrés sous les jardins. La partie centrale de ce palais se trouve au-dessus d'anciennes carrières, ainsi que l'extrémité de l'aile située du côté de l'avenue du Trocadéro. Ces carrières avaient été exploitées par piliers tournés ; leur ciel était soutenu par des piliers en calcaire, provenant de la partie de la masse exploitable que les carriers avaient laissée en place ; l'intervalle entre les piliers était vide ; la hauteur des galeries d'exploitation est, sous la salle des fêtes, de 2<sup>m</sup>,15. Afin d'augmenter la stabilité, on avait fait construire des piliers maçonnés par les ateliers nationaux de 1848 ; mais cela ne suffisait pas pour supporter le poids du palais du Trocadéro. Pour toutes les parties pleines de la partie centrale de ce palais, on a descendu les fondations jusqu'au sol de la carrière ; la distribution adoptée pour le palais se trouve ainsi reproduite souterrainement et on peut circuler dans les vides qui subsistent entre toutes ces maçonneries (2). On a parlé d'y établir, pendant l'Exposition universelle de 1900, un musée des mines. On y descend, par un escalier, jusqu'au sol de la carrière, placé à 9<sup>m</sup>,15 au-dessous du sol ; la température est à peu près constante dans ces souterrains, dont le ciel laisse assez fréquemment tomber des gouttes provenant de l'eau qui s'infiltré dans le terrain.

Les travaux de consolidation exécutés sous d'autres établissements publics, dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement, sont beaucoup moins importants que ceux du Trocadéro : la superficie consolidée est de 140 mètres carrés sous la chapelle annexe de l'église Saint-Pierre de Chaillot (avenue Marceau, ouvrage exécuté en 1887), de 4.700 mètres sous le dépôt des Phares (avenue du Trocadéro) et de 150 mètres sous le presbytère de l'église de Notre-Dame-de-Grâce de Passy, rue de l'An-

(1) Comme l'indique M. Wickersheimer, actuellement inspecteur général des carrières de la Seine, dans sa note du 1<sup>er</sup> juillet 1896, cet atlas servira à compléter la nomenclature des voies publiques sous-minées, qui a été publiée par l'imprimerie Paul Dupont et qui indique, pour les rues et pour les établissements publics : l'année pendant laquelle les travaux de consolidation ont été exécutés, les longueurs des parties sous-minées et des parties consolidées, celles des galeries d'inspection, diverses observations sur l'état des carrières, la distance du sol au ciel de la carrière et la hauteur des galeries d'exploitation.

(2) La note de M. Léopold Mar sur Passy et Chaillot souterrains, qui précède, donne des détails sur les travaux de consolidation du Trocadéro et sur la situation en 1892 des escaliers conduisant aux carrières.



Plan des fondations de la partie centrale du palais du Trocadéro.

nonciation (1). Ces consolidations ont été faites par piliers maçonnés et remblais bourrés.

AUGUSTE DONIOL.

### NOS ANCIENNES BARRIÈRES

Avant 1783, Paris n'était enclos que de murailles informes ou de mauvaises cloisons de planches mal jointes, et les cinquante-quatre bureaux des commis de barrières n'étaient que de simples échoppes en bois auxquelles on avait donné le nom de *roulettes*, supportées qu'elles étaient par de petites roues qui en facilitaient le transport. Dans ces conditions primitives, la contrebande était vraiment par trop facile, et le commerce, qui ne pouvait lutter contre elle, s'en plaignait fort ; aussi, pour cette cause et d'autres encore, Louis XVI, par une ordonnance du 13 janvier 1783, décida-t-il la construction d'un nouveau mur d'enceinte, infranchissable. En 1784, les fermiers généraux, dont le bail venait d'être augmenté de 120.000 francs, voulant arrêter les progrès toujours croissants de la contrebande et soumettre aux droits d'entrée un plus grand nombre de consommateurs, obtinrent de M. de Calonne l'autorisation définitive d'enfermer les faubourgs dans le nouveau mur d'enceinte. Plusieurs architectes dressèrent des plans, fournirent des devis ; ce furent ceux du célèbre Ledoux qui furent acceptés. Au mois de mai de la même année, les travaux furent commencés du côté de la Salpêtrière ; deux ans après, l'enceinte méridionale était achevée. L'on entreprit alors celle de la rive droite ; Passy restait naturellement indemne, mais il n'était pas de même de Chaillot, qui devenait définitivement, bien malgré lui, partie intégrante de Paris.

L'architecte Ledoux, après avoir terminé son mur d'enceinte, eut à élever soixante monuments pour servir d'entrées à la capitale, et, comme il avait horreur de la banalité et de l'uniformité, il donna carrière à toute l'originalité de son talent, en élevant ses *propylées*, comme il les appelait pompeusement, variés de forme et d'aspect. Au dire de ses admirateurs — ils étaient nombreux alors — rien d'aussi beau n'avait été fait depuis le grand siècle de Louis XIV ; cela rappelait même, disaient-ils, les ouvrages des plus beaux jours d'Athènes. Il faut bien en rabattre, car, malgré leur prétendue magnificence, à part quelques-unes de ces barrières auxquelles on ne pouvait contester un mérite d'art peu commun — telle la rotonde de la Villette, qui existe encore — la plupart avaient un aspect assez triste, froid et par

trop solennel. Et puis, n'était-il pas déplacé, à une époque où les finances de l'Etat se trouvaient dans une situation si déplorable, d'élever de tels édifices pour de simples bureaux d'octroi et de commis de barrières ? Aussi ce luxe devenait-il insultant pour le peuple, qui se voyait, outre ses nouvelles charges, forcé de payer les frais des instruments de son supplice et s'en vengeait par des jeux de mots, tels que ceux-ci :

*Le mur murant Paris, rend Paris murmurant...*

ou par des épigrammes de cette force :

*Pour augmenter son numéraire,  
Et raccourcir notre horizon,  
La Ferme a jugé nécessaire  
De mettre Paris en prison.*

Quand Loménie de Brienne, qui avait succédé à M. de Calonne, vint, le 8 novembre 1787, visiter les nouvelles barrières, il s'indigna plus ou moins sincèrement de la prodigalité avec laquelle on avait exécuté ces travaux, dont la dépense s'élevait déjà à plus de 25 millions, en ordonna la suspension et voulut même, dans les premiers moments de sa feinte colère, faire abattre ce qui était fait et en vendre les matériaux ; mais l'œuvre était trop avancée, on dut se contenter de prescrire de nouvelles dispositions avant leur continuation et nommer d'autres architectes et de nouveaux inspecteurs. Cependant, déjà, on avait commencé à tronquer les colonnes et à détruire les couronnements, on avait même été jusqu'à gratter les bas-reliefs que Moitte y avait sculptés.

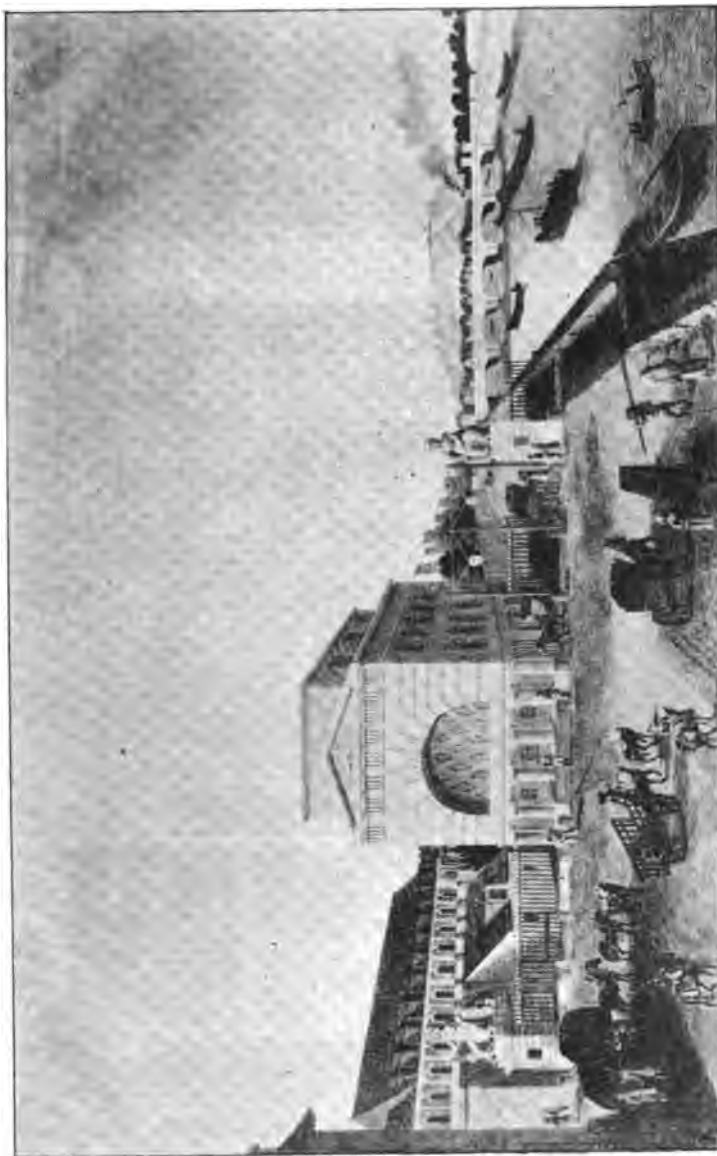
Ce ne fut guère qu'en 1789 que le mur d'enceinte et ses fameux *propylées* furent achevés ; le tout avait coûté 50 millions !

Au début, Passy eut cinq barrières. La première, appelée d'abord barrière de la Conférence, parce qu'elle n'était qu'un reculement de la barrière de ce nom, située précédemment près de la pompe à feu de Chaillot, traversait le quai de la Seine, au bas de la rue Beethoven ; on la nommait aussi barrière de Versailles, parce qu'elle était sur la route qui conduit à cette ville, ou barrière des Bonshommes, à cause du voisinage du couvent de ce nom ; en dernier lieu, elle prit définitivement le nom de barrière de Passy. Le mur d'enceinte rentrait sur le quai, suivait à peu près l'alignement de la rue Le Nôtre actuelle, isolant ainsi le couvent des Bonshommes de celui de la Visitation Sainte-Marie, et longeait la rampe ouest du Trocadéro pour arriver à la barrière Sainte-Marie, ainsi nommée de sa proximité du couvent des filles de la Visitation Sainte-Marie. Elle était distante de 910 mètres de celle de Passy. Depuis la barrière Sainte-Marie, le mur d'enceinte suivait l'alignement de l'avenue Kléber. A 500 mètres, on trouvait la barrière de Longchamp, à cheval sur la nouvelle rue de ce nom, qui, alors, n'allait pas plus loin ; à 700 mètres plus haut, était la barrière des Bassins ou des Réservoirs, qui prit son nom du voisinage des réservoirs de la pompe à feu de Chaillot. On l'appelait aussi, quelquefois, barrière de la Pompe à feu, et, après la révolution de 1848, elle porta, pendant quelque temps,

(1) La distance du sol au ciel de la carrière est de 12 m. 50 sous la chapelle de Saint-Pierre de Chaillot, de 8 m. 08 sous le dépôt des Phares et de 5 m. 45 sous le presbytère de Passy ; la hauteur des galeries d'exploitation est de 5 mètres sous la chapelle de Saint-Pierre de Chaillot, de 1 m. 70 sous le dépôt des Phares et de 3 m. 30 sous le presbytère.

le nom de barrière du Banquet (1). Arrivé à la barrière des Bassins, c'est-à-dire à la hauteur de la rue Hamelin, le mur d'enceinte rentrait en arc de cercle et suivait l'emplacement actuel de la rue Dumont-d'Urville jusqu'à la barrière de l'Étoile, ainsi dénommée de la place circulaire, sa voisine,

le nom de barrière des Champs-Élysées, parce qu'elle n'était qu'un reculement de la barrière primitive de ce nom, qui se trouvait à la hauteur des rues de Chaillot et de Berry. Plus tard, sous le premier Empire, quand on entreprit la construction de l'Arc de triomphe, elle joignit le nom



Barrière de Passy vers 1820.  
(Collection de M. Ém. Polin.)

traversée en forme d'étoile par les différentes voies qui y aboutissaient. Au début, on lui avait donné

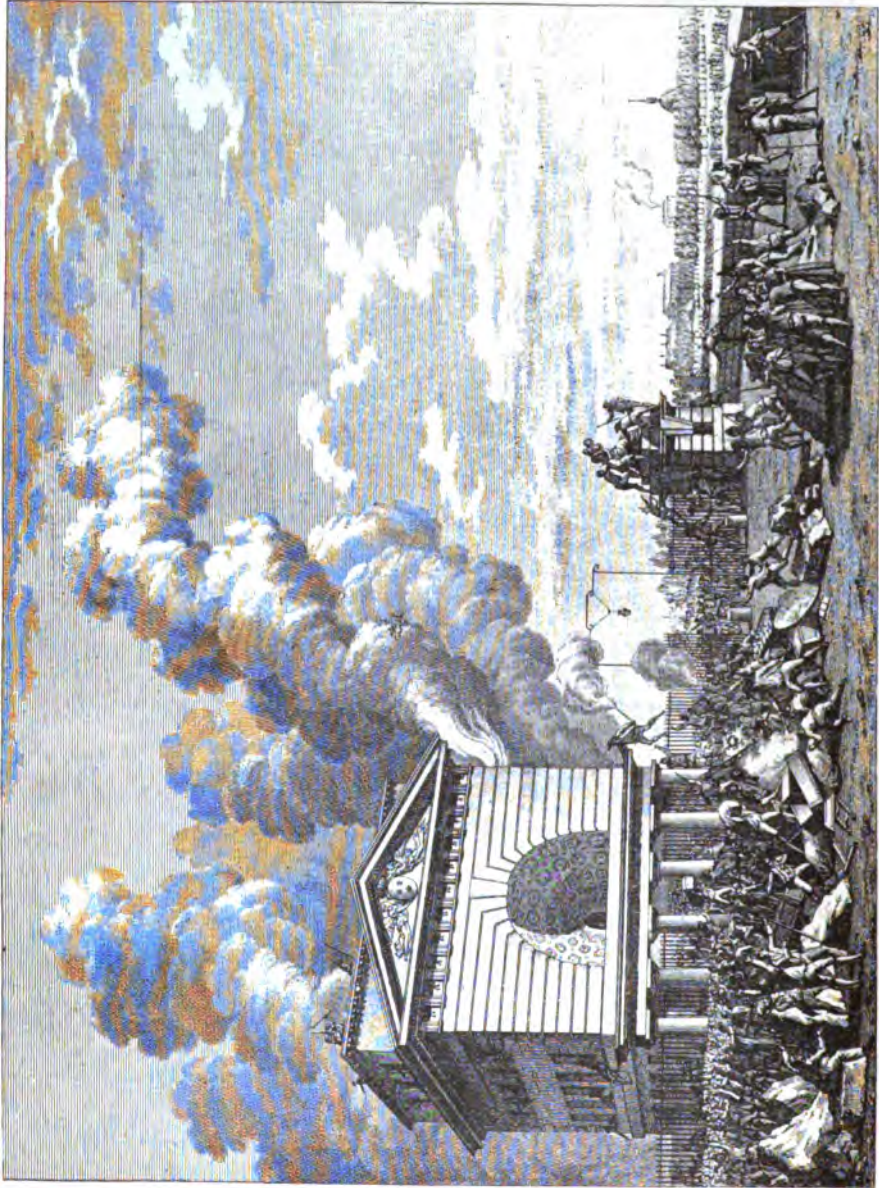
de barrière de Neuilly à celui de barrière de l'Étoile.

(1) Nom donné en souvenir d'un banquet qui devait avoir lieu le 22 février 1848, sous la présidence d'Odilon Barrot, dans un terrain particulier de Chaillot, appartenant à M. Nitot.

Dans la suite, aux cinq barrières que nous venons d'énumérer, on en ajouta trois autres : d'abord, la petite barrière Franklin, qui fut ouverte sous le premier Empire et se trouvait à l'angle des rues Le Notre et Chardin ; puis la barrière d'Iéna,

placée derrière le palais actuel du Trocadéro, entre les deux tours, et, enfin, la barrière des Batailles, qui ne fut ouverte qu'après la percée du boulevard Delessert, vers 1850. Par contre, nous voyons que la barrière des Bassins et la barrière Sainte-Marie, devenues inutiles, furent fermées.

ments élevés sur plan carré, ornés chacun, dans leur pourtour, de vingt colonnes colossales, d'une corniche et de quatre frontons ; un couronnement circulaire terminait ces édifices. Celle de Passy se composait d'un seul bâtiment orné de douze colonnes, de deux arcs et de quatre frontons ;



Incendie de la barrière de la Conférence (12-13 juillet 1789).

De nos cinq barrières primitives, les deux plus importantes étaient celles de l'Etoile et de Passy. Celle de l'Etoile (1) était décorée de deux bâti-

(1) On a pu voir, à l'Exposition universelle, de 1900, dans le pavillon de la Ville de Paris (1<sup>er</sup> étage :

exposition rétrospective), une intéressante peinture d'Isabey. Cataloguée sous le n° 148, elle représente l'« Entrée de Marie-Louise à Paris », par la barrière de l'Etoile. On aperçoit très distinctement les deux pavillons de Lédoux et l'on suit le mur d'enceinte sur une assez grande longueur. C'est donc, à ce point de vue surtout, un précieux document.

deux statues colossales, représentant la Bretagne et la Normandie, l'accompagnaient. Nos trois autres barrières n'avaient rien de bien remarquable. La barrière Sainte-Marie consistait en deux bâtiments dont les façades étaient ornées d'un cintre. La barrière de Longchamp était accostée d'un bâtiment à quatre frontons et à quatre arcades, et enfin celle des Bassins consistait en un bâtiment à quatre frontons surmontés d'un tambour. Pour éviter toute solution de continuité au milieu de la largeur de la Seine étaient fixés deux bateaux dits Pataches, munis de bureaux pour la perception des droits d'entrée de la navigation.

Une ordonnance du 16 janvier 1789 fixa la largeur des chemins de ronde à établir à l'intérieur et à l'extérieur de la nouvelle enceinte, les premiers à 6 toises, soit 41<sup>m</sup>, 69, et les seconds à 50 toises, soit 97<sup>m</sup>, 45. Cette ordonnance fut de nouveau confirmée par une décision ministérielle du 7 juillet 1801.

Arrivons maintenant à l'histoire de nos barrières. En 1789 se passèrent à celle de Passy des faits d'une certaine gravité. Au mois de juillet, l'effervescence populaire était au comble, par suite de l'attitude de la cour et peut-être aussi de l'influence des instigateurs qui excitaient la multitude à la révolte. Le 11, Necker était renvoyé, ainsi que MM. de Montmorin et de la Luzerne. Le peu de confiance qu'inspiraient ceux qui étaient appelés à les remplacer répand l'alarme dans Paris. Le lendemain, au Palais-Royal, Camille Desmoulins fait un appel aux armes, le prince de Lambesc fait charger le peuple au jardin des Tuileries, et les troupes qui environnaient Paris se concentrent sur le Champ de Mars et la place Louis-XV. La fureur du peuple est au comble, il pille les boutiques des armuriers, et, dans la nuit du dimanche 12 au lundi 13, force et incendie les barrières, en chasse les commis et rend provisoirement les entrées libres (1). La barrière de Passy fut la plus maltraitée de notre région. — Le lendemain, la maison de Saint-Lazare est pillée, le garde-meuble forcé; le tocsin sonne, on court aux Invalides, d'où l'on enlève 30.000 fusils et 6 pièces de canon, et, le 14, la Bastille est prise. Le 15, Bailly est nommé maire de Paris, et Lafayette commandant de la milice parisienne, qu'on vient d'organiser. « *Quelle émeute!* » s'écrie Louis XVI en apprenant ce qui s'était passé. « *Sire, reprend le duc de Liancourt, dites: Révolution.* » Enfin le 16, reconnaissant la nécessité d'apaiser lui-même la capitale, le roi fait annoncer qu'il rappellera Necker, renverra les nouveaux ministres, et se rendra le lendemain à Paris. Le vendredi 17 en effet, Bailly et Lafayette, à la tête de la municipalité, viennent le recevoir à la barrière de Passy (2). « *Sire, lui dit le premier, en lui présentant respectueusement les clefs de la ville, offertes jadis à Henry IV, ce bon roi avait conquis son peuple, c'est aujourd'hui le peuple qui a*

*reconquis son roi.* » Et le cortège, accompagné d'une députation de l'Assemblée Nationale, à pied, et protégé par une haie de 150.000 hommes, se rendit à l'Hôtel de Ville, où l'on fit au-dessus de la tête du roi, en signe d'honneur, une voûte d'épées croisées, ce que l'on appelait la voûte d'acier.

Le 5 octobre suivant, le refus de Louis XVI de donner son assentiment complet à la Déclaration des droits de l'homme et aux dix-neuf articles constitutionnels présentés à son acceptation, le bruit plus ou moins fondé d'un projet d'enlèvement pour le conduire à Metz, et plus que tout cela, l'affreuse disette qui sévissait alors, font éclater une formidable insurrection dans Paris. Sous la direction du citoyen Maillard, des bandes de femmes du peuple, longeant les quais et traversant notre barrière, se rendent à Versailles par une pluie battante. Le soir du même jour, sur un ordre formel de la municipalité, Lafayette, à la tête de la garde nationale qu'accompagnent de nombreux canons, part pour Versailles par le même chemin, afin de réprimer, au besoin, l'insurrection et protéger la famille royale. Louis XVI se décide à donner l'acceptation qui lui avait été demandée, cède au désir que le peuple lui témoigne de le voir quitter Versailles pour venir se fixer à Paris, et le lendemain 6 octobre, au soir, les voitures où sont réunis le roi, la reine, le dauphin et la famille royale, accompagnées de cent députés et suivies de la multitude qui, partie furieuse, revenait pleine de joie, font leur dernière entrée dans Paris par notre barrière du quai (1). *Nous amenons le boulanger, la boulangère et le petit mitron*, criaient les femmes au peuple qui venait au-devant du roi, persuadées qu'elles étaient que la famine allait cesser par sa présence. La famille royale se rendit à l'Hôtel de Ville avant d'aller s'installer aux Tuileries. On sait le reste : Louis XVI faisait ses premiers pas dans la voie douloureuse qui devait le mener au Calvaire.

L'établissement des nouveaux octrois était toujours resté fort impopulaire. Dès 1789 on avait publié en gravures : *Les Recettes des chats pour faire périr les rats de cave*, des caricatures sur le même sujet contre les fermiers généraux; d'autres pièces furent intitulées : *Des barrières, délivrez-nous, Seigneur!* *De la visite des commis de barrières, délivrez-nous, Seigneur!* ou d'autres litanies. Enfin, obsédée des plaintes continuelles de la population, le 19 février 1791, l'Assemblée Nationale se décida à décréter la suppression des droits d'entrée à partir du premier mai suivant (2), et offrit une grande fête aux habitants de Paris à cette occasion. Le premier jour de l'application du nouveau décret, les canons des Invalides et du Pont-Neuf tonnèrent comme pour une victoire;

(1) Il existe, dans nos Archives et dans les collections de plusieurs de nos collègues, une gravure, avec texte français et allemand, qui représente cet événement. Au fond, on aperçoit le couvent des Bonshommes.

(1) Par un décret du 11 avril 1790, la perception des octrois fut rétablie.

(2) Avant de partir pour Paris, Louis XVI avait communiqué et pris ses dispositions en prévision d'un assassinat. Il s'était fait accompagner du maréchal de Beauveau, du duc de Villequier et de l'amiral comte d'Estaing.

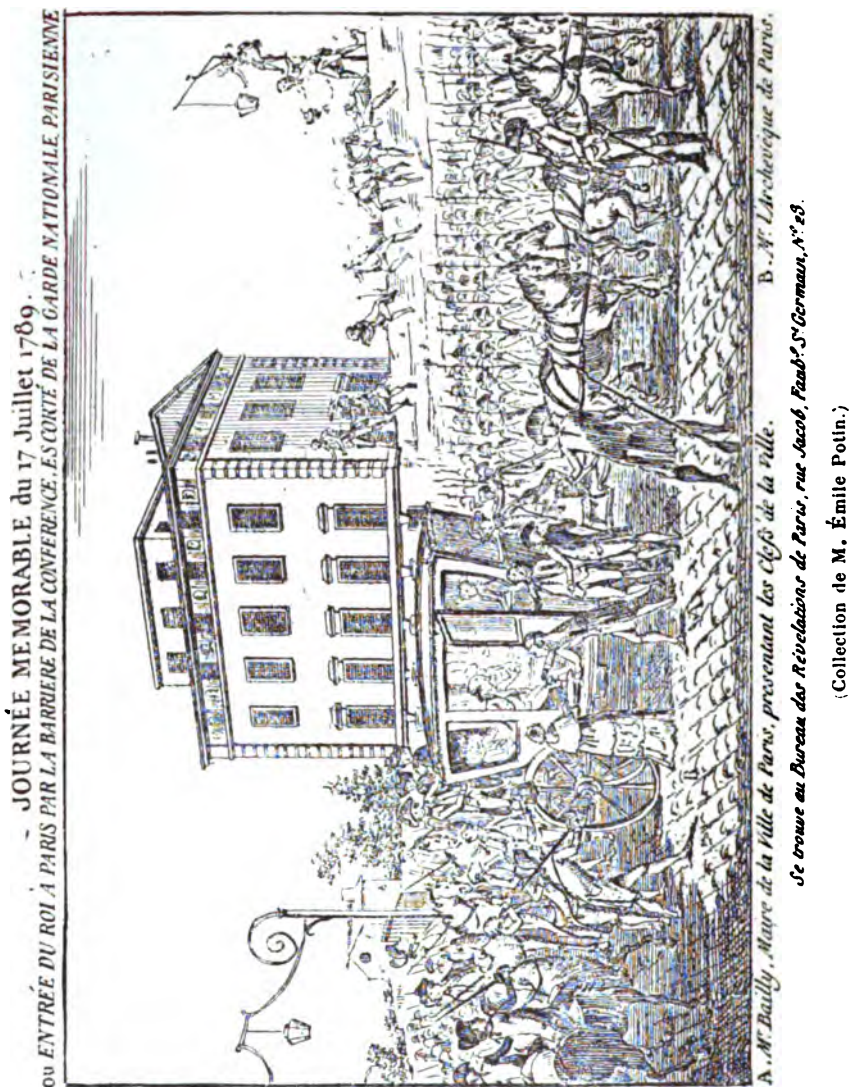
(2) Un grand nombre de caricatures furent faites à ce sujet; l'une d'elles était intitulée : *Convoi d'un fermier général mort de chagrin de la catastrophe du 1<sup>er</sup> mai 1791, et la désolation de ses confrères et des rats de cave.*



la garde nationale fit le tour de l'enceinte en jouant des airs patriotiques ; le soir, on illumina ; toute la nuit, on but ; la kermesse fut générale et se concentra surtout aux Champs-Elysées et à la barrière de l'Etoile. La bière était à trois sous le pot, le vin à six sous la pinte, c'était l'ivresse

Le comité de Salut public était autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour la prompt exécution de ce décret, en invitant les gens de lettres et les artistes à concourir à la rédaction et à l'exécution des inscriptions.

Le 13 septembre 1798, le temps des efferves-



— dit M. de Goncourt — à la portée de tous les gosiers. Et l'orgie dura plusieurs jours !

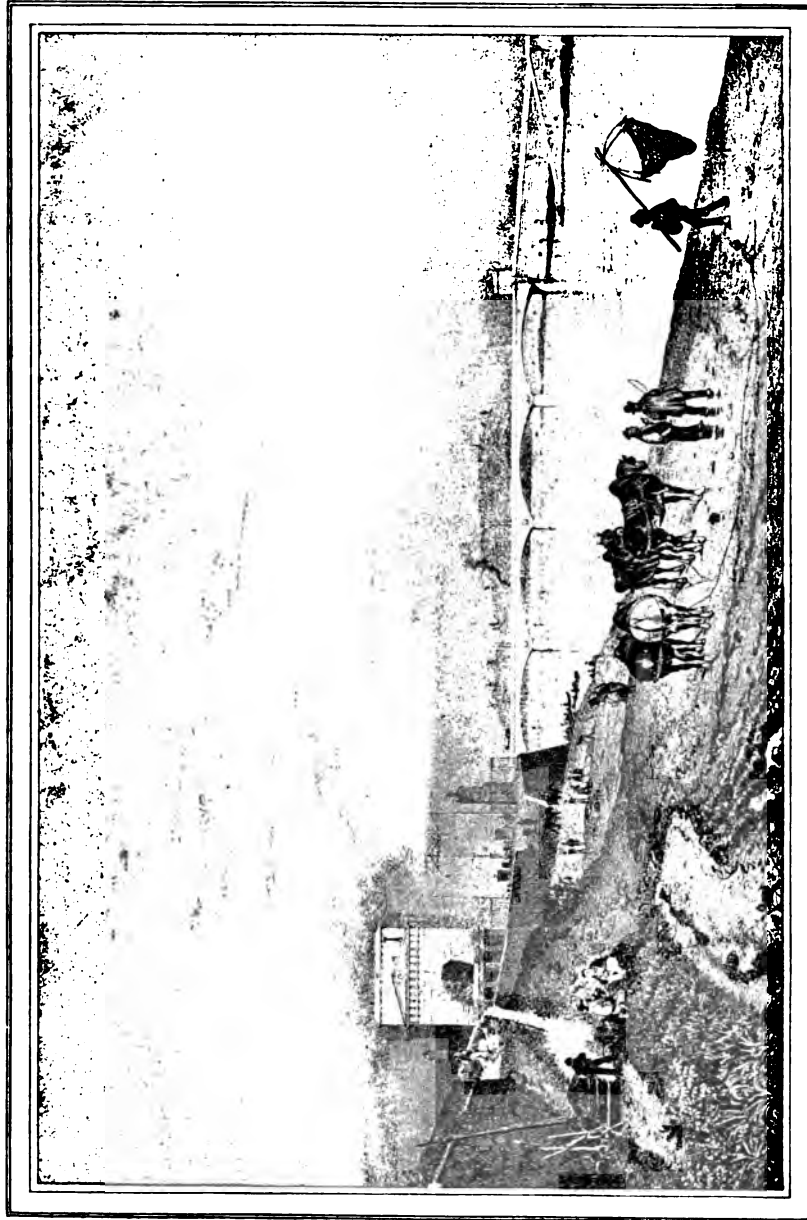
Voilà donc les propylées de Ledoux à peine achevés, devenus inutiles ! Pour en tirer parti, la Convention décréta pompeusement, le 1<sup>er</sup> juillet 1794, qu'ils seraient érigés en monuments publics, que les diverses époques de la Révolution et les victoires remportées par les armées de la République sur les tyrans y seraient gravées incessamment en caractères de bronze (sic).

cences étant passé, l'ordre rétabli, le Conseil des Cinq-Cents adopta un projet hypocrite d'Aubert, commençant ainsi : *Il sera perçu par la Commune de Paris un octroi municipal et de bienfaisance spécialement et uniquement destiné à l'acquit de ses dépenses locales et de préférence à celles de ses hospices et des secours à domicile, etc.*, et ainsi présenté, le rétablissement de l'octroi passa sans encombre. Enfin, le 20 mars 1804, une loi autorisa le ministre des

Finances à concéder à la Ville de Paris les barrières et murs d'enceinte formant la clôture de ladite ville et de ses faubourgs. Un peu plus tard, on consolida les murailles et on perfectionna — dit

son histoire, surtout depuis son voisinage avec l'Arc de triomphe,

Le mariage civil de Napoléon avec Marie-Louise avait eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 1810, au château de Saint-



Barrière de Passy vers 1830.  
(Collection de M. Ém. Potin.)

Dulaure — la perception des droits d'entrée aux barrières de Paris. Le mot *perfectionna* nous semble un adroit euphémisme.

Nous avons noté les principaux faits qui se sont passés à la barrière de Passy; la barrière de l'Étoile, la plus belle des entrées de Paris, eut aussi

Cloud; le mariage religieux devait avoir lieu le lendemain au palais des Tuileries, et tout, sur le parcours que devait suivre le cortège, avait été préparé pour recevoir avec éclat les illustres époux. La construction de l'Arc de triomphe ne s'élevait alors qu'à la corniche du piédestal, l'architecte

Chalgrin avait fait exécuter habilement en charpente, recouvert de toile, le simulacre de l'ensemble de l'édifice. La place de l'Etoile, les deux bâtiments de la barrière et les Champs-Élysées étaient ornés de somptueuses décorations. Le 2 avril, le cortège impérial partit de Saint-Cloud, traversa le bois de Boulogne et acheva de se former dans l'avenue de Neuilly. Précédé de sa garde, entouré de ses maréchaux à cheval, Napoléon passa sous la voûte de l'arc de triomphe, dans la voiture du sacre, dont les glaces permettaient de le voir aisément assis auprès de la nouvelle impératrice. Suivaient cent magnifiques voitures qui contenaient les membres de sa famille et les personnages de la cour. Sur tout le parcours, l'enthousiasme était immense :

au mois de mai 1806, avaient coûté près de 40 millions. Dans une de ses odes, Victor Hugo lui assure, ainsi qu'à Notre-Dame et à la colonne Vendôme, le privilège d'une éternelle durée :

Quand des toits, des clochers, des ruches tor-  
Des porches, des frontons, des dômes pleins d'or-  
[lueuses  
[gueil  
Qui faisaient cette ville, aux voix tumultueuses,  
Touffue, inextricable et fourmillante à l'œil.  
Il ne restera plus dans l'immense campagne  
Pour toute pyramide et pour tout Panthéon,  
Que deux tours de granit, faites par Charlemagne<sup>(1)</sup>,  
Et qu'un pilier d'airain fait par Napoléon.  
Toi ! tu complèteras le triangle sublime !...

Que ce soit le plus tard possible !



Barrière de Passy, autrefois de la Conférence

(1839.)

(Archives de la Société.)

on croyait voir dans ce mariage un gage assuré de la paix. Un superbe feu d'artifice tiré à l'Arc de triomphe termina la fête populaire. En 1824, nouvelle fête à la barrière de l'Etoile, quand le duc d'Angoulême, le vainqueur du Trocadéro, rentra d'Espagne à la tête de ses troupes.

A la suite des trois journées de juillet 1830, Charles X s'était retiré au château de Rambouillet. De là, le 2 août, il avait envoyé son abdication, mais ne paraissait pas vouloir quitter sa retraite avant que son petit-fils, le comte de Chambord, eût été proclamé roi. Le lendemain, à cette nouvelle, Paris furieux se lève, 20 à 30.000 hommes viennent se réunir à la barrière de l'Etoile, et, de là, cette armée patriote, sous le commandement du général Pajol, se dirige sur Rambouillet pour contraindre Charles X à s'éloigner.

Le 29 juillet 1836, on inaugure solennellement l'Arc de triomphe, dont les travaux, commencés

Ce fut aussi par la barrière de l'Etoile que la princesse Hélène de Mecklembourg, mariée au duc d'Orléans, fit son entrée dans Paris, le 4 juin 1837. Les nouveaux époux furent reçus avec enthousiasme...

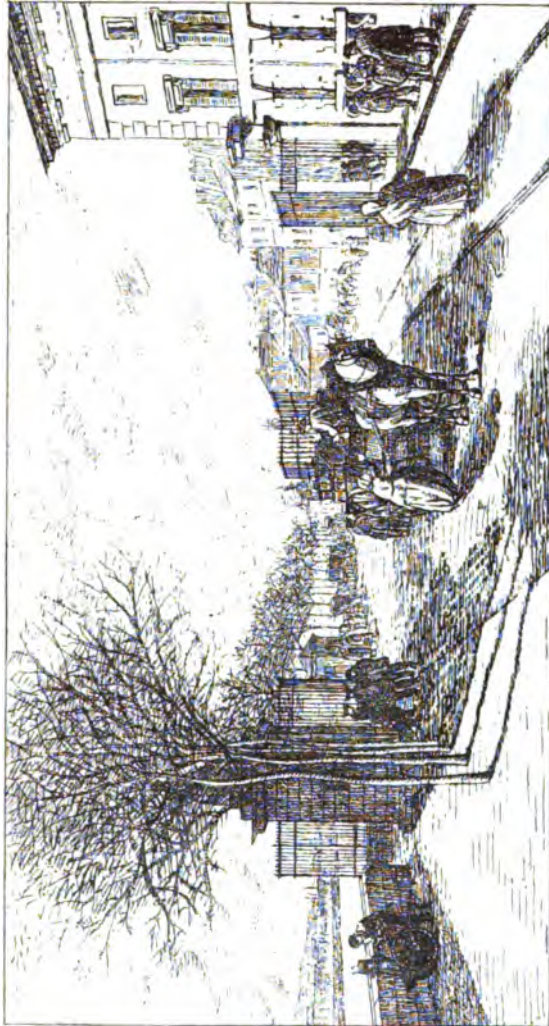
Plus de trois années se sont écoulées. Par cette bise glaciale, que va-t-il se passer à la barrière de l'Etoile, dont les grilles ont été enlevées ? L'Arc de triomphe est surmonté d'une apothéose, et de son sommet au bas des socles, retombent de longues guirlandes de lauriers et de fleurs. Aux angles du monument, d'énormes trépièdes antiques brûlent en flammes de couleurs ; aux coins de l'attique, deux Renommées à cheval représentent la Gloire et la Grandeur. Autour de l'arc, douze mâts pavoisés sont ornés de boucliers, de trophées d'armes et de bannières tricolores, et sur la place même stationnent deux batteries d'artillerie. De

(1) Quel anachronisme !

la barrière de l'Etoile à la place de la Concorde, on ne voit que colonnes triomphales et statues de Victoires. Dans les Champs-Elysées, plus de 400.000 spectateurs attendent avec anxiété, dans un silence religieux, maintenus par une haie de gardes nationaux et de troupes de ligne. Il est 11 heu-

certainement comme une des plus mémorables et des plus émouvantes de notre histoire.

Moins de deux ans après, le 3 août 1842, un autre char funèbre passait sous l'Arc de triomphe de l'Etoile venant également de Neuilly : c'était celui de l'héritier de la couronne, du bien-aimé duc d'Or-



Barrière de Passy avant 1860.  
(Collection de M. Émile Potin.)

res et demie ; le soleil brille, le canon tonne ; sur la route de Neuilly s'avance, traîné par seize chevaux noirs, caparaçonnés de drap d'or, un splendide char funèbre sur lequel sont placées quatorze cariatides supportant un cercueil ; le cortège fait halte sous l'Arc de triomphe de l'Etoile. Un cri spontané de *Vive l'Empereur !* sort de toutes les poitrines : ce sont les cendres du héros, qui, de Sainte-Hélène, rentrent triomphalement à Paris, ramenées par le prince de Joinville. Cette journée du mardi 15 décembre 1840 restera

léans, mort d'une façon si tragique à Sablonville.

Enfin, le 20 avril 1848, la barrière de l'Etoile voyait une cérémonie d'un tout autre genre. Placés au pied de l'Arc de triomphe, les membres du gouvernement véritablement provisoire, assistés des représentants du peuple, remettaient solennellement les nouveaux drapeaux à l'armée et à la garde nationale venues pour prêter serment à la nouvelle République (1). Et, le 31 décembre 1859

(1) On donna à cette cérémonie le nom de *Fête de la Fraternité*.

à minuit sonnant, nos anciennes barrières ayant terminé leur rôle, l'abandonnaient aux bureaux d'octroi de l'enceinte des fortifications de Paris. Après avoir été successivement hameaux, villages



Une des statues de la barrière de Passy  
(1839).  
(Archives de la Société.)

et communes, nous devenions partie de la capitale. l'on nous enlevait nos derniers gardes champêtres.

LÉOPOLD MAR.

EXTRAIT D'UNE BROCHURE INTITULÉE :  
**EXTENSION DES LIMITES DE PARIS**

COMMUNIQUÉE PAR M. BAUCHE  
A LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE D'AUTEUIL ET DE PASSY

« Loi sur l'extension des limites de Paris, du 16 juin 1859 (promulguée le 3 novembre 1859, — *Bull. des lois*, n° 738, XI<sup>e</sup> série, n° 7072).

« Napoléon, par la grâce de Dieu, etc.  
« Avons sanctionné et sanctionnons, etc.

« Loi. — Extrait du procès-verbal du corps législatif.

« Le corps législatif a adopté le projet de loi dont la teneur suit :

« ART. 1<sup>er</sup>. — Les limites de Paris sont portées jusqu'au pied du glacis de l'enceinte fortifiée.

« En conséquence, les communes de Passy, Auteuil, Batignolles-Monceaux, Montmartre, la Chapelle, la Villette, Belleville, Charonne, Bercy, Vaugirard et Grenelle sont supprimées.

« Les portions des territoires d'Auteuil, Passy... qui restent au delà de ces limites, sont réunies à la commune de Boulogne... »

« ART. 2. — La nouvelle commune de Paris est divisée en vingt arrondissements municipaux formant autant de cantons de justice de paix... »

« ART. 3. — Le conseil municipal de Paris se composera désormais de soixante membres, qui seront nommés par l'Empereur, conformément à la loi du 5 mai 1855.

« Deux membres, au moins, seront pris dans

chacun des arrondissements; ils devront y être domiciliés ou y posséder un établissement.

« Chaque arrondissement municipal aura un maire et deux adjoints. »

— La loi a onze articles. Les derniers articles traitent des entrepôts, octrois, usines, gaz, contributions directes. Les communes annexées ne voyaient pas leurs contributions modifiées pendant cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1860. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1865, « l'augmentation que devront subir les droits fixes de patentes pour être portés au niveau de ceux de Paris n'aura lieu que pour moitié, et ne sera complétée qu'après une seconde période de cinq années ».

Le projet de loi avait été signé le 26 mai par MM. le comte de MORNAY, *président*; le comte LOUIS DE CAMBACÉRÈS, le comte Léopold LE HON, le comte Henri DE KERSAINT, le comte Joachim MURAT, *secrétaires*.

Le Sénat avait déclaré le 6 juin ne pas s'opposer à la promulgation de la loi; et avaient signé: MM. TROPLONG, *président*; Ferdinand BARROT, général CARRELET, baron T. DE LACROSSE, *secrétaires*.

« Mandons et ordonnons, etc. »

« Fait en Conseil des Ministres, au palais de Saint-Cloud, le 16 juin 1859. »

Pour l'Empereur,  
Et en vertu des pouvoirs qu'il nous a confiés:  
*Signé* : EUGÉNIE.

Vu et scellé du grand sceau :  
*Le Gardes des sceaux, ministre secrétaire  
d'Etat au département de la Justice,*  
*Signé* : DELANGLE.

Par l'impératrice régente :  
*Le Ministre d'Etat,*  
*Signé* : ACHILLE FOULD.

Le décret impérial du 1<sup>er</sup> novembre 1859 (*B. des lois* n° 738, XI<sup>e</sup> série, n° 7073) fixait les dénominations des vingt arrondissements municipaux de Paris. Le XVI<sup>e</sup> arrondissement était dénommé : arrondissement de Passy. Le décret était contresigné de M. ROULAND, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, faisant l'intérim de l'Intérieur.

Le 3 novembre, G.-E. HAUSSMANN, sénateur, préfet de la Seine, grand officier de la Légion d'honneur, prenait un arrêté fixant le tableau des circonscriptions nouvelles :

« 16<sup>e</sup>, de Passy. Délimitations. — Une ligne partant du milieu de la Seine, au droit de la limite des terrains militaires, suivant le pied du glacis jusqu'à l'avenue de la Porte-Maillot — suivant l'axe de ladite avenue, de la place de l'Etoile — du boulevard projeté entre cette place et le pont de l'Alma, tel qu'il est indiqué à la délimitation du XVI<sup>e</sup> arrondissement, l'axe du pont de l'Alma — et le milieu du grand bras de la Seine jusqu'au point de départ. »

« Quartiers : 64, d'Auteuil. — Une ligne partant du milieu de la Seine, au droit de la limite

des terrains militaires et suivant le pied du glacis jusqu'à l'avenue conduisant à la porte de Passy ; — l'axe de ladite avenue, celui de la route militaire jusqu'au prolongement de l'axe de la rue de l'Assomption, l'axe de ladite rue et celui de l'avenue de Boulainvilliers et du pont de Grenelle — et le milieu de la Seine jusqu'au point de départ. »

« 62, de la Muette. — Une ligne partant de la limite des terrains militaires, au milieu de l'avenue conduisant à la porte de Passy et suivant le pied du glacis jusqu'à la porte de la Muette ; — l'axe de l'avenue de Saint-Cloud, des rues de la Tour prolongée, de la Croix (*sic*), des Moulins, Vineuse, le côté ouest du mur d'octroi et son prolongement jusqu'au milieu de la Seine — le milieu du grand bras jusqu'au pont de Grenelle — l'axe dudit pont, de l'avenue de Boulainvilliers, de la rue de l'Assomption et de son prolongement jusqu'à la route militaire, celui de la route militaire et de l'avenue en face de la porte de Passy jusqu'au point de départ. »

« 63, de la Porte-Dauphine. — Une ligne partant de la porte de la Muette et suivant le pied du glacis jusqu'à l'avenue de la Porte-Maillet ; — l'axe de la dite avenue, celui de l'avenue de Saint-Denis, du boulevard de Longchamp, des rues Vineuse, des Moulins, de la Croix, de la Tour prolongée, et de l'avenue de Saint-Cloud jusqu'au point de départ. »

« 64, des Bassins. — Une ligne partant du milieu de la Seine, en face du prolongement de la face ouest du mur d'octroi, la face dudit mur ; — l'axe du boulevard de Longchamp, des avenues de Saint-Denis, de la Porte-Maillet, de la place de l'Étoile et du boulevard projeté entre cette place et le pont de l'Alma, l'axe dudit pont, le milieu de la Seine jusqu'au point de départ. »

Le 16 novembre, un décret impérial, contresigné de M. DELANGLE et de M. P. MAGNE, ministre des Finances, comprenait le XVI<sup>e</sup> arrondissement dans la circonscription du 2<sup>e</sup> bureau des hypothèques.

Le 19 novembre, un arrêté du ministre des Finances divisait l'arrondissement en deux perceptions :

1<sup>re</sup> division : quartiers d'Auteuil et de la Muette.

2<sup>e</sup> division : Porte Dauphine, Bassins.

Et le 1<sup>er</sup> janvier 1860, Auteuil et Passy n'étaient plus qu'une partie de Paris.

ÉMILE POTIN.

## DÉNOMINATION DU QUARTIER DE CHAILLOT

### RAPPORT AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE (1)

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Dans sa séance du 4 mars 1895, le Conseil municipal de Paris a pris une délibération ten-

dant à changer la dénomination du 64<sup>e</sup> quartier, situé dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, qui s'appellerait « quartier de Chaillot », au lieu de « quartier des Bassins ».

En réalité, le 64<sup>e</sup> quartier n'occupe par la totalité du territoire appartenant autrefois à l'ancien village de Chaillot, qui était situé à la fois dans le 64<sup>e</sup> quartier, dépendant du 16<sup>e</sup> arrondissement, et dans la partie du 8<sup>e</sup> arrondissement qui forme aujourd'hui le 29<sup>e</sup> quartier, dit des « Champs-Elysées ». C'est sans doute pour cette raison que le nom de Chaillot n'a été donné à aucun de ces quartiers. La dénomination du quartier des Bassins tire son origine des bassins qui existaient autrefois sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la place des États-Unis et qui servaient à recueillir l'eau élevée par la pompe à feu de Chaillot.

Le changement de nom demandé par le Conseil municipal paraît justifié, aujourd'hui surtout que les bassins mentionnés plus haut n'existent plus. La nouvelle dénomination de Chaillot aurait même l'avantage de rappeler le souvenir d'une localité importante des environs de l'ancien Paris.

La ville de Paris n'étant pas soumise à la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale, il n'y a pas lieu de faire, dans l'espèce, application de l'article 2 de ladite loi, qui exige l'intervention d'un décret en Conseil d'État pour modifier le nom des communes. Mais la dénomination des quartiers de Paris ayant été arrêtée dans le plan annexé au décret du 1<sup>er</sup> novembre 1859, qui a déterminé les noms des vingt arrondissements, il y a lieu, semble-t-il, de rendre également un décret pour opérer la modification réclamée par l'assemblée municipale.

J'ai, en conséquence, l'honneur, Monsieur le Président, de vous prier de vouloir bien, si vous partagez ma manière de voir, revêtir de votre signature le projet de décret ci-joint, conçu dans le sens des observations qui précèdent.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

*Le Ministre de l'Intérieur,*

F. SARRIEN.

Le Président de la République française,  
Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur,  
Vu le décret du 1<sup>er</sup> novembre 1859,  
Vu la délibération du Conseil municipal de Paris du 4 mars 1895,

Décrète :

Art. 1<sup>er</sup>. — Le 64<sup>e</sup> quartier administratif de la ville de Paris, dépendant du 16<sup>e</sup> arrondissement, prendra désormais le nom de « quartier de Chaillot ».

Art. 2. — Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 20 avril 1896.

FELIX FAURE.

Par le Président de la République :

*Le Ministre de l'Intérieur,*

F. SARRIEN.

(1) *Journal officiel*, mercredi 29 avril 1896.

### UNE ÉMEUTE A SAINT-PIERRE-DE-CHAILLOT

Le vendredi, premier jour de l'an de grâce 1790, il y eut du bruit dans Landerneau... pardon ! à l'ancien village de Chaillot.

Le prêtre chargé de prêcher en ce jour de double fête à l'église Saint-Pierre, avait eu la malencontreuse idée, par ce temps d'effervescence populaire, de prendre pour sujet de son sermon : *De l'obéissance aveugle et passive que tout bon citoyen doit au Roi et à ceux à qui il a confié sa puissance.*

Sur ce, l'assemblée se mit à murmurer fortement et interrompit l'orateur ; le bon et vieux curé Jacques-Michel Benière, invoquant alors le respect dû au saint lieu, finit par rétablir l'ordre ; mais le prédicateur réactionnaire insistant et renchérissant sur son sujet, les murmures des assistants se changèrent en véritables cris, si bien que, le tumulte augmentant, on se vit forcé d'aller chercher la garde.

A sa vue, notre apôtre s'empressa de quitter la chaire et s'enfuit vers la sacristie où, suspecté d'incivisme, on l'arrêta. Conduit au bureau de police de l'hôtel de la Mairie, il put heureusement se disculper de toute préméditation malveillante, en faisant voir, par la date de son manuscrit, qu'il y avait dix-huit ans que son sermon avait été composé, c'est-à-dire sous le bienheureux règne du roi Louis XV, et on le relâcha.

Le *Moniteur* qui relate ce fait dans son numéro du jeudi 7 janvier 1790, dit gravement, en terminant son article :

« C'est la première fois peut-être que des hommes  
« assemblés dans un temple aient senti que celui  
« qui leur parle au nom de Dieu n'a pas le droit  
« d'abuser de sa mission pour les entretenir de  
« sujets étrangers au culte ; on doit être bien  
« rassuré sur le succès de la Révolution, quand  
« des préjugés aussi anciens, liés à de vieilles  
« habitudes et à tant d'intérêts, s'effacent ainsi  
« de l'esprit des hommes. »

L. M.

### L'HOTEL DE LA PRÉSIDENTE DE BANDEVILLE (1)

La Grande-Rue de Passy, au XVIII<sup>e</sup> siècle, possédait un certain nombre d'hôtels particuliers, devenus historiques par le séjour qu'y firent certains personnages plus ou moins célèbres. A l'ancien n° 3, n° 7 actuel) demeura le général Moreau ; au n° 16 était l'ancien hôtel de la Folie, qu'habita la jolie Mlle de Romans, dont nous racontons

(1) Dit ensuite à tort l'hôtel Barras, rue de Passy, n° 80.

plus loin les aventures, et plus tard Jules Janin. Au n° 58 ancien, l'hôtel de Mme de Genlis ; au n° 58 actuel (correspond-il au 58 ancien ?) existe encore une ancienne petite maison qui n'a pas changé d'aspect, remarquable par sa jolie porte cintrée à deux battants, encore munie de son heurtoir, et au sommet de laquelle se déroulent de gracieux ornements en bois sculpté et fer forgé du temps de Louis XV. Un peu plus haut que la rue Vital, sur l'emplacement de l'ancien parc Guichard, l'amiral comte d'Estang, la terreur des Anglais dans la guerre de l'indépendance américaine, eut un très bel hôtel de plaisance ; et enfin, non loin de là, au n° 80 actuel (ancien 62), le passant tant soit peu curieux est arrêté à la vue d'un ancien hôtel d'assez belle apparence, composé d'un grand corps de logis principal situé entre cour et jardin, et de deux pavillons latéraux reliés par une belle grille en fer forgé, de style Louis XV, donnant sur la rue. Cette propriété, qui depuis sa naissance a subi de nombreuses modifications, a subi également des fortunes diverses, que nous allons tenter d'esquisser.

Commençons d'abord par rectifier une erreur commise par la majorité, sinon la totalité des chroniqueurs de Passy, qui l'appellent *Hôtel de la présidente de Bandeville*, au lieu de *de Bandeville*. La présidente de Bandeville (Marie-Anne-Catherine Bigot de Graveron), veuve depuis 1761 de Pierre-François Doublet, marquis de Bandeville, conseiller du roi, et ancien président à la troisième chambre des enquêtes du parlement de Paris, acheta le 24 octobre 1763, moyennant 36.000 livres, ladite propriété à Georges Du Burt, écuyer, commandant d'un bataillon d'infanterie, et l'agrandit en octobre 1774 par une nouvelle acquisition de terrains et de masures à demi démolies, appartenant aux deux frères Giraud, l'un expert entrepreneur juré des bâtiments, et l'autre avocat. Les jardins étaient alors bordés par des carrières. Détail qui n'est pas sans intérêt, la présidente de Bandeville avait à payer à Passy, tous les ans, aux octaves de la Saint-Denis, un sol quatre deniers de cens et droits seigneuriaux. La présidente de Bandeville était une femme des plus distinguées et une collectionneuse ardente ; son hôtel de Paris, situé sur le quai Malaquais, au coin de la rue des Saints-Pères, renfermait une belle suite de tableaux de maîtres, un très beau cabinet d'objets d'histoire naturelle dans lequel on remarquait une nombreuse réunion d'oiseaux de toute sorte et surtout une collection de coquillages, réputés la plus belle de l'Europe. La plupart des anciens guides du voyageur à Paris et les ouvrages relatifs aux *curieux* de cette époque mentionnent cette collection. Il est à présumer que l'hôtel de Passy dut bénéficier des goûts de sa propriétaire et contenait aussi bon nombre d'objets de curiosité.

La présidente de Bandeville mourut en son hôtel du quai Malaquais, le 3 juillet 1787. N'ayant pas d'enfants, mais un assez grand nombre d'héritiers plus ou moins éloignés, elle avait laissé l'usufruit de son hôtel de Passy à l'abbé Gruel, son ami certainement, son directeur peut-être, sur lequel nous n'avons pu trouver aucun renseignement, et qui y mourut le 23 janvier 1814.

Après l'abbé Gruel, l'hôtel devint, le 2 mai 1821, la propriété d'un M. Lavaissière, marchand de métaux, qui ne l'eut que fort peu de temps et nous intéresse peu. Après lui, le 1<sup>er</sup> octobre 1841, Mme Barra, simple marchande de meubles, en fit l'acquisition et, voulant la faire fructifier le plus possible, dénatura le corps principal du bâtiment en le faisant surélever, ainsi que les deux pavillons latéraux, et divisa le tout en appartements garnis qu'elle louait aux étrangers pendant la belle saison. Drôle de propriétaire que cette Mme Barra, qui, ayant la monomanie du vol, enlevait à son profit les côtelettes et les biftecks de ses locataires et alla même un jour jusqu'à dérober une nappe qu'on finit par découvrir chez elle, transformée en couvre-pied ! Elle conserva l'hôtel une trentaine d'années ; aussi avait-on pris l'habitude d'appeler alors cette propriété l'*Hôtel Barra*, dont les chroniqueurs ont fait l'*Hôtel Barras*, disant qu'il avait appartenu à ce fameux membre du Directoire, qui l'avait habité, erreur qui s'est propagée jusqu'à nos jours.

Le 8 août 1844, l'hôtel fut acquis par M. Bornait-Legueule, dont la veuve en est encore actuellement propriétaire. Vers les premières années du règne de Louis-Phillippe, le savant docteur et chimiste Orfila était venu s'installer au premier étage du bâtiment principal. Tous les mercredis et tous les dimanches, il y donnait des soirées artistiques auxquelles affluait le monde dilettante de Paris. Aussi habile chanteur que célèbre toxicologue, il avait, dit le *Dictionnaire de la Conversation*, une voix puissante et vibrante comme celle de Duprez, un gosier à défier les plus grands artistes, une mimique à jouter contre Elleviou. Sa femme, fille du statuaire Lesueur, membre de l'Institut, était également excellente musicienne, et en plus, ce qui ne gâte rien, femme de beaucoup d'esprit et de cœur. Ils eurent l'honneur de recevoir, un de leurs mercredis, le *diou de la musique*, Rossini lui-même, et, ce soir-là, le général Mellinet, prévenu, se hâta d'envoyer gracieusement la musique de la garde, qui, masquée dans les jardins, fit au maestro la surprise d'aubades répétées. Pendant son séjour dans l'hôtel, Orfila y rencontra assez souvent Raspail qui n'était pas locataire, mais venait soit en visite, soit, peut-être, en villégiature chez un ami. Orfila, comme tout homme bien élevé, ne manquait jamais de saluer Raspail quand il le rencontrait ; mais ce dernier, trop préoccupé sans doute, ou gardant peut-être rancune au savant docteur de son appréciation contraire à la sienne dans le procès de Mme Lafarge, oubliait toujours de rendre le salut (1).

« Le 11 juillet 1835 (2), dans un appartement « voisin de celui qu'occupait le docteur Orfila, « s'était accompli un drame qui avait alors ému « tout Paris. Un homme avait été trouvé étran-

« glé auprès de sa jeune femme, qui se lamen-  
« tait sans pouvoir répondre aux questions qu'on  
« lui adressait. Mais enfin, après enquête, le mys-  
« tère s'éclaircit. Il s'agissait tout simplement d'un  
« joueur décaqué qui, ne pouvant obtenir de sa  
« femme une signature qui lui eût livré la fortune  
« de cette dernière, n'avait trouvé d'autre moyen  
« de la punir que de se suicider devant elle (1). »

Le docteur Orfila mourut le 12 mars 1853, non à Passy, mais dans son appartement de la rue Saint-André-des-Arts, n° 45, léguant 120.000 francs à diverses fondations et récompenses. Mme Orfila, dont la bienfaisance pour les pauvres de Passy était inépuisable, continua d'habiter notre hôtel, où elle mourut en 1864, entourée de l'estime générale.

C'est encore dans cette maison que, sous la Restauration ou vers le commencement du règne de Louis-Philippe, s'était retirée la fille de Cailhava, le célèbre auteur dramatique. On sait que, nouvelle Antigone, elle s'était dévouée avec une admirable constance à adoucir les derniers jours de son père, devenu vieux, infirme et presque pauvre, et que c'est dans ses bras qu'il s'était doucement éteint à Sceaux, le 26 juin 1813. La pitié filiale de Mlle Cailhava n'avait pu se résigner à cette perte, et sa douleur avait fini par déterminer chez elle une monomanie bien curieuse qui consistait à quitter son lit le moins possible, et c'est ainsi qu'elle vécut dans notre hôtel.

Mentionnons encore, pour simple mémoire, le séjour de la princesse Galitzine, de Lacoma, premier peintre du roi d'Espagne Ferdinand VII et de la reine Christine, et ami dévoué de Mlle Cailhava ; enfin celui des dames Morris, mère et femme du général de ce nom. Terminons en remerciant l'obligeante propriétaire actuelle et son fils, qui ont bien voulu nous communiquer les anciens titres de propriété et nous aider de leurs souvenirs, ce qui nous a permis de rectifier les anciennes erreurs et d'apporter des documents entièrement nouveaux.

LÉOPOLD MAR.

## LE CABINET DE PHYSIQUE DU ROI

Au n° 84 de la rue de Passy, à l'angle de la rue de la Pompe, se voit un ancien hôtel Louis XV, à hautes et larges fenêtres, auquel on accède par une grande porte cochère donnant sur la rue de Passy. Un grand jardin accompagne le bâtiment principal, qui se trouve à gauche de l'entrée et a conservé de ce côté, mais de ce côté seulement, son intégrité et son bel aspect original.

La percée de la rue Mozart étant actuellement complète, cet hôtel nous semble appelé à disparaître forcément à une époque relativement rapprochée, pour mettre la rue Mozart en rapport direct avec le Trocadéro, par la continuation de la voie

(1) En 1840, Raspail, appelé par les défenseurs de Mme Lafarge à contrôler l'expertise d'Orfila, qui, contrairement aux premiers experts, avait trouvé des traces d'arsenic dans les restes de Lafarge, prétendit que les taches obtenues pouvaient provenir de l'arsenic contenu dans le reactif employé (*Dictionnaire de la Conversation*).

(2) D'après le journal *Passy-Paris*.

(1) Pour plus amples détails voir les *Chroniques de Passy*, p. 191 à 194 du t. 1<sup>er</sup>.



projetée depuis longtemps, amorcée en divers endroits, et baptisée d'avance du nom d'*avenue de la Muette* (1). Avant de prononcer l'oraison funèbre définitive de cet immeuble, que nous regretterons, disons ce qu'il fut.

On sait que le baron de Gonesse — pardon !... soyons respectueux pour éviter la Bastille — on sait, disons-nous, que le roi Louis XV, le bien-aimé et le *bien aimant*, en dehors de ses occupations plus ou moins sérieuses, prenait grand plaisir à s'occuper des sciences et surtout de physique et d'astronomie, et qu'assez souvent il allait assister, accompagné de la cour, aux expériences de physique expérimentale que faisait l'abbé Nollet aux Enfants de France ; aussi, vers 1750, se

Arts et frère de Mme de Pompadour. Bachaumont en parle dans ses *Mémoires secrets* et le *Mercur de France* fait de même à trois reprises différentes : c'était un curieux tableau d'Amedée Vanloo, daté de janvier 1763 et représentant bon nombre de vertus allégoriques, la Magnimité, la Justice, la Valeur militaire, l'Intrépidité, la Vertu héroïque, la Vertu pacifique, la Générosité, etc., en tout huit figures, sans compter les animaux qui les accompagnaient. — Vues d'une certaine distance au travers d'un verre à facettes, toutes ces figures se réduisaient en une seule et offraient aux yeux émerveillés le portrait du roi très distinct et très ressemblant (1). L'abbé Aubert, le spirituel fabuliste, fit les vers courtisanesques suivants sur ce singulier ouvrage :



Vue extérieure de la maison, 84, rue de Passy, et 1, rue de la Pompe, état actuel.

(Cliché de M. Vaillant.)

décida-t-il, pour satisfaire ses goûts, à transformer en cabinet de physique un bâtiment situé dans les jardins de la Muette.

Il en confia la garde au savant bénédictin dom Noël, plus connu sous le nom de père Noël, qui déjà avait fait des microscopes et des télescopes pour Sa Majesté. — Dès cette époque, le brave père Noël espérait peut-être arriver à faire voir à Louis XV la lune à un mètre et bien d'autres merveilles, car il avait construit un télescope gigantesque de près de 8 mètres de longueur ; mais malheureusement l'effet ne répondit pas à la grandeur des dimensions, et le roi fut un peu désappointé. Parmi les curiosités d'optique placées à la Muette sous la garde du père Noël, il en est une que nous ne pouvons passer sous silence : elle avait fait courir tout Paris avant d'être offerte au roi par M. de Marigny, surintendant des Beaux-

Par l'ingénieux artifice  
Et de l'optique et du pinceau,  
Les Vertus et surtout la bonté, la justice,  
De Louis eurent le tableau.

Si dans une autre perspective  
On peignait les cœurs des Français,  
De ces cœurs réunis, la peinture native  
De l'Amour offrirait les traits.

Le nombre des appareils, des machines, allait s'augmentant de jour en jour, et le petit bâtiment qui les contenait devenait insuffisant ; c'est alors que le roi fit acheter, pour les placer plus convenablement, l'hôtel du n° 84 de la rue de Passy, qui était à proximité du château de la Muette et n'était séparé de ses communs, c'est-à-dire de la Petite-Muette, que par la grille du bois de Boulogne, barrant alors l'entrée de la chaussée de la Muette.

Quand, au commencement du règne de Louis XVI, au mois de juin 1774, le père Noël se retira, la

(1) Il est question de lui donner le nom d'*avenue Alphand*, ce qui éviterait toute confusion avec la *Chaussée de la Muette*, et nous rappellerait qu'à deux pas de là le célèbre ingénieur fut notre hôte pendant trente-sept ans.

(1) Ce jeu d'optique n'était pas nouveau, il y en avait eu déjà des exemples chez les Minimes de la place Royale et à la bibliothèque de l'abbaye Sainte-Geneviève.

garde du nouveau cabinet de physique et d'optique fut confiée conjointement à deux membres de l'Académie des Sciences, à Marie-Alexis de Ro-

à placer ailleurs les objets dont il se composait, et, le 3 septembre 1790, ils furent transportés à l'Observatoire de Paris, où probablement on en



Vue intérieure de la maison 1, rue de la Pompe.  
(Cliché de M. Vaillant.)

chon, dit l'abbé Rochon (1), astronome qui avait fait quelques voyages scientifiques importants, et au physicien Jean-Baptiste Leroy, second fils du célèbre horloger du roi. Tous deux devinrent plus tard membres de l'Institut. Rochon dirigea ses recherches sur les instruments d'optique, et J.-B. Leroy s'occupa beaucoup d'électricité; tous deux furent puissamment secondés par Franklin, alors notre hôte. Rochon, qui avait son logement habituel à l'Observatoire, et Leroy, aux galeries du Louvre, eurent en plus un pied-à-terre au château de la Muette, et on leur partagea le traitement de 6.000 livres qui avait été alloué au père Noël.

Le nouveau cabinet de physique et d'astronomie, grâce au zèle de nos deux savants et à l'intérêt réel que lui portait Louis XVI, continua à s'enrichir de pièces fort curieuses; mais lorsque, en 1788, un édit du roi eut prescrit, pour cause d'économie, la vente ou la démolition des châteaux de Madrid et de la Muette, il fallut songer

à conserver encore une bonne partie à titre de curiosités rétrospectives (1).



Mascaroon au-dessus de l'entrée du grand escalier.  
(Cliché de M. Vaillant.)

(1) Voir l'article suivant, concernant Caroches, mécanicien et opticien du cabinet de physique du roi, et extrait de la page 70 du premier volume du *Bulletin*.

(1) Il ne fut que clerc tonsuré.

Rappelons, en terminant, que cet hôtel fut acquis et longtemps habité par le lieutenant général de la Morlière ; ce sont ses héritiers qui ont fait élever le vilain corps de logis qui donne sur la rue de Passy. Le célèbre naturaliste Laurent de Jussieu, mort en 1836, l'habita vers la fin de sa vie. Vers 1850, Jenny Vertpré, la célèbre actrice du Gymnase, femme du vaudevilliste Carmouche, y avait sa demeure. De là elle vint habiter au n° 15 de la rue Nicolo, où elle mourut en 1866.

L. MAR.

### LE CABINET DE PHYSIQUE DU ROI (1)

Carochez, mécanicien et opticien du cabinet du Roi, à Passy, près le château de la Muette à...

Passy, le 22 novembre 1784.

MONSIEUR,

Je vous supplie de recevoir mes très humbles respects et vous fais mes excuses si je prends la liberté de vous interrompre n'ayant pas le bonheur d'être connu de vous.

Comme je viens d'apprendre la mort de M. Blondeau et que je sais que vous étiez lié avec lui, je vous prie d'avoir la bonté de vous informer si l'Académie de Brest lui a remis dix louis pour le paiement du baromètre nautique en fer que j'ai fait par l'ordre de M. Blondeau pour l'Académie. Si M. Blondeau en a reçu le montant, je vous prierais de m'indiquer à qui il faudrait que je m'adresse à Brest, soit à sa famille ou autrement.

J'ai entre mes mains une lettre du 26 mai 1781 par laquelle M. Blondeau me fait la commande d'un baromètre nautique en fer par ordre de l'Académie et que l'Académie me comptera 120 francs dès que l'instrument lui sera parvenu parfait de ma part et en état d'être achevé par M. Blondeau en ce qui le concerne, et la plupart des lettres et paquets et modèles ont été adressés chez M. Kéralio (2), cour des Fontaines, au Luxembourg, à Paris.

Une autre lettre du 30 avril 1782, de M. Blondeau, par laquelle il m'écrit que le ministre a commandé 100 tubes à la manufacture de Tulle. C'est cette lettre qui m'a engagé à en exécuter deux parce que j'avais écrit que cela me paraissait à trop bon marché et que je m'en trouverais mieux à en exécuter deux à la fois qu'un seul et que je lui en finirais un totalement, afin qu'il me fasse les observations nécessaires pour corriger les dé-

(1) D'après l'original communiqué par M. Antoine Guillois. Le cabinet de physique du Roi était installé dans la maison qui fait actuellement l'angle de la rue de la Pompe et de la rue de Passy. La partie qui est sur la rue de la Pompe n'a subi aucune modification depuis un siècle.

(2) Inspecteur général des Ecoles royales militaires, c'est M. de Kéralio qui avait fait cette prédiction que le jeune Bonaparte, alors à Brienne, ferait un excellent officier de Marine.

A. G.

fauts du premier sur le second, ce qui a été fait.

Une autre lettre du 2 août 1782 de M. Blondeau en réponse à une lettre que je lui avais écrite pour lui demander certaines mesures, il me dit de m'adresser chez M. Kéralio, que je trouverais dans les cahiers imprimés de son *Journal de la Marine* les dessins gravés et que je tâche de lui finir au moins un des deux baromètres.

Il m'écrit : « Nous venons de recevoir de Tulle 49 tubes et 49 bouts propres à en faire autant ; si l'Académie était contente de votre travail, l'on écrirait de vous envoyer une partie des 51 que nous attendons encore afin d'éviter les dépenses du transport et la perte du temps. »

Enfin, la dernière lettre que j'ai reçue de M. Blondeau, du 25 août 1783, où il me marque qu'il a reçu depuis peu de jours le second baromètre en fer, « et il a fallu, m'écrit-il, le faire recevoir à l'Académie et me faire autoriser à en solliciter le paiement ainsi que du premier, ce que je fais, mais cela entraînera plusieurs formalités : je vous satisferez le plutôt possible ».

Vous voyez, Monsieur, par cet exposé, que ma dette est légitime ; de plus, on a dû trouver des lettres de moi depuis cette dernière époque dans les papiers de M. Blondeau, où je lui marquais que les baromètres me coûtaient beaucoup plus que j'en devais recevoir, que je le priais de me faire réponse sur le parti que j'avais à prendre pour demander le paiement à l'Académie, qu'ayant quitté mon commerce, étant attaché au cabinet du roi à Passy, que je ne pouvais plus lui en construire, mais que je donnerais un ouvrier à Paris qui les exécuterait bien, puisqu'il avait travaillé à ceux de l'Académie et que je les suivrais pour le bien de la marine puisque, suivant M. Blondeau, cet instrument était très précieux.

Je n'ai eu depuis ce temps aucune réponse. Cependant la famille a dû recevoir mes lettres.

J'espère, Monsieur, que vous voudrez bien avoir la bonté de vous employer pour moi et de m'honorer d'un mot de vos intentions, et je suis, etc.

CAROCHEZ.

### L'ANCIEN HOTEL DE LA FOLIE

Jusqu'en 1890, date de sa regrettable démolition, la vue était attirée, à l'angle de la rue Gavarni, sur l'emplacement s'étendant jusqu'au n° 10 actuel de la rue de Passy, par un ancien hôtel du temps de Louis XV, placé un peu obliquement entre cour et jardin, et ayant conservé, malgré sa simplicité qui n'était pas sans grandeur, le gracieux cachet de son époque. Longtemps il avait porté le nom d'*Hôtel de la Folie*, probablement parce qu'il avait été construit sur l'emplacement d'une ancienne propriété, dite *la Folie*, qui appartenait déjà, vers 1680, à la seigneurie de Passy et ne devait avoir que peu d'importance, puisqu'elle ne rapportait alors que quinze sols par an, ainsi qu'on a pu le voir par les comptes de Christine de Heurles, châtelaine de Passy. A cet hôtel se rattachait un

souvenir historique, peu édifiant, il est vrai, mais que nos annales, au risque de paraître incomplètes, ne pouvaient cependant passer sous silence. Barbier, dans son *Journal*, Lacretelle dans son *Histoire de France pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle*, Mme du Hausset, femme de chambre de Mme de Pompadour, et Mme Campan dans leurs *Mémoires*, ainsi que Quillet, d'après eux, dans ses *Chroniques de Passy*, racontent plus ou moins fidèlement les aventures de notre héroïne (si héroïne il y a), mais ne sont pas souvent d'accord sur les détails; aussi croyons-nous que le mieux est de ne pas nous y appesantir et de nous en tenir plutôt aux généralités et surtout au dire de l'avocat Barbier, qui a composé son *Journal* avec des notes prises *ad vivum*, au jour le jour, notes qui n'avaient pas encore été consultées pour l'histoire de Mlle de Romans.

Donc, le 21 juillet 1764, Louis XV était venu à Paris pour tenir un lit de justice. S'en retournant à Versailles, il remarqua, sur le parapet de la terrasse des Tuileries qui longe la Seine, une jeune fille qui lui parut d'une grande beauté. Elle était accompagnée de sa mère, femme d'une tournure assez élégante, et de son père, chevalier de Saint-Louis. Arrivé à Versailles, il ordonna à son confident Lebel de faire rechercher et de lui amener la jeune fille, dont il lui donna le signalement. Lebel, toujours fort adroit pour ces sortes de missions, découvrit bientôt la demeure de la belle, et, de concert avec ses parents, qu'il trouva dans une situation des plus précaires, la conduisit avec sa mère à Versailles (dit Quillet), ou à Marly (selon Barbier), sous le prétexte de visiter le parc et le château. Toujours est-il que, peu de temps après, Mlle de Romans, qui n'avait pas voulu consentir à aller loger au Parc-aux-Cerfs, à Versailles, où se trouvaient des filles de basse condition, était installée confortablement à Passy dans l'hôtel de la Folie, que Louis XV avait acheté ou plutôt loué pour elle, et que de là elle se rendait à Versailles dans un carrosse à six chevaux, quand le roi ne séjournait pas à la Muette. « Mlle de Romans (ajoute « Barbier) était d'une famille du Dauphiné, avait « alors vingt et un ans, était bien faite, très jolie « sans être positivement belle (on citait surtout « la beauté de ses cheveux noirs), bien élevée et « ayant beaucoup d'esprit. » Sur le point d'être mère, elle obtint du roi l'autorisation de faire porter le nom de Bourbon au fils qu'elle attendait, et, au moment de sa délivrance, elle reçut un billet de la main de Louis XV, ainsi conçu : « Monsieur le curé de Passy, en baptisant l'enfant de Mlle de Romans, lui donnera les noms suivants : Louis N. de Bourbon. » Folle de joie, elle déclara au roi que ce fils, qu'il s'était engagé à reconnaître définitivement en temps et lieu, lui était trop cher pour le laisser aller en nourrice et qu'elle tenait à le nourrir elle-même. Accompagnée d'une berceuse, et richement parée de dentelles et de diamants, elle conduisit tous les jours *Monseigneur*, dont les langes étaient ornés des armes royales, respirer l'air pur du bois de Boulogne. On prétend même que Mme de Pompadour, inquiète, voulant voir Mlle de Romans *incognito*, fit exprès le voyage de Versailles ou de Bellevue au bois de Boulogne à l'heure où la jolie nourrice s'y rendait

habituellement. Néanmoins, à part son orgueil maternel, « Mlle de Romans (disent les *Fastes de Louis XV*) vivait dans la retraite, montrait beaucoup de modestie, édifiait même, autant que le « permettait son état, ses voisins et son curé, se « faisait aimer par sa bienfaisance et ses charités et « avait le bon esprit de ne pas se mêler des affaires « publiques ». Mais, quelques années après, un certain abbé de Lustrac, fort intrigant, gagna Mlle de Romans et s'impatronisa chez elle, sous le prétexte de concourir à l'éducation de son fils. La prenant par son côté faible, il lui fit sentir la nécessité de presser le roi de remplir sa promesse à l'égard de l'enfant, ajoutant que cette reconnaissance ne pourrait manquer de consolider sa situation à elle-même. Suivant ces dangereux conseils, allant même jusqu'à se flatter de faire légitimer son fils (1), elle fatigua tellement le roi par ses insistances qu'un beau matin il fit enlever brusquement l'enfant, qu'il fit placer *incognito* dans un collège. Mlle de Romans n'osa réclamer contre cette violence qu'après la mort de Louis XV. Louis XVI lui fit rendre son fils, qu'il protégea, fit entrer dans les ordres, et qui fut connu sous le nom de l'abbé de Bourbon. C'était un fort joli garçon, ressemblant extraordinairement à Louis XV. En 1783, il fut nommé chanoine honoraire de l'église de Paris et, l'année suivante, grand vicaire de l'archevêché. On lui destinait l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, l'évêché de Bayeux et le chapeau de cardinal, lorsqu'il mourut à Rome d'une petite vérole confluyente, probablement en 1787, car, passé cette date, son nom ne figure plus aux almanachs royaux... Sa mère avait fini par épouser un gentilhomme du nom de Sérou-Cavanac, dont elle eut plusieurs enfants (2).

Nous avons dit plus haut que nous supposons l'hôtel plutôt loué qu'acheté par Louis XV, et voici pourquoi. D'abord Barbier, dans son *Journal*, dit positivement : « Le roi lui a loué un hôtel à Passy. » Or, vers cette époque, la propriété appartenait à Abraham-Jacques Silvestre, conseiller du roi, notaire au Châtelet de Paris, qui mourut jeune, en 1765, laissant trois fils aux noms bibliques : Abraham, Isaac et Jacob. Le cadet, Isaac, qui tourmenta son prénom pour en faire Sacy (Silvestre Sacy, puis de Sacy), fut le célèbre et savant orientaliste que l'on sait, devint membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, puis de l'Institut et baron de l'Empire (3). La veuve du no-

(1) Si Louis XV eût reconnu et légitimé tous ses bâtards, c'eût été une charge trop lourde pour l'Etat, dit ironiquement Mme Campan dans ses *Mémoires*, à propos du fils de Mlle de Romans.

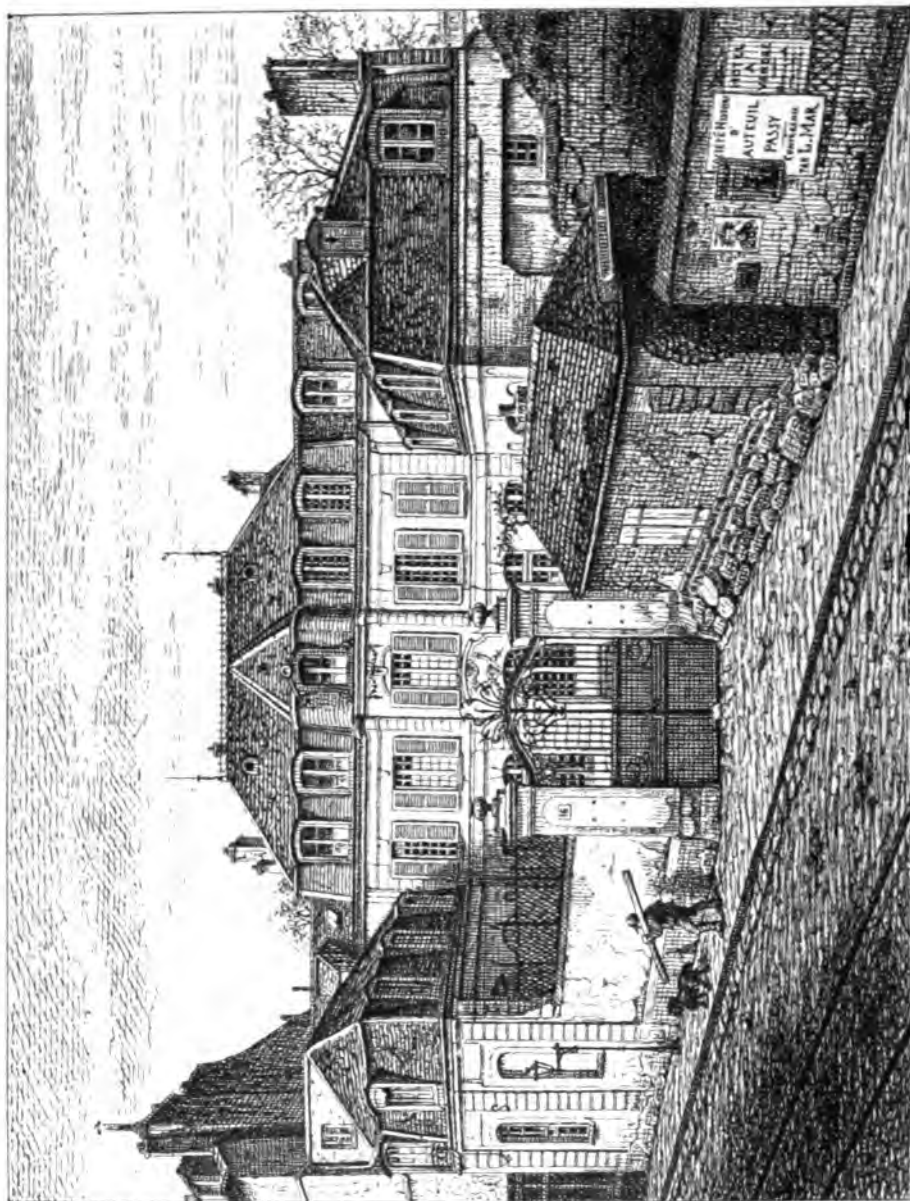
(2) On trouve aux almanachs royaux un M. de Romans, brigadier d'infanterie depuis le 22 janvier 1769, et maréchal de camp depuis le 1<sup>er</sup> mars 1780; je le soupçonne fort d'être le frère de notre héroïne.

(3) D'une note due à l'obligeance d'un des représentants actuels de la famille Silvestre de Sacy, il résulte que celle-ci, bien qu'affiliée au jansénisme, — à ce point qu'Antoine Isaac Silvestre aurait peut-être pris son nom de Sacy par analogie avec celui du grand janséniste Lemaitre, qui avait interverti les lettres de son prénom Isaac pour en faire Sacy, — n'était à aucun degré liée de parenté avec la famille Lemaitre.

D'ailleurs, le nom de Sacy ajouté à celui de Silvestre ne devint réellement légal qu'en 1813,

taire Abraham-Jacques Silvestre, fille elle-même du notaire Judde, femme des plus remarquables par sa piété et sa charité envers les pauvres, ne

mourut qu'en 1819, âgée de quatre-vingt-six ans, et conserva toujours l'hôtel de la Folie, qu'on finit par appeler l'hôtel Silvestre. Après sa mort, l'immeu-



Ancien hôtel de la Folie (démoli en 1890).

lorsqu'Antoine-Isaac Silvestre fut créé baron de l'Empire. Celui-ci était le deuxième fils d'Abraham-Jacques Silvestre, conseiller du roi, notaire au Châtelet, mort en 1765. La branche aînée garda le nom paternel sans y rien ajouter; la troisième s'appela Silvestre de Chanteloup, comme la deuxième branche était devenue Silvestre de Sacy. Il paraît établi que celle-ci n'a jamais habité Passy.

ble fut acquis pour une cinquantaine de mille francs. Dans ses *Chroniques de Passy*, Quillet dit qu'on voyait encore en 1836, dans l'habitation, le mobilier qui avait servi à Mlle de Romans, et que le riche propriétaire d'alors, M. Nicolas Deyeux, ancien pharmacien de l'Empereur, membre de l'Académie des Sciences (section de chimie), se

faisait un plaisir d'entendre et de conserver. Les jardins, déjà fort beaux du temps de Mlle de Romans avaient été bien agrandis et embellis depuis, grâce à l'acquisition d'un terrain voisin, ayant servi de carrière. Nicolas Deyeux avait su très heureusement tirer parti des accidents de terrain de cette ancienne carrière, qu'il avait fait recouvrir de terre végétale, et était arrivé à en faire une vallée en miniature. Il mourut estimé de tous, le 24 mai 1837, en son hôtel de Passy, qu'il habitait régulièrement depuis longtemps, dans la belle saison.

A partir de cette époque, l'hôtel eut des destinées diverses, et le fils de M. Deyeux, qui en avait hérité, ne le garda pas longtemps. Qui le croirait ? Ce fut Jules Janin, le *prince des critiques*, qui en devint acquéreur, au prix de 80.000 ou 90.000 francs ; mais comme cette acquisition était un peu lourde pour lui, ce fut son beau-père, M. Huet, qui en devint le propriétaire définitif. Jules Janin se plaisait beaucoup dans cette demeure, et, des maisons voisines, on le voyait souvent se promener dans son jardin, emmitouffé d'une large robe de chambre en molleton blanc, coiffé d'un simili bonnet de coton, et toujours accompagné d'un gros mouton, blanc comme son maître, qui ne le quittait jamais. Vers 1845, M. Huet loua l'hôtel, qui devint alors établissement orthopédique sous la direction du docteur Tavernier. Ce dernier mourut en 1855. Vers 1868, la propriété fut acquise par le prince Paul de Dédouff, qui se proposait de la restaurer entièrement et rêvait d'en faire un séjour, disons plutôt un nid enchanteur, garni d'objets d'art de toute sorte, quand la mort de sa jeune femme bien-aimée vint arrêter tous ces beaux projets. Les pauvres de Passy se souviennent encore avec reconnaissance de l'immense calorifère que le prince avait fait établir à leur intention, à l'entrée de son hôtel, et où, librement, à toute heure, ils pouvaient venir se chauffer l'hiver, quand les froids étaient trop rigoureux. Enfin, peu de temps après, l'hôtel rede-  
vint maison de santé, puis fut pension de jeunes gens, dirigée en dernier lieu par des prêtres, sous le vocable de Saint-Charles. Il disparut définitivement pour faire place à des maisons de rapport et, tout récemment, à une nouvelle petite rue qui a pris le nom de Claude Chahu, époux de Christine de Heurles, fondateurs tous deux de la paroisse de Passy et bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu de Paris.

Qu'il me soit permis, en terminant, de remercier les personnes qui m'ont fourni de nouveaux détails sur l'histoire de cet hôtel : Mme Tavernier ; M. Talamon, son dernier propriétaire, qui a bien voulu me confier la seule photographie qui existe, pour en faire un dessin, ainsi que M. Château, membre de notre Société, qui m'a communiqué les notes qu'il avait sur la famille Silvestre.

L. MAR.

P.-S. — En réponse à une demande que nous lui avions adressée, notre éminent collègue, M. Arsène Houssaye, nous a adressé la charmante lettre que voici :

*Mon cher confrère, — car je suis moi-même peintre à mes heures perdues, — oui, j'ai habité l'hôtel de Mlle de Romans, le jour même*

*de mes noces, en avril 1842. Après un gai déjeuner chez ma tante de Brucy, nous allâmes à Passy où nous attendaient M. et Mme Jules Janin, qui ont habité l'hôtel en question et qui étaient alors en villégiature. — Nous dtâmes tous les quatre ensemble, après quoi ils nous donnèrent leur bénédiction et retournèrent à Paris. — Notre lune de miel dura toute une belle semaine dans cette poétique demeure que tout le monde admirait au passage. Les vieux arbres nous firent bon visage et nous oubliâmes sous leur ombrage les vanités de ce monde. On nous croyait à Venise, où nous n'allâmes que plus tard. L'hôtel de Mlle de Romans fut pour nous une des plus belles stations de notre vie ; le souvenir m'en est donc sacré. — Agréex, etc.*

#### UN COIN DU VIEUX PASSY

La rue de la Montagne (actuellement rue Beethoven), à l'exception de la partie qui va du quai de la Seine au grand escalier, est maintenant une des moins fréquentées de Passy ; d'ailleurs, bouchée sur deux côtés dans sa partie la plus élevée, elle n'est plus guère qu'une impasse.

Il n'en était pas de même autrefois. Longtemps elle fut la rue la plus animée du village, parce qu'elle était à peu près la seule voie, en venant de Paris, qui conduisit — par une montée combien rapide ! — au centre du pays.

De la Seine à la partie faisant angle, elle était bordée à droite par un mur de clôture qui, parallèle aux bâtiments conventuels des Bonshommes, était terminé par deux portes d'entrée, une petite pour le service ordinaire des religieux, et, à quelques pas plus haut, une porte cintrée assez monumentale, faisant face à la partie de la rue la plus élevée. Cette porte était flanquée de deux pilastres cannelés à tambours, soutenant un fronton triangulaire surmonté d'un buste, sans doute celui de saint François de Paule, de chaque côté duquel était agenouillé de façon bien bizarre un religieux qui semblait l'implorer. La clef de voûte reliant le cintre de la porte à la base du fronton était ornée d'une croix simple sculptée.

Cette porte avait dû être élevée vers la fin de la Renaissance, à l'époque où eut lieu la dédicace de l'église (1), ou, au plus tard, dans les premières années du xvii<sup>e</sup> siècle, et c'est elle que franchissait solennellement, à différentes époques de l'année, le clergé de la paroisse de Passy, quand il venait processionnellement officier à l'église du couvent.

Vis-à-vis des bâtiments conventuels était la maison dont nous donnons le dessin, et qui, à en juger par sa haute toiture et par l'ancienne fenêtre à meneaux qui en est le plus bel ornement, doit être la plus ancienne de Passy et contemporaine de la porte du couvent que nous venons de décrire. Elle porte le n<sup>o</sup> 9 de la rue Beethoven.

(1) Voir le tome I<sup>er</sup> de nos *Bulletins*, pp. 180 à 182.

Cette maison, depuis longtemps dénaturée par les constructions et destructions de toutes sortes qu'on y a faites, est, en raison des irrégularités

C'était là qu'avant la Révolution les habitants de Passy allaient plus ou moins gaiement s'acquitter du cens, sur-cens ou arrière-cens dû à leur



Maison, 9, rue Beethoven.

qu'elles ont causées, vraiment pittoresque, et nous avons pensé qu'il était bon de la sauver de l'oubli, car elle est certainement appelée à disparaître dans un temps plus ou moins rapproché.

seigneur et maître.

Aujourd'hui cette antique et bizarre construction n'est certes pas habitée par des millionnaires (ne l'est pas qui veut) ; il suffit d'aller dans sa

cour, aux coins et recoins plus ou moins rustiques, au vieux puits à margelle, pour se convaincre que ce n'est pas de là que vient la dépopulation de la France : les enfants semblent y sortir de terre et pullulent de tous côtés ; des hommes, des femmes de tout âge, valides ou malingres, des chiens, des chats, des rats, s'y côtoient et semblent vivre en commun, je ne dis pas en parfaite harmonie.

On l'appelait autrefois *Cour batave* ; on l'appelle ironiquement aujourd'hui *Cour des miracles* ; mais, malgré tout, ce n'est pas une vraie cour des miracles, en dépit du nom impoli qu'on lui donne ; elle n'a, Dieu merci ! ni truands ni Clopins Trouillefou ; néanmoins quel étrange capharnaüm humain !

Pour être complet, notons qu'une maison presque voisine de celle que nous reproduisons et qui formait l'autre angle de la rue, du côté des numéros pairs, fut longtemps affectée à un poste de gendarmerie, composé en moyenne d'un maréchal de logis, d'un brigadier et de dix gendarmes (1).

O Pandores, que vous dîtes couler d'heureux jours au milieu de notre calme et honnête population !..... *Brigadiers, vous aviez raison.*

L. MAR.

#### LAUZUN A PASSY

Le duc de Lauzun, si célèbre par ses aventures avec la grande *Mademoiselle*, aventures dont les suites lui valurent un internement de dix ans dans la forteresse de Pignerol, avait fini par reconquérir une certaine faveur à la cour, après sa belle conduite en Angleterre, d'où, en 1688, il avait pu ramener sains et saufs à Calais la reine et le prince de Galles, que Jacques II lui avait confiés. Deux ans après la mort de Mlle de Montpensier, c'est-à-dire en 1695, alors qu'il était plus que sexagénaire, il avait épousé une jeune fille de quatorze ans, Geneviève de Dufort de Lorges, fille du maréchal et belle-sœur de Saint-Simon. Ce fut probablement vers cette époque, ou peu de temps après, qu'il acheta ou se fit construire à Passy une fort belle maison qu'il garda jusqu'à sa mort, et dont on voit, dit-on, encore les soubassements dans la propriété Delessert. Indépendamment de la jolie situation de cette maison, un autre motif avait pu l'attirer, le voisinage du couvent de la Visitation de Chaillot, où sa femme avait une sœur pensionnaire qui devint religieuse, et où séjournaient souvent ses beaux-parents, le maréchal et la maréchale de Lorges, bienfaiteurs de ce monastère, où ils voulurent être inhumés.

Extraordinaire en tout par nature, Lauzun se plaisait encore à outrer son originalité : il allait parfois jusqu'à contrefaire le sourd et l'aveugle, pour mieux entendre et voir, sans qu'on se défilât de lui ; mais, en résumé, malgré toutes ses bizar-

(1) Ce poste de gendarmerie fut reporté plus tard, pour la commodité de tous, au sommet de la rue de la Montagne (Beethoven).

eries, il était bon et serviable. Sous une apparence trompeuse, il avait une santé de fer. « Peu de mois avant sa dernière maladie, dit Saint-Simon, c'est-à-dire à plus de quatre-vingt-dix ans, il dressait encore des chevaux, et fit cent passades au bois de Boulogne, devant le roi qui allait à la Muette, sur un poulain qu'il venait de dresser, mais qui l'était à peine, et surprit les spectateurs par son adresse, sa fermeté et sa bonne grâce. »

Lauzun mourut, en 1723, d'un cancer à la bouche, au couvent des Petits-Augustins (actuellement Ecole nationale des Beaux-Arts). Il y avait loué, pour mourir en paix, un petit appartement communiquant à sa maison, et c'est au couvent même qu'il fut inhumé.

#### SAINT-SIMON A PASSY

Vers le milieu de juillet 1719, Saint-Simon et sa femme s'établirent à Passy, à l'hôtel du duc et de la duchesse de Lauzun (propriété Delessert) pour se rapprocher du château de la Muette, où résidait alors le Régent, qui se tenait auprès de sa fille mourante, la duchesse de Berry. Quelques jours après la mort de cette princesse, qui eut lieu le 21 juillet, Mme de Saint-Simon, par suite de la fatigue extrême que lui avaient occasionnée les soins qu'elle avait donnés à la duchesse de Berry, dont elle était dame d'honneur, fut atteinte d'une fièvre maligne qui, pendant six semaines, la mit à toute extrémité. M. de Fontanieu, garde-meuble du Régent, offrit alors sa maison de campagne de Passy à Saint-Simon, pour que sa femme pût y respirer un air pur et s'y reposer. Il lui fallut deux mois pour se remettre. « *Cet accident, dit Saint-Simon dans ses Mémoires, me pensa tourner la tête, me séquestra du tout pendant deux mois sans sortir de cette maison et presque de la chambre de ma femme, sans ouïr parler de rien, et sans voir le peu de proches ou d'amis indispensables.* » Quand sa femme fut à peu près rétablie, Saint-Simon obtint du Régent l'autorisation d'aller l'installer dans un appartement du château de Meudon pour y achever sa convalescence.

#### LES DELESSERT (1)

Parmi les hommes qui ont acquis des droits à la reconnaissance publique par des fondations philan-

(1) La première orthographe de ce nom était en deux mots : *De Lessert*. Les Delessert avaient pour armes un écusson d'azur chargé d'une fleur de lis d'or en chef et d'un croissant d'argent en pointe, accompagnés de deux étoiles de même ; supports : deux lévriers à la tête contournée ; devise : *Tout vient de Dieu*. Jamais ils ne se préva-



thropiques, des travaux, des découvertes utiles à l'humanité ou par d'admirables traits de bienfaisance, parmi ceux qui ont acquis des droits à la reconnaissance spéciale des habitants de Passy par tous les bienfaits connus ou inconnus qu'ils y ont répandus, il n'en est guère qui les aient autant mérités que les membres de cette admirable famille des Delessert, établie à Passy depuis plus d'un siècle, et dont il convient de noter, avant tout, les trois frères Benjamin, Gabriel et François, dont l'intime union ne se démentit jamais, *Cor unum et anima una*.

Leur père, Etienne, né à Lyon le 30 avril 1735, était le fils d'un honorable commerçant de cette ville, originaire de Suisse et issu d'une famille

Par le commerce des soies dont s'occupait alors spécialement Etienne Delessert, il avait de nombreuses relations à Paris; désirant étendre le cercle et la nature de ses affaires, dès 1775 il avait tourné les yeux vers la capitale, et vint s'y fixer définitivement en 1777.

Sous la raison sociale Delessert et C<sup>o</sup>, il y fonda une maison de banque, établie d'abord rue Mauconseil, puis rue Coq-Héron n<sup>o</sup> 3, à l'ancien hôtel Chamillard (1). Peu de temps après, comprenant la nécessité de fournir des moyens de crédit convenables au commerce de Paris, qui s'augmentait de jour en jour, il communiqua à quelques-uns des financiers les plus habiles de cette époque, avec lesquels il était lié, ses idées sur l'établissement



Portrait de Etienne Delessert.

(Collection de M. Émile Potin.)

protestante qui avait dû quitter la France lors de la révocation de l'Édit de Nantes. S'étant fait remarquer de bonne heure par son activité et ses talents, il fut mis dès l'âge de vingt ans à la tête des affaires de son père, et peu de temps après il unissait son sort à celui d'une femme aussi remarquable par l'élevation de son caractère que par ses vertus, Mlle Madeleine Boy de la Tour, de Neufchâtel (Voyez *Bulletin*, t. I, pp. 7 et 8), dont la préoccupation constante fut de diriger elle-même l'éducation des sept enfants qui lui restaient, deux filles et cinq garçons (1).

lurent de leurs titres de noblesse, c'est par hasard que nous avons trouvé leurs armes sur le premier *ex libris* que s'était fait graver Etienne Delessert, avant la Révolution, et dans les *Annales nobilitaires* de Tisseron.

(1) Mme Etienne Delessert avait eu huit en-

de la Caisse d'escompte, dont il fut l'un des premiers fondateurs. Cette caisse fut le germe de la Banque de France. L'assemblée des actionnaires, pour perpétuer le souvenir des services qu'Etienne Delessert avait rendus, lui fit frapper une médaille d'or en témoignage de gratitude.

Vers 1785, Etienne Delessert reçut du gouvernement une preuve de haute confiance. La fabrication des tissus de soie s'étant fortement ralentie à Paris, le gouvernement, inquiet pour la sûreté publique de voir des milliers d'ouvriers sans ou-

vrage, le deuxième, né en 1769, était mort en bas âge.

(1) Cet hôtel avait été successivement habité par le ministre Chamillard et ses enfants, par le duc de Gèvres, gouverneur de Paris, par le maréchal de Coigny, qui y mourut en 1759, par Gentil Bernard, son secrétaire, et enfin par le comte de Marçay.

vrage, chargea le lieutenant général de police, Thiroux de Crosne, de remettre une somme très considérable entre les mains d'Étienne Delessert, pour être distribuée en secours aux ouvriers (1). Comprenant l'importance de cette mission, au lieu de donner de l'argent à ces malheureux, il obtint par des avances et des secours accordés avec intelligence aux fabricants, qu'ils rouvrirent leurs ateliers; tous les ouvriers reprirent leurs travaux, la tranquillité ne fut pas troublée, et même, une partie seulement de la somme allouée par le gouvernement fut employée, car les chefs d'atelier purent rendre l'avance qui leur avait été faite. Aussi, au nom du roi, Étienne Delessert reçut-il une lettre de remerciements des plus flatteuses, pour la façon intelligente dont il s'était acquitté de la mission qui lui avait été confiée.

Étienne Delessert coopéra puissamment à la création de plusieurs établissements importants, entre autres à la formation des premières assurances contre l'incendie, des associations tontinières et de la Caisse patriotique, institutions que la Révolution vint bientôt détruire. Dévoué aux intérêts d'une sage liberté, Étienne Delessert s'était montré favorable aux principes de 89; mais quand il les vit dévier et glisser dans l'anarchie qui amena les crimes de la Terreur, il manifesta hautement et courageusement contre ces crimes; aussi ne tarda-t-il pas à éprouver la haine des révolutionnaires. Arrêté à la fin de 1792, il resta emprisonné pendant plus de dix-huit mois et fut porté sur les listes de proscription. Heureusement, grâce à une maladie qui le fit transférer à l'infirmerie de la Conciergerie, il échappa au couteau de la guillotine et fut oublié; le 9 thermidor et la chute de Robespierre le sauvèrent.

Après un repos nécessaire au rétablissement de sa santé, fort éprouvée par sa longue détention et la perte de son fils aîné, il reprit la direction de sa maison, tout en se livrant à d'autres travaux utiles à son pays. C'est ainsi qu'il trouva le moyen d'améliorer les assolements des fermes des environs de Paris, et les machines agricoles, de faire entrer en France la plus grande partie des six mille moutons mérinos que, par le traité de Bale de 1795, l'Espagne s'était engagée à nous céder dans l'espace de dix ans, affaire que le gouvernement d'alors, faute de fonds, et détourné par des intérêts qui lui semblaient plus pressants, avait à peu près délaissée. C'est à l'introduction de cette race précieuse qu'une partie des meilleurs troupeaux de races pures de nos départements doit son origine plus ou moins directe.

Mais le bien-être matériel des masses n'était pas seul à préoccuper Étienne Delessert; il pensait avec raison que de bons principes de religion et de morale, qu'une instruction éclairée sont des conditions essentielles de réussite dans toutes les carrières. Aussi, frappé de tout ce qui manquait à Paris à cet égard, pour les enfants des classes ouvrières, et voulant prêcher d'exemple, acheta-t-il

en 1815 et fit-il disposer à ses frais une maison consacrée à l'établissement des deux écoles gratuites pour les enfants de la population protestante.

En dehors des occupations souvent arides de sa profession, Étienne Delessert avait toujours conservé un goût très vif pour la littérature et les arts; sa bibliothèque était bien garnie, et, grand amateur de tableaux, il s'était formé une belle collection de chefs-d'œuvre des maîtres des écoles flamande et hollandaise, collection qui fut conservée et augmentée par ses enfants.

Un fait intéressant que nous empruntons textuellement à M. Jarry de Mancy, l'un de ses biographes (1) achèvera de nous dépeindre l'homme de bien dont nous venons de résumer la vie.

« La simplicité des mœurs d'Étienne Delessert, dit-il, son éloignement pour les habitudes de cour, l'indépendance de son caractère, lui firent toujours refuser du pouvoir les faveurs auxquelles sa longue expérience, sa grande réputation, ses talents et l'élevation de son caractère lui donnaient des droits. Content d'être utile à ses amis, heureux de vivre entouré de sa femme et de ses enfants, son ambition était satisfaite. Il rejeta plusieurs offres qui lui furent adressées successivement de la part du premier consul et de l'empereur. Celui-ci en prit de l'humeur, et s'exprima une fois devant ses ministres avec beaucoup d'aigreur sur son compte et sur l'opposition qu'Étienne Delessert faisait à son gouvernement. Personne n'osait contredire l'empereur ni prendre la défense de Delessert. Crétet, ministre de l'Intérieur, qui avait été lié avec lui, et qui savait apprécier tout ce qu'il y avait d'honorable dans son caractère et dans la franchise de ses opinions, osa seul parler en sa faveur. Il rappela à l'empereur que, le 19 brumaire au matin, le jour où, comme premier consul, il s'occupait d'organiser le gouvernement, les caisses du trésor public étaient vides, le crédit ne pouvait exister pour un gouvernement qui n'était pas encore constitué; Étienne Delessert, plein de confiance dans le génie du général Bonaparte, dans sa ferme volonté d'étouffer l'hydre révolutionnaire et de fonder un gouvernement régulier, vint lui offrir de mettre immédiatement à sa disposition une somme très considérable (2), qui prouvait toute sa sympathie pour celui qui prenait dans ses mains les rênes de l'État. L'empereur, frappé de ce souvenir, remercia Crétet de le lui avoir rappelé, et excusa depuis la franchise avec laquelle Étienne Delessert continua à manifester ses opinions. »

Après avoir complètement abandonné sa maison de commerce à ses fils, Étienne Delessert consacra ses dernières années à sa famille et à ses amis. Le 23 mars 1816, il perdit celle qui avait été le charme et la consolation de sa vie, et moins de trois mois après, le 18 juin, il alla la rejoindre (3).

(1) *Biographie des hommes utiles* (Société Monthyon et Franklin, année 1837, *Étienne Delessert*), plaquette in-4°, à laquelle nous avons fait de nombreux emprunts.

(2) La maison Delessert et C<sup>ie</sup> fit alors une première avance de 12 millions.

(3) Mme Étienne Delessert est inhumée rue Lekain, n° 3, ainsi que sa fille aînée, Mme veuve J.-A. Gautier. Mme Gautier avait fondé une salle d'asile à Passy, auprès des écoles communales.

(1) Les biographes d'Étienne Delessert placent ce fait à la date de 1782, ce qui est impossible. Thiroux de Crosne n'ayant été nommé lieutenant général de police qu'en 1785 (Voir les almanachs royaux).

Étienne Delessert mourut dans son hôtel de la rue Coq-Héron, n° 3, âgé de quatre-vingt-un ans, et fut inhumé à Passy, rue Lekain, n° 3, au cimetière de famille.

Nous avons pensé qu'il était utile de résumer d'abord la vie d'Étienne Delessert, parce que, presque autant que ses trois fils, il nous appartient comme habitant de Passy; il était venu s'y installer dès la fin du règne de Louis XVI; nous savons par de charmantes lettres de Mme Étienne Delessert, que Franklin, qui fut notre hôte jusqu'à 1785, venait souvent passer ses soirées dans la famille d'Étienne Delessert, son voisin.

Voici, pour rendre notre travail plus clair, la liste exacte des enfants d'Étienne Delessert :

1<sup>o</sup> Marguerite-Madeleine, née à Lyon le 26 août 1767, mariée à Jean-Antoine Gautier, banquier à Paris. Morte dans cette ville le 30 avril 1838;

2<sup>o</sup> Jules-Jean-Jacques, né à Lyon le 30 mai 1769. Mort en bas âge;

3<sup>o</sup> Jacques-François-Gabriel-Étienne, né à Lyon le 5 mars 1771. Mort à New-York, de la fièvre jaune, en 1794;

4<sup>o</sup> Jules-Paul-Benjamin (dont l'article suit), né à Lyon le 14 février 1773. Mort à Paris, le 1<sup>er</sup> mars 1847;

5<sup>o</sup> Anne-Pierre-Alexandre, né à Lyon en 1776. Mort sans alliance le 27 novembre 1833;

6<sup>o</sup> Jeanne-Émilie, née à Paris le 22 février 1778, mariée à son cousin Baptiste-Jean-Marie Delessert de Cossonay. Morte à Lausanne le 21 janvier 1830;

7<sup>o</sup> François-Marie (dont l'article suit), né à Paris le 2 avril 1780. Mort à Passy le 15 octobre 1868;

8<sup>o</sup> Gabriel-Abraham-Marguerite (dont l'article suit), né à Paris le 17 mars 1786. Mort à Passy le 31 janvier 1858.

#### BENJAMIN DELESSERT

Jules-Paul-Benjamin Delessert, troisième fils du précédent, naquit à Lyon le 14 février 1773. Tout enfant, il avait été remarqué par Berquin, l'ami et l'habitué de la maison; sa naïveté gracieuse, sa bonté, sa sincérité avaient tout spécialement attiré vers lui notre fabuliste, qui ne l'appelait que son *petit Benjamin*. Dès 1784, il fit, sous la direction de son frère aîné (1) — qu'il devait perdre dix ans plus tard — un voyage d'études en Écosse, où il suivit les cours d'économie politique d'Adam Smith et de philosophie de Dugald Stewart, puis en Angleterre, où il se lia avec le célèbre mécanicien Watt. Il puisa dans les leçons et les conseils de ces hommes éminents des connaissances solides, non seulement en philosophie et en économie politique, mais encore en science physique et en industrie.

Comme il rentra en France, la Révolution éclatait. En 1793, entré comme volontaire à l'école d'artillerie de Meulan, il en sortit l'année suivante avec le grade de capitaine, fit la campagne de Belgique sous Pichegru, se trouva aux sièges d'Ypres, de Maubeuge et d'Anvers, où il se distingua par

(1) Jacques-François-Gabriel-Étienne, cité plus haut sous le 3<sup>o</sup>.

son courage. On raconte que, chargé par intérim du commandement de la citadelle d'Anvers, un violent incendie se déclara dans un bâtiment voisin de la poudrière; aussitôt l'épouvante se mit dans la garnison, mais le jeune capitaine fit redresser les ponts-levis et fermer toutes les portes; la retraite étant devenue impossible, les plus effrayés devinrent les plus braves et l'incendie fut arrêté. C'est à la suite de ce bel acte de sang-froid qu'il devint aide de camp du général Kilmaine.

Avant d'aller plus loin, il nous semble bon de rappeler ici un fait cité par M. Cap (1) et qui eut lieu avant le départ de Benjamin Delessert pour l'armée du Nord. « Lorsqu'on admire — dit-il — la belle avenue qui fait face, du côté de Paris, au château de Versailles, on ne se doute guère que c'est à la présence d'esprit de M. Benjamin Delessert qu'on en doit la conservation. On allait abattre ces beaux arbres, sous le plus vain prétexte, quand il prouva que le bois n'en valait rien pour faire des affûts de canon, et qu'ils pouvaient au besoin servir à la défense de la ville. » Ainsi fut sauvé un de ses plus beaux ornements.

Rappelé en 1795 près de son père, Benjamin Delessert prit la direction de sa maison. « C'est alors — a dit très justement le secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences (2) — qu'il commença cette carrière commerciale et industrielle que le génie des affaires et le secours des sciences ont entourée de tant d'éclat, et à laquelle la vertu a donné une véritable grandeur. »

En 1801, il fonda la Société philanthropique, est nommé membre du Conseil général des hospices — fonction qu'il remplit pendant quarante-six ans — et organise la comptabilité de ces établissements. La même année il établit à Passy, dans les terrains de sa propriété donnant sur le quai, nos 14 et 16, une raffinerie de sucre, où, par des procédés nouveaux, il réussit le premier, quelques années après, à fabriquer en grand un sucre de betterave bien cristallisé (3).

Le 2 janvier 1812, il fait part de son succès à Chaptal, qui l'annonce aussitôt à l'empereur. L'empereur, ravi, s'écrie : « Il faut aller voir cela, partons. » En effet, il part. M. Benjamin Delessert n'a que le temps de courir à Passy, et quand il arrive, il trouve déjà la porte de sa raffinerie occupée par les chasseurs de la garde impériale, qui lui ferment le passage. Il se fait connaître, il entre. L'empereur avait tout vu, tout admiré; il était entouré des ouvriers de la fabrique, fiers de cette grande visite; l'émotion était au comble. L'empereur s'approche de M. Delessert, et, détachant la croix d'honneur qu'il portait sur sa poitrine, il la lui remet (4) et fait donner une semaine de paye en gratification aux ouvriers.

De retour aux Tuileries, il y trouve M. de Talleyrand, alors son ministre des Affaires étrangères,

(1) *Eloge de Benjamin Delessert*, par Paul-Antoine Cap, Paris, Pion, frères, 1850.

(2) et (3) *Eloge historique de Benjamin Delessert*, par M. Flourens, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences (lu dans la séance publique du 4 mars 1850), *passim*.

(3) On conserve religieusement dans la famille, le premier pain de sucre de betterave sorti de la raffinerie de Benjamin Delessert.

et tient à lui faire goûter immédiatement un échantillon du nouveau sucre qu'il avait rapporté. Celui-ci le goûte en effet, mais quel n'est pas le désappointement de l'empereur quand il voit Talleyrand donner une chiquenaude sur l'échantillon en s'écriant : Va te faire... sucre (1)!

M. Benjamin Delessert était créé baron de l'empire (1).

En 1802, Benjamin Delessert est au nombre des principaux fondateurs de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale; il est nommé régent de la Banque de France, fonction qu'il



Portrait de Benjamin Delessert.

(Dessin de M. Mar.)

Le mot était drôle, mais il n'était pas juste, puisque ce sucre suppléa au sucre colonial pendant toute la durée du blocus continental, et qu'il était assez difficile d'en préciser la différence avec ce dernier. Peut-être, ce jour-là, Talleyrand avait-il les dents agacées, ou était-il contrarié d'être dérangé dans ses occupations. Toujours est-il que, le lendemain, *le Moniteur* annonçait qu'une grande révolution dans le commerce français était consommée. Et, le 19 septembre de la même année,

(1) Voir les *Chroniques de Passy*, par Quillet, 1836.

remplit pendant près de cinquante ans. Il n'avait alors que vingt-neuf ans! En 1803, il fonde à Passy une filature de coton qui affranchit la France de la nécessité de tirer de l'Angleterre les fils de coton pour nos tissus communs, et de l'Inde tous les tissus fins.

En 1816, l'Académie des Sciences se l'adjoind comme membre libre dans la section de botanique.

(1) En 1814, Benjamin Delessert avait établi dix fabriques de sucre de betterave, à Nantes, à Blois, à Montargis, dans le Pas-de-Calais, dans les environs de Paris, etc.

Passionné pour cette science, Benjamin Delessert, après avoir acquis les petits herbiers de Linné et de Jean-Jacques Rousseau, ceux plus importants de Lemonnier, de Burmann, de Ventenat, de Paillet de Beauvois, etc., parvint à posséder l'herbier le plus complet — plus de 86.000 espèces de plantes, dont 3.000 inédites et 250.000 échantillons — et la bibliothèque botanique la plus riche que l'on connût, renfermant plus de 6.000 volumes écrits dans toutes les langues, le tout classé avec un soin et un ordre parfaits, et mis gracieusement pour l'étude à la disposition des naturalistes de tous pays.

En 1840, ce fut lui qui sut conserver à la France la précieuse collection de coquilles de Lamarck, qui allait passer en Angleterre; il en fit le noyau d'un nouveau musée conchyliologique digne de rivaliser avec l'ancien. A sa mort, cette collection se composait d'au moins 150.000 coquilles représentant 25.000 espèces, dont 1.200 coquilles non décrites alors.

Si Benjamin Delessert aimait les sciences, il savait aussi se passionner pour les arts, et sa galerie de la rue Montmartre, à l'ancien hôtel d'Uzès (1), renfermait, outre les anciens tableaux hollandais et flamands qui lui venaient de son père, des œuvres d'autres Écoles, ou d'artistes vivants, qu'il avait su choisir avec le discernement le plus exquis (2).

Deux ans après sa nomination à l'Académie des Sciences, Benjamin Delessert mit le couronnement à ses œuvres philanthropiques par la fondation de la plus belle et de la plus moralisatrice des institutions populaires des temps modernes. Aidé du duc de la Rochefoucauld-Liancourt, qui, comme lui, se servait de l'influence d'une grande fortune pour propager toutes les idées utiles à son pays, il présida à la création de la Caisse d'épargne, qui fut établie à l'instar de celles qui depuis deux ans existaient en Angleterre, et inaugurée officiellement le 15 novembre 1818.

L'exemple, même le bon, est contagieux; celui-ci fut bientôt suivi de la fondation d'établissements analogues dans les principales villes de France. Propagateur infatigable des Caisses d'épargne, dont il fut pendant vingt ans président, Benjamin Delessert leur légua 150.000 francs, à la charge pour elles de délivrer 3.000 livrets de 50 francs aux travailleurs les plus méritants qui prendraient l'engagement de n'accepter ce don que comme un premier fonds qu'ils auraient à augmenter. N'avaient-ils pas eu raison de le surnommer le *père des ouvriers* (3)?

(1) La rue d'Uzès occupe une partie de son emplacement.

(2) En 1835, Benjamin Delessert, se souvenant sans doute des douze gravures qu'avait publiées en Angleterre, vers 1747, W. Hogarth, suite intitulée : *Industrie et Paresse*, proposa un prix de 2.000 francs pour une série de lithographies analogues représentant les *suites du vice et de la vertu de manière à produire une impression salutaire sur les jeunes gens de la classe laborieuse*. Ce fut le dessinateur Jules David qui obtint le prix et exécuta les vingt-quatre sujets de cette suite, qui parurent en album chez l'éditeur Joannin, en 1836. Douze sujets étaient consacrés aux hommes, et douze aux femmes.

(3) Et cependant Benjamin Delessert leur avait

Que dire encore de la vie publique de cet homme de bien, successivement magistrat consulaire, colonel de la garde nationale en 1814, et membre de la Chambre des députés pendant plus de vingt ans? Il prit rang au centre gauche sous la Restauration, et parmi les conservateurs sous le règne de Louis-Philippe.

Le 4 janvier 1819, c'est lui qui signala le duc de Richelieu à la reconnaissance publique après la libération du territoire, et fit voter en sa faveur 50.000 francs de rente, dont le duc, quoique sans fortune, s'empressa de faire donation aux hospices de Bordeaux, sa ville natale. En 1835, Benjamin Delessert fit abolir la loterie et les maisons de jeu, dont il avait demandé la suppression dès 1820 et en 1828.

A l'énumération de tous ces titres, on serait heureux de pouvoir ajouter celle de ses bienfaits privés; mais ils sont si nombreux, et la plupart entourés d'un si généreux mystère, que la tâche est bien difficile. « Le plus grand plaisir que l'on puisse goûter — disait-il — et le seul qui soit sans mélange, est celui que l'on éprouve dans l'accomplissement d'une bonne action. Depuis le verre d'eau apporté aux malades jusqu'aux plus magnifiques donations, tout devient une source de jouissances. Après une bonne action, on éprouve un sentiment de bonheur qui est au-dessus de toute idée, on dort d'un sommeil paisible, et tous les songes sont agréables. » — « Un riche sans libéralité — dit-il plus loin — est un arbre sans fruits (4). » Et Flourens, dans son éloge de Benjamin Delessert, ajoutait ceci : « Fontenelle nous raconte du grand ministre Colbert qu'il avait des espions pour lui chercher et lui découvrir partout le mérite caché et naissant. Benjamin Delessert était doué d'une ingénieuse sagacité qui lui a fait faire beaucoup de ses découvertes. »

Nous ne pouvons résister au plaisir de citer, entre mille — toujours d'après M. Flourens — le trait suivant qu'il n'a pu cacher. C'était au 1<sup>er</sup> janvier, Benjamin Delessert avait cru ne pouvoir mieux commencer l'année qu'en consacrant cette journée aux *Enfants malades* et aux *Enfants trouvés*. Il revenait, s'acheminant à pied. Partout sur son passage, des groupes d'enfants joyeux

sévèrement interdit le triste chômage du lundi. Tout ouvrier qui osait se débaucher un seul lundi ne pouvait plus remettre les pieds dans ses fabriques.

(1) *Fondations qu'il serait utile de faire*. 1846. Plaque in-8 de 16 pages.

*Le Guide du bonheur*, ou recueil de pensées, maximes et prières; 1 vol. in-8, 1839; 2<sup>e</sup> édition, Paris, Imprimerie Gratiot, 1849; 3<sup>e</sup> édition, in-12, 1855.

Benjamin Delessert a encore écrit : *Des avantages de la Caisse d'épargne et de prévoyance*. Paris, 1835, in-18. — *Almanach de la Caisse d'épargne et de prévoyance*. Paris, 1837, in-18. Nous ne parlons pas ici des nombreux discours qu'il prononça à la Chambre des députés, de 1815 à 1840; de ses rapports sur les Caisses d'épargne de 1827 à 1845, et de quelques opuscules se rattachant à ses collections de plantes et de coquilles.

En 1795, Benjamin Delessert avait établi dans sa maison une petite imprimerie. Il traduisit alors et imprima la *Morale des échecs*, de Franklin, et imprima la même année, le poème sur les *Disputes*, de Ruhières, etc.

pliaient sous le poids des cadeaux dont on les avait comblés.

A cette vue, le cœur de l'excellent homme se serre, il songe aux pauvres petits abandonnés qu'il vient de quitter et qui ne connaîtront jamais ces joies. Il ne peut supporter cette idée, et ne rentre chez lui qu'après avoir expédié aux deux hospices une cargaison bien capable d'y apporter un bonheur aussi vif qu'inattendu. Depuis ce jour, les *Enfants malades* et les *Enfants trouvés* eurent à chaque 1<sup>er</sup> janvier leurs petits cadeaux et, partant, leurs joies du premier de l'an.

A cette bonté touchante, Benjamin Delessert unissait de vifs sentiments patriotiques, qui plus d'une fois l'inspirèrent heureusement. Ce fut lui qui, le premier en 1800, proposa d'élever un monument au brave général Desaix, tué à Marengo. Annoncée dans le *Moniteur*, la souscription fut aussitôt couverte. Toute l'armée d'Égypte y prit part, et le monument-fontaine exécuté de 1801 à 1803 d'après les dessins de Percier, dans le goût de l'époque, et représentant sur un piédestal le buste de Desaix couronné par la Victoire, fut érigé sur la place Dauphine, où il se voyait encore à la fin du second Empire. Au point de vue artistique, Desaix méritait mieux ; mais, circonstance atténuante, c'était la première œuvre de Percier et Fontaine.

De cette biographie trop écourtée de Benjamin Delessert, nous avons réservé pour la fin ce qui nous intéresse tout particulièrement, les créations, les bienfaits qu'il répandit à Passy, cette commune qu'il affectionnait tant, et où il passa les plus belles heures de sa vie, entouré de ses deux frères, qui étaient venus s'installer auprès de lui, dans le plus beau site de la rue Raynouard. De ces créations, de ces bienfaits, on ne trouve guère l'énumération — et trop rapide encore — que dans un *Annuaire de la ville de Passy*, fort intéressant, qui, paru seulement en 1858, est aujourd'hui devenu des plus rares. Force nous est donc de recourir à ce livre de M. Al. Lefevre, où nous relevons presque textuellement ce qui suit :

« En 1829, M. Benjamin Delessert, qui avait toujours été, comme son père, un fervent propagateur de l'instruction primaire et des salles d'asile, fonda à Passy, au centre d'alors de la commune, deux écoles destinées aux enfants de chaque sexe, et dont la construction et l'entretien, tant au matériel qu'au personnel, furent complètement à sa charge. Indépendamment des prix et encouragements que, chaque année, il délivrait aux élèves, M. Benjamin Delessert leur partageait huit livrets de la Caisse d'épargne de 30 francs chacun, quatre aux garçons et quatre aux jeunes filles. Par son testament, Benjamin Delessert légua 30.000 francs à ces écoles.

Lorsque la mairie de la place de Passy n° 4 fut achetée, on fit à l'aide d'une souscription une appropriation dans le bâtiment réservé aux bureaux, à la salle des élections et au corps de garde ; M. Benjamin Delessert y concourut pour une somme de 2.500 francs.

Préoccupé sans cesse de l'idée d'être utile à Passy, M. Benjamin Delessert comprit qu'un des graves obstacles au développement de cette commune provenait de la difficulté des abords du côté

de la rivière. En effet, pour venir par cette voie, il fallait gravir une côte ayant sur plusieurs points une pente de 9 à 10 centimètres par mètre, ce qui rendait impossible l'arrivée à Passy par la route la plus directe. M. Benjamin Delessert voulut y remédier. Dans ce but, il fit étudier un projet qu'il soumit aux autorités compétentes ; mais, pendant son examen, il apprit que l'on avait mis en vente les premiers terrains sur lesquels il fallait faire passer la nouvelle route. Or, un changement de destination sur ces terrains pouvant augmenter la dépense générale et contribuer ainsi à annihiler l'opération, M. Benjamin Delessert dut se rendre acquéreur, et il n'hésita point : il engagea pour cet objet une somme de 80.000 francs.

L'affaire suivit son cours sous le rapport administratif, mais le résultat ne fut pas favorable : on rejeta le projet à cause des dépenses considérables auxquelles il entraînait.

Cette fâcheuse détermination ne découragea point M. Benjamin Delessert ; avec ce coup d'œil sûr qu'il apportait dans tous ses actes, il jugea que ce devait être un ajournement et non un refus. En conséquence, il se remit à l'œuvre et indiqua un mode de parcours à la fois praticable et économique. Pour parvenir plus sûrement à son but, il persista à ne point aliéner les terrains et constructions qu'il avait achetés, et refusa de contracter des baux à des conditions très avantageuses.

Lorsqu'on l'interrogeait à cet égard, il se contentait de dire : « Une nouvelle voie de communication doit être ouverte sur ce point, et comme il en résultera un grand avantage pour Passy, je ne veux, en quoi que ce soit, entraver l'administration ni augmenter ses charges. »

Une telle persévérance, si dignement motivée, devait produire une solution : de nouvelles négociations eurent lieu, et la commune de Passy offrit au département un concours de 80.000 francs. Pour obtenir ce chiffre élevé, l'autorité locale avait fait appel à la bourse de M. Benjamin Delessert et avait obtenu de lui une subvention de 40.000 fr.

C'est sur ces bases que l'affaire fut soumise au Conseil général de la Seine. Après un examen sérieux et approfondi, ce Conseil approuva les plans et devis, mais il éleva à 100.000 francs le concours communal.

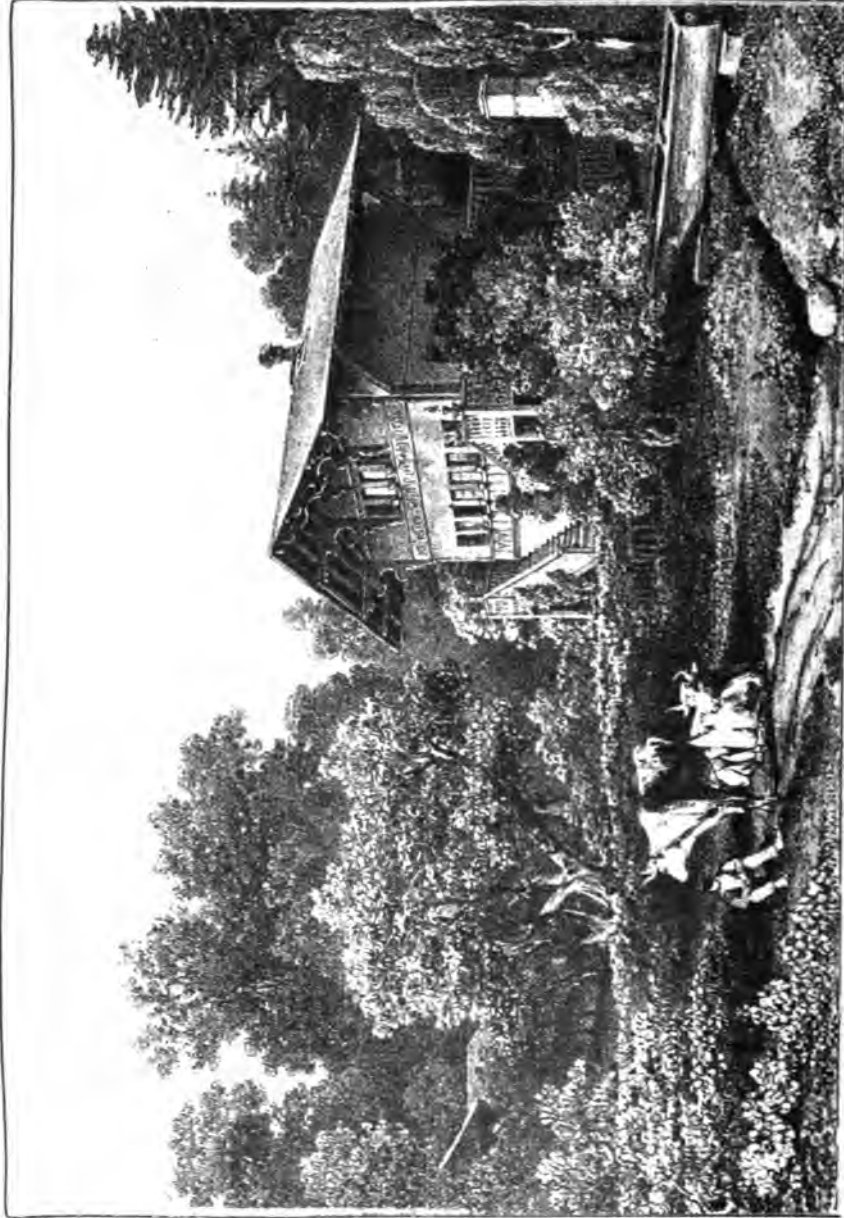
La situation financière de la commune ne permettait pas de satisfaire à l'allocation supplémentaire de 20.000 francs. On dut recourir de nouveau à la générosité de M. Benjamin Delessert, il s'exécuta de très bonne grâce et ajouta 10.000 fr., ce qui portait sa subvention personnelle à 50.000 fr. Une aussi belle action n'a pas besoin de commentaires.

A l'occasion des terrains qu'il avait achetés et sur lesquels devait passer la nouvelle route, il offrit à l'administration supérieure d'en disposer comme elle le voudrait, et, au besoin, de commencer les travaux avant l'expropriation. Il fit plus, il déclara par écrit accepter d'avance et sans examen le prix déterminé ultérieurement par les ingénieurs, soit pour acquisition, soit pour indemnité de démolition, etc. On ne pouvait pas être, à la fois, et plus facile et plus bienveillant.

L'achèvement de ce grand et beau boulevard est complet depuis longtemps : ce fut un acte de jus-

tice et de reconnaissance d'en attribuer l'entière initiative à M. Benjamin Delessert et de lui avoir

jour, causant avec un habitant de Passy et apprenant par lui qu'il y avait du retard dans leur exé-



(Chalet de M. Delessert (d'après une lithographie de 1852).  
(Collection de M. Mar.)

d'abord donné son nom ; depuis, il a pris le nom collectif de boulevard Delessert.

Dans la cruelle maladie qui l'a ravi aux sciences, aux arts, aux indigents, à sa famille et à ses amis, il songeait sans cesse à cette affaire et s'informait très exactement de la situation des travaux. Un

cution, il s'écria : « Si je pouvais former un vœu, je demanderais à Dieu la permission de passer une seule fois sur cette route avant de mourir, non pas — ajouta-t-il — pour prolonger mes jours au delà du terme prescrit, mais pour avoir au moins la certitude que la commune sera en pos-

session de cette nouvelle voie de communication. »

Digne et excellent homme, il s'oubliait toujours au profit de ses semblables et pratiquait cette maxime : *Rien pour soi, tout pour autrui*. C'était bien le résumé de toute son existence, de cette vie si noblement et si utilement remplie.

Atteint d'une maladie organique du cœur, Benjamin Delessert mourut le 1<sup>er</sup> mars 1847, en son hôtel de la rue Montmartre, âgé de soixante-quatorze ans, et fut inhumé à Passy, rue Lekain, n° 3.

*Ci-git l'un des fondateurs des Caisses d'épargne*, telle fut l'inscription qu'on mit sur son tombeau. Il avait stipulé que le jour de son enterrement, qui devait se faire aussi simplement que possible, on remit 42.000 francs aux pauvres de Paris, 1.500 francs à ceux de Passy et 2.000 fr. aux pauvres de l'Église réformée à laquelle il appartenait (1).

Benjamin Delessert avait épousé, le 22 août 1807, une de ses cousines, Laure-Renée-Livie-Jacqueline de Cossonay, qu'il perdit le 18 mai 1823. Comme elle ne lui avait pas laissé d'enfants, toute sa fortune passa à sa famille. Il était grand officier de la Légion d'honneur depuis 1837.

Son hôtel de Passy, habité actuellement par sa nièce, Mme la baronne Bartholdi, était situé au n° 21 actuel de la rue Raynouard. C'est là, chez les frères Paulian, qu'avait habité La Tour d'Auvergne, de 1796 à 1800. Ainsi cet hôtel aurait droit à une plaque doublement commémorative, et du séjour du premier grenadier des armées de la République, et de celui de l'homme de bien éminent dont nous venons de retracer la vie. Espérons qu'un jour notre vœu sera réalisé (2) !

#### FRANÇOIS DELESSERT

Delessert (François-Marie), cinquième fils d'Étienne Delessert (3), naquit à Paris le 2 avril 1780, fut élevé à Genève jusqu'à l'âge de quinze ans, puis entra dans la banque de son père, dont il prit la direction quelques années après, avec son frère Benjamin.

Nommé membre de la Chambre de commerce en 1811, six fois il en fut élu président.

Député de la Seine en 1831 et 1834, et du Pas-de-Calais de 1838 à 1848, il prit part, à la Cham-

bre, à toutes les discussions relatives aux caisses d'épargne, au travail des enfants dans les manufactures, et aux salles d'asile, sujets qui le préoccupaient sans cesse.

Après la mort de son frère Benjamin, il devint président de la Caisse d'épargne de Paris, tout en s'occupant des autres caisses d'épargne de la France et de l'étranger.

En 1852, l'Académie des Sciences le choisit comme membre libre, en remplacement du baron Maurice. Sa biographie, on le voit, ressemble en bien des points à celle de son frère Benjamin. *Tel frère tel frère; les deux doigts de la main*. Même préoccupation du bien public, mêmes goûts pour les sciences et les arts. Héritier avec son frère Gabriel des précieuses collections botaniques et conchyliologiques de Benjamin Delessert, et de la riche bibliothèque qui s'y rattachait, non seulement il en continua l'entretien à l'ancien hôtel d'Uzès de la rue Montmartre, mais il sut les augmenter par les soins qu'il y donna. Comme par le passé, toutes ces richesses restèrent non seulement à la disposition des savants qui voulaient les étudier, mais des simples curieux qui désiraient les voir. Il en fut à peu près de même pour la galerie de tableaux.

François Delessert eut aussi, comme son frère, une raffinerie de sucre considérable (1), il y introduisit toutes les innovations ayant rapport à cette industrie; cet établissement était situé aux n° 14 et 16 du quai de Passy. Jaloux également d'encourager l'œuvre si généreuse des écoles établies par son aîné, il continua de donner, tous les ans, huit livrets de la caisse d'épargne aux élèves les plus méritants, et fonda rue Lekain, n° 3, un asile qui fut édifié en 1872 et existe encore. Cet homme de bien mourut entouré de tous les siens, le 15 octobre 1868, en son hôtel de Passy, rue Raynouard, n° 27. Il était officier de la Légion d'honneur depuis 1828. Suivant ses dernières volontés, aucune invitation ne fut envoyée à l'occasion de ses funérailles. Il fut inhumé rue Lekain, n° 3.

François Delessert avait épousé, à Paris, Julie-Élisabeth-Sophie Gautier, dont il eut, outre d'autres enfants morts jeunes : 1° Stéphanie-Madeleine-Caroline Delessert, née le 7 mai 1814, mariée au baron J.-H. Hottinguer, régent de la Banque de France; 2° François-Benjamin-Marie Delessert, dont nous parlerons plus loin; 3° Madeleine Delessert, née à Paris en février 1830, mariée au baron Frédéric Bartholdi, conseiller à la Cour des Comptes, chevalier de la Légion d'honneur.

Après la mort de François Delessert, qui fut le dernier survivant des trois frères dont nous occupons spécialement, les collections botaniques et conchyliologiques furent données à la ville de Genève, et les livres qui s'y rattachaient légués à la bibliothèque de l'Institut.

En mars 1869, la galerie de tableaux fut vendue aux enchères. La perle de cette riche collection était, sans conteste, la célèbre Vierge de Raphaël, dite *de la maison d'Orléans* ou la *Madone à l'Enfant mutin*. Ce tableautin, qui ne mesure pas

(1) C'était l'ancienne raffinerie de son frère Benjamin, dont il continua l'exploitation.

(1) Par son testament, M. Benjamin Delessert laissa encore une somme de 15.000 francs aux pauvres de Passy.

(2) Le portrait que nous donnons de Benjamin Delessert est la copie d'une lithographie faite vers 1840, par Léon Noël, d'après une peinture de P.-A. Labouchère. Benjamin Delessert avait alors 67 ans environ. Si nous avions à transcrire son signalement, nous dirions : visage ovale, le front haut, et les yeux scrutateurs, profondément encaissés sous les arcades sourcilières, annoncent une belle et ferme intelligence; nez moyen et régulier; enfin la bouche, gracieuse et fine, aux extrémités relevées, dénote une extrême bienveillance, qui se lit dans tout l'ensemble des traits. La lithographie ne portant pas de nom d'éditeur nous pensons qu'elle n'a été tirée que pour les amis.

(3) Le quatrième fils d'Étienne Delessert fut Anne-Pierre-Alexandre (V. plus haut, au 5°). Il fit partie de la maison de banque fondée par son père, puis se retira en sa propriété de Ville-neuve-le-Roi.



plus de 29 centimètres de haut sur 21 de large, avait été acheté 27.250 francs en 1843, à la vente Aguado; ce fut le duc d'Aumale qui s'en rendit acquéreur à la vente de la collection Delessert, moyennant 150.000 francs. Dans tous ses voyages, le prince se faisait accompagner de ce chef-d'œuvre, qu'on retrouvera au musée Condé, à Chantilly, dans le *Santuario*.

La galerie Delessert se composait surtout d'excellents tableaux des anciens maîtres hollandais et flamands, parmi lesquels on remarquait : une *Sainte Famille* et un *Portrait d'homme* par Rubens, le *Mariage de Sainte Catherine* et un *Portrait* par Van Dyck, une *Vieille Femme* par Gérard Dow, deux Pieter de Hooch extraordinaires et un *Bois* superbe d'Hobbéma. Mais, très éclectiques, les frères Delessert avaient aussi réuni des chefs-d'œuvre d'autres écoles, entre autres deux belles *Vues de Venise* de Canaletti, et une *Sainte Famille* de Murillo. Dans l'école française, l'attention était surtout attirée par un *Port de mer au soleil couchant* de Claude Lorrain, une *Sainte Cécile* de Mignard, un superbe portrait au pastel de *Jean-Jacques Rousseau* par Latour, quatre tableaux de Greuze, dont la *Lecture de la Bible* et le beau portrait du graveur *Georges Wille*, cinq marines de Joseph Vernet, deux tableaux de son fils Carlé et un de son petits-fils Horace représentant l'*Apothéose de Napoléon*, un *Bélsaire* du baron Gérard, *François I<sup>er</sup> et Marguerite de Navarre* par Bonnington, le *Cloître de Saint-Etienne-du-Mont*, par Granet, deux toiles de Paul Delaroche, les neuf dessins de l'*Histoire de Samson* par Decamps, la *Partie d'échecs* et les *Amateurs de peinture* par Meissonnier, et enfin un *Pâturage* de Rosa Bonheur.

Nous n'avons signalé que quelques œuvres principales de cette belle collection; à côté d'elles s'en trouvaient beaucoup d'autres des plus intéressantes et d'un réel mérite, dont on pourra trouver l'énumération dans le catalogue qui en a été publié au moment de la vente (1).

François Delessert eut un fils, François-Marie-Benjamin Delessert II, qui naquit à Paris le 17 novembre 1817, et s'occupa, comme tous les membres de sa famille, de ce qui avait rapport aux questions financières, ainsi qu'aux lettres, aux sciences et aux arts. Il avait réuni chez lui quelques bons tableaux modernes, entre autres une répétition de l'*Odalisque* par Ingres, les neuf grands dessins de l'*Histoire de Samson* par Decamps, et une belle collection de dessins d'anciens maîtres. Benjamin Delessert II s'intéressa surtout ardemment aux premiers essais de photographie, et publia à Paris, chez Goupil, de 1853 à 1855, une *Notice sur la vie de Marc-Antoine Raimondi*, le célèbre graveur bolonais, accompagnée de reproductions photographiques des pièces de ce maître

et exécutées à ses frais, sous ses yeux (1). A l'Exposition universelle de 1855, où on les exposa en regard des originaux, elles furent fort remarquées, la similitude était complète. Il est bon de se rappeler qu'on n'était encore, à cette époque, qu'au début de cette découverte, qui a tant progressé depuis.

Benjamin Delessert avait été envoyé en 1849 à l'Assemblée législative par le département de la Seine (2), puis nommé chef de bataillon de la garde nationale, et chevalier de la Légion d'honneur. Il avait épousé Mlle Blanche de Triqueti, fille de Henri, baron de Triqueti, dont il n'eut pas d'enfants, et mourut subitement à Passy, le 25 janvier 1868.

#### GABRIEL DELESSERT (3)

Delessert (Gabriel-Abraham-Marguerite), frère de Benjamin et de François, naquit à Paris, rue Coq-Héron, n° 3, le 17 mars 1786. Jusqu'à 1830, il fit partie de la maison de banque Delessert et C<sup>ie</sup>, dont il fut un des agents les plus actifs.

En janvier 1814, il avait été nommé capitaine-adjutant de la garde nationale de Paris, puis adjudant-commandant; ce fut en cette qualité qu'il se fit remarquer, le 30 mars de la même année, à la bataille de Paris, sous les ordres des maréchaux Moncey et Masséna et du général Durosnel. Sa belle conduite lui valut alors la croix de la Légion d'honneur. L'année suivante, il se distingua de nouveau d'une manière toute particulière au parc de Saint-Cloud et à l'île Séguin. En 1830, après la révolution de juillet, il fut nommé colonel d'état-major, et en 1831 général de brigade de la garde nationale, grades qu'il avait bien mérités par ses antécédents. C'est avec raison que le général Jacqueminot a pu dire de lui qu'il était né militaire.

Maire de Passy, du 1<sup>er</sup> août 1830 au 12 février 1834, puis préfet de l'Aude, Gabriel Delessert, après avoir vu *Carcassonne* pendant sept mois, abandonna cette préfecture, le 27 septembre, pour celle d'Eure-et-Loir, dont il se démit en 1836, au grand regret de ses administrés, qui ne pouvaient oublier la belle conduite qu'il avait tenue, lors de l'incendie de la cathédrale de Chartres des 4 et 5 juin 1836.

Le marquis Henri de la Rochejaquelein, témoin oculaire de cette catastrophe, en a donné une relation très détaillée (4) dont nous croyons devoir extraire le passage suivant : « Le feu, que l'on attribue à l'imprudence de deux ouvriers qui étaient employés à la réparation de la toiture, se déclara subitement avec une violence telle, que l'on put juger de suite des conséquences affreuses que l'on avait à redouter; il commença dans la charpente,

(1) On trouvera aux Archives de la Société ce catalogue, ainsi que quatre petites gravures (don de M. Mar), représentant : a) vue de l'hôtel Delessert, côté du jardin; b) vue de l'intérieur de la galerie de M. Delessert; c) GREUZE : la *Lecture de la Bible* (ce tableau, donné par M. Delessert à sa fille, Mme Bartholdi, n'a pas figuré à la vente); c) LUCRÈS : *intérieur d'un estaminet villageois*. (N. D. L. R.)

(1) Cette belle publication, qui avait eu pour but de venir en aide aux artistes qui ne pouvaient acheter les pièces originales, paraissait par livraisons contenant chacune quatre reproductions.

(2) Nos Archives possèdent la belle et simple profession de foi que F.-M.-B. Delessert fit alors.

(3) Le portrait qui accompagne la notice sur Gabriel Delessert a été communiqué par M. Ch. Chandebois.

(4) Voir la *Gazette de France* du 7 juin 1836.

à la jonction d'un des bras de la croix formée par les côtés de la nef. Le tocsin sonne immédiatement ; il était six heures et demie du soir. A l'instant toute la population fut sur pied. On essaya de faire agir les pompes, mais la toiture étant en plomb, tous les efforts furent inutiles. Le feu se communiqua avec une telle rapidité, qu'il fallut renoncer à occuper la galerie extérieure du haut de la nef. Dans cet instant critique, il se passa

la foule qui contemplait cette scène de dévouement et de courage, les cris mille fois répétés : *Sauvez-vous ! sauvez-vous !* tout ensemble était d'un effet que rien ne peut rendre. » Enfin, grâce aux ordres habilement donnés par le préfet et le général Fleury, l'incendie put être circonscrit ; la couverture en plomb, la charpente du grand comble et des deux clochers, ainsi que les cloches furent détruites, le reste fut sauvé.



GABRIEL DELESSERT.

*Gabriel Delessert*

une des scènes des plus honorables que l'on puisse citer à l'honneur d'un administrateur. M. Gabriel Delessert, préfet d'Eure-et-Loir, avait été un des premiers à s'exposer aux plus grands dangers ; il donne l'ordre d'évacuer la galerie ; plusieurs personnes qui l'entourent veulent, par un zèle louable, l'arracher avant elles à une mort inévitable ; mais il ne veut se retirer que le dernier ; alors on cherche à l'entraîner, il se débarrasse avec peine des personnes qui le tenaient embrassé ; enfin il est obligé de mettre, avec la plus vive énergie, la main sur la garde de son épée, pour qu'on soit forcé de le laisser le dernier à son poste. Cette noble lutte se passait sous des toits enflammés, le plomb coulant sur ceux qui en étaient acteurs. L'effroi de

En reconnaissance de l'intépide dévouement de son premier magistrat, la ville de Chartres fit frapper avec le métal des cloches fondues par l'incendie, une des plus belles médailles qu'on doive au talent de M. Barre, le grand-père d'un de nos membres les plus généreux. Au recto, la cathédrale de Chartres avec ces mots : *Incendie des 4 et 5 juin 1836*. Au verso : *A Gabriel Delessert, préfet, la ville de Chartres reconnaissante* (1).

(1) Parmi ses boutades, Nestor Roqueplan, dans ses *Nouvelles à la main*, dit que Gabriel Delessert avait tellement la vocation des extinctions d'incendie, qu'il y arrivait toujours avant qu'ils fussent commencés.

La façon dont il avait administré la préfecture d'Eure-et-Loir fit songer à lui pour la place éminente et périlleuse de préfet de police, qu'il n'accepta qu'après bien d'honorables hésitations. Il l'occupa du 10 septembre 1836 au 24 février 1848, et, grâce à lui, la capitale tranquillisée put jouir d'un long repos. « N'y a-t-il pas — disait Jacques Arago — un noble dévouement dans la vie de celui qui, pouvant se reposer heureux dans les loisirs de la vie domestique, aime mieux consacrer son infatigable intelligence à la répression des délits et des crimes qui attristent son pays? M. Gabriel Delessert a bien mérité de ses concitoyens, et de légitimes regrets le suivront dans sa retraite. »

« La population parisienne — a dit encore M. Ducoux, un de ses successeurs — conserve avec reconnaissance le souvenir de ce magistrat dont les vertus privées égalaient l'intelligence et le dévouement à la chose publique. M. Gabriel Delessert sut toujours atténuer les nécessités quelquefois terribles de sa charge, par l'esprit de tolérance et de bonté avec lequel il remplit ses devoirs (1). »

N'y a-t-il pas lieu de rappeler ici, à ce propos, que deux fois pendant l'exercice de ses délicates fonctions, il eut à recevoir comme prisonnier de passage à la préfecture de police le prince Louis-Napoléon Bonaparte (Napoléon III). La première fois, ce fut le 14 décembre 1836, à 2 heures du matin, après la malheureuse tentative de Strasbourg.

On conduisait le prince de Strasbourg à Lorient, où il devait s'embarquer pour les États-Unis. « M. Gabriel Delessert l'attendait (2), et la réception, quoique froide, fut bienveillante, mais douloureuse ; il lui était pénible d'exercer ses sévères fonctions contre le neveu de l'Empereur, de revoir dans la condition extrême de prisonnier le fils d'une reine qui l'avait accueilli autrefois dans ses voyages avec une exquise et rare bienveillance, ce fils qu'il avait connu tout enfant et pour lequel il avait eu de si douces et de si gracieuses paroles, de si tendres et de si bons sentiments. Une collation avait été servie pour le prince dans la grande salle à manger de la préfecture, dans cette même salle où, presque tous les matins, Mlle Cécile et M. Édouard Delessert, jeunes enfants du préfet, venaient s'ébattre et prendre avec Mlle de Montijo, leur amie, des leçons de gymnastique sous l'habile direction de M. Delestre, alors sous-officier des sapeurs-pompiers de Paris. Le prince ne voulut point accepter cette collation. Il ne prit que quelques biscuits et un verre de champagne dans le salon rouge de la préfecture, où il attendit patiemment le moment de son départ, qui eut lieu deux heures après. »

M. Gabriel Delessert n'en était qu'à la première épreuve.

La seconde eut lieu après la fâcheuse échauffourée du prince à Boulogne-sur-Mer, le 6 août 1840. Conduit d'abord à la citadelle de Ham, il fut amené, dans la nuit du 12, à la Conciergerie

de Paris. Comme la première fois, M. Gabriel Delessert l'attendait, et après avoir reçu du prince des félicitations du maintien en exercice de l'ami de sa mère, du fonctionnaire bienveillant qui l'avait si délicatement reçu dans les mêmes conditions quatre ans auparavant, il le fit conduire dans le logement le plus salubre et le plus convenable de la prison, où il resta jusqu'au 26 septembre suivant ; puis le prisonnier comparut devant la Chambre des Pairs, qui devait le renvoyer à Ham.

Après la révolution du 24 février 1848, Gabriel Delessert voulut partager l'exil de son roi, et alla le retrouver à Claremont, où il reçut de Louis-Philippe un accueil plein d'effusion, de reconnaissance et de bonté. Six mois après, sollicité par sa famille et ses amis de rentrer en France, voyant que le pouvoir républicain fonctionnait tranquillement et que sa vie n'avait rien à craindre de ce parti, il sollicita de Louis-Philippe la permission de s'éloigner de Claremont, quitta le sol hospitalier de l'Angleterre et vint se retirer dans sa charmante villa de Passy.

Trois ans après, un événement douloureux vint troubler la sérénité de sa nouvelle existence. Sa fille Cécile, linguiste habile et peintre amateur distingué, mariée depuis 1847 au vicomte Alexis de Valon, jeune homme aussi charmant que modeste, connu par des articles de revues et quelques bons ouvrages, avait organisé le 20 août 1851 une partie de natation dans l'étang de sa belle propriété de Saint-Priest, près de Limoges. Nageurs et nageuses se jettent gaiement à l'eau et gagnent le large. Mme de Valon, se sentant fatiguée, appelle à son aide ; son mari nage vers elle, l'aborde, la soutient et cherche à la diriger vers le rivage, quand tout à coup il s'embrasse les jambes dans de hautes herbes. Le comte de Nadaillac (Sigismond du Pouget), habitué de la maison, qui voit ce qui se passe, ramène vivement à terre Mme de Valon, puis s'élance au secours de son ami. Dévouement inutile ! il est trop tard, M. de Valon a disparu sous les eaux, il meurt victime de la plus cruelle fatalité. Le désespoir de sa femme et de M. Gabriel Delessert, qui assistaient à cette scène, est indescriptible.

Seize mois après, Mme de Valon, qui avait trouvé dans son sauveur une âme aussi généreuse que sympathique, touchée des soins dévoués et sincères que M. de Nadaillac n'avait cessé de lui témoigner dans la cruelle épreuve qu'elle avait eue à subir, et, de plus, encouragée par son père et sa mère (1), unissait son sort à cet homme de bien.

En dépit de son âge, Gabriel Delessert — qui, du reste, n'avait guère connu la maladie — ne laissait pas s'écouler un seul jour sans faire une promenade à cheval, au bois de Boulogne ou du Vésinet, ou ailleurs. Le 16 juillet 1856, étant dans la forêt de Saint-Germain, son cheval s'effraya

(1) *Paris-Guide*, 1867, t. II, p. 1700.

(2) *M. Gabriel Delessert*, par Tripier le Franc ; *Paris, Dentu*, 1859. Un fort volume in-4, auquel nous allons emprunter bon nombre de passages. *Passim*.

(1) Mlle Marie-Charlotte de Laborde, née en 1806, était fille de la comtesse de Laborde, ancienne dame d'honneur de l'impératrice Joséphine, et avait épousé M. Gabriel Delessert, le 1<sup>er</sup> juin 1834. Elle mourut en mai 1894. Mme de Nadaillac, sa fille, née à Passy, le 7 octobre 1823, mourut également à Passy, le 26 mars 1887.

d'une pierre placée sur le chemin, se cabre, tombe des quatre pieds à la fois, jette sous son corps le corps de son habile monteur et pose ses pieds sur sa nuque. M. Delessert a la colonne vertébrale presque brisée, on le ramène à demi mourant à Passy; mais, grâce aux soins des docteurs Chenu et Lenoir, médecins de la famille, aidés du chirurgien Velpeau, le blessé se rétablit promptement et continua à remonter à cheval tout comme auparavant.

Six jours seulement avant sa mort, Gabriel Delessert chassait avec quelques amis dans une partie de la forêt de Chantilly qu'il avait affermée. Il faisait froid. L'étang de la reine Blanche paraissait fortement glacé; un chien poursuit une pièce de gibier sur la glace, qui se rompt; l'animal tombe à l'eau et va se noyer. Un brave paysan voit le danger que court le pauvre animal, tente de le sauver; mais la glace se brise également sous ses pieds, et il est lui-même sur le point de disparaître. Alors M. Gabriel Delessert, oubliant ses années, jette son habit à terre pour s'élaner au secours de cet homme; on lui barre le passage, on le retient, en lui montrant qu'une personne plus rapprochée que lui du lieu de l'accident s'est précipitée au secours du paysan et du chien, qui sont tous les deux sains et saufs. C'est dans ce tragique incident que M. Gabriel Delessert, qui avait été saisi par le froid, prit le germe de la maladie dont il ne devait pas se relever.

Néanmoins, ayant appris le lendemain que l'Empereur et l'Impératrice devaient se rendre le jour suivant à un bal que donnait l'ambassadeur d'Angleterre, il résolut, quoique très souffrant, de s'y rendre, afin d'y rencontrer l'Impératrice, qu'il connaissait depuis son enfance et à laquelle il avait voué une vive affection, afin surtout de pouvoir la féliciter, ainsi que l'Empereur, sur la manière miraculeuse dont tous deux venaient d'échapper à l'attentat criminel du 14 janvier (1).

Il rentra chez lui vers minuit, à Passy, et, quoique bien enveloppé, il eut froid en route. C'en était fait de lui; le lendemain matin une fluxion de poitrine se déclarait et fit en peu de temps d'effrayants progrès.

L'Impératrice avait envoyé prendre de ses nouvelles. Ayant appris qu'on désespérait de le sauver, elle monta brusquement dans une voiture de service et se rendit à Passy. Arrivée dans la chambre du vieillard mourant, les yeux pleins de larmes, elle se jette éperdue sur son lit et l'embrasse avec effusion. M. Gabriel Delessert la reconnaît, tend sa main défaillante vers Sa Majesté et lui dit : *Soyez bénie ! merci !... merci !...*

Le lendemain matin, 31 janvier 1858, il expirait, âgé de soixante et onze ans, ayant gardé jusqu'au dernier moment la sérénité de sa belle âme, la dignité et la noblesse de son beau visage.

Suivant son désir, qui fut ponctuellement respecté, son convoi et son inhumation au cimetière de Passy se firent avec la plus grande simplicité. Sa femme et son fils reposent auprès de lui.

Gabriel Delessert avait été promu officier de la

Légion d'honneur en 1832, commandeur en 1839 et grand officier en 1845. Il était pair de France depuis le 24 mars 1844.

La propriété qu'il habitait au n° 19 actuel de la rue Raynouard avait été construite sur l'emplacement de la demeure du duc de Lauzun, qui y avait donné quelquefois l'hospitalité à Saint-Simon, son beau-frère. A propos de cette demeure, Amédée Achard disait en 1867 (1) :

« Là est une maison fameuse, où la plus aimable hospitalité a fait accueil à tous les hommes qui ont un nom dans la politique et les lettres. M. Cousin, M. de Rémusat, M. Mérimée, M. Thiers, M. le prince de Broglie, M. Sainte-Beuve en savent le chemin. C'est une des gloires et des élégances de Passy que d'avoir conservé le salon, ouvert autrefois par M. Gabriel Delessert, qui fut le plus honnête homme de son temps. »

Nous ne pouvions finir cet article par un plus bel éloge.

DELESSERT (Alexandre-Henri-Édouard), fils du précédent, naquit à Paris le 15 décembre 1828. A vingt-deux ans, il accompagna le savant M. de Sauley dans son voyage à la mer Morte, et visita successivement la Palestine, la Syrie, la Turquie, la Grèce, la Sardaigne, l'Italie, l'Allemagne et l'Angleterre. Il publia à Paris en 1853 : *Voyage aux Villes maudites*. Un an après, il fit paraître *Une Nuit dans la cité de Londres*; en 1855, *Six Semaines dans l'île de Sardaigne*; en 1860, un livre fantaisiste intitulé *le Chemin de Rome, s'il vous plait ?* et, en 1862, *Toujours tout droit*, réponse au livre précédent. Il avait été en 1851 un des fondateurs de l'*Athénium français*, auquel il ne cessa de collaborer jusqu'à sa fusion avec la *Revue contemporaine* en 1856 (2).

Comme son cousin Benjamin Delessert II, il s'intéressa vivement aux débuts de la photographie, et fut le premier l'auteur de pièces de dimensions considérables. Au mois de septembre 1860, il exposa les épreuves d'un cheval de grandeur naturelle et de personnages de même dimension, qu'il avait obtenues à l'aide d'un appareil de son invention qu'il fit breveter sous le nom de *Porte-lumière Édouard Delessert et Bianchi*.

Enfin Édouard Delessert s'occupa longtemps d'affaires financières, devint vice-président du conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest et administrateur de la Banque de l'Indo-Chine. Il était, en plus, membre du Jockey-Club et du cercle de l'Union artistique. En 1855, il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur; il fut promu officier quelques années après.

Il mourut à Paris le 28 mars 1898 et fut inhumé au cimetière de Passy.

Il avait prouvé tout l'intérêt qu'il portait à nos travaux, en se faisant inscrire un des premiers sur la liste de nos sociétaires. Depuis, deux autres

(1) On se rappelle que le soir de ce jour-là, Orsini et ses trois complices lancèrent, rue Le Peletier, trois bombes sur la voiture de l'Empereur et de l'Impératrice, qui se rendaient à l'Opéra.

(2) *Paris-Guide*, 1867, t. II, pp. 1230, 1281.

(2) Outre les ouvrages énoncés, Édouard Delessert publia encore une dizaine d'opuscules sur des sujets différents.

membres de la famille nous ont honorés de leur adhésion : le très regretté baron Bartholdi et Mme Odier, dont nous souhaitons vivement voir le nom figurer bien longtemps encore sur la liste de nos adhérents.

Ici s'arrête notre monographie des Delessert, que nous avons longtemps hésité à écrire. Ce n'est guère par les membres de la famille, on le sait, qu'il eût été possible d'obtenir des renseignements plus nombreux, et surtout plus intimes : leur amour du silence pour tout ce qui les concernait, leur modestie, excessive peut-être, mais qu'on ne saurait blâmer, leur inspiraient l'horreur de tout ce qui aurait pu ressembler à de la réclame. Forcé a donc été pour nous d'avoir recours à tout ce qui a été écrit sur eux par des contemporains qui les avaient fréquentés, et à leur faire de nombreux emprunts. Aussi notre travail s'est-il, en partie, simplement borné à réunir des documents épars, à les collationner et à les mettre en ordre.

Ces documents, nous aurions hésité à les publier du vivant des frères Delessert, dans la crainte de blesser ce sentiment de modestie qui, chez eux, était une véritable passion ; mais aujourd'hui que, hélas ! ils ne sont plus, nous regardons comme un devoir de reconnaissance de les insérer dans nos Archives, pour perpétuer le souvenir de ces hommes de bien dont la vie peut servir de modèle à tous.

Ah ! s'il nous eût été donné de connaître tous les actes de bonté et de bienfaisance qu'ils répandirent chaque jour si discrètement sur Passy et ailleurs, pendant une grande partie de notre siècle, bien des pages ne suffiraient pas à les divulguer. C'est d'eux qu'on peut dire que *leur main gauche ignorait le bien que prodiguait leur main droite*, et nous ne saurions mieux finir qu'en rééditant ces mots bien connus :

*Oh! les braves gens! les braves cœurs!*

LÉOPOLD MAR.

#### OUVRAGES CONSULTÉS :

*Biographie des hommes utiles* (Société Monthyon et Franklin), année 1837 : Etienne Delessert, par Jarry de Nancy.

*Eloge historique de Benjamin Delessert, académicien libre*, par M. Flourcens, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences (lu dans la séance publique du 4 mars 1850).

*Notice sur la vie de Benjamin Delessert*, par le comte d'Argout (lue à l'assemblée générale des Caisses d'épargne, le 8 mai 1847); Paris, Plon frères, 1847, pièce in-4.

*Notice sur Benjamin Delessert*, par Alphonse de Candolle.

*Travaux et Bienfaits de M. le baron Benjamin Delessert*, par le baron Ch. Dupin; Paris, F. Didot frères, 1847, pièce in-32.

*Eloge de Benjamin Delessert*, par Paul-Antoine Cap (de Paris), couronné par l'Académie de Lyon; Paris, Plon frères, 1850, in-8.

*Notice chronologique sur M. le baron Benjamin Delessert*, par Tisseron et C. V., Paris, imp. de Mme de Lacombe, 1847, pièce in-8, extraite des Archives des hommes du jour.

*Biographie Michaud*, long article sur Benjamin Delessert.

*Magasin pittoresque*, articles sur Benjamin Delessert, années 1847, p. 406; 1850, p. 398; 1859, p. 102.

*Notice biographique sur la vie et les travaux politiques de M. François Delessert*; Paris, à l'Administration générale, 1845, pièce in-8, extraite des Contemporains.

*M. Gabriel Delessert*, par Tripiet le Franc; Paris, Dentu, 1859, 1 fort volume grand in-8.

*Edouard Delessert*, par Henry Lauzac, extrait du 3<sup>e</sup> vol. de la Galerie historique et critique du XIX<sup>e</sup> siècle : Paris, Bureau de la Galerie, 1861, pièce in-8.

*Annales historiques nobiliaires et biographiques*, par Tisseron. — Voir l'article sur les Delessert.

*Notice sur la collection de tableaux de MM. Delessert*; Paris, 1846, in-8.

*Catalogue des tableaux de M. François Delessert*; Paris (s. d.), in-8 (contenant 236 numéros).

*Galerie Delessert*, par Ch. Blanc (*Gazette des Beaux-Arts*); Paris, Claye, 1869, gr. in-8 avec 8 eaux-fortes.

#### LA TOUR D'Auvergne A PASSY

S'il est un hôte dont Passy puisse véritablement être fier, c'est à coup sûr Théophile Malo-Corret de La Tour d'Auvergne, surnommé le *premier grenadier de la République*, si grand par sa bravoure, son ardent amour de la patrie, sa candeur, la sensibilité de son âme, son indépendance de caractère et son désintéressement. Sa biographie est dans toutes les mains ; nous nous contenterons de la résumer brièvement jusqu'à l'époque de sa retraite définitive, sur laquelle nous nous appesantirons davantage, parce qu'elle appartient essentiellement à notre histoire locale.

Né, le 23 décembre 1743, à Carhaix, dans le Finistère, voué au métier des armes, il entra, le 3 avril 1767, en qualité de sous-lieutenant, dans la deuxième compagnie des Mousquetaires noirs, se distingua particulièrement en Espagne, surtout au siège de Port-Mahon, à la fin de 1781, et revint en France le 23 janvier 1782. Il fut enfin nommé capitaine à l'ancienneté le 29 octobre 1784, et chevalier de Saint-Louis le 6 octobre 1791, après vingt-quatre ans de service. La Tour d'Auvergne fut toujours favorable aux principes de la Révolution, fit la campagne de 1792 à l'armée des Alpes, puis commanda en 1793 et 1794, à l'armée des Pyrénées occidentales, les compagnies de grenadiers qui s'immortalisèrent sous le nom de *colonne infernale*. Autorisé à prendre sa retraite définitive le 7 janvier 1795, il s'était embarqué le 5 février suivant, à Bayonne (1), sur un navire breton qui devait le ramener dans son pays natal, quand il fut fait prisonnier par les Anglais et emprisonné à Bodmin dans le comté de Cornouailles. Au début de sa captivité, ses géoliers voulant le forcer à quitter sa cocarde, il la perça de son épée jusqu'à la garde, déclarant fièrement qu'il se laisserait plutôt tuer que de la rendre. Enfin, libéré le 7 janvier 1796 à la suite d'un échange de prisonniers, il débarqua au Havre

(1) Quelques biographes disent : à Bordeaux. La Tour d'Auvergne, dans une de ses lettres, dit : à Bayonne.

le 12, passa deux ou trois mois à Paris, puis, sa santé étant fortement ébranlée (1), il se résolut à demander à une campagne qui ne l'éloignât pas de ses amis l'air et le repos qui lui étaient nécessaires, et choisit Passy, où il vint au printemps de 1796 se fixer chez ses amis Pierre et Joseph Paullian.

Avant d'installer La Tour d'Auvergne parmi nous, il nous semble intéressant de donner quelques détails sur la propriété qu'il habita.

Située vers l'entrée de la rue Basse (Raynouard), à gauche en venant du couvent des Bonshommes, et après le passage des Eaux, elle avait été achetée en 1769, moyennant 39.950 livres, par Pierre-Louis Dhiesme (ou Dhierné) de Paullian, ancien officier, et se composant de deux maisons contiguës communiquant par leurs cours et terrasses. La première, dite la *petite maison*, avait entrée par une petite porte au-dessus de laquelle était alors l'inscription suivante : *Nouvelles Eaux minérales, vitrioliques, ferrugineuses et astringentes*. Sur une des terrasses du jardin, et adossé au corps de logis, était le puits de la fameuse source découverte en 1754 par M. de Calsabigi (ou Calzabigy), et dont le docteur Raymond a raconté l'histoire à la page 54 de notre premier volume. La deuxième, dite la *grande maison*, consistait en trois petits bâtiments donnant sur la rue Basse, et sur la terrasse était une grande maison éclairée par cinq fenêtres de face regardant la Seine. Il y avait, en plus, écuries, serres, celliers, etc. Ces deux maisons avaient été saisies sur M. Antoine de Calsabigi et sur la succession vacante de sa femme, Simonne Dorset, veuve d'Antoine du Ru de La Mothe, major général au service du roi de Pologne (Stanislas?), et étaient dites ensemble : *maison de la générale de La Mothe* (2). Elle portait à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, suivant la numération de l'époque, le numéro 66, correspondant au numéro 21 actuel, faisant partie des propriétés de la famille Delessert et actuellement habité par la Mme la baronne Bartholdi.

« La raison, la seule raison qui m'a fait quitter Paris, disait La Tour d'Auvergne à son arrivée chez nous, c'est que la vie qu'on y mène a quelque chose de trop agité pour satisfaire les goûts d'un homme simple, qui a besoin aujourd'hui de faire succéder un peu de repos à de longues fatigues et à de pénibles travaux. À la campagne, ou dans les petites villes, on se trouve dans sa situation naturelle; et, étant placé entre la société et la retraite, aussi bien qu'entre le repos et d'agréables occupations, l'on

« se tire de la dépendance en cherchant les sentiers qui nous dérobent à la foule, et l'on jouit enfin de cette précieuse liberté sans laquelle on ne peut être véritablement heureux. C'est dans ces sentiments que j'ai quitté avec joie Paris et la grande scène des événements, pour chercher l'oubli et l'obscurité. »

La Tour d'Auvergne n'avait alors que 800 livres de retraite (1) et 1.000 livres environ de revenu patrimonial; c'était plus qu'il ne lui en fallait pour satisfaire ses goûts modestes; aussi consacrait-il la majeure partie de ce revenu à des œuvres charitables, et l'on peut dire que jamais pauvre ne frappa vainement à sa porte. Jusqu'à sa mort il servit une pension de 600 livres à la veuve d'un de ses amis, pauvre mère de famille devenue subitement folle à la suite de revers de fortune, et qu'il avait fait placer dans une maison de santé.

« Quoique je ne reçoive que 25 livres par mois en numéraire et le reste en mandats — écrivait-il à un de ses amis, peu de temps après son arrivée dans notre commune — j'en ai assez pour aller doucement dans la vie. Je me prosterne bien plus volontiers devant la Providence pour la remercier, que pour lui rien demander. Du pain, du lait — cet aliment était alors à peu près le seul qu'il pût supporter — la liberté et un cœur qui ne puisse jamais sentir l'ambition : voilà l'objet de tous mes désirs. »

Ne croyez pas que son temps fût entièrement consacré au repos. La Tour d'Auvergne était un érudit quelque peu numismate et un polyglotte. Il reprit son travail sur *les Origines gauloises*, dont il fit paraître en 1797 une troisième édition, beaucoup plus complète que les deux premières, et continua ses recherches sur l'origine des langues. L'épigraphie qu'il avait mise en tête de ses *Origines gauloises*, et qu'il avait empruntée à La Végece, peint bien l'homme : « Les choses accomplies avec courage ne sont que d'un temps, mais celles qui sont écrites pour la patrie sont éternelles. » Son manuscrit des *Origines gauloises*, les *Commentaires de César*, la *Vie de Turenne*, de la famille duquel il descendait indirectement (2) et qu'il avait pris pour modèle, ne l'avaient jamais quitté dans ses campagnes.

À Passy, que voyait-on comme ornement dans son modeste logis?... Toujours ses manuscrits, les livres qui lui étaient nécessaires, ses médailles antiques, ses vêtements militaires, ses armes et sa pipe, et... c'était tout!

La Tour d'Auvergne n'était guère notre hôte que depuis un an, quand, au mois d'avril 1797, il apprend que la réquisition militaire a enlevé à son vieil ami l'érudit Le Brigant le seul fils qui

(1) La Tour d'Auvergne, outre les fatigues de ses nombreuses campagnes, se ressentait toujours d'un terrible coup d'épée qu'il avait reçu dans un duel, le 30 août 1778; de plus, sa vue était fort affaiblie, ses dents supérieures étaient tombées, et les inférieures, comme il le dit lui-même, ne tenaient plus qu'à un fil.

(2) Voir aux Archives nationales, section administrative, le registre des ensaisnements d'héritages à Auteuil et au Bas-Passy, en la seigneurie de l'abbaye de Sainte-Genève. Le legs de M. Parent de Rosan doit en contenir une copie qu'il avait communiquée à la librairie du *Moniteur universel* quand elle publia en 1874 une seconde édition de l'*Histoire de la Tour d'Auvergne* par M. F.-V. Maisonneuve.

(1) Il avait demandé que son traitement de retraite fût appliqué aux pauvres de sa ville natale, mais le Comité de salut public n'adhéra pas à cette proposition.

(2) Henri Corret, son bis-aïeul, était frère naturel de Turenne et du second duc de Bouillon. La Tour d'Auvergne avait été autorisé, le 23 octobre 1777, à porter les armes de la maison de La Tour d'Auvergne, en y ajoutant la barre de bâtardise.

lui restait, l'unique soutien de ses vieux jours (1). Que fait-il ? N'écoulant que son cœur, il sollicite avec instance du Directoire la permission de remplacer ce jeune homme à l'armée, l'obtient et part (2). Point n'est besoin de louer un tel acte, il suffit de le raconter. La Tour d'Auvergne avait alors cinquante-cinq ans ; la campagne fut de courte durée et, le traité de Campo-Formio ayant été signé le 17 octobre 1797, il revint en France au mois de novembre, demeura un moment à Paris, rue Croix-des-Petits-Champs, à l'hôtel de la Marine, et rentra à Passy, chez les frères Paullian, où il

d'Auvergne charmait ses amis par son érudition, son bon sens et l'élevation de son caractère.

Au mois d'avril 1799, il part une seconde fois pour remplacer le jeune Le Brigant, et, dans les mois qui suivent, on le trouve en Suisse, sous les ordres de Masséna. Peu de temps après, il est de retour dans notre commune, rapportant un lot d'inscriptions et de médailles romaines qu'il avait trouvées dans les ruines de l'antique Vindonissa (Windish), et dont il envoya une bonne partie à son vieil ami Le Brigant.

Après le coup d'Etat du 18 brumaire, élu



L. Maréchal

Portrait de La Tour d'Auvergne.

(Dessin de M. Mar.)

se remit avec ardeur à ses travaux de linguistique et d'archéologie. C'est vers cette époque que se rencontraient souvent chez lui les généraux Desaix, Lecourbe, Kléber, Moreau et Dessoles ; Lamarque, qui n'était alors qu'adjutant général ; Resperou, de la Cour de cassation ; Guezno, représentant du Finistère au Conseil des Cinq-Cents ; Legonidec, Toulgoët, et son ami le plus intime, Eloi Johanneau, président de l'Académie celtique. On y causait des affaires publiques, des armées et parfois des belles-lettres. Toujours La Tour

membre du Corps législatif pour le département du Finistère, il refuse cette dignité, qui lui aurait valu une dotation annuelle de 10.000 francs. « Je ne sais pas faire de lois, dit-il, je sais seulement les défendre ; envoyez-moi aux armées. » « Si la France jouissait de la paix, je n'aurais pas hésité à servir mon pays dans le sein du Corps législatif ou du Sénat, mais l'instant n'est pas encore arrivé. » Le 25 décembre 1799, il écrit à son ami Le Brigant : « Mon âge et mes infirmités m'ayant mis hors la lice, je vis maintenant dans la plus profonde retraite avec ma pension de réforme, celle d'un simple capitaine. Je ne vais plus à Paris et n'approche d'aucune personne en place ; je ne lis plus aucuns journaux, me trouvant beaucoup plus heureux par ce qu'on pourrait me laisser ignorer que par ce qu'on pourrait m'apprendre. »

(1) Jacques le Brigant, qui habitait Tréguier, dans les Côtes-du-Nord, était alors presque octogénaire et avait eu vingt-deux enfants. Plusieurs de ses fils avaient été tués sur les champs de bataille.

(2) On admit le remplaçant, mais on garda le remplace.

A ce moment, La Tour d'Auvergne espérait une paix glorieuse et définitive pour la France, qui lui permettait d'aller finir ses jours dans son pays natal. Le 2 février 1800, dans une lettre adressée au citoyen Girard, propriétaire à Auch, il lui dit : « J'attends le moment où le *chouannage*, « qui infeste encore ma malheureuse patrie, me « permettra, lorsqu'il sera entièrement détruit, « de revoir mes foyers, d'habiter la chaumière « qui m'est restée, et d'aller choisir mon tom- « beau à côté de mon berceau. Voilà quelle est « aujourd'hui mon unique ambition, après celle « de voir ma patrie libre, heureuse et en paix. Si « je recouvre une partie de la bienveillante santé « que j'ai perdue, j'emploierai à écrire pour le « pays qui m'a vu naître le temps où je me verrai « réduit à ne pouvoir plus me servir de mon épée. « Cette douce occupation, à laquelle se mêlera « souvent le souvenir de mes amis, fera le princi- « pal bonheur du soir de ma vie. »

Peu de temps après, nouveaux bruits de guerre, qui lui font écrire à son ami Oberlin, professeur et bibliothécaire à l'Académie de Strasbourg : « Je « vis à Passy dans la retraite et dans l'obscurité « la plus profonde. Cette manière d'être est la « plus conforme à mes goûts, mais je ne sais si « l'on ne m'en arrachera pas au printemps, ce « qui me dérangerait un peu, ayant besoin encore « de cinq ou six mois pour achever mon travail « sur le rapprochement des langues de l'Europe « et de l'Asie, comparées au bas-breton. Votre « maître, le véritable dépositaire de la langue « celtique, notre ami Le Brigant, vit toujours « dans l'indigence. Il se trouve hors d'état de « faire jouir ses ouvrages de la liberté typogra- « phique, et le gouvernement s'obstine à ne rien « faire pour lui... »

Le pressentiment de La Tour d'Auvergne se réalisa. Au printemps de l'année 1800, une nouvelle coalition s'étant formée contre la France, le jeune Le Brigant fut rappelé sous les drapeaux, et notre héros n'hésita pas à s'offrir une troisième fois pour le remplacer.

Tant de dévouement, ajouté aux actions d'éclat qui l'avaient rendu populaire, devait trouver enfin sa récompense : le 26 avril, sur un rapport de Carnot, alors ministre de la Guerre, le premier consul lui décernait le titre glorieux de *premier grenadier de la République*, et lui faisait remettre une épée d'honneur. La Tour d'Auvergne se montra sincèrement affligé du titre et le déclara hautement. « Tout me fait un devoir, écrivait-il, « de m'excuser d'accepter un titre qui, à mes « yeux, ne paraît applicable à aucun soldat fran- « çais, et surtout à un soldat attaché à un corps « où l'on ne connut jamais ni premier ni der- « nier. » Quant à l'épée d'honneur, il l'accepta avec reconnaissance (1), et voici ce qu'il écrivait à

(1) Après la mort de La Tour d'Auvergne, cette épée d'honneur, par arrêté des trois consuls, fut suspendue dans l'église des Invalides. En 1816, on la déposa au palais de la Légion d'honneur, en attendant qu'elle fût restituée à la famille. Sous le règne de Louis-Philippe, elle fut remise au capitaine de Kersausie, neveu de La Tour d'Auvergne, qui, le 1<sup>er</sup> janvier 1861, en fit don à Garibaldi, alors retiré à l'île de Caprera. Enfin, en 1883, les héritiers de Garibaldi l'ont offerte à la Ville de

son ami Roujoux, au moment de son dernier départ : « Je pars comblé des faveurs du gouverne- « ment. Il croit que je vauz encore un coup de « fusil. Il m'a jeté le gant ; en bon Breton, je l'ai « relevé, je vais rejoindre l'armée de Moreau, « mon ami, mon compatriote. Je retrouverai là « mes anciens camarades, les grenadiers de la 46<sup>e</sup>. « A cinquante-sept ans, la mort la plus dési- « rable est celle d'un grenadier sur le champ de « bataille, et... j'espère que je l'y trouverai. »

Au général Moncey, son plus ancien compagnon d'armes, il dit : « Mon destin est de finir sur les « champs de bataille ; mon titre de premier gre- « nadier de France est mon brevet de mort. »

Dans cette disposition d'esprit, La Tour d'Auvergne mit ordre à ses affaires, distribua le peu de meubles qu'il possédait, ses livres, ses manuscrits et ses médailles entre ses amis, fit acquitter d'avance une année de pension qu'il servait à la mère de famille devenue folle, fit son testament et le remit, cacheté de noir, à son ami Eloi Johanneau. Le 7 juin, jour fixé pour son départ, les frères Paullian, craignant qu'il ne s'éveillât trop tard, entraient dans sa chambre à quatre heures du matin ; éveillé déjà, notre héros était à genoux, prosterné près de son lit, et... et priait. Résigné, il adressait à Dieu son *Fiat voluntas tua*, et lui demandait de répandre ses bénédictions sur cette maison qui, pendant quatre ans, lui avait donné l'hospitalité et quelque repos (1). A cinq heures, il serrait une dernière fois ses amis dans ses bras et partait.

Six jours après son arrivée à l'armée du Rhin, le 27 juin 1800, vers dix heures du soir, la lance d'un uhlan autrichien le frappait mortellement au cœur, à Oberhausen, près de Neubourg (Bavière). Il fut inhumé au lieu même où il était tombé, face à l'ennemi (2).

On sait que son cœur, renfermé dans une urne d'argent, suivit longtemps la 46<sup>e</sup> demi-brigade, et que tous les jours, à l'appel de son nom conservé sur le registre matricule, le plus ancien caporal de l'escouade dont il faisait partie répondait : *Mort au champ d'honneur !* Cet appel eut lieu jusqu'en 1809, fut repris au 46<sup>e</sup> régiment d'infanterie après la guerre de 1870 et cessa quelque temps après. Au mois de juin 1887, Alessandri, le nouveau colonel du 46<sup>e</sup>, prescrivit la reprise nouvelle de cet appel, mais seulement à

Paris, qui l'a fait déposer au musée Carnavalet. Elle est en vermeil, avec ceinturon brodé en or, dragonne de capitaine, également en or, et plaque ornée d'une tête de Victoire et de grenades.

(1) La Tour d'Auvergne était toujours resté fidèle à la foi de ses pères. Toujours, même dans ses campagnes, il portait sur lui une image du Christ. « Oui, mon ami — disait-il un jour à Mgr Le Coz, évêque de Rennes — je crois à la religion chrétienne, à une religion révélée, à la religion catholique. Ses dogmes éclairent mon esprit et sa morale charme mon cœur. C'est à elle que je crois devoir mes faibles vertus ; c'est à elle surtout que, dans tous les temps, j'ai dû mes plus belles espérances et mes plus douces consolations... Je me sens plus fort, plus grand, plus libre, plus indépendant sous l'œil d'un Dieu qui voit toutes mes actions et dont la voix semble m'animer sans cesse aux combats de la vertu. »

(2) Ses restes ont été solennellement déposés au Panthéon, le 4 août 1889.



la sortie du drapeau. Cette cérémonie a toujours lieu au 46<sup>e</sup> régiment, ainsi qu'une fête militaire dite la *Saint-La-Tour d'Auvergne*, au jour anniversaire de sa mort.

L'urne qui contenait son cœur fut déposée en 1815 aux Invalides, remise par erreur, en 1817, à Mme de La Tour d'Auvergne Lauraguais, et enfin, au mois de mars 1841, à Mme de Pontavice de Heussey, petite-nièce et véritable héritière de La Tour d'Auvergne.

Quand les habitants de Passy apprirent la nouvelle de la mort du *premier grenadier de France*, leur hôte, consternés, ils décidèrent spontanément de rendre un dernier hommage à la mémoire de ce brave des braves, et le 11 juillet suivant, à la suite d'un service funèbre célébré solennellement dans notre église, le citoyen Legard, ancien membre du tribunal de cassation, prononçait l'éloge de La Tour d'Auvergne, qu'il terminait ainsi : « Et vous, patriotes de Passy, qui avez élevé ce mausolée aux mânes de La Tour d'Auvergne, recevez le tribut de reconnaissance que vous doivent les Bretons, mes compatriotes, dont je suis l'organe. Il choisit votre commune pour sa retraite, parce que la beauté de son site l'enchantait et parce que l'aménité de vos mœurs convenait à son caractère. Tous les amis, tous les défenseurs de la liberté applaudiront aux honneurs funèbres que vous décernez au premier grenadier de la République, et leur estime rendra votre commune célèbre dans les armées. »

Ne pourrions-nous pas, à notre tour, rendre un nouvel hommage à celui que nous avons eu l'honneur de posséder pendant quatre ans, et qui, de la retraite que deux des nôtres lui avaient offerte, a écrit ces lettres dont nous n'avons donné que des fragments, suffisants cependant pour faire apprécier la belle âme qui les avait inspirées ? Ne pourrions-nous pas, sur l'emplacement de la maison qu'il habita, encastrier un médaillon qui nous rappellerait ses traits et nous fit songer à ses vertus ? Nul autre que lui ne l'a plus mérité (1).

LÉOPOLD MAR.

## LES DEMEURES DE BALZAC

A propos du centenaire de l'auteur de la *Comédie humaine*, on s'est beaucoup occupé de ses

(1) Rien à Paris ne rappelle le séjour qu'y fit La Tour d'Auvergne. A Carhaix, une plaque commémorative a été placée en 1832 sur sa maison natale, et une statue en bronze, due au ciseau de Marochetti, lui a été élevée en 1841. Quelques souvenirs de lui sont à La Flèche, où il fit ses premières études militaires de 1765 à 1767. Le musée de Versailles ne possède, sous le n<sup>o</sup> 531 de son catalogue, qu'un moulage du buste qui avait été sculpté par Corbet, et dont l'original, qui ornait la salle des maréchaux au palais des Tuilleries, a été détruit dans l'incendie de 1871. Le nom de La Tour d'Auvergne, que porte une rue de Paris serrattache à une abbesse du couvent de Montmartre, mais ne glorifie nullement la mémoire du héros. Seul, son nom est inscrit sur l'Arc de Triomphe ;... ce n'est pas assez !

différentes demeures. Comme Balzac nous a tant soit peu honorés de sa présence, puisqu'il habita rue des Batailles (avenue d'Iéna), près du Trocadéro, vers 1835, et au n<sup>o</sup> 47 actuel de la rue Raynouard, de 1841 à 1847, nous pensons qu'il ne sera pas déplacé, comme complément à l'article de notre collègue M. de Montagnac, de donner ici la liste de ses demeures successives, beaucoup plus complète, croyons-nous, que celles qui ont paru jusqu'à présent.

Honoré de Balzac naquit à Tours le 20 mai 1799 (1), rue de l'Armée-d'Italie, actuellement rue Nationale, n<sup>o</sup> 45. Il avait huit ans quand, en 1807, il fut envoyé au collège des Oratoriens de Vendôme, où il resta jusqu'à 1813. En 1814, ses parents vinrent s'installer à Paris, rue de Thorigny, au Marais, puis rue du Temple jusqu'au commencement de l'année 1819, et le jeune Balzac fut mis en pension, d'abord chez M. Lepitre, rue de Turenne, puis chez MM. Sganzer et Beuzelin, rue de Thorigny.

Au commencement de 1819, resté seul à Paris, il occupe, à raison de trois sous par jour, une mansarde située rue de Lesdiguières, n<sup>o</sup> 9, près de l'Arsenal, et la quitte à la fin d'avril 1820, pour aller rue du Roi-Doré, au Marais ; puis il rejoint ses parents à Tours, où il séjourne jusque vers 1825. De retour à Paris, il fonde, au n<sup>o</sup> 17 de la rue Visconti, une imprimerie qu'il conserve jusqu'à la fin de 1827. C'est alors que criblé de dettes et ne sachant où se loger, il rejoint rue de Tournon, n<sup>o</sup> 2, son vieil ami, le romancier Henri de Latouche, dans la maison duquel il était encore en octobre 1830.

De là, Balzac vint habiter rue Cassini, n<sup>o</sup> 4, près de l'Observatoire, puis, traversant la Seine, s'en alla rue Saint-Honoré. De 1832 à 1835, il fut souvent en voyage, et c'est vers cette époque qu'il eut domicile, rue des Batailles, n<sup>o</sup> 12 (avenue d'Iéna), près du Trocadéro, où il était sûrement en 1834 (2).

En 1835, il acheta un terrain abrupt auprès de Ville-d'Avray, et y fit construire sa maison des *Jardies*, maison acquise et habitée de nos jours par Gambetta, qui y mourut. Pendant son séjour à Ville-d'Avray, Balzac eut pied à terre rue de Richelieu, 104, au coin du boulevard. C'est à ce moment qu'il eut l'idée de louer un magasin de vente sur le boulevard Montmartre, pour les cent mille pieds d'ananas qu'il rêvait de faire venir dans son jardin des *Jardies*, et qui devaient lui rapporter un demi-million de revenu. On l'engagea prudemment à différer la location jusqu'à la récolte qui n'eut jamais lieu.

C'est après avoir vendu sa maison des *Jardies*, fantaisie ruineuse, qu'il vint, en septembre 1841, se fixer à Passy, au n<sup>o</sup> 47 actuel de la rue Raynouard, à l'ancien hôtel de Mlle Contat ; de là,

(1) D'après Théophile Gautier, Balzac serait né le 16 mai 1799, jour de la Saint-Honoré, dont il reçut le nom, comme de bon augure, et, le jour même de la naissance de son fils. Mme de Balzac fit planter un acacia, qui se voyait encore, il y a quelques années, dans la cour de la maison.

(2) L'hôtel du prince Roland Bonaparte nous semble devoir occuper l'emplacement de l'ancien n<sup>o</sup> 12 de la rue des Batailles.

en 1847, il alla s'installer splendidement rue Fortunée, 14 (aujourd'hui rue Balzac, 22), dans une petite maison qui avait jadis appartenu au financier Beaujon. C'est là qu'il mourut, le 18 août 1850. Il fut inhumé au cimetière du Père-Lachaise, près de Charles Nodier et de Casimir Delavigne.

Outre toutes les demeures que nous venons d'indiquer, Balzac eut encore une maison de campagne dite : *la Grenadière*, près de Tours, maison qui, en 1838 et 1839, fut habitée par Béranger, et

« Cette demeure était exactement l'antipode de l'autre. Aux Jardies, il fallait toujours monter ; à Passy, il fallait toujours descendre. La première avait manqué quelque temps d'escalier, la seconde en avait trois étages. On se présentait à une petite porte de la rue qui côtoie les hauteurs de Passy, donnant de loin sur la plaine de Grenelle, l'île des Cygnes et le Champ de Mars. Pas de maison devant soi. Un mur, une porte verte et une sonnette. Le concierge ouvrait, et l'on se trouvait sur le palier du premier étage en descendant du



Portrait de Balzac (d'après une eau-forte avant la lettre).

(Collection de M. Émile Potin.)

la propriété de *Beauregard*, près de Villeneuve-Saint-Georges.

Balzac a décrit son séjour au collège de Vendôme, dans *Louis Lambert* ; sa mansarde de la rue Lesdiguières dans *Facino Cane*, et, dans un autre ouvrage dont nous avons oublié le nom, son appartement de la rue Cassini. Dans la *Fille aux yeux d'or*, on trouvera la description de son superbe salon de la rue des Batailles, tout tendu de satin cerise. Théophile Gautier nous a détaillé les curiosités de sa maison de la rue Fortunée.

Quant à son logement de la rue Raynouard, à Passy, voici ce qu'en dit Gérard de Nerval :

ciel (1). Au dernier étage on se trouvait dans une cour. Deux bustes en terre cuite indiquaient, au fond, la demeure du romancier. Une fois la porte ouverte, une odeur délicieuse flattait l'odorat de l'homme de goût. C'était son office, où, sur des tablettes soigneusement dressées, on admirait toutes les variétés des poires de Saint-Germain qu'il était possible de se procurer. »

Comment expliquer maintenant les fréquents

(1) Ici, Gérard de Nerval fait une petite erreur, c'est : sur le palier du second étage en descendant du ciel, qu'il aurait fallu mettre.

changements de demeure de Balzac? Théophile Gautier va nous l'apprendre.

« On se ferait difficilement — dit-il — une idée du soin avec lequel Balzac cherchait à se rendre invisible à ses créanciers, et quelquefois bien certainement avec des terreurs imaginaires. Pendant une période de sa vie, on n'entrait chez lui qu'avec un mot d'ordre; si vous ne disiez pas en entrant: *J'apporte des dentelles de Belgique*, ou: *La saison des prunes est arrivée*, vous étiez rigoureusement éconduit. Il se créait ainsi la solitude complète que réclamait sa manière personnelle de travailler. »

Si le comité des Inscriptions parisiennes tient à rappeler les différents séjours de Balzac, c'est donc une douzaine de plaques qu'il lui faudra commander. La rue des Batailles n'existant plus, la Société historique d'Auteuil et de Passy n'en réclamera qu'une pour le n° 47 de la rue Raynouard, et elle est bien capable de la poser elle-même.

L. MAR.

#### UNE VISITE A LA MAISON DE BALZAC

RUE RAYNOUARD, 47, A PASSY

Le 19 août 1900, le lendemain du centenaire de Balzac et du banquet donné en son honneur au pavillon Rodin, au Cours-la-Reine, un certain nombre de Balzaciens fidèles se sont rendus en pèlerinage à Passy dans la maison de la rue Raynouard n° 47, où demeura le romancier. Ils y furent reçus par la fille et la petite-fille de l'ancienne propriétaire, Mme Barbier, qui leur firent visiter le nid de verdure où furent écrits plusieurs chefs-d'œuvre du maître; elles racontèrent sur la personne et les habitudes de Balzac quelques anecdotes caractéristiques. Parmi ces visiteurs se trouvaient le statuaire Rodin, le critique balzacien Léon Maillard, M. Olivier de Gourcuff et aussi quelques-uns des passionnés admirateurs étrangers de Balzac, parmi lesquels M. Eudofilo de Alvarez. C'est un souvenir qu'il appartient à la Société historique de recueillir en passant.

Eug. MANUEL.

#### POURQUOI LE PRESBYTÈRE DE NOTRE-DAME-DE-GRACE FUT ACQUIS A BON COMPTE.

Avant 1667, Savinien Legras, conseiller notaire et secrétaire du roi, avait donné à Passy, pour y fonder une école, une maison avec petit jardin lui appartenant; mais la plus grande partie de ce jardin ayant été prise pour la construction de l'église, on affecta cette maison au presbytère.

C'est sur son emplacement que de nos jours a été percée une partie de la rue Jean-Bologne.

C'est alors que pour remplacer l'école désaffectée, Mme Claude Chahu acheta dans la rue Vieille (Raynouard) une maison nouvellement construite entre cour et jardin s'étendant jusqu'à l'église. Cette maison, peu après, devint le presbytère et l'est encore aujourd'hui.

D'après la tradition, Mme Chahu aurait eu cette propriété à très bon compte, et voici pourquoi: elle appartenait alors à un honnête procureur, bourgeois de Paris, qui l'avait fait bâtir depuis peu et comptait bien y finir doucement ses jours. Rapporteur d'une affaire dans laquelle il avait fait manger beaucoup d'argent à son client, il eut la maladresse de la perdre. Furieux de la perte de son procès et surtout de son argent, notre client jura de se venger du bon procureur. Il apprend que celui-ci vient de faire bâtir à grands frais, au village de Passy, une maison qu'il affectionne beaucoup et dont surtout il ne se lasse pas d'admirer la vue. Aussitôt il court à Passy, achète le terrain qui se trouve de l'autre côté de la rue, vis-à-vis la maison du procureur et s'empresse d'y faire élever une haute maison qui masque entièrement la belle vue qui faisait le bonheur du suppôt de Thémis (1). De dépit, celui-ci, pour ne plus avoir devant les yeux cette maison construite avant tout pour le faire enrager, se hâta de vendre la sienne à Mme Chahu, qui l'eut presque pour rien, et qui par acte du 29 janvier 1673, en fit don à la *Communauté des manants et habitants du village de Passy*.

Quelques années après, les Barnabites durent racheter cette maison d'école à la commune, pour y établir leur nouveau presbytère, l'ancien étant devenu tout à fait insuffisant; nous voyons, en effet, d'après les actes conservés aux archives de la paroisse, que le 7 juin 1684, Mme Chahu fit un nouveau et dernier don de 5.000 livres pour aider au rachat de cette maison, qui ne fut payée que 12.000 livres. Et la jolie vue qu'on pourrait avoir du presbytère est toujours cachée par la maison d'en face, au rez-de-chaussée de laquelle les bons contribuables allaient récemment encore s'acquitter de leur impôts, avant que le percepteur nouveau les invitât à le faire rue Ribéra.

L. MAR.

#### L'ARRESTATION D'ANDRÉ CHÉNIER A PASSY

C'était dans la soirée du 7 mars 1794. Gennot, agent du comité de sûreté générale, se rendit à Passy avec l'ordre d'arrêter M. Pastoret, ex-législateur et administrateur du département de Paris, demeurant à la porte du bois de Boulogne,

(1) Voir: *Dictionnaire des environs de Paris*, par Peyre, 1816, pp. 495, 496. D'autres ouvrages antérieurs sur les Environs de Paris, dont nous ne nous rappelons pas exactement les titres, avaient également raconté ce fait.

vis-à-vis de la Muette, avec M. et Mme Piscatory. Mme Piscatory était la belle-mère de M. Pastoret. Gennot était en outre autorisé à arrêter tout individu trouvé au domicile de M. Pastoret et paraissant suspect. Accompagné de deux membres du comité de surveillance de Passy qui devait l'assister et, au besoin, requérir la force armée, il se rendit au domicile indiqué, mais n'y trouva que Mme Pastoret et Mme Piscatory, plus André Chénier, qui dut justifier sa présence et répondit qu'il accompagnait une dame de Versailles qu'il devait reconduire en cette ville, en prenant une voiture au bureau du coche. Il était dix heures moins un quart. Gennot et les deux commissaires de Passy, peu satisfaits de l'explication, mirent André Ché-

« trouvé un particulier à qui nous avons mandé  
« qui il était et le sujet qui l'avait conduit dans  
« cette maison il nous a exhibée sa carte de la sec-  
« tion de Brutus (1) en nous disant qu'il retour-  
« naist apparis, et qu'il étoit Bon citoyen et que  
« cetoit la première foy qu'il venoit dans cette  
« maison, qu'il étoit a compaignier d'une citoyenne  
« de Versaille dont il devoit la conduire audit  
« Versaille apprest avoir pris une voiture au bu-  
« reaux du cauche il nous a fait cette declaration  
« à dix heures moins un quard du soir à la porte  
« du bois de Boulogne en face du ci-devant châ-  
« teaux de Lamuette et apprest lui avoir fait la  
« demande de sa démarché nous ayant pas répon-  
« du positivement nous avons décidé qu'il seroit



Maison où fut arrêté André Chénier, chez Mme Renouard, à Passy.

(Extrait de l'Almanach du Magasin pittoresque.)

nier en état d'arrestation dans la maison même où ils l'avaient trouvé, revinrent le lendemain procéder à son interrogatoire et en dressèrent procès-verbal.

On possède ce curieux procès-verbal publié par Sainte-Beuve, au tome IV des *Causeries du Lundi*, à la date du 19 mai 1854. En voici le préambule, dont nous respectons scrupuleusement l'orthographe :

« Le dix-huit vantos l'an second de la Républi-  
« que française une et indivisible.

« En vertu d'une ordre du comité du sûreté  
« générale du quatorze vantose qu'il nous a pré-  
« senté le dix-sept de la même anée dont le  
« citoyen Guénot est porteur de laditte ordre,  
« apprest avoir requis le membre du comité ré-  
« volution et de surveillance de laditte commune  
« de Passy les Paris nous ayant donné connais-  
« sance dudit ordre dont les ci-dessus étoit por-  
« teurs, nous nous sommes transportés, maison  
« quaucupe la citoyenne Piscatory ou nous avons

« en arrestation dans laditte maison jusqua  
« ledit ordre qui nous a été communiqué par le  
« citoyen Genot ne soit remplie mais ne trouvant  
« pas la personne denomé par ledit ordre, nous  
« l'avons gardé jusqu'à ce jourdhuy dix-huit. Et  
« apprest les réponses des citoyene Pastourel et  
« Piscatory nous avons présumé que le citoyen  
« devoit estre interrogés et apprest son interro-  
« gation estre conduit apparis pour y estre déte-  
« nue par mesure de sûreté générale et de suite  
« avons interpellé le citoyen Chénier de nous dire  
« cest nomd et surnomd ages et payi de naissance  
« demeure qualité et moyen de subssitté. »

Suit l'inepte interrogatoire (2). André Chénier fut conduit au Luxembourg, mais le concierge de

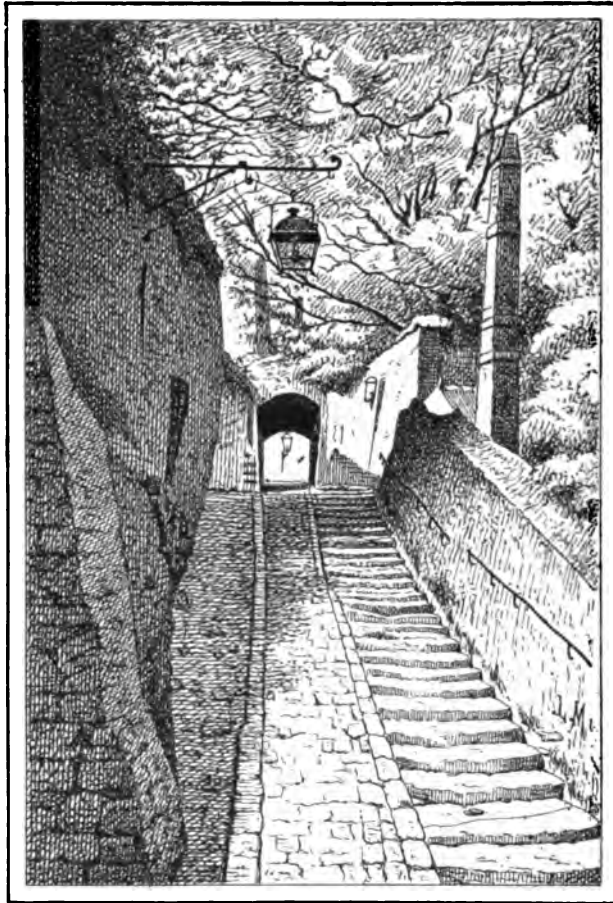
(1) André Chénier demeurait alors chez son père, rue de Cléry, à l'angle de la rue Beauregard.

(2) Signé: Gennot, Cramoisin, Duchesne, Boudgoust, commissaire (sic). On trouve cet interrogatoire dans les récentes éditions des œuvres complètes d'André Chénier.

cette prison n'ayant pu le recevoir, il fut mené le 9 mars à Saint-Lazare, d'où il ne sortit que le jeudi 24 juillet suivant, pour être écroué à la Conciergerie, jugé (?) le lendemain matin par le tribunal révolutionnaire et guillotiné le même jour à la barrière du Trône renversé (1).

L. MAR.

pas qu'il semble appelé à disparaître avant longtemps ; son utilité pour mettre les habitants des propriétés qui le bordent en rapport soit avec les quais, soit avec la rue Raynouard, doit suffire à sa conservation, sans pouvoir cependant empêcher les modifications que peuvent lui faire subir d'un jour à l'autre des constructions riveraines, et Dieu



Le Passage des Eaux, rue Raynouard, 9.  
La Voute et l'Escalier en 1882.  
(Dessin de M. L. Mar, d'après Atalaya.)

### LE PASSAGE DES EAUX

Encore un coin pittoresque du vieux Passy dont le souvenir iconographique est à conserver ! Non

(1) On peut également voir les détails relatifs à cette arrestation et le texte du *procès-verbal* de Gennot dans l'étude biographique et littéraire très complète que notre ancien et regretté président, M. Eugène Manuel, a placée en tête de son édition des poésies d'André Chénier dans la belle *Collection des Bibliophiles*, publiée par Jouaust.  
(N. D. S. G.)

sait si depuis peu le nombre en est grand, surtout dans ces parages...

Ainsi, l'aspect actuel de son entrée ou de son débouché dans la rue Raynouard, entre les nos 9 et 11, n'est déjà plus ce qu'il était il y a quelques années ; la voute qui lui donnait un aspect si pittoresque a été supprimée. Aussi avons-nous été heureux de découvrir, pour notre reproduction, un petit dessin fait d'après nature, avant cette suppression, par l'habile peintre Atalaya, qui habite Passy depuis près de vingt ans et l'a exploré dans bien des sens.

Ce passage, dont la partie haute est si accidentée avec ses cent quatorze marches irrégulières,

bordées de vieilles murailles aux lierres retombants, surmontés d'abondantes et folles frondaisons, ne doit guère remonter — croyons-nous — qu'aux premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'époque où l'abbé Le Ragois découvrit dans son jardin ses fameuses sources d'eaux minérales ferrugineuses, vitrioliques, sulfureuses et... laxatives, et y joignit celles de son voisin Guichon (1).

Quand, en 1754, M. de Calsabigi chercha à détourner la vogue sur la nouvelle source qu'il venait de découvrir dans le voisinage des anciennes, et qu'il avait baptisée du nom de *Nouvelles Eaux*, on crut devoir, pour éviter toute confusion, donner à notre ruelle la dénomination de *passage des Anciennes-Eaux*, qu'elle garda longtemps.

Vérité digne de La Palisse, son nom indiquait bien son but : passage conduisant des hauteurs de Passy au premier établissement en vogue, mais non sans quelque danger pour les valétudinaires peu ingambes, surtout par un temps de verglas.

Arrivé sans encombre — si possible — au bas des marches, et tournant forcément à gauche, l'explorateur tant soit peu curieux était fortement surpris, il n'y a pas plus d'un an ou deux, à la vue du dernier survivant des réverbères à huile de notre commune, suspendu au milieu de la voie par d'antiques cordages (2). Peut-être eût-il fallu aller bien loin pour lui découvrir un frère aussi rétrospectif. Le malheureux, honteux de son peu d'éclat dans notre siècle des lumières, aura-t-il été se réfugier au musée Carnavalet, dont il se croyait digne au point de vue de la curiosité, ou chez quelque collectionneur d'anciens lumignons ?

Mais, à défaut de la vue du fameux réverbère, le voyageur qui s'aventure encore dans ces parages ne peut échapper à la lecture d'un avis peint depuis un temps semi-immémorial, en gros caractères, au bas des escaliers, et relatif à la propreté du passage ; cet avis, peut-être utile pour les montants, est certainement un peu tardif pour ceux qui descendent. Quant à la voûte qui devait rester immaculée, ainsi que nous venons de le dire, elle n'existe plus.

Somme toute, comme un peuple heureux, notre passage a peu d'histoire ; cependant, nous devons mentionner au n° 7 la demeure du docteur Chenu, l'ami dévoué des Delessert, qui s'est beaucoup occupé d'histoire naturelle, a écrit de fort bons traités de botanique, d'entomologie et de conchyliologie, et analysé sérieusement les qualités des cinq sources d'eaux ferrugineuses de Passy, dont il a donné une bibliographie complète. Un de nos anciens conseillers municipaux d'avant l'annexion, M. Delpla, chef de bataillon de l'ex-garde nationale, habita longtemps le n° 4 ; enfin, un artiste d'un certain talent, A.-J. Lorentz, vécut assez misérablement ses dernières années dans cette même maison, où il mourut le 10 juillet 1889. Il était l'auteur d'un pamphlet illustré fort connu, écrit en 1848 contre

Louis-Philippe et son gouvernement, et intitulé : *Polichinel, ex-roi des Marionnettes, devenu philosophe*.

L. MAR.

## LA SEINE

ENTRE LE PONT D'ÏÉNA ET LE VIADUC D'AUTEUIL (1)

La Seine offre des perspectives très belles et très variées dans la traversée de Paris ; le mouvement des bateaux, qui contribue à l'animation, y existe depuis bien longtemps, puisqu'il date d'au moins deux mille ans. Les premiers accroissements de notre grande ville sont probablement dus à sa situation sur les îles de la Seine, placées entre les confluent de la Marne et de l'Oise : car cette position était éminemment favorable au développement des communications avec les pays traversés par la Seine, l'Yonne, l'Aube, la Marne, l'Oise et l'Aisne ; dans ces temps reculés, les rivières constituaient le meilleur et souvent même le seul débouché pour les échanges. Paris s'est souvenu de ces origines quand il a mis dans ses armoiries un vaisseau, avec la célèbre devise : *Fluctuat nec mergitur*, qui conviendrait à tous les navigateurs.

Si on en juge par une inscription du temps de l'empereur romain Tibère, qui a été trouvée dans l'emplacement du chœur de Notre-Dame de Paris et qui fait mention des *Nautæ Parisiaci*, l'importance de la navigation de la Seine était assez grande, dès le commencement de notre ère, pour justifier la formation de corporations des bateliers.

Des documents fort anciens montrent que cette navigation parisienne s'est toujours maintenue pendant le moyen âge, malgré l'insécurité qui était malheureusement si fréquente à cette époque. Le roi Dagobert, bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Denis, lui attribua les péages à percevoir sur cette navigation, ainsi que divers droits de port, etc., à payer par les marchands fréquentant la foire annuelle qui se tenait dans un lieu peu éloigné de celui où se trouve actuellement la porte Saint-Martin.

Un capitulaire de l'empereur Charlemagne sévit contre des péages irrégulièrement établis sur la Seine. Un diplôme du roi Louis VII, datant de 1170, qualifie d'antique la corporation des marchands de l'Eau de Paris, en confirme les privilèges et porte que nul ne pourra faire transporter par eau de marchandises entre Paris et le pont de

(1) Les coteaux de Passy et d'Auteuil s'étendent jusqu'à la rive droite de la Seine ; j'ai donc pensé que quelques détails sur le port fluvial de Paris et une notice historique et descriptive des ouvrages compris entre le pont d'Ïéna et le viaduc d'Auteuil pouvaient être considérés comme rentrant dans le cadre des études de notre Société ; je désire que cette courte monographie aide à conserver les noms de ceux qui ont travaillé à la construction de ces ponts.

(1) D'après une vue du bas Passy, faites vers 1875, la partie du passage des Eaux allant de la Seine au n° 4 semble exister déjà et aboutissait alors en ligne directe à deux maisons assez importantes.

(2) Comme on le voit par notre dessin, fait en 1882, il y en avait un autre, mais moins arriéré, cherchant à éclairer le milieu de l'escalier.

Mantes s'il n'est marchand appartenant à cette corporation, ou associé à un marchand de l'eau.

La perception de nombreux droits seigneuriaux de péage, l'insuffisance du tirant d'eau pendant la saison sèche, l'existence de ponts à arches trop étroites qui se trouvaient en partie fermées par des moulins, les pêcheries fixes ont entravé pendant bien des siècles ce mouvement commercial. Quoique de nombreux édits du Parlement eussent ordonné la suppression de taxes perçues irrégulièrement, il y avait encore, au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, dix-neuf péages grevant la navigation de la Seine entre Paris et la Roche-Guyon, c'est-à-dire sur un parcours de 133 kilomètres.

L'abolition des droits seigneuriaux permit à la batellerie de prendre un nouvel essor ; mais elle se trouvait encore gêné par beaucoup d'obstacles : le chenal abandonné à lui-même était irrégulier, fort sinueux, peu profond dans les rapides, où le courant était violent ; le mouillage s'abaissait, sur certains points, à 60 centimètres en basses eaux. Les travaux d'amélioration de la navigabilité de la Seine ne datent que du XIX<sup>e</sup> siècle.

Notre fleuve est actuellement bordé de quais sur presque toute la longueur de la traversée de Paris ; on n'y trouve plus de chemin de halage que sur la banquette perreyée d'Auteuil, et le halage ne s'y exerce plus depuis l'époque à laquelle a été organisé le service des bateaux-toueurs.

Comme les routes étaient devenues très mauvaises dans les dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, le coche d'eau était fréquenté pour les relations entre Paris, Auxerre, Meaux, Troyes et Rouen ; ces services ont été délaissés lorsque les diligences ont procuré un moyen de transport plus rapide.

En 1834, l'ingénieur en chef des ponts et chaussées Poirée parvint à résoudre le problème difficile de la construction, en rivière, de barrages entièrement mobiles, ce qui permit d'entreprendre efficacement la canalisation de la Seine (1) ; on se bornait alors à obtenir un tirant d'eau minimum de 2 mètres et c'est dans ce but que fut construit le premier barrage de Suresnes (2), dont le fonctionnement permit d'établir le service des bateaux à vapeur omnibus en 1867, juste à temps pour conduire les visiteurs à l'Exposition internationale du Champ de Mars. Avant la construction de ce premier barrage de Suresnes, qu'il a fallu refaire ensuite pour porter le tirant d'eau de 2 mètres à 3<sup>m</sup>.20, les bateaux à vapeur auraient été exposés à ne pas avoir une profondeur suffisante pour naviguer pendant l'été.

Il fut décidé par la loi du 6 avril 1878 qu'on remanierait les ouvrages de la Seine, pour maintenir en tout temps un mouillage minimum de 3<sup>m</sup>.20, comme l'avait proposé précédemment l'ins-

pecteur général des ponts et chaussées Belgrand (1), puis M. Krantz, ingénieur en chef de la navigation de la Seine et actuellement sénateur (2). Cette œuvre a été complétée, sous l'inspiration d'un membre de notre Société, l'honorable sénateur M. de Freycinet, par la loi du 21 juillet 1880, prescrivant de réaliser le mouillage de 3<sup>m</sup>.20 non seulement jusqu'à l'écluse de la Monnaie, mais dans toute la traversée de Paris.

La canalisation de la Seine, qui a été terminée en 1878, a coûté environ 61 millions : le prix de transport par terre et par kilomètre, qui était de 8 à 10 centimes en 1830 et de 5 centimes en 1859, est descendu à moins de 2 centimes. La navigation n'est plus interdite d'une manière absolue qu'en temps de glaces : il est vrai que les bateaux se trouvent, en outre, arrêtés pendant les fortes crues par divers ponts, à cause de la faible hauteur des arches, et qu'ils ne peuvent plus faire leurs opérations d'embarquement et de débarquement lorsque ces crues submergent les bas quais, qui se divisent en deux catégories : les ports de tirage, qui descendent avec une pente transversale assez considérable jusqu'au niveau de l'ancienne retenue de Suresnes (3), et les ports droits, qui se terminent, du côté de la rivière, par un mur vertical. Les ports de tirage tendent à être progressivement remplacés par des ports droits.

La traversée de Paris, dont la longueur est de 12 kilomètres, fait partie du bief de Suresnes, dont la longueur totale est de 25 kilomètres et demi et dont la retenue se trouve à 27 mètres au-dessus du niveau de la mer. Grâce à l'établissement du nouveau barrage de Suresnes, commencé en 1880 et terminé en 1885, la Seine forme à Paris un vaste bassin pour lequel, dans l'état normal et sauf les variations provenant des crues, le niveau de l'eau est maintenu à peu près constamment à cette altitude (4). On manœuvre le barrage de Suresnes, qui est relié au bureau télégraphique du quai Malaquais, de manière à réaliser, pendant les eaux ordinaires et autant que possible, un niveau constant au pont Royal. Les écluses et barrages mobiles de Suresnes sont séparés par deux îles (5).

Les grandes routes d'abord, ensuite et surtout les chemins de fer avaient réalisé pour la circulation publique de tels progrès que la navigation de la Seine avait paru, aux yeux du public, avoir

(1) Dans un projet pris en considération par la décision ministérielle du 28 juin 1855.

(2) Par diverses publications en 1869 et par des rapports présentés à l'Assemblée nationale.

(3) C'est-à-dire à 1 m. 20 au-dessous de la retenue d'eau actuelle.

(4) La pente totale de la nappe d'eau, entre le pont National et le viaduc d'Auteuil, séparés par une distance de 11.620 mètres, n'est, pendant les eaux ordinaires, que de 30 centimètres ; elle dépend de l'importance du débit, qui varie entre 60 et 2.000 mètres cubes par seconde, quoique la Seine soit un fleuve relativement tranquille ; la pente descend au-dessous de 30 centimètres, quand le débit est très faible ; elle s'est élevée à 2 mètres pendant la grande crue du 17 mars 1876.

(5) La hauteur de chute du barrage de Suresnes est de 3 m. 27 ; la longueur utile du sas est de 160 m. 50, et largeur minima de 12 mètres. Cet ouvrage a été construit par l'inspecteur général des ponts et chaussées Boulé, alors ingénieur en chef de la navigation de la Seine, les ingénieurs

(1) A Bezons, M. Poirée remplaça l'ancien peruis par un barrage à fermettes et à aiguilles, semblable aux ouvrages qu'il venait d'établir sur l'Yonne ; il construisit le barrage de Bougival, l'invention de M. Poirée a reçu de nombreuses applications en France et à l'étranger.

(2) Le premier barrage, autorisé par décret du 11 décembre 1864, a été exécuté par les ingénieurs Beaulieu et Savarin, qui le terminèrent en 1866.

perdu une grande partie de son ancienne importance. Cette appréciation est juste pour ce qui concerne les voyageurs et les transports à grande vitesse; mais il est incontestable que les travaux qui ont été exécutés, dans ces dernières années, par le service des ponts et chaussées et qui pourront recevoir ultérieurement une plus grande extension ont déjà permis à la batellerie de la Seine de prendre un développement énormément supérieur à celui qui a pu être constaté pendant les siècles précédents.

La réalisation d'un mouillage minimum de 3<sup>m</sup>,20 entre Paris et la mer et l'amélioration des voies navigables communiquant avec notre fleuve y ont considérablement augmenté le mouvement commercial; la batellerie a enlevé au chemin de fer de l'Ouest une grande partie du trafic des matières pondéreuses. Paris se trouve actuellement relié dans de bonnes conditions avec les principales voies navigables de la France, de la Belgique et du bassin du Rhin (1); Le trafic total des marchandises du port fluvial de Paris, consistant principalement en importation de combustibles, matériaux de construction, vins et autres produits agricoles, est supérieur à celui du port de Marseille: on peut en conclure que Paris est devenu le port le plus important de France (2) au point de vue du tonnage en poids des marchandises embarquées ou débarquées.

Sauf quelques yachts de plaisance et des caboteurs à vapeur qui portent de Paris à Londres des chargements de 300 à 400 tonnes, consistant principalement en sucres, tous les bateaux à marchandises sont des chalands qui ne se prêtent qu'à la navigation fluviale; leur tonnage est généralement de 300 à 500 tonnaux; il descend quelquefois à 25 et s'élève exceptionnellement jusqu'à 1.000 tonnes, soit un million de kilogrammes, en pleine charge. Pour un tiers de ces bateaux, la traction se fait par un touage sur une chaîne noyée; les autres sont remorqués par des vapeurs

dont la longueur varie de 22 à 30 mètres et la force de 200 à 300 chevaux.

Le transport en commun des voyageurs par bateaux à vapeur omnibus, tant dans la traversée de Paris que dans la banlieue est assurée par 107 bateaux à hélice, comprenant 20 *hirondelles* numérotées de 1 à 20, et 87 bateaux parisiens, portant les numéros suivants; chaque bateau a 30 mètres de longueur et peut porter, suivant sa largeur, de 235 à 400 voyageurs. L'embarquement et le débarquement s'opèrent au moyen de pontons ayant une largeur uniforme de 5 mètres et une longueur variant de 15 à 20 mètres. Le nombre des voyageurs transportés en 1893 a dépassé 25 millions.

Les ponts reliant Passy et Auteuil aux quartiers de la rive gauche ont tous été construits pendant le XIX<sup>e</sup> siècle.

#### PONT D'ÉNA

Le pont d'Éna, dont le projet a été dressé en 1806, devait d'abord s'appeler « pont du Champ-de-Mars », parce qu'il se trouve placé dans l'axe de cette grande esplanade. Le nom qu'il porte actuellement lui a été donné par un décret de l'empereur Napoléon I<sup>er</sup> daté de Varsovie, 13 janvier 1807, en mémoire de la bataille gagnée sur les armées prussiennes, le 14 octobre 1806 (1). Les travaux du pont d'Éna, y compris l'établissement des quais de l'une et l'autre rive, sur environ 1 kilomètre de longueur, ont été évalués à 6.156.000 francs; on n'a pas la trace de la dépense exacte du pont proprement dit et il ne sera plus possible de connaître ce chiffre, les archives du service des ponts de Paris ayant été brûlées en 1874. La Commune avait désigné un successeur à M. Vaudrey, alors ingénieur en chef de la navigation de la Seine, qui avait quitté son domicile de la rue de la Boétie. Ce successeur se présenta au bureau de M. Vaudrey, ce qui détermina tous les agents à déguerpir; il déclara qu'il ne pouvait pas faire le service sans employés et donna ordre à des voitures de déménagement de transporter tous les papiers de service à l'Hôtel de Ville; ils ont été consumés dans l'incendie de ce monument.

Le pont d'Éna a été construit par l'ingénieur en chef Lamandé. Commencé en 1806, il était à peine terminé en 1814, quand des troupes prussiennes firent, sans succès, quelques tentatives pour le faire sauter. Le roi Louis XVIII s'opposa à cet acte de vandalisme et déclara qu'il irait se placer sur le pont dans le cas où le feld-maréchal Blücher, qui commandait l'armée prussienne, en ordonnerait la destruction. On dit que l'intervention de l'empereur de Russie Alexandre I<sup>er</sup> contribua à sauver le pont; on convint qu'il serait conservé, mais qu'il changerait de nom: en effet, une ordonnance royale de juillet 1814 lui donna le nom de « pont des Invalides », qu'il conserva

Nicoud et Luneau, les conducteurs Bosselet et Lemoine, dans un système analogue à celui des fermettes mobiles inventé en 1834, par M. Poirée, mais avec une hauteur beaucoup plus considérable pour les fermettes. Les ouvrages métalliques permettant d'ouvrir et de fermer les trois passes ont été exécutés par l'usine Joly, à Argenteuil.

Il était très important d'exécuter le barrage de Suresnes de manière à assurer une stabilité suffisante pour ne pas être exposé à un accident de nature à imposer l'ouverture de cet ouvrage pendant les basses eaux; car, si cette éventualité venait à se produire, la navigation serait interrompue à Paris pendant les basses eaux, et le lit de la Seine, qui est encore actuellement couvert de vases provenant des égouts, se trouverait en partie mis à nu, à l'air libre, sur de grandes surfaces.

(1) Les relations par eau avec Lyon ont déjà été améliorées sur le canal de Bourgogne; les communications avec le Bourbonnais sont devenues très faciles par Briare.

(2) Navier dans son rapport présenté le 1<sup>er</sup> mai 1826 à l'Académie des Sciences, rapporte que la durée du trajet d'un bateau du Havre à Paris était alors de 30 à 35 jours et que le trafic des marchandises entre ces villes ne dépassait pas 160.000 tonnes. Le tonnage du port de Paris s'est élevé, en 1895, à 4.660.996 tonnes pour la Seine seule et à 6.937.714 tonnes, si l'on y ajoute le trafic des canaux Saint-Martin, Saint-Denis et de l'Ourcq.

(1) Le pont d'Éna, dont la longueur est de 158 mètres, est composé de cinq arches ayant chacune 28 mètres de corde et 3 m. 42 de flèche; chaque pile a 3 mètres d'épaisseur; la largeur entre parapets est de 13 m. 70.



jusqu'en 1830 (1) ; depuis lors, il a repris son nom primitif de pont d'Iéna.

Des aigles sculptés par Lemot ornaient les tympanons du pont ; ils ont été enlevés en 1815 et rétablis en 1854 ; c'est le sculpteur Barye qui est l'auteur de ces derniers.

Les piédestaux qui terminent les parapets ont été ornés, en 1853, de quatre groupes équestres représentant des guerriers de diverses nations : les deux groupes de la rive droite sont de Devaux et Fruchère ; ceux de la rive gauche de Daumas et Préault.

Le pont d'Iéna aboutit, sur la rive droite (Passy), à l'ancienne route de Versailles, qui se nommait autrefois, sur ce point, le « quai de Chaillot » ; ce quai reçut, par décret du 10 janvier 1807, le nom du général Debilly, tué à la bataille d'Iéna.

#### PASSERELLE DE PASSY

La passerelle de Passy est située à une distance de 553 mètres du pont d'Iéna et de 821 mètres du pont de Grenelle ; elle ne sert qu'au passage des piétons et a été construite pour rétablir, entre le quartier du Trocadéro et celui du Champ-de-Mars, la communication temporairement interdite au public, sur le pont d'Iéna, pendant la durée de l'exposition universelle de 1878. Cet ouvrage, qui devait être provisoire, a été conservé en raison des services qu'il rend à la circulation publique. Il a 10<sup>m</sup>,20 de largeur entre garde-corps et se compose de deux parties, séparées par l'île des Cygnes, ayant respectivement pour longueur entre les culées, sur le grand bras de la Seine (rive droite) 120 mètres, et sur le petit bras (rive gauche) 90 mètres (2).

#### PONT DE GRENELLE

Une Compagnie a été autorisée, en 1825, à construire à ses frais sur la Seine, en face de Grenelle, qui était alors une commune industrielle située en dehors du mur d'enceinte de Paris, un

(1) En 1814, il n'existait aucun pont sur l'emplacement du pont actuel des Invalides ; le pont suspendu qui a été établi sur ce point en 1829 et était dénommé « pont de l'avenue d'Antin » a été remplacé, en 1855 à l'occasion de la première Exposition universelle de Paris, par un pont en maçonnerie, qui a reçu et conservé le nom de « pont des Invalides ».

(2) Chaque partie est composée d'un arc central avec une articulation au sommet, et de deux demi-arcs joignant les piles aux culées. On voit au milieu de l'arche marinière le boulon d'articulation qui relie les deux moitiés de l'arc central ; chacune de ces moitiés est ainsi tenue à peu près en équilibre par le demi-arc de rive ; on pourrait assimiler cette disposition à celle d'un fléau de balance ; les deux moitiés de l'arche marinière s'appuient l'une sur l'autre. Les piles sont formées chacune de deux tubes en fonte remplis de béton. Les travaux ont été exécutés par la maison Cail, sous la direction de MM. Huot et Bartet, ingénieurs de la Ville de Paris, et sous le contrôle de MM. Bernard et Pérouse, ingénieurs de la navigation de la Seine. Ils ont coûté 420.000 francs auxquels la Ville de Paris a participé pour 210.000 francs, l'Etat et le service de l'Exposition chacun pour 105.000 francs.

pont en même temps qu'un port et une gare, moyennant le droit de percevoir pendant 47 ans un péage pour le passage du pont, le stationnement des bateaux dans la gare d'eau de Grenelle (rive gauche) et le dépôt des marchandises sur le port. Cette Compagnie exhaussa l'île des Cygnes, qui auparavant était submersible. Le pont de Grenelle comprenait six arches en charpente, de 25 mètres d'ouverture, reposant sur des piles et culées en maçonnerie. Il est devenu, en 1866, la propriété de la Ville de Paris, qui y a supprimé le péage. On se décida, en 1875, à remplacer les arches en bois par des arches en fonte, ce qui occasionna une dépense de 37.000 francs pour le renforcement des culées et de 334.000 francs pour la substitution de la fonte au bois (1).

Le pont de Grenelle est divisé par l'île des Cygnes en deux parties entre lesquelles se trouve, à l'extrémité aval de cette île, la « Liberté éclairant le monde », réduction de la statue colossale qui est l'œuvre du sculpteur Bartholdi et qui orne la passe d'entrée du port de New-York.

Pour alléger ce pont, on y a établi un pavage en bois.

#### PONT MIRABEAU

Le pont Mirabeau, qui se trouve à une distance de 530 mètres du pont de Grenelle et 994 mètres du viaduc d'Auteuil, a été établi pour faciliter les relations d'Auteuil avec le quartier de Javel ; il dessert, sur la rive droite, les rues Benjamin-Godard, Mirabeau et de Rémusat. Il a une longueur de 173 mètres et une largeur entre garde-corps de 20 mètres (2).

Les données imposées pour la construction de cet ouvrage étaient difficiles à concilier : d'une part, l'intérêt de la batellerie exigeait une hauteur libre, sous l'arc, suffisante pour le passage des bateaux, même en temps de crue moyenne ; d'autre part, le niveau supérieur de la chaussée devait être placé très bas, en raison de la nécessité de raccorder, au moyen de pentes douces, les abords du pont avec les rues voisines sans modifier les niveaux des chaussées de ces rues ; enfin, du côté de Javel, il fallait franchir le chemin de fer des Moulinaux aux Invalides, en laissant au-dessus du rail une hauteur libre de 4 m. 80, pour le passage des trains. Comme il n'était pas admissible de couper la perspective de la Seine par des poutres régnant au-dessus de la chaussée du pont, la seule solution possible était un grand arc très surbaissé. C'est ainsi qu'on a été conduit à laisser un intervalle de 100 mètres entre les axes des deux piles, à réduire la flèche à 5 m. 50 et à adopter pour cet ouvrage métallique, projeté par M. Résal, ingénieur en chef des ponts et chaussées, des dispositions nouvelles qui présentent une certaine

(1) Les travaux ont été faits par la maison Cail, sous la direction de MM. Vaudrey, ingénieur en chef, Pesson, ingénieur, et Warest, conducteur des ponts et chaussées.

(2) Le pont Mirabeau comporte une chaussée de 12 mètres pavée en bois et deux trottoirs de 4 mètres ; il se compose d'un grand arc central de 93 m. 20 et de deux travées latérales de 32 m. 40 d'ouverture.

analogie avec celles usitées depuis quelques années aux Etats-Unis d'Amérique ; elles ont excité l'attention des ingénieurs français et étrangers et ont fait l'objet d'une étude détaillée et très élogieuse dans l'*Engineering* des 12 et 19 juin 1896. Elles consistent principalement dans l'adoption d'un système articulé (1), susceptible de légers mouvements par rotation, tandis que les ponts métalliques construits en Europe sont généralement rigides et d'une forme invariable. La vue de cet ouvrage ne permet pas de bien se rendre compte de son système de construction ; car toutes les articulations sont cachées.

Les garde-corps sont supportés par une corniche en fonte moulurée, qui fait une saillie très prononcée sur les parois de l'arc, continue le couronnement en pierre de taille des culées et est ornée de consoles. Ils sont interrompus à la clef, au droit de l'articulation ; mais la solution de continuité est masquée par un écusson en bronze.

Les deux piles-culées ont été fondées à l'air comprimé, sur la craie compacte située à environ 16 mètres au-dessous de leur couronnement ; elles sont ornées de statues en bronze dues au ciseau du sculpteur Injalbert et fondues dans les ateliers de MM. Thiébault frères. Les deux culées sont fondées sur pilotis ; les parements vus des deux

piles sont en granit de Cherbourg et ceux des culées en pierre calcaire.

On a terminé en 1896 le pont Mirabeau, qui constitue une œuvre hardie en raison de la grande ouverture de l'arc central et de son surbaissement d'un seizième. C'est dans notre arrondissement qu'on a fait la première application en France de grands arcs équilibrés, à trois articulations et à culasses compensatrices, ancrées dans les culées (1). La dépense du pont Mirabeau s'est élevée à 2.090.495 francs ; on y a établi un pavage en bois.

#### VIADUC D'AUTEUIL

La construction du viaduc d'Auteuil fut décidée en 1861, afin de permettre l'achèvement du chemin de fer de petite ceinture, qui n'avait d'abord été établi que sur la rive droite de la Seine, jusqu'à la station d'Auteuil. Cet ouvrage met en communication le chemin de fer de ceinture de la rive droite de Paris avec celui de la rive gauche. Il a son origine près de la station d'Auteuil, passe au-dessus du quai de la rive droite par une arche de 20 mètres, franchit la Seine au moyen d'un pont-route qui se compose de cinq arches elliptiques égales et dont il occupe l'axe longitudinal et se raccorde, sur la rive gauche, avec un viaduc semblable à celui de la rive droite, au moyen d'une arche de 20 mètres établie au-dessus du quai de Javel. Pour alléger le viaduc d'Auteuil, on a percé dans les pignons des arcades continues, ce qui a pour résultat de permettre la circulation à couvert dans le sens de la longueur.

La partie de l'ouvrage qui se trouve au-dessus de la Seine est généralement dénommée « viaduc du Point-du-Jour ». Elle devait servir à la fois de passage aux piétons, aux voitures et aux trains de chemin de fer ; d'ailleurs la voie ferrée devait être maintenue à un niveau beaucoup plus élevé que celui des quais : les ingénieurs ont ainsi été conduits à placer le viaduc supérieur portant les rails à 10 mètres au-dessus de la chaussée du pont-route. Il résulte de ces dispositions que le viaduc du Point-du-Jour est à deux étages : cette superposition d'arcades lui donne une masse imposante et un aspect pittoresque, surtout quand on le voit de loin, par exemple du chemin de fer desservant Meudon et Bellevue.

La largeur de la Seine à l'étiage, qui est de 113 mètres au pont d'Iéna et de 130 mètres au pont Mirabeau, est de 118 mètres au viaduc du Point-du-Jour, qui se trouve à l'extrémité occidentale de Paris. La hauteur totale de l'ouvrage (2)

(1) Le pont Mirabeau est un ouvrage à trois articulations en acier : une sur chaque pile et la troisième au sommet de l'arc centrale. C'est par l'intermédiaire de cette dernière articulation que s'arcboutent les demi-ossatures symétriques qui constituent l'ouvrage. Chaque demi-ossature se compose de sept poutres équilibrées en acier dont la partie supérieure est rectiligne ; la partie inférieure affecte, à l'intrados, la forme de deux demi-paraboles. Ces poutres reposent sur la pile par l'intermédiaire d'une rotule, à la manière d'un fléau de balance. Toutefois, la volée (ou bras correspondant à la demi-partie placée au-dessus du milieu de la rivière) est à la fois plus longue et plus pesante que la culasse (ou bras de rive), de telle sorte que l'excès de charge, à l'articulation du sommet de l'arc centrale, développe une poussée vers la rive sur la pile-culée, dont les dimensions ont été calculées en conséquence.

Pour les culasses, la chaussée repose sur des voûtes en briques, tandis que pour la travée centrale, elle est portée sur des tôles beaucoup moins lourdes que ces voûtes. En augmentant ainsi le poids permanent de la culasse, on se rapproche de l'équilibre, ce qui diminue considérablement les poussées et permet d'admettre un très grand surbaissement du pont, sans que les réactions horizontales, transmises toujours dans le même sens aux maçonneries, dépassent les limites acceptables.

Si l'extrémité de la culasse était libre, une élévation quelque peu importante de la température se traduirait par une montée verticale de la clef, tandis que l'extrémité opposée de la clef s'abaisserait d'une quantité correspondante, la ferme tournant légèrement sur sa rotule ; ce mouvement occasionnerait la rupture de la chaussée. On y a paré en faisant porter l'extrémité de la culasse sur une tige articulée et ancrée dans la maçonnerie de la culée. Grâce à ce dispositif, quand la température s'élève, chaque poutre peut prendre l'allongement que lui impose la dilatation, en inclinant cette tige vers l'arrière, mais sans changement notable du niveau de la culasse. Les températures extrêmes admises pour le calcul de ces tiges ou bielles sont  $-16^{\circ}$  et  $+36^{\circ}$ . La charge permanente de la culasse est réglée de manière que le thermomètre marquant la température moyenne de  $10^{\circ}$ , le pont soit en équilibre, comme si la liaison avec les culées n'existait pas.

(1) Les travaux ont été exécutés sous la direction de MM. Rabel et Résal, ingénieurs en chef, Alby, ingénieur, Boucher, Lavallée et Grimaud, conducteurs des ponts et chaussées. Les entrepreneurs étaient, pour la maçonnerie, M. Letellier, et, pour la partie métallique, MM. Dayd et Pillé (ateliers de construction de Creil). Les essais du pont Mirabeau ont eu lieu le 18 avril 1896 ; douze charriots chargés chacun de 16.000 kilogrammes et traînés par 96 chevaux ont passé sur la chaussée, par trois files de front, sans que le tablier ait éprouvé de flexion notable.

(2) Le pont-route a une longueur de 175 mètres ; ses arches ont 20 m, 25 d'ouverture et 9 mètres de

est de 22 m. 53, non compris les fondations.

La corniche du pont comprend deux assises ayant ensemble 0 m. 76 de hauteur; l'assise supérieure, formant tablette et larmier, a 50 centimètres de saillie et est supportée par des consoles rectangulaires. Les parapets du pont sont composés de 60 travées correspondant deux par deux aux arches du viaduc supérieur; chaque travée comprend, entre les dés, sept balustres circulaires.

Les grandes voûtes elliptiques du pont, sont construites en meulière, les parapets avec balustres en pierre de Saint-Yllie du-Jura et les autres maçonneries de pierres de taille en matériaux provenant des carrières de Château-Landon.

Les huit trophées des tympans du pont, comprenant un N, dans une couronne de chêne de 3 m. 40 de diamètre, ont été sculptés par M. Delafontaine, au prix de 1.875 francs par trophée.

La première pierre a été posée (1) le 20 janvier 1864; les travaux ont été terminés en 1865; la dépense s'est élevée à 2.864.232 francs, partagée par moitié entre l'Etat et la Ville de Paris.

Pendant les deux sièges de Paris en 1870 et 1871, le viaduc d'Auteuil a eu beaucoup à souffrir du bombardement; mais les dégradations qu'il avait alors subies ont été rapidement réparées (2).

AUGUSTE DONIOL.

#### PAR QUI LE PONT D'ÉNA FUT SAUVÉ EN 1814

Le baron de La Mothe-Langon a raconté dans ses *Mémoires* — plus ou moins apocryphes — sur *Louis XVIII*, comment, en 1814, le pont d'Éna échappa aux représailles des Prussiens, qui voulaient le faire sauter. Nous allons, tout en le résumant légèrement, reproduire à peu près textuellement son récit, qui, malgré tout, nous paraît très vraisemblable et l'est certainement, quant au fond.

flèche. Le viaduc supérieur se compose de 31 arches en plein cintre de 4 m. 80 d'ouverture; à chaque grande arche elliptique du pont sont superposées six arches du viaduc supérieur, qui occupent sur le milieu du pont une largeur de 9 m. 20; il reste de chaque côté l'espace nécessaire pour la chaussée et les trottoirs; des escaliers permettent de descendre sur les chemins de halage ou quais. Les massifs des tympans sont évidés au moyen de voûtes, ce qui représente une réduction de poids de 3.300 tonnes par pile.

(1) Le viaduc du Point-du-Jour a été exécuté sous la direction de M. Bassompierre-Sewrin, ingénieur en chef, de Villiers du Terrage, ingénieur, Lion et Jaquot, conducteurs des ponts et chaussées. L'entrepreneur de ces grands travaux était M. Etienne Perrichont, qui a été longtemps conseiller municipal d'Auteuil.

(2) Nous résumerons, dans un prochain *Bulletin*, les dégâts occasionnés dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement par les deux sièges, soit au pont-viaduc, soit à d'autres monuments ou à des maisons particulières.

(N. D. L. R.)

« A peine Louis XVIII était-il rentré aux Tuileries en 1814, qu'on vint l'avertir que les Prussiens allaient faire sauter le pont d'Éna, et que déjà ils avaient commencé à miner la partie inférieure des piles. Immédiatement il envoya chercher le feld-maréchal Blücher. Cet ennemi implacable cherchait, à force de jactance et de forfanterie, à remplacer la dignité qui lui manquait. Il se présenta donc au roi avec un air de raideur et d'importance, sans aucune marque de respect ni d'égards. Le roi, feignant de ne pas s'apercevoir de la rudesse de ce soldat à demi sauvage, lui dit avec la plus grande douceur : Monsieur le maréchal, des ennemis du roi votre maître prétendent que vous allez, par ses ordres, détruire un monument de ma capitale dont le nom semble vous porter ombrage : je n'en veux rien croire; mais, comme je désire être agréable à tous mes alliés, je viens de donner l'ordre que le pont d'Éna reçût le nom de pont de l'École Militaire, et j'ai voulu vous le dire moi-même, pour que vous puissiez l'apprendre à votre souverain. — Sire, répondit grossièrement Blücher, je ne puis laisser subsister dans Paris un monument dont le nom est une insulte pour ma nation. Le pont d'Éna disparaîtra, et ses débris attesteront à la postérité que la Prusse n'a pas tardé à prendre sa revanche. — Vous êtes bien sévère! Monsieur le maréchal, ne vous suffit-il pas d'être entré dans Paris à main armée, et faut-il punir des pierres insensibles, du nom qu'on leur a imposé? Bonaparte, dit Blücher, a emporté les chevaux de bronze de la porte triomphale de Berlin, il faut une représaille. — Il vaudrait mieux alors, reprit le roi avec un sourire ironique, emporter le pont que le jeter dans la rivière. »

Blücher, malgré son écorce rustique, sentit l'ironie; il en rougit, mais répéta que rien ne le détournerait de prendre cette vengeance éclatante de toutes les insultes que sa patrie avait souffertes.

« Ainsi, dit le roi, vous faites retomber sur ma tête l'outrage que vous pouvez avoir à reprocher à un autre. Je vous conseille cependant, maréchal, d'y regarder à deux fois avant de me pousser à bout. »

Blücher, qui dut comprendre combien le roi était profondément blessé de son refus, salua froidement Sa Majesté sans rien répondre et se retira.

« Non! de par Dieu — reprit le roi avec vivacité — je ne laisserai pas tranquillement égorgé mon honneur et je prouverai à ceux qui en douteraient qu'il y a toujours du courage dans ce corps affaibli par la douleur. » — Et, prenant une plume, il traça vivement le billet suivant, qu'il adressait au roi de Prusse :

MONSIEUR MON FRÈRE,

« Le feld-maréchal Blücher abuse de vos ordres pour commander la destruction du pont d'Éna, dont j'ai changé le nom en celui de pont de l'École-Militaire. Cet acte inconvenant peut me mettre mal avec mes sujets, qui croiront que je l'ai approuvé. Il déconsidérera ma couronne, car, enfin, je suis à Paris, et je présume que Paris est encore ma capitale. Je prie Votre Majesté d'inter-

poser son autorité ; c'est une grâce que je lui demande. Si toutefois vous ne vouliez pas me l'accorder, je me bornerai à vous inviter à me faire savoir l'heure où l'on fera sauter le pont, pour que j'aie me placer au milieu (1). »

« Signé : LOUIS. »

En même temps, Louis XVIII écrivit une lettre non moins énergique à l'empereur de Russie, qui venait d'arriver. Une heure après, un aide de camp d'Alexandre I<sup>er</sup> apportait sa réponse, dans laquelle il assurait le roi que le pont d'Iéna serait respecté. « Je viens — ajoutait-il — de faire dire à Blücher que, sous peine d'encourir mon indignation personnelle, il ait à se garder de consommer l'acte de vandalisme qu'il a commencé, et que, s'il osait, malgré ma défense, persister dans cette insulte grossière au roi de France, il me restait assez de puissance pour l'obliger à faire reconstruire le pont à ses frais, et par des ouvriers prussiens. »

Furieux à la réception de ce message, Blücher s'emporta d'abord ; mais il n'osa passer outre, et assura hypocritement l'envoyé d'Alexandre que, par respect pour l'empereur, il allait contremander le travail de la mine. « Monsieur, lui dit le messager russe, j'ai ordre d'envoyer sur le pont un détachement de nos troupes pour en faire la garde avec les vôtres. »

Pour éviter cette mesure désagréable, Blücher s'engagea solennellement à se conformer en tous points à la volonté de l'empereur de Russie, et le pont fut sauvé.

..

Au récit intéressant de M. de la Mothe-Langon, nous ajouterons qu'en vertu d'une ordonnance royale du mois de juillet 1814, le pont d'Iéna, qui venait à peine d'être terminé, prit la dénomination de *pont des Invalides* et non de *l'École Militaire*, et des L affrontés remplacèrent les aigles sculptés au-dessus des piles. Après la révolution de 1830, on lui rendit son nom d'*Iéna*, et en 1852, Napoléon III fit disparaître les L pour rendre la place aux aigles. L'année suivante, on plaça, sur les quatre piédestaux des extrémités du pont, les quatre statues de cavaliers tenant leurs chevaux en main, cavalier grec, cavalier romain, cavalier gaulois, cavalier arabe. Ces groupes assez décoratifs n'ont pas la prétention de passer pour des chefs-d'œuvre.

Le pont des Invalides actuel, d'abord pont suspendu, ne fut construit que de 1828 à 1829. A l'origine, on lui donna le nom de *pont de l'Avenue-d'Antin*, et de 1854 à 1855, on le reconstruisit en pierre ; tout récemment il a été pavé en bois, et bientôt il aura pour voisin un rude concurrent, le pont Alexandre III. Que de vicissitudes !

L. MAR.

(1) Le comte Beugnot, dans ses *Mémoires*, s'est attribué ces mots si patriotiques ; il est aujourd'hui à peu près certain que l'honneur en revient au roi seul.

## SOPHIE ARNOULD

Quai Debilly, près de la pompe à feu de Chaillot, nous pouvons encore voir un cèdre dans les jardins d'un hôtel moderne. C'est tout ce qui reste d'une propriété, occupée par Mme de Pompadour, lors de la construction de l'École militaire, puis par Sophie Arnould quelques années plus tard. Nous n'avons pas la prétention d'écrire de nouveau une vie de cette célèbre actrice, c'est chose faite par de nombreux auteurs ; nous avons extrait de leurs récits ce qui peut intéresser plus particulièrement notre Société.

Sophie Arnould naquit à Paris le 14 février 1740 ; toute jeune, elle annonça les plus heureuses dispositions pour le chant. Elle fixa l'attention de ses contemporains dès l'âge de quinze ans.

Il était alors fort à la mode de faire pénitence pendant le carême ; le mardi-gras passé, on courrait s'enfermer dans quelque appartement commode et discret de l'un des mille convents de Paris. Aux offices, on entendait les voix les plus fraîches et les plus belles de l'Opéra, et tout Paris d'accourir. C'est ainsi que, pendant le carême de 1755, Mme la princesse de Modène, femme séparée du prince de Conti, se trouvait au Val-de-Grâce. Un jour, le mercredi saint, elle remarqua une voix délicieuse qui chantait une leçon des Ténébres ; l'office terminé, elle voulut voir la virtuose ; on lui présenta Sophie Arnould.

Une religieuse, la plus belle voix du couvent, était tombée subitement malade, on était dans le plus grand embarras, lorsque Sophie s'offrit pour la remplacer ; on accepta en tremblant. Avec un aplomb merveilleux, elle dit son solo, dans cette église en vogue, devant la plus belle et la plus noble compagnie de la ville et de la cour. Elle obtint un succès fort merveilleux, inespéré. Cette année-là, le Val-de-Grâce l'emporta, même sur Longchamp.

Deux ans après, elle débuta à l'Académie royale de musique ; pendant vingt ans, elle personnifia toutes les héroïnes de la tragédie lyrique et fit revivre sur notre Opéra toutes les grandes figures de la vieille mythologie et de l'histoire fabuleuse de la Grèce.

Fut-elle jolie?... Il y a des opinions bien contradictoires. Il faut pourtant penser qu'elle ait été charmante, le portrait de La Tour en témoigne. Sa taille était moyenne et bien prise ; elle avait surtout des yeux superbes, et l'ensemble de ses traits lui donnait une de ces physionomies heureuses qui flattent et plaisent au premier aspect ; mais ce qui la faisait rechercher avec empressement, c'était son esprit frondeur et libertin ; l'esprit de Paris d'une femme, d'une fille, disent les Goncourt. On lui donna le surnom de Piron femelle. Ses bons mots sont nombreux (1). On

(1) *Artaldiana ou Sophie Arnould et ses contemporains*, par l'auteur du *Biérianais*, Paris, Gérard, 1813.

cite toujours les mêmes et ils font toujours plaisir (1).

Sa vie privée fut très orageuse ; elle fut au mieux avec quelques-uns des hommes les plus célèbres de son époque. Helvétius, le philosophe Helvétius, dans sa jeunesse, était beau danseur et coureur de courtes ; au nombre de ses conquêtes d'Opéra, il compta Sophie Arnould. Et, chose curieuse, quand il se maria, le sentiment de la chanteuse pour l'homme aimé sembla se reporter sur le ménage. Millin nous dit : « Sophie, tant que Mme Helvétius a vécu, n'a jamais passé quinze jours sans la voir, et elle en était toujours bien reçue. »

C'est à Helvétius, qui lui avait envoyé un cadeau et qui ne lui en parlait pas, qu'elle fit ce charmant reproche :

*Est-ce ce que vous voulez perdre ce que vous m'avez donné ?*

Du comte de Lauraguais, elle eut trois enfants, dont l'un, Constant Dioville de Brancas, colonel au 11<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, fut tué à l'affaire de l'île de Lobau. Au moment de sa rupture avec leur mère, Lauraguais leur assura une rente de 1.500 livres, ainsi que le témoigne une pièce tirée des Archives nationales et publiée par M. Campardon. C'est un des nombreux actes dans lesquels on rencontre le nom de Boulainvilliers (2).

Après Lauraguais, il est un homme encore qui tient une large place dans l'existence si agitée de Sophie Arnould. Ce n'est plus un grand seigneur, c'est un roturier, un architecte : Bellanger, qui construira Bagatelle.

C'est en 1771 qu'il fut admis chez elle ; il était jeune, aimable, elle était si lasse de tant d'amours vénales, qu'elle se prit pour lui d'une belle passion. Un instant, elle songea à quitter sa vie turbulente pour épouser ce petit bourgeois qui ne demandait pas mieux.

*Mlle Arnould, après s'être égayée aux dépens de tant d'autres, vient de fournir matière aux rieurs par le mariage le plus sot.*

Ainsi s'exprime Bachaumont, et comme lui tout le monde crut à ce mariage. On cria à la mésalliance. Une reine de l'Opéra épouser un architecte ! Quelle chute affreuse ! Elle laissa croire assez longtemps qu'elle était devenue Mme Bellanger et ne se fâcha point des plaisanteries quand on lui demanda ce qu'elle comptait faire de cet architecte :

(1) Il y a quelques mois, on voyait encore à la façade du 12 de la rue Bois-le-Vent un rébus musical. (V. l'article de M. Mar, *Bulletin de la Société*, t. II, p. 138.)

Dans l'*Arnoldiana*, nous trouvons le suivant, qui ressemble au précédent : Mlle Miré fut plus célèbre par les passions qu'elle inspira, que comme danseuse. Un musicien qu'elle avait favorisé étant venu à mourir, Sophie composa son épitaphe, qui est bien aussi une épigramme : *la mi ré la mi la* (La Miré l'a mis là).

Une autre fois, Sophie disait, en voyant jouer une actrice fort maigre : *Il n'est pas nécessaire d'aller à Saint-Cloud pour voir jouer les eaux.* Elle n'épargnait pas ses camarades.

(2) Archives nationales, Y. 425.  
« A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Anne-Gabriel-Henri-Bernard de Boulainvilliers, chevalier, seigneur de Passy... prévôt et vicomte de Paris, salut, savoir faisons que... » Suivent les détails de la donation.

*Il utilisera, répondit-elle, les pierres qu'on lance dans mon jardin.*

Sophie n'eut jamais un ami plus dévoué que ce mari de comédie. Le secret connu, il resta son défenseur et son conseiller, veillant sur elle de près ou de loin. Intendant de sa fortune et de sa gloire, il l'empêchait d'emprunter à trop gros intérêts, il lui organisait des triomphes au théâtre ; il défendait sa réputation l'épée à la main. N'exagérons pas, son duel avec le marquis de Villette ne fut pas terrible ; il avait été convenu que les deux rivaux se présenteraient l'un contre l'autre, l'épée à la main, qu'on les séparerait ; ce qui a été fait. Ce fut un duel pour « semblant ».

Bellanger voulut faire plus, il rêva un temple pour sa divinité. Chassée de son hôtel de la rue des Petits-Champs par l'incendie de l'Opéra, Sophie s'était réfugiée dans un appartement de la rue Caumartin, et elle s'y trouvait à l'étroit. Il résolut de lui bâtir un demeure plus belle encore que le palais de la Guimard. Il se mit à l'œuvre et fit merveille. Cet hôtel était un éblouissement, tout de marbre et d'or avec des peintures splendides, des jardins, des statues... Malheureusement, il n'exista jamais que sur le papier (1).

Bellanger bâtit en Espagne, Sophie s'y était prise trop tard ; suivant une expression de l'époque, le Pactole commençait à tarir dans son boudoir. Déjà, en 1774, l'étoile de notre héroïne était à son déclin ; une à une, la fortune lui reprenait toutes les faveurs dont elle l'avait comblée. Son premier revers date de 1766, c'était un avertissement, elle ne songea pas à en tenir compte. Chutée, dans Sylvie, elle dut abandonner ce rôle.

Deux ans plus tard, elle eut la malencontreuse idée de prendre celui de Colette, dans *le Devin du village*, composé par Jean-Jacques Rousseau, à Passy, lorsqu'il prit les eaux. Elle y fut détestable, de l'avis même de ses amis. Ne voulant pas s'avouer vaincue, elle désira alors interpréter Colin dans la même pièce, rôle que Mme de Pompadour avait joué, au château de Bellevue, avec le plus grand succès. Sophie échoua encore et ne fut pas applaudie comme elle s'y attendait.

*Ah ! dit-elle en rentrant au foyer, je le sens maintenant l'habit ne fait pas le moine.*

En 1778, elle fut forcée de quitter le théâtre : sa voix l'avait trahie. Il lui restait son esprit, et on ne manqua pas de le lui dire pour la consoler. Marin, doyen des gens de lettres, lui adressa les vers suivants :

Quand on a tant d'esprit, de grâce, de finesse,  
Comment peut-on éprouver des regrets !  
Les agréments de la femme...  
Valent-ils tous les dons que le ciel vous a faits,  
Ces mots heureux, ces vives réparties,  
Ces traits brillants, ces aimables saillies,  
Cet art de raconter qu'on n'imite jamais ?  
C'est ainsi que par ces bienfaits  
La Nature vous dédommage,  
Qu'elle vous venge de l'outrage  
Que les ans font à vos attraits.

Chose curieuse, cet impromptu est écrit au dos

(1) Bibliothèque Nationale, cabinet des Estampes. *Topographie de Paris*, t. LXXX.

des deux billets d'entrée que Bellanger avait fait graver pour les personnes désireuses de visiter Bagatelle après l'achèvement des travaux. Ce sont deux petites cartes à la Fragonard, tirées en bistre et représentant sous de grands arbres des sphinx jetant de l'eau dans un bassin. Au milieu on lit :

## BAGATELLE

*Laissez entrer la personne qui vous remettra  
le présent*

Co. . . . . 17

## POUR QUATRE PERSONNES

Le comte d'Artois permit, en effet, aux Parisiens de visiter le palais qu'il venait d'improviser; ils y accoururent en foule. Mlle Arnould s'y trouvait avec Bellanger. Fièvre de son succès, elle lui murmura à l'oreille :

*Vous devez être bien satisfait de votre ouvrage, Paris s'occupera longtemps de Bagatelle.*

Au moins les revers ne chassent pas Bellanger; on le retrouve encore longtemps auprès de Sophie, faisant ménage avec elle. C'est elle qui veut rompre leur liaison, elle s'éprend de Florence, un des plus tristes acteurs de la Comédie-Française. Bellanger se plaint, essaye des remontrances; l'ingrate, pour le nouveau venu, congédie le vieil ami, lui écrit pour lui signifier de ne plus remettre les pieds chez elle. Que fait alors l'amant en disgrâce? Il met sous un nouveau pli la lettre qu'il vient de recevoir, lettre qui ne porte pas de nom et il l'expédie à Florence. Florence se croit congédié, n'ose reparaitre. Quand le quiproquo s'expliqua, la fantaisie de Sophie était passée; elle fut la première à rire de ce bon tour. Murville en fit une pièce : *mon compte-rendu*, disait-elle.

Les années sombres commencent bientôt après; adieu, les jours de fête, le bon temps d'autrefois, où tout était beau. Bellanger lui-même l'abandonne pour épouser Mlle d'Ervilleux. Sophie se retire à Clichy-la-Garenne, où elle vit tout à elle et à quelques-uns; elle conserve sa bonne humeur. Un camarade la voit cuisinant, s'étonne qu'elle sache faire un roux.

*Tu crois que je ne pouvais faire qu'une rousse.* (Allusion à la chévelure de sa fille Alexandrine.)

Millin lui rend visite, il la trouve au milieu d'un grand cercle : vingt personnes à table.

*Entre, lui dit-elle, je marie le fils de ma cuisinière avec la fille de mon jardinier. Nous célébrons les plaisirs de l'amour et de l'égalité.*

L'existence lui est encore trop douce : son imprévoyance, sa générosité, sa faiblesse à l'égard de ses enfants la réduisent à la pauvreté. Obligée de quitter Clichy, elle s'installe à Luzarches. Cette fois, tout est bien fini : sur la porte du vieux presbytère qu'elle a acheté, elle met cette inscription : *Ite missa est*, allez, la messe est dite !

Sa misère ne l'empêcha pas de devenir suspecte; des agents du Comité révolutionnaire de Luzarches

vinrent un jour faire une visite domiciliaire dans sa modeste demeure. *Mes amis*, leur dit-elle, *j'ai toujours été une citoyenne très active et je connais par cœur les droits de l'homme.*

Cette réponse n'aurait probablement pas satisfait les membres du Comité et ils auraient poussé plus loin leurs investigations, sans un buste de Gluck devant lequel ils s'arrêtèrent. *C'est Marat, le père du peuple*, leur déclara Sophie, d'un air de vénération. Les dignes sans-culottes se découvrirent et se retirèrent.

Elle vécut à Luzarches plusieurs années, tout à fait en paysanne, seule, abandonnée. Fort heureusement pour elle, et pour nous, dans l'un de ses rares voyages à Paris, elle revit Bellanger et, dès lors, elle eut avec lui et avec sa femme une correspondance suivie. Il faut lire, dans l'ouvrage des Goncourt (1), les lettres charmantes qu'elle écrivit.

C'est, dit Jules Lemaitre, le plus savoureux pêle-mêle de gaminerie, de gauloiserie, de plaintes se terminant en pirouettes, de calinerie, de coquetterie mélancolique d'ancienne jolie fille. C'est la plus éclatante justification de la remarque de M. Renan, constatant avec trouble que la blague de gavroche et de Niniche arrive du premier coup, sans effort ni réflexion, aux mêmes conclusions sur le monde et à la même philosophie où l'homme sérieux et scrupuleux ne parvient qu'après une vie d'étude et de méditation (2).

Dans ses dernières années, François de Neufchâteau lui fit obtenir une pension de 2.400 francs et un logement à l'hôtel d'Angiviller près le Louvre. Elle y mourut le 22 octobre 1802 (3). Comme le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois lui promettait le pardon :

*Je suis comme Madeleine, dit-elle, beaucoup de péchés me seront remis, parce que j'ai beaucoup aimé.*

CH. CHANDEBOIS.

## JULES JANIN (4)

Il y aura, le 19 juin prochain, vingt-cinq ans que mourait, tout près d'ici, celui qu'on a nommé le prince des critiques.

Le souvenir des hommes s'efface vite aujourd'hui et, dans notre Paris fiévreux, les demeures qu'ils ont aimées ne leur survivent pas longtemps.

C'est ainsi qu'en ce moment même la hache des bûcherons et la pioche des démolisseurs s'attaquent avec rage aux arbres et au chalet de Jules Janin.

(1) *Sophie Arnould, d'après sa correspondance et ses mémoires inédits*, par Edmond et Jules de Goncourt.

(2) Jules Lemaitre, *Impressions de théâtre*, t. VII, p. 21.

(3) La plupart des biographies la font mourir en 1803.

(4) Conférence faite le 4 mars à la séance solennelle de la Société, par M. Antoine Guillois.

Ce serait là un sujet de tristesse profonde, s'il n'y avait, pour lutter contre les nécessités utilitaires de la vie moderne, des historiens, fidèles au clocher et au village, qui se sont donné la mission de rappeler et de ressusciter avec amour, parmi les souvenirs d'autrefois, les douleurs et les joies de ceux qui nous ont précédés sur le petit coin de terre où nous vivons à notre tour.

Aussi bien Jules Janin ne serait-il pas célébré comme il convient si nous nous attardions dans ces pensées mélancoliques ; « il était, suivant la parole de Platon, un rayon dans la rosée où jouent les cigales babillardes » et son joyeux regard, ennemi des larmes, nous blâmerait de continuer sur un pareil ton.

Jules Janin naquit à Condrieu, dans le Rhône, le 16 février 1804. Sa famille appartenait à la bourgeoisie ; son père était avoué à Saint-Etienne. Après des études commencées dans cette ville, achevées à Louis-le-Grand dans la camaraderie de Cavillier-Fleury, de Lerminier et de Sainte-Beuve, le jeune homme dut donner, pour vivre, des leçons à 2 francs le cachet. C'était la misère, mais la misère embellie par la jeunesse et dont il a dit (1) : « C'est l'espérance en sa fleur, ce sont toutes les émotions du cœur de l'homme, j'entends toutes les nobles et douces émotions réunies, entassées, florissantes et chantantes passions d'un jeune cœur... La jeunesse, c'est la misère folâtre, c'est le frais sommeil, c'est la santé qui vit de peu... La jeunesse, c'est la poésie éparse çà et là qui vous accompagne comme un parfum invisible ; elle se joue à votre chevet, elle s'assied à votre table, elle rit dans votre verre à demi plein ; c'est elle qui ouvre la porte aux créanciers avec son air madré et boudeur et qui le paie avec un sourire. »

Après des débuts au *Figaro*, qui lui avaient apporté la fortune, — il gagnait alors 50 francs par mois ! — il entra, en 1829, au *Journal des Débats*, où il allait, pendant quarante ans, tous les lundis, prodiguer au public les dons les plus divers et les plus charmants.

Il faisait partie de la phalange romantique ; n'était-ce pas pour en voir de plus près les travers et les défauts ? Son histoire de *l'Ane mort et de la Femme guillotinée* pourrait le faire croire, et nombreux sont, aujourd'hui, ceux qui ne voient, dans ce premier grand succès, qu'une plaisanterie et une douce critique.

Mais bientôt, son livre de *Barnave* et celui de *la Fin d'un monde* allaient montrer que Janin était capable d'aborder des sujets plus élevés et plus littéraires. Le xviii<sup>e</sup> siècle trouve, alors, en lui, un interprète qui le comprend, un artiste qui l'admire, un philosophe qui le juge. « Folies, spirituelles gâtés, éclairs de génie et terrible coup de tonnerre final, tout y passe. L'enchanteur agite sa baguette et tout s'anime à l'instant (2). »

C'est à cette date, c'est-à-dire en 1839, que Jules Janin arrive pour la première fois à Auteuil. En hiver, il avait fréquenté à Paris, chez Mme Pradier, la femme du grand sculpteur et, l'été venu,

il avait suivi ses amis dans la jolie maison qu'ils possédaient, à l'entrée de la rue La Fontaine, presque en face du chalet de Béranger et tout à côté de Musard, le fameux organisateur des bals de l'Opéra.

On s'amusait beaucoup chez ces grands artistes, car leur salon n'était ouvert qu'aux gens célèbres ou à ceux qui avaient plus d'esprit que les hommes célèbres. Janin, un jour, ou plutôt une nuit, déguisé en pierrot, y avait dit : « Ici tout le monde est prince du saug. » Quant à la maîtresse du logis, qui, dans ses fêtes, voyait défilier tout l'Olympe du paganisme, elle se croyait en règle avec sa conscience quand elle avait mis sur ses cartes d'invitation : « La beauté est de rigueur. »

Marié le 16 octobre 1841, avec la fille du président Huet, J. Janin ne tarda pas à venir habiter Grande-Rue de Passy, dans une maison où, en 1764, Louis XV avait installé cette charmante et touchante apparition qui s'est appelée Mlle de Romans.

Cet ancien hôtel de la folie, qui n'a été démoli qu'en 1890, Janin l'avait acheté 90.000 francs ; mais c'était son beau-père qui les avait payés.

Janin était alors dans tout l'éclat d'une beauté qui est restée célèbre ; il était encore svelte et agile (1) ; ses cheveux bouclés, ses yeux noirs, profonds et malicieux, encadraient ou illuminaient son radieux visage ; comme Fantasio, il avait le mois de mai sur les joues et cette fleur de santé qui ajoute à la jeunesse et au talent comme un attrait nouveau par la séduction qu'elle inspire.

Là, sous les arbres, « vieux bonhommes encore raides et qui ont conservé toute leur chevelure » (2), Janin se promenait en robe de chambre de molleton blanc, coiffé d'un bonnet de coton et toujours suivi d'un gros mouton, blanc lui aussi, qui ne le quittait jamais.

Au mois d'avril 1842, Arsène Houssaye et sa jeune femme arrivèrent à Passy, le soir de leurs noces ; après le dîner, Mme Janin vint présenter aux jeunes époux, sur un plat d'argent, la clé de la chambre nuptiale ; puis Jules Janin et sa femme donnèrent leur bénédiction aux mariés et retournèrent à Paris. « L'hôtel de Mlle de Romans, écrivait Arsène Houssaye à notre cher confrère, M. Mar, fut pour nous une des plus belles stations de notre vie. Le souvenir m'en est donc sacré. » Il y eut un épilogue qu'Arsène Houssaye n'ajoutait pas ; lors de la naissance de son fils Henry, — l'académicien d'aujourd'hui, — Houssaye demanda à Janin d'être parrain de l'enfant, et le critique y consentit.

En 1845, M. Huet loua son hôtel de Passy et Jules Janin quitta notre charmant village, mais non pas sans esprit de retour, puisqu'en 1854 il faisait l'acquisition, cette fois-ci définitive, du terrain de la rue de la Pompe, où l'on allait construire le chalet.

C'était une toute petite partie, — environ 1.100 mètres, — que le chemin de fer de ceinture avait détaché de l'ancienne Muette, celle de

(1) *Le Chemin de traverse.*

(2) *Jules Janin*, par Alexandre Piédagnel. — Paris, Jouaust, 1814.

(1) Plus tard, Jules Janin, était devenu si gros que, lorsqu'il allait en Normandie, la Compagnie de l'Ouest lui aménageait un wagon spécial.

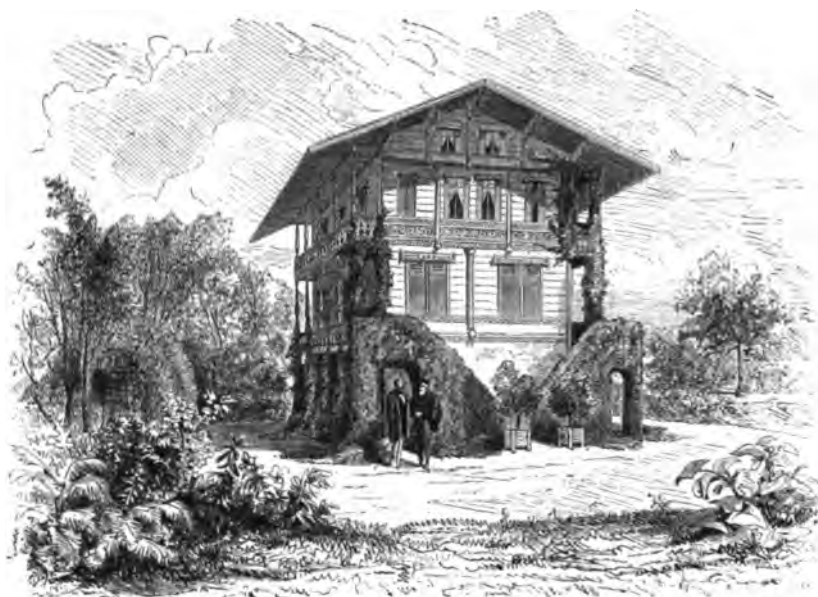
(2) J. Janin à Arsène Houssaye, 1844.

la régence et des derniers beaux jours de la monarchie. « Arbres sacrés ! Ils ont vu se promener sous leurs ombrages la reine de France Marie-Antoinette, et ce beau petit dauphin, le martyr, et Mme Elisabeth, une reine de France par la grâce, par la beauté, par la piété, par le malheur » (1).

Bande de sable d'une apparence ingrate, terrain vague où ne poussaient que des orties, tout cela, six mois après était planté de tilleuls, de platanes et de paulonias. « Grâce à une couche épaisse de terreau, dit Philibert Audebrand, les fleurs poussaient avec une docilité sans pareille. Il y avait de tout : des arbustes verts, des azalées, des rosiers, de nombreuses variétés de tulipes. Le laurier-rose de l'Eurotas était ce qui dominait. »

une métamorphose, ce n'était pas à celle-là... Athènes a brisé en un jour les trois cents images d'airain qu'elle avait décernées à son tyran. Mais quelle main assez impie oserait briser une fleur ? Grâce à vous, Monsieur, me voilà tout simplement immortel. »

Si l'un de ses amis lui envoyait une table pour le jardin, Janin la plaçait « dans un angle enchanté, tout rempli de chansons et de feuillages. Un rossignol, caché dans l'arbre voisin, chante à ses amours les douces cantilènes du mois de mai ; le merle enjoué siffle, en sautillant, les hymnes du matin. C'est une fête en ce coin charmant, une fête qui ne s'arrête plus. *Angelus ridet...* Elle est bien là, ma table. Elle a pour perspective



Le chalet de Jules Janin à l'origine.

(D'après un dessin de Ferdinandus.)

Jules Janin, cependant, se promenait à travers ces merveilles, un bâton à la main, en pantoufles, en robe de chambre, le classique bonnet de coton sur la tête.

C'est que, par-dessus tout, il adorait la nature (2), celui qui avait écrit à un horticulteur hollandais pour le remercier d'avoir donné son nom à une tulipe : « Certes, si je m'attendais à

un bouquet de vieux arbres, un chêne, un charme, un orme ceutenaire... Mes douze rosiers vont fleurir, ma violette se montre, ô la coquette ; un brin d'ellébore que j'ai planté par une sage précaution grandit et me voilà rassuré contre ma propre joie. O surprise ! O bonheur ! mon aubépine est en fleurs !... Dans un petit bassin, l'eau claire danse et chante, *O fons Blandusiæ* !... Vous verrez à droite, ajoute-t-il, un mélèze odorant ; vous trouverez à votre gauche une forêt de pins, telle qu'on en voit guère que dans l'ode amoureuse où les pins et les framboisiers aiment à marier leur ombrage fraternel ! Il y a tant d'arbres dans mon enclos de 1.400 mètres que je n'en sais pas le nombre, et celui-là m'embarrasserait beaucoup qui me demanderait le nom de ces jeunes écorces où rien n'est gravé, pas même le doux nom d'Amaryllis. »

(1) *Les Contes du Chalet*, par J. Janin, première nouvelle intitulée *la Table ronde*. A la date du 30 août 1864, J. Janin écrit à un de ses amis (V. sa *correspondance*, publiée par Clément Janin) : « J'ai acheté une maison en face du chalet et je pourrai vous loger quand vous viendrez à Paris. »

(2) Un jour, à l'un de ses amis qui venait de lui relire quelques pages d'un chef-d'œuvre du grand siècle, J. Janin avait dit : « Ah ! que c'est beau ! Relisons cela, voulez-vous ? C'est plein de soleil ! »



Et, tandis que les arbres poussaient et transformaient en allées ombreuses les aridités d'autrefois, deux architectes, Seiler et Godde, érigeaient ce chalet admirablement sculpté, moitié sapin et moitié chêne, qui rappelait aux promeneurs et la Suisse et l'Alsace.

Sur la façade du nord, Janin avait fait graver ces deux vers du vieux Régnier :

Et que Dieu nous préserve, en ce bas monde,  
De froid, d'un importun, de faim et de soucy !...

Au midi, on lisait cette pensée tirée de l'Art poétique d'Horace :

*Sumite materiam vestris, qui scribitis, æquam Viribus...*

« Au commencement, on se sentait bien isolé. Il fallait un certain courage pour s'installer en ce désert, sur une voie à peine tracée, et, pendant trois hivers, nous restâmes seuls, effrayés de cette solitude et de ce grand silence. Mais, le matin venu, la beauté naturelle de ce lieu champêtre effaçait toutes les mauvaises impressions » (1).

Et puis,

Charmant enivrement de la propriété !

Cette maison et ce jardin, n'était-ce pas ce vœu accompli ? « Le jardin dans la ville ; un Paris dans les champs. Savez-vous un plus difficile, un plus doux problème ? Ici, la solitude et, là, les bruits du monde. Ici, l'arbre, et là-bas, le théâtre. Ici, l'étude et le travail, et, tout au bout de l'avenue où s'étend mon domaine, l'activité, l'ardente ambition, le mouvement des Belles-Lettres en proie aux disputes ! Je suis au port, j'entends l'Océan qui gronde (2)... »

Aussi, l'on chantait (3) le chalet et son heureux propriétaire :

Jules, ta villa de Passy,  
Ce qui nous rend amoureux d'elle,  
C'est qu'elle te tient près d'ici,  
Plume d'or, gardien fidèle  
Des secrets merveilleux de l'Art...  
Quand juillet vient, un mois trop tôt,  
Paris, plongé dans sa fournaise,  
De savoir ta maison là-haut  
En respire plus à son aise...

Et Jules Janin de répondre :

Je l'aimais bien mon Louvre en bois,  
Fait de solive et de charpente ;  
A présent que ta voix le chante,  
Mon enchanteur, grâce à ta voix,  
Mon chaume est or, arbre est ma plante.

Dans mon bassin de six tonneaux,  
Je vois jouer les grandes eaux ;  
Mon poisson rouge est un beau cygne,  
Une comète est sur ma vigne,  
Et j'entends, ô miracle insigne,  
Rossignoler tous mes moineaux...

Les roses de mes deux rosiers,  
Les fraises de mes deux fraisiers,  
Et les chants de ces doux gosiers  
Donnent à l'heure qui s'envole  
Je ne sais quel enivrement !  
Oubli ! Repos ! Enchantement !

(1) *La Muelle*, juin 1871, par J. Janin.

(2) *La Table ronde*.

(3) Valéry Vernier. — Voir plus loin l'Appendice 2.

Ami des braves gens et content de moi-même,  
Un jardin sans épine, un logis sans remords,  
Un cortège affligé quand j'irai chez les morts...  
La Muse en donne moins au poète qu'elle aime.

En si petit espace, ô ciel ! tant de bienfaits !  
Un si cher compagnon, tant de grâce et de paix ;  
Ces rayons, cette fleur, ce rêve, cette branche,  
Ce balcon si joyeux, ce toit qui rit et penche,  
Ce grand ciel bleu sur moi doucement arrêté,  
Tout ce beau quart d'arpent pour mon unique

A ces bonheurs, dans ces bontés,  
Si les dieux ajoutaient un peu de liberté (1),  
Je n'en voudrais pas davantage.

Cette maison que nous avons tous connue, ornée sur sa façade du buste du critique (2), habitée tout dernièrement encore par l'un de nos plus illustres confrères (3), était construite sur un rez-de-chaussée, cuisine hollandaise où trônait Made-moiselle Julie, que les habitués du chalet se rappellent encore. Au premier étage, la salle à manger, le salon et la bibliothèque ne formaient, pour ainsi dire, qu'une seule pièce.

Aux murs, un tableau attirait d'abord les regards. C'était une bonne vieille femme de quatre-vingts ans, peinte par Devéria, qui rappelait à Jules Janin, devenu bourgeois de Passy, la vieille tante qui avait, à son arrivée à Paris, partagé les misères de sa jeunesse.

Puis, c'est Mme de Pompadour, en déesse, peinte par Latour. En novembre 1862, un portrait magnifiquement gravé de J.-J. Rousseau, d'après le même peintre, vint faire pendant à la glorieuse courtisane. « Ils se sont reconnus, dit Jules Janin, sans trop de vergogne. « Ah ! ma sœur, que vous « étiez une grande coquine ! — Ah ! mon frère, « étiez-vous assez triste, assez morose et mal « élevé ! Mais, enfin, que Latour, notre père com- « mun, nous réconcilie et, désormais, vivons en « paix ! » Et les voilà qui se tutoient des yeux (4). »

Dans l'embrasure d'une fenêtre, tout près de la cheminée, autel domestique, don d'un ami (5), le buste du critique souriait comme pour accueillir le visiteur toujours bienvenu.

C'est là, dans un large fauteuil vert (6), devant une grande table que, souriant et paisible, passant sa main sur son front, Jules Janin se tient prêt à dicter à son secrétaire Piédagnel : « Parlera-t-il de son cher Horace, ou de Diderot, ou de son autre ami Virgile ? Feron-nous un feuilleton ou bien allons-nous continuer le roman commencé, en suspendant de loin en loin notre tâche pour

(1) On était sous l'Empire, et Jules Janin refusa toujours de s'y rallier.

(2) Par Salomon. Le même buste, en marbre, est à l'Institut et, en bronze, au cimetière d'Evreux.

(3) M. le colonel Mannheim, alors encore professeur à l'École polytechnique.

(4) J. Janin n'était pas aussi accueillant pour les personnages contemporains. Il n'aimait pas, il est vrai, le second Empire et était resté fidèle aux opinions que professait le *Journal des Débats* sous Louis-Philippe. M. Mar lui apporta, un jour, deux belles gravures représentant l'empereur et l'impératrice. J. Janin fut poli, mais il dit à notre excellent confrère en lui montrant Mme J. Janin : « Tenez, donnez cela à Madame. »

(5) Le prince Demidoff. Cette cheminée, ornée de bronzes dorés, riches, mais un peu lourds, avait coûté, paraît-il, 40.000 francs.

(6) C'était celui où était mort Béranger. Il appartient aujourd'hui au musée Carnavalet.

Un matin, le 19 juin 1874, il dit à sa chère N.-D. de Passy, devant une affluence considérable,



Le chalet de Jules Janin et le bâtiment annexe : l'entrée, 11, rue de la Pompe, avant la démolition.

(Cliché de M. Thompson.)

compagne : « Je n'entends plus les oiseaux du jardin! » Et, le soir, il n'était plus!

Trois jours après, on célébrait ses funérailles à

et, après la cérémonie, le corps ayant été déposé dans le jardin du presbytère, notre illustre confrère Louis Ratisbonne parla, comme il sait le

faire, du prince idéal et du *Prince Charmant* qui venait de disparaître. Il loua son cœur, « ce cœur où n'était jamais entré une goutte de fiel, si bon, si cordial, si sympathique et, je dirai, si ingénu et si candide. C'est fini : nous ne presserons plus ta main ouverte, maître et ami chéri ! Nous n'aurons plus la caresse de ton beau et bienveillant regard ! Nous ne l'entendrons plus s'envoler de tes lèvres, ton rire frais et sonore ! Il s'est évanoui avec ta chanson, comme un chant d'oiseau de ton jardin. Mais ta chanson à toi laissera une trace. Elle plane au-dessus de ce cercueil où repose ton pauvre corps endolori, pendant que ton âme d'enfant et de poète est remontée aux étoiles... »

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, notre Société, qui n'existait pas encore, a eu cependant la bonne fortune d'être représentée aux obsèques de Jules Janin par un de ses membres les plus éloquents. Ne vous semble-t-il pas qu'il y a là une rencontre bien curieuse et digne d'attention ?

Ne vous paraît-il pas que si J. Janin fut élevé à Saint-Etienne et s'il dort à Evreux son dernier sommeil, c'est à Passy cependant que son nom restera pour toujours attaché ?

Celui qui, dans nos jours moroses, nous a rendu un peu de la joie et de la lumière du XVIII<sup>e</sup> siècle, celui-là a vécu parmi nous ses années les plus heureuses et les plus fécondes.

Le chalet a été un lieu de pèlerinage pendant vingt ans ; il est aujourd'hui consacré dans la mémoire des littérateurs, et quand on évoquera la figure souriante de J. Janin, ce sera toujours sous ces arbres ombreux qu'on arrache aujourd'hui, à travers ces allées ombraquées, parmi le chant des oiseaux et le vol des abeilles murmurantes.

ANTOINE GUILLOIS.

## QUELQUES MOTS

SUR LE

### LYCÉE JANSON-DE-SAILLY

Il court, même dans la population éclairée d'Auteuil et de Passy, tant de légendes erronées sur la fondation du lycée Janson-de-Sailly, que j'ai cru intéressant de publier, dans notre *Bulletin*, quelques renseignements puisés à des sources officielles.

Cet établissement, « le plus beau, le plus gai, le mieux aéré, le mieux situé de tous les lycées de France », comme le définit un membre de l'Institut (1), nous tient doublement au cœur. Ils sont nombreux, à la Société historique, ceux qui ont confié aux administrateurs et aux professeurs du lycée Janson la meilleure partie d'eux-mêmes, — celle qui doit leur survivre, — et c'est comme un hommage bien modeste que nous leur rendons en rappelant l'histoire d'une maison déjà glorieuse.

(1) M. Faye, à la distribution des prix du 4 août 1885.

Nous ne devons pas oublier non plus qu'un de ces savants qui sont venus à nous, en grand nombre, dès les premiers jours, a bien voulu, dans une circonstance solennelle, parler de la Société historique en des termes qu'elle ne saurait oublier (1).

En 1828 (2), M. Janson de Sailly, ancien magistrat, marié à la sœur du grand Berryer, légua la nue-propriété de sa fortune à l'Université pour créer à Paris un lycée qui porterait son nom (3) et « dans lequel l'enseignement des humanités serait donné à des enfants qui se seraient particulièrement distingués par leur piété filiale ».

Cette fortune consistait en immeubles situés rue Royale.

À la mort de l'usufruitière (4), les immeubles en question furent vendus et produisirent 2.690.000 fr. La plus grande partie de cette somme fut affectée à l'acquisition du terrain sur lequel a été construit le lycée Janson. L'État fit face au surplus des frais d'acquisition du terrain et à la totalité de la dépense de construction des bâtiments (près de 9 millions). Ceci se passait en 1876, date officielle de la fondation du lycée.

La première pierre fut posée par M. Jules Ferry, le 15 octobre 1881, et les cours furent inaugurés le 10 octobre 1884.

La superficie totale est de 32.744<sup>m</sup><sup>2</sup>, 44, se décomposant ainsi :

Superficie bâtie : 9.000 mètres carrés.

Superficie libre (cours et jardins) : 23.744<sup>m</sup><sup>2</sup>, 44.

L'immeuble a la forme d'un quadrilatère, isolé de trois côtés et borné à l'ouest (façade principale) par la rue de la Pompe ; au nord, par la rue de Longchamp ; à l'est, par les rues Herran et Decamps ; au midi, par l'avenue Henri-Martin et par des maisons particulières.

Parler de la prospérité, tous les jours grandissante, du lycée de Passy serait une banalité. Nous n'avons qu'à souhaiter, — et comment notre vœu pourrait-il ne pas être réalisé ? — que ce grand établissement reste toujours digne des hommes qui président à ses premières destinées.

ANTOINE GUILLOIS.

(1) M. L. Lanier, professeur d'histoire, le 31 juillet 1894, à la distribution des prix du lycée, sous ce titre : *A travers le Trocadéro*. (En voir de nombreux extraits dans le *Bulletin*, t. I, pp. 217 et suiv.)

(2) Les renseignements qui suivent sont empruntés, pour la plupart, à la *Statistique de l'enseignement secondaire en 1887* ; Paris, Imprimerie Nationale, 1889, pp. 8 et 9.

(3) « Je me fais un devoir de vous engager tous à rendre hommage avec moi au généreux donateur, M. Janson de Sailly. Dans le cours de ma longue carrière, j'ai vu la plupart des lycées de Paris changer deux ou trois fois de nom. Celui-ci, quel qu'il arrive, sera toujours le lycée Janson. » (Discours de M. Faye. *loc. cit.*)

(4) Mme Janson de Sailly, qui s'était remariée et était devenue la duchesse de Riario-Sforza ; elle est enterrée à Auteuil.

## LE MONUMENT DU TSAR

Le sablier de la vie lentement se déverse inépuisable. Les jours succèdent aux jours, douloureux ou glorieux, se voilant ou s'aérolant selon qu'ils furent sombres ou joyeux. Dans ces jours gais, ces jours d'apothéose, nous retrouvons la matinée du 6 octobre 1896, où le peuple français, vibrant d'émotion, attendait, à la gare du Ranelagh, l'arrivée des souverains russes.

À la gare, spécialement construite par M. Scallier de Gisors, architecte du Sénat, on avait édifié un arc de triomphe enjolivé de draperies jaunes, orné des drapeaux nationaux des deux pays alliés et amis.

Tous les cœurs battaient à l'unisson, le canon tonnait de minute en minute, le clairon sonnait au champ ; et quand l'empereur et l'impératrice, après avoir pris pied sur le sol parisien, en passant sous cet arc de triomphe, disparurent vers la porte du Bois, emportés dans la daumont de Félix Faure, ce fut dans la foule une minute indescriptible d'émotion. Minute qui restera éternellement gravée dans la mémoire de ceux qui assistaient à cette inoubliable arrivée.

Pour fixer à jamais dans l'histoire ce souvenir, la Société historique d'Auteuil et de Passy sollicita du conseil municipal l'autorisation d'élever, au Ranelagh, un monument dont l'auteur était le sculpteur Gustave Michel ; ce monument devait être placé au croisement de la chaussée de la Muette et de l'avenue Prudhon, en face de l'emplacement de la gare construite pour la réception des souverains. Ce fut à la suite d'une visite de M. Formigé sur les lieux, que cet emplacement fut choisi et accepté par l'artiste et la Société.

À propos de la prochaine arrivée du tsar, on a beaucoup reparlé de sa première visite à Paris, et l'idée du monument commémoratif a repris corps : seulement, comme le conseil municipal a changé depuis, ce qui fut rejeté hier a des chances d'être voté demain.

..

Voulant savoir, à ce propos, ce que comptait faire la Société historique d'Auteuil et de Passy, nous nous sommes rendu à son siège social — à la mairie de Passy.

M. Doniol, Potin, Gaston Lemoine, qui en font partie, ne se réunissant que tous les 30 de chaque mois (1), nous nous sommes donc adressé en particulier à M. Doniol, afin qu'il voulût bien nous renseigner.

— L'historique de ce monument, nous dit-il, oh ! il est bien simple. Vous savez que, le 30 septembre 1896, la Compagnie de l'Ouest fit abattre, sur une longueur de 160 mètres, la palis-

sade séparant la promenade du Ranelagh du trottoir de la gare de Passy, afin d'établir le pavillon de réception où le tsar Nicolas II et la tsarine débarquèrent le 6 octobre pour faire leur entrée triomphale à Paris, en passant par le bois de Boulogne, auprès du château de la Muette, où la duchesse de Berry avait reçu, en mai 1717, Pierre le Grand.

« La conservation des monuments et souvenirs historiques du XVI<sup>e</sup> arrondissement est un des buts que la Société historique d'Auteuil et de Passy se propose d'atteindre ; c'est par Passy que Nicolas II était entré dans Paris ; il était donc bien naturel que la Société pensât qu'elle devait prendre l'initiative d'ériger au Ranelagh un monument commémoratif de l'arrivée de l'empereur et de l'impératrice de Russie. Nous fîmes donc des démarches dans ce but auprès du maire et des quatre conseillers municipaux du XVI<sup>e</sup> arrondissement, leur demandant d'appuyer le projet dressé par l'éminent statuaire M. Gustave Michel, qui est membre de notre Société et qui se déclarait tout disposé à lui prêter son concours avec le plus grand désintéressement.

« Après une réunion tenue au Ranelagh, le 5 avril 1897, en présence de M. Formigé, architecte de la Ville, MM. Gustave Michel, Lafite, et Ch. Dupuy, architecte, délégués de la Société, étaient tombés d'accord avec M. Formigé pour demander au conseil municipal une place sur la pelouse angulaire qui se trouve au croisement de la chaussée de la Muette et de l'avenue Prudhon.

« L'autorisation du conseil était nécessaire, puisque tous les terrains sur lesquels le monument pouvait être érigé appartiennent à la Ville.

« Dans la séance du 21 avril 1898, M. Le Breton, rapporteur de la troisième commission, proposa d'accueillir favorablement la demande de la Société et d'ériger un monument sur les pelouses du Ranelagh, à l'emplacement indiqué par M. Bouvard, directeur administratif des services d'architecture et des promenades. Il était entendu que la quatrième commission serait appelée à statuer sur l'esthétique du monument avant son exécution.

« Ces conclusions furent adoptées, mais le 25 avril 1898 le conseil municipal décida qu'il apposerait lui-même une simple plaque. Tout était changé. Cependant, la question revint sur le tapis le 25 mai 1898 et, après une séance orageuse du conseil, M. Levraud déclara qu'il ignorait combien de temps le fait qu'il s'agissait de commémorer aurait une influence sur les événements ; qu'en conséquence il fallait s'opposer à ce qu'une Société particulière, pouvant réunir des fonds considérables, élevât un monument de gloire en l'honneur du tsar, monument qui, selon lui, plus il serait imposant, plus il serait disproportionné avec l'événement dont il s'agissait de consacrer le souvenir. L'érection du monument ne fut pas votée.

« Malgré tout, la Société historique n'abandonna ni ne perdit de vue son projet ; elle se féliciterait aujourd'hui de le voir aboutir avec son caractère purement historique, patriotique et local, en dehors de toute visée politique.

« Elle recommence et continue même ses démar-

(1) C'est le 12 et non le 30 qu'ont lieu les réunions mensuelles de la Société historique d'Auteuil et de Passy ; il n'y a pas de séance pendant les mois de vacances (août et septembre).

ches et elle espère que le conseil municipal actuel lui permettra de réaliser son projet ancien. »

..

L'auteur du monument, M. Michel, que nous avons été consulter également, nous donne les mêmes explications que M. Doniol en ce qui concerne l'ancien conseil municipal ; il nous avise que la Société d'Auteuil et de Passy compte bien profiter des événements actuels pour se ressaisir de son idée et y intéresser l'opinion, qui lui a toujours été sympathique et favorable.

Quant au projet, il n'a pas été modifié. Le monument représentera une jeune femme personnifiant l'histoire contemporaine. Elle tient dans sa main gauche les drapeaux unis de la France et de la Russie, dans sa main droite, le stylet avec lequel elle vient d'inscrire sur une pierre commémorative la date de l'arrivée à Paris du tsar et de S. M. l'impératrice de Russie.

— Je l'avais vêtue, nous dit M. Michel, d'une robe rappelant le costume moderne, une grande écharpe volante reliait l'ensemble de la pierre commémorative et donnait à la figure un aspect plus décoratif, plus allégorique. Comme seul ornement, la jeune femme porte à son corsage une branche d'olivier, symbole de la paix. La physionomie de la tête est calme et sereine ; elle semble être empreinte d'une expression de satisfaction ; elle se détache en lumière dans les plis agités des drapeaux.

Espérons que le monument si vraiment beau de M. Michel pourra bientôt, cette fois, trouver sa place au Ranelagh. La journée du 6 octobre 1896 n'est oubliée par personne ; elle garde son joli parfum du souvenir et est au fond de tous les cœurs.

Aux âmes vraiment sensibles, les espérances du lendemain ne font pas oublier les saintes joies de la veille.

Le 18 septembre 1901 ressuscite le 6 octobre 1896. L'un est la consécration de l'autre. Le monument du Ranelagh doit vivre plus que jamais.

TOUT-PARIS.

(Extrait du journal *le Gaulois*, septembre 1901.)

#### LA TOUR DE LA RUE DE LA TOUR, N° 86

Nous avons reçu les deux lettres suivantes :

« Chalet des Sapins, près Lons-le-Saulnier (Jura).

« MONSIEUR,

« Je ne puis assister aux séances de la Société, mais je lis le *Bulletin* avec intérêt, et j'éprouve un grand plaisir à suivre les discussions et les découvertes dont il est rendu compte, surtout lorsqu'il s'agit de questions rétrospectives, ce qui me paraît être le but de la Société.

« Parmi ces questions, il en est une que je m'étonne de ne pas avoir vu traiter, parce que je crois qu'elle doit éveiller un grand nombre de souvenirs, c'est : Quelle est l'origine et l'histoire de la *tour* encadrée dans la maison *Drappier*, et qui a évidemment donné son nom à la rue ?

« Je n'ai, moi, habitante assez récente du quartier, ni des données, ni surtout l'instruction spéciale nécessaire pour faire ces recherches. Mais je suis très curieuse de toutes ces questions et désirerais que chaque quartier eût une Société semblable à la nôtre pour préserver notre cher Paris de l'oubli de ses origines et de l'horrible niveau américain qui cherche à s'établir sur nous.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

« A. GAUTHIER-VILLARS. »

La question de notre distinguée correspondante a été posée dès la séance du 12 octobre 1894 ; nous l'avons signalée une seconde fois dans le *Bulletin* à la sagacité et aux recherches de nos collègues.

« 28 octobre 1894.

« MONSIEUR,

« Si vous jugez que la publication de ma lettre peut être utile aux recherches que nous désirons tous favoriser, j'en autorise bien volontiers l'insertion. Nous devons nous hâter de recueillir les souvenirs du passé, poursuivis que nous sommes par les démolisseurs.

« Veuillez recevoir, etc.

« H. GAUTHIER-VILLARS. »

Notre collègue M. Mar fait à Mme Gauthier-Villars la réponse suivante :

Dans son *Histoire de France*, le président Hénault cite un règlement donné par Philippe le Bel, à Passy, au mois de juillet 1312, règlement par lequel il décrète que les Quinze-Vingts faisant partie de l'établissement fondé par saint Louis porteront une fleur de lis sur leur vêtement, pour les distinguer des autres aveugles. Il est donc certain que Philippe le Bel possédait un domaine à Passy ; mais où était-il situé ? Quillet, dans ses *Chroniques de Passy*, dit qu'il y avait dans ce qu'on appelait les *Fortes-Terres*, emplacement coupé par la rue Mozart, à peu près à la hauteur de la rue de l'Assomption : 1° une butte dite *du Roi*, qui faisait partie de la métairie royale ; 2° une porte dite *Porte-Jeanne*, dont le nom paraissait provenir de celui de Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, et qui était peut-être une des portes du domaine du roi. En outre, d'anciens actes notariés établissent que, vers le même endroit, il y avait, en 1350, un autre quartier de terre, désigné sous le nom de l'*Echansonnerie*, et tout porte à croire que là se trouvait le manoir de l'échanson de Philippe, qui était Geoffroi Cocatrix, le même qui a donné son nom à une rue de la Cité, ou il possédait plusieurs fiefs. Il y aurait donc d'assez fortes présomptions en faveur de

cet emplacement. Mais, d'autre part, certains chroniqueurs regardent la tour de la rue de la Tour comme un débris du château de Philippe le Bel. Quand, sous le premier Empire, on en fit une restauration complète, qui, entre parenthèses, lui fit perdre son cachet architectural, on reconnut que les substructions semblaient remonter au moyen âge. Et ce nom de rue des Tournelles, que porta si longtemps la rue Louis-David, n'indiquait-il pas l'ancien emplacement des remparts du château? Néanmoins, voici ce que disait Quillet en 1836, à propos de cette tour : *Après le clos des Minimes (Bons-Hommes), on trouvait un chemin de communication avec la plaine, qu'on appelait le Chemin des Moines. On a beaucoup élargi ce chemin pour en faire une rue qu'on a longtemps désignée sous le nom de rue du Moulin-de-la-Tour, parce que sur la tour que l'on voit encore dans cette rue, et qui a servi longtemps de prison, se trouvait un moulin, et comme ce moulin a été détruit, on la nomme à présent rue de la Tour seulement, afin de la distinguer d'une rue adjacente portant le nom de rue du Moulin (actuellement rue Scheffer), laquelle touche en effet au moulin Leclerc.*

Aussi perplexes que l'âne de Buridan, nous voici donc bien embarrassés pour placer le château du roi faux monnayeur, deux fois excommunié; quant à moi, si nous étions au moyen âge, si je m'appelais Philippe le Bel et que j'eusse le désir de me faire élever un château à Passy, je ne choiserais pas l'emplacement des *Fortes-Terres*, qui, du reste, était plutôt à Auteuil qu'à Passy, mais bien la partie la plus élevée de la rue de la Tour (vers le n° 86), avec tournelles sur l'emplacement de la rue Louis-David et donjon sur celui de l'ancien moulin Leclerc, c'est-à-dire rue Pétrarque, le point culminant de la localité, d'où je pourrais admirer au loin ma bonne ville de Paris et les gracieux méandres de la Seine, et même au besoin surveiller l'approche de l'ennemi.

L. M.

#### ROSE CHÉRI. — M. MONTIGNY

Le séjour d'Auteuil, de Passy et de Chaillot est depuis longtemps justement apprécié par l'élite des acteurs de nos différents théâtres, et longue est la liste de ceux qui vinrent demander à notre salubre et agréable région repos et santé.

A Auteuil, sans compter Molière, voici la Champmeslé qui vint y finir ses jours, puis la Saint-Huberti, de l'Opéra, et, de notre temps, Arnal, puis Samson et Bouffé, qui y moururent, et enfin Mme Mathieu-Plessy (Emilie Guyon). Passy a abrité la Guimard, Mlle Contat, Mlle Georges qui vint y mourir, Mme Gavaudan, la cantatrice Mainvielle Fodor, dont une de nos cités porte le nom; les coryphées de la danse: Fanny Cerrito, Mme Bigottini, Mathilde Marquet, qui se fit peintre, Auriol, le clown inimitable, les chanteurs

Chollet, Lévassour, Ponchard, Montjauze et Duprez qui y mourut; les actrices Jenny Vertpré, Augustine Brohan, Rose Chéri; les acteurs comiques, tragiques ou ni l'un ni l'autre, c'est-à-dire les comédiens de genre, Lepage aîné, Ferville, Bouffé, Beauvallet, Bressant et Delaunay. Aujourd'hui Passy compte parmi ses hôtes: Blanche Pierson, Jane Hading; Got (1) et Coquelin aîné, nos très honorés collègues. A Chaillot vinrent demeurer, d'abord Carlin, le célèbre arlequin de la Comédie-Italienne, puis la piquante Mlle Dumesnil, la célèbre Sophie Arnould, Mme Molé, Talma, qui y commença ses études, Mlle Raucourt, Mlle Bourgoïn et, de nos jours, la célèbre Alboni, qui y mourut (2). Sans vouloir en aucune façon médire des artistes de théâtre, et tout en rendant justice à leurs talents, il faut bien reconnaître cependant qu'au soi-disant bon vieux temps, tous ne méritèrent pas des prix de vertu, loin de là! Depuis, ils se sont bien assagis; aussi les préjugés, plus ou moins bien fondés, qu'on avait contre eux, se sont-ils justement dissipés; et aujourd'hui, respectueux de leur art et d'eux-mêmes, acteurs et actrices sont généralement devenus rangés comme d'honnêtes bourgeois. Nous ne nous en plaignons pas, et il nous serait facile d'en citer bon nombre d'un mérite exemplaire et d'une vie irréprochable.

Telle fut, entre toutes, celle de notre hôte, la sympathique Rose Chéri, dont la mort si prématurée, si cruelle, si dramatique mérite d'être rappelée, ainsi que les douloureux événements qui suivirent.

Il est des familles sur lesquelles, sans raison, semble-t-il, l'aveugle fatalité prend plaisir à s'acharner; celle de Rose Chéri fut du nombre. Mme Montigny (Rose Cizos, Mme Lemoine), plus connue sous le nom de Rose Chéri, était née à Étampes le 27 octobre 1824. Son père, Jean-Baptiste Cizos, acteur et directeur d'une petite troupe de province, lui fit faire ses débuts d'enfant à Bourges, en 1830. Très intelligente, la petite Rose se fit applaudir successivement dans la plupart de nos villes de province et, en dernier lieu, en 1842, à Périgueux, où, remarquée dans *la Grâce de Dieu* par Loïsa Puget, qui devait quelques années plus tard devenir sa belle-sœur, elle fut présentée avec sa sœur Anna à M. Romieu, alors préfet de la Dordogne, qui, toujours facétieux, les voyant si gentilles et si modestes, s'écria: *quelle jolie paire de Cizos!* et leur donna une lettre de recommandation pour son ancien collaborateur, le vaudevilliste Bayard. Les voici donc à Paris, où Rose Chéri débuta si malheureusement au Gymnase, le 30 mai dans *Estelle* de Scribe, qu'elle fut remerciée après deux représentations. Rentrée comme simple doublure au même théâtre peu de temps après, aux appointements de 900 francs par an, elle eut, le 5 juillet 1842, la bonne fortune inattendue de pouvoir remplacer dans *Une Jeunesse orangeuse*, Mlle Nathalie, subitement indisposée, et y obtint un tel succès que le public réclama son nom avec insistance. « Quel nom dirai-je? demanda le

(1) Blanche Pierson et Got sont décédés.

(2) Le nom d'Alboni a été donné à une des rues de Passy.

régisseur à la mère de la débutante. — *Rose Cizos — Cizos !.....* impossible de dire ce nom-là, on rirait trop. — Mon mari dans ses tournées dramatiques prend le nom de *Chéri*. — Bien ! » Et le régisseur lança, au milieu des applaudissements frénétiques, le nom de *Rose Chéri*, sous lequel elle est restée connue. Le lendemain, son directeur, M. Delestre-Poirson, lui offrait un engagement de 4.000 francs. Malgré les offres bril-

M. Montigny (Adolphe Lemoine, dit), né en 1805, fut pendant quelque temps acteur à l'Ambigu, écrivit quelques pièces soit seul, soit en collaboration, s'associa à Meyer en 1838 pour la direction de la Gaieté (qui fut heureuse) et prit enfin, le 18 juin 1844, celle du Gymnase, que son intelligence et son habileté parvinrent à tirer de la situation désespérée où il l'avait trouvée (1). C'est qu'il eut le bon esprit de s'adresser pour ses



Madame Rose Chéri.

(D'après le buste de Dantan jeune.)

lantes qui lui furent faites depuis par l'Odéon et par le Théâtre-Français, elle ne voulut jamais abandonner la scène de ses premiers succès.

Actrice pleine de charme, de distinction, de goût, de verve, de grâce et de sensibilité, incomparable dans les rôles d'ingénue, elle honorait de plus si bien la vie de famille par ses vertus privées qu'un beau jour, M. Scribe, le fournisseur attitré du Gymnase, vint, au nom de son nouveau directeur, M. Lemoine Montigny, pour demander sa main, et, le 12 mai 1847, la jeune actrice devenait Mme Montigny, restant toujours *Rose Chéri* pour le public. Mais ce mariage inespéré avait coûté la vie à son père, qui, rendu fou de joie, fut pris d'un accès de fièvre chaude et se précipita par la fenêtre.

pièces aux bons faiseurs, à Scribe, toujours sur la brèche, à Balzac, qui lui donna *Mercadet*, à George Sand, à Jules Sandeau, à Emile Augier, à Alexandre Dumas fils, dont il devint l'intime ami, à Octave Feuillet, Sardou, Meilhac, Labiche, Pailleron, etc. En peu de temps sa troupe devint la plus complète, la plus homogène et la plus habile après celle du Théâtre-Français: elle compta

(1) Comme tous les théâtres, après la révolution de février 1848, le Gymnase passa par des moments de crise menaçante. Pour y parer, *Rose Chéri* n'hésita pas à se défaire de ses bijoux et de ses diamants.

Pendant les fratricides journées de juin, elle s'empressa de transformer son théâtre en ambulance, allant elle-même visiter, réconforter et soigner les blessés et les mourants.

Bouffé, Lafont, Geoffroy, Berton, Bressant, Lesueur, Numa, Tisserant, Ferville, Lafontaine : Mmes Monval, Rose et Anna Chéri (Mme Lesueur), Victoria Lafontaine, Pierson, Pasca, Desclée, Céline Montaland, etc. Avec de tels éléments, le succès ne se fit pas attendre et dura longtemps.

Puis, les enfants allaient venir, on désirait un air plus pur que celui de Paris, et, vers 1857 au plus tard, M. et Mme Montigny vinrent s'installer à Passy, d'abord au n° 45 de la rue Saint-Pierre (actuellement rue Nicolò, vers le n° 54 ou 53) et, peu de temps après, ils prirent possession définitive d'un charmant petit hôtel de style Louis XV, qu'on peut voir encore entre cour et jardin au n° 73 de la rue de la Tour (ancien 61 bis), mais qui n'était pas alors étouffé par les lourdes bâtisses qui l'entourent aujourd'hui. C'est dans cette demeure que Rose Chéri vit grandir ses trois enfants, qu'elle aimait jusqu'à l'adoration.

Mais hélas ! au commencement du mois de septembre 1861, l'aîné est atteint d'un angine couenneuse ; dans l'espace de quinze jours, trois fois il est regardé comme perdu ; Rose Chéri ne quitte pas son chevet. En vain lui dit-on que la maladie est contagieuse, elle n'écoute que son amour maternel, aspire ainsi la maladie de son enfant qu'elle guérit, tandis que le mal fait chez elle des progrès si rapides qu'elle y succombe au bout de quelques jours, dans la nuit du samedi 21 au dimanche 22 septembre 1861.

« Sainte mort pour une mère que de mourir en sauvant son enfant (dit M. de Biéville, un de ses biographes), triste mort quand on laisse trois petits orphelins et un mari qui ne devait pas croire que sa jeune compagne quitterait le monde avant lui. »

« Elle est morte, cette grande artiste — s'écrie *le Figaro* d'alors — cette honnête femme ! Mme Lemoine, qu'on appelait Rose Chéri ! Elle est morte de la maladie de son enfant qu'elle soignait — et l'enfant vit ! C'est lundi à Passy que le cercueil a emporté ce nom et cette vertu. Quelle double gloire que celle du talent et de l'honnêteté ! Pauvre femme ! elle a lutté toujours, lutté sans relâche, vaillante, brave, chaste et bonne ! Le but était atteint, elle avait une famille, une fortune, elle était jeune, aimée, respectée... elle meurt ! »

Et partout, à la nouvelle de cette fin si dramatique, l'émotion fut semblable.

Si la mort ne l'eût pas enlevée, à quelles autres épreuves n'eût-elle pas été soumise ! A peu de temps de là, un de ses fils mourait ; puis, l'aîné, — celui dont elle avait racheté la vie par la sienne, jeune homme de vingt-deux ans dont l'avenir semblait devoir être brillant et qui déjà avait eu une pièce reçue et jouée au théâtre du Gymnase (1), — un jour est mordu à la racine du nez par son chien, qu'il soupçonnait si peu d'être atteint de la rage, que le malheureux laissa s'écouler plusieurs jours

(1) Rappelons à ce propos qu'Alexandre Dumas fils lui avait primitivement en ces termes dédié les *Idées de Madame Aubray* : « Je veux, mon cher enfant, te dédier cette comédie. Elle te revient de droit. Mme Aubray, c'est la foi, le dévouement et le sacrifice. C'est ce que fut la mère. »

avant de se décider à faire soigner sa blessure. Le mal, après un mois d'incubation, fit son apparition, et, le 25 juin 1878, une mort atroce s'ensuivit.

Nous devons rappeler ici, à l'éloge de M. l'abbé Locatelli, curé de Passy, déjà bien vieux, qu'appelé auprès du mourant pour lui administrer les derniers sacrements, et connaissant le danger qu'il y avait à s'approcher du malade, il n'hésita pas un seul instant à se rendre auprès de lui, et là, à côté du médecin, remplit courageusement son devoir jusqu'au bout.

Quelques années après, le 6 mars 1880, M. Montigny, brisé plus peut-être par le chagrin que par l'âge, quittait pour toujours son charmant hôtel de la rue de la Tour, pour aller rejoindre sa femme et ses deux fils au cimetière du Nord.

Quelques mots, pour finir, sur le frère de Rose Chéri, Victor Chéri, chef d'orchestre et compositeur. Né à Auxerre le 14 mars 1830, il fut d'abord violon à l'Opéra, remporta un second prix au Conservatoire en 1855, puis dirigea successivement l'orchestre du théâtre des Variétés, du Châtelet et du Gymnase. Il était venu s'installer également à Passy, rue Cortambert, n° 40, presque au coin de la rue de la Tour, dans une maison de rapport appartenant à son beau-frère, et voisin de son hôtel ; il s'occupait des affaires d'intérêt de M. Montigny et surveilla en second père l'éducation des enfants de sa sœur, pour la mémoire de laquelle il avait un véritable culte. Comme son père, comme sa sœur, comme l'aîné de ses neveux, il mourut d'une façon tragique le 13 novembre 1882.

N'avions-nous pas raison de dire, au début de cet article, qu'il est des familles sur lesquelles, sans raison, semble-t-il, l'aveugle fatalité prend plaisir à s'acharner ?...

LÉOPOLD MAR.

## LES RUINES DE 1870-1871

AU POINT-DU-JOUR, A AUTEUIL, A PASSY  
ET AU TROCADERO

Dans un récent article, notre éminent collègue, M. Aug. Doniol, a dit un mot, en passant, des dégâts essayés par le pont-viaduc du Point-du-Jour en 1870-1871. Nous avons eu l'idée de rechercher, pour les consigner ici, les détails des désastres éprouvés par notre arrondissement, et nous les empruntons à une brochure de 1874, signée *John Mottu*, qui reproduit des articles parus dans *le Moniteur universel*.

Nous signalons à l'avance quelques naïvetés d'expressions qui proviennent, sans doute, d'une description improvisée un peu hâtivement. Nous avons retranché tout ce qui nous a paru avoir le caractère d'une discussion ou d'une appréciation politique, et nous nous sommes borné à emprunter le document matériel, en citant purement et simplement.

Il était réservé aux quartiers situés entre le



Point-du-Jour et la porte des Ternes de souffrir plus que toute autre partie de la capitale.

Après avoir dû subir l'humiliation de l'occupation prussienne du 1<sup>er</sup> mars, l'insurrection a fait fondre sur ces localités les plus grands fléaux.

Pour moi, qui ai visité pendant vingt jours consécutifs tous les endroits désolés, je puis affirmer, sans crainte d'être démenti, que les désastres que j'ai décrits dans *le Moniteur universel* des 14, 15, 17, 18, 19, 20, 23 et 25 juin ne sont rien proportionnellement à ce que je vais chercher à raconter.

Je n'exagère nullement, comme cela pourra paraître, mais j'avoue qu'il y a des choses dans leur horreur, si affreusement curieuses à voir, que si, au lieu de les avoir vues moi-même, elles m'eussent été racontées, j'aurais cru qu'elles étaient le produit d'un cerveau surexcité par des souffrances morales provenant du séjour dans les lieux ayant servi de théâtre aux combats acharnés qui ont porté le deuil dans tant de familles et accumulé tant de ruines.

— Ici suit une dissertation sur les dégâts et désastres de Saint-Cloud, imputables les uns aux Prussiens, les autres au Mont-Valérien. Il nous paraît préférable de la passer. Ceux de nos collègues qui voudraient y recourir la trouveront dans nos Archives.

Le magnifique viaduc du pont du Point-du-Jour jusqu'à Auteuil a été dans tout son parcours fortement endommagé; des milliers d'obus ont fait sauter le roc, partout on voit les brèches causées par les gros projectiles, et les parapets du sommet ont surtout été fort endommagés.

Les maisons du Point-du-Jour jusqu'à la rue Molitor ont été atteintes par les projectiles; il y a du mal, mais ces dégâts ne sont rien en comparaison du spectacle affreux qui s'offre aux regards depuis les rues Molitor et surtout Michel-Ange. Les maisons du Point-du-Jour ont été préservées par le viaduc, aussi nous ne nous y arrêterons pas beaucoup.

Nous irons tout de suite à Auteuil.

Il faut pourtant s'arrêter au chalet de l'Acacia, chez Mme Philippe, cantinière du 72<sup>e</sup> bataillon de la garde nationale, qui était au combat de Buzenval. C'est elle qui a soigné, dans ses derniers moments, le brave capitaine de la 1<sup>re</sup> compagnie, M. Ersan (1), tombé sur le champ d'honneur.

Mme Philippe a cessé d'être cantinière du 72<sup>e</sup> dès l'avènement de la Commune. Ce bataillon, ainsi que le 38<sup>e</sup>, ont toujours refusé leur concours aux communaux; quelques hommes seuls se sont laissés gagner. Les commandants des ces deux bataillons étaient M.M. Lavigne et Bouteiller, deux noms bien assortis.

Mme Philippe a reçu la médaille militaire qu'elle a bien méritée; elle jouit de l'estime de tout le monde à Auteuil.

Suivant le boulevard Exelmans (2), je trouve à gauche, près de la rue Michel-Ange, le cimetière

d'Auteuil; le champ du repos n'en a guère jolii. Quelle désolation! on ne se croit plus à Paris; celui qui a vu, il y a un an à peine, ces lieux charmants, ces propriétés coquettes, ces routes bien entretenues, cette propreté qui était le mérite de l'administration Haussmann, et qui ne rencontre autour de lui que désolation, croit être sous l'effet d'un songe affreux, ce n'est que ruines.

Les murs d'une grande propriété à côté du cimetière ne sont plus que des amas de décombres. Et le cimetière? Renversé, bouleversé, tous les arbres qui existaient abattus, brisés; une plaine déserte sur laquelle s'élèvent les ruines de la maison Bourgeois, et plus loin sur la droite celles de la caserne des douaniers.

— Après quelques détails sur la lutte soutenue dans le cimetière, John Mottu continue, en disant que, pour Auteuil comme pour Neuilly, c'est presque maison par maison qu'il faudrait décrire les désastres.

Presque toutes les maisons ont souffert, même Saint-Périne et Chardon,... et cependant elles sont bien éloignées des fortifications.

C'est de la place de la gare d'Auteuil que je vais chercher à décrire les désastres qui, sur un théâtre plus restreint, commenceront à donner une idée de ceux de Neuilly.

L'horrible est comme le beau: quand on voit quelque chose de superbe on s'y habitue et ce qui vous paraissait jolii a cessé d'attirer votre attention toujours désireuse de trouver le mieux.

Il en est de même de l'horrible, quand on contemple les ruines de la porte d'Auteuil et celles de l'avenue du Roule...

— Suit une énumération rapide de noms de rues de Neuilly.

Il faut surtout entendre les récits émouvants de ces pauvres malheureux qui ont passé tant d'heures d'angoisses dans les journées des 20 et 21 mai; le décrire est presque impossible, il faut les entendre raconter dans toute leur horreur de vérité et avec l'accent de la douleur subie et non contemplative.

Les maisons de la porte d'Auteuil me font l'effet d'avoir été mises dans une de ces machines centrifuges gigantesques dont on se sert dans les raffineries et qui, faisant un nombre de tours considérable à la minute, mélangent et remélangent les matières qu'elles contiennent.

Je me sers de cette comparaison pour chercher à décrire ces scènes de désolation qui seront sans doute présentées plus tard dans quelque travail sérieux par quelque écrivain de mérite (1).

— Suit une description des angoisses des gens réfugiés dans les caves; on donne le nombre des canons tirant sur Auteuil, la quantité de coups tirés, le calibre des pièces de marine. Il y a eu sur Auteuil un *typhon* de mitraille et d'obus. L'auteur donne des conseils sur la meilleure manière de répartir les fonds de secours. Il dit la

(1) Nous pensons que ce nom doit s'écrire Herment.

(2) Exelmans.

(1) On sait que Maxime du Camp, de l'Académie française, a écrit sur la Commune.

situation difficile des habitants d'Auteuil, qui avaient fait partie des 38<sup>e</sup> et 72<sup>e</sup> bataillons, au milieu des combattants de la Commune, et il revient enfin aux dégâts matériels.

Dans les décombres des maisons se trouvent mélangés tous les morceaux de fer provenant des belles portes et grilles d'Auteuil qui ont été brisées morceau par morceau et lancées au milieu des plâtras. De ces belles portes il ne reste plus que quelques barreaux contre les murs du bastion n° 3. — C'est de la place qu'occupait la gare qu'on embrasse bien les désastres.

Rue Chanet (1) ou de l'Alma, à droite, c'est là que se trouvent les bâtiments du dépôt de la Société des Omnibus, tout découverts (2), mais préservés par le viaduc.

C'est dans cette rue, au n° 7, que se trouvait, au centre d'un superbe jardin, l'habitation de Casimir Périer, incendiée et détruite avec tout son mobilier. Il ne reste de cette belle demeure que les arbres et la superbe grotte en tuf et stalactites.

Les restes des n° 11 et 11<sup>bis</sup> sont curieux à voir par un temps un peu sombre, au coucher du soleil; d'une maison ayant 12 fenêtres sur sa façade, il ne reste que le grand mur mitoyen, mais contre lequel aucune construction n'était appuyée; le mur avait été peint en vert-bleu, et, lorsque le jour baisse et qu'un rayon de soleil se fait voir, ce grand mur fait l'effet d'un nuage bleu.

Les n° 67 et 79, dans la Grande-Rue, en face de la porte d'Auteuil, pourront être réparés sans faire de construction nouvelle; ils ont été préservés par d'autres maisons; tout autour ce n'est que ruines.

Les dégâts dans la rue principale conduisant à la rue La Fontaine vont jusqu'à la maison du prince Pierre Bonaparte qui a été incendiée par les fédérés; c'était là que se trouvait leur grand état-major.

Les visiteurs habituels de Passy apprendront avec plaisir que la belle villa Caprice, propriété de M. Karfonkel, est intacte; on s'arrêtait avec tant de plaisir devant ses grilles élégantes pour jeter un coup d'œil sur les admirables massifs de fleurs, toujours si bien entretenus.

La rue Erlanger a été bien épargnée; ce n'est pas à dire qu'il n'y ait pas beaucoup d'habitations qui, en apparence, sans grands dégâts à l'extérieur, en ont suffisamment à l'intérieur; de ce nombre est celle de feu Ponson du Terrail, portant le n° 11.

Rue Molitor, on a déjà réparé la maison du capitaine de la 1<sup>re</sup> compagnie du 72<sup>e</sup> bataillon de la garde nationale, M. Ersan, tué à Buzenval.

Comme il y a un Dieu pour les ivrognes, il est certain qu'il y en a un pour les statues, clochetons et en général pour ce qui, le plus fragile ou en vue, devrait être plus facilement atteint. Ce qui me le fait dire, c'est que les réservoirs et colombiers très élevés de la propriété de Mme Lecomte ont été complètement épargnés; c'est une fort jolie construction et très en vue. Par contre la maison d'habitation est incendiée.

(1) Chanet.

(2) On a, sans doute, voulu dire: très visibles pour les assiégeants.

La rue Poussin jusqu'au marché est détruite. C'est du n° 15 de cette rue, à l'entrée du boulevard Montmorency, que l'on voit de grands désastres, notamment des n° 61 à 73. Les n° 35 à 59 du même boulevard sont à peu près intacts. Je ne veux pas dire qu'ils ont été épargnés à l'intérieur, mais les carcasses des habitations sont entières.

Ce boulevard Montmorency, autrefois si coquet, a bien souffert; les n° 21 à 33, qui se trouvent derrière la caserne du bastion 61, sont plus ou moins des ruines (1).

Le n° 27, propriété de M. Salles, est complètement écroulé et incendié: ce qui lui a valu cette grâce des communaux, c'est qu'il avait, m'a-t-on assuré, 1.200 bouteilles de vin dans sa cave. Après les avoir bues, ils ont pensé n'avoir rien de mieux à faire qu'à brûler la maison (2).

Le boulevard de Beauséjour est moins maltraité que le précédent, au moins quant à l'extérieur.

Passons devant la villa Rossini, à la porte de Passy; demain je raconterai ma visite dans cette propriété en même temps qu'au château de la Muette et dans la magnifique habitation de Mme la duchesse Riario-Sforza, au boulevard de l'Empereur. J'y ai vu tant de belles choses et recueilli tant de renseignements intéressants, qu'il ne faut pas couper le récit de mes visites dans ces trois endroits.

L'angle de l'avenue Ingres et du boulevard Suchet est une propriété de la Ville de Paris, qui n'est pas trop endommagée. Le n° 8, à côté, a une forte brèche; le reste de la maison est intact, et il en est de même à l'extérieur des n° 6, 4 et 2.

Le n° 1 est endommagé; mais des *trois enfants portant une corbeille de fleurs* placés au centre de la façade, sur la corniche, un seul a le genou droit un peu touché, et les guirlandes de fleurs sculptées sont intactes; ce sont sans doute les armoiries du propriétaire, qu'on m'a dit être M. Fleury.

Le n° 3, un atelier de sculpteur, contient trois corps de bâtiments, dont un incendié.

Le n° 5 est une habitation démolie par les obus. Les n° 15, 17, 19 et 21, assez endommagés. Quant aux autres numéros ils ont des dégâts.

Les portes de Passy et de la Muette ont leurs portails en fer et grilles endommagés, mais non enlevés.

Avenue de l'Empereur (3), le n° 182 est démolie par les obus. Le 180 est incendié complètement. Le 176 a reçu des obus.

Passy, dans ses charmantes villas, réunit de grands noms, de grands artistes, des hommes de talent, comme écrivains, industriels, ingénieurs, etc.

Rue de la Tour, n° 152, tout à côté du boulevard de l'Empereur, est la belle habitation de

(1) Le n° 29, notamment, a plus souffert de la Commune que du siège. Le propriétaire venait de sortir de son cabinet de toilette, lorsqu'il y tomba un obus tiré de Montretout et qui fit écrouler une partie de la maison, heureusement sans accident de personne.

(2) Il est possible que le 27 ait été brûlé; mais l'incident des bouteilles doit se rapporter au 29, que les fédérés avaient respecté (N. d. S. G.).

(3) Avenue Henri-Martin aujourd'hui.

M. Yvon (1). Ce grand peintre vient d'y passer trois jours pour constater tous les dégâts. Sa maison a terriblement souffert, et les pertes des objets d'art sont grandes. M. Yvon n'était pas à Paris; il habitait Londres dès l'ouverture de l'exposition et les importants ouvrages qu'il y a entrepris ne lui ont pas permis de rester longtemps ici. Le n° 150, propriété de Mme Claude Vignon, est endommagé; il en est de même du 148, à M. Chesson (2), l'ingénieur habile qui, pendant le siège, avait établi des moulins à la gare d'Orléans pour nous préparer la fameuse farine des *brioches Ferry*; il est probable qu'il aurait préféré employer ses meules à quelque chose de mieux.

Le n° 146, propriété de M. Bouffard, en face des jardins de la ville de Paris, a eu son premier étage incendié le vendredi 19 mai.

Les n°s 125, 134, 136, 144, 146 de l'avenue de l'Empereur ont tous été endommagés. Les arbres, candélabres de cette avenue sont intacts.

La batterie fédérée placée au Trocadéro a occasionné les dégâts en forçant le Mont-Valérien à rompre le silence; ils ne sont pourtant pas grands, et les murs neufs du cimetière de Passy ont été fort peu endommagés.

Nous avons résumé précédemment les désastres et les dégâts matériels occasionnés par la Commune dans le quartier d'Auteuil et du Point-du-Jour. Nous n'avions pas alors en notre possession les photographies qui en reproduisent les navrants détails, et que notre collègue, M. Lucien Hervé, a bien voulu offrir gracieusement à nos archives. Nous pensons qu'il suffit qu'on puisse aller les y consulter; et, si l'histoire nous oblige à enregistrer tous les événements qui se sont accomplis dans notre arrondissement, nous sommes moins disposés à reproduire au *Bulletin* les vues mêmes prises en des journées néfastes sur lesquelles l'oubli et le pardon sont depuis plus de vingt ans descendus.

La Porte-Maillot, qui forme la limite de notre territoire, nous appartient un peu, tout au moins par moitié; consacrons-lui quelques lignes.

Les maisons près de l'enceinte étaient entièrement détruites, écroulées ou incendiées. La volée des obus y avait été aussi formidable qu'à Auteuil, parce que les postes fédérés y étaient nombreux et compacts. La seule batterie de Montretout avait ruiné la porte d'Auteuil; les trois batteries du château de Bécon, de Courbevoie, du Mont-Valérien, avaient laissé de la porte Maillot quelques débris sur place, bien que les grilles de fer eussent pour la plupart volé en éclats. Les remparts étaient très endommagés.

De nombreux ébranlements avaient été causés dans les rues voisines par l'explosion qui avait fait sauter le tunnel de la gare; la tranchée à travers l'avenue de la Grande-Armée s'était

béante, sur la ligne de Ceinture. C'était sur ce point, en effet, que les assiégés redoutaient le plus l'effort des troupes de Versailles.

J'arrive à Passy. Je ne dirai rien des dégâts de la Muette, dont M. F. de l'Église a parlé dans un autre article. Visitions le Ranelagh et, en premier lieu, la maison habitée par la veuve de Rossini, ou, pour mieux dire, abandonnée par elle.

Déjà, l'hiver précédent, les francs-tireurs de la Seine avaient imprimé de sensibles traces de leur passage. Les réparations étaient à peine achevées que la Commune était déclarée. Elle devait laisser la maison de Rossini percée à l'extérieur de vingt-cinq trous d'obus. On les comptait. Au dedans, seule la chambre de Mme Rossini demeurait à peu près intacte; mais le reste était à claire-voie, et du rez-de-chaussée, à travers le crible des parquets, on apercevait la toiture. Le carrelage du corridor avait disparu, et, dans la chambre du maître, il ne restait que la rosace centrale. Les peintures du grand salon avaient peu souffert, bien que sept obus y fussent tombés; par un hasard aussi heureux qu'extraordinaire, tous, en venant du ciel, — manière de parler — étaient passés par l'ouverture faite par le premier, mesurant environ 4<sup>m</sup>,50 carré. Les domestiques chargés de garder la maison, et qui ne l'avaient pas quittée, s'étaient réfugiés au sous-sol. Ils en étaient quittes pour la peur; mais leurs alarmes avaient dû être grandes: deux obus, éclatés au rez-de-chaussée, avaient crevé la voûte de la cuisine et de l'office.

Les arbres fruitiers du verger, que Rossini soignait avec amour, étaient saccagés. Il aimait non moins les statues qu'il avait fait placer dans des massifs de rhododendrons. L'une d'elles avait dispersé ses membres aux quatre coins de la villa, et la tête en était réduite en poussière. Les obus avaient labouré le gazon, fracassé le grand bassin de la fontaine, heureusement en épargnant les trois statues qui soutenaient la vasque centrale. Enfin, dans le pavillon mauresque, le *Danseur* ne dansait plus que sur la jambe droite, et les castagnettes de la main gauche avaient été, ainsi que les doigts, rejoindre la jambe absente du même côté. Le bonhomme riait néanmoins, stoïque dans la douleur. Mme Rossini put lui rendre une jambe, des doigts et des castagnettes: je ne sais s'il en rit encore. Si celui qui nous a donné l'admirable orage de l'ouverture de *Guillaume Tell* avait entendu la tempête de fer et de feu où sombrait sa maison, quelle page musicale il eût écrite!

L'ancien village de Passy fut, en réalité, peu atteint et il faut se défier, quand on les relit, des exagérations des journaux de l'époque. Reconnaissions toutefois que la chaussée de la Muette fut plus éprouvée que les rues intérieures: elle était aussi plus en vue, et les projectiles déviés qui ne tombèrent point sur la Muette ou sur le Fleuriste, furent pour elle. Les immeubles portant alors les n°s 9, 10, 12, 13 et 14 eurent assez fort à se plaindre. Rue Largillière, n° 7, dans la cour, les *Naufragés* (1) d'Étex, groupe de grandes proportions, ne furent pas touchés. Ils avaient survécu, intacts, au siège, aux trois jours de l'occupation

(1) On sait que la rue de la Tour, comprise entre l'avenue Henri-Martin et le boulevard Lannes, s'appelle maintenant rue Adolphe-Yvon.

(2) M. Cheysson, de l'Institut, membre de la Société.

(1) Ils avaient figuré à l'Exposition universelle de 1867.

allemande, enfin à la Commune, *impavidi*, à travers ces terribles et angoissantes journées où tant d'âmes murmurèrent le *sunt lacrymæ rerum*.

Dans le voisinage, je veux dire les rues Largillière, Mozart, de la Pompe, de Passy, de l'Annonciation, Franklin, Nicolo et quelques autres, on ne relevait que quelques traces de projectiles. Ce qui ne veut pas dire que les habitants n'aient pu éprouver les plus grandes anxiétés.

Le *Fleuriste* et les *Serres* de la Ville de Paris, dont le directeur était alors M. Rafarin, n'avaient pas été épargnés et faisaient partie de la zone de Passy vraiment désolée. Les collections d'azalées, de camélias, de palmiers n'avaient pas eu trop à se plaindre, relativement ; mais sur les trente-neuf serres existantes, trois seulement (1) avaient échappé aux projectiles : 2.011 mètres carrés de vitres étaient brisés. On estimait à près de 30.000 francs les réparations de vitrerie et de serrurerie. Les châssis de couches, quarante-cinq cloches avec leurs boutures étaient en miettes.

Près de 4.000 plantes étaient détruites, parmi lesquelles, il est vrai, beaucoup de petites (2) ; comme grosses plantes, il n'y avait que 12 camélias et 45 grands azalées du jardin d'hiver, 65 palmiers, 1 grand araucaria, 2 dracenas de 5 mètres, et diverses grosses plantes. Il fallait se féliciter de n'avoir pas perdu plus de plantes de prix.

Un récit de 1871 rapporte les curieux effets suivants :

Au centre de la serre chaude des palmiers se trouvait un bassin de 7<sup>m</sup>,20 de profondeur, supportant des traverses en fer sur lesquelles étaient placés, dans des caisses de 100 kilos, des *pandanus* à lames de 3 à 4 mètres de longueur. Un obus, après avoir ra.é le chalet Lamartine, effrité le mur mitoyen, tomba au bord du bassin ; l'eau, soulevée, enleva les caisses à 6 mètres ; la pression de l'air ouvrit les châssis de la serre, qui livrèrent passage à l'eau, se refermèrent sur les feuilles de *pandanus*, dont les caisses retombèrent. Le même obus renversait la caisse de 200 kilos d'un superbe *cycas* et la portait à 3 mètres de distance. — Un second obus, après avoir traversé un pavillon dans une propriété voisine, faisait dans le mur de clôture une large brèche et venait couper, dans la serre froide des palmiers, un grand *chamerops*, 2 gros *dracenas*, et n'éclatait pas. — Un troisième obus traversait la serre de fougères et allait éclater dans la tranchée de la Ceinture. Enfin, un quatrième obus tombait dans la serre qui avait abrité l'aquarium à l'Exposition de 1867, y éclatait et la déshabillait de toutes ses vitres, sans endommager les ferrures.

Revenons à l'avenue de l'Empereur (3), sur laquelle finissait notre première promenade et qui doit à la batterie placée au Trocadéro d'avoir gravement souffert.

La propriété habitée par Lamartine comprenait, croyons-nous, l'espace de terrain construit aujourd'hui et supportant les immeubles n<sup>os</sup> 107

à 111 de l'avenue Henri-Martin ; le fond regardait le château de la Muette. Elle était entourée d'une balustrade (4) en fer, recouverte de lierre. La maison d'habitation avait l'aspect d'un chalet. Elle était occupée par l'état-major fédéré et soixante-deux artilleurs. Le premier obus qui tomba les fit déloger en hâte. Traversant le mur, il brisa la porte d'entrée et les cloisons des quatre pièces du rez-de-chaussée. Par miracle, la cheminée du grand salon resta intacte ; celle du petit salon n'eut qu'un angle brisé ; les peintures sur porcelaine ou faïence étaient sauvées. Le cabinet de travail du poète n'était que légèrement endommagé ; la salle à manger, attenante au chalet, fut préservée. Il en fut de même, au premier étage, de la chambre où Lamartine était mort. Dans la chambre voisine, celle de sa nièce, un obus traversa le dossier d'une chaise, le panneau du pied du lit et s'enfouit dans les matelas sans éclater ; les autres pièces étaient mitraillées. En résumé, 57 obus étaient tombés dans la propriété : 53 avaient percé dans la balustrade 20 trous du côté de la Muette et 33 sur le boulevard de l'Empereur ; 4 seulement étaient tombés sur le chalet, dont 1 sans éclater. Ce qui explique que le visiteur du 18 juin 1871 ait pu voir encore et décrire les œuvres d'art, la plupart dues à Mme de Lamartine, qui ornaient la demeure.

Malheureusement, on avait à déplorer la perte d'une grande toile, *Tempête en mer*, et celle de la principale œuvre de Mme de Lamartine, la *Vierge aux raisins*, brûlée aux trois quarts par les obus.

A côté, en remontant vers le Trocadéro, se trouvait la propriété de la duchesse Riario-Sforza, sœur de Berryer, veuve en premières nocces de M. Janson de Sully. Elle portait le n<sup>o</sup> 133 du boulevard de l'Empereur. Le petit palais était bâti sur un emplacement créé par l'ouverture du boulevard, en avant des maisons de Fiorentino et d'Yvon. La grille de clôture montrait trente ouvertures dans ses barreaux brisés. L'un des deux lions en bronze des massifs de l'entrée avait le flanc ouvert par un éclat de projectile. Au fond du jardin, la salle de théâtre, appuyée à la maison de Fiorentino, dont les pièces du rez-de-chaussée servaient de foyer, avait reçu trois obus et l'un de ses lustres était en morceaux. Un kiosque mauresque avait sa couverture traversée et ses glaces brisées. Le pavillon chinois avait été transpercé par cet obus qui était allé ensuite produire un si curieux effet dans le bassin de la serre de la Ville. Les volières n'avaient rien eu, non plus que les stalactites de la voûte d'entrée. Mais le mur de l'ancien atelier d'Yvon était éventré. Cet atelier avait, pendant le siège, servi d'ambulance, avec chapelle et pharmacie.

Dans le palais, les statues du péristyle étaient intactes ; la statue lampadaire de l'escalier n'avait été que frolée par un éclat qui était allé s'incruster dans le mur. Les obus, en éclatant sur le balcon, avaient brisé les vitres de la salle de billard, sans produire d'effet sur les glaces des angles. Une glace sans tain, posée entre les salons, sur deux cheminées jumelles, avait une ouverture de la

(1) Parmi ces trois-là figurait heureusement la grande serre aux camélias.

(2) Notamment une très belle collection de calladiums.

(3) Les récits de l'époque disent aussi : boulevard de l'Empereur.

(4) C'est le terme du récit original.

grandeur d'une pièce de 5 francs en argent, d'où partaient des brisures régulières en rayons.

Le grand salon à sept fenêtres à balcons, orné de dorures, de sculptures et de peintures, d'une cheminée monumentale en bois, décorée intérieurement en porcelaine de Sèvres, avait reçu deux obus; ils n'avaient ni l'un ni l'autre éclaté, se contentant, l'un d'enfoncer le parquet, et l'autre d'entrer par une fenêtre et de sortir par une autre. Deux statues sur la façade avaient été préservées; mais le pavillon de glaces, près de la grille, et les fenêtres du rez-de-chaussée étaient très endommagés. Le premier étage et les combles, visités par de nombreux obus, étaient impraticables.

Ici s'arrêteront nos détails. Ceux que nous pourrions ajouter nous emmèneraient dans le XVII<sup>e</sup> arrondissement et plus loin encore. C'est assez de ceux qui précèdent. Cherchons désormais dans le passé des souvenirs moins tristes et qui ne laissent rien d'amer ni de sanglant.

ÉMILE POTIN.

## EX LIBRIS ET FERS A DORER

DE BIBLIOPHILES DE NOTRE RÉGION

Pour le commun des mortels, peu initié aux termes de la bibliophilie — ce qui n'est pas un crime — disons d'abord ce que c'est qu'un *ex libris*. Marque de possession du livre, il est collé généralement à l'intérieur du premier plat, ou quelquefois tiré à part sur grand papier et placé par le relieur avant la page du faux titre ou du titre. Tout le monde n'ayant pas le talent ou le temps nécessaire pour dessiner des Pierrots à la potence avec la célèbre inscription : *aspice Pierrot pendu, quod librum n'a pas rendu, etc.*, il était tout naturel au bibliophile qui voulait avoir quelque chance de voir revenir au bercail le livre prêté, de se faire graver une marque spéciale bien personnelle portant son nom, ou, à défaut, ses armes et sa devise; aussi la plupart des anciens *ex libris*, depuis le commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, date de leur apparition en France, sont-ils armoriés. Cependant au XVIII<sup>e</sup> siècle, cet ennemi de la raideur et cet ami de la fantaisie, une agréable variété s'introduisit dans la composition de ces marques, que ne dédaignèrent pas de dessiner et de graver des artistes de grand talent, tels que Boucher, Eisen, Gravelot, Cochin, Moreau, les Saint-Aubin, Choffard, etc.

Pendant bien longtemps, on ne fit que peu d'attention à ces petites vignettes; ce n'est guère que depuis une vingtaine d'années qu'on s'en est enfin préoccupé sérieusement, et que quelques amateurs — un peu Vandales, entre nous — ont eu l'idée de les décoller du livre auquel ils donnaient un certain intérêt historique, un état civil — dit Henri Bouchot — pour les réunir en collection. Aujourd'hui, les quelques amateurs sont devenus légion, et, à l'instar de l'Allemagne et de

l'Angleterre, il s'est formé une *Société française des collectionneurs d'ex libris*, qui, sous la direction du docteur Bouland, son aimable et érudit président, publie mensuellement une livraison d'Archives spéciales, très bien faite et fort luxueusement illustrée. Au résumé, cette innocente passion — disons manie, si vous y tenez — ne vaut-elle pas celle des timbres-poste? n'est-elle pas plus variée, plus artistique? n'invite-t-elle pas aux recherches historiques sur les possesseurs du livre, et ne donne-t-elle pas souvent, dans la composition de leurs marques, le reflet de leurs goûts personnels? De plus, il s'en est suivi que l'habitude de marquer ses livres s'est ravivée chez nos bibliophiles contemporains, et l'on trouve aujourd'hui bon nombre de pièces modernes qui ne le cèdent nullement à leurs aînées pour l'exécution et surtout pour la libre variété des compositions. C'est qu'elles portent des signatures telles que celles de Gavarni, Viollet le Duc, des trois frères Varin, de Bida, Rochebrune, Bracquemond, Léopold Flameng, Giacomelli, Courtry, Jules Chéret, Maxime Lalanne, Detaille, à ne citer que les plus célèbres.

C'est en raison de cette passion du jour — notre seule excuse peut-être — que nous nous sommes demandé s'il n'y avait pas lieu de rechercher quels furent, parmi les bibliophiles de notre région, ceux qui eurent des *ex libris* ou des fers à dorer. La moisson a été abondante, et voici par ordre chronologique ce que nous avons trouvé jusqu'à présent :

D'abord, à tout seigneur tout honneur! débutions par le fastueux et brave maréchal de Bassompierre, seigneur de Chaillot, dont le bel *ex libris* héraldique, d'argent à trois chevrons de gueules (1) timbré d'un heaume ailé et entouré de branches de laurier, est à peu près introuvable, sinon dans la riche collection du Cabinet des Estampes.

Puis vient celui des Verthamon, habitants de la rue du Buis, et celui de Nicolai, premier président de la Chambre des comptes, inhumé en 1734 dans le chœur de l'église d'Auteuil. Très joli de composition et assez commun, ce qui prouverait que la bibliothèque était bien garnie, il porte d'azur au chien courant d'argent, dans un joli cartouche timbré d'une couronne de marquis, avec deux lévriers colletés pour supports.

Le chancelier d'Aligre, qui eut aussi maison à Auteuil, avait un *ex libris* à écus accolés, ses armes et celles de sa femme, derrière lesquelles étaient deux masses en sautoir se détachant sur un manteau timbré d'une couronne ducal.

Un autre chancelier célèbre, Henri-François d'Aguesseau, qui repose sous la pyramide de la place d'Auteuil, avait un fer à dorer à ses armes pour marquer ses livres.

(1) En langage héraldique, le *gueules* veut dire rouge; l'*azur* bleu; le *sinople* vert; le *sable* noir; *timbré*, surmonté; *dextre*, droite; *senestre*, gauche; *chef*, haut de l'écu; *pointe*, bas de l'écu; *heaume*, casque; *lambrequins*, ornements retombant du heaume; *dextrochèrs*, bras droit; *merlette*, petit oiseau sans bec ni pattes représentant l'ennemi vaincu; *macle*, losange ajouré; *sautoir*, croix de Saint-André; *burèle*, fasce diminuée, etc.

Le duc d'Aumont, qui habitait Passy, à l'emplacement de la rue Singer, n° 2, avait une marque héraldique très ordinaire, d'argent au chevron de gueules, accompagné de sept merlettes du même, quatre en chef et trois en pointe.

Le comte de Valentinois, qui succéda au duc d'Aumont dans cette demeure, signait son nom sur les titres de ses volumes, ce qui n'était pas d'un goût parfait, mais économique.

En 1730, le généreux Claude-Antoine Chevalier, chanoine de l'église de Paris, légua ses livres à la congrégation des prêtres du Mont-Valérien ; on apposa sur chacun un *ex libris* typographique rappelant cette donation.

Mme veuve de Fontaine, la fille de Dancourt, dame de la seigneurie de Passy de 1720 à 1739, avait sur ses livres l'*ex libris* de son mari, ancien commissaire de la marine et des galères de France. Quoique mal gravé, il est assez intéressant comme *ex libris* professionnel et à armes parlantes. C'est un écu parti, au 1 de gueules au lion rampant d'argent, et au 2 d'azur à une double fontaine (*deux fontaines*) d'or, dans un cartouche du bas duquel s'échappe un autre filet



*Ex libris* de Barré, curé d'Auteuil.

d'eau tombant dans la mer, et ayant deux sirènes pour tenants.

G. Bernard de Rieux, fils du célèbre banquier Samuel Bernard et père du marquis de Boulainvilliers, succéda à Mme de Fontaine, comme seigneur de Passy. Président au parlement de Paris, il s'était fait graver par Huquier un joli *ex libris* ayant son écusson d'azur à une ancre d'argent senestrée d'une étoile de même, supporté par un Amour, et dans le bas une Minerve assise.

Le marquis de Béringhen, premier écuyer du roi et gouverneur du château de la Muette de 1734 à 1770, faisait armorier ses livres et se servit d'abord du ravissant *ex libris* de son père, gravé par Sébastien Leclerc (1). Ecu ovale à ses armes (Voyez t. I<sup>er</sup>, p. 191), entouré du cordon de l'Ordre du Saint-Esprit et surmonté d'une couronne et d'un heaume à lambrequins : pour supports, deux griffons s'appuyant sur de jolis ornements enguirlandés de perles.

(1) En eut un à ses armes accolées de celles d'Hautefort, armes de sa femme.

A Auteuil, voici, vers la même époque, celui de Joseph Barré, curé de 1764 à 1785. Un écusson ovale dans un cartouche rocaille, orné de lauriers et de palmes et surmonté d'une couronne de fleurs, porte ses initiales J. B. ; au dessous, on lit : *Ex libris M<sup>rs</sup> Josephi Barré, Presb. Paris, Sacrae Facult. Paris, Doct. Theologi. 1747 et 1757*. On voit par ces deux dates qu'il se l'était fait graver avant d'être à la cure d'Auteuil.

Bertin, ce trésorier général des revenus casuels de Sa Majesté, trop connu par ses prodigalités envers Mlle Vadé ou autres, et ayant son hôtel à l'entrée, à gauche, de la rue Raynouard, avait un *ex libris* à ses armes : écu d'argent au sautoir dentelé de sinople, cantonné de quatre mouchetures d'hermine.

Le célèbre ministre Turgot, qui eut pied-à-terre à Auteuil, avait un fer à dorer à ses armes, d'hermine fretté de gueules, de huit pièces.

La protectrice de Jean-Jacques Rousseau, *son ours*, Mme d'Epinay, qui mourut en 1783 et habita la rue des Batailles (avenue d'Iéna) à la fin de sa vie, avait ses livres doublement marqués, et par un *ex libris* et par un fer à dorer à écus accolés, aux armes de son mari (Lalive d'Epinay, fermier général) et aux siennes.

Beudard de Sainte-James, ce fastueux trésorier général de la marine, qui s'était fait élever, en 1780, près du château de Madrid, au bois de Boulogne, la *Folie Sainte-James*, et que Louis XVI appela depuis *l'homme au rocher*, parce qu'il avait dépensé 1.500.000 livres pour s'y faire faire un rocher artificiel (1), avait un assez bel *ex libris* à armes parlantes : d'azur à un dard d'argent (*Beau dard*). On sait que ses folies l'accablèrent à une faillite de 25.000.000 qui le conduisit à la Bastille, et qu'il mourut dans la misère.

Ne quittons pas le bois de Boulogne sans rappeler que Le Pelletier de Rosambo, président à la Grand'Chambre du Parlement de Paris, et sa femme, née Marguerite de Lamoignon de Malesherbes, furent les derniers hôtes d'une partie du château de Madrid ; ils avaient l'un et l'autre un *ex libris* à leurs armes, entouré du manteau et du mortier présidentiels, avec couronne de marquis pour le mari et couronne ducale pour la femme. Mme Le Pelletier de Rosambo monta sur l'échafaud le même jour que son père, le vertueux Malesherbes, le 22 avril 1794 ; son mari avait été guillotiné deux jours auparavant.

Le marquis de Boulainvilliers, prévôt de Paris et seigneur de Passy, avait un fer à dorer à ses armes. (V. t. I, p. 108.)

Le duc de Penthièvre, auquel M. de Boulainvilliers avait cédé son château à vie, avait un fer à dorer à ses armes : trois fleurs de lis avec bâton péri posé en bande en abîme, et derrière l'écu, une ancre en pal, en sa qualité de grand amiral de France.

L'amiral comte d'Estaing, qui avait hôtel dans le haut de la rue de Passy, avait un fer à dorer à ses armes.

Mirabeau habita la rue de la Pompe vers 1789. On lui attribue, mais à tort, croyons-nous, un *ex*

(1) Ce rocher existe encore.

*libris* très aristocratique composé d'un écu d'azur à une bande d'or accompagnée à senestre d'une demi-fleur de lis fleurissante, et au bas de la dextre, de trois quintefeuilles; timbré d'une couronne ducale à un ange issant du cimier. Tenants: deux anges à dalmatiques fleurdelisées, sur des nuages. Devise: *Juvat pietas*. (Cet *ex libris* appartenait certainement à un Mirabeau.)

Le célèbre marquis de Pastoret, qui, poursuivi sous la Terreur, était venu demeurer chez Mme Piscatory, sa belle-mère, vis-à-vis du château de la Muette, eut au moins trois types d'*ex libris* héraldiques avec variations progressives quant aux couronnes. Ecu d'or à la barre de gueules chargée d'un pastoureau (armes parlantes). Devise: *Bonus semper et fidelis*, et deux lévriers colletés pour supports.

Cabanis marquait ses livres d'une simple étiquette à son nom.

Étienne Delessert, banquier et amateur d'ouvrages d'art, père de Benjamin, Gabriel et François Delessert, eut au moins deux *ex libris*, le premier



*Ex libris* d'Etienne Delessert.

à ses armes, d'azur à une fleur de lis d'or en chef, à un croissant d'argent en pointe, et sur les flancs, deux étoiles du même. Fond de jardin derrière l'écu. Le second contient simplement son nom, *E. De Lessert* (*sic*), gravé au milieu d'une couronne de lauriers. Sa petite-fille, Cécile Delessert, mariée en 1850 au comte de Nadaillac, avait un très petit *ex libris*, représentant la Vérité dans son puits issant d'une couronne de comte. Au-dessus, la devise des Nadaillac: *Virtus in heredes*. L'*ex-libris* de son mari avait en plus un écusson à ses armes; d'or au chevron d'azur, ayant en pointe un rocher de six coupeaux.

Marsollier, littérateur et auteur dramatique, mort en 1817, eut pied-à-terre à Passy vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle; il s'était fait faire avant la Révolution un fort bel *ex libris* à ses armes. Ecu ovale d'azur à la fasce d'or chargée d'une branche de laurier de sinople; accompagnée en chef d'une tête d'Apollon rayonnante, et en pointe d'un dextrochère armé, d'argent. Dans un cartouche timbré d'une couronne de comte et entouré de palmes et lauriers. Au-dessous on lit: *Benoit Marsollier des Vivetières, Ecuier Secrétaire du Roy*.

L'abbé Morellet, littérateur, membre de l'Institut, mort en 1819, eut pied-à-terre à Auteuil; son petit *ex libris*, très simple et gravé sur bois, se composait de ses initiales A. M., avec la devise: *Veritas omnia vincit*, dans un cercle enrubanné entouré de branches de laurier.

Avant de quitter définitivement le XVIII<sup>e</sup> siècle, mentionnons encore l'*ex libris* très simple de la bibliothèque des abbés de Sainte-Geneviève, qui servait probablement à marquer les livres de leur maison seigneuriale d'Auteuil, et se composait de trois fleurs de lis dans un double filet circulaire contenant en latin la mention d'*Abbaye de Sainte-Geneviève de Paris*. Le tout sans indication d'émaux.

Passons maintenant au XIX<sup>e</sup> siècle.

Le comte Treilhaud, célèbre ministre et juriconsulte, qui avait eu maison de campagne rue des Batailles (avenue d'Iéna) et mourut en 1810, eut, à la fin de sa vie, un *ex libris* héraldique anonyme surmonté d'une toque empanachée et entouré de riches lambrequins. Ecu d'azur à trois palmes d'argent, chargé d'un canton échiqueté d'argent et d'azur. Devise: *Multa magis quam multorum lectione formanda mens*.

La duchesse de Berry, très amie des livres et propriétaire, sous la Restauration, du château de Bagatelle, eut plusieurs *ex libris* à double écusson entouré de lis et, depuis 1820, de la cordelière des veuves, pour son importante bibliothèque du château de Rosny; elle s'en serait probablement fait faire un spécial pour Bagatelle, si la maison n'eût été parva, et non apta.

Le général baron Jomini, célèbre écrivain militaire, qui habita de 1855 à 1869, date de sa mort, une villa située au n° 120 de la rue de la Tour, s'était fait faire, au commencement du siècle, et probablement en Suisse, quand il n'était que chef de l'administration de la guerre, un *ex libris* très artistique où l'on voyait son nom et son titre dans un encadrement ovale entouré de branches de chêne et de laurier et d'attributs militaires.

Le comte de Las Cases, l'auteur du *Mémorial de Sainte-Hélène*, qui avait son hôtel sur l'emplacement actuel de la rue de Siam, avait un *ex libris* à ses armes: écu d'or à la bande d'azur accompagnée d'une bordure de gueules, avec la jolie devise: *Semper paratus*.

Le comte J.-M. Portalis, homme d'État et ancien ministre, mort en 1858, en sa belle propriété du n° 62 ancien de la rue de la Tour (78 actuel), avait un bel *ex libris* héraldique surmonté d'une toque empanachée entourée de riches lambrequins, avec croix de la Légion d'honneur suspendue sous l'écu.

Lamartine avait un *ex libris* assez ordinaire, imprimé avec son fer à dorer. Ecu ovale à deux burettes d'or entre lesquelles est un trèfle (?) et timbré d'une couronne de comte. Supports: deux lions.

Guizot, qui habita une partie de l'ancienne maison de François Gérard, à Auteuil, avait un *ex libris* à ses armes. Ecu d'azur à une règle d'argent posée en fasce, timbré d'un heaume adextré, et entouré du cordon de la Légion d'honneur et de la chaîne de la Toison d'Or. Devise: *Omnium recta brevissima*.

Rossini, dont la bibliothèque devait être surtout musicale, s'était fait faire, dit-on, un *ex libris* approprié, très humoristique. Un lion tient deux palmes au-dessus d'un écusson rond, sur lequel on lit: *Ex libris Rossini*; au-dessous, un fou

chantant à tue-tête est accompagné par un musicien *moyenneux*, jouant comme du violon sur un gril, avec des pincettes (1).

Henri de Riancey, cet honnête publiciste, si fidèle à sa foi religieuse et à sa foi monarchique, mourut en 1870 en son hôtel du n° 6 de la rue Louis-David. Son *ex libris* héraldique se composait d'un écu d'azur au chevron d'or accompagné de trois têtes de bélier. Au-dessus un bras armé sortant de trois monticules et d'un bourrelet. Devise : *Virtuti et honori*. Avant cet *ex libris*, il en avait eu un autre d'une très grande simplicité, en communauté avec son frère Charles.

Théophile Gautier, qui est bien un peu des nôtres, puisqu'il passa quelques années de son enfance à Auteuil, près du pont de Grenelle, s'était fait faire à la fin de sa vie, par l'aquafortiste Aglaüs Bouvenne, un *ex libris* inspiré d'un ancien camée, et composé de son monogramme placé au fronton d'un temple égyptien, au-dessus d'un grand scarabée.

Jules Janin se contentait d'une petite étiquette ovale à la Nodier, tirée en or sur fond rouge; deux branches de laurier entourent l'inscription : *Ex libris Jules Janin*; cette marque n'est pas commune, la bibliothèque du prince des critiques ayant été en partie donnée par sa veuve à l'Institut.

Notre collègue, M. Quentin Bauchart se contente d'une marque du même genre.

Le gendre de Villemessant, B. Jouvin, célèbre critique théâtral du *Figaro*, qui demeura dans l'avenue du Bois-de-Boulogne, avait un petit *ex libris* à son nom, accompagné de la devise : *Una vox librorum, sed non omnes æque loquentur*.

Thiers, qui habita pendant un certain temps le château de la Tuilerie, n'eut pas de son vivant (dit le Dr Bouland dans ses *Archives*) de marque spéciale pour ses livres; mais après sa mort, sa bibliothèque ayant été placée par Mlle Dosne dans la Fondation que sa sœur, Mme Thiers, l'avait chargée de consacrer à la mémoire de son mari (2), tous ses livres furent frappés, en tête, d'un petit timbre portant son nom entouré d'une couronne de lauriers, et de plus, à l'intérieur, d'un autre portant les mots : *Fondation Thiers*. Tout timbre qu'on trouverait en dehors de la Fondation, portant les indications ci-dessus, proviendrait donc d'un détournement de livres. Avis aux collectionneurs d'*ex libris* trop passionnés!

Curmer, le célèbre éditeur qui demeura longtemps rue de l'Annonciation, n° 4, avait son fer à dorer.

J.-G.-D. Armengaud, autre éditeur de livres de luxe, rue Singer, n° 2, avait des *ex libris* variés portant son nom en toutes lettres au-dessus d'un écusson à monogramme.

Gambetta, notre hôte de la rue Saint-Didier, eut un grand *ex libris* que lui dessina et grava très largement vers 1874, l'aquafortiste Alphonse Legros; mais il n'en existe guère que des épreuves d'essai, avec celles qui ont été données dans les

Archives de la Société française des collectionneurs d'*ex libris*. Gambetta, trop absorbé par ses occupations de toutes sortes, n'avait pas eu le loisir de les employer. En voici la description officielle : « Le soleil se lève au mot *France*, sur la terre qui tourne et illumine dans les airs le bonnet de la Liberté, au-dessus duquel se lit la devise du titulaire : *Vouloir, c'est pouvoir*; deux mains sortent des nuées à droite, brisant un bâton; en face d'elles, à gauche, le coq gaulois chante. » — La planche arrivée au troisième état, le bonnet phrygien fut enlevé par ordre de Gambetta. — Il existe de cette planche une adroite contrefaçon..., s'en mêler!

Le peintre réaliste Edouard Manet, qui n'est notre hôte que depuis sa mort, c'est-à-dire qui repose depuis 1883 au cimetière de Passy, avait un *ex libris* gravé par Bracquemond, portant la devise, peut-être un peu risquée : *Manet et manebit*.

Le prince Jérôme Napoléon, qui s'était fait élever au n° 18 de l'avenue Montaigne un palais pompéien, après avoir eu un bien-retiro au n° 40 de la rue Raffet actuelle, à Auteuil, avait un *ex libris* typographique au milieu duquel se voyait un N majuscule à tête d'aigle. Autour, encadré par deux filets à pans coupés, on lisait : *Bibliothèque de S. A. I. Mgr le prince Napoléon*. Il est curieux de rappeler ici que, vers 1849, voulant démocratiquement embêter (c'est son mot) le prince Louis Napoléon, futur empereur, son cousin, il avait fait apposer sur tous les livres du roi Jérôme son père, un timbre humide rouge de forme ronde portant ces mots : *Bibliothèque du Citoyen Napoléon Bonaparte*.

En 1870, Aglaüs Bouvenne composa et grava, à titre gracieux pour Victor Hugo, alors à Hauteville-House, dans l'île de Guernesey, un *ex libris* représentant Notre-Dame de Paris dans la nuit, ayant, en avant, le monogramme Hugo, et sur le sillon d'un éclair, l'inscription *Ex libris Hugo*. Le grand poète, très satisfait, écrivit à l'artiste : « L'*ex libris* fait par vous pour moi me charme, j'accepte avec reconnaissance cette jolie planche. Votre *ex libris* marquera tous les livres de la bibliothèque de Hauteville-House. » Mais, par suite des grands événements qui suivirent et permirent enfin à Victor Hugo de rentrer en France, la promesse ne fut tenue qu'incomplètement; la planche, qui avait peu tiré, resta entre les mains d'Aglaüs Bouvenne, qui l'a prêtée à la Société des collectionneurs d'*ex libris* pour en faire un tirage spécial pour ses membres. Depuis, la Bibliothèque Nationale a décidé de se servir de cet *ex libris* pour marquer tous les manuscrits de Victor Hugo qu'elle possède.

La vicomtesse de Bonnemains, la célèbre Marguerite du général Boulanger, qui fut tant soit peu notre hôte à Chaillot (1), avait un *ex libris* très héraldique assez compliqué, de forme ronde, dont le fond, à l'instar du chiffre de Henri II et de Diane de Poitiers, était semé de croissants et de D entre-lacés.

Le célèbre imprimeur éditeur Jouaust, qui a

(1) Cet *ex libris*, quoiqu'il soit dans la collection du Cabinet des Estampes, n'est-il pas tant soit peu apocryphe?

(2) C'est chez nous que cette Fondation a été établie.

(1) Il habita la rue Dumont-d'Urville, au n° 11 ou 11 bis, et rue Villarceau, n° 3.



publié de si ravissantes éditions, et avait son domicile familial dans la rue Scheffer, s'était fait faire un petit *ex libris* par notre regretté collègue Chauvet. Sur une ancre, est un livre portant la devise : *Non loquetur nisi rogatus*, et au-dessus retombe une banderolle avec l'inscription : *Ex libris D. Jouaust*. Le tout dans un ovale entouré d'un cartouche de style Louis XIII.

Ferdinand de Lesseps, qui eut, pendant les six dernières années de sa vie, son hôtel dans l'avenue Montaigne, avait un grand *ex libris* à ses armes : Ecu d'argent avec ceps de vigne (Les ceps) surmontés d'une étoile d'azur, et timbré d'une couronne de comte tenue par un sauvage. Lion pour autre support. Devise bien appropriée : *Aperire terram gentibus*.

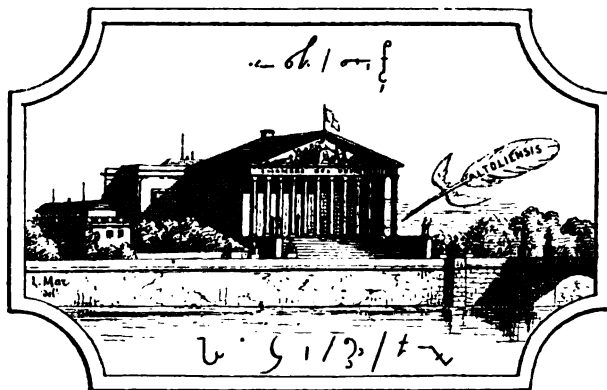
Le général Inng, notre regretté collègue, mort le 3 octobre 1896, demeurait au n° 23 bis de la rue de la Faisanderie. Directeur de l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, c'était un véritable érudit. Son minuscule *ex libris*, reproduit un peu partout, était vraiment charmant. Une Renommée, tenant une plume de la main droite et sonnant de la trompette, est assise sur la majuscule G du mot *Gallia*. — Près d'elle, voltige une banderolle sur laquelle on lit : *Vive la France!* — La plume. — L'épée.

livres relatifs à l'art culinaire ; aussi s'est-il fait faire en 1888, par son ami le peintre Francis Tattegrain un grand *ex libris* à l'eau-forte, destiné spécialement à sa collection d'ouvrages gastronomiques, et le représentant en costume de cuisinier, le tablier garni de couteaux, la broche au côté, livre en main, plume en l'autre, debout devant une haute cheminée, et ayant derrière lui un assortiment de plats, casseroles et chaudrons, et à ses pieds, des livres épars. — Malgré l'inscription *Ultima* mise par Tattegrain au bas de sa planche, nous espérons bien que ce ne sera pas la dernière, et qu'il donnera des frères à cette pièce si originale.

M. le comte de Mouv, ancien ambassadeur de France, 26, rue Nicolo, a un *ex libris* typographique aussi simple que possible.

M. Maurice Courant, ex-interprète en Chine, en Corée et au Japon, gendre de feu M. Ch. Scheffer de l'Institut, demeurant rue Desbordes-Valmore, marque ses livres d'un timbre gras presque circulaire, et à l'encre rouge ; il est composé de caractères chinois assez originaux.

Feu notre collègue, M. de Gourio de Refuge, avait un *ex libris* héraldique en deux formats, et pour ses manuscrits, un troisième, très original, représentant un ours debout, lisant près de sa



*Ex libris* de M. Ém. Potin.

Qui ne connaît l'*ex libris* des deux frères de Goncourt, dessiné par Gavarni, et composé d'une main écartant deux doigts sur les initiales E.-J. tracées sur un papier (Edmond-Jules, les deux doigts de la main). Jules de Goncourt grava lui-même à l'eau-forte en fac-simile, cette pièce intéressante, et depuis la vente après décès des livres d'Edmond de Goncourt, on la rencontre assez souvent chez les libraires.

Il ne nous reste plus guère à parler que des vivants, qui nous l'espérons, le seront longtemps encore.

Le prince Roland BONAPARTE, un des premiers membres donateurs de notre Société, a pour les livres de sa splendide bibliothèque un *ex libris* à l'aigle impérial, avec l'inscription : *Bibliothèque du prince Roland Bonaparte*.

M. Georges VICAIRE, un des nouveaux bienvenus parmi nous, 51, rue Scheffer, est un bibliographe bien connu qui s'est beaucoup occupé des

bibliothèque. Mme la comtesse de Noë, belle-sœur du caricaturiste Cham, possède sur les livres de sa bibliothèque, rue de la Pompe, deux *ex libris* de formats différents, un petit, ovale, représentant l'arche de Noé sur des eaux agitées avec arc-en-ciel et colombes ; autour de l'ovale écusson couronné au monogramme N. O. E. et listel avec la devise : *Post diluvium, primus sum*. — Le grand, eau-forte d'Aglais Bouvenne, nous montre également une arche de Noé, avec le monogramme NOË en avant.

M. Emile POTIN, notre dévoué secrétaire général, s'est composé un *ex libris* bien professionnel, représentant la Chambre des députés, vers laquelle se dirige, venant d'Auteuil, la plume ailée du sténographe ; l'inscription nominative est en caractères sténographiques (1)

(1) M. Mar oublie seulement de dire que, si je lui ai donné l'idée, c'est lui qui m'a dessiné mon *ex libris*. (Note de M. E. P.)

L'artiste Aglaüs-Bouvenne, déjà cité, a fait récemment pour l'archiviste Fernand BOURNON, d'Anteuil, un petit *ex libris* à l'eau-forte, représentant la Bastille, en souvenir de la belle monographie de cette forteresse qu'a publiée notre érudit collègue.

Enfin, bien qu'il n'habitât pas notre région, nous devons citer Adolphe VARIN, qui fut un des premiers membres de notre Société et s'était composé sept ou huit jolis petits *ex libris* variés. Il faut être graveur pour pouvoir se payer un tel luxe de marques.

Nous ne pouvons mieux terminer cette nomenclature, peut-être un peu aride et forcément incomplète, malgré toutes nos recherches, que par la description sommaire de deux *ex libris* de moyen format, aussi bien composés qu'exécutés à l'eau-forte par E. Valton. Ils sont étrangers, croyons-nous, à notre arrondissement, mais cependant nous intéressent particulièrement, parce qu'ils contiennent un juste hommage rendu au talent poétique de notre cher président défunt. Le premier, celui de M. A. H. (A. Héna), représente une fenêtre ouverte, près de laquelle est une table garnie de deux livres et d'un feuillet de papier sur lequel on lit : *J'ai lu Manuel*. — *Les Ouvriers*. — Le second, celui de A. M. (Alfred Morin), nous montre sur une tablette, deux livres posés à plat, servant de piédestal à une lampe allumée ; un troisième est appuyé contre, il est entr'ouvert, et ses feuilles portent au-dessous des majuscules A. M. : *Aux livres je dois tout*. — *Manuel*. — *Les Ouvriers*.

Résumons. — On voit, par les citations que nous venons de faire, que l'habitude de marquer ses livres au moyen d'*ex libris* était jadis assez répandue parmi les bibliophiles, surtout au XVIII<sup>e</sup> siècle, où leur nombre s'était accru considérablement. De nos jours cette habitude, un moment ralentie, s'est fort ravivée depuis quelque temps. Nous dirons même que, depuis la création de sociétés de collectionneurs, il y a abus ; ne connaissons-nous pas des gens qui, pour suivre la mode, se sont fait faire de pompeux *ex libris*, sans avoir, hélas ! de livres pour les coller ? Cela ne fait-il pas songer à certains grands seigneurs des siècles passés, sachant à peine lire, qui, pour éblouir la galerie, avaient des rayons ou des meubles de bibliothèques richement garnis de simples dos de livres à titres ronflants ?... Le reste était creux ! — Ne les imitons pas, ayons de vrais et bons livres, prêtons-les même au besoin aux véritables amis, en dépit du dicton de Charles Nodier :

Tel est le triste sort de tout livre prêté,  
Souvent il est perdu, toujours il est gâté.

Et s'ils portent nos *ex libris*... ils reviendront... intacts, nous l'espérons.

Peut-être dira-t-on avec quelque raison que le sujet que nous venons de traiter n'est pas d'un intérêt palpitant ; au moins doit-on lui reconnaître le mérite de n'être pas banal, et puis... qui sait ? parmi la liste d'élite des membres de notre Société, il y a peut-être un plus grand nombre de bibliophiles et d'héraldistes que nous le supposons, pour lesquels cet article ne sera pas tout à fait indifférent et qui sauront bien — nous en

avons l'espoir — réclamer pour nous l'indulgence de nos autres collègues.

Léopold MAR.

#### DOCUMENTS CONSULTÉS

- 1<sup>o</sup> La collection complète des Archives de la Société française des collectionneurs d'*ex libris* ;
- 2<sup>o</sup> Les 60 ou 70 volumes d'*ex libris* du Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale (15 à 20.000 pièces) ;
- 3<sup>o</sup> La collection L. Mar (1.400 pièces).

#### LE SERVICE DES EAUX

DANS LE XVI<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT EN 1899

La première distribution d'eau exécutée à Paris était basée sur le fonctionnement d'une usine à vapeur dont l'histoire peut intéresser notre Société, car cette usine est située à Chaillot, sur le territoire de l'ancienne commune de Passy.

*Pompe à feu de Chaillot*. — Les frères Pèrier constituèrent, avec l'approbation du Bureau de la Ville et l'autorisation du Parlement (7 février 1777), une compagnie d'actionnaires, en vue de distribuer l'eau de Seine dans plusieurs quartiers de Paris ; cette compagnie se chargeait d'établir à ses frais tous les ouvrages et de les faire fonctionner pendant quinze ans ; le privilège lui était accordé sous la condition que, dans un délai de trois ans, elle distribuerait aux Parisiens un volume de 150 pouces d'eau, soit 2.879 mètres cubes, ou environ 1/190<sup>e</sup> de la consommation actuelle de Paris (1).

L'usine fut établie en 1781 ; cette date se trouve encore inscrite au-dessus de la porte d'entrée du bâtiment dans lequel étaient placées les machines destinées à élever les eaux de la Seine. Pour une usine élévatoire, il doit y avoir au moins deux machines, afin d'éviter toute interruption de service, en cas de nettoyage ou de réparation. On installa, en effet, deux pompes ; l'une s'appelait la Constantine, du nom de M. Constantin Pèrier ; l'autre s'appelait l'Augustine, du nom de son frère Auguste. Ces machines étaient du système de Newcomen, importé d'Angleterre en France par les frères Pèrier. Le premier essai des pompes à feu de Chaillot fut fait en présence du lieutenant de police, et les eaux furent conduites, pour la première fois, le 17 juillet 1782, à une fontaine publique, établie à la porte Saint-Honoré.

Ces machines à vapeur excitèrent beaucoup la curiosité des habitants, parce que leur emploi en France était tout récent. Aussi Mercier, auteur du *Tableau de Paris*, s'écrie-t-il : « Voici donc une innovation qui porte un caractère de grandeur et d'utilité nationale ; quel immense service va rendre aux habitants de la capitale la prompte distribution de l'eau (2) ! »

(1) La consommation moyenne d'eau par jour a été, à Paris, de 115.000 mètres cubes en 1861, 357.000 en 1880, 445.000 en 1890, 550.000 en 1895 et 645.000 en 1900.

(2) Voir le *Tableau de Paris*, par Mercier, 3<sup>e</sup> volume, p. 83.

On s'étonnait cependant de ce que l'eau était puisée dans la Seine, au-dessous de Paris (1) et à une assez grande distance du centre de la ville. Les uns prétendaient que l'emplacement de Chaillot avait été choisi parce qu'il était sur le chemin que suivait le roi pour aller à Versailles. D'autres déclaraient qu'on avait voulu favoriser le faubourg Saint-Honoré, comme étant le plus en état de souscrire des abonnements d'eau en faveur de la Compagnie, qui avait dépensé plus de deux millions pour l'établissement des machines à feu. Il est probable qu'on avait voulu profiter d'un emplacement qui se trouvait disponible au bord de la Seine et qui présentait l'avantage d'être peu éloigné de la colline sur laquelle il fallait monter l'eau, afin d'être au-dessus des principaux quartiers de Paris. Les réservoirs dans lesquels la pompe à feu de Chaillot montait l'eau de la Seine à cette époque étaient situés sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la place des États-Unis. Ces réservoirs, dont la hauteur au-dessus du niveau de l'étiage de la Seine variait entre 31 et 34 mètres et qui ont alimenté d'eau la plus grande partie de Paris jusqu'en 1857, étaient au nombre de quatre (2); le premier recevait l'eau montée par les pompes; elle séjournait dans le second réservoir, pour y déposer les matières en suspension, afin d'être clarifiée; le troisième servait à la distribution et le quatrième en cas de réparation. L'action de la pesanteur suffisait pour faire circuler l'eau dans les tuyaux depuis ces réservoirs jusqu'aux maisons des abonnés et aux fontaines publiques, qui étaient placées à la porte Saint-Honoré, à la Chaussée-d'Antin, à la porte Saint-Denis et à la rue du Temple. Le prix de l'abonnement était de 50 livres par an, pour un muid (soit 274 litres) par 24 heures (3).

Les travaux de canalisation nécessaires pour la création et l'alimentation de ces quatre fontaines occasionnèrent des dépenses excédant les prévisions; le nombre des actions émises à 1.200 livres, qui était primitivement de 1.200, fut porté en 1786 à 5.100. Les opérations de la Compagnie furent critiquées par le comte de Mirabeau, père du grand orateur, dans un premier mémoire (4) publié en 1785. La Compagnie attribua ces attaques à l'agiotage des spéculateurs à la baisse; elle avait pour avocat le célèbre Beaumarchais, qui, dans une réponse intitulée «des mirabelles», déclara que le comte de Mirabeau ne connaissait nullement le sujet qu'il traitait. Un second mémoire du comte de Mirabeau impressionna sans doute l'opinion publique; les actions baissèrent rapide-

(1) Il aurait été, en effet, préférable d'établir l'usine en amont de Paris, afin d'avoir des eaux moins impures, puisqu'il s'agissait alors de procurer l'eau potable. Dans les derniers temps, les eaux refoulées par la pompe à feu de Chaillot ne servaient que pour la voie publique.

(2) Ils avaient chacun 30 toises de longueur, 10 de largeur et 9 pieds de hauteur. La capacité des quatre réservoirs était d'environ 13.000 mètres cubes.

(3) Actuellement l'eau de source est vendue aux abonnés à raison de 0 fr. 35 par mètre cube; une consommation de 274 litres par jour à ce taux correspondrait à une dépense annuelle de 35 francs.

(4) M. Em. Potin possède ce document, avec la réponse, dans ses archives personnelles.

ment; d'ailleurs, l'approche de la Révolution inquiétait les capitalistes. Un seul banquier (1) réunit entre ses mains la presque totalité des actions et les vendit à la Ville de Paris, suivant un traité passé le 4 avril 1788, après approbation de l'assemblée générale des actionnaires et du Conseil d'Etat.

L'entreprise des frères Périer, qui avait bien réussi au point de vue technique, puisque la Constantine et l'Augustine ont continué à fonctionner pendant plus de soixante-dix ans, n'est restée que pendant très peu de temps entre les mains de ses promoteurs et ne leur a procuré que des mécomptes.

Le décret du 7 septembre 1807 remit les pompes à feu de Chaillot et les autres établissements hydrauliques de Paris au service des ponts et chaussées, qui en est actuellement chargé (2).

Le 8 août 1852, la pompe à feu Augustine fut remplacée par la machine Iéna, et le 1<sup>er</sup> juin 1853 la machine Alma fut substituée à la Constantine. Ces deux nouvelles machines, plus puissantes que les précédentes, étaient du système Cornouailles et avaient été construites dans l'usine de MM. Schneider, au Creusot. En 1866, les anciennes chaudières à bouilleurs furent remplacées par des générateurs tubulaires du système Farcot. Ces divers perfectionnements ont permis de sextupler le débit des pompes (3). C'est la pose des générateurs Farcot qui a nécessité la construction de deux bâtiments en briques, de chaque côté de l'édifice carré qui avait suffi jusque-là pour contenir les machines.

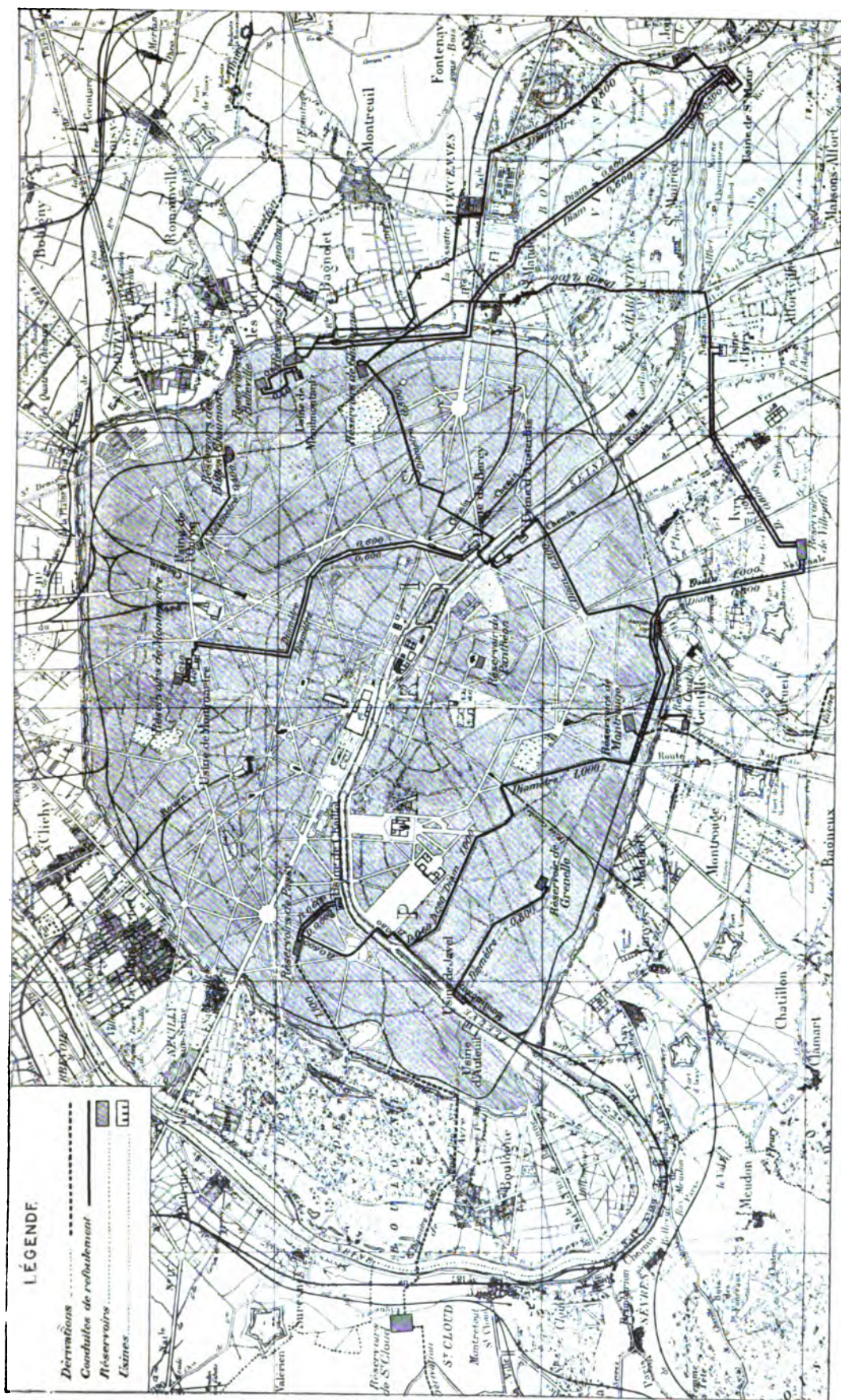
La pompe à feu de Chaillot ne sera bientôt plus qu'à l'état de souvenir. Elle est en effet remplacée par de nouvelles machines installées à l'usine d'Auteuil, sise entre le quai et l'avenue de Versailles, un peu en aval du pont Mirabeau.

*Grand réservoir de Passy.* — Le premier grand réservoir construit à Paris pour la distribution des eaux est celui de Passy; les bassins dans lesquels étaient emmagasinées auparavant les eaux élevées par la pompe à feu de Chaillot ont donné leur nom au quartier des Bassins (qui a repris récemment le nom de quartier de Chaillot), ainsi qu'à la rue des Bassins. Jusqu'en 1898 le réservoir de Passy comprenait deux bassins supérieurs où le niveau de l'eau se trouve à l'altitude de 75<sup>m</sup>,33, deux bassins inférieurs et un

(1) *Recherches sur les eaux publiques de Paris*, ouvrage in-4<sup>e</sup> publié à Paris, en 1812, par Girard, qui a été ingénieur du service hydraulique de Paris, au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle.

(2) M. Girard a dirigé le service des eaux de Paris sous le premier Empire et sous la Restauration; ses successeurs ont été: MM. Mary, de 1832 à 1848; Darcy, de 1848 à 1850; Dupuit, de 1850 à 1856; Belgrand, de 1856 à 1878; Couche, de 1878 à 1885; Bechmann et Humblot, de 1885 à 1888; Humblot seul de 1888 à 1898; Bechmann, chef du service des eaux et de l'assainissement, depuis 1899.

(3) M. Girard, directeur du service des eaux, déclare qu'on était arrivé, en 1807, à porter le débit de chacune des deux pompes de Chaillot à 217 pouces d'eau par 24 heures, soit à 4.165 mètres cubes, chiffre beaucoup plus élevé que celui qu'avaient pu atteindre les frères Périer; or, chacune des deux nouvelles pompes peut élever 24.000 mètres cubes d'eau par 24 heures.



Carte du service des Eaux, à Paris, en 1899.

bassin de réserve. L'eau de Seine non filtrée élevée par les machines de Chaillot s'emmagasinait dans ces derniers ainsi que dans un des bassins supérieurs; l'autre, voûté et recouvert de terre, est réservé à l'eau de source. En 1898 on y a ajouté un nouveau bassin pour l'eau de rivière, au niveau des bassins supérieurs, et sis parallèlement à la rue Copernic derrière les maisons en bordure de cette rue (1).

Les eaux de Seine ne servent plus aujourd'hui pour les besoins domestiques, auxquels il est pourvu actuellement au moyen d'eaux de sources; mais pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, toutes les eaux potables distribuées dans la ville de Paris consistaient en eau de rivière filtrée. Cette eau filtrée dans les fontaines publiques, dites fontaines marchandes, était approvisionnée dans des tonneaux à bras par les porteurs d'eau; à qui mille litres étaient vendus à raison de 90 centimes à 1 franc; ils la montaient à domicile au prix de 10 centimes par voie de 20 litres, ce qui faisait ressortir le prix du mètre cube à 5 francs, soit environ quinze fois plus que ce qu'on paie aujourd'hui. Je me souviens d'avoir vu, dans ma jeunesse, les porteurs d'eau monter la voie d'eau dans les cuisines, où ils versaient dans une fontaine filtrante (2), ou dans tout autre récipient, le contenu de deux seaux de métal, tenus en équilibre aux deux bouts d'une barre de bois cintrée reposant sur leur épaule.

C'est sur le territoire du XVI<sup>e</sup> arrondissement que furent établies les pompes à feu de Chaillot et les réservoirs des frères Périer, berceau de la première distribution publique, puis les grands réservoirs de Passy; cependant ces ouvrages n'étaient destinés qu'au service de l'ancien Paris. Les habitants de Passy et d'Auteuil s'alimentaient autrefois par des puits creusés dans leurs propriétés (3), jusqu'au niveau de la nappe aquifère retenue par l'argile, ou de la nappe d'infiltration de la Seine.

*Sources d'Auteuil.* — On désignait sous ce nom un ouvrage qui était situé rue de la Cure et où étaient réunis, dans un regard, trois filets d'eau sulfureuse et ferrugineuse, provenant des drainages opérés dans le coteau. De ce regard partait une conduite en plomb de 0<sup>m</sup>,041, qui aboutissait dans un réservoir situé à l'angle de la rue d'Auteuil et de la rue Donizetti. L'eau amenée dans le réservoir (4) pouvait être puisée

à une fontaine installée sur le terre-plein de la place de l'ancien marché et munie d'une pompe à volant.

Les ouvrages avaient été exécutés par le sieur Faber, à qui la commune d'Auteuil avait concédé, le 19 ventôse an IV, le trop-plein de la source d'Auteuil, sous la condition d'établir divers travaux de canalisation et d'aménagement et de construire à ses frais la fontaine sur l'emplacement de l'autel de la Patrie et de l'arbre de la Liberté. La concession avait été définitivement confirmée par un arrêté municipal du 15 germinal an VI, constatant que le sieur Faber avait rempli ses engagements. La commune d'Auteuil n'avait droit qu'aux deux tiers de l'eau, un tiers étant réservé à la villa Montmorency; le partage d'eau s'opérait dans la citerne placée au pied de la fontaine.

Quand les eaux de la Vanne furent introduites dans les conduites du XVI<sup>e</sup> arrondissement, c'est-à-dire vers 1875, on alimenta par un branchement de la canalisation publique la fontaine dont le débit diminuait de plus en plus, par suite du développement des constructions exécutées dans ce quartier. La population parut regretter les eaux de la source d'Auteuil auxquelles on attribuait des propriétés curatives (1).

*Usine d'Auteuil.* — C'est vers 1828 que la Société des eaux d'Auteuil et des communes environnantes fit construire l'usine d'Auteuil et les petits réservoirs contigus au cimetière de Passy.

L'usine d'Auteuil, qui vient d'être transformée pour recevoir les nouvelles machines destinées à remplacer celles de Chaillot et qui ne fonctionnait plus déjà depuis quinze ans, comprenait, au moment du rachat opéré en 1857 par la Compagnie générale des eaux (MM. A. Dufour et Cie), trois machines (2) et quatre pompes. Cette usine d'Auteuil puisait les eaux dans la Seine et les refoulait dans les petits bassins de Passy, placés à 48 mètres au-dessus du niveau du fleuve; en outre, elle alimentait une cuve construite sur les terrains où a été ensuite établie la gare d'Auteuil et fournissait l'eau de Seine à la commune de Boulogne.

Les petits bassins de Passy étaient divisés en trois compartiments dont un était muni d'un filtre à sable; l'eau ainsi filtrée n'était vendue qu'aux porteurs d'eau; la vente d'eau était située dans les dépendances du réservoir.

Le filtre a été supprimé en 1876, après l'introduction des eaux de la Vanne dans les conduites du XVI<sup>e</sup> arrondissement. Les petits bassins de Passy ont reçu depuis l'eau de Seine, montée par

(1) Les grands réservoirs de Passy, qui ont été construits sous la direction de M. l'ingénieur en chef Belgrand, ont été établis de manière à pouvoir renfermer 37.100 mètres cubes d'eau, la contenance étant de 5.700 mètres cubes pour le bassin supérieur de Bel-Air, 10.000 pour le bassin inférieur de Bel-Air, 6.200 pour le bassin supérieur de Villejust (cau de source) 11.300 pour le bassin inférieur de Villejust et 3.900 pour le bassin de réserve. La capacité du nouveau bassin est de 22.000 mètres.

(2) Le tarif actuel est, par mètre cube, de 35 centimes pour l'eau de source et d'environ 16 centimes pour l'eau de rivière (non filtrée).

(3) La profondeur de ces puits variait entre 13 et 19 mètres sur Auteuil, entre 21 et 29 mètres sur Passy.

(4) La capacité de ce réservoir n'était que de 1<sup>m</sup>,56; d'après un jaugeage datant de 1869, le débit du tuyau alimentaire était d'environ 46 mètres cubes par 24 heures; il est probable que le débit était plus élevé au commencement du siècle.

(1) Il ne reste plus de cette source qu'un écoulement intermittent, qui se produit à un petit orifice placé dans le socle du lampadaire situé dans la villa Montmorency, en face de la grille d'entrée de la rue Poussin. Le jet, froid, dégage une assez forte odeur d'œufs et colore en jaune la vasque de fonte. De temps à autre, quelques servents y viennent puiser. En réalité, d'après l'analyse, l'eau serait plutôt inefficace, lourde et indigeste. Elle avait disparu momentanément, à la suite de travaux de tranchées exécutées dans la villa. (N. d. l. R.)

(2) Ces machines à vapeur étaient verticales et à balancier; leur marche était onéreuse; car elles consommaient, par heure et par cheval, en eau montée, 3<sup>m</sup>,15 de charbon, tandis que les machines modernes ne consomment guère plus d'un kilogramme.

la pompe à feu de Chaillot; ils ne sont plus en service aujourd'hui et sont destinés à disparaître prochainement.

*Séparation du service public et du service privé.* — La distribution d'eau a été complètement modifiée à Paris par suite de l'adoption du système de la séparation des services public et privé, qui a été admise en principe, dès 1854, par le conseil municipal, mais n'a pu être appliquée au XVI<sup>e</sup> arrondissement qu'en 1875. Le système consiste à desservir les maisons au moyen d'eaux de source et à n'employer les eaux de r-

réservoirs d'où partent les conduites de distribution soient assez élevés pour que les étages supérieurs des maisons puissent être alimentés.

La dérivation des eaux de la Dhuis, qui ont été introduites pour la première fois dans le réservoir de Ménilmontant en 1865, et celle des eaux de la Vanne, qui sont arrivées en 1874 dans le réservoir de Montsouris, constituent les premiers travaux exécutés au XIX<sup>e</sup> siècle pour l'adduction des eaux de source à Paris. Une conduite maîtresse de 0<sup>m</sup>,60 de diamètre, passant sur le pont de l'Alma, amène les eaux de la Vanne aux grands

ANNÉES		1861	1869	1895	1900
Population de Paris.....		1.700.000	1.850.000	2.512.000	2.700.000
Nombre de mètres cubes consommés par jour	Service public.....	60.000	128.000	360.000	419.000
	Service privé.....	55.000	90.000	173.000	226.000
	Total.....	115.000	218.000	533.000	645.000
Nombre de litres d'eau consommés par jour et par habitant	Service public.....	36	69	143	165
	Service privé.....	32	48	69	89
	Total.....	68	117	212	254

vière que pour les besoins de la voie publique et de l'industrie. Le service public et le service privé ont chacun des canalisations parfaitement distinctes et séparées.

Les fleuves et rivières sont contaminés par l'apport des égouts; ils sont l'instrument naturel de transport des déjections de toute nature et des résidus industriels; dans les centres de population, l'eau des puits peut être corrompue par des infiltrations de toutes sortes, et on sait que l'eau peut servir de véhicule à beaucoup de germes pathogènes ou suspects et favoriser ainsi le développement de diverses maladies endémiques, telles que les affections inflammatoires du tube digestif: dysenterie, choléra, fièvre typhoïde, etc. Il y a donc un grand intérêt à affecter exclusivement l'eau de source à l'usage des habitants et à n'employer l'eau de rivière que pour l'arrosage des voies publiques, des squares, des plantations, le lavage des chaussées, les réservoirs de chasse des égouts, les besoins industriels (1). Mais ce système est dispendieux parce qu'il augmente la longueur des canalisations et repose sur l'adduction des eaux de source. Il convient, en outre, que les

réservoirs de Passy (bassin supérieur de Villejust), ce qui a permis de distribuer, à partir de 1875, l'eau potable dans les quartiers du XVI<sup>e</sup> arrondissement où le terrain ne se trouve pas à plus de 45 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Mais pour desservir les quartiers plus élevés, c'est-à-dire la partie de Passy comprise au nord de la rue Raynouard et de la place du Trocadéro, entre la rue de Ranelagh et l'avenue du Bois-de-Boulogne, il a fallu établir, sous le sol des boulevards extérieurs, une grande artère mettant le XVI<sup>e</sup> arrondissement en communication avec le grand réservoir de Ménilmontant (4). Les quartiers élevés de Passy ont ainsi été desservis avec l'eau de la Dhuis ou de la Vanne, de 1875 à 1893, c'est-à-dire antérieurement à l'exécution de la dérivation de l'Avre. D'ailleurs, on n'a pas maintenu ce système d'alimentation, qui laissait beaucoup à désirer à Passy, étant donnée la situation désavantageuse résultant de ce que ce quartier se trouvait à l'extrémité des conduites de distribution et surtout de ce que la pression dans les tuyaux de conduite était affaiblie par le développement énorme qui s'est produit dans ces dernières années pour la consommation en eau de source, comme l'indique le tableau ci-dessus:

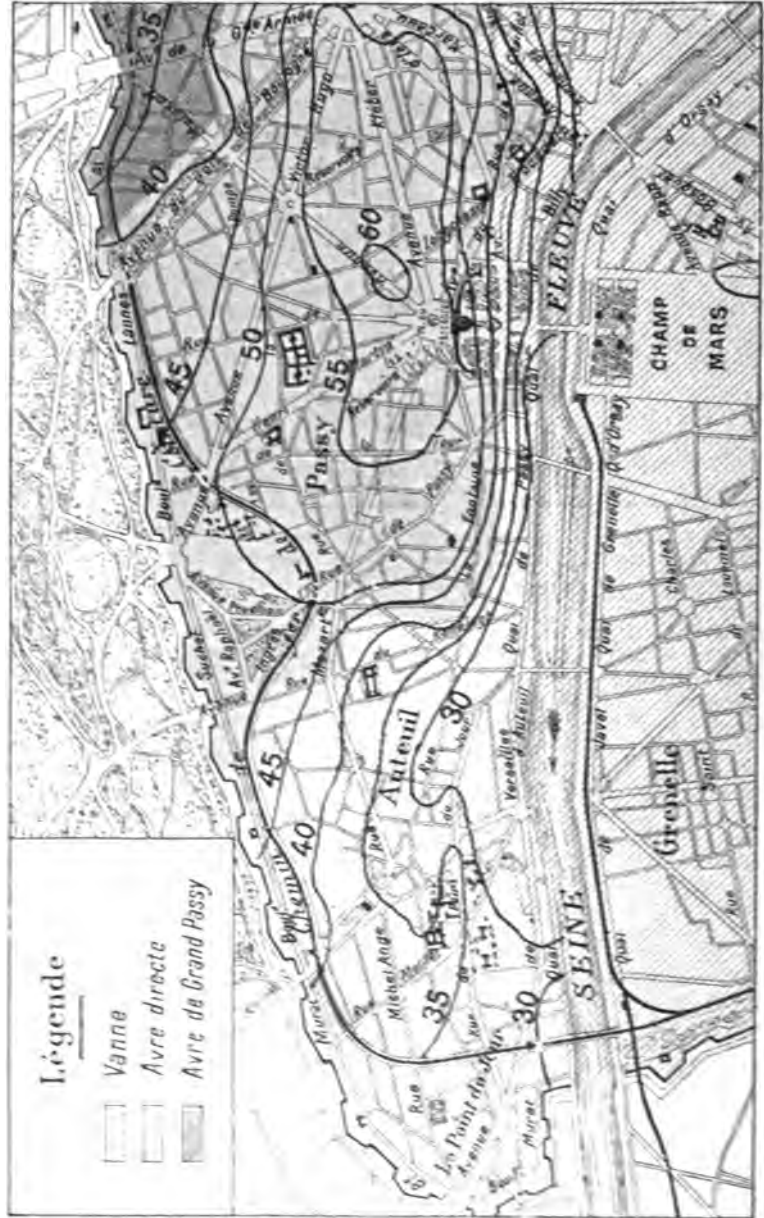
On voit que l'accroissement de la consommation

(1) La moyenne annuelle du nombre de bactéries contenues dans un centimètre cube d'eau est de 990 pour la Vanne (réservoir de Montsouris), de 3.615 pour la Dhuis (réservoir de Ménilmontant), de 1.570 pour l'Avre (réservoir de Villejust), de 61.730 pour la Seine, près de l'usine d'Ivry, et de 262.500 pour la Seine près de l'usine de Chaillot; il dépasse 18 millions pour l'eau du collecteur d'Asnières. La qualité de l'eau de source est donc très supérieure à celle de l'eau de rivière non filtrée, au point de vue hygiénique. Le filtrage améliore la qualité des eaux de rivière; mais aucun filtre ne peut donner, d'une manière permanente, une eau comparable à l'eau de source convenablement choisie. — V. aussi *Bulletin*, t. II, p. 255.

(4) Si le réservoir de Ménilmontant, qui est placé à l'altitude de 107 mètres, n'avait reçu que les eaux de l'aqueduc de la Dhuis, dont le débit est de 20.000 mètres cubes par jour, il n'aurait pas suffi à cette extension de service; en conséquence, une usine de refoulement fut établie à l'extrémité de la rue Lafayette, ce qui permit de puiser chaque jour un cube d'eau considérable dans la canalisation maîtresse de la Vanne et de l'élever dans le réservoir de Ménilmontant. Ce régime a pris fin en 1893, lors de l'arrivée des eaux de l'Avre.

d'eau est encore plus rapide que celui de la population. La raison principale en est que jusqu'à la venue des eaux de source, on était obligé de monter l'eau à bras d'homme dans les étages : le jour où, par l'effet de la pression dans les tuyaux,

L'achèvement, en 1893, de la dérivation de l'Avre (provenant du département de l'Eure) permit d'apporter une amélioration très sensible dans la distribution d'eau du XVI<sup>e</sup> arrondissement (1). Les eaux de l'Avre sont emmagasinées à l'alti-



Alimentation du XVI<sup>e</sup> arrondissement en eau de source (1899).

l'eau a pu s'élever jusqu'aux sommets des maisons, le porteur d'eau a disparu, et la consommation domestique (eau de source) a pris un accroissement considérable.

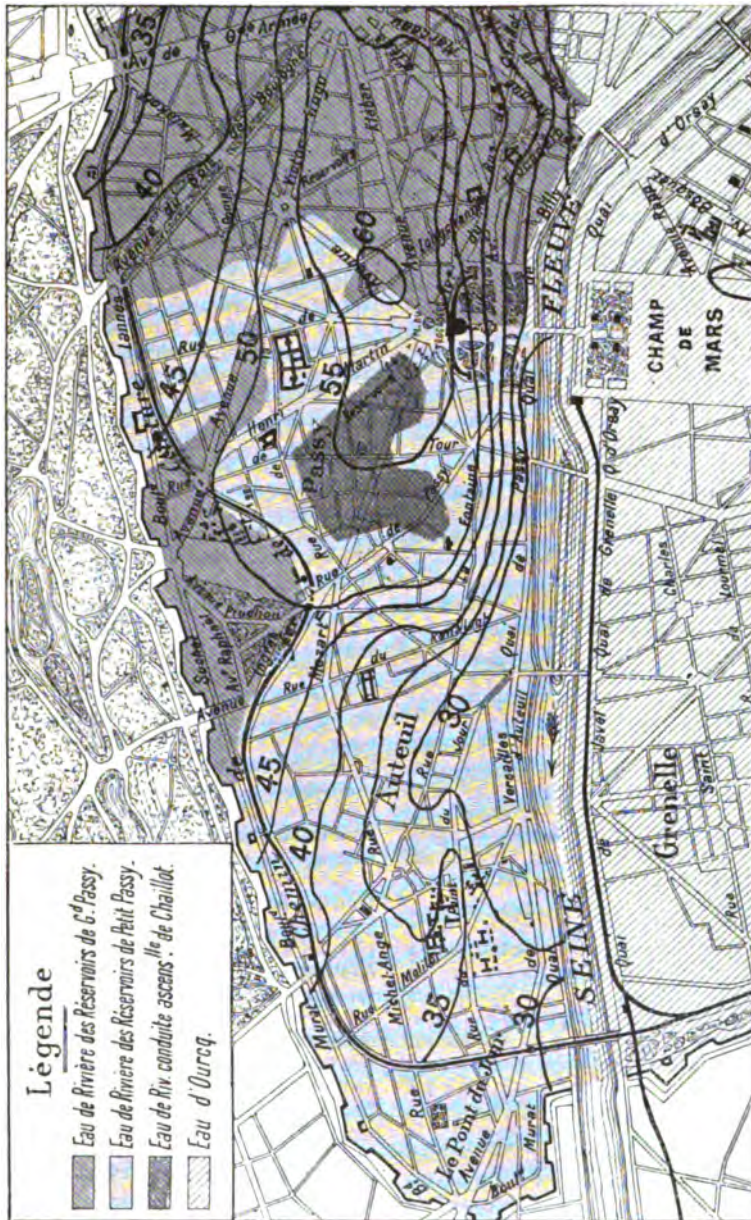
Alimentation actuelle en eau de source. —

tride de 107 mètres dans le réservoir de Saint-Cloud, d'où une conduite unique, de 1<sup>m</sup>.50 de

(1) Voir la note intitulée : « Les eaux de l'Avre à Passy », pp. 38 et 39 du 1<sup>er</sup> volume du *Bulletin de notre Société*.

diamètre, en tôle d'acier, les amène à la porte d'Auteuil, par laquelle elles entrent dans la capitale, en se subdivisant en deux grandes branches, dont la première, ayant un diamètre de 4<sup>m</sup>,10,

et alimente les grands réservoirs de Passy, où la pression se trouve réduite d'environ 25 mètres. La seconde branche se dirige, par les boulevards militaires, vers le réservoir de Montsouris.



Alimentation du XVI<sup>e</sup> arrondissement en eau de rivière (1899).

suit le boulevard Suchet, l'avenue Victor-Hugo et ensuite les boulevards extérieurs, pour se jonctionner près du boulevard Magenta avec la conduite maîtresse de Ménilmontant ; de cette première branche se détache une conduite de 0<sup>m</sup>,80 de diamètre, qui est placée sous le sol de la rue Copernic

La première branche de la dérivation de l'Avre alimente directement, en eau potable, les quartiers les plus élevés, c'est-à-dire la partie de Passy comprise entre la rue du Ranelagh, la rue Raynouard, la place et l'avenue du Trocadéro. Les grands réservoirs de Passy ( Villejust) envoient



l'eau de l'Avre dans le quartier des Ternes et jusqu'à l'avenue du Bois-de-Boulogne. La partie de Passy qui se trouve dans le voisinage de la Seine, le quartier d'Auteuil et celui de Grenelle sont alimentés en eau potable par la Vanne.

*Alimentation actuelle en eaux de rivière.*

— Le service public est fait, dans le quartier de Grenelle, au moyen des eaux de l'Ourcq, mais dans tout le XVI<sup>e</sup> arrondissement, c'est l'eau de Seine qu'on emploie pour ce service.

Il a été dit ci-dessus que les grands réservoirs de Passy recevaient l'eau pompée en Seine par l'usine de Chaillot; ils recevront désormais la même eau de la nouvelle usine d'Auteuil par une conduite de refoulement unique de 0<sup>m</sup>,90 de diamètre qui suit l'avenue de Versailles, traverse le parc du Trocadéro et va rejoindre avenue d'Iéna les deux anciennes conduites ascensionnelles de 0<sup>m</sup>,60 de diamètre de l'usine de Chaillot.

Quand le plan d'eau des réservoirs est peu élevé au-dessus du sol, ils ne peuvent pas desservir convenablement les parties situées aux abords immédiats de ces bassins: c'est pour ce motif que la partie haute de Passy (située entre la place du Trocadéro, la rue de Passy et la rue de la Pompe) est alimentée directement, en eaux de Seine, par la conduite maîtresse venant du réservoir de Villejuif, en attendant l'amélioration projetée, qui consistera dans un service spécial surélevé commandé par l'usine d'Auteuil.

Les grands réservoirs de Passy alimentent, en eau de Seine: 1<sup>o</sup> la partie du XVI<sup>e</sup> arrondissement située à l'est de l'axe des jardins du Trocadéro, de la place du même nom, de l'avenue Malakoff, de la place Victor-Hugo et d'une ligne tracée parallèlement à l'avenue Bugeaud; 2<sup>o</sup> l'extrémité de l'avenue Victor-Hugo (dans le voisinage de la station Henri-Martin) et la partie située entre le chemin de fer de ceinture, près de cette station et des fortifications (avenues Raphaël, Ingres et Prudhon).

Le surplus du XVI<sup>e</sup> arrondissement, comprenant tout le quartier d'Auteuil, est alimenté en eau de Seine, pour le service public, par les petits réservoirs de Passy.

La consommation d'eau de source est beaucoup plus forte en été que pendant la saison froide; il résulte de ce fait que, pendant la plus grande partie de l'année, dix mois environ sur douze, les abonnés n'absorbent pas toute la quantité d'eau de source fournie par les dérivations, et c'est à Passy que s'opère le déversement dans le service public du cube d'eau d'Avre qui n'est pas utilisé par le service privé et qu'il convient d'affecter en ce cas au service public, afin de diminuer le travail des machines et des pompes. Deux canalisations de 0,60 et de 0,92 reçoivent cette eau et la dirigent l'une sur le réservoir de Villejuif, par le pont d'Iéna, et l'autre vers le réservoir de Charonne. Enfin, lorsque la consommation de l'eau de source se réduit dans de telles proportions que les différentes conduites maîtresses de distributions d'eau de rivière ne suffisent plus à absorber l'excédent disponible, le service public, au lieu d'être fait par les bassins inférieurs des grands réservoirs de Passy, s'accomplit par les bassins supérieurs, ce qui produit un supplé-

ment de pression d'environ 3<sup>m</sup>,50 et une augmentation de débit de près de 20.000 mètres cubes par 24 heures.

*Fonctionnement des grands réservoirs de Passy.* — Les réservoirs de Paris sont disposés de manière à pouvoir être alimentés de diverses façons, suivant les circonstances; sans cette précaution, le moindre accident suffirait pour interrompre la distribution des eaux. Les divers compartiments des grands réservoirs de Passy peuvent recevoir:

1<sup>o</sup> L'eau de la dérivation de l'Avre, qui y aboutit directement par la canalisation de la rue Copernic;

2<sup>o</sup> L'eau de la dérivation de la Vanne, qui y est amenée, au besoin, par la conduite du pont de l'Alma;

3<sup>o</sup> L'eau de la dérivation de la Dhuis et l'eau relevée de la dérivation de la Vanne, le réservoir de Villejust pouvant être mis en communication avec ces eaux par la canalisation de l'avenue Victor-Hugo;

4<sup>o</sup> L'eau de Seine, pompée par l'usine d'Auteuil et qui est directement refoulée dans ces réservoirs;

5<sup>o</sup> L'eau de Seine pompée à Ivry, par l'intermédiaire du réservoir de Villejuif et de la canalisation du pont d'Iéna;

6<sup>o</sup> L'eau de Seine pompée à Bercy et refoulée d'abord dans la cuve de la place Saint-Pierre, à Montmartre; cette dernière eau peut être amenée par la canalisation dite de Lariboisière, qui se détache à l'avenue Friedland de la conduite réunissant les grands réservoirs de Passy à ceux de Charonne.

Un pareille variété d'alimentation procure une grande élasticité pour la distribution générale des eaux; d'ailleurs les services en eau de source et en eau de Seine sont complètement séparés, sans communication possible de l'eau de Seine avec l'eau de source, mais avec faculté du déversement des eaux de source surabondantes dans les bassins alimentés en eau de Seine.

Quand le temps se met au froid, la consommation diminue, et on en profite pour réduire le volume d'eau à élever par les machines, en reculant les limites d'influence des grands réservoirs de Passy jusqu'au pied du coteau de Charonne, sur la rive droite, et jusqu'à l'avenue du Maine, sur la rive gauche.

Si, au contraire, la chaleur se manifeste avec une grande intensité, les services de lavage deviennent plus exigeants, en même temps que le produit des dérivations d'eau de source doit être entièrement consacré aux besoins domestiques; il résulte de cette situation que Passy a besoin d'être soutenu, et on emploie, par ordre de priorité, les moyens suivants pour donner au service public un volume suffisant d'eau de rivière:

1<sup>o</sup> Ouverture de la communication avec le réservoir de Villejuif, alimenté par les 1.700 chevaux-vapeur de l'usine d'Ivry;

2<sup>o</sup> Renforcement par la cuve de Montmartre, sur laquelle refoule l'usine de Bercy (600 chevaux);

3<sup>o</sup> Mise en marche simultanée des machines de l'usine d'Auteuil (450 chevaux).

Si un accident se produit sur la canalisation maitresse de l'Avre, la Vanne et la Dhuis accomplissent seules le service des eaux potables.

Si, au contraire, c'est la Vanne qui fait défaut, pour arriver à son secours, Passy fournit l'eau nécessaire par la canalisation du pont de l'Alma.

Beaucoup d'autres cas peuvent se produire, notamment si des conduites viennent à se rompre. Le service est très complexe et demande beaucoup de soin, car l'exécution de manœuvres intempêtes présenterait de graves inconvénients; si, d'ailleurs, l'ouverture d'une communication entre réseaux différents apporte une amélioration dans le réseau le plus bas, elle cause dans l'autre une dépression qui ne doit pas être excessive. Le maniement de la distribution d'eau de Paris est donc des plus délicats, il exige une sûreté de touche que seule peut donner une longue expérience.

**Puits artésien de Passy.** — Le forage du puits artésien de Passy (1), qui se trouve dans le square Lamartine, près de l'avenue Henri-Martin, a été entrepris à la suite du succès constaté du puits artésien de Grenelle. Il a été confié, par un traité du 14 juillet 1855, au sondeur saxon Kind. La couche des sables aquifères fut atteinte, en 1861, à 576<sup>m</sup>,70 au-dessous du sol (soit à 523<sup>m</sup>,53 au-dessous du niveau de la mer (2), et à 12<sup>m</sup>,53 plus bas qu'à Grenelle).

Le débit quotidien du puits de Grenelle fut réduit d'un tiers, dès 1861, par suite du fonctionnement du puits de Passy, dont le produit, par 24 heures, s'est élevé d'abord à 20.000 mètres cubes, a subi au début de nombreuses oscillations, s'est fixé longtemps à environ 8.000 mètres cubes et n'est plus que de 4.500 mètres cubes en 1897.

L'eau du puits artésien de Passy est tiède (environ 28 degrés; il est difficile d'abaisser la température de grandes masses d'eau; d'ailleurs, l'eau du puits n'est pas aérée, c'est-à-dire qu'elle est dépourvue d'oxygène; elle ne renferme qu'une très faible proportion de carbonate de chaux et d'acide carbonique, ce qui lui donne un goût fade. Elle ne doit donc pas être employée comme eau potable; elle conviendrait plus aux usines qu'aux usages domestiques et serait susceptible d'être utilisée pour des bains ou des lavoirs, ainsi que pour des arrosages, ce qui faciliterait le lavage des ruisseaux quand le temps est assez froid pour faire craindre la gelée.

Une conduite en fonte de 0<sup>m</sup>,50 de diamètre prend actuellement les eaux du puits artésien de Passy et les envoie dans le bois de Boulogne, où elles concourent à l'alimentation des lacs (3).

**Fontaines.** — Le XVI<sup>e</sup> arrondissement possède 21 fontaines à repoussoir, mises à la disposition des habitants dans les quartiers où les maisons ne sont pas pourvues d'abonnements — 4 fontaines Wallace, à débit réduit, permettant

aux passants de s'abreuver — 3 fontaines monumentales, dont la plus importante est la cascade du Trocadéro, qui débite à l'heure 1.273 mètres cubes, tandis que les beaux jets de la place de la Concorde n'exigent ensemble que 330 mètres cubes à l'heure. L'eau jaillissant de la gerbe du rond-point du Trocadéro est amenée par une galerie spéciale à la cascade, d'où elle gagne des conduites qui la versent dans les canalisations d'eau d'Ourcq du Champ de Mars; elle y sert finalement à l'arrosage.

L'aquarium du Trocadéro, siège de l'établissement de pisciculture, consomme par jour 1.110 mètres cubes d'eau de source (1).

**Améliorations projetées.** — La population des dix premiers arrondissements de Paris était de 1.010.970 habitants en 1886 et de 1.008.170 en 1896; elle est donc restée stationnaire dans cette première zone depuis dix ans; mais dans la seconde zone (du XI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> arrondissement) elle a passé de 1.333.580 habitants en 1886 à 1.503.785 habitants en 1896, soit une augmentation de 170.000 âmes; d'ailleurs, le nombre d'habitants par hectare n'est que de 273 dans la seconde zone, tandis qu'il s'élève à 438 dans la première. Ces chiffres semblent indiquer que la population s'augmentera encore dans la seconde zone, qui forme la périphérie de Paris et a été annexée en 1860; en même temps il paraît certain que la consommation d'eau continuera à croître plus rapidement que la population. Il faudra augmenter les quantités disponibles, tant en eau de source qu'en eau de rivière. La dérivation des sources du Loing et du Lunain, votée en 1897 et mise en service en 1900, est bien loin de suffire aux besoins nouveaux du service privé et dans un avenir peu éloigné de nouvelles aménagements d'eau de source devront être entreprises.

Cependant Le XVI<sup>e</sup> arrondissement est aujourd'hui très convenablement desservi en ce qui concerne les eaux de source; mais le réseau des eaux de rivière a encore besoin d'y être amélioré et étendu.

L'importance du grand réservoir de Passy, déjà augmentée par la juxtaposition du nouveau bassin établi en 1898 sur un terrain acheté depuis longtemps pour cette destination, est appelée à s'accroître encore par suite de l'établissement projeté d'un service haut en eau de Seine surélevée.

Enfin la nouvelle usine d'Auteuil va renfermer — outre les deux machines qui remplacent celles de Chaillot — une machine spéciale, permettant d'élever 18.000 mètres cubes par 24 heures, pour le service du bois de Boulogne, dont les besoins s'accroissent progressivement: on évitera ainsi le long circuit que font les eaux de la Seine pour aller d'Ivry au réservoir de Villejuif, puis à celui de Passy et finalement au bois.

On trouvera des renseignements très détaillés

(1) Voir la note sur le puits artésien de Passy, due à M. Léopold Mar, pp. 213 à 215 du II<sup>e</sup> volume du *Bulletin* de notre Société.

(2) Le puits de Passy, qui débouche au square Lamartine, est revêtu en bois, avec un diamètre de 0<sup>m</sup>,30 jusqu'à la profondeur de 550 mètres; au delà, il a un diamètre de 0<sup>m</sup>,70 et le tubage est en tôle de 0<sup>m</sup>,02 d'épaisseur.

(3) V. *Bulletin*, vol. III, p. 31.

(1) D'après le récolement arrêté le 31 décembre 1896 pour les conduites et les principaux appareils en service, le XVI<sup>e</sup> arrondissement possédait à cette date: 651 bouches de lavage, 1.147 bouches d'arrosage, 446 bouches d'incendie, 206 réservoirs de chasse pour le lavage des égouts et, en nombres ronds, 38 kilomètres de conduites enterrées et 105 kilomètres de conduites sous galerie.

et fort intéressants sur la situation actuelle et sur les besoins futurs de la distribution des eaux à Paris, dans la brochure de M. Ernest Gay, conseiller municipal (Porte-Dauphine), notre collègue, et intitulée : *Etude et programme pour le complément de l'alimentation de Paris en eaux de source et de rivière jusqu'en 1930*. Cette brochure, dont l'auteur a gracieusement offert un exemplaire aux archives de notre Société, a été imprimée à la Bourse du commerce, 33, rue Jean-Jacques-Rousseau (Ch. Bivort), en 1898.

AUGUSTE DONIOL.

### MADAME CARNOT

Mme Carnot a voulu reposer au cimetière de Passy. Elle fut la femme que tous savent. Notre *Bulletin* croit remplir un devoir envers sa mémoire en lui consacrant les lignes suivantes, extraites du discours prononcé par M. Arthur Desjardins, président de l'Académie des Sciences morales et politiques, dans la séance publique annuelle du samedi 3 décembre 1898.

« Une femme de grand cœur, qui portait avec une noblesse d'âme admirable le deuil d'un vrai citoyen, Mme Carnot, avait, vous le savez, pris depuis plusieurs années une part utile à la croisade contre le paupérisme en donnant à notre Académie une somme assez forte pour lui permettre de distribuer tous les ans des bourses de 200 francs à cinquante-cinq veuves d'ouvriers que recommandaient particulièrement leur grande misère, le nombre de leurs enfants, leur esprit d'abnégation. Comme, l'an dernier, une somme de 3.500 francs, envoyée sous une enveloppe discrète qu'encadrait une large bordure noire, nous mettait à même d'accorder 17 secours supplémentaires ; une dernière somme de 500 francs nous était en outre adressée par le *Grand Cercle*. Bref, nous pouvons distribuer aujourd'hui 74 bourses. Nous avons reçu 588 demandes en 1896 ; nous en avons reçu 820 pour le concours de 1898 ; encore à peine le délai de rigueur pour le dépôt des demandes (31 décembre 1897) était-il expiré que 150 pétitions nouvelles affluaient au secrétariat. Les secours se répartissent entre 29 départements, dont 14 ne figuraient pas sur la précédente liste. En thèse générale, nous éliminons toutes les familles qui comptent moins de 5 enfants ; c'est ainsi que, sur les 74 familles secourues, nous n'en avons admis aucune de moins de 4 et nous en avons admis seulement 7 de 4 enfants par des motifs très exceptionnels : par exemple la mort du père survenue dans l'héroïque accomplissement d'un devoir professionnel, la maladie de la mère, les infirmités des enfants eux-mêmes. Nous apprenons avec une précision terrible, en étudiant ces nombreux dossiers, par des exemples pris dans les régions les plus diverses, jusqu'à quel point est souvent lamentable la situation d'une famille ouvrière, sans patrimoine et sans épargne, à dater du jour où disparaît le père qui la faisait vivre, et nous adres-

sons un adieu suprême de reconnaissance à la femme qui, sentant la profondeur d'une telle plaie, fonda cette œuvre de bienfaisance nationale.

« Notre reconnaissance et notre émotion se sont encore accrues quand on nous a lu, dans la séance du 22 octobre, cet extrait du testament de Mme Carnot : « Je veux que ma double rivière de diamants et mes gros boutons d'oreilles soient vendus le plus avantageusement possible et que le prix en soit versé de ma part à la fondation Carnot. Je désire faire à cette œuvre un legs de 50.000 francs, mes enfants ajouteront le nécessaire si les diamants n'atteignent pas ce chiffre. 5 août 1898. *Cécile Carnot*. » Telle devait être la destination finale de ces bijoux achetés et portés exclusivement pendant que M. Carnot était chef de l'Etat. On les vend aux enchères aujourd'hui même, pendant que je vous parle. L'histoire a conservé la réponse de cette dame romaine à qui l'on demandait de montrer ses bijoux et qui fit venir ses enfants : Tibérius et Caius Gracchus. Si l'on demande jamais aux enfants de Mme Carnot où sont les bijoux de leur mère, ils pourront montrer les pauvres. »

### L'ARCHITECTE BLOUET

Guillaume-Abel Blouet, architecte français, naquit à Passy, le 6 octobre 1795. Il mourut à Paris le 11 mai 1853. Le don que nous a fait notre collègue, M. Huber, d'une médaille qui reproduit ses traits (1), le soin qu'a pris M. Mar de la dessiner, nous ont conduit à rechercher pour la Société historique ce qu'avait été G.-A. Blouet.

M. Achille Hermant, dans une notice intéressante, a retracé assez longuement les travaux et la vie de Blouet. Notre cadre ne nous en permet qu'une courte analyse. C'est le moins qui soit dû à cet enfant de l'ancienne commune de Passy.

Son maître en architecture avait été Pierre-Jules Delespine (1756-1823), descendant de Mansart, constructeur du marché des Blancs-Manteaux, membre du Conseil des bâtiments civils et de l'Institut. Blouet fut un élève hors ligne, avant de passer maître lui-même. A l'Ecole des Beaux-Arts, il obtint six médailles, le second grand prix, et enfin le premier grand prix de Rome en 1821.

A la deuxième période de sa vie, celle de son séjour à Rome, nous voyons Blouet étudier les monuments de l'antiquité avec une assiduité qui allait être couronnée du plus grand succès. Ses patients efforts, ses laborieuses et savantes recherches eurent pour résultat un envoi à l'Académie qui fut immédiatement jugé par elle hors de pair :

(1) Gravée par Domard (1792-1858). — Grand prix de Rome (médailles et pierres fines), élève de Jouffroy et de Cartelier. — Ses médailles sont des chefs-d'œuvre comparables à ce que l'art monétaire a produit de plus noble et de plus grand. Parmi les plus belles on cite justement celles de Cartelier, Percier, *Blouet*, Molière, Voltaire, et celle de l'Exposition Universelle de Londres, dont la *Monnaie* de Paris conserve le poinçon.

la restauration des thermes d'Antonin Caracalla. L'habileté, l'intelligence de l'art antique éclatent de toutes parts dans cette ingénieuse et vaste production. La section d'architecture de l'Académie obtint que ce travail fût publié aux frais du gouvernement ; la publication, en grand in-folio, dura trois années, de 1827 à 1830.

Troisième période : Blouet entre dans la pratique. L'Académie le désigne comme chef des artistes attachés à l'expédition scientifique de Morée. Il a décrit ses découvertes et précisé leur portée dans trois volumes in-folio, où sa science,

divers où l'on discerne, toujours avec le goût le plus sûr, un sens d'adaptation remarquable. Rappelons que c'est à Blouet qu'on doit la tombe de Casimir Delavigne, celle de Bellini. C'est lui qui a construit la colonie agricole de jeunes détenus de Mettray, modèle du genre. Il a restauré, agrandi ou embelli le palais et les jardins de Fontainebleau ; il a contribué à la décoration de nombreuses fêtes publiques. Ses études de prisons ont servi de type à un grand nombre de nos pénitenciers modernes. Il a touché aux genres les plus divers, avec le même bonheur et le même éclat.



Médaille d'Abel Blouet.

où l'infailibilité de son examen et de son jugement sont marquées d'une touche indélébile.

Quatrième période : Blouet professeur. Ses éminentes qualités firent de lui un professeur émérite, modéré, éclectique. Pour ses auditeurs, il n'allait pas jusqu'à l'enseignement exclusif de l'art romain et de l'art grec ; il disait, au contraire, que tout ce qui était beau, d'où qu'il vint, devait être étudié. Ses idées et son goût personnels, toutefois, penchaient toujours vers ses premières études, et la direction de son atelier inclinait à l'imitation préférée de Rome et de la Grèce.

Il avait eu de nombreux élèves dès son retour de Rome ; les jeunes artistes venaient en foule solliciter ses conseils et ses leçons. Mais ce fut seulement en 1846 qu'il aborda l'enseignement public. Baltard père venait de mourir : la chaire de *Théorie de l'Architecture* échet à Blouet, qui étendit alors son enseignement, lui imprima un caractère plus général, plus pratique.

Membre de l'Institut, on a de lui des ouvrages

Mais voici où Blouet est bien vraiment un fils du XVI<sup>e</sup> arrondissement, plus que par le hasard de la naissance à Passy : c'est lui qui a achevé l'arc de triomphe de l'Etoile. Cette œuvre suffirait à marquer la place de Blouet parmi les plus célèbres architectes du XIX<sup>e</sup> siècle, maintenant disparu dans le passé.

Faut-il rappeler ici brièvement l'histoire de ce monument, que Blouet termina ?

Napoléon I<sup>er</sup> en avait décrété la construction le 18 février 1806. Elle fut mise au concours. Le concours ne donna pas de résultats. Raymond et Chalgrin furent alors chargés de faire de nouvelles études. Malheureusement elles furent précipitées et incomplètes, tant on avait hâte d'achever les fondations et de célébrer la pose de la première pierre pour le 15 août 1806, anniversaire de la naissance de l'empereur ; ce qui eut lieu, en effet. Puis un désaccord surgit entre les deux architectes sur l'ornementation des façades. Le 31 octobre 1808, Chalgrin resta seul chargé

du monument ; mais il mourait le 20 janvier 1814, alors que la hauteur de 6 mètres au-dessus du sol n'était pas encore atteinte. Son élève et successeur, Goust, suivit ses dessins, et l'édification des arcs allait être commencée, lorsque l'année 1814 arriva. Louis XVIII, avec l'arrière-pensée peut-être de transformer le monument, commença par faire détruire les échafaudages. En 1823, il fit reprendre le grand arc, qui dut être consacré aux souvenirs de la guerre d'Espagne. Goust eut de nouveau la direction des travaux ; Huyot lui fut adjoint pour la décoration. Bientôt destitué pour avoir voulu trop remanier, ce dernier fut remplacé par une commission (1) qui seconda bien Goust, mais non sans modifier l'entablement et la grande voûte. Goust se retira en 1830. Huyot, réintégré depuis 1828, allait introduire dans la frise des scènes où auraient figuré Charles X et le duc d'Angoulême, quand Louis-Philippe s'empressa de rendre le monument à sa première destination. C'est alors que Blouet (1832) remplaça Huyot et termina l'édifice. L'inauguration en eut lieu le 29 Juillet 1836. Il avait coûté 9.051.144 francs.

Huyot paraît s'être arrêté au socle de l'attique. L'attique est donc de Blouet : il est surmonté d'une corniche dentelée, terminée par un garde-corps en têtes de Méduse.

En 1840, à l'occasion de la translation des cendres de Napoléon, Blouet figura en peinture l'empereur debout sur un trophée qui couronnait la plate-forme.

Une critique a été faite de l'arc de triomphe ; nous avons quelque raison de la mentionner. Le style, a-t-on dit, manque d'unité. L'ensemble est romain, l'ornementation est grecque. La partie supérieure serait trop délicatement ornée, tandis que la base est très sévère, très simple, quelques-uns ont dit trop lourde. La critique a été même poussée jusqu'au point de se formuler en ces termes, dans un article récemment paru.

« Le couronnement dentelé qui sert de balustrade et d'acrotère à la terrasse, ce couronnement est mesquin ; l'attique et tout l'entablement le sont également. La corniche manque d'ampleur et de saillie ; elle n'est pas dans la proportion des autres membres de l'édifice. La frise où cheminent les armées est trop étroite. L'architecte n'a pas calculé ses dimensions en raison de la hauteur du monument... »

Nous avons manqué de compétence pour juger. Nous avons cité avec impartialité. Il y aurait beaucoup à dire, pour et contre, sur le grandiose monument, dont nous esquissons, à trop grands traits sans doute, une physionomie un peu exclusive, en ce qui touche simplement la part qui y revient à Blouet. En insistant précisément sur ce fait que la partie supérieure est son œuvre propre, peut-être pourra-t-on tirer de la critique cet éloge qu'il a su achever avec la marque de son génie personnel une colossale construction dont il n'avait pas été appelé à harmoniser les diverses parties, déjà exécutées avant lui.

(1) Elle était composée de Percier, Debret, Guy de Gisors, Labarre et Fontaine.

Au surplus, n'y a-t-il pas quelque part un projet primitif de Chalgrin, de celui qui avait conçu l'arc de triomphe, ou Napoléon, de sa main, avait effacé les trophées ébauchés, les trouvant trop mesquins ? Il ne faut donc point être si sévère pour celui qui venait, onzième, achever le monument.

Une réflexion nous est venue au cours de cette note, assurément très résumée. Elle nous paraît pouvoir lui servir de conclusion.

La vie marche si vite, le champ des connaissances va se développant si éperdument, que c'est à peine si l'on peut distinguer, une fois disparus les contemporains qui vous les eussent montrés, les hommes qui ont eu leur heure de célébrité dans une des branches si multiples des lettres, des sciences ou des arts. Il est des noms dont la notoriété, forcément restreinte à une catégorie d'hommes d'élite, mais spéciaux, risquerait de s'éteindre et de rentrer dans une ombre imméritée, de glisser dans un injuste oubli, si une chance heureuse, guidée par une main bienfaisante, ne venait à temps leur donner un regain de vie, rappeler ces précurseurs au souvenir reconnaissant de leurs confrères d'aujourd'hui, les signaler au respect et à la reconnaissance de la postérité. Ainsi a fait, par le don de sa médaille, M. Huber pour Blouet : c'est en quoi ce don demeure doublement précieux pour la Société historique d'Auteuil et de Passy, qui est heureuse, en remerciant de nouveau le généreux donateur, de saluer le grand architecte dont la mémoire est maintenant pour elle à jamais fixée.

ÉMILE POTIN.

## EXTRAIT DES MÉMOIRES

DU BARON HAUSSMANN

M. Alphand faisait le 26 décembre 1891, à l'Académie des Beaux-Arts, l'éloge du baron Haussmann, en des termes empreints de sincérité, de reconnaissance, dignes à la fois de l'un et de l'autre. Il montrait les grandes choses dont M. Haussmann avait été l'initiateur, et ce que Paris lui devait de ses embellissements.

Il nous a paru intéressant de rechercher et de reproduire ici, extraits des *Mémoires du baron Haussmann* (1), les passages qui concernent notre arrondissement. Et, chemin faisant, nous trouverons le jugement que M. Haussmann avait porté sur M. Alphand.

Ce sera comme le complément des communications qui précèdent dans ce *Bulletin* même.

\* \*

### PLAN DE PARIS

« Je fis (2) graver le plan au 5/1000<sup>e</sup>, en grandes feuilles, où toutes les indications nécessaires aux

(1) Vol. III, édition de 1893. — Nous rappelons que M. Haussmann est mort le 11 janvier 1891, âgé de 82 ans.

(2) C'est M. Haussmann lui-même qui écrit.

différents services de mon administration se voyaient distinctement.

« La juxtaposition et l'entoilage d'exemplaires de ces nombreuses feuilles dans un cadre porté par des montants sur pieds à roulettes, et placé bien en vue au milieu de mon cabinet de travail, y constituait, derrière le fauteuil de mon bureau, un immense paravent où je pouvais, à toute minute, en me retournant, chercher un détail, contrôler certaines indications, et reconnaître les corrélations topographiques des arrondissements et quartiers de Paris entre eux. Bien souvent, je me suis livré, devant ce tableau fidèle, à des méditations fructueuses.

« Une réduction de notre nouveau plan au 10/1000<sup>e</sup> le rendit moins encombrant, quoique bien grand encore (2<sup>m</sup>,50 de long sur 1<sup>m</sup>,50 de haut).

« L'édition au 20/1000<sup>e</sup> était seule pratique pour le public.

« L'original, de dimensions supérieures même à celles de la première édition au 5/1000<sup>e</sup>, permettait au service du plan de donner l'alignement, sans coup férir, aux constructeurs de maisons en bordure des voies publiques, même de celles qui n'étaient pas encore ouvertes. Jamais aucune erreur ne vint révéler une inexactitude quelconque des remarquables travaux de mes géomètres et de leur chef éminent, M. Deschamps.

« Mais il ne pouvait me suffire d'avoir une planimétrie parfaite de Paris. Il me fallait, en outre, constater les ondulations du sol, au moyen d'un nivellement général, qui n'avait pas encore été fait... Je dus en faire exécuter le travail parallèlement à la triangulation de Paris, et nous primes pour point de repère un plan idéal passant à 50 mètres au-dessus du niveau normal des eaux du bassin d'arrivée du canal de l'Ourcq, niveau supérieur de 51<sup>m</sup>,49 à celui de la mer moyenne... »

#### TRAVAUX DE PARIS

« Un traité de 180 millions fut passé, le 18 mars 1858, entre l'Etat, représenté par M. Rouher et M. Magne, et la Ville de Paris. Les travaux de voirie devaient être exécutés en dix ans. L'Etat contribuait pour 60 millions dans la dépense totale nette. »

— L'article 1<sup>er</sup> énumérait en neuf paragraphes les travaux. Le 5<sup>e</sup> paragraphe nous intéresse spécialement.

« La place de l'Etoile était hors de l'enceinte de Paris, au moment de la conclusion du traité, et j'avais dû faire classer l'avenue de l'Impératrice, ouverte directement de cette place à la porte Dauphine du bois de Boulogne, sous le titre de route départementale, avec la largeur exceptionnelle voulue par le décret de 1854 et les dispositions spéciales dont la Ville de Paris, propriétaire du bois, couvrit les frais.

« Le plan primitif de l'Empereur ne prévoyait, en plus de cette voie et du boulevard Baujon (Hausmann), de l'autre côté de la place de l'Etoile, que l'ouverture d'une avenue nouvelle dans le prolongement de l'axe transversal de l'arc de triomphe. Traversant les terrains occupés par l'ancien hippodrome et les pelouses de l'Etoile, elle aboutissait par le boulevard de Longchamp au Trocadéro, c'est-à-dire à l'emplacement du palais, jadis projeté, du Roi de Rome.

« Cette voie, appelée par nous avenue du Roi-de-Rome (aujourd'hui Kléber),... fut continuée... et vint aboutir... après l'annexion... près de la porte d'Asnières.

« La réunion de ces deux avenues, sous l'arc de triomphe, formait une ligne droite croisant d'équerre l'avenue des Champs-Élysées, continuée par l'avenue de Neuilly (de la Grande-Armée)...

« En dehors de ces indications, j'avais à tenir compte de l'existence de l'avenue de Saint-Cloud, autrefois de Charles-X, que nous appelâmes avenue d'Eylau, mais qui n'a pas conservé ce nom ; le gouvernement actuel... lui fait porter celui de Victor Hugo, qui l'habitait à sa mort.

« Il n'était pas facile, avec de telles sujétions, de trouver un arrangement symétrique de la place.

« Je commençai par ouvrir l'avenue de l'Impératrice, à moitié distance de l'avenue de la Grande-Armée et de l'avenue d'Eylau, de manière à ménager deux terrains à bâtir égaux, à sa droite et à sa gauche ; je fis un lot unique, à peu près double, du reste du quart de cercle compris entre les avenues de la Grande-Armée et du Roi-de-Rome.

« Je coupai de la même façon, mais dans un ordre inverse, le quart de cercle allant de cette dernière avenue à celle des Champs-Élysées, par les amorces des avenues d'Iéna et Joséphine (aujourd'hui Marceau)...

« Je reproduisis cette disposition dans le quart de cercle allant de l'avenue des Champs-Élysées à l'avenue de Wagram...

« Enfin, je décrivis, au delà de mes douze lots à bâtir, une rue circulaire nommée rue de Tilsitt d'un côté de la place, et rue de Presbourg de l'autre, destinée à donner des issues aux hôtels d'architecture symétrique, précédés sur leurs faces de parterres, enceints de grilles uniformes, dont je fis déclarer l'établissement obligatoire. Je dégageais ainsi la place des encombrements que la circulation des voitures pourrait y produire à certains jours.

« Cette belle ordonnance, que je suis très fier d'avoir su trouver, et que je considère comme une des œuvres les mieux réussies de mon administration, apparaît, dans son ensemble, comme sur un plan, du haut de l'arc de triomphe, où montent beaucoup plus d'étrangers que de Parisiens...

« Le 6<sup>e</sup> paragraphe du traité du 18 mars 1858 s'appliquait à deux boulevards de 40 mètres de largeur, partant du pont de l'Alma (rive droite), savoir :

« 1<sup>o</sup> L'un, nommé depuis lors avenue de l'Alma, percé dans le prolongement direct du pont et allant du quai de Billy à l'avenue des Champs-Élysées ;

« 2<sup>o</sup> L'autre, nommé avenue de l'Empereur (1)

(1) L'avenue de l'Empereur fut ouverte après l'annexion, de 1862 à 1866, d'abord entre la place du Roi-de-Rome à la Muette, puis, de cette place à travers celle d'Eylau, jusqu'à la naissance du quai de Billy, devant le pont de l'Alma, sur une longueur totale de 1.400 mètres et une largeur de 40. Elle ne coûta guère moins de 2.350.000 francs, à cause des mouvements de terrains et des murs de soutènement. Elle se compose de deux trottoirs plantés de 6 mètres chacun, de deux voies carrossables de 9 mètres, d'une allée cavalière centrale de 10 mètres, bordée de deux rangées d'arbres.

(maintenant du Trocadéro)... monte diagonalement d'abord... jusqu'au débouché de l'avenue Marceau; puis, prenant en écharpe le coteau du Trocadéro, il croise l'avenue d'Iéna, au point d'arrivée de la rue Pierre-Charron, et aboutit à l'ancienne barrière Sainte-Marie, sur le boulevard de Passy, au centre de la place du Roi-de-Rome (actuellement du Trocadéro).

« La seconde voie, prolongée (avenue Henri-Martin), après l'annexion, jusqu'à la Muette, où l'avenue Victor-Hugo vient se confondre avec elle, forme un des plus agréables accès du bois de Boulogne. »

— Plus tard, après l'annexion, intervint un troisième réseau. C'est celui-là qui acquitta pour 24 millions de dépenses de percements dans Chailot et pour 20 millions de régularisation vers Passy.

« Le troisième réseau comprenait les travaux suivants :

« En bas de la butte du Trocadéro, la jonction de l'avenue d'Iéna et de la rue Pierre-Charron, d'un côté, avec l'avenue Delessert, continuation de la rue de Passy; de l'autre, avec le quai.

« En haut, sur la place, une nouvelle étoile de larges voies formées par la convergence :

« D'une avenue centrale aboutissant au point de croisement des rues des Sablons, de Longchamp, des Belles-Feuilles et Decamps, à laquelle on a donné le nom d'Eylau, que portait jadis l'avenue Victor-Hugo;

« Puis, à droite, de l'avenue Malakoff (autrefois de Saint-Denis), partant de la porte de Neuilly, de l'avenue du Roi-de-Rome (Kléber) venant de la place de l'Etoile et de la première partie de l'avenue de l'Empereur (du Trocadéro) montant du quai Debilly.

« Et, à gauche de l'avenue Henri-Martin, d'une autre grande voie à percer quand on aura pu déplacer le cimetière de Passy, voie qui se dirigera vers le Ranelagh, et enfin de la rue de Franklin, élargie.

« Non loin de là, je fis régulariser le rond-point de l'ancienne avenue d'Eylau (Victor-Hugo), qui forme également une étoile régulière au croisement de cette avenue avec l'avenue Malakoff et l'ancienne avenue Dauphine (Bugeaud), en face de laquelle se bifurquent les rues Boissière et Copernic. »

#### SERVICES D'INGÉNIEURS

« C'est en 1869 que M. Alphand devint inspecteur général et que je réunis dans ses mains le service de la voie publique à celui des promenades et plantations, qu'il avait depuis 1860, et l'investis du titre de directeur.

« M. Belgrand fut élevé au grade supérieur d'inspecteur général de 2<sup>e</sup> classe et reçut le titre de directeur des eaux et des égouts. »

— M. Alphand avait sous ses ordres : 1<sup>o</sup> pour la voie publique, 2 ingénieurs en chef et 10 ingénieurs ordinaires; 2<sup>o</sup> pour les promenades, 1 ingénieur en chef, les 10 ingénieurs ci-dessus et tous les agents des promenades, parcs, squares, etc.

A son service ressortissaient encore l'éclairage, les voitures, les stationnements, etc.

En passant, M. Haussmann, parlant d'une enquête faite par M. Belgrand et concernant : 1<sup>o</sup> l'eau à discrétion dans l'habitation; 2<sup>o</sup> l'envoi immédiat des vidanges à l'égout, déclare qu'il n'a jamais admis que partiellement la seconde conclusion.

#### M. ALPHAND

« L'Empereur avait fait commencer la transformation du bois de Boulogne, concédé par l'Etat à la Ville, sous la condition de consacrer 2 millions au moins à l'embellir.

« Je me hâte de dire qu'elle en dépensa successivement plus de 14, non seulement à l'embellir, mais à l'agrandir par l'annexion de la plaine de Longchamp et du parc de Madrid. Heureusement, je pus faire rentrer ou compenser la différence, surtout au moyen de la vente autorisée par l'Etat de parties extrêmes ou en bordure retranchées du plan général, notamment du côté de Neuilly et du Parc-des-Princes. J'eus toutes les peines du monde, en fin de compte, à justifier d'une dépense terminale de 2 millions, conformément à la condition imposée.

« La direction des premiers travaux avait été confiée à un ancien jardinier de Saint-Leu, domaine du roi Louis de Hollande, un sieur Varé, qui se qualifiait de *jardinier-paysagiste*, mais qui, sans manquer de talent, pour dessiner sur place des pelouses, n'était pas à la hauteur de sa mission. Il aurait certainement bien dessiné un square, un jardin anglais, un petit parc, mais la transformation du bois de Boulogne excédait sa compétence. Dès le début, il avait commis une erreur, sinon un oubli complet de nivellement, que je relevai de suite, dans le tracé de la rivière projetée par l'Empereur entre le Rond-Royal et le Rond-Mortemart.

« La position de celui-ci, tout en haut d'une butte d'où l'on apercevait par une percée en pente le château de Saint-Cloud, eût été un avertissement pour le premier ingénieur venu. Bien loin de là, M. Varé s'empressa de faire abattre les arbres d'un rond à l'autre, et attaqua le creusement du sol sur nombre d'endroits dans l'intervalle, en réservant toutefois le sol des deux îles voulues par Sa Majesté. J'arrivai sur les lieux au milieu de ce beau dégât... et je chargeai le jour même un ingénieur ordinaire du service municipal... de relever un profil en long et quelques profils en travers du sol bouleversé. Il ne nous fallut pas longtemps pour reconnaître une différence de niveau tellement considérable entre les deux points extrêmes de la rivière en cours d'exécution, que, certainement, elle se fût trouvée tout à fait à sec en amont, sur une assez grande longueur, pendant qu'elle eût débordé non moins simplement en aval.

« Que faire? Avant tout je m'empressai de rendre compte de ma découverte à l'Empereur, stupéfait et un peu confus. Il ne pouvait croire ce que je lui rapportais...

« Alors, je proposai de faire, à la place, ce qu'on voit aujourd'hui : deux lacs, à niveaux différents,

séparés par une large chaussée carrossable, servant de digue au premier, qui déverserait le trop-plein de ses eaux dans le second par une cascade. Pour donner à celui-ci, qui devait embrasser les flots du programme, une profondeur d'eau suffisante à son point initial, on éléverait le sol autour de son grand bassin terminal, au moyen d'une part e des terres du déblai de son lit, répandues en talus allongés, gazonnés et plantés, dissimulant cette seconde barrière; le trop-plein irait alors alimenter comme au premier projet, des ruisseaux répandant la fraîcheur et la fertilité dans les parties plus basses du bois, dont l'aridité n'était pas le moindre défaut.

« L'Empereur ne put jamais prendre son parti d'avoir deux lacs au lieu de la rivière qu'il désirait tant ! »

— M. Haussmann dit ensuite, non sans quelque raison, que les Parisiens et les étrangers ont approuvé la promenade telle qu'il l'a fait transformer et qu'ainsi l'accès du bois et de la plaine de Longchamp ne se trouve pas intercepté par la rivière, qui eût coupé le bois en deux parties.

Il ne tarda pas à constater que, quel que fût son mérite, son ingénieur ordinaire manquait de qualités paysagistes.

« J'appelai, sans retard, à Paris, M. Alphand, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, dont je m'étais fort utilement servi, pendant mon séjour comme préfet à Bordeaux, en des circonstances et pour des travaux exigeant le sentiment de l'art, et, de plus, un goût éprouvé...

« Allié, par son mariage, à l'une des familles des plus honorables du grand commerce, il avait, à Bordeaux, une excellente situation, des relations agréables dans le meilleur monde, et il exerçait même une influence marquée sur la jeunesse dorée de cette ville, non moins élégante que riche, depuis l'organisation des fêtes de charité qu'on lui devait. Mais consentirait-il à quitter tout cela pour venir me seconder à Paris, d'une façon permanente, dans l'accomplissement d'une œuvre qui ne rentrerait pas absolument au nombre des attributions habituelles de son corps... Sans doute, avec la vive intelligence et la perspicacité qui le caractérisent, M. Alphand comprit de suite la portée du rôle qu'il s'agissait, pour lui, de remplir auprès de moi ; car il n'hésita pas à l'accepter. »

— On commença par plaisanter beaucoup au sujet de cet ingénieur, qui venait d'accepter de se faire *jardinier*. Mais quand son service devint le service des plantations et promenades de Paris, comprenant tous les travaux de transformation, d'embellissement que l'on sait, la mission du jardinier grandit et la raillerie fit place à l'envie. Entre temps, M. Haussmann, grand découvreur d'hommes, avait su lui donner comme bras droit et bras gauche l'architecte Davioud et le jardinier Barillet-Deschamps (1), horticulteur de premier

ordre, qu'il avait également remarqué à Bordeaux.

« M. Alphand avait cette vertu, bien rare chez les fonctionnaires, et, en général, chez tous les hommes hiérarchiquement subordonnés à d'autres, qu'ils les aient acceptés pour chefs, volontairement ou non, de savoir mettre de côté ses propres conceptions, complètement, loyalement, sans aucune réserve, lorsqu'elles ne cadraient pas avec les vues de l'Administration qu'il servait. Dans ce cas, il s'assimilait avec une facilité merveilleuse les idées qu'il devait adopter, si différentes qu'elles pussent être des siennes, pour s'en inspirer désormais, et, toujours, il en poursuivait l'application pratique avec une fidélité consciencieuse, avec un zèle absolument irréprochable. Cette grande qualité, chez un fonctionnaire de sa valeur, était d'autant plus méritoire que l'esprit d'initiative ne lui faisait pas défaut : il l'a prouvé nombre de fois ; et, depuis, ses actes l'ont bien suffisamment démontré.

« Tel brille au second rang qui s'éclipse au premier. Cet axiome ne saurait trouver ici d'emploi. Mais il est certain pour moi qu'on ne se prépare bien à tenir d'une manière brillante le premier rang, comme le fait M. Alphand aujourd'hui, qu'après avoir observé longtemps, du second rang, les diverses façons d'occuper et d'exercer l'autorité suprême.

«... C'était ici le lieu de dire... le parfait et constant accord entre nous, son entier dévouement au succès de mon œuvre, et, une fois pour toutes, quel auxiliaire sûr cet ingénieur éminent fut pour moi, comme caractère et comme talent.

« Je ne fus pas ingrat envers lui. Après l'acte qui lui mit le pied à l'étrier, je crois pouvoir le dire, je n'ai jamais failli au devoir de le tenir solidement en selle, envers et contre tous, et de lui faire franchir, en temps opportun, tous les degrés du corps d'élite dont il était assurément un des membres les plus distingués. »

— M. Haussmann, fait ensuite le rappel des promotions de M. Alphand, de tous les services qu'il eut dans sa main. « Je le savais capable de les conduire à bien, ensemble, sans embarras. » Et il termine le portrait ainsi :

« L'ingénieur ordinaire, l'ingénieur jardinier de 1855 occupait, à la fin de 1869, dans le corps impérial des ponts et chaussées, un grade comparable à celui du général de brigade, et, dans le service de la Ville de Paris, un poste sans équivalent dans le reste de la France. Il était commandeur de la Légion d'honneur. Depuis lors, sa position s'est encore et justement accrue, et j'en ai ressenti, chaque fois, une double satisfaction ; pour lui, pour moi-même...

« Aujourd'hui, mon ancien collaborateur, devenu depuis bien des années inspecteur général de première classe, puis grand officier de la Légion d'honneur, dirige presque tous les services de la Ville de Paris. C'est le véritable préfet de la Seine. Celui qui porte ce titre auprès d'un conseil municipal élu souverain de Paris, est, en fait, une sorte de président de la République parlementaire pari-

(1) Petit cousin de notre famille, ainsi que M. Lafourcade, qui fut si longtemps son successeur. — E. P.



sienne. Il a M. Alphand pour premier, que dis-je ? pour unique Ministre dirigeant, soutenu par la confiance immuable du conseil et par l'estime universelle de la population.

« A la suite du succès inouï de l'Exposition universelle de 1889, la belle carrière de M. Alphand vient d'être couronnée par son élévation à la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur.

« Lui réserve-t-elle, en se prolongeant, de nouvelles satisfactions ? Je l'ignore. Dans aucun cas, elle ne saurait le trop grandir, à mon gré. Mais, dès à présent, je considère comme sans égale, dans l'ordre administratif, la grande renommée qu'il a conquise et que personne au monde ne conteste. Rare bonheur, ou plutôt rare mérite. »

— Nous dirons : l'un et l'autre.

Comme toutes les carrières humaines, si grandes qu'elles soient, celle de M. Alphand a eu la fin commune. Il est allé rejoindre son ancien préfet et, dans les Champs-Élysées de l'au delà, ils ont, sans doute, repris ensemble leurs travaux. Ils bouleversent, en les améliorant, les ombrages et les eaux qui, dans les mythes gracieux que nous devons aux anciens, voient circuler dans la paix éternelle les grands génies de l'humanité. M. Alphand y serre les mains immortelles de Virgile, de Delille, de Lambert, de Roucher, et autres poètes jardiniers, et celles de Xénophon, de César, de Napoléon, qui ont fait à travers les mondes, eux aussi, de grandes percées ; Archimède, Aristote, Pascal, Newton, Vauban, Carnot, grands remueurs d'hommes, d'idées et de terres, tiennent les jalons pour l'établissement des vallonnements nouveaux. La barque de Caron a une hélice fonctionnant à l'électricité ; elle est éclairée à l'acétylène, et, dans l'intervalle des fatales traversées, promène Victor Hugo et Pasteur, qui président à l'inauguration des nouveaux jardins, dénommés, là-bas, jardins français, et non jardins anglais.

Pendant ce temps nous, qui demeurons encore ici, nous avons cru que notre *Bulletin* devait reproduire l'hommage rendu par le baron Haussmann à M. Alphand, parce que M. Alphand, dont M. Haussmann n'a pas vu s'achever la magnifique carrière, est mort dans notre arrondissement après y avoir vécu et que sa mémoire, impérissable, survit parmi nos membres en la personne de son petit-fils, qui a inscrit sur notre liste le nom illustre dont il a l'héritage.

\* \*

#### PROMENADES ET PLANTATIONS — L'ART DES JARDINS

« La création de promenades, parcs, jardins, squares, spécialement affectés à l'usage du public, est à peu près sans exemple avant la seconde moitié de ce siècle. L'empereur Napoléon III lui donna l'impulsion que tout le monde connaît. Antérieurement à son règne, on signale quelques rares exceptions, telles que la plantation des quinconces d'ormes à droite et à gauche des larges contre-allées bordant l'avenue des Champs-Élysées par le duc d'Antin, ministre de la maison du roi Louis XV, qui livra ses massifs au libre

usage de la population parisienne. Il n'y avait alors pour promenades que les jardins des Tuileries, du Palais-Royal et du Luxembourg, propriétés du domaine de la couronne ou faisant partie d'appartements princiers, et le jardin des Plantes, affecté normalement aux collections des végétaux du Muséum d'histoire naturelle. De savants écrivains se sont livrés à l'étude patiente des documents historiques et des œuvres artistiques que nous a laissés l'antiquité, comme aussi des traditions recueillies par eux de toutes parts. Au temps de Sémiramis, les fameux jardins *suspendus* de Babylone consistaient en plantations d'arbres, d'arbustes et de fleurs sur des murs épais remplis de terre, sur des terrasses, entourant et décorant les palais bâtis sur des points élevés. Aucune tradition n'a trait au moindre souvenir de jardins publics. Dans l'Égypte de Sésostri, dont le règne est antérieur de plusieurs siècles à celui de Sémiramis, les castes supérieures n'avaient d'autre souci que d'entourer leurs habitations de jardins clos de massives murailles... avec sphinx, encore plus que de statues. J'aime beaucoup mieux ce qu'on rapporte des jardins de la Grèce : on y retrouvait le sentiment des beautés naturelles, dans le soin que paraissent avoir eu les architectes qui les dessinaient de tirer parti des mouvements du sol, du relief et des perspectives offertes par les paysages lumineux d'une contrée au ciel d'azur. Il est juste de dire que la Grèce n'avait pas la monotonie d'aspect des plaines de la vallée du Nil ; mais même les jardins d'Académus et ceux des gymnases ne peuvent être assimilés à nos jardins publics. A Rome, l'art des jardins ne paraît pas avoir été grandement développé jusqu'aux derniers temps de la République. »

— Les Romains ne songeaient guère, en effet, à donner à la plèbe des promenades publiques. *Panem et circenses* ont suffi, parait-il. Si nous faisons un saut jusqu'au moyen âge, nous ne sommes pas plus avancés. Les rois s'occupent surtout de leurs jardins privés, où règnent les arbres fruitiers avec un labyrinthe au bout du verger. Pas de jardins publics non plus sous la Renaissance ; l'inévitable labyrinthe est encore de mode, mais domine les parterres coupés en carrés égaux, dessinés en arabesques. L'art des jardins renait seulement avec Le Nôtre ; mais il faut arriver à Napoléon III — ceci est l'analyse rapide de quelques pages des *Mémoires* — pour assister à la véritable création de jardins publics destinés à la population des villes.

#### EXTENSION DU BOIS DE BOULOGNE JUSQU'À LA SEINE

« Ce bois, quelle que fut son étendue (767 hectares environ, avec toutes ses dépendances), étouffait dans les murs dont il était encéint de tous côtés. De longues avenues droites s'entre-croisaient ainsi que celles de tous les bois de la couronne, de toutes les forêts de l'État, avec une raideur géométrale favorisant, à la fois, la surveillance et les grandes chasses ; elles le traversaient de part en part, entre des portes extrêmes

dont la vue, plus ou moins rapprochée, ne permettait au visiteur aucune illusion sur les limites de la promenade qu'il y faisait. Les seules de ces avenues que nous ayons conservées, celles des Acacias et de la Reine-Marguerite, peuvent en donner une idée ; mais, si toutes deux partent encore d'entrées du bois transformé, l'une débouche aujourd'hui dans la plaine de Longchamp par le carrefour de la Cascade, l'autre se bifurque en deux voies qui se rattachent à l'ensemble du nouveau parc.

« Le mur qui bordait l'ancien bois dans le sens de la longueur, du côté de la plaine de Longchamp, était odieux. Il me suffoquait ! Peu de personnes savent aujourd'hui que cette plaine n'a pas toujours fait partie intégrante du parc, tant elle y fut habilement reliée par mes collaborateurs ; et, d'ailleurs, les promeneurs pouvant retrouver dans leurs souvenirs, à trente-cinq ans en arrière, l'aspect de l'ancien état de choses, deviennent de plus en plus rares.

« Ce n'était pas une petite affaire que d'exploier la plaine de Longchamp et celle de Bagatelle, ayant ensemble une longueur de 5 kilomètres et une largeur de 800 mètres, soit 400 hectares divisés en parcelles multiples livrées à la culture maraîchère, comme tous les environs de Paris généralement, plus le parc de Madrid, indispensable pour rattacher cette dernière plaine au bois même. Mais je reçus carte blanche.

« La loi du 13 juillet 1852 obligeait la Ville à consacrer 2 millions à ces travaux. C'était insuffisant. L'Empereur promit une subvention de 2 millions. Le reste de la dépense serait payé avec les aliénations des terrains détachés du bois par la ligne des fortifications, et de parties extrêmes sans valeur pour l'ensemble. Le duc de Morny faisait adopter l'idée de la création de l'hippodrome de Longchamp, qui devait rendre le champ de Mars complètement à l'autorité militaire.

« Je me doutais bien, dit M. Haussmann, que le produit de la vente des lots dépasserait notablement le montant du contingent de la ville, mais je ne pouvais pas supposer qu'il atteindrait 8 millions. »

— Le décret du 29 août 1854 et la loi du 13 avril 1855 autorisèrent les diverses opérations nécessaires. Ainsi s'accrurent de parcelles les territoires des communes de Passy, d'Auteuil, de Boulogne et de Neuilly.

« Je fis délimiter ces parties sans retard, afin de les mettre en toute valeur par l'ouverture de boulevards extérieurs et, à l'ouest, le boulevard formait quatre parties : les deux premières portant le nom de boulevard d'Auteuil, et les deux autres celui de boulevard de Boulogne. Il s'étend de la porte nouvelle, dite des Fortifications, à la nouvelle porte des Princes : puis, de cette porte qui maintenait en communication le bois et le Parc-des-Princes, que la Ville était autorisée à vendre sur le carrefour de la porte de Boulogne où vient aboutir la route départementale de Paris à Saint-Cloud, dont le bois transformé devait, comme l'ancien, supporter la servitude, de là sur la nouvelle porte de Saint-Cloud, où se détache l'allée

intérieure du Bord-de-l'Eau. C'est là que commence la nouvelle route de Saint-Cloud, appelée à l'origine route de l'Empereur. »

Le bois était ainsi porté à 846 hectares, aucune clôture ne gênait plus la vue ; des massifs isolaient seulement de la route de ceinture les fortifications.

« Parmi les propriétés se trouvait, entre les deux portions de la plaine, l'enclos de l'ancienne abbaye de Longchamp, devenue propriété privée ; puis le moulin de ce nom, séparé de l'enclos par le chemin de Paris à Suresnes, qui devint route départementale... Il était facile de faire du moulin, posé sur un terre-plein élevé, le sujet décoratif que tout le monde connaît. Quant à l'ancienne abbaye, il n'en existait plus rien que la tour massive (ancien colombier) non restaurée par mon administration, telle qu'on la voit, et comprise dans le nouvel enclos. »

— M. Haussmann fit arranger la propriété qui en dépendait, pensant que l'Empereur la réserverait au prince impérial comme lieu de repos, le sentiment public n'ayant pas vu favorablement la proposition faite par lord Hertford de prêter Bagatelle dans cette intention. Mais Napoléon III, d'accord avec le conseil municipal, l'offrit à son préfet comme résidence d'été, à sa grande surprise, « non sans une lourde charge ajoutée à son état de maison à l'hôtel de ville ». M. Haussmann demanda à son tour d'affecter à la résidence d'été des fonctionnaires ayant à s'occuper du bois, les autres immeubles dont la ville était devenue propriétaire, notamment l'ancien parc de Madrid. C'est ainsi que le préfet de police, les secrétaires généraux, le conservateur du bois, l'ingénieur chargé des travaux d'entretien, et le jardinier en chef eurent aussi leur villégiature au bois.

« C'est par un arrêté du 24 juin 1856 que je pus faire la concession de l'hippodrome de Longchamp. Je m'abstiens de le décrire par le menu, ainsi que ses tribunes, construites par M. Bailly, l'un des architectes de la Ville... Je constate seulement que dans celle qui s'élève à droite du pavillon de l'Empereur, réservé de nos jours au Président de la République, étaient les loges des princes et princesses de la famille impériale, des ministres et chefs des grands corps de l'Etat, du préfet de la Seine et du préfet de police, du corps municipal et du commandant en chef de l'armée de Paris, et que celle de gauche était attribuée aux nombreux membres de la société concessionnaire, dénommée le *Jockey-Club*.

« L'emplacement du champ de courses était coupé dans le sens de sa longueur par un ancien bras de la Seine, qu'il avait fallu combler au moyen de terres fournies par l'abaissement d'un gros monticule, occupant, à l'entrée de Boulogne, l'angle sud-ouest de la plaine. Les déblais du surplus servirent à relever la rive du fleuve, de manière à mettre l'allée du Bord-de-l'Eau et la plaine entière à l'abri de toute inondation en temps de crue. Sur le champ de courses bien nivelé fut tracé, d'après les indications de commissaires de la Société d'encouragement, une piste ovale de

2.000 mètres de développement pour les courses plates ; une piste complémentaire, décrivant une courbe montante et descendante sur la colline abaissée, la porte à 3.000 mètres au besoin...

« M. Alphand sut exécuter dans un délai d'environ dix-huit mois les opérations énumérées plus haut parallèlement à la transformation de l'ancien bois, de telle sorte que tout fut près lors de l'inauguration solennelle du Champ de courses de Longchamp (mai 1857), un des plus beaux jours de mon administration. En effet, les assistants, frappés de la grandeur et des difficultés de l'œuvre si rapidement accomplie, étaient unanimes pour reconnaître ce qu'avait gagné le bois à l'annexion considérable dont j'avais pris l'initiative et la responsabilité... L'ensemble de la transformation fut achevé dans le courant de l'année 1858, soit en cinq ans, grâce au concours actif, intelligent, convaincu de mon valeureux auxiliaire. »

..

#### TRAVAUX DE TOUT ORDRE

— Il nous faut abrégé nécessairement les emprunts que nous faisons aux *Mémoires*. Certains détails, même d'ordre technique, méritent cependant de trouver leur place dans notre résumé.

Les routes du bois donnent un développement total de 58 kilomètres environ, puisque, depuis M. Haussmann, il en a été ajouté quelques-unes. Les allées sablées mesurent 11.850 mètres de longueur. Les chemins de piétons comprennent 26.162 mètres. Sur une longueur totale de 95 kilomètres de tous chemins, 272.500 mètres sont sur le sol naturel, 189.400 mètres ont été sablés. 612.511 mètres ont été empierrés ; total : 1.074.411 mètres.

Le service d'eau comprenait 2 réseaux de conduites ; le premier alimentait les 14 hectares d'eau des deux lacs supérieur et inférieur ; le second, toujours en charge, alimentait les bouches d'arrosage, au nombre de 1.600. La longueur des deux réseaux atteignait 16 lieues et demie. Dès le début, la pompe à feu de Chaillot fournit toute l'eau nécessaire aux services du bois ; elle seule pouvait arriver au-dessus du niveau de la cascade du lac supérieur. Mais les 30.000 mètres cubes quotidiens de son débit ne tardèrent pas à devenir insuffisants. On put heureusement prendre l'eau de l'Ourcq au réservoir de Monceaux, qui dépassait de 7 mètres le point de chute des cascades du Grand-Lac, et l'eau de la Seine, coûteuse (1), fut réduite à 3.500 mètres et réservée au Petit-Lac et aux conduites d'arrosage de la partie supérieure du bois. Enfin, en 1864, l'eau du puits artésien de Passy, refroidie et emmagasinée à la cote 58 au-dessus du niveau de la mer, moins limoneuse et sentant moins mauvais en

été que les précédentes, suffit aux rivières avec ses 10.000 mètres cubes.

Tous les travaux de plantations, de grottes, de cascades n'ont été évidemment si réussis que grâce au concours constant de l'ingénieur, du jardinier et de l'architecte. Voici les détails les plus intéressants sur les pièces et cours d'eau :

Cascade du Petit-Lac, hauteur 4 mètres ; cascades du Grand-Lac, hauteur 6 mètres. Celle de Longchamp est formée d'une nappe de 16 mètres de largeur et se précipite d'un réservoir de 80 ares dans un autre bassin à 7m. 50 plus bas. Les autres pièces d'eau sont la mare d'Auteuil — dont on a seulement régularisé la forme et rendu le niveau constant, — la mare aux Biches, les lacs d'Armenonville, de Saint-James et de Longchamp. La mare aux Biches est alimentée par le ruisseau de Longchamp, qui reçoit le trop-plein du Grand-Lac et se décharge dans le réservoir de la Grande-Cascade. Il reprend son cours au-dessous du bassin d'en bas et va remplir, d'une part, le lac de Longchamp et celui de Bagatelle, d'autre part, la pièce d'eau du Moulin et celle qui se trouve près du pont de Suresnes. Deux embranchements, greffés non loin du Grand-Lac, se dirigent sur les lacs ou mares d'Armenonville et de Saint-James.

Les premières plantations absorbèrent 420.000 arbres, arbustes et touffes. Le bois n'est plus, comme il l'était jadis, exploité à trente ans ; on a laissé les taillis se convertir en futaies et l'on se contenta de tenir les sous-bois garnis d'arbrisseaux variés. Les anciennes pépinières (1) furent réunies aux massifs boisés qui les entouraient, et l'on créa les pépinières nouvelles de la Muette, qui ont servi à toutes les promenades et voies plantées de Paris.

Suivent d'autres détails sur les concessions, et M. Haussmann achève cette partie de ses *Mémoires* en déclarant qu'il a vérifié un grand nombre d'indications dans les *Promenades de Paris* par M. Alphand, magnifique ouvrage édité en 1868, dont nous sommes assez heureux pour avoir reçu de notre père les deux volumes qui le composent. Ils seront à la disposition de ceux de nos collègues qui désireraient les consulter.

E. P.

(1) Les arbres nécessaires aux plantations des avenues et boulevard et du bois de Boulogne furent tirés de ces pépinières. L'ancien bois avait des pépinières résineuses : les unes, comprises dans le nouveau périmètre et peuplées de sujets de toute venue, furent confondues avec les massifs forestiers avoisinant. Les autres furent gardées au Parc-des-Princes, où elles étaient.

On sait que, depuis la suppression du Fleuriste de la Muette, les serres de la Ville sont venues s'installer au Parc-des-Princes. C'est ainsi que se sont trouvés transformés les 32.038 mètres qui depuis 1859, alors qu'on avait voulu dégager la mare d'Auteuil, avaient servi à constituer un *arboretum* pour la conservation et la multiplication des espèces à feuilles caduques ou des conifères.

(1) Les eaux étaient réunies dans des bassins dont la hauteur au-dessus du fleuve variait de 30 à 36 mètres. Insuffisantes pour les besoins d'un bon service, elles coûtaient déjà, par le charbon consommé, 3 centimes le mètre cube, sans compter les autres dépenses qui gravaient autour des machines élévatoires.

**PLACE DE L'ÉTOILE  
ET AVENUE DU BOIS-DE-BOULOGNE**

**1<sup>o</sup> Loi du 22 juin 1854.**

**ARTICLE PREMIER.** — Le ministre des finances est autorisé à concéder à la Ville de Paris les portions de l'ancien promenoir de Chaillot réservées à l'Etat par la loi du 8 juillet 1852.

**ART. 2.** — La Ville de Paris est autorisée à vendre toutes les parties de ces terrains et de ceux concédés par la loi précitée, qui ne sont pas nécessaires pour achever et embellir les abords de l'Arc de Triomphe de l'Étoile, à la charge par elle :

1<sup>o</sup> De remplacer cet ancien promenoir par des promenades nouvelles établies conformément aux délibérations de la Commission départementale de la Seine, du 24 novembre 1853, et de la Commission municipale de Paris, du 9 décembre 1853, sur les parties latérales de la route départementale (1) qui doit être ouverte entre la place de l'Étoile et la porte Dauphine du bois de Boulogne ;

2<sup>o</sup> De conserver et entretenir ces promenades.

**ART. 3.** — Un décret impérial déterminera les dispositions de constructions et de clôtures qui devront être observées sur les terrains provenant de l'ancien promenoir de Chaillot, et en façade sur la place de l'Étoile.

Le même décret déterminera également les genres d'industrie et de commerce dont l'exploitation sera interdite dans les maisons construites sur ces terrains.

**ART. 4.** — Les terrains joignant les parties latérales de la route départementale devront être clos par des grilles de fer établies suivant un modèle uniforme.

Aucune construction ne pourra être élevée à une distance moindre de dix mètres de ces grilles.

Les prohibitions portées par le décret à intervenir, en vertu du dernier paragraphe de l'article 3, seront applicables à ces terrains et constructions.

**ART. 5.** — Aucune plus-value ne pourra être demandée aux propriétaires des terrains qui sont assujettis à ces servitudes.

**ART. 6.** — Les propriétaires des terrains grevés qui, dans les trois mois de la notification à eux faite par l'administration, n'auront pas déclaré se soumettre aux servitudes créées par la présente loi, seront expropriés de leurs immeubles dans les formes de droit.

**2<sup>o</sup> Décret du 13 août 1854.**

NAPOLÉON, etc. . . . .

AVONS DÉCRÉTÉ ET DÉCRÉTONS CE QUI SUIT :

**ARTICLE PREMIER.** — La disposition générale de

(1) Avenue du Bois-de-Boulogne.

la place de l'Étoile et de ses abords est arrêtée conformément au plan ci-dessus visé.

En conséquence, les terrains bordant la place seront clos de grilles, et aucune construction ne pourra être élevée qu'à *seize mètres* en arrière.

Ces terrains n'auront d'entrées que sur les avenues rayonnant vers la place et sur la rue circulaire reliant ces avenues entre elles.

**ART. 2.** — Les grilles de clôture, tant sur la place qu'en retour, aux points indiqués au plan général, sur les voies rayonnantes, et les constructions prenant aspect direct tant sur la place que sur les parties des voies rayonnantes comprises entre la place et la rue circulaire, seront établies suivant les lignes de ce plan et complètement uniformes quant à leur élévation et leur décoration extérieure.

Les grilles reposeront sur un socle bas en pierre de taille ; elles seront en fer avec ornements en fonte et candélabres aux angles, sans aucune pile en pierre ; elles seront bronzées de la même teinte.

Les façades des constructions seront en pierre de taille, avec pilastres, balustres, moulures saillantes, corniches et autres ornements de même matière. Aucune enseigne ni indication quelconque n'y pourra être placée. Les toitures seront en zinc, à deux pentes, raccordées par une galerie en fonte ; elles seront percées de mansardes dans la partie inférieure. Le tout sera conforme aux dessins annexés au présent décret.

La face supérieure du sole, des grilles, la retraite des soubassements, les cordons, entablements et autres lignes horizontales des façades et des constructions seront aux mêmes niveaux sur toute la circonférence de la place.

Le Préfet de la Seine donnera les alignements et les nivellements, et il fera surveiller l'exécution des conditions ci-dessus.

**ART. 3.** — Les grilles de clôture et les façades des constructions devront être constamment tenues en bon état de propreté, selon les prescriptions du Préfet de la Seine.

**ART. 4.** — Les terrains réservés entre les grilles et les constructions seront cultivés en parterres d'agrément et ne pourront devenir, sous aucun prétexte, des lieux de réunions publiques.

**ART. 5.** — Aucun genre de commerce ou d'industrie ne pourra être exercé sur les terrains provenant du promenoir de Chaillot qui seront compris entre la place et la rue circulaire, et sur tous ceux que la Ville de Paris pourra ultérieurement acquérir dans les mêmes limites, si ce n'est en vertu d'une autorisation du Préfet de la Seine qui en déterminera les conditions pour chaque cas.

Ces autorisations seront toujours révocables.

**ART. 6.** — Les dispositions des articles 2, 3, et 4 touchant les grilles et les parterres réservés, et les prohibitions contenues dans l'article 5 seront applicables aux terrains bordant les parties latérales de la route départementale n<sup>o</sup> 4 (1), entre la place de l'Étoile et la porte Dauphine du bois de Boulogne.

**ART. 7.** — Un extrait du plan général et un exemplaire des dessins de grilles et constructions, annexés au présent décret, seront joints aux con-

(1) Avenue du Bois-de-Boulogne.

trats de vente ou d'échange des terrains de l'ancien promenoir de Chaillot frappés des sujétions de clôture et de construction ci-dessus établies.

Des exemplaires du dessin de la grille seront notifiés à tous les propriétaires des terrains bordant les parties latérales de la route départementale n° 4, qui se soumettront aux servitudes imposées par l'article 4 de la loi du 22 juin 1854 et annexés aux contrats de vente et d'échange des terrains expropriés en vertu de l'article 6 de cette loi.

Fait à Biarritz, le 13 août 1854.

Signé : NAPOLÉON.

## LONGCHAMP

### I

#### ORIGINE DE LA PROMENADE DE LONGCHAMP

Tout le monde connaît l'origine très logique de l'usage très bizarre qui faisait des trois jours de la Semaine Sainte, le mercredi, le jeudi et le vendredi, la grande fête du luxe et de la vanité, la pompeuse cavalcade où s'exhibaient avec fracas toutes les nouveautés et toutes les folies des modes printanières. On sait que cette promenade eut pour point de départ un pèlerinage à l'abbaye de Longchamp, fondée par Isabelle de France, sœur de saint Louis et où ses restes mortels opéraient des miracles. Personne n'ignore comment cette abbaye, gâtée par sa puissance et sa richesse, par les privilèges dont les papes et les rois s'étaient plu à la combler, tomba peu à peu dans un état de décadence, d'indiscipline et de dérèglement contre lequel saint Vincent de Paul s'élevait avec une force tout apostolique au xvii<sup>e</sup> siècle; comment ensuite elle imagina de combattre le discrédit où ses désordres l'avaient réduite et de reconquérir l'affluence publique autour du tombeau de sainte Isabelle par ses offices de la Semaine Sainte en musique.

A la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, les Ténèbres de Longchamp avaient déjà la vogue, et il était de mode parmi les courtisans de s'y rendre.

En 1727, la retraite de M<sup>lle</sup> Le Maine, fameuse cantatrice du grand Opéra, qui était allée y prendre le voile, accrut cette mode jusqu'aux proportions d'un engouement inouï. Pendant les trois ans qu'elle y resta, la beauté extraordinaire de sa voix, étendue, puissante et moelleuse, l'art de sa diction et l'accent pathétique qu'elle savait mettre dans son chant, attirèrent aux offices de la Semaine Sainte un immense mais très profane public, heureux de retrouver ainsi une favorite si vivement regrettée.

Le jour où elle se fit entendre pour la première fois, on s'écrasa dans la nef, dans la tribune et jusque dans la galerie qui conduisait à la chapelle

dont il fut impossible de fermer les portes. L'habitude persista après son départ, grâce au soin que prit l'abbaye de recruter partout, et même jusque dans les chœurs de l'Opéra, dit-on, les voix les plus pures et les plus parfaites pour soutenir la réputation de ses concerts religieux. La mode était fixée. Pendant un mois d'avance, pas une femme du grand monde ou du demi-monde, si l'on peut employer cette expression sans anachronisme, qui ne songeât jour et nuit à la façon victorieuse dont elle s'y prendrait pour faire Ténèbres, selon le mot consacré, au prochain Longchamp.

L'auteur anonyme de l'*Histoire de Laurent Marcel, ou l'observateur sans préjugés*, publiée en 1779, mais dont les observations remontent à quelques années plus haut, a parlé de ces concerts et décrit leur physionomie très mondaine. « La célébrité des lamentations de Longchamp nous déterminait à les aller entendre, et ce furent de toutes nos pratiques de piété celle dont je fus le moins content. Il se forme à ces sortes d'assemblées une émulation de voix et d'instruments qui ne paraissent se surpasser que pour briguer de nombreux suffrages. Les musiciens s'y rendent comme à l'Opéra, avec un extérieur d'effronterie qui révolte. La moitié des assistants oublie l'objet qui devrait les y attirer pour ne s'occuper que de la mélodie des sons et de la beauté des vibrations et des roulades; on y parle, on y rit, on y éclate avec aussi peu de ménagement que dans un marché. Une quêteuse, entre autres, s'y fait voir dans une parure peu faite pour exciter la dévotion. »

L'usage survécut à la cause qui lui avait donné naissance, et quand l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, scandalisé de voir la foule se donner rendez-vous dans une chapelle comme à un théâtre, la fit fermer au public, celui-ci n'en continua pas moins à défilé pendant les trois jours saints dans les Champs-Élysées et dans l'allée du bois de Boulogne qui conduisait à Longchamp. On garda la promenade et l'exhibition dont le chant des Ténèbres n'était plus depuis longtemps que le prétexte. On ne fit plus Ténèbres; on fit Longchamp toujours; c'était le principal. On n'avait plus la fatigue et l'ennui de descendre du carrosse où l'on était si bien, où l'on s'étalait en une pose si savamment calculée pour mettre dans tout leur jour les avantages de sa personne et de sa toilette, de s'étouffer dans l'église au risque d'y gêner sa dentelle et d'y friper son falbala. Au lieu d'entrer dans la chapelle, on en fit letour, et ce fut là tout le changement.

Les règnes de Louis XV et de Louis XVI furent l'âge d'or de Longchamp. C'était à qui s'y monterait avec la toilette la plus écrasante, l'équipage le plus riche et le plus original, les bijoux les plus éblouissants.

Les femmes de théâtre, surtout, allaient y étaler leur luxe insolent, un luxe asiatique, comme dit Prudhomme. En 1742, M<sup>lle</sup> Le Duc s'y montre toute couverte de diamants dans un carrosse à six chevaux, puis dans une microscopique calèche bleue et argent attelée de six chevaux pas plus gros que des ânes. « Un petit postillon et un petit hussard richement habillés, l'un en veste rouge toute couverte de galons d'argent, avec une plume

bleue au chapeau, l'autre en robe bleue, le sabre et le bonnet tout garnis de plaques d'argent. »

En 1753, au plus fort de l'autorité royale contre le Parlement et contre le Châtelet, au moment où l'on parlait de supprimer l'un et l'autre, et où la fermentation de Paris était à son comble par suite de l'arrestation de plusieurs conseillers, le luxe de carrosses, de magnifiques livrées, de parures et de diamants déployé dans le cortège de la mode parut une sorte de bravade aux esprits agités.

En 1768, M<sup>lle</sup> Guimard, la danseuse, attirait tous les regards par un char d'une élégance exquise, décoré d'armes parlantes : un *marc* d'or d'où sortait un *guy* de chêne dans un écusson supporté par les Grâces et couronné par les Amours.

Les femmes du monde avaient parfois le mauvais goût de vouloir lutter contre ces créatures qui étalaient leur honte en étalant leurs richesses. Au Longchamp de 1780, la duchesse de Valentinois produisit une sensation énorme en se promenant dans un carrosse de porcelaine attelé de chevaux gris pommelés aux harnais de soie cramoisie brodés en argent. Mais une simple figurante de l'Opéra, M<sup>lle</sup> Beaupré, éclipsa la duchesse : son carrosse, également en porcelaine et traîné par quatre chevaux isabelle, harnachés de velours bleu foncé que rehausse une somptueuse broderie d'or, était décoré de peintures représentant Diane et Eudymion.

Belle Valentinois,

s'écriait à ce propos un poète,

Laissez sous la remise  
Ce carrosse fragile avec raison vanté.  
La vertu d'Opéra doit, en toute entreprise,  
L'emporter en fragilité.

Longchamp servait alors de théâtre à des exhibitions de tout genre, même en dehors de la mode.

Les *Mémoires secrets* de Bachaumont nous apprennent en 1782 que l'aéronaute Blanchard avait eu bien des fois l'idée d'y montrer la voiture marchant sans chevaux, qu'il avait imaginée, mais n'avait pas eu le temps de faire. Il la fabriqua un peu plus tard et on la vit fonctionner, plus d'une fois peut-être, pendant le fameux défilé des jours saints, dans la grande avenue des Champs-Élysées.

Un Anglais parut à Longchamp dans un carrosse d'argent dont les roues étaient rehaussées de pierres précieuses, et les chevaux ferrés du même métal. C'était à qui étalerait le plus de richesse dans les équipages, le plus d'élégance dans les attelages, le plus de faste dans les livrées.

Les approches de la Révolution ne changèrent rien à l'usage reçu.

La cavalcade de 1786 fut des plus brillantes, et M<sup>lle</sup> Adeline, de la Comédie-Italienne, dont la dépense en cette occasion s'éleva jusqu'à mille louis, y éclipsa tout le monde par la magnificence de sa voiture, de son attelage et du harnachement des chevaux. (Extrait du *Vieux Paris, fêtes, jeux et spectacles*, par Victor Fournel.)

Mais il est temps de s'arrêter ici, car si l'on voulait retracer en détails l'histoire de Longchamp, ce ne serait pas des pages qu'il faudrait écrire, mais un volume. Nous avons simplement voulu rap-

peler en quelques mots l'origine de cette promenade, qui était le rendez-vous de toutes les élégances, et où l'on exhibait toutes les modes nouvelles.

C<sup>te</sup> FERNAND DE L'ÉGLISE DE FERRIER DE FÉLIX.

## II

On lisait dans le numéro de la *Liberté* du 19 février 1894 le passage suivant :

Auteuil vient de rouvrir les portes de son hippodrome. A ce sujet la description d'une course sur le même emplacement au XVII<sup>e</sup> siècle est presque d'actualité.

Elle est extraite du journal de Dubuisson-Aubenay, à la date du 15 mai 1651.

« Ce jour après dîner il y a eu prix et gage de mille écus pour courses de chevaux au bois de Boulogne entre le prince d'Harcourt et le duc de Joyeuse sur chacun un cheval.

« Ils ont mené leur course en la clairière de la Muette et passant par le grand chemin droit vers Saint-Cloud. Tournant sur la rive droite au dedans de l'enclos par la grande route qui revient au château de Madrid, ils ont été également et sans avantage.

« Le prince d'Harcourt vêtu d'un habit gris fait exprès et très étroit, un bonnet en tête juste et ses cheveux dedans, mais ayant trois livres de plomb en sa poche pour peser autant que Le Plessis du Vernet, maître d'académie qui courait en place et sur le cheval du duc de Joyeuse.

« Force gens de la cour y assistaient. »  
Telle est peut-être l'origine des réunions sportives d'Auteuil et de Longchamp.

## III

Doit-on écrire Longchamp ou Longchamps ? demande l'un de nos confrères.

A notre avis, on peut écrire l'un et l'autre, car de tout temps on s'est servi des deux orthographes.

En effet, Dubreuil, dont les *Antiquités de Paris* parurent en 1614, dit indifféremment « Longchamps » et « Longchamp ».

Cependant, s'il faut s'en rapporter aux documents, c'est Longchamp, sans s, qui devrait prévaloir. En effet, dans les chartes, les abbesses sont ainsi désignées : *Abbatissa sororum minorissarum inclusarum humilitatis nostræ Dominæ de Longo Campo*.

L'abbé Lebœuf, très soucieux des étymologies, a adopté cette dernière orthographe et il la fonde sur la remarque suivante : « Le nom de Longchamp, que portait ce terrain dès le treizième siècle, convient à sa situation dans une grande plaine à l'extrémité du bois de Rouvret, dit depuis de Boulogne. »

Aux édiles de choisir, mais de cesser de jeter le trouble dans l'esprit des Parisiens en inscrivant ici « rue de Longchamp » et, un peu plus loin, « rue de Longchamps. »

(Le Soleil, 9 juin 1894.)

## INAUGURATION DU MONUMENT ALPHAND

Le jeudi 14 décembre dernier, à 10 heures et demie du matin, a eu lieu, avenue du Bois-de-Boulogne, l'inauguration du monument Alphand.

A l'entrée de cet admirable bois qui fut son œuvre, l'ancien directeur des travaux de Paris se tient penché, donnant des ordres à quatre de ses collaborateurs : un ingénieur, un architecte, un peintre et un sculpteur, personnifiés par MM. Huet, Bouvard, Roll et Dalou, auteur lui-même du monument. Sur l'hémicycle de pierre qui entoure le socle, sont représentés ses autres collaborateurs, les plus humbles, des maçons gâchant le plâtre, et des jardiniers transportant des plantes.

Le sculpteur a voulu ainsi que tous ceux qui avaient été à la peine, qui avaient aidé Alphand dans la lourde tâche qu'il s'était imposée : la métamorphose de Paris, fussent, avec le maître, à l'honneur.

Malgré le froid qui avait mis son manteau de givre à tous les arbres de l'avenue qu'Alphand aurait voulu toujours riante de soleil et de printemps, de nombreux amis du grand metteur en scène de Paris et le monde officiel (1) au grand complet avaient tenu à lui apporter l'hommage de leur admiration.

La Société historique d'Auteuil et de Passy avait voulu, en déléguant à cette cérémonie plusieurs membres de son bureau, à la tête desquels, son vénéré président M. Manuel, et Mme Manuel ; son secrétaire général, M. Emile Potin ; MM. et Mme de l'Eglise, M. Botrel, Mme Flobert, etc. (2), prouver sa sympathie et sa reconnaissance à l'homme qui avait fait la plus belle place à « son Passy » dans le grand amour qu'il portait à Paris tout entier.

M. Mesureur, vice-président de la Chambre, prend le premier la parole pour remettre, au nom du Comité Alphand, le monument à la Ville de Paris.

« Ce monument, dit-il, est ce qu'il devait être : la synthèse du travail accompli en moins d'un demi-siècle pour transformer notre vieille capitale en une incomparable cité, rivale moderne des plus belles cités antiques.

« Dans son attitude habituelle, faite de grandeur et de simplicité, Alphand domine cette page vi-

vante des travaux de Paris. De cette place, il peut contempler la ville de pierre sans limite et les perspectives sans fin de son bois de prédilection. »

Après avoir félicité M. Dalou, M. Mesureur rappelle la longue carrière d'Alphand. Il nous le montre refusant, après la guerre civile et étrangère, le poste de préfet de la Seine que lui offrait M. Thiers : « Je n'ai jamais, disait-il, voulu être qu'un modeste fonctionnaire, entièrement dévoué aux travaux de sa fonction, et je veux rester toujours étranger à la politique. »

C'est alors qu'on le nomma directeur des travaux de Paris.

M. Lucipia, président du conseil municipal, rappelle les luttes qu'Alphand dut soutenir avec ce même conseil.

Puis le préfet de la Seine retrace la vie et l'œuvre d'Alphand « qui, dit-il, a travaillé pour tous, et pour la tombe de qui tous doivent avoir une fleur, celui pour qui la nature semble avoir été le plus avare, de même que les plus heureux de ce monde. »

Enfin, M. Larroumet prend la parole au nom de l'Académie des Beaux-Arts, « qui est, dit-il, heureuse et fière de réclamer comme un des siens celui qui a fait un Paris nouveau avec le vieux Paris. »

« Les rues de Paris, dit-il, étaient étroites et sombres, il fallait les élargir et les éclairer ; mais partout s'élevaient d'antiques monuments, joyaux de sa couronne, dont la ruine eût été une profanation. Comment les conserver au milieu des voies nouvelles et leur garder un caractère qui semblait inséparable du cadre où le temps les avait placés ?

« Alphand résolut ce problème redoutable à force de goût, de mesure et de sens artiste. »

Les discours terminés, M. Gustave Vautre lit une fort belle pièce de vers dédiée à Alphand.

La Société historique d'Auteuil et de Passy vient apporter son tribut de reconnaissance au Comité qui a entrepris d'élever ce monument et au conseil municipal qui a permis de le placer dans sa sphère d'études. Cette statue, ainsi que le disait un vieil architecte américain, élevée à Alphand dans cette ville qu'il a rajournée, restaurée, refaite, sera comme la signature du peintre au bas du tableau.

Comte F. DE L'ÉGLISE.

## DISCOURS DU ROI CHARLES X

AUX HABITANTS DE PASSY

Ce ne fut guère que vers 1824 qu'on commença à bâtir dans ce qu'alors on appelait *la plaine* à Passy, c'est-à-dire dans tout cet espace compris entre la rue de la Tour, les fortifications, l'avenue de Neuilly et l'avenue Kléber. On se mit alors à tracer des rues spacieuses que l'on coupa par le milieu par une route magnifique allant de la place de l'Arc-de-Triomphe de l'Étoile à l'extrémité du parc de la Muette et qu'on baptisa du nom d'avenue de Saint-Cloud (actuellement avenue Victor-Hugo et partie de l'avenue Henri-Martin).

Les entrepreneurs de cette voie concurent alors

(1) Reconnu au passage : MM. Poubelle, ambassadeur de la République française au Vatican, Roujon\*, directeur des Beaux-Arts ; de Selves, préfet de la Seine ; Lépine, préfet de police ; Brummann, secrétaire général de la préfecture de la Seine ; Alfred Picard, commissaire général de l'Exposition de 1900 ; Ernest Gay\*, Caplain\*, conseillers municipaux du XVI<sup>e</sup> arrondissement ; Berthemet\*, adjoint au maire ; Bouvard, architecte en chef ; Bechmann, ingénieur en chef de la Ville ; Antonin Dubost, Bassinet, sénateurs ; Beauregard\*, Berger, du Périer de Larsan, députés ; Corroyer\*, Nénot, membres de l'Institut ; Mareuse\*, secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes ; le docteur Thuillier, etc.

(2) MM. Ferdinand Périer, Ch. Dupuy, Gaston Duchesne, etc.

\* Également membres de la Société.

le dessein de la faire déclarer route départementale, pour que les frais d'entretien dont ils étaient grevés fussent supportés par les fonds de voirie du département. La municipalité de Passy s'empressa de seconder l'entreprise dans ses démarches ; mais, comme l'affaire traînait en longueur, on résolut de la porter jusqu'au roi lui-même. Charles X, qui régnait alors, accueillit avec bienveillance les ouvertures qui lui furent faites à ce sujet ; il voulut, avant tout, voir les choses de ses propres yeux et promit de passer par la nouvelle route, lors de son premier voyage à Saint-Cloud. On s'informa du jour où le roi effectuerait cette promesse, et, le jour pris (22 mai 1826), M. Augé de Fleury, maire de Passy, accompagné des entrepreneurs et d'un grand nombre d'habitants, se rendit au-devant du roi jusqu'au rond-point (place Victor-Hugo). Dès que le roi aperçut le cortège municipal placé sur son passage, il donna l'ordre d'arrêter. Le maire, s'avancant alors respectueusement, prononça d'une voix émue le discours qu'il avait préparé pour la circonstance. Et Sa Majesté lui répondit par ces mémorables paroles : « *Je suis enchanté de cette belle route, qui me rapproche des habitants de votre commune. Je sais qu'ils m'aiment bien, je les aime beaucoup aussi ; assurez-les de ma bienveillance et de ma protection.* » Et la calèche royale repartit au galop.

(Extrait en partie des *Chroniques de Passy*, de Quillet, t. I, p. 232 à 235.)

#### LA FILLE DE LAW AU ROND-POINT DE L'ÉTOILE (1720)

Tous les ans, au XVIII<sup>e</sup> siècle, la mode était d'aller au rond-point de l'Étoile (emplacement de l'Arc de Triomphe) voir le retour de la foire de Bezons, où les Parisiens se rendaient en foule le premier dimanche après la Saint-Fiacre, c'est-à-dire après le 30 août. Or, voici l'anecdote que raconte l'avocat Barbier dans son *Journal*, à la date du 1<sup>er</sup> septembre 1720. Il faut se rappeler qu'alors le fameux financier Law, après avoir ruiné par son système un grand nombre de familles, était devenu l'objet de l'exécration générale.

« C'a été cette année, comme toutes les autres, la mode d'aller à l'Étoile pour voir le retour de la foire de Bezons ; j'étais à m'y promener, lorsque Mlle Law vint sur les six heures dans un carrosse à sept glaces. Tous les laquais et la populace qui étaient à l'Étoile ont commencé à dire : « *C'est là la livrée de ce b... de gueux qui ne paye pas les billets de 10 livres !* » Dans le moment, ils ont pris des pierres et de la terre, ils en ont accablé le carrosse. Le cocher n'a eu que le temps de fuir à toutes jambes ; Mlle Law a été blessée. Voilà la réception qu'elle a eue. »

L. M.

#### RUES PAUQUET, NEWTON ET DES BASSINS

*Ordonnance royale du 18 mars 1836.*

LOUIS-PHILIPPE, etc.

Sur le rapport de notre Ministre, Secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur ;

Vu l'offre faite par les sieurs Dumoustier, Laurent et Grassal, pour l'ouverture de trois rues dont ils sont propriétaires entre le chemin de ronde de la barrière de l'Étoile et de la rue de Chaillot, à Paris, lesdites rues désignées sous le nom de rues Pauquet, Newton et des Bassins sur le plan ci-annexé ;

Vu la délibération du Conseil général du département de la Seine, faisant fonctions de Conseil municipal de la ville de Paris, en date du 24 novembre 1834 ;

Ensemble l'avis du Préfet du département de la Seine ;

Le Comité de l'Intérieur de notre Conseil d'Etat entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

##### ARTICLE PREMIER

Les sieurs Dumoustier, Laurent et Grassal sont autorisés à ouvrir sur les terrains qui leur appartiennent entre le chemin de ronde de la barrière de l'Étoile et la rue de Chaillot, à Paris, trois rues désignées sous le nom de rues Pauquet, Newton et des Bassins, sur le plan ci-annexé. Les alignements de ces voies publiques, dont la largeur est fixée à douze mètres, sont arrêtés conformément aux lignes noires et aux procès-verbaux de points de repère portés sur ledit plan.

##### ART. 2.

L'autorisation résultant de la disposition qui précède n'est accordée aux sieurs Dumoustier, Laurent et Grassal qu'à la charge par eux :

1<sup>o</sup> De livrer sans indemnité à la Ville de Paris le sol qui sera occupé par les nouvelles voies publiques ;

2<sup>o</sup> De supporter les frais de premier établissement du pavage et de l'éclairage desdites rues ;

3<sup>o</sup> D'y établir des trottoirs en pierre dure, de la forme et de la largeur qui seront déterminées par l'autorité municipale ;

4<sup>o</sup> De pourvoir à l'écoulement souterrain ou à ciel ouvert des eaux pluviales et ménagères ;

5<sup>o</sup> De ne pouvoir élever les constructions riveraines au delà de la hauteur de douze mètres.

Le tout conformément à la délibération du Conseil municipal de la Ville de Paris, en date du 24 novembre 1834.

##### ART. 3.

Notre Ministre, Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné au palais des Tuileries, le 18 mars 1836.

Signé : LOUIS-PHILIPPE.



### COMMENT, DE PARIS, ON VENAIT JADIS A PASSY ET VICE VERSA

On a vu dans notre petite monographie du Cours-la-Reine, qu'au xviii<sup>e</sup> siècle, si les voitures pour Versailles étaient nombreuses, il n'en était pas de même des moyens de locomotion pour venir à Passy. Nous n'avions guère alors, à part les batelets à 4 livres pouvant contenir seize personnes, que la galiote ou coche d'eau, faisant de Paques à la Toussaint, pour 5 sols et deux fois par jour, le service du Pont-Royal à Saint-Cloud (ou plutôt au pont de Sèvres) avec escale à Passy, devant la rue de la Montagne (Beethoven), puis à Auteuil, et la voiture de Passy à Saint-Cloud, qui exigeait deux heures de route, coûtait 7 sols et descendait les voyageurs à Passy. En dehors de ces deux services à peu près réguliers, il y avait bien des voitures à volonté, stationnant généralement à l'entrée du Cours-la-Reine, les voitures à tant par lieue ou à l'heure, dont le bureau était à l'entrée du faubourg Saint-Honoré, et les voitures de poste allant à la Muette (1) ; mais ces dernières ressources n'étaient pas à la portée de toutes les bourses. Au résumé, le meilleur moyen d'aller à la capitale ou d'en revenir, pour les gens très peu fortunés et bien portants, ou désirant le devenir, était peut-être le voyage à pied, quand on ne voulait pas tenter de s'accrocher, sans être vu, à l'arrière d'un bateau de marchandises, pour se faire remorquer, moyen économique qu'employa un jour le célèbre peintre Latour, pour venir du Louvre au château seigneurial de Passy.

Pour se faire une idée du transport par eau, il faut lire le drôlatique *Voyage à Saint-Cloud par mer et par terre*, publié par Néel vers 1748 (2). Le héros du voyage, après avoir fait tous ses préparatifs, trouve prudent, avant de s'embarquer, de faire sa confession générale et son testament olographe. Il est 8 heures du matin, on va partir, le drapeau est hissé, on sonne le boute-selle pour appeler les voyageurs en retard ; enfin deux lourds chevaux, ornés d'un charretier, hèlent la galiote. Notre jeune voyageur inexpérimenté débute mal. L'odeur du goudron lui montant à la tête, il veut, pour l'éviter, se retirer plus loin, cherche à se lever, impossible de le faire. Le malheureux s'était assis sur un tas de cordages nouvellement goudronnés, et la chaleur qu'il leur avait communiqués les avait incorporés si intimement à sa culotte, qu'il fallut en couper des lambeaux pour le débarrasser. Mais continuons notre voyage. On passe devant le port de la Conférence, devant le petit Cours (Cours-la-Reine) ayant à gauche les Invalides et le Gros-Cailou,

(1) Il y avait voitures de poste ordinaire et voitures de poste royale pour la Muette ; voitures de poste pour Versailles, desservant la Muette et le rond-point Mortemart et enfin voitures de poste pour Saint Denis et le Bourget, passant également par la Muette.

(2) Se trouve aux archives de la Société et illustré, dans celles de M. Em. Potin.

puis on découvre une grande île déserte, sans arbres, sur laquelle on ne voit que des piles de bois, quelques cabanes, des bœufs et des vaches paissant en liberté ; c'est cette île qui portait jadis un nom peu décent (1) et qu'on nommait alors *l'île des Cygnes*. En face, sur la rive droite, est le dépôt des pierres de Saint-Leu, et au-dessus, sur la colline, le village de Chaillot, sur la pente duquel s'étagent des maisons sans nombre, plus jolies les unes que les autres. Au bord de l'eau fourmille un essaim de blanchisseuses, d'*Agnès de Chaillot*, jeunes et vieilles, mêlant au bruit de leurs battoirs de gros propos de harençères à l'adresse des passagers. Après avoir longé les murs dudit Chaillot et ceux qui leur font suite, murs fort longs et fort élevés, renfermant le grand clos et les beaux jardins du couvent de la Visitation, on aperçoit un gros corps de logis percé de mille croisées antiques et adossé à une église dont la pointe du clocher semble se perdre dans les airs : c'est le fameux couvent des Bonshommes. Arrivé devant les deux jardins de nos Eaux minérales, le pilote appelle trois fois Jacob, le passeur ; enfin le maussade Jacob arrive, aborde la galiote avec sa barque, prend et décharge les voyageurs pour Passy.

Tels furent pendant bien longtemps nos seuls moyens de transport ; puis nous eûmes, sous la Restauration, une station de carrosses et de cabriolets de place, le long du mur qui touchait à la barrière des Bonshommes, dite aussi barrière de Passy ; mais ce n'était pas assez. Nous avions toujours à gravir ou à descendre la montagne, dont la pente rapide et glissante était peu agréable, surtout par les mauvais temps. Enfin, vers 1824, dit Quillet dans ses *Chroniques de Passy*, un nommé Nansot imagina, le premier, d'établir sur le sommet de cette montagne une espèce de cabriolet à six ou huit places, dans le genre des voitures à volonté qui desservaient Saint-Cloud, Sèvres et Versailles et qu'on nommait vulgairement *coucous* ; c'est dire assez que ce moyen de transport n'était ni élégant ni commode. Il eut cependant plein succès. On payait 75 centimes par place et l'on s'en allait, en traversant Chaillot, dans les environs du Palais-Royal. La Compagnie des Accéléérées, qui faisait alors le service de Versailles et de Saint-Germain, voyant le succès de cette entreprise, résolut d'en établir une sur le même plan, et Nansot, étant dans l'impossibilité de soutenir la concurrence, se trouva trop heureux de céder son matériel à la nouvelle Compagnie. Sans modifier le prix de ses transports, elle fit construire de nouvelles voitures plus commodes, qui, partant du centre de Passy, près de l'ancienne mairie, avaient des départs plus fréquents et se rendaient au même lieu. Quelques années après, l'entreprise des Omnibus, voulant à son tour aller sur les brisées des Accéléérées, poussa ses voitures jusqu'au bois de Boulogne, et de là pour 25 centimes conduisait à la place du Carrousel. C'en était fait des Accéléérées, qui ne pouvaient supporter une pareille concurrence, sans l'intervention de l'administration municipale de Passy, qui, par arrêté du maire daté du 21 octobre 1829, inter-

(1) Ile Maquerelle.

dit aux Omnibus tout service dans le centre de la commune. Les Omnibus allèrent donc piteusement stationner sur le quai, à la barrière des Bonshommes, et les Accélérées victorieuses restèrent à leur emplacement primitif; mais, pressées par la concurrence, elles abaissèrent leur prix à 35 centimes. Ce que voyant, les Omnibus augmentèrent leur prix de 5 centimes et se mirent à gratifier leurs clients de correspondances, mesure qui nuisit considérablement aux Accélérées, qui ne purent se soutenir que grâce à leur service de Chaillot, interdit aux Omnibus, à leur plus grande propriété, à l'aise qu'on y trouvait, puisqu'elles ne contenaient dans un même espace que douze voyageurs au lieu de quinze qu'on entassait dans les Omnibus, et à leur service prolongé jusqu'à près de minuit, ce qui facilitait le retour du spectacle. Dans cette lutte à outrance, l'administration des Omnibus périclita pendant quelque temps, à tel point qu'un de ses principaux fondateurs, le colonel Baudry, miné par le chagrin qu'il en ressentit, alla se précipiter dans le canal Saint-Martin. On consacra sa mémoire en donnant le nom de *Baudriville* à un établissement situé à Passy, près de l'Arc de Triomphe, et destiné au logement des palefreniers de la Compagnie, ainsi qu'aux écuries et remises pour les chevaux et les voitures.

Tout ceci se passait avant 1836, date du livre de Quillet que nous avons mis à contribution. En 1854, quand je vins à Passy, nos services de transport ne s'étaient nullement améliorés, nous n'avions toujours que la ligne d'omnibus ayant son point terminus à la barrière des Bonshommes, et, dans l'intérieur de la commune, que les lentes Accélérées s'en allant alors à la porte Saint-Martin et où il était prudent de retenir ses places à l'avance. Mais depuis, que de changements! que d'améliorations! Vint d'abord, en cette année 1854, le chemin de fer de Paris à Auteuil, et vers la même époque, le chemin de fer dit américain qui suit les quais. Au moment de l'annexion furent créées de nouvelles lignes d'omnibus, et, plus tard des lignes de tramways; en 1862, on choisit (on n'a jamais su pourquoi) le jour anniversaire de la prise de la Bastille pour ouvrir la ligne de ceinture, et enfin 1867 inaugura le service des bateaux-mouches, qui, aujourd'hui, pour la minime somme de 40 centimes, nous font traverser tout Paris, presque aussi bien en hiver qu'en été, ne nous font pas asseoir sur des tas de cordages fraîchement goudronnés, et où l'on n'est plus scandalisé, comme dans l'antique et lourde galiote, par les lazzis et les gestes incongrus des laveuses de Chaillot.

Léopold MAR.

#### GAVARNI, GARDE NATIONAL

Intelligent et occupé comme il l'était, Gavarni, qui n'avait pu se décider à prendre la chose au sérieux, était fort réfractaire au service de la

Garde nationale sédentaire, garde qui ne gardait pas grand'chose, belle et noble institution qui ne semblait, au moins à cette époque, avoir été créée que pour le bonheur des bons bourgeois aimant à jouer au soldat, fiers d'être mis en faction pour protéger l'Obélisque, et souvent heureux de quitter un instant le foyer conjugal. Institution bénie surtout des cafetiers et des restaurateurs! Belle occasion, en effet, qu'un jour de garde, pour parfaire à l'aise une bonne petite noce, ou, pour le moins, sa partie de piquet ou de dominos! Mais pour Gavarni, son fusil de garde national et son sabre n'étaient pas, comme ceux de Joseph Prud'homme, *le plus beau jour de sa vie*, il ne demandait guère à s'en servir pour *défendre nos institutions et au besoin pour les combattre*; aussi tâchait-il souvent, sous un prétexte plus ou moins fallacieux, d'échapper à la corvée, ce qui finit, hélas! par le conduire à la maison d'arrêt de la rue de la Gare, c'est-à-dire à l'*Hôtel des Haricots* (1), où il laissa sur les murs des fameuses cellules 7, 8, ou 14, des traces artistiques de son passage, en compagnie de celles d'A. Déveria, de Decamps, de Français, de Célestin Nanteuil, de Traviès, de Charlet, de Bertall, d'Yvon, etc. (2), et des poésies fantaisistes d'Alfred de Musset, de Théophile Gautier, de Frédéric Bérat, de Théodore de Banville et de tant d'autres illustres réfractaires.

Voici, à l'appui de notre dire, ce qu'il écrivait un jour, de sa nouvelle maison du Point-du-Jour, au Président du Conseil de discipline de la Garde nationale de Passy, dont il relevait :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

*Je me serais rendu ce matin, quoique souffrant, au Conseil de discipline, si une affaire de la dernière importance ne me retenait absolument au logis.*

*J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien remettre la cause à huitaine.*

*Veillez, Monsieur le Président, agréer les salutations de votre obéissant serviteur.*

GAVARNI.

Auteuil, 25 juillet 47 (3).

*Quoique souffrant... hum!* en était-il bien sûr?... *affaire de la dernière importance...* hum! hum!... voilà bien les deux défaites ordinaires, très usées mais toujours neuves, des récalcitrants, et notez, aggravation du délit! qu'avant la citation à comparaître devant le Conseil de discipline, il y avait eu la sommation et l'avertissement ordinaires, dont Gavarni, comme on le voit, n'avait tenu aucun compte, le malheureux! Et, très probablement, il devait être récidiviste!

L. MAR.

(1) Voir au *Dictionnaire de la Conversation*, l'article : *Hôtel des Haricots*. Un exemplaire se trouve dans les archives de M. Em. Polin.

(2) Un fragment du mur sur lequel avaient été faits quelques-uns de ces dessins est conservé au musée Carnavalet.

(3) Lettre inédite, communiquée par Mme Barriat, de Passy.

## BOULEVARDS LANNES ET SUCHET

*Contrat de vente des terrains des boulevards  
Lannes et Suchet*

(Extrait.)

ART. 5.

## CONDITIONS SPÉCIALES

§ 1<sup>er</sup>. *Droit d'issues et de jours, chaussée,  
égout, écoulement des eaux, trottoirs et  
éclairage.*

Le terrain présentement mis en vente aura, sur les boulevards de la Muette (1) et du Ranelagh (2), les mêmes droits de jour et d'issue que sur la route départementale n° 2 (3). Quant à la route stratégique (4), il se conformera, pour les jours et issues à y prendre, aux lois et règlements sur la matière. Ledit adjudicataire supportera, au droit de sa façade, les frais de mise en état de viabilité des chaussées et de plus, s'il y a lieu, les frais de pose des trottoirs ainsi que ceux de premier établissement d'égout et d'appareils d'éclairage. Il devra pourvoir à l'absorption des eaux pluviales et ménagères sur son propre terrain, de manière qu'il n'en coule aucune sur les voies publiques jusqu'à l'établissement d'égouts publics, au droit des constructions qui seront édifiées sur le terrain dont il s'agit.

§ 2. *Zone de servitudes et de clôtures.*

Aucune construction ne pourra jamais être élevée sur le terrain mis en vente dans une zone de dix mètres en arrière de l'alignement des boulevards de la Muette (1) et du Ranelagh (2) et de la route départementale n° 2 (3) et dans une zone de cinq mètres en arrière de l'alignement de la route stratégique (4). Cette zone devra être cultivée en parterres d'agrément qui ne pourront, dans aucun cas et sous aucun prétexte, devenir des lieux de réunions publiques. Ledit terrain devra être clos, à perpétuité et aux frais de l'adjudicataire, dans le délai d'un an à compter du jour où il aura la jouissance de la totalité dudit terrain, par une grille en fer, sur socle en pierre dans toute l'étendue de ses façades sur les boulevards de la Muette (1) et du Ranelagh (2), la route départementale n° 2 (3) et la route stratégique (4). Cette même grille devra être établie,

(1) Avenue Prudhon.  
(2) Avenue Raphaël.  
(3) Avenue Ingres.  
(4) Boulevards Lannes et Suchet.

dans toute la largeur des zones de servitudes ci-annexé dessus prescrites, pour servir de clôture tant entre le terrain réservé par la Ville de Paris et celui présentement mis en vente qu'entre toutes les subdivisions qui pourront être faites par la suite de ce dernier terrain. Ces grilles ne pourront être obstruées par aucun volet ni aucune persienne et devront toujours être entretenues en bon état de propreté. Un exemplaire du modèle obligatoire de ladite grille, dûment timbré au droit de deux francs et qui sera enregistré en même temps que les présentes, est demeuré ci-annexé après que M. le Préfet l'a eu certifié véritable et signé et après que dessus il a été fait mention du tout par les notaires soussignés.

§ 3. *Obligation de bâtir, interdiction de  
professions et autres.*

L'adjudicataire ne pourra élever sur le terrain mis en vente que des maisons d'habitation bourgeoise ; en conséquence, aucun genre de commerce ou d'industrie ne pourra y être exercé. Ces constructions devront, dans un délai de deux années, à partir du jour de l'entrée en jouissance complète, présenter une superficie de six cents mètres carrés au moins. Les propriétaires devront, avant de construire, demander le nivellement et obtenir les permissions ordinaires, à la charge de payer les droits de voirie. Les façades principales des constructions devront être parallèles à la voie publique ; les parties latérales des maisons qui ne se relieraient pas entre elles devront recevoir une décoration analogue à celle générale de l'édifice sans obligation d'ouvertures sur lesdites parties latérales. Enfin aucune des faces de ces constructions ne devra présenter de mur pignon.

## L'AMIRAL D'ESTAING

A PASSY ET A SAINTE-PÉLAGIE

« Du mardi, 5 novembre.

« Ce jour, on apprend de témoins oculaires que M. le comte d'Estaing, vice-amiral de France, qui avait pris congé du roi quelques jours auparavant, était parti, le vendredi précédent, 4<sup>or</sup> novembre, de sa maison de Passy, en deux berlines à six chevaux avec beaucoup de bagages pour se rendre à Cadix, où il devait, à son arrivée, disait-on, faire occuper une flotte composée de vaisseaux espagnols et français pour se rendre ensuite à La Jamaïque avec 10.000 hommes de troupes (1). »

Puisque le nom du comte d'Estaing se trouve ainsi évoqué, permettez-moi, mes chers collègues, de vous entretenir quelques instants de cet illustre compatriote.

(1) *Journal* inédit de Hardy (année 1763, t. V, p. 231), extrait communiqué par Mme Chochoy Lavergne.

Charles-Henri comte d'Estaing (1), amiral de France, possédait à Passy, tout près du duc de Penthièvre, une maison de campagne, dont la vue embrassait la plaine d'Issy et de Vaugirard pour ne s'arrêter qu'à l'horizon fermé par les hauteurs de Meudon et de Saint-Cloud.

Dans les derniers jours de 1780, au lendemain de son triomphe de la Grenade, d'Estaing, qui avait débarqué à Bordeaux, où des ovations chaleureuses lui avaient été faites, voulut se soustraire au triomphe que lui préparaient les Parisiens, et il descendit à Passy, sans se douter que les habitants du village avaient pris possession de sa demeure pour l'orner comme il convenait à l'amiral victorieux qui venait d'inscrire son nom dans l'histoire glorieuse de la marine française.

On était en hiver ; mais il restait du lierre, et tous les jardins furent dépouillés pour tresser des guirlandes qui couraient le long des murs des salons et de la salle à manger, entremêlées d'inscriptions qui rappelaient les noms des batailles et ceux des vaisseaux français qui avaient servi sous les ordres du comte d'Estaing.

Un accueil aussi gracieux toucha jusqu'aux larmes l'illustre marin, qui décida de passer l'hiver dans sa maison de Passy ; il ne la quitta qu'au mois de février 1784 pour assister à cette fête, organisée à l'Opéra par le duc de Chartres, et dont l'écho s'est conservé dans tous les mémoires du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Mais les triomphes ont des lendemains, et la Fortune a des retours ; d'Estaing, resté populaire auprès des petites gens, ne tarda pas à subir les jalousies et les mauvaises volontés de la cour. La reine se mêla à ses ennemis, et ce fut bientôt la disgrâce non déguisée.

Cependant, en 1783, à la date indiquée par le journal de Hardy, d'Estaing put reprendre du service ; mais la paix générale le rendit bientôt inutile.

A partir de ce moment, le vainqueur de la Grenade partagea son temps entre sa maison de Passy et son hôtel de la rue Sainte-Anne ; il s'y abandonnait aux charmes de la société et cultivait les lettres, ne dédaignant pas d'écrire des poèmes et des tragédies dont quelques-unes ont été conservées.

1789 arrive ; partisan des idées nouvelles, d'Estaing est violemment attaqué par les royalistes ; mais les constitutionnels et les modérés s'honorent de le compter dans leurs rangs.

Lors du procès de la reine, dont cependant il avait eu à se plaindre, d'Estaing voulut témoigner en faveur de l'infortunée princesse, et par cette générosité, tout autant que par ses victoires, il a recommandé son nom à la postérité.

Malheureusement, en 1793 comme aujourd'hui, Auteuil et Passy étaient suspects à la commune de Paris. Avec André Chénier, Roucher, Condorcet, Chamfort et tant d'autres, d'Estaing fut arrêté et incarcéré à la prison de Sainte-Pélagie.

L'amiral y retrouva Roucher, et j'ai la bonne fortune de posséder, de la main du poète, le récit touchant de cette rencontre.

Vous m'excuserez, j'en suis sûr, mes chers collègues, d'insister sur un événement qui me touche d'aussi près, mais que je regarde comme très glorieux pour la mémoire de mon aieul.

Roucher avait une fille, Eulalie, que M<sup>me</sup> Halvétius avait baptisée du nom de Minette ; c'est à elle que le poète écrivait la lettre que je vais vous lire.

Il avait aussi un fils, Emile, né aux beaux jours de 1789. On permettait quelquefois à l'enfant de venir consoler son père dans sa prison.

« Il plait à tout le monde, écrivait Roucher. Hier, il a été salué, caressé, baisé, par le ci-devant comte d'Estaing, le vainqueur de la Grenade. C'est un homme de grande taille, plutôt élancé que gros, âgé de soixante-quatre ans : il a bien l'air simple à la fois et noble d'un héros. Il faut que mon Emile se souvienne, pour le redire un jour à nos petits-enfants, qu'à l'âge de quatre ans et demi, il a vu à Sainte-Pélagie, prisonniers avec papa Roucher, d'Estaing, Biron et H. Robert. Je voudrais que Minette, dans sa première lettre, me dise quelque chose sur cette association fortuite ; mais principalement sur cet ex-vice-amiral de France, aujourd'hui, malgré ses brillants lauriers qu'a pleurés l'Angleterre, frappé de la foudre populaire et peut-être aussi grand dans son calme modeste à Sainte-Pélagie, qu'il l'était sur son bord amiral et devant la Grenade dans son audace guerrière et dans sa soif de gloire. Engage l'oncle Guyot-Deshobiers à te parler des exploits militaires de d'Estaing. Ce vieillard, avec une grâce vraiment touchante, m'a demandé la permission d'aller me visiter dans ma cellule. Je lui ai répondu que c'était à moi à aller lui porter mon hommage chez lui, car c'est d'un œil religieux qu'on regarde un grand chêne frappé de la foudre. »

La gloire, les grands services rendus à la Patrie, le génie étaient alors des arrêts de mort. D'Estaing, traduit devant le tribunal révolutionnaire, fut condamné et exécuté le 28 avril 1794.

Au réquisitoire de Fouquier-Tinville, l'amiral avait répondu par la simple énumération de ses services ; puis, s'adressant aux brutes avinées qui composaient le jury, il leur avait jeté à la face ces paroles sublimes :

« Quand vous aurez fait tomber ma tête, envoyez-la aux Anglais ; ils vous la paieront cher ! »

ANTOINE GUILLOIS.

## LES MAIRES DE PASSY

### M. DAUVERGNE

M. Dauvergne (François-Fortuné), fils d'un officier français au 81<sup>e</sup> de ligne, naquit à Parme (Italie), le 4 août 1803.

Elevé au collège de Bourges, il y fit de brillan-

(1) Et non pas Charles-Hector, comme le disent tous les biographes de l'amiral. Ces prénoms Charles-Henri ont été relevés par moi sur son acte de décès.

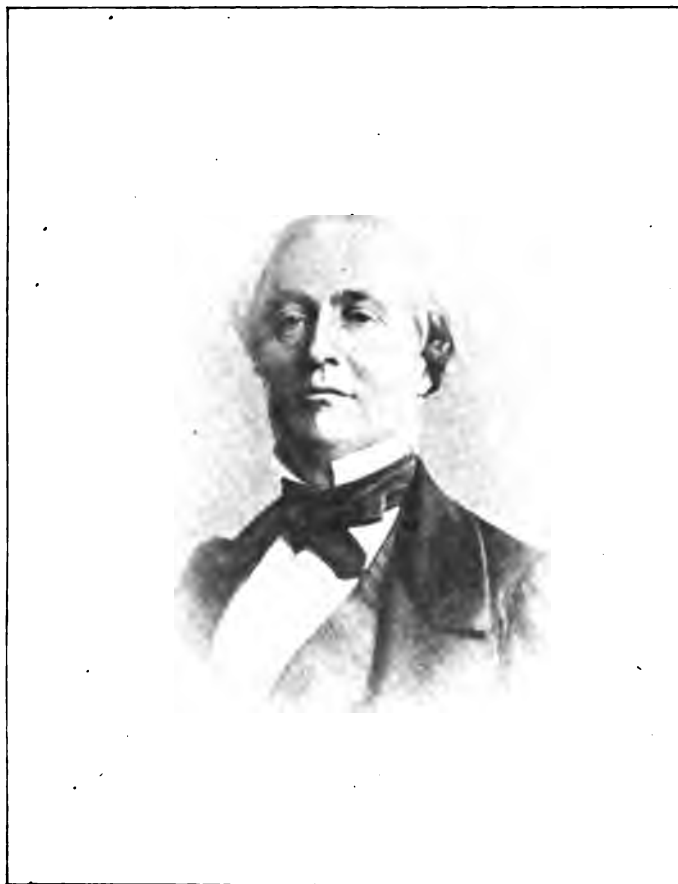
tes études et obtint le grand prix d'honneur en 1821.

Doué d'une intelligence supérieure, passionné pour l'étude, il possédait des connaissances aussi étendues que variées. S'adonnant tour à tour aux sciences et à la littérature, aimant également les arts, il écrivait, sculptait et peignait avec la même facilité.

Vers 1836, il vendit son étude de notaire et

témoigna de la haute estime que son dévouement, pendant le choléra de 1849, inspira à tous. A la suite de cette terrible épidémie, le ministre de l'Agriculture et du Commerce lui décerna une des deux médailles d'argent qui furent attribuées à la commune de Passy (1).

M. Dauvergne donna sa démission de maire au mois de juin ou de juillet 1852, non sans avoir couru quelques dangers en raison de ses convic-



Portrait de F.-F. Dauvergne, maire de Passy.

vint se retirer à Passy, où il fut peu après nommé conseiller municipal, puis maire le 24 mai 1848, en remplacement du citoyen Tard, démissionnaire.

Dans son passage à l'administration de la mairie, il traversa des moments difficiles. Son attitude énergique, durant les émeutes de juillet 1848, lui valut les félicitations unanimes de ses concitoyens.

Un grand nombre de lettres émanant du curé de Passy (M. Locatelli), ainsi que des notables de la commune, et demeurées entre les mains de la famille, attestent son mérite et son courage et

tions républicaines, et il rentra dans la vie privée.

Il mourut le 13 août 1877, à l'âge de soixante-quatorze ans. Ses restes reposent au cimetière de Passy, dans une tombe de famille.

Je suis heureux, comme petit-fils d'un des anciens maires de notre vieil et aimé village de Passy, de pouvoir, ici, rendre hommage à la mémoire de celui qui m'a laissé, à moi et à tous ceux qui l'ont connu, le souvenir d'un homme de bien et l'exemple de solides vertus.

Henri DAUVERGNE.

## M. POSSOZ

Nous empruntons à l'*Annuaire de Passy* de 1858 (seule année parue) les quelques détails suivants donnés par M. Alf. Lefeuvre sur M. Possoz, maire de Passy de 1834 au 14 mars 1848, et du 24 juin 1852 au premier janvier 1860, date de l'annexion.

« Il est des hommes dont la vie tombe dans le domaine public ; la probité et le mérite de M. Possoz, sa volonté droite et inflexible l'ont déjà assez fait connaître pour qu'il ne nous soit pas permis, malgré le désir formellement exprimé par Possoz, de passer sous silence une vie si laborieusement remplie et vouée aux intérêts publics ; d'ailleurs, beaucoup d'autres avant nous ont déjà relaté la vie de M. Possoz dans des écrits plus étendus que nous le pouvons faire, et c'est même dans ces notes biographiques que nous puisons tous nos éléments. (Voir *les Hommes du jour*, par Germain Sarrut et Saint-Edme. — *La Galerie administrative*, par Pascallet. — *Les Fastes administratifs*, par G. Haudard, et *l'Observateur des Tribunaux*, t. XVIII.)

M. Jean-Frédéric Possoz, né à Paris en 1797, fut de bonne heure destiné à la carrière commerciale, qu'il quitta en 1827, époque à laquelle il vint se fixer à Passy. Il restait complètement étranger aux affaires publiques lorsque vint la Révolution de 1830, qui le tira du calme de sa vie privée. Il fut successivement, par l'élection de ses concitoyens, nommé officier de la garde nationale, en 1832 adjoint au maire de Passy, et en 1834 membre du conseil général de la Seine par 578 suffrages sur 650 votants. En 1837 et 1846, il fut réélu dans ces dernières fonctions à une immense majorité par l'arrondissement de Saint-Denis. Cette faveur imposait à M. Possoz des devoirs de dévouement auxquels il n'a jamais manqué.

En 1832, à l'époque où le choléra sévissait avec le plus de rigueur, M. Possoz organisa à Passy un bureau médical destiné à procurer des soins aux malades ; il se dévoua à la tâche qu'il s'était imposée, tant que dura le fléau, avec un zèle et un sentiment d'humanité au-dessus de tout éloge. — Plus tard, désigné pour la médaille d'honneur, il refusa cette distinction et demanda qu'on substituât à son nom celui d'un médecin de Passy (M. Petit), qui avait contribué à cette bonne œuvre. La commission déféra à son vœu ; mais les habitants de Passy n'ont pas oublié cette dette de reconnaissance. Au mois d'avril 1834, il fut nommé maire en remplacement de M. Gabriel Delessert.

Parmi les améliorations importantes que la commune dut à M. Possoz, nous pouvons citer, entre autres, l'ouverture de la barrière Franklin par la rue des Bons-Hommes, sur l'emplacement de l'église des Minimes, et l'ouverture de la barrière des Batailles ; l'acquisition d'une maison commune (place de Passy), faite au prix de 40.000

francs sur les deniers personnels de M. Possoz. Cette somme s'est trouvée plus tard remplie par une subvention de 20.000 francs alloués à la commune par M. le préfet de la Seine, et par une contribution extraordinaire de 20.000 francs dont s'imposa la commune de Passy. Quant aux frais, qui s'élevèrent à 12.049 fr. 60, il furent couverts par une souscription volontaire ouverte à la mairie. M. Possoz souscrivit pour 2.000 francs. On lui doit encore l'établissement de trottoirs dans la Grande-Rue, l'éclairage au gaz, l'embellissement de la barrière des Bons-Hommes, et la plantation d'une promenade sur un terrain dont la Ville de Paris ne dut la jouissance qu'aux pressantes sollicitations du conseil municipal de Passy.

M. Possoz n'a jamais cessé de provoquer, par ses demandes et ses écrits, la sollicitude de l'autorité compétente sur la négligence et l'incurie que l'on mettait dans l'entretien et la surveillance des carrières des environs de Paris, et notamment de celles de Passy.

Après avoir analysé la vie publique de M. Possoz, nous devons citer un trait qui ne lui fait pas moins honneur. Après la faillite du sieur Callot, agent de change, une dame Labdent, âgée de soixante-quinze ans, compromise pour une somme considérable, avait eu recours aux conseils, soins et démarches de M. Possoz, qui réussit à la faire admettre au bilan de la faillite pour la somme entière. Cette dame, voulant témoigner toute sa reconnaissance à M. Possoz, lui offrit en viager tout ce qu'elle possédait. Il refusa et obtint que la somme de 140.000 francs, reliquat de la faillite Callot, fut léguée au frère de Mme Labdent, M. A. Vandevelde, négociant à Amsterdam. Dans son procès avec M. le prince de Talleyrand, ce Nestor de la diplomatie, M. Possoz se fit remarquer par la loyauté de sa conduite ; cette affaire a eu un tel retentissement qu'elle est aujourd'hui connue de tout le monde ; nous croyons inutile de répéter ces débats, qui n'étaient pas à l'honneur de la famille de M. de Talleyrand.

M. Possoz fut nommé chevalier de la Légion d'honneur en mai 1838, puis officier. Le 14 mars 1848, M. Possoz fut dans la même journée, révoqué de ses fonctions de maire par deux arrêtés signés l'un par Recurt, adjoint au maire de Paris, membre du gouvernement provisoire, et l'autre par M. Ledru-Rollin, ministre de l'Intérieur. Il fut aussi révoqué, vers cette même époque, comme membre du conseil général. En 1849, sur la proposition de M. le préfet de la Seine, une décision ministérielle le réintégra dans ces dernières fonctions, et le 24 juin 1852, il fut réinstallé dans celles de maire de Passy, qu'il remplit jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1860, date de l'annexion. M. Possoz mourut le 6 mai 1875 et fut inhumé au cimetière de Passy. Son nom fut donné à une de nos places, témoignage de reconnaissance qui lui était bien dû pour avoir administré cette commune pendant plus de vingt et un ans.

Nous ne pouvons oublier de mentionner, ici l'*alter ego* de M. Possoz, M. Vital, nommé son premier adjoint en 1837, comme lui destitué en 1848 et réinstallé en 1852. C'est lui qui, antérieurement à la création du quartier Guichard, compronant la nécessité, pour la commune, d'une

(1) L'autre fut décernée à M. Machez, pharmacien.

voie de communication de la place de Passy à ce qu'on appelait alors *la Plaine*, créa entièrement sur ses terrains et de ses deniers personnels, la rue qui porte justement son nom, et qu'il offrit purement et simplement à la commune.

L. M.

### BARTHELEMY SAINT-HILAIRE

Dans la même séance que celle où il avait été parlé de Mme Carnot, M. Georges Picot a lu une notice historique sur la vie et les travaux de M. Barthélemy Saint-Hilaire. Notre Société eut le grand honneur de le compter parmi ses membres, et non des moins fidèles. C'est pour elle un acte de reconnaissance et de pieux souvenir que de faire ici une place, trop modeste et malheureusement mesurée, à la notice de M. G. Picot.

«... M. Barthélemy Saint-Hilaire a montré dans la science et dans la politique une âme antique égarée en notre temps. La fidélité était sa vertu propre : il aimait à se consacrer aux hommes et aux idées. Ayant assisté à sept révolutions, ayant vécu sous les régimes les plus différents, il a préféré la République et il s'y est attaché à jamais. Egalement constant en politique et en amitié, semblant aux yeux du vulgaire s'absorber jusqu'à l'effacement, il a toujours dit la vérité aux hommes et aux gouvernements qu'il servait.

« Ardent patriote, très peu sensible aux honneurs et ne les recherchant pas, il a exercé les plus hautes charges sans être écrasé par elles. Ayant consacré sa vie au travail et ne l'ayant jamais interrompu, il a voulu à travers toutes les crises de son existence, dans la retraite comme à la tête des affaires, mettre au-dessus de tout l'accomplissement de son devoir : il l'a fait avec force et avec simplicité, sans se soucier de jouer un rôle et sans se douter qu'il offrait à notre temps l'exemple de ce que pouvait être, au milieu de nos agitations contemporaines, une âme de stoïcien.

« Né le 19 août 1805, orphelin de bonne heure, élevé par une tante qui se consacra à lui, Jules-Barthélemy Saint-Hilaire suivit les classes du lycée Louis-le-Grand, où il se lia avec Buloz et le frère d'Emile Littré. Il acheva le cours de rhétorique au collège Bourbon, où il rencontra Sainte-Beuve.

« Au terme de ses études, — ce qui est le signe du succès, il conservait la passion d'apprendre. Non content de se perfectionner dans la langue grecque, il se sentait attiré vers les langues orientales ; il trouvait dans la famille de son ami des conseils et une expérience incomparables : M. Littré le père était un helléniste distingué ; les deux jeunes gens qui devaient traduire un jour Aristote et Hippocrate se préparèrent à son école et aborderont ensemble les éléments du sanscrit. Bientôt le jeune homme de 18 ans, avide de tout savoir, devait rencontrer un professeur autrement savant : Burnouf, âgé

de 22 ans, lui donna des leçons de sanscrit qui furent le point de départ de leur longue amitié.

« En ce temps, l'accès des carrières n'était pas encombré : on y débutait jeune. Barthélemy Saint-Hilaire entra à 20 ans, comme aspirant surnuméraire, dans les bureaux du ministère des finances, sur la recommandation de M. Littré. Il devait y passer dix-sept ans dans des rangs subalternes, y trouvant moins un emploi de ses facultés qu'une ressource matérielle et une discipline de la vie.

« Assuré de son existence, il redouble d'ardeur ; il veut savoir les langues modernes. Les lectures se multiplient. Avec l'ardeur anxieuse d'un jeune esprit qui cherche sa voie, il veut tout connaître : philosophie, érudition, histoire, l'attirent également.

« Il n'aurait pas été de son temps si la fièvre de la politique ne s'était pas emparée de lui. Libéral avec toute sa génération, sa foi démocratique était profonde... »

« ... Un projet remplissait sa pensée. Vivant avec les philosophes grecs, il avait conçu le dessein de publier l'œuvre du premier d'entre eux.

« Suivant ses calculs, la traduction d'Aristote devait occuper toute une existence. Il la commençait résolument en janvier 1832 par *la Politique*. Deux ans lui suffirent pour collationner les manuscrits, établir le texte et achever la traduction. En 1834, il s'agissait d'imprimer deux volumes in-8 ; on lui conseilla de demander à la commission de l'imprimerie royale l'impression gratuite. L'influence de M. Cousin, lorsqu'il s'agissait d'un ouvrage de philosophie, y était dominante. M. Dubois (de la Loire-Inférieure), qui avait patronné ses premiers essais dans *le Globe*, l'introduisit auprès de M. Cousin, le philosophe le reçut avec bonté, bien qu'il ne crût guère à la possibilité de traduire Aristote en entier ; il le garda plus d'une heure, le soumit à un véritable examen.

« Cette entrevue décida de son avenir. M. Cousin, écrivait-il au terme de sa vie, « s'assura que ma résolution était sérieuse et que j'étais en état de l'accomplir, si Dieu m'en accordait le temps. Dès ce moment, M. Cousin me fut acquis et il ne cessa d'avoir les yeux sur moi ». De son côté, M. Barthélemy Saint-Hilaire s'était à jamais donné. Ni les dissentiments ni les crises politiques ne l'éloignèrent.

« Ainsi, il allait continuer au milieu des encouragements l'œuvre colossale qu'à 27 ans, sans appui, il avait commencée de sa seule initiative. Il entrevoyait tout un horizon d'efforts sans trêve. Projeter une publication qui absorberait toute une vie, suffire à soi seul à la traduction de l'œuvre du plus grand génie de l'antiquité, eût été pour tout autre une témérité ; à travers les révolutions, il en vint à bout en soixante ans : sa résolution était à la hauteur de l'entreprise.

« L'Académie des Sciences morales et politiques venait d'être rétablie. M. Cousin animait de son esprit la section de philosophie. Au dehors, la jeunesse était attirée par l'éclat des concours et par la certitude du secret qui couvre à jamais les défaites. Les concurrents étaient conviés à l'étude de la philosophie grecque. En 1835, *la Métaphy-*

sique d'Aristote mit en lumière le nom d'un de nos vénérables doyens, M. Ravaisson ; en 1837, la *Logique* fit proclamer le nom de M. Barthélemy Saint-Hilaire... »

Le 1<sup>er</sup> mars 1840, il est appelé par M. Cousin comme chef de son cabinet dans le ministère présidé par M. Thiers. Il n'y reste pas longtemps, et bientôt,

« Il croit le moment venu de recouvrer sa liberté pour retourner à la philosophie.

« Sa pensée revenait sans cesse à la *Politique* d'Aristote, objet de ses premières études... Platon le retint longtemps. Il fait ressortir ce que lui a dû Aristote... Parmi tant d'esprits supérieurs, il n'en voit qu'un qui ait pénétré jusqu'au fond du problème. Platon est le seul qui se soit refusé à étudier le gouvernement des sociétés avant d'avoir approfondi l'âme humaine... »

M. Barthélemy Saint-Hilaire fut secrétaire du gouvernement provisoire le lendemain de la révolution de février 1848, député de Seine-et-Oise à l'Assemblée constituante, obéissant toujours à ses convictions, jamais à un mot d'ordre. Il n'admit pas le coup d'Etat.

« ... Il n'avait pas de fortune : on l'engageait à prêter serment, il résista à ses amis et finit par les convaincre que pour des philosophes une ruine matérielle n'est rien auprès d'une ruine morale : il donna sa démission d'administrateur du Collège de France, où il avait remplacé, trois ans auparavant, son ami Eugène Buraouf, et reprit, pauvre désormais, loin de Paris, aux portes de la petite ville de Meaux, la suite de ses travaux.

« La retraite était sévère ; jamais il ne se montra plus philosophe. Il n'avait pour vivre que son traitement de membre de l'Institut, et vous en savez le chiffre. Il était grand partisan des exercices du corps ; il avait toujours défendu la gymnastique ; il l'imposait aux jeunes gens ; il la conseillait aux hommes voués aux travaux de l'esprit. On raconte qu'un jour, ayant appelé à son aide l'autorité de Socrate, il entraîna M. Cousin à sa suite jusqu'à des hauteurs vertigineuses où le philosophe pensa se tuer. Jusque dans sa vieillesse, M. Barthélemy Saint-Hilaire se plaisait à la campagne et à pratiquer le métier de bûcheron. En 1852, il se fit jardinier, vivant des légumes qu'il cultivait. Une fois par semaine, il venait à Paris pour assister à vos séances ; il ne connaissait d'autre consolation que la poursuite laborieuse du plan qui résumait sa vie. Ses amis ne l'oubliaient pas. « Un jour, dit-il, MM. Cousin, Mignet et Odilon-Barrot acceptaient le modeste festin que je leur offrais dans une mesure dont tant d'illustres amitiés faisaient tout le charme. »

Appelé en 1855 par son ami de Lesseps, il se dévouait aux études du canal de Suez et devenait le secrétaire général de la Compagnie en formation. Les années se succédaient. Il traduisait l'*Illiade* en vers français. Lié avec Mignet depuis 1830, il resserrait ses relations avec M. Thiers. Il fermait les yeux de Cousin en 1867. En 1869, les électeurs de Seine-et-Oise lui rendaient un mandat interrompu depuis 1851.

« ... M. Barthélemy Saint-Hilaire demeura à Paris pendant le siège. Il était de ceux qui purent

en cette longue crise répandre autour d'eux la force morale ; comme M. Vitet, comme M. Dufaure, comme M. Augustin Cochin, il se multipliait partout où il pouvait apporter un peu de courage. Sa vue seule, je m'en souviens, répandait l'énergie. C'était bien l'âme d'un stoïcien s'attendant à toutes les révolutions : il ne s'étonnait de rien. Mais à cette vertu toute passive il joignait ce qu'inspire la philosophie spiritualiste : le devoir d'agir ; il était disposé pour la patrie aux derniers sacrifices, résolu pour lui-même à toutes les luttes, prêt à tout braver... »

Après ces lignes, il faut nous contenter de résumer le reste de sa vie. Secrétaire général de la présidence de M. Thiers, il ressentit à la mort de ce dernier le coup le plus terrible de sa vie. « Il demanda des consolations aux *Pensées* de Marc Aurèle, qu'il venait de publier, et se plongea dans la préparation de la *Métaphysique*. Sénateur, puis ministre des affaires étrangères en 1880, il quitta définitivement les affaires après avoir contribué à assurer à la France le protectorat de la Tunisie. Vers la fin de 1882, il imprimait le 4<sup>e</sup> volume de sa traduction d'Aristote ; il publiait le 85<sup>e</sup>, le dernier, en 1892, après 65 années de labeur. Il avait ainsi affirmé la sincérité de ces nobles paroles, tombées un jour de ses lèvres :

« Il ne suffit pas de travailler, disait-il à un jeune homme : le secret du bonheur en ce monde est de s'assigner une tâche tellement longue, tellement haute que, selon les vraisemblances, la vie ne saurait y suffire. »

« ... Il souffrait amèrement de n'avoir pas fondé une famille : il ne manquait pas une occasion de manifester ses regrets et de les tourner en conseils. A défaut de famille, il aimait à s'occuper des jeunes gens et les attirait ; il fallait le voir à la fondation Thiers où se prépare une élite ; il a manifesté le fond de sa pensée dans son testament en confiant à l'Académie des Sciences morales et politiques la mission d'attribuer 15 bourses triennales aux plus brillants lauréats du concours général... »

« ... Le 24 novembre 1895, dans sa 91<sup>e</sup> année, en pleine santé du corps et de l'esprit, sans souffrance, sans rien qui pût alarmer, M. Barthélemy Saint-Hilaire cessa de vivre.

« Nous perdions un bon citoyen et un sage, un survivant d'un temps dont nul ne pouvait plus nous rappeler les souvenirs, un conseiller sévère sans misanthropie, un philosophe dont la vie entière était un exemple, un citoyen passionné pour son pays, ayant rempli les plus hautes charges sans orgueil comme sans ambition personnelle, ayant considéré la vie comme le plus grand devoir, s'y étant dévoué sérieusement, sans se laisser distraire ; sa mémoire vivra dans le sein de l'Académie qu'il a honorée par ses travaux ; elle sera fidèlement conservée par ceux qui ont écouté sa parole, et qui ont vu en lui un de ces hommes rares qui font comprendre sur quelles vertus doivent se fonder les Républiques. »



## ABORDS DU TROCADÉRO

## AVENUE HENRI-MARTIN (1)

Décision du Jury du 14 juillet 1860.

(Extrait.)

CONCLUSIONS POUR M. LE PRÉFET DE LA SEINE  
REPRÉSENTANT LA VILLE DE PARIS.

Elles tendent à ce qu'il plaise à M. le magistrat directeur du jury donner acte à M. le Préfet de la Seine, es-noms, de ce qu'il déclare que les propriétaires qui conserveront partie de leur propriété seront soumis pour les portions qu'ils conserveront aux conditions ci-après : 1<sup>o</sup> aucune construction ne pourra jamais être élevée sur les terrains en bordure de l'avenue Henri-Martin, dans une zone de dix mètres en arrière de l'alignement. Cette zone devra être établie de niveau avec l'avenue et être toujours cultivée en parterres d'agrément qui ne pourront, dans aucun cas et sous aucun prétexte, devenir un lieu de réunion publique ; 2<sup>o</sup> les terrains devront être clos à perpétuité dans toute l'étendue de leur façade sur l'avenue et en retour sur les voies y aboutissant, aux frais des propriétaires, dans les six mois qui suivront le jour où l'avenue sera livrée à la circulation, par des grilles en fer, sur socle bas, conformes au modèle arrêté par l'Administration municipale pour tous les terrains en bordure sur les boulevards de ceinture du bois de Boulogne. La séparation des propriétés contiguës ne pourra avoir lieu qu'au moyen de grilles semblables dans toute la largeur de la zone de servitude ci-dessus prescrite, desquelles grilles un plan est demeuré ci-annexé. Ces grilles ne pourront être obstruées par aucun volet ni aucune persienne et devront être entretenues toujours en bon état de propreté ; 3<sup>o</sup> les propriétaires riverains ne pourront élever sur les terrains en bordure dont il est question que des maisons d'habitation bourgeoise. En conséquence, aucun genre de commerce ou d'industrie ne pourra y être exercé. Ces propriétaires devront, avant de construire, demander le nivellement à observer par eux et obtenir la permission nécessaire, à la charge de payer les droits de voirie. La façade principale des constructions devra être parallèle à l'avenue Henri-Martin ; les parties latérales des maisons qui ne se relieraient pas entre elles devront recevoir une décoration analogue à la décoration générale de l'édifice, sans obligation d'ouverture sur lesdites parties latérales. Enfin, les maisons contiguës devront être raccordées de manière à ne présenter aucune portion de mur à découvert. Et ce sera justice.

(1) Ancienne avenue du Trocadéro, dans la partie comprise entre la place du Trocadéro et la porte de la Muette

## L'ANCIENNE POMPE A FEU DE CHAILLOT

Jusqu'à l'installation de la pompe à feu de Chaillot, Paris fut bien pauvrement alimenté d'eaux de toutes sortes, et, sans vouloir remonter au déluge, nous pouvons dire que longtemps les habitants de Lutèce ne se servirent que du liquide puisé directement à la Seine. Au IV<sup>e</sup> siècle, l'empereur Julien fit venir à son palais des Thermes les eaux de la source de Rungis — qui se trouve au-dessus du village d'Arcueil — à l'aide d'un aqueduc que les Normands détruisirent au IX<sup>e</sup> siècle, et dont cependant on peut voir encore quelques restes.

Vers la même époque, fut construit l'aqueduc qui, des hauteurs de Chaillot, amenait l'eau sur l'emplacement actuel du Palais-Royal. Plus tard, les moines de Saint-Laurent et ceux de l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs firent construire à leurs frais, et pour leurs besoins personnels, des aqueducs amenant l'eau des sources de Belleville et des Prés-Saint-Gervais ; mais Philippe-Auguste, voulant que ces eaux pussent servir aux besoins du peuple de Paris, en retira la propriété exclusive aux religieux. Henri IV, au moins aussi soucieux que Philippe-Auguste du bien-être de ses sujets, fit élever, sur le Pont-Neuf, la pompe de la Samaritaine, qui fut terminée en 1608. Quelques années après, Marie de Médicis confia à Jacques d'Aubry la reconstruction de l'aqueduc d'Arcueil, destiné à amener les eaux à son palais du Luxembourg et à alimenter le quartier voisin. En 1670 furent installées les pompes du pont Notre-Dame, qui furent perfectionnées en 1757. Enfin, le 7 février 1777, les deux frères Pèrier, habiles mécaniciens, obtinrent du roi la permission de faire élever à leurs dépens des pompes à feu sur les bords de la Seine (1).

Ne nous plaignons pas trop, si l'eau ne circule pas encore en quantité suffisante à Paris ; en 1777 il s'en fallait de beaucoup que l'on eût atteint même cette imperfection relative. Alors, les fontaines, en petit nombre, étaient maigrement et irrégulièrement alimentées ; la plus grande partie de l'eau n'arrivait dans les hauts quartiers de la ville que transportée en tonneaux sur des charrettes, ou à bras. Faute de mieux, les boulangers fabriquaient leur pain avec de l'eau de puits plus ou moins infectée par l'infiltration des fosses d'aisances et autres matières malsaines. Dans tous les quartiers, une horrible odeur vous prenait à la gorge, vous étouffait et vous suffoquait ; les égouts, sans eau pour les nettoyer, accumulaient et retenaient des amas d'immondices.

Et cependant, il n'en était pas de même à Londres, qui devait depuis longtemps à onze machines à vapeur l'avantage de voir circuler en abondance l'eau de la Tamise dans tous ses quartiers.

Honteux de notre infériorité, que fait le savant

(1) Cette famille Pèrier n'a aucun rapport de parenté avec celle du ministre du même nom, qui n'accrut pas Pe.

Jacques-Constantin Pèrier, l'aîné des deux frères ? Il se rend à Londres, étudie le système anglais, fait l'acquisition d'une machine de Watt et l'installe en 1778 à Chaillot, près de la barrière de la Conférence, au n° 4 du quai Debilly. Peu de temps après, ainsi qu'on le verra plus loin, on en mit

milieu du cours de la Seine et la conduire sous le bâtiment, dans un bassin en pierres de taille. Ce bassin ainsi que le canal était creusé à 1 mètre au-dessous du niveau des plus basses eaux. Les deux pompes aspirantes et refoulantes, mues par



(\*)



(\*)

une seconde, pour, au besoin, suppléer la première (1).

Mais il fallait des capitaux considérables pour réaliser le rêve des Pèrier, c'est-à-dire répandre l'eau à profusion dans tous les quartiers de Paris. Ils forment alors une Compagnie d'actionnaires qui devait établir à ses frais une ou plusieurs machines à vapeur, à l'aide desquelles on élèverait au moins 150 pouces d'eau. Ils ne demandaient que le privilège exclusif de construire des machines pendant quinze ans et de les employer comme ils l'entendraient. La Société formée, on dépense près de deux millions à l'acquisition des terrains, des matériaux, des ateliers et instruments nécessaires à l'installation des deux machines du premier établissement, ainsi qu'à l'achat et à l'importation des tuyaux et cylindres qu'on se vit forcé de tirer d'Angleterre.

Le plus douloureux pour les constructeurs, c'est qu'ils furent contraints de traiter avec l'ingénieur Mathew Boulton, de Birmingham (l'associé du célèbre Watt), qui avait obtenu au moins d'avril 1778 le privilège exclusif d'établir des machines à vapeur dans toute la France, et il leur fallut acheter fort cher à cet Anglais le droit de faire construire eux-mêmes des machines à Paris.

Enfin, toutes les difficultés premières aplanies, on construisit un bâtiment solide sur le quai Debilly, un canal de 2<sup>m</sup>,28 de largeur fut pratiqué sous la route de Versailles pour recevoir l'eau du

la vapeur qui s'échappait de chaudières construites sur de grands fourneaux, élevaient cette eau, et, par des conduites, la refoulaient dans des réservoirs construits non loin de là, sur l'emplacement actuel de la place des Etats-Unis, à 37 mètres



(\*)

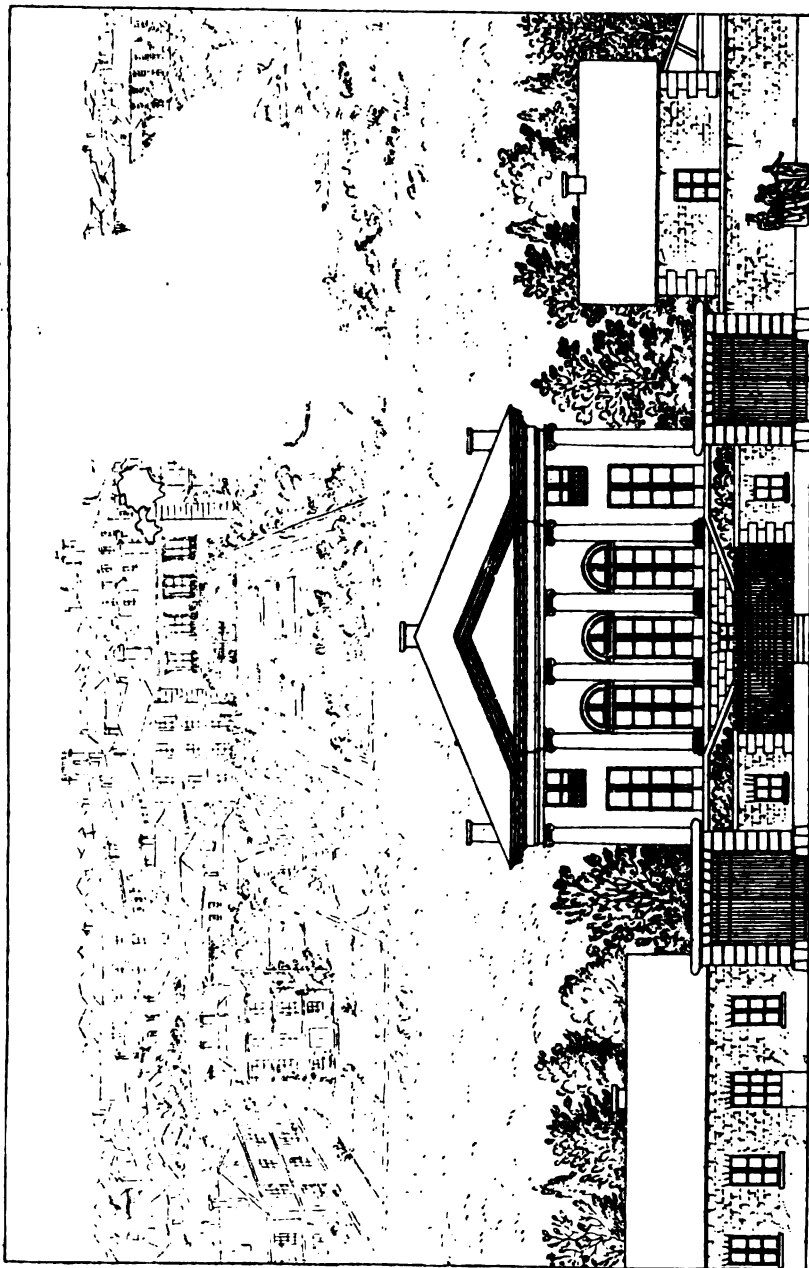
au-dessus du niveau moyen de la Seine. Ces réservoirs, au nombre de quatre, placés dans un terrain clos de murs, et disposés en amphithéâtre, avaient chacun 58<sup>m</sup>,47 de longueur, 19<sup>m</sup>,50 de largeur et 3 mètres de profondeur. Il y en avait toujours un qui s'emplissait, un où l'eau se clarifiait en la laissant déposer, un troisième qui faisait le service et un quatrième qui pouvait être

(1) Il est assez curieux de noter que Voltaire, plus de cinquante ans auparavant, avait indiqué et conseillé l'établissement d'une installation analogue, dans un ouvrage où il reprochait aux Français leur coupable indolence pour tout ce qui porte un caractère de grandeur et d'utilité nationales.

(\*) Collection de M. Émile Potin.

en réparation. A la sortie de chaque réservoir, étaient placés des filtres au travers desquels l'eau

entrait dans les réservoirs. Un tuyau de fonte de 33 centimètres de diamètre partait de ces réservoirs.



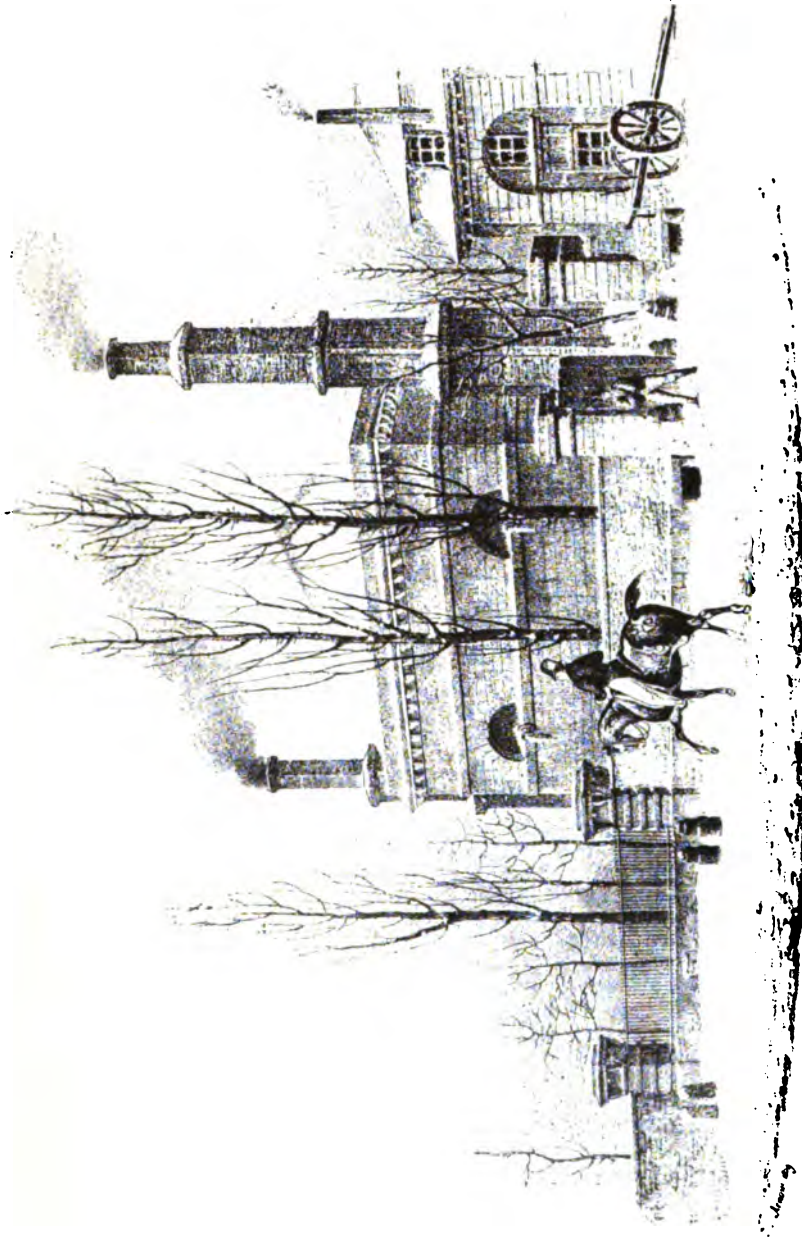
Maison de M. Chevallier, architecte, au bas de Chaillot, près de la pompe à feu (1).

se dépouillait de toutes les matières étrangères dont elle pouvait être souillée. La nouvelle Compagnie des Eaux avait même prévu le cas où, par impossible, elle serait forcée de réparer les quatre réservoirs en même temps, en établissant un embranchement de tuyaux à robinets, permettant à la rigueur de donner l'eau à Paris sans la faire

(1) Ce dessin d'architecte, de la collection de M. Em. Polin, reproduit, à vingt années de distance environ, la maison précédente dont la construction datait de l'installation de la première pompe de Chaillot. Les deux vues ont leur intérêt et nous ont paru pouvoir s'encadrer dans cet article. Nous avons dû retrancher une partie tachée sur l'original; néanmoins il reste assez de fond pour laisser apercevoir Chaillot vers 1800.

voirs, passait sous une partie de la rue du Faubourg-Saint-Honoré, suivait toute la ligne des boulevards jusqu'à la Bastille, se divisait en plusieurs branches qui suivaient la direction des rues

général de police, M. Lenoir, et, réussit complètement. Onze mois après, grâce aux tuyaux de conduite, on inaugura une fontaine publique à la porte Saint-Honoré, puis de semblables fontaines



La Pompe à feu de Chaillot en hiver (1829).  
(Collection de M. Mar.)

principales et se subdivisaient en branchements aboutissant aux maisons des abonnés. Cette canalisation s'étendait jusqu'aux extrémités du faubourg Saint-Antoine.

Le premier essai de la pompe à feu de Chaillot eut lieu le 8 août 1781, en présence du lieutenant

furent établies à Chaillot, au Roule, à l'entrée de la chaussée d'Antin, à la porte Saint-Denis, ainsi qu'à l'extrémité de la rue du Temple.

En même temps, les frères Périer faisaient établir dans tous les quartiers où passaient les principales conduites, des robinets spéciaux à incen-

die, dont le service était entièrement gratuit. Le premier robinet de ce genre fut installé rue de Chaillot, près de l'église et des ateliers de construction des frères Périér, qui se trouvaient placés dans un large terrain entre la pompe à feu et l'ancien n° 28 de la Grande-Rue de Chaillot. Seuls, les commandants de postes de gardes-pompes avaient les clefs de ces robinets spéciaux.

Lors de l'établissement de la pompe de Chaillot, bien des gens prétendirent que l'eau soumise aux procédés importés d'Angleterre, c'est-à-dire introduite sous forme de vapeur dans les corps de pompes, avait perdu ses qualités, sentait le fer, le feu, etc. ; et il ne fallut rien moins qu'un rapport favorable de la Société royale de médecine, signé Vicq d'Azyr, pour rassurer les Parisiens et les convaincre que l'eau de Seine, ainsi traitée, n'avait ni acidité, ni saveur ferrugineuse, rien en un mot de désagréable ou pouvant nuire à la santé. Le microbe n'était pas encore inventé.

Les frères Périér ne furent pas récompensés comme ils le méritaient, et voici ce que dit Du-laure à ce propos : « En 1785 et 1786, les actions « de la nouvelle Compagnie des Eaux devinrent « un objet de spéculation pour les agioteurs, et « le sujet d'une discussion très vive où se signa- « lèrent, au premier rang, deux célèbres antago- « nistes, Mirabeau et Beaumarchais (1). Cette vive « polémique provenait de l'impuissance pour la « Compagnie de remplir ses engagements envers « ses actionnaires. La plupart d'entre eux, par « une manœuvre d'agiotage, avaient fait passer « dans le trésor royal, en échange d'autres valeurs, « plus des quatre cinquièmes des actions, si bien « qu'à la fin de 1788, le gouvernement se trouva « seul propriétaire des pompes à feu et des éta- « blissements qui en dépendaient. Aussi, depuis « cette époque, les pompes à feu furent-elles admi- « nistrées comme propriété publique. »

Avant d'abandonner la pompe de Chaillot, il est juste de consacrer encore quelques lignes aux vail- lants ingénieurs qui l'avaient fondée ainsi que celle du Gros-Cailion, et avaient ainsi rendu un immense service aux habitants de la capitale.

Les frères Périér ne se découragèrent pas ; en 1788, ils élevèrent des moulins à vapeur à l'île des Cygnes, pour remplacer les moulins à eau que la gelée empêchait de marcher. Sous la Con- vention, ils transformèrent leurs ateliers de Chail- lot en arsenaux et fabriquèrent ainsi 4.200 pièces de canon de tout calibre, ainsi qu'une infinité de pierriers, d'affûts et de caissons.

Tant de zèle fut bien mal récompensé ; payés d'abord en assignats, ils finirent par ne plus être payés du tout. C'était la ruine presque complète ; mais, d'un courage et d'une persévérance à toute épreuve, ils se livrèrent à d'autres travaux, qui, grâce à des temps meilleurs, leur rapportèrent enfin gloire et profit. En 1811, le rapporteur des prix décennaux disait, en parlant de l'usine de Chaillot : « Cet établissement est le premier et « presque le seul en France où l'on puisse faire « exécuter toutes sortes de machines : on y fa- « brique la majeure partie des pompes à vapeur

(1) La spéculation dura de la fin de 1784 au 31 juillet 1788.

« répandues dans le royaume, une grande quan- « tité de pompes de toutes espèces, des balanciers, « des découpoirs, des cylindres à papier. Les « frères Périér fondent en fer et en cuivre toutes « sortes de pièces.... C'est à eux qu'on a ordi- « nairement recours pour la construction de ma- « nèges, pour les assortiments de machines à « filer le coton...etc. » Jacques-Constantin Périér devint membre de l'Institut (section de mécanique à l'Académie des Sciences). Il ne jouit pas long- temps du repos qu'il s'était promis après cin- quante ans de travaux incessants : il mourut, accablé d'infirmités, le 16 août 1818. Il était né à Paris le 2 novembre 1742.

Au résumé, parmi les immenses services de toutes sortes rendus par les frères Périér, leur plus beau titre à la reconnaissance publique fut encore l'installation de la pompe à feu de Chaillot, qui dota Paris d'une quantité d'eau relativement considérable. Au mois d'août 1805, M. Marguerite apporta une amélioration notable à la pompe à feu, en faisant construire dans l'intérieur de la grande cuve à ébullition des compartiments dimi- nuant de plus d'un tiers la quantité de combus- tible. D'autres modifications suivirent, et enfin, en 1851, les dispositions de cette pompe ne répon- dant plus aux progrès de la science des machines, furent entièrement changées : l'établissement fut considérablement agrandi, notamment en 1866 et 1867, et de nouveaux réservoirs, remplaçant les anciens, furent construits dans la rue Lauris- ton, entre les rues Copernic et de Villejust, avec entrée au n° 15 de cette dernière rue.

Notons en terminant qu'ils ne reçoivent plus guère l'eau de la pompe de Chaillot que comme complément à celles qu'y amènent les machines élévatoires d'Ivry, c'est-à-dire pendant les chaleurs de l'été. Inutile de dire que ces eaux de Seine, depuis les nombreuses adductions d'eau de source dont on a doté Paris, sont généralement destinées à l'arrosage et au nettoyage des rues et des mai- sons.

LÉOPOLD MAR.

## LE PALAIS DU ROI DE ROME

Au sortir du Cours-la-Reine, à l'entrée du XVI<sup>e</sup> arrondissement, le promeneur rencontre d'abord la Pompe à Feu construite en 1778 par les frères Périér (1), et, tout près, l'emplacement de la maison qu'habitait Mme de Pompadour pendant la construction de l'Ecole Militaire. Sur les pilastres de la grille d'entrée, au bout de l'avenue, Sophie Arnould, quand elle y vint demeurer, avait

(1) Le bâtiment qui donne sur l'avenue du Tro- cadéro porte la date de 1781.

On avait composé ces vers à propos de la Pompe à Feu :

Ici, vois par un sort nouveau  
Le feu devenu porteur d'eau.

Cf. *Chroniques et Légendes des rues de Paris* circa p. 163), Ed. Fournier, Dentu, 1864.

fait placer les bustes de Néron et d'Agrippine. Mais, hélas ! de cette retraite d'une délicate artiste, il ne reste plus qu'un cèdre, planté en 1788 et décapité par les orages (1).

Continuons. Nous voici devant le numéro 12 du quai de Billy actuel. Au commencement du siècle, Cadoudal s'y cachait dans un asile mystérieux, démoli depuis. On y tramait les plus noirs complots, et c'est de là que Georges voulait, avec ses affidés, s'élancer un jour « sabre aux dents » sur Bonaparte et son escorte, au moment où le premier Consul passerait sur le quai désert en se rendant à Saint-Cloud (2).

Ne nous arrêtons pas à la Savonnerie, dont nous savons l'intéressante histoire (3) et arrivons à ce coteau dont les destinées vont nous fixer un instant.

C'était, il y a deux cents ans, un désert aride et sauvage, « escarpé et hérissé, enfer des carrières et paradis des chèvres » (4), qu'encadraient deux monastères ; à droite, du côté de Chaillot, celui de la Visitation-Sainte-Marie où Mlle de la Vallière était venue pleurer son roi ; à gauche, à l'entrée de Passy, le couvent des Bonshommes, situé à mi-côte, et dont les jardins, plantés de beaux arbres, descendaient jusqu'à la Seine (5).

Derrière les Bonshommes, « la vue s'étendait sur des champs et des vignes et sur deux moulins. Le meunier y avait la vie facile et de l'air à sa guise,

Et de quelque côté que vint souffler le vent,  
Il y tournait son aile et s'endormait content (6). »

Le site avait frappé Napoléon et, quelques mois avant la naissance du roi de Rome, il avait décidé d'élever sur ces hauteurs la demeure de son héritier. Il rêvait d'un autre palais plus ex-

traordinaire et plus magnifique que celui du grand Roi. C'était toute une ville impériale, un Kremlin qu'il voulait attacher aux flancs de la montagne.

Pour ce maître du monde, il fallait autre chose que Versailles, cette « ville bâtarde, que la Révolution, qui a tant détruit, aurait bien dû démolir. » Je n'aurais pas aujourd'hui, disait-il, un tort de Louis XIV sur les bras et à rendre supportable un vieux château mal fait, — comme ils ont dit : « un favori sans mérites ».

Percier et Fontaine, confidents de ses pensées, ont raconté que, partout où il voyait un beau paysage, Napoléon y plaçait en idée un lieu de repos et de délassements pour rétablir sa santé déjà affaiblie et pour jouir en paix d'un calme bien gagné. Au premier moment, Napoléon voulait faire du coteau de Passy un lieu de retraite, un petit *Sans-Souci*, une maison de convalescent.

Dans ses projets, le roi de Rome aurait demeuré à Lyon au centre de l'Empire. Mais, bientôt, le caprice impérial avait changé et le projet avait pris corps.

Un arrêté ferma les carrières, et les fondations furent commencées. Enfin, au mois de juin 1811, Napoléon achetait, moyennant 59.000 francs, du prince de Bénévent, une maison « à l'extrémité de Passy, à la droite de l'entrée du bois de Boulogne ». C'était l'ancien pavillon de droite de l'ancien château de la Muette (1) dont l'Empereur voulait faire la vénérie de son fils.

Les plans furent, en grande partie, l'œuvre de l'Empereur. Il avait, en matière d'art, des idées grandes. « On pourrait faire de l'architecture, disait-il, jusque dans la cabane d'un charbonnier. Il y faut seulement l'unité, le bel arrangement et la méthode ; c'est la condition du beau et de l'imposant. » — « Il n'y a de beau que ce qui est grand, disait-il une autre fois au Conseil d'Etat. L'étendue et l'immensité peuvent faire oublier bien des défauts (2). »

Il avait voulu qu'en dehors de Percier et de Fontaine, ses deux collaborateurs désignés, l'Impératrice eût elle-même voix au chapitre. L'enfant ne devait naître que dans trois mois ; déjà Napoléon était assuré que ce serait un fils. Et comme Marie-Louise répondait : « Je ne m'y connais pas », l'Empereur lui disait : « Ne craignez rien. Parlez. Ils s'y connaissent encore moins que vous. Votre opinion m'est nécessaire. Il s'agit du palais où logera votre fils. » L'Impératrice, ajoutent les deux architectes, fit quelques observations judicieuses dont on tint compte.

Le site seul l'emportait déjà sur celui de Ver-

(1) Vente du 11 juin 1811 par Talleyrand, demeurant rue de Varenne, à l'Empereur, de 2 h. 64 a. achetés par Talleyrand d'Etienne-Antoine Barbier de Saint-Hilaire, chez M<sup>r</sup> Thion de la Chaume notaire, 2 germin. an XII. — Acquis des époux Martin et provenant du morcellement de la Muette. — Renseignement dû à M. Frédéric Masson.

(2) Déjà, le 15 prairial 1796, de Vérone, le général Bonaparte, dans une lettre au Directoire, avait exprimé les mêmes pensées : « Je viens de voir l'amphithéâtre. Ce reste du peuple romain est digne de lui. Je n'ai pu m'empêcher de me trouver humilié de la mesquinerie de notre Champ de Mars. Ici, cent mille spectateurs sont assis et entendraient facilement l'orateur qui leur parlerait. »

(1) D'après Lefeuvre, *les Anciennes Maisons de Paris* (art. Quai de Billy), le jardinier qui l'avait planté vivait encore en 1850.

(2) Voir les *Mémoires* de Constant, t. I, p. 223.

(3) V. la communication du comte de l'Eglise, *Bulletin* de juin 1895. Cf. aussi dans *les Archives curieuses de l'Histoire de France*, 1<sup>re</sup> série, t. XV, p. 265, le « mémoire concernant les pauvres qu'on appelle enfermez », 1612.

(4) *A travers le Trocadéro*, par M. L. Lanier. Paris, 1894.

(5) Retz, dans ses *Mémoires* (liv. I) raconte comment Turenne et lui, au retour d'une fine partie à Saint-Cloud, dégainèrent en cet endroit contre des diables qui firent un plongeon dans la rivière ; ces diables n'étaient autres que deux minimes occupés à prendre leur bain matinal (V. *Bulletin*, t. I, p. 182). — V. aussi la *Description historique de la ville de Paris et de ses environs*, 1, 52, où Piganiol de la Force rapporte que les carrières de Passy vendaient aux apothicaires, pour guérir les fièvres intermittentes, les pyrites qu'on découvrait dans la glaise (V. *Bulletin*, t. I, p. 114). — A propos des carrières, le poète La Mesnardière raconte (*Poésies*, Paris, 1656, in-fol.) une des plus plaisantes aventures de Mme de Sablé, quand celle-ci, partie pour Rueil avec l'intention de se venger de n'avoir pas été invitée, tenta d'aller surprendre Julie d'Angennes qui, après sept ans de recherches, venait enfin d'épouser le duc de Montausier. Ce fut la tremblante Mme de Sablé qui fut surprise... par un orage et qui ne trouva d'autre moyen de se préserver du tonnerre que d'aller se cacher, elle, sa voiture et ses gens, dans les carrières de Chaillot.

(6) L. Lanier, *loc. cit.*

l'école des ponts et chaussées, actuellement installés sur le terrain domanial dont il sera ci-après parlé.

Elle prend en outre à sa charge :

1<sup>o</sup> L'installation provisoire des services déplacés, jusqu'à la reconstruction des bâtiments qui leur sont destinés ;

Et 2<sup>o</sup> leur translation définitive dans ces nouveaux bâtiments.

Ces divers ouvrages et travaux seront exécutés d'après les indications contenues dans les procès-verbaux de conférences dressés le 20 novembre courant, entre les services intéressés.

Il est stipulé :

1<sup>o</sup> Que sur tous les points où ne seront pas élevés des bâtiments en façade, ledit terrain R sera fermé par une grille ;

2<sup>o</sup> Que les plantations et les constructions qui pourraient être faites dans la portion de ce terrain comprise entre le côté est de l'amphithéâtre, et une ligne LM du plan, ne dépasseront pas la hauteur maxima de *douze mètres*, sauf une tourelle de trois mètres de diamètre (1) ;

3<sup>o</sup> Que la même hauteur ne pourra être excédée par les constructions et plantations qui seraient faites sur les terrains appartenant déjà à la Ville de Paris ou qu'elle achètera ultérieurement, et le quai Debilly, le côté est de l'amphithéâtre, l'avenue d'Iéna et la ligne LM prolongée (N.-O.) ;

4<sup>o</sup> Qu'il ne sera fait, tant sur la place que sur l'amphithéâtre, aucun travail de construction et de plantation de nature à gêner le champ visuel nécessaire aux expériences de photométrie de l'établissement des phares ;

5<sup>o</sup> Que les matériaux de démolition provenant des établissements existants et qui ne seraient pas réemployés resteront la propriété du domaine.

## 2<sup>o</sup> Loi du 18 mars 1869.

(Extrait.)

### ARTICLE PREMIER.

Est approuvée la convention passée le 6 décembre 1866 entre le Ministre des finances, agissant au nom de l'Etat, et le Préfet de la Seine, agissant au nom de la Ville de Paris, ladite convention annexée à la présente loi, et portant :

1<sup>o</sup> Allocation à la Ville de Paris d'une subvention de trois millions de francs pour la création de la place du Trocadéro et dépendances ;

2<sup>o</sup> Cession réciproque de terrains sis à Paris, au lieu dit le Trocadéro ;

3<sup>o</sup> Engagement par la Ville de Paris de renoncer à l'appel formé par elle contre un jugement du Tribunal de la Seine, en date du 16 août 1865.

(1) Servitude de hauteur qui a été abandonnée par l'Etat et la Ville de Paris. (Voir la lettre du Ministre des Travaux publics, en date du 22 mars 1883 et l'arrêté préfectoral, en date du 14 juin 1883.)

## 3<sup>o</sup> Lettre du Ministre des Travaux publics au Préfet de la Seine, du 22 mars 1883.

Paris, le 22 mars 1883.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Vous m'avez fait part, le 29 janvier dernier, de votre intention d'appeler le Conseil municipal à délibérer sur la question de savoir s'il n'y a pas lieu de renoncer à la servitude dont a été frappée une bande de terrain longeant la place du Trocadéro, par suite du traité passé en 1866 entre la Ville de Paris et l'Etat, servitude qui consiste à interdire des constructions de plus de *douze mètres* de hauteur, sauf une tourelle de 3 mètres de diamètre.

Vous m'avez demandé de faire examiner au préalable cette question en ce qui concerne les terrains appartenant à l'Etat et occupés par le service des phares et balises.

Vous pensez, Monsieur le Préfet, que cette servitude est devenue inutile depuis les modifications apportées à la nature même des lieux par l'édification du palais du Trocadéro.

Cette servitude, à laquelle l'Etat avait dû se soumettre lors de la construction du dépôt des phares, avait pour but de conserver pour les promeneurs de l'amphithéâtre la perspective de la vallée de la Seine du côté de Paris ; elle n'a point été établie dans l'intérêt du service des phares. L'horizon visuel nécessaire aux expériences de ce service comprend principalement le plateau de Châtillon et accessoirement les hauteurs entre Fleury et Clamart ou le sommet des Hautes-Bruyères, près de Villejuif.

Cet horizon se trouve tout entier dans l'angle qui correspond à la promenade du Trocadéro, d'une part, et se termine de l'autre avant le côté de la promenade où se trouve la zone de terrain frappée de servitude, de sorte que la suppression de cette servitude ne peut en rien nuire aux intérêts du service des phares.

Il est d'ailleurs incontestable que cette suppression ne pourra qu'accroître la valeur du terrain sur lequel est installé le dépôt des phares.

Quant à la conservation de l'horizon visuel à ménager pour le service des phares, elle est assurée par une autre clause du même traité ainsi conçue :

« Il ne sera fait, tant sur la place que sur l'amphithéâtre, aucun travail de constructions ni de plantations de nature à gêner le champ visuel nécessaire aux expériences de photométrie. »

J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur le Préfet, qu'après avoir consulté sur cette question le Conseil général des Ponts et Chaussées, j'ai reconnu que l'Etat, au point de vue du service central des phares, n'a aucun intérêt au maintien de la servitude établie par le traité de 1866 sur les terrains qui bordent, au nord-est, la promenade du Trocadéro.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre des Travaux publics,  
Pour le Ministre et par autorisation :  
Le Conseiller d'Etat,

Directeur des Ponts, de la Navigation et des Mines,  
Signé : LEBLANC.

4<sup>e</sup> Arrêté préfectoral du 14 juin 1883.

## LE PRÉFET DE LA SEINE,

Siégeant en Conseil de préfecture, où étaient présents MM. Aubin, Belin, Louis Fabre, et Maréjous, conseillers ;

Vu la délibération, en date du 21 mai 1883, par laquelle le Conseil municipal a autorisé l'abandon par la Ville de Paris de la servitude, qui, aux termes de la convention passée entre l'Etat et la Ville de Paris relativement à la place du Trocadéro, interdit d'élever des constructions de plus de douze mètres de hauteur sur une zone de terrains situés au nord-est de la place et limitée au plan par une ligne L, M, N, O ;

Vu la lettre, en date du 22 mars 1883, par laquelle M. le Ministre des Travaux publics, après avoir pris l'avis du Conseil général des Ponts et Chaussées, déclare que l'Etat n'a aucun intérêt au maintien de ladite servitude ;

Vu le plan ;

Vu le décret du 26 mars 1852 sur la décentralisation administrative, tableau A, n° 41 ;

Vu les lois sur les Conseils municipaux en date des 18 juillet 1837 et 24 juillet 1867, article 17 ;

Le Conseil de préfecture entendu,

## ARRÊTE :

La délibération susvisée du Conseil municipal est approuvée.

En conséquence, la Ville de Paris est autorisée à renoncer à la servitude qui, aux termes de la convention passée le 6 décembre 1866 entre l'Etat et la Ville de Paris, relativement à la place du Trocadéro, interdit d'élever des constructions de plus de 12 mètres de hauteur sur une zone de terrains situés au nord-est de ladite place, et limitée au plan par une ligne L, M, N, O.

Fait à Paris, le 14 juin 1883.

Signé : OUSTRY.

## AVENUE DU TROCADÉRO

## Convention du 27 octobre 1868 passée entre l'Etat et la Ville de Paris.

(Extrait.)

Le samedi 27 octobre 1868, devant nous, Alfred-Pierre Blanche, commandeur de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, conseiller d'Etat, secrétaire général de la Préfecture de la Seine, substituant, pendant son congé, M. Georges-Eugène baron Haussmann, sénateur, grand-croix du même ordre, préfet dudit département ;

Agissant comme en l'acte administratif du 2 octobre 1866, qui précède :

En conséquence, comme alors aussi, de M. le commandant du génie Servet, y dénommé ;

Et pour, en donnant suite à cet acte, auquel il en est, au surplus, référé, compléter la cession qu'il renferme et ainsi réaliser définitivement les conventions antérieurement conclues entre les parties ;

A, par ces présentes, au nom de la Ville de Paris et en vertu des mêmes pouvoirs,

Vendu et cédé à l'Etat, ce qui est accepté, pour lui et en son nom, par le magistrat ci-dessus qualifié et toujours en conformité des décisions de S. Exc. le ministre de la guerre, des 25 août 1865 et 18 septembre 1866, et spécialement d'une troisième décision rendue le 7 août dernier :

Une zone de terrain situé à Paris, rue de la Manutention, ci-devant Basse-Saint-Pierre-de-Chailot (XVI<sup>e</sup> arrondissement, partie des Bassins), tenant du nord à l'avenue du Trocadéro, du midi, à la Manutention des vivres militaires, appartenant à l'Etat, de l'est, à un terrain récemment acquis de la Ville de Paris par la Société Letaissier, Delaunay et C<sup>ie</sup>, et de l'ouest, à la rue susdénommée ;

Ce terrain, qui affecte la forme d'un trapèze allongé, dont l'un des côtés (à l'est) se termine, toutefois, par une ligne oblique légèrement brisée, ce qui, en réalité, en fait un pentagone, a une largeur de dix mètres et mesure une superficie de mille quatre-vingt-onze mètres seize centimètres.

Il se compose de deux parcelles d'origine différente, comme on le verra plus loin, mais qui n'en constituent pas moins un tout homogène.

L'une des parcelles, figurée avec une couleur verte et cotée B, au plan du 18 avril 1865, annexé au contrat du 2 octobre 1866 précité, contient une superficie de cent soixante-quatorze mètres trente-six centimètres,

ci. . . . .	174 m. 36
L'autre, teintée en violet et cotée C	
au même plan, a une contenance	
de neuf cent seize mètres quatre-	
vingt centimètres . . . . .	916 m. 80
TOTAL PAREIL : mille quatre-vingt-	

onze mètres seize centimètres, ci, 1.091 m. 16

## CLAUSES ET CONDITIONS

§ 1<sup>er</sup>. — Mur de soutènement.

Il est d'abord expliqué, à l'aide d'une figure établie par M. Alphand, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur de la voie publique et des promenades de la Ville de Paris, et du projet de l'avenue du Trocadéro, que la zone de terrain présentement vendue se trouve en contrebas de l'avenue du Trocadéro, dont le sol est maintenu, comme l'indique le profil en long tracé sur ladite figure, par un mur de soutènement avec arcades, lequel, construit par la Ville et à ses frais, sera entretenu par elle aussi à perpétuité, et formera, de ce côté, la clôture dudit terrain. L'état devra souffrir l'existence d'un mur, de



ses pieds-droits saillants et des voûtes de support des plates-bandes de fleurs qui occupent en totalité une zone de trois mètres sur le terrain, ainsi que le démontre également le profil en travers pareillement ci-annexé, dressé par le même ingénieur.

Il devra aussi permettre, sans indemnité, toutes les fois qu'il s'agira de réparations, l'entrée des ouvriers qui en seront chargés, l'établissement des échafaudages et l'approche des matériaux nécessaires à ces travaux.

## § 2. — *Servitude non ædificandi.*

### ARTICLE PREMIER.

L'Etat ne pourra élever, sur la zone et dans toute son étendue, aucunes constructions ni clôtures autres que des grilles de division, en tout semblables à celles imposées pour les façades qui sont au niveau de l'avenue.

Toutefois, la naissance des voûtes du mur soutènement se trouvant sur le point dont il s'agit, c'est-à-dire le long du terrain ci-dessus vendu, à plus de 3 mètres au-dessus du sol, le mur actuellement construit entre la Manutention et le terrain de la Société Leteissier, Delaunay et C<sup>o</sup>, lequel n'excède pas, d'ailleurs, la hauteur de 3 mètres, maximum fixé par l'administration municipale et regardé par celle-ci comme suffisant, sauf, bien entendu, à l'Etat et au propriétaire voisin de le remplacer, si bon leur semble, par une grille de la condition prescrite.

### ART. 2.

Le terrain dont il s'agit devra être exclusivement occupé par un parterre d'agrément ou par une cour sablée.

### ART. 3.

En tous cas, le niveau actuel du sol ne pourra être modifié, et il ne devra être fait le long du mur de soutènement aucune plantation de nature à le détériorer.

## AU TROCADÉRO

31 AOÛT 1826

Dans un livre de luxe, très documenté, de MM. Ernest Maindron et Camille Viré, intitulé : *Le Champ de Mars*, et publié en 1889 par L. Danel, à Lille, nous trouvons un chapitre qui nous explique clairement l'origine du nom donné à l'une de nos plus agréables promenades... nous voulons parler du Trocadéro. Nous publions intégralement la partie qui nous concerne, avec l'autorisation de l'éditeur.

« Lorsque, après la prise du Trocadéro, le duc

d'Angoulême rentra en France, il n'y fut point accueilli comme il méritait de l'être, il semblait qu'on le rendit brutalement responsable des agissements du fournisseur concussionnaire Ouvrard, dont la scandaleuse fortune, outrageusement augmentée par l'expédition de 1823, fixait depuis longtemps l'attention des esprits les moins prévenus.

« En 1826, Charles X pensa qu'il était équitable de revenir sur cette impression aussi mauvaise qu'elle était irréfléchie. Il choisit le troisième anniversaire de la prise du *Trocadéro* pour donner une fête militaire, dont la pose de la première pierre d'une caserne devint la raison apparente. La fête, fixée à huit heures du soir, devait rappeler dans ses grandes lignes le combat du 31 août 1823.

« La caserne qu'il s'agissait de construire, devait occuper les hauteurs de Chaillot qui, à partir de ce jour, prirent le nom du *Trocadéro*.

« Sur l'emplacement de la future caserne, on avait élevé un arc de triomphe, à la frise duquel on lisait :

*Au prince généralissime.*

« Et plus bas :

*Son nom, ses vertus et sa gloire  
Sont à jamais inscrits au Temple de Mémoire.*

« Quatre bas-reliefs décoraient les faces de l'arc et représentaient :

« Le prince récompensant la bravoure d'un soldat sous le feu de la place Saint-Sébastien ;

« Le prince refusant les honneurs qu'on lui avait préparés à Burgos ;

« Le prince donnant l'exemple de la valeur et du sang-froid à la batterie de Santi-Petri ;

« Le prince recevant le roi et la reine d'Espagne à Sainte-Marie.

« Cinq figures : Madrid, Barcelone, Valence, la Corogne et Cadix, ornaient cinq niches ménagées dans l'attique.

« Deux trophées et un quadriges portant la France entre deux Renommées, couronnaient le monument.

« Entre l'arc de triomphe et le palier supérieur des rampes de Chaillot, douze colonnes militaires chargées de drapeaux et d'armes, rappelaient les actions principales de la campagne de 1823. Quatre grands trophées limitaient une voie triomphale. Des pots à feu, des trépiels et des girandoles éclairaient cette voie.

« Sur un tertre à droite de la position, on avait disposé, pour le dauphin et la dauphine (1), une tente, celle-là même qui avait servi au prince pendant la campagne. Quatre autres tentes avaient été dressées à droite et à gauche pour les ministres, le corps diplomatique, les principaux fonctionnaires et les officiers généraux présents à Paris. Une enceinte réservée, à l'extrémité septentrionale du Champ de Mars, contenait 2.000 invités, 2.000 hommes pris dans les régiments de la garnison et 500 invalides.

(1) Le comte de Chambord et sa sœur.

« Le dauphin et la dauphine arrivèrent à huit heures et demie. Le ministre de la guerre les reçut et les accompagna jusqu'à la tente du duc d'Angoulême.

« C'est alors que dix bataillons de la garde royale, commandés par le maréchal de camp de Saint-Hilaire, se formèrent sur la rive gauche de la Seine, à droite et à gauche du pont d'Iéna, et commencèrent un feu de mousqueterie. Des pièces d'artillerie les soutenaient. D'autres bataillons postés sur la rive droite et représentant les Espagnols répondirent à ce feu. Au bout d'un quart d'heure, les bataillons de la rive gauche se formèrent en colonne d'attaque, traversèrent le pont et refoulèrent les Espagnols, qui se replièrent sur les rampes de Chaillot. Les rampes attaquées à leur tour et enlevées, les vaincus se reformèrent en arrière de la position. Cette petite guerre terminée, le dauphin et la dauphine se rendirent à l'arc de triomphe et posèrent la première pierre de la caserne. Des salves générales d'artillerie et de mousqueterie terminèrent cette fête militaire, dont le *Moniteur* fit un pompeux récit. »

Les journaux de l'opposition, le *Courrier français* et le *Constitutionnel*, entre autres, furent beaucoup moins enthousiastes que le journal officiel ; suivant eux, la fête avait été mesquine, incomplète ; heureusement, disent-ils, qu'on savait par le programme que tout cela représentait l'attaque du Trocadéro et la pose d'une première pierre. Quand les fusées ont cessé de briller dans l'air, on a présumé que le fort était pris et la pierre posée, et les spectateurs ont repris paisiblement le chemin de leur domicile.

L. M.

## L'APOTHÉOSE DE LAMARTINE

(Vers prononcés, le 7 juillet 1886, à l'inauguration de la statue de Lamartine, à Passy.)

Ils disaient : « Son prestige croule  
Et fuit comme l'eau du torrent ;  
Déjà l'insouciant foule  
Ne sait plus même s'il fut grand.  
Les durs poètes de l'épée  
Font encore à coups d'épée  
Tressaillir le vieux genre humain ;  
Mais lui, le chantre de la chute,  
N'a pas même un joueur de flûte  
Pour l'escorter par le chemin ! »

Et voici que ton front se lève,  
Calme, pensif et glorieux,  
Dans la sérénité du rêve,  
Devant la majesté des cieux,  
Devant les choses éternelles,  
Devant le battement des ailes  
Éparses dans les rameaux verts,  
Devant la nature infinie  
Qui fut l'âme de ton génie,  
La musique de tes grands vers !

Et pourquoi ces passants d'une heure  
Pensaient-ils, en leur vanité,  
Que le temps, le temps qui l'effleure  
Sapait ton immortalité ?

Supposaient-ils que les prophètes  
N'ont plus droit aux rumeurs des fêtes,  
Aux lauriers cueillis autrefois,  
Parce qu'un jour, dans notre histoire,  
On les a chassés du prétoire  
Avec un roseau dans les doigts ?

Depuis quand l'injure qui tombe,  
Depuis quand l'outrage qui ment  
Pèsent-ils assez sur la tombe  
Pour la clore éternellement ?  
Depuis quand le mépris stupide,  
La haine basse au crâne vide,  
S'épuisent en lâches efforts,  
Empêchent-ils dans l'ossuaire  
Les plis tragiques du suaire  
De s'écarter au front des morts !

Est-ce que l'effort du brin d'herbe  
Qui frissonne dans notre orgueil  
Interdit aux prêtres du Verbe,  
Mal cloués dans le froid cercueil,  
De pousser du coude la pierre,  
De remettre dans leur paupière  
La pure extase du rêver,  
De fuir l'oubli qui les tue,  
Et de se redresser statue  
Dans l'éternité du soleil ?

Eh quoi ! la foule aurait pu croire,  
Elle qui par toi triomphait,  
Que la gloire n'est pas la gloire,  
Quand c'est un livre qui la fait ;  
Que les œuvres les plus divines  
Tombent tôt ou tard en ruines  
Comme l'autel des Ormensuls,  
Et qu'en nos temps où rien ne dure  
L'immortalité se mesure  
À la tunique des consuls !

Ce qui te vaut l'apothéose,  
Au nom des bons et des petits,  
Ce n'est point ta harangue éclose  
Sous le souffle ardent des partis ;  
Et pourtant ta phrase superbe  
Était comme une grande gerbe  
De fleurs et d'épis dans tes mains,  
Quand, le front lourd de rêverie,  
Tu la rendais à la patrie  
Avec des gestes surhumains.

Non, non, ce qui l'immortalise,  
Ce qui te sacre pour toujours,  
C'est d'avoir chanté quand la brise  
Chantait aussi dans les bois sourds ;  
C'est d'avoir, aux pieds d'une femme,  
Laisse le rêve de ton âme  
Fondre en harmonieux sanglots,  
Pendant que la rame alourdie  
Attisait le vague incendie  
Des étoiles au bout des flots !

C'est d'avoir sondé le mystère  
Et tressailli comme Ariel  
Devant les filles de la Terre  
Qui tentaient les Anges du Ciel !  
C'est d'avoir pris dans ta corbeille,  
Pour nous et pour notre Mireille,  
Un petit bouquet rose et vert,  
Aumône tout ensoufflée  
Que la Provence émerveillée  
Porte à son corsage entr'ouvert.

C'est à travers la vie amère,  
Quand tu tremblais comme un roseau,  
De t'être tourné vers ta mère  
Comme aux premiers jours du berceau ;  
C'est d'avoir, comme aux temps bibliques,  
Répandu tes pitiés lyriques,  
Sur le pauvre et sur l'orphelin ;  
C'est d'avoir au cœur de Laurence  
Fait cicatriser la souffrance  
Par le pardon de Jocelyn !

C'est ta large strophe inondée  
Du fluide énorme des mots,  
Où les hauts cèdres de Judée  
Penchent l'ombre de leurs rameaux,

Où, comme un gonflement de houle,  
La période se déroule  
Dans de l'azur, et dans de l'or,  
Et qui, sans colère et sans haine,  
Fait souligner l'histoire humaine  
Par les éclairs du mont Thabor !

Non ! non ! ce qui fait qu'on l'admire,  
C'est l'abandon mélodieux  
De ton front dans les malins d'Elvire  
Buvant les larmes de tes yeux !  
Ce qui t'impose à notre culte,  
C'est ton fier dédain pour l'insulte  
Des impuissants et des jaloux !  
Ce qui fait que ton nom demeure,  
C'est ton vers qui médite et pleure,  
Avec la prière aux genoux.

Or, maintenant, ô doux génie !  
Mort vivant entre les vivants !  
Recueille-toi dans l'harmonie  
Des Rameaux, des nids et des vents ;  
Et l'âme à demi réveillée  
Incline-toi sous la feuillée,  
Avec le geste d'écouter  
Le rossignol et la fauvette  
Qui, frères aîlés du poète,  
Ne chantent qu'afin de chanter.

Nous, les autres fils de la Lyre,  
Nous te lirons avec amour,  
Tant qu'on verra des flammes luire  
Au sommet de la grande tour.  
Tant que la brise de Sorrente  
Bercera la gondole errante  
Sur les vastes flots querelleurs ;  
Tant que tu charmeras les âmes ;  
Tant que la terre aura des femmes,  
Tant que les champs auront des fleurs.

Et par-dessus l'horreur du gouffre  
Dans la paix du soleil levant,  
Hugo qui voit, Musset qui souffre,  
Toi qui contemples, en rêvant,  
Nous vous bénissons dans nos œuvres ;  
Et trois fois malheur aux couleuvres !  
Trois fois malheur aux envieux,  
Qui baveraient sur votre gloire !  
Car vous êtes dans notre histoire  
La trinité des demi-dieux !

CLOVIS HUGUES.

## LE Puits ARTÉSIEN DE PASSY

L'étranger qui passe au square Lamartine, situé entre l'avenue Henri-Martin et l'avenue Victor-Hugo, à l'extrémité de la rue Spontini, est loin de se douter qu'au milieu de ce square se cache trop modestement, dans une touffe de verdure de forme octogonale, le fameux puits artésien de Passy dont le forage fut décidé lors de la transformation du bois de Boulogne. Il était d'abord destiné à fournir des eaux pour l'arrosage des parties hautes de ce bois et à suppléer au service d'eau de Seine dans quelques arrondissements de la rive droite de Paris. Il alimenta ensuite en grande partie le lac inférieur.

Mais n'anticipons pas, et résumons les articles très documentés qu'a publiés *le Magasin pittoresque* en 1862 sur la création de ce puits, ren-

voyant au précieux recueil lui-même les lecteurs avides de plus de détails techniques (1).

L'idée de transformer le bois de Boulogne en jardin anglais conduisit à y créer des lacs et des ruisseaux. Un ingénieur saxon, M. Kind, déjà connu par des sondages qu'il avait exécutés au Creusot, promit à cette occasion de faire jaillir dans la plaine de Passy (2) une fontaine artésienne qui donnerait à elle seule douze fois plus d'eau que le puits de Grenelle. Il offrit de faire le travail à forfait en une année, moyennant 350.000 fr., et le préfet de la Seine signa le traité proposé par M. Kind. Les travaux furent commencés à la fin du mois de septembre 1855. On eut bientôt construit une espèce d'édifice en planches (*voir notre dessin*) qui pendant longtemps attira des milliers de visiteurs. La cheminée longue et étroite qui s'élève à côté de la grande tour en bois, appartenait à la machine à vapeur de cette usine temporaire et était destinée à mouvoir les gigantesques outils de perforation. Si rien n'avait dérangé les opérations, on en fût venu à bout pendant la période que M. Kind avait fixée ; mais on rencontra des obstacles imprévus.

Le 31 mars 1857, le forage était déjà parvenu à la profondeur de 528 mètres, l'arrivée de l'eau était imminente, on pouvait prévoir qu'elle jaillirait au bout de quinze ou vingt jours, lorsque tout à coup le tube en tôle qui retenait les argiles fut écrasé à 30 mètres au-dessous du sol. Il s'ensuivit un retard de près de trois ans et une augmentation du triple dans les dépenses. Tous les calculs se trouvaient bouleversés par ce sinistre. M. Kind était dorénavant hors d'état de remplir les conditions de son marché ; l'administration municipale le résilia et prit à sa charge la continuation des travaux, qui furent mis en régie. M. Kind resta, comme par le passé, chargé de la direction du sondage, mais il dut s'entendre avec la commission de surveillance, qui devenait en quelque sorte responsable de la réussite de l'opération.

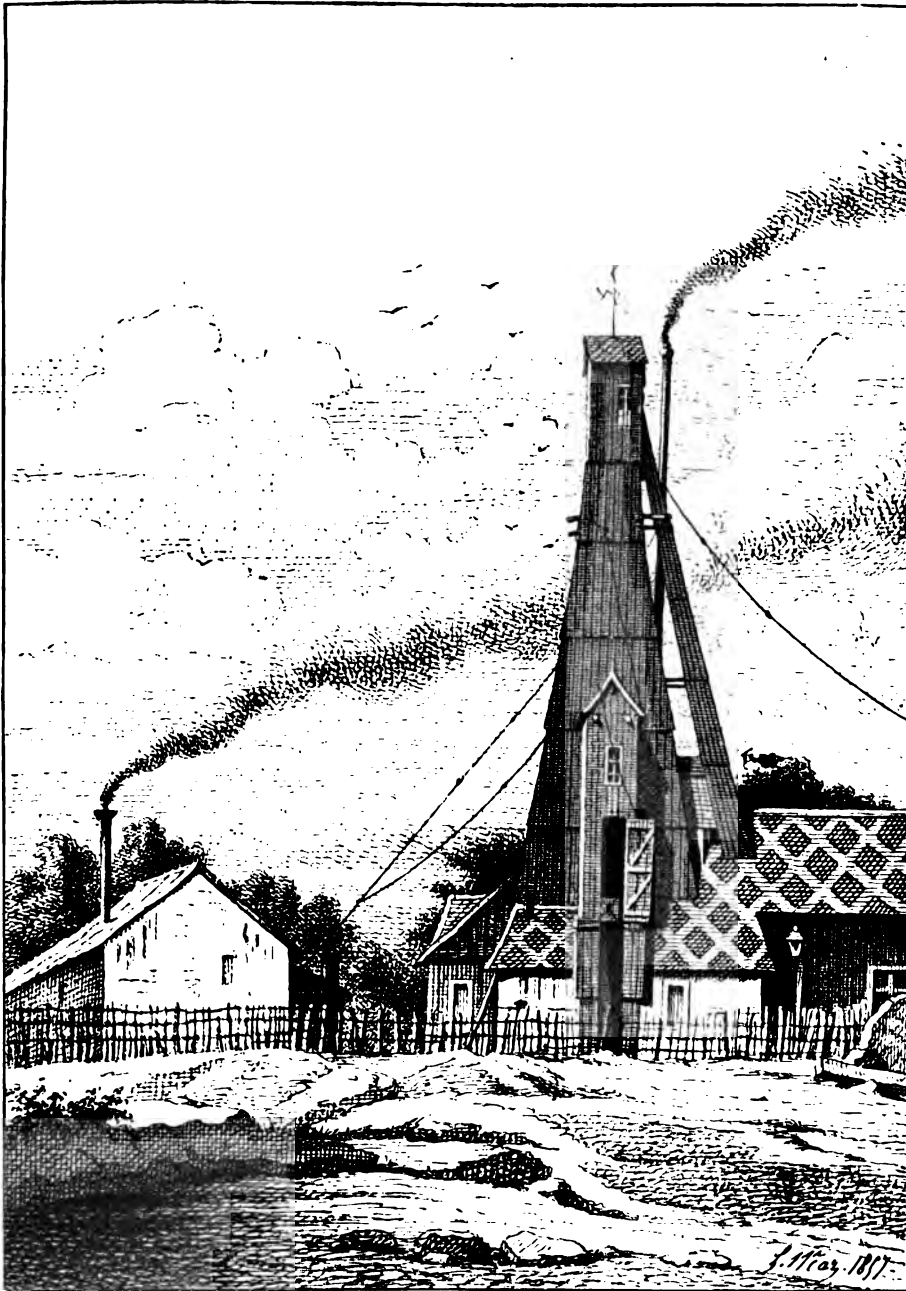
Enfin, après bien des travaux, longs, pénibles et même dangereux, on arriva à une profondeur de 587 mètres et l'on trouva la nappe aquifère, qui jaillit à la surface du sol le 24 septembre 1861 à midi. Il a fallu six ans d'un travail continu. Le volume d'eau quotidien atteignit, au premier coup de sonde, 15.000 mètres cubes ; il s'éleva bientôt jusqu'à 25.000 et ne redescendit pas au-dessous de 17.000 tant qu'on laissa couler l'eau au niveau du sol. Il est actuellement — la force ascensionnelle ayant été réduite — d'environ 10.000 mètres cubes par jour.

Jusqu'au jour où la nappe d'eau jaillit du puits de Passy, le puits artésien de Grenelle donnait 630 mètres cubes, ce qui était son débit normal ; mais vingt-quatre heures après il ne donnait plus que 560 mètres, et, après avoir diminué successivement, il tomba à 460 et même à 420 mètres,

(1) Jouve et C<sup>o</sup>, éditeurs, rue Palatine, n<sup>o</sup> 5, à Paris (ancienne maison Furne).

(2) A cette époque, tout le joli quartier qui avoisine le puits faisait partie de ce qu'on appelait alors à juste titre *la plaine*, c'est-à-dire un grand espace plat et sans constructions rapprochées.

ce qui fit voir que les nappes de Passy et de Gre- du puits de Grenelle a sensiblement augmenté



Constructions élevées pour le forage du puits artésien de Passy (côté est)  
(Dessin inédit de M. L. Mar.)

nelle n'étaient pas indépendantes l'une de l'autre. quand on a diminué celui de Passy en réduisant  
Aussi devons-nous remarquer que le rendement artificiellement la force ascensionnelle du jet, qui

coulait alors avec la même vitesse que si le plan de déversement eût été élevé à 78 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Le tableau suivant des couches traversées donnera aux géologues de notre Société une idée exacte de la constitution du terrain de Passy.

Épaisseur de chaque couche	TERRAINS TRAVERSÉS
—	
MÈTRES	
0,80	Terrain végétal.
3,20	Marne mélangée de parties calcaires, et sable jaune.
14,65	Roche calcaire coquilleuse.
1,35	Sable et coquilles.
5,99	Sable pur.
3,20	Argile bleue avec lignite.
1,81	Argile grise.
16,11	Argile rouge panachée.
2,53	Argile jaune panachée.
3,12	Argile grise mélangée de calcaire.
5,94	Galets calcaires.
263,30	Craie blanche de Meudon, mélangée de silex.
22,89	Craie gris clair, pure.
17,29	Craie blanche avec silex.
4,23	Craie gris clair pure, très compacte.
20,58	Marne blanche et silex.
56,23	Marne blanche pure.
33,80	Marne grise pure, très plastique.
10,99	Craie claire dure.
14,96	Marne argileuse verte, foncée.
20,73	Marne grise avec pyrite.
42,33	Marne grise avec débris fossiles.
11,00	Marne très noirâtre.
2,60	Première couche aquifère, non jaillissante.
6,90	Marne noirâtre. Commencement de la seconde couche aquifère, jaillissante.
	Couche aquifère jaillissante.

On trouvera une coïncidence des plus remarquables et des plus instructives, si on compare ce tableau à l'échelle des terrains traversés à Grenelle. La ressemblance est telle que M. Elie de Beaumont avait pu prévoir l'arrivée de l'eau à quelques heures près. Le même rapport se retrouve dans la composition des eaux provenant des deux puits. La température de celles du puits de Passy est de 28 degrés centigrades été comme hiver ; il s'en exale une odeur très appréciable d'hydrogène sulfuré qui existe aussi à Grenelle, quoiqu'elle y soit bien moins sensible, ce qui tient uniquement à la différence des volumes et non à celle des compositions chimiques. L'eau du puits artésien de Passy renferme moins de sels calcaires que les bonnes eaux ; mais après les avoir aérées et refroidies, on peut les employer comme boisson, faute de mieux. On avait projeté d'établir le tube ascensionnel et le réservoir dans une tour en fonte à claire voie, remarquable par sa légèreté et ses dispositions, mais on jugea la chose inutile et l'on y renonça.

L. MAR.

## RÉCLAMES AU SUJET DE LA FÊTE DE LA FÉDÉRATION

Voici deux réclames insérées dans *le Journal de Paris*, numéros du 4 et du 11 juillet 1790, c'est-à-dire quelques jours avant la grande fête de la Fédération.

« Maison de campagne à Chaillot, rue des Batailles, n° 6, ayant vue sur toute l'étendue du Champ de Mars. Les billets d'abonnement pour les trois jours de la Fédération seront d'un louis par personne. S'adresser chez Mme Duroselle, rue du Mail, n° 8, au premier.

« Il y aura concert pendant les trois jours. »

## AVIS

### PLACES POUR LA FÉDÉRATION

Il n'existe pas, dans tous les environs du Champ de Mars, une situation plus heureuse, plus tranquille, ni plus avantageuse pour voir l'ensemble de l'auguste Cérémonie qui se prépare, que celle que l'on offre en ce jour au Public. Un enclos élevé dans la forme d'une terrasse, qui se trouve en face du nouveau pont de bois que l'on construit, et qui domine sur tout le Champ de Mars, est cet emplacement agréable que l'on destine aux Curieux.

Il y aura des places où l'on sera commodément assis, à 6 et à 3 livres par personne. Il y en aura d'autres à 12 sols pour ceux qui voudront rester debout. Cet enclos est adjacent à la barrière de Passy. On peut y arriver par la grande rue de Chaillot ; par la barrière de la Conférence, en traversant la cour de la Pompe à feu ; par les rues qui aboutissent sur le quai de la Conférence ; enfin par la montagne des Bons-Hommes à Passy, au haut de laquelle on prendra à droite la rue Neuf-des-Minimes qui conduit à la barrière de Passy.

On peut s'assurer des Places à l'avance en s'adressant sur les lieux, et à Paris rue Bourg-l'Abbé, vis-à-vis la rue du Grand-Hurler.

Il y a aussi à louer un très grand terrain propre à fournir des salles pour Restaurateurs et Limonadiers. On peut s'adresser comme ci-dessus.

## DISCOURS PRONONCÉ LE 4 JUIN 1901

*aux Obsèques de M. Eugène Manuel*

PAR M. AUGUSTE DONIOL

VICE PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE D'AUTEUIL  
ET DE PASSY

C'est avec une profonde douleur que je viens dire un dernier adieu, sur cette terre, à Eugène

Manuel, le cher et vénéré Président de notre Société historique d'Auteuil et de Passy.

Il y a déjà longtemps que j'ai commencé à le connaître et à l'aimer, car j'ai été pendant plusieurs années son condisciple à la pension Jauffret (collège Charlemagne), qu'il a quittée en 1843 pour entrer à l'École normale, digne début dans l'Université de sa carrière qui devait être si brillante.

Les orateurs qui m'ont précédé vous ont rappelé les éclatants services qu'il a rendus à l'Université de France, à la littérature, à l'art dramatique et à la poésie, qui lui doit tant d'œuvres exquises, animées du souffle patriotique, de l'affection pour les humbles, d'un ardent amour pour l'humanité et de l'esprit de famille.

Il a consacré une bonne partie de ses dernières années à notre Société historique, qu'il dirigeait avec autorité, prudence et douceur, avec un grand esprit de conciliation et un tact parfait, sachant la maintenir toujours en dehors des préoccupations politiques. C'est à lui qu'elle doit de s'être augmentée d'un grand nombre de membres et d'avoir largement prospéré sous sa glorieuse présidence. Nous avions tous pour lui une telle estime et une telle déférence que ses conseils étaient toujours écoutés. C'est qu'ils étaient marqués au coin de la sagesse et de la modération — cette qualité des sages.

Voyant sa santé décliner, Eugène Manuel manifesta à plusieurs reprises l'intention de quitter la présidence de notre Société. Nos vives instances l'ont retenu, jusqu'à la fin de sa vie, à notre tête. Nous espérons le conserver longtemps; la mort, qui ne compte pas avec les espoirs des hommes, vient de nous l'enlever; c'est pour nous une perte irréparable!

## ABORDS DU RANELAGH

### AVENUES PRUDHON, RAPHAËL ET INGRES

*Contrat de vente des terrains des Avenues Prudhon, Raphaël et Ingres.*

(Extrait.)

ART. 5.

#### CONDITIONS SPÉCIALES

§ 1<sup>er</sup>. *Droit d'issues et de jours, chaussée, égout, écoulement des eaux, trottoirs et éclairage.*

Le terrain présentement mis en vente aura, sur

les boulevards de la Muette (1) et du Ranelagh (2) les mêmes droits de jour et d'issue que sur la route départementale n° 2 (3). Quant à la route stratégique (4), il se conformera, pour les jours et issues à y prendre, aux lois et règlements sur la matière. Ledit adjudicataire supportera, au droit de sa façade, les frais de mise en état de viabilité des chaussées et, de plus, s'il y a lieu, les frais de pose des trottoirs ainsi que ceux de premier établissement d'égout et d'appareils d'éclairage. Il devra pourvoir à l'absorption des eaux pluviales et ménagères sur son propre terrain, de manière qu'il n'en coule aucune sur les voies publiques jusqu'à l'établissement d'égouts publics, au droit des constructions qui seront édifiées sur le terrain dont il s'agit.

#### § 2. *Zone de servitudes et de clôtures.*

Aucune construction ne pourra jamais être élevée sur le terrain mis en vente dans une zone de dix mètres en arrière de l'alignement des boulevards de la Muette (1) et du Ranelagh (2) et de la route départementale n° 2 (3) et dans une zone de cinq mètres en arrière de l'alignement de la route stratégique (4). Cette zone devra être cultivée en parterres d'agrément qui ne pourront, dans aucun cas et sous aucun prétexte, devenir des lieux de réunions publiques. Ledit terrain devra être clos, à perpétuité et aux frais de l'adjudicataire, dans le délai d'un an à compter du jour où il aura la jouissance de la totalité dudit terrain, par une grille en fer, sur socle en pierre dans toute l'étendue de ses façades sur les boulevards de la Muette (1) et du Ranelagh (2) la route départementale n° 2 (3) et la route stratégique (4). Cette même grille devra être établie, dans toute la largeur des zones de servitude ci-dessus prescrites, pour servir de clôture tant entre le terrain réservé par la Ville de Paris et celui présentement mis en vente qu'entre toutes les subdivisions qui pourront être faites par la suite de ce dernier terrain. Ces grilles ne pourront être obstruées par aucun volet ni aucune persienne et devront toujours être entretenues en bon état de propreté. Un exemplaire du modèle obligatoire de ladite grille, dûment timbré au droit de deux francs et qui sera enregistré en même temps que les présentes, est demeuré ci-annexé après que M. le Préfet l'a eu certifié véritable et signé, et après que dessus il a été fait mention du tout par les notaires soussignés.

#### § 3. *Obligation de bâtir, interdiction de profession et autres.*

L'adjudicataire ne pourra élever sur le terrain mis en vente que des maisons d'habitation bourgeoise; en conséquence, aucun genre de commerce ou d'industrie ne pourra y être exercé. Ces constructions devront, dans un délai de deux an-

(1) Avenue Prudhon.

(2) Avenue Raphaël.

(3) Avenue Ingres.

(4) Boulevards Lannes et Suchet.

nées, à partir du jour de l'entrée en jouissance complète, présenter une superficie de six cents mètres carrés au moins. Les propriétaires devront, avant de construire, demander le nivellement et obtenir les permissions ordinaires, à la charge de payer les droits de voirie. Les façades principales des constructions devront être parallèles à la voie publique; les parties latérales des maisons qui ne se relieraient pas entre elles devront recevoir une décoration analogue à celle générale de l'édifice sans obligation d'ouvertures sur lesdites parties latérales. Enfin aucune des faces de ces constructions ne devra présenter de mur pignon.

### UNE RUE DE CHAILLOT

Il y aura bientôt trente-six ans, mon père m'emmena promener un matin dans les Champs-Élysées jusqu'à la rue des Batailles, laquelle — entre parenthèses — eût été peut-être mieux placée dans le quartier du Combat. Après avoir un moment hésité, il s'engagea allègrement dans cette rue au nom retentissant, aux calmes allures, et la suivit au train de mes petites jambes, tant haut qu'elle monta jusqu'à la barrière des Bassins, derrière Chaillot.

Là, seconde hésitation, nouvel embarras. Il avait fortement plu la veille, et le chemin, déjà assez mauvais, menaçait plus loin de tourner à la fondrière. Et puis, fallait-il continuer par la voie qui descendait au rond-point marqué par une fontaine sur la route de Versailles, qu'on traversait pour aller au bois de Boulogne par la porte Dauphine?... Il paraît que non, puisque mou père, arrivé à la barrière des Bassins, prit le chemin de ronde à gauche, en passant près d'un gazomètre abandonné. Il m'avait hissé sur ses épaules, à cheval autour de son cou; du haut de mon observatoire, improvisé autant qu'ambulatoire, je découvrais de vagues espaces. Quelques pas plus loin, à cinquantes mètres environ du gazomètre, il me dit: Nous sommes arrivés. Il me mit à terre. Je lus sur le pilastre de droite d'une grille géante, ouverte et rouillée, Dieu sait comme! ces mots: *Clos Nitau*.

Il y a quelques jours, je remontais tranquillement l'avenue du Trocadéro sur un confortable trottoir bitumé. Une idée me prit de passer derrière le musée Guimet. J'entrai dans la rue de Lubeck; puis, tournant à gauche, j'arrivai à la rue de Juigné. Soudain mes yeux, en se portant sur l'écriteau de la rue que je venais de quitter, lurent: rue *Nitot*.

Ce changement d'orthographe me déroutait un peu. Et cependant, ce devait bien être là que j'étais venu jadis; mais le vaste horizon de terrains vagues était bouché par de hautes et belles maisons; mais la boue légère et aristocratique du macadam avait remplacé l'épaisse et gluante boue de misère de 1857, de laquelle, une fois qu'on y était enlisé, on ne pouvait plus sortir; mais le manque d'équilibre entre la population travailleuse

et les moyens de la loger restait le même, et cette partie de la question sociale, toujours stagnante, n'avait été l'objet d'aucun progrès notable.

Pourquoi *Nitot* et pas *Nitau*, comme je l'avais lu autrefois, comme je le retrouvais sur une note paternelle qui, d'ailleurs, n'ajoutait rien sur ce philanthrope modeste, dont l'histoire garde à peine le nom? Peut-être était-il assez connu alors pour qu'on n'eût pas besoin de s'étendre à son sujet; mais on ne pense jamais assez à la postérité.

Je chercherais peut-être encore, si la Providence et le dieu Hasard ne m'avaient fait mettre la main sur de vieux papiers et sur une facture de mon grand-père. *Nitau* est dû à la fantaisie inexpérimentée des pauvres diables dont je vous entretiendrai tout à l'heure; *Nitot* est la vérité.

*Nitot* père fut un des bijoutiers fournisseurs de Napoléon I<sup>er</sup>; il était contemporain et rival du fameux Fossin, également bijoutier-joaillier de Napoléon. Son fils, qui fut un client de mon grand-père, joaillier lui-même, était, en 1854, colonel de cuirassiers et a dû mourir général de brigade. *M. Nitot* père avait acquis à Chaillot d'immenses terrains, dont un était clos de murs. Il eut l'humanité, vers 1856, et en attendant que son acquisition prit de la valeur, d'en abandonner précieusement une partie à toute une population travailleuse, honnête et misérable, dont l'industrielle activité, à défaut de ressources plus sonnantes et réverbérantes, s'était immédiatement appliquée à transformer la physiologie du lieu pour s'y loger. Un an après, vers la moitié de 1857, le *Clos Nitau* était devenu la *Cité Nitau*; et, si les voies, très primitives, qui traversaient cette ébauche de ville n'avaient guère de noms, on trouvait du moins des numéros sur les maisons de cette autre petite Pologne de l'ancien Paris, plus pittoresque souvent que la nôtre.

L'histoire de l'architecture populaire française pourra trouver à glaner dans ce qui suit.

À la *Cité Nitau*, il y avait le quartier des *Taupes*: parmi les plus malheureux, ceux qui avaient une pioche ou qui avaient pu emprunter une, s'étaient creusé dans le sol, à une profondeur variant de 1 mètre à 2 m. 50, des tanières où tout était en terre: degrés, murs, toitures, mobilier, sièges. Seule, la porte était en bois... vermoulu, assemblage bizarre et patient de fragments innommés. La plupart des *taupiers* étaient des chiffonniers. Il y avait également des ouvriers terrassiers. Les logis souterrains, de même que ceux que nous allons rencontrer plus loin, chemin faisant, étaient précédés d'une sorte de jardinet, grand comme la moitié de la main, où il poussait plus de tessons et d'éclats de faïence que de fleurs. Mais l'herbe se dressait sur les taupinières, et j'y vis même brouter une façon d'âne, *Asinus in tegulis*, disaient les Romains, d'un spectacle extraordinaire, invraisemblable!... C'était chose très réelle de voir un âne sur un toit à la *cité Nitau*.

Les clôtures des jardinets n'avaient point de porte: c'eût été bien inutile, puisqu'elles étaient faites de lattes de tonnelier reliées par une latte courante et que bêtes et gens pouvaient passer à travers. De-ci de-là, dans ce qui cherchait à ressembler à des rues, des voitures à bras boiteuses, et, par places, des tombereaux éventrés,

attestant au monde et au ciel leur misère, de leurs brancards levés, fourbus et éplorés.

C'était du côté des taupiers qu'il était humain d'avoir une aumône toute prête. Je me rappelle, comme si c'était hier, que mon père me fit donner une pièce blanche à deux petits enfants dont la mère, répondant à ses questions bienveillantes, disait : « C'est vrai, Monsieur, j'ai cela à moi — son logement souterrain — mais mon homme s'y meurt et nous n'avons pas de pain ! »

Y a-t-il plus de pain aujourd'hui ? Il y a certainement moins de logements, ou bien l'on n'en construit plus que de trop chers et d'inabornables... Mais chut ! notre Société ne fait pas de politique.

Plus loin, dans la cité Nitau, l'air retentit du bruit des marteaux. Ce sont des naturels de l'endroit qui font les murs de leur bâtisse. Quels murs ! Sur un cloisonnage incliné en treillis de lattes entrecroisées, soutenu par quelques voliges dont la faiblesse égale la brièveté, on enfonce des clous à bateau et autres, on jette des poignées d'un plâtre fort coulant : et voilà le mur fait, voilà les distributions intérieures établies, voilà ce qui supportera une toiture !

Puis nous abordons une division plus riche. Il y a à la clôture des jardinets une porte qui ferme au loquet : signe caractéristique d'aisance, ou de méfiance ?... Sans doute l'une engendre l'autre.

Voici le boulevard des Italiens, comme les autres quartiers de la cité Nitau l'appellent : voici de vraies maisons. Il y est entré de tout, mais en débris : pierre, moellon, brique, ardoise, tuile. Sur la même maison on serait prêt à rêver que la partie droite de la toiture est due à quelque Mansard moderne, si la partie gauche n'était en tuile. Comme dans les divisions précédentes, absence totale de parquets : le sol du bon Dieu et de M. Nitau ne suffit-il pas ? Il indique avec une rare précision au dedans le temps qu'il fait au dehors.

Comme dans toute ville qui se respecte, il y a des hôtels pour les étrangers de passage. A côté du numéro 11, où s'étale sur la façade le nom du locataire, Jauberty — je n'ai pas retrouvé ce qu'il était, c'était peut-être le citoyen le plus important de cette étrange commune ! — une planchette porte cette inscription, en lettres peintes par un enfant ou par la main hésitante d'un travailleur des rudes outils : *Chambres a* (sans accent) *loué* (avec accent, sans doute par compensation, mais sans *r*, ce qui est inquiétant pour l'hygiène des voyageurs). Il est une de ces chambres dont le volet extérieur, plein — chose rare ! — est fait de douves de tonneaux assemblées. Inutile d'ajouter que les chambres ne sont pas garnies : les quatre murs, rien de plus ; mais elles ferment à clé !

Plus loin, ce doit être le logis d'un artiste, ou du moins le titulaire, malheureusement absent, a des goûts artistiques. De chaque côté de la porte de la maisonnette, précédée d'un jardinnet dans lequel il pousse quelque chose, un buste apparaît à un mètre environ du sol. L'un est à tous crins, à la tête puissante. En y regardant de près, il lui manque le nez et il a un trou dans la joue. Il aura vu sans doute une révolution. L'autre buste offre une face imberbe : sans doute quelque Néron ou quelque Galba échappé à la réclame sans pitié des marchands de « la vue pour tous ». Il paraît bien

conservé. Ah ! que les apparences sont trompeuses ! la derrière de la tête a fui le devant. Ce n'est qu'un buste *a priori*... en plâtre, car, on l'imagine facilement, le marbre est totalement inconnu ici.

Au numéro 17 du boulevard des Italiens, nous sommes en face d'un industriel sérieux du bâtiment, d'un fumiste. C'est un personnage de l'endroit : sans doute si la cité était une commune, Voiliery, fumiste, en serait le maire, avec Jauberty comme adjoint. Ancien ouvrier, il a construit lui-même sa maison ; devenu entrepreneur, il ne l'a point quittée, et c'est hors de la cité — on s'en doute — qu'est sa clientèle. Il n'en est pas plus fier, et il assure que, la nuit, on est plus en sûreté dans la cité Nitau que vers ses abords.

Enfin, s'il n'y avait ni bureau de tabac ni bureau de poste dans la bourgade, il y avait au moins un débitant. Il craignait Dieu certainement, mais surtout la patente, la licence et l'exercice, car il n'avait pas mis son nom sur la porte. On pouvait cependant lire, avec quelque effort, cette inscription en caractères très petits : « Demi-tasse de café, cognac compris, 15 centimes. »

C'était le bon temps!....

Je ne demande pas, certes, qu'on rétablisse les terrains vagues et la cité Nitau, qu'on démolisse la rue Nitot et qu'on oblige M. Jean-Casimir Périer, ancien président de la République et de la Chambre des députés, qui y demeure encore, à se mettre en quête d'un nouveau domicile privé. Je me borne à dire à ceux de qui cela dépend :

Imitez au moins Nitot — je crois que je ne compromets pas la Société en formulant ce vœu — en faisant au goût du jour des logements d'ouvriers à Chaillot, qui nous est aussi cher qu'Auteuil et que Passy, ainsi qu'au Pont-du-Jour, quand vous démolirez, pour les assainir à tous les points de vue, les rues Lancret, Teniers, Van-Loo. Vous avez encore des terrains nombreux à employer boulevard Murat au même usage. Vous ferez une bonne œuvre, une œuvre sociale, et, ce qui n'est pas à dédaigner non plus, vous ferez plaisir à la deuxième section de la Société historique d'Auteuil et de Passy, sans oublier Chaillot.

ÉMILE POTIN.

#### DÉMOLITION DE LA PETITE-MUETTE

En 1891, on démolit en face de la gare de Passy ce qui restait des bâtiments dits de la *Petite-Muette*, qui venaient d'être aliénés et vendus à un entrepreneur de travaux publics. Avant l'établissement du chemin de fer de Ceinture, qui les sépara du château et du grand parc, ces bâtiments s'étendaient jusqu'à la rue de la Pompe et même au delà, puisqu'à l'angle de la rue de Passy, au n° 84, on avait installé sous Louis XV le cabinet de physique de la Muette, dans un hôtel qui existe encore.



Dans cette partie de la Petite-Muette se trouvaient les écuries de Louis XVI et de Marie-Antoinette ; sous le premier Empire, les valets de chiens de l'empereur y avaient leurs logements. L'architecte Percier nous apprend qu'à cette époque le château de la Muette était la *Vénerie impériale*. Napoléon poursuivait quelquefois le cerf au bois de Boulogne, qui ne ressemblait en rien à celui d'aujourd'hui.

(Extrait en partie du n<sup>o</sup> 221 de *la Curiosité universelle*, 18 avril 1891.)

### LE MONUMENT DE GUSTAVE NADAUD

On sait que le bon chansonnier nous appartient par sa mort. Il s'est éteint, en effet, dans un petit logis bien modeste, à l'entresol de la maison qui porte le n<sup>o</sup> 63 de la rue de Passy, où notre ancien président, son ami, l'avait si souvent visité. Gustave Nadaud allait s'enrôler dans nos rangs, quand la mort vint le surprendre.

Une de nos rues porte maintenant son nom.

On se rappelle l'étréscillante conférence dont notre érudit et aimable collègue, M. Léo Claretie, avait donné la primeur à notre Société le 22 décembre 1894. « La vie de Nadaud, disait-il, offre peu d'intérêt ; il n'en est pas de même de son œuvre. » Il nous avait permis de revivre avec lui l'œuvre du chansonnier.

Aussi ne pouvons-nous laisser passer, sans en dire ici quelques mots, la revendication que faisait, il y a quelques mois, de Gustave Nadaud sa ville natale, Roubaix. Nous nous associons au légitime et juste hommage qu'elle lui rendait le 14 octobre en élevant un monument à sa mémoire et à ses chansons.

Chansons ! dit la foule dont on n'a pas été le contemporain. Et viendraient l'abandon et l'oubli. Mais Roubaix a voulu en préserver le doux chansonnier, son fils, qui fut si populaire il y a trente années, ce satirique si fin, ce musicien si accompli et si bonhomme à la fois, que personne ne chanta « les Deux Gendarmes » — « Carcassonne » — « Si la Garonne avait voulu » — le « Voyage aérien » et tant d'autres mélodies exquises, comme lui-même les interprétait avec un art si naturel.

Le monument élevé à Roubaix par le sculpteur Cordonnier a la forme d'un hémicycle, précédé de trois marches et terminé à ses deux extrémités par un socle qui supporte une figure allégorique. Celle de gauche accompagne sur le violon celle de droite, qui tient, ouvert sur ses genoux, un cahier de musique, et chante, en marquant la mesure de la main droite en un geste gracieusement familier. Au milieu, sur une colonne délicatement ornée, apparaît le buste de Nadaud, vers lequel, appuyée à la colonne, une jeune femme élève une palme. Plusieurs bas-reliefs de l'hémicycle rappellent les sujets de quelques chansons ; celui du milieu montre les « Deux Gendarmes », les immortels

gendarmes, pouvons-nous dire, que nos enfants chanteront comme les chantaient nos pères.

Et Passy, qui vit mourir Nadaud, salue Roubaix, qui le vit naître.

E. P.

### L'ŒUVRE DE GUSTAVE NADAUD

Nous réparons une omission et nous comblons une lacune que nous avait en quelque sorte imposées le défaut de place dans le dernier *Bulletin*.

Il eût été à propos de publier les *Trois Hussards*, chanson dite par Mme Marie Laurent à la fin de la conférence de M. Léo Claretie. Nous n'avions pas réussi à nous la procurer.

Les œuvres de G. Nadaud ont paru, à diverses époques, chez différents éditeurs et ne semblent point avoir été réunies. Nous croyons être agréable et utile en même temps à nos lecteurs en leur communiquant le résultat de nos recherches. S'ils relevaient des inexactitudes ou des omissions, nous accepterions avec reconnaissance les rectifications.

#### GUSTAVE NADAUD

*Chansons populaires ;*

*Chansons de salon ;*

*Chansons légères ;*

Ces trois volumes se trouvaient chez Jouaust (1879). Voir chez Flammarion.

*Chansons inédites* (Plon, 1876).

*Contes, proverbes, scènes et récits en vers* (id.). — Voir, p. 135, *Dinanche matin*, pièce dédiée à M. Eugène Manuel.

*Opérettes* (id.) — (*La volière, le Roseau chantant. — Porte et fenêtre. — Le Docteur Vieuxtemps.*)

*Chansons nouvelles* (id.). — Il est probable qu'elles font double emploi avec les *Chansons inédites* et une partie de la publication de Jouaust.

*Mes Notes d'infirmier* (id., in-18 Jésus).

*Idylle* (in-18, roman, sans indication d'éditeur).

Tout ce qui était édité par Plon est épuisé, sauf quelques exemplaires des *Contes, proverbes, etc.* (sur Chine, 60 francs).

*Les Trois Hussards*, chanson-musique, ont été édités et chantés par les frères Lionnet.

*Le Médecin Philopathos* (ch. inéd.) a été édité avec musique par Heugel.

— Chansons dites au *Caveau*, dont Nadaud était membre honoraire :

*Bonhomme au Caveau* (avril 1873) ; *Le Coucou* (1875, air : *Mon Galoubet*), mot échu par le sort dans la série de l'année : *Les oiseaux*.

E. P.

AUTEUIL AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

LE ROI LOUIS XV AU CHATEAU DU COQ. — LE PEINTRE LA TOUR. — LES BOUFFLERS. — MADEMOISELLE ANTIER. — LES DEMOISELLES DE VERRIÈRES.

Si l'on veut se faire une idée de ce qu'était Auteuil vers 1750 et jusqu'à l'époque de la Révolution, il faut se transporter en pensée vers les maisons de campagne qui s'étendent aujourd'hui entre Rueil, la Jonchère et la Malmaison.

Autour de l'église et du presbytère, à l'ouest, voici la propriété seigneuriale, celle des MM. de Sainte-Geneviève, qui s'étend sur les bords de la Seine jusqu'au Point-du-Jour, embrassant ainsi le parc actuel de Sainte-Périne; dans l'intérieur du village, elle passe derrière le groupe des maisons où se pressent les vigneron, les blanchisseurs et les rares commerçants, pour englober les jardins et les bâtiments de l'École J.-B.-Say, de l'École normale, une partie de la rue Molitor et la villa qui porte ce nom.

Au nord de l'église, c'est la maison de Longpré, assez fidèlement reproduite, comme superficie et comme dessin, par l'ancienne propriété Chardon-Lagache, aujourd'hui vendue et morcelée, mais dont la maison et l'entrée existent encore, 16, rue d'Auteuil.

La rue des Garennes, qui ne prendra le nom de Boileau que sous le premier Empire, est occupée dans toute sa partie gauche par le parc des Génoméains; à droite, à l'angle de la rue, c'est la maison de l'*Image Saint-Jean*; puis, les grandes propriétés commencent; celle de Gendron, immortalisée par Despréaux et que Binet de la Bretonnière, receveur général des domaines et bois de la généralité de Paris, va bientôt occuper à son tour; celles de Mme de Calabre, de l'avocat Lemaitre, de Baron.

Sur la rue d'Auteuil, en allant vers le bois de Boulogne, à droite, c'est la place de la Fontaine, dont l'eau est si salubre que quand le roi vient à la Muette il ne veut pas en boire d'autre; puis, les arbres du parc de Boufflers et la porte du bois.

Vis-à-vis de la fontaine d'Auteuil, au fond d'une cour d'honneur, un château qui rappelle dans les sculptures modernes de sa façade la carrière artistique de ses anciens possesseurs; et, sur la rue, deux pavillons d'où l'on dominait alors la campagne.

Cette magnifique propriété existe encore aujourd'hui; elle porte, sur la Grande-Rue, les numéros 43, 45 et 47; les deux façades du bâtiment ont gardé tout leur cachet; le parc, avec ses vases de marbre, ses colonnades, ses berceaux, ses statues d'Atalante et d'Hippomène et ses groupes allégoriques, n'a pas changé (1). C'est le joyau de notre Auteuil contemporain, c'est le dernier

(1) Deux de ces statues sont de Coustou. — Dans un des groupes allégoriques, un amour tient d'une main le masque de la Comédie et dans l'autre une banderolle sur laquelle on peut lire: *Describo mores hominum.*

vestige du XVIII<sup>e</sup> siècle dans notre quartier. Cette perle a été et est encore aujourd'hui religieusement conservée et, avant de pousser plus loin ma communication, je suis heureux d'en saluer respectueusement ici les aimables propriétaires.

Mlle Antier d'abord, les demoiselles de Verrières ensuite, ont habité cette demeure, de 1740 environ à 1767.

Les deux amis du maréchal de Saxe et de Colardeau ont pour voisin immédiat le peintre La Tour qui, à la mort d'Helvétius, cédera sa maison et son parc à celle qui fut vénérée sous le nom de *Notre-Dame d'Auteuil*.

Enfin, le château du Coq sépare du bois de Boulogne la propriété du fameux pastelliste.

En comptant les quelques maisons isolées qui s'espaçaient du côté de la rue de la Fontaine (qui n'était alors qu'un sentier conduisant à Passy) et en regardant l'ancien château du chancelier d'Aligre, propriété vers 1750 du chanoine Rouillé, nous arrivons aux quatre-vingts feux qu'Auteuil accuse dans le dénombrement de 1749.

## I

## LE CHATEAU DU COQ

Entouré d'arbres centenaires, qui, autrefois, avaient fait partie de la forêt de Rouvray, le château du Coq a été coupé, puis démolé lors du percement de la rue Erlanger. Il avait été construit par Richelieu et légué par celui-ci au domaine de la couronne en même temps que le Palais Cardinal.

Sous Louis XIV, c'était une dépendance, à peine gardée, de la Muette, tout au plus un rendez-vous de chasse. Dans la jeunesse de Louis XV, comme le petit roi avait montré du goût pour la botanique, on aménagea le château en vue de cette destination. Des serres y furent élevées à grands frais; elles étaient luxueusement aménagées, et les étrangers de distinction, dans leurs passages à Paris, ne manquaient jamais de venir les admirer. Les goûts du roi changèrent, malheureusement pour lui et pour la France, et le château royal devint une de ces mille *petites maisons* que Louis XV occupait, de temps à autres, dans les environs de Paris. Le bâtiment principal fut séparé, agrandi, orné; rien n'était trop beau pour les caprices de ce roi: tapisseries des Gobelins et de la Savonnerie, glaces de Saint-Gobain, étoffes somptueuses, meubles ciselés; on dépensait de 350 à 400.000 livres par an pour l'ameublement du château. Il y avait des jardiniers à 12.000 livres de gages et des fournitures de fleurs qui montaient à 30 et 40.000 livres par saison. Ces prodigalités durèrent dix ans. Les factures ont été conservées et forment un gros dossier aux archives nationales.

En 1764, Louis XV, voulant sans doute profiter de ces dépenses, décida qu'il passerait l'été à Auteuil. Dès son arrivée, Colardeau le salua par ces vers :

Vous voilà donc bourgeois d'Auteuil,  
Sire, et voilà notre village  
Qui va jouir de l'avantage  
Dont se vantent avec orgueil

Choisy, La Meute et l'Hermitage ;  
 Vous y viendrez chercher l'ombrage,  
 Le doux lilas, le chèvre-feuil ;  
 Tant mieux pour nous. Bon voisinage  
 Fut toujours d'un heureux présage.  
 Nous voudrions vous faire accueil,  
 Immortaliser notre hommage  
 Par quelque éclat ; mais ce hameau  
 Qui vit les Muses rassemblées  
 Se promener dans les allées  
 Du jardin qu'habitait Boileau,  
 Auteuil ne voit plus sa fontaine  
 Abreuver le sacré troupeau  
 Qui s'enivre dans l'hypocrène.  
 Les Muses n'aiment plus notre eau.  
 Nous nous en consolons : les Grâces  
 Valent tout au moins les Neufs Sœurs ;  
 Elles tiendront ici leurs places.

Après 1764, Louis XV ne revint plus à Auteuil ; Mme Elisabeth y passa quelques mois dans les étés de 1785 et de 1786. Elle amenait avec elle Chamfort, son lecteur, qui n'avait que quelques pas à faire pour aller saluer Mme Helvétius, sa vieille amie.

La pieuse princesse avait laissé dans sa demeure une pendule dorée, qui resta dans sa chambre jusqu'à la démolition du château ; cette relique est gardée aujourd'hui par le vénérable ecclésiastique qui fut le dernier propriétaire de la maison.

## II

M<sup>me</sup> DE BOUFFLERS. — LE PEINTRE LA TOUR.  
 M<sup>lle</sup> ANTIER

En face du Coq, c'est le parc et le château de la marquise de Boufflers. Tout Paris vint y admirer ces jardins anglais que Walpole avait mis à la mode et qui étaient, alors, en France, dans toute leur nouveauté. Les mémoires du XVIII<sup>e</sup> siècle en ont donné des descriptions détaillées. Il est inutile d'y revenir. Faisons comme les maréchaux de Lowendal et de Richelieu, comme la reine et le président Hénault, et, en quittant la charmante marquise, arrêtons-nous un instant chez l'artiste qui eut pour modèles toutes les célébrités de l'époque.

La maison du peintre La Tour avait été construite au commencement du règne de Louis XV sur des terrains qui dépendaient de la seigneurie de Passy. Elle était confortable, mais simple, comme il convenait à son caractère original et indépendant. Elevée d'un seul rez-de-chaussée, elle était placée au fond d'un parc étroit, dont quelques arpents allaient faire le bonheur de Mme Helvétius.

Au midi, les fenêtres regardaient la plaine du Point-du-Jour, alors en pleine culture, le bois de Boulogne, les hauteurs de Vanves et de Meudon.

La Tour visitait souvent sa voisine, Mlle Antier, cette actrice dont les salons répétaient les bons mots et célébraient le cynisme. C'était contre elle qu'un auteur s'était fâché en lui reprochant le laisser-aller et l'indifférence de son jeu dans le rôle d'une femme délaissée, et comme, à bout d'argument, il lui disait : « Mais, madame, supposez que vous soyez à sa place. Que feriez-vous ? » elle répondait tranquillement : « Ce que je ferais ! Je prendrais un autre amant, et voilà tout. »

En 1744, lorsque le Roi, qui avait manqué mourir à Metz, entra en convalescence, il y eut une explosion populaire de joie et de confiance. On l'appela *le Bien-Aimé* ! Comme la tâche de la monarchie était encore facile à cette heure !

Mlle Antier voulut prendre sa part des réjouissances publiques et, dans son parc, au milieu des statues, dont quelques-unes existent encore, elle donna un bal champêtre où toute la noblesse se rendit et où l'on vit danser jusqu'au lever du soleil les plus grandes dames de la cour.

## III

### LES DEMOISELLES DE VERRIÈRES

Dans les nombreux ouvrages signés de son seul nom comme dans ceux où il a eu pour collaborateur un écrivain bien cher aux lettres françaises, M. Gaston Maugras a fait revivre les figures les plus gracieuses et les plus intéressantes du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les demoiselles de Verrières l'ont récemment attiré ; il a traité ce sujet avec science et avec amour, et je considère comme un devoir de reporter sur lui tout l'intérêt que pourra présenter la suite de ma communication.

Tandis que Mme d'Épinay habitait tantôt à Chaillot, rue des Batailles (1), tantôt à la Chevrette, son mari offrait à Marie et à Geneviève de Verrières la propriété que nous connaissons et où, hier encore, Mlle Antier recevait la cour et la ville.

On était à peu près en 1752.

« Les deux sœurs, dit M. Maugras, s'installèrent somptueusement dans leur nouvelle demeure et y continuèrent la série de fêtes qu'elles avaient inaugurées pendant l'hiver, dans leur hôtel de Paris. Elles poussèrent même le raffinement jusqu'à faire établir un théâtre fort bien agencé, afin que leur séjour aux champs n'interrompît pas les représentations dramatiques qu'elles avaient coutume de donner et qui attiraient tout Paris. »

Ce théâtre existe encore aujourd'hui, en partie du moins, dans la propriété Boullay. Il pouvait contenir de 350 à 400 personnes. La façade, ornée de deux statues de grandeur naturelle, et l'antichambre en rotonde subsistent comme, aussi, les souterrains qui allaient de ce théâtre à la maison, en passant sous le parc dans toute sa longueur.

C'est là que fut jouée la *Partie de chasse d'Henri IV*, de Collé, qui avait été interdite sur les théâtres publics, mais qui fut donnée à Bagnolet, chez le duc d'Orléans, et à Auteuil, chez nos demoiselles. Ici, elle eut quatre représentations. Le président de Salaberry, qui tenait le rôle, ressemblait à Henri IV à s'y méprendre. Son succès fut un triomphe.

Ce fut aussi la représentation à Auteuil d'une pièce de Colardeau, *Camille et Constance*, qui fit de ce poète un habitué d'abord, un commensal

(1) C'est de là qu'elle écrivait à Tronchin le 17 juillet 1782 : « Je suis établie à Chaillot où j'ai débuté par une rechute de toux à laquelle s'est jointe l'épidémie courante que l'on nomme l'influenza. »

ensuite, puis, bientôt, l'heureux seigneur de la maison d'Auteuil.

Marie de Verrières, arrière-grand'mère de George Sand (1), n'aurait pas tracé de son ami ce portrait que nous en a laissé Diderot : « Colardeau n'a pas une once de chair sur le corps ; un petit nez aquilin, une tête allongée, un visage effilé, de petits yeux perçants, de longues jambes, un corps mince et fluet ; couvrez cela de plumes, ajoutez à ses maigres épaules de longues ailes, recourbez les ongles de ses pieds et de ses mains, et vous aurez un tiercelet d'épervier. »

Colardeau et Marie allaient à Meudon ou à Saint-Cloud, en descendant les bords de la Seine ; Marie, qui dessinait, donnait des leçons au poète, qui lui apprenait, en retour, l'art des vers. Dans les bois d'Auteuil, Colardeau disait à son amie : « Ecoutez ! Que la voix du rossignol est pure ! Que ses accents sont mélodieux ! ainsi devraient être mes vers ! »

Il y avait aussi des réunions champêtres où l'on invitait les villageoises des environs. Au 15 août, pour la fête de Marie, on faisait éclater, dès le matin, des boîtes d'artifice. Dans la journée, les jeunes filles du village apportaient des gâteaux, des fruits et des fleurs ; le soir, il y avait banquet, feu d'artifice sur les pelouses et danses jusqu'au matin.

Les deux châtelaines étaient adorées, car elles faisaient beaucoup de bien dans le pays. Le dimanche, elles allaient à la messe et elles étaient dans les meilleurs termes avec leur curé.

Chaque soir, arrivaient les amis de Paris qui apportaient la nouvelle du jour ; on faisait ensuite de la musique et l'on jouait au billard, aux échecs, aux dames ou au trictrac.

Si l'on voulait être le bienvenu et sous peine d'impolitesse, il fallait s'extasier devant la beauté de deux abominables carlins à qui deux domestiques en livrée venaient apporter sur des plats d'argent leur part des meilleurs mets de la table.

Un jour, le diplomate baron van Swieten fut rappelé par Marie-Thérèse. C'était un des intimes de la maison et son départ fit un grand vide. Puis, vint l'hiver et il fallut partir.

Colardeau adressa ces adieux aux ombrages d'Auteuil :

Oui, je vous reverrai, délicieux berceaux ;  
En vain les aquilons dépouillent vos rameaux,  
Vous avez moins d'attraits, mais celle que j'adore  
Peut, au sein des hivers, vous embellir encore ;  
Vous m'intéresserez même par vos débris.  
Vous allez rappeler et peindre à mes esprits,  
A mon âme, à mes sens, enfin à tout mon être,  
Des jours trop tôt passés que vous ferez renaitre.  
Vous fûtes confidents de mes premiers plaisirs.  
Je m'en flais à vous encore plus qu'aux zéphirs,  
Et de mille baisers donnés dans vos retraites  
Aucun ne fut trahi par vos ombres muettes.

Au printemps suivant, on revint, et la même

(1) Sous le nom de Marie Rainteau, elle fit partie de la troupe théâtrale du maréchal de Saxe ; elle eut de celui-ci une fille, Aurore, qui ressemblait à son père d'une façon frappante. Aurore épousa le comte de Horn en premières noces et, en secondes, elle se maria avec Dupin de Francueil ; de ce mariage naquit un fils, Maurice-François-Elisabeth Dupin, qui fut le père de George Sand.

vie recommença. Pendant qu'on jouait, à Paris, *la Jeune Indienne* de Chamfort, on vit, un jour, se présenter à Auteuil, dans un accoutrement bizarre, une jeune sauvage qui demandait à offrir un bouquet à Geneviève Claudine :

Chemin faisant, soit justice ou méprise,  
Soit préjugé pour ma patrie,  
Je n'ai point encore vu de blanche assez jolie  
Qui, sur nos teints de jais, put remporter le prix ;  
Mais on m'avait bien dit que certaine Claudine  
Dont la vue embellit les bocages d'Auteuil  
Nous surpassait par l'esprit et la mine.  
Aimable sans étude et belle sans orgueil,  
Elle charme, dit-on, d'un mot et d'un coup d'œil.  
Cette beauté, c'est vous, je le devine,  
Je le sens au plaisir que je goûte à vous voir :  
C'est donc à vos attraits que je viens rendre hom-  
mage.

La neige de vos lis triomphe du beau noir ;  
Et l'Europe, par vous, sur l'Inde a l'avantage.

Un jour, Colardeau, qui était à Paris, allait rentrer à Auteuil, quand un fâcheux survient. Il envoie alors aux deux demoiselles ce billet qui a, pour nous, double intérêt.

O mes chères moitiés, je revolais vers vous,  
J'allais partir, j'allais, dans les bras de mes femmes,  
Jouer de ces plaisirs et si purs et si doux,  
Les délices des belles âmes,  
Quant un Frère à mes yeux tout à coup présenté  
A fait changer l'ordre de mon voyage.  
Il est dans le simple équipage  
D'un bon Génovéfin hors de son hermitage,  
De noir et de blanc marqueté,  
Qui demande la table et l'hospitalité ;  
Vu donc notre fraternité  
Au Révérend, j'ai promis le potage,  
Qu'il va manger en toute humilité  
Et puis, le dévot personnage  
Va, dans sa communauté,  
Passer la nuit afin d'être plus sage.  
Partant, ce soir, je vole vers Auteuil  
Et, défilant le long des rives de la Seine,  
Modestement et sans orgueil  
Une voiture à l'heure à vos pieds me ramène.  
Je reverrai mon frère à ce fameux château  
Que les Génovéfins, vosseigneurs et vos maîtres,  
Comme vous le savez, ont du côté de l'eau,  
D'où ces messieurs par leurs fenêtres  
Peuvent voir voguer maint bateau.  
A ce soir, mes aimables veuves,  
A neuf heures et pas plus tard,  
Un mari ne doit point encourir le hasard  
De mettre ses moitiés à de longues épreuves.  
Lorsque la nuit viendra, dites : Le Coco part.

Mais les plaisirs disparaissent : la société diminue ; le charme de l'amour est près de s'éteindre, on parle de vendre Auteuil.

Auteuil, où l'amitié sacrée,  
Sœur et compagne des amours,  
Filaît sur le fuseau d'Astrée  
Le brillant tissu de nos jours ;  
Auteuil, asile frais et pur,  
Où Boileau choisit son Parnasse  
Et crut retrouver le Tibur  
Qu'a chanté la lyre d'Horace ;  
Auteuil, enfin, séjour heureux,  
Où la beauté devient plus belle,  
Le plaisir plus voluptueux,  
La félicité plus réelle.  
Quel destin nous est préparé ?  
Les deux sœurs s'en vont au village,  
Et ce couple dégénéré,  
Dans un châtelet tout délabré,  
Bientôt va devenir sauvage,  
Ne s'occuper que de laitage,  
Traîner le râteau sur le pré,  
Et dans un obscur hermitage  
Languir tristement enterré.

Bientôt, Colardeau était définitivement aban-

donné. La passion avait duré trois ans, l'éternité pour Marie de Verrières ! Le poète en fut inconsolable jusqu'au jour où il se vengea de l'abandon par des vers et des satires qui touchaient au pamphlet.

Le 27 avril 1767, par devant M<sup>e</sup> Perron, notaire à Paris, Geneviève-Claude Rainteau de Verrières de Lamarre, fille majeure, vendait la maison et le parc à M. de Rouhault.

Avec ce propriétaire, c'en fut fini des chants et des vers, du rossignol et des feux d'artifices.

A quelques années de là, les terres et les bâtiments des Génovéfains étaient confisqués, le château du Coq était vendu à un usurier, les Boufflers partaient pour l'émigration, chez Mme Hélevius on discutait les *Droits de l'homme*. La Révolution commençait à gronder.

Auteuil, comme la grande ville, allait en connaître bientôt les tragiques beautés et les cruelles horreurs.

ANTOINE GUILLOIS.

#### FRANÇOIS GÉRARD & SA MAISON D'AUTEUIL

François Gérard, le célèbre peintre d'histoire et de portraits dont une rue d'Auteuil porte le nom, naquit à Rome en 1770, à l'hôtel de l'ambassade française, au palais Colonna, où son père était attaché à la maison du cardinal de Bernis. Sa mère était Italienne. A l'âge de douze ans, il fut amené à Paris, entra dans une école élémentaire de dessin, puis apprit à modeler chez le sculpteur Pajou ; de là il passa dans l'atelier du peintre Brenet, et enfin, en 1786, devint élève de David. Ayant perdu son père en 1790 et sa mère en 1793, il se trouva chargé de deux frères et d'une jeune tante, sœur de sa mère, dont il était le seul appui ; remplissant courageusement son devoir, malgré la situation précaire où il se trouvait alors, il pourvut à l'éducation de ses frères, puis épousa sa parente en 1795.

La même année, il exposait son *Bélisaire*, exécuté en dix-huit jours, et en 1796 terminait *l'Amour et Psyché*, tableau exposé seulement en 1808 et qui est actuellement au Musée du Louvre. Ces deux compositions, d'un genre si différent, commencèrent à établir sa réputation ; mais les temps étaient difficiles, on ne songeait guère alors à des achats de tableaux, et, pendant trois ans, malgré son talent, Gérard n'eut pour toute ressource que le prix des dessins qu'il fit pour les belles éditions classiques des frères Didot.

Enfin, l'horizon s'éclaircit, et notre peintre s'affirma définitivement en 1802 et 1803 par l'exposition des portraits du premier consul (1) et de Joséphine. Depuis cette époque, il alla de succès en succès. En 1808 il exposait *les Trois Âges*, actuellement dans la collection du duc d'Aumale, et en 1810 son grand tableau de *la Bataille*

(1) Ce portrait est à Chantilly dans la collection du duc d'Aumale.

*d'Austerlitz*. En 1817 l'*Entrée de Henri IV à Paris* lui valut d'être nommé premier peintre du roi, et, le 5 septembre 1819, il reçut le titre de baron. Il avait été nommé membre de la Légion d'honneur dès la fondation de l'Ordre, puis élu membre de l'Institut à l'unanimité en 1812.

En 1822, il exposait *Corinne au cap Misènes*, dont la figure principale semblait rappeler Mme de Staël légèrement embellie ; en 1824, *Daphnis et Chloé*, actuellement au Louvre ; en 1827, *Sainte Thérèse*, et en 1829 *le Sacre de Charles X* (1).

Nous ne mentionnons ici que ses œuvres principales ; mais la carrière de François Gérard a été sans conteste l'une des plus fécondes qu'il y ait à enregistrer dans l'histoire des peintres. En quarante-deux années de travail, ce *peintre des rois* (2) et ce *roi des peintres* a produit plus de 30 tableaux d'histoire, un grand nombre de compositions diverses, 83 portraits en pied et près de 200 portraits en buste ou à mi-corps. On peut dire que tout ce qui fut célèbre à n'importe quel titre, sous l'Empire et sous la Restauration, a posé devant lui ; aussi sa maison a-t-elle été pendant trente-cinq ans l'un des points de réunion les plus fréquentés des personnages les plus hauts placés et les plus distingués soit par leur rang, soit dans les sciences, dans les lettres et dans les arts.

On se pressait tous les mercredis dans son salon et dans son bel atelier de la rue Saint-Germain-des-Prés, n<sup>o</sup> 6 (3), « et bientôt — dit Mme Sophie Gay dans ses *Salons célèbres* — on était distrait, par sa conversation, du plaisir de contempler ses ouvrages ; il semblait que son esprit fût envieux de son talent et lui disputât les suffrages. Après être venu visiter le grand peintre, on voulait connaître le causeur spirituel et se lier avec l'homme aimable. » Nul, en effet, ne parlait avec plus de grâce, nul ne montrait plus de délicatesse de goût dans ses jugements. Louis XVIII, qui s'y connaissait, disait que Gérard était l'homme le plus spirituel de France, et Talleyrand lui trouvait toutes les qualités propres à faire un bon diplomate.

Pour se délasser de ses travaux et trouver un repos relatif sans trop s'éloigner de Paris, François Gérard s'était décidé, vers 1812, à acheter à Auteuil, des héritiers du ministre de l'intérieur Cretet, une maison élevée sur l'emplacement de l'ancien hôtel seigneurial des abbés de Sainte-Geneviève, située près du côté méridional de l'ancienne église, sur l'emplacement actuel de la rue Wilhem et des établissements Chardon-Lagache et Sainte-Périne. Elle avait été en partie construite sur les grands caveaux des Génovéfains, et,

(1) Quand ce tableau fut exposé, le roi fit offrir à Gérard le titre de comte et le grand cordon rouge de la Légion d'honneur ; mais le peintre ne crut pas devoir accepter.

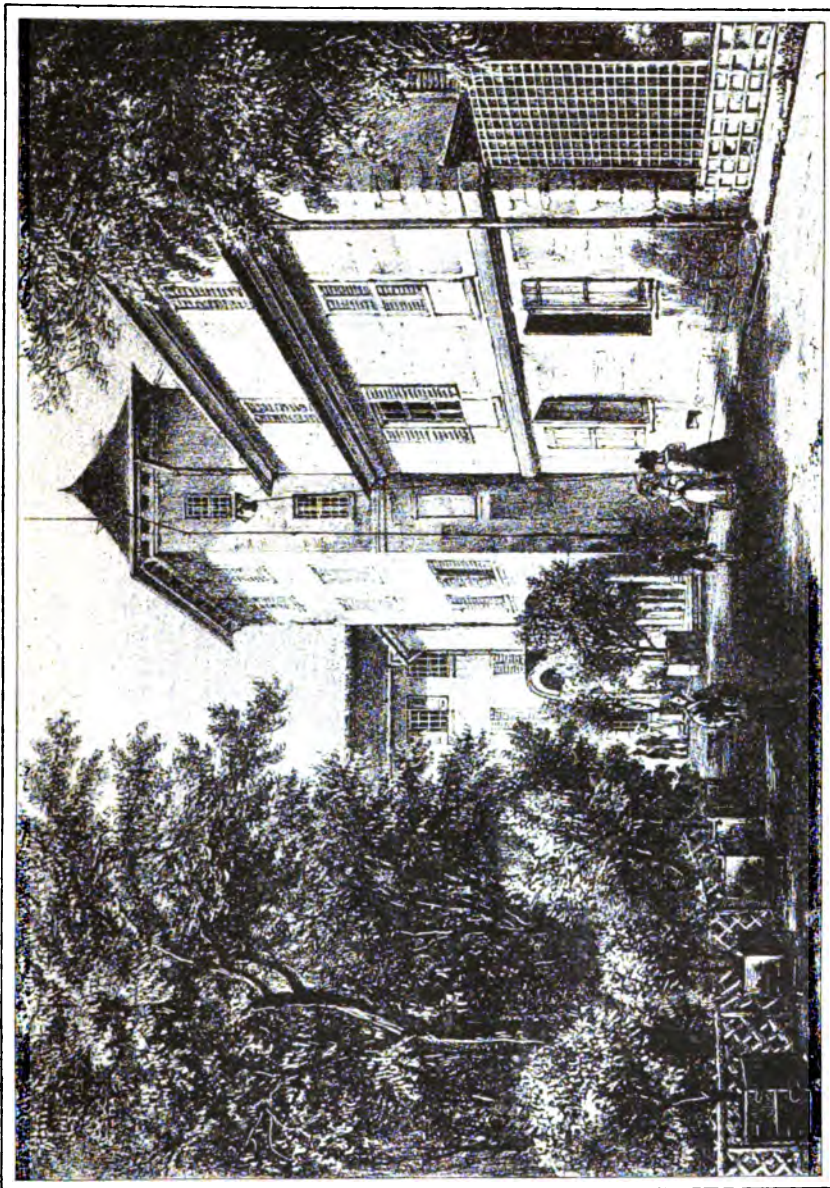
(2) On vit Gérard, dans une même journée, donner séance dans son atelier à trois souverains.

(3) L'emplacement actuel est rue Bonaparte, vis-à-vis de Saint-Germain-des-Prés. Gérard s'était fait construire sa maison, vers 1813, par ses amis Percier et Fontaine ; l'atelier communiquait avec elle et donnait rue Saint-Benoit. Il avait demeuré antérieurement au Louvre, dans les bâtiments de l'Institut.

du temps même de François Gérard, on y voyait encore d'anciennes pierres tombales. Un grand parc, que M. de Humboldt, l'ami le plus intime de la maison, appelait plaisamment les *forêts vierges d'Auteuil*, entourait l'habitation.

des amis intimes. M. de Humboldt et M. Thiers, entre autres, y vinrent souvent.

Dans ses dernières années, la santé de François Gérard s'était affaiblie, sans cependant inspirer d'inquiétude, quand, attaqué presque subi-



Maison du baron Gérard, membre de l'Institut, à Auteuil (Seine), vers 1828.  
(Lithographie de Champin ; collection de M. L. Mar.)

Gérard se plaisait beaucoup dans cette demeure, y passait une partie de l'année, mais revenait le jour à Paris, préférant peindre dans l'atelier auquel il était habitué.

Dans sa villa d'Auteuil, il y avait souvent fête le dimanche, pendant la belle saison, et les lundis étaient spécialement consacrés aux visites

tement d'une fièvre de paralysie, il y succomba dans sa maison de Paris, où il peignait encore quatre jours avant sa mort. Sa réunion du mercredi 4 janvier 1837 avait été nombreuse et animée comme d'habitude ; les personnes qui se présentèrent pour celle du 11 apprirent avec stupeur qu'il était mort. Accablée sous le coup qui

la frappait, sa femme n'avait pas pensé à en prévenir ses amis. La société, les arts et la France venaient de faire une grande perte.

Après la mort de Gérard, la propriété fut conservée par sa veuve, qui y mourut le 1<sup>er</sup> décembre 1848. Ne pouvant plus l'habiter entièrement, et voulant la garder malgré les frais d'un entretien considérable, elle en louait une notable partie, et c'est ainsi que M. Guizot et sa famille

d'Aubusson de la Feuillade, qui l'avait louée, l'acheta. Elle mourut peu de temps après, le 19 janvier 1856, et en 1858 les deux filles de M<sup>me</sup> d'Aubusson de la Feuillade la cédèrent à la Ville de Paris, qui désirait transférer sur son emplacement l'établissement de Sainte-Périne-de-Chailot, qui allait être démoli.

La plupart des biographies de François Gérard étant muettes, ou à peu près, sur sa maison d'Au-



*Peint par Lawrence*

*Grave par Gelin*

*F. Gérard*

Le baron François Gérard.  
(Collection de M. Ém. Potin.)

furent ses locataires pendant plusieurs années. Après elle, M. Henri Gérard, attaché à la Direction des Musées royaux, devint le propriétaire de la maison de son oncle, comme seul héritier de la fortune et du nom (François Gérard n'avait pas eu d'enfants), et, vers 1850, la propriété, qui représentait la plus grande partie de la fortune, ne pouvant plus être conservée, Mme la comtesse

teuil, nous avons fait appel à la bienveillance du baron Henri Gérard, député du Calvados, qui a un véritable culte pour la mémoire de son oncle, et s'est empressé, avec sa courtoisie habituelle, de nous adresser les notes qui nous ont permis d'améliorer et de compléter cet article. Nous lui en adressons nos bien sincères remerciements.

LEOPOLD MAR.

## LE SALON DE MADAME HELVÉTIUS

EXTRAIT D'UN RAPPORT DE M. ÉMILE POTIN

Le livre de M. Guillois sur *Mme Helvétius et les Idéologues* résume une époque, un coin, une société de l'ancien village d'Auteuil. Il montre ce que des recherches habilement dirigées par un esprit sagace, patiemment investigateur, amoureux du sol natal, capable en même temps de vues d'ensemble, et dont la plume met facilement en relief les hommes et les faits, peuvent exhumer d'un espace restreint, de ce qu'en langue de cadastre on nomme une parcelle. De cette parcelle, qu'il frappe de sa plume, sort une femme généreuse et aimable ; sa vie reconstituée ressuscite celles de Condorcet, de Cabanis, de Ginguené, de Chamfort, de Franklin, de Volney, de Daunou, de M. J. Chénier, de Tracy ; par endroits apparaissent Roucher, Andrieux, de Gérando, Garat, Mmes Roland, Cabanis, de Grouchy, et tant d'autres intéressantes figures, que l'on croit voir et toucher, tant elles sont nettement dessinées. Puis, dominant bientôt toute la seconde partie du livre, présente dès la première page, la grande figure de Napoléon. Ce n'est pas celle qui a le moins de vie. Il est là, consul ou empereur, avec toutes ses grandeurs, toutes ses faiblesses, avec son caractère heurté, souvent généreux, mesquin ailleurs, toujours volontaire, opiniâtre, autoritaire. L'autocrate, le despote ne s'accommode point des idées spéculatives ; il lui faut les vastes conceptions qui mènent à l'action. Quand le grand homme a passé, lorsque les fumées de l'épopée se sont dissipées, on retrouve, avec une heureuse impression de paix tranquille et calme, les débris, déjà éparpillés par les ans, de la Société d'Auteuil, et l'on finit le livre sur les touchantes et douces impressions de l'amitié de Cabanis, qui meurt, pour Ginguené, qui survit ; avec la mort de Mme Cabanis on tourne la dernière page. Deux femmes ont répandu sur le volume leur grâce aimable, et sous une impression pleine de charme font faire aux lecteurs une trop courte promenade de cent vingt-cinq années. On n'a pas lu le livre, on l'a vécu. Voilà, pour finir, la marque du talent de notre collègue Guillois : vos votes de tout à l'heure, messieurs, ont justement fait de lui un des vice-présidents de notre Société. (*Applaudissements.*)

L'Académie française, le 22 novembre, a attribué à M. Guillois une partie du prix Bordin. Et voici en quels termes. L'éloge officiel sera le digne couronnement du nôtre :

« M. Antoine Guillois, chercheur tenace, habile et heureux, a su recueillir, sur la célèbre *Société d'Auteuil*, une grande quantité de faits inédits et curieux ; en les publiant, il a rectifié et détruit certaines erreurs accréditées jusqu'alors. Petit-fils du poète Roucher, à qui il a consacré déjà une pieuse et touchante étude, ce jeune écrivain est, à tous égards, digne d'encouragement, d'estime et de sympathie. »

12 octobre 1894.

## LE MONUMENT DE MADAME HELVÉTIUS

DISCOURS DE M. GUILLOIS

Le dimanche, 4 septembre 1892, en se rendant le matin au cimetière d'Auteuil, M. Antoine Guillois apprenait avec étonnement qu'un monument érigé à la mémoire de Mme Helvétius devait être inauguré, le jour même, à 3 heures 1/2 du soir.

Rien n'indiquait dans l'inscription mise sur la pierre les noms des promoteurs de cette solennité ; néanmoins, pensant que la *Société historique d'Auteuil et de Passy* devait être représentée à cette inauguration, M. Guillois s'entendit immédiatement avec le secrétaire général, M. Emile Saint-Lanne, malheureusement retenu chez lui par une indisposition et dans l'impossibilité, dès lors, d'assister à la cérémonie.

Il fut convenu que M. Guillois déposerait une couronne sur la tombe de Mme Helvétius et qu'il prendrait la parole au nom de la Société historique.

A l'heure indiquée, la *Société occidentale*, sous la présidence de M. Pierre Lafitte, se trouvait au cimetière. M. Emile Antoine a rappelé les titres de Mme Helvétius à l'hommage qui lui était rendu.

Puis M. Guillois a pris la parole en ces termes :

« MESDAMES, MESSIEURS,

« La Société historique d'Auteuil et de Passy, dont la fondation ne remonte qu'à quelques mois, avait inscrit dès sa première séance, parmi ses travaux à accomplir, l'érection même du monument qui se dresse aujourd'hui devant vous. Le temps lui a fait défaut et elle s'est laissée devancer. Mais, sur le terrain du respect et de la reconnaissance, il ne saurait y avoir de discussion ; aussi les généreux promoteurs de cette solennité, consacrée à la mémoire de Mme Helvétius, ont-ils bien voulu m'autoriser à prendre la parole et à déposer sur cette tombe, érigée par leurs soins, une couronne qui montrera, du moins, que les habitants d'Auteuil n'ont pas oublié leur charmante bienfaitrice.

« Vous avez rendu, Messieurs, à la dévouée mortelle d'Anne-Catherine Helvétius, née de Ligniville d'Autricourt, un hommage qu'à défaut de sa famille nous lui devons depuis longtemps.

« Mme Helvétius avait apporté ici les traditions de générosité, de grâce et de douceur qui rendaient si charmantes les réceptions de Voré et de Lûmigny. Quand, au commencement de septembre 1800, elle fut inhumée dans sa propriété, qui avait vu Franklin et Turgot, Chamfort et Roucher, Cabanis et Destutt de Tracy, la population tout entière voulut témoigner par sa présence du souvenir ému qu'elle gardait à celle qui avait si généreusement donné ses revenus pour le soulagement des calamités publiques. Puissé-je apporter, ici, aujourd'hui, comme un écho de ce souvenir d'autrefois ! Et si j'osais évoquer aussi des motifs personnels, pourquoi ne bénirais-je pas ce jour qui



permet au petit-fils de Roucher de saluer, au nom de la nouvelle *Société d'Auteuil*, celle qui fut l'étoile et la protectrice de la première phalange qui a porté ce nom dans l'histoire de la littérature et de la philosophie.

« Femme généreuse et charmante dont l'image est restée populaire parmi nous, vous reposez enfin sous un monument digne de vous, dans le pays même que vous affectionniez entre tous. A quelques pas d'ici, Hubert Robert et Rumford, que vous aimiez à recevoir, dorment leur dernier sommeil; et, plus près encore, voici le cœur de Cabanis, votre fils adoptif, que vous chérissiez tant, parce qu'il ressemblait à l'enfant que vous aviez perdu !

« Mme Helvétius, désormais rappelée, grâce à ce monument, à la mémoire des générations futures, aura la bonne fortune de ne pas être séparée, dans la mort, de ceux qu'elle avait aimés pendant sa vie. »

On s'est alors rendu aux tombes de Cabanis, de Legendre et d'Hubert Robert, où quelques paroles ont été prononcées.

La *Société historique d'Auteuil et de Passy*, a reçu la garde du monument qui venait d'être érigé. « Il ne saurait être en meilleures mains », a dit M. E. Antoine.

Le bureau de la *Société historique*, d'accord avec les promoteurs de la solennité du 4 septembre 1892, indiquera, dans une des plus prochaines séances, les mesures à prendre pour que le nom de la *Société historique* soit rappelé, sur le monument de Mme Helvétius, à côté de celui des membres de la *Société occidentale*.

#### MADAME DE CONDORCET A AUTEUIL (1)

Sophie de Grouchy, fille du marquis de Grouchy et de Gilberte Fréteau, naquit, au printemps de 1764, au château de la Villette, près de Meulan. Le 28 décembre 1786, elle épousa le marquis de Condorcet, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences. Son salon de l'hôtel des Monnaies était le rendez-vous des philosophes, des écrivains et des artistes. Elle fréquentait beaucoup aussi chez Mme Helvétius, alors à Auteuil.

Dans ce milieu hospitalier où Mme de Condorcet fut reçue à partir de 1787, accueillie d'abord en considération de l'estime affectueuse qu'on avait pour son mari, elle sut bientôt conquérir pour elle-même les sympathies les plus vives.

Bien que tout près de la grande ville, on en était assez loin cependant pour sentir l'influence pacifique des larges horizons dans des campagnes boisées. Aussi, dans l'intervalle des agitations qui précéderent la grande tourmente, Sophie vint-elle jour plusieurs fois, et toujours avec délices, de ce calme précieux; elle en garda pour l'humble

village une sincère reconnaissance et, quand les événements l'obligèrent à quitter Paris, ce fut à Auteuil qu'elle vint se fixer, assurée d'y rencontrer de bons amis et d'y retrouver, croyait-elle, une tranquillité qu'hélas! elle ne devait plus connaître.

Condorcet venait d'être élu par cinq départements membre de la Convention nationale. Comme s'il eût éprouvé le besoin de se reposer et de marquer une étape dans sa vie, ce fut le moment qu'il choisit pour aller s'établir définitivement, avec sa femme et sa fille, dans ce joli village d'Auteuil, où il avait goûté jusqu'alors tant d'instants délicieux.

Déjà le 5 août, il y avait assisté, avec Mme de Condorcet, à l'inauguration de la nouvelle maison commune; tous deux avaient suivi le cortège de jeunes filles, escortées des gardes nationales voisines, qui étaient venues couronner les bustes de Voltaire et de Rousseau, et, quand on arriva à celui d'Helvétius, quand la musique joua l'air

Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ?

M. et Mme de Condorcet furent de ceux, parents et amis du philosophe, qui, après avoir orné de fleurs la statue, s'embrassèrent devant la foule émue.

Le 10 août, ils étaient encore chez Mme Helvétius. « On sonna le tocsin, dit Condorcet dans son *Fragment de justification*, j'étais à Auteuil. Je me rendis à Paris. J'arrivai à l'Assemblée quelques moments avant le Roi. Je la trouvai plus inquiète qu'effrayée, courageuse mais sans dignité. Je n'étais point dans la confiance et, seulement un peu après la cannonade, un de mes amis vint me dire que l'Assemblée serait respectée. »

Condorcet avait amené avec lui à Auteuil sa femme, sa fille, sa belle-mère et sa belle-sœur, Félicité-Charlotte. D'après les registres de la municipalité, Condorcet avait deux chevaux et un carrosse. On se logea chez la citoyenne Pignon, au n° 2 de la Grande-Rue du village, dans une maison qu'habitait déjà le législateur Jean Debry. Mme de Grouchy occupait, moyennant deux cents livres par an, deux chambres qui avaient vue sur la Grande-Rue et sur la cour. Son mobilier était succinct: une table ronde en acajou à dessus de marbre blanc, avec couvercle en maroquin et drap vert, une baignoire en cuivre en sabot, une bergère de vieux damas vert et sa housse, un lit, quelques fauteuils et quelques chaises (1).

C'est dans cette maison, où Condorcet espérait trouver la sécurité et le calme, que se passèrent ses dernières heures de joie.

En effet, les événements se précipitaient, et Condorcet ne tarda pas à être personnellement menacé.

Il passait tout son temps à Auteuil, au milieu des siens, avec Cabanis et Jean Debry. Cette tranquille intimité, dans une retraite studieuse, n'était ni sans charmes ni sans douceur. Cabanis, que l'on a pu, sans blasphème, comparer à Fé-

(1) Extrait de la *Marquise de Condorcet, sa famille, son salon, ses amis* (1764-1821), Paris, Ollendorff, 1897.

(1) Déclaration par la citoyenne Félicité-Charlotte Grouchy, majeure, devant la municipalité, de son intention d'être imposée séparément de ses sœur et beau-frère (4 janvier 1794).

nelon, trouvait, dans sa bonté infinie, les attentions les plus délicates. Ce tendre rêveur, ardent cependant lorsqu'ils s'agissait de défendre ses idées, connaissait toute la générosité du cœur de Sophie, et il voyait, dans le courage de cette femme supérieure, sinon les moyens de sauver le philosophe, du moins un secours assuré pour le jour où les circonstances deviendraient plus difficiles et plus dangereuses.

L'énergie ingénieuse de Mme de Condorcet complétait à merveille la bienveillance un peu mélancolique de Cabanis. Aussi, la pure sympathie née avant 1789 entre ces deux âmes d'élite grandissait-elle chaque jour au contact des événements. Sophie, loin de s'en cacher, s'en montrait fière et heureuse; elle trouvait dans son amitié la muse inspiratrice de ces *Lettres* immortelles, dédiées à Cabanis et si peu connues aujourd'hui. « Elles furent achevées dans ce pâle Elysée d'Auteuil, plein de regrets, d'ombres aimées. Elles parlent bas, ces lettres; la sourdine est mise aux cordes sensibles (1). »

Lorsqu'elles parurent pour la première fois en l'an VI, elles accompagnaient la traduction par Mme de Condorcet de la *Théorie des sentiments moraux*, d'Adam Smith : elles purent être légèrement retouchées à cette époque; mais la vraie date, celle qui les explique, est l'année 1793, où elles furent composées. La première de ces lettres débute ainsi :

« L'homme ne me paraît point avoir de plus intéressant objet de méditation que l'homme, mon cher Cabanis. Est-il, en effet, une occupation plus satisfaisante et plus douce que celle de tourner les regards de notre âme sur elle-même, d'en étudier les opérations, d'en tracer les mouvements, d'employer nos facultés à s'observer et à se deviner réciproquement, de chercher à reconnaître et à saisir les loix fugitives et cachées que suivent notre intelligence et notre sensibilité? Aussi, vivre souvent avec soi me semble la vie la plus douce, comme la plus sage; elle peut mêler aux jouissances que donnent les sentiments vifs et profonds les jouissances de la sagesse et de la philosophie. »

Quand elle parle des sympathies individuelles, qui ne sont autre chose que l'amitié, Mme de Condorcet est heureuse, on le sent, de s'adresser à son « cher Cabanis, qui, dévoué sans choix et sans effort à ses travaux et à ses affections, est peut-être par le sentiment habituel de la raison et de la vertu trop loin des hommes pour apercevoir leurs erreurs, ou, du moins, pour en discerner les profondes racines », et elle lui dit :

« Elles (ces sympathies naturelles) sont plus intimes entre ces âmes mélancoliques et réfléchies qui se plaisent à se nourrir de leurs sentiments, à les goûter dans le recueillement; qui ne voient dans la vie que ce qui les y a attachées et qui restent concentrées dans leurs affections, sans pouvoir désirer au delà, car, quelque insatiable que soit le cœur humain, il n'épuise jamais le vrai bonheur quand il veut s'y arrêter. »

(1) Michelet, *les Femmes de la Révolution*, p. 87.

S'agit-il de la beauté et de l'amour, son langage n'est pas moins éloquent, sa philosophie moins saine ou moins élevée. Elève de Rousseau, fille de Voltaire et de son siècle, Sophie de Condorcet, s'il est permis de continuer cette image, préférerait secrètement son professeur à son père; on le sent, à travers toutes les réticences, et de telle façon qu'on ne s'y peut tromper :

« Rousseau a parlé davantage à la conscience, « Voltaire à la raison. Rousseau a établi ses opinions par la force de sa sensibilité et de sa logique, Voltaire par les charmes piquants de son esprit. L'un a instruit les hommes en les touchant, l'autre en les éclairant et en les amusant à la fois. Le premier, en portant trop loin quelques-uns de ses principes, a donné le goût de l'exagération et de la singularité; le second, se contentant trop souvent de combattre les plus funestes abus avec l'arme du ridicule, n'a pas assez généralement excité contre eux cette indignation salutaire qui, moins efficace que le mépris pour châtier le vice, est cependant plus active à le combattre. La morale de Rousseau est attachante, quoique sévère, et entraîne le cœur même en le réprimant; celle de Voltaire, plus indulgente, touche plus faiblement peut-être parce qu'imposant moins de sacrifices elle nous donne une moins haute idée de nos forces et de la perfection à laquelle nous pouvons atteindre; Rousseau a parlé de la vertu avec autant de charmes que Fénelon et avec l'empire de la vertu même; Voltaire a combattu les préjugés religieux avec autant de zèle que s'ils eussent été les seuls ennemis de notre félicité; le premier renouvellera d'âge en âge l'enthousiasme de la liberté et de la vertu; le second éveillera tous les siècles sur les funestes effets du fanatisme et de la crédulité. Cependant, comme les passions dureront autant que les hommes, l'empire de Rousseau sur les âmes servira encore longtemps les mœurs quand celui de Voltaire sur les esprits aura détruit les préjugés qui s'opposaient au bonheur des sociétés. »

L'éloquente conclusion de la dernière lettre, tout en affirmant le pouvoir de la morale et de la vertu, traduit bien l'irréparable regret jusqu'au sein des spéculations de la philosophie :

« On ne trouve la douceur de la vie que dans la bienfaisance, la bonne foi, la bonté, et en faisant ainsi de ses dieux pénates un asile où le bonheur force l'homme à goûter avec délices sa propre existence. Jouissances intimes et consolantes, attachées à la paix et aux vertus cachées! Pairs vrais et touchants qui ne quittez jamais le cœur que vous avez une fois attendri! Vous dont le sceptre tyrannique de la vanité nous éloigne sans cesse! Malheur à qui vous dédaigne et vous abandonne! Malheur surtout à ce sexe comblé un moment des dons les plus brillants de la nature et pour lequel elle est ensuite si longtemps marâtre, s'il vous néglige ou s'il vous ignore! Car c'est avec vous qu'il doit passer la moitié de sa vie et oublier, s'il est possible, cette coupe enchantée que la main du Temps renverse pour lui au milieu de sa carrière! »

Mme de Condorcet n'allait pas tarder à faire par elle-même l'expérience cruelle de la douleur.

Dans les premiers jours de juin, sa mère tomba subitement malade chez elle.

Le 8, Fréteau écrivait à sa femme (1) :

« Le mauvais temps et l'absence des voitures  
« de toutes les places ne m'ont permis d'arriver à  
« Auteuil que tout au soir. Ma sœur était aux  
« aubeis. Les médecins Cabanis et Portail avaient  
« cru l'émétique nécessaire (la malade avait la  
« gangrène à la jambe)... Elle n'a plus que des  
« élans vers les objets de son affection. Notre  
« enfant, tes filles, les siennes, ta tendresse,  
« voilà ce qui lui a fourni les choses les plus tou-  
« chantes à me dire, mais par demi-phrases. Je  
« suis pénétré de cet affreux spectacle. »

Le 10 juin, la marquise de Grouchy expirait dans les bras de sa fille, dont la douleur fut déchirante. Deux jours après, Mlle Fréteau en rendait compte ainsi à son frère (2) :

« Ma prédiction ne s'est trouvée que trop vraie,  
« mon cher ami. Ma tante n'est plus. Elle est  
« morte lundi, à 4 heures après midi. Papa nous  
« a mandé que sa fille (Mme de Condorcet) est  
« tombée dans des convulsions telles qu'il n'en a  
« jamais vu de semblables. Si on ne l'eût jetée à  
« l'instant dans le bain, elle serait expirée. Juge  
« de sa douleur, mon cher ami. Ce qu'il y a de plus  
« chagrinant, mon frère, c'est que les instances de  
« papa tendant à procurer à ma tante des conso-  
« lations spirituelles ont été vaines. Quelle cir-  
« constance alarmante ! Gémissons, prions pour  
« elle. Voilà les services que nous pouvons lui  
« rendre. Acquittions-nous-en, mon cher ami,  
« voilà le retour que nous devons à sa ten-  
« dresse (3). »

Condorcet et les autres parents, disent les registres de la paroisse d'Auteuil, assistèrent à la cérémonie et à l'inhumation, qui fut faite dans le cimetière du village (4).

Pendant ce temps, le marquis de Grouchy était à Villette, très malade lui-même. Aussitôt les derniers devoirs rendus à sa mère, Mme de Condorcet partit avec Charlotte pour rejoindre, dans le manoir paternel, son frère Emmanuel, qui venait

d'être privé de son commandement en Normandie (1). Mais elle ne resta que peu de jours à Villette, ayant été rappelée à Auteuil par la situation de son mari, qui s'aggravait tous les jours.

Condorcet, bien qu'il fût encore en liberté, ne se faisait plus d'illusions, et il se préparait à tout événement, comme en témoigne ce billet de son ami :

« A Auteuil, ce jourd'hui, 30 juin 1793, à  
« minuit, Condorcet, proscrit, par l'exécration  
« tion du 31 mai dernier, avant de se dérober au  
« poignard des assassins, a partagé avec moi,  
« comme don de l'amitié qui nous unit, le poison  
« qu'il conserve pour demeurer en tout événe-  
« ment seul maître de sa personne. JEAN DEBRY. »

En effet, sur la dénonciation de Chabot, le 8 juillet 1793, Condorcet était décrété d'accusation à cause de son écrit : *Aux Français, sur le projet de la nouvelle Constitution*.

Les scellés furent mis sur ses papiers, rue de Lille et à Auteuil. La Roche n'avait pu éviter cette formalité, mais il avait, du moins, prévenu Condorcet, qui s'échappa.

Le philosophe trouva asile, la première nuit, chez Mme Helvétius. Mais, comme il était dangereux de rester plus longtemps dans la propre maison du maire chargé de procéder contre lui, il se rendit le lendemain chez Garat, qui n'hésita pas à recevoir le proscrit dans l'hôtel même du Ministère.

Condorcet se réfugia ensuite rue Servandoni, dans une maison que son ami Cabanis avait reconnue comme un asile sûr.

La femme d'un homme déclaré hors la loi ne pouvait pas coucher dans la capitale; Sophie, deux fois par semaine, déguisée en paysanne, venait donc, à pied, d'Auteuil à Paris, avec l'espoir trop souvent déçu, de passer quelques instants auprès du proscrit. Pour franchir la barrière, elle se mêlait à la foule qui allait voir la guillotine et, afin de ne pas être remarquée, elle accompagnait cette foule jusqu'à la place de la Révolution. Quelle joie lorsqu'un avis secret la prévenait qu'elle pouvait aller passer quelques instants auprès du proscrit ! Comme elle cherchait à le consoler ! avec quel amour elle prodiguait au captif, devenu subitement un vieillard, les soins du corps et de l'âme (2).

Son influence, déjà si grande aux jours de la prospérité, ne connaissait plus de limites; Condorcet était froid et timide, elle en avait fait un homme plein de sensibilité et de chaleur. Comme il s'épuisait à rédiger une justification de sa conduite politique, Sophie remarqua bien vite combien ce travail le faisait souffrir moralement et physiquement et, obtenant du philosophe qu'il y renoncerait, elle lui fit entreprendre *cette Esquisse des progrès de l'esprit humain*, qui est restée

(1) Archives Fréteau de Pény.

(2) 12 juin 1793. Félicité à Emmanuel Fréteau. Archives Fréteau de Pény.

(3) Il paraît bien que l'influence de Condorcet ait été, ici, toute-puissante. M. Louis Amiable, dans une brochure sur *Lalande franc-maçon* (Paris, Charavay frères, 1889), dit, à trois reprises, pp. 30 et 31, que Condorcet appartenait comme franc-maçon à la loge des IX-Sœurs. J'ai eu entre les mains presque tous les papiers de cette Loge, dont mon arrière-grand-père, le poète Roucher, fut orateur et premier secrétaire, et je puis affirmer que Condorcet ne figure dans aucun des tableaux de la Loge et, notamment, dans celui de 1784, où il serait inscrit certainement.

Condorcet fit-il partie d'une autre Loge, ou n'appartint-il jamais à la franc-maçonnerie, comme c'est mon opinion personnelle, c'est là une question intéressante, mêlée à un fait difficilement explicable, je le reconnais; mais elle n'est encore résolue ni dans un sens, ni dans l'autre.

(4) Premier registre de la paroisse d'Auteuil, folio 5.

(1) 23 juin 1793. Félicité à Emmanuel Fréteau. Archives Fréteau de Pény. Ce ne fut que quelque temps après que le marquis de Grouchy fut arrêté et enfermé à Sainte-Pélagie.

(2) Parfois les anciens serviteurs de Condorcet purent aussi pénétrer auprès de lui et lui apporter, avec des nouvelles des siens, leurs soins dévoués et affectueux.

un des plus beaux titres philosophiques et littéraires de l'illustre réveur (1).

Puis, comme l'a dit Cabanis, « descendant des plus hautes régions du calcul et de la philosophie, il ne dédaignait pas de rédiger des leçons d'arithmétique pour les instituteurs et les enfants des classes indigentes de la Société ».

Mais le travail ne pouvait plus l'arracher à ses tristes pensées. L'idée de la mort ne le quittait pas et il interrompait son labeur pour écrire ces *Avis d'un proscrit et ces Conseils à sa fille*, où l'on retrouve le cœur, la générosité et la haute raison de son admirable épouse.

C'est pour son Elisa qu'il écrivait ces *Avis d'un proscrit*, admirable testament qui honore à jamais sa mémoire et qui commence par ces lignes sublimes : « Mon enfant, si mes caresses, si mes soins ont pu, dans ta première enfance, te consoler quelquefois, si ton cœur en a gardé le souvenir, puissent ces conseils, dictés par ma tendresse, être reçus de toi avec une douce confiance et contribuer à ton bonheur.

« Dans quelque situation que tu sois, quand tu liras ces lignes que je trace loin de toi, indifférent à ma destinée, mais occupé de la tienne et de celle de ta mère, songe que rien ne t'en garantit la durée.

« Prends l'habitude du travail... »

Et, après avoir insisté sur cette douce source de bonheur, Condorcet cherchait à détourner sa fille de la personnalité et de l'égoïsme ; il lui parlait « de l'habitude des actions de bonté », et il lui traçait pour ainsi dire tout un code merveilleux de générosité et de bienfaisance.

Quelquefois la poésie, ce cri des grandes douleurs, lui dictait des vers où il exprimait les mêmes sentiments d'amour et de regret pour les deux êtres qui lui étaient si chers. Au mois de décembre 1793, il avait adressé à sa femme une pièce qu'il avait intitulée *le Polonais exilé en Sibérie* :

Pour la septième fois renaît cette journée  
Qui vit à tes beaux jours unir ma destinée.  
Je n'ai point par des vers célébré mon bonheur,  
Mais on aime à parler sitôt qu'on est à plaindre :

(1) Sur le manuscrit autographe de la *Justification*, Sophie a écrit : « Quitté à ma prière pour écrire l'*Esquisse des progrès de l'esprit humain*. » — Condorcet fit plusieurs fois passer, sous le voile de l'anonyme, des mémoires patriotiques au Comité de Salut public. — A propos du livre de Condorcet, imprimé en l'an VII et intitulé : *Moyen d'apprendre à compter sûrement et avec facilité*, il y eut un regrettable débat entre Mme de Condorcet et J.-B. Sarret, qui avait publié, à la même époque, une arithmétique élémentaire. Celui-ci fut injustement accusé de s'être approprié le manuscrit de Condorcet pour le publier sous son nom. Un verdict de l'Institut, choisi comme arbitre, innocenta complètement Sarret de tout soupçon de plagiat. Celui-ci ne conserva de cette affaire aucun mauvais souvenir, puisqu'il donna, à quelque temps de là, une notice très bienveillante sur Condorcet. Pendant les huit mois de la captivité du philosophe, Sarret n'avait cessé, disait-il, d'admirer sa douceur, sa patience, le calme de son âme, sa résignation à un sort immerité, « je pourrais dire son indifférence pour lui-même, car les objets de ses plus vives sollicitudes étaient la République, sa femme, ses enfants et ses amis. »

Sa fille se souviendrait-elle de lui ? C'était là sa grande préoccupation :

Crois-tu que notre enfant puisse encore retenir  
De son père proscrit un faible souvenir,  
Que son cœur de mes traits ait gardé quelque image ?  
Dis-lui que je l'aimais...

Ailleurs il défendait sa mémoire :

Ils m'ont dit : Choisis d'être oppresseur ou victime.  
J'embrassai le malheur et leur laissai le crime...

Et, revenant à sa délicieuse Sophie :

J'ai servi mon pays, j'ai possédé ton cœur :  
Je n'aurai point vécu sans goûter le bonheur.

Tenant déjà dans sa main la coupe fatale, il écrivait (1) :

« Je ne puis regretter la vie que pour ma femme et mon Elisa ; elles en auraient embelli les derniers instants. Ma vie pouvait leur être utile ; elle était chère à Sophie. Je périrai comme Socrate et Sidney, pour avoir servi la liberté de mon pays. »

Le lendemain du jour où il traçait ces lignes, il inscrivait ces pensées sur la feuille de garde d'une histoire d'Espagne (2) :

« Les conseils que j'ai écrits pour Elisa, des lettres de sa mère sur la Sympathie, serviront à son éducation morale. D'autres fragments de sa mère donneront sur le même objet des vues très utiles (3). »

Il était persuadé que, non seulement il n'échapperait pas à la mort, mais que Sophie elle-même ne tarderait pas à le suivre sur l'échafaud. Aussi le testament écrit, adressé à Mme Vernct, débutait-il ainsi :

« Si ma fille est destinée à tout perdre, je prie sa seconde mère (Mme Vernct) d'écouter ces derniers désirs d'un père innocent et malheureux. Je recommande de lui parler souvent de nous ; d'entretenir le souvenir qu'elle en conserve ; de lui faire lire quand il sera temps nos instructions dans les originaux mêmes.

« Si elle conserve Sophie, je prie celle-ci d'apporter à Elisa à connaître, à aimer sa seconde mère. Je prie celle-ci de lui parler de la tendresse de sa mère pour moi et de son courage pendant tout le temps de cette longue persécution. Je ne dis rien de mes sentiments pour la généreuse amie à qui cet écrit est destiné ; en interrogeant son cœur, en se mettant à ma place elle les connaîtra tous. »

Le philosophe terminait en recommandant qu'on éloignât de sa fille tout sentiment de vengeance ; « c'est au nom de son père que ce sacrifice sera réclamé ». Puis il conseillait à Elisa

(1) Fragment (mars 1794) qui était resté entre les mains de Mme Vernct.

(2) Testament (mars 1794).

(3) Cet ouvrage est malheureusement non seulement inédit, mais très probablement perdu pour toujours. Malgré toutes mes recherches dans les papiers de famille, je n'ai rien pu trouver à ce sujet. Quant aux *Mémoires de Condorcet*, en 2 vol. in-8°, parus en 1824, si je besoin de dire qu'ils sont absolument apocryphes et, par conséquent, indignes de toute confiance.

d'apprendre l'anglais, parce que, si Mme Vernet venait à lui manquer, elle devrait passer en Angleterre, chez Milord Stanhope ou, en Amérique, chez Bache, petit-fils de Franklin, ou chez Jefferson.

Ces trois hommes excellents avaient été, aux jours heureux, les hôtes assidus et choyés du salon de l'hôtel des Monnaics.

L'heure fatale, dont le philosophe avait depuis plusieurs mois le terrible pressentiment approchait. Le 5 germinal an II (25 mars 1794), Condorcet apprit qu'une visite domiciliaire serait faite le lendemain chez Mme Vernet, et il résolut aussitôt de quitter sa retraite pour aller se cacher dans les environs de Paris.

On connaît la cruelle odyssee de Bourg-la-Reine et la mort tragique du philosophe. Cette mort fut ignorée pendant plusieurs mois; sa famille le croyait passé en Suisse, tandis que ses biens étaient vendus comme propriétés d'émigré.

Sophie, ruinée, avait d'abord songé à se rendre à Villette, auprès de son père. Un passe-port délivré par la municipalité d'Auteuil en fait foi; mais elle s'était bien vite ravisée, en songeant que son devoir était de rester aussi près que possible du proscrit. Après avoir rendu la liberté à chacun de ses domestiques, renvoyé sa femme de chambre et la gouvernante anglaise de sa fille, elle restait seule pour subvenir au service et aux besoins de trois personnes: Elisa, âgée de trois ans; Charlotte de Grouchy, sa sœur, toujours malade; et Mme Beauvais, une vieille gouvernante, qui était incapable du moindre travail.

Du peu d'argent qui lui restait, Mme de Condorcet acheta, au n° 352 de la rue Saint-Honoré, tout près de la maison de Robespierre, une petite boutique de lingerie, où elle établit Auguste Cardot, le jeune frère du secrétaire de son mari. A l'entresol, au-dessus de la porte cochère, elle avait un petit atelier où elle peignait des tableaux, des miniatures et des camées. Quelquefois aussi elle pénétrait dans les retraites où se cachaient les proscrits et dans les cachots pour reproduire les traits des malheureux condamnés qui n'avaient plus que ce souvenir à léguer à leur famille. Souvent, pour gagner la bienveillance des géoliers, des soldats ou des municipaux, elle dut peindre, dans la fumée des corps de garde, ces brutes avinées qui n'avaient aucun respect pour ses délicatesses de femme, ni pour ses malheurs d'épouse. Des paroles cruelles qui retentirent alors à son oreille, Sophie conserva toute sa vie un douloureux et terrible souvenir! Jusqu'au 9 thermidor, elle crut, chaque jour, qu'elle serait arrêtée à son tour. Elle eut de fréquentes visites du Comité révolutionnaire d'Auteuil. Un jour, il y eut une perquisition chez elle; on lui dit même de préparer son paquet pour aller en prison. Mais elle s'en tira encore une fois en faisant le portrait de chacun des membres du Comité.

Enfin, le soin de sa sûreté et le désir de sauvegarder, s'il était possible, la fortune de sa fille, l'obligèrent à faire une démarche qui lui fut très pénible. Le 14 janvier 1794, elle se présenta devant la municipalité d'Auteuil pour lui faire connaître son intention de divorcer et de continuer à vivre dans la commune « comme une artiste qui

cherche à subsister paisiblement par ses travaux » (1).

Mme de Condorcet, réintégrée dans ses biens, continua à habiter parmi nous jusqu'en 1800. Le mariage de sa sœur avec Cabanis et l'établissement du jeune ménage dans la propriété de Mmc Helvétius, l'avaient retenue à Auteuil. La mort de celle que Franklin appelait N.-D. d'Auteuil, arrivée au mois d'août 1800, dispersa les habitués de la maison. Mme de Condorcet s'établit alors à la Maisonnette, au-dessus de Meulan. Elle y recevait, comme elle faisait à Paris avant 1789, toutes les illustrations de la France et de l'étranger: Benj. Constant, Baggesen, Manzoni, Guizot et tant d'autres.

Au mois de septembre 1822, la névralgie dont elle souffrait depuis longtemps prit subitement un caractère des plus alarmants. Au milieu de ses cruelles souffrances, elle ne retrouvait quelque force que pour s'entretenir des besoins et du sort futur des pauvres qu'elle avait coutume de secourir, et, lorsque sa langue devint embarrassée, ce furent encore les noms de ces personnes qu'elle prononça le mieux et qu'elle répéta le plus souvent.

La douleur de ses parents, de ses amis et de ses protégés fut navrante.

Son souvenir aimé, gardé comme un culte par tous ceux qui l'ont approchée, vivra toujours.

C'est que, à l'éternelle beauté dont elle fut l'un des types les plus parfaits, elle sut joindre la douceur qui charme, l'esprit qui pénètre et la charité qui purifie.

ANTOINE GUILLOIS.

#### VOLNEY

Franklin, comme il venait de rentrer en Amérique après avoir rempli la mission glorieuse qui lui avait été confiée, adressa sa première lettre aux amis qu'il avait quittés et qui ne pouvaient se consoler de son départ.

« Donnez-moi, leur écrivait-il, des nouvelles de l'Académie des belles-lettres d'Auteuil, de la bonne Dame que nous aimons tous et dont je chérirai le souvenir tant qu'il me restera un souffle de vie; toutes les fois que, dans mes rêves, je me transporte en France pour y visiter mes amis, c'est d'abord à Auteuil que je vais. »

Volney fut un des plus grands, le plus original peut-être de ces philosophes et de ces écrivains qui se réunissaient autour de Mme Helvétius dans

(1) Le divorce fut prononcé le 18 mai, c'est-à-dire plus de six semaines après la mort ignorée de Condorcet: « Pour cause de séparation de fait, depuis plus de six mois, la dame « Grouchy » étant domiciliée dans la commune depuis deux ans et demi et ledit Condorcet étant séparé « d'elle depuis plus de dix mois par son éviction. » Signé: P.-J.-G. Cabanis, médecin, 36 ans, domicilié à Auteuil, témoin, et Benoit, officier public. Le divorce fut une précaution que prirent, à cette époque, beaucoup de femmes d'émigrés.

cette chapelle « où l'on fêlait encore les saints de l'encyclopédie », dans ce salon où, comme on l'a dit, « les Etats Généraux de l'esprit humain » tinrent un moment leurs assises immortelles.

Et voilà pourquoi, Messieurs, un habitant d'Auteuil, un petit-fils des idéologues, qui fut un jour leur historien, a le grand honneur de prendre aujourd'hui la parole devant vous.

Mme Helvétius, après la mort de son mari et l'établissement de ses deux filles, était venue se fixer dans l'humble village où l'on jouissait alors, malgré la proximité de la capitale, du calme pacifique des champs et de la poésie des larges horizons dans des campagnes boisées.

Dans une maison modeste, entourée d'un grand jardin où les arbres les plus rares dissimulaient, dans leurs verdure, des volières d'oiseaux chanteurs, la maîtresse du logis, *Notre-Dame d'Auteuil* — c'est ainsi qu'on l'appelait — n'avait d'autre luxe que de recevoir ceux dont l'affection avait survécu à la double épreuve du temps et du malheur.

L'abbé La Roche, Morellet, Chamfort, Malesherbes, Turgot, Sieyès, Garat, Roucher, Cabanis étaient les hôtes habituels de la maison.

Cabanis, grand et délicieux jeune homme, à la parole ardente, à l'esprit toujours en éveil, au cœur si doux qu'on l'a pu comparer pour sa bienfaisance à Fénelon et l'appeler l'angélique Cabanis, Cabanis avait présenté, un jour, à Mme Helvétius, votre illustre compatriote.

Retrouver un intérieur où l'amitié lui faisait une place de choix, avoir constamment sous les yeux le spectacle de cette bonté et de cette joie tranquilles, auréole des vieillesses heureuses, c'était là, certes, une bonne fortune que Volney devait d'autant plus goûter qu'il n'avait connu jusqu'alors de la vie que les cruautés et les amertumes.

Il jouissait pleinement de son bonheur pendant ces années charmantes qui suivirent l'avènement de Louis XVI, années dont on a dit que ceux qui ne les avait pas connues avaient ignoré ce que c'est que la douceur de vivre.

Toujours prêt pour le combat, lutteur préférant l'offensive, Volney, certes, l'était toujours, et le sage Franklin, s'approchant du groupe où il causait avec animation dans un coin du salon, le lui avait bien dit : « A votre âge, l'âme est en dehors. Au mien, elle est en dedans. »

Mais l'ardeur de la jeunesse et le frémissement de la vocation allaient arracher Volney à la douceur de cette vie trop calme à son gré.

Il partit en 1783 et, quand il revint, tout était changé. Les théories, discutées avec éclat chez Mme Helvétius, entraient dans la pratique du pouvoir. La Révolution commençait à gronder. Auteuil, comme la grande ville, allait en connaître bientôt les tragiques beautés et les cruelles horreurs.

Membre de la Constituante, Volney avait repris sa place au foyer hospitalier. Dans la journée, chacun allait à ses devoirs ; mais, le soir, on rentrait à Auteuil pour se retrouver tous, groupés comme autrefois, autour de la maîtresse de maison qui ne vieillissait pas.

Le 15 juillet 1789, Cabanis était à Versailles. Il parlait, avec son ardeur accoutumée, des évé-

nements de la veille, et les auditeurs séduits faisaient cercle autour de lui, lorsque Mirabeau vint à passer et demanda quel était ce jeune homme. Volney nomma Cabanis, qu'il présenta au tribun. Celui-ci entretint longuement le médecin-philosophe et, quand ils se séparèrent, l'amitié était née, amitié qui allait bientôt se traduire par une collaboration de tous les jours et qui ne devait cesser qu'au lit de mort de l'orateur.

Volney, de son côté, était resté fidèle et comme, à une séance, Mirabeau montait à la tribune au milieu des cris de ses adversaires : « Hier, au Capitole ! Aujourd'hui, à la Roche Tarpéienne ! » s'écria Volney. Mirabeau eut un sourire de remerciement.

Au mois d'août de cette année 1791, votre compatriote faisait paraître son grand ouvrage *les Ruines*. « Il livrait, comme il l'écrivait à Garat, son vaisseau aux vents et à la fortune, sous les auspices d'une bonne conscience et l'amour de la vérité. »

Deux ans plus tard, c'étaient là des titres à la captivité et souvent à la mort. Volney resta dix mois dans les cachots de la Terreur. Il en sortit plus doux, plus accueillant, pourquoi ne dirais-je pas le mot, plus humble. Il avait des paroles d'indulgence et de haute humanité ; prudent et sage, il réservait sa colère pour le régime décemviral et pour Jean-Jacques Rousseau qu'il en rendait responsable. « Il était, dit Sainte-Beuve, redevenu pacifique, modéré, disciple de Franklin, un philosophe d'Auteuil. »

Après la tourmente et en vertu même d'une loi historique fatale, le pouvoir devait appartenir aux vaincus et aux opprimés de la veille. Les idéologues, — c'est eux-mêmes qui se donnèrent ce nom, — arrivaient au gouvernement dans les conditions les plus difficiles. Tout était à reconstruire.

La Constitution de l'an III fut leur ouvrage et devint la charte de leur politique. Ces aimables rêveurs pouvaient croire de bonne foi à sa durée ; mais auraient-ils, dans la pratique du pouvoir, les qualités indispensables de science, de force et d'énergie ?

Le 18 brumaire répondit à cette question, et l'enthousiasme qu'il provoqua à Auteuil, comme dans toute la France, est la preuve même de l'impuissance des théories humaines quand elles sont aux prises avec les événements.

Pendant que ses amis et lui étaient au pouvoir, Volney, au printemps de 1795, avait reçu la visite de Bonaparte. Le général était en disgrâce. Découragé, il voulait prendre du service soit en Turquie, soit en Russie.

Volney le consola, le détourna de ses projets et l'invita à venir le lendemain, déjeuner chez lui avec La Réveillère-Lépeaux. La conversation de Bonaparte frappa le représentant, déjà prévenu en sa faveur. La Réveillère, à son tour, présenta quelques jours après le général à son collègue Barras. On sait le reste ; mais on peut dire que le nom des idéologues se trouve à l'origine de la carrière et de la fortune de Napoléon.

Volney partit peu de temps après pour l'Amérique.

C'est là qu'il apprit sa nomination à l'Institut

et l'élévation de Bonaparte au commandement de l'armée d'Italie. Volney le connaissait déjà depuis son voyage en Corse, au temps de la Constituante, et il dit aussitôt : « Pour peu que les circonstances le secondent, ce sera la tête de César sur les épaules d'Alexandre ! »

Quelques jours avant le 18 brumaire, Volney, déjà gagné à la cause du général, se trouvait à Auteuil quand Napoléon vint y rendre visite à la veuve d'Helvétius. Le futur consul s'y montra dans tout le charme de sa séduction incomparable ; il s'entretint longuement avec Cabanis et Volney. Ce fut ce jour-là que, s'étonnant devant Mme Helvétius de la petitesse du parc d'Auteuil, il reçut d'elle cette réponse spirituelle : « Vous ne savez pas, général, tout le bonheur qu'on peut trouver dans trois arpents de terre. »

On a reproché à Volney, comme à tous les idéologues, sa participation au 18 brumaire ; Cabanis a répondu pour tous : « Quelques personnes assez malheureuses pour ne chercher dans les actions humaines que des vues coupables ou viles s'efforcent de rapporter à certaines ambitions personnelles la cause de ce dernier mouvement... Elles sont à plaindre de ne pouvoir pas même supposer qu'il existe des âmes assez généreuses pour attacher tout leur bonheur au souvenir d'un grand service rendu au pays. »

L'adhésion de Volney était, du reste, absolument désintéressée ; il refusa la place de troisième consul et le ministère de l'intérieur. En revanche, il fut un des trente et un premiers membres du Sénat conservateur : il s'y retrouvait avec Cabanis, Choiseul-Praslin, Destutt de Tracy, tous ses vieux amis d'Auteuil.

Les honneurs le laissaient froid ; il les recevait sans enthousiasme et il ne s'en paraît point. On a souvent cité, et aujourd'hui encore, la lettre charmante qu'il écrivait à un de ses amis, pour lui annoncer qu'il avait été fait comte et que l'Empereur l'avait nommé commandeur de la Légion d'honneur.

Les dernières années de Volney furent consacrées à la science, aux bonnes œuvres, et au culte d'un foyer qui lui donnait, dans sa vieillesse, la chaleur qui avait manqué à son adolescence.

Mme Helvétius était morte au début du siècle ; Cabanis l'avait suivie bientôt dans la tombe ; Tracy, seul, survivait des amis d'autrefois. Mais Auteuil n'avait plus qu'un attrait mélancolique pour Volney, qui, dans les derniers jours de sa vie, n'y vint plus que très rarement.

Le village de jadis est devenu l'un des quartiers de la grande ville ; placé comme aux avant-postes, pendant l'année terrible, il a beaucoup souffert du premier siège et l'insurrection a complété la tâche barbare des ennemis. La maison de Mme Helvétius a été brûlée au mois de mai 1871.

Vous non plus, Messieurs, dans cette province pourtant moins accessible aux révolutions, vous ne possédez plus la maison natale de celui que nous honorons ensemble aujourd'hui.

Volney, si son ombre assiste à cette cérémonie, ne saurait s'étonner de ces ruines qui jalonnent le chemin de l'humanité.

Il verrait, du moins, que nous avons gardé son souvenir et glorifié son image.

Sur les débris des demeures qu'il a le plus aimées, son âme, pensive comme autrefois, mais souriante enfin, vous remerciait d'avoir aussi noblement consacré son immortalité.

ANTOINE GUILLOIS (1).

## TURGOT A AUTEUIL

Les quelques lignes qui suivent, et que M. Guillois a bien voulu donner sur notre demande, ne figurent ici en quelque sorte qu'en attente et pour sacrifier à l'actualité. La presse, en effet, s'est récemment occupée de Turgot, à l'occasion des recherches faites pour connaître le lieu exact de sa sépulture. Nous croyons pouvoir laisser espérer aux lecteurs du *Bulletin* une série d'articles dans lesquels M. Guillois fera revivre tour à tour non seulement Turgot, mais encore quelques autres de ces personnages qui fréquentaient chez Mme Helvétius, et dont il parle si bien qu'on croirait que, nouveau comte de Saint-Germain, il a déjà vécu parmi eux.

L. S. G.

Turgot était encore en Sorbonne et, portant le petit collet, jouait à la paume avec Mlle de Ligniville, chez Mme de Graffigny, tante et mère adoptive de ladite demoiselle de Ligniville — Mme Helvétius dans la suite.

Il l'avait surnommée *Minette*, et Mme Helvétius, à son tour, rendit plus tard, ce surnom à sa grand-mère, Eulalie Roucher, devenue Mme Guillois.

Turgot était un assidu de la maison d'Auteuil. Après la mort d'Helvétius, — et avant Franklin, qui fit la même demande, — il sollicita vainement la main de Notre-Dame d'Auteuil.

Turgot amena à Auteuil son arrière-grand-père, le poète Roucher (voir la lettre délicieuse de Turgot à mon aïeul, dans mon livre *Pendant la Terreur*), et, à son tour, Roucher présenta à Mme Helvétius le doux, l'angélique Cabanis.

Tels sont les liens qui rattachent Turgot à notre village.

ANTOINE GUILLOIS.

## PREMIÈRE PROMENADE HISTORIQUE

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE D'AUTEUIL ET DE PASSY

Le dimanche 13 octobre dernier, a eu lieu, favorisée par un temps superbe, la première promenade historique de la Société. Elle était présidée par M. Eug. Manuel, notre président, et dirigée par M. Ant. Guillois.

S'étaient fait exuser de ne pouvoir y prendre

(1) Discours prononcé à l'inauguration de la statue de Volney à Craon, le 30 octobre 1898.

part : M. Seré-Depoin, président de la Société du Vexin français, retenu par un deuil cruel ; MM. Mareuse, Vaquez, Chapuy, Bagros, membres de la Société ; M. Lorin, secrétaire général de la Société archéologique de Rambouillet.

M. Lefebvre, membre de cette dernière Société, avait bien voulu venir de Rambouillet pour se joindre à nous. M. Couet, archiviste adjoint à la Comédie-Française, secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes, avait également demandé à suivre la promenade.

Étaient présents : Mmes Eugène Manuel, la marquise de l'Église, Chochoch-Lavergne, Brunet, Petrovitch, Michel ; Mlles Pellingem, Gobé, Chochoch-Lavergne, Vasticar, etc. ; MM. Eugène Manuel, le marquis et le comte de l'Église, Gobé, Bauche, Couet, Vasticar, Petrovitch, de Méric, Gaston Lemoine, G. Duchesne, le D<sup>r</sup> Henry, Escard, Michel, Pérois, Levassor, Besnard, Alfred Guillois, etc. En tout, soixante personnes environ.

Se joignirent en cours de route à la réunion : MM. Barthélemy Reynaud et Fernand Bournon, puis M. Alfred Guérin, venu pour demander son inscription parmi les membres de la Société historique (1).

A 4 h. 35, la réunion quittait la place du Marché (ancienne propriété Boufflers) pour se rendre, presque en face, à la maison de Mme Helvétius, occupée aujourd'hui par l'École normale israélite orientale.

Nous avons été parfaitement accueillis par M. Marx, directeur de cette institution. Dans la cour, M. Guillois a indiqué l'emplacement exact et la distribution de l'ancienne habitation de Mme Helvétius. Il a rappelé les noms des hôtes célèbres de cette maison : Cabanis, Laroche, Morellet ; ceux des visiteurs habituels : Chamfort, Roucher, Diderot, Franklin. Tout ce que le XVIII<sup>e</sup> siècle compta d'hommes illustres défila sous les ombrages de ce parc, où s'élevaient encore deux acacias qui ont vu cette époque déjà lointaine. En parcourant ces jardins où Bonaparte était venu et avait appris « tout ce qu'il y a de bonheur dans trois arpents de terre », M. Guillois a rappelé la journée du 18 brumaire, l'écho qu'elle eut dans la petite maison d'Auteuil, la visite du vainqueur de l'Italie ; il s'est étendu sur les habitudes généreuses et charmantes de Mme Helvétius, qui n'oubliait pas plus les habitants du village que ses oiseaux et ses chats.

Il a fait revivre les voisins de la propriété ; en face, de l'autre côté de la rue, c'était la comtesse de Boufflers ; à droite le château du Coq, qui appartient successivement à Louis XV, au bijoutier Strass, au ministre Joly de Fleury, au sénateur Le Cousteux de Cantéleu ; à gauche, c'est la maison et le parc des demoiselles de Verrières, où nous serons tout à l'heure : Au fond de la propriété, un pavillon construit pour Cabanis, habité par lui jusqu'en 1800 et qui ne fut démoli qu'en 1877, après avoir abrité longtemps la dévouille mortelle de Mme Helvétius, surnommée pour sa bonté inépuisable *Notre-Dame d'Auteuil*.

(1) Le Secrétaire général, retenu par un deuil de famille, ne pouvait rejoindre ses collègues que vers la fin de la promenade.

En 1772, la veuve du philosophe avait acheté cette propriété au peintre pastelliste Quentin de la Tour ; elle resta dans la famille jusqu'en 1817 et compta depuis, parmi ses propriétaires, M. Thuret, ambassadeur des Pays-Bas, et le prince Pierre-Napoléon Bonaparte. On sait ses destinées. Incendiée en 1874, elle fut remplacée par l'hôtel moderne qu'occupe aujourd'hui l'École normale israélite orientale.

Il n'était pas possible de ne pas parler en ces lieux des deux filles de Mme Helvétius, Mmes de Mun et d'Andlau, que Franklin appelait les *Etoiles* et que la Révolution, en souvenir de leur père, avait nommées les filles de la nation.

Il était moins possible encore d'oublier et les visites de Condorcet, et le mariage de Cabanis, et surtout l'amitié qui liait Franklin à sa maîtresse du logis. A ce propos, M. Guillois a lu cette partie du dialogue entre Franklin et la goutte, daté de Passy, 22 octobre 1780. — et qui rappelle bien toute la spirituelle bonhomie du grand philosophe :

« Regardez votre amie d'Auteuil, une femme qui a reçu de la nature plus de science vraiment utile qu'une demi-douzaine ensemble de vous, philosophes prétendus, n'en avez tiré de vos livres. Quand elle voulut vous faire l'honneur de sa visite, elle vint à pied. Elle se promène du matin jusqu'au soir et laisse toutes les maladies d'indolence en partage à ses chevaux. Voilà comme elle conserve sa santé, même sa beauté ; mais vous, quand vous allez à Auteuil, c'est en voiture. Il n'y a pas cependant plus loin de Passy à Auteuil que d'Auteuil à Passy. »

Le 13 août 1800, Mme Helvétius mourait dans cette demeure, où elle avait été si heureuse et autour de laquelle elle avait répandu tant de bien. De ses mains défaillantes, elle pressait celles de l'angélique Cabanis, qui l'appelait « ma bonne mère », et elle répondait : « Oui, je la suis toujours. » Elle fut enterrée au bout du parc, sur le désir qu'elle en avait manifesté, sous la rotonde qui dominait le pavillon de Cabanis. Elle y resta jusqu'en 1847.

Par son testament, elle laissait la jouissance de la propriété à Cabanis et à Laroche, ses deux fidèles commensaux.

Au moment où nous quittons la maison de Mme Helvétius, quelques élèves de l'École normale Israélite nous demandèrent la permission de se joindre, sous la conduite de leur sous-directeur, à notre excursion. Cette autorisation leur fut accordée bien volontiers et nous en profitâmes pour apprendre d'eux le rôle de l'institution et ses conditions d'existence.

L'École normale israélite orientale a pour but de recevoir les meilleurs élèves des écoles israélites établies en Orient et en Afrique et de les perfectionner, par des cours qui durent quatre ans, dans la connaissance de la langue française et des langues orientales, de façon à les mettre à même de distribuer à leur tour l'enseignement primaire et de surveiller les institutions israélites d'enseignement professionnel ou agricole.

Les élèves, au cours de leurs études, subissent les examens pour le brevet de capacité d'instituteur en France et, à l'expiration de la quatrième année, ceux du brevet supérieur.

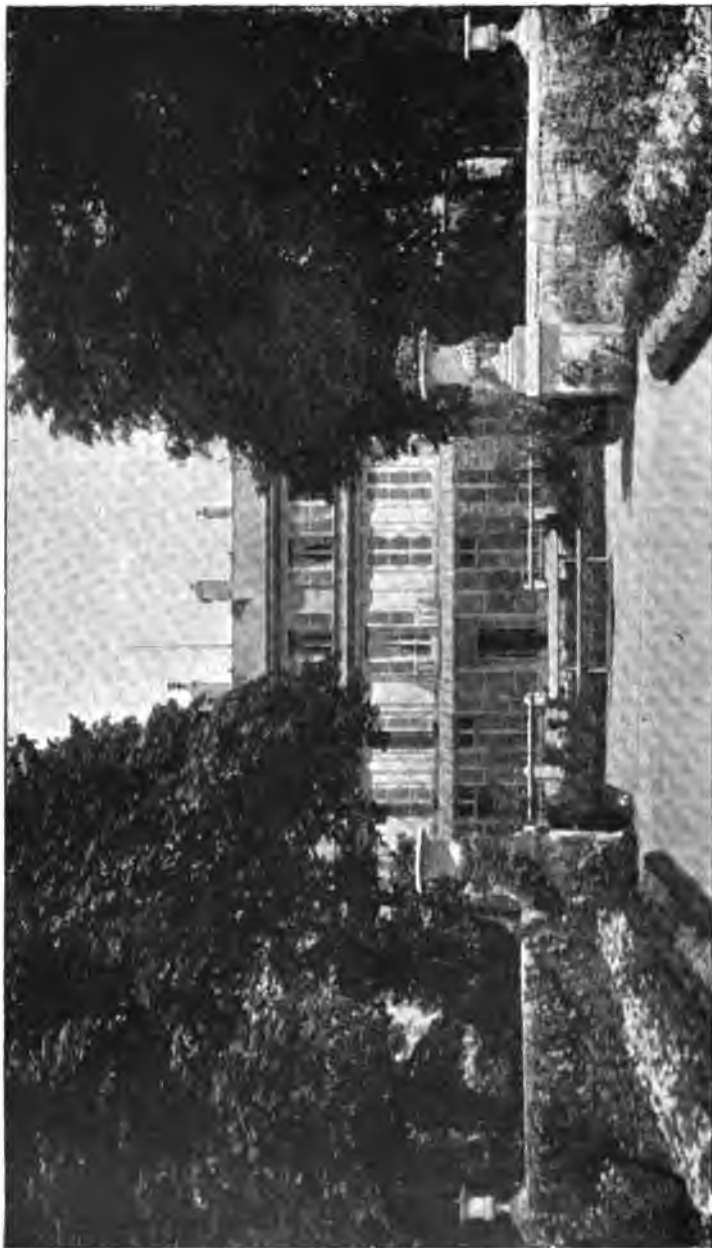
Les dépenses de l'École se sont montées, en 1894,



à 38.704 fr.30 ; elles sont couvertes par l'Alliance israélite universelle. L'École possède, en outre, provenant de deux legs, un capital de 52.000 fr,

venir du fabuliste, qui donna le nom à la rue qui d'Auteuil conduit à Passy.

Nous arrivons alors au n° 45 de la Grande-Rue



Ancienne Maison des Demoiselles de Verrières, 45, rue d'Auteuil. — Vue sur le jardin.

Vers 2 heures et demie nous passions devant l'ancien emplacement de la *fontaine d'Auteuil*, dont l'eau était si pure que le roi, lors de ses voyages à la Muette, ne voulait pas en boire d'autre. C'est cette fontaine, et non pas le sou-

d'Auteuil ; c'est là que demeuraient, il y a un peu plus d'un siècle, *les demoiselles de Verrières*. Mme Rapy, aujourd'hui propriétaire de cette magnifique demeure, voulut recevoir elle-même les membres de la Société, et son gracieux accueil

prolongea l'illusion des souvenirs pendant toute cette visite d'une habitation où rien n'a été changé depuis que les amies du maréchal de Saxe y demeuraient.

C'est le dernier vestige complet du XVIII<sup>e</sup> siècle dans notre quartier ; c'est le bijou, le joyau de notre Auteuil contemporain, la plus belle propriété assurément de tout le XVI<sup>e</sup> arrondissement.

C'est là que, vers 1740, Mlle Antier recevait la cour et la ville ; là, dans ce parc où les vases de marbre alternent avec les berceaux, les colonnades et les statues, qu'en 1744 cette aimable actrice célébra une fête pour la convalescence du roi. Vers 1750, la propriété passa entre les mains de Geneviève et de Marie de Verrières, celle-ci arrière-grand-mère de George Sand.

Le théâtre subsiste encore dans une propriété aujourd'hui voisine, chez Mme Boullay. On y joua la *Partie de Chasse de Henri IV*, de Collé, et *Camille et Constance*, de Colardeau, un des amis de la maison.

Au 15 août, jour de la fête de Marie de Verrières, il y avait des danses champêtres sur les pelouses, des repas et des feux d'artifices.

M. Guillois s'est borné à rappeler un long article consacré par lui, dans notre *Bulletin*, à cette propriété historique, et, après avoir fait le tour du parc, on a pris congé de l'aimable châtelaine.

A 3 heures, la Société passait devant la *maison du jardinier de Boileau* et devant le fameux marronnier planté du vivant du poète. Nos *Bulletins* renferment plusieurs études sur cette propriété qui appartient aujourd'hui à M. Perri-chont, conseiller municipal, un de nos membres donateurs.

Puis voici la *maison de Hubert Robert*, bien connue maintenant après les travaux de notre collègue M. Gabillot.

Enfin, à 3 heures et quart, nous arrivons au *Cimetière*, fondé en 1800 par M. Benoit, maire d'Auteuil, agrandi en 1807 grâce à la générosité du sénateur Le Couteux de Cantelou.

A gauche, en entrant, M. Guillois fait remarquer une table de pierre, encastrée dans le mur, dont il serait bon de reproduire l'inscription dans nos colonnes. Le musée Carnavalet désire l'exposer dans des collections, et il y aurait utilité à ce que, auparavant, nous en ayons la teneur.

On passe devant les tombes d'Ad. Yvon, de Gounod, de Gavarni, de Legonidec, curé d'Auteuil et celtisant illustre ; de Musard, qui fut notre maire ; d'Elias Robert, de la famille de Cabanis, de Benoit, de Pérignon, de Cretat, de Rumford pour arriver à la tombe de Mme Helvétius, où la Société peut remarquer l'inscription de son nom. Voici encore les pierres tombales de la comtesse de Boufflers, du jeune Corot, frère du grand peintre, artiste lui-même plein de promesses, mort à Auteuil, à son retour de la ville éternelle.

Devant le monument du mathématicien Legendre, nous trouvons notre nouveau collègue, M. Guérin, administrateur du bureau de bienfaisance. Sa rencontre était tout indiquée en ce lieu, Legendre et sa femme ayant laissé toute leur fortune à la commune d'Auteuil, à la charge de bonnes œuvres et

de fondations charitables. La tombe du savant a été lamentablement ravagée, en 1871, par les obus. Ce serait pour la Société une trop lourde charge pécuniaire que de la réédifier ; et, du reste, il semble bien que c'est à l'Assistance publique qu'incombe ce devoir de reconnaissance. M. Guérin l'admet volontiers, et nous promet de s'employer de tout son pouvoir pour obtenir cette réparation. La réunion se rend, par la rue Chardon-Lagache, à la maison de Choiseul-Praslin et à l'église d'Auteuil, où se terminera l'excursion.

Au n<sup>o</sup> 29 de cette rue, on s'arrête un instant devant la *maison mortuaire de Gavarni*. Voici maintenant *Sainte-Périne*, champ de bataille, témoin en 1814 d'un sérieux engagement de cavalerie ; c'est là que commençait le *parc seigneurial* des Génovéfains.

A notre gauche, c'est l'école J.-B.-Say, autrefois le *château Ternaux* ; puis voici la maison de notre savant confrère, M. Hauréau, de l'Institut. Elle a vu passer successivement Georges de la Fayette, Victor de Tracy, Lenormand, Mme Récamier.

Devant l'entrée actuelle de la maison Chardon-Lagache on voyait encore, il y a cinquante ans, les *pierres de la justice seigneuriale*.

La réunion fait ensuite une station devant la *colonne d'Aguesseau*. C'est là, à la pointe extrême de l'ancien cimetière, qui s'étendait triangulairement devant l'église, que Mme d'Aguesseau, morte en 1735, demanda à être enterrée. En 1751, le chancelier, son mari, vint l'y rejoindre. Un monument avait été élevé, en cet endroit, par les ordres et aux frais du roi Louis XV. Il fut détruit en 1793 ; les cercueils furent violés et dépourvus de leurs ornements. Cependant, des mains pieuses avaient recueilli ces débris illustres et, en l'an IX, le monument actuel fut construit à la place de l'ancien. Le maire Benoit, obéissant aux ordres des consuls, s'y était employé avec zèle et, le 30 frimaire, eut lieu une cérémonie solennelle à laquelle assistèrent le préfet de la Seine, le sous-préfet de Saint-Denis et toutes les notabilités d'Auteuil. Le maire y prononça un grand discours, qui a été conservé. La Société historique est la première qui, depuis quatre-vingt-quinze ans, se soit réunie en corps autour de ce monument.

De là, on se rendit à la *maison de Choiseul-Praslin*, occupée aujourd'hui par des religieuses dominicaines. Ces dames nous accueillirent très gracieusement, et, après quelques mots consacrés au sénateur Choiseul-Praslin, à sa femme, qui voulut que son cœur fût enterré dans le jardin, auprès d'un fils chéri qu'elle avait perdu ; après avoir rappelé que Mme de Praslin avait demandé que cette propriété ne fût ni vendue ni louée jusqu'à la septième génération, — ce qui fit qu'elle fut prêtée successivement à la princesse d'Hénin, au comte de Lally-Tollendal et enfin à Marie de Quélen de la Vauguyon, princesse de Carignan, qui y mourut d'une façon si dramatique le 10 février 1829 ; — après avoir rappelé la visite que fit à cette maison, en 1876, S. M. l'Impératrice du Brésil, M. Guillois a conduit la réunion au *Temple de Molière*, qui se trouve dans la propriété. Le « diner d'Auteuil » fut évoqué sur les lieux mêmes qui furent témoins de cette scène douloureuse et joyeuse à la fois ; et, sans se pro-

noncer d'une façon définitive sur l'emplacement exact qu'occupait la demeure de Molière. M. Guillois, appuyé par notre président, a fait remarquer que la construction de ce temple, en ce lieu, au début du siècle, à quatre-vingt-dix ans plus près des événements, constituait une présomption sérieuse en faveur de l'habitation de Molière en cet endroit.

Quant au temple lui-même, menacé de destruction prochaine, s'il n'est pas promptement réparé, il a semblé à la Société, dans une discussion entreprise sur les lieux mêmes, qu'il n'était pas de son ressort de s'en occuper : d'abord, il y a, malgré tout, incertitude sur l'emplacement ; puis, ce monument n'est pas contemporain de Molière ; enfin, quelque intéressant qu'il soit, il est placé à l'intérieur d'une propriété privée, et il ne semble pas, dès lors, que la Société ait autre chose à formuler qu'un vœu pour l'entretien de ce monument par les soins de ses propriétaires actuels.

Du temple de Molière, la Société s'est rendue dans le jardin du presbytère, ancienne propriété Destutt de Tracy. Là, les ruines de l'ancienne église d'Auteuil, un moment conservées dans le parc Chardon-Lagache, ont été érigées, en une sorte de petit monument encadré de verdure, sur les indications de la Société historique et par les soins et sous la direction de notre collègue M. l'architecte Hector Guimard.

On est entré dans l'église, œuvre de notre illustre confrère M. Vaudremer, et, après en avoir admiré l'architecture ainsi que le monument de M<sup>sr</sup> Lamazou, ancien curé d'Auteuil, on se préparait à descendre à la crypte, pour y voir la tombe de Mme Ternaux et la *Mater dolorosa* de Carpeaux, lorsqu'on apprit que cette partie de l'église ne pouvait être visitée, par suite d'un office qui s'y faisait en ce moment.

Vers 5 heures on se séparait ; et chacun emportait un bon souvenir de cette première promenade historique.

#### L'ÉCOLE JEAN-BAPTISTE-SAY

Notre aimable collègue, M. Lévêque, directeur de l'École, a adressé au Secrétaire général un exemplaire de son rapport au Comité de patronage.

C'est un devoir pour la Société de donner l'hospitalité de son *Bulletin* à cet important travail. L'École Jean-Baptiste Say contribue au mouvement et à l'accroissement de la population d'Auteuil et du Point-du-Jour et à l'instruction de ses enfants.

L'École occupe l'ancien château Ternaux, dont la cour d'honneur et le pavillon central disent encore le grand caractère. Ce château avait été transformé successivement en une teinturerie, rattachée à l'industrie des châles Ternaux, puis en une institution libre, connue sous le nom de pension Lévêque, enfin en l'institution Notre-Dame-d'Auteuil, qui disparut après les événements de 1870.

Les bâtiments et les terrains furent achetés en 1872, sur la proposition de M. Gréard, alors directeur de l'Enseignement primaire de la Seine, et par l'entremise de M. Marguerin, administrateur des écoles municipales supérieures. En 1873 fut fondée l'École primaire supérieure d'Auteuil par le Conseil général ; elle faisait partie d'un plan d'ensemble qui comprenait une école normale d'instituteurs et une école primaire élémentaire. Bientôt envahie, tant elle répondait aux besoins de la population, elle obtint son autonomie en 1875, fit retour à l'administration municipale et prit, le 10 juin 1876, le nom d'École Jean-Baptiste-Say.

La propriété fut alors divisée en deux parties à peu près égales : l'une, affectée à l'École Say ; l'autre, à l'École normale et à son annexe, construites aux frais du département de la Seine.

Les directeurs de l'École Jean-Baptiste-Say ont été : M. Marguerin ; M. Coutant, professeur d'histoire au collège Chaptal, où il est retourné en 1888 comme directeur. C'est M. Lévêque, ancien professeur et préfet des études à l'École Turgot, puis directeur de l'école Colbert, qui la dirige aujourd'hui.

Pour loger les nombreux élèves qui s'inscrivaient à l'École, il avait fallu construire des annexes un peu à la hâte. Un jour, on avait dû les étayer. Une reconstruction s'imposait. Elle fut décidée le 18 juillet et commencée le 18 décembre 1891.

La nouvelle École, où le pavillon central, la cour d'honneur et les vieux arbres du parc seront seuls conservés, sera disposée pour recevoir 300 internes, 200 demi-pensionnaires, 100 externes surveillés, 100 externes boursiers. En raison de sa situation, c'est surtout à l'internat et au demi-pensionnat qu'elle doit sa raison d'être. En l'année 1891-1892, elle avait 434 élèves sédentaires et 242 externes.

Il a été fondé à l'école J.-B.-Say un certain nombre de bourses par la Ville de Paris, le département de la Seine et le général Mylius. En outre, grâce à la fondation de deux bourses spéciales, de 1.500 francs chacune, sept élèves ont été, depuis le mois d'octobre 1889, envoyés en Allemagne et en Angleterre. Cet exemple a été imité, à leurs frais, par quarante-cinq familles d'élèves appartenant à l'école.

Nous n'avons pas à faire ici l'éloge d'un enseignement qui est donné par des hommes comme M. Andra, Proust, nos collègues, etc., sous l'habile direction de M. Lévêque. Disons seulement comment se divise et à quoi peut mener cet enseignement.

Il se répartit en sept années. Dans les trois premières, les programmes sont ceux des écoles communales, avec cette différence que, dès la première année, les élèves ont été initiés à l'étude des langues vivantes. Cette période est close par l'obtention du certificat d'études primaires (de 8 à 12 ans).

L'enseignement primaire supérieur, qui vient ensuite, comprend trois années normales d'études. Dans les deux premières, consacrées aux notions générales, les aptitudes des élèves se révèlent, les professeurs les constatent. En troisième année commence la spécialisation des études, et les élèves

se partagent entre la section industrielle et la section commerciale.

Des sections de préparation aux Ecoles d'Arts et Métiers sont annexées au cours de l'enseignement primaire supérieur.

Enfin, la septième année, où le niveau élevé des études s'explique par la présence de boursiers ayant chaque année justifié de leurs aptitudes et de leurs progrès, est partagée en trois sections : industrielle, commerciale, préparatoire à l'Ecole centrale des Arts et Manufactures.

En résumé, l'Ecole J.-B.-Say, véritable école préparatoire, forme des candidats au baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne, à l'Ecole centrale, à l'Ecole de physique et de chimie, aux Ecoles des Arts et Métiers. Elle complète l'instruction commerciale ou industrielle de ceux qui veulent entrer dans le commerce, dans l'industrie, ou s'associer immédiatement aux travaux de leurs parents.

Dans ces dernières années, quelques élèves ont même été admis, grâce à un concours de circonstances spéciales, à l'Ecole polytechnique, à Saint-Cyr, à l'Ecole navale. Mais, en principe, l'école Say ne peut conduire les élèves qu'au baccalauréat ; ils vont ensuite achever leurs études dans les collèges municipaux, où sont organisés des cours spéciaux préparatoires à ces Ecoles.

E. P.

#### LA CHAMPMESLÉ A AUTEUIL

Deux fois déjà, j'ai prononcé devant la *Société historique* le nom de Champmeslé ; d'abord, en vous parlant, Messieurs, des relations de Racine avec Auteuil et, ensuite, dans mon étude sur la vieille église de ce village.

Par une de ces rencontres littéraires qui ne sont pas rares et qui font dire, avec trivialité, mais très justement, qu'un sujet est dans l'air, au moment même où je vous entretenais de la Champmeslé, M. Georges Monval, l'aimable archiviste de la Comédie-Française, donnait dans *la Revue d'art dramatique* (n° du 1<sup>er</sup> novembre 1892), une étude remarquable sur le comédien-auteur et sur la grande tragédienne qui fut sa femme.

Marie Desmares, fille d'un receveur du domaine de Normandie, était veuve, à 23 ans, de Pierre Fleury, bourgeois de Harfleur, au pays de Caux, près du Havre-de-Grâce. En épousant, le 9 janvier 1666, Charles Chevillet, sieur de Champmeslé, elle prit, suivant les habitudes du théâtre, le nom de *Mademoiselle de Champmeslé*.

Je passe rapidement sur sa carrière dramatique pour arriver aux derniers points de cette existence si remplie.

Aussi bien, ces derniers jours nous appartenent seuls. « Le 11 décembre 1697, la Champmeslé faisait sa dernière création, Iphigénie de l'*Oreste et Pylade* de Lagrange-Chancel ; ce fut dans ce rôle, dit M. Monval, qu'elle parut pour la dernière fois sur la scène, le 3 janvier 1698. »

Gravement malade, elle vint s'établir à Auteuil, où elle espérait recouvrer la santé, et elle s'y logea chez un maître à danser. Vous connaissez, Messieurs, sa longue résistance, puis son abjuration et sa mort ; tout cela fut raconté par Boileau à Racine, qui était alors plongé dans les mortifications de Port-Royal et qui ne songea même pas à pleurer celle qui l'avait autrefois si passionnément charmé.

M. Monval a eu la bonne fortune de retrouver le testament de l'artiste et il le donne tout entier dans l'article dont je vous ai parlé. En voici les premières lignes :

« Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

« Je, soussignée, ne désirant pas mourir sans disposer des biens qu'il a plu à Dieu me donner, j'ai fait le présent testament ainsi qu'il en suit : premièrement, je recommande mon âme à Dieu, suppliant sa divine bonté de me pardonner mes péchés et d'avoir miséricorde et pitié de moi.

« Je veux être inhumée dans la paroisse où je serai au jour de mon décès.

« Je veux qu'au jour de ma mort ou dans la huitaine, deux cents messes soient dites pour le salut de mon âme dans ma paroisse, au couvent des grands Cordeliers, aux Capucins du Faubourg Saint-Jacques et à Picpus... » Suivent des legs à des parents, amis et serviteurs.

La Champmeslé laissait une bibliothèque de 400 volumes d'histoire, poésies, mémoires. Ovide, Corneille, Tite-Live, Ronsard, La Bible, Sénèque s'y rencontraient à côté des comédies et des pastourelles du temps.

Ses costumes sont curieux à détailler ; ils intéresseront surtout les dames qui font partie de la Société. J'y relève :

Un habit à *la Romaine*, composé d'un corps, veste et jupe de brocart à fond bleu et fleurs d'or ; à l'exception de ladite jupe qui est de raz d'argent, garnie d'un grand falbala de point d'Espagne d'or, prisé 1.400 livres.

Cinq autres habits à *la Romaine*, composés comme celui ci-dessus, d'étoffe brodée, brochée à fond blanc, rouge et vert sur satin et velours, prisés 800 livres.

Un manteau et une jupe de gros de Tours jaune à fleurs d'argent, ledit manteau doublé de taffetas noir et la jupe de toile, prisés 80 livres.

Un manteau à la mode turque, de velours rouge, garni d'une grande dentelle d'argent avec une veste de velours noir, garnie de franges et agréments d'or, une écharpe de points d'Espagne d'argent et or, une paire de bottines de velours rouge avec des agréments d'argent, prisés 200 livres.

Un collier composé de 40 perles de baïoques, 1.400 livres.

Le ménage Champmeslé avait un certain train de maison. Comme domestiques, il y avait laquais, cocher et servante : Etienne, Lapierre et Louise.

Mlle de Champmeslé, on l'a vu, avait demandé, par son testament, à être enterrée dans la paroisse où elle mourrait. Ce vœu ne fut pas exaucé. Sur les registres de la paroisse d'Auteuil, qui

furent conservés à l'Hôtel de Ville de Paris jusqu'à l'incendie de 1871, on pouvait lire cette mention : « 16 mai 1698, transport de Marie Desmares, épouse de Charles de Chevillé, sieur de Champmeslé. »

La Champmeslé fut inhumée à Saint-Sulpice et rien ne rappelle la place où elle repose. Si ses désirs eussent été suivis, une pierre, posée dans notre vieille église, nous aurait transmis le récit enthousiaste de sa vie et la longue énumération de ses qualités et de ses vertus.

M. Monval n'a pu préciser le nom et la demeure du maître à danser chez qui la Champmeslé était venue mourir. Il m'a demandé de le fixer sur ces deux points ; mais avant de lui répondre, j'ai voulu donner à la *Société historique* la primeur de mes découvertes.

En 1698, il n'y a à Auteuil qu'un seul maître à danser (qui pourrait s'en étonner?) ; il s'appelle Jacque Rocque et est marié à la fille de Pierre Batas, huissier de salle de M. le Prince. Les Rocque possèdent une maison, Grande-Rue, près de l'église : cette maison, en 1775, tiendra à la propriété du président Louvet et à celle du chirurgien d'Auteuil, M<sup>e</sup> Jean-Pierre Abadie. En dehors de cette maison, les Rocque avaient, à Auteuil, au lieu dit le Niblet, c'est-à-dire là où est aujourd'hui la rue des Fontis (1), 6 perches et demie de vigne d'un bon apport. Ces propriétés appartenaient au ménage Rocque, des propres de la fille Batas dont la famille occupait, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, des charges honorables dans le village : marguillier, huissier de prévôt, etc., etc.

Après eux, leur fortune se morcela ; la vigne fut vendue à Julien Olivier, archer-garde de la ville de Paris ; quant à la maison, elle resta dans la famille. Mais celle-ci déchut plutôt et, en 1775, l'héritier du maître à danser, son petit-fils sans doute, était l'unique cordonnier d'Auteuil.

Maison et vigne avaient autrefois appartenu au sieur Macheco, un de ces Juifs Lombards venus à Paris, au moyen âge, pour y faire le métier de changeur. Macheco était devenu peu à peu le propriétaire de tout Auteuil : c'était un vrai marquis de Carabas. Il y a bien peu de propriétés, aujourd'hui, qui ne le trouvent dans leurs origines. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, après le morcellement indéfini des deux siècles précédents, il y eut une nouvelle tentative d'accaparement de la propriété dans notre quartier. Cette fois, c'était au profit de Samuel Bernard, un gros financier, lui aussi, qui ne dédaignait pas, au dire de Barbier, dans son *Journal* (1,350) d'avoir dans Auteuil des propriétés fastueuses et des « maisons-guinguettes ».

Je me suis laissé entraîner, Messieurs, bien loin des Champmeslé. Je vous en demande pardon. J'y reviens, et si j'insiste sur leur passage parmi nous, c'est que j'y vois le seul moyen peut-être de rattacher Racine à notre histoire. Comme pour Molière, il sera très difficile, je le crains, de préciser la demeure de l'auteur de *Phèdre* et de *Bazinet*. Molière et Racine ne furent pas, comme

Boileau, dont je vous parlerai à la prochaine séance, des bourgeois d'Auteuil, et, simples locataires, leurs noms ne se retrouvent pas dans les documents que j'ai pu consulter aux archives. Ils nous appartiennent, cependant, puisque Molière fut ici, en dépit de Voltaire, le héros d'une aventure qui ne peut être sérieusement discutée ; puisque c'est à Auteuil que Racine, écrivit *les Plaideurs*, à Auteuil où il vivra, ne fût-ce que par le souvenir touchant de celle qui, un jour, posséda tout son cœur et qui inspira les plus incontestées de ses tragédies immortelles.

ANTOINE GUILLOIS.

#### LA MAISON DE BOILEAU

« Un soir après dîner, nous nous entretenions de Molière, de La Fontaine, de Boileau. Nous disions que les dîners que ces trois hommes-là faisaient quelquefois ensemble à Auteuil devaient être bien intéressants si l'on en juge par ce que de pareils esprits pouvaient avoir à se dire dans l'intimité. « Comment, dis-je à Meissonnier, n'avez-vous pas eu l'idée de faire un tableau représentant ces trois poètes devisant, discutant? — J'y ai pensé bien des fois, me dit-il, je n'ai jamais osé. »

C'est ainsi que M. Alexandre Dumas s'exprime dans les pages qu'il vient de consacrer à l'exposition des œuvres du peintre qui est mort il y a deux ans.

Il est téméraire, sans doute, de tenter ce que Meissonnier n'avait pas osé faire ; et cependant la *Société historique d'Auteuil* manquerait à sa mission si elle ne consacrait pas une de ses premières communications à l'auteur du *Lutrin* et de *l'Art poétique*.

Déjà, notre secrétaire général s'était préoccupé de la question ; son travail, paru dans le deuxième de nos *Bulletins*, a été apprécié comme il le méritait par un de nos vice-présidents, M. Anatole France, et je tiens, dès le début de ces lignes, à bien établir que c'est à lui que revient l'honneur d'avoir retrouvé, par intuition et par un véritable sens de divination historique, l'emplacement exact qu'occupait la maison et la propriété de Boileau.

Il y a eu d'autant plus de mérite, qu'il avait à lutter contre la tradition et contre l'histoire écrite ; car, de même que plusieurs villes de la Grèce se disputaient l'honneur d'avoir vu naître Homère, de même presque tous les propriétaires de la rue Boileau prétendaient avoir la possession des murs et des arbres qui abritèrent le poète. M. de Feuarden, notre seul historiographe jusqu'à ce jour, se trompait, de son côté, d'une façon étrange, en plaçant au n<sup>o</sup> 22 actuel, l'immeuble dont nous parlons.

En réalité, c'est au n<sup>o</sup> 26 de la rue Boileau que le satirique a vécu pendant plus de vingt ans.

(1) Devenue rue du Docteur-Blanche.

## I

En 1685, Boileau acheta, des libéralités du roi qu'il venait d'accompagner dans ses expéditions militaires, une petite maison qu'il paya, dit Brossette, huit mille livres à la veuve d'un sollicitateur au Palais, nommé Banteuil. C'était une simple maisonnette à un étage, aux murs tapissés de vigne, dans laquelle il allait recevoir ses amis : Racine, Molière, Chapelle, Baron, Rapin, les PP. Bouhours et Bourdaloue et le curé d'Auteuil, M. Loyseau, aumônier du roi.

« Ce lieu de retraite, dont il fut enchanté, dit Racine, le jeta les premières années dans la dépense. Il l'embellit et y tint table ouverte. »

Il avait pour voisins M. de Frégevillle et l'avocat Lemaitre ; à droite, en regardant la maison, une longue ruelle dite des Processions et qui allait jusqu'au bois de Boulogne, séparait Boileau de Mme de Mouchi, sœur du premier président de Harlay.

Au bout de quelques mois, Boileau s'était considérablement agrandi par une acquisition, dans le sens de la profondeur, d'une dizaine d'arpents. La propriété embrassait ainsi la villa Boileau, la traversée de la rue Molitor et une grande partie du hameau Boileau actuel.

Despréaux fit, de plus, construire une remise pour le carrosse dans lequel il allait, le dimanche, à la messe du couvent des Bonshommes et une écurie où, à côté d'un vieux cheval, il y avait une ânesse dont le lait lui était recommandé pour ses fréquentes extinctions de voix. « Elle y a perdu son latin, dit-il, aussi bien que les médecins ».

Une cour, quelques dépendances et, dans le jardin, deux berceaux, un potager, deux puits et un jeu de boules complétaient la propriété.

Le jardinier, Antoine Riqui, occupait la maison qui existe encore aujourd'hui ; il avait 250 livres de gages par an et l'honneur de prêter une de ses pièces à Boileau, qui y avait établi son cabinet de travail, fuyant ainsi la maison qui était bruyante et encombrée « comme une hôtellerie », disait Racine.

M. le vicomte de Grouchy, dont les beaux travaux sont déjà connus de la *Société historique*, a eu la bonne fortune de retrouver chez le successeur de M<sup>e</sup> Dionis, notaire de Boileau, l'analyse de l'acte même de la vente faite par le poète à son ami Le Verrier. Comme c'est un document absolument inédit et qui contredit certaines légendes, je me permets, en dépit de l'aridité du style, de vous en donner connaissance.

« Grosse en parchemin d'un contrat passé devant Desescures et Boisseau, notaires à Paris, le 2 janvier 1709, par lequel le dit feu sieur Boileau-Despréaux a vendu à Pierre Le Verrier une maison sise au village d'Auteuil et quelques portions de terre dépendantes, appartenantes audit sieur Despréaux, tant sur le terroir d'Auteuil qu'environs, moyennant la somme de 6.000 livres et par le même contrat ledit sieur Boileau-Despréaux a vendu audit sieur Le Verrier les meubles meublants de ladite maison et ustensiles du jardin, avec les tableaux étant dans ladite maison moyennant la somme de 2.000 livres, lesquelles

deux sommes de 6.000 d'une part et de 2.000 de l'autre, ledit sieur Le Verrier s'est obligé de payer dans le courant dudit mois de janvier 1709 et au pardessus dudit prix ledit sieur Le Verrier a constitué audit sieur Boileau-Despréaux 300 livres de pension pendant la vie et jusqu'aux décès de lui sieur Despréaux. Et par acte ensuite passé devant lesdits Desescures et Boisseau, notaires, le 26 février audit an 1709, il est stipulé que ladite somme de 8.000 livres ne sera payable qu'au 26 janvier 1712 et que cependant ledit sieur Le Verrier payera l'intérêt de ladite somme au denier vingt et a été ladite grosse inventoriée par ledit Dionis, sous le n<sup>o</sup> 3. »

On le voit il n'est nullement question de la réserve d'une chambre au profit de Boileau ; et si celui-ci vint quelquefois, — bien rarement, — coucher dans son ancienne propriété, il dut l'hospitalité à l'amitié de Le Verrier et non pas à l'une des clauses du contrat.

Boileau disait : « Je suis un solitaire fréquentant M. Le Verrier », et l'on prétendait qu'il ne le faisait que pour s'entretenir dans l'esprit de satire. Le Verrier était un fournisseur qui prêtait au ridicule en affectant de passer pour un homme à bonnes fortunes, familier des grands et des savants. On disait de lui qu'il portait toujours à la messe un livre grec à reliure bariolée et voyante. Le monde l'appelait *le traitant renouvelé des Grecs*. M. de Pontchartrain à qui il demandait d'être intéressé dans un armement lui dit : « Mais, monsieur, on n'arme pas pour la Grèce » (1).

L'acquéreur de Le Verrier fut Mme de Calabre, qui agrandit de plus du double la propriété du poète ; cette dame possédait presque toute cette partie d'Auteuil qui, sur les plans déposés aux Archives nationales, porte le nom de canton des Garennes. Il y a encore, du côté de l'avenue de la Frillière et autour du viaduc, un lieu dit : Les Calabres.

Après Mme de Calabre, c'est le fameux docteur Gendron qui acquiert la propriété. D'après l'abbé Lebœuf, ce médecin de grande réputation reçut la visite de Voltaire qui vint en pèlerinage à la maison de Boileau. Après sa première visite, Voltaire écrivit cet impromptu :

C'est ici le vrai Parnasse  
Des vrais enfants d'Apollon.

Sous le nom de Boileau, ces lieux virent Horace ;  
Esculape y paraît sous celui de Gendron.

L'auteur de *Zaïre* trouva, d'ailleurs, « la maison fort vilaine et le jardin aussi ».

Le 1<sup>er</sup> août 1752, Gendron vendait l'immeuble à M. Rahault de Richebourg, commissaire des guerres, qui le cédait à son tour, le 31 juillet 1758, à la duchesse d'Ayen. Celle-ci n'en resta propriétaire que jusqu'au 23 février suivant, date où la maison passa à Jacques Boujeot, bourgeois de Paris.

Charles Binet de la Bretonnière, écuyer, conseiller du roi, receveur général des Domaines et Bois de la généralité de Paris, l'acheta, de Boujeot, le 4 mai 1767. Celui-ci s'enorgueillissait des origines de sa propriété, sans oublier cependant

1. Boileana.

les intérêts matériels. Le 22 janvier 1773, il écrivait au marquis de Marigny, dans une de ses incessantes réclamations : « Il est de notoriété et de fait que ce mur a coûté plus de 20.000 livres ; qu'avec mes terres qui l'avoisinent il fait le principal prix et agrément de ma maison d'Auteuil qui n'a pour elle que la mémoire du grand poète Boileau, l'un de mes prédécesseurs, et celle du fameux oculiste Gendron. » Il réclamait donc 20.000 livres et, au dire des experts appelés, ce mur en valait 3.000 au plus.

Le 2 mai 1785, Binet céda à Pierre-Thomas Jubault.

Là s'arrêtent les documents que j'ai pu trouver aux Archives nationales. La suite ininterrompue se trouve dans les titres de propriété de notre généreux confrère, M. Perrichont, conseiller municipal du quartier d'Auteuil.

De Jubault la propriété passe successivement à M. Razuret (11 février 1801), puis à Mlle Baudin (8 avril 1807), au général Caulaincourt, duc de Vicence (19 février 1813), à M. Loveday (6 avril 1816), à Mme Colombat (24 mai 1819), à M. Pierre Divoff, conseiller d'Etat et chambellan de l'Empereur de Russie (1<sup>er</sup> novembre 1825), aux époux Fressard, maîtres de pension (29 mai 1841), à M. Lamouroux (8 février 1845), enfin à M. Perrichont, le 18 novembre 1867.

Les héritiers de M. Lamouroux se préoccupèrent seuls de constater la valeur historique de l'immeuble, et, dans un acte notarié, ils exigèrent, après la description de la maison de Boileau, celle de son jardinier : « Dans ce corps de bâtiment, dit l'acte, se trouve le cabinet de travail de l'auteur du *Lutrin*. »

Un plan, très exact, de 1774, montre la maison actuelle plus profonde qu'elle ne l'est aujourd'hui. A gauche, de l'autre côté de la porte cochère, il y avait un bâtiment plus large que long, et un mur bas, percé d'une ouverture, fermait la cour et la séparait du parc. La grille, dans laquelle était encastré un médaillon portant la lettre B, est aujourd'hui placée dans la villa Boileau, rue Molitor.

Enfin, la maison du jardinier subit, sous le premier Empire, certaines réparations et reçut quelques ornements architecturaux, caractéristiques de l'époque.

De grands souterrains régnaient dans toute cette partie d'Auteuil et allaient jusqu'à la Grande-Rue ; on y a trouvé, dans la propriété de Boileau, deux bustes en marbre malheureusement perdus aujourd'hui et, dans la maison voisine, qui appartient à M. Kollowrath (n<sup>o</sup> 24 actuel), deux plaques de cheminée : l'une est aux armes royales, avec la date de 1680, et l'autre représente le passage du Rhin. J'en avais indiqué l'existence à M. Cousin, l'aimable et savant conservateur du musée Carnavalet (1).

## II

Je n'ai pas la prétention, Messieurs, de vous rappeler la vie que l'on menait chez Boileau. Je

(1) M. Cousin est mort et a été remplacé par M. Cain.

m'attacherai seulement aux points inédits et à ceux qui sont peu connus. Sur les registres de notre ancienne paroisse, détruits par l'incendie criminel de 1871, on pouvait lire, à la date du 9 août 1690, la signature de Boileau, sieur Despréaux, au mariage de François de Monginot, chevalier de l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, seigneur de Crissé et autres lieux, avec Anne-Thérèse Petitjean-Marchand, fille d'un pourvoyeur ordinaire de la maison de Monsieur, frère du Roi, et de Marie de la Treille.

On jouait aux quilles dans cette maison, où « le Gouverneur dirigeait l'if et exerçait l'art de La Quintinie ». Comme on l'a fort bien dit, on voit qu'il y avait encore de Versailles à Auteuil.

On y recueillait des fruits superbes qui allaient orner la table de Mme de Caylus ; on y faisait des confitures qui souvent devenaient pour Mme Racine une véritable sujétion, si l'on en croit les lettres de son mari.

L'aventure du souper d'Auteuil, mise à la scène par Andrieux, et devenue légendaire, a été niée par Voltaire. Racine fils et Dulaure en maintiennent l'exactitude ; mais ils affirment en même temps qu'elle eut lieu chez Boileau et non pas chez Molière, où l'on croit généralement qu'elle s'est passée.

Ajouterai-je qu'en dépit de la légende, La Fontaine ne fut jamais l'hôte de Boileau ? On sait que celui-ci l'aimait peu et que, dans son *Art poétique*, il n'a pas daigné parler de la fable, que le *Bonhomme* avait, cependant, élevée au premier rang littéraire.

Un contemporain de Boileau, l'abbé Legendre, chanoine de Notre-Dame et secrétaire de M. de Harlay, a longuement parlé de la maison du poète et de ses hôtes. Comme ses mémoires sont absolument introuvables et qu'ils sont presque inconnus, je crois, j'en ai fait, Messieurs, quelques extraits à votre intention.

« Sa maison n'était ni belle, ni laide. Le jardin, sans être peigné, ne laissait pas d'être agréable. La vue en est charmante. L'appartement du poète était d'un négligé cynique. La salle à recevoir le monde était un peu plus arrangée. Il y avait sur la cheminée un portrait vivant de la reine Christine de Suède. Au-dessus d'une vieille Bergame dont cette salle était tapissée étaient des portraits d'imagination, représentant Timon le Misanthrope, Ménippe, Lucilius, Horace, Perse, Juvénal, Régner et autres aïeux satiriques du maître de la maison.

« Je ne le voyais point à Paris, quoiqu'il demeurât dans notre cloître (1). Cependant, quand il sut que j'étais à Auteuil, il me vint offrir sa maison et m'invita à y passer au moins les après-dîners. Il y avait une compagnie triée d'hommes et de femmes de lettres. J'y vis Mme Deshoulières : c'était un bel esprit. Autrefois, ç'avait été une beauté. A voir ce qu'il en restait, on n'était pas surpris qu'elle eût fait fracas dans son temps.

« J'y vis l'abbé Régner, M. Racine et Mme Dacier. »

Le mémorialiste fait ensuite le récit d'une con-

1. Chez Ménage.

versation sur Plaute, Térence, Phèdre et Horace. L'abbé Legendre y parla latin, dit-il, pour faire honneur aux dames qui se piquaient de le savoir, et il ajoute malicieusement : « Mme Dacier broncha deux ou trois fois en répliquant. »

## III

Nous avons, Messieurs, le bonheur de posséder ici la demeure même du poète, vierge encore de la plaque banale du *Comité des Inscriptions parisiennes*.

Je demande donc, pour bien affirmer le caractère littéraire et artistique de notre Société, que la maison de Boileau soit maintenant la première qui recevra un de ces bas-reliefs ou de ces médaillons que nous avons rêvés.

Il faut qu'au lendemain de l'inauguration du monument de Carpeaux, nous puissions répondre, à ceux qui nous l'ont reproché, que nous n'oublions pas les anciens. Il s'agit, pour la Société, dans cette œuvre qui ne soulèvera aucune critique, de rendre hommage à l'un des plus illustres de nos compatriotes, au poète qui vécut longtemps parmi nous.

En lui élevant un monument, nous ne faisons que lui rendre la justice qui lui est due ; car il est, parmi toutes nos gloires, celui qui a le plus contribué à immortaliser le nom d'Auteuil.

ANTOINE GUILLOIS.

## MONUMENTS HISTORIQUES

La supérieure des dominicaines d'Auteuil a eu l'occasion de signaler à notre collègue M. Lemoine le délabrement du « temple de Molière », situé dans le jardin de la communauté, et elle fait demander à la Société si elle serait disposée à se charger des réparations.

Le Président rappelle que la Comédie-Française avait antérieurement paru vouloir se charger de ces réparations pour lesquelles la Société avait voté une contribution de 50 francs. On pourrait prier M. Roujon d'intervenir auprès de M. l'Administrateur de la Comédie. M. Chabée offre de visiter le monument pour se rendre compte de son état exact et de la dépense qu'exigeraient les réparations.

LA MAISON DE BOILEAU APPRÉCIÉE  
PAR VOLTAIRE

Lorsque M. Saint-Lanne et un autre de nos collègues faisaient des recherches sur l'emplacement exact de la maison de Boileau, j'aurais voulu leur communiquer la note que voici, qui les eût sans

doute aidés. Quoiqu'elle vienne un peu tard, elle garde néanmoins quelque saveur par les termes et par le nom de l'auteur.

Dans le tome V de la *Correspondance générale de Voltaire* (édition de Baudouin frères, 1829), on lit la lettre suivante, adressée par Voltaire à M. de Cideville :

• Aux Délices, le 16 mai 1757.

«... Vous savez, d'ailleurs, qu'on n'est pas oisif pour être campagnard ; il vaut bien autant planter « des arbres que faire des vers. Je n'adresse pas d'épîtres à mon jardinier Antoine, mais j'ai assurément une plus jolie campagne que Boileau et ce n'est point la fermière qui ordonne nos soupers. J'ai eu la curiosité autrefois de voir cette maison de Boileau ; cela avait l'air d'un fort vilain petit cabaret borgne ; aussi Despréaux s'en défit-il, et je me flatte que je garderai toujours mes Délices.

« J'en suis plus amoureux plus la raison m'éclaire. Je n'ai guère vu ni un plus beau plain-pied, ni des jardins plus agréables, et je ne crois pas que la vue du Bosphore soit si variée. »

Voltaire eût été Gascon, s'il n'eût été... propriétaire !

Mais Boileau n'était plus là pour la réplique.

Concluons que chacun est satisfait de ce qu'il a et le trouve plus beau que le bien du voisin. C'est la meilleure philosophie et le plus sûr moyen d'être heureux. Souhaitons, pour la paix sociale, que ce sentiment soit ou devienne celui de tout le monde.

E. P.

## BOILEAU HOMME DE SCIENCES

M. Raoul Lucet (*XIX<sup>e</sup> Siècle*, 17 novembre 1893) faisait tout récemment savoir au public qu'il avait gardé contre Boileau « une sorte de haine rétrospective où il y avait de l'horreur, du mépris et... de l'indigestion. « Les doigts me cuisent encore, disait-il, au lamentable souvenir des monceaux de papier noircis, dans les loisirs du « séquestre » ou de la « retenue », à copier des centaines de fois :

Au pied du mont Adule, entre mille roseaux,  
Le Rhin tranquille et fier du progrès de ses  
[eaux, etc.]

« Mais j'étais injuste pour ce pauvre Boileau. La vérité est qu'il valait mieux que la réputation piteuse dont l'avaient affublé mes rancunes. Ma seule excuse est que je n'en savais rien. »

L'excuse est excellente, et nous n'hésitons pas, nous aussi, à nous en approprier le motif.

Boileau fut, en effet, un précurseur, un vulgarisateur de science, ainsi que le montrait récemment M. H. Folet, dans la *Revue Rose*.

Harvey venait de découvrir la circulation du sang. C'est ce que la Faculté de Paris ne pouvait



lui pardonner. Elle inaugurerait alors contre lui une série de polémiques écrites en latin, ardentes jusqu'à la grossièreté, dans lesquelles le mot *circulator* (charlatan) était exploité avec la mauvaise foi la plus éhontée et la haine la plus jalouse. Harvey manqua-t-il donc de défenseurs ? Non. Mais « chose curieuse, dit encore M. Raoul Lucet, dont nous aimons l'originale et piquante manière, ce furent les littérateurs qui épousèrent alors la cause de la vérité scientifique, contre les gens du bâtiment ».

On n'a pas oublié que Molière, vulgarisant par le théâtre les opinions d'un petit cercle de dilettanti intelligents et perspicaces, livrait aux rires du parterre Guy Patin et consorts, dans la personne de Diafoirus, dont le fils avait justement soutenu « une belle thèse à images contre les circulateurs ».

Mais le plus valeureux champion de Harvey, ce fut encore Boileau. On lui doit, en effet, deux parodies bouffonnes des actes juridiques du temps, que ne contiennent pas les éditions scolaires. S'il faut en croire Ménage, ces deux pièces eurent le mérite de prévenir par le ridicule un arrêt très sérieux que l'Université se préparait à obtenir du Parlement contre ceux qui se permettaient d'enseigner une autre philosophie que celle d'Aristote.

*L'Arrêt burlesque* concerne exclusivement les choses médicales :

« Attendu que, depuis quelques années, une inconnue, dénommée la Raison, a entrepris d'entrer par force dans les écoles de l'Université, et, par une procédure nulle de toute nullité, a attribué au cœur la charge de recevoir le chyle appartenant ci-devant au foie, comme aussi de faire voiturier le sang par tout le corps, avec plein pouvoir au sang d'y vaguer, errer et circuler impunément par les artères et veines, n'ayant d'autre droit ni titre pour faire lesdites vexations que la seule expérience — dont le témoignage n'a jamais été reçu dans lesdites écoles.

« Plus, par un attentat et voie de fait énorme contre la Faculté de médecine, se serait ingérée de guérir quantité de fièvres intermittentes, tierces, doubles, quartes et même continues, avec poudres et écorces de quinquina et autres drogues inconnues à Aristote et à Hippocrate ; — et ce, sans saignées ni purgations, ce qui est non seulement irrégulier, mais tortionnaire et abusif...

« La Cour ordonne au chyle d'aller droit au foie, sans plus passer par le cœur, et au foie de le recevoir ; fait défense au sang d'être plus vagabond, errer ni circuler dans le corps ; défend à la Raison et à ses adhérents de guérir les fièvres par quinquina et autres drogues non approuvées ni connues des anciens. Et, en cas de guérison irrégulière par icelles drogues, permet aux médecins de ladite Faculté de rendre, suivant leur méthode ordinaire, la fièvre aux malades, avec casse, séné, juleps, sirops et autres remèdes propres à ce, pour être ensuite traités selon les règles, et, s'ils n'en réchappent, conduits, du moins, en l'autre monde suffisamment purgés et évacués. »

Boileau avait déjà appliqué sa verve satirique à défendre, dans la *Requête en faveur d'Aristote*,

d'autres vérités déjà anciennes sur un terrain scientifique différent.

« Plaise à la cour d'ordonner que l'on délivrera au plus tôt Saturne du cerceau dans lequel M. Huyghens le tient emprisonné ; que Jupiter congédiera ses quatre gardes ; que le Soleil se débarrassera le visage et ne paraîtra plus en public avec ses vilaines taches ; que la lune laissera la Terre en possession des montagnes et des vallées et renoncera pour jamais au titre d' « autre monde » ; que M. Cassini sera obligé de faire réparer à ses frais toutes les brèches et crevasses qu'il a pratiquées dans la voûte des cieux pour y donner passage aux dernières comètes, attentat préjudiciable à l'état du firmament solide d'Aristote ; que l'air sera reconnu désormais plus léger qu'une plume, et qu'on rompra tous les tuyaux de verre de M. Pascal, qui le rendent pesant et qui attentent aux intérêts du plein, partie adverse du vide ; qu'aucuns pilotes ou navigateurs ne tourneront plus autour de la Terre sous peine de devenir antipodes et d'être précipités au ciel ; que la Terre se reposera ; que le Soleil tournera pour elle sous peine d'excommunication ; que MM. Gussendi, Descartes et leurs adhérents seront condamnés à faire amende honorable pour avoir composé des livres diffamatoires et injurieux à la mémoire du défunt seigneur Aristote, en son vivant précepteur d'Alexandre le Grand, roi de Macédoine, et qu'à l'avenir on ne prétendra plus sottement et impertinemment à de nouvelles découvertes qui ne soient pas dans Aristote. »

Cette ironie, au XVII<sup>e</sup> siècle, n'allait pas sans un certain courage. Ce sera pour Boileau un nouveau titre aux yeux de la postérité.

E. P.

## RACINE ET LA CHAMPMESLÉ

Avant 1677, date de son mariage et de son entrée dans la vie régulière, Racine, qui, depuis, devint notre hôte à Auteuil, avait longtemps aimé l'actrice Desmares, dite la Champmeslé, qu'il avait formée à la déclamation, lui expliquant le sens des vers qu'elle avait à réciter, lui indiquant les geste, lui dictant les intonations, et plus tard, quand l'élève était devenue célèbre, créant des rôles pour elle.

Quand la Champmeslé eut quitté la scène, elle vint également se retirer à Auteuil, où elle mourut le 15 mai 1698, âgée d'environ cinquante-six ans, et repentante de ses fredaines passées. — Qu'il lui soit beaucoup pardonné, parce qu'elle a beaucoup aimé ! En effet, quoique mariée à l'acteur Chevillet, dit Champmeslé, la chronique affirme qu'elle ne sut que trop partager son cœur. Après avoir oublié le jeune Sévigné, et plusieurs autres, elle avait également sacrifié le trop tendre Racine au comte de Clermont-Tonnerre, et c'est alors qu'un mauvais plaisant commit le quatrain suivant :

A la plus tendre amour elle fut destinée,  
Qui prit longtemps *racine* dans son cœur ;  
Mais par un insigne malheur  
Le Tonnerre est venu, qui l'a *deRacinée*.

Défendant avec piété la mémoire de son père, Louis Racine affirme que les rapports qu'il eut avec la Champmeslé furent seulement ceux d'auteur à acteur, de professeur de déclamation à élève. Qui doit-on croire, Louis Racine ou le quatrain du temps (1) ?

Une autre singularité peu connue, c'est que la femme de Racine, qui lui survécut trente-trois ans, ne connut jamais, dit-on, soit par la lecture, soit par la représentation, les œuvres qui avaient acquis à son mari une si grande réputation.

femme et enfants ; perdez tout, hors l'honneur ! »

Il garda son honneur ; mais, par son opposition, il encourut la disgrâce de Louis XIV.

En 1717, il fut nommé chancelier par le Régent ; l'année suivante, ayant combattu le système de Law, son exil de Paris fut prononcé, et d'Aguesseau se retira dans ses terres de Fresnes, qui devinrent célèbres par son séjour.

Quand on eut reconnu tout ce qu'il y avait de désastreux dans l'organisation financière de Law, d'Aguesseau fut rappelé, en 1720 ; mais, deux ans après, le cardinal Dubois le fit destituer, et les sceaux ne lui furent rendus qu'en 1737, sous le ministre du cardinal Fleury.

Voici la copie du *Tableau généalogique de la branche aînée de la famille Racine*, offert par M. Mirleau d'Illiers et déposé aux Archives :

JEAN RACINE, de l'Académie française, 21 décembre 1639 — 20 avril 1699	CATHERINE DE ROMANET, 1652 — 1732
LOUIS RACINE, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 6 novembre 1692 — 29 janvier 1763	MARIE PRESLE DE L'ECLUSE, 1700 — 1794, Marraine de Louis-Marie MIRLEAU D'ILLIERS ci-après
LOUIS-GRÉGOIRE MIRLEAU DE NEUVILLE DE SAINT-HERY, Seigneur de la Berruère, des Radrets, d'Illiers 5 octobre 1712 — 4 novembre 1783	ANNE RACINE, Née à Lyon en 1700, Décédée à Blois le 10 Brumaire an XIV (Erratum. Lisez : Née à Lyon vers 1730)
LOUIS MIRLEAU DE NEUVILLE DES RADRETS D'ILLIERS, Avocat au Parlement de Paris 1757 — 1829	MARIE-LOUISE-CLAUDE DE BONVOUST, 1765 — 1847 (Armorial de France, registre I, p. 80)
LOUIS-MARIE MIRLEAU D'ILLIERS. 1 <sup>er</sup> avril 1785 — 14 novembre 1870 M <sup>me</sup> RACINE, sa marraine	LOUISE-ASPASIE DE GUÉROUST DE LA FONTELLE, 1796 — 1871 (Armorial de France, registre 5, tome I <sup>er</sup> )
LOUIS-MARIE-PIERRE MIRLEAU D'ILLIERS, né à Vendôme le 3 avril 1829.	

#### NOTICE SUR HENRI-FRANÇOIS D'AGUESSEAU

Si la ville de Limoges s'enorgueillit d'avoir vu naître Henri-François d'Aguesseau, le 1<sup>er</sup> novembre 1668, le village d'Auteuil est également fier d'avoir été affectionné par ce grand magistrat, honneur du barreau français, qui, pendant plusieurs années, habita la maison ayant appartenu à Boileau, et dans laquelle mourut sa femme le 1<sup>er</sup> décembre 1735.

Ce fut d'Auteuil que d'Aguesseau partit pour Versailles s'opposer à l'enregistrement de la bulle « Unigenitus » ; et, à cette occasion, Mme d'Aguesseau lui adressa ces paroles, au moment de son départ : « Mon ami, allez oublier, devant le Roi,

Il les conserva jusqu'en 1750, remplissant en sage la charge qu'il avait acceptée en bon citoyen. Il mourut à quatre-vingt-trois ans, le 9 février 1751.

D'Aguesseau demanda à être enterré dans le cimetière d'Auteuil, où reposait le corps de sa femme, qu'il avait tant aimée.

Coulanges avait dit à l'époque de son mariage, qui eut lieu en 1694, qu'on avait vu pour la première fois « les Grâces et la Vertu s'allier ensemble ».

En 1753, leurs enfants firent mettre leurs cendres dans un monument élevé aux frais et par ordre de roi Louis XV, en face de la porte de l'Eglise (1).

En 1793, alors que tout sentiment de respect était étouffé et que le ravage et la destruction faisaient leur œuvre, la sépulture de d'Aguesseau fut violée et les cercueils de plomb ouverts,

(1) Il n'est pas contestable que c'est au quatrain qu'il faut ajouter foi, et la piété filiale ne saurait changer la vérité et l'histoire.

(1) Ce monument était composé d'une pyramide à base de marbre, couronné d'un globe d'or surmonté d'une croix.

Mais les ossements furent réunis par les soins et en présence du maire, M. Benoit, dont on ne saurait assez louer la pieuse vigilance, dans un cercueil de bois que l'on replaça sous le monument.

Le 30 frimaire an IX, le tombeau fut restauré(1) et, à cette occasion, M. Benoit prononça un discours duquel il faut retenir ce passage :

« Dans un de ces moments où d'Aguesseau

« Quand il eut le malheur de perdre sa femme,  
« la douleur de d'Aguesseau égala sa tendresse  
« pour elle. Cependant à peine eut-il essuyé ses  
« larmes qu'il se livra aux fonctions de sa place.  
« Comme on craignait que le poids des affaires,  
« joint à celui de l'affliction, ne l'aceablât : « Je  
« me dois au public, disait-il, et il n'est pas  
« juste qu'il souffre dans mes malheurs domesti-  
« ques. »



« méditait sur ses devoirs, on croyait l'entendre  
« dire à la Patrie : Je n'ai à t'offrir que ce que  
« m'a donné la nature, ma vie courte et passagère;  
« mais j'en déposerai dans ton sein tous les ins-  
« tants. — Reçois le serment que je fais de ne  
« vivre que pour toi !

« Il était digne d'avoir pour amis le sage au-  
« teur de *l'Art poétique* et l'auteur sublime  
« d'*Athalie*.

« Il n'avait point l'orgueil de protéger ces deux  
« hommes, l'honneur de leur siècle ; mais il ap-  
« prenaît d'eux à honorer un jour le sien.

(1) On peut lire aux Archives de la mairie des lettres du consul Lebrun relatives à cette restauration.

Je terminerai en citant une des quatre inscriptions latérales du tombeau de d'Aguesseau :

*La nature ne fait que prêter les grands hommes à la terre ; ils s'élèvent, brillent et disparaissent ; leur exemple et leurs ouvrages restent.*

HENRI DE FORGES DE MONTAGNAC.

#### PÉTITION AU CONSEIL MUNICIPAL

Nous donnons ici, à titre de document, l'exposé des motifs de la pétition au Conseil municipal, exposé qui a été rédigé par M. Guillois

## RUE DE LA TUILERIE

Une rue nouvelle vient d'être ouverte dans la rue Mozart, en face du débouché de la rue de la Cure. Cette rue ne porte pas encore de nom. La Société historique propose que cette voie soit dénommée rue de la Tuilerie, en souvenir du château historique sur les dépendances duquel elle est établie.

Le château de la Tuilerie a été habité sous le Directoire et le Consulat par le général du génie d'Arçon, collaborateur du grand Carnot. Depuis, il fut la demeure de la tragédienne Rachel et de Thiers.

Les arbres centenaires qui existent encore dans un immeuble voisin (couvent de l'Assomption) sont les arbres mêmes du parc de la Tuilerie. Il y a là, semble-t-il, un souvenir d'histoire locale qu'il serait bon de conserver et qui ne saurait soulever aucune objection de principe.

## RUES DU COLONEL-COUTELLE ET DUCIS

Le morcellement de la propriété Chardon-Lagache, à Auteuil, rue Théophile-Gautier, a créé deux nouvelles rues qui ne portent encore aucun nom.

La Société historique d'Auteuil et de Passy propose qu'une de ces voies prenne le nom du brave colonel *Coutelle*, premier aérostier de l'armée, et qui, à Fleurus, par son ballon, rendit les plus grands services à l'armée française. *Coutelle* se retira à Auteuil, place de l'Eglise; il y mourut, léguant aux pauvres une partie de sa fortune et aux écoles de la commune d'Auteuil deux prix qui, chaque année, jusqu'à l'annexion de 1860, furent distribués en son nom.

La seconde voie pourrait être appelée rue *Ducis*, en souvenir de ce littérateur estimé, qui demeura longtemps à Auteuil, sur la place de l'Eglise. *Ducis*, le premier, a fait connaître à la France les beautés de Shakespeare; on peut dire qu'il a popularisé, dans notre pays, l'œuvre du grand tragique anglais. A ses titres littéraires, *Ducis* joint le mérite d'avoir su rester, sous l'Empire, le républicain qu'il avait été pendant la Révolution.

Trois fois, il refusa sa nomination au Sénat conservateur : « En voyant les dorures de l'habit, disait-il, jamais je ne pourrais m'habituer à porter cette casaque-là. » La détermination de *Ducis* était d'autant plus noble que le poète était dans le besoin. « Je ne veux faire en ce monde que des tragédies, écrivait-il à Fontanes. Je suis au pied de mon saule ou de mon palmier. Il faut que j'y vive et que j'y meure. Le nom d'une place est, à mes oreilles, le bruit du ciseau de Dalila. Laissez-moi mes cheveux. » Et, une autre fois, à Bernardin de Saint-Pierre : « Je suis poète, républicain et solitaire. Voilà les éléments qui me composent et ne peuvent s'arranger avec les hommes en société ou avec les places. Je vous donne ma parole d'honneur que j'aimerais mieux mourir tout doucement, dans le lit de ma mère, pour être ensuite déposé auprès d'elle, que d'accepter la place de sénateur. Je n'au-

rai qu'une physionomie, celle d'un bonhomme et d'un auteur tragique qui n'était pas propre à autre chose. »

Cette modestie, cette indépendance, l'habitation longtemps continuée de *Ducis* à Auteuil, à deux pas de la nouvelle voie, font espérer à la Société historique que le Conseil municipal de Paris voudra bien donner le nom de ce poète républicain à l'une des deux rues récemment percées (1).

## BOILEAU A AUTEUIL

Depuis que j'ai eu l'honneur de lire devant la Société historique mon étude sur la maison de Boileau, j'ai eu connaissance d'un autographe bien précieux.

C'est une lettre qu'Henry du Troussel de Valincour, le successeur de Racine à l'Académie française, écrivait, de Messine, le 3 septembre 1703, à Boileau, pour lui conseiller de ne pas vendre sa maison d'Auteuil. Il lui rappelle l'exemple d'Horace et de Tércence et lui conseille de consulter « avant que de rien faire M. le Procureur général, M. l'abbé Renaudot et M. Le Verrier; que si, pourtant, ajoute-t-il, vous êtes tellement déterminé que rien ne puisse vous faire changer, je ne pourrais voir qu'à regret Antoine et Babet et la vache et la chatte passer à un autre maître et je m'offre à les recueillir tous à Saint-Cloud, si vous voulez bien les adresser à M. ou Mme d'Héricour. »

Antoine Riquié, originaire de la Picardie, est ce fameux jardinier qui exerçait dans l'hermitage d'Auteuil

... l'art de la Quintinie

Il semble, au dire de Brossette (2), que Boileau avait eu quelque peine à vaincre ses préjugés à son égard. Antoine, qui faisait pour ainsi dire partie de l'immeuble, puisqu'il passa après Boileau au service de Le Verrier, avait été, pendant dix-huit mois, le jardinier de M. de Banteuil, prédécesseur du poète. Boileau disait de son vendeur que c'était un homme fort décrié à cause de ses friponneries, et que jamais personne ne lui en avait dit du bien. « Il y a même, ajoute Brossette, un abbé, digne de foi, qui lui avait assuré que Banteuil était parent du bourreau. »

Antoine Riquié et sa femme Babet firent revenir Despréaux sur sa première impression, en ce qui les concernait du moins. Antoine, qui ne manquait ni d'intelligence ni de bon sens, — Brossette qui aimait à causer avec lui en témoigne, — Antoine fut pour son maître, pendant les vingt ans qu'il resta à son service, d'une fidélité à toute épreuve. Boileau a récompensé ce « laborieux valet » en inscrivant son nom dans la XI<sup>e</sup> épître.

ANTOINE GUILLOIS.

(1) Jusqu'ici il n'a pas été donné satisfaction à cette pétition.

2. Mémoires de Brossette sur Boileau-Despréaux. Msc. de la Bibliothèque Nationale, dont quelques fragments ont été publiés par Aug. Laverdet, en 1858, Paris, Técheur.

## NOTES SUR BOILEAU

Boileau était né à Paris en 1636. Il était le dernier enfant d'un greffier du parlement.

Son enfance ne fut pas très heureuse. Il couchait dans une espèce de poivrière placée au niveau des cheminées, froide en hiver, chaude en été, et qu'il quitta avec bonheur pour descendre... au grenier, où on lui fit enfin la charité de l'installer.

Au sortir du collège, il fit son droit ; mais la première fois qu'il voulut plaider, il fut si intimidé qu'il oublia le discours qu'il avait préparé et appris par cœur. De ce jour, il dit adieu au barreau et se consacra à la poésie.

Ce fut à vingt-quatre ans que Boileau composa sa première satire, dont le succès fut très grand.

Il se lia avec Racine, Molière, La Fontaine ; il eut ainsi l'avantage de vivre dans le commerce intime des esprits les plus distingués et les plus délicats de son temps. Il eut pour Racine une amitié tendre, dévouée, sans réserve.

En 1669, il avait publié déjà toutes ses satires. Il avait alors 33 ans. Présenté à Louis XIV, il sortit de cette première audience avec une pension considérable. Plus tard, le roi le nomma son historiographe, avec une pension de 2.000 livres, conjointement avec Racine, qui en touchait une de 4.000 livres.

Plusieurs paroles et divers traits de la vie de Boileau méritent d'être remis en lumière.

D'abord sa réponse à Louis XIV, bien connue, répétée cent fois, et qui mérite encore de l'être, moins remarquable peut-être cependant que la réplique de Louis.

— Quel est le plus grand écrivain du royaume ? lui demandait le roi.

— Sire, c'est Molière.

— Ah ! je ne l'aurais pas cru, dit le roi, mais vous vous y connaissez mieux que moi.

Un autre trait, moins connu, mérite d'être relevé.

Dans une compagnie où se trouvait un jour Boileau, à Auteuil, — l'anecdote ne désigne la maison que par l'initiale V... — une jeune personne fut priée de chanter, de jouer du clavecin, et de montrer quelques dessins qu'elle avait faits.

Rien de nouveau sous le soleil. Déjà il y a un siècle, on demandait à bébé de jouer son grand morceau.

On voulait faire briller les talents de la jeune personne. Malheureusement, ses talents étaient fort médiocres. Chacun, néanmoins, s'empressa de lui faire des compliments : politesse des salons qui n'a rien de la franchise du vieux soldat.

Boileau ne voulait pas mentir, et cependant il ne voulait pas manquer de politesse.

Sans parler ni du chant de la demoiselle, ni de son exécution musicale, ni de ses dessins, il se tira d'affaire en disant, de la meilleure grâce du monde : « On vous a tout appris, mademoiselle, hormis à plaire ; c'est pourtant ce que vous savez le mieux. »

J'en reviens aux relations de Boileau avec Racine.

Il n'avait pour lui aucun secret, et leur confiance était réciproque. Leur prose, leurs vers, leurs sentiments, leurs intérêts, leur vie, ils se communiquaient tout. Lorsque Racine mourut, Boileau, inconsolable, quitta la cour et se confina dans sa maison d'Auteuil, que nous sommes tous heureux d'avoir retrouvée.

Dans ses relations avec Racine, Boileau avait souvent mis les pouces, comme on dit. Le croirait-on ? c'était lui dont le caractère était le plus souple, et le doux Racine avait des vivacités. L'auteur de *Phèdre* était parfois amer dans ses railleries et, dans la vie, il avait l'esprit plus moqueur que l'auteur du *Lutrin*, quoique tempéré — il est juste de le reconnaître, — par un grand fonds de vertu et de religion. Mais, enfin, ses amis ne trouvaient pas toujours grâce devant lui. Boileau ayant un jour, à l'Académie, avancé une proposition qui n'était pas juste, Racine lui prouva assez vivement, et même d'une un peu rude façon, qu'il s'était trompé. Boileau se contenta de lui répliquer : « Je conviens que j'ai tort, mais j'aime mieux avoir tort qu'orgueilleusement raison. »

Racine mort, Boileau n'eut plus qu'une passion : le jeu de quilles ! « Il faut avouer, disait-il avec une modeste bonhomie, que j'ai deux grands talents aussi utiles l'un que l'autre à la société, l'un de bien jouer aux quilles et l'autre de bien faire des vers. »

Boileau ne pouvait voir un homme de lettres dans la peine, et il venait au secours de tous ceux dont il apprenait les embarras.

Colbert mort, la pension de Corneille fut supprimée, il demanda qu'on la rétablît en supprimant la sienne. Toutes les deux furent maintenues.

Le célèbre avocat Patru, sans ressources, vendait ses livres pour une somme assez modique. Boileau l'apprend, accourt, surenchérit, paie et écrit dans le marché que Patru conservera ses livres jusqu'à sa mort.

Boileau, dont la plume fut si mordante, était, au demeurant, le meilleur des hommes et eut l'estime de tous. Ses écrits mêmes la commandent. « Vos satires, lui disait-on, vous feront une foule d'ennemis. » — « Non, répliqua-t-il, je vivrai si honnêtement que je ne laisserai même pas de prétexte à la calomnie. »

Il mourut en 1711, à l'âge de 75 ans, disant aux amis et aux parents réunis, éplorés, autour de lui : « C'est une grande consolation, pour un poète qui va mourir, de n'avoir jamais offensé les mœurs. »

ÉMILE POTIN.

## LE JARDINIER DE BOILEAU

On a cru longtemps que le jardinier de Boileau se nommait Antoine Riquié ou Riquet. D'après les minutieuses recherches de Jal (1), qui a trouvé

(1) Voir son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, article Riquié.

rois signatures de l'ingénieur *gouverneur du jardin d'Auteuil* et une de son fils, apposées au bas d'actes de famille, on sait aujourd'hui que son vrai nom était Riqué (sans I).

Il naquit à Paris vers 1654 (1), et ce fut probablement en 1684 qu'il épousa Marie de Lamare (2) qui avait le même âge que lui. Il en eut quatre enfants : Jérôme, né à Auteuil le 15 avril 1687 ; Marie-Jeanne, tenue sur les fonts de baptême, le 6 mars 1689, par Jean-Baptiste Racine, fils aîné de l'illustre poète ; Marie-Louise, née en 1694, et Perrette, baptisée le 20 mai 1695, ayant pour parrain le jeune fils de Gilbert de Voisins, président au parlement de Paris. Antoine avait 32 ans en 1685, quand Boileau le trouva établi dans la maison d'Auteuil et le garda à son service, et 41 ans quand le poète lui dédia sa onzième épître, qui fit passer son nom à la postérité :

• Laborieux valet du plus commode maître  
Qui pour le rendre heureux ici-bas pouvait naître,  
Antoine, gouverneur de mon jardin d'Auteuil,  
Qui diriges chez moi l'if et le chèvrefeuille.  
Et sur mes espaliers, ingénieux génie,  
Sait si bien exercer l'art de La Quintinie... »

Marie de Lamare mourut le 9 mars 1722, âgée de 68 ans. L'acte d'inhumation nous apprend qu'à cette date Antoine était jardinier du docteur Gendron, médecin du régent et célèbre oculiste. Deux vers satiriques de Voltaire dans son *Épître à Boileau*, où il parle de sa visite à Gendron, confirment l'assertion de Jal :

*Je vis le jardinier de la maison d'Auteuil  
Qui chez toi, pour rimer, planta le chèvrefeuille.*

Gendron, en 1722, était donc déjà propriétaire de l'ancienne maison de Boileau ; peut-être Antoine n'avait-il pas quitté la maison et, après avoir servi M. Le Verrier, avait-il été conservé par Mme de Calabre, qui aurait fait une bonne affaire en gardant ce précieux serviteur. A partir de son veuvage, on ne trouvait plus son nom sur les registres d'Auteuil. Déjà vieux, il prit sans doute sa retraite, qu'il avait bien gagnée, et peut-être se retira-t-il chez sa fille Marie-Jeanne (3) qui avait épousé un jardinier d'Asnières, avant de venir à Paris, où il mourut sur le territoire de la paroisse de la Madeleine de la Ville-l'Évêque, le 3 octobre 1745, âgé de 95 ans. Le lendemain, on l'inhuma au grand cimetière de cette paroisse.

L. MAR.

#### BOSSUET CHEZ BOILEAU

Avoir l'indication authentique que Bossuet est venu à Auteuil chez Boileau, ou, tout au moins, qu'il en a fait le projet, ce n'est pas un souvenir

(1) Voir l'édition des œuvres de Boileau publiée par Viollet le Duc en 1821.

(2) On l'appelait familièrement *Babel*.

(3) Marie-Louise, qui avait épousé également un jardinier, était morte en 1716.

banal, sans intérêt pour la *Société historique* ! Recueillons-en précieusement la preuve.

Nous trouvons dans la correspondance de Bossuet le billet suivant, adressé, en 1695, à l'abbé Renaudot, le petit-fils du fondateur de la *Gazette de France*. L'*hymne céleste* dont il s'agit est l'*Épître XII* de Boileau sur l'Amour divin ; l'abbé Boileau, dont parle Bossuet, était un prédicateur et un théologien qui n'avait aucune parenté avec Boileau-Despréaux. C'est à l'abbé Renaudot que l'épître est dédiée.

« Si je me fusse trouvé ici, Monsieur, quand vous m'avez honoré de votre visite, je vous aurais proposé le pèlerinage d'Auteuil avec M. l'abbé Boileau, pour aller entendre, de la bouche inspirée de M. Despréaux, l'hymne céleste de l'Amour divin. C'est pour mercredi : je vous invite avec lui à dîner ; après, nous irons ; je vous en conjure. »

Le dîner où Bossuet invitait les deux abbés a-t-il eu lieu ? S'est-on rendu chez Boileau pour cette lecture ! Il y a tout lieu de le croire ; mais nous n'en savons pas davantage sur ce point. Il s'agit évidemment de l'épître, avant qu'elle ne fût publiée ; car elle ne parut qu'en 1697, et nous lisons dans une lettre de Racine à Boileau, datée d'octobre 1697 : « Je suis bien aise que vous ayez donné votre épître à M. de Meaux... » — Et dans la même lettre, après lui avoir fait un récit de ses préoccupations de famille, il ajoute : « Plaignez-moi un peu, dans votre profond loisir d'Auteuil. »

Tout cela est à noter pour nous.

EUGÈNE MANUEL.

#### HUBERT ROBERT ET SON TEMPS

Par C. GABILLOT (1)

Voici un ouvrage qui intéresse doublement la Société. D'abord, parce qu'il est écrit par un de ses membres les plus érudits et les plus sympathiques, et ensuite parce qu'il est consacré à l'un de nos concitoyens les plus illustres.

Hubert Robert, né à Paris le 22 mai 1733, fut enterré à Auteuil, où il habitait l'été depuis quarante ans. On a prétendu que sa maison était celle que Boileau avait occupée ; mais la liste des propriétaires successifs de cet immeuble historique montre que c'est là une erreur. La propriété de Robert, qui fut vendue 25.000 francs après sa mort, — comme le prouve un passage du testament de la veuve du peintre, — était voisine, du reste, de celle de Boileau, et les recherches, continuées par M. Gabillot, nous font espérer que nous en connaissons bientôt l'emplacement exact et l'histoire.

Le nom d'Hubert Robert rappelle toute une époque de l'art français, et c'est à juste titre que

(1) Paris, librairie de l'Art, 41, rue de la Victoire.

son biographe, brisant un cadre trop étroit, s'est attaché, en parlant du peintre des *Ruines*, à faire revivre la société dans laquelle il a vécu et les jours de cette période heureuse dont on a pu dire que ceux qui ne l'ont pas connue n'ont pas su ce qu'est la douceur de vivre.

Fils d'un des serviteurs familiers du marquis de Stainville, issu d'une de ces familles de braves gens qui faisaient, à bon droit, sonner très haut leur titre de bourgeois de Paris, Robert dut, comme tant d'autres, lutter contre la volonté paternelle pour suivre une vocation irrésistible. La famille de Choiseul l'aida à ces premières heures de sa carrière, et M. de Stainville, notre ambassadeur à Rome, en conduisant avec lui Hubert dans la ville éternelle, rendit facile au jeune peintre un pèlerinage vers ces pays dont on commençait à tant parler, vers ces chefs-d'œuvre et ces monuments qui attireraient les regards de tous les artistes.

En Italie, Robert passa onze ans d'un labeur acharné, d'un travail quotidien, à peine interrompu par des aventures qui sont devenues célèbres et par ce voyage merveilleux où deux peintres, Robert et Saint-Non, ressentirent les plus vives jouissances que l'Art et l'Antiquité puissent faire éprouver.

A son retour, Robert était célèbre. Reçu à l'Académie royale de peinture et de sculpture, choyé par les grands seigneurs, dont il ornait les demeures et dessinait les jardins, peintre du roi et gardien des tableaux de son Muséum, mari d'une femme élégante et belle autant que bonne, le peintre voyait la fortune lui sourire.

C'est à ce moment, vers 1787, qu'Hubert Robert vint s'établir à Auteuil. Dans sa maison il plaça les tableaux les plus rares : Ruysdael, Téniers, Watteau, Chardin, Sébastien Bourdon, Boucher; des marbres de Pajou et des reproductions de l'antique, et, au milieu de ces chefs-d'œuvre, il se plut à recevoir ses amis avec une bonté qui devint proverbiale. Robert charmait ses convives par son esprit et ses bons mots, tandis que ses hôtes trouvaient chez lui des distractions variées qui leur faisaient aimer la maison d'Auteuil.

Cependant un grand chagrin avait attristé cet heureux intérieur; le ménage avait perdu successivement ses quatre enfants. Bientôt aussi la Révolution allait venir et avec elle l'emprisonnement et les menaces de mort.

Roucher nous a conservé tous les détails de la captivité d'Hubert Robert à Sainte-Pélagie et à Saint-Lazare; M. Gabillot a fait de nombreux emprunts à ce dramatique journal d'une existence qui n'était jamais sûre du lendemain; mais le peintre, plus heureux que le poète, échappa du moins à la guillotine et put reprendre, après le 9 thermidor, sa place au foyer domestique.

Ces dernières années de Robert — il devait vivre encore quatorze ans — furent occupées par l'organisation du musée du Louvre, par un second voyage en Italie et par le culte de relations chaque jour plus nombreuses et plus illustres.

Deux ans avant de mourir, le peintre quitta les galeries du Louvre « où s'étaient écoulées ses belles années d'artiste », pour aller habiter rue Neuve-du-Luxembourg. C'est là qu'il mourut, à l'âge de soixante-quinze ans, le 15 avril 1808. « Le

bonheur dont fut accompagnée sa vie, dit Mme Vierge-Lebrun, semble avoir présidé aussi à sa mort. Le bon, le joyeux artiste, n'a point prévu sa fin, n'a point enduré les angoisses de l'agonie; il était fort bien portant et tout habillé pour aller dîner en ville. Mme Robert, qui venait elle-même de terminer sa toilette, passa dans l'atelier de son mari pour l'avertir qu'elle était prête et le trouva mort frappé d'un coup d'apoplexie foudroyante. »

Comme pour témoigner par là de l'affection qu'Hubert Robert avait toujours eue pour notre cher Auteuil, sa femme voulut que la dépouille mortelle du peintre y fût déposée, et elle-même, quand elle mourut, en 1821, demanda à être enterrée tout près de ce coin de terre que l'artiste avait tant aimé.

L'histoire de la peinture devra beaucoup à M. Gabillot pour avoir fait revivre cette figure, bien peu connue jusqu'à ce jour, et dont les traits effacés étaient épars dans de nombreux ouvrages. Auteuil et sa Société historique devront aussi lui avoir une particulière reconnaissance.

ANTOINE GUILLOIS.

#### UN AMI D'ALFRED DE MUSSET

Cette nuit, dans le bois, une calèche errante,  
De sa double lanterne effrayant l'écureuil,  
A travers les rameaux revenait, scintillante,  
De Boulogne au bassin d'Auteuil.

La rêveuse, aux buissons d'une étroite chaussée,  
Laissait nonchalamment balayer ses panneaux,  
Dans le sable sans bruit doucement balancée  
Comme une barque sur les eaux.

Et pour charmer encor ce nocturne voyage,  
Dont la lune des bois gardera le secret,  
Les jeunes baliveaux agitaient leur feuillage  
Où la serpe d'argent brillait.

De projets de bonheur la calèche était pleine;  
Nul ne sait quels regards venaient s'y caresser  
Ni de quelle main blanche on ôtait la mitaine  
Pour cueillir un premier baiser;

Ni quelles voix ont fait de ces aveux qu'inspire  
L'ombrage parfumé des arbres défendus.  
Pourtant bien des échos, au moins pour en médire,  
Voudraient les avoir entendus!

Beaux diseurs de secrets, vous perdiez un mystère  
Échappé de Paris pour ce cher entretien:  
Les paroles allaient tomber sur la fougère,  
Et le salon n'en saura rien.

Car aux légers panneaux les écussons s'effacent  
A l'heure où dans le bois va dormir l'écureuil.  
Et vous ne suivez pas les lanternes qui passent  
La nuit près des bassins d'Auteuil.

(Juillet, 1834.)

L'auteur de cette pièce de vers intitulée *Minuit dans le bois*, — je ne veux pas écrire inédite, mais, en tout cas, assez peu connue, — a été, comme on peut s'en douter, un habitant d'Auteuil. Qui est-il? Quel est son nom?...

Laissez-moi faire durer votre curiosité jusqu'à la fin de cette note,

L'auteur était né en 1801. Il mania plus le crayon que le pinceau, le pinceau plus que la plume. Sa plume nous a donné quelques pièces de vers bien tournées ; mais c'est à son crayon qu'il doit sa gloire impérissable, que nous devons, nous, des chefs-d'œuvre de haute philosophie.

Délicat, raffiné parfois, tant qu'il fut heureux et joyeux, il eut l'honneur d'être dessiné à son tour par la plume de Théophile Gautier, dont le nom appartient maintenant, lui aussi, à Auteuil.

« C'était un très beau jeune homme, dit Th. Gautier, orné d'une abondante chevelure blonde, aux boucles irisées et touffues, très soigné de sa personne, très fashionable dans sa mise... Il ne travaillait qu'en jaquette de velours noir, pantalon de la meilleure coupe, fine chemise de batiste à jabot, souliers vernis à talons rouges. Il avait plutôt l'air d'un dandy s'occupant d'art que d'un artiste... »

Il ne fut pas toujours ainsi. Après la jeunesse et la coquetterie vinrent d'autres années et d'autres goûts, moins compatibles avec l'élégance. Après les joies — les siennes et celles qu'il célébra avec son crayon — vinrent les tristesses, comme si le miroir des ans lui renvoyait le reflet détourné des misères qu'il avait décrites. Les dernières années de notre dessinateur furent remplies d'amertume et de douleur. Il eut le malheur de perdre un fils qu'il aimait beaucoup. Une révolution se fit subitement dans sa pensée et dans tout son être.

Il quitta le dessin pour la lecture des livres de mathématiques et il passa les derniers jours de sa vie à faire des mémoires pour l'Académie des Sciences. On dit que ces mémoires ne sont pas sans valeur.

Son talent génial l'avait de bonne heure enrichi. Il avait acquis à Auteuil un assez vaste jardin ; il y avait construit son atelier. Le jardin était plein d'arbres rares, « de ces arbres, dit M. Victor Frond, qui exhalent une odeur funèbre sans attrister profondément la pensée ». C'était, sans doute, l'impression qu'en emportaient ceux qui le visitaient. En réalité, cette verdure sombre, persistante, ne disait pas tout le deuil de la pensée et de l'âme du père inconsolable, du grand artiste dont les yeux et le cœur, sans cesser d'adorer passionnément les merveilles de la nature, devaient jusqu'à la mort silencieusement pleurer.

Il avait beaucoup aimé le bois de Boulogne, déjà embelli, demeuré sauvage encore près de la mare d'Auteuil. Mais, dans ses dernières années, il ne sortait plus de son précieux jardin, où l'âme de son cher défunt semblait revivre, où lui-même espérait exhaler la sienne. Bientôt il ne bougea plus de sa chambre ; ses regards toutefois allaient toujours chercher ces arbres, ces plantes, ces fleurs auxquels s'attachait son dernier amour.

J'ai la bonne fortune d'avoir entre les mains la reproduction d'une fine litographie qui le représente debout dans son jardin. Je la joins à ces quelques lignes. Elle était datée de 1867 — quelques mois après la mort de mon héros — et devait être un précieux original.

Un peu plus que de trois quarts, presque de face, sa bonne physionomie apparaît sous le chapeau de paille sans prétention de l'homme qui

est chez lui. Les yeux sont encore vifs sous les épais sourcils du penseur et du chercheur. La barbe, la moustache, les cheveux ont grisonné. Une ébauche de sourire épanouit ce sympathique visage : on sent le propriétaire jardinier-amateur, content d'être « croqué » sur son terrain de prédilection. La main droite retire de la bouche ou y porte la cigarette par un mouvement simple et familier. La main gauche s'enfonce légèrement dans la poche du veston, boutonné haut, qui est à la fois de l'artiste et du rentier. Le pantalon n'est sans doute plus à pied : le temps et la mode avaient marché. On dirait que ce portrait, qui regarde bien droit, va parler, et la lèvre inférieure semble se mouvoir. On surprend presque dans le geste un souhait de bienvenue au voisin et à nos lecteurs en visite.

Nous lui rendons ce bon accueil en le plaçant dans notre *Bulletin*.

Mais ce n'est qu'un éclair. Le portrait aimable, attachant, disparaît. Ce qui reste, ou plutôt ce qui revient, c'est le souvenir des tout derniers jours de l'artiste, lorsqu'il fallut le contraindre à prendre quelque nourriture pour soutenir une vie qu'il lui était indifférent de voir s'évanouir.

Il mourut d'anémie le 23 novembre 1866.

*Le Panthéon des Illustrations françaises au XIX<sup>e</sup> siècle*, auquel j'ai déjà emprunté, termine la notice qu'il consacrait à celui dont je vous entretiens, par cette réflexion :

« De sa retraite, que le chemin de fer d'Auteuil — disons : de Ceinture, pour être exact — avait amoindrie... » « il sembla alors qu'on lui enlevait quelque parcelle de lui-même » «... mais dont la vue était encore belle ; plus d'une fois il jetait un regard, pour dernier spectacle, mais non plus pour d'autres études, sur la foule bruyante, active, plus folle, mais bien moins gaie et jeune que jadis, qui s'écoulait les après-midis dans les allées de son bois de Boulogne. Il revoyait ses personnages avec d'autres modes, d'autres costumes, il ne retrouvait plus leur esprit. »

Cet homme-là s'était appelé devant l'état civil « Guillaume-Sulpice Chevalier ». Jamais il n'avait voulu donner ses œuvres sous son nom. Enfin, un jour, pour plaire à ses amis connus et inconnus, et sans trop se trahir, il avait choisi une signature, en souvenir de la fameuse chute et du non moins célèbre cirque des Pyrénées, pour lesquels son admiration était sans bornes.

Nous, Messieurs, qui sommes citoyens d'Auteuil et qui formons, vis-à-vis des hommes disparus en 1866, le commencement de ce qu'on est convenu d'appeler la postérité, nous ne connaissons, pour le saluer d'un souvenir respectueusement ému, que « Gavarni ».

Mon grand-père maternel, M. B. Picard, avait parfaitement connu Gavarni chez M. Polack, avec lequel Gavarni aimait beaucoup, vers 1856, à venir jouer au billard.

Mon aïeul — soit dit en passant — a été l'un des premiers propriétaires du hameau Boileau, où il possédait et transmet à ma mère ses deux maisons, au rond-point du fond, attenant à la propriété Givert.

A l'époque où il connut Gavarni, celui-ci habitait une maison entourée d'un vaste jardin, située



près de la station du Point-du-Jour. Ce jardin pouvait avoir 4 à 5.000 mètres et allait jusqu'à la Seine. Gavarni fut exproprié par les travaux du chemin de fer de Ceinture pour la presque totalité de sa propriété, et toucha une indemnité d'environ 200.000 francs.

Si le parc était grand et beau, il semble, d'après certains souvenirs que j'ai recueillis, que la maison était fort ordinaire. Elle n'avait pour elle que ses vastes proportions. Gavarni y recevait beaucoup d'artistes et de littérateurs. Il était surtout lié avec Alfred de Musset. Musset venait souvent l'été à Auteuil, la plupart du temps chez Gavarni, qui a fait du poète après sa mort le portrait que je vous ai montré (*Illustration*, 16 mai 1857). On m'a assuré que Musset eut un petit coin de terre près de Gavarni, mais que cela ne dura qu'une saison. Ce n'est pas sans raison qu'on a tenu à donner à une rue d'Auteuil le nom de l'illustre poète.

Il nous faudrait maintenant une rue Gavarni ; on pourrait très bien nommer ainsi la partie de la rue du Point-du-Jour à laquelle Théophile Gautier a bien voulu laisser sa désignation actuelle. Cette rue du Point-du-Jour a déjà assez de fois changé de nom — rue Benott, rue de la Municipalité — pour qu'on lui applique une désignation que l'admiration universelle rendra immuable et définitive.

Je demande à notre Société de bien vouloir émettre un vœu en ce sens. Il existe déjà à Passy, courte, pas jolie, étroite, une rue Gavarni : on pourrait lui donner un nom plus modeste. Usant, d'ailleurs, de la définition de l'avenue qui est une rue plantée d'arbres, nous pouvons réclamer une *avenue Gavarni*. Elle serait à sa place dans un quartier où l'on relève, après les rues Jouvenet, Lancret, Van Loo, Téniers, la rue Daumier.

ÉMILE POTIN.

A propos de cette communication, *M. Guillois*, dont la famille est liée avec celle du poète depuis plus de cent ans, a entretenu la Société des relations qui rattachent Alfred de Musset au quartier d'Auteuil. Il a rappelé que le poète habita parmi nous, dans sa jeunesse, rue Boileau, presque à hauteur de la rue de Musset actuelle. Ce fut là qu'il fit, à seize ans, ses premiers vers, une élégie inspirée d'André Chenier et qui n'a pas été publiée :

Il vint sous les figuiers une vierge d'Athènes  
Douce et blanche, puiser l'eau pure des fontaines,  
De marbre pour les bras, d'ébène pour les yeux.  
Son père est Noémon de Crète, aimé des Dieux.  
Elle, faible et rêvant, mit l'amphore sculptée  
Sous les lions d'airain, pères de l'eau vantée  
Et féconds en cristal sonore et turbulent...

C'était à Auteuil qu'il pensait dans une de ses *Nuits* immortelles :

Quand dans les bois d'Auteuil perdu dans mes  
(pensées...

Ce fut à Auteuil encore qu'il fit la connaissance de Mélesville, chez qui il jouait la comédie et dont il pensa sérieusement à épouser la fille.

Un dernier souvenir rattache Musset à notre

quartier. Le poète laissa, en mourant, un chien, Marzo, confié à la garde du concierge de la rue du Mont-Thabor. A la mort du pauvre animal, le concierge, pour ne pas le jeter au tombereau, l'emporta du côté des fortifications. Il s'arrêta à un endroit où des terrassiers travaillaient et leur demanda la permission de déposer le corps dans le terrain qu'ils étaient en train de remuer. Marzo fut enseveli sous une charrette de terre, dans une rue nouvelle, et cette rue s'appelle aujourd'hui rue de Musset !

#### AUTEUIL QUI S'EN VA

Passy se construit de plus en plus. Les hautes maisons sortent chaque jour de terre et gagnent du terrain vers Auteuil. Les jardins, les jardinets tendent à disparaître. Arbres, arbustes tombent, deviennent bûches ou fagots. A la place des verts gazons s'ouvrent des trous béants, bientôt garnis, revêtus de pierres meulières. Les hôtels et les maisons familiales font place aux constructions de six ou sept étages, bientôt peuplées d'hôtes de passage qui n'auront pas connu notre vieux sol, et qui, sans doute, ne lui accorderont qu'un très mince intérêt.

Et cependant n'est-il pas bon, n'est-il pas sain, moral, utile, de savoir, au moins dans ses généralités, l'histoire, la géographie du petit coin où l'on doit vivre, ne fût-ce que quelques-unes des années qui nous sont départies ? Enfants, nous apprenions à respecter le nom, à vénérer la mémoire de bisaïeux que nos yeux ne virent point, mais qui nous tracèrent le sillon de notre modeste vie. Hommes, ne devons-nous pas reporter notre affectueuse et respectueuse sympathie sur les rues, les maisons, les sites que les générations précédentes nous ont préparés, façonnés, en y laissant comme un reflet d'elles-mêmes ?

Si le progrès, si les nécessités croissantes de l'extension des populations vers l'ouest menacent les vieux coins, les arbres ou les antiques maisons que nos regards aimaient à contempler, hâtons-nous d'en conserver l'image pour nous et pour les autres.

C'est dans cette pensée, sous cette impression que nos collègues MM. de l'Église ont bien voulu recueillir les trois photographies que ces quelques lignes accompagnent.

Voici d'abord la maison, 29, rue Chardon-Lagache, dans laquelle vint mourir Gavarni (1), non chargé d'années, mais inconsolable de la mort de son fils et de l'expropriation par le chemin de fer de Ceinture du magnifique parc dont il était si fier, et qu'il avait planté des essences les plus rares. Cette maison, qui a appartenu à Mlle de Roland,

(1) Voir *Bulletin*, t. III, p. 172.

est déjà *vieux jeu*, comme l'on dit. Elle est condamnée. A se revoir ici elle pourra dire, le jour

l'ancienne maison de retraite des Messieurs de Bon-Secours. Les démolisseurs étaient mêmes déjà en



Maison de Carpeaux (en démolition).

où la pioche s'abattrait sur elle : *non omnis moriar*.

Dans les premiers mois de l'année 1898, nous étions prévenus qu'on allait démolir la maison de l'illustre statuaire Carpeaux, à l'angle du boulevard Exelmans et de la rue Boileau, en face de

pleine besogne quand l'objectif se dressa. *Campos ubi Troja fuit...* L'immeuble, au surplus, n'avait rien de remarquable. Mais Carpeaux y avait vécu.

Enfin, une petite rue modeste, tranquille, à peine agitée même dans les périodes électorales, est la rue Désaugiers, de la rue d'Auteuil à la rue du

Buis. C'est un petit coin que les Altoiliens ne connaissent pas tous, où ils ne passent guère. Cette minuscule rue mène de nos archives (1) jusque chez notre collègue M. Lévêque, directeur de l'école Say. Un jour, je ne sais lequel, on redressera la rue d'Auteuil, l'école Say s'agrandira, on mettra la rue Chardon-Lagache à l'alignement, et la rue du Buis, flétrie, sera emportée, la rue Verderet sera recouverte par les maisons nouvelles, la rue

#### LES DEMEURES DE GAVARNI

Le médaillon de Gavarni, exécuté par M. Charpentier pour la Société, est presque achevé (1) Avant de déterminer l'endroit où il sera placé,



Rue Désaugiers.

Désaugiers aura disparu comme le gai chansonnier dont elle porte le nom. En voici l'image, avant qu'elle ne soit plus qu'un souvenir.

E. P.

(1) Elles étaient alors 12, rue d'Auteuil et sont actuellement chez M. l'architecte Botrel.

nous avons recherché quelles furent les demeures de Gavarni. Voici une note très complète de M. Mar.

GAVARNI (Hippolyte-Guillaume-Sulpice CHEVALIER, dit), dessinateur, aquarelliste et lithographe, 1804-1866. Né à Paris, rue des Vieilles-Haudriettes, n° 5. A Bordeaux, habita impasse des Minimes, quartier Saint-André, de la fin de 1824

(1) Ce médaillon n'a pas été placé, la maison qui devait le recevoir ayant disparu et certaines difficultés ayant surgi.

à la fin de 1825; à Tarbes, chez M. Lelen, inspecteur du cadastre, puis aux Pyrénées de la fin de 1825 au commencement de 1828. Revint à Paris en mai 1828 et demeura rue Saint-Lazare, n° 27, jusqu'en juillet 1829. A Montmartre, de juillet 1829 à 1835. Enfermé pour dettes à la prison de la rue de Clichy, de la fin de mars à décembre 1835. Rue Blanche, n° 43, en 1836-1837; rue Fontaine-Saint-Georges, n° 4, de novembre 1837 à 1846 environ; au *Point-du-Jour*, route de Versailles, n° 49, ancien, depuis 1846 environ. A Londres de la fin de décembre 1847 à la fin de 1850. *Reentra alors à sa maison du Point-du-Jour, où il resta jusqu'à 1865, tant dans cette maison même que dans celle à côté. Avenue de l'Impératrice (du Bois-de-Boulogne) en 1865 et 1866. Enfin à la villa de la Réunion, route de Versailles, n° 122, et y mourut à la fin de novembre 1866. Fut inhumé au cimetière d'Auteuil.*

Sa veuve mourut en mai 1890, âgée de 66 ans, au château de Tréchaussade (Haute-Vienne).

En résumé, c'est dans sa maison de la route de Versailles qu'il resta le plus longtemps (une vingtaine d'années). A défaut de l'emplacement de cette maison, on pourrait peut-être encore mettre son médaillon sur la maison où il mourut, dans la villa de la Réunion, route de Versailles n° 122 (?) (1).

M. Mareuse a extrait, du *Journal de Goncourt*, les divers passages concernant Gavarni :

## ANNÉE 1852.

Sur la route de Versailles, au *Point-du-Jour*, à côté d'un cabaret ayant pour enseigne : *A la Renaissance du Perroquet savant*, un mur qui avance avec de vieilles grilles rouillées qu'on ne dirait jamais s'ouvrir. Le mur est dépassé par un toit de maison et par des cimes de marronniers étêtés, au milieu desquels s'élève un petit bâtiment carré, une glacière surmontée d'une statue de plâtre tout écaillée : *La Frileuse*, d'Houdon.

Dans ce mur fruste, une porte à la sonnette de tirage cassée, dont le tintement grêle éveille l'aboiement de deux chiens de montagne. On est long à venir ouvrir; à la fin, un domestique apparaît et nous conduit à un petit atelier dans le jardin, éclairé par le haut et tout souriant. C'est là que nous faisons notre première visite à Gavarni.

Il nous promène dans sa maison, dont il nous raconte l'histoire : un ancien atelier de faux-monnayeurs sous le Directoire, devenu la propriété du fameux Leroy, le modiste de Joséphine, qui utilisa la chambre de fer où l'on avait fabriqué la fausse monnaie, à serrer les manteaux de Napoléon, brodés d'abeilles d'or. Il nous fait traverser les grandes pièces du rez-de-chaussée, décorées de peintures sur les murs représentant des vues locales : la porte d'Auteuil en 1802.

(1) Le 122 est l'origine de la Villa de la Réunion; mais c'est dans une maison donnant à la fois Villa de la Réunion et 29 rue Chardon-Lagache qu'est mort Gavarni. (Voir l'article *Auteuil qui s'en va*, p. 477.)

Nous parcourons avec lui toute la maison et les interminables corridors du second étage, où d'anciens costumes de carnaval, mal emballés, s'échappent et ressortent de cartons à chapeaux de femme.

Nous redescendons dans sa chambre où, près d'un petit lit étroit, — une couche d'ascète, — il y a sur la table de nuit un couteau en travers d'un livre ayant pour titre : *Le Cartésianisme*.

## AVRIL 1864.

Judi 28. — Un long moment, nous regardons, à travers la clôture de planches, la démolition de la maison Gavarni, son pauvre atelier éventré...

Gavarni s'est campé dans la petite maison à côté, en un pauvre intérieur, dans l'arrière-boutique d'un épicier de banlieue, où un teinturier occupe le devant. (*Id.*, p. 192.)

## ANNÉE 1866.

30 décembre. — Passé aujourd'hui devant l'ancienne maison de Gavarni, avenue de l'Impératrice.

Il y a presque du cimetière dans cette bâtisse lugubre; avec sa grille rouillée, son jardinet à plates-bandes de buis, ses arbustes verdâtres. Le moisi de la tombe mange les marches descollées des portes-fenêtres du rez-de-chaussée. Nous regardons cette misérable maison ambitieuse de bourgeois de l'Empire, cette maison de plâtre, plaquée de fenêtres d'occasion, avec son fronton de temple grec, grignoté par la pluie. Nous regardons le vide à travers ces fenêtres sans rideaux, battues d'une moitié de persienne, et nous pensons à tout ce que cette maison a eu des mauvaises chances de la vie du grand artiste, de ses tristesses, des absorptions de sa maladie.

Et malgré tout, nous sommes encore heureux de la voir debout, cette maison : elle nous le rappelle. Les maisons de ce temps durent si peu, gardent si peu longtemps la mémoire de ceux qui y ont vécu ! (III, p. 94.)

## ANNÉE 1868.

Nous attendions l'omnibus au *Point-du-Jour*, contre le terrain de Gavarni, au-dessous de l'écrêteau portant : *Sept mille mètres de terrain à vendre*.

La porte de la grille était entr'ouverte. Nous entrons, nous nous promenons sous le quinconce de marronniers, sous lequel nous nous sommes promenés si souvent ensemble avec l'ancien propriétaire, quand un homme vient à nous, nous tendant la main, un revenant, un spectre, lui, Gavarni ! Il a son air, son costume rustique, sa barbe inculte, son teint sanguin, ses yeux sail-lants. Il a un chapeau de paille comme lui, et peut-être le sien qu'il aura retrouvé dans le jardin, qu'il vend, lopin par lopin, pour le fils de Gavarni. (*Id.*, p. 237.)

ANNÉE 1869.

16 février. — Nous étions accoudés à la barrière, d'où l'on plonge dans le jardin en contrebas de Gavarni. Une main sur notre épaule. C'est le bohème, gardien marron des sept mille mètres de terrain à vendre. Tout le jardin abandonné, inculte, ruineux, le lierre s'étalant sur la bosse des anciens mouvements de terrain, et le pittoresque des ravages de la nature et de la plante parasite.

Nous promenant à travers ce fouillis de la nature, le bohème nous mène, tout en bas du jardin, à la ligne des beaux arbres qui le finissaient dans leur grande ombre... Ici sera une guinguette, un bouchon pour les dimanches et les lundis des parties de campagne, et où la canaille, abhorrée de Gavarni, viendra, sous le portique toujours vert, où il promenait sa haute rêverie, arroser de bleu des tripes à la mode de Caen, dans des berceaux qu'arrondit devant nous un marchand de vin basque.

Curieux invalide, que ce bohème, cet ancien graveur sur bois, gouteux et presque aveugle, espèce de philosophe agreste et crapuleux, sorte de Thomas Vireloque, laissé en sentinelle là par l'OEuvre de Gavarni, faisant sa compagnie de deux terriers féroces et, remisant, le jour, dans le trou noir de la Glacière où frissonne, sous le plâtre tout écaillé, *la Frileuse* de Houdon.

#### LES BOUFFLERS A AUTEUIL

Grâce précieuse, frivolité aimable, audace des doctrines, culte factice de la Nature et royauté des Philosophes, amour du plaisir et mépris du devoir, règne de la sensibilité et triomphe de la Philanthropie, vices légers mêlés aux qualités persistantes de l'âme française, tout cela ne s'est-il pas comme incarné dans une famille illustre et charmante entre toutes, celle des Boufflers ?

Une branche importante vint se fixer parmi nous, tandis que les descendants du maréchal restaient au premier rang à la cour de Nancy, auprès du bon roi Stanislas (1).

C'était l'heure généreuse et riche d'illusions où Louis XVI montait sur le trône, dans ces années où, comme l'a dit le prince de Talleyrand, on sentait si bien la douceur de vivre.

Il y avait alors, à Auteuil, trois grandes propriétés : tout près de la rivière et proche de l'église, MM. de Sainte-Geneviève, nos seigneurs ;

(1) La descendance directe du maréchal s'éteignit bientôt ; mais la branche des Remiencourt, celle de Nancy, s'étant alliée à la dernière descendante du maréchal, les Remiencourt, par les femmes, se trouvèrent à un moment descendre du maréchal. Ainsi, le chevalier était son arrière-petit-fils.

puis, le château du Coq, habitation royale dont Louis XV avait fait une de ses petites maisons ; enfin, les Boufflers venaient d'acheter, en face du Roi, la propriété qui, longtemps, porta leur nom.

#### I

L'entrée était à peu près située où se trouve aujourd'hui la porte principale de la villa Montmorency ; mais les bâtiments regardaient du côté de Paris, et leurs fenêtres donnaient sur la place de la Fontaine.

Après être passé devant le pavillon de Louis Chouard, portier (1), le mur se dirigeait obliquement vers la Grande-Rue, en suivant à peu près la ligne du marché actuel. Un peu après avoir tourné, on rencontrait un belvédère que les anciens habitants d'Auteuil ont connu. C'est là que la duchesse de Montmorency venait, sous la Restauration, attendre le passage des équipages de Charles X qui se dirigeaient à fond de train vers Saint-Cloud. Le roi saluait la vieille duchesse qui ne quittait son observatoire que lorsque les voitures avaient disparu à l'horizon.

A partir de ce bâtiment, et jusqu'à la porte du bois, la Grande-Rue du village longeait le mur et le parc du château. Du dehors, on apercevait une longue allée formée par ces beaux arbres que l'abbé Morellet voyait de sa fenêtre, quand il logeait chez Mme Helvétius. Avant d'atteindre la maison de maître Jacques Lefranc, garde de la porte du bois de Boulogne, à Auteuil (2), on rencontrait, adossé au mur, un banc de pierre qu'ombrageait un acacia ; au-dessus, dans une niche toujours fleurie, la statue de la Vierge tenant dans ses bras le Sauveur du monde. C'est sur ce banc qu'un jour Piron s'était assis. Absorbé dans sa lecture, il n'avait pas vu deux paysans qui s'étaient approchés sans bruit de l'image respectée. A la fin, le murmure des prières l'avait tiré de sa réflexion et, regardant, il avait vu une bonne vieille agenouillée devant lui et un homme découvert et incliné. Piron ne sait pas pourquoi on lui adresse de pareils hommages, mais il ne doute pas qu'ils ne soient pour lui et il salue, d'un air gracieusement étonné, Philémon et Baucis qui continuent à prier dans la posture de la plus profonde vénération.

De la porte d'Auteuil, le mur du parc remontait en suivant le tracé actuel des fortifications (3) ; il longeait la sablière du bois de Boulogne et arrivait à un pavillon qui servit d'orangerie, puis fut loué dans la suite et qui s'élevait à peu près sur l'emplacement du bastion 61.

(1) Il ne mourut que le 12 septembre 1810, âgé de 75 ans. — V. les registres paroissiaux, n° 90.

(2) Août 1778. Archives nationales.

(3) 29 mars 1756. M. de Barillon écrit au marquis de Marigny, frère de Mme de Pompadour, conseiller du roi, commandeur de ses ordres, directeur et ordonnateur général des bâtiments, jardins, arts, académies et manufactures de Sa Majesté, pour lui exposer que les murs du bois de Boulogne jusqu'au Cabinet de son enclous tombent en ruines et demandent une réparation avant l'hiver prochain. (Arch. nationales O<sup>1</sup>. arch. de la Couronne, ancien régime, n° 1585-1586.)

De cet endroit, le mur redescendait par le chemin des vignes, c'est-à-dire par les rues actuelles Raffet, de la Source et Bosio, pour venir rejoindre le point de départ de notre excursion.

Le parc et les bâtiments avaient une contenance totale d'environ dix hectares (1).

Bien des auteurs ont dit que cette propriété avait été détachée du bois de Boulogne par Louis XIV, au profit du maréchal de Boufflers. C'est là une erreur qu'il convient de rectifier.

D'après l'abbé Lebeuf, la terre qui nous occupe appartenait, en 1656, à Etienne d'Aligre, conseiller du roi et directeur de ses finances; il la laissa à Marie Orceau, femme Rouillé, son héritière, et celle-ci à son fils, Léon-Louis Rouillé, chanoine de l'Église de Paris. Celui-ci la légua à sa nièce, Anne-Marie Rouillé, qui avait épousé Louis de Bernage, conseiller d'État. Mme de Bernage la vendit, le 17 mars 1738, à Jean-Hyacinthe Davasse de Saint-Amarand, conseiller, secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, receveur général des finances de la généralité d'Orléans et trésorier général des maisons et finances de S. M. catholique la Reine seconde douairière d'Espagne. Le 17 mai 1750, M. de Saint-Amarand vendait l'immeuble à Louis-Alexandre du Brocard de Barillon, ancien receveur de rentes.

Le château avait une chapelle particulière ou

(1) D'après le plan manuscrit du terroir d'Auteuil, dressé par Charles Rozy, arpenteur juré, au mois d'août 1658, pour le compte de MM. de Sainte-Geneviève du Mont de Paris, seigneurs dudit Auteuil (Arch. nat. Plans N. n° 12, Seine, 1<sup>re</sup> classe), l'enclos de M. d'Aligre, cour, jardins et maisons, contenait 26 arpents 1 quartier, dont 5 arpents en la censive de Saint-Germain-l'Auxerrois. Une partie de la propriété d'Aligre était sur le terroir de Boulogne; de grandes bornes où se voyaient les armes d'Auteuil et de Boulogne indiquaient la limite des deux terroirs. Quelques-unes de ces bornes ont été retrouvées lors des travaux entrepris pour l'aménagement actuel de la villa Montmorency. En dehors de l'enclos proprement dit, de l'autre côté du chemin des vignes, d'Aligre possédait 3 arpents de vigne ressortissant à Saint-Germain-l'Auxerrois pour droits de lods, vente et censive. Entre le plan de Rozy (1658) et celui de Roussel (1765), la propriété, par suite d'une emprise sur le bois de Boulogne et du reculement du mur de clôture de ce bois, fut agrandie d'environ 4 arpents, soit 13.676 mètres carrés.

Walpole, dans une lettre citée plus loin, donne une contenance de 52 acres. En comptant l'acre anglais, comme on le fait généralement, pour 40 a. 46 c., les 52 acres feraient 21 h. 04 a. 28 c., ce qui est beaucoup plus que la contenance exacte. Walpole aura vu double.

En réalité, et pour nous résumer, la contenance était, du temps de M. d'Aligre, de 8 h. 86 a. 50 c. ou, en chiffres ronds, 9 hectares, auxquels il convient d'ajouter: 1° un arpent de vigne situé en dehors du plan, cet arpent dépendant de Saint-Germain-l'Auxerrois pour droits de lods, vente et censive; et 2° deux arpents pris sur le bois de Boulogne et acquis entre 1658 et 1765; ces trois arpents faisant plus d'un hectare et portant la totalité de la propriété Boufflers à 29 arpents 1 quartier, soit 10 hectares environ.

Voir encore aux Arch. nat. N. n° 157, Seine, année 1666. Sur ce plan, on voit le bois de M. d'Aligre, sur les hauteurs où sont aujourd'hui la villa Montmorency, la rue Raffet, etc. avec, en haut, un pavillon de M. d'Aligre, et, conduisant à ce pavillon, un sentier (rue Raffet ou avenue des Tilleuls actuelle).

domestique, comme on disait alors, dans laquelle avait été célébrée, en septembre 1719, l'union du comte de Guitaud, marquis d'Époisses, avec Mlle de Chamillard et où, en avril 1752, Chomel, ancien évêque d'Orange, bénit le mariage du comte de Saisseval avec Mlle de Barillon.

Enfin, le 6 mars 1773, M. de Barillon céda à son tour les maisons, le parc et les dépendances à Marie-Charlotte-Hippolyte de Campet de Saujon, veuve d'Édouard, comte de Boufflers-Rouverel.

## II

Les Boufflers étaient originaires de la Picardie (1). Ils s'étaient, de tous temps, distingués dans la carrière des armes.

Un Louis de Boufflers, sous les règnes de François 1<sup>er</sup> et d'Henri II, avait été remarquable par sa force prodigieuse. Un autre, François, lieutenant-général de la province d'Isle-de-France a, lui aussi, signalé son nom par une aventure bizarre, qui eut des suites littéraires. Le 13 février 1672, il fut tué en duel à Conches et on le rapportait à Boufflers lorsque la voiture versa en route et tua le prêtre qui l'accompagnait. La Fontaine a tiré de cette aventure la fable qu'il a intitulée *le Curé et le Mort*.

Un partage de terres, fait entre trois frères et daté du 6 juillet 1585, avait divisé la famille en trois branches: l'aînée, qui reçut de Louis XIV, en 1695, le titre ducal; la branche des Rouverel et, enfin, celle des Remiencourt (2).

Le maréchal, dont Mme de Maintenon disait: « En lui, le cœur est mort le dernier », est une des gloires les plus pures de l'ancienne France. Pour sa belle défense de Lille et pour avoir sauvé l'armée après Malplaquet, il mérite l'admiration de la postérité.

Son fils, Joseph-Marie, duc de Boufflers, ravitailla Gènes assiégée et fut inscrit, ainsi que sa famille, parmi les nobles de l'État; il périt, le 2 juillet 1747, laissant une femme qui allait devenir la maréchale de Luxembourg, et un fils, Charles-Joseph, qui mourut, à Paris, de la petite vérole, en 1751, le jour même de la naissance du duc de Bourgogne. Charles-Joseph n'avait qu'une fille de deux ans qui sera, un jour, la duchesse de Biron et qui mourra sur l'échafaud révolutionnaire, le 3 juillet 1794. « C'est avec Charles-Joseph que s'éteignit cette branche dont le maréchal avait fait l'illustration, » dit le duc de Croy-Solre, dans ses *Mémoires*, dont la découverte toute récente, due au savant vicomte de Grouchy, a été un véritable événement.

La troisième branche, celle des Boufflers-Remiencourt, s'était fixée en Lorraine. Le marquis de Boufflers était maréchal de camp et capitaine

(1) La commune qui porte aujourd'hui ce nom est située dans le canton de Crécy, arrondissement d'Abbeville. Elle ne compte que 306 habitants.

(2) *Dictionnaire de la noblesse*, par La Chesnaye des Bois, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1771, p. 718. Les armes des Boufflers étaient d'argent à 9 croix recroisettées de gueule, 3,3 et 3 et 3 molettes de gueules et 1.

des gardes du roi de Pologne, Stanislas Leczinski. Il avait épousé, en 1738, Marie-Françoise-Catherine de Beauvau-Craon, amie du vieux roi et connue sous le nom de *Dame de volupté*. Voltaire lui envoyait la *Henriade* en écrivant ces vers sur la première page :

Vos yeux sont beaux, votre âme encore plus  
Et sans prétendre à rien vous triomphez de <sup>belle,</sup>  
<sup>(tous ;</sup>  
Si vous eussiez vécu du temps de Gabrielle  
Je ne sais pas ce qu'on eût dit de vous,  
Mais on n'aurait point parlé d'elle.

La marquise de Boufflers avait fait, elle-même, son épitaphe :

Ci-gît, dans une paix profonde,  
Cette Dame de volupté  
Qui, pour plus grande sûreté,  
Fit son paradis de ce monde.

De cette union étaient nés une fille, qui devint la comtesse de Boisgelin de Cucé (1), et un fils, le fameux chevalier de Boufflers, meilleur que sa renommée ; tour à tour abbé, chevalier de Malte, gouverneur du Sénégal, académicien et député ; sur le tard, il épousa Mme de Sabran, après avoir échangé avec elle une correspondance exquise que MM. Prat, de Magnien et de Croze ont publiée dans ces dernières années (2).

### III

Nous arrivons enfin, Messieurs, aux Boufflers-Rouverel, ceux-là mêmes qui se fixèrent, en 1773, à Auteuil, et nous allons abandonner un peu l'histoire générale pour nous retrouver sur notre terrain de prédilection, dans notre petite patrie.

Cette branche des Rouverel, rameau détaché en 1585, a eu des destinées bizarres. Son premier chef fut un voyageur aventureux qui mourut le 12 janvier 1596. Un de ses petits-fils, Oudart, marquis de Boufflers-Rouverel, avait dû s'exiler pour échapper aux conséquences d'un duel où il avait tué son adversaire, et c'est ainsi qu'Edouard, marquis de Boufflers-Rouverel, était né en Espagne, en 1722 ; l'enfant redevint français à l'âge de sept ans, puis il entra au service comme capitaine de cavalerie au régiment de Belfort, passa colonel du régiment de Chartres-infanterie et se

(1) Elle périt sur l'échafaud le 3 juillet 1795.

(2) C'est à cette branche des Boufflers-Remien-court qu'il faut, je crois, rattacher sœur Angélique de Boufflers, religieuse converse au couvent de la rue Neuve-Saint-Etienne, qui soigna la jolie petite Marie Philippon (plus tard Mme Roland), lorsque celle-ci entra, le 7 mai 1765, au couvent où elle allait faire sa première communion (*Mémoires de Mme Roland*). Sœur Angélique, devenue infirme, vit mourir son ancienne élève ; elle demeurait tout près de Sainte-Pélagie, où Mme Roland était incarcérée, et elle ne mourut que le 25 germinal an V (14 avril 1797), à 56 ans. Ce côté Port-Royal, associé au nom de Boufflers, est assez piquant et mérite d'être signalé.

maria au château de Saint-Cloud, le 15 février 1746, avec Marie-Charlotte Hippolyte de Campet de Saujon (1) ; chef du nom et des armes en 1750, il mourut en 1764, laissant un fils dont nous n'aurons guère à parler car, désormais, ce sont les femmes seules qui soutiendront l'illustration du nom de Boufflers.

Fille de Charles-François, comte de Campet de Saujon et de Marie-Louise-Angélique de Barberin de Reignac, Marie-Charlotte-Hippolyte était née à Paris le 4 septembre 1725 (2). Son père était lieutenant des gardes du corps du roi ; sa mère épousa en secondes noces M. de Montmorency. Mariée à vingt ans et demi, la comtesse de Boufflers donna le jour, le 3 décembre 1746, à Louis-Edouard de Boufflers. Dame de la duchesse d'Orléans, elle demeurait au Palais-Royal et ne tarda pas à devenir l'amie du prince de Conti, frère de la duchesse. C'est alors qu'elle passa à la cour du Temple, « où elle prit, comme l'a dit Sainte-Beuve, la position équivoque et brillante qui fit sa gloire, si ce n'est son honneur, et qui fit aussi son tourment. »

Nous passerons rapidement sur ces années très connues de son existence, sur sa rupture avec son mari, sur sa royauté qui lui valut, de la part de Mme du Deffand, ce surnom d'*Idole* qui est resté inséparable de son souvenir.

À la mort de son beau-père, en 1750, elle refusa de prendre le titre de marquise, « soit, dit Sainte-Beuve, pour éviter une confusion avec l'autre marquise du même nom, soit pour ne rien devoir de plus à son mari. »

Enthousiaste de Rousseau qu'elle voyait, un jour, irrité des sottises qu'on débitait autour de lui et à qui elle disait : « Tais-toi, Jean-Jacques, ils ne t'entendront pas » ; mêlé, sans vouloir y prendre parti, à la querelle qui s'éleva entre le philosophe de Genève et Hume, un autre de ses amis, comme à la brouillerie qui sépara Mme du Deffand et Mlle de Lespinasse ; correspondante de Gustave III, comme l'était aussi la comtesse de la Marck, née de Noailles (3), sacrée par son cou-

(1) Voir sur cette famille la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, imprimée à Saintes, numéros de juillet et septembre 1894. Il y est surtout question d'un Denys de Campet de Saujon qui vivait au xvi<sup>e</sup> siècle.

(2) Sainte-Aulaire dit en 1724 ; Sainte-Beuve, le 5 ou 6 septembre 1725. La date vraie est le 4 septembre ; c'est du moins celle qui est indiquée dans l'acte de décès de Mme de Boufflers, acte que Sainte-Beuve, comme tous les historiens, avait vainement cherché et que nous avons eu la bonne fortune de retrouver. Elle fut baptisée à Saint-Sulpice, le 6 septembre 1725.

(3) M. de Feuardenet, dans son *Histoire d'Auteuil*, a donné quelques lettres échangées, en 1771 et 1772, entre la comtesse de Boufflers et Gustave III. Il possédait, dit-il, toute une correspondance inédite de ces deux personnages. Il est très regrettable qu'il ne l'ait pas publiée. Si je ne craignais de paraître bien sévère, je dirais que les lettres de Gustave III, données par M. de Feuardenet dans son ouvrage, constituent la seule contribution intéressante fournie par cet auteur à l'histoire de notre quartier. Le chapitre qu'il consacre à la propriété des Boufflers n'est qu'un tissu d'erreurs qui viennent surtout de ce qu'il a confondu constamment la marquise et la comtesse de Boufflers.

sin le chevalier du titre de *Minerve savante* (1); aussi célèbre par les agréments de sa figure que par son esprit et ses connaissances; belle et choyée par tout ce que le XVIII<sup>e</sup> siècle comptait de charmant et d'illustre; amie d'un prince du sang, il semblerait que Mme de Boufflers, peu gênée par ses scrupules, aurait dû avoir l'existence la plus heureuse et la plus enviée. Il n'en fut rien. Son air triomphant cachait plus d'un mécompte et d'une tristesse. Elle n'avait ni un nom, ni un état régulier, et, devenue veuve, son seul rêve, son unique ambition aurait été d'être unie religieusement au prince de Conti. Elle ne put y parvenir, et sa considération s'en ressentit (2). Faut-il ajouter aussi que, quelquefois, malgré tout son esprit, elle se mettait d'elle-même dans une fausse situation, et c'est ainsi qu'un jour, ayant reproché à son amie, la maréchale de Mirepoix, de voir Mme de Pampadour, en lui disant qu'au bout du compte ce n'était que la première fille du royaume, elle s'attira cette réplique: « Ne me forcez pas d'aller jusqu'à trois. » La seconde aurait été Mlle Marquise, amie du duc d'Orléans, et, par ordre de préséance, Mme de Boufflers venait la troisième.

Une autre fois, dans une circonstance presque semblable, comme on lui faisait sentir son inconséquence, elle répondit: « Je veux rendre à la vertu par mes paroles, ce que je lui ôte par mes actions. »

Désespérant d'être princesse, elle n'attendit pas la mort de Conti pour se créer un intérieur et pour s'éloigner, peu à peu et sans éclat, de la cour du Temple. C'est alors qu'elle acheta Auteuil.

Walpole, qui l'avait connue en Angleterre (3),

(1) Mme de Boufflers avait demandé au chevalier les *Fables de La Fontaine*. Son cousin les lui envoya avec ces vers, dont on ne cite ordinairement que les quatre derniers:

Voilà le bonhomme qui fit  
Cent Prodiges qui nous enchantent,  
Des fables qui jamais ne mentent  
Et des bêtes pleines d'esprit.  
La morale a besoin, pour être bien reçue,  
Du masque de la fable et du charme des vers;  
Et c'est la seule vierge, en ce vaste univers,  
Qu'on aime à voir un peu vêtue.  
Si Minerve même, ici-bas,  
Venait enseigner la sagesse,  
Il faudrait bien que la déesse  
A son profond savoir joignit quelques appas:  
Le genre humain est sourd quand on ne lui plait pas.  
Pour nous éclairer tous, sans déplaire à personne;  
La charmante Minerve a pris vos traits charmants;  
En vous voyant, je le soupçonne.  
J'en suis sûr quand je vous entends.

(Correspondance littéraire de Grimm, t.V, pp. 432 et 433.)

(2) Mlle de Lespinasse disait d'elle: « Elle s'est fait victime de la considération et, à force de courir après elle, elle en perd. »

(3) Mme de Boufflers y alla plusieurs fois. A son premier voyage, en 1763, elle fut reçue par l'aristocratie anglaise avec enthousiasme. On aimait cette noble française qui allait inaugurer en personne ce goût de l'Angleterre qui allait bientôt devenir une mode et une manie. Walpole, le 17 mai 1763, écrit à son ami Montagu: « Elle est déjà éreintée à force de courir d'une curiosité à une autre. Elle se lève chaque matin si excédée des fatigues de la veille qu'elle n'aurait pas la force, si elle en avait le goût, d'observer le fort et le faible de tout ce qu'elle voit. Elle est venue ici, aujourd'hui, à un grand déjeuner que j'avais organisé pour elle, avec les yeux renfoncés d'un pied dans

vint lui rendre visite, et il dépeint à son ami le Révérend William Mason, à la date du 10 septembre 1775 (1), le château et les jardins de Mme de Boufflers: « Hier je suis allé à Auteuil voir le jardin anglais de la comtesse de Boufflers. C'est elle qui l'a créé d'après un jardinier anglais. Il contient 52 acres de terre qui vont en montant depuis la maison jusqu'à une hauteur qui s'avance dans les champs, avec des lices, des arbres et des arbustes détachés. Le gazon est supportable bien que grossier et d'un vert rarement en usage dans le jardin d'un gentleman en Angleterre. Sur toute l'étendue du sommet règne une terrasse imposante, entourée par le bois de Boulogne, où conduit une grille ouvrant sur une avenue qui se termine par une colline en pain de sucre. De la terrasse, la vue s'étend à travers la plaine, sur une magnifique perspective qui commence à gauche par un des châteaux du roi, se continue par un bois hors duquel se détache Passy (il appartenait au duc de Penthièvre), qui forme décoration et laisse par échappées une vue admirable sur des coteaux et des villas, à une grande distance. Le milieu du paysage fait encore une pointe en avant; sur le premier plan sont des villages et des maisons de campagne, au-dessus desquels s'étend tout Paris, avec son horizon découpé par les tours et les dômes de Notre-Dame, de Saint-Sulpice, des Invalides et du Val-de-Grâce. L'extrémité de l'hémicycle, formé de coteaux couverts de clochers et d'habitations de toutes sortes, est close par Meudon et par des forêts sur des collines plus élevées. Dans ce magnifique point de vue, il ne manque que de la verdure et de l'eau dont on ne voit pas une goutte. En somme, on n'aura jamais ici d'aussi beaux paysages que chez nous, tant que le climat ne sera pas aussi mauvais que le nôtre. »

Walpole ne voulait pas avouer le mélange du genre anglais au genre français; cependant, les grandes allées régulières, qui faisaient presque tout le tour de la propriété, appartenaient à l'art de Le Nôtre. Le chevalier de Boufflers, pendant l'émigration, dans une lettre à Mme de Sabran, semblait se rappeler les jardins d'Auteuil (2):

la tête et les mains pendantes, à peine en état de porter son sac... » Il y eut, après ce déjeuner, promenade dans le parc, visite à l'imprimerie, et la presse livra un madrigal à Mme de Boufflers, qui fut traduit de suite par le duc de Nivernais:

Boufflers qu'embellissent les Grâces  
Et qui plairait sans le vouloir, etc...

(1) *Lettres d'Horace Walpole*, publiées par le comte de Baillon. Librairie académique, 1873.

(2) *Lettres du chevalier de Boufflers à la comtesse de Sabran*, publiées par Paul Prat; Plon, 1891, p. 129.

— Delille, dans son poème *des Jardins*, a dit: Les Grâces, en riant, dessinèrent Montreuil, Maupertuis, le Désert, Rincy, Limours, Auteuil...

Il adressa aussi, en 1774, à la comtesse une épître qui commençait ainsi:

Boileau eut son Auteuil...

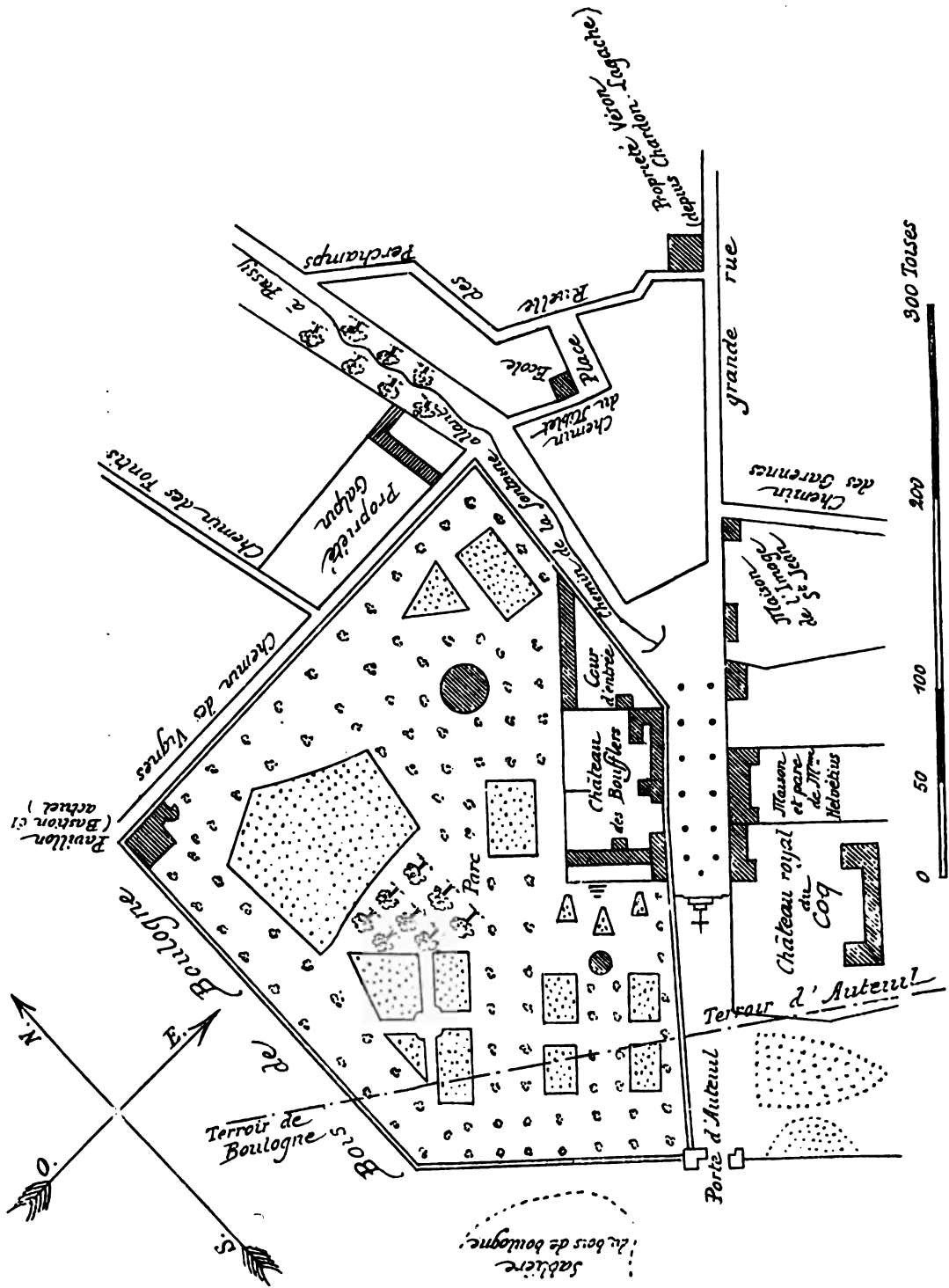
Et ailleurs, dans ses œuvres, je lis:

J'ai parcouru ce jardin enchanté.

Une autre fois:

Jadis, j'ai chanté le jardin, etc.





Plan de la propriété des Boufflers, à Auteuil.

« C'est un mélange assez bien entendu de l'ancien genre et du nouveau qui fait qu'après s'être promené sous de belles allées françaises, on peut ensuite s'égarer dans des sinuosités anglaises. Cela prouve une chose déjà bien prouvée, que les voies des Français sont droites et celles des Anglais tortueuses. »

Thiéry, dans son *Guide des voyageurs à Paris* (1), a décrit le parc de Boufflers avec un luxe de détails qui ne laisse rien à désirer et qui est aussi précis qu'un inventaire d'officier de judicature. Je vous en fais grâce, Messieurs, me bornant à lui emprunter ce que nous n'avons pas trouvé dans la description de Walpole : allées de tilleuls ayant à leurs pieds des touffes de chèvrefeuille, pins, charmilles de lilas, essences rares et odoriférantes. « Un joli petit pavillon, élevé sur la terrasse et adossé à une glacière, jouit des plus charmants points de vue. Il peut contenir deux tables de jeu et est tapissé d'un papier en arabesque de bon goût. Sur la droite, une machine hydraulique, mue par deux chevaux, fournit l'eau d'un réservoir placé près du potager... Enfin, l'allée est terminée par un pavillon assez grand, formant un petit salon tendu en papier bleu de ciel ; de ce salon, on domine sur le château de la Muette, sur Paris, la plaine de Grenelle, Vaugirard, Issy et Meudon ; deux petits pièces, sur les côtés, ont des croisées sur le bois de Boulogne. En face de ce pavillon est un escalier qui descend au potager, au bout duquel vous entrez dans une allée très agréable, bordée d'arbres, d'arbustes et de fleurs. En suivant les sinuosités de cette route, vous arriverez sur la gauche à une charmante allée couverte. En la traversant, vous trouverez un bosquet de forme triangulaire, garni d'orangers, grenadiers, lauriers-roses, aloès, etc. Après avoir respiré l'air embaumé de ce bosquet, vous reviendrez dans l'allée sinieuse qui vous conduira à la serre des orangers, puis à un petit bâtiment couronné d'un fronton triangulaire avec médaillons, dont la porte, ornée de vases et de coquilles en bas-reliefs, peints de bronze, vous annoncera que c'est une laiterie. L'intérieur n'a d'autre décoration que d'être peint en pierre avec des traits d'appareil ; immédiatement après cette laiterie, vous vous trouverez à la fin de votre promenade et vous quitterez à regret ce jardin champêtre. »

Voilà, Messieurs, ce qu'était le parc d'une grande dame, il y a un peu plus de cent ans. La maison n'était pas aussi luxueuse que sembleraient l'indiquer les jardins ; mais elle était hospitalière, ouverte aux grands seigneurs, aux nobles étrangers, aux poètes et aux philosophes.

C'est là que Roucher était venu lire, devant un auditoire choisi, son poème des *Mots*, trop vanté alors, trop critiqué depuis, — depuis surtout qu'on ne le lit plus (2) ; là, que Rivarol bataillait avec Champcenetz ; là, que le duc de Niver-

nais rivalisait d'esprit, de gaieté ou de hardiesse avec l'abbé Galiani, les deux Ségur, Lauzun, Tressan, Narbonne, le prince de Ligne, le chevalier de Boufflers. Les dames étaient la maréchale de Luxembourg, cousine de la maîtresse de céans, et qui s'établissait souvent pendant plusieurs mois chez la délicieuse comtesse (1) ; il y avait encore ces deux femmes exquises que Franklin avait appelé *les Etoiles*, Mmes de Mun et d'Andlau, qui n'avaient qu'à traverser la rue pour venir de chez leur mère, la respectable veuve d'Helvétius (2).

Tout ce beau monde ne se réunit guère à Auteuil qu'après la mort du prince de Conti, arrivée le 2 août 1776. Dans les premiers moments, Mme de Boufflers, tout entière à sa douleur, n'aurait voulu voir personne, ni prendre part à aucune distraction. Le 4 août, Mme du Deffand, qui pourtant ne l'aimait pas beaucoup, écrivait : « *L'Idole* est dans la plus grande douleur. Elle s'est retirée à Auteuil. La maréchale de Luxembourg l'y a suivie ; elle vient de me mander tout à l'heure que j'y serai reçue ; c'est une très grande faveur. J'y irai cette après-dînée. » Et le lendemain de cette visite : « J'ai vu *l'Idole*. Elle observe très bien le costume. Il n'y a rien à dire. » Le 9 : « L'affliction de la divine comtesse est toujours extrême. Je lui ai rendu deux visites à Auteuil où elle est établie avec sa belle-fille et Mmes de Luxembourg, de Lauzun, de Virville et de Barbentane. J'irai y souper lundi. »

L'hiver se passa à Arles et, au printemps, on revint à Auteuil : « Je ne connais rien de mieux, disait le prince de Ligne, que le jardin de la comtesse de Boufflers. On y voit le goût, la raison et la simplicité. »

Le 4 avril 1780, Mme du Deffand écrivait à Walpole :

« Elle a, dit-on, quatre-vingt ou cent mille livres de rentes ; elle en fait bon usage. L'année dernière, elle passa trois mois à Auteuil dans une très jolie maison qui lui appartient ; Mme de Luxembourg s'y était établie avec elle et partageait la dépense d'un fort bon état qu'elle y tenait. Je ne sais si cette année elle fera de même ; je le voudrais. J'y allais passer la soirée pour le moins une fois la semaine. Elle est fort aimable chez elle et beaucoup plus que partout ailleurs. Ses ridicules ne sont point contraires à la société ; sa vanité, quoique extrême, et tolérante, elle ne choque pas celle des autres. Enfin, à tout prendre, elle est aimable. Sa petite belle-fille a de l'esprit, mais elle est bizarre, folle, et je la trouve insup-

(1) Mme du Deffand écrivait, en 1775, à l'abbé Barthélemy : « La maréchale est mieux, mais pas assez bien pour s'établir à Auteuil. »

(2) Mme de Boufflers était fort liée avec ses voisines. Le 4 septembre 1778, Mme de Sabran écrit au chevalier : « Votre cousine (c'était *l'Idole*) part le 20 pour Voré (propriété de Mme d'Andlau) ; j'ai bien envie de suivre votre conseil et d'y aller avec elle. » — Voir aussi dans les *Lettres du chevalier de Boufflers à la comtesse de Sabran*, publiées par Paul Prat, Plon, 1891, p. 74, une lettre du 20 octobre 1779 où il est question de Mme de Boufflers et des chagrins de cœur de Mme d'Andlau, quittée par M. de Salm et consolée par Chamfort.

(1) Voici le titre exact : *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris, ou description raisonnée de cette ville, de sa banlieue et de tout ce qu'elles contiennent de remarquable*, par M. Thiéry. Paris, 2 vol. in-12, 1787. Description du Jardin Boufflers, t. I, p. 20.

(2) Voir le *Bulletin* de notre Société, 1<sup>re</sup> année, p. 89.

portable. Sa belle-mère est son esclave et paraît l'aimer avec passion. »

## IV

Quelle était donc cette belle-fille ? C'était la comtesse Amélie de Boufflers, une des plus belles femmes de son temps, très fêtée pour son talent quand elle jouait de la harpe.

Mme de Boufflers avait eu, en 1746, un fils, Louis-Edouard, qu'elle avait fait élever à l'université protestante de Leyde. Colonel du régiment de Conti, il avait épousé, en 1768, Amélie Constance Puchot des Alleurs, fille de notre ambassadeur à Constantinople ; c'était là qu'elle était née, en 1751, dans ce palais qui avait vu, sous ses galeries de marbre, la belle Mme de Chénier, mère d'André et de Marie-Joséph (1).

Pour la distinguer des autres on n'appelait la jeune Mme de Boufflers que « la comtesse Amélie » ; c'était une enfant gâtée, adorée de sa belle-mère. Un jour qu'elle parlait mal de son mari à Mme de Boufflers, celle-ci lui dit : « Mais vous oubliez qu'il est mon fils. — Ah ! s'écria Amélie avec une vivacité charmante et en se jetant à son cou, excusez-moi. Je crois toujours qu'il n'est que votre gendre. »

On avait inventé, à cette époque, un amusement de société qui s'appelait le jeu des bateaux. Il consistait à répondre à cette question : « Si vous étiez dans un bateau avec deux personnes, — et l'on désignait ces personnes parmi les intimes de l'interrogé, — que le bateau vint à couler et que vous ne puissiez en sauver qu'une, laquelle sauveriez-vous ? » Il s'agissait de répondre avec esprit ; c'est ce que fit Talleyrand à Mme de Staël qui lui disait : « Vous m'assurez que vous me trouvez très aimable, que vous m'aimez ; mais vous donnez sur moi la préférence à Mme de Flabault. Avouez que si vous, elle et moi, nous étions seuls dans un bateau et que le bateau chavirât, je ne serais pas la première que vous songeriez à sauver. » L'évêque, un peu embarrassé d'abord, reste muet, puis, tout d'un coup, d'un ton qui se devine : « Mais, Madame, vous avez l'air de savoir mieux nager (2). » La comtesse Amélie n'y mit pas moins d'esprit. Elle était dans le bateau avec sa mère qui ne l'avait pas élevée et sa belle-mère qu'elle adorait : « Je sauverais ma mère, répondit-elle, et je me noyerais avec ma belle-mère. » (3)

(1) Roland Puchot, comte des Alleurs, ambassadeur de France à Constantinople, était le protecteur de Louis de Chénier. — Au comte des Alleurs succéda M. de Tergennes, qui fut bien loin d'entourer de la même faveur le père d'André. Il y a une explication curieuse et bien peu connue de ce fait dans un article consacré aux Chénier par le journal *l'Artiste* (n° de novembre 1890, p. 340).

(2) Cette anecdote est racontée par Roucher dans *les Consolations de ma captivité* et se trouve reproduite dans *Pendant la Terreur : Le poète Roucher*, Paris, Calmann-Lévy, 1890.

(3) *Mémoires de Mme de Genlis*, IX, p. 123. — Walpole, lors de son voyage de 1775, écrivait à la comtesse d'Ossary : « Mon Dieu, comme je pourrais être fat, si je voulais ! Mme de Boufflers m'a dit, hier au soir, que j'avais fait la conquête de sa belle-fille, la comtesse Amélie. Je vais, ce soir, prendre le thé avec elle sous un bosquet de plumes, dans le jardin anglais de sa mère, à Auteuil. »

Mme de Genlis aimait beaucoup Mme de Boufflers, « qui avait l'esprit d'à-propos, détestait les lieux communs, aimait à faire valoir les autres avec un naturel et une grâce bien rares » ; mais elle ne trouvait rien de remarquable dans la comtesse Amélie et elle ajoutait méchamment : « Sa belle-mère contait d'elle des mots charmants qu'elle seule avait entendus. Mais, depuis la mort de la comtesse de Boufflers, on n'en a plus cités. »

Les dames d'Auteuil étaient au mieux avec la nouvelle cour, celle de Marie-Antoinette (4). Un jour que la reine était à la Muette, la duchesse de Polignac à qui Mme de Boufflers avait dit souvent de vouloir bien disposer, le cas échéant de sa maison d'Auteuil, crut pouvoir profiter de l'offre. La comtesse Amélie eut un caprice et il fallut se dédire. La lettre d'excuses se terminait par les vers suivants :

Tout ce que vous voyez conspire à vos désirs,  
Vos jours toujours sercins coulent dans les plaisirs,  
La cour en est pour vous l'inépuisable source,  
Ou si quelque chagrin en interrompt la course,  
Tout le monde, soigneux de les entretenir,  
S'empresse à l'effacer de votre souvenir.  
Mon Amélie est seule. A l'ennui qui la presse  
Elle ne voit jamais que moi qui s'intéresse ;  
Et n'a pour tout plaisir qu'Auteuil et quelques fleurs  
Qui lui font quelquefois oublier ses malheurs.

Grimm (2) nous raconte que ces vers, lus dans la société de Mme de Polignac, furent généralement trouvés détestables. Des *jours toujours*, des *qui*, des *que*, *quelque chagrin*, *quelques pleurs*, *quelquefois*, etc. C'en fut qu'à la réflexion qu'on s'avisa qu'ils avaient été pris, mot pour mot pour ainsi dire, dans la troisième scène du deuxième acte de *Britannicus* :

Britannicus est seul. Quelque ennui qui le presse  
Il ne voit dans son sort que moi qui s'intéresse,  
Et n'a pour tout plaisir, Seigneur, que quelques  
[pleurs  
Qui lui font oublier ses malheurs.

C'était le moment où André Chénier écrivait :

Le critique imprudent, qui se croit bien habile,  
Donnera sur ma joue un soufflet à Virgile...

C'était décidément à la mode, comme le jeu des bateaux. Mme de Boufflers pouvait se vanter d'avoir bien mystifié son monde.

Mais les jours douloureux approchaient, et Mmes de Boufflers allaient, comme leurs hôtes et leurs amis, en subir la cruelle étreinte. Au moment de la prise de la Bastille, elles étaient à Spa ; elles passèrent de là en Angleterre pour y rester jusqu'après la fuite de Varennes et encore ne revinrent-elles que sous la menace pressante des confiscations.

Les archives municipales de la commune d'Auteuil enregistrent leur retour aux dates des 16 et 27 mai 1792 ; après cela, c'est le don d'un cheval à la

(1) On raconte l'histoire d'un peuplier planté dans le parc de Boufflers par la comtesse le jour du mariage de Marie-Antoinette, et l'on ajoute que, sous la Restauration, quand la propriété fut passée aux Montmorency, la fille de Louis XVI venait souvent en pèlerinage revoir cet arbre, qui lui rappelait les heureuses années de la vie de ses infortunés parents.

(2) V. p. 465. Paris, mars 1871.

nation par la citoyenne Boufflers ; puis, en mai 1793, un secours de trois cents livres pour l'expédition de Vendée. Ces pauvres femmes en étaient arrivées à ne plus ouvrir les lettres qu'elles recevaient de l'étranger ; elles les remettaient au comité de surveillance d'Auteuil qui, à son tour, les déposait aux bureaux de la Convention.

Malgré ces preuves de civisme, malgré des dons fréquents et importants (1), Mmes de Boufflers furent arrêtées par ordre du Comité de sûreté générale ; on examina, puis on saisit leurs papiers et, le 23 janvier 1794, à l'aube, elles furent conduites à la Conciergerie.

Caillot, un de leurs anciens fermiers ou régisseurs, qui commandait la garde nationale d'Auteuil, agit en leur faveur et, dès le lendemain, apporta, au nom du Comité d'Auteuil, un certificat qui affirmait leur civisme et leur parfaite soumission aux lois (2).

Toutes deux échappèrent à la guillotine et elles durent ce rare bonheur au dévouement de l'abbé Le Chevalier, instituteur du jeune Boufflers (3). Ce brave homme vendit sa bibliothèque et sa petite terre de Normandie pour faire vivre ces dames dans leur prison. Bien mieux, il s'ingénia à détourner d'elles le coup fatal et il y réussit. Il avait connu Fouquier-Tinville chez un procureur au Parlement ; il entra en relations avec le sinistre magistrat et obtint que les papiers des dames de Boufflers resteraient toujours au fond du carton. C'est ainsi qu'elles atteignirent la fin du

règne de Robespierre. Elles ne furent remises en liberté que le 5 octobre 1794.

Ici, tous les historiens perdent la trace de la comtesse de Boufflers. Je ne parle pas de Feuardent, qui la fait mourir pendant la Terreur ; mais Sainte-Beuve lui-même ne pouvait qu'invoquer une vague tradition, d'après laquelle elle serait morte en 1800.

Déjà la *Société historique* avait eu la bonne fortune de signaler (1) un acte du 22 pluviôse an VIII qui prouvait qu'à cette date, « la divine comtesse » vivait encore. C'était une donation de la propriété d'Auteuil, déguisée sous forme de vente, au profit de la comtesse Amélie, devenue veuve et demeurant alors à Elettes, canton de Saint-Jean-du-Cardonnay, département de la Seine-Inférieure.

De temps à autre, Mme de Boufflers était revenue à Auteuil, car, au recensement de juillet 1798, nous la retrouvons habitant encore le n° 21 de la Grande-Rue ; de même, dans *les Petites Affiches* des 13 brumaire et 2 frimaire an VIII, où elle apparaissait comme vendeuse d'une maison faisant partie de l'enclos du Temple (23.000 livres), et d'une autre maison à Paris, rue de Choiseul, n° 1 (19.200 livres), on la dit toujours domiciliée à Auteuil. Cependant, son habitation réelle paraissait être à Rouen, rue du Faucon, 6. C'est là qu'elle passa l'acte important du 22 pluviôse an VIII et là qu'elle mourut, le 7 frimaire an IX (4 décembre 1800), à 10 heures du matin, âgée d'environ soixante-seize ans, d'après son acte de décès que j'ai eu la bonne fortune de retrouver (2).

Ces dernières ventes, les pelouses ensemencées de blé pendant le Directoire par les soins des Economistes, la location de la maison principale à Talleyrand et d'un des pavillons du parc à Vannelet (3), tout cela montre bien que la comtesse de Boufflers vivait, depuis 1794, dans un état voisin de la gêne. Ainsi finissait, dans la tristesse et dans le besoin, cette femme charmante qui avait été choyée comme une reine au Palais-Royal, au Temple et à Auteuil même, pendant près de soixante-dix années.

La comtesse Amélie revint, après la mort de sa belle-mère, se fixer à Auteuil. Elle est signalée, par deux rapports de police (4), comme l'âme d'une coterie où l'on annonçait publiquement le retour des Bourbons, coterie qui se réunissait aux Eaux de Passy et à Auteuil, « qui n'est peuplé que d'étrangers de haut parage ». Elle ne devait donc

(1) 3 octobre 1793. Dépôt des lettres arrivées de l'étranger. — 2 novembre 1793. Don de 100 livres pour repas du détachement de l'armée révolutionnaire. — 14 novembre 1793. Don d'argenterie dépassant 90 l.

(2) Le 5 germinal an II (25 mars 1794), le Comité de surveillance d'Auteuil envoyait au Directoire du district de Franciade (Saint-Denis) des observations « en conciance » (sic) :

• 1<sup>o</sup> Marie-Charlotte-Hippolyte Campet-Saujon, veuve depuis trente ans d'Edouard Boufflers-Rouverel, domiciliée à Auteuil avant sa détention, soixante-neuf ans. Elle a un fils de quarante-sept ans, émigré.

• 2<sup>o</sup> Détenu à la Conciergerie depuis le 4 pluviôse dernier par ordre du Comité de sûreté générale portant qu'elle était émigrée rentrée.

• 3<sup>o</sup> Vivant de son revenu.

• 4<sup>o</sup> Avant et en 1789, son revenu était, charges déduites, de 41.200 livres ; aujourd'hui, net, 28.604 livres.

• 5<sup>o</sup> Dans les premiers jours de son retour en Angleterre (27 avril 1792), on a vu venir chez elle ses anciennes connaissances, ce qui a duré peu de temps, puis elle a vécu très retirée avec sa bru, son petit-fils âgé de huit ans et demi, un instituteur réputé bon citoyen et une Anglaise qui lui est attachée depuis trente-trois ans, veuve d'un Florentin (il s'appelait Lorenzi) qui est en état (l'Anglaise) d'arrestation chez elle, avec un garde, depuis la loi sur les étrangers. Cette Anglaise ne reçoit aucune compagnie.

6<sup>o</sup> Rien de suspect. A la fuite du tyran, elle était en Angleterre. A Auteuil, le 10 août. Elle a toujours paru désirer la victoire des patriotes.

• Soumission d'elle et des gens de sa maison. • La comtesse Amélie, dit Sainte-Beuve, avait aussi son dossier favorable.

(3) *Mémoires de Morellet*, t. II, p. 129. — Elles restèrent soixante-quinze jours dans un cachot humide, où elles ne pouvaient entrevoir la lumière que par un trou carré dans la porte ; elles étaient forcées de se coucher avec leurs vêtements pour ne pas se réveiller paralysées par l'humidité des murs.

(1) T. I du *Bulletin*, p. 69.

(2) Acte du 13 frimaire an IX. Témoins : Pierre Marc, notaire, et Pierre-Nicolas Roch-Delahaye, rentier à Hénouville, amis de la défunte. Signé : Demadières, adjoint. — Son portrait a été gravé par Colinet, au Lycée, boulevard de la Comédie-Italienne ; il porte ces mots : « Dédié à la comtesse Amélie, par son très humble et très obéissant serviteur, Julien Fatou. » — Quant à la comtesse Amélie, son portrait fut gravé en Angleterre par C. Heath, d'après B.-R. Faulkner, dans *Heath's Gallery of british engravings*, 1837, t. III.

(3) Vannelet, dont l'existence si bizarre a été racontée, avec tant de talent, par M. Léonce Pingaud, dans tel livre qu'il a consacré à *Un agent secret sous le Directoire : le comte d'Antraques*, — recevait, dans sa maisonnette d'Auteuil, les Polonais réfugiés Dombrowski et Koziusko.

(4) Des 19 fructidor an IX et 28 germinal an XIII.

guère avoir de relations avec ses voisins d'en face, les Cabanis, qui, cependant, recevaient fréquemment, à cette époque, son cousin le chevalier de Boufflers, qui rentrait d'émigration.

Mais la ruine la guettait à son tour et, en 1814, la maison d'Auteuil étant saisie (1); elle dut aller s'établir, presque en face, au n° 14 de la Grande-Rue, chez Fauriez, son ancien cuisinier. De sa fenêtre, elle voyait le parc et le château où elle avait vécu et qui devinrent, le 14 juillet 1819, la propriété de M. de Rayneval, ancien ministre d'Etat, et bientôt après celle de la duchesse de Montmorency (2).

Réduite à une pension de 1.500 francs, absorbée d'avance par ses créanciers, elle vit accourir auprès d'elle deux femmes de chambre du temps de sa prospérité, Mmes Morta et Martin. « Je puis bien mourir toute seule, leur dit-elle, et je n'ai pas de gages à vous donner. » Mais ces excellentes femmes ne voulurent pas la quitter; elles mirent peu à peu tout leur petit avoir au Mont-de-Piété et elles arrivèrent ainsi à assurer ses derniers jours, attristés encore par une douloureuse cécité.

M. Ludovic Halévy, dans une solennité acadé-

mique récente (1) disait de ce genre de domestiques : « L'aisance était entrée dans une maison et la misère y est entrée. Le maître dit à la servante : « Je n'ai plus rien, ma pauvre fille, il faut nous séparer. — Nous séparer. Pourquoi ? — Puisque je n'ai plus rien. — Je veux rester. — Sans gages ? — Sans gages. » Et ce *sans-gages* comme le *sans-dot* de Molière, ce *sans-gages* est l'invariable refrain de ces touchants récits. « J'ai mes petites économies, dit la servante. — Mais elles sont à toi. — Non, elles sont à vous. » Et quand il ne reste plus rien de ces petites économies, la servante très souvent s'en va travailler au dehors pour faire vivre son maître. Car elle dit toujours *mon maître* et veut toujours rester *la servante*. C'est à se demander en vérité si, pour avoir de parfaits serviteurs, il ne suffirait pas de n'être plus en état de leur donner des gages. Ce serait là cependant, Messieurs, une expérience qu'il ne faudrait pas, peut-être, pousser trop loin.

Messieurs, à la *Société historique d'Auteuil*, nous nous vantons parfois et seulement quand nous sommes entre nous, d'être, en quelque façon, une petite académie locale; aujourd'hui, imitons publiquement ce qui se fait chez notre grande sœur et que notre souvenir ému salue, en les rappelant, les noms de Mmes Morta et Martin, qui ont voulu, sans gages, servir leur ancienne maîtresse jusqu'à sa mort.

La comtesse Amélie mourut, en effet, dans leurs bras, le 4 mai 1825, vers 5 heures du soir. Fauriez fit la déclaration du décès (2) et, de cette femme qui avait été l'une des plus belles de la cour de Marie-Antoinette, qui avait eu, à un moment, 100.000 livres de rente, il reste le nom d'une avenue; dans la villa Montmorency, un tilleul, un orme, quelques acacias et quelques penpliers et, au cimetière d'Auteuil (3), une pierre fendue par les obus et que la mousse envahit si jalousement qu'avant quelques années le nom même de Boufflers ne s'y lira plus!

De son mariage, la comtesse Amélie avait eu un fils, Amélie-Joseph-Emmanuel-Hippolyte de Boufflers, qui était né, le 16 novembre 1785, sur la paroisse Sainte-Marie-Madeleine de la Ville-l'Évêque. Il avait été tenu sur les fonds baptismaux par La Fayette et par Amélie de Boufflers, duchesse de Lauzun, sa cousine paternelle.

C'était, à six ans et demi, un enfant d'une taille ordinaire pour son âge, aux cheveux et aux sourcils ardents, avec des yeux bleus, un nez, une bouche et un menton petits, un front grand, couvert de cheveux; le visage délicat et plein, ajoutait le signalement (4).

Nous savons déjà qu'il eut pour précepteur l'abbé Le Chevalier; mais, oublieux des excellentes leçons d'un tel maître, il devint bientôt, par ses mœurs et par sa paresse, indigne du nom qu'il portait.

(1) Rapport sur les prix de vertu, 22 novembre 1894.

(2) Actes de l'état civil de la commune d'Auteuil. — Déclarant Louis-Félix Fauriez, propriétaire de la maison où le décès a eu lieu.

(3) Et non pas au Père-Lachaise, comme Mme de Genlis le dit par erreur.

(4) Signalement du 10 juillet 1792. Actes de municipalité. L'enfant ne sait pas signer.

(1) L'hôtel de Boufflers, enclos du Temple, n° 20, est vendu par jugement du tribunal civil de la Seine du 23 mai 1812, moyennant 129.050 francs (*Petites affiches* du 7 novembre). — Maison d'Auteuil, mise en vente le 21 juillet 1814 (*Petites affiches* du 19 mai). — Le 3 mars 1818, elle écrivait à Chiappe, ancien député de la Corse, qu'elle voudrait vendre par son intermédiaire à la reine de Suède, Eugénie Clary, femme de Bernadotte, de petits tableaux qui lui avaient été offerts par le roi Gustave-Adolphe IV.

(2) 14 juillet 1819, M. de Rayneval pour 32.495 fr. 30 et la duchesse de Montmorency pour le surplus de 111.200 francs se rendent adjudicataires sur poursuites de saisie immobilière dirigée à la requête des syndics et mandataires des créanciers de la Société ayant existé à Paris sous la raison sociale Constantin et Cie et du sieur Caron, liquidateur de cette Société contre Mme Amélie-Constance Puchot des Alleurs, veuve de Louis-Edouard de Boufflers. — Le 8 janvier 1822, la duchesse de Montmorency acquiert de M. de Rayneval. — 27 avril 1829, inventaire après décès d'Anne-Françoise-Charlotte de Montmorency-Luxembourg, veuve d'Anne-Léon, duc de Montmorency. Les héritiers sont le duc Charles, le prince Christian, la marquise de Mortemart, née Anne-Eléonore-Pulchérie, les Rohan-Chabot, la marquise de Gerbevillers, les comtesses d'Estournel et de Gontaut, petits-enfants. — 17 juillet 1830, le duc Anne-Charles-François de Montmorency devient adjudicataire du tout, le mobilier étant compté pour 40.000 francs. La propriété, plus 4 pièces de terre avoisinant le parc au lieu dit le Niblet, d'une contenance de 5 ares 97, le tout pour 340.100 francs. — 25 mai 1846, mort du duc Anne-Charles-François. La propriété reste indivise entre ses héritiers : le duc de Montmorency, son fils, la princesse de Bauffremont et la duchesse de Valençay, ses filles, chacun pour un tiers. — La Compagnie du chemin de fer de Saint-Germain (MM. Emile Péreire et Rodrigues Henriquez) achète les 10-15 novembre et 10 décembre 1852 moyennant 400.000 francs, des héritiers de Montmorency. Les 1-11 août 1854, la Compagnie de Saint-Germain devient Compagnie de l'Ouest. Celle-ci morcela définitivement la propriété : une partie fut occupée par les emprises de la voie, une autre devint la villa Montmorency actuelle, d'autres parcelles furent vendues et partagées depuis. (Renseignements dus à des titres de propriété communiqués par nos excellents confrères, MM. Barthélemy et Ludovic Raynaud). — Vers 1860, on voyait encore, sur l'emplacement actuel du marché, les ruines de quelques-uns des bâtiments occupés autrefois par les Boufflers.

Il eut à comparaître devant les tribunaux dans des conditions qu'il ne convient pas de rappeler (1), et, cependant, pour donner une idée de son caractère, je parlerai d'un de ses procès, qui serait amusant, s'il n'était lamentable (2).

Le 27 novembre 1845, Boufflers était traduit devant la 6<sup>e</sup> chambre correctionnelle pour outrages au garde champêtre d'Auteuil. Voici, dans toute sa fantaisie, le procès-verbal de cet agent : « Passant à Auteuil, le 23 septembre, sur la place de la Fontaine, le sieur Genty, garde champêtre, était revêtu de ses insignes, quand il a entendu des cris et des blasphèmes devant la maison de santé de M. le docteur Lemoine. Ces blasphèmes étaient adressés à l'employé des voitures pour Paris et, en les entendant, les personnes qui étaient aux croisées les ont fermées. Ayant invité l'individu qui proférait ces blasphèmes à cesser ce vacarme, à ne pas faire un pareil esclandre et d'être plus conséquent avec les personnes qui étaient présentes (*sic*) à cette scène, nous avons reconnu que cet individu était le comte de Boufflers, demeurant à Auteuil. M. le comte de Boufflers m'a dit que je n'étais qu'un valet et m'a accablé *indistinctement*, moi et toutes les personnes présentes, des propos les plus outrageants. » Boufflers fut condamné, par défaut, à six semaines de prison. Le 18 décembre, sur opposition, la peine était réduite à 50 francs d'amende, sans emprisonnement. Jules Favre défendait Boufflers. L'avocat du roi, Mongis, dit : « A votre dernière audience, ce n'est pas seulement l'absence du prévenu qui vous a rendus divisés, c'est aussi le nom qu'il a l'honneur de porter. Un tel nom oblige, non pas à être un poète élégant et gracieux, mais à donner des gages de courtoisie et d'urbanité; un tel nom oblige à accorder aux hiérarchies sociales un respect d'autant plus facile que, soi-même, on a droit d'y aspirer! » Ce pauvre Boufflers, n'en déplaise à M. l'avocat du roi, n'avait guère le droit d'aspirer au respect! M. Mongis terminait en disant qu'il admettait néanmoins un adoucissement de la première sentence et il laissait deviner qu'il croyait à la folie du prévenu. « M. le comte de Boufflers nous a entendu, disait-il, et s'il ne nous a pas compris, — et peut-être le langage du prévenu nous autorise à le craindre, — il y aurait donc dans cette circonstance quelque chose qui ne se dit pas, qui se sent, qui s'apprécie et qui, de la commisération, conduit à l'indulgence. »

Si Boufflers n'était pas fou, c'était, du moins, le plus bizarre des originaux. Il est resté, dans la mémoire de tous ceux qui l'ont rencontré (3), comme « un petit vieillard de tournure assez falotte et qui avait plutôt l'air d'un maître de danse retiré des affaires que d'un gentilhomme de bon lieu ». « Je le vois encore, dit Louis Judicis, avec son castor à longs poils, son habit bleu barbeau, son grand gilet blanc, son pantalon de nankin et ses escarpins à boucles d'argent, trottinant par les rues du village, le nez au vent, les pieds en équerre,

et les mains toujours agitées par une gesticulation extravagante. Tout en marchant, il se livrait à des monologues interminables qui paraissaient l'amuser prodigieusement, car il les accompagnait d'ordinaire d'un petit rire strident qu'un accès de toux ne manquait pas d'interrompre. » Il était suivi d'enfants qui l'appelaient *Coco-Boufflers* ou *Coco-la-Tour* et qui le torturaient de mille manières.

Il vivait seul, sans amis ni relations, avec un vieux domestique, dans une maison qui existe encore et qui est contiguë à l'ancienne propriété de Mme Helvétius, un peu avant d'arriver à la rue Erlanger.

Quand il mourut, le 5 avril 1858, à 11 heures du matin (1), son valet prévint MM. Charles de Rémusat, Georges de La Fayette et Francis de Corcel. Seuls, ils assistèrent, avec le domestique, aux obsèques d'un parent qu'ils n'avaient jamais voulu voir pendant sa vie. La cérémonie fut faite à l'église et l'inhumation au cimetière d'Auteuil.

Ainsi disparaissait de la scène du monde, le petit-fils d'une femme que le duc de Lévis (2) trouvait « une des personnes les plus distinguées de son temps par la justesse et l'étendue de son esprit ».

Oublions, Messieurs, cette triste fin d'une famille gracieuse et illustre pour ne nous rappeler que les heures enivrantes où les dames de Boufflers firent, il y a plus d'un siècle, la gloire de cet Auteuil qu'elles aimaient tant et qu'elles devaient bien, en retour, un modeste souvenir et une sympathique pensée.

ANTOINE GUILLOIS.

#### ANCIENNE SOCIÉTÉ D'AUTEUIL

##### *La comtesse de Boufflers à Roucher* (3).

Auteuil, ce 28 juin.

Je serai charmée, Monsieur, d'entendre l'ouvrage dont vous me faites l'honneur de me parler. Je ne doute pas qu'il ne soit aussi digne du sujet qu'il peut l'être. Je vous prie de choisir votre jour et votre heure. Tous les jours me sont égaux, excepté vendredi, et l'heure de midi est celle que je préférerais, si vous n'y mettez point d'opposition.

J'ai l'honneur, etc.

H. DE SAUJON, COMTESSE DE BOUFFLERS.

(1) Actes de l'état civil de la commune d'Auteuil, aujourd'hui détruits; décès constaté par Pierre-Antoine-Louis Jehenot, officier de la Légion d'honneur, maire d'Auteuil, sur la déclaration de Charles Boursset, 42 ans, coiffeur à Paris, rue Charlot, 18, et de Thomas-Elie Simon, 44 ans, nourrisseur à Auteuil.

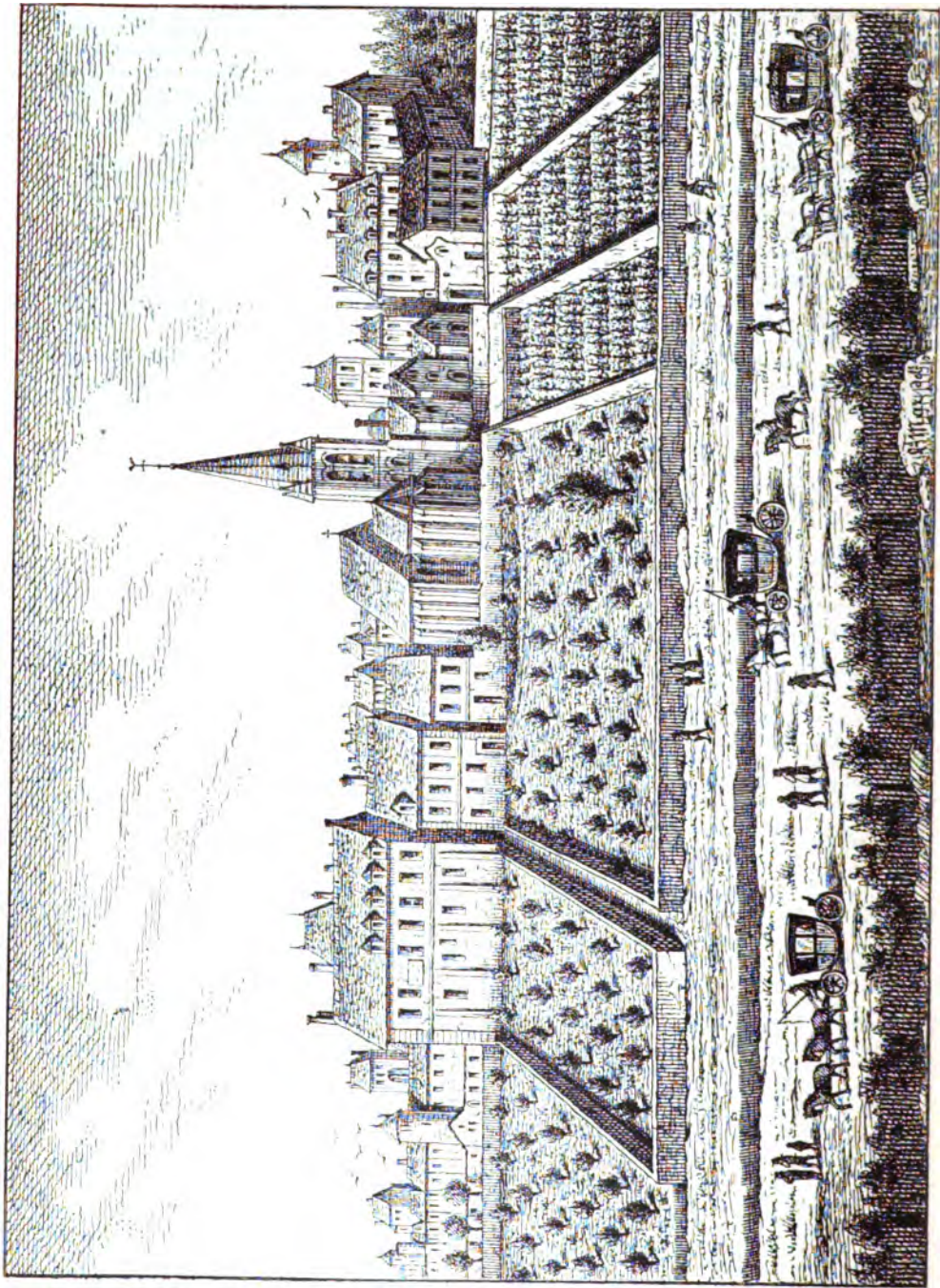
(2) Dans ses *Caractères et Portraits*.

(1) *Gazette des Tribunaux* des 28 novembre 1831 et 1<sup>er</sup> février 1832.

(2) *Gazette des Tribunaux* des 28 novembre et 19 décembre 1845.

(3) Note de Louis Judicis. *Intermédiaire des chercheurs*, 1882, p. 411.

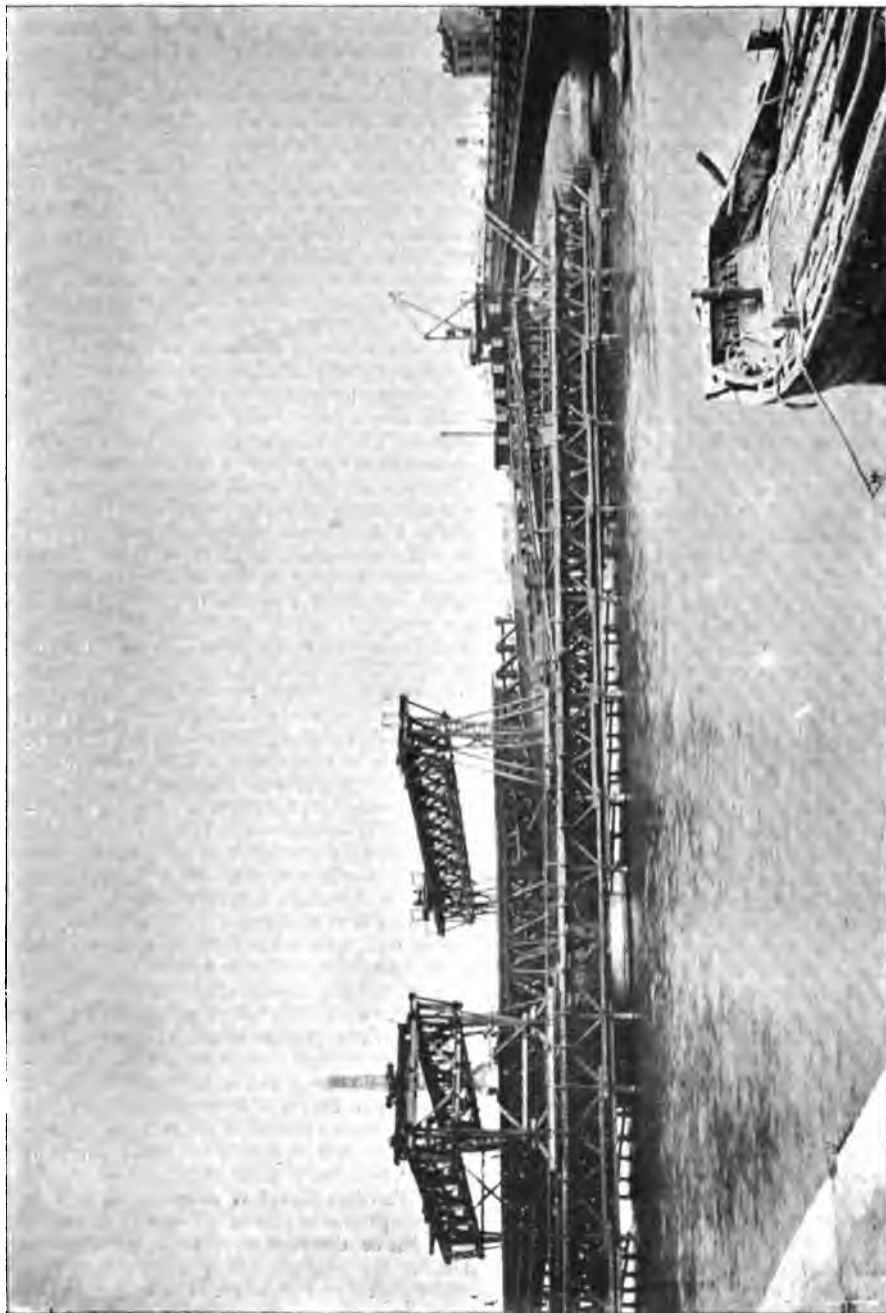
(3) D'après l'original. Inédit. Communication de M. Guillois.



Auteuil il y a 200 ans.

et, dans Paris même, rue des Trois-Bornes, rue Pierre-Lévée, au Gros-Caillou, rue Pierre-Assise, rue des Saints-Pères et à la Tombe-Issoire.

coup que Vercingétorix venait de donner le signal de la révolte à Gergovie, où de toutes parts lui arrivaient des secours. Justement alarmé, il ac-



État des travaux du pont Mirabeau, le 16 juin 1895.  
(D'a près une photographie de MM. de l'Église.)

Au commencement de l'an 52 avant Jésus-Christ, César, qui croyait la Gaule pacifiée, passait le reste de l'hiver à Lucques, quand il apprit tout à

court, et, par une de ces manœuvres invraisemblables que savent seuls exécuter les grands capitaines, il franchit les Cévennes, couvertes de six



pieds de neige, stupéfié ses adversaires par sa promptitude, incendie Orléans et Bourges, et pendant que, remontant la rive droite de l'Allier, il marche sur Gergovie, il donne l'ordre à Labiénus, son plus habile lieutenant, d'aller avec quatre légions et la moitié de sa cavalerie punir les Parisiens de l'appui qu'ils avaient les premiers prêté à Vercingétorix.

Labiénus laissa ses bagages à Sens, suivit la rive gauche de l'Yonne et de la Seine, franchit avec ses vingt mille hommes quelques rivières de peu d'importance, le Loing, l'Ecole, l'Essonne, l'Orge, et vers le soir du troisième jour de marche, il fut forcé de s'arrêter et de camper sur les bords des marais que formait alors la Bièvre à sa jonction avec la Seine.

Cependant, au bruit de son approche, les bandes, les *outlaws*, « les scélérats », comme César les appelle, les anciens compagnons d'Indutiomare et d'Ambiorix, sortaient des bois et affluaient à Lutèce. Il en vint du Mans, de Chartres, de Rouen, d'Evreux; ils furent bientôt près de cinquante mille et élurent pour chef le vieux Camulogène, chargé de gloire et d'années.

Camulogène comprit que le mont Lucotitius était le vrai rempart de Paris du côté de l'est. Au matin, Labiénus vit au delà du marais l'armée gauloise rangée sur la colline. Pendant une longue journée, il chercha à se frayer un passage à l'aide de claies, de fascines, de mantelets. Il dut s'avouer vaincu, et, au milieu de la nuit, dans le plus grand silence, il fit rebousser chemin à ses troupes. Quand le soleil se leva, Camulogène ne vit plus aucun ennemi dans la plaine d'Ivry et put croire un moment que Lutèce était sauvée.

C'était bien mal connaître l'opiniâtreté romaine.

Labiénus revint rapidement à Melun, passa la Seine sur une cinquantaine de bateaux abandonnés là imprudemment par les habitants, et reprit son chemin vers Paris en descendant la Seine, — sur la rive droite cette fois, — les bateaux qu'il avait saisis le suivant au fil de l'eau. Quelques fuyards de Melun apportèrent ces mauvaises nouvelles à Camulogène, qui, n'ayant plus le temps d'aller défendre le passage de la Marne à Charenton, n'hésita pas à incendier Lutèce, à couper le grand pont et le petit pont, et se tint sur la défensive, campant vers le Luxembourg, sa droite couverte par le mont Lucotitius et les marais.

Cependant Labiénus avait passé la Marne et était venu camper en face des ruines de Lutèce fumante. Le fleuve séparait les deux armées.

Les préoccupations du général romain étaient extrêmes. On racontait que les Eduens avaient fait défection; que César, obligé de lever le siège de Gergovie, errait sans vivres entre l'Allier et la Loire, et que lui-même était menacé sur ses derrières par les Bellovaques, qui venaient au secours des Parisiens.

Plein de perplexité, il ne songea plus qu'à frapper un grand coup qui le dégagerait, et à ramener ensuite son armée intacte à Sens.

Il convoqua à la nuit un conseil de guerre, distribua les cinquante bateaux qu'il avait amenés de Melun à autant de chevaliers romains, leur ordonna de descendre la rivière vers 9 heures du soir, de s'avancer dans le plus grand silence jus-

qu'à une distance de quatre milles et de l'y attendre. Il laisse pour garder son camp, — situé vers le Châtelet, — les cinq cohortes les moins propres à combattre, et commande aux cinq autres de la même légion de remonter la rivière à minuit en faisant beaucoup de fracas. Il envoie des nacelles dans la même direction à grand bruit de rames. Lui-même, peu d'instant après, part en silence avec les trois légions qui lui restent et se rend au lieu où les chevaliers avaient conduit les bateaux, c'est-à-dire au bas d'Auteuil.

Il y arriva vers 2 heures du matin. Profitant de ces orages subits, si fréquents au mois de mai, il fait passer la Seine à son infanterie et à sa cavalerie; les éclaireurs gaulois placés sur la rive opposée sont surpris et égorgés.

Malgré toutes les précautions de Labiénus, ses opérations en aval comme en amont, furent connues presque aussitôt dans le camp de Camulogène. Toute la nuit, des nouvelles confuses y arrivèrent: on entendait une rumeur extraordinaire dans le camp romain; une troupe considérable remontait le fleuve; une autre le descendait et cherchait à forcer le passage. Camulogène se persuade qu'une partie des Romains, effrayée de l'approche des Bellovaques, se prépare à la fuite; que les autres vont passer le fleuve en trois endroits. Il divise aussi ses forces en trois corps (1) en laisse une partie à la garde du camp, charge une autre de surveiller les bateaux qui remontaient vers Corbeil; quant à lui, avec le gros de ses troupes, il marche au-devant de Labiénus, dont l'armée s'était déployée dans la plaine de Grenelle.

La pluie avait cessé. La bataille s'engagea au soleil levant dans le vaste espace qui s'étend d'Issy au Luxembourg, de la Seine à Montrouge. Les trompettes retentissent. Les Gaulois répondent par leur cri: *Terriben*, cassez les têtes! A l'aile droite, la septième légion les enfonce dès le premier choc et les met en fuite; à l'aile gauche, quoique la douzième légion eût fait tomber sous ses traits les premiers rangs de Gaulois, ceux qui restent se défendent avec acharnement; pas un ne pense à fuir. Au milieu d'eux Camulogène, qui semble avoir recouvré la vigueur de sa jeunesse, excite leur ardeur; la victoire reste incertaine. Mais les tribuns de la septième légion, n'ayant plus d'ennemis devant eux et apprenant ce qui se passait à l'aile gauche, entraînent leurs soldats victorieux, viennent charger les Gaulois par derrière et en font un grand carnage. En ce moment suprême, pas un Parisien ne faillit, pas un ne quitta son poste; tous furent enveloppés et périrent à leur rang. Camulogène tomba percé de coups au plus fort de la mêlée.

Les Parisiens surent se défendre, mais ils ne savaient pas écrire; aussi n'avons-nous que le seul récit de César, et ce récit suggère bien des doutes.

Un fait reste certain, la mort héroïque de Camulogène; mais les résultats de la prétendue victoire des Romains paraissent avoir été nuls.

(1) Combien de fois, depuis cette époque, nos généraux ont-ils aussi, hélas! commis cette erreur! (N. D. L. R.)

Les Parisiens perdirent si peu de monde qu'ils furent en état, trois mois plus tard, d'envoyer un contingent assez considérable, huit mille hommes, au secours de Vercingétorix assiégé dans Alaise. Lutèce se releva promptement de ses ruines, puisque nous la voyons florissante et l'une des soixante cités de la Gaule sous Auguste et sous Tibère.

Après la chute de Vercingétorix, les Parisiens et leurs alliés les Sénonais furent les derniers à soutenir une lutte désormais désespérée. C'est un Sénonais, Drappès, « un brigand », selon César, qui rassembla jusqu'à cinq mille vaillants, reste de la grande guerre, et, traversant la Gaule de la Loire à la Dordogne, se jeta avec eux dans Uxellodunum. Il fut pris, et, plutôt que de servir au triomphe du vainqueur, il s'abstint de mourir pendant plusieurs jours et se laissa mourir de faim.

Le doux César, maître de la ville, sachant bien que sa clémence était trop connue pour qu'on pût jamais attribuer un acte de rigueur à la cruauté de son caractère, fit grâce de la vie à tous ceux qui avaient pris les armes contre lui, ... mais il leur fit couper les mains pour attester le châtiement réservé à de pareils pervers.

J'aimerais voir la statue de Camulogène dominer, du haut du pont Mirabeau, le champ de bataille où il est mort en défendant le berceau de Paris, et où toutes les nations du monde viendront demain contempler les splendeurs de l'Exposition de 1900.

#### CHARDON - LAGACHE

Le Conseil municipal de Paris a décidé en 1894 sur une pétition des habitants d'Auteuil, que la partie de la rue du Point-du-Jour comprise entre l'église et la rue Jouvenet prendra le nom de rue *Chardon-Lagache*. La dénomination nouvelle aura son origine sur les murs mêmes de la maison de retraite fondée par M. Chardon, figurera sur le mur de l'établissement de Sainte-Périne et s'arrêtera à chacune des maisons qui forment, l'une, l'angle de la villa Molitor, l'autre, l'angle de la villa de la Réunion.

Il est peu de personnes qui ne connaissent la maison de retraite Chardon-Lagache, dont la grille d'entrée se profile si heureusement en pan coupé sur la place de l'église. Peut-être en est-il moins qui, tout en se souvenant du fondateur, l'aient bien connu ou sachent exactement le rôle qu'il a joué dans la commune d'Auteuil. La génération dont nous faisons partie est mal informée du caractère de l'homme et de son œuvre; aussi nous a-t-il semblé utile et juste, pour l'histoire de notre quartier et pour la mémoire d'un homme de bien, d'accueillir les renseignements qu'on a bien voulu nous fournir et que nous sommes allés puiser à la meilleure source.

« M. Chardon-Lagache naquit, le 6 avril 1807,

dans la maison qui porte actuellement le n° 4 de la rue d'Auteuil (ancienne rue Molière).

« Son père, M. Pierre Chardon, exerça la médecine à Auteuil pendant un demi-siècle, avec tant de désintéressement qu'il ne laissa aucune fortune. On l'avait surnommé le *médecin des pauvres*. Sa digne femme le secondait dans ses inépuisables charités. Leurs deux fils durent se faire leur position eux-mêmes. L'aîné succéda à son père comme docteur à Auteuil et y recueillit les mêmes sympathies.

« M. Chardon-Lagache, le plus jeune, entra de très bonne heure dans le commerce. Après un travail opiniâtre de plus de quarante-cinq ans, il acquit une grande fortune. Il passait la plus grande partie de l'année dans sa belle propriété, sise au n° 16 de la rue d'Auteuil (autrefois 26, rue Molière). Il s'y occupait sans relâche du bien du pays. Ses conseils, sa bourse étaient constamment au service de tous.

« En souvenir de ses parents il créa à Auteuil, en 1865, de concert avec sa femme et son fils, la maison de retraite qui porte son nom, destinée à abriter ceux qui, en dépit d'un long travail, n'ont pu réunir les ressources suffisantes pour vivre chez eux. Elle peut recevoir jusqu'à cent cinquante vieillards. M. Chardon-Lagache lui consacra son zèle et son dévouement jusqu'à sa mort, survenue en quelques heures le 12 juillet 1879, dans sa maison, 16, rue d'Auteuil.

« Ce ne sont pas ses seuls titres à la reconnaissance des habitants d'Auteuil. Président du conseil de fabrique de la paroisse, il contribua puissamment à l'érection de la nouvelle église en secondant Mgr Lamazou de tous ses efforts et de ses nombreuses démarches.

« Membre du Conseil général de l'Assistance publique et de beaucoup d'autres institutions charitables, il apportait à toutes ces œuvres un concours actif, intelligent et dévoué.

« Son fils, M. Alfred Chardon, après la mort de sa mère, continua de s'occuper, avec le même dévouement, de la maison de retraite. La mort l'enleva à l'affection de tous le 17 novembre 1893. Par sa bonté inaltérable, sa modestie et sa parfaite affabilité, il avait su conquérir l'estime et la reconnaissance générales. »

Il n'y a pas, hélas! que les hommes qui passent. Les choses mêmes qu'ils ont animées, réchauffées de leur vie, souvenirs vivants de leur passage, tendent à disparaître, et l'oubli des générations futures risquerait de monter lentement, si M. Chardon n'avait laissé, heureusement, des œuvres impérissables. Voici qu'après lui c'est le parc qu'il aime qui va périr, morcelé par le prolongement de la rue de Rémusat et de la rue George-Sand. De grands arbres ont été abattus, notamment sur la belle terrasse en bordure de la rue Théophile-Gautier; le lotissement est préparé, le tracé des prolongements indiqué. Le vieil Auteuil s'en va. Fixons-en quelques derniers traits.

Le vaste parc de M. Chardon-Lagache s'étendait jusqu'à la rue Théophile-Gautier et la rue George-Sand; il prenait naissance derrière la maison située 16, rue d'Auteuil, qui domine le parc. Cette maison, nous l'espérons, sera conservée et gardera au moins comme jardin la partie de pelouse qui

encadre une charmante pièce d'eau. A la pointe de ce petit étang, sur une autre pelouse, près d'une allée sablée, entre trois arbres séculaires dont les troncs, cachés sous le lierre, formaient berceau, était une petite statue d'Orphée. Nous ne parlerons pas du magnifique potager, des serres, dans l'une desquelles on remarquait une cascade, et nous irons tout de suite aux ruines entrevues dans un massif, près de la rue des Perchamps. Ce sont les restes de la vieille église d'Auteuil.

Des pierres provenant de l'église ont été réunies avec soin, placées sans joints les unes sur les autres et disposées en hémicycle; l'ensemble s'abaisse aux deux extrémités. A droite, reposent les anciens fonts baptismaux, desquels s'élance une gerbe de fleurs. A gauche, un banc de l'ancien porche; sur ce banc, un des clochetons des contre-forts du chevet. Au centre, on a rétabli en maçonnerie la niche en façade de la vieille église, dans laquelle la Vierge apparaissait aux habitants. Cette Vierge y figurait encore la veille; elle venait d'être enlevée, ainsi qu'Orphée, et transportée rue de Berry, 29, dans la propriété du marquis de Casa-Riera, acquéreur du parc de M. Chardon. Au-dessus, dominant l'ensemble des ruines, une petite croix de fer, provenant de l'ancien caveau de M. Chardon-Lagache père. Sur le tout, le lierre avec les années avait jeté son manteau de verdure.

Ainsi le temps, qui adoucit les regrets sans les effacer, avait poétisé sous un voile naturel les ruines de la vieille église et la dernière pensée que lui donna un de ses bienfaiteurs. Le tableau évoquait, inséparables l'un de l'autre, le souvenir du vieux sanctuaire et celui de son premier fabricant.

Le silence s'est étendu sur eux, et l'on se prend à songer qu'ils auraient dû être réunis dans la mort, que les vieilles pierres de la maison de Dieu eussent été le digne tombeau de son charitable et bienfaisant serviteur. C'est avec un sentiment de respect ému que, M. F. de l'Eglise et moi, nous avons salué ces débris muets, et pourtant si parlants, pendant que les feuilles frissonnaient aux premières brises et miroitaient au soleil de mars.

Que deviendront ces ruines, le jour où ce coin de terre sera vendu ou nivelé?... — On souhaiterait de les voir reprises pierre par pierre et reconstituées, avec les bons soins de notre collègue, M. le curé Depontailier, dans le jardin du presbytère (1). Ou bien notre ancien collègue, M. l'abbé Pourtié, aumônier de la maison Chardon-Lagache, ne pourrait-il pas transporter ces ruines dans le jardin de l'établissement?...

Nous ouvrons le concours entre ces messieurs; la Société, les habitants d'Auteuil pourront les aider. Nous faisons appel à leur émulation, qui ne saurait s'employer à un plus digne objet. Qu'elles fussent au presbytère ou à la maison Chardon-Lagache, ces vénérables ruines seraient enfin assurées de la stabilité et de l'immortalité.

E. P.

(1) On sait que ce vœu a été exaucé (V. p. 482).

## DÉMEMBREMENT DE LA PAROISSE D'AUTHEUIL

D'après les manuscrits ou imprimés consultés à ce sujet, il a été déjà relevé qu'Auteuil, Boulogne et Passy ne formaient, autrefois, qu'une seule et même paroisse.

Ce n'est qu'en 1299 que certains écrits, et notamment une lettre du religieux Pierre Barrier au seigneur de Portis (Mémoire sur cette famille), relatent que Philippe IV, dit le Bel, eut l'idée de faire construire une église aux Muns, petit village de cinquante feux, situé dans la forêt de Rouvret. Mais, la mort survenant, le roi ne put voir son projet exécuté.

Quelques années après, l'abbesse de Montmartre, Jeanne de Repentie, ayant donné cinq arpents de terre nécessaires à la construction de ladite église, la première pierre fut posée en l'année 1319 par Philippe le Long, accompagné de Charles, son frère, et de son cousin Philippe de Valois.

La séparation juridique de la paroisse de Boulogne de celle d'Auteuil fut prononcée après la grand'messe du premier dimanche de juillet 1330, par Hugues de Besançon, alors évêque de Paris.

Puis vint plus tard une tentative de division en faveur de Passy.

Le seigneur Claude Chahu, qui y avait sa demeure, trouvant à juste titre, que les habitants de ce village avaient à souffrir, pour se rendre aux offices religieux, de la distance et de la difficulté des lieux, fit de pressantes démarches auprès de Mgr Hardouin de Beaumont de Péréfixe, archevêque de Paris, membre de l'Académie française, en vue d'obtenir l'autorisation de faire construire et doter une chapelle à Passy, qui serait dépendante de celle d'Auteuil.

La bénédiction de cette fondation eut lieu le 26 mai 1667 par M. Loyseau, aumônier du roi, curé d'Auteuil.

Ci-dessous le dispositif du décret du 26 décembre 1666 :

« Vu et étant apparu, par le rapport de notre Vicaire général (1), que beaucoup des habitants de Passy ne peuvent aller sans beaucoup d'incommodité en leur paroisse et assister à l'office divin, à cause de la distance et de la difficulté des lieux, avons érigé et érigeons par ces présentes une église succursale audit Passy, dépendante et aide de la paroisse d'Auteuil, et, à cet effet, nous avons permis et permettons d'achever la chapelle commencée de bâtir, et sera ladite église succursale sous l'invocation de Notre-Dame-de-Grâce, de laquelle la principale fête se fera chaque année, le jour de l'Annonciation de la Vierge, à la charge que le vicaire qui desservira ladite église de Passy sera nommé par le curé d'Auteuil, destituable à volonté.

« Lequel vicaire résidera actuellement et personnellement audit lieu de Passy, sera par nous spécialement approuvé pour faire les fonctions curiales en ladite église, savoir : pour y baptiser,

(1) M. de la Brunetière.

marier et administrer les sacrements de pénitence, d'eucharistie et d'extrême-onction. Que pour cet effet, il sera construit des fonts baptismaux en ladite église et un tabernacle posé sur l'autel pour y faire reposer le saint Sacrement, et un cimetière béni pour y inhumer les corps des défunts du lieu ; que ledit sieur Chahu et les habitants dudit Passy seront tenus de fournir à ladite église succursale toutes choses quelconques nécessaires à la célébration du divin service et administration des sacrements pour cette fois seulement. Que ledit vicaire aura pour sa rétribution cent cinquante livres données par les sieur et dame Chahu d'une part et cent cinquante d'autre part données par les habitants de Passy : faisant en tout la somme de trois cents livres par an, pour l'entretien dudit vicaire, comme il est porté et spécifié par lesdits contrats et qu'il sera pourvu de logement par lesdits habitants avec les meubles nécessaires à un ecclésiastique, moyennant quoi il sera obligé de dire quatre messes par semaine, y compris les fêtes et dimanches, pour les habitants dudit Passy ; et pour les trois jours restant de chaque semaine, il célébrera à sa dévotion ou quand bon lui semblera ; mais qu'il dira la messe haute les fêtes et dimanches, à l'heure du diocèse, savoir : à huit heures en été et à neuf heures en hiver.

« Qu'il percevra ses assistances des services, baptêmes, mariages et autres fonctions, suivant la taxe du diocèse et sera comptable audit curé desdits mariages, baptêmes, services d'enterrements, oblations, cire, pains bénits, ouverture des fosses, suivant l'usage d'Authueil, et sera tenu de donner avis audit curé des baptêmes, mariages, etc., qui se feront à ladite église de Passy, excepté en cas de nécessité ; comme aussi de tenir l'école pour les garçons audit lieu et de faire les cathéchismes suivant les ordonnances de notre diocèse. A la charge aussi que les habitants dudit lieu seraient obligés de faire leurs confessions et communions paschales en la paroisse dudit Authueil et qu'il ne se fera le jour de Pâques ni eau bénite ni pain bénit, et que l'on n'y dira point de messe paroissiale ni de vêpres, et ne s'y fera point de prédication audit jour, mais seulement se dira une messe basse le matin avant la grand'messe dudit Authueil pour les infirmes et les vieillards et un salut au soir, que les autres curiales néanmoins se pourront faire suivant l'exigence des cas : que l'on ne dira pas de grand'messe dans l'église de Passy le jour de l'Assomption de la sainte Vierge, patronne principale d'Authueil, ni le jour de la fête de la Dédicace de celle-ci, mais seulement une messe basse — qu'en considération des bienfaits et fondations dudit seigneur de Chahu, le vicaire de l'église de Passy dira, à la fin de chaque messe, un *Salve Regina*, pour lesdits sieur et dame Chahu, et un *De profundis*, à perpétuité, pour le repos de leurs âmes. Et en reconnaissance de leur pitié et bienfaits, nous leur avons permis de faire poser un marbre dans ladite église contenant la fondation faite par eux au profit de ladite pour servir de perpétuelle mémoire. »

La dame Christine de Heurles, veuve de Claude

Chahu, n'avait pas entière satisfaction ; elle voulait l'érection de Passy en paroisse complètement distincte de celle d'Authueil, et, pour arriver à ce résultat, elle eut à lutter, respectueusement, contre le chapitre et le curé, qui voyait, par ce fait, diminuer les ressources de sa paroisse. A la suite d'une transaction passée devant Grégoire, notaire à Paris, le 13 avril 1672, et par laquelle elle dédommageait la cure d'Authueil, la dame Chahu obtint enfin la séparation tant désirée, qui fut prononcée par Mgr François de Harlay, seigneur de Champvalon, archevêque de Paris, le 18 mai 1672 :

« Nous avons érigé en paroisse régulière l'église succursale de Passy. »

HENRI DE FORGES DE MONTAGNAC.

#### MICHELET CHEZ BÉRANGER A PASSY

Michelet a rendu deux fois visite à Béranger alors qu'il demeurait à Passy : une première fois le 28 juillet 1843, pour lui apporter lui-même le volume qui avait pour titre *les Jésuites*, et où se trouvaient réunies les leçons qu'il avait faites avec Quinet au Collège de France ; la seconde fois, le 24 décembre de la même année, pour lui porter son volume de *l'Histoire de France sur Louis XI*, et pour lui présenter son fils Charles et son gendre Alfred Dumesnil (1). Nous savons par le livre d'Eugène Noël sur *Michelet et ses enfants* qu'à sa première visite, il avait été un peu inquiet des dispositions de Béranger à son égard, tant il le sentait différent de lui-même. Mais l'accueil avait été parfait, et Michelet, qui n'avait jamais vu Béranger jusqu'alors, fut ravi de sa conversation, et le trouva *digne* — ce sont ses propres paroles — *de son immense popularité*.

La seconde visite ne pouvait être que très agréable. Nous en trouvons la relation complète dans le livre dont je viens de parler. Elle est du genre même de Michelet, Dumesnil, qui le soir, en rentrant, en consigna tous les détails, reproduits par Eugène Noël. Le livre est rare et peu lu aujourd'hui. Je ne puis donc mieux faire que de le citer. Je ne connais pas sur Béranger à Passy de pages plus vivantes ni plus dignes d'intérêt.

« Le 25 décembre 1843, nous allons, M. Michelet, Charles et moi, à onze heures, en petite citadine, chez Béranger. Nous quittons la voiture Barrière-Bleue (2), à Passy. Béranger demeure rue Vineuse. Mon émotion est grande dans cette rue avant de savoir où est la maison, et, dans la maison, plus encore, avant d'entrer chez lui. Une vieille demoiselle, les cheveux pomponnés comme sous la Restauration, nous ouvre, et nous montons

(1) Béranger avait 63 ans ; Michelet, 45 ans.

(2) Nous n'avons pas encore réussi à identifier cette barrière, dont le nom ici rapporté ne figure sur aucun plan et doit être une de ces désignations populaires dont les géographes ne font point toujours état. (N. d. l. R.)

jusqu'à la mansarde, conduits par une jeune fille. D'une fenêtre de l'escalier, j'aperçois un petit jardin que Béranger cultive lui-même, avec une allée au fond.

« Béranger était quelque part d'où il sort pour nous faire entrer. Cette introduction rapide et vulgaire me mit de suite dans la vraie situation, surtout quand je vis, sans tarder, sa figure paraître brusquement derrière la porte. Nous entrâmes dans une petite chambre mansardée, où était son lit, tendue partout en raies bleues et blanches et tapissée d'une moquette : deux fauteuils longs, des livres entassés sur un petit secrétaire en noyer, une table à écrire, quelques médaillons et dessins.



Béranger en 1833

par Charlet.

M. Michelet lui offrit son livre de *Louis XI* et me présenta. Béranger, tout en rallumant son feu, lui dit : Il est bien jeune.

M. Michelet ajouta : C'est un sage.

Et comme, à propos du feu que Béranger soufflait toujours, M. Michelet disait que le matin à six heures, je fais faire mon feu :

— Eh bien ! moi qui n'ai pas de domestique, je le fais moi-même.

Béranger nous dit qu'il nous recevait dans sa chambre, qu'il avait eu toujours besoin d'avoir un chez lui ; qu'il vivait avec une amie âgée de soixante-quatre ans, que lui en avait soixante-trois ; qu'il était sans infirmité, bien qu'il eût été très gravement malade, pendant trois mois, l'été dernier ; que c'était peu rassurant pour deux vieillards de vivre seuls et de ne pouvoir être entendus de personne, s'il leur arrivait quelque chose la nuit ; qu'il mangeait en bas, au premier, en pension chez sa propriétaire, femme d'un vieux militaire. Puis, la conversation s'engageant, il demanda où était M. Quinet.

— En Espagne.

— Il voyage toujours.

Béranger lui reproche de mêler à sa prose un peu trop de poésie, d'être un peu vague, sauf dans le livre des *Jésuites*.

— Vous avez rendu un grand service, dit-il à M. Michelet, autant que peut le faire un livre aujourd'hui... de mon temps, c'était beaucoup plus aisé de saisir le public : il y avait deux camps, on avait tout le camp pour lequel on écrivait ; aujourd'hui on a tout le monde et l'on n'a personne entièrement.

Béranger, là-dessus, citait l'exemple de Lamartine, qui « dit éloquemment ce que tout le monde sent ».

— Eh bien, reprenait-il, Lamartine a peu de gens à lui ; on a affaire à un public électrique.

De là, une plaisanterie sur Cousin, auquel il dit un jour qu'il a basé sa philosophie sur *rien*.

Puis, il en vint à *Louis XI*. Il critique M. de Barante, qu'il a entendu lui-même attacher très peu d'importance à son livre.

Il est familier avec Commines et très au courant de l'histoire de France.

— *Quentin Durward* fut le premier roman de Walter Scott qui me fit soupçonner la science historique. Mais combien il savait peu !

Il ne lui pardonne pas d'avoir fait venir Louis XI de Plessis-les-Tours à Péronne. « C'est parce qu'il avait été à Péronne, ajoutait judicieusement Béranger, qu'il s'enferma à Plessis-les-Tours. Le vieux renard ne s'est mis au terrier qu'après avoir perdu sa queue. »

Puis, on parla d'histoire en général. Béranger, critiqua vivement Augustin Thierry d'avoir transformé en opprimés les Saxons, qui étaient des Normands et des oppresseurs.

— C'est faux, c'est faux, c'est faux ! répétait-il, et je l'ai dit à Thierry, quand il corrigéait ses épreuves. Suivre ainsi ces influences de races dans la fusion des générations, c'est comme si un homme, du pont de la Concorde, s'amusa à distinguer les eaux de la Marne des eaux de la Seine.

De même pour ses Communes, je lui ai dit que nous ne procédions pas de là, et que c'était un grand bien, car nous n'aurions pas notre centralisation... Ces recherches sont comme celles des vieilles armures, quand on a la poudre à canon...

En parlant de notre mauvais gouvernement, il voit, dit-il, avec peine, la désorganisation de l'administration... « Mais après tout, nous sommes un peuple qui pouvons vivre sans loi. C'est la Providence qui nous gouverne. Nous sommes des grands seigneurs qui faisons administrer nos affaires par des intendants, et les chassons quand ils déplaisent. La France est le pays de l'inspiration. ».

Béranger a été très sensible au bon accueil que lui a fait l'autre jour M. Michelet père (il s'agit du père de l'historien), et promet de revenir voir M. Michelet. « Pourvu, dit-il, que je sois à six heures chez moi. »

Il a les yeux, le front et le haut du nez infiniment spirituels. Il est très bien conservé, gai, animé, causeur, il trouve que M. Michelet s'en va bientôt.

Mais cet intérieur est triste. Cependant tout cela est relatif, et il est bien mieux sur cette montagne que dans Paris.

Je dis, en sortant, à M. Michelet : « C'est bien là l'idéal de Noël (c'est Eugène Noël), ce qui me frappe, c'est le parfait bon sens. Mais il dit souvent : « Où allons-nous ! » Au milieu de la conversation, il dit à Charles et à moi avec bonhomie :

— « Jeunes gens, approchez donc du feu ! ne comptez pas trop sur le feu de la jeunesse ! »

.\*

Ici s'arrête le récit même de la visite que j'ai cru intéressant de vous faire connaître. La suite se rapporte aux paroles échangées sur le poète entre les visiteurs, qui rentrèrent à pied par la place de la Concorde.

On y voit que Michelet avait pour Béranger une réelle admiration ; mais le causeur lui paraissait encore supérieur au poète. Ajoutons que le soir de cette visite, Alfred Dumesnil fit relire à son beau-père trois chansons de Béranger : *les Quatre âges historiques, le Juif-Errant et Jeanne la rousse*.

« Pour faire des choses si exquises, il faut des années », dit M. Michelet.

E. M.

UN DES DISCOURS PRONONCÉS LE 27 OCTOBRE 1904 A L'INAUGURATION DE LA PLAQUE COMMÉMORATIVE DÉDIÉE PAR LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE D'AUTEUIL ET DE PASSY A SON ANCIEN PRÉSIDENT, EUGÈNE MANUEL.

#### DISCOURS DE M. ADRIEN DUPUY

*Inspecteur général de l'Instruction publique, délégué du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.*

MADAME (1),  
MESSIEURS les membres de la Société historique,  
MESDAMES, MESSIEURS,

Ce n'est pas sans intention que le Ministre de l'Instruction publique a délégué un universitaire pour le représenter à cette cérémonie. Il a voulu par ce choix attester que l'Université considère comme un droit et plus encore un devoir de faire entendre sa voix partout où l'on célèbre une mémoire qui lui est et lui restera chère. Aussi ma première parole sera-t-elle, Messieurs de la Société historique, pour vous remercier, au nom de l'Université et de son chef, du tribut de regrets et de haute estime que vous offrez aujourd'hui à votre ancien président. Nous éprouvons une légitime satisfaction à le voir honoré de votre suffrage et placé à son rang parmi les illustrations dont vous vous efforcez de faire revivre ou de prolonger le souvenir.

Depuis neuf ans que vous poursuivez vos recherches, combien de noms n'avez-vous pas remis en lumière et comme en circulation ! Grâce à vos

(1) Mme Manuel assistait à la cérémonie.

travaux, on ne fait plus un pas sur le territoire qui constitue votre domaine sans être arrêté par quelque précieux vestige du passé. Vous avez inscrit sur votre livre d'or la peinture avec Gérard, la sculpture avec Carpeaux, la musique avec Rameau, Piccinni, Spontini, Rossini et Gounod, les œuvres de bienfaisance avec les Delessert, l'histoire avec Commines et Henri Martin, l'économie politique avec Turgot et J.-B. Say, la linguistique avec Raynouard et Fauriel. Il ne tient qu'à vous d'y inscrire l'éloquence sacrée, puisque Bossuet et Bourdaloue ont prêché plus d'une fois dans l'humble chapelle où vinrent tour à tour prier et pleurer deux reines détronées, Henriette de France et Marie de Modène. Vous pouvez au nom de Franklin joindre celui de Bailly et entourer du même respect ces deux serviteurs de la science et de la liberté. La philosophie vous appartient aussi avec cette vaillante Société d'Auteuil qui maintient les droits de la pensée en face d'un pouvoir défiant et jaloux. Enfin, et c'est votre plus belle richesse, vous avez la poésie. Si Auteuil reste fidèle au souvenir classique de Boileau et de Molière, Passy s'honore d'avoir abrité la vieillesse de Lamartine et de Hugo. C'est, je ne dirai pas à côté de ces grands poètes, mais à leur suite, pas trop loin d'eux et comme dans leur ombre protectrice, que vous assignez sa place à Manuel. L'honneur est mérité et vous n'avez pas à craindre d'avoir trop accordé à l'affection et à la reconnaissance le jour où, sur la proposition de votre dévoué secrétaire général, vous avez voté l'érection du modeste mais durable monument que nous inaugurons aujourd'hui.

Poète d'inspiration, poète de race, Manuel n'était pas seulement un beau talent : c'était une conscience. Envisageons-le d'abord sous cet aspect. L'étude de sa nature morale nous fera mieux comprendre sa carrière et son œuvre.

Il nous a dit lui-même comment il s'était formé :

Trois peuples m'ont donné ce qu'il me faut pour  
Les Romains et les Grecs et mon vieux peuple <sup>(vivre,</sup>  
<sup>(hébreu,</sup>  
Rome m'apprit le droit dont son code est le livre,  
Athènes la beauté, Jérusalem son Dieu.

Certes, je ne contesterai pas qu'il ait subi cette triple influence ni qu'il en ait profité. Mais j'aime encore mieux me le représenter comme un de ces stoiciens attendris dont Marc-Aurèle reste, à travers les âges, le chef et le modèle et dont l'âme élargie s'aide du sentiment autant que de la volonté pour répondre sans hésitation, sans arrière-pensée, à tous les appels du devoir.

Son extérieur disait mal ce qu'il était. A le voir frêle de corps et presque débile, volontiers replié sur lui-même dans une attitude mélancolique, réservé dans son abord jusqu'à la froideur, on était excusable de ne pas deviner de suite son énergie persévérante, sa chaleur de cœur, son besoin de dévouement. Mais il suffisait d'un peu d'attention pour lire la bonté avec l'intelligence sur ce visage aux traits fins, au regard limpide, à l'expression séduisante sitôt qu'il s'éclairait d'un sourire. Un moment de conversation vous révélait l'homme de conviction, l'homme d'action, plus

épris encore du bien que du beau et qui dans une méditation chaque jour plus approfondie de la vie et de la mort, avait su se garder du doute et de la désespérance. On peut lui appliquer, presque mot pour mot, le jugement qu'il a porté sur son maître préféré, le philosophe Franck. Il était, lui aussi, « de la famille des optimistes sincères. Nature sereine et douce, aimante et consolante, il se refusait à admettre que le mal fût la loi de l'univers. Frappé de l'enchaînement des choses, plus sensible à l'ordre qu'au désordre, sagement résigné à ne pas tout savoir, à ne pas tout expliquer, il croyait fermement à Dieu, à la spiritualité et à la permanence de l'âme, à la liberté, au progrès continu par la justice et par la vertu. » Avec ces principes, trois sentiments ont dominé sa vie. Enfant, homme, vieillard, il a eu le culte du foyer et il a toujours considéré le respect et l'amour de la famille comme la première et la plus importante des lois sociales. — Serviteur dévoué et clairvoyant de la démocratie, il a eu constamment présentes à l'esprit, avec le désir d'en trouver le remède, les misères, les inégalités, pour ne pas dire les injustices, la démocratisation dont nous souffrons. Il en a démêlé les vraies causes : en haut, l'égoïsme ; en bas, l'ignorance, et, contre ce double vice public, il a combattu le bon combat. — Enfin il a passionnément aimé son pays. Son âme de citoyen et de patriote voulait une France indépendante, libre, unie, armée de toutes les forces matérielles et morales qui peuvent la maintenir à son rang dans le monde. Aussi détestait-il nos discordes, nos luttes de partis et de classes, comme le pire obstacle à l'accomplissement des destinées glorieuses qu'il rêvait pour la patrie et auxquelles il n'a jamais cessé d'avoir foi.

Ce qu'il fut comme universitaire, nous n'avons pas maintenant de peine à le comprendre. Professeur, il admirait les anciens, mais sans superstition. Il voulait, il savait être de son temps. Moins préoccupé de former de beaux esprits que des hommes, il éveillait dans ses élèves la conscience de leurs devoirs prochains et les préparait à les bien remplir. Il a pu s'écrier, sans être taxé d'orgueil :

Est-il un sentiment  
De ceux dont notre siècle a vu l'enfantement,  
Est-il un cri d'amour, de gloire ou de colère,  
Est-il un saint élan de vertu populaire,  
Un péril, un effort, un espoir, un regret,  
Pour la cause du juste est-il un intérêt,  
Un éloge à l'honneur, à l'infamie un blâme  
Où nous n'ayons pris part de la voix et de l'âme ?

Son activité ne se limitait pas à sa chaire. Dans son quartier natal du Marais, il se multipliait en lectures, en conférences, en leçons de choses ; il fondait un patronage d'adultes, si bien qu'on peut le compter parmi les initiateurs de ces belles œuvres complémentaires de l'école auxquelles il n'a pas fallu, depuis ces premiers essais, moins de trente ans pour s'établir et s'épanouir.

Inspecteur général, il eut le discernement, la justice tempérée par la bienveillance et, ce qui ne vaut pas moins, l'art d'encourager le talent et d'éveiller les bonnes volontés.

Au Conseil supérieur, il se fit remarquer par ses tendances libérales, par ses vues à la fois larges et sages sur l'éducation publique. Il s'associa résolument aux réformes successives de Jules Simon et de Jules Ferry ; il contribua à organiser l'enseignement moderne et l'enseignement des jeunes filles ; il prit en main les intérêts du personnel à tous les degrés, mais peut-être avec une préférence secrète pour ceux dont le labeur est le plus modeste, mais non le moins utile.

L'œuvre du poète est intimement unie à celle de l'éducateur, qu'elle complète et qu'elle couronne. Si, dans sa modestie, Manuel s'est défendu d'aborder les grands sujets, encore qu'il fût capable de s'élever jusqu'à eux, et qu'il ait trouvé plus d'une fois, notamment pour glorifier Hugo et Pasteur, de hautes et éloquentes paroles, il a su être original et donner sa note toujours personnelle, sans concession aux modes passagères de la littérature, sans parti pris d'école. Il le dit, et on peut l'en croire : « Rien n'a compté pour lui au prix de la sincérité du sentiment. » Il n'a chanté que ce qui l'a ému, ce qui l'a touché d'amour ou de pitié. J'ai déjà signalé les sources principales de son inspiration. Il a d'abord cherché la poésie au foyer et il en a dit avec une tendresse pénétrante et communicative les simples plaisirs, les modestes joies et surtout les tristesses profondes qui y sont la rançon nécessaire de la joie et du plaisir. Puis, élargissant son domaine, sa muse pudique s'est aventurée « sur les places, dans les rues, dans les ateliers, dans les taudis, dans les hôpitaux ». Elle est entrée en contact avec l'indigence, le vice, l'ignorance, les consciences en sommeil et, de ce pèlerinage de compassion et de consolation, elle est revenue éplorée, mais non découragée, souriant à travers ses larmes à un avenir meilleur.

Il ne s'est pas contenté d'être le poète des malheureux et des humbles : il s'est fait interprète des deuils et des espérances invincibles de la Patrie. Que de cœurs ont battu à l'unisson du sien en entendant : *Pour les Blessés, les Pigeons de la République, le Curé de Plouizy, le Dernier Délai, le Codicille de Maître Moser*. Ces nobles poèmes ont été interdits par les maîtres de l'Alsace-Lorraine. Rien n'en dit mieux la valeur et la portée : ce sont de vibrantes leçons de patriotisme.

Je ne m'attarderai pas à louer en Manuel des qualités que personne ne lui conteste : le bonheur de l'invention, l'ordonnance harmonieuse de la composition, la pureté d'un style sobre et ferme. J'aime mieux constater que, de tous les sujets qu'il a traités, il a su, bien que tous ne s'y prêtassent pas également, dégager une morale toujours pure et qu'il ne lui est pas échappé, en parlant des choses même les moins relevées, un seul de ces mots qui ne peuvent être entendus de la femme et de l'enfant. Nul n'a poussé plus loin le respect de soi et des autres. Il y a gagné de devenir le vrai poète de l'école.

Que dire maintenant de l'homme, sinon qu'il a mis d'accord ses principes et sa conduite et qu'il a prêché d'exemple autant que par la parole ou par le livre ? Son amour de la famille a été récompensé par quarante ans d'un bonheur intime, d'un

bonheur à deux, sur lequel je n'ose insister par respect pour une douleur qui ne veut pas être consolée. Et cependant, comment ne pas nommer ici celle qui, après avoir fait l'orgueil de sa jeunesse et la joie tranquille de son âge mûr, l'a défendu par des soins maternels contre les atteintes de la vieillesse et a empêché jusqu'au bout les maux du corps d'empiéter sur la vigueur de son esprit? Qu'elle en soit remerciée au nom des amis de celui qu'elle pleure et qu'elle soit de moitié dans ses honneurs comme elle a été de moitié dans sa vie.

Avec les douceurs du foyer, Manuel a connu celles de l'amitié et il en était bien digne, lui qui

Sur trois chagrins en eut deux pour les autres.

Il sut se concilier de hautes et puissantes affections. Mais dans l'éclat montant de ses succès, il n'oublia pas les compagnons de ses débuts, il ne se reprit pas après s'être donné. — Il fut pour la jeunesse un bon conseiller : combien à leur entrée dans le monde lui ont dû d'être mis et maintenus dans la bonne voie ! — Il ne lui suffit pas de louer

et de recommander la bienfaisance : il fut bienfaisant. Nombreuses sont les œuvres auxquelles il a prodigué, sans compter, son temps, son argent, ses sympathies actives. — Il eut ses déceptions et ses peines, qu'il supporta en homme. Même quand il vit lui échapper cet honneur auquel il avait le droit de prétendre comme à une récompense méritée, son regret ne prit pas la forme de l'envie et de la rancune. Son ardeur au travail n'en fut pas ralentie et on ne le vit pas s'arrêter un instant dans l'accomplissement des multiples devoirs auxquels il se donnait, sans que l'un nuisît à l'autre.

Il s'est endormi, il y a cinq mois, dans la paix de la conscience et du cœur, riche de jours et d'œuvres. On lui a fait de belles funérailles et voici qu'on grave son nom aux murs de la cité. C'est une promesse de durée. Ses amis en acceptent l'augure et ils ont plaisir à se persuader que le poète Manuel ne sera pas effacé du souvenir des hommes et que, de génération en génération ses vers chanteront dans de jeunes mémoires et formeront de jeunes consciences aux sentiments généreux et aux viriles résolutions.





## INDEX ALPHABÉTIQUE

DES RUES, BOULEVARDS, AVENUES, MONUMENTS ET PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS  
EXISTANTS DANS LE XVI<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT DE PARIS EN 1902

N.-B. — Les noms inscrits entre parenthèses indiquent, pour chaque voie, ceux qu'elle a portés antérieurement.

Noms	Largeur légale	Longueur	Pages
<b>A</b>			
Rue <i>Adolphe-Yvon</i> (rue de la Tour) . . . . .	12 <sup>m</sup>	140 <sup>m</sup>	66, 388.
Place d' <i>Aguesseau</i> (voir place d'Auteuil) . .	»	»	»
Villa <i>Aimée</i> . . . . .	5	65	116.
Rue <i>Alboni</i> . . . . .	15	203	36, 80, 165.
Avenue de l' <i>Alma</i> (VIII <sup>e</sup> arrondissement) . .	»	»	129.
Ancienne avenue de l' <i>Alma</i> , à Auteuil (voir rue Chanez) . . . . .	»	»	»
Place de l' <i>Alma</i> . . . . .	»	60	129, 130.
Pont de l' <i>Alma</i> . . . . .	20	153	127, 128.
Rue de l' <i>Amiral-Courbet</i> . . . . .	12	90	164.
Rue <i>Andréine</i> (supprimée par l'avenue du Bois-de-Boulogne) . . . . .	»	»	101, 121.
Rue de l' <i>Annonciation</i> (rue du Moulin, des Tierrées, de la Paroisse, de la Raison, de l'Eglise) . . . . .	8	315	34, 45, 315.
Rue <i>Antoine-Roucher</i> (rue François-Millet).	10	125	222.
Ancienne rue <i>Appert</i> (voir rue du Général- Appert) . . . . .	»	»	»
<i>Arc de Triomphe</i> (voir place de l'Etoile) . .	»	»	»
Ancienne rue des <i>Arches</i> (voir rue Wilhem).	»	»	»
Ancienne place d' <i>Armes</i> (voir place de Passy).	»	»	»
Ancienne rue des <i>Artistes</i> (voir rue Gavarni).	»	»	»
Ancienne rue des <i>Arts</i> (voir rue Géricault) . .	»	»	»
Couvent de l' <i>Assomption</i> . . . . .	»	»	181, 201, 202.
Rue de l' <i>Assomption</i> (chemin, puis rue des Tomberaux) . . . . .	10	862	26, 55, 201, 202, 314, 316.
Rue <i>Auguste-Maquet</i> (nouvelle rue) . . . .	»	50	224.
Rue <i>Auguste-Vacquerie</i> (rue des Bassins) .	12	268	109.
Cimetière d' <i>Auteuil</i> . . . . .	»	»	202, 203, 386.
Eglise d' <i>Auteuil</i> . . . . .	»	»	176, 177, 238 à 242, 462.
Anciennes mairies d' <i>Auteuil</i> . . . . .	»	»	176, 186, 187.
<i>A reporter</i> . . . . .		2.331 <sup>m</sup>	

Noms	Largeur légale	Longueur	Pages
<i>Report</i> . . . . .		2.331 <sup>m</sup>	
Marché d' <i>Auteuil</i> . . . . .	»	»	218.
Fondation et démembrement de la paroisse d' <i>Auteuil</i> . . . . .	»	»	6, 496.
Place d' <i>Auteuil</i> (place d'Aguesseau) . . . . .	»	»	174 à 176, 461.
Pont-viaduc d' <i>Auteuil</i> , ou du Point-du-Jour.	30 <sup>m</sup>	190	217, 369, 385.
Quai d' <i>Auteuil</i> , autrefois chemin de halage .	13,15 et 20	1.635	198, 199.
Rue d' <i>Auteuil</i> (partie de la Grande-Rue, de la rue Molière, de la route départementale n° 30) . . . . .	12	732	168 à 174, 387, 445, 446, 461.
<b>B</b>			
Ancienne rue du <i>Bac</i> (voir rue Van-Loo) . .	»	»	»
Ancienne rue du <i>Banquet</i> (voir rue Galilée).	»	»	»
Ancienne congrégation des <i>Barnabites</i> . . .	»	»	15.
Rue de <i>Bassano</i> (ruelle des Jardins); la lon- gueur indiquée ci-contre est celle comprise dans le XVI <sup>e</sup> arrondissement . . . . .	13	290	151.
Ancienne rue <i>Basse</i> (voir rue Raynouard) . .	»	»	»
Ancienne rue <i>Basse-Saint-Pierre</i> (voir rue de la Manutention) . . . . .	»	»	»
Ancien rond-point des <i>Bassins</i> (voir place Victor-Hugo) . . . . .	»	»	»
Ancienne rue des <i>Bassins</i> (voir rue Auguste- Vacquerie et rue Copernic) . . . . .	»	»	417.
Rue <i>Bastien-Lepage</i> (villa Michel-Ange) . .	12	52	222.
Ancienne rue des <i>Batailles</i> (voir avenue d'Iéna).	»	»	13, 32, 139, 314.
Rue des <i>Bauches</i> (sentier des Bauches) . . .	8	200	127.
Boulevard <i>Beauséjour</i> . . . . .	12	650	117 à 119.
Villa <i>Beauséjour</i> . . . . .	»	»	119, 387.
Rue <i>Beethoven</i> (rue de la Montagne, partie de la route départementale n° 2) . . . . .	15	117	7, 14, 36, 37, 341 à 343, 418.
Ancienne rue du <i>Bel-Air</i> (voir rue Lauriston).	»	»	»
Cité des <i>Belles-Feuilles</i> . . . . .	4	640	113.
Rue des <i>Belles-Feuilles</i> (rue des Biches, entre les avenues Victor-Hugo et Bugeaud) . . . .	10	47	98, 99.
Ancienne rue de <i>Bellevue</i> (voir rue Chalgrin et rue de Traktir) . . . . .	»	»	»
Rue <i>Bellini</i> (rue de la Planchette) . . . . .	7	172	86.
Rue de <i>Belloy</i> . . . . .	12	272	152.
Ancienne rue <i>Benoit</i> (voir rue de Musset) . .	»	»	»
Rue <i>Benjamin-Godard</i> (chemin, puis rue de la Galiote) . . . . .	30	40	156, 206.
Rue <i>Bénouville</i> (rue Chabrol) . . . . .	10	98	127.
Hameau <i>Béranger</i> . . . . .	»	»	182.
Ancienne place <i>Béranger</i> (voir place de Passy).	»	»	»
Rue <i>Berlioz</i> . . . . .	10	110	161.
Rue <i>Berton</i> (rue de Seine, pour la partie aboutissant au quai de Passy) . . . . . (et rue du Roc pour la partie aboutissant à la rue Raynouard et presque parallèle à cette rue) . . . . .	8	415	50, 51.
Ancienne rue des <i>Biches</i> (voir rue des Belles- Feuilles) . . . . .	»	»	»
Rue de <i>Billancourt</i> (chemin du Point-du-Jour à Billancourt) . . . . .	10	330	191.
Ancienne place de <i>Bitche</i> (voir place des États- Unis) . . . . .	»	»	»
<i>A reporter</i> . . . . .		8.321 <sup>m</sup>	

INDEX ALPHABÉTIQUE DES RUES, BOULEVARDS, AVENUES, MONUMENTS, ETC. 505

Noms	Largeur légale	Longueur	Pages
<i>Report</i> . . . . .		8.321 <sup>m</sup>	
Rue <i>Bizet</i> (ruelle des Tourniquets et rue des Blanchisseuses pour la partie qui est comprise entre l'avenue Marceau et la rue de Chaillot), dont la largeur est de . . . . .	10 <sup>m</sup>	300	81, 82, 139.
entre la rue de Chaillot et l'avenue d'Iéna, la largeur est de . . . . .	12		
Ancienne rue <i>Blanche</i> (voir rue Greuze) . . . . .	>	>	>
Ancienne rue des <i>Blanchisseuses</i> (voir rue Bizet) . . . . .	>	>	81.
Rue <i>Blanchon</i> (villas Saint-Allais, Bamboul, Exelmans) . . . . .	12	214	187.
Hameau <i>Boileau</i> (ensemble de voies privées, dont chacune figure à l'index) . . . . .	>	>	183.
Impasse <i>Boileau</i> (impasse des Pauvres) . . . . .	5 <sup>m</sup> , 50	186	187.
Villa <i>Boileau</i> . . . . .	>	>	185.
Rue <i>Boileau</i> (chemin, puis rue des Garennes) . . . . .	8	975	121, 183 à 187, 445, 473, 476.
Quai des <i>Bonshommes</i> (voir quai Debilly) . . . . .	>	>	>
Ancien couvent des <i>Bonshommes</i> . . . . .	>	>	7, 14, 45, 258.
Ancienne rue des <i>Bornes</i> (voir rue des Sablons et rue Cortambert) . . . . .	>	>	>
<i>Bois de Boulogne</i> . . . . .	>	>	5, 117 à 120, 227, 410 et s.
Avenue du <i>Bois-de-Boulogne</i> (avenue de l'Impératrice, avenue Urich); la largeur est de 40 mètres sur 90 mètres à partir de la place de l'Etoile . . . . .	120	4.300	120 à 122, 413, 416.
Fondation de la paroisse de <i>Boulogne-sur-Seine</i> , en 1319 . . . . .	>	>	6, 496.
Rue du <i>Bois-de-Boulogne</i> . . . . .	10	60	164.
Square du <i>Bois-de-Boulogne</i> . . . . .	8	100	164.
Rue <i>Bois-le-Vent</i> (rue de la Paroisse et, pour une partie, rue des Vignes) . . . . .	8	270	48.
Ancienne rue neuve <i>Bois-le-Vent</i> (voir rue rue Talma) . . . . .	>	>	>
Rue <i>Boissière</i> (rue de la Croix-Boissière pour la partie comprise entre la place d'Iéna et l'avenue Kléber) . . . . .	16	750	73, 74, 88.
pour le surplus de la rue Boissière, la largeur est de . . . . .	12		
Ancien couvent des <i>Bonshommes</i> (Minimes) . . . . .	>	>	7, 13, 14, 65, 258, 263, 278, 418, 419.
Ancien quai des <i>Bonshommes</i> (voir quai Debilly) . . . . .	>	>	»
Ancienne rue <i>Bonvin</i> (voir rue François-Bonvin) . . . . .	>	>	»
Rue <i>Bosio</i> (villa Caprice) . . . . .	12	85	223.
Ancienne rue des <i>Bouchers</i> (voir rue Chalgrin) . . . . .	>	>	>
Avenue <i>Boudon</i> . . . . .	9	125	207.
Avenue <i>Boufflers</i> (villa Montmorency) . . . . .	>	172	205.
Château des <i>Boufflers</i> . . . . .	>	>	168, 193, 218, 446, 480 à 489.
Ancienne rue de <i>Bouillé</i> (voir rue Duban) . . . . .	>	>	>
Ancienne avenue de <i>Boulainvilliers</i> (voir rue de Boulainvilliers) . . . . .	>	>	>
Ancien château de <i>Boulainvilliers</i> (voir château seigneurial de Passy) . . . . .	>	>	16 à 19, 37, 101, 102, 109, 115, 284 à 287.
Cité de <i>Boulainvilliers</i> . . . . .	8	250	103, 104.
<i>A reporter</i> . . . . .		13.108 <sup>m</sup>	

Noms	Largeur légale	Longueur	Pages
<i>Report</i> . . . . .		13.108 <sup>m</sup>	
Rue de <i>Boulaivilliers</i> (avenue de Boulaivilliers entre le quai et le rond-point; partie de la route départementale n° 10). . . . .	12 <sup>m</sup>	820	16, 19, 39, 48, 101 à 103, 109, 113, 194.
Ancienne rue de <i>Boulaivilliers</i> (voir rue Nicolo) . . . . .	>	>	>
Rue du <i>Bouquet-de-Longchamp</i> . . . . .	10	148	86.
Rue de <i>Brignole</i> . . . . .	12	60	159.
Avenue <i>Bugeaud</i> . . . . .	15	542	88, 95, 96.
Rue <i>Bugeaud</i> . . . . .	12	88	164.
<b>C</b>			
Ancien chemin du <i>Calvaire</i> (voir rue du Ranelagh) . . . . .	>	>	>
Ancienne villa <i>Caprice</i> (voir rue Bosio) . . . . .	>	>	>
Impasse des <i>Carrières</i> . . . . .	4	32	32.
Ancienne rue des <i>Carrières</i> (voir rue Nicolo et rue Vital). . . . .	>	>	81.
Ancienne rue <i>Chabrol</i> (voir rue Bénouville) . . . . .	>	>	>
Ancien boulevard de <i>Chaillot</i> (voir avenue d'Iéna) . . . . .	>	>	>
Ancien quai de <i>Chaillot</i> (voir quai Debilly) . . . . .	>	>	51.
Rue de <i>Chaillot</i> . . . . .	de 10 à 12	490	29 à 32, 315, 418, 430.
Ancien village de <i>Chaillot</i> . . . . .	>	>	6, 11, 26, 27, 233, 237.
Ancienne impasse de la <i>Chaise</i> (voir impasse Mozart) . . . . .	>	>	>
Avenue des <i>Chalets</i> . . . . .	6	100	165.
Rue <i>Chalgrin</i> (rue de Bellevue, rue des Bouchers). . . . .	8	273	86, 87.
Rue <i>Chamfort</i> (sente de la Petite-Fontaine) . . . . .	12	27	220 à 222.
Avenue des <i>Champs-Elysées</i> . . . . .	>	>	74, 75.
Rue <i>Chanx</i> (avenue de l'Alma) . . . . .	12	280	206, 387.
Rue <i>Chapu</i> (rue Maxime). . . . .	10	68	224.
Rue <i>Chardin</i> . . . . .	12	110	158.
Maison de retraite <i>Chardon-Lagache</i> . . . . .	>	>	216, 316.
Rue <i>Chardon-Lagache</i> (sente des Tas-de-Cailoux, rue de la Municipalité, rue du Point-du-Jour) . . . . .	20	950	80, 189, 211, 214 à 217, 476, 477, 495.
Ancienne avenue <i>Charles-X</i> (voir avenue Victor-Hugo). . . . .	>	>	>
Ancien rond-point <i>Charles-X</i> (voir place Victor-Hugo). . . . .	>	>	>
Ancienne rue du <i>Château-des-Fleurs</i> (voir rue de Bassano). . . . .	>	>	>
<i>Chaussée de la Muette</i> . . . . .	14 <sup>m</sup> ,50	340	61, 315.
<i>Chaussée</i> du pont de Grenelle (voir Grenelle). . . . .	>	>	>
<i>Chemins de fer et stations de la Compagnie de l'Ouest</i> . . . . .	>	>	27, 51, 58, 61, 62, 102, 112, 117 à 119, 126, 131, 132, 145, 146, 162, 163, 166, 204, 205, 217, 218, 226, 228, 419.
Ancienne rue du <i>Chemin-de-la-Croix</i> (voir rue Eugène-Delacroix). . . . .	>	>	>
Ancienne rue du <i>Chemin-de-Versailles</i> (voir rue Gallée). . . . .	>	>	>
Ancien chemin de la <i>Chenille</i> (voir rue du Ranelagh). . . . .	>	>	>
<i>A reporter</i> . . . . .		17.436 <sup>m</sup>	

Noms	Largeur légale	Longueur	Pages
<i>Report</i> . . . . .		17.436 <sup>m</sup>	
Passage <i>Cheysson</i> . . . . .	5 <sup>m</sup>	110	223.
Ancienne rue <i>Christine</i> (voir rue Léonard-de-Vinci) . . . . .	»	»	»
Rue <i>Cimara</i> (rue Saint-André) . . . . .	8 et 12 <sup>m</sup>	110	88, 96.
<i>Cimetières</i> (voir cimetière d'Auteuil et cimetières de Passy) . . . . .	»	»	»
Ancienne allée du <i>Cimetière</i> (voir rue Claude-Lorrain) . . . . .	»	»	»
Ancienne rue <i>Circulaire</i> (voir rue de Presbourg) . . . . .	»	»	»
Rue de <i>Civry</i> . . . . .	12	230	211, 212, 316.
Rue <i>Claude-Chahu</i> . . . . .	10	95	166, 341.
Rue <i>Claude-Lorrain</i> (allée du cimetière, puis rue et avenue des Clos), entre la rue Charodon-Lagache et la rue Boileau . . . . .	8 12	335	202.
Ancienne rue et avenue des <i>Clos</i> (voir rue Claude-Lorrain) . . . . .	»	»	»
Ancien faubourg de la <i>Conférence</i> (voir village de Chaillot) . . . . .	»	»	11.
Rue <i>Copernic</i> (rue des Bassins) . . . . .	12	390	88, 96, 97.
Château du <i>Coq</i> . . . . .	»	»	168, 169, 445, 459, 484.
Impasse <i>Corneille</i> . . . . .	4 <sup>m</sup> , 40	62	183.
Rue <i>Corot</i> . . . . .	12	105	219.
Chapelle de la rue <i>Cortambert</i> . . . . .	»	»	107.
Rue <i>Cortambert</i> (d'abord rue des Bornes, entre l'avenue Henri-Martin et la rue Scheffer), avec largeur de . . . . .	10	»	»
rue Saint-Hippolyte (entre la rue Scheffer et la place Possoz) avec largeur de . . . . .	12	540	106, 107, 124, 144.
ensuite rue des Sablons . . . . .	»	»	»
Temple de la rue <i>Cortambert</i> . . . . .	»	»	106.
Passage <i>Cothenet</i> . . . . .	12	120	114, 126.
Rue <i>Crevaux</i> . . . . .	»	120	164.
Ancienne rue de la <i>Croix</i> (voir rue Decamps) . . . . .	»	»	»
Ancienne impasse de la <i>Croix-Boissière</i> (supprimée par l'avenue d'Iéna) . . . . .	»	»	140.
Ancienne rue de la <i>Croix-Boissière</i> (voir rue Boissière) . . . . .	»	»	»
Ancien carrefour de la <i>Croix-Vineuse</i> (voir carrefour de Passy) . . . . .	»	»	36.
Ancienne rue <i>Cuissard</i> (voir rue Félicien-David) . . . . .	»	»	»
Rue de la <i>Cure</i> . . . . .	6	118	195, 197.
Ruelle de la <i>Cure</i> . . . . .	1 <sup>m</sup> , 50	30	197, 221.
<b>D</b>			
Rue <i>Dangeau</i> (sente de la Petite-Fontaine) . . . . .	12	90	221.
Rue <i>Daumier</i> . . . . .	12	98	222.
Ancienne avenue <i>Dauphine</i> (voir avenue Bagaud) . . . . .	»	»	»
Ancienne rue <i>David</i> (voir rue Louis-David) . . . . .	»	»	»
Rue <i>Davioud</i> (ruelle Saint-Pol ou du fief Saint-Pol, puis rue des Fortes-Terres, ensuite rue de la Glacière, enfin rue Pajou) entre les rues Mozart et du Ranelagh . . . . .	12 8	270	55.
pour le surplus de la rue . . . . .	»	»	»
Ancienne rue du <i>Débarcadère</i> (voir rue Poussin) . . . . .	»	»	»
<i>A reporter</i> . . . . .		20.259 <sup>m</sup>	

Noms	Largeur légale	Longueur	Pages
<i>Report</i> . . . . .		20.259 <sup>m</sup>	
Ancienne rue <i>Debelleye</i> (voir rue Leroux) .	»	»	»
Passerelle <i>Debilly</i> . . . . .	»	120	52, 53.
Quai <i>Debilly</i> (quai des Bonshommes, grande route n° 40 de Paris à Bordeaux, quai de la Savonnerie, quai de Chaillot). . . . .	27 <sup>m</sup>	1.230	51 à 53, 371, 419, 431.
Rue <i>Debrousse</i> . . . . .	12	84	155.
Rue <i>Decamps</i> (rue de la Croix). . . . .	10	560	67 à 79, 345.
Rue <i>Delaroche</i> (rue Saint-Georges) . . . . .	10	42	124, 125.
Boulevard <i>Delessert</i> (a remplacé la rue Benjamin-Delessert et une partie de la rue Beethoven). . . . .	30	250	7, 114, 157, 158, 315, 349, 350.
Ancienne rue de la <i>Demi-Lune</i> (voir rue Gudin) . . . . .	»	»	»
Musée <i>Dennery</i> . . . . .	»	»	121.
Rue <i>Désaugiers</i> . . . . .	6	31	194, 195, 478.
Rue <i>Desbordes-Valmore</i> (rue Notre-Dame) .	10	290	115, 124, 125.
Passage <i>Dietz-Monnin</i> . . . . .	5	100	223.
Rue du <i>Docteur-Blanche</i> (sente, puis rue des Fontis) . . . . .	12	530	220, 221.
Rue du <i>Dôme</i> . . . . .	9 <sup>m</sup> ,85	105	96.
Convent des <i>Dominicaines</i> d'Auteuil (Hôtel Choiseul-Préslin). . . . .	»	»	219.
Rue <i>Donizetti</i> (rue de Montmorency). . . .	15	95	205, 206, 218.
Rue <i>Dosne</i> . . . . .	8 <sup>m</sup> ,85	134	101.
Rue <i>Duban</i> (rue du Marché, puis rue de Bouillé) . . . . .	10	153	115, 316.
Rue <i>Dufrenoy</i> (rue du Puits-Artésien) . . .	12	300	126, 127.
Rue <i>Dumont-d'Urville</i> (remplace le chemin de ronde de l'Etoile et une partie de l'ancien boulevard de Passy). . . . .	12	368	143, 145, 325.
Villa <i>Dupont</i> (cité Dupont). . . . .	4	190	122.
Rue <i>Duret</i> (rue de la Pompe). . . . .	12	310	57.
<b>E</b>			
<i>Eaux</i> minérales d'Auteuil. . . . .	»	»	195.
<i>Eaux</i> minérales de Passy (voir Passy) . . .	»	»	»
Passage des <i>Eaux</i> (ruelle des Eaux, puis passage des Anciennes-Eaux). . . . .	2	210	50, 315, 364 à 366.
<i>Ecoles</i> chrétiennes (voir Frères). . . . .	»	»	»
<i>Ecole</i> Jean-Baptiste-Say (voir Say) . . . . .	»	»	»
<i>Ecole</i> normale d'Auteuil . . . . .	»	»	172, 187, 188, 214.
<i>Ecole</i> normale israélite orientale . . . . .	»	»	170, 460.
Rue <i>Edmond-About</i> . . . . .	12	80	163.
<i>Eglises</i> du XVI <sup>e</sup> arrondissement (voir Notre-Dame d'Auteuil, Notre-Dame-de-Grâce de Passy, Saint-Honoré-d'Eylau et Saint-Pierre de Chaillot) . . . . .	»	»	»
Ancienne rue de l' <i>Eglise</i> (voir rue de l'Annonciation) . . . . .	»	»	45.
Ancienne rue de l' <i>Egout</i> (voir rue Téniers) .	»	»	»
Boulevard <i>Emile-Augier</i> . . . . .	7 <sup>m</sup> ,85	640	123, 163.
Passage <i>Emile-Meyer</i> . . . . .	5	100	223.
Ancienne avenue de l' <i>Empereur</i> (voir avenues du Trocadéro et Henri-Martin) . . . . .	»	»	»
Rue d' <i>Erlanger</i> . . . . .	12	970	168, 211, 387.
Avenue de l' <i>Ermitage</i> . . . . .	7	140	217.
Place des <i>Etats-Unis</i> (rue de Juigné, place Galilée, place de Bitche) . . . . .	55	60	30, 152.
<i>A reporter</i> . . . . .		27.351 <sup>m</sup>	

Noms	Largeur légale	Longueur	Pages
<i>Report</i> . . . . .		27.351 <sup>m</sup>	
Place de l' <i>Etoile</i> (Etoile de Chaillot, puis rond-point de Neuilly) . . . . .	rayon de 120 <sup>m</sup> ,43	»	74 à 78, 122, 330, 405, 407, 413.
Rue <i>Eugène-Delacroix</i> (rue du Chemin-de-la-Croix) . . . . .	8 <sup>m</sup>	160	67 à 69.
Rue <i>Eugène-Labiche</i> . . . . .	12	115	163.
Villa <i>Eugénie</i> (voir villa du Redan) . . . . .	»	»	»
Boulevard <i>Exelmans</i> (entre la rue d'Auteuil et l'avenue de Versailles) . . . . .	42	1.205	80, 187, 217, 218.
pour le surplus du boulevard . . . . .	60		
Impasse <i>Exelmans</i> . . . . .	10	42	224.
Ancienne villa <i>Exelmans</i> (voir rue Blanche) . . . . .	»	»	»
Avenue d' <i>Eylau</i> (avenue du Prince-Impérial), jusqu'à 98 mètres de distance de la place du Trocadéro . . . . .	36	300	158.
pour le surplus de l'avenue . . . . .	16		
Ancienne avenue d' <i>Eylau</i> (voir avenue Victor-Hugo) . . . . .	»	»	158.
Villa d' <i>Eylau</i> . . . . .	8	65	90.
<b>F</b>			
Rue de la <i>Faisanderie</i> (rue de l'Ancienne-Faisanderie) . . . . .	12	795	111, 112.
Rue <i>Faustin-Hélie</i> (rue Sainte-Claire) . . . . .	10	121	124, 125.
Rue <i>Félicien-David</i> (chemin et ruelles des Pâtures, chemin et rue de la Prairie, ensuite rue Caissard, puis rue Hérold) . . . . .	8	450	199, 200.
Cité <i>Félix</i> . . . . .	3 <sup>m</sup> ,75	22	57.
Ancienne rue du <i>Fief-Saint-Pol</i> (voir rue Davioud) . . . . .	»	»	55.
Boulevard <i>Flandrin</i> (boulevard latéral au chemin de fer d'Auteuil) . . . . .	12	820	126.
Ancien boulevard <i>Flandrin prolongé</i> (voir boulevard Emile-Augier) . . . . .	»	»	123.
<i>Fleuriste</i> de la Muette . . . . .	»	»	136, 163, 389, 412.
Ancienne rue de la <i>Fontaine</i> , à Auteuil (voir rue La Fontaine) . . . . .	»	»	»
Ancienne rue de la <i>Fontaine</i> , à Passy (voir rue Lekain) . . . . .	»	»	»
Ancienne sente de la <i>Fontaine</i> (voir rue Raffet) . . . . .	»	»	»
Ancienne rue des <i>Fontis</i> (voir rue du Docteur-Blanche) . . . . .	»	»	221.
Ancienne rue des <i>Fortes-Terres</i> (voir rue Davioud) . . . . .	»	»	»
<i>Fortifications</i> de Paris . . . . .	»	»	112, 113, 203, 229, 250.
Ancienne sente du <i>Four</i> (voir rue Raffet) . . . . .	»	»	»
Rue <i>Foucault</i> . . . . .	12	65	155, 156.
Rue <i>Francisque-Sarcey</i> (voie nouvelle) . . . . .	»	»	166.
Rue <i>François-Bonvin</i> (voir rue François-Millet) . . . . .	»	»	»
Rue <i>François-Gérard</i> (rue des Planchettes), entre la rue Chardon-Lagache et la rue d'Auteuil . . . . .	12	280	200, 201.
pour le surplus de la rue . . . . .	8		
Rue <i>François-Millet</i> (rue Richard-Wallace, puis rue François-Bonvin) . . . . .	12	92	223, 224.
Ancienne rue <i>François-Millet</i> (voir rue Antoine-Roucher) . . . . .	»	»	»
<i>A reportdr</i> . . . . .		31.883 <sup>m</sup>	



Noms	Largeur légale	Longueur	Pages
<i>Report</i> . . . . .		31.883 <sup>m</sup>	
Ancienne rue des <i>Francs-Bourgeois</i> (voir rue Raynouard) . . . . .	»	»	37.
Rue <i>Franklin</i> (rue Neuve-des-Minimes) . . . . .	11 <sup>m</sup> ,70	240	35, 43, 44.
Rue de <i>Franqueville</i> . . . . .	12	410	163.
Pensionnat des <i>Frères</i> des écoles chrétiennes à Passy (ancien hôtel de Valentinois) . . . . .	»	»	42, 109.
Rue <i>Fresnel</i> . . . . .	12	295	157.
Rue de <i>Freycinet</i> (passage de la Pompe-à-feu entre l'avenue du Trocadéro et la rue Pierre-Charron, impasse des Réservoirs entre la rue Pierre-Charron et l'avenue d'Iéna) . . . . .	»	320	150, 151, 345.
Avenue de la <i>Frillière</i> . . . . .	5	410	223.
<b>G</b>			
Place <i>Galilée</i> (voir place des États-Unis) . . . . .	»	»	»
Rue <i>Galilée</i> (rue du Chemin-de-Versailles, rue du Banquet), dans le XVI <sup>e</sup> arrondissement.	13	680	104, 105.
Ancienne rue de la <i>Galiote</i> (voir rue Benjamin-Godard) . . . . .	»	»	»
Musée <i>Galliera</i> . . . . .	»	»	159 à 161.
Rue <i>Galliera</i> . . . . .	12	136	159.
Ancienne rue des <i>Garennes</i> (voir rue Boileau). . . . .	»	»	183.
Rue <i>Gaston-de-Saint-Paul</i> . . . . .	12	104	54.
Rue <i>Gavarni</i> (rue des Artistes). . . . .	9	100	34, 107.
Rue du <i>Général-Appert</i> (rue Appert). . . . .	12	210	146.
<i>Genévain</i> s d'Auteuil (voir Sainte-Geneviève)	»	»	»
Rue <i>George-Sand</i> (précédemment avenue Boudon, entre cette avenue et la rue La Fontaine, avenue Heymès entre les rues La Fontaine et Mozart) . . . . .	12	312	207.
Rue <i>Géricault</i> (rue des Arts). . . . .	12	90	205.
Rue <i>Girodet</i> . . . . .	12	55	218.
Ancienne rue de la <i>Glacière</i> (voir rue Davioud).	»	»	»
Avenue de la <i>Grande-Armée</i> (grande-route n° 13 de Paris à Cherbourg, avenue de Neuilly, avenue de la Porte-Maillot). . . . .	70	790	80.
Rue des <i>Grandes-Papeteries</i> . . . . .	9 <sup>m</sup> ,75	49	224.
Ancienne <i>Grande-Rue</i> (voir rue d'Auteuil ou rue de Passy) . . . . .	»	»	32, 37.
Chaussée du pont de <i>Grenelle</i> . . . . .	»	54	194.
Pont de <i>Grenelle</i> . . . . .	10	290	101, 194, 368.
Rue <i>Greuze</i> (rue Blanche), entre la rue des Sablons et la rue Decamps. . . . .	12	381	114.
pour le surplus de la rue. . . . .	10		
Rue <i>Gros</i> (faisait autrefois partie de la rue La Fontaine). . . . .	12	310	179, 182.
Rue <i>Gudin</i> (rue de la Demi-Lune). . . . .	10	150	203.
Rue <i>Guerlain</i> (supprimées par l'avenue Kléber)	»	»	143.
Villa <i>Guibert</i> . . . . .	»	»	67.
Rue <i>Guichard</i> . . . . .	10	100	34, 124.
Rue <i>Guillou</i> . . . . .	8 <sup>m</sup> ,30	230	51.
Musée <i>Guimet</i> . . . . .	»	»	141, 142.
Rue <i>Gustave-Courbet</i> . . . . .	12	170	164.
Rue <i>Gustave-Nadaud</i> (avenue de la Petite-Muette, la largeur de la partie ancienne est de 8 mètres). . . . .	10	85	58, 163, 444.
Rue <i>Guy-de-Maupassant</i> . . . . .	12	90	163.
<i>A reporter</i> . . . . .		37.344 <sup>m</sup>	

Noms	Largeur légale	Longueur	Pages
<b>H</b>			
<i>Report</i> . . . . .		37.344 <sup>m</sup>	
Rue <i>Hamelin</i> . . . . .	12 <sup>m</sup>	315	151, 152.
Ancienne rue <i>Haute</i> (voir rue Raynouard) . .	>	>	37.
Ancienne rue <i>Hébert</i> (voir rue Keppler) . . .	>	>	>
Rue <i>Henri-Heine</i> . . . . .	12	285	223.
Avenue <i>Henri-Martin</i> (avenue de l'Empereur, près avenue du Trocadéro) . . . . .	40	1.313	129 à 137, 144, 318, 387, 426.
Ancienne rue d' <i>Hérivaull</i> (voir rue de Magde- bourg) . . . . .	>	>	>
Ancienne rue <i>Héroid</i> (voir rue Félicien-David).	>	>	>
Rue <i>Herran</i> . . . . .	12	135	154.
Villa <i>Herran</i> . . . . .	6	100	154.
Ancienne avenue <i>Heymès</i> (voir rue George- Sand) . . . . .	>	>	207.
Ancienne place de l' <i>Hippodrome</i> (voir place Victor-Hugo) . . . . .	>	>	>
(Œuvre de l' <i>Hospitalité</i> du Travail . . . . .	>	>	190.
Ancienne rue <i>Houdon</i> (voir rue des Vignes).	>	>	>
<b>I</b>			
Avenue d' <i>Iéna</i> (rue des Batailles et boulevard de Chaillot) . . . . .	36	1.185	13, 129, 138 à 142.
Place d' <i>Iéna</i> . . . . .	6	100	141.
Pont d' <i>Iéna</i> (s'est appelé pont des Invalides, de 1814 à 1830) . . . . .	14	157	51, 52, 367, 370.
Ancienne rue d' <i>Iéna</i> (voir rue de Musset) . .	>	>	>
Ancienne avenue de l' <i>Impératrice</i> (voir avenue du Bois-de-Boulogne) . . . . .	>	>	>
Avenue <i>Ingres</i> (boulevard Rossini) . . . . .	30	420	146 à 150, 387, 389, 441.
Rue <i>Isabey</i> . . . . .	12	54	218.
<b>J</b>			
Lycée <i>Janson-de-Sailly</i> . . . . .	>	>	58 à 61, 227, 380.
Ancienne impasse des <i>Jardins</i> (voir rue de Bassano) . . . . .	>	>	>
Rue <i>Jasmin</i> (partie de la sente de la Glacière, puis rue de la Cure) . . . . .	12	235	195, 197.
Ecole <i>Jean-Baptiste-Say</i> (voir Say) . . . . .	>	>	>
Rue <i>Jean-Bologne</i> (rue Neuve-de-l'Eglise), partie latérale à l'église . . . . .	10	160	36, 47, 48.
pour le surplus de la rue . . . . .	8		
Avenue <i>Jean-Dollfus</i> . . . . .	7	14	223.
Ancienne avenue <i>Joséphine</i> (voir avenue Mar- ceau) . . . . .	>	>	>
Impasse <i>Jouvenet</i> (impasse de la Réunion) . .	8	25	192.
Rue <i>Jouvenet</i> (rue de la Réunion) . . . . .	8	368	191, 192.
Ancienne rue de <i>Juigné</i> (supprimée par la création de la place des États-Unis) . . . .	>	>	>
Avenue <i>Jules-Janin</i> . . . . .	7	158	165.
Boulevard <i>Jules-Sandeau</i> . . . . .	10	342	163.
<b>K</b>			
Rue <i>Keppler</i> (rue Hébert, rue Sainte-Périne, rue Sainte-Geneviève) . . . . .	10	108	85.
Avenue <i>Kléber</i> (avenue du Roi-de-Rome), rem- place le boulevard de Longchamp et la plus grande partie du boulevard de Passy . . . .	36	1.135	73, 74, 129, 142 à 144, 315, 324.
<i>A reporter</i> . . . . .		43.953 <sup>m</sup>	

Noms	Largeur légale	Longueur	Pages
<b>L</b>			
<i>Report</i> . . . . .		43.953 <sup>m</sup>	
Hameau <i>La Fontaine</i> . . . . .	»	»	182.
Rue <i>La Fontaine</i> (partie de la route départementale n° 29 ; — rue de la Fontaine ; — rue de la Tuilerie entre la rue Boulainvilliers et la rue Gros) . . . . .	»	»	179 à 182.
entre la rue Boulainvilliers et la rue Gros . . . . .	12 <sup>m</sup>		
entre la rue Gros et la rue Pierre-Guérin . . . . .	10	962	
entre la rue Pierre-Guérin et la rue d'Auteuil . . . . .	20	»	
Rue <i>Lalo</i> . . . . .	12	228	166.
Square <i>Lamartine</i> . . . . .	40	105	100, 137, 437.
Rue <i>Lancret</i> (impasse ou passage des Miracles) . . . . .	10	62	192.
Boulevard <i>Lannes</i> (rue Militaire) . . . . .	variable	1.920	112, 113, 420.
Rue <i>Lapérouse</i> (un des côtés remplace une partie de l'ancien boulevard de Passy) . . . . .	12	408	143, 145, 146.
Rue <i>Largillière</i> . . . . .	12	66	154, 388.
Rue <i>Laurent-Pichat</i> (partie de la rue Leroux) . . . . .	10	140	115.
Rue <i>Lauriston</i> (chemin, puis rue du Bel-Air) . . . . .	10	1.012	88, 96, 144.
Rue <i>Leconte-de-Lisle</i> . . . . .	14	192	216, 224.
Ancienne rue <i>Lefuel</i> (voir rue de Sontay) . . . . .	»	»	»
Rue <i>Lekain</i> (rue de la Fontaine) . . . . .	8	95	111, 315.
Rue <i>Le Marois</i> (chemin du vieux pont de Sèvres) . . . . .	10	300	202.
Rue <i>Le Nôtre</i> . . . . .	15	100	7, 155, 314.
Rue <i>Léo-Delibes</i> . . . . .	12	135	164.
Rue <i>Léonard-de-Vinci</i> (rue Christine) . . . . .	10	276	115.
Rue <i>Léonce-Reynaud</i> . . . . .	12	130	164.
Rue <i>Leroux</i> (rue Debelleyme) . . . . .	12	220	114.
Rue <i>Lesueur</i> (rue Saint-Ange) . . . . .	10	250	88, 89.
Boulevard extérieur de <i>Longchamp</i> (remplacé par l'avenue Kléber) . . . . .	»	»	»
Abbaye de <i>Longchamp</i> . . . . .	»	»	82.
Rond-point de <i>Longchamp</i> , 25 <sup>m</sup> de rayon . . . . .	»	»	88, 89.
Rue de <i>Longchamp</i> . . . . .	12	1.540	82, 83, 88, 415.
Villa de <i>Longchamp</i> (rue Rigaud) . . . . .	2 <sup>m</sup> ,50	103	154.
Rue <i>Louis-David</i> (rue des Tournelles, rue David) . . . . .	9	195	70, 71.
Rue de <i>Lota</i> . . . . .	12	70	165.
Rue de <i>Lubeck</i> . . . . .	13	490	84, 85, 314.
<i>Lycées</i> (voir Janson et Molière) . . . . .	»	»	»
<b>M</b>			
Rue de <i>Magdebourg</i> (ruelle d'Héricourt et chemin Sainte-Marie) . . . . .	12	120	13, 84.
Ancienne rue de <i>Magenta</i> (voir rue Pierre-Guérin) . . . . .	»	»	»
Anciennes <i>Mairies</i> (voir Auteuil et Passy) . . . . .	»	»	»
<i>Mairie</i> du XVI <sup>e</sup> arrondissement . . . . .	»	»	58, 131, 187.
Ancienne place de la <i>Mairie</i> (voir place de Passy) . . . . .	»	»	35.
Avenue de <i>Malakoff</i> (avenue de Saint-Denis, partie de la route départementale n° 19) . . . . .	23 <sup>m</sup> ,50	1.495	94.
Impasse de <i>Malakoff</i> . . . . .	5	150	145.
Société <i>Malézieux</i> . . . . .	»	»	67, 69.
<i>Manutention</i> militaire . . . . .	»	»	54.
Passerelle de la <i>Manutention</i> (voir passerelle Debilly) . . . . .	»	»	»
Rue de la <i>Manutention</i> . . . . .	»	»	83.
<i>A reporter</i> . . . . .		54.717 <sup>m</sup>	

Noms	Largeur légale	Longueur	Pages
Report . . . . .		54.717 <sup>m</sup>	
Ancien nom de rue <i>Marat</i> (voir rue de Passy) . . . . .	»	»	32.
Rue <i>Marbeau</i> . . . . .	10	203	123.
Avenue <i>Marceau</i> (avenue Joséphine) . . . . .	40	910	31, 129, 139.
Ancienne rue du <i>Marché</i> (voir rue Duban) . . . . .	»	»	»
<i>Marchés</i> du XVI <sup>e</sup> arrondissement (voir Auteuil, Passy et Saint-Didier) . . . . .	»	»	»
Rue des <i>Marronniers</i> . . . . .	8	214	113.
Ancienne rue <i>Maxime</i> (voir rue Chapu) . . . . .	»	»	»
Ancien village des <i>Menuls</i> (Boulogne-sur-Seine) . . . . .	»	»	6, 7.
Rue <i>Mérimée</i> . . . . .	8	100	165, 166.
Ancienne rue <i>Nérodée</i> , ou <i>Merderée</i> , ou <i>Merderet</i> (voir rue Verderet) . . . . .	»	»	»
Rue <i>Mesnil</i> . . . . .	10	255	88, 105.
Chemin de fer <i>Métropolitain</i> de Paris . . . . .	»	»	27, 78 à 80, 92, 135, 143, 159, 165, 226, 227
Rue <i>Michel-Ange</i> . . . . .	20	1.156	211.
Villa <i>Michel-Ange</i> (voir rue Bastien-Lepage) . . . . .	»	»	»
Villa <i>Michon</i> . . . . .	12	67	164.
Rue <i>Mignard</i> (rue Spontini, rue Neuve-du-Puits-Artésien) . . . . .	10	186	100, 144, 145.
Rue <i>Mignet</i> . . . . .	12	85	216, 224.
Ancienne rue <i>Militaire</i> (voir boulevards Lannes, Suchet et Murat) . . . . .	»	»	»
Ancienne rue <i>Neuve-des-Minimes</i> (voir rue Franklin) . . . . .	»	»	»
Pont <i>Mirabeau</i> . . . . .	20	173	214, 368, 491, 495.
Rue <i>Mirabeau</i> . . . . .	20	470	211, 214.
Ancienne impasse des <i>Miracles</i> (voir rue Lancret) . . . . .	»	»	»
Rue de la <i>Mission-Marchand</i> . . . . .	12	55	224.
Ancien chemin des <i>Moines</i> (voir rue de la Tour) . . . . .	»	»	»
Avenue <i>Molière</i> . . . . .	6 <sup>m</sup> ,65	110	183.
Lycée <i>Molière</i> . . . . .	»	»	104, 202.
Ancienne rue <i>Molière</i> (voir rue d'Auteuil et rue Rémusat) . . . . .	»	»	168, 174.
Rue et porte <i>Molitor</i> . . . . .	20	650	80, 211 à 214, 387.
Villa <i>Molitor</i> . . . . .	8	225	214.
Ancienne rue de la <i>Montagne</i> : à Auteuil (voir rue Wilhem) . . . . .	»	»	»
à Passy (voir rue Beethoven) . . . . .	»	»	14, 36.
Ancien carrefour de la <i>Montagne</i> (voir carrefour de Passy) . . . . .	»	»	36.
Avenue <i>Montespan</i> . . . . .	7 <sup>m</sup> ,50	160	127.
Avenue de <i>Montmorency</i> . . . . .	10	290	205.
Boulevard de <i>Montmorency</i> . . . . .	12	960	205, 387, 490.
Ancienne rue de <i>Montmorency</i> (voir rue Donizetti) . . . . .	»	»	»
Villa <i>Montmorency</i> (ensemble de voies privées dont chacune figure à l'index) . . . . .	»	»	204, 205, 480, 484.
Ancienne rue <i>Morny</i> (voir rue Pierre-Charon) . . . . .	»	»	»
Ancienne impasse des <i>Moulins</i> (voir rue Pétrarque) . . . . .	»	»	»
Ancienne rue du <i>Moulin</i> , ou des <i>Moulins</i> (voir rue de l'Annonciation ou Scheffer) . . . . .	»	»	»
Ancienne rue du <i>Moulin-de-la-Tour</i> (voir rue de la Tour) . . . . .	»	»	63.
A reporter . . . . .		60.986 <sup>m</sup>	

Noms	Largeur légale	Longueur	Pages
<i>Report</i> . . . . .		60.986 <sup>m</sup>	
Impasse <i>Mozart</i> (impasse de la Chaise) . . . .	1 <sup>m</sup> , 25	28	154.
Rue <i>Mozart</i> . . . . .	20	1.180	152 à 154, 228.
Villa <i>Mozart</i> . . . . .	12	58	154, 224.
Château de la <i>Muette</i> . . . . .	>	>	19 à 24, 227, 295 à 298, 300 à 310, 313, 418, 431, 443.
Chaussée de la <i>Muette</i> (voir Chaussée). . . .	>	>	>
Pelouses de la <i>Muette</i> (voir Hanelagh). . . .	>	>	>
Villa <i>Mulhouse</i> (ensemble de voies privées dont chacune figure à l'index) . . . . .	>	>	223.
Ancienne rue de la <i>Municipalité</i> (voir rue Chardon-Lagache) . . . . .	>	>	>
Boulevard <i>Murat</i> (partie de la voie militaire).	variable.	1.040	203, 204.
Passage <i>Murat</i> . . . . .	3 <sup>m</sup>	80	204.
Rue de <i>Musset</i> (rue d'Iéna, puis rue Benoît).	8	220	187, 192, 193.
<b>N</b>			
Rue <i>Narcisse-Diuz</i> (partie de la rue Wilhem).	6	135	179.
Ancienne avenue de <i>Neuilly</i> (voir avenue de la Grande-Armée) . . . . .	>	>	>
Ancien rond-point de <i>Neuilly</i> (voir place de l'Etoile) . . . . .	>	>	>
Ancienne rue <i>Neuve-Boileau</i> (voir rue Pierre- Guérin) . . . . .	>	>	>
Ancienne rue <i>Neuve-Bois-le-Vent</i> (voir rue Talma). . . . .	>	>	>
Ancienne rue <i>Neuve-de-l'Eglise</i> (voir rue Jean-Bologne). . . . .	>	>	47.
Ancienne rue <i>Neuve-de-la-Pelouse</i> (voir rue d'Obligado) . . . . .	>	>	>
Ancienne rue <i>Neuve-du-Puits-Artésien</i> (voir rue Mignard). . . . .	>	>	>
Rue <i>Newton</i> . . . . .	12	96	109, 140, 417, 420.
Rue <i>Nicolo</i> entre la rue de la Pompe et la rue Vital (anciennement rue Saint-Pierre) . . . .	10	540	110, 124, 385.
entre la rue Vital et la rue de Passy (an- ciennement rue des Carrières). . . . .	8		
Village de <i>Nigeon</i> . . . . .	>	>	5, 7.
Ancienne rue <i>Nilson</i> (voir rue Weber) . . . .	>	>	>
Rue <i>Nitot</i> . . . . .	12	192	155, 442 et s.
Ancienne rue <i>Notre-Dame</i> (voir rue Desbordes- Valmore). . . . .	>	>	>
Eglise <i>Notre-Dame-d'Auteuil</i> (voir église d'Auteuil) . . . . .	>	>	>
Eglise <i>Notre-Dame-de-Grâce</i> , à Passy. . . . .	>	>	15, 45 à 47, 282, 283, 284, 315.
Chapelle de <i>Notre-Dame-du-Très-Saint-Sacre- ment</i> (voir Chapelle de la rue Cortambert).	>	>	>
<b>O</b>			
Rue d' <i>Obligado</i> (rue Neuve-de-la-Pelouse).	10	80	86.
Rue <i>Octave-Feuillet</i> . . . . .	12	380	163.
<b>P</b>			
Rue <i>Pajou</i> (impasse Pajou). . . . .	>	70	55.
Ancienne rue de la <i>Paroisse</i> (voir rue de l'Annonciation). . . . .	>	>	45.
Boulevard extérieur de <i>Passy</i> (supprimé par la <i>A reporter</i> . . . . .		63.973 <sup>m</sup>	

Noms	Largeur légale	Longueur	Pages
<i>Report</i> . . . . .		65.975 <sup>m</sup>	
création de l'avenue Kléber et des rues Dumont-d'Urville et Lapérouse). . . . .	>	>	142, 143, 145, 146, 151.
Carrefour de <i>Passy</i> . . . . .	>	>	36, 22.
Anciennes barrières de <i>Passy</i> . . . . .	>	>	54, 324 à 332.
Anciennes carrières de <i>Passy</i> . . . . .	>	>	25, 26, 34, 135, 143, 151.
Ancien château seigneurial de <i>Passy</i> (voir château de Boulainvilliers). . . . .	>	>	>
Cimetières de <i>Passy</i> . . . . .	>	>	71 à 73, 318.
Eaux minérales de <i>Passy</i> . . . . .	>	>	15, 16, 50, 54.
Eglise de <i>Passy</i> (voir Notre-Dame-de-Grâce). . . . .	>	>	>
Anciennes mairies de <i>Passy</i> . . . . .	>	>	34, 35, 36, 44.
Marché de <i>Passy</i> . . . . .	>	>	36.
Fondation de la paroisse de <i>Passy</i> . . . . .	>	>	15 et d'autres aux annexes.
Société des terrains de la plaine de <i>Passy</i> (voir Société). . . . .	>	>	>
Passerelle de <i>Passy</i> . . . . .	>	160	158, 159, 165, 368.
Place de <i>Passy</i> . . . . .	34 <sup>m</sup>	30	34, 35.
Puits artésien de <i>Passy</i> . . . . .	>	>	137, 139, 403, 438 à 440.
Quai de <i>Passy</i> (grande route n° 10 de Paris à Bayonne par Versailles et Bordeaux, dite route de Versailles). . . . .	20	990	54.
Rue de <i>Passy</i> (rue qui conduit au bois de Boulogne, puis Grande-Rue, pendant quelques mois rue Marat, et ensuite de nouveau Grande-Rue. . . . .	10	700	32 à 34, 315, 334, 335, 338, 444.
Rue des <i>Pâtures</i> . . . . .	8	76	119, 206.
Ancienne rue des <i>Pâtures</i> (voir rue Félicien- David). . . . .	>	>	>
Rue <i>Pauquet</i> , entre la rue Lapérouse et l'ave- nue Kléber. . . . .	26	490	97, 98, 142, 147, 420.
pour le surplus de la rue. . . . .	12		
Ancienne rue <i>Pauquet-de-Villejust</i> (voir rue de Villejust). . . . .	>	>	>
Ancienne impasse des <i>Pauvres</i> (voir impasse Boileau). . . . .	>	>	>
Ancienne rue de la <i>Pelouse</i> (voir rue d'Obli- gado et rue de Saïgon). . . . .	>	>	>
Place des <i>Perchamps</i> . . . . .	12	37	189.
Rue des <i>Perchamps</i> . . . . .	8	240	188, 189.
Rue <i>Pergolèse</i> (faisait autrefois partie de la rue Spontini, entre l'avenue du Bois-de-Bou- logne et l'avenue Malakoff, se nommait rue Perier entre l'avenue Malakoff et celle de la Grande-Armée). . . . .	10	595	88, 100, 101.
Ancienne rue <i>Perier</i> (voir rue Pergolèse). . . . .	>	>	>
Avenue <i>Perrichont</i> . . . . .	12	140	222.
Ancienne sente de la <i>Petite-Fontaine</i> (voir rue Dangeau et rue Chamfort). . . . .	>	>	>
Ancienne avenue de la <i>Petite-Muette</i> (voir rue Gustave-Nadaud). . . . .	>	>	>
Ancienne rue du <i>Petit-Parc</i> (voir rue Spontini)	>	>	>
Rue <i>Pétrarque</i> (impasse des Moulins). . . . .	12	83	71.
Avenue des <i>Peupliers</i> . . . . .	10	290	205.
Dépôt des <i>Phares</i> . . . . .	>	>	132, 133.
Rue <i>Piccinni</i> (faisait autrefois partie de la rue de Villejust). . . . .	10	215	97.
Rue <i>Picol</i> . . . . .	10	215	101.
Rue <i>Pierre-Charron</i> (rue de l'Union, rue Morny). . . . .	20	400	31, 115, 116.
<i>A reporter</i> . . . . .		70.636 <sup>m</sup>	

Noms	Largeur légale	Longueur	Pages
<i>Report</i> . . . . .		70.636 <sup>m</sup>	
Rue <i>Pierre-Ducreux</i> . . . . .	12 <sup>m</sup>	71	224.
Rue <i>Pierre-Guérin</i> (sente, puis rue des Vignes, rue Neuvo-Boileau, rue de Magenta), entre la rue d'Auteuil et la place des Perchamps . entre la place des Perchamps et la rue de la Source . . . . .	10 8	390	193, 194.
Ancien rond-point de la <i>Plaine</i> (voir place Victor-Hugo) . . . . .	>	>	>
Ancienne rue de la <i>Planchette</i> (voir rue Bellini)	>	>	>
Ancienne rue des <i>Planchettes</i> (voir rue Fran- çois-Gérard) . . . . .	>	>	>
Ancienne rue du <i>Point-du-Jour</i> (voir rue Char- don-Lagache) . . . . .	>	>	>
Viaduc du <i>Point-du-Jour</i> (voir Auteuil) . . .	>	>	>
Rue de <i>Pomereu</i> . . . . .	12	300	166.
Rue de la <i>Pompe</i> (partie de la route départe- mentale n° 10), entre les avenues Henri- Martin et Victor-Hugo . . . . .	15 12	1.690	55 à 58, 315, 372 à 379.
<i>Pompe</i> à feu d'Auteuil . . . . .	>	>	190, 398, 403.
<i>Pompe</i> à feu de Chaillot . . . . .	>	>	132, 150, 190, 396, 426 à 430.
Ancien passage de la <i>Pompe</i> à feu (voir rue de Freycinet) . . . . .	>	>	150.
Rue <i>Ponsard</i> (nouvellement ouverte) . . . .	>	>	58.
<i>Ponts</i> du XVI <sup>e</sup> arrondissement (voir Alma, Auteuil, Grenelle, Iéna, Debilly et Passy) .	>	>	>
Place <i>Possoz</i> . . . . .	35	45	125, 423.
Rue <i>Poussin</i> (rue du Débarcadère) . . . . .	15	390	205, 387.
Ancienne rue de la <i>Prairie</i> (voir rue Félicien- David) . . . . .	>	>	>
Rue de <i>Presbourg</i> (rue Circulaire) . . . . .	12	175	78, 122, 139, 407.
Presbytère de <i>Passy</i> . . . . .	>	>	47, 48, 283, 362.
Impasse des <i>Prêtres</i> . . . . .	4 <sup>m</sup> ,50	120	185.
Ancien <i>Prieuré</i> de Saint-Martin-des-Champs .	>	>	6.
Ancienne avenue du <i>Prince-Impérial</i> (voir avenue d'Eylau) . . . . .	>	>	>
Avenue <i>Prudhon</i> (faisait autrefois partie de la chaussée de la Muette) . . . . .	27 <sup>m</sup> ,50	190	146 à 150, 441.
Puits artésien de <i>Passy</i> (voir Passy) . . . .	>	>	>
Ancienne rue du <i>Puits-Artésien</i> (voir rue Dufrenoy) . . . . .	>	>	>
<b>R</b>			
Impasse <i>Racine</i> . . . . .	4 <sup>m</sup> ,40	45	183.
Rue <i>Raffet</i> (sente de la Fontaine) . . . . .	12	367	220.
Ancienne rue de la <i>Raison</i> (voir rue de l'An- nonciation) . . . . .	>	>	45.
Avenue du <i>Ranelagh</i> . . . . .	27 <sup>m</sup> ,50	190	146 à 150.
Bal du <i>Ranelagh</i> . . . . .	>	>	24, 25, 310, 311.
Ancien boulevard du <i>Ranelagh</i> (voir avenue Raphaël) . . . . .	>	>	>
Pelouses du <i>Ranelagh</i> . . . . .	>	>	146, 227.
Rue du <i>Ranelagh</i> (sentes de la Chenille et du Calvaire), entre la rue Mozart et le boule- vard Beauséjour . . . . .	12 11 <sup>m</sup> ,70	1.135	51, 404.
Avenue <i>Raphaël</i> (boulevard du Ranelagh) . .	28	523	146 à 150, 441.
Rue <i>Raynouard</i> (Grande-Rue, ou ancienne <i>A reporter</i> . . . . .		76.267 <sup>m</sup>	

Noms	Largeur légale	Longueur	Pages
<i>A reporter</i> . . . . .		76,267 <sup>m</sup>	
Grande-Rue, Vieille-Rue, rue Haute, rue qui conduit à la Seigneurie, rue des Francs-Bourgeois, et pendant longtemps rue Basse).	8 <sup>m</sup>	880	15, 16, 37 à 43, 315, 343, 351, 357, 360 à 362.
Villa du <i>Redan</i> (villa Eugénie) . . . . .	6 <sup>m</sup> ,30	137	123.
Rue de <i>Rémusat</i> (faisait partie de l'ancienne Grande-Rue d'Autueil, puis de l'ancienne rue Molière) . . . . .	20	243	172, 178, 179.
Ancienne impasse des <i>Réservoirs</i> (voir rue de Bassano et rue de Freycinet) . . . . .	»	»	151.
Réservoir de <i>Passy</i> (grand) . . . . .	»	»	396, 402.
Rue des <i>Réservoirs</i> . . . . .	8	184	71.
Ancienne impasse de la <i>Réunion</i> (voir impasse Jouvenet) . . . . .	»	»	»
Ancienne rue de la <i>Réunion</i> (voir rue Jouvenet) . . . . .	»	»	»
Villa de la <i>Réunion</i> . . . . .	»	230	217.
Rue <i>Ribéra</i> (rue de la Croix) . . . . .	8	247	189.
Ancienne rue <i>Richard-Wallace</i> (voir rue François-Millet) . . . . .	»	»	»
Ancienne rue <i>Rigaud</i> (voir villa de Longchamp) . . . . .	»	»	»
Ancienne rue du <i>Roc</i> (voir rue Berton) . . . . .	»	»	50.
Palais du <i>Roi de Rome</i> . . . . .	»	»	134, 430 et s.
Ancienne avenue du <i>Roi-de-Rome</i> (voir avenue Kléber) . . . . .	»	»	»
Ancienne place du <i>Roi-de-Rome</i> (voir place du Trocadéro) . . . . .	»	»	»
Ancien boulevard <i>Rossini</i> (voir avenue Ingres) . . . . .	»	»	»
Fondation <i>Rossini</i> . . . . .	»	»	217.
Orphelinat de l'abbé <i>Roussel</i> . . . . .	»	»	182.
<i>Routes</i> départementales . . . . .	»	»	107, 109.
Rue <i>Rude</i> . . . . .	10	70	123.
<b>S</b>			
Rue des <i>Sablons</i> (rue des Bornes) . . . . .	10	390	88, 103, 106, 144, 318.
Villa <i>Satd</i> . . . . .	7 <sup>m</sup> ,50	200	122.
Rue de <i>Saigon</i> (rue de la Pelouse) . . . . .	10	100	87.
Ancienne rue <i>Saint-André</i> (voir rue Cimarosa) . . . . .	»	»	»
Ancienne rue <i>Saint-Ange</i> (voir rue Le Sueur) . . . . .	»	»	»
Ancienne avenue de <i>Saint-Cloud</i> (voir avenue Victor-Hugo) . . . . .	»	»	»
Ancien rond-point de <i>Saint-Cloud</i> (voir place Victor-Hugo) . . . . .	»	»	»
Ancienne avenue de <i>Saint-Denis</i> (voir avenue Malakoff) . . . . .	»	»	»
Marché <i>Saint-Didier</i> . . . . .	»	»	100.
Rue <i>Saint-Didier</i> , entre les avenues Malakoff et Victor-Hugo (la partie comprise entre les avenues Kléber et Malakoff se nommait autrefois rue du Télégraphe) . . . . .	10	615	99, 100, 144.
Ancienne rue <i>Sainte-Claire</i> (voir rue Faustin-Hélie) . . . . .	9 <sup>m</sup> ,75	»	»
Abbaye de <i>Sainte-Geneviève</i> et ancienne maison seigneuriale des abbés de <i>Sainte-Geneviève</i> . . . . .	»	»	6, 14, 26, 168, 178, 201, 212, 244 à 247, 257, 280, 448, 491.
<i>Report</i> . . . . .		79,563 <sup>m</sup>	



Noms	Largeur légale	Longueur	Pages
<i>Report</i> . . . . .		79.563 <sup>m</sup>	
Ancienne rue <i>Sainte-Geneviève</i> , à Auteuil (voir rue Wilhem). . . . .	»	»	»
Ancienne rue <i>Sainte-Geneviève</i> , à Chaillot (voir rue Keppler). . . . .	»	»	»
Ancien rond-point <i>Sainte-Marie</i> (voir place du Trocadéro). . . . .	»	»	»
Ancienne rue <i>Sainte-Marie</i> (voir rue de Mag- debourg). . . . .	»	»	84.
Institution de <i>Sainte-Périne</i> . . . . .	»	»	85, 139, 169, 178, 216, 217, 257, 450.
Ancienne rue <i>Sainte-Périne</i> (voir rue Kep- pler). . . . .	»	»	»
Ancienne rue <i>Saint-Georges</i> (voir rue Dela- roche). . . . .	»	»	»
Ancienne rue <i>Saint-Hippolyte</i> (voir rue des Sablons et rue Cortambert). . . . .	»	»	»
Eglise <i>Saint-Honoré-d'Eylau</i> . . . . .	»	»	93, 94.
Eglise <i>Saint-Pierre-de-Chaillot</i> . . . . .	»	»	6, 29, 30, 334.
Ancienne rue <i>Saint-Pierre</i> (voir rue Nicolo). Avenue <i>Saint-Philibert</i> . . . . .	6 <sup>m</sup>	140	113, 114.
Ancienne ruelle <i>Saint-Pol</i> (voir rue Da- vioud). . . . .	»	»	»
<i>Salle</i> Humbert-de-Romans. . . . .	»	»	100.
Rue Francisque-Sarcey (nouvelle). . . . .	»	»	166.
Manufacture de la <i>Savonnerie</i> . . . . .	»	»	13, 51, 257.
Ancien quai de la <i>Savonnerie</i> (voir quai De- billy). . . . .	»	»	»
École Jean-Baptiste-Say. . . . .	»	»	171, 172, 187, 214, 273 à 277, 462.
Rue <i>Scheffer</i> (rue du Moulin ou des Moulins), entre les rues Vineuse et Bellini. . . . .	8	505	69, 70.
pour le surplus de la rue. . . . .	10	»	70.
Villa <i>Scheffer</i> . . . . .	»	»	212.
Asile <i>Schilizzi</i> . . . . .	»	»	»
Ancienne rue « qui conduit à la <i>Seigneurie</i> » (voir rue Raynouard). . . . .	»	»	»
Ancienne rue de <i>Seine</i> , à Auteuil (voir rue Wilhem). . . . .	»	»	»
Ancienne rue de <i>Seine</i> à Passy (voir rue Ber- ton). . . . .	»	»	50.
Rue de <i>Siam</i> . . . . .	12	165	58, 165.
Rue <i>Singer</i> . . . . .	9 <sup>m</sup> ,75	525	42, 109.
Rue de <i>Sfax</i> (rue Vandoyor). . . . .	12	83	164.
<i>Société</i> des maisons ouvrières de Passy et d'Auteuil. . . . .	»	»	223.
<i>Société</i> des terrains de la plaine de Passy. . . . .	»	»	88, 89, 91, 92, 99, 100, 106, 114.
<i>Société</i> foncière lyonnaise. . . . .	»	»	164.
<i>Société</i> Thome. . . . .	»	»	84, 85, 116, 130, 139, 140, 150 à 152.
Rue de <i>Sontay</i> (rue Lefuel). . . . .	15	153	165.
Villa <i>Souchier</i> , largeur entre les clôtures des jardinets. . . . .	4	108	69.
Rue de la <i>Source</i> (sente des Vignes). . . . .	8	330	195.
Rue <i>Spontini</i> (rue du Petit-Part). . . . .	10	680	88, 101.
Villa <i>Spontini</i> . . . . .	8	50	101, 164.
Boulevard <i>Suchet</i> (partie de la rue Mili- taire). . . . .	variable.	1.725	112, 113, 203, 420.
Avenue des <i>Sycomores</i> . . . . .	10	350	205.
<i>A reporter</i> . . . . .		84.349 <sup>m</sup>	

INDEX ALPHABÉTIQUE DES RUES, BOULEVARDS, AVENUES, MONUMENTS, ETC. 519

Noms	Largeur légale	Longueur	Pages
<b>T</b>			
<i>Report</i> . . . . .		84.349 <sup>m</sup>	
Rue <i>Talma</i> (rue Neuve-Bois-le-Vent) . . . . .	8 <sup>m</sup>	93	111.
Ancien chemin du <i>Tas-de-Cailloux</i> (voir rue Chardon-Lagache) . . . . .	>	>	>
Ancienne rue du <i>Télégraphe</i> (voir rue Saint-Didier) . . . . .	>	>	>
<i>Temple</i> protestant (voir rue Cortambert) . . . . .	>	>	106.
Rue <i>Téniers</i> (sente, puis rue de l'Egout) . . . . .	1 <sup>m</sup> ,95	120	197.
<i>Théâtre</i> Rossini . . . . .	>	>	66.
Rue <i>Théophile-Gautier</i> (partie de la rue du Point-du-Jour) . . . . .	20	550	172, 177, 219, 220.
Rue <i>Théry</i> . . . . .	12	545	155.
Fondation <i>Thiers</i> . . . . .	>	>	99.
Ancienne rue des <i>Thierrées</i> (voir rue de l'Annonciation) . . . . .	>	>	>
Avenue des <i>Tilleuls</i> . . . . .	10	280	205.
Ancienne rue des <i>Tombereaux</i> (voir rue de l'Assomption) . . . . .	>	>	>
Rue de la <i>Tour</i> (chemin des Moines, puis rue du Moulin-de-la-Tour) . . . . .	variable.	1.245	62 à 66, 315, 382, 385, 387.
Villa de la <i>Tour</i> , largeur entre les clôtures des jardinets . . . . .	4 <sup>m</sup>	68	156, 157.
Ancienne rue des <i>Tournelles</i> . . . . .	>	>	>
Ancienne ruelle des <i>Tourniquets</i> (voir rue Bizet) . . . . .	>	>	>
Rue de <i>Traktir</i> (rue de Bellevue) . . . . .	8	50	87.
Ancienne impasse <i>Triboulet</i> (voir rue Greuze) . . . . .	>	>	>
Avenue du <i>Trocadéro</i> (avenue de l'Empereur) . . . . .	40	910	129 à 135, 435.
Parc du <i>Trocadéro</i> . . . . .	>	>	134, 135, 315.
Palais du <i>Trocadéro</i> . . . . .	>	>	134, 135, 315, 322, 323.
Place du <i>Trocadéro</i> (rond-point de Sainte-Marie, ensuite place du Roi-de-Rome), rayon de Ancien château de la <i>Tuileries</i> . . . . .	82	>	134, 135, 433, 436.
Ancienne rue de la <i>Tuileries</i> (voir rue La Fontaine) . . . . .	>	>	181, 201, 202.
	>	>	179 à 182.
<b>U</b>			
Ancienne rue de l' <i>Union</i> (voir rue Pierre-Charron) . . . . .	>	>	>
<i>Union d'assistance</i> du XVI <sup>e</sup> arrondissement. Ancienne avenue <i>Uhrich</i> (voir avenue du Bois-de-Boulogne) . . . . .	>	>	190.
	>	>	>
<b>V</b>			
Rue <i>Van-Loo</i> (rue du Bac) . . . . .	8	130	197.
Rue de <i>Varize</i> . . . . .	12	300	211, 212.
Ancienne rue <i>Vaudoyer</i> (voir rue de Sfax) . . . . .	>	>	164.
Rue <i>Verderet</i> (rue Mérode, rue Merderée, rue Merderet) . . . . .	8	50	189.
Rue des <i>Vernis</i> , supprimée par la création de l'avenue du Bois-de-Boulogne . . . . .	>	>	121.
Avenue de <i>Versailles</i> (route de Versailles, partie de la grande route de Paris à Bayonne par Versailles, Tours et Bordeaux) . . . . .	25 <sup>m</sup> ,40	2.185	16, 189, 190, 479.
Avenue <i>Victor-Hugo</i> (avenue Charles-X, avenue de Saint-Cloud, partie de la route départementale n° 64, avenue d'Eylau) . . . . .	36	4.765	89 à 91, 144, 407.
Place <i>Victor-Hugo</i> (rond-point Charles-X, de			
<i>A reporter</i> . . . . .		92.640 <sup>m</sup>	

Noms	Largeur légale	Longueur	Pages
<i>Report</i> . . . . .		92.640 <sup>m</sup>	
Saint-Cloud, des Bassins, de la Plaine, de l'Hippodrome, d'Eylau, rayon de . . . . .	50 <sup>m</sup>	>	91 à 94.
Ancien chemin du <i>Vieux-Pont-de-Sèvres</i> (voir rue <i>Le Marois</i> ). . . . .	>	>	>
Rue des <i>Vignes</i> (chemin des <i>Vignes</i> et, de 1876 à 1877, rue <i>Houdon</i> ). . . . .	40	490	48 à 50.
Ancienne rue des <i>Vignes</i> (voir rue <i>Bois-le-Vent</i> , rue <i>Pierre-Guérin</i> et rue de la <i>Source</i> ). . . . .	>		48.
Rue <i>Villebois-Mareuil</i> , nouvellement dénommée. . . . .	>	65	132, 166.
Rue de <i>Villejust</i> (rue <i>Pauquet-de-Villejust</i> ). . . . .	10	470	97, 144.
Rue <i>Vineuse</i> . . . . .	9 <sup>m</sup> ,60	350	14, 44, 45.
Rue <i>Virgile</i> , supprimée par la création de l'avenue <i>Henri-Martin</i> . . . . .	>	>	132.
Monastère royal de la <i>Visitation</i> . . . . .	>	>	11 à 14, 26, 250, 258, 259 à 273, 418, 431.
Rue <i>Vital</i> (la partie comprise entre la rue <i>Nicolo</i> et la rue de la <i>Tour</i> appartenait autrefois à la rue des <i>Carrières</i> ). . . . .	9	345	110, 111.
Impasse <i>Voltaire</i> . . . . .	4	45	183.
<b>W</b>			
Rue <i>Weber</i> (rue <i>Nilson</i> ). . . . .	10	200	165.
Rue <i>Wilhem</i> (sentier des <i>Arches</i> , rue <i>Sainte-Geneviève</i> , rue de la <i>Montagne</i> , puis rue de <i>Seine</i> ), entre le quai d' <i>Auteuil</i> et l'avenue de <i>Versailles</i> . . . . .	6		
entre l'avenue de <i>Versailles</i> et la rue <i>Char-don-Lagache</i> . . . . .	12	420	178.
<b>Y</b>			
Rue de l' <i>Yvette</i> (sente du <i>Four</i> ). . . . .	12	194	220.
Rue <i>Yvon-de-Villarceau</i> . . . . .	12	90	165.
LONGUEUR TOTALE. . . . .		95.309 <sup>m</sup>	

## INDEX ALPHABÉTIQUE

DES PERSONNES DONT LES NOMS SONT CITÉS DANS L'OUVRAGE

### A

- Abrantès (Mme d'), 290.  
About (Edmond), 163.  
Acollas (René), 170.  
Adeline (Mlle), 415.  
Adolphe Yvon (voir Yvon).  
Affre (Mgr), 201.  
Aguesseau (famille d'), 118,  
174 à 176, 184, 185, 212,  
242, 390, 461, 469 et suiv.  
Aigoin (Louis), 57.  
Alembert (d'), 288.  
Alboni, 165, 383.  
Aldroff, architecte, 99.  
Alesso (André d'), 7.  
Alexandre I<sup>er</sup> (le tsar), 52, 371.  
Aligre (famille d'), 212, 390,  
481.  
Allouard, architecte, 149.  
Alphand, 87, 117, 119, 120,  
143, 203, 205, 210, 219,  
406, 408 et suiv., 416.  
Alphand (Charles), 119.  
Alzon (d'), 201.  
Amovet, 114.  
Ampère, 117.  
Anceaume, adjoint de Passy, 35.  
Andlau (Mme d'), 485.  
Andral (le docteur), 91.  
Andrieux, 466.  
André Chénier (voir Chénier).  
Angennes (Julie d'), 431.  
Angvilliers (comte d'), 316.  
Angoulême (duc et duchesse d'),  
134.  
Anned'Autriche (reine), 11, 254.  
Anne de Bretagne (reine), 7.  
Antier (Mlle), 170, 446.  
Antin (duc d'), 13, 274, 275.  
Antoine (le jardinier de Boileau),  
184, 461, 471 à 473.  
Appert (le général), 146.  
Arçon (le général d'), 181, 474.  
Argenson (d'), 287.  
Argencourt (Mlle de La Motte d')  
(voir Motte d'Argencourt).  
Argentièrre (d'), seigneur de Pas-  
sy, 249.  
Arlandes (marquis d'), 21, 309.  
Armengaud, 393.  
Armenonville (Fleuriau d'), 19,  
296, 301.  
Arnaud, directeur de l'hippo-  
drome, 92.  
Arnaud, statuaire, 129.  
Arnoud, architecte, 163.  
Arnould (Sophie), 53, 371, 430.  
Arsène Houssaye (voir Houssaye).  
Artois (comte d'), puis Charles X,  
24, 90, 91, 116, 145, 182,  
330, 417.  
Ary Scheffer (voir Scheffer).  
Aubert (l'abbé), 336.  
Aubert, architecte, 106.  
Aubert, membre du Conseil des  
Cinq-Cents, 328.  
Aubry (Jacques d'), 426.  
Aubusson de La Feuillade (d')  
(voir Feuillade).  
Aucoc, 99.  
Audebrand (Philibert), 375.  
Audinot, 24, 314.  
Auerstaedt (duc d'), 52.  
Augé de Fleury, maire de Passy,  
35, 44, 250.  
Augier (Emile), 57, 92, 123.  
Aumont (duc d'), 42, 45, 109,  
390.  
Auvillain, maire d'Auteuil, 248.  
Ayen (duchesse d'), 465.
- ### B
- Babinet, ingénieur, 2, 91, 95,  
153, 158, 163, 219, 220.  
Bachaumont, 286.  
Baguenault, 50.  
Bailleux, 212.  
Bailly, maire de Paris, 140, 327.  
Balzac, 42, 140, 360 à 362.  
Bamberger (Edmond), 66.  
Bandeville (la présidente de), 34,  
334, 335.  
Barabant, ingénieur, 219, 220.  
Barbantane (Mme de), 292, 485.  
Barbier (Mme), 362.  
Bardoux, ancien ministre, 99.  
Barillet-Deschamps, 120, 409.  
Barnabites, 15, 283, 284.  
Barra (Mme), 335.  
Barrail (général du), 107.  
Barras, 31, 32.  
Barraud, 178.  
Barre, 353.  
Barré, curé d'Auteuil, 391.  
Barrias, 92.  
Bartet, ingénieur, 95, 153, 158,  
159, 195, 219, 369.  
Barthélemy, archéologue, 203.  
Barthélemy-Saint-Hilaire, 99,  
126, 424.  
Bartholdi (baronne), 357.  
Barye, sculpteur, 52.  
Bashkirtseff (Mlle), 73.  
Basilewski (comte), 143.  
Bassano (duc de), 151.  
Bassompierre, 8 à 11, 250, 253  
256, 390.  
Baudry (colonel), 419.  
Bastien-Lepage, peintre, 223.  
Bavière (Louise-Marie, princesse  
palatine de), 264.  
Bazaine (maréchal), 145.  
Beaudard de Saint-James, trésorier,  
391.  
Beaufort (duc de), 264.  
Beaumont (Mgr Christophe de),  
414.  
Beaupré (Mlle), 415.  
Beaure, 137.  
Beauvallet, 69, 383.

- Beauvau (maréchal de), 327.  
 Beauvais (Mme de), 265.  
 Béchet, 164.  
 Bechmann, ingénieur, 2, 396.  
 Beethoven, 37, 342.  
 Bébague, 112.  
 Belgrand, ingénieur, 396, 398, 408.  
 Bellanger, 372.  
 Bellini, 86.  
 Belloy (cardinal de), 152.  
 Bénédictins d'Auteuil, 195.  
 Bénére, curé de Chaillot, 334.  
 Bénéit, 36.  
 Benoit, maire d'Auteuil, 174, 176, 192, 203, 248, 456, 461, 470.  
 Bénouville, 127.  
 Béranger, 40, 45, 70, 376, 377, 497.  
 Berget, 156.  
 Bérighen (de), 301, 302, 391.  
 Bérlioz, 161.  
 Bernage (Louis de), 481.  
 Bernard de Boulainvilliers (marquis), 16, 18, 19, 101, 102, 103, 249, 287, 391.  
 Bernard de Rieux, 16, 103, 249, 250, 391.  
 Bernard, ingénieur, 211, 369.  
 Bernard (Samuel), 16.  
 Berrus, 15, 25.  
 Berryer, 60, 380, 389.  
 Berry (duchesse de), fille du Régent, 19, 296, 299, 300, 301, 381.  
 Berry (duchesse de), née princesse de Naples, 24, 392.  
 Berthelot (André), 79.  
 Bertin, trésorier, 391.  
 Bertinot, 58.  
 Berton (Henri Montan), 50.  
 Bertram, évêque du Mans, 5.  
 Beugnot (le comte), 371.  
 Beurlier (abbé), curé d'Auteuil, 70, 176, 182, 183, 248.  
 Bianchon, 217.  
 Bienvenue, ingénieur, 79.  
 Bige, 86, 88.  
 Bigottini, 50, 383.  
 Binet de la Bretonnière, 445, 465.  
 Bizet, 82.  
 Blanc, 166.  
 Blanche, conseiller d'Etat, 435.  
 Blanche (docteurs), 51, 72, 221.  
 Blanchard, 415.  
 Blanchon (docteur), 187.  
 Blois (Mlle de), 269.  
 Blondeau, 338.  
 Blouët, architecte, 75, 404 et suiv.  
 Blücher (maréchal), 370, 371.  
 Boileau, 183 à 185, 464 et suiv., 471 à 473.  
 Boileau (Jardinier de) (voir Antoinette).  
 Boigne (Ch. de), 24.  
 Boitelle, 155.  
 Bolingbroke, 259.  
 Bologne (Jean), 48.  
 Bonaparte (général) (voir Napoléon I<sup>er</sup>).  
 Bonaparte (prince Pierre), 170.  
 Bonaparte (prince Roland), 140, 394.  
 Bonnat, 151.  
 Bonnemains (baron de), 251.  
 Bonnemains (vicomtesse de), 393.  
 Bonnet, ingénieur, 92, 102.  
 Boreux, ingénieur, 2, 51, 91, 163.  
 Borgnis-Desbordes (général), 70.  
 Boscheron-Saint-Ange, 88.  
 Bosio, statuaire, 57, 222.  
 Bossuet, 11, 266, 270, 271, 473.  
 Botrel, architecte, 101, 166.  
 Boucher, peintre, 303, 474.  
 Boucheron (l'abbé), 47.  
 Bouchot, peintre, 139.  
 Boudon, 194, 207.  
 Bouffé, 103, 104, 182, 383.  
 Boufflers (famille des), 203, 204, 205, 445, 459, 461, 480 à 490.  
 Bouillé (le général de), 115.  
 Boujeot (Jacques), 465.  
 Boulainvilliers (marquis de), (voir Bernard de Boulainvilliers).  
 Boulanger (le général), 145.  
 Boulé, ingénieur, 366.  
 Boullée, 114.  
 Boulton (Mathew), 427.  
 Bourbon (abbé de), 339.  
 Bourbon (duc de), 45, 184.  
 Bourdais, architecte, 134.  
 Bourdaloue, 184, 243.  
 Bouré (Mlles), 174, 215.  
 Bourgogne (duc et duchesse de), 19.  
 Bournon (Fernand), 26, 174, 395.  
 Boussard, architecte, 189.  
 Bouvard, 87, 229, 381, 407.  
 Bouvenne (Aglaüs), 393, 395.  
 Bouwenz van den Goyen, architecte, 165.  
 Brack, 88.  
 Brancas (colonel Dioville, comte de), 53.  
 Brancas (famille de), 296.  
 Brau de Saint-Pol-Lias, 119.  
 Brazier, 42, 45.  
 Bressant, 67, 383.  
 Bret, ingénieur, 2, 51, 91, 163.  
 Briant, 42.  
 Brienne (comtesse de), 181.  
 Brienne (Loménie de), 324.  
 Brière, architecte, 83, 112.  
 Briffe (famille d'Armand de la) seigneur de Passy, 249, 251.  
 Briouve, 199.  
 Brocard de Barillon (du) 481.  
 Broglie (prince de), 355.  
 Brohan (Augustine), 91, 201, 383.  
 Brossard d'Inval (Mme), 89.  
 Brossette, 471.  
 Brou (Mlle Meilleret de) 201.  
 Bugeaud (maréchal), 95.  
 Bullion (Mlle), 259 et suiv., 267, 273.  
 Burnouf, 424.  
 Bussy (de), 187.

## C

- Cabal, notaire, 19.  
 Cabanis (le sénateur), 169, 170, 203, 222, 392, 456, 457, 459, 461.  
 Cacheux (Emile), 223.  
 Cadoudal (Georges), 54.  
 Cail, 101, 159, 187, 194.  
 Cailhava, 335.  
 Caillot, 487.  
 Cain, conservateur, 466.  
 Calabre (Mme de), 445, 465.  
 Calonne, 11, 324.  
 Calsabigi (de), 357.  
 Campan (Mme), 304.  
 Camulogène, 279, 491.  
 Capefigue, 16.  
 Caplain, 166.  
 Capon (Gaston), 32.  
 Capron, 88.  
 Carignan (princesse de), 219, 220, 461.  
 Carlos (Don) (voir duc de Madrid).  
 Carmouche (Mme) (voir Vertpré).  
 Carnot (général), 40, 181, 471.  
 Carnot (Mme), 72, 404.  
 Carnot, président de la République, 61, 109, 202.  
 Carochez, opticien, 338.  
 Carpeaux, 187, 218, 477.  
 Casa-Riera (le marquis de), 216, 224, 496.  
 Casimir-Perier (voir famille Casimir-Perier).  
 Cassard, 145.  
 Castellane (comte et comtesse Boni de), 122.  
 Castiglione (comtesse de), 110.  
 Castille (M. et Mme), 252.  
 Castries (abbé de), 300.  
 Catelan, 295.  
 Caulaincourt, duc de Vicence, 185.  
 Cavelier, 161.  
 Cerisi (Jean de), 7.  
 Cerrito (Fanny), 383.  
 César (Jules), 279, 493.  
 Cessard, 123.  
 Cessiat (Mlle de) (voir Lamar-tine).  
 Chabert, ingénieur, 220.  
 Chabot, 454.  
 Chabrol, 112, 127.  
 Chahu (Claude), 15, 45, 103, 166, 249, 250, 280, 496.

- Chahu (Christine de Heurles, dame), 15, 16, 45, 103, 280 à 283, 362, 497.  
 Chalgrin, 75, 87, 405.  
 Chamboran (baron de), 137.  
 Chambord (le comte de), 330.  
 Chamfort, 170, 185, 222, 421, 446, 457.  
 Chamillard, 16.  
 Chamillard (Mlle de), 481.  
 Champmeslé (la), 257, 312, 383, 463 et suiv., 468 et suiv.  
 Champvallon (de Harlay de), 238, 242, 497.  
 Chanez (le général), 206.  
 Chandebais, 21 et divers.  
 Chantal (Mme), 261, 262.  
 Chanzy (le général), 89.  
 Chapelle, 184.  
 Chaptal, 346.  
 Chapu, statuaire, 161, 224.  
 Chardin, 158.  
 Chardon - Lagache, 170, 215, 216, 445, 462, 495.  
 Charlemagne (l'empereur), 365.  
 Charles I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre, 258, 272.  
 Charles IX, 19, 304.  
 Charles X (voir comte d'Artois).  
 Charmes (Xavier), 144.  
 Charron (Pierre), 116.  
 Chartres (duc de), 292 et suiv., 309.  
 Charveau, avoué, 202.  
 Chassagne (docteur), 119.  
 Châteaubriand, 117, 118.  
 Châteauroux (duchesse de), 303.  
 Chauvet (l'abbé), 47.  
 Chauvet, architecte, 107.  
 Chénier (André), 48, 222, 362 à 364, 421, 486.  
 Chénier (Marie-Joseph), 291, 486.  
 Chenu (docteur), 365.  
 Chéradame (Mme), 291.  
 Chéri (Rose) (voir Montigny).  
 Chevalier (chanoine), 391.  
 Chevallier (Michel), 121.  
 Chevallier, conducteur des ponts et chaussées, 91, 153.  
 Chevillé (Ch. de), 464.  
 Cheysson, 223, 388.  
 Chièvres (de), 104.  
 Chirac, 300.  
 Chochoy-Lavergne (Mme), 119, 181, 183, 420.  
 Choiseul-Praslin (famille) (voir Praslin).  
 Chollet, 103, 383.  
 Choquet, ingénieur, 153.  
 Chouard (Louis), 480.  
 Cimarosa, 96.  
 Claretie (Léo), 33, 157, 163, 203, 444.  
 Claude Chahu (voir Chahu).  
 Claude Lorrain, 202.  
 Claude Vignon (Mme), 66, 67, 389.  
 Claude Bonneau, 72.  
 Clermont-Tonnerre (famille de), 21, 86, 305.  
 Clotaire II, 5.  
 Clovis Hugues (voir Hugues).  
 Coade, conseiller municipal de Passy, 35.  
 Colardeau (le poète), 170, 242, 445 et suiv.  
 Colbert, 13.  
 Colbert (Louise-Antoinette), 272.  
 Collongettes, 70.  
 Colle, 446.  
 Combalot (l'abbé), 201.  
 Cominet, 88.  
 Commines (Philippe de), 8, 250, 253.  
 Condamine (la), 17.  
 Condé (les princes de), 42, 45, 222.  
 Condorcet, 170, 421, 452 et suiv.  
 Constant, 431.  
 Constantin, 88.  
 Contat (Mlle), 41.  
 Conti (princes et princesses de), 42, 184, 482, 483, 485.  
 Copernic, 97.  
 Coquelin, 122, 383.  
 Corneille, 312, 472.  
 Corot, peintre, 159, 219.  
 Corot (le frère du peintre), 461.  
 Cortambert (les), géographes, 72, 106, 111.  
 Corvetto (le comte), 304.  
 Cosnard, 88.  
 Cothenet, 114.  
 Cotte (Robert de), 43.  
 Couche, ingénieur, 396.  
 Coulomb, architecte, 107.  
 Coulon, vice-président du Conseil d'Etat, 190.  
 Courant (Maurice), 394.  
 Courbec, 164.  
 Courbet (amiral), 164.  
 Courbet (Gustave), peintre, 164.  
 Courtavet de Pezé (marquis de), 301.  
 Couteux de Cantelen (Le), 202, 459, 461.  
 Coutelle (le colonel), 174, 471.  
 Coutous, 88.  
 Créciat, 35.  
 Crémieux (Adolphe), 58.  
 Crétet, directeur général des ponts et chaussées et ministre de l'Intérieur, 168, 461.  
 Crevaux, 164.  
 Croiset, 99.  
 Croizette (Sophie), 73.  
 Cuissard, 199, 200.  
 Curés d'Auteuil (liste des), 247, 248.  
 Curés de Passy (liste des), 248, 249.  
 Curmer, éditeur, 393.  
 Cuvelier (Mme), 224.  
 Cuvillier-Fleury, 149.
- D**
- Dacier, 184.  
 Dagobert (le roi), 365.  
 Dalloz (Paul), 122, 203.  
 Dalou, 87, 416.  
 Daly (César), 149.  
 Daucourt (famille) (voir de Fontaine).  
 Dangeau (marquis de), 221.  
 Darcel, ingénieur, 91, 121, 130, 143, 147, 217.  
 Darcy, ingénieur, 396.  
 Daru (le comte), 432.  
 Danmas, 368.  
 Daumier, 222.  
 Daunou, 451.  
 Dausset, conseiller municipal, 92.  
 Dauvergne, maire de Passy, 125, 250, 421.  
 Dauvergne (A.), 34.  
 Dauvergne (H.), 422.  
 David (Félicien), compositeur, 200.  
 David (Louis), peintre, 70.  
 Davioud, architecte, 55, 134, 409.  
 Davoust (maréchal) (voir duc d'Auerstaedt).  
 Debilly (général), 51.  
 Debressenne, architecte, 46.  
 Debrie, architecte, 57.  
 Debrousse, 155.  
 Debry, membre de la Convention, 454.  
 Debucourt, peintre, graveur, 42.  
 Decamps, peintre, 67, 68.  
 Decou (Benoist), 212.  
 Delfand (Mme du), 482, 485.  
 Delacroix (Eugène), peintre, 69.  
 Dehaynin, 165.  
 Delafontaine, sculpteur, 370.  
 Delahoussaye (Mme), 35.  
 Delapalme, notaire, 137, 159, 187, 218.  
 Delaplanche, abbé, 48.  
 Delaroche, peintre, 125.  
 Delessert (famille), 16, 34, 36, 40, 71, 72, 157, 250, 343, à 356, 392.  
 Delespine (Jules), 404.  
 Delestre-Poirson, directeur du Gymnase, 384.  
 Delfaut, 214.  
 Delibes (Léo), 165.  
 Delmas, architecte, 83.  
 Demagny, 73.  
 Demidoff (prince Paul), 34, 220, 341, 376.  
 Dennery (M. et Mme), 121.  
 Depontailier, curé d'Auteuil, 176, 218, 496.  
 Desaix (général), 40, 368.  
 Désaugiers, 194, 195, 478.  
 Desbordes-Valmore (Mme), 125.  
 Deshayes, 121, 142.  
 Desjardins (Arthur), 404.

Destutt de Tracy (voir Tracy).  
 Devaux, 368.  
 Deyeux, 107, 340.  
 Diaz (Narcisse), 179.  
 Diderot, 170, 288.  
 Didier, 88.  
 Didon (le père), 100.  
 Diébolt, statuaire, 129.  
 Dietz-Monnin, sénateur, 223.  
 Domard, 404.  
 Doniol (Auguste), ingénieur, 3, 324, 370, 381, 395 à 404, 440.  
 Donizetti, 206.  
 Dorimieux, 70.  
 Dorveau, 94.  
 Dosne (famille), 88, 99, 101.  
 Douay (général), 45.  
 Douvain (l'abbé), curé de Passy, 47, 248.  
 Duban, architecte, 115.  
 Dubois (le commandant), 182.  
 Ducatel, 204.  
 Duchayla, 216.  
 Duchesne (Gaston), 5, 119.  
 Ducis, 174, 175, 243, 471.  
 Duclos, 285, 288, 301.  
 Ducoux, 354.  
 Ducreuzet, 115.  
 Dufrenoy, 127.  
 Dumas (Alexandre), 464.  
 Dumersan, vandevilliste, 42.  
 Dumesnil (Mlle) 83, 383.  
 Dumilâtre, statuaire, 148.  
 Dumont-d'Urville, 145, 146.  
 Dumoulin, architecte, 112.  
 Dumoustier, 97, 109.  
 Duperré (amiral), 152.  
 Duperron, conducteur des Ponts et Chaussées, 211.  
 Dupin (famille), 16.  
 Dupont (Pierre), maître à la Savonnerie, 13, 273.  
 Dupont, 123.  
 Duprez, 66, 383.  
 Dupuit, ingénieur, 396.  
 Dupuy (Adrien), inspecteur général, 145, 499.  
 Dupuy (Charles), architecte, 381.  
 Dureau (architecte), 83.  
 Duret, 57.  
 Dussault, maire de Passy, 72.  
 Duval, 126.

## E

Eglise (comte Fernand de l'), 13, 19, 119, 277, 298, 300, 414 à 416, 431.  
 Egmont-Pignatelli (comtesse d'), 50.  
 Elisabeth (Mme), sœur de Louis XVI, 168, 222, 375, 446.  
 Emile Ollivier (Mme), 137.  
 Empain (Edouard), 79.  
 Entragues (Mlle de Balzac d'), 254.  
 Epinay (Mme d'), 139, 391.

Erard (famille), 23, 298, 304.  
 Erlanger (baron d'), 142, 155, 210, 211.  
 Ervieux (Mlle d'), 373.  
 Estaing (amiral d'), 34, 123, 146, 391, 420.  
 Este (Marie d'), reine d'Angleterre, 11, 12, 267, 268.  
 Estrades (l'abbé d'), 47.  
 Estrées (Gabrielle d'), 139.  
 Eugène Delacroix (voir Delacroix).  
 Evans (docteur), 121.  
 Evrard, maire d'Auteuil, 195, 248.  
 Exelmans (maréchal comte), 218.

## F

Faber, 398.  
 Faron (général), 44.  
 Favart (Mme), 34.  
 Faustin-Hélie, 72, 109, 125.  
 Faye (Hervé), astronome, 73, 107, 380.  
 Fédération, 440.  
 Félicien David, (voir David).  
 Félix Faure, président de la République, 164.  
 Ferrari de Galliéra, 159, 161.  
 Ferrero, banquier, 100.  
 Ferry (Jules), 58.  
 Feuardent, 464, 487.  
 Feuillade (comtesse d'Aubusson de la), 169, 450.  
 Feuillet (Octave), 163, 164.  
 Fiorentino, 389.  
 Flachat, ingénieur, 205.  
 Flahault (Mme de), 486.  
 Flammarion (Camille), astronome, 156.  
 Flandrin, peintre, 126.  
 Fleuret (l'abbé), 47.  
 Fleuriot de Langle (amiral), 298.  
 Fleury (cardinal), 285.  
 Fleury (Joly de), 459.  
 Flobert (Mme), 137.  
 Florian, 43, 103.  
 Florens, 348.  
 Fodor (Mainvielle), 383.  
 Fontaine (abbé), 182.  
 Fontaine, architecte, 133, 406, 431.  
 Fontaine, ingénieur, 121.  
 Fontaine (Mme de), 16, 249, 285, 391.  
 Fontange (de), ingénieur, 195, 219.  
 Fontanieu (de), 343.  
 Fonvielle (Ulrich de), 170.  
 Forge (Anatole de la), 92.  
 Forges de Montagnac (Henri de) (voir Montagnac).  
 Formentin, conservateur du musée Galliéra, 161.  
 Formigé, architecte de la ville de Paris, 381.

Foucault, 153, 156.  
 Foulquier, architecte, 224.  
 Fouquet, 40.  
 Fouquiau, 166.  
 Fournier, 224.  
 Fourteau, proviseur, 60.  
 France (Anatole), 122, 464.  
 François de Paule (saint), 7.  
 François I<sup>er</sup>, 115, 182.  
 Franklin, 16, 42, 43, 44, 109, 170, 452.  
 Franqueville (comte de), 23, 163.  
 Fresnel, ingénieur, 157.  
 Fréteau, 452, 454.  
 Freycinet (amiral de Saules de), 151.  
 Freycinet (de), ancien président du conseil des ministres, 366.  
 Frochet, préfet de la Seine, 174.  
 Fruchère, 368.  
 Fulchiron, 35, 39.  
 Fulton (Robert), 53.

## G

Gabillot, 187, 473.  
 Gabriel, architecte, 265.  
 Galilée, 105.  
 Galitzine (prince), 335.  
 Galliéra (duchesse de), 159, 161.  
 Gambotta (Léon), 100, 393.  
 Garat, 451.  
 Gariel, 128.  
 Garus, 300.  
 Gary (l'abbé), 46, 248.  
 Gaston de Saint-Paul, 54.  
 Gateau, 164.  
 Gauthier-Villars (Mme), 382.  
 Gautier (Théophile), 219, 393, 475.  
 Gavarni, 107, 190, 217, 394, 419, 461, 474 à 475, 478 à 480.  
 Gay (Ernest), conseiller municipal, 404, 416.  
 Gay (Sophie), 448.  
 Gayot (Edouard), 212.  
 Geneviève (abbés et chanoines de Sainte), 6, 26, 392, 480, 481.  
 Gendron, 185, 241, 445, 465.  
 Genlis (Mme de), 17, 33, 103, 286, 288 à 295, 334, 486.  
 Gennot (Génot ou Guénot), 363.  
 Genoude (l'abbé de), 172.  
 Genty, 140.  
 Georges (Mlle), 104, 383.  
 Georges V, roi de Hanovre, 122.  
 Gérando (de), 451.  
 Gérard (François, baron), peintre, 70, 169, 200, 201, 243, 448 et suiv.  
 Gérard (Henri), 450.  
 Géricault, peintre, 69, 205.  
 Germain, conducteur des ponts et chaussées, 51.  
 Gibbon, 285.  
 Gil-Pérez, 72.

Ginain, architecte, 161.  
 Girard, ingénieur, 396.  
 Girard (Jules), 99.  
 Girardin (Emile de), 98.  
 Girodet, peintre, 70, 218.  
 Glachant (famille), 43.  
 Glück, 97, 378.  
 Gobé, 39.  
 Goblet (René), ancien président du conseil des ministres, 141.  
 Godard, 164.  
 Godard (Benjamin), 206, 207.  
 Godbeuf, architecte, 187.  
 Goncourt (les frères de), 205, 394, 479.  
 Gonzague (Marie-Louise de), 255.  
 Gontaut-Biron (de) (voir Lauzun).  
 Gossec, 17, 33, 103.  
 Got (Edmond), 104, 383.  
 Gounod, 461.  
 Goupil, 203.  
 Goust, architecte, 75, 406.  
 Gouthière, ciseleur, 204.  
 Gouviou-Saint-Cyr, 203.  
 Gouzay, 115.  
 Grassal, 97, 109.  
 Gréard, 99, 171, 188.  
 Greuze, 114.  
 Gréval (Mme), 39.  
 Grévy (Jules), président de la République, 140.  
 Grienerger, 142.  
 Grimm, 293, 483, 486.  
 Gros (le baron), 70, 182.  
 Grouchy (famille), 312, 451 et suiv., 465.  
 Gubbay, 165.  
 Guadin (le comte), 203.  
 Guépin (Félix), 57.  
 Guérin (docteur), 23.  
 Guérin (Pierre), peintre, 69, 194.  
 Guibert, archevêque de Paris, 94.  
 Guibert, conseiller municipal de Passy, 124, 125.  
 Guichard, 35, 123 à 125.  
 Guillaumot, 316, 321.  
 Guillemard, 166.  
 Guillois (Mme), née Roucher, 458.  
 Guillois (Antoine), 6, 13, 15, 119, 169, 221, 222, 243, 256, 257, 280, 313, 373 à 380, 421, 430 à 433, 443 à 448, 451, 452 à 462, 463 à 468, 471, 474, 476, 480 à 490.  
 Guimard (Hector), architecte, 100, 179, 187, 214, 216, 217.  
 Guimard (Mlle), danseuse, 383, 415.  
 Guimet, 141, 142.  
 Guiral (l'abbé), 47, 248.  
 Gustave Nadaud (voir Nadaud).  
 Guizot, ancien président du conseil des ministres, 168, 169, 392, 450.

H

Hamelin (amiral), 152.  
 Hamilton, 259 et suiv., 267.  
 Hanotaux (Gabriel), ancien ministre, 75.  
 Harcourt (prince d'), 257, 415.  
 Hardon, 122.  
 Hardouin de Péréfixe (voir Péréfixe).  
 Harlay (président de), 11.  
 Hauréau, 99, 172, 461.  
 Haussmann (baron), 117, 210, 332, 406 et suiv.  
 Hébert (le trésorier), 212.  
 Heine (Henri), 223.  
 Helvétius, 372.  
 Helvétius (Mme), 169, 170, 203, 222, 451, 458, 459, 464, 485.  
 Héna, 395.  
 Hénin (princesse d'), 461.  
 Henri 1<sup>er</sup>, roi des Anglais, 6.  
 Henri IV, 8, 11, 13, 139, 256, 273, 277.  
 Henriette d'Angleterre, 264.  
 Henriette de France, 11, 262, 272.  
 Henri Martin (voir Martin).  
 Henriot (Jane), 73.  
 Hermant, 404.  
 Hérold, 200.  
 Herny, 25.  
 Herran, 114, 154.  
 Hersent, 386.  
 Heudebert, architecte, 92.  
 Heugel, 117, 154.  
 Heurtaut, 113.  
 Heymès (général), 207.  
 Hittorf, architecte, 120.  
 Holbach (d'), 170.  
 Hottinguer, 165.  
 Houssaye (Arsène), 34, 127, 128, 341, 374, 378.  
 Houssaye (Mme de la), 115.  
 Houssaye (Henri), 377.  
 Huber, 404, 406.  
 Hubert-Robert (voir Robert).  
 Huet, ingénieur, 87, 159, 369, 416.  
 Huet (le président), 341, 374.  
 Huet, propriétaire, 224.  
 Hugo (Victor), 75 à 78, 90, 91, 393.  
 Hugues (Clovis), 137, 437.  
 Hugues de Bezançon, évêque de Paris, 6.  
 Humblot, ingénieur, 396.  
 Humboldt (de), 449.  
 Hume (David), 285, 482.  
 Huyot, architecte, 75, 406.

I

Injalbert, 369.  
 Ingres, 149, 352.  
 Isabelle, sœur de Saint-Louis, 119.

Isabey, peintre, 218, 219.  
 Iung (général), 112, 394.

J

Jacquemart, graveur, 101.  
 Jacques II, 12, 40.  
 Jamin (Jules), 57, 58, 60, 165, 334, 341, 373 à 380, 393.  
 Janin (le président), 11.  
 Janson de Sailly, 60, 380.  
 Jasmin, 197.  
 Jauréguiberry (amiral), 113.  
 Jean Bologne (voir Bologne).  
 Jean-Jacques Rousseau (voir Rousseau).  
 Jehannot, maire d'Auteuil, 191, 248, 489.  
 Jomini (général), 392.  
 Joséphine (l'impératrice), 139, 182, 216.  
 Jouaust, éditeur, 393.  
 Jourdain (Frantz), architecte, 148.  
 Jouvenet, peintre, 192.  
 Jouvin, critique, 393.  
 Joyeuse (duc de), 257, 415.  
 Joyeux, 86.  
 Jubainville (d'Arbois de), 235.  
 Jubault, 466.  
 Juigné (de), archevêque, 152.  
 Juillard, 135.  
 Julien (l'empereur), 426.  
 Jussieu (Laurent de), 117, 338.

K

Keller, inspecteur général des mines, 316.  
 Keppler, astronome, 85, 86.  
 Kéralio (de), 338.  
 Kléber (général), 40, 143.  
 Kind, ingénieur saxon, 438.  
 Kortz, proviseur, 60.  
 Krantz, 366.

L

Labiche (Eugène), 163.  
 Labiénus, 279, 491.  
 Laborde (comtesse de), 354.  
 La Bruyère, 184.  
 La Chaise (le père), 117.  
 Lacoma, 335.  
 La Condamine (voir Condamine).  
 La Croisade, maire d'Auteuil, 192, 248.  
 Lacrolle (l'abbé), curé d'Auteuil, 203, 243, 248.  
 La Fayette (famille de), 70, 152, 178, 263.  
 La Fontaine, 148, 180.  
 Lafourcade, 409.  
 La Galisserie, ingénieur, 211.  
 La Guéronnière (vicomte de), 137.  
 La Harpe, 291.



- Laisné, architecte, 59.  
 Lally-Tollendal (comte de), 461.  
 Lalo, compositeur, 166.  
 Lalo, conducteur des ponts et chaussées, 121, 130.  
 Lamandé, ingénieur, 52, 367.  
 Lamare (Marie de), 472, 473.  
 Lamartine, 70, 137, 138, 389, 392, 437.  
 Lamazou (l'abbé), curé d'Auteuil, 176, 243, 247, 462.  
 Lamballe (princesse de), 43, 50, 103, 293.  
 Lambesc (prince de), 327.  
 Lameire, peintre, 82.  
 Lamoignon, 184.  
 Lamothe (comtesse de), 203.  
 Lamothe-Langon (le baron de), 370.  
 Lancret, peintre, 192.  
 Langlois (Emile), 186.  
 Lanier, 133, 380, 431 et suiv.  
 Lannes (maréchal), 113.  
 La Pérouse, 146.  
 La Pouplinière (de) (voir Pouplinière).  
 Largillière, peintre, 154.  
 Laroche (l'abbé), ou Lefebvre-Laroche, 243, 248, 457, 459.  
 La Rochefoucauld (de), 255.  
 La Rochefoucauld (cardinal de), 30, 119.  
 La Roche Jacquelein (de), 352.  
 Larroumet, 416.  
 Las-Cases (comte et marquis de), 35, 58, 72, 165, 392.  
 La Tour (Quentin de), peintre, 17, 169, 287, 288, 446.  
 La Tour d'Auvergne, 40, 356 à 360.  
 La Tour du Pin-Gouvernet, 181.  
 Laubière, 222.  
 Lauerre, 112.  
 Lauraguais (comte de), 53, 372.  
 Laurent, 97, 109.  
 Lauriston (maréchal de), 96.  
 Lauzun (ducs de), 39, 40, 50, 83, 300, 343, 485.  
 La Vallière (Mlle de), 11, 266, 267.  
 Laveillard ou La Veillard, directeur des Eaux de Passy, 16 et 250.  
 Laveissière, 212.  
 Lavoisier (Mme), 170.  
 Lavoisier, 170.  
 Lavy, 100.  
 Law, 96.  
 Law (Mlle), 417.  
 Lazard (F.), 6, 233.  
 Lazard (Lucien), 2.  
 Leblanc, ingénieur, 49, 50.  
 Lebœuf (l'abbé), 6, 415.  
 Le Breton, ancien conseiller municipal, 62, 381.  
 Le Brigant, 368.  
 Lechevalier (l'abbé), 488.  
 Lceonte de l'Isle, 224, 487, 488.  
 Lecourbe (général), 40, 368.  
 Ledoux, architecte, 26, 328.  
 Le Duc (Mlle), 414.  
 Lefeuvre, 423, 431.  
 Lefèvre (Th.), 110.  
 Legendre, géomètre, 203, 243, 452, 461.  
 Le Gouidec de Kerdaniel (l'abbé), curé d'Auteuil, 203, 243, 248, 461.  
 Le Ray de Chaumont, 42, 307.  
 Lekain, 111.  
 Le Maine (Mlle), 414.  
 Lemaitre (Jules), 373.  
 Le Marois (général comte), 202.  
 Léna, 119.  
 Lenoir, lieutenant général de police, 316.  
 Le Nôtre, 155.  
 Léonard de Vinci, 115.  
 Léon, conducteur des ponts et chaussées, 91, 95.  
 Lepage (Bastien), peintre, 223.  
 Lepointre aîné, 103, 383.  
 Lepeltier, conducteur des Ponts et Chaussées, 91, 95, 158.  
 Le Ragois (l'abbé), 15, 47, 54.  
 Leroux, 114, 115.  
 Leroy, physicien, 304, 327.  
 Lesar, 125.  
 Lesseps (Ferdinand de), 394, 425.  
 Le Sueur, compositeur de musique, 89.  
 Le Sueur, peintre, 89.  
 Le Vachlade (l'abbé), curé d'Auteuil, 241, 248.  
 Levasseur, chanteur, 111, 383.  
 Lévêque, directeur de l'école Jean-Baptiste-Say, 462.  
 Lévêque (l'abbé), maître de pension, 171, 188, 212.  
 Le Verrier, 185, 465, 471.  
 Le Voisvenel, architecte, 95.  
 Leygues, ancien ministre, 172.  
 Lheureux, architecte, 154.  
 Liancourt (le duc de), 327.  
 Liéven (princesse de), 117, 118.  
 Lippmann, 156.  
 Listz, 378.  
 Litré (famille), 424.  
 Locatelli (l'abbé), curé de Passy, 47, 94, 248.  
 Lochard (docteur), 112.  
 Lockroy, ancien ministre, 90.  
 Lomprez, conducteur des Ponts et Chaussées, 153, 158, 195, 212, 219.  
 Lorges (famille du duc de), 11, 12, 40, 50, 261, 272.  
 Lorrain (voir Claude Lorrain).  
 Loubet, président de la République, 92.  
 Louis VI, roi des Français, 6.  
 Louis XI, 5, 7, 238, 498.  
 Louis XII, 253.  
 Louis XIII, 13, 19, 277 à 279, 295.  
 Louis XIV, 11, 13, 15, 40, 117, 184, 185, 266.  
 Louis XV, 19 à 21, 34, 74, 111, 168, 174, 287, 296, 304, 305, 336, 339, 445 et suiv.  
 Louis XVI, 21 à 23, 30, 44, 74, 142, 297, 304 à 308, 309, 327, 337.  
 Louis XVIII, 23, 52, 112, 367, 370, 371.  
 Louis-Philippe I<sup>er</sup>, roi des Français, 70, 103, 107.  
 Louis David, peintre (voir David).  
 Lourdet, directeur de la Savonnerie, 275.  
 Loyseau (l'abbé), curé d'Auteuil, 184, 242, 465, 496.  
 Lowendal (maréchal de), 285, 446.  
 Lucipia, ancien président du Conseil municipal, 416.  
 Luneau, ingénieur, 366.  
 Luxembourg (la maréchale de), 485.  
 Luynes (famille du duc de), 50.

## M

- Mabille, 24.  
 Machault d'Arnouville, 304.  
 Macheco, 464.  
 Mac-Mahon (maréchal de), 45.  
 Madrid (duc de), 58, 165.  
 Magniez, 299.  
 Mahieu, conducteur des ponts et chaussées, 153.  
 Mailly (comtesse de), 19, 296.  
 Maine (duc et duchesse du), 54.  
 Maintenon (Mme de), 54.  
 Maire (Eugène Le), 211.  
 Maires d'Auteuil et de Passy, 248, 251.  
 Maistre (Henri), 13.  
 Malakoff (duc de) (voir Pélissier).  
 Malesherbes, 310, 391.  
 Malézieux, 106, 114.  
 Manesson-Mallet, 236, 494.  
 Mancini (Marie), 11, 265.  
 Manet, peintre, 72, 393.  
 Mansard, architecte, 11.  
 Maniglier, 176.  
 Mannheim (colonel), 58, 376.  
 Manuel (Eugène), ancien président de la Société historique d'Auteuil et de Passy, 45, 144, 145, 166, 362, 364, 395, 440, 473, 499.  
 Mar (Léopold), 6, 7, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 26, 32, 34, 37, 39, 40, 42, 45, 47, 51, 110, 119, 149, 183, 185, 236, 251, 252, 256, 273, 279, 284, 287, 288, 303, 304, 309, 310, 315, 335, 338, 341, 356, 360, 362, 364, 365, 372, 382 à 385, 390 à 395, 417, 418, 419, 423, 426 à 430, 436, 438 et suiv., 448 à 450, 473, 491.

- Marbeau (l'abbé), 94.  
 Marbeau (Paul), architecte, 30, 94.  
 Marbeau, fondateur des crèches, 127.  
 Marbeau, trésorier, 123.  
 Marceau (général), 139.  
 Mareuse, 172, 479.  
 Marguerite, ingénieur, 430.  
 Marguerite de Valois (reine), 19, 295.  
 Marie-Antoinette (reine), 21, 24, 30, 97, 297, 298, 303, 305, 306, 308, 311, 375.  
 Marie-Louise (impératrice), 75, 329, 431.  
 Marie-Louise de Gonzague (voir Gonzague).  
 Marie-Thérèse (impératrice), 21, 446.  
 Marie-Thérèse, reine de France, 270, 282.  
 Marigny (chevalier de), 212.  
 Marigny (marquis de), 74, 336.  
 Marin, 254.  
 Marmontel, 17, 97, 103.  
 Marmottan, maire du XVI<sup>e</sup> arrondissement, 90, 148, 254.  
 Marquise (Mlle), 483.  
 Marsollier, 392.  
 Martin (Henri), 104, 111, 130, 131, 254.  
 Marx, 459.  
 Mary, ingénieur, 396.  
 Massillon, 271.  
 Maupassant (Guy de), 164.  
 Mazarin (cardinal), 11.  
 Médicis (reine Catherine de), 11.  
 Médicis (reine Marie de), 11, 13, 254, 275, 426.  
 Massenot, 110.  
 Maugras (Gaston), 446.  
 Maze (de), 212.  
 Meissonnier, 464.  
 Mellinet (général), 335.  
 Ménier, 166.  
 Ménorval (de), 243, 256, 279, 491.  
 Mentschikoff, 127.  
 Mercédès (reine), 204.  
 Mercy d'Argenteau, 21.  
 Méric (Louis de), 19.  
 Mérimée, 166.  
 Mesdames, filles de Louis XV, 304, 305.  
 Mesnil, 105.  
 Messier, 114.  
 Mesureur, 416.  
 Maurice (Paul), 92.  
 Meuriot (docteur), 221.  
 Mézeray, 257.  
 Meyer, 166.  
 Meyer (Emile), 223.  
 Michaud, 44, 72.  
 Michel (Gustave), statuaire, 62, 381.  
 Michel-Ange, 211.  
 Michelet, 45, 453, 497.  
 Michon, 164.  
 Migeon (comte), 181.  
 Mignard, 144, 145.  
 Mignet, 99, 224.  
 Millet, peintre, 223, 224.  
 Milne (voir Myln).  
 Milloué, 142.  
 Minguet, 88.  
 Mirabeau, 222, 391, 396, 430, 457.  
 Miré, 372.  
 Mirepoix (maréchale de), 483.  
 Modène (princesse de), 371.  
 Molière, 127.  
 Molière, 172 à 174, 242, 257.  
 Molin, maire d'Auteuil, 192, 218.  
 Molitor (maréchal), 214.  
 Moncey (général), 359.  
 Monchicourt (Mme de), 110.  
 Montagnac (Henri de Forges de), 7, 15, 42, 92, 470, 497.  
 Montausier (duc de), 431.  
 Montépin (Xavier de), 67.  
 Montespan (duchesse de), 11, 103, 127.  
 Montfort (général vicomte de), 218.  
 Montgolfier, 308.  
 Montgolfier (les frères), 21.  
 Montigny (M. et Mme), 66, 383.  
 Montijo (comtesse de), 181.  
 Montmorency (duchesse de), 204, 488, 490.  
 Monroe (Mlle), 217.  
 Monval, 463.  
 Moreau (général), 33, 40, 54.  
 Morel, 113.  
 Morellet (l'abbé), 170, 392, 457, 480, 487.  
 Moret, 85.  
 Morin (Alfred), 395.  
 Morisan, 24, 311.  
 Morlière (général de la), 338.  
 Morlot (cardinal), 94.  
 Morny (duc de), 332.  
 Mortemart (duc de), 11.  
 Mothe (comtesse de la), 103, 288.  
 Motte-d'Argencourt (Mlle de la), 265.  
 Motteville (Mme de), 11, 265, 267.  
 Mouchy (Mme de), 299, 465.  
 Mouy (comte de), 394.  
 Mozart, 37, 153.  
 Mun (Mme de), 485.  
 Murat (Roi), 203.  
 Musard, 203, 248, 461.  
 Musset (Alfred de), 187, 193, 311, 474, 476.  
 Myln, père et fils, mécaniciens, 22.  
 Nansot, 418.  
 Napoléon I<sup>er</sup> (général Bonaparte), 13, 40, 52, 75, 89, 133, 143, 170, 181, 182, 329, 330, 331, 346, 347, 367, 431.  
 Napoléon III, 52, 354.  
 Napoléon (prince Jérôme), 393.  
 Narcisse Diaz (voir Diaz).  
 Navez, conducteur des ponts et chaussées, 219, 220.  
 Navier, 367.  
 Necker, 327.  
 Nemours (ducs et duchesse de), 9, 10, 94, 264.  
 Nénot, architecte, 156.  
 Nerval (Gérard de), 378.  
 Nesles (marquise de), 296.  
 Neufchâteau (François de), 54.  
 Neuville (Mme Alphonsede), 205.  
 Nicolai (Président de), 390.  
 Nicolas II (le tsar), 61, 62, 63, 381.  
 Nicolo, 110.  
 Nitot, 155, 442.  
 Noë (comtesse de), 395.  
 Noël (le père), physicien, 336.  
 Noir (Victor), 170.  
 Nolle (l'abbé), physicien, 34, 336.  
 Normand, président de la Société des Amis des monuments parisiens, 229.  
 Noves (Laure de), 71.
- O**
- Oberlin, 369.  
 Odilon-Barrot, 325.  
 Ohnet (architecte), 125.  
 Orfila, 34, 335.  
 Orième, architecte, 83.  
 Orléans (duc d', en 1393), 6.  
 Orléans (princes d') (voir également : le Régent et Louis-Philippe I<sup>er</sup>), 58, 70, 149, 277 (note), 292, 293, 294, 299, 300, 309, 331.  
 Orsini, 355.  
 Oudry, peintre, 19, 297.
- P**
- Pajol, 330.  
 Pajou, sculpteur, 55, 448.  
 Palikao (général comte de), 203.  
 Pasquier (chancelier), 168.  
 Pastoret (le marquis de), 48, 363, 392.  
 Patru (l'avocat), 472.  
 Paule (Saint François de) (voir François).  
 Paulian (les frères), 351, 357, 358.  
 Pauquet de Villejust, 97.  
 Pélissier (le maréchal), duc de Malakoff, 95.
- N**
- Nadaillac (comte de), 354.  
 Nadaud (Gustave), 33, 163, 444.

- Penthièvre (le duc de), 43, 103, 391.  
 Penthièvre (Guy de Bretagne, duc de), 7.  
 Percier, 133, 404, 406.  
 Péréfixe (archevêque Hardouin de), 45, 266, 496.  
 Pergolèse, 100, 101.  
 Perier (famille Casimir), 100, 401, 112, 178, 190, 206, 386, 443.  
 Périer (les frères), 395, 426 et s.  
 Pérouse, 368.  
 Perrens, membre de l'Institut, 279.  
 Perret (Michel), 141.  
 Perrichont, ancien conseiller municipal, 212, 222, 461, 466.  
 Perronet, 74.  
 Pétrarque, 71.  
 Peyre, architecte, 25.  
 Philippe (Mme), 386.  
 Philippe-Auguste, 280, 426.  
 Philippe le Bel, 64, 382, 496.  
 Philippe le Long, 6, 176.  
 Philippe de Commines (voir Commines).  
 Philips, ingénieur, 146.  
 Picard, auteur dramatique, 40.  
 Picard (B.), 475.  
 Piccinni, compositeur, 34, 71, 97, 111.  
 Piccinni fils, 37.  
 Pichat (Laurent), 115.  
 Pichegru (général), 51.  
 Picot, 88, 99, 101, 424.  
 Picquet, 88.  
 Pierre Guérin, peintre (voir Guérin).  
 Piscatory (M. et Mme), 363.  
 Pierre le Grand (le tsar), 381.  
 Pigalle, sculpteur, 285.  
 Pilâtre de Rozier, 21, 308, 309.  
 Piron, 480.  
 Pitt (William), 139.  
 Planteau (Mme), 187.  
 Poiloux (l'abbé), 212.  
 Poirée, ingénieur, 366.  
 Polignac (famille de), 54, 303, 307.  
 Pomereu (de), 166.  
 Pompadour (marquise de), 19, 53, 287, 297, 371, 376, 430.  
 Ponchard, chanteur, 111, 383.  
 Ponchartrain (de), 184.  
 Ponsard, 57, 59, 378.  
 Ponson du Terrail, 211, 387.  
 Pontalba (baron de), 95.  
 Portalis (comtes de), 35, 66, 106, 392.  
 Possoz, maire de Passy, 35, 125, 250, 423.  
 Potin (Emile), secrétaire général de la Société historique d'Auteuil et de Passy, 17, 19, 24, 42, 61, 120, 220, 280, 314, 381, 385 à 390, 394, 396, 404 à 412, 418, 419, 427, 428, 442, 443, 444, 451, 462, 467, 468, 472, 474, 475, 476, 491, 495, 496.  
 Poujoulat, 44.  
 Pouplinière (de la), 17, 103, 251, 252, 284 à 287, 291.  
 Pourtié (l'abbé), 496.  
 Poussin, peintre, 205.  
 Pradier (Mme), 374.  
 Prahault de Richebourg, 465.  
 Praslin (comte de Choiseul-), 174, 219, 458, 461.  
 Pravaz, médecin, 23.  
 Préault, 368.  
 Préfet de la Seine (voir Frochet, ou de Rambuteau, ou de Selves)  
 Prévost (l'abbé), 41.  
 Prévost de Longpérier, 70.  
 Proudhon, 33.  
 Prudhon, 149.  
 Puchot des Alleurs (Roland), 486, 490.
- Q**
- Quatremère de Quincy, 42.  
 Quentin-Bauchart, conseiller municipal, 160, 393.  
 Quentin de La Tour, peintre (voir La Tour).  
 Quillet, 34, 36, 288, 418, 419.
- R**
- Rabel, ingénieur, 369.  
 Rabut, ingénieur, 102.  
 Rachel, tragédienne, 181, 201.  
 Racine, 173, 184, 311 à 313, 463 et s., 468 et s., 472.  
 Racine (Louis), 174, 466.  
 Raffet, 22C.  
 Raglan (lord), 127.  
 Ragotsky (princesse de), 268.  
 Rambuteau (de), préfet de la Seine, 199.  
 Rameau, 17, 18, 103, 284, 285.  
 Ranavallo (la reine), 98.  
 Ranelagh (lord), 24.  
 Raphaël, 148, 149.  
 Raspail, 34.  
 Ratisbonne (Louis), 379.  
 Raymond, architecte, 405.  
 Raymond (docteur Paul), 5, 15, 216.  
 Raynal (l'abbé), 41.  
 Raynard, 285.  
 Raynaud (Barthélemy), 242, 488.  
 Raymond, 75.  
 Rayneval (de), 488.  
 Raynouard, 38, 39, 72.  
 Récamier (Mme), 117, 118, 172, 461.  
 Reculé, 193.  
 Refuge (Gourio de), 394.  
 Regnaud de Saint-Jean d'Angély (comte), 139.  
 Régent (Le), 19, 269, 296, 301.  
 Rémusat, 178.  
 Renaudot, 471.  
 Renaut, 47.  
 René (de), 212.  
 Repentie (Jeanne de), abbesse de Montmartre, 6, 496.  
 Résal, ingénieur, 369, 370.  
 Retz (cardinal de), 263, 431.  
 Réveillon, 308.  
 Revoil, architecte, 85.  
 Reynaud (Léonce), 164.  
 Riancey (comte Henri de), 42, 44, 71, 393.  
 Riario Sforza (duchesse de), 380, 387, 389.  
 Ribéra, 189.  
 Richard (cardinal), 212.  
 Richelieu (cardinal de), 8 à 10, 205, 235.  
 Richelieu (duc de), ministre, 348.  
 Richelieu (maréchal marquis de), 17, 20, 285 à 287.  
 Rigaud, peintre, 154.  
 Riou (comte de), 301.  
 Riqué, jardinier de Boileau (voir Antoine).  
 Rivarol, 293.  
 Robert de Cotte (voir Cotte).  
 Robert (Hubert), 186, 187, 203, 421, 473.  
 Rochon (l'abbé), 304, 336, 337.  
 Rocque (Jacques), 464.  
 Röhn, 39, 103, 104.  
 Rohan-Guéméné (prince de), 297.  
 Roi de Rome, 430 et s.  
 Roland (Mme), 451, 482.  
 Roll, peintre, 87, 416.  
 Romans (Mlle de), 34, 339, 340, 374.  
 Rosambo (Le Pelletier de), 391.  
 Rossini, 58, 117, 118, 148, 149, 217, 335, 388, 392.  
 Rossini (Mme), 388.  
 Roty, conducteur des ponts et chaussées, 153.  
 Roucher (Antoine), poète, 170, 222, 421, 451, 474, 485.  
 Rousseau, architecte, 94.  
 Rousseau (Ernest), ingénieur, 91, 153, 158.  
 Rousseau (Jean-Jacques), 17, 34, 288, 310, 482.  
 Roussel, auteur du plan de 1731, 3.  
 Roussel (l'abbé), 182.  
 Roussel (le sénateur), 182.  
 Rouvier (Mme) (voir Claude Vignon).  
 Rude (François), 123.  
 Humford (comte de), 170, 203, 452.

## S

Sablé (Mme de), 431.  
 Sacy (famille de), 339.  
 Saïd pacha, 122.  
 Saily (Janson de), (voir Janson).  
 Saint-Amarand, 481.  
 Saint-Arnaud (maréchal de), 127.  
 Saint-Didier (M. de), 99.  
 Saint-Georges (le chevalier de), 260.  
 Saint-Hilaire (Barthélemy) (voir Barthélemy).  
 Saint-Lanne (Emile), 172, 183, 188, 204.  
 Sainte-Geneviève (abbés de), (voir Geneviève).  
 Saint-Simon (duc et duchesse de), 40, 50, 299, 300, 343.  
 Saint-Simon (M. de), 112.  
 Saissac (marquise de), 50.  
 Salard, architecte, 172.  
 Sales (Saint François de), 261.  
 Salleron, architecte 188.  
 Samson, 170, 171, 201, 383.  
 Sand (George), 16, 207, 208, 446, 461.  
 Sand (Maurice), 303.  
 Sandeau (Jules), 163.  
 Sanson, architecte, 122.  
 Sarcey (Francisque), 166.  
 Sarret, 405.  
 Sarrien, 383.  
 Sauvan, architecte, 104, 107.  
 Savoie-Carignan (Ch.-E. de), 50.  
 Saxe (maréchal de), 170, 287.  
 Say (Jean-Baptiste), 462.  
 Say (Léon), ancien ministre, 99, 188, 190.  
 Scellier de Gisors, architecte du Sénat, 381.  
 Scheffer (Ary), peintre, 69, 70.  
 Schilizzi (Démétrius), 82, 212.  
 Scribe (Engène), 109.  
 Scriwaneck (Mlle), 216.  
 Sedaine, 70.  
 Séguier (chancelier), 10.  
 Seigneurs de Chaillot, 250.  
 Seigneurs de Passy, 249, 250.  
 Seilheimer, conducteur des ponts et chaussées, 94, 130, 143, 147.  
 Selves (de), Préfet de la Seine, 92, 172.  
 Sénécal, 224.  
 Severo, 105.  
 Siegfried, 223.  
 Sieyes, 222.  
 Simon (Jules), ancien ministre, 172, 188, 500.  
 Singer (David), 102, 109, 114.  
 Sipière, 207.  
 Sisson (Mgr), 94.  
 Société du parc Guichard (voir Guichard).  
 Société des terrains de la plaine

de Passy (voir l'index des rues).  
 Société Roëhn (voir Roëhn).  
 Société Thome (voir Thome).  
 Soleil, opticien, 157.  
 Soubise (maréchal, prince de), 19, 24, 302, 303.  
 Souchier, 69, 156.  
 Spitzer (Frédéric), 72.  
 Spontini, compositeur, 100, 298.  
 Staël (Mme de), 292, 486, 496.  
 Stainville (de), 474.  
 Stern (Mme) (voir Croizette).  
 Strada, 91.  
 Strass, 459.  
 Suard, 285.  
 Suchet (maréchal), 113.  
 Suleyman-el-Halébi, 143.  
 Sully (Maurice de), évêque de Paris, 6, 247.  
 Sully-Prudhomme, 148.  
 Swieten (baron van), 447.  
 Syracuse (le prince de), 25.

## T

Tabariès de Grandsaignes, 5, 6, 15, 119, 120, 236, 253.  
 Talamon, 166, 341.  
 Tallemant des Réaux, 279.  
 Talleyrand, 23, 118, 181, 423, 431, 486.  
 Talleyrand (princesse de), 118.  
 Tallien, 84.  
 Talma, 111, 171, 383.  
 Tamiset, 113.  
 Tarbé des Sablons, 203.  
 Tardé, 24.  
 Tassu, architecte, 224.  
 Tavernier (de), ingénieur, 219.  
 Téniers, peintres, 197, 198.  
 Ternaux-Rousseau, 171, 188, 203, 212.  
 Ternaux (Mme), 241, 462.  
 Terrier, architecte, 142.  
 Thalberg, 378.  
 Théry, 126, 155.  
 Thiébaud, fondeur, 148, 369.  
 Thiers, 88, 101, 126, 181, 393, 425, 449, 471.  
 Thiers (Mme), 99.  
 Thomas, académicien, 243.  
 Thomas, statuaire, 161.  
 Thome, 84, 85, 116, 130, 139, 140, 150, 151, 152.  
 Thuret, 459.  
 Tillière (le comte), 11.  
 Tour (La), peintre, et La Tour d'Auvergne (voir La Tour).  
 Tracy (Destutt de), 170, 243, 451, 458, 462.  
 Tracy (Victor de), 174.  
 Train, architecte, 47, 94.  
 Trant (Mme), 260.  
 Tréhouart (amiral), 86.  
 Treilhard (comte), 139, 153, 392.  
 Trénitz, 24, 311.

Tubiny (de), 30.  
 Turenne, 431.  
 Turgot, 170, 391, 457, 458.

## U

Uhrich (général), 120.  
 Urbain II (le pape), 6.  
 Urville (Dumont d'), voir Dumont.

## V

Valentinois (famille de), 42, 45, 391, 415.  
 Vallière (Mlle de la), voir La Vallière.  
 Valon (vicomte de), 354.  
 Valton (E.), 395.  
 Van der Meulen, peintre, 19.  
 Van Loo (les), peintres hollandais, 196, 197, 198, 285, 303, 336.  
 Vannelet, 487.  
 Varé, 120, 408.  
 Varin (Adolphe), 395.  
 Vaucanson, 285.  
 Vaudey (Mme de), 181.  
 Vaudoyer, architecte, 89.  
 Vaudremer, architecte, 82, 135, 176, 212, 242, 462.  
 Vaudrey, ingénieur, 368.  
 Vauguyon (duc de la), 306.  
 Vautrey (Gustave), 416.  
 Verdier, architecte, 201.  
 Vergennes (de), 486.  
 Verhoeven (Paul), 214.  
 Vernet (Mme), 455.  
 Verniquet, 84, 86.  
 Véron (le docteur), 181.  
 Verrières (les demoiselles de), 170, 446 et suiv., 460.  
 Verthamon (de), 212, 390.  
 Vertpré (Jenny), 33, 34, 61, 111, 338, 383.  
 Vicairs (Georges), 394.  
 Victor Hugo (voir Hugo).  
 Vigée-Lebrun (Mme), 290.  
 Vignon (Mme Claude) (voir Claude Vignon).  
 Villarceau (Yvon de), astronome, 165.  
 Ville (Georges), 166.  
 Villebois-Mareuil (colonel de), 166.  
 Villejust (Pauquet de) (voir Pauquet).  
 Villemain, ancien ministre, 66.  
 Villemessant (de), 121, 203.  
 Villers (MM. de), 13.  
 Villette (le marquis de), 372.  
 Vincent de Paul (saint), 414.  
 Virville (Mme de), 485.  
 Vital, 111, 423.  
 Vitet, 433.  
 Vitu (Auguste), 92.  
 Vivonne (duc de), 140.  
 Voisins (Gilbert de), 473.

Volney, 451, 456 et suiv.  
Voltaire, 111, 467.

**W**

Wahl (Edmond), 11, 17, 33, 44,  
119, 295.

Walpole, 446, 481, 483, 485.  
Washington, 141, 152.

Weber, 165.  
Wickersheimer, ingénieur, 322.  
Widmer, ingénieur, 102.  
Wilhem, 178.

**Y**

Ysabelle II. reine d'Espagne,  
143.

Yvon (Adolphe), peintre, 66,  
203, 388, 461.

Yvon de Villarceau (voir Villar-  
ceau).

**Z**

Zimmermann, beau-frère de Gou-  
nod, 203.

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

	Pages.		Pages.
Eglise et couvent des Bonshommes . . . . .	7	Le monument de La Fontaine, au Ranelagh . . . . .	147
Portrait de Philippe de Commines . . . . .	8	Rossini . . . . .	148
Vue de Chaillot . . . . .	9	La villa Rossini, à Passy . . . . .	150
Catherine de Médicis . . . . .	10	Le Musée Galliéra . . . . .	160
Portrait du maréchal de Lorges . . . . .	12	Hector Berlioz . . . . .	162
Paris et environs, plan de 1717 . . . . .	14	Cabanis . . . . .	169
Ancien château de Boulainvilliers (château seigneurial de Passy) . . . . .	17	Condorcet . . . . .	171
Rameau . . . . .	18	Molière, par Coypel . . . . .	173
Le château de la Muette, sous Louis XV . . . . .	20	Jean-François Ducis . . . . .	175
Premier voyage aérien . . . . .	22	Ancienne église d'Auteuil, vers 1840 . . . . .	177
Le bal du Ranelagh . . . . .	25	Jean de La Fontaine . . . . .	180
Extrait du <i>Plan de Paris</i> , par Roussel (1731) : Auteuil, Passy, Chaillot (hors texte) . . . . .	28	Boileau-Despréaux . . . . .	184
Barras . . . . .	31	Hubert Robert, peintre . . . . .	186
Jenny Vertpré . . . . .	33	Louis-Michel et Jean-Baptiste Van Loo . . . . .	196
Raynouard . . . . .	38	Carle Van Loo . . . . .	198
L'abbé Prévost . . . . .	41	George Sand . . . . .	208
Robert de Cotte . . . . .	43	Façade sur le jardin, en 1800, de la propriété, rue d'Auteuil, 16 . . . . .	213
La princesse de Lamballe . . . . .	49		
Rentrée du roi Louis XVI à Paris . . . . .	56	ANNEXES	
Ponsard . . . . .	59	Vue de l'ancienne église d'Auteuil . . . . .	238
Jules Janin . . . . .	60	Porte d'entrée de l'ancienne église d'Auteuil . . . . .	239
Embarcadère de Passy . . . . .	62	Clocher de l'ancienne église d'Auteuil . . . . .	239
Pavillon où le tsar Nicolas II et la tsarine ont débarqué le 6 octobre 1896 . . . . .	63	Vue de l'abside de l'ancienne église d'Auteuil . . . . .	240
La tour de la rue de la Tour . . . . .	65	L'ancienne église d'Auteuil au xviii <sup>e</sup> siècle . . . . .	241
Decamps . . . . .	68	Armes de l'abbaye royale de Sainte-Geneviève . . . . .	245
L'exposition du corps de Victor Hugo sous l'arc de triomphe de l'Etoile . . . . .	76	Armes du marquis de Boulainvilliers . . . . .	249
Victor Hugo, par Gustave Michel . . . . .	77	Armes de Philippe de Commines et du maréchal de Bassompierre . . . . .	250
Castel construit dans la plaine de Passy et occupé autrefois par l'ambassade de Chine, place Victor Hugo . . . . .	93	Portrait de Bassompierre . . . . .	254
Piccinni . . . . .	98	Armes du maréchal de Lorges . . . . .	261
Gavarni . . . . .	108	Henriette de France, d'après Van Dick . . . . .	262
Plan d'Auteuil, de Passy et de Chaillot en 1859 (hors texte) . . . . .	116	Vue du couvent des Bonshommes, vers 1760 . . . . .	263
Alphand . . . . .	118	La Savonnerie au xviii <sup>e</sup> siècle . . . . .	273
Faustin-Hélie . . . . .	124	Dé Pardaillan, duc d'Antin . . . . .	274
Arsène Houssaye . . . . .	128	Armes du duc d'Antin . . . . .	275
Henri Martin . . . . .	131	Atelier de la Savonnerie . . . . .	276
Le chalet de Lamartine . . . . .	136	Louis XIII en 1623 . . . . .	277
Alphonse de Lamartine . . . . .	138	Christine de Heurles, dame Chahu . . . . .	281
Portrait d'Eugène Manuel (hors texte) . . . . .	144	Le Riche de la Pouplinière . . . . .	286
		Madame de Genlis vers la fin de sa vie . . . . .	290

Pages.	Pages.		
Rue Copernic, rue de Villejust et rue Pauquet. . . . .	97	Rue Herran, rue du Général-Appert, pelouses du Ranelagh. . . . .	146
Rue des Belles-Feuilles. . . . .	98	Avenue Raphaël . . . . .	148
Fondation Thiers et rue Saint-Didier . . . . .	99	Avenues Prudhon et Ingres. . . . .	149
Marché Saint-Didier, rue Pergolèse, rue et villa Spontini . . . . .	100	Rue de Freycinet. . . . .	150
Rue Dosne, rue Picot, pont de Grenelle et rue de Boulainvilliers . . . . .	101	Rue de Bassano et rue Hamelin. . . . .	151
Chemin de fer de Courcelles au Champ-de-Mars . . . . .	102	Rue de Belloy et place des Etats-Unis. . . . .	152
Cité de Boulainvilliers . . . . .	103	Rue Mozart . . . . .	153
Rue du Ranelagh et rue Galilée. . . . .	104	Impasse Mozart, rue Largillière, villa Herran et villa de Longchamp . . . . .	154
Rue Mesnil et rue des Sablons . . . . .	105	Rue Nitot, rue Le Nôtre, rue Théry, rue Debrousse et rue Foucault . . . . .	155
Rue Cortambert . . . . .	106	Villa de la Tour . . . . .	156
Temple et chapelle de la rue Cortambert. . . . .	106	Rue Fresnel et boulevard Delessert. . . . .	157
Rue Gavarni. . . . .	107	Avenue d'Eylau, impasse des Prêtres, rue Chardin et passerelle de Passy . . . . .	158
Rue Singer, rue Newton et rue Auguste-Vacquerie. . . . .	109	Rues Galliéra et de Brignole et musée Galliéra. . . . .	159
Rue Nicolo et rue Vital. . . . .	110	Rue Berlioz . . . . .	161
Rue Lekain et rue Talma. . . . .	111	Rue Gustave-Nadaud, boulevard Jules-Sandeau, rues Guy-de-Maupassant, Edmond-About et Octave-Feuillet. . . . .	163
Rue de la Faisanderie, boulevards Lannes et Suchet . . . . .	112	Rues Eugène-Labiche, de Franqueville, Crevaux, Gustave-Courbet, de l'Amiral-Courbet, Bugeaud, Léonce-Reynaud et de Sfax . . . . .	164
Cité des Belles-Feuilles, rue des Marronniers et avenue Saint-Philibert. . . . .	113	Villa Spontini, rue et square du Bois-de-Boulogne, villa Michon, rue Léo-Delibes et rue de Sontay. . . . .	165
Passage Cothenet, rue Greuze et rue Leroux. . . . .	114	Rues Weber, Yvon-de-Villarcéau, de Siam, de Lota, Alboni ; avenues Jules-Janin et des Chalets, rues Mérimée et de Pomereu. . . . .	165
Rue Duban, rue Léonard-de-Vinci et rue Pierre-Charron . . . . .	115	Rues Lalo, Claude-Chahu, Ponsard et de Villebois-Mareuil . . . . .	166
Villa Aimée . . . . .	116		
<i>Plan d'Auteuil, Passy et Chaillot en 1859, c'est-à-dire immédiatement avant l'annexion.</i>			
<b>3<sup>e</sup> RUES OUVERTES DE 1854 A 1901, DANS LES QUARTIERS DE CHAILLOT, DE LA MUETTE ET DE LA PORTE-DAUPHINE.</b>			
Boulevard Beauséjour . . . . .	117	<b>III. — HISTOIRE DES RUES, BOULEVARDS ET AVENUES D'AUTEUIL</b>	
Bois de Boulogne. . . . .	119	<b>1<sup>o</sup> RUES D'AUTEUIL QUI EXISTAIENT EN 1800</b>	
Avenue du Bois-de-Boulogne . . . . .	120	Rue d'Auteuil . . . . .	168
Rue de Presbourg, villa Said et villa Dupont. . . . .	122	Ecole normale israélite orientale . . . . .	170
Rue Marbeau, villa du Redan, boulevard Emile-Augier et rue Rude . . . . .	123	Ecole Jean-Baptiste-Say . . . . .	172
Rue Guichard et Compagnie du parc Guichard. . . . .	124	Place d'Auteuil . . . . .	174
Rue Faustin-Hélie, rue Delaroche, rue Desbordes-Valmore et place Possoz. . . . .	125	Eglise Notre-Dame d'Auteuil . . . . .	176
Boulevard Flandrin et rue Dufrenoy. . . . .	126	Rue Rémusat . . . . .	177
Rue des Bauches, avenue Montespan et rue Bénouville. . . . .	127	Rues Wilhem et Narcisse-Diaz . . . . .	178
Pont de l'Alma. . . . .	128	Rue La Fontaine. . . . .	179
Avenue de l'Alma et partie de la place de l'Alma. . . . .	129	Château de la Tuilerie . . . . .	181
Avenue du Trocadéro, avenue Henri-Martin. . . . .	130	Hameau La Fontaine, Hameau Béranger et Orphelinat de l'abbé Roussel et rue Gros. . . . .	182
Dépôt des Phares et rue Villebois-Mareuil. . . . .	132	Rue et Hameau Boileau. . . . .	183
Palais du Trocadéro . . . . .	133	Villa Boileau. . . . .	185
Place du Trocadéro. . . . .	135	Impasse Boileau, rue Blanchon et Ecole normale d'Auteuil. . . . .	187
Fleuriste de la Ville de Paris. . . . .	136	Rue et place des Perchamps. . . . .	188
Square Lamartine . . . . .	137	Rues Verderet, du Buis et Ribéra . . . . .	189
Avenue Marceau et rue des Batailles . . . . .	139	Avenue de Versailles. . . . .	190
Avenue d'Iéna . . . . .	140		
Place d'Iéna et musée Guimet. . . . .	141	<b>2<sup>o</sup> HISTOIRE DES RUES ÉTABLIES A AUTEUIL DEPUIS 1880 JUSQU'A L'ANNEXION</b>	
Avenue Kléber. . . . .	142	Rues de Billancourt et Jouvenet. . . . .	191
Rue Mignard . . . . .	144	Impasse Jouvenet, rues Lancret et de Musset. . . . .	192
Impasse de Malakoff, rue Dumont-d'Urville et rue Lapérouse. . . . .	145	Rue Pierre-Guérin . . . . .	193

Pages.	Pages.		
Pont de Grenelle, chaussée du pont et rue Désaugiers. . . . .	194	Les abbés de Sainte-Geneviève, seigneurs d'Auteuil. . . . .	244
Rue de la Source, rue de la Cure et rue Jamin. . . . .	195	Liste des abbés de Sainte-Geneviève. . . . .	245
Rue Van-Loo et rue Téniers. . . . .	197	Liste des curés qui ont administré la paroisse d'Auteuil. . . . .	247
Quai d'Auteuil. . . . .	198	Liste des maires d'Auteuil et liste des curés qui ont administré la paroisse de Passy. . . . .	248
Rue Félicien-David. . . . .	199	Liste des seigneurs de Passy, des maires de Passy. . . . .	249
Rue François-Gérard. . . . .	200	Liste des seigneurs de Chaillot. . . . .	250
Rue de l'Assomption. . . . .	201	Maires du XVI <sup>e</sup> arrondissement. . . . .	251
Lycée Molière, rue Le Marois, rue Claude-Lorrain. . . . .	202	Notes complémentaires sur les seigneurs de Passy et de Chaillot. . . . .	251
Cimetière d'Auteuil, rue Gudin, boulevards Murat et Suchet. . . . .	203	Charte primordiale d'Auteuil. . . . .	252
Passage Murat et villa Montmorency. . . . .	204	Philippe de Commines et le maréchal de Bassompierre. . . . .	253
Boulevard de Montmorency, rues Géricault, Poussin et Donizetti. . . . .	205	Paris depuis ses origines jusqu'à nos jours. . . . .	256
Rue Chanez, rue des Pâtures et rue Benjamin Godard. . . . .	206	Souvenirs anglais sur Chaillot et le bois de Boulogne. . . . .	257
Avenue Boudon et rue George-Sand. . . . .	207	Le monastère royal de la visitation de Chaillot (1654-1794). . . . .	260
<b>3<sup>e</sup> RUES, BOULEVARDS ET AVENUES CLASSÉS A AUTEUIL PENDANT LES QUATRE DERNIÈRES ANNÉES DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE.</b>		La manufacture de tapis de la Savonnerie. . . . .	273
Rue d'Erlanger. . . . .	210	Louis XIII au XVI <sup>e</sup> arrondissement. . . . .	277
Rues Michel-Ange, de Varize et de Civry. . . . .	211	Lycée Janson-de-Sailly (distribution des prix du 28 juillet 1892). . . . .	279
Rue et villa Molitor, rue et pont Mirabeau. . . . .	214	Fondation de la paroisse de Passy. . . . .	280
Rue Chardon-Lagache. . . . .	215	Le château seigneurial de Passy sous le règne de M. de la Pouplinière. . . . .	284
Maison de retraite Chardon-Lagache et institution de Sainte-Périne. . . . .	215	La Tour à Passy et à Auteuil. . . . .	287
Fondation Rossini, avenues de la Réunion et de l'Ermitage (villa de la Réunion), boulevard Exelmans. . . . .	217	Jean-Jacques à la fête de Passy. . . . .	288
Rues Girodet et Isabey. . . . .	218	Madame de Genlis (1746-1830). . . . .	288
Rues Corot et Théophile-Gautier. . . . .	219	Le château de la Muette. . . . .	295
Rues de l'Yvette et Raffet. . . . .	220	Mort de la duchesse de Berry à la Muette. . . . .	299
Rues du Docteur-Blanche, Dangeau, Chamfort et ruelle de la Cure. . . . .	221	Les quatre gouverneurs du château royal de la Muette. . . . .	300
Rues Daumier, Antoine-Roucher, Bozio et avenue Perrichot. . . . .	222	Chaussée de la Muette, à Passy (personnages qui y ont résidé). . . . .	303
Rues Bastien-Lepage et Henri-Heine; Société des habitations ouvrières de Passy-Auteuil; avenues de la Frillière et Jean-Dollfus; passages Dietz-Moennin, Emile-Meyer et Cheysson. . . . .	223	La biche du roi. . . . .	304
Rues François-Millet, Chapu, Leconte-de-Lisle, Mignet, des Grandes-Papeteries, Pierre-Ducreux, Auguste-Maquet et de la Mission-Marchand. . . . .	224	Projet de reconstruction du château de la Muette. . . . .	304
<b>IV. — OBSERVATIONS SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DU SEIZIÈME ARRONDISSEMENT. . . . .</b>	<b>225</b>	Cérémonie de révérences de deuil à la Muette en 1774. . . . .	304
<b>V. — ANNEXES</b>		L'édit de la Muette et les différents séjours de la cour de Louis XVI au château de ce nom. . . . .	305
REPRODUISANT DIVERS ARTICLES INSÉRÉS DANS LE « BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE D'AUTEUIL ET DE PASSY », AINSI QUE LA COPIE D'ACTES CONCERNANT LE XVI <sup>e</sup> ARRONDISSEMENT.		Le premier voyage aérien (21 octobre 1783). . . . .	308
Une coutume de l'ancien village de Chaillot. . . . .	233	Vente des biens nationaux de notre région sous la Révolution. . . . .	309
Deux cents ans de querelles sur le nom d'Auteuil. . . . .	233	Jean-Jacques Rousseau à Passy et au bois de Boulogne. . . . .	310
La vieille église d'Auteuil. . . . .	237	Le bal du Ranelagh. . . . .	310
		Documents inédits sur Racine. . . . .	311
		Racine et sa famille à Auteuil. . . . .	312
		Aspect général, en 1717, de la boucle de la Seine qui renferme Auteuil et Passy. . . . .	313
		Audinot au Ranelagh. . . . .	314
		Passy et Chaillot souterrains. . . . .	314
		Les carrières et le sous-sol du XVI <sup>e</sup> arrondissement. . . . .	316
		Nos anciennes barrières. . . . .	324
		Extrait d'une brochure intitulée : <i>Extension des limites de Paris</i> , communiquée par M. Bauche à la Société historique d'Auteuil et de Passy (loi du 16 juin 1859, ordonnant l'annexion des communes suburbaines); limites des quatre quartiers du XVI <sup>e</sup> arrondissement. . . . .	332





ACHEVÉ D'IMPRIMER

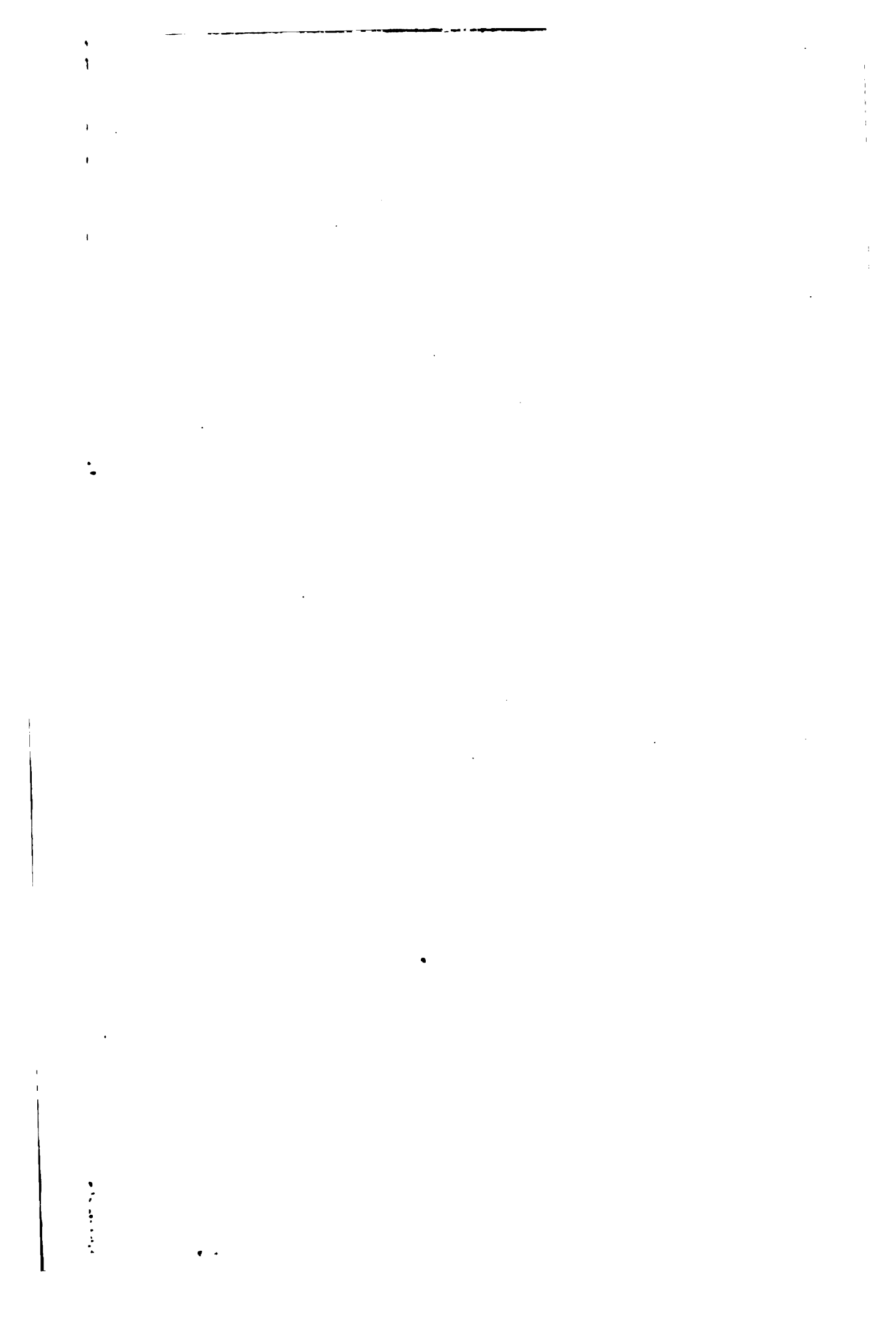
PAR

MM. E. ARRAULT ET C<sup>o</sup>

**Imprimeurs à Tours**

LE 15 NOVEMBRE 1902.

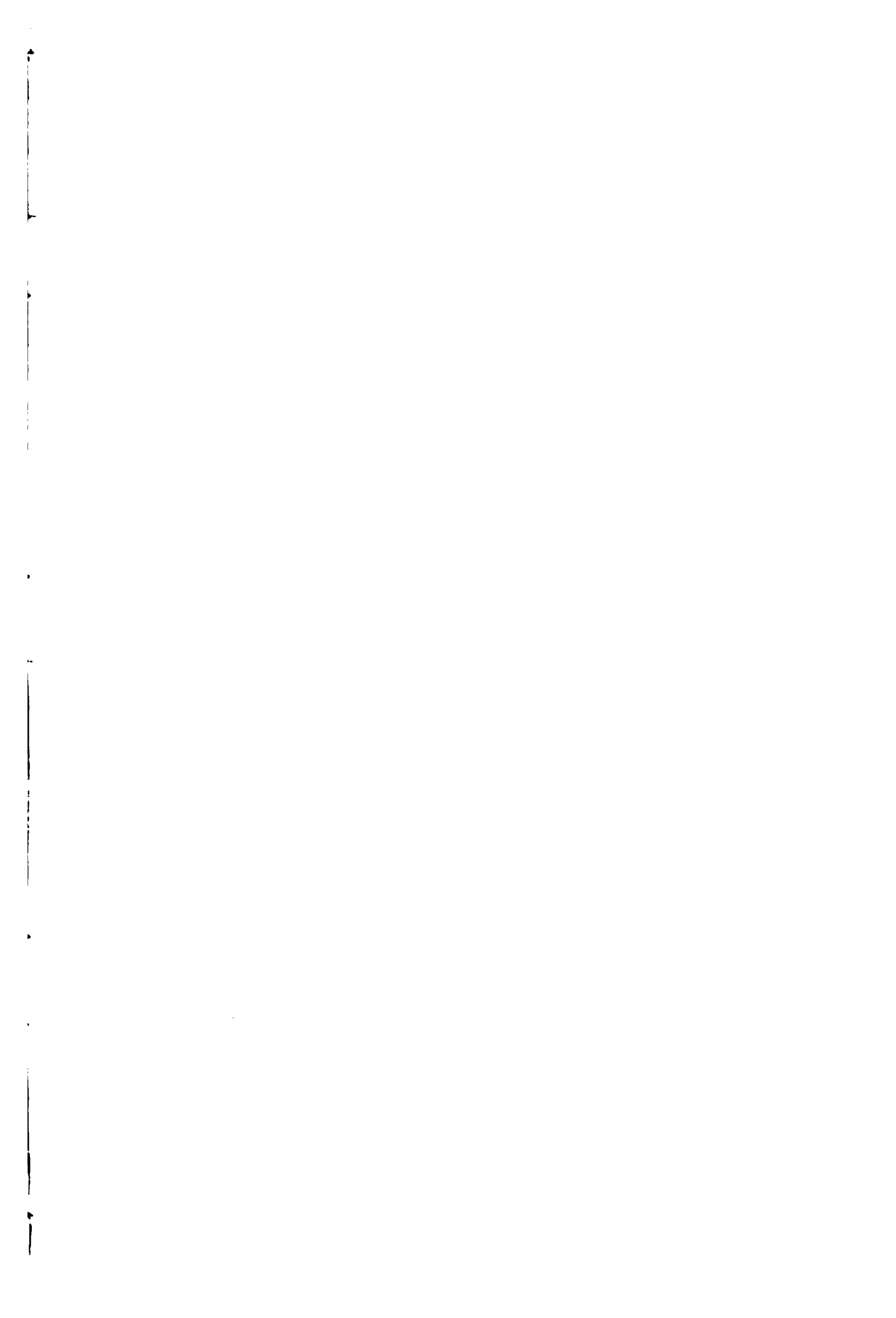
















UNIVERSITY OF MICHIGAN



3 9015 03934 4331

**THE UNIVERSITY OF**

**1991**